

Annuaire général

2007 • 2008

Tome II
PROGRAMMES

Études de 2^e et 3^e cycles

Programmes 2007-2008

Aménagement

Sous cette rubrique, sont regroupés les programmes d'études supérieures offerts à la Faculté de l'aménagement : deux maîtrises ès sciences appliquées (M.Sc.A.), un Philosophiæ Doctor (Ph.D.), deux maîtrises à vocation professionnelle (M.Arch., M.Urb.) et quatre diplômes d'études supérieures spécialisées (D.E.S.S.) : l'un en montage et gestion de projets d'aménagement, un second en gestion urbaine pour les pays en développement (D.E.S.S.), un troisième en territoires et environnement (D.E.S.S.)* et un quatrième en design de jeux (D.E.S.S.).

Des frais s'appliqueront à certains cours ou séminaires nécessitant l'utilisation des laboratoires informatiques.

Aménagement

M.Sc.A. (aménagement) 2-005-1-1

Options :

- « Aménagement »
- « Conservation de l'environnement bâti »
- « Design et complexité »
- « Montage et gestion de projets d'aménagement »

Ph.D. (aménagement) 3-005-1-0

M.Sc.A., Maîtrise individualisée (design urbain) 2-960-1-1

D.E.S.S. (montage et gestion de projets d'aménagement) 2-005-1-2

D.E.S.S. (territoires et environnement) * 2-022-1-0

Faculté de l'aménagement

Pour information : Secrétariat des études supérieures, tél : 514-343-2044

Responsable de la M.Sc.A. et du Ph.D. : Tiiu Vaikla-Poldma, vice-doyenne aux études supérieures et à la recherche, tél. : 514-343-6111, poste 5077

Pour information : Secrétariat des études supérieures, tél : 514-343-2044

Responsable de l'option « Aménagement » : Tiiu Vaikla-Poldma, tél. : 514-343-6111, poste 5077

Responsable de l'option « Conservation de l'environnement bâti » : Claudine Déom, tél. : 514-343-6091

Responsable de l'option « Montage et gestion de projets d'aménagement » : Clément Demers, tél. : 514-343-6835

Responsable de l'option « Design et complexité » : Philippe Gauthier, tél. : 514-343-6138

Responsable de la M.Sc.A., Maîtrise individualisée (design urbain) : Alan Knight, tél. : 514-343-7696

Membres du Comité des études de la M.Sc.A. et du Ph.D.

Diane Bisson

Robert Kasisi

Michel Guenet

Irena Latek

Tiiu Vaikla-Poldma, présidente

Personnel enseignant **

Professeurs titulaires

Georges Adamczyk, B.Sc. design 3D (UQAM), M.Sc.A. aménagement (Montréal), congé trimestre d'hiver 2008

* Les admissions à ce programme sont suspendues.

** Sont habilités à oeuvrer aux cycles supérieurs les membres du personnel enseignant qui y ont été affectés. Prière de s'informer auprès des autorités directement responsables des programmes d'études ou auprès de la Faculté des études supérieures.

Gérard Beaudet, B.Arch. (Montréal), M.Urb. (Montréal)
 Michel A. Boisvert, M.A. économie (Montréal), Ph.D. Regional Science (University of Pennsylvania)
 Christina Cameron, B.A. (Toronto), M.A. (Providence), Ph.D. histoire de l'art et de l'architecture (Laval), titulaire de la chaire de recherche du Canada en patrimoine bâti
 François Charbonneau, B.Sp.L. esthétique-histoire de l'art (UQAM), M.Urb. (Montréal), Ph.D. aménagement (Montréal)
 Irène Cinq-Mars, B.A.P. (Montréal), M.Sc.A. aménagement (Montréal)
 Luc Courchesne, B.D. (Nova Scotia College of Art and Design, Halifax), M.S.V.S. (Massachusetts Institute of Technology)
 Colin H. Davidson, M.Arch. (M.I.T.)
 Giovanni De Paoli, M.Sc.A. aménagement (Montréal), Dottore in architettura (Torino), Ph.D. aménagement (Montréal), doyen
 Gérald Domon, B.Sc. biologie (Montréal), M.Urb. (Montréal), Ph.D. aménagement (Montréal)
 Alain Findeli, Ing. (INSA, Lyon), M.Sc.A. aménagement (Montréal), Doctorat en esthétique et science de l'art (Paris VIII)
 Jacques Fiset, B.A.A. (Sherbrooke), M.Urb. (Montréal), Ph.D. aménagement (Montréal), Dipl. I.C.T. (Ottawa)
 Michel Gariépy, B.Eng. (McGill), M.Urb. (Montréal), Ph.D. Planning Studies (University of London, Londres)
 Peter Jacobs, M.Arch. (Harvard), M.L.A. (Harvard), en congé
 Irena Latek, M.Arch. (Varsovie)
 Marie Lessard, B.Arch. (Montréal), M.Phil. Town Planning (London)
 Jean-Claude Marsan, B. Arch. (Montréal), M.Sc. architecture (Edinburgh), Ph.D. architecture (Edinburgh), MSRC, Hon. FIRAC
 René Parenteau, M.Sc. sociologie (Laval), Doctorat sc. humaines (Aix)
 Philippe Poullaouec-Gonidec, D.N.B.A. (Brest), M.Sc.A. aménagement (Montréal), titulaire de la chaire en paysage et environnement et de la chaire UNESCO paysage et environnement.
 Roger Bruno Richard, B. Arch. (Laval), M. Arch. (Berkeley), congé trimestre d'automne 2007
 Béatrice Sokoloff, Ph.D. sociologie (Montréal)
 Marie-Odile Trépanier, LL.L. (Montréal), M.Urb. (Montréal)
 Jacqueline Vischer, B.A. psychologie (U.C. Berkeley), Diploma in Psychology (Univ. of Wales), Ph.D. architecture (U.C. Berkeley)

Professeurs agrégés

Denis Bilodeau, B. Arch. (Laval), M.Sc.A. aménagement (Montréal), M. of arts (Columbia), Ph.D. architecture (Delft)
 Diane Bisson, B.Sc. anthropologie (Montréal), M.Sc. anthropologie (Montréal), M.A. muséologie (Montréal), Ph.D. histoire du design (Royal College of Art, Londres)
 Pierre Boyer-Mercier, B.Arch. (Montréal)
 Jean-Pierre Chupin, Arch. DPLG (Nantes), Dipl. Arch. 2 (Portsmouth), M.Arch. History and Theory (McGill), Ph.D. aménagement (Montréal)
 Anne Cormier, B.Sc.Arch. (McGill), B.Arch. (McGill), C.E.A.A. architecture urbaine (Paris-Villemin)
 Pierre De Coninck, DUT Génie mécanique (I.U.T. Valenciennes), Ing. Génie mécanique (Univ. Technologie de Compiègne), M.Sc.A. aménagement (Montréal), Ph.D. aménagement (Montréal), Postdoctorat développement durable (Sherbrooke)
 Clément Demers, B.Arch. (Montréal), M.Sc. gestion de projet (UQAM)
 Michel Guenet, B.A. géographie (Laval), M.A. géographie (Laval), Ph.D. géographie (Laval), en congé
 Manon Guité, B.Arch. (Montréal), M.Urb. (Montréal), vice-doyenne aux Affaires académiques
 Robert Kasisi, M.Sc. sciences de l'environnement (UQAM), Ph.D. aménagement (Montréal)
 Alan J. Knight, Dipl. Arch. (Londres)
 Jacques Lachapelle, B.Arch. (Montréal), M.Sc.A. aménagement (Montréal), Ph.D. histoire (Laval), congé trimestre d'automne 2007
 Philippe Lalande, Maîtrise en design (Royal College of Art, Londres), Diplôme en D.I. (Ontario College of Art, Toronto), secrétaire de faculté
 Paul Lewis, B.A. spéc. en géographie (Ottawa), Maîtrise en planification (Ottawa), Ph.D. aménagement (Montréal)
 John MacLeod, B.E.S. (Manitoba), M.L.A. (Manitoba)
 Daniel Pearl, B.Sc. Arch. (McGill), B.Arch. (McGill)
 Alessandra Ponte, Dipl. Arch. (Venise), Dottore in Architettura (Venise)
 Bernard St-Denis, B.A.P. (Montréal), M.Sc.A. aménagement (Montréal)
 Isabelle Thomas-Maret, M.A. géographie et aménagement de l'espace (Sorbonne), Ph.D. géographie et aménagement de l'espace (Sorbonne)

Temy Tidafi, Dipl. d'État en arch. (Alger), M.Sc.A. aménagement (Montréal), Ph.D. aménagement (Montréal)
 Stefan Tischer, Dipl. Ing. (Munich)
 Tiiu Vaikla-Poldma, B.I.D. Interior Design (Ryerson University), M.A. Education (McGill), Ph.D. Doctor of Philosophy (McGill), vice-doyenne aux études supérieures et à la recherche

Professeurs adjoints

Rabah Bousbaci, Diplôme en architecture (EPAU, Alger), C.E.A.A. (Versailles; Paris-Villemin), M.Architecture (Laval), Ph.D. aménagement (Montréal)
 Susan Bronson, B.E.S. (Waterloo), M.Sc.A. aménagement (Montréal)
 Danielle Dagenais, B.Sc.Agr. (McGill), M.Sc.A. (Polytechnique), Ph.D. aménagement (Montréal)
 Claudine Déom, B.Sc. urbanisme (UQAM), M.A. histoire de l'art (UQAM), Ph.D. histoire de l'art (UQAM)
 Tomás Dorta, Architecture (U.C.V., Caracas), M.Sc.A. aménagement (Montréal), Ph.D. aménagement (Montréal)
 Philippe Gauthier, B.D.I. (Montréal), M.Sc.A. aménagement (Montréal), D.E.A. sociologie (Toulouse), Doctorat de sociologie (EHESS, Paris)
 Daniel Gill, B.Sc. géographie (UQAM), M.ATDR (Laval)
 Tatjana Leblanc, diplôme en architecture (Berlin), maîtrise en design industriel, KHB (Berlin), M.A. design industriel, Ohio State University
 Philippe Lemay, Licence Psychologie (Lausanne), D.E.A. sciences cognitives (Polytechnique, Paris), Ph.D. psychologie (Lausanne)
 Sylvain Plouffe, B.D.I. (Montréal), M.Sc.A. aménagement (Montréal)
 Denyse Roy, Maîtrise en muséologie (UQAM), Maîtrise en histoire de l'art (Concordia), B.D.I. (Montréal)
 Jean Therrien, B.Sc. design (UQAM), M.Sc.A. aménagement (Montréal)
 Nicole Valois, B.A.P. (Montréal), C.E.A. (Paris-La Villette), D.E.A. (Paris-La Villette)

Professeurs associés

Pierre Boudon, Licence es Lettres (Sorbonne), Doctorat (Nanterre), Doctorat d'état (Paris III)
 Susan Bugghey, B.A. (Manitoba), Cert. Éducation (Manitoba), M.A. (Dalhousie)
 Jacques Dalibard, B.Arch. (McGill), M.Sc.A. (Columbia)
 Michel Dallaire, Diplôme d'études supérieures en arts industriels (École supérieure des arts industriels, Stockholm)
 Carmello Di Bartolo, diplôme designer industriel (Istituto Europeo di Design, Milan)
 Franco Lodato, B.D.I. (Institute of Technology, Caracas), M.Sc. in Bionics (Istituto Europeo di Design, Milan)
 Dan S. Hanganu, B.Arch. (Bucarest)
 Phyllis Lambert, M.S.Arch. (Illinois Institute of Technology, Chicago), Dr.h.c.Eng. (Technical University of Nova Scotia), Dr.h.c. (Montréal), D. Litt. (McGill), LL.D. (Concordia), LL.D. (Bishop)
 Bernard Gilles Lefebvre, B.Arch. (McGill), M. Arch. (McGill), Maîtrise en sc. de l'administration (UQAM)
 Alain Moureaux, diplôme en architecture d'intérieur (Institut St-Luc, Belgique)
 Romedi Passini, E.T.H. (Zurich), Ph.D. (Penn. State)
 Jean-François Rotgé, Arch. DPLG (Paris), M.Sc.A. aménagement (Montréal), Ph.D. aménagement (Montréal)

Chercheur adjoint

Sylvain Paquette, B.S.c. sciences biologiques (UQAM), M.Sc.A. aménagement (Montréal).

Professeur émérite

Claude Parisel

Règlement pédagogique propre à la M.Sc.A. (aménagement)

1. Admission

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au programme de M.Sc.A. (aménagement), le candidat doit être titulaire d'un baccalauréat de l'Université de Montréal préparant adéquatement aux études qu'il veut entreprendre, ou d'un diplôme jugé équivalent.

Option « Design et complexité »

Les candidats à cette option doivent présenter un portfolio attestant la qualité de leurs compétences professionnelles.

Option « Montage et gestion de projets d'aménagement »

À moins que, sur recommandation du directeur du programme, le doyen ne fasse exception, pour être admissible à cette option, le candidat doit avoir travaillé dans un domaine relié à l'aménagement pendant au moins deux ans après son premier diplôme universitaire.

Dans le cas du titulaire d'un D.E.S.S. (gestion de projets d'ingénierie et d'aménagement), une demande d'équivalence pour les cours suivis dans le cadre de ce programme doit accompagner la demande d'admission.

2. Programme

Option « Aménagement »

Le programme de maîtrise avec mémoire comporte un minimum de 45 crédits répartis comme suit : un minimum de 21 crédits de cours de deuxième cycle et 24 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'un mémoire.

Option « Conservation de l'environnement bâti »

Le programme de maîtrise avec mémoire comporte un minimum de 45 crédits répartis comme suit : un minimum de 21 crédits de cours de deuxième cycle et 24 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'un mémoire.

Le programme de maîtrise sans mémoire comporte un minimum de 45 crédits répartis comme suit : 39 crédits de cours, dont au moins 30 crédits de deuxième cycle et 9 crédits de travaux dirigés. Les 39 crédits de cours se répartissent comme suit : 15 crédits de cours obligatoires, 0 ou 6 crédits de stage, 12 à 18 crédits de cours à option et 3 à 9 crédits de cours au choix.

Option « Design et complexité »

Le programme de maîtrise comporte un minimum de 45 crédits répartis comme suit : un minimum de 18 crédits de cours de deuxième cycle et 27 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'un mémoire.

Option « Montage et gestion de projets d'aménagement »

Le programme de maîtrise comporte un minimum de 45 crédits ainsi répartis : un minimum de 39 crédits de cours, dont au moins 33 crédits de deuxième cycle, et 6 crédits de travail dirigé ou de stage professionnel.

Si la préparation d'un étudiant n'est pas jugée suffisante pour les études qu'il veut entreprendre, le doyen peut exiger de lui des cours de préparation dont le total ne peut dépasser 24 crédits.

3. Choix de cours

Option « Aménagement »

Le programme de maîtrise avec mémoire comporte 9 crédits de cours fondamentaux, 6 crédits de cours à option et 6 crédits de cours au choix.

Option « Conservation de l'environnement bâti »

Le programme de maîtrise avec mémoire comporte 15 crédits de cours obligatoires, 3 crédits de cours à option et 3 crédits de cours au choix.

Le programme de maîtrise sans mémoire comporte 15 crédits de cours obligatoires, 9 crédits de travaux dirigés obligatoires, 0 ou 6 crédits de stage, 12 à 18 crédits de cours à option et 3 à 9 crédits de cours au choix.

Option « Design et complexité »

Le programme de maîtrise comporte 12 crédits de cours obligatoires et 6 crédits de cours au choix.

Option « Montage et gestion de projets d'aménagement »

Le programme de maîtrise comporte 15 crédits de cours obligatoires, de 18 à 21 crédits de cours à option, de 3 à 6 crédits de cours au choix et 6 crédits de travail dirigé ou de stage professionnel.

Au moment de l'inscription, un conseiller pédagogique prépare, avec la participation de l'étudiant, un programme de cours s'étalant sur toute la durée des études, en tenant compte du profil académique, du choix d'option et de tout autre information pertinente.

4. Durée de la scolarité

La durée maximale de la scolarité de l'option « Montage et gestion de projets d'aménagement » est de quatre ans à compter de l'inscription initiale.

5. Modalités de transfert du D.E.S.S. (montage et gestion de projets d'aménagement) à la maîtrise

Après avoir réussi de 21 à 27 crédits du programme de Diplôme, un candidat peut être admissible à la M.Sc.A. (aménagement), option « Montage et gestion de projets d'aménagement ». Une recommandation du directeur du programme sera alors nécessaire. Une demande d'équivalences pour les cours suivis au D.E.S.S. devra accompagner la demande d'admission du candidat.

Objectifs de l'option « Aménagement »

L'objectif du programme est de fournir aux étudiants une formation adéquate sur le plan de la recherche dans quatre domaines spécifiques : planification et environne-

ment; habitat et cadre bâti; histoire et théories; innovations technologiques et informatique.

Structure du programme

Bloc A – Obligatoire (9 cr.)

- AME 6501 Pratiques de l'aménagement, 3 cr.
 AME 6502 Méthodologie I, 3 cr.
 AME 6503 Recherche en design : enjeux et méthodes, 3 cr.

Bloc B – Option (6 cr.)

Les étudiants doivent choisir l'un des quatre domaines de spécialisation qui suivent et y choisir deux cours à option en fonction du contenu de leur projet de recherche, en accord avec leur directeur.

Bloc B₁ – Planification et environnement

- AME 6113 Écologie du paysage, 3 cr.
 URB 6281 Théories, pratiques de la planification, 3 cr.
 URB 6772 Éval. environnementale / planif. de projet, 3 cr.
 URB 6857 Projets et financement international, 3 cr.

Bloc B₂ – Habitat et cadre bâti

- AME 6151 Relations personne-environnement, 3 cr.
 URB 6741 Promotion immobilière et habitat urbain, 3 cr.
 URB 6742 Dynamique des habitats urbains, 3 cr.

Bloc B₃ – Histoire et théories

- AME 6210 Histoire des théories de la conservation, 3 cr.
 AME 6420 Séminaire de lectures dirigées I, 3 cr.
 AME 6421 Séminaire de lectures dirigées II, 3 cr.
 AME 6501 Pratiques de l'aménagement, 3 cr.
 HAR 6006 Architecture moderne : histoire, théorie, 3 cr.
 PHI 6260 Philosophie moderne, 3 cr.
 PHI 6520 Questions d'éthique contemporaine, 3 cr.

Bloc B₄ – Innovations technologiques et informatique

- AME 6305 Séminaire en technologie du bâtiment, 3 cr.
 AME 6400 Séminaire d'intégration I, 3 cr.
 AME 6401 Séminaire d'intégration II, 3 cr.
 COM 6475 Ergonomie cognitive en communication, 3 cr.
 ERN 6006 Interfaces humains – ordinateurs, 3 cr.
 PLU 6009 Intelligence artificielle, 3 cr.

Bloc C – Choix (6 cr.)

Ces cours peuvent être choisis dans le répertoire de la maîtrise en aménagement, dans les autres répertoires de la Faculté de l'aménagement, dans ceux de l'Université de Montréal ou des autres universités montréalaises.

Objectifs de l'option « Conservation de l'environnement bâti »

Ce programme veut transmettre aux étudiants des connaissances spécifiques, scientifiques et techniques qui permettront de développer leur expertise dans le domaine de la conservation de l'environnement bâti. Mettant l'accent sur la conservation urbaine, le programme vise, de plus, à permettre aux étudiants d'identifier les conditions juridiques, économiques et sociales nécessaires pour la conservation, afin de les aider à développer des stratégies pour atteindre ces objectifs. Le programme met de l'avant une approche d'envergure nationale (en privilégiant la région montréalaise comme territoire d'étude) et une approche d'envergure internationale (grâce aux contacts avec les organismes et les programmes internationaux voués à la conservation de l'environnement bâti).

Structure du programme

1. CHEMINEMENT AVEC MÉMOIRE

Bloc A – Obligatoire (15 cr.)

- AME 6210 Histoire des théories de la conservation, 3 cr.
 AME 6310 Pratique professionnelle en conservation, 3 cr.
 AME 6311 Méthodologie d'évaluation d'un site, 3 cr.
 AME 6412 Cadres de gestion en conservation, 3 cr.
 AME 6510 Langages architecturaux et urbains, 3 cr.

Bloc B – Option (3 cr.)

- AME 6232 Recherches actuelles en conservation, 3 cr.
 AME 6330 Conservation des bâtiments et ouvrages, 3 cr.
 AME 6334 Conservation : pierre et maçonneries, 3 cr.
 AME 6335 Conservation de l'enveloppe du bâtiment, 3 cr.
 AME 6336 Questions de pratique en conservation, 3 cr.
 AME 6431 Mise en valeur des ensembles urbains, 3 cr.
 AME 6433 Questions de gestion en conservation, 3 cr.
 AME 6501 Pratiques de l'aménagement, 3 cr.
 AME 6502 Méthodologie I, 3 cr.
 AME 6503 Méthodologie de la recherche (2), 3 cr.
 URB 6741 Promotion immobilière et habitat urbain, 3 cr.
 URB 6751 Analyse de milieu et design urbain, 3 cr.
 URB 6753 Méthodes de design urbain, 3 cr.
 URB 6771 Développement urbain durable, 3 cr.

Bloc C – Choix (3 cr.)

Ces cours peuvent être choisis dans le répertoire de la maîtrise en aménagement, dans les autres répertoires de la Faculté de l'aménagement, dans ceux de l'Université de Montréal ou des autres universités montréalaises.

2. CHEMINEMENT SANS MÉMOIRE

Bloc A – Obligatoire (15 cr.)

- AME 6210 Histoire des théories de la conservation, 3 cr.
 AME 6310 Pratique professionnelle en conservation, 3 cr.
 AME 6311 Méthodologie d'évaluation d'un site, 3 cr.
 AME 6412 Cadres de gestion en conservation, 3 cr.
 AME 6510 Langages architecturaux et urbains, 3 cr.

Bloc B – Obligatoire – Travaux dirigés (9 cr.)

- AME 6101 Travail dirigé I, 3 cr.
 AME 6102 Travail dirigé 2, 3 cr.
 AME 6103 Travail dirigé 3, 3 cr.

Bloc C – Option (min. 12 cr.; max. 18 cr.)

- AME 6232 Recherches actuelles en conservation, 3 cr.
 AME 6330 Conservation des bâtiments et ouvrages, 3 cr.
 AME 6334 Conservation : pierre et maçonneries, 3 cr.
 AME 6335 Conservation de l'enveloppe du bâtiment, 3 cr.
 AME 6336 Questions de pratique en conservation, 3 cr.
 AME 6431 Mise en valeur des ensembles urbains, 3 cr.
 AME 6433 Questions de gestion en conservation, 3 cr.
 AME 6501 Pratiques de l'aménagement, 3 cr.
 AME 6502 Méthodologie I, 3 cr.
 AME 6503 Méthodologie de la recherche (2), 3 cr.
 URB 6741 Promotion immobilière et habitat urbain, 3 cr.
 URB 6751 Analyse de milieu et design urbain, 3 cr.
 URB 6753 Méthodes de design urbain, 3 cr.
 URB 6771 Développement urbain durable, 3 cr.

Bloc D – Option – Stage (min. 0 cr.; max. 6 cr.)

- AME 6080 Stage en conservation, 6 cr.

Bloc E – Choix (min. 3 cr.; max. 9 cr.)

Ces cours peuvent être choisis dans le répertoire de la maîtrise en aménagement, dans les autres répertoires de la Faculté de l'aménagement, dans ceux de l'Université de Montréal ou des autres universités montréalaises.

Objectifs de l'option « Design et complexité »

Ce programme a pour double objectif de former les candidats aux conditions, méthodes et exigences de la recherche scientifique, et de compléter leur expertise professionnelle. C'est la méthode préconisée, celle de « recherche-projet » qui est garante de l'atteinte de ce double objectif, dans la mesure où, d'une part, elle implique la rédaction d'un mémoire (objectif scientifique) et, d'autre part, grâce aux cours obligatoires à teneur principalement épistémologique et méthodologique, elle assure une préparation à l'intervention en situations complexes dans un contexte international

(objectif professionnel). L'acquisition de ce surcroît de responsabilité professionnelle caractérise les designers éclairés qu'appelle notre condition actuelle et future.

Structure du programme

Bloc A – Obligatoire (12 cr.)

AME 6501 Pratiques de l'aménagement, 3 cr.

ou

AME 6816 Problématiques en design contemporain, 3 cr.

AME 6503 Méthodologie de la recherche (2), 3 cr.

AME 6815 Design et complexité, 3 cr.

AME 6817 Théories du projet, 3 cr.

Bloc B – Choix (6 cr.)

Ces cours sont choisis, avec accord obligatoire du directeur de recherche, parmi les cours universitaires disponibles, pour compléter les aspects de la recherche propres à un contenu particulier.

Objectifs de l'option « Montage et gestion de projets d'aménagement »

Le contenu des cours du programme proposé a comme objectif premier de fournir, à tous les futurs gestionnaires de projets, les connaissances nécessaires en vue de monter et de gérer un projet d'aménagement dans les limites du budget, le respect de la qualité et des délais en vue de la satisfaction du client avec le produit fourni et avec les services professionnels rendus.

Structure du programme

Bloc A – Obligatoire (15 cr.)

AME 6043 Planification et élaboration des projets, 3 cr.

AME 6070 Montage juridique et financier de projet, 3 cr.

AME 6501 Pratiques de l'aménagement, 3 cr.

HEC 6101 La direction et le leadership des proj., 3 cr.

HEC 9354A Le management : les milieux et la prat., 3 cr.

Bloc B – Option (18 à 21 cr.)*

Bloc B₁ – Orientation – Maîtrise d'ouvrage

HEC 6108 Systèmes d'information en gestion, 3 cr.
(4-705-95)

HEC 6110 Méthodes et pratiques de négociation, 3 cr.
(4-043-95)

URB 6741 Promotion immobilière et habitat urbain, 3 cr.

URB 6751 Analyse de milieu et design urbain, 3 cr.

URB 6857 Projets et financement international, 3 cr.

B₂ – Orientation – Maîtrise d'œuvre

AME 6045 Analyse de valeur et gestion de qualité, 3 cr.

AME 6046 Planification et contrôle des ressources, 3 cr.

AME 6047 Gestion de l'industrialisation, 3 cr.

HEC 6109 Gestion – approvisionnements, logistique, 3 cr. (4-501-95)

URB 6772 Éval. environnementale / planif. de projet, 3 cr.

Bloc C – Choix (min. 3 cr.; max. 6 cr.)

Bloc D – Travail dirigé ou stage professionnel (6 cr.)

AME 6905 Stage professionnel, 6 cr.

AME 6911 Cellule de travail dirigé, 6 cr.

Règlement pédagogique propre au Ph.D. (aménagement)

1. Programme

Le programme de doctorat comporte un minimum de 12 crédits de cours, dont 9 crédits du niveau des études supérieures, et 78 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'une thèse.

2. Choix de cours

Le programme de Ph.D. comporte 9 crédits de cours obligatoires et 3 crédits de cours au choix.

Objectifs du Ph.D. (aménagement)

L'objectif du programme est de développer l'expertise et les habiletés de recherche des étudiants dans quatre domaines spécifiques : planification et environnement; habitat et cadre bâti; histoire et théories; innovations technologiques et informatique.

Structure du programme

Bloc A – Séminaires obligatoires (9 cr.)

AME 7301 Séminaire de doctorat I, 3 cr.

AME 7302 Séminaire de doctorat II, 3 cr.

AME 7303 Séminaire de doctorat III, 3 cr.

Bloc B – Choix (3 cr.)

Le cours au choix peut être suivi dans l'un ou l'autre des programmes de maîtrise de la Faculté de l'aménagement ou à l'intérieur d'autres programmes de l'Université.

Objectifs de la M.Sc.A., maîtrise individualisée (design urbain)

Le but du programme est de former des spécialistes du design urbain aptes à intervenir dans des milieux urbains ciblés par des projets de requalification ou de revitalisation, à concevoir de nouveaux espaces urbains, tant au centre qu'en périphérie, à concevoir des ambiances urbaines et des lieux publics aux appropriations multiples. Ces compétences ont trait principalement à l'analyse de la forme urbaine, à la composition urbaine, à l'évaluation et à la gestion des projets, au travail en équipe multidisciplinaire. Elles s'appuieront sur une connaissance des processus de formation des ensembles urbains, vus dans une perspective historique et systémique. À la faveur d'une approche interdisciplinaire, l'accent est mis sur le développement d'une capacité d'analyse des ensembles urbains en vue de la formulation de diagnostics clairs, de même que sur l'élaboration de projets novateurs et leur suivi.

Règlement pédagogique propre

1. Admission

Pour être admissible, le candidat doit être titulaire d'un baccalauréat, ou d'un diplôme équivalant, dans un domaine pertinent au champ d'étude considéré. De plus, les candidats doivent démontrer une expérience en design urbain, par la soumission d'un portfolio.

Pour l'admission, le candidat doit soumettre deux lettres de recommandation, une lettre de motivation, un portfolio et un curriculum vitae. Suite à la demande au Bureau des admissions, une copie de toutes ces pièces doit être présentée en format papier et être acheminée directement à la Faculté de l'aménagement.

2. Programme

Le programme de maîtrise en design urbain comporte 45 crédits. Centrée sur deux ateliers et deux séminaires spécialisés totalisant 18 crédits, la formation comporte 12 crédits de cours portant sur la composition urbaine et sur les enjeux, le contexte et les processus. Finalement, 15 crédits sont alloués à la réalisation d'un travail dirigé terminal. La durée minimale de la scolarité est de trois trimestres équivalents plein temps.

Structure du programme

Bloc A – Obligatoire – Ateliers et séminaires (18 cr.)

Diagnostic et cadre conceptuel du projet

AME 6413 Atelier en design urbain 1, 6 cr.

AME 6114 Composition paysagère contemporaine, 3 cr.

Élaboration et mise en forme du projet

AME 6415 Atelier en design urbain 2, 6 cr.

AME 6416 Séminaire en design urbain 2, 3 cr.

Bloc B – Composition urbaine (min. 3 cr.)

ARC 6883 Formes architecturales et urbaines, 3 cr.

ARC 6754 Formation de l'espace urbain, 3 cr.

Bloc C – Enjeux, contexte et processus (min. 3 cr.)

AME 6043 Planification et élaboration des projets, 3 cr.

URB 6286 Histoire de l'urbanisme, 3 cr.

URB 6752 Courants contemporains en urbanisme, 3 cr.

URB 6772 Éval. environnementale/planif. de projet, 3 cr.

* L'étudiant doit avoir complété 9 crédits de cours du bloc A avant d'entreprendre le bloc B.

Bloc D – Activités dirigées (min. 3 cr.)

AME 6915 Travail dirigé, 3 cr.

Objectifs du D.E.S.S. (montage et gestion de projets d'aménagement)

L'acquisition de connaissances et de savoir-faire permet au futur gestionnaire de projets d'aménagement de posséder les informations nécessaires pour bien fonder ses interventions, qu'il s'agisse de connaissances provenant de l'application des sciences de base ou des sciences de l'action. La formation se traduit par une excellente connaissance des techniques de montage et de gestion de projets d'aménagement, d'une part, et, par une compréhension du contexte global au sein duquel opère le gestionnaire de projets, d'autre part.

Règlement pédagogique propre au D.E.S.S. en montage et gestion de projets d'aménagement**1. Admission**

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au programme du Diplôme d'études supérieures spécialisées en montage et gestion de projets d'aménagement (D.E.S.S.), le candidat doit être titulaire d'un baccalauréat de l'Université de Montréal préparant adéquatement aux études qu'il veut entreprendre, ou d'un diplôme jugé équivalent. Le candidat doit en outre avoir travaillé dans un domaine relié à l'aménagement pendant au moins deux ans après son premier diplôme universitaire, à moins que, sur recommandation du directeur du programme, le doyen ne fasse exception.

2. Programme

Le programme comporte un minimum de 30 crédits, dont 24 du niveau des études supérieures.

3. Choix de cours

Le programme comporte 15 crédits de cours obligatoires, 9 à 15 crédits de cours à option et de 0 à 6 crédits de cours au choix.

4. Durée de la scolarité

Dans le cas d'une inscription à plein temps, la durée de la scolarité est d'un minimum de 2 trimestres à compter de l'inscription initiale du candidat.

La durée maximale de la scolarité est de 4 ans à compter de l'inscription initiale du candidat.

Structure du programme**Bloc A – Obligatoire (15 cr.)**

AME 6043 Planification et élaboration des projets, 3 cr.
 AME 6070 Montage juridique et financier de projet, 3 cr.
 AME 6501 Pratiques de l'aménagement, 3 cr.
 HEC 6101 La direction et le leadership des proj., 3 cr.
 HEC 9354A Le management : les milieux et la prat., 3 cr.

Bloc B – Option (9 à 15 cr.)***Bloc B₁ – Orientation – Maîtrise d'ouvrage**

HEC 6108 Systèmes d'information en gestion, 3 cr. (4-705-95)
 HEC 6110 Méthodes et pratiques de négociation, 3 cr. (4-043-95)
 URB 6741 Promotion immobilière et habitat urbain, 3 cr.
 URB 6751 Analyse de milieu et design urbain, 3 cr.
 URB 6857 Projets et financement international, 3 cr.

Bloc B₂ – Orientation – Maîtrise d'œuvre

AME 6045 Analyse de valeur et gestion de qualité, 3 cr.
 AME 6046 Planification et contrôle des ressources, 3 cr.
 AME 6047 Gestion de l'industrialisation, 3 cr.
 HEC 6109 Gestion – approvisionnements, logistique, 3 cr. (4-501-95)
 URB 6772 Éval. environnementale / planif. de projet, 3 cr.

Bloc C – Choix (min. 0 cr.; max. 6 cr.)**Objectifs du D.E.S.S. (territoires et environnement)**

Le programme vise à permettre aux étudiants inscrits de se donner des connaissances environnementales appliquées dans les domaines de l'aménagement et orientée vers des pratiques d'intervention aux échelles locale et régionale.

Membres du Comité du D.E.S.S.

Gérald Domon, architecture de paysage
 Michel Gariépy, urbanisme
 Peter Jacobs, architecture de paysage
 René Parenteau, urbanisme

Règlement pédagogique propre au D.E.S.S. en territoires et environnement**1. Admission**

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au programme de Diplôme d'études supérieures spécialisées en territoires et environnement, le candidat doit :

- a) être titulaire d'un baccalauréat préparant adéquatement aux études en aménagement (urbanisme et paysage) ou d'un diplôme jugé équivalent;
- ou
- b) détenir un diplôme de deuxième cycle dans une discipline appropriée.

2. Durée de la scolarité

La scolarité minimale est de deux trimestres à plein temps ou l'équivalent. La durée maximale de la scolarité est de quatre ans à compter de l'inscription initiale du candidat.

3. Programme

Le programme comporte un minimum de 30 crédits du niveau des études supérieures, dont 12 crédits obligatoires et 18 crédits à option.

4. Modalités de transfert à la Maîtrise en Urbanisme et à la Maîtrise en Aménagement (Option « Paysage »)

Un candidat peut être admis à la Maîtrise en urbanisme ou à la Maîtrise en Aménagement (Option « Paysage ») pendant ou à la fin de la scolarité du D.E.S.S. Territoires et environnement. Une recommandation du Comité de gestion du programme sera alors nécessaire.

Une demande d'équivalence pour les cours suivis au D.E.S.S. devra accompagner la demande d'admission du candidat.

Structure du programme**Bloc A – Obligatoire – Travaux appliqués en territoires et environnement (12 cr.)**

AME 6520 Atelier, 6 cr.
 AME 6530 Environnement et aménagement, 3 cr.
 AME 6540 Travail individuel, 3 cr.

Bloc B – Option – Introduction à l'écologie (3 cr.)

AME 6113 Écologie du paysage, 3 cr.
 BIO 6025 Séminaires en écologie, 3 cr.

Bloc C – Option – Théories appliquées à la planification et à la gestion environnementale du territoire (min. 6 cr.)

AME 6064 Interventions paysagères II, 3 cr.
 AME 6501 Pratiques de l'aménagement, 3 cr.
 URB 6771 Développement urbain durable, 3 cr.
 URB 6772 Éval. environnementale / planif. de projet, 3 cr.

Bloc D – Option – Dimensions instrumentales de la gestion environnementale du territoire (min. 6 cr.)

AME 6816 Problématiques en design contemporain, 3 cr.
 URB 6751 Analyse de milieu et design urbain, 3 cr.
 URB 6762 Planification des infrastructures, 3 cr.
 URB 6773 Gestion environnementale du territoire, 3 cr.

Bloc E – Option – Formations complémentaires (min. 3 cr.)

ENV 6003 La protection de l'environnement, 3 cr.
 GEO 6897 Environnement et santé, 3 cr.

* L'étudiant doit avoir complété 9 crédits de cours du bloc A avant d'entreprendre le bloc B.

MSN 6136	Principes de l'analyse du risque, 3 cr.
MSN 6144	Perception et communication du risque, 3 cr.
MSN 6148	Gestion de crises environnementales, 3 cr.
TXL 6014	Toxicologie de l'environnement, 3 cr.
URB 6850	Urbanisme dans les PED, 3 cr.

Note

Les étudiants qui s'inscrivent à ce programme doivent avoir un minimum de connaissances acquises en aménagement et en environnement. Selon le dossier de chacun, à l'admission, chaque étudiant pourra se voir imposer jusqu'à 9 crédits de cours complémentaires parmi les suivants :

APA 4551	Gestion : environnement et paysage, 3 cr.
APA 5550	Écologie appliquée, 3 cr.
BIO 1803	Écologie générale, 3 cr.
DRT 3108	Droit international de l'environnement, 3 cr.
GEO 1312	Géographie et environnement, 3 cr.
URB 1114	Villes, territoires et environnement, 3 cr.
URB 2323	Collectivités viables et urbanisme, 3 cr.

Architecture

Maîtrise en architecture (M.Arch.) 2-010-1-0

École d'architecture, Faculté de l'aménagement

Responsable du programme : Anne Cormier, tél. : 514-343-7287

Membres du Comité des études supérieures

Georges Adamczyk
Denis Bilodeau
Jean-Pierre Chupin
Anne Cormier, présidente
Irena Latek
Alessandra Ponte

Directrice : Anne Cormier

Personnel enseignant ***Professeurs titulaires**

Georges Adamczyk, B.Sp. design 3D (UQAM), M.Sc.A. aménagement (Montréal), en congé au trimestre d'hiver 2008
Christina Cameron, B.A. (Toronto), M.A. (Providence), Ph.D. histoire de l'art et de l'architecture (Laval), titulaire de la chaire de recherche du Canada en patrimoine bâti
Colin H. Davidson, M.Arch. (M.I.T.)
Giovanni De Paoli, M.Sc.A. aménagement (Montréal), Dottore in architettura (Torino), Ph.D. aménagement (Montréal), doyen
Irena Latek, M.Arch. (Varsovie)
Jean-Claude Marsan, B. Arch. (Montréal), M.Sc. architecture (Edinburgh), Ph.D. architecture (Edinburgh), MSRC, Hon. FIRAC
Roger Bruno Richard, B. Arch. (Laval), M. Arch. (Berkeley), en congé au trimestre d'automne 2007

Professeurs agrégés

Denis Bilodeau, B. Arch. (Laval), M.Sc.A. aménagement (Montréal), M. of arts (Columbia), Ph.D. architecture (Delft)
Pierre Boyer-Mercier, B.Arch. (Montréal)
Jean-Pierre Chupin, Arch. DPLG (Nantes), Dipl. Arch. 2 (Portsmouth), M.Arch. History and Theory (McGill), Ph.D. aménagement (Montréal)
Anne Cormier, B.Sc.Arch. (McGill), B.Arch. (McGill), C.E.A.A. architecture urbaine (Paris-Villemin)
Clément Demers, B.Arch. (Montréal), M.Sc. gestion de projet (UQAM)
Manon Guité, B.Arch. (Montréal), M.Urb. (Montréal), vice-doyenne aux Affaires académiques
Alan J. Knight, Dipl. Arch. (Londres)
Jacques Lachapelle, B.Arch. (Montréal), M.Sc.A. aménagement (Montréal), Ph.D. histoire (Laval), en congé au trimestre d'automne 2007

* Sont habilités à oeuvrer aux cycles supérieurs les membres du personnel enseignant qui y ont été affectés. Prière de s'informer auprès des autorités directement responsables des programmes d'études ou auprès de la Faculté des études supérieures.

Daniel Pearl, B.Sc. Arch. (McGill), B.Arch. (McGill)
Alessandra Ponte, Dipl. Arch. (Venise), Dottore in Architettura (Venise)
Temy Tidafi, Dipl. d'État en arch. (Alger), M.Sc.A. aménagement (Montréal), Ph.D. aménagement (Montréal)

Professeures adjointes

Susan Bronson, B.E.S. (Waterloo), M.Sc.A. aménagement (Montréal)
Claudine Déom, B.Sc. urbanisme (UQAM), M.A. histoire de l'art (UQAM), Ph.D. histoire de l'art (UQAM)

Professeurs associés

Pierre Boudon, Licence es Lettres (Sorbonne), Doctorat (Nanterre), Doctorat d'état (Paris III)
Jacques Dalibard, B.Arch. (McGill), M.Sc.A. (Columbia)
Dan S. Hanganu, B.Arch. (Bucarest)
Phyllis Lambert, M.S.Arch. (Illinois Institute of Technology, Chicago), Dr.h.c.Eng. (Technical University of Nova Scotia), Dr.h.c. (Montréal), D. Litt. (McGill), LL.D. (Concordia), LL.D. (Bishop)
Bernard Gilles Lefebvre, B.Arch. (McGill), M. Arch. (McGill), Maîtrise en sc. de l'administration (UQAM)
Romedi Passini, E.T.H. (Zurich), Ph.D. (Penn. State)
Jean-François Rotgé, Arch. DPLG (Paris), M.Sc.A. aménagement (Montréal), Ph.D. aménagement (Montréal)

Professeur émérite

Claude Parisel

Objectifs de la maîtrise en architecture (M.Arch.)

Ce programme permet aux étudiants de choisir l'une des six orientations suivantes : Design architectural, Conservation de l'environnement bâti, Montage et gestion de projets, Conception et modélisation assistées par ordinateur, Architecture urbaine, Systèmes constructifs. Il mène au stage et aux examens de l'Ordre des architectes du Québec.

Le programme professionnel de Maîtrise en architecture qui suit le programme préprofessionnel de Baccalauréat ès Sciences (design architectural) est dûment accrédité par le Conseil canadien de certification en architecture et, en vertu des ententes de réciprocité avec les autres provinces du Canada et l'accord de libre-échange avec les États-Unis, ses diplômés ont accès au marché de l'Amérique du Nord.

« Au Canada, toutes les associations provinciales recommandent, comme préalable au permis d'exercice, l'obtention d'un grade universitaire conféré par un programme professionnel accrédité. Le Conseil canadien de certification en architecture (CCCA), seul organisme autorisé à accréditer les programmes professionnels canadiens en architecture, accorde l'accréditation à deux niveaux de grades universitaires : le Baccalauréat en architecture et la Maîtrise en architecture. Un programme peut se voir octroyer un terme d'accréditation de cinq, trois ou deux ans, selon son degré de conformité aux normes de formation établies. Les programmes de Maîtrise peuvent être composés d'un grade préprofessionnel de premier cycle et d'un grade professionnel de deuxième cycle, lesquels, lorsque acquis successivement, constituent une formation professionnelle accréditée. Toutefois, pris isolément, le grade préprofessionnel n'est pas reconnu comme un grade accrédité. »

Design architectural

Cette orientation pousse plus loin la démarche architecturale classique. Celle-ci est proposée comme un temps de recherche et de réflexion sur la génération des idées plutôt que sur la stricte composition. Elle est ouverte à des thématiques contemporaines, disciplinaires ou transversales. Cette orientation vise à permettre aux futurs architectes de se donner une démarche conceptuelle fondée sur la rigueur de la recherche en architecture et sur la capacité à développer une attitude réflexive dans leur pratique du projet.

Conservation de l'environnement bâti

Reliée à l'option « Conservation de l'environnement bâti » de la M.Sc.A. aménagement, cette orientation cherche principalement à former les futurs architectes en fonction de ce marché en expansion qu'est la restauration, la rénovation et le recyclage des bâtiments selon une approche axée sur la culture des sociétés. Cette approche vise à assurer l'intégrité de la mise en valeur dans l'environnement bâti des éléments architecturaux et des significations culturelles léguées par les générations précédentes tout en sauvegardant les énergies et les ressources.

Montage et gestion de projets d'aménagement

Reliée à l'option « Montage et gestion de projets d'aménagement » de la M.Sc.A. aménagement, cette orientation vise à familiariser l'étudiant avec les stratégies et les moyens à mettre en oeuvre lors du montage et de la gestion de projets d'architecture. Il s'agit de permettre à l'étudiant d'élargir sa vision du rôle de l'architecte et d'accéder à de nouvelles pratiques touchant les décisions qui affectent la nature et la qualité des bâtiments tout en optimisant l'utilisation des ressources.

Conception et modélisation assistées par ordinateur

Reliée à l'option « Conception, modélisation et fabrication assistée par ordinateur » de la M.Sc.A. aménagement, cette orientation s'adresse aux étudiants qui veulent acquérir une connaissance approfondie de la nature et des possibilités des outils informatiques de la CAO et une capacité à développer des méthodes de travail professionnel plus productives. Elle vise donc l'assimilation des concepts algorithmiques préalables à l'utilisation courante des logiciels commerciaux et la compréhension de l'apport de l'informatique dans les tâches concernant la conception de l'environnement bâti.

Architecture urbaine

L'orientation en architecture urbaine s'adresse aux étudiants qui veulent approfondir la conception des édifices basée sur l'étude des ensembles urbains. Elle permet de développer une approche et des méthodes qui sont générées par le rapport de l'édifice projeté avec la ville qui le reçoit en tenant compte de la transformation de celle-ci. Fondée sur les travaux de création et de recherche en architecture urbaine développés à l'École d'architecture, cette orientation ouvre aux étudiants la possibilité de faire du projet architectural un projet d'intervention rationnel et critique pour l'aménagement de la ville contemporaine.

Systèmes constructifs

L'orientation en systèmes constructifs propose une approche innovante et intégrée de l'architecture en vue de la rendre accessible au plus grand nombre, par des technologies de reproduction mettant à contribution soit l'industrialisation, soit les ressources locales traditionnelles dans une perspective de développement durable. Issue des travaux de recherche de l'École d'architecture et appuyée par un réseau de ressources locales et internationales, cette approche permet aux étudiants de se donner des moyens et des méthodes pour travailler avec les intervenants de la construction en vue de maîtriser les procédés autant que les produits destinés à la réalisation de bâtiments performants.

Règlement pédagogique propre à la maîtrise en architecture (M.Arch.)**1. Admission**

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au programme de maîtrise en architecture, le candidat doit être titulaire d'un baccalauréat préprofessionnel en architecture, B.Sc. (design architectural) ou équivalent. L'admission est conditionnée par les résultats académiques obtenus et la qualité des travaux d'architecture présentés dans un portfolio qui doit être joint à la demande du candidat. Les mêmes règles s'appliquent au candidat titulaire d'un baccalauréat dans une discipline du design et pour lequel un cheminement spécifique est prévu. Pour les détails sur les consignes à suivre pour préparer le portfolio, veuillez consulter le site web de l'École d'architecture.

2. Programme

Pour les candidats titulaires d'un B.Sc. (design architectural), le programme comporte 45 crédits répartis comme suit : 36 crédits d'atelier et de cours obligatoires et 9 crédits de cours à option dans une des orientations offertes. Pour les candidats titulaires d'un baccalauréat en design de l'environnement, des cours préparatoires seront exigés en fonction des équivalences et des exemptions accordées par rapport au B.Sc. (design architectural).

3. Choix de cours

Les six orientations reflètent les nouvelles formes de pratique en demande sur le marché et correspondent aux expertises présentes à l'École d'architecture et à la Faculté de l'aménagement.

4. Durée de la scolarité

La durée minimale de la scolarité du programme est de trois trimestres équivalent plein temps. Les deux premiers trimestres doivent être suivis à plein temps.

5. Conditions particulières

Tout étudiant inscrit devra se doter d'un microordinateur portable configuré selon les exigences de l'École d'architecture.

Structure du programme**Bloc A – Obligatoire – Ateliers d'architecture (12 cr.)**

- ARC 6812 Atelier d'architecture avancé, 6 cr.
- ARC 6814 Projet final, 6 cr.

Bloc B – Obligatoire – Théories (3 cr.)

- ARC 6822 Analyse de l'architecture contemporaine, 3 cr.

Bloc C – Obligatoire – Pratiques (15 cr.)

- ARC 6832 Sécurité du bâtiment, 3 cr.
- ARC 6833 Pratique et gestion stratégique, 3 cr.
- ARC 6834 Financement et gestion des coûts, 3 cr.
- ARC 6842 Stratégies structurales, 3 cr.
- ARC 6844 Détails et intégration, 3 cr.

Bloc D – Obligatoire – Atelier spécialisé (6 cr.)

- ARC 6813 Atelier d'architecture spécialisé, 6 cr.

Bloc E – Option – Orientations (9 cr.)

L'étudiant doit choisir l'une des six orientations offertes et prendre les trois cours de 3 crédits qui les composent.

Bloc E₁ – Design architectural

- ARC 6853 Précédents et conception architecturale, 3 cr.
- ARC 6854 Études avancées en architecture, 3 cr.
- ARC 6863 Laboratoire spécialisé en CAO, 3 cr.

Bloc E₂ – Conservation de l'environnement bâti

- AME 6210 Histoire des théories de la conservation, 3 cr.
- AME 6311 Méthodologie d'évaluation d'un site, 3 cr.
- AME 6412 Cadres de gestion en conservation, 3 cr.

Bloc E₃ – Montage et gestion de projets

- AME 6043 Planification et élaboration des projets, 3 cr.
- AME 6045 Analyse de valeur et gestion de qualité, 3 cr.
- AME 6046 Planification et contrôle des ressources, 3 cr.

Bloc E₄ – Conception et modélisation assistées par ordinateur

- AME 6602 Acquisition de données spatiales, 3 cr.
- AME 6603 Théorie de la modélisation volumique, 3 cr.
- ARC 6863 Laboratoire spécialisé en CAO, 3 cr.

Bloc E₅ – Architecture urbaine

- AME 6144 Concept du paysage, 3 cr.
- ARC 6883 Formes architecturales et urbaines, 3 cr.
- URB 6287 Cadres juridiques de l'urbanisme, 3 cr.

Bloc E₆ – Systèmes constructifs

- AME 6045 Analyse de valeur et gestion de qualité, 3 cr.
- AME 6047 Gestion de l'industrialisation, 3 cr.
- AME 6305 Séminaire en technologie du bâtiment, 3 cr.

Design industriel

D.E.S.S. (design de jeux)**2-015-1-3**École de design industriel, Faculté de l'aménagement

Pour renseignements: philippe.lemay@umontreal.ca

Membres du Comité des études supérieures

Pierre De Coninck
Louis Martin Guay
Bernard Perron
Philippe Lemay

Directeur : Luc Courchesne**Personnel enseignant *****Professeurs titulaires**

Luc Courchesne, B.D. (Nova Scotia College of Art and Design, Halifax), M.S.V.S. (Massachusetts Institute of Technology)
Alain Findeli, Ing. (INSA, Lyon), M.Sc.A. aménagement (Montréal), Doctorat en esthétique et science de l'art (Paris VIII)

* Sont habilités à oeuvrer aux cycles supérieurs les membres du personnel enseignant qui y ont été affectés. Prière de s'informer auprès des autorités directement responsables des programmes d'études ou auprès de la Faculté des études supérieures.

Jacqueline Vischer, B.A. psychologie (U.C. Berkeley), Diploma in Psychology (Univ. of Wales), Ph.D. architecture (U.C. Berkeley)

Professeurs agrégés

Diane Bisson, B.Sc. anthropologie (Montréal), M.Sc. anthropologie (Montréal), M.A. muséologie (Montréal), Ph.D. histoire du design (Royal College of Art, Londres)
 Pierre De Coninck, DUT Génie mécanique (I.U.T. Valenciennes), Ing. Génie mécanique (Univ. Technologie de Compiègne), M.Sc.A. aménagement (Montréal), Ph.D. aménagement (Montréal), Postdoctorat développement durable (Sherbrooke)
 Philippe Lalonde, Maîtrise en design (Royal College of Art, Londres), Diplôme en D.I. (Ontario College of Art, Toronto), secrétaire de faculté
 Tiiu Vaikla-Poldma, B.I.D. Interior Design (Ryerson University), M.A. Education (McGill), Ph.D. Doctor of Philosophy (McGill), vice-doyenne aux Études supérieures et à la Recherche

Professeurs adjoints

Rabah Bousbaci, Diplôme en architecture (EPAU, Alger), C.E.A.A. (Versailles; Paris-Villemin), M.Architecture (Laval), Ph.D. aménagement (Montréal)
 Tomás Dorta, Architecture (U.C.V., Caracas), M.Sc.A. aménagement (Montréal), Ph.D. aménagement (Montréal)
 Philippe Gauthier, B.D.I. (Montréal), M.Sc.A. aménagement (Montréal), D.E.A. sociologie (Toulouse), Doctorat de sociologie (EHESS, Paris)
 Tatjana Leblanc, diplôme en architecture (Berlin), maîtrise en design industriel, KHB (Berlin), M.A. design industriel, Ohio State University
 Philippe Lema, Licence Psychologie (Lausanne), D.E.A. sciences cognitives (Polytechnique, Paris), Ph.D. psychologie (Lausanne)
 Sylvain Plouffe, B.D.I. (Montréal), M.Sc.A. aménagement (Montréal)
 Denyse Roy, Maîtrise en muséologie (UQAM), Maîtrise en histoire de l'art (Concordia), B.D.I. (Montréal)
 Jean Therrien, B.Sc. design (UQAM), M.Sc.A. aménagement (Montréal)

Professeurs associés

Michel Dallaire, Diplôme d'études supérieures en arts industriels (École supérieure des arts industriels, Stockholm)
 Carmello Di Bartolo, diplôme designer industriel (Istituto Europeo di Design, Milan)
 Franco Lodato, B.D.I. (Institute of Technology, Caracas), M.Sc. in Bionics (Istituto Europeo di Design, Milan)
 Alain Moureaux, diplôme en architecture d'intérieur (Institut St-Luc, Belgique)

Objectifs du D.E.S.S. (design de jeux)

Le programme de design de jeux a pour objectif général de former des designers de jeux, professionnels et responsables, capables d'élaborer des concepts novateurs et pertinents, en fonction des diverses contraintes imposées. Au terme de sa formation, l'étudiant aura acquis des compétences déterminantes pour la maîtrise du processus de design de jeux, en s'appuyant sur une solide connaissance des éléments liés à sa conception et à sa gestion, comprendra les aspects expérimentiels, interactifs et narratifs des jeux, et pourra s'intégrer efficacement dans des équipes de développement multidisciplinaires.

Règlement pédagogique propre au D.E.S.S. en design de jeux

1. Admission

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au programme de diplôme d'études supérieures spécialisées en design de jeux, le candidat doit :

- être titulaire d'un diplôme de premier cycle, soit :
 - en design (industriel, d'intérieur, graphique), architecture, urbanisme ou architecture de paysage;
 - en informatique;
 - en génie;
 - en communication;
 - en études cinématographiques;
 - ou toute autre formation pertinente;
- avoir une maîtrise suffisante du français et une bonne connaissance de l'anglais;
- soumettre les éléments suivants :
 - une lettre de motivation personnelle;
 - un curriculum vitae;
 - 2 lettres de références;
 - le cas échéant, un portfolio contenant des exemples de création de jeux ou de production multimédia, présentés sur support électronique (CD/DVD).

2. Programme

Le programme comporte 30 crédits, dont 24 crédits pour des cours obligatoires et 6 pour des cours à option.

3. Durée de la scolarité

La scolarité minimale est de deux trimestres à plein temps ou l'équivalent. La durée maximale de la scolarité est de quatre ans, à compter de l'inscription initiale.

Structure du programme

Bloc A – Obligatoire (24 cr.)

AME 6043	Planification et élaboration des projets, 3 cr.
DEJ 6000	Concepts fondamentaux des jeux, 3 cr.
DEJ 6001	Atelier de design de jeux 1, 3 cr.
DEJ 6002	Atelier de design de jeux 2, 6 cr.
DEJ 6003	Jeux, expériences et interactions, 3 cr.
DEJ 6004	Narration et jeux vidéo, 3 cr.
DIN 6000	Design et approches systémiques, 3 cr.

Bloc B – Option (min 3 cr.; max. 6 cr.)

AME 6112	Significations culturelles des paysages, 3 cr.
AME 6151	Relations personne-environnement, 3 cr.
AME 6605	Méthodologie de la modélisation, 3 cr.
AME 6816	Problématiques en design contemporain, 3 cr.
AME 6817	Théories du projet, 3 cr.
ARC 6883	Formes architecturales et urbaines, 3 cr.
CIN 6011	Cinéma, jeu vidéo et fiction interactive, 3 cr.
CIN 6050	Scénarisation, technologies et création, 3 cr.
COM 2571	Interfaces et scénarisation, 3 cr.
COM 6310	Les médias et leurs usagers, 3 cr.
COM 6538	Communication, design et esthétique, 3 cr.
IFT 6330	Intelligence artificielle : introduction, 4 cr.
IFT 6840	Infographie 2D, 3 cr.
IFT 6843	Infographie 3D, 3 cr.
IFT 6845	Animation par ordinateur, 3 cr.
PHI 1255	Introduction à la philosophie de l'art, 3 cr.
PHI 3255	Esthétique contemporaine, 3 cr.
URB 6751	Analyse de milieu et design urbain, 3 cr.
URB 6753	Méthodes de design urbain, 3 cr.

Bloc C – Option (min. 0 cr.; max. 3 cr.)

DEJ 6005	Stage, 3 cr.
----------	--------------

Urbanisme

Maîtrise en urbanisme (M. Urb.) **2-025-1-0**

D.E.S.S. (gestion urbaine pour les pays en développement) **2-026-1-0**

Institut d'urbanisme, Faculté de l'aménagement

Pour renseignements : tél. : 514-343-5699

Membres du Comité des études supérieures

Gérard Beaudet
 Jacques Fisette
 Marie-Odile Trépanier

Directeur : Gérard Beaudet

Personnel enseignant *

Professeurs titulaires

Gérard Beaudet, B.Arch. (Montréal), M.Urb. (Montréal)
 Michel A. Boisvert, M.A. économie (Montréal), Ph.D. Regional Science (University of Pennsylvania)
 François Charbonneau, B.Sp.L. esthétique-histoire de l'art (UQAM), M.Urb. (Montréal), Ph.D. aménagement (Montréal)
 Jacques Fisette, B.A.A. (Sherbrooke), M.Urb. (Montréal), Ph.D. aménagement (Montréal), Dipl. I.C.T. (Ottawa)
 Michel Gariépy, B.Ing. (McGill), M.Urb. (Montréal), Ph.D. Planning Studies (University of London, Londres)
 Marie Lessard, B.Arch. (Montréal), M.Phil. Town Planning (London)
 René Parenteau, M.Sc. sociologie (Laval), Doctorat sc. humaines (Aix)
 Béatrice Sokoloff, Ph.D. sociologie (Montréal)
 Marie-Odile Trépanier, LL.L. (Montréal), M.Urb. (Montréal)

Professeurs agrégés

Michel Guenet, B.A. géographie (Laval), M.A. géographie (Laval), Ph.D. géographie (Laval), en congé
 Paul Lewis, B.A. spéc. en géographie (Ottawa), Maîtrise en planification (Ottawa), Ph.D. aménagement (Montréal)
 Isabelle Thomas-Maret, M.A. géographie et aménagement de l'espace (Sorbonne), Ph.D. géographie et aménagement de l'espace (Sorbonne)

Professeur adjoint

Daniel Gill, B.Sc. géographie (UQAM), M.ATDR (Laval)

Objectifs de la M.Urb. (urbanisme)

L'urbanisme est un domaine de synthèse interdisciplinaire appliquée au territoire et à l'urbain. La M.Urb. est ouverte à des étudiants provenant de formations variées dans les disciplines de l'aménagement et du territoire, mais aussi des sciences humaines et naturelles. La M.Urb. est un programme professionnel qui donne accès à l'Ordre des urbanistes du Québec. La M.Urb. est également accréditée par l'*American Institute of Certified Planners* et elle est reconnue par l'Institut canadien des urbanistes et par l'Association pour la promotion de l'enseignement et de la recherche en aménagement et en urbanisme (francophonie).

Tout en offrant aux étudiants une préparation adéquate à la pratique professionnelle, la M.Urb. leur permet une formation poussée et une ouverture à de nouveaux champs d'analyse et de pratique. Le programme offre des cours fondamentaux et des cours à option reliés notamment aux thèmes de l'aménagement et des services urbains, du design urbain, de l'environnement et du cadre de vie, ainsi que de l'habitat et des stratégies urbaines. Il poursuit plusieurs objectifs : **1)** offrir aux diplômés d'un programme de baccalauréat en urbanisme de parfaire leur formation par des cours approfondis et par un élargissement de leurs connaissances; **2)** permettre aux étudiants provenant d'autres disciplines d'acquérir les connaissances et les méthodes essentielles à l'urbanisme, ainsi que d'appliquer leur savoir et leur savoir-faire aux enjeux urbains; **3)** développer la capacité de concevoir et mettre en œuvre un projet de recherche ou d'intervention en urbanisme, par la rédaction d'un mémoire ou d'un travail dirigé.

Règlement pédagogique propre à la Maîtrise en urbanisme (M.Urb.)

1. Admission

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au programme de maîtrise en urbanisme, le candidat doit être titulaire d'un baccalauréat préparant adéquatement aux études en urbanisme, ou d'un diplôme jugé équivalent.

2. Programme

Le programme comporte un minimum de 45 crédits répartis selon l'une des modalités suivantes :

- a)** avec mémoire : un minimum de 21 crédits de cours de deuxième cycle et 24 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'un mémoire;
- b)** avec travail dirigé : un minimum de 33 crédits de cours, dont 30 de deuxième cycle, et 12 crédits d'activités dirigées, incluant un séminaire de recherche et la rédaction d'un rapport.

Les étudiants n'ayant pas de baccalauréat en urbanisme pourront devoir suivre jusqu'à 15 crédits de cours préparatoires supplémentaires, fondamentaux pour le

* Sont habilités à oeuvrer aux cycles supérieurs les membres du personnel enseignant qui y ont été affectés. Prière de s'informer auprès des autorités directement responsables des programmes d'études ou auprès de la Faculté des études supérieures.

domaine de l'urbanisme, après appréciation de la formation antérieure par la direction de l'Institut.

3. Choix de cours

La modalité avec mémoire comporte, outre le mémoire, 6 crédits d'atelier obligatoire et 15 crédits de cours à option.

La modalité avec travail dirigé comporte, outre les activités dirigées, 6 crédits d'atelier obligatoire, 12 crédits de cours obligatoires et 15 crédits de cours ou d'activités individuelles à option.

4. Connaissances préalables requises

Bloc A (max. 15 cr.)

Cours fondamentaux pour étudiants n'ayant pas de formation en urbanisme et ayant choisi l'un ou l'autre cheminement ci-dessous.

- URB 6011 Atelier d'intégration, 3 cr.
- URB 6281 Théories, pratiques de la planification, 3 cr.
- URB 6284 Développement économique urbain, 3 cr.
- URB 6286 Histoire de l'urbanisme, 3 cr.
- URB 6287 Cadres juridiques de l'urbanisme, 3 cr.
- URB 6288 Gestion du territoire et géomatique, 3 cr.

Structure du programme

1. CHEMINEMENT AVEC MÉMOIRE

Bloc A – Option – Cours fondamentaux (min. 9 cr.; max. 12 cr.)

- URB 6742 Dynamique des habitats urbains, 3 cr.
- URB 6754 Formation de l'espace urbain, 3 cr.
- URB 6761 Gestion des services urbains, 3 cr.
- URB 6771 Développement urbain durable, 3 cr.

Bloc B – Atelier obligatoire (6 cr.)

- URB 6020 Atelier d'intervention, 6 cr.

Bloc C – Option (max. 6 cr.)

- URB 6741 Promotion immobilière et habitat urbain, 3 cr.
- URB 6751 Analyse de milieu et design urbain, 3 cr.
- URB 6752 Courants contemporains en urbanisme, 3 cr.
- URB 6762 Planification des infrastructures, 3 cr.
- URB 6772 Éval. environnementale / planif. de projet, 3 cr.
- URB 6850 Urbanisme dans les PED, 3 cr.
- URB 6851 Développement communautaire et urbanisme, 3 cr.
- URB 6853 Analyse spatiale et géomatique, 3 cr. (préalable : URB 6288 Gestion du territoire et géomatique)
- URB 6854 Gestion du sol et enjeux urbains, 3 cr.

Bloc D – Option – Cours connexes (max. 6 cr.)

- AME 6043 Planification et élaboration des projets, 3 cr.
- AME 6431 Mise en valeur des ensembles urbains, 3 cr.
- GEO 6285 Dynamique des régions métropolitaines, 3 cr.
- GEO 6288 Dynamisme et mosaïque métropolitaine, 3 cr.
- HEC 6110 Méthodes et pratiques de négociation, 3 cr.
- URB 6753 Méthodes de design urbain, 3 cr.
- URB 6773 Gestion environnementale du territoire, 3 cr.
- URB 6857 Projets et financement international, 3 cr.

Bloc E – Recherche et rédaction du mémoire (24 cr.)

- URB 6647 Séminaire de recherche en urbanisme, 3 cr.
- URB 6648 Stratégie de recherche, 6 cr.
- URB 6651 Recherche et rédaction du mémoire, 15 cr.

2. CHEMINEMENT AVEC TRAVAIL DIRIGÉ

Bloc A – Cours fondamentaux obligatoires (12 cr.)

- URB 6742 Dynamique des habitats urbains, 3 cr.
- URB 6754 Formation de l'espace urbain, 3 cr.
- URB 6761 Gestion des services urbains, 3 cr.
- URB 6771 Développement urbain durable, 3 cr.

Bloc B – Atelier obligatoire (6 cr.)

URB 6020 Atelier d'intervention, 6 cr.

Bloc C – Option (min. 9 cr.; max. 15 cr.)

URB 6741 Promotion immobilière et habitat urbain, 3 cr.

URB 6751 Analyse de milieu et design urbain, 3 cr.

URB 6752 Courants contemporains en urbanisme, 3 cr.

URB 6762 Planification des infrastructures, 3 cr.

URB 6772 Éval. environnementale / planif. de projet, 3 cr.

URB 6850 Urbanisme dans les PED, 3 cr.

URB 6851 Développement communautaire et urbanisme, 3 cr.

URB 6853 Analyse spatiale et géomatique, 3 cr.
(préalable : URB 6288 Gestion du territoire et géomatique)

URB 6854 Gestion du sol et enjeux urbains, 3 cr.

Bloc D – Option – Cours connexes (max. 6 cr.)

AME 6043 Planification et élaboration des projets, 3 cr.

AME 6431 Mise en valeur des ensembles urbains, 3 cr.

GEO 6285 Dynamique des régions métropolitaines, 3 cr.

GEO 6288 Dynamisme et mosaïque métropolitaine, 3 cr.

HEC 6110 Méthodes et pratiques de négociation, 3 cr.

URB 6753 Méthodes de design urbain, 3 cr.

URB 6773 Gestion environnementale du territoire, 3 cr.

URB 6857 Projets et financement international, 3 cr.

Bloc E – Option – Activités individuelles (max. 6 cr.)

URB 6670 Travail individuel de recherche, 3 cr.

URB 6671 Stage en milieu professionnel, 3 cr.

URB 6672 Activité spéciale, 3 cr.

Bloc F – Activités dirigées obligatoires (12 cr.)

URB 6647 Séminaire de recherche en urbanisme, 3 cr.

URB 6658 Travail dirigé 1 : stratégie de recherche, 3 cr.

URB 6659 Travail dirigé 2 : rédaction, 6 cr.

Objectifs du D.E.S.S. (gestion urbaine pour les pays en développement)

Le diplôme vise à réunir des étudiants des pays développés et des pays en développement, qu'ils soient dans une trajectoire de formation spécialisée ou dans une trajectoire de réorientation de leur expertise professionnelle.

Les objectifs spécifiques de formation, dans le domaine de la gestion des habitats urbains, sont de développer les capacités de procéder à des opérations de recherche appliquée visant à cerner les problèmes d'habitat complexe des collectivités locales, à intervenir dans les filières formelles et informelles d'accès au logement abordable pour les populations pauvres, et à rendre plus opérationnelle l'expertise professionnelle dans la gestion stratégique des programmes d'habitat urbain (construction, réhabilitation), administrés par les niveaux local et communautaire.

Les objectifs spécifiques de formation, dans le domaine de la gestion des environnements urbains, sont de développer les capacités de diagnostic des principaux problèmes reliés à la gestion d'environnements urbains durables (évaluation environnementale, bilan, analyse de risques...) et consolider l'expertise professionnelle dans l'élaboration et la mise en oeuvre de plans stratégiques de gestion locale de l'environnement, y compris la construction de cadres institutionnels favorisant le partenariat et le développement des secteurs informels, communautaires et associatifs dans l'offre de services urbains.

Règlement pédagogique propre au D.E.S.S. en gestion urbaine pour les pays en développement**1. Admission**

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au programme de Diplôme d'études supérieures spécialisées en gestion urbaine pour les pays en développement, le candidat doit être titulaire d'un baccalauréat préparant adéquatement aux études en urbanisme ou d'un diplôme jugé équivalent, ou détenir un diplôme de deuxième cycle dans une discipline appropriée. Le candidat doit en outre avoir obtenu 3,0 au grade de premier cycle ou au grade de deuxième cycle, ou l'équivalent agréé par le doyen sur recommandation du Comité de gestion du programme.

2. Modalités de transfert à la M.Urb.

Un candidat peut être admis à la Maîtrise en urbanisme pendant ou à la fin de la scolarité du D.E.S.S. en gestion urbaine pour les pays en développement. Une recommandation du Comité de gestion du programme sera alors nécessaire.

Une demande d'équivalence pour les cours suivis au D.E.S.S., mais non pour les crédits de travaux dirigés, devra accompagner la demande d'admission du candidat qui devra renoncer au droit à l'octroi du D.E.S.S. Il pourra toutefois recouvrer ce droit en indiquant par écrit qu'il abandonne le programme de maîtrise.

3. Programme

Le programme comporte un minimum de 24 crédits de cours du niveau des études supérieures et 6 crédits attribués à un travail dirigé. Il se compose des options « Habitat urbain » et « Environnement urbain ».

4. Choix de cours

Le programme comporte 12 crédits de cours obligatoires, 9 crédits de cours à option et 3 crédits de cours au choix. Le choix des cours doit être sanctionné par le Comité de gestion du programme.

5. Durée de la scolarité

La scolarité minimale est de deux trimestres à plein temps ou l'équivalent. La durée maximale de la scolarité est de quatre ans à compter de l'inscription initiale du candidat.

Structure du programme**Bloc A – Obligatoire (6 cr.)**

URB 6850 Urbanisme dans les PED, 3 cr.

URB 6859 Séminaire : gestion urbaine et PED, 3 cr.

Bloc B – Laboratoire obligatoire (6 cr.)

URB 6031 Atelier III – Pays en développement, 6 cr.

Bloc C – Option (9 cr.)

– Option « Habitat urbain » (2 cours parmi les suivants) :

URB 6741 Promotion immobilière et habitat urbain, 3 cr.

URB 6742 Dynamique des habitats urbains, 3 cr.

URB 6762 Planification des infrastructures, 3 cr.

URB 6857 Projets et financement international, 3 cr.

301-630A Housing Seminar I (Université McGill), 3 cr.

ou

– Option « Environnement urbain » (2 cours parmi les suivants) :

AME 6113 Écologie du paysage, 3 cr.

URB 6771 Développement urbain durable, 3 cr.

URB 6772 Éval. environnementale / planif. de projet, 3 cr.

URB 6773 Gestion environnementale du territoire, 3 cr.

– Autre cours à option – 3 cr.

L'étudiant choisit un 3^e cours parmi les cours des deux options.**Bloc D – Choix (3 cr.)**

L'étudiant doit suivre un cours de 3 crédits pertinent au domaine d'études dans un établissement universitaire montréalais.

Bloc E – Travail dirigé obligatoire (6 cr.)

URB 6652 Travail dirigé de fin d'études, 6 cr.

Note

Descriptif du cours 301-630A : Strategies for research in housing. Topics include cost-saving measures at both urban and dwelling unit levels, the relationship of housing to social roles, work, privacy, density and mixture. (Option « Minimum Cost Housing in Developing Countries », Master in architecture, Université McGill).

Arts et sciences

Sous cette rubrique, sont regroupés les programmes d'études supérieures offerts en Arts et sciences : sept microprogrammes de deuxième cycle, cinq diplômes d'études supérieures spécialisées (D.E.S.S.), douze maîtrises ès arts (M.A.), vingt maîtrises ès sciences (M.Sc.), deux maîtrises à vocation professionnelle (M.S.I. et M.Ps.) et vingt-neuf Philosophiæ Doctor (Ph.D.).

Anthropologie

M.Sc. (anthropologie) 2-050-1-0

Ph.D. (anthropologie) 3-050-1-0

Département d'anthropologie

Responsable des programmes : Deirdre Meintel, tél. : 514-343-7522
Secrétariat : 514-343-6909

Membres du Comité des études supérieures

Adrian Burke
Michelle Drapeau
John Leavitt
Deirdre Meintel, présidente

Directrice : Pierrette Thibault

Personnel enseignant *

Professeurs titulaires

Bernard Bernier, Ph.D. (Cornell)
Gilles Bibeau, Ph.D. (Laval), MSRC
Ariane Burke, Ph.D. (New York), en congé
Bernard Chapais, Ph.D. (Cambridge)
Claude Chapdelaine, Ph.D. (Montréal)
Guy Lanoue, Ph.D. (Toronto)
John Leavitt, Ph.D. (Chicago)
Deirdre Meintel, Ph.D. (Brown University)
Maria Rosaria Pandolfi, doctorat (E.H.E.S.S., Paris)
Louise I. Paradis, Ph.D. (Yale)
Daniel Pérusse, Ph.D. (Montréal)
Pierrette Thibault, Ph.D. (Montréal)
Paul Tolstoy, Ph.D. (Columbia), doctorat ès lettres (Paris)
Kevin Tuite, Ph.D. (Chicago)
Michel Verdon, Ph.D. (Cambridge)

Professeurs agrégés

Robert Crépeau, Ph.D. (Montréal)
Francis Forest, D.Sc. (Genève)
Brad Loewen, Ph.D. (Laval)
Bob White, Ph.D. (McGill)

Professeurs adjoints

Marie-Pierre Bousquet, Ph.D. (Laval et Nanterre, Paris X)
Adrian Burke, Ph.D. (SUNY, Albanie)
Michelle Drapeau, Ph.D. (Missouri-Columbia)
Nathalie Fernando, Ph.D. (Paris IV)
Jorge Pantaleon, doctorat (Federal do Rio do Janeiro)
Isabelle Ribot, Ph.D. (Cambridge)

Chercheuse adjointe

Sylvie Fortin, Ph.D. (Montréal)

Professeurs associés

Françoise-Romaine Ouellette, Ph.D. (Montréal)
Jean-Michel Vidal, Ph.D. (Montréal)

Chercheurs invités

William De Gaston, doctorat (E.H.E.S.S., Paris)
Jacques Leroux, Ph.D. (Montréal)

* Sont habilités à oeuvrer aux cycles supérieurs les membres du personnel enseignant qui y ont été affectés. Prière de s'informer auprès des autorités directement responsables des programmes d'études ou auprès de la Faculté des études supérieures.

Professeur émérite

Pierre Beaucage

Objectifs de la M.Sc. (anthropologie)

Le programme de maîtrise en anthropologie vise à préparer l'étudiant à la recherche, à l'enseignement et prépare son implication dans des milieux de travail divers (ONG, CLSC, musées, les agences de coopération internationale, certains ministères gouvernementaux). La formation se fait dans l'une des quatre sous-disciplines de l'anthropologie : ethnologie, archéologie préhistorique, anthropologie biologique et ethnolinguistique.

Règlement pédagogique propre à la M.Sc. (anthropologie)

1. Admission

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au programme de M.Sc. (anthropologie), le candidat doit être titulaire d'un B.Sc. spécialisé (anthropologie) ou d'un baccalauréat avec sujet majeur ou mineur en anthropologie, ou d'un diplôme préparant adéquatement aux études qu'il veut entreprendre, ou bien attester d'une formation jugée équivalente.

2. Programme

Le programme de la maîtrise comporte un minimum de 15 crédits de cours et 30 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'un mémoire.

3. Choix de cours

Le programme comporte un minimum de 12 crédits de cours de deuxième cycle. Il comporte aussi un minimum de 9 crédits de cours en anthropologie.

Structure du programme

Bloc A – Option (min. 9 cr.; max. 15 cr.)

Trois séminaires ANT de niveau 6000 de 3 crédits chacun.

Bloc B – Choix (max. 6 cr.)

Un cours du premier cycle et (ou) un séminaire à l'extérieur du Département d'anthropologie.

Bloc C – Recherche et mémoire (30 cr.)

ANT 6910 Séminaire de rédaction de mémoire, 3 cr.

ANT 6915 Mémoire, 27 cr.

Objectifs du Ph.D. (anthropologie)

Le programme de doctorat en anthropologie vise à former des chercheurs et des enseignants dans l'une des quatre sous-disciplines de l'anthropologie : ethnologie, archéologie préhistorique, anthropologie biologique et ethnolinguistique. Certains axes de recherche sont en ce moment privilégiés : l'anthropologie du développement, les relations ethniques, l'anthropologie médicale, l'archéologie du Nord-est américain et du Mexique, la primatologie, langue et société, l'Amérique latine et l'Asie.

Règlement pédagogique propre au Ph.D. (anthropologie)

1. Admission

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au programme de Ph.D. (anthropologie), le candidat doit posséder une connaissance suffisante de l'anglais et faire preuve d'une connaissance suffisante de toute autre langue jugée nécessaire à la poursuite de ses recherches.

2. Programme

Le programme de doctorat comporte un minimum de 6 crédits de cours de doctorat et 84 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'une thèse. Il comporte aussi des cours selon les besoins du candidat.

3. Choix de cours

Le programme comporte 6 crédits de cours obligatoires.

Structure du programme**Bloc A – Obligatoire (6 cr.)**

ANT 7800 Séminaire de recherche, 3 cr.

Entrevues tutoriales : les cours de sigle ANT 7100, 7300, 7500 ou 7700, selon le sujet de thèse, 3 cr.

Bloc B – Thèse (84 cr.)

ANT 7915 Thèse, 84 cr.

Chimie**M.Sc. (chimie) 2-060-1-0****Ph.D. (chimie) 3-060-1-0**

Département de chimie

Responsable des programmes : André L. Beauchamp, tél. : 514-343-6446
Secrétariat : 514-343-7601**Membres du Comité des études supérieures**André L. Beauchamp
Shawn Collins
Matthias Ernzerhof
Michel Lafleur
Joelle Pelletier
Karen Waldron**Directeur : Robert Emery Prud'homme****Personnel enseignant *****Professeurs titulaires**C. Géraldine Bazuin, Ph.D. (McGill)
André L. Beauchamp, Ph.D. (Montréal)
Tucker Carrington, Ph.D. (California, Berkeley)
André B. Charette, Ph.D. (Rochester)
Marius D'Amboise, Ph.D. (McGill)
Stephen Hanessian, Ph.D. (Ohio State), MSRC
Joseph Hubert, Ph.D. (Montréal), doyen, Faculté des arts et des sciences
Jeffrey Wayne Keillor, Ph.D. (Alberta)
Michel Lafleur, Ph.D. (Laval)
William Lubell, Ph.D. (California, Berkeley)
Robert Emery Prud'homme, Ph.D. (Massachusetts)
Christian Reber, Ph.D. (Berne)
Pierre Thibault, Ph.D. (Montréal)
Françoise M. Winnik, Ph.D. (Toronto), détachée à demi-temps de la Faculté de pharmacie
James D. Wuest, Ph.D. (Harvard)
Davit Zargarian, Ph.D. (Ottawa)
Julian Zhu, Ph.D. (McGill)**Chercheur titulaire**

Yvan Guindon, Ph.D. (Montréal)

Professeurs agrégésAntonella Badia, Ph.D. (McGill)
Matthias Ernzerhof, Ph.D. (Bonn)
Richard Giasson, Ph.D. (Montréal)
Suzanne Giasson, Ph.D. (Western Ontario), rattachée à demi-temps à la Faculté de pharmacie
Garry Hanan, Ph.D. (Louis-Pasteur)
Hélène Lebel, Ph.D. (Montréal)
Richard Martel, Ph.D. (Laval)
Joelle Pelletier, Ph.D. (McGill)
Sébastien Sauvé, Ph.D. (McGill), en congé
Karen C. Waldron, Ph.D. (Alberta)
Kevin James Wilkinson, Ph.D. (INRS)**Professeurs adjoints**Shawn Collins, Ph.D. (Ottawa)
Radu Ion Iftimie, Ph.D. (Toronto)
Jean-François Masson, Ph.D. (Arizona State)
Christian Pellerin, Ph.D. (Laval)
Dominic Rochefort, Ph.D. (Montréal)
Frank Schaper, Ph.D. (Konstanz)
Andreea Schmitzer, Ph.D. (Paul-Sabatier)
William Skene, Ph.D. (Ottawa)**Professeurs associés**Michel Bertrand, Ph.D. (Montréal)
Gilles Durocher, Ph.D. (Montréal)
Thomas H. Ellis, Ph.D. (Waterloo)
Robert Lortie, Ph.D. (Montréal)**Chercheurs invités**Béatrice Garcia-Renaud, Ph.D. (Pierre-et-Marie-Curie, Paris VI)
Michel Gauthier, Ph.D. (Montréal)
Christophe Michot, Ph.D. (Institut Polytechnique de Grenoble)
Isabelle Pelletier, Ph.D. (Laval)**Professeurs émérites**François Brisse
Denis Gravel
Jean-Claude Richer**Objectifs de la M.Sc. (chimie)**

La maîtrise est une initiation à la recherche. La formation au niveau du deuxième cycle comprend des cours avancés et une composante en recherche. L'apprentissage du chercheur (planification, réalisation et interprétation d'expériences) se concrétise par la rédaction et la présentation d'un mémoire. Ainsi, le deuxième cycle a pour but de former une personne apte à la recherche, dans un domaine particulier de la chimie, par une amélioration de ses connaissances scientifiques et le développement de ses qualités critiques.

La maîtrise sans mémoire s'adresse aux étudiants désirant se préparer de façon plus immédiate au marché du travail. Elle ne permet pas normalement de poursuivre au doctorat.

Règlement pédagogique propre à la M.Sc. (chimie)**1. Admission**

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au programme de M.Sc. (chimie), le candidat doit être titulaire d'un B.Sc. spécialisé en chimie ou d'un baccalauréat avec sujet majeur en chimie ou d'un diplôme de premier cycle préparant adéquatement aux études qu'il veut entreprendre, ou bien attester d'une formation jugée équivalente. Tout candidat titulaire d'un B.Sc. spécialisé en chimie de l'Université de Montréal avec une moyenne d'au moins 3,0 est admissible.

2. Programme

Le programme de la maîtrise avec mémoire comporte un minimum de 9 crédits de cours et 36 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'un mémoire. La partie recherche du programme doit être réalisée à plein temps. Le programme de la maîtrise sans mémoire comporte un minimum de 21 crédits de cours, 21 crédits attribués à un stage et 3 crédits attribués à des travaux dirigés.

3. Choix de cours

Le programme de la maîtrise avec mémoire comporte un minimum de 6 crédits de cours à option de niveau deuxième cycle. Le programme de la maîtrise sans mémoire comporte un minimum de 15 crédits de cours à option de niveau deuxième cycle. Dans tous les cas, le choix de cours doit être approuvé par le directeur du Département.

Structure du programme**1. MODALITÉ AVEC MÉMOIRE****Bloc A – Option (9 cr.)**

Au moins 6 crédits parmi les cours d'études supérieures du Département de chimie et, selon le cas, 3 crédits parmi les cours de la 3^e année du baccalauréat.

* Sont habilités à oeuvrer aux cycles supérieurs les membres du personnel enseignant qui y ont été affectés. Prière de s'informer auprès des autorités directement responsables des programmes d'études ou auprès de la Faculté des études supérieures.

Bloc B – Recherche et mémoire (36 cr.)**2. MODALITÉ SANS MÉMOIRE****Bloc A – Option (21 cr.)**

Un minimum de 15 crédits de cours parmi l'ensemble des cours d'études supérieures du Département de chimie et, selon le cas, jusqu'à 6 crédits parmi les cours de la 3^e année du baccalauréat.

Bloc B – Stage (21 cr.)

CHM 6930 Stage, 21 cr.

Bloc C – Travail dirigé (3 cr.)

CHM 6935 Travaux dirigés, 3 cr.

Objectifs du Ph.D. (chimie)

Le doctorat a pour but de former des chercheurs scientifiques de haut niveau. Ainsi, l'étudiant, qui a déjà des compétences en recherche, se voit conférer un projet dans un domaine bien spécifique de la chimie. Pour réaliser ce projet, il devra mettre à profit ses connaissances, en acquérir de nouvelles, et fournir un important effort de réflexion. De plus, c'est par le biais de ce projet que l'étudiant pourra développer sa créativité et révéler son originalité.

Règlement pédagogique propre au Ph.D. (chimie)**1. Admission**

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au programme de doctorat en chimie (Ph.D.), le candidat doit :

- a) être titulaire d'une maîtrise en chimie avec mémoire de l'Université de Montréal ou attester d'une formation jugée équivalente;
- b) posséder une connaissance suffisante de l'anglais; faire preuve également d'une connaissance suffisante de toute autre langue jugée nécessaire à la poursuite de ses recherches.

2. Programme

Le programme de doctorat comporte un séminaire obligatoire de 3 crédits, plus un minimum de 3 crédits de cours du niveau des études supérieures, ainsi que 84 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'une thèse. Le candidat pourra en outre prendre d'autres cours, selon ses besoins.

Structure du programme**Bloc A – Obligatoire (3 cr.)**

CHM 6601 Séminaires de section, 3 cr.

Bloc B – Option (3 cr.)

Parmi les cours d'études supérieures du Département de chimie.

Bloc C – Recherche et thèse (84 cr.)**Commerce électronique****M.Sc. (commerce électronique)* 2-177-1-0**

Faculté de droit conjointement avec le Département d'informatique et de recherche opérationnelle et HEC Montréal

Pour information : Irmgard Klucaric, tél. : 514-343-6111, poste 3488, courriel : i.klucaric@umontreal.ca

Membres du Comité des études supérieures

Esma Aimeur, Département d'informatique et de recherche opérationnelle
Vincent Gautrais, Faculté de droit
Gilbert Babin, HEC Montréal

Objectifs de la maîtrise

Prendre conscience, par une réflexion multidisciplinaire, des phénomènes qui modifient à l'heure actuelle le paysage local et international du commerce, et de la forme que peuvent prendre à notre époque les rapports et les échanges commerciaux basés sur les technologies de l'information et des communications. Se situer et s'orienter intellectuellement face aux nouveaux développements dans ce domaine. Approfondir les notions et les concepts nécessaires au développement d'un esprit critique (analyse et synthèse) qui permettra d'œuvrer efficacement dans le domaine du commerce électronique. Acquérir une compétence multidisciplinaire en commerce électronique et l'utiliser dans le cadre de la recherche et du travail.

Règlement pédagogique propre à la M.Sc. (commerce électronique)**1. Admission**

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au programme de M.Sc. (commerce électronique), le candidat doit : être titulaire d'un diplôme de premier cycle en informatique, en droit ou en sciences de la gestion, ou bien attester d'une formation jugée équivalente; avoir obtenu une moyenne cumulative au premier cycle de 3,2; posséder une connaissance suffisante de l'anglais.

2. Programme

Le programme de la maîtrise comporte un minimum de 45 crédits, dont 19 crédits de cours obligatoires, 18 crédits de cours à option et 8 crédits attribués à un travail dirigé.

3. Durée de la scolarité

La scolarité minimale est de trois trimestres équivalent plein temps. La durée maximale est de quatre ans à partir de l'inscription initiale. Les deux premiers trimestres doivent être suivis à plein temps.

4. Équipement informatique

Tout étudiant inscrit doit se doter d'un microordinateur portable.

Structure du programme

Les blocs doivent être suivis dans l'ordre.

Bloc A – Ateliers de transition (min. 6 cr.)

DRT 6936 Atelier en droit, 3 cr.

HEC 4-472-02 Atelier en gestion : le management dans la société d'information, 3 cr.

IFT 6800 Atelier en informatique, 4 cr.

Bloc B – Tronc commun obligatoire (13 cr.)

CEL 6001 Introduction au commerce électronique, 3 cr.

DRT 6903A Droit et commerce électronique, 3 cr.

HEC 4-870-00 Économie numérique, 3 cr.

IFT 6801 Technologies du commerce électronique, 4 cr.

Bloc C – Option – Spécialisation (12 cr.)

Au moins 8 crédits doivent être pris dans l'un des trois axes.

Axe Technologie

IFT 6055 Protocoles de communication, 4 cr.

IFT 6180 Cryptologie : théorie et applications, 4 cr.

IFT 6243 Concepts de bases de données avancées, 4 cr.

IFT 6255 Recherche d'information, 4 cr.

IFT 6261 Traitement des connaissances, 4 cr.

IFT 6266 Algorithmes d'apprentissage, 4 cr.

IFT 6271 Sécurité informatique, 4 cr.

IFT 6561 Simulation : aspects stochastiques, 4 cr.

IFT 6580 Sujets en optimisation, 4 cr.

IFT 6802 Commerce élect. : systèmes, architectures, 4 cr.

IFT 6803 Génie logiciel du commerce électronique, 4 cr.

IFT 6804 La technologie multimédia, 4 cr.

IFT 6805 Recherche opérationnelle en e-commerce, 4 cr.

* Cette formation interdisciplinaire est offerte selon les objectifs et les critères établis par le programme cadre de maîtrise ad hoc dont s'est dotée l'Université de Montréal. À ce titre, elle constitue donc un cheminement spécifique de formation.

Axe Droit

DRT 6807A	Propriété intellectuelle, 3 cr.
DRT 6830C	Droit international public avancé, 3 cr.
DRT 6832	Mondialisation et souveraineté, 3 cr.
DRT 6902	Droit du cyberspace, 3 cr.
DRT 6909	Prévention et gestion des différends, 3 cr.
DRT 6923	Technologies de l'information et droit, 3 cr.
DRT 6926	Vie privée et environm. électroniques, 3 cr.
DRT 6929AaJ	Droit des techn. de l'information avancé, 3 cr.
DRT 69650	Droit des affaires avancé, 3 cr.

Axe Gestion

HEC 4-016-00	Intelligence d'affaires, 3 cr.
HEC 4-170-00	Marketing électronique, 3 cr.
HEC 4-467-00	Stratégie et e-business, 3 cr.
HEC 4-501-95	Gestion des approvisionnements et de la logistique 3 cr.
HEC 4-702-04	Analyse et conception de système d'information, 3 cr.
HEC 4-723-04	Technologie de l'information et réingénierie des processus d'affaire, 3 cr.
HEC 4-798-00	Séminaire en commerce électronique
HEC 4-970-02	Gestion du risque, contrôle & sécurité du commerce électronique

Bloc D – Synthèse et travail dirigé (14 cr.)

CEL 6002	Atelier synthèse – commerce électronique, 6 cr.
CEL 6003	Travail dirigé en commerce électronique, 8 cr.

Communication**Ph.D. (communication) 3-225-1-0**

Pour tout renseignement relatif à ce programme, voir Sciences de la communication.

Criminologie**Microprogramme de 2^e cycle (analyse criminologique) 2-065-6-2****Microprogramme de 2^e cycle (intervention criminologique) 2-065-6-0****M.Sc. (criminologie) 2-065-1-0****Ph.D. (criminologie) 3-065-1-0****École de criminologie**

Responsable du programme de maîtrise : Marie-Marthe Cousineau, tél. : 514-343-7322

Responsable du programme de doctorat : Carlo Morselli, tél. : 514-343-5676 ou 514-343-2116

Membres du Comité d'études de la M.Sc.

Jean-Luc Bacher
Dianne Casoni
Marie-Marthe Cousineau
Jo-Anne Wemmers

Membres du Comité d'études du Ph.D.

Marie-Marthe Cousineau
Carlo Morselli
Jean Proulx
Jean Trépanier
Jo-Anne Wemmers

Directeur : Jean Proulx**Personnel enseignant *****Professeurs titulaires**

Serge Brochu, Ph.D. psychologie (Montréal), vice-doyen, Faculté des Arts et des Sciences
Jean-Paul Brodeur, M.A. philosophie (Montréal), M.Sc. criminologie (Montréal), Ph.D. philosophie (Paris), MSRC, directeur du C.I.C.C., en congé
Dianne Casoni, D.Ps. psychologie (Montréal)
Marie-Marthe Cousineau, M.Sc. criminologie (Montréal), Ph.D. sociologie (UQÀM)
Maurice Cusson, B.Sc. sociologie (Montréal), Ph.D. criminologie (Montréal)
Marc Ouimet, M.Sc. criminologie (Montréal), Ph.D. Criminal Justice (Rutgers, NJ)
Jean Poupard, B.A. éducation physique (Montréal), Ph.D. sociologie (McGill)
Jean Proulx, Ph.D. psychologie (Montréal)
Pierre Tremblay, M.A. philosophie (Montréal), Ph.D. criminologie (Montréal)
Jean Trépanier, licence en droit (Laval), M.Sc. criminologie (Montréal), Ph.D. criminologie (London School of Economics, Londres)

Professeurs agrégés

Jean-Luc Bacher, doctorat en droit (Fribourg), en congé
Benoit Dupont, doctorat science politique (Toulouse)
Mylène Jaccoud, Ph.D. criminologie (Montréal)
Denis Lafortune, Ph.D. psychologie (Montréal), en congé
Carlo Morselli, Ph.D. criminologie (Montréal), en congé
Marion Vacheret, Ph.D. criminologie (Montréal)
Jo-Anne Wemmers, Ph.D. criminologie (Leiden), en congé

Professeurs adjoints

Étienne Blais, Ph.D. criminologie (Montréal)
Franca Cortoni, Ph.D. psychologie (Kingston)
Louis-Georges Cournoyer, Ph.D. psychologie (Montréal)
Jean-Pierre Guay, Ph.D. criminologie (Montréal)
Stéphane Leman-Langlois, M.Sc. criminologie (Montréal), Ph.D. criminologie (Toronto)
Frédéric Lemieux, Ph.D. criminologie (Montréal)

Professeurs émérites

Marie-Andrée Bertrand, officier de l'Ordre National du Québec
Denis Szabo, membre de la Société Royale du Canada

Objectifs du microprogramme de 2^e cycle (analyse criminologique)

Le microprogramme de deuxième cycle en analyse criminologique vise deux objectifs : un premier objectif de formation continue s'adressant en priorité aux personnes sur le marché du travail qui possèdent un baccalauréat (ou l'équivalent) en criminologie (ou dans une discipline connexe) et qui éprouvent le besoin d'une formation plus poussée en analyse criminologique; et un deuxième objectif de coopération internationale s'adressant aux étudiants d'autres pays désireux de suivre des cours reliés à l'analyse criminologique qui ne sont pas offerts chez eux.

Règlement pédagogique propre au microprogramme de 2^e cycle (analyse criminologique)**1. Admission**

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au microprogramme en analyse criminologique, le candidat doit :

- être titulaire d'un baccalauréat (ou l'équivalent) en criminologie ou dans une discipline connexe;
- posséder deux années de pratique professionnelle dans un domaine relié à la criminologie.

2. Modalités de transfert du microprogramme à la maîtrise (M.Sc.) en criminologie

Les cours complétés dans le cadre du microprogramme de deuxième cycle en analyse criminologique seront crédités dans l'éventualité d'un passage à la maîtrise régulière en criminologie. Pour accéder à la maîtrise régulière en criminologie, l'étudiant doit avoir obtenu une moyenne de 3,2 pour l'ensemble des cours suivis dans le cadre du programme court de deuxième cycle. Des cours supplémentaires sont exigés pour compléter la scolarité prévue dans le cadre de la maîtrise régulière en criminologie.

* Sont habilités à oeuvrer aux cycles supérieurs les membres du personnel enseignant qui y ont été affectés. Prière de s'informer auprès des autorités directement responsables des programmes d'études ou auprès de la Faculté des études supérieures.

3. Programme

Le programme court de deuxième cycle en analyse criminologique comporte 12 crédits (3 crédits obligatoires, 6 à 9 crédits à option et 0 à 3 crédits au choix).

4. Durée de la scolarité

La durée minimale de la scolarité du microprogramme de deuxième cycle en analyse criminologique est de un trimestre équivalent plein temps. La durée maximale de la scolarité est de deux ans à compter de l'inscription initiale du candidat.

Structure du programme

Bloc A – Obligatoire (3 cr.)

CRI 6006 Théories de la réaction sociale, 3 cr.

Bloc B – Option (min. 6 cr.; max. 9 cr.)

- CRI 6221 L'analyse criminologique, 3 cr.
 CRI 6222 Gestion et changement en justice pénale, 3 cr.
 CRI 6223 La détermination de la peine, 3 cr.
 CRI 6224 Criminologie théorique I, 3 cr.
 CRI 6225 Criminologie théorique II, 3 cr.
 CRI 6226 Police et sécurité privée, 3 cr.
 CRI 6227 Criminologie spéciale, 3 cr.
 CRI 6228 Criminalités économiques, 3 cr.
 CRI 6229 Crime organisé, 3 cr.

Bloc C – Choix (max. 3 cr.)

- CRI 6106 Méthodes de traitement en criminologie, 3 cr.
 CRI 6110 Criminologie clinique, 3 cr.
 CRI 6112 Violences criminelles, 3 cr.
 CRI 6113 L'expertise à la Cour en criminologie, 3 cr.
 CRI 6114 Interventions cognitivo-comportementales, 3 cr.
 CRI 6115 Pratique clinique auprès des victimes, 3 cr.
 CRI 6116 Dynamiques et milieux d'intervention, 3 cr.
 CRI 6117 Évaluation et jugement professionnel, 3 cr.
 CRI 6530 Politiques pénales pour adultes, 3 cr.
 CRI 6531 Politiques pénales pour mineurs, 3 cr.
 CRI 6532 Les drogues et la question criminelle, 3 cr.
 CRI 6533 Séminaire avancé de victimologie, 3 cr.
 CRI 6534 Criminologie théorique III, 3 cr.

Objectifs du microprogramme de 2^e cycle (intervention criminologique)

Le microprogramme de deuxième cycle en intervention criminologique vise deux objectifs : un premier objectif de formation continue s'adressant en priorité aux intervenants sur le marché du travail qui possèdent un baccalauréat (ou l'équivalent) en criminologie (ou dans une discipline connexe) et qui éprouvent le besoin d'une formation plus poussée en intervention; et un deuxième objectif de coopération internationale s'adressant aux étudiants d'autres pays désireux de suivre des cours reliés à l'intervention criminologique qui ne sont pas offerts chez eux.

Règlement pédagogique propre au microprogramme de 2^e cycle (intervention criminologique)

1. Admission

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au microprogramme en intervention criminologique, le candidat doit :

- être titulaire d'un baccalauréat (ou l'équivalent) en criminologie ou dans une discipline connexe;
- posséder deux années de pratique professionnelle dans un domaine relié à la criminologie.

2. Modalités de transfert du microprogramme à la maîtrise (M.Sc.) en criminologie

Les cours suivis dans le cadre des microprogrammes de deuxième cycle seront crédités dans l'éventualité d'un passage à la maîtrise M.Sc. en criminologie. Pour accéder

à un des programmes de maîtrise (M.Sc.) en criminologie, l'étudiant doit avoir obtenu une moyenne d'au moins 3,2 pour l'ensemble des cours suivis dans le cadre du microprogramme en criminologie. L'étudiant devra alors suivre des cours supplémentaires pour compléter la scolarité prévue dans le cadre de la M.Sc. en criminologie.

3. Programme

Le programme court de deuxième cycle en intervention criminologique comporte 12 crédits (3 crédits obligatoires, 6 à 9 crédits à option et 0 à 3 crédits au choix).

4. Durée de la scolarité

La durée minimale de la scolarité du microprogramme de deuxième cycle en intervention criminologique est de un trimestre équivalent plein temps. La durée maximale de la scolarité est de deux ans à compter de l'inscription initiale du candidat.

Structure du programme

Bloc A – Obligatoire (3 cr.)

CRI 6007 Théories de la délinquance, 3 cr.

Bloc B – Option (min. 6 cr.; max. 9 cr.)

- CRI 6106 Méthodes de traitement en criminologie, 3 cr.
 CRI 6110 Criminologie clinique, 3 cr.
 CRI 6112 Violences criminelles, 3 cr.
 CRI 6113 L'expertise à la Cour en criminologie, 3 cr.
 CRI 6114 Interventions cognitivo-comportementales, 3 cr.
 CRI 6115 Pratique clinique auprès des victimes, 3 cr.
 CRI 6116 Dynamiques et milieux d'intervention, 3 cr.
 CRI 6117 Évaluation et jugement professionnel, 3 cr.

Bloc C – Choix (max. 3 cr.)

- CRI 6221 L'analyse criminologique, 3 cr.
 CRI 6222 Gestion et changement en justice pénale, 3 cr.
 CRI 6223 La détermination de la peine, 3 cr.
 CRI 6224 Criminologie théorique I, 3 cr.
 CRI 6225 Criminologie théorique II, 3 cr.
 CRI 6226 Police et sécurité privée, 3 cr.
 CRI 6227 Criminologie spéciale, 3 cr.
 CRI 6228 Criminalités économiques, 3 cr.
 CRI 6229 Crime organisé, 3 cr.
 CRI 6530 Politiques pénales pour adultes, 3 cr.
 CRI 6531 Politiques pénales pour mineurs, 3 cr.
 CRI 6532 Les drogues et la question criminelle, 3 cr.
 CRI 6533 Séminaire avancé de victimologie, 3 cr.
 CRI 6534 Criminologie théorique III, 3 cr.

Règlement pédagogique propre à la M.Sc. (criminologie)

1. Admission

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au programme de M.Sc. (criminologie), le candidat doit :

- être titulaire d'un B.Sc. spécialisé (criminologie), ou d'un diplôme jugé équivalent, ou bien attester d'une formation jugée équivalente;
- posséder une connaissance suffisante de l'anglais;
- tout titulaire d'un B.Sc. en criminologie de l'Université de Montréal doit avoir obtenu une moyenne d'au moins 3,2 pour être admissible à la M.Sc. en criminologie. Les équivalences de formation ou de diplôme sont également évaluées selon ce critère.
- Pour entamer la scolarité de maîtrise proprement dite, l'étudiant devra réussir sa maîtrise préparatoire avec une moyenne de 3,2.

2. Programme

Le programme de maîtrise (avec mémoire, avec stage en intervention ou stage en analyse) comporte 15 crédits de cours (6 crédits de cours obligatoires, de 6 à 9 crédits de cours de concentration et de 0 à 3 crédits de cours au choix). Les 30 autres crédits sont attribués à la recherche ou au stage et à la rédaction d'un mémoire ou d'un rapport de stage.

3. Durée de la scolarité

Dans le cas du programme de maîtrise avec stage, la scolarité minimale est de quatre trimestres. Dans le cas du programme de maîtrise avec mémoire, la scolarité minimale est de trois trimestres.

Structure du programme**1. MODALITÉ AVEC STAGE****Objectifs**

Les objectifs de la maîtrise avec stage sont : assurer une meilleure continuité entre le B.Sc., qui est un programme professionnel, et la M.Sc.; répondre plus adéquatement aux besoins de certaines personnes intéressées davantage par la formation professionnelle que par la recherche; accroître la compétence des candidats en termes de pratique professionnelle.

Option « Intervention »**Bloc A – Méthodologie (min. 3 cr.; max. 6 cr.)**

- CRI 6001 Méthodologie qualitative en criminologie, 3 cr.
- CRI 6002 Méthodologie quantitative en crimino, 3 cr.
- CRI 6003 Recherches cliniques et évaluatives, 3 cr.

Bloc B – Théories (min. 3 cr.; max. 6 cr.)

- CRI 6006 Théories de la réaction sociale, 3 cr.
- CRI 6007 Théories de la délinquance, 3 cr.
- CRI 6008 Théories en intervention criminologique, 3 cr.

Bloc C – Concentration (min. 6 cr.; max. 9 cr.)

- CRI 6106 Méthodes de traitement en criminologie, 3 cr.
- CRI 6110 Criminologie clinique, 3 cr.
- CRI 6112 Violences criminelles, 3 cr.
- CRI 6113 L'expertise à la Cour en criminologie, 3 cr.
- CRI 6114 Interventions cognitivo-comportementales, 3 cr.
- CRI 6115 Pratique clinique auprès des victimes, 3 cr.
- CRI 6116 Dynamiques et milieux d'intervention, 3 cr.
- CRI 6117 Évaluation et jugement professionnel, 3 cr.

Bloc D – Choix (max. 3 cr.)

- CRI 6221 L'analyse criminologique, 3 cr.
- CRI 6222 Gestion et changement en justice pénale, 3 cr.
- CRI 6223 La détermination de la peine, 3 cr.
- CRI 6224 Criminologie théorique I, 3 cr.
- CRI 6225 Criminologie théorique II, 3 cr.
- CRI 6226 Police et sécurité privée, 3 cr.
- CRI 6227 Criminologie spéciale, 3 cr.
- CRI 6228 Criminalités économiques, 3 cr.
- CRI 6229 Crime organisé, 3 cr.
- CRI 6231 Criminologie et ethnicité, 3 cr.
- CRI 6232 La justice réparatrice, 3 cr.
- CRI 6530 Politiques pénales pour adultes, 3 cr.
- CRI 6531 Politiques pénales pour mineurs, 3 cr.
- CRI 6532 Les drogues et la question criminelle, 3 cr.
- CRI 6533 Séminaire avancé de victimologie, 3 cr.
- CRI 6534 Criminologie théorique III, 3 cr.

Bloc E – Travail de maîtrise (30 cr.)

- CRI 6156 Stage préparatoire en intervention, 6 cr.
Offert uniquement aux étudiants n'ayant pas fait leur baccalauréat en criminologie.
- CRI 6166 Encadrement de stage en intervention, 3 cr.
- CRI 6176 Stage en intervention, 9 cr.
- CRI 6186 Rapport de stage en intervention, 18 cr.

Option « Analyse criminologique »**Bloc A – Méthodologie (min. 3 cr.; max. 6 cr.)**

- CRI 6001 Méthodologie qualitative en criminologie, 3 cr.

- CRI 6002 Méthodologie quantitative en crimino, 3 cr.
- CRI 6003 Recherches cliniques et évaluatives, 3 cr.

Bloc B – Théories (min. 3 cr.; max. 6 cr.)

- CRI 6006 Théories de la réaction sociale, 3 cr.
- CRI 6007 Théories de la délinquance, 3 cr.
- CRI 6008 Théories en intervention criminologique, 3 cr.

Bloc C – Concentration (min. 6 cr.; max. 9 cr.)

- CRI 6221 L'analyse criminologique, 3 cr.
- CRI 6222 Gestion et changement en justice pénale, 3 cr.
- CRI 6223 La détermination de la peine, 3 cr.
- CRI 6224 Criminologie théorique I, 3 cr.
- CRI 6225 Criminologie théorique II, 3 cr.
- CRI 6226 Police et sécurité privée, 3 cr.
- CRI 6227 Criminologie spéciale, 3 cr.
- CRI 6228 Criminalités économiques, 3 cr.
- CRI 6229 Crime organisé, 3 cr.
- CRI 6231 Criminologie et ethnicité, 3 cr.
- CRI 6232 La justice réparatrice, 3 cr.
- CRI 6530 Politiques pénales pour adultes, 3 cr.
- CRI 6531 Politiques pénales pour mineurs, 3 cr.
- CRI 6532 Les drogues et la question criminelle, 3 cr.
- CRI 6533 Séminaire avancé de victimologie, 3 cr.
- CRI 6534 Criminologie théorique III, 3 cr.

Bloc D – Choix (max. 3 cr.)

- CRI 6106 Méthodes de traitement en criminologie, 3 cr.
- CRI 6110 Criminologie clinique, 3 cr.
- CRI 6112 Violences criminelles, 3 cr.
- CRI 6113 L'expertise à la Cour en criminologie, 3 cr.
- CRI 6114 Interventions cognitivo-comportementales, 3 cr.
- CRI 6115 Pratique clinique auprès des victimes, 3 cr.
- CRI 6116 Dynamiques et milieux d'intervention, 3 cr.
- CRI 6117 Évaluation et jugement professionnel, 3 cr.

Bloc E – Travail de maîtrise (30 cr.)

- CRI 6205 Encadrement de stage en analyse, 3 cr.
- CRI 6206 Stage en analyse criminologique, 9 cr.
- CRI 6207 Rapport de stage en analyse crimino., 18 cr.

2. MODALITÉ AVEC MÉMOIRE**Objectifs**

Le programme de maîtrise avec mémoire en criminologie vise à offrir aux étudiants un ensemble cohérent et équilibré de cours et de séminaires couvrant les principaux secteurs de la criminologie ainsi qu'une formation avancée dans un ou plusieurs des secteurs suivants : recherche, théorie, intervention clinique, politique pénale, analyse.

Bloc A – Méthodologie (min. 3 cr.; max. 6 cr.)

- CRI 6001 Méthodologie qualitative en criminologie, 3 cr.
- CRI 6002 Méthodologie quantitative en crimino, 3 cr.
- CRI 6003 Recherches cliniques et évaluatives, 3 cr.

Bloc B – Théories (min. 3 cr.; max. 6 cr.)

- CRI 6006 Théories de la réaction sociale, 3 cr.
- CRI 6007 Théories de la délinquance, 3 cr.
- CRI 6008 Théories en intervention criminologique, 3 cr.

Bloc C – Option « Intervention » (min. 3 cr.; max. 9 cr.)

- CRI 6106 Méthodes de traitement en criminologie, 3 cr.
- CRI 6110 Criminologie clinique, 3 cr.
- CRI 6112 Violences criminelles, 3 cr.
- CRI 6113 L'expertise à la Cour en criminologie, 3 cr.
- CRI 6114 Interventions cognitivo-comportementales, 3 cr.
- CRI 6115 Pratique clinique auprès des victimes, 3 cr.
- CRI 6116 Dynamiques et milieux d'intervention, 3 cr.

CRI 6117	Évaluation et jugement professionnel, 3 cr.
Bloc D – Option « Analyse » (min. 3 cr.; max. 9 cr.)	
CRI 6221	L'analyse criminologique, 3 cr.
CRI 6222	Gestion et changement en justice pénale, 3 cr.
CRI 6223	La détermination de la peine, 3 cr.
CRI 6224	Criminologie théorique I, 3 cr.
CRI 6225	Criminologie théorique II, 3 cr.
CRI 6226	Police et sécurité privée, 3 cr.
CRI 6227	Criminologie spéciale, 3 cr.
CRI 6228	Criminalités économiques, 3 cr.
CRI 6229	Crime organisé, 3 cr.
CRI 6231	Criminologie et ethnicité, 3 cr.
CRI 6232	La justice réparatrice, 3 cr.
CRI 6530	Politiques pénales pour adultes, 3 cr.
CRI 6531	Politiques pénales pour mineurs, 3 cr.
CRI 6532	Les drogues et la question criminelle, 3 cr.
CRI 6533	Séminaire avancé de victimologie, 3 cr.
CRI 6534	Criminologie théorique III, 3 cr.

Bloc E – Choix (max. 3 cr.)**Bloc F – Travail de maîtrise (30 cr.)**

CRI 6905	Projet de mémoire, 3 cr.
CRI 6910	Recherche, 6 cr.
CRI 6950	Mémoire, 21 cr.

Objectif du Ph.D. (criminologie)

L'objectif de ce programme est de former des spécialistes dans un des domaines de la criminologie ainsi que des chercheurs autonomes.

Règlement pédagogique propre au Ph.D. (criminologie)**1. Programme**

Le programme comporte un minimum de 9 crédits de cours et 81 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'une thèse.

Le candidat au doctorat doit posséder une connaissance suffisante de l'anglais; il doit également faire preuve d'une connaissance suffisante de toute autre langue jugée nécessaire à la poursuite de ses recherches.

2. Choix de cours

Le programme comporte 6 crédits de cours obligatoires et 3 crédits de cours au choix du niveau des études supérieures.

Structure du programme

Le programme comporte 9 crédits de cours et 81 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'une thèse.

Bloc A – Obligatoire (6 cr.)

CRI 7420	Séminaire général de doctorat, 3 cr.
CRI 7430	Séminaire de thèse, 3 cr.

Bloc B – Choix (3 cr.)

Un cours du niveau des études supérieures.

Bloc C – Recherche et thèse (81 cr.)

CRI 7910	Recherche, 15 cr.
CRI 7940	Thèse, 66 cr.

Démographie**M.Sc. (démographie) 2-070-1-0****Ph.D. (démographie) 3-070-1-0****Département de démographie**

Responsable du programme de M.Sc. : Thomas LeGrand, tél. : 514-343-7262

Responsable du programme de Ph.D. : Norbert Robitaille, tél. : 514-343-5981
Secrétariat : 514-343-6111, poste 1971**Membres du Comité des études supérieures**Robert Bourbeau
Solène Lardoux
Thomas LeGrand
Norbert Robitaille**Directeur : Robert Bourbeau****Personnel enseignant *****Professeurs titulaires**Robert Bourbeau, Ph.D. démographie (Montréal)
Barthélemy Kuate Defo, Ph.D. sociologie-démographie (Wisconsin-Madison)
Thomas K. LeGrand, Ph.D. sciences économiques (Michigan)**Professeur agrégé**

Norbert Robitaille, doctorat en démographie (Paris)

Professeures adjointesSimona Bignami, Ph.D. démographie (Pennsylvania)
Lisa Y. Dillon, Ph.D. histoire (Minnesota)
Solène Lardoux, Ph.D. démographie (Pennsylvania)**Chercheurs agrégés**Bertrand Desjardins, doctorat en démographie (Lyon 2)
Nicole Marciel-Gratton, D.E.A. démographie sociale (Paris)**Professeurs associés**Hani Guend, Ph.D. sociologie-démographie (Wisconsin-Madison)
Benoit Laplante, Ph.D. sociologie (Montréal)
Céline Le Bourdais, Ph.D. sociologie (Brown)
Jacques Ledent, Ph.D. planification urbaine (Illinois)
Robert J.I. Leke, M.D. (Montréal), F.R.C.S.-C.
Richard Marcoux, Ph.D. démographie (Montréal)
Leroy D. Stone, Ph.D. sociologie (Pennsylvania)
Marc Termote, doctorat en droit (Louvain)
Nong Zhu, doctorat en sciences économiques (Auvergne)**Professeure invitée**

Véronique Hertrich, Doctorat de démographie (Panthéon-Sorbonne, Paris I)

Professeurs éméritesHubert Charbonneau
Jacques Henripin
Évelyne Lapierre-Adamcyk
Jacques Légaré**Objectifs de la M.Sc. (démographie)**

Le programme de maîtrise en démographie vise à former des démographes professionnels et à initier l'étudiant à la recherche. Le mémoire est l'occasion pour l'étudiant de se mesurer à l'ensemble des problèmes que pose la pratique de la recherche démographique.

Règlement pédagogique propre à la M.Sc. (démographie)**1. Admission**

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au programme de M.Sc. (démographie), le candidat doit être titulaire d'un baccalauréat spécialisé bidisciplinaire où la démographie est l'une des deux disciplines, ou d'un baccalauréat avec sujet mineur

* Sont habilités à oeuvrer aux cycles supérieurs les membres du personnel enseignant qui y ont été affectés. Prière de s'informer auprès des autorités directement responsables des programmes d'études ou auprès de la Faculté des études supérieures.

en démographie pour lequel il a obtenu une moyenne de 3,0, ou d'un diplôme préparant adéquatement aux études de démographie, ou bien il doit attester d'une formation jugée équivalente.

2. Programme et choix de cours

Le programme de maîtrise comporte 21 crédits de cours (dont 18 crédits du niveau des études supérieures) et 24 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'un mémoire. Pour les étudiants qui n'ont pas fait de démographie au premier cycle, jusqu'à 9 crédits de cours complémentaires peuvent être exigés.

Cours complémentaires

Bloc A – Obligatoire (6 cr.)

DMO 6200 Démographie et enjeux sociaux, 3 cr.
DMO 6201 Fondements de l'analyse démographique 1, 3 cr.

Bloc B – Option (max. 3 cr.)

DMO 2000 Lectures dirigées en sciences sociales, 3 cr.
DMO 2330 Techniques auxiliaires, 3 cr.
SOL 2020 Méthodologie quantitative 2, 3 cr.

Structure du programme

Bloc A – Obligatoire – Fondements méthodologiques (6 cr.)

DMO 6301 Fondements de l'analyse démographique 2, 3 cr.
DMO 6371 Méthodes statistiques en démographie, 3 cr.

Bloc B – Option – Phénomènes démographiques (min. 6 cr.; max. 9 cr.)

DMO 6500 Fécondité et famille, 3 cr.
DMO 6501 Migration, 3 cr.
DMO 6502 Mortalité, santé et vieillissement, 3 cr.

Bloc C – Option – Méthodes avancées (min. 3 cr.; max. 9 cr.)

DMO 6305 Analyse démographique avancée, 3 cr.
DMO 6320 Démographie appliquée et perspectives, 3 cr.
DMO 6405 Modèles de risque et de durée, 3 cr.

Pour les étudiants qui n'ont pas fait de démographie au premier cycle, le minimum de crédits pour l'ensemble des blocs B et C est fixé à 12 crédits. Les étudiants qui ont fait de la démographie au premier cycle n'ont pas à se soumettre à cette exigence.

Bloc D – Option (max. 6 cr.)

DMO 6311 Initiation à la recherche, 3 cr.
DMO 6330 Méthodes de la démographie historique, 3 cr.
DMO 6400 Séminaire de sociologie et population, 3 cr.
DMO 6430 Population et développement, 3 cr.
DMO 6450 Séminaire de démographie économique, 3 cr.
DMO 6800 Doctrines et politiques de population, 3 cr.
DMO 6820 Méthodes multi-niveaux et multi-états, 3 cr.
EUR 8224 La dynamique des populations urbaines, 3 cr.

Bloc E – Choix (max. 6 cr.)

Tout cours de niveau des études supérieures, 3 cr.

Bloc F – Mémoire (24 cr.)

Objectifs du Ph.D. (démographie)

Le programme vise à former des chercheurs capables de mener, de façon autonome, des travaux originaux de recherche. Pour cela, les étudiants doivent acquérir une bonne connaissance des phénomènes fondamentaux et des méthodes d'analyse propres à la démographie. Il est loisible à chaque étudiant de doctorat de concentrer ses efforts dans le domaine particulier qui correspond à ses goûts, ses aptitudes ou sa formation préalable.

Règlement pédagogique propre au Ph.D. (démographie)

1. Admission

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au programme de Ph.D. (démographie), le candidat doit être titulaire d'une maîtrise en démographie ou l'équivalent. Il doit aussi avoir un excellent dossier académique, des aptitudes à la recherche et une

bonne connaissance des langues française et anglaise. Le candidat doit également déposer, avec sa demande d'admission, l'esquisse d'un projet de recherche.

2. Programme

Le programme comporte 9 crédits de cours et 81 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'une thèse. Le programme de doctorat est élaboré par un comité formé du directeur de recherche, du responsable du programme de doctorat et du directeur du Département ou son représentant. Il comprend la scolarité obligatoire, la réalisation d'un projet de recherche et la rédaction d'une thèse, de même que des cours complémentaires et des cours de préparation, le cas échéant.

3. Durée de la scolarité

La scolarité minimale du programme est de six trimestres, dont au moins trois à plein temps.

Structure du programme

Bloc A – Obligatoire (6 cr.)

DMO 7005 Séminaire de thèse, 3 cr.
DMO 7010 Séminaire de synthèse, 3 cr.

Bloc B – Choix (3 cr.)

Tout cours du niveau des études supérieures.

Bloc C – Recherche et thèse (81 cr.)

DMO 7011 Recherche 1, 9 cr.
DMO 7012 Recherche 2, 12 cr.
DMO 7013 Thèse, 60 cr.

Études allemandes

M.A. (études allemandes)

2-085-1-0

Ph.D. (littérature) – option

« Littérature allemande » *

3-137-1-0

Département de littératures et de langues modernes

Responsable des programmes : Nikola von Merveldt, tél. 514-343-5905

Membres du Comité des études supérieures – Études allemandes

Jürgen Heizmann
Manuel Meune
Monique Moser-Verrey
Nikola von Merveldt
Till van Rahden

Personnel enseignant **

Professeure titulaire

Monique Moser-Verrey, Ph.D. en littérature comparée, Dr. Phil 1 (Zurich)

Professeurs agrégés

Jürgen Heizmann, Ph.D. en littérature allemande (Montréal)
Manuel Meune, doctorat en études germaniques (Université Marc Bloch, Strasbourg)
Till van Rahden, MA. (Johns Hopkins), Doktor der Philosophie (Universität Bielefeld), titulaire de la Chaire de recherche du Canada en études allemandes et européennes

Professeure adjointe

Nikola von Merveldt, Doctorat (Ludwig-Maximilians Universität), M.A. (Cambridge)

Objectifs de la M.A. (études allemandes)

La Maîtrise en études allemandes initie l'étudiant à la recherche et est une condition nécessaire à l'inscription au doctorat en littérature (option « Littérature allemande »). Elle prépare aussi à une activité professionnelle dans l'enseignement collégial, dans les organismes gouvernementaux, ainsi que dans les institutions et entreprises publiques et privées. La M.A. en études allemandes offre une formation complète dans l'une des orientations du programme :

* Sont habilités à oeuvrer aux cycles supérieurs les membres du personnel enseignant qui y ont été affectés. Prière de s'informer auprès des autorités directement responsables des programmes d'études ou auprès de la Faculté des études supérieures.

** Ce programme est offert conjointement avec le Département de littérature comparée.

« Littérature et médias allemands »

Formation de base par des séminaires et spécialisation par un mémoire dans le domaine de la littérature et des médias allemands.

« Civilisation et médias des pays germanophones »

Formation de base par des séminaires et spécialisation par un mémoire dans le domaine de la culture des pays germanophones au sens large incluant les aspects artistiques, historiques, politiques, économiques, ainsi que dans le domaine de l'allemand comme langue patrimoniale au Canada. Il est possible de choisir un sujet interdisciplinaire avec le consentement du responsable des études supérieures et du responsable de la discipline concernée.

« Enseignement de l'allemand langue étrangère »

Formation de base par des séminaires suivis à l'Université de Montréal et à l'Université de Bochum, perfectionnement par un stage supervisé.

Règlement pédagogique propre à la M.A. (études allemandes)**1. Admission**

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au programme de M.A. (études allemandes), le candidat doit :

- a)** être titulaire d'un B.A. spécialisé ou d'un B.A. avec sujet majeur en études allemandes ou attester d'une formation équivalente. Les candidats provenant d'une discipline connexe ou n'ayant obtenu dans leur B.A. qu'un mineur en études allemandes pourront être admis à condition de compléter leur formation par des cours de premier cycle ne dépassant pas 24 crédits;
- b)** avoir obtenu une moyenne d'au moins 3,0 dans ses études allemandes antérieures, voire dans les cours complémentaires exigés;
- c)** avoir une connaissance suffisante des langues nécessaires à la recherche ou aux études projetées.

2. Programme

Orientation « Littérature et médias allemands »

Le programme de la maîtrise avec mémoire comporte un minimum de 18 crédits de cours de deuxième cycle et 27 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'un mémoire.

Orientation « Civilisation et médias des pays germanophones »

Le programme de la maîtrise avec mémoire comporte un minimum de 18 crédits de cours de deuxième cycle et 27 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'un mémoire. Pour un sujet interdisciplinaire, le candidat peut choisir au maximum 6 crédits dans une autre discipline.

Orientation « Enseignement de l'allemand langue étrangère »

Offert en collaboration avec l'Institut de recherche sur l'enseignement des langues de l'Université de Bochum. Le programme de la maîtrise sans mémoire en enseignement de l'allemand langue étrangère comporte 45 crédits répartis comme suit : 3 crédits obligatoires, 30 à 36 crédits à option, dont 18 suivis à l'Université de Bochum, 0 à 6 crédits au choix et 6 crédits de stage.

Orientation « Littérature et médias allemands »**Bloc A – Obligatoire**

ALL 6510 Mémoire, 27 cr.

Bloc B – Option (18 cr.)

L'étudiant doit suivre 6 séminaires (18 cr.) de niveau 6000, dont un minimum de 4 séminaires (12 cr.) de sigle ALL 6XXX dont au moins 2 séminaires (6 cr.) doivent relever de l'orientation « Littérature et médias allemands ». Celle-ci comprend les cours suivants :

- ALL 6200 Lectures guidées (littérature), 3 cr. (un autre séminaire ALL62XX est préalable ou corequis)
- ALL 6211/22 Littérature I et II, 3 cr.
- ALL 6231/42 Littérature et médias I et II, 3 cr.
- ALL 6250 Littérature contemporaine, 3 cr.
- ALL 6271/72 Sujet de langue ou de littérature I et II, 3 cr.
- ALL 6502 Séminaire pour professeurs invités, 3 cr.

L'étudiant peut suivre un maximum de 2 séminaires (6 cr.) d'une discipline connexe, notamment EAE, LCO, LNG.

Orientation « Civilisation des pays germanophones »**Bloc A – Obligatoire**

ALL 6510 Mémoire, 27 cr.

Bloc B – Option (18 cr.)

L'étudiant doit suivre 6 séminaires (18 cr.) de niveau 6000, dont un minimum de 4 séminaires (12 cr.) de sigle ALL 6XXX dont au moins 2 séminaires (6 cr.) doivent relever de l'orientation « Civilisation et médias des pays de langue allemande ». Celle-ci comprend les cours suivants :

- ALL 6300 Lectures guidées (civilisation), 3 cr. (un autre séminaire ALL63XX est préalable ou corequis)
- ALL 6311/22 Civilisation des pays germanophones I et II
- ALL 6331/32 Civilisation des pays germanophones III et IV
- ALL 6502 Séminaire pour professeurs invités, 3 cr.

L'étudiant peut suivre un maximum de 2 séminaires (6 cr.) d'une discipline connexe, notamment EAE, LCO, LNG.

Orientation « Enseignement de l'allemand langue étrangère » ***Bloc A – Obligatoire (3 cr.)**

ALL 6415 L'Allemand langue étrangère I, 3 cr.

Bloc B Option (min. 12 cr.; max. 18 cr.)

L'étudiant doit suivre entre 12 et 18 crédits de cycle ALL 6000. Cependant, au moins 2 séminaires (6 cr.) doivent relever de l'orientation "Allemand langue étrangère". Celle-ci comprend les cours suivants:

- ALL 6405 Lectures guidées (all. langue étrangère), 3 cr.
- ALL 6425 L'allemand langue étrangère II, 3 cr.
- ALL 6502 Séminaire pour professeurs invités, 3 cr.

Bloc C – Option (18 cr.)

Cours suivis à l'Université de Bochum

- 10 crédits parmi les séminaires offerts dans le domaine Enseignement et apprentissage de l'allemand langue étrangère;
- 8 crédits parmi les séminaires offerts dans le domaine Description de la langue allemande contemporaine, dans la perspective de l'enseignement et de l'apprentissage de l'allemand comme langue étrangère.

Pour être reconnu par la Faculté des études supérieures, les crédits des séminaires de l'Institut de recherche sur l'enseignement des langues de la Faculté de philologie de l'Université de Bochum, devront être justifiés par un certificat attestant que chaque séminaire a été suivi avec succès.

Bloc D – Choix (max. 6 cr.)

0 à 6 crédits après entente avec le responsable du programme parmi des séminaires de disciplines connexes, notamment DID 6231, 6232, 6234 et PLU 6035.

Bloc E – Stage (6 cr.)

ALL 6515 Stage, 6 cr.

Un stage d'une durée minimale de 4 semaines dans une institution d'enseignement appropriée (université, collège, Goethe-Institut).

Objectifs de l'option « Littérature allemande » (Ph.D.)

Par une thèse qui fait preuve d'un apport important à l'avancement de la connaissance du champ de la littérature allemande, l'étudiant doit démontrer ses capacités à mener une recherche autonome.

Règlement pédagogique propre au Ph.D. (littérature), option « Littérature allemande »**1. Admission**

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au programme de Ph.D. (littérature), option « Littérature allemande », le candidat doit être titulaire de la M.A. (études allemandes) avec mémoire ou attester d'une formation jugée équivalente. Le candidat doit faire preuve d'une excellente connaissance de l'allemand et d'une connaissance suffisante de deux autres langues, dont le français. Dans certains cas, la connaissance d'une 4^e langue peut être exigée.

* Les admissions à ce programme sont suspendues.

2. Programme

Le programme comporte un minimum de 18 crédits de cours et 72 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'une thèse.

3. Choix de cours

Le programme comporte 6 crédits de cours obligatoires (« Introduction aux études littéraires avancées ») et 12 crédits de cours à option parmi les séminaires de l'option « Littérature allemande ». (Pour plus d'informations, voir littérature comparée).

Études anglaises

M.A. (études anglaises) 2-135-1-0

Ph.D. (études anglaises) 3-135-1-0

Département d'études anglaises

Responsable des programmes : Heike Härting, tél. : 514-343-6192

Membres du Comité des études supérieures

Joyce Boro
Caroline Brown
Michael Eberle-Sinatra
Heike Harting
Andrew John Miller

Directeur : Robert Schwartzwald

Personnel enseignant *

Professeurs titulaires

Robert K. Martin, Ph.D. (Brown University)
Robert Schwartzwald, M.A. (Toronto), Ph.D. (Laval)

Professeurs agrégés

Lianne Moyes, Ph.D. (York), en congé
Michael Eberle-Sinatra, M.A. (Université d'Orléans), Ph.D. (Oxford)
Irving Wolfe, M.A. (McGill), Ph.D. (Bristol)

Professeurs adjoints

Joyce L. Boro, Ph.D. (Oxford)
Caroline Brown, Ph. D. in Comparative Literature (Stanford)
Heike Harting, M.A. (F.U. Berlin), Ph.D. (Victoria)
Andrew John Miller, M.A. (Queen's), Ph.D. (Duke)
Taiwo Adetunji Osinubi, M.A. (Johannes Gutenberg Universität), Ph.D. (British Columbia)

Responsable de formation professionnelle

Gail Scott, écrivaine

Responsable des cours de langue

Sorel Friedman, Ph.D. (McGill)

Professeur émérite

Patrick J. Mahony

Objectifs de la M.A. (études anglaises)

La maîtrise a comme objectif d'initier l'étudiant à la recherche, de perfectionner les enseignants du niveau secondaire. Enfin, elle est un préalable normal aux études de doctorat.

Règlement pédagogique propre à la M.A. (études anglaises)

1. Admission

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au programme de M.A. (études anglaises), le candidat doit :

- être titulaire d'un B.A. spécialisé (études anglaises) ou d'un B.A. avec sujet majeur en anglais, ou d'un diplôme préparant adéquatement aux études qu'il veut entreprendre, ou bien attester d'une formation jugée équivalente;
- posséder une connaissance suffisante de l'anglais;
- posséder une moyenne cumulative au premier cycle de 3,3 ou l'équivalent.

2. Programme

Le programme de la maîtrise avec mémoire comporte un minimum de 15 crédits de cours de deuxième cycle et 30 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'un mémoire. Le programme de la maîtrise sans mémoire comporte un minimum de 24 crédits de cours de deuxième cycle et 21 crédits attribués à un travail dirigé.

3. Choix de cours

Le programme comporte un cours obligatoire de théorie littéraire et des cours à option.

Objectifs du Ph.D. (études anglaises)

Les objectifs de ce programme sont de former des chercheurs autonomes, de former des professeurs destinés à l'enseignement supérieur et de perfectionner les enseignants des cégeps.

Règlement pédagogique propre au Ph.D. (études anglaises)

1. Admission

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au programme de Ph.D. (études anglaises), le candidat doit être titulaire de la maîtrise ès arts (études anglaises) avec mémoire ou attester d'une formation jugée équivalente.

2. Programme

Le programme de doctorat comporte un minimum de 15 crédits de cours de deuxième cycle et 75 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'une thèse. Le candidat au doctorat doit faire preuve d'une excellente connaissance de l'anglais et d'une connaissance suffisante du français; il doit également faire preuve d'une connaissance de toute autre langue jugée nécessaire à la poursuite de ses recherches.

3. Choix de cours

Le programme de doctorat comporte un minimum de 15 crédits de cours de deuxième cycle (un cours obligatoire et des cours à option) et 75 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'une thèse.

Études classiques

M.A. (études classiques) 2-095-1-0

Ph.D. (études anciennes)* 3-075-1-0

Département d'études classiques et médiévales

Responsable du programme de la M.A. (études classiques) : Benjamin Victor, tél. : 514-343-6486

Membres du Comité des études supérieures

Pierre Bonnechere
Vayos Liapis
Benjamin Victor

Personnel enseignant **

Professeurs titulaires

Pierre Bonnechere, Doctorat en histoire ancienne (Louvain-la-Neuve), professeur au Département d'histoire, directeur du C.E.C.
Jacques Y. Perreault, Doctorat de 3^e cycle en archéologie (Paris), professeur au Département d'histoire

* Le programme de doctorat en études anciennes n'est pas offert en 2007-2008.

** Sont habilités à oeuvrer aux cycles supérieurs les membres du personnel enseignant qui y ont été affectés. Prière de s'informer auprès des autorités directement responsables des programmes d'études ou auprès de la Faculté des études supérieures.

Professeurs agrégés

Vayos Liapis, Ph.D. en études classiques (Glasgow), professeur au Département de philosophie

Benjamin Victor, Ph.D. en études classiques (Michigan), professeur au Département des littératures de langue française

Professeur adjoint

Christian Raschle, Ph.D. en langue et littérature latines (Fribourg en Suisse), professeur au Département d'histoire

Objectif de la M.A. (études classiques)

L'objectif du programme est d'initier l'étudiant à la recherche et de l'amener à acquérir des connaissances lui permettant de poser et de résoudre un problème de recherche.

Règlement pédagogique propre à la M.A. (études classiques)**1. Admission**

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au programme de M.A. (études classiques), le candidat doit :

- a) être titulaire d'un B.A. spécialisé ou d'un B.A. avec sujet majeur en études classiques, ou d'un diplôme préparant adéquatement aux études qu'il veut entreprendre, ou bien attester d'une formation jugée équivalente, selon l'option choisie;
- b) options « Archéologie classique » ou « Histoire ancienne » : posséder un minimum de 15 crédits en grec ancien (dont les cours GRC 1111, 1121) ou en latin (dont les cours LAT 1111, 1121). Option « Langues et littératures » : posséder un minimum de 24 crédits en grec ancien ou en latin, dont les cours GRC 1111, 1121, 2011 et LAT 1111, 1121, 2011;
- c) posséder une connaissance suffisante de l'anglais et, éventuellement, d'une autre langue jugée nécessaire à sa recherche.

2. Programme

Le programme comporte les options « Archéologie classique », « Histoire ancienne » et « Langues et littératures ».

3. Choix de cours

Options « Archéologie classique » et « Histoire ancienne »

Le programme comporte un minimum de 15 crédits de cours à option et 30 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'un mémoire. Le choix de cours est établi en consultation avec le comité d'études supérieures.

Option « Langues et littératures »

Le programme comporte 6 crédits de cours obligatoires, 9 crédits de cours à option et 30 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'un mémoire. Le choix de cours est établi en consultation avec le comité d'études supérieures.

Structure du programme**Option « Archéologie classique »****Bloc A – Option (15 cr.)****Bloc A₁ – Archéologie classique (min. 6 cr.; max. 9 cr.)**

HGL 6700 Aspects d'archéologie classique 1, 3 cr.

HGL 6800 Aspects d'archéologie classique 2, 3 cr.

HGL 6810 Stage pratique en archéologie, 3 cr.

Bloc A₂ – Option (max. 6 cr.)**Histoire ancienne**

HGL 6400 Mythe et épopée à Rome, 3 cr.

HST 6510 Historiographie – Antiquité, 3 cr.

HST 6610 Histoire et mythologie gréco-romaines, 3 cr.

HST 6615 Histoire et civilisation romaines, 3 cr.

Langues et littératures

GRC 6020 La rhétorique en Grèce ancienne, 3 cr.

GRC 6025 Origines de la fiction en Grèce ancienne, 3 cr.

GRC 6050A-F Aspects de la littérature grecque, 3 cr.

LAT 6030 Littérature latine : les grandes époques, 3 cr.

LAT 6040 La littérature latine inconnue, 3 cr.

LAT 6050A-F Aspects de la littérature latine, 3 cr.

Philosophie

PHI 6205 Histoire de la philosophie, 3 cr.

PHI 6215 Philosophie hellénistique et romaine, 3 cr.

PHI 6225 Méthodologie de philosophie ancienne, 3 cr.

PHI 6235 Philosophie grecque classique, 3 cr.

Bloc A₃ – Option – Lectures dirigées (min. 3 cr.; max. 9 cr.)

HGL 6050 Lectures dirigées en Antiquité, 3 cr.

HGL 6060 Lectures dirigées en Antiquité 2, 3 cr.

GRC 6005 Lectures dirigées en grec 1, 3 cr.

GRC 6015 Lectures dirigées en grec 2, 3 cr.

LAT 6010 Lectures dirigées en latin 1, 3 cr.

LAT 6020 Lectures dirigées en latin 2, 3 cr.

Bloc A₄ – Option – Cours d'auteurs (max. 6 cr.)

GRC 2021 Grec avancé (A), 3 cr.

GRC 2031 Grec avancé (B), 3 cr.

LAT 2021 Latin avancé (A), 3 cr.

LAT 2031 Latin avancé (B), 3 cr.

Bloc B – Mémoire (30 cr.)

HGL 6460 Mémoire, 30 cr.

Option « Histoire ancienne »**Bloc A – Option (15 cr.)****Bloc A₁ – Séminaires en histoire ancienne (min. 6 cr.; max. 12 cr.)**

HGL 6400 Mythe et épopée à Rome, 3 cr.

HST 6510 Historiographie – Antiquité, 3 cr.

HST 6610 Histoire et mythologie gréco-romaines, 3 cr.

HST 6615 Histoire et civilisation romaines, 3 cr.

Bloc A₂ – Option – Séminaires (max. 6 cr.)**Archéologie classique**

HGL 6700 Aspects d'archéologie classique 1, 3 cr.

HGL 6800 Aspects d'archéologie classique 2, 3 cr.

HGL 6810 Stage pratique en archéologie, 3 cr.

Langues et littératures

GRC 6020 La rhétorique en Grèce ancienne, 3 cr.

GRC 6025 Origines de la fiction en Grèce ancienne, 3 cr.

GRC 6050A-F Aspects de la littérature grecque, 3 cr.

LAT 6030 Littérature latine : les grandes époques, 3 cr.

LAT 6040 La littérature latine inconnue, 3 cr.

LAT 6050A-F Aspects de la littérature latine, 3 cr.

Philosophie

PHI 6205 Histoire de la philosophie, 3 cr.

PHI 6215 Philosophie hellénistique et romaine, 3 cr.

PHI 6225 Méthodologie de philosophie ancienne, 3 cr.

PHI 6235 Philosophie grecque classique, 3 cr.

Bloc A₃ – Option – Lectures dirigées (min. 3 cr.; max. 9 cr.)

HGL 6050 Lectures dirigées en Antiquité, 3 cr.

HGL 6060 Lectures dirigées en Antiquité 2, 3 cr.

GRC 6005 Lectures dirigées en grec 1, 3 cr.

GRC 6015 Lectures dirigées en grec 2, 3 cr.

LAT 6010 Lectures dirigées en latin 1, 3 cr.

LAT 6020 Lectures dirigées en latin 2, 3 cr.

Bloc A₄ – Option – Cours d'auteurs (max. 6 cr.)

GRC 2021 Grec avancé (A), 3 cr.

GRC 2031 Grec avancé (B), 3 cr.

LAT 2021 Latin avancé (A), 3 cr.

LAT 2031 Latin avancé (B), 3 cr.

Bloc B – Mémoire (30 cr.)

HGL 6460 Mémoire, 30 cr.

Option « Langues et littératures »**Bloc A – Obligatoire (6 cr.)**

GRC 6005 Lectures dirigées en grec 1, 3 cr.

GRC 6015 Lectures dirigées en grec 2, 3 cr.

ou

LAT 6010 Lectures dirigées en latin 1, 3 cr.

LAT 6020 Lectures dirigées en latin 2, 3 cr.

Bloc B – Option (9 cr.)**Bloc B₁ – Option – Séminaires (min. 3 cr.; max. 9 cr.)****Langues et littératures**

GRC 6020 La rhétorique en Grèce ancienne, 3 cr.

GRC 6025 Origines de la fiction en Grèce ancienne, 3 cr.

GRC 6050A-F Aspects de la littérature grecque, 3 cr.

LAT 6030 Littérature latine : les grandes époques, 3 cr.

LAT 6040 La littérature latine inconnue, 3 cr.

LAT 6050A-F Aspects de la littérature latine, 3 cr.

Bloc B₂ – Option – Séminaires (max. 6 cr.)**Histoire ancienne**

HGL 6400 Mythe et épopée à Rome, 3 cr.

HST 6510 Historiographie – Antiquité, 3 cr.

HST 6610 Histoire et mythologie gréco-romaines, 3 cr.

HST 6615 Histoire et civilisation romaines, 3 cr.

Archéologie classique

HGL 6700 Aspects d'archéologie classique 1, 3 cr.

HGL 6800 Aspects d'archéologie classique 2, 3 cr.

HGL 6810 Stage pratique en archéologie, 3 cr.

Philosophie

PHI 6205 Histoire de la philosophie, 3 cr.

PHI 6215 Philosophie hellénistique et romaine, 3 cr.

PHI 6225 Méthodologie de philosophie ancienne, 3 cr.

PHI 6235 Philosophie grecque classique, 3 cr.

Bloc B₃ – Option – Lectures dirigées (max. 6 cr.)

HGL 6050 Lectures dirigées en Antiquité, 3 cr.

HGL 6060 Lectures dirigées en Antiquité 2, 3 cr.

GRC 6005 Lectures dirigées en grec 1, 3 cr.

GRC 6015 Lectures dirigées en grec 2, 3 cr.

LAT 6010 Lectures dirigées en latin 1, 3 cr.

LAT 6020 Lectures dirigées en latin 2, 3 cr.

Bloc B₄ – Option – Auteurs (max. 6 cr.)

GRC 2021 Grec avancé (A), 3 cr.

GRC 2031 Grec avancé (B), 3 cr.

LAT 2021 Latin avancé (A), 3 cr.

LAT 2031 Latin avancé (B), 3 cr.

Bloc C – Mémoire (30 cr.)

HGL 6460 Mémoire, 30 cr.

Règlement pédagogique propre au Ph.D. (études anciennes)**1. Admission**

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au programme de Ph.D. (études anciennes), le candidat doit être titulaire de la maîtrise ès arts (études anciennes) avec mémoire, ou attester d'une formation jugée équivalente.

2. Programme

Le programme de doctorat comporte un minimum de 9 crédits de cours et 81 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'une thèse.

3. Choix de cours

Le programme comporte des cours à option et des cours au choix.

Études hispaniques**M.A. (études hispaniques)****2-105-1-0****Ph.D. (littérature) option****« Littérature hispanique »*****3-137-1-0**

Département de littératures et de langues modernes

Responsable des programmes : Javier Rubiera, tél. : 514-343-5892

Secrétariat : 514-343-6222

Membres du Comité des études supérieures – Études hispaniques

James Cisneros

Juan Carlos Godenzi

Catherine Poupeney Hart

Monique Moser-Verrey

Enrique Pato-Maldonado

Javier Rubiera

Monique Sarfati-Arnaud

Personnel enseignant ****Professeurs agrégés**

Juan Carlos Godenzi, licenciatura en langue et littérature (PUCP, Lima), doctorat de 3^e cycle en linguistique (Sorbonne, Paris IV)

Catherine Poupeney Hart, licence et maîtrise ès-Lettres (Sorbonne, Paris IV), agrégation de lettres espagnol (France), Ph.D. littérature espagnole (Montréal)

Javier Rubiera, licenciatura et doctorat en philologie hispanique (Oviedo)

Monique Sarfati-Arnaud, licence et maîtrise ès lettres (Sorbonne, Paris IV), Doctorat de 3^e cycle en études latino-américaines (Nanterre, Paris X)

Professeurs adjoints

James Cisneros, M.A. en études hispaniques et hispanoaméricaines (Simon Fraser), Ph.D. en littérature comparée (Montréal)

Enrique Pato-Maldonado, Doctor en Filosofía y Letras (Universidad Autónoma de Madrid)

Professeure associée

Maria-Rosa Asenjo-Orive, Doctorat en philologie hispanique (Valladolid)

Règlement pédagogique propre à la M.A. (études hispaniques)**1. Admission**

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au programme de M.A. (études hispaniques), le candidat doit être titulaire d'un B.A. spécialisé ou d'un B.A. avec majeur en études hispaniques pour lequel il a obtenu une moyenne de 3,0, ou attester d'une formation jugée équivalente. Dans les deux derniers cas, des cours complémentaires pourront être requis dans le cadre de la scolarité de maîtrise.

2. Programme

Le programme de maîtrise de la modalité avec mémoire comporte un minimum de 15 crédits de cours de deuxième cycle et 30 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'un mémoire. Le programme de maîtrise de la modalité sans mémoire comporte un minimum de 24 crédits de cours du niveau des études supérieures et 21 crédits de travaux dirigés.

* Ce programme est offert conjointement avec le Département de littérature comparée.

** Sont habilités à oeuvrer aux cycles supérieurs les membres du personnel enseignant qui y ont été affectés. Prière de s'informer auprès des autorités directement responsables des programmes d'études ou auprès de la Faculté des études supérieures.

3. Choix de cours

La modalité avec mémoire comporte un séminaire de recherche obligatoire, des cours à option et des cours au choix. La modalité sans mémoire comporte 3 crédits obligatoires, 18 crédits à option et 3 crédits de cours au choix.

Structure du programme

1. MODALITÉ AVEC MÉMOIRE

Objectifs

Le programme a pour objectifs de permettre à l'étudiant d'approfondir ses connaissances générales et de se spécialiser dans un domaine de la littérature espagnole et hispano-américaine ou de voir d'autres aspects des études hispaniques, tels que la linguistique, la philologie, et l'enseignement de l'espagnol comme langue étrangère.

Bloc A – Obligatoire (3 cr.)

ESP 6941 Séminaire de recherche, 3 cr.

Bloc B – Option (min. 9 cr.; max. 12 cr.)

De trois à quatre cours ESP de niveau 6000 de 3 crédits chacun.

Bloc C – Choix (max. 3 cr.)

Sujet à l'approbation du conseiller pédagogique ou du directeur du Département.

Bloc D – Mémoire (30 cr.)

ESP 6450 Mémoire, 30 cr.

2. MODALITÉ SANS MÉMOIRE

Objectifs

La modalité sans mémoire s'adresse aux candidats qui s'orientent vers des professions autres que l'enseignement supérieur et la recherche : l'enseignement au niveau collégial, des postes dans les organismes publics ou non gouvernementaux. Cependant, la modalité sans mémoire n'exclut pas la possibilité de se diriger vers un 3^e cycle.

Bloc A – Obligatoire (3 cr.)

ESP 6941 Séminaire de recherche, 3 cr.

Bloc B – Option (18 cr.)

Six cours ESP de niveau 6000 de 3 crédits chacun.

Bloc C – Choix (3 cr.)

Sujet à l'approbation du conseiller pédagogique ou du directeur du Département.

Bloc D – Activités dirigées (21 cr.)

ESP 6460 Travaux dirigés, 21 cr.

Objectif de l'option « Littérature hispanique » (Ph.D.)

Par une thèse qui fait preuve d'un apport important à l'avancement de la connaissance du champ de la littérature hispanique, l'étudiant doit démontrer ses capacités à mener une recherche autonome.

Règlement pédagogique propre au Ph.D. (littérature) option « Littérature hispanique »

1. Admission

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au programme de Ph.D. (littérature), option « Littérature hispanique », le candidat doit être titulaire de la M.A. (études hispaniques) avec mémoire ou attester d'une formation jugée équivalente. Le candidat doit faire preuve d'une excellente connaissance de l'espagnol et d'une connaissance suffisante de deux autres langues, dont le français. Dans certains cas, la connaissance d'une 4^e langue peut être exigée.

2. Programme

Le programme comporte un minimum de 18 crédits de cours et 72 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'une thèse.

3. Choix de cours

Le programme comporte 6 crédits obligatoires (« Introduction aux études littéraires avancées ») et 12 crédits de cours à option parmi les séminaires de l'option « Littérature hispanique ».

Études néo-helléniques

Département de littératures et de langues modernes

Responsable des séminaires en études néo-helléniques : Jacques Bouchard, professeur titulaire, Doctorat ès lettres (Thessalonique), (grec moderne)
Renseignements : 514-343-6512

Finance mathématique et computationnelle

D.E.S.S. (finance mathématique et computationnelle)

2-239-1-0

M.Sc. (finance mathématique et computationnelle)

2-239-1-1

Département d'informatique et de recherche opérationnelle
Département de mathématiques et de statistique
Département de sciences économiques

Responsable des programmes : Yoshua Bengio, Pour information : 514-343-6111, poste 3488

Membres du Comité des études supérieures

Yoshua Bengio, Département d'informatique et de recherche opérationnelle
Louis Doray, Département de mathématiques et de statistique
Michel Poitevin, Département de sciences économiques

Personnel enseignant *

Les programmes de maîtrise et de D.E.S.S. sont offerts conjointement par le Département de mathématiques et de statistique, le Département de sciences économiques et le Département d'informatique et de recherche opérationnelle. Les professeurs des départements cités en rubrique participent à l'enseignement des programmes en finance mathématique et computationnelle.

Objectifs du D.E.S.S. (finance mathématique et computationnelle)

Ce programme vise à donner des connaissances de la théorie financière ainsi que des méthodes mathématiques, statistiques et informatiques appliquées à la finance. Les titulaires de ce diplôme pourront s'intégrer à des institutions financières, caisses de retraite, services financiers des entreprises, entreprises publiques et gouvernements qui ont besoin d'analystes en finance quantitative.

Règlement pédagogique propre au D.E.S.S. (finance mathématique et computationnelle)

1. Admission

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au programme de D.E.S.S. en finance mathématique et computationnelle, le candidat doit être titulaire d'un des diplômes suivants : B.Sc. spécialisé en mathématiques, B.Sc. spécialisé bidisciplinaire en Mathématiques et Informatique, en Mathématiques et Physique, en Mathématiques et Économie, baccalauréat comportant un majeur en mathématiques ou encore pouvoir attester d'une formation jugée équivalente.

2. Programme

Le programme de diplôme d'études supérieures spécialisées en finance mathématique et computationnelle comporte un minimum de 30 crédits répartis comme suit :

- 16 crédits de cours obligatoires dans le bloc A
- 14 crédits de cours à option dans le bloc B.

* Sont habilités à oeuvrer aux cycles supérieurs les membres du personnel enseignant qui y ont été affectés. Prière de s'informer auprès des autorités directement responsables des programmes d'études ou auprès de la Faculté des études supérieures.

3. Durée de la scolarité

La durée minimale du programme est de deux trimestres à plein temps. La durée maximale de la scolarité est de quatre trimestres pour un étudiant inscrit à plein temps et de six trimestres pour un étudiant inscrit à temps partiel.

Structure du programme**Bloc A – Obligatoire (16 cr.)**

ECN 6573	Économie financière, 3 cr.
ECN 6578	Économétrie des marchés financiers, 3 cr.
IFT 6561	Simulation : aspects stochastiques, 4 cr.
MAT 6717	Probabilités, 3 cr.
MAT 6798	Calcul stochastique, 3 cr.

Bloc B – Option (14 cr.)**Bloc B₁ – Option (3 cr.)**

ACT 6230	Finance mathématique 2, 3 cr.
MAT 6240	Évaluation des produits dérivés, 3 cr.

Bloc B₂ – Option (3 cr.)

ECN 6238	Macroéconométrie, 3 cr.
STT 6615	Séries chronologiques univariées, 3 cr.

Bloc B₃ – Option (min. 8 cr.)

ECN 6878	Choix d'investissement, 3 cr.
IFT 6266	Algorithmes d'apprentissage, 4 cr.
IFT 6521	Programmation dynamique, 4 cr.
MAT 6470	Calcul scientifique, 3 cr.

Objectifs de la M.Sc. (finance mathématique et computationnelle)

Ce programme vise à donner une solide connaissance de la théorie financière ainsi que des méthodes mathématiques, statistiques et informatiques appliquées à la finance. Le but est de former des spécialistes capables d'utiliser des outils financiers quantitatifs pour répondre aux besoins des institutions financières, caisses de retraite, services financiers des entreprises, entreprises publiques et gouvernements.

Règlement pédagogique propre à la M.Sc. (finance mathématique et computationnelle)**1. Admission**

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au programme de M.Sc. en finance mathématique et computationnelle, le candidat doit être titulaire d'un des diplômes suivants : B.Sc. spécialisé en mathématiques, B.Sc. spécialisé bidisciplinaire en Mathématiques et Informatique, en Mathématiques et Physique, en Mathématiques et Économie, baccalauréat comportant un majeur en mathématiques ou encore pouvoir attester d'une formation jugée équivalente.

2. Programme

Le programme de maîtrise en finance mathématique et computationnelle comporte un minimum de 45 crédits répartis comme suit :

- 30 crédits de cours obligatoires dans le bloc A
- 6 crédits de cours à option dans le bloc B
- 9 crédits (bloc C) attribués pour un rapport de stage effectué en entreprise ou pour un rapport de travail dirigé effectué sous la supervision d'un professeur d'université ou d'un chercheur d'un centre de recherche.

3. Durée de la scolarité

La durée minimale du programme est de trois trimestres à plein temps. La durée maximale de la scolarité est de six trimestres.

Structure du programme**Bloc A – Obligatoire (30 cr.)**

ECN 6573	Économie financière, 3 cr.
ECN 6578	Économétrie des marchés financiers, 3 cr.
ECN 6878	Choix d'investissement, 3 cr.
IFT 6266	Algorithmes d'apprentissage, 4 cr.

IFT 6521	Programmation dynamique, 4 cr.
IFT 6561	Simulation : aspects stochastiques, 4 cr.
MAT 6470	Calcul scientifique, 3 cr.
MAT 6717	Probabilités, 3 cr.
MAT 6798	Calcul stochastique, 3 cr.

Bloc B – Option (6 cr.)**Bloc B₁ – Option (3 cr.)**

ACT 6230	Finance mathématique 2, 3 cr.
MAT 6240	Évaluation des produits dérivés, 3 cr.

Bloc B₂ – Option (3 cr.)

ECN 6238	Macroéconométrie, 3 cr.
STT 6615	Séries chronologiques univariées, 3 cr.

Bloc C – Option (9 cr.)

FMC 6000	Stage, 9 cr.
FMC 6100	Travail dirigé, 9 cr.

Géographie**Microprogramme de 2^e cycle****(géomatique et analyse spatiale) 2-157-6-0****D.E.S.S. (géographie appliquée en environnement)****2-155-1-2****M.Sc. (géographie)****2-155-1-1****Ph.D. (géographie)****3-155-1-0**

Département de géographie

Responsable des programmes : Lael Parrott, tél. : 514-343-8032
Secrétariat : 514-343-8049

Membres du Comité des études supérieures

Pierre André
William Coffey
Lael Parrott

Directeur : François Courchesne**Personnel enseignant *****Professeurs titulaires**

Christopher R. Bryant, Ph.D. (London)
François Cavayas, Ph.D. (Laval)
William Coffey, Ph.D. (Western Ontario)
Claude Comtois, Ph.D. (Hong Kong)
Paul Comtois, Ph.D. (Laval)
François Courchesne, Ph.D. (McGill)
Rodolphe De Koninck, Ph.D. (Singapour)
Pierre Gangloff, doctorat de 3^e cycle (Strasbourg)
James T. Gray, Ph.D. (McGill)
Claude Marois, Ph.D. (Laval)
Pierre J.H. Richard, doctorat d'État (Montpellier)
André G. Roy, Ph.D. (State University of New York à Buffalo)(Vice-doyen, FAS)
Bhawan Singh, Ph.D. (McGill), en congé
Jean-Pierre Thouez, doctorat de 3^e cycle (Grenoble)

Professeurs agrégés

Pierre André, Ph.D. (Montréal)
Lael Parrott, Ph.D. (McGill)

Professeurs adjoints

Jeffrey A. Cardille, Ph.D. (Wisconsin)
Thora Martina Herrmann, D.E.A. (Paris) et D.Phil. (Oxford)
Patricia M. Martin, Ph.D. (Colorado)

* Sont habilités à oeuvrer aux cycles supérieurs les membres du personnel enseignant qui y ont été affectés. Prière de s'informer auprès des autorités directement responsables des programmes d'études ou auprès de la Faculté des études supérieures.

Responsable de formation professionnelle

Jean Daoust, M.A. (Sherbrooke)

Professeurs associés

Pascale Biron, Ph.D. (Montréal)

Scott Isard, Ph.D. (Indiana)

Robert Pampalon, Ph.D. (Laval)

Brian Slack, Ph.D. (McGill)

Chercheurs invités

Sébastien Caquard, Ph.D. (Jean-Monnet de Saint-Étienne, Lyon)

Jean Michaud, Ph.D. (Montréal)

Professeur émérite

Claude Manzagol

Objectifs du microprogramme de 2^e cycle (géomatique et analyse spatiale)

Le microprogramme en géomatique et analyse spatiale vise à permettre à un étudiant qui ne serait pas intéressé par de longues études supérieures de parfaire ses connaissances ou en acquérir de nouvelles dans un domaine précis et fortement appliqué.

Règlement pédagogique propre au microprogramme de 2^e cycle (géomatique et analyse spatiale)**1. Admission**

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au microprogramme en géomatique et analyse spatiale, le candidat doit :

- a) être titulaire d'un diplôme de premier cycle universitaire (baccalauréat ou équivalent) en géographie ou dans un domaine connexe, avec une note moyenne minimale de 2,7/4,3 (ou B-);
- b) faire preuve d'une connaissance suffisante de l'informatique ou des méthodes quantitatives.

2. Programme

Le programme comporte 15 crédits de cours.

3. Choix de cours

Le programme comporte 12 crédits de cours à option et 3 crédits de cours au choix.

4. Durée de la scolarité

Pour les étudiants inscrits à plein temps, la durée minimale de la scolarité est de un trimestre. La durée maximale de la scolarité est de deux ans.

5. Passage direct au D.E.S.S.

Un étudiant admis au microprogramme pourra être admis directement au programme de D.E.S.S. en géographie appliquée en environnement après avoir complété un minimum de 12 crédits.

Structure du programme**Bloc A – Option (max. 3 cr.)**

GEO 6321 Travaux pratiques en géomatique, 3 cr.

Bloc B – Option (max. 3 cr.)

GEO 2522 Télédétection numérique, 3 cr.

GEO 2511 Systèmes d'information géographique, 3 cr.

GEO 3532 Modélisation, 3 cr.

Bloc C – Option (min. 6 cr.; max. 12 cr.)

GEO 6331 Théorie et pratique de la modélisation, 3 cr.

GEO 6333 Télédétection – physique et mathé., 3 cr.

GEO 6341 Étude des systèmes complexes, 3 cr.

GEO 6342 S.I.G. : aspects théoriques, 3 cr.

GEO 6343 La télédétection et l'environnement, 3 cr.

GEO 6352 S.I.G. : aspects pratiques, 3 cr.

Bloc D – Ouverture multidisciplinaire (3 cr.)

L'étudiant choisit au minimum 3 crédits parmi les cours de niveau 6000 du département ou d'autres départements ou d'autres universités. Ces crédits sont choisis dans l'une des disciplines où l'analyse spatiale permet une nouvelle perspective d'interpré-

tation et dans laquelle l'étudiant aimerait appliquer ses connaissances nouvellement acquises.

Objectifs du D.E.S.S. (géographie appliquée en environnement)

Le D.E.S.S. en géographie appliquée en environnement vise à permettre à un étudiant de s'adapter aux réalités changeantes du marché du travail en poursuivant un programme court dont la formule se veut extrêmement flexible car elle est essentiellement basée sur des travaux de terrain et des études de cas.

Règlement pédagogique propre au D.E.S.S. (géographie appliquée en environnement)**1. Admission**

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au programme de D.E.S.S. en géographie appliquée en environnement, le candidat doit :

- a) être titulaire d'un diplôme de premier cycle universitaire (baccalauréat ou équivalent) en géographie ou dans un domaine connexe, avec une note moyenne minimale de 2,7/4,3 (ou B-);
- b) faire preuve d'une bonne connaissance de l'informatique ou des méthodes quantitatives.

2. Programme

Le programme comporte 30 crédits de cours.

3. Choix de cours

Le programme comporte 30 crédits de cours (12 crédits de cours obligatoires, 15 crédits de cours à option et 3 crédits de cours au choix).

4. Durée de la scolarité

Pour les étudiants inscrits à plein temps, la durée minimale de la scolarité est de deux trimestres. La durée maximale de la scolarité est de quatre ans.

5. Passage direct à la M.Sc.

Un étudiant admis au D.E.S.S. en géographie appliquée en environnement pourra être admis directement au programme de formation pratique de la M.Sc. (géographie), sans mémoire, après avoir complété un minimum de 18 crédits.

Structure du programme**Bloc A – Obligatoire (12 cr.)**

GEO 6042 Études de cas, 12 cr.

Bloc B – Option (15 cr.)**Travaux de terrain et de laboratoire (min. 0 cr.; max. 6 cr.)**

GEO 6041 Terrain avancé en environnement, 3 cr.

GEO 6154 Stage d'analyse pollinique, 3 cr.

Techniques géographiques (min. 0 cr.; max. 12 cr.)

GEO 6331 Théorie et pratique de la modélisation, 3 cr.

GEO 6333 Télédétection – physique et mathé., 3 cr.

GEO 6341 Étude des systèmes complexes, 3 cr.

GEO 6342 S.I.G. : aspects théoriques, 3 cr.

GEO 6343 La télédétection et l'environnement, 3 cr.

GEO 6351 Techniques quantitatives avancées, 3 cr.

GEO 6352 S.I.G. : aspects pratiques, 3 cr.

Environnement physique (min. 0 cr.; max. 12 cr.)

GEO 6141 Environnement physique des rivières

GEO 6142 Biogéochimie environnementale, 3 cr.

GEO 6143 Géo-mycologie, 3 cr.

GEO 6144 Perspective millénaire sur la végétation, 3 cr.

GEO 6145 Changements globaux atmosphériques, 3 cr.

GEO 6156 Environnements arctiques-alpins, 3 cr.

Environnement humain (min. 0 cr.; max. 12 cr.)

GEO 6281	Économie spatiale métropolitaine, 3 cr.
GEO 6282	Problèmes géographiques du développement, 3 cr.
GEO 6283	Systèmes de transport, 3 cr.
GEO 6284	Environnements culturels, 3 cr.
GEO 6285	Dynamique des régions métropolitaines, 3 cr.
GEO 6286	Évaluation environnementale, 3 cr.
GEO 6288	Dynamisme et mosaïque métropolitaine, 3 cr.
GEO 6292	Géographie comparée de développement, 3 cr.
GEO 6294	Amérique latine et mondialisation, 3 cr.
GEO 6296	Territoires, genre et rapport de pouvoir, 3 cr.
GEO 6295	Territoires et développement durable, 3 cr.
GEO 6298	Analyse des problèmes de population, 3 cr.
GEO 6897	Écosystèmes globaux et santé, 3 cr.

Bloc C – Ouverture multidisciplinaire (3 cr.)

L'étudiant choisit au minimum 3 crédits parmi les cours de niveau 6000 du Département ou d'autres départements ou d'autres universités.

Objectifs de la M.Sc. (géographie)

Les études de maîtrise en géographie se divisent en deux programmes distincts : la maîtrise de recherche (avec mémoire) et la maîtrise de formation pratique (sans mémoire). La maîtrise de recherche vise une formation axée sur la recherche et la spécialisation dans un champ spécifique. La maîtrise de formation pratique vise une formation plus pratique orientée vers les besoins du marché de travail.

Règlement pédagogique propre à la M.Sc. (géographie)**1. Admission**

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier pour tous les types de maîtrise en géographie, le candidat doit :

- a)** avoir obtenu un B.Sc. spécialisé (géographie) ou un B.Sc. avec sujet majeur ou mineur en géographie, ou un diplôme préparant adéquatement aux études qu'il veut entreprendre, ou bien attester d'une formation jugée équivalente;
- b)** posséder une connaissance suffisante de l'anglais ou d'une autre langue de portée internationale.

Dans le cas de la maîtrise de recherche, il devra aussi avoir réussi le cours GEO 3562 Initiation à la démarche scientifique ou un cours équivalent d'initiation à la recherche offert par un autre département. Si ce n'est pas le cas, il devra réussir l'un de ces cours lors de sa 1^{re} année de scolarité, en sus de la scolarité minimale exigée.

2. Programme

Le programme de maîtrise comporte un minimum de 45 crédits répartis comme suit, selon le type de maîtrise :

Maîtrise de recherche (avec mémoire)

Cette modalité comporte 12 crédits de cours et 33 crédits attribués à la recherche et à la rédaction du mémoire.

Maîtrise de formation pratique

Cette modalité comporte un minimum de 30 crédits de cours et 51 crédits attribués à un travail dirigé ou à un stage.

3. Choix de cours

Le programme de maîtrise de recherche comporte 3 crédits de cours obligatoires et un minimum de 9 crédits de cours à option.

Le programme de maîtrise de formation pratique comporte 12 crédits de cours obligatoires, 15 crédits à option et 3 crédits au choix.

Structure du programme**Maîtrise avec mémoire****Blocs A – Obligatoire (3 cr.)**

GEO 6011 Évolutions des idées en géographie

Bloc B – Option (min. 9 cr.)**Bloc C – Recherche et mémoire (33 cr.)**

GEO 6012	Recherche, 3 cr.
GEO 6001	Rédaction d'un projet de recherche, 6 cr.
GEO 6000	Mémoire, 24 cr.

Maîtrise avec travaux dirigés ou stage**Blocs A, B et C**

Voir structure du D.E.S.S. (géographie appliquée en environnement) – Blocs A, B et C.

Bloc D (ou bloc E) – Travaux dirigés (15 cr.)

GEO 6999 Travail dirigé, 15 cr.

Bloc E (ou bloc D) – Stage (15 cr.)

GEO 6022 Stage de formation pratique, 15 cr.

Objectifs du Ph.D. (géographie)

Le programme de doctorat en géographie vise à former des chercheurs autonomes. Il se propose de rendre l'étudiant apte à formuler, exécuter et défendre un programme de recherche faisant progresser la connaissance dans le champ d'études.

Règlement pédagogique propre au Ph.D. (géographie)**1. Programme**

Le programme comporte 9 crédits de cours au choix et 81 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'une thèse. Le candidat au doctorat doit posséder une connaissance suffisante de l'anglais. Il doit également faire preuve d'une connaissance suffisante d'une autre langue; une connaissance jugée suffisante dans le domaine des mathématiques ou de l'informatique peut remplacer cette dernière exigence.

Structure du programme

Bloc A – Option (9 cr.)

L'étudiant choisit au minimum 9 crédits parmi les cours de niveau 6000 du Département ou d'autres départements ou des cours de même niveau d'autres universités.

Bloc B – Recherche (81 cr.)

GEO 7002 Recherche, 6 cr.

GEO 7005 Thèse, 75 cr.

Histoire

M.A. (histoire) 2-165-1-0

Ph.D. (histoire) 3-165-1-0

Département d'histoire

Responsable des programmes : Olivier Hubert, tél. : 514-343-7108

Membres du Comité des études supérieures

Pietro Boglioni

Christian Dessureault

Olivier Hubert

Laurence Monnais

Directrice intérimaire : Denise Angers

Personnel enseignant *

Professeurs titulaires

Denise Angers, M.A. sciences médiévales (Montréal), doctorat de 3^e cycle (Paris), secrétaire de la Faculté des arts et des sciences

Denyse Baillargeon, Ph.D. (Montréal)

Pietro Boglioni, D.Th. (Rome)

Pierre Bonnechere, doctorat en histoire ancienne (Louvain-la-Neuve), directeur du Centre d'études classiques

Michèle Dagenais, Ph.D. (UQÀM)

Dominique Deslandres, M.A. (McGill), Ph.D. (Montréal)

John A. Dickinson, Ph.D. (Toronto)

Michael Huberman, Ph.D. économie (Toronto)

Othmar Keel, M.Sc. philosophie (McGill), M.Sc. psychologie générale (Paris VII), diplôme de 3^e cycle en psychologie clinique (Paris VII), Ph.D. histoire des sciences (McGill)

Paul Létourneau, M.A. science politique (UQÀM), D.E.A. (Strasbourg), doctorat de 3^e cycle (Strasbourg)

Serge Lusignan, Ph.D. (Montréal), MSRC

David Ownby, Ph.D. (Harvard), directeur du Centre d'études de l'Asie de l'Est

Jacques Y. Perreault, doctorat de 3^e cycle en archéologie (Paris)

Yakov Rabkin, Ph.D. histoire des sciences et des techniques (Moscou)

Bruno Ramirez, Ph.D. (Toronto)

Jacques Rouillard, doctorat en histoire (Ottawa)

Professeurs agrégés

Christian Dessureault, Ph.D. (Montréal)

Olivier Hubert, Ph.D. (Laval), D.E.A. (Paris I)

Laurence Monnais, doctorat (Paris VII)

Samir Saul, doctorat d'État (Paris)

Pierre Trépanier, Ph.D. (Ottawa)

Thomas Wien, Ph.D. (McGill)

Professeurs adjoints

Susan Dalton, Ph.D. (Montréal)

François Furstenberg, Ph.D. (Johns Hopkins)

Cynthia Milton, Ph.D. (Wisconsin-Madison)

Christian Rudol Raschle, Dr. ès. Lettres (Suisse)

Professeurs associés

Ingo Kolboom, doctorat en histoire (Berlin)

Joseph-Claude Poulin, doctorat de 3^e cycle (Aix-Marseille), D.E.S. (Poitiers)

Jacques Ruelland, M.A. philosophie, Ph.D. (Montréal)

Jean-Pierre Wallot, Ph.D. (Montréal), O.C., MSRC, membre de l'Académie canadienne-française, Archiviste fédéral du Canada

Chercheur invité

Nicolas Beaudry, M.A. (Royaume-Uni), Ph.D./D.U. (Montréal-Paris)

Objectifs de la M.A. (histoire)

L'objectif de la maîtrise est de procurer à l'étudiant des connaissances plus approfondies en histoire et de l'initier à la recherche. Par son mémoire, l'étudiant devra faire la preuve qu'il possède une connaissance approfondie de son sujet de recherche.

Règlement pédagogique propre à la M.A. (histoire)

1. Admission

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au programme de M.A. (histoire), le candidat doit :

- être titulaire d'un B.A. spécialisé (histoire) ou d'un B.A. avec sujet majeur ou mineur en histoire, ou d'un diplôme préparant adéquatement aux études qu'il veut entreprendre, ou bien attester d'une formation jugée équivalente;
- posséder une moyenne cumulative au premier cycle de 3,0;
- posséder une connaissance suffisante de l'anglais. La connaissance d'une autre langue sera exigée selon les particularités du programme de recherche du candidat.

2. Programme

Le programme de maîtrise avec mémoire comporte un minimum de 12 crédits de cours du niveau des études supérieures (6 crédits de cours obligatoires, 3 crédits de cours à option dans le bloc Recherches et 3 crédits de cours au choix) et 33 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'un mémoire.

Structure du programme

Bloc A – Obligatoire (6 cr.)

HST 6020 Séminaire de mémoire I, 3 cr.

HST 6021 Séminaire de mémoire II, 3 cr.

Bloc B – Option – Recherches (3 cr.)

HST 6600 Recherches dirigées, 3 cr.

HST 6605 Histoire socioculturelle du XIX^e siècle, 3 cr.

HST 6610 Histoire et mythologie gréco-romaines, 3 cr.

HST 6615 Histoire et civilisations romaines, 3 cr.

HST 6620 Économie et société au Moyen Âge, 3 cr.

HST 6622 Culture écrite et société au Moyen Âge, 3 cr.

HST 6623 Religions et cultures au Moyen Âge, 3 cr.

HST 6630 Histoire socioreligieuse comparée, 3 cr.

HST 6634 La culture européenne au XVIII^e siècle, 3 cr.

HST 6641 Hist. économique de la Grande-Bretagne, 3 cr.

HST 6645 La France dans le monde depuis 1789, 3 cr.

HST 6646 L'Allemagne dans l'Europe contemporaine, 3 cr.

HST 6651 Immigration et culture aux États-Unis, 3 cr.

HST 6655 L'Amérique latine, 3 cr.

HST 6660 Les sociétés canadiennes avant 1840, 3 cr.

HST 6665 La vie rurale au Québec avant 1850, 3 cr.

HST 6670 Femmes et familles au Canada depuis 1850, 3 cr.

HST 6671 Le Canada urbain depuis 1850, 3 cr.

HST 6675 Histoire sociale du Québec, 3 cr.

HST 6676 Histoire intellectuelle du Québec, 3 cr.

HST 6680 Culture populaire et révolution chinoise, 3 cr.

HST 6681 L'Indochine française, XIX^e-XX^e siècles, 3 cr.

HST 6690 Médecine, sciences et société, 3 cr.

HST 6692 Sciences dans le contexte international, 3 cr.

Bloc C – Choix (3 cr.)

À prendre parmi les autres cours de deuxième cycle de la discipline, ou dans un autre programme, ou dans une autre université avec l'approbation du conseiller pédagogique.

* Sont habilités à oeuvrer aux cycles supérieurs les membres du personnel enseignant qui y ont été affectés. Prière de s'informer auprès des autorités directement responsables des programmes d'études ou auprès de la Faculté des études supérieures.

Bloc D – Cours de la discipline (3 cr.)

HST 6010	Sciences et pratiques historiques, 3 cr.
HST 6510	Historiographie – Antiquité, 3 cr.
HST 6520	Historiographie – Moyen Âge, 3 cr.
HST 6530	Historiographie – Europe moderne, 3 cr.
HST 6540	Historiographie – Europe contemporaine, 3 cr.
HST 6550	Historiographie – Amériques, 3 cr.
HST 6560	Historiographie – Canada préindustriel, 3 cr.
HST 6570	Historiographie – Canada depuis 1850, 3 cr.
HST 6950	Séminaire, professeur invité, 3 cr.
HST 6030	Séminaire pour étudiants-visiteurs I, 1 cr.
HST 6031	Séminaire pour étudiants-visiteurs II, 1 cr.
HST 6032	Séminaire pour étudiants-visiteurs III, 1 cr.

Objectifs du Ph.D. (histoire)

Le programme de doctorat en histoire est l'achèvement d'une formation et la première étape d'une carrière d'historien. La préparation de la thèse en constitue le principal élément. Contribution originale à l'avancement des connaissances, elle permet à l'étudiant de mener une recherche plus autonome et de démontrer sa maîtrise du métier d'historien.

Règlement pédagogique propre au Ph.D. (histoire)**1. Admission**

Pour être admissible au Ph.D. en histoire, le candidat doit être titulaire d'une maîtrise en histoire ou de son équivalent. Il doit posséder une bonne connaissance de la langue française et de la langue anglaise et une connaissance suffisante d'une autre langue, lorsque celle-ci est indispensable à la recherche qu'il doit entreprendre.

2. Programme

Le programme comporte un minimum de 12 crédits de cours obligatoires et 78 crédits sont alloués à la recherche et à la rédaction d'une thèse.

Structure du programme**Bloc A – Obligatoire (12 cr.)**

HST 7000	Théories et méthodes en histoire, 3 cr.
HST 7010	Lectures dirigées 1, 3 cr.
HST 7015	Lectures dirigées 2, 3 cr.
HST 7020	Séminaire de thèse, 3 cr.

Bloc B – Recherche et thèse (78 cr.)

HST 7130	Recherche, 5 cr.
HST 7135	Recherche, 30 cr.
HST 7145	Thèse, 43 crédits

Histoire de l'art et études cinématographiques

M.A. (histoire de l'art)	2-170-1-0
Ph.D. (histoire de l'art)	3-170-1-0
M.A. (études cinématographiques)	2-171-1-0
Ph.D. (études cinématographiques)	3-171-1-0

Département d'histoire de l'art et d'études cinématographiques

Pour une information détaillée sur les programmes, voir le site du Département d'histoire de l'art et d'études cinématographiques : <http://www.histart.umontreal.ca>

Responsable des programmes (histoire de l'art) : Lise Lamarche, tél. : 514-343-6186
lise.lamarche.2@umontreal.ca

Membres du Comité des études supérieures en histoire de l'art

Directeur ou directrice
Nicole Dubreuil
Lise Lamarche

Le programme de doctorat en histoire de l'art est offert conjointement par les universités Concordia, Laval, de Montréal et du Québec à Montréal. Les candidats admis à ce programme à l'Université de Montréal sont soumis au Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures relatif au doctorat. Un Comité de thèse, composé de trois professeurs, assiste le directeur de recherche et sa fonction est d'évaluer le projet de recherche de l'étudiant et d'intervenir lors de l'examen général de synthèse.

Responsable des programmes (études cinématographiques) : Olivier Asselin, tél. : 514-343-6111, poste 5343
o.asselin@umontreal.ca

Membres du Comité des études supérieures en études cinématographiques

Directeur ou directrice
Olivier Asselin
André Gaudreault

Directeur ou Directrice : N.**Personnel enseignant *****Professeurs titulaires**

Luis de Moura Sobral, doctorat en archéologie et histoire de l'art (Louvain)
Nicole Dubreuil, M.A. (Montréal), doctorat en esthétique (Nanterre, Paris X)
André Gaudreault, doctorat (Sorbonne Nouvelle, Paris III)
Peter Krausz, Académie des Beaux-arts (Bucarest)
Alain Laframboise, M.A. (Montréal), doctorat en esthétique (Paris X)
Johanne Lamoureux, M.A. (Montréal), doctorat en histoire et théorie de l'art (E.H.E.S.S., Paris)
Silvestra Mariniello, Ph.D. en littérature comparée (Minnesota)
Isabelle Raynauld, doctorat en littérature comparée, sémiologie du texte et de l'image (Paris VII)
Jean Trudel, licence (Laval), D.E.A. (Paris)

Professeurs agrégés

Olivier Asselin, M.A. en histoire de l'art (Montréal), Ph.D. en littérature comparée (Paris VIII)
David W. Booth, B. Arch. (Toronto), M.A. en philosophie (Toronto), Ph.D. en histoire de l'art (Toronto)
Michèle Garneau, Ph.D. littérature (Montréal)
Chantal Hardy, M.A. histoire de l'art (Montréal), Ph.D. en histoire de l'art, civilisation médiévale (Poitiers)
Lise Lamarche, M.A. (Montréal), doctorat en histoire de l'art (Paris I)
Bernard Perron, M.A. (Sorbonne Nouvelle, Paris III), Ph.D. en littérature comparée et générale (Montréal)
Todd Porterfield, Ph.D. en histoire de l'art (Boston), en congé
Louise Vigneault, M.A. histoire de l'art (Montréal), Ph.D. (McGill)

Professeurs adjoints

Serge Cardinal, M.A. cinéma (Montréal), Ph.D. sémiologie (UQÀM)
Élise Dubuc, M.A. muséologie, Ph.D. anthropologie (Montréal)
Germain Lacasse, M.A. histoire de l'art, Ph.D. en littérature (Montréal)
Lorenzo Pericolo, Ph.D. en histoire de l'art (École pratique des Hautes Études, Paris)
Edoaurd Mills-Affif, M.A. en sciences politiques, Ph.D. en histoire et communication (Paris I)

Responsables de formation professionnelle

Clayton George Bailey, M.A., New School for social research and New York University (TISCH School)
Serge Fortin, B.A. musique (Montréal)

Professeurs associés

Jean-Marc Larrue, Ph.D. en études françaises (Montréal)
Christine Ross, Ph.D. en esthétique (Sorbonne)
Pierre Véronneau, Ph.D. en histoire (UQÀM)

Chercheuse invitée

Hélène Legendre de Koninck, doctorat en histoire et civilisations (E.H.E.S.S., Paris)

* Sont habilités à oeuvrer aux cycles supérieurs les membres du personnel enseignant qui y ont été affectés. Prière de s'informer auprès des autorités directement responsables des programmes d'études ou auprès de la Faculté des études supérieures.

Professeur émérite
François-Marc Gagnon

Objectifs de la M.A. (histoire de l'art)

Approfondir les connaissances et la réflexion et contribuer au développement de la recherche en histoire de l'art (périodes allant du Moyen Âge jusqu'à nos jours, en Europe et dans les Amériques), préparer les étudiants pour les études de troisième cycle ou pour le marché du travail (enseignement, recherche, critique d'art, animation culturelle, musées, galeries).

Règlement pédagogique propre à la M.A. (histoire de l'art)

1. Admission

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au programme de M.A. (histoire de l'art), le candidat doit :

- a) être titulaire d'un B.A. spécialisé (histoire de l'art) ou d'un baccalauréat avec sujet majeur en histoire de l'art, ou d'un diplôme préparant adéquatement aux études qu'il veut entreprendre, ou bien attester d'une formation jugée équivalente; la moyenne du baccalauréat spécialisé ou du majeur doit être d'au moins 3,2 à moins que le candidat ne fasse valoir une expérience pertinente;
- b) posséder une connaissance suffisante de l'anglais ou d'une autre langue de portée internationale.

2. Programme

Le programme de la maîtrise comporte un minimum de 12 crédits de cours et 33 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'un mémoire.

3. Choix de cours

Le programme comporte 3 crédits de cours obligatoires et 9 crédits de cours à option de deuxième cycle dont un minimum de 6 crédits en histoire de l'art. Exceptionnellement et avec autorisation, le programme pourrait comporter 3 crédits de cours au choix de premier cycle.

Structure du programme

Bloc A – Obligatoire (3 cr.)

HAR 6001 Séminaire de mémoire, 3 cr.

Bloc B – Option (min. 6 cr.; max. 9 cr.)

HAR 6006 Architecture moderne : histoire, théorie, 3 cr.
 HAR 6015 Basse-Antiquité et Moyen Âge, 3 cr.
 HAR 6026 Renaissance et maniérisme italiens, 3 cr.
 HAR 6046 Le modernisme dans l'art, 3 cr.
 HAR 6048 Art actuel, 3 cr.
 HAR 6055 Histoire de l'art et sciences humaines, 3 cr.
 HAR 6072 L'art au Québec et au Canada, 3 cr.
 HAR 6080 Muséologie et histoire de l'art, 3 cr.
 HAR 6082 Les institutions artistiques, 3 cr.
 HAR 6092 Théories de l'art, XIX^e et XX^e siècles, 3 cr.
 HAR 6125 La peinture XV^e – XVIII^e siècles, 3 cr.
 HAR 6140 Peinture baroque, 3 cr.
 HAR 6245 Architecture : Renaissance et Baroque, 3 cr.

Bloc C – Choix (max. 3 cr.)

Bloc D – Recherche (33 cr.)

HAR 6900 Recherche, 3 cr.
 HAR 6910 Recherche, 15 cr.
 HAR 6920 Mémoire, 15 cr.

Objectifs du Ph.D. (histoire de l'art)

Entre autres objectifs, ce programme vise à : développer les aptitudes des étudiants aux modalités à la recherche avancée en histoire de l'art, par un niveau plus élevé de connaissance de la matière et par la maîtrise des instruments de travail et de recherche; permettre le développement et l'approfondissement des connaissances par la formation de chercheurs au niveau doctoral; former les étudiants à l'interdisciplinarité

épistémologique et méthodologique; préparer des spécialistes qui pourront occuper des positions de leadership dans les musées, les centres d'exposition, les galeries d'art, le journalisme et la critique d'art et l'enseignement de l'histoire de l'art.

Règlement pédagogique propre au Ph.D. (histoire de l'art)

1. Admission

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au programme de Ph.D. (histoire de l'art), le candidat doit être titulaire de la maîtrise ès arts (histoire de l'art) ou attester d'une formation jugée équivalente.

La sélection des étudiants se fait en fonction des critères de chaque université ainsi qu'en fonction des critères définis par l'entente universitaire, soit un excellent dossier académique, des aptitudes à la recherche et une bonne connaissance des langues française et anglaise.

Le candidat doit également déposer l'esquisse d'un projet de recherche avec sa demande d'admission.

2. Programme

Le programme comporte 90 crédits, dont 15 crédits de cours du niveau des études supérieures et 75 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'une thèse.

3. Choix de cours

Le programme comprend 9 crédits de cours obligatoires, 3 à 6 crédits de cours à option et 0 à 3 crédits de cours au choix.

4. Projet de recherche

Cette activité, orientée par le sujet de thèse de l'étudiant, est dirigée par le directeur de recherche. Elle a pour but d'arrêter le corpus, d'approfondir l'hypothèse théorique et méthodologique en prévision de l'approbation par le Comité de thèse du sujet de recherche. Avant la fin du 2^e trimestre de scolarité ou au terme du séminaire HAR 7000, l'étudiant doit déposer un projet détaillé comprenant un calendrier des étapes de rédaction.

5. Examen général de synthèse

Avant la fin du 5^e trimestre de scolarité, l'étudiant doit subir un examen écrit et oral qui est évalué par un jury composé de deux membres de son Comité de thèse, dont le directeur de recherche, et d'un autre professeur du programme.

L'examen écrit et oral porte sur une liste de lecture méthodologique et théorique approuvée à l'avance par le Comité de thèse ainsi que sur le projet détaillé fourni par l'étudiant, et incluant une bibliographie liée aux paramètres généraux de son projet de thèse.

Structure du programme

Bloc A – Obligatoire (9 cr.)

HAR 7000 Problématiques de l'histoire de l'art, 6 cr.
 HAR 7007 Forum doctoral, 3 cr.

Bloc B – Option (min. 3 cr.; max. 6 cr.)

HAR 7001 Périodes et territoires, 3 cr.
 HAR 7002 Questions thématiques, 3 cr.
 HAR 7003 Genres, disciplines, styles artistiques, 3 cr.
 HAR 7004 Études formelles et sémantiques, 3 cr.
 HAR 7005 Problématisation du contexte artistique, 3 cr.
 HAR 7006 Écrits sur l'art, 3 cr.

Bloc C – Choix (max. 3 cr.)

Bloc D – Recherche (75 cr.)

HAR 7200 Projet de recherche, 6 cr.
 HAR 7300 Thèse, 69 cr.

Objectifs de la M.A. (études cinématographiques)

Les objectifs du programme sont de permettre à l'étudiant d'approfondir ses connaissances, en favorisant la recherche, la réflexion et l'expérimentation dans les domaines de la critique, de l'analyse, de la théorie et de la création dans le champ du cinéma.

Règlement pédagogique propre à la M.A. (études cinématographiques)

1. Admission

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au programme de M.A. (études cinématographiques), le candidat doit :

- a) être titulaire d'un B.A. avec sujet majeur en études cinématographiques ou d'un diplôme préparant adéquatement aux études qu'il veut entreprendre, ou bien attester d'une formation jugée équivalente. La moyenne du majeur doit être d'au moins 3,2;
- b) posséder une connaissance suffisante de l'anglais ou d'une autre langue de portée internationale.

2. Programme

Le programme de la maîtrise comporte un minimum de 12 crédits de cours et 33 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'un mémoire.

3. Choix de cours

Le programme comporte 3 crédits de cours obligatoire, de 6 à 9 crédits de cours à option de sigle CIN ou PLU de la structure du programme et de 0 à 3 crédits de cours au choix.

Structure du programme

Bloc A – Obligatoire (3 cr.)

CIN 6003 Introduction aux études avancées en cinéma, 3 cr.

Bloc B – Option (min. 6 cr.; max. 9 cr.)

CIN 6005 Séminaire de professeur invité, 3 cr.
 CIN 6011 Cinéma, jeu vidéo et fiction interactive, 3 cr.
 CIN 6013 La médiation audiovisuelle, 3 cr.
 CIN 6015 Cinéma et philosophie, 3 cr.
 CIN 6021 Recherches sur le cinéma québécois, 3 cr.
 CIN 6030 La critique cinématographique, 3 cr.
 CIN 6035 Approche spécifique d'une recherche en cours, 3 cr.
 CIN 6046 Questions de narration, 3 cr.
 CIN 6047 Histoire du cinéma : problèmes, méthodes, 3 cr.
 CIN 6050 Scénarisation, technologies et création, 3 cr.
 PLU 6034 Littérature, cinéma et médias, 3 cr.
 PLU 6042 Problématiques de l'intermédialité, 3 cr.

Bloc C – Choix (max. 3 cr.)

Bloc D – Recherche et mémoire (33 cr.)

CIN 6900 Recherche, 3 cr.
 CIN 6910 Recherche, 15 cr.
 CIN 6920 Mémoire, 15 cr.

Objectifs du Ph.D. (études cinématographiques)

Le programme de doctorat en études cinématographiques a pour principal objectif de former des spécialistes de haut niveau dans le champ des études cinématographiques. Les spécialistes ainsi formés pourront contribuer à la recherche scientifique, à la conservation et à la diffusion du patrimoine cinématographique, à l'enseignement collégial et universitaire, au journalisme spécialisé et à la critique cinématographique.

Règlement pédagogique propre au Ph.D. (études cinématographiques)

1. Admission

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au programme de doctorat en études cinématographiques, le candidat doit satisfaire aux conditions générales d'admissibilité de la Faculté des études supérieures. Il doit par ailleurs :

- a) être titulaire d'une M.A. en études cinématographiques, d'un diplôme préparant adéquatement aux études qu'il veut entreprendre ou bien attester d'une formation jugée équivalente. La moyenne requise pour être admis au programme est de 3,3;
- b) faire preuve d'une bonne connaissance des langues française et anglaise;

2. Programme

Le programme comporte 90 crédits, dont 15 crédits de cours et 75 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'une thèse.

3. Choix de cours

Le programme comporte 6 crédits de cours obligatoires, 6 crédits de cours à option et 3 crédits de cours au choix.

Structure du programme

Bloc A – Obligatoire (6 cr.)

CIN 7000 Séminaire doctoral, 3 cr.
 CIN 7001 Atelier de recherche, 3 cr.

Bloc B – Option (6 cr.)

CIN 6005 Séminaire de professeur invité, 3 cr.
 CIN 6011 Cinéma, jeu vidéo et fiction interactive, 3 cr.
 CIN 6013 La médiation audiovisuelle, 3 cr.
 CIN 6015 Cinéma et philosophie, 3 cr.
 CIN 6021 Recherches sur le cinéma québécois, 3 cr.
 CIN 6030 La critique cinématographique, 3 cr.
 CIN 6035 Approche spécifique d'une recherche, 3 cr.
 CIN1 6046 Questions de narration, 3 cr.
 CIN 6047 Histoire du cinéma : problèmes, méthodes, 3 cr.
 CIN 6050 Scénarisation, technologies et création, 3 cr.
 PLU 6034 Littérature, cinéma et médias, 3 cr.
 PLU 6042 Problématiques de l'intermédialité, 3 cr.

Bloc C – Choix (3 cr.)

Bloc D – Recherche et rédaction d'une thèse (75 cr.)

CIN 7003 Forum doctoral, 3 cr.
 CIN 7004 Thèse, 72 cr.

Informatique

D.E.S.S. (informatique) 2-175-1-1

M.Sc. (informatique) 2-175-1-0

Ph.D. (informatique) 3-175-1-0

Département d'informatique et de recherche opérationnelle

Responsable des programmes : Houari Sahraoui, tél. : 343-5746

Membres du Comité des études supérieures

Mostapha Aboulhamid
 Victor Ostromoukhov
 Houari Sahraoui

Directeur : Jean Meunier

Personnel enseignant *

Professeurs titulaires

El Mostapha Aboulhamid, Ph.D. (Montréal)
 Yoshua Bengio, Ph.D. (McGill), responsable M.Sc. Finance mathématique et computationnelle
 Gilles Brassard, Ph.D. (Cornell)
 Marc Feeley, Ph.D. (Brandeis), en congé
 Jacques A. Ferland, Ph.D. (Stanford)
 Claude Frasson, doctorat de 3^e cycle (Nice), doctorat d'État (Nice)
 Michel Gendreau, Ph.D. (Montréal)
 Geña Hahn, Ph.D. (McMaster), doctorat d'État (Paris-Sud)
 Guy Lapalme, Ph.D. (Montréal)
 Pierre L'Écuyer, Ph.D. (Montréal), en congé

* Sont habilités à oeuvrer aux cycles supérieurs les membres du personnel enseignant qui y ont été affectés. Prière de s'informer auprès des autorités directement responsables des programmes d'études ou auprès de la Faculté des études supérieures.

François Major, Ph.D. (Montréal)
 Patrice Marcotte, Ph.D. (Montréal), responsable des programmes de premier cycle
 Pierre McKenzie, Ph.D. (Toronto), en congé
 Jean Meunier, Ph.D. (Montréal)
 Sang Nguyen, Ph.D. (Montréal) vice-doyen, Faculté des arts et des sciences
 Jian-Yun Nie, doctorat (Grenoble)
 Jean-Yves Potvin, Ph.D. (Montréal)
 Neil Stewart, Ph.D. (Toronto)
 Jean Vaucher, Ph.D. (Manchester)

Professeurs agrégés

Esmâ Aïmeur, doctorat (Pierre-et-Marie-Curie, Paris VI)
 Michel Boyer, Ph.D. (Montréal)
 Nadia El-Mabrouk, doctorat (Paris VII)
 Bernard Gendron, Ph.D. (Montréal), responsable des programmes des deuxième et troisième cycles
 Victor Ostromoukhov, Ph.D. (Lausanne)
 Pierre Poulin, Ph.D. (British Columbia), responsable du D.E.S.S. et du Certificat en informatique
 Sébastien Roy, Ph.D. (Montréal)
 Houari Sahraoui, doctorat (Pierre-et-Marie-Curie, Paris VI), en congé

Professeurs adjoints

Miklos Csürös, Ph.D. (Yale)
 Jean-Pierre David, doctorat (Louvain), en congé
 Douglas Eck, Ph.D. (Indiana)
 Yann-Gaël Guéhéneuc, doctorat (Nantes)
 Abdelhakim Hafid, Ph.D. (Montréal)
 Sylvie Hamel, Ph.D. (UQAM)
 Balázs Kégl, Ph.D. (Concordia)
 Philippe Langlais, doctorat (Avignon)
 Max Mignotte, Ph.D. (Brest)
 Stefan Monnier, Ph.D. (Yale)
 Alain Tapp, Ph.D. (Montréal)
 Julie Vachon, doctorat (Lausanne)
 Petko Valtchev, doctorat (Grenoble)
 Stefan Wolf, Ph.D. (Zürich), en congé

Professeurs associés

Eduard Cerny, Ph.D. (McGill)
 Teodor Gabriel Crainic, Ph.D. (Montréal)
 Arnaud Dury, doctorat (Henri Poincaré)
 Brigitte Jaumard, Ph.D. (Paris VI)
 Rudolf K. Keller, Ph.D. (Zurich)
 Peter Kropf, Ph.D. (Berne)
 Laurent Magnin, doctorat (Paris VI)
 Roger Nkambou, Ph.D. (Montréal)
 Jean-Marc Rousseau, Ph.D. (M.I.T.)

Professeur invité

Frédéric Rousseau, doctorat (Evry)

Chercheurs invités

France Laliberté, Ph.D. (Laval)
 Sébastien Lemieux, Ph.D. (Montréal)

Professeurs émérites

Gregor V. Bochmann
 Michael Florian
 Pierre Robert
 Jacques St-Pierre

Objectifs du D.E.S.S. (informatique)**Option « Informatique »**

Cette option est réservée aux diplômés de premier cycle en informatique qui désirent intégrer les nouveaux développements et approfondir leurs connaissances dans des domaines spécifiques.

Option « Informatique appliquée »

Cette option est réservée aux diplômés d'une autre discipline en sciences et en génie qui souhaitent obtenir une compétence en informatique appliquée.

Règlement pédagogique propre au D.E.S.S. (informatique)**1. Admission**

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au programme du D.E.S.S. (informatique), le candidat doit :

- être titulaire d'un diplôme de premier cycle en informatique ou d'une autre discipline en sciences et en génie, avec une moyenne supérieure à 2,7/4,3 ou une mention équivalente; et
- avoir déjà fait un cours élémentaire de programmation (équivalent à IFT 1010 ou IFT 1166 du DIRO), ou avoir acquis une expérience de travail pertinente en programmation.

2. Programme

Le programme du D.E.S.S. comporte 30 crédits de cours et offre deux options : « Informatique » et « Informatique appliquée ».

Structure du programme**Option « Informatique » *****Bloc A – Option (min. 30 cr.; max. 32 cr.)****Module administration de systèmes**

IFT 6830 Systèmes d'exploitation : administration, 3 cr.
 IFT 6833 Gestion de réseaux et protocoles, 3 cr.
 IFT 6835 Programmation système, 3 cr.

Module multimédia

IFT 6840 Infographie 2D, 3 cr.
 IFT 6843 Infographie 3D, 3 cr.
 IFT 6845 Animation par ordinateur, 3 cr.

Module informatique

IFT 6255 Recherche d'information, 4 cr.
 IFT 6271 Sécurité informatique, 4 cr.
 IFT 6330 Intelligence artificielle : introduction, 4 cr.
 IFT 6561 Simulation : aspects stochastiques, 4 cr.
 IFT 6847 Logistique, 3 cr.
 IFT 6850 Programmation orientée objets, 3 cr.
 IFT 6860 Systèmes intégrés matériel-logiciel, 3 cr.
 IFT 6865 Gestion de l'information, 3 cr.
 IFT 6890 Stage informatique, 6 cr.

Option « Informatique appliquée » ****Bloc A – Obligatoire (18 cr.)**

IFT 6810 Structures de données et algorithmes, 4 cr.
 IFT 6815 Architecture et systèmes d'exploitation, 4 cr.
 IFT 6820 Langages de programmation et compilation, 4 cr.
 IFT 6825 Génie logiciel, 4 cr.
 IFT 6891 Projet intégrateur, 1 cr.
 IFT 6892 Projet intégrateur, 1 cr.

Bloc B – Option (min. 12 cr.; max. 14 cr.)**Module administration de systèmes**

IFT 6830 Systèmes d'exploitation : administration, 3 cr.
 IFT 6833 Gestion de réseaux et protocoles, 3 cr.
 IFT 6835 Programmation système, 3 cr.

Module multimédia

IFT 6840 Infographie 2D, 3 cr.
 IFT 6843 Infographie 3D, 3 cr.
 IFT 6845 Animation par ordinateur, 3 cr.

Module informatique

IFT 6031 Conduite de projets informatiques, 4 cr.

* Les admissions à ce programme sont suspendues.

** Les admissions à cette option sont suspendues.

IFT 6255	Recherche d'information, 4 cr.	IFT 6080	Sujets en exploitation des ordinateurs, 4 cr.
IFT 6271	Sécurité informatique, 4 cr.	IFT 6095	Sujets en infographie, 4 cr.
IFT 6330	Intelligence artificielle : introduction, 4 cr.	IFT 6100	Sujets en théorie des systèmes, 4 cr.
IFT 6561	Simulation : aspects stochastiques, 4 cr.	IFT 6112	Modélisation de solides, 4 cr.
IFT 6821	Algorithmique appliquée, 4 cr.	IFT 6121	Complexité du calcul, 4 cr.
IFT 6847	Logistique, 3 cr.	IFT 6141	Reconnaissance des formes, 4 cr.
IFT 6850	Programmation orientée objets, 3 cr.	IFT 6145	Vision tridimensionnelle, 4 cr.
IFT 6860	Systèmes intégrés matériel-logiciel, 3 cr.	IFT 6150	Traitements d'images, 4 cr.
IFT 6865	Gestion de l'information, 3 cr.	IFT 6155	Informatique quantique, 4 cr.
IFT 6890	Stage informatique, 6 cr.	IFT 6160	Algorithmique, 4 cr.

Objectifs de la M.Sc. (informatique)

Les études au niveau de la maîtrise visent une spécialisation dans un domaine de l'informatique au moyen de cours avancés. Elles ont également pour but d'initier l'étudiant à la recherche par l'exploration d'un sujet limité et la rédaction d'un mémoire. Il est également possible d'effectuer un stage en entreprise à condition qu'un professeur accepte d'agir comme répondant; un rapport de stage doit également être produit.

Règlement pédagogique propre à la M.Sc. (informatique)

1. Admission

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au programme de M.Sc. (informatique), le candidat doit cumulativement :

- être titulaire d'un B.Sc. spécialisé (informatique), ou d'un diplôme le préparant adéquatement aux études qu'il veut entreprendre, l'un ou l'autre ayant été réussi avec une moyenne d'au moins 3,0 (ou l'équivalent), ou bien attester d'une formation jugée équivalente;
- avoir déjà réussi un minimum de 40 crédits de cours universitaires (ou l'équivalent) en informatique et en mathématiques, incluant des cours de calcul, d'algèbre linéaire, de probabilités et statistique, de structures de données et d'algorithmique; le Département peut, dans le cas contraire, imposer des cours préparatoires et des cours complémentaires;
- posséder une connaissance suffisante de la langue française, attestée au besoin, sur demande, par la réussite du test TFI (test de français international) avec une note d'au moins 605/990.

2. Programme

Le programme de la maîtrise (avec mémoire ou avec stage) comporte un minimum de 15 crédits de cours du niveau des études supérieures, et 30 crédits attribués soit à la recherche et à la rédaction d'un mémoire, soit à un stage et à la rédaction d'un rapport de stage. Le choix de cours doit être conforme à l'un des plans d'études spécifiés par le Département selon le domaine choisi.

Structure du programme

Dans l'orientation « Informatique », les 15 crédits sont pris librement dans les blocs A à C. Dans l'orientation « Recherche opérationnelle », 8 à 16 crédits doivent être pris dans le bloc C, 0 à 8 crédits dans l'ensemble constitué des blocs A et B.

Bloc A – Élargissement des connaissances en informatique

IFT 6310	Génie logiciel, 4 cr.
IFT 6320	Téléinformatique, 4 cr.
IFT 6330	Intelligence artificielle : introduction, 4 cr.
IFT 6350	Infographie, 4 cr.
IFT 6370	Informatique théorique, 4 cr.
IFT 6380	Architecture d'ordinateurs contemporains, 4 cr.
IFT 6390	Fondements de l'apprentissage machine, 4 cr.

Bloc B – Spécialisation en informatique

BIN 6002	Principes d'analyse génomique, 3 cr.
BIN 6003	Analyse 3D : Protéines, acides nucléiques, 3 cr.
IFT 6010	Intelligence artificielle, 4 cr.
IFT 6042	Synthèse d'images, 4 cr.
IFT 6046	Animation par ordinateur, 4 cr.
IFT 6053	Sujets avancés en téléinformatique, 4 cr.
IFT 6055	Protocoles de communication, 4 cr.
IFT 6065	Traitement parallèle, 4 cr.

IFT 6170	Théorie des codes correcteurs, 4 cr.
IFT 6172	Sémantique des langages de programmation, 4 cr.
IFT 6180	Cryptologie : théorie et applications, 4 cr.
IFT 6195	Sujets en informatique quantique, 4 cr.
IFT 6221	Synthèse des systèmes numériques, 4 cr.
IFT 6222	Spécification et vérification formelle, 4 cr.
IFT 6223	Systèmes reconfigurables, 4 cr.
IFT 6232	Compilation, 4 cr.
IFT 6243	Concepts de bases de données avancées, 4 cr.
IFT 6251	Sujets en génie logiciel, 4 cr.
IFT 6255	Recherche d'information, 4 cr.
IFT 6261	Traitement des connaissances, 4 cr.
IFT 6266	Algorithmes d'apprentissage, 4 cr.
IFT 6271	Sécurité informatique, 4 cr.
IFT 6275	Télématique, 4 cr.
IFT 6281	Gestion de documents, 4 cr.
IFT 6291	Bio-informatique génomique, 4 cr.
IFT 6292	Bio-informatique moléculaire, 4 cr.
IFT 6299	Sujets en bio-informatique, 4 cr.
IFT 6410	Sujets en analyse numérique, 4 cr.
IFT 6801	Technologie du commerce électronique, 4 cr.
IFT 6802	Commerce élect.: systèmes, architectures, 4 cr.
IFT 6803	Génie logiciel du commerce électronique, 4 cr.
IFT 6804	La technologie multimédia, 4 cr.
IFT 6805	Recherche opérationnelle en e-commerce, 4 cr.
PLU 6009	Intelligence artificielle, 3 cr.

Bloc C – Spécialisation en recherche opérationnelle

IFT 6131	Optimisation combinatoire, 4 cr.
IFT 6504	Programmation mathématique, 4 cr.
IFT 6512	Programmation stochastique, 4 cr.
IFT 6521	Programmation dynamique, 4 cr.
IFT 6542	Flots dans les réseaux, 4 cr.
IFT 6551	Programmation en nombres entiers, 4 cr.
IFT 6561	Simulation : aspects stochastiques, 4 cr.
IFT 6575	Méthodes de recherche opérationnelle, 4 cr.
IFT 6580	Sujets en optimisation, 4 cr.
IFT 6590	Réseaux à coûts non linéaires, 4 cr.
IFT 6611	Processus stochastiques en R.O., 4 cr.
IFT 6680	Étude de cas en recherche opérationnelle, 2 cr.
IFT 6751	Métaheuristiques en optimisation, 4 cr.
IFT 6805	Recherche opérationnelle en e-commerce, 4 cr.
PLU 6000	Les transports, 3 cr.
PLU 6011	La sécurité routière, 3 cr.

Séminaires

IFT 6090	Séminaire en exploitation d'ordinateurs
IFT 6190	Séminaire d'informatique théorique
IFT 6290	Séminaire linguistique computationnelle
IFT 6490	Séminaire d'analyse numérique appliquée
IFT 6690	Séminaire de recherche opérationnelle

Bloc D – Mémoire ou stage

IFT 6900 Mémoire, 30 cr.

ou

IFT 6915 Stage, 30 cr.

Objectifs du Ph.D. (informatique)

Les études au niveau du doctorat visent à intégrer l'étudiant dans le domaine de la recherche. Elles reposent essentiellement sur la rédaction d'une thèse faisant avancer la science informatique. Avant de débiter la recherche proprement dite, le candidat doit passer un examen de connaissances générales et présenter son sujet de thèse devant un jury départemental.

Règlement pédagogique propre au Ph.D. (informatique)**1. Programme**

Le programme comporte 84 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'une thèse, et un minimum de 6 à 8 crédits de cours du niveau des études supérieures, selon les besoins du candidat. Le candidat au doctorat doit posséder une connaissance suffisante de l'anglais et faire preuve d'une connaissance suffisante du français et de toute autre langue jugée nécessaire à la poursuite de ses recherches.

2. Examen général de synthèse

L'examen de synthèse comprend deux parties :

La première partie (connaissances générales) est un examen écrit portant sur des domaines déterminés, offert deux fois par an sous la responsabilité d'un jury départemental. Pour réussir, les candidats doivent obtenir un minimum de C dans trois de ces domaines et une moyenne globale de B sur les trois. Selon la spécialisation choisie par les étudiants, ces domaines sont soit fixés d'avance, soit choisis au moment de l'examen. En cas d'ajournement, l'examen complet ne pourra être repris qu'une seule fois.

La seconde partie consiste en une présentation du sujet de recherche. Cette partie est orale, mais doit obligatoirement être accompagnée d'un document écrit décrivant la problématique du sujet, et contenant une bibliographie sérieuse, ainsi que les axes de recherche prévus.

Linguistique**M.A. (linguistique) 2-180-1-0****Ph.D. (linguistique) 3-180-1-0**

Département de linguistique et de traduction

Pour renseignements : 514-343-2061

Membres du Comité des études supérieures – Section LinguistiqueJean-Yves Morin
Richard Patry
Daniel Valois**Directeur : Richard Patry****Personnel enseignant *****Professeurs titulaires**Gonia Jarema-Arvanitakis, Ph.D. linguistique (Montréal)
Igor A. Mel'čuk, Ph.D. (Moscou)
Nathan Ménard, doctorat en linguistique (Strasbourg)
Jean-Yves Morin, Ph.D. (McGill)
Yves-Charles Morin, Ph.D. (Michigan)
Richard Patry, Ph.D. en linguistique (Montréal)
Alain Polguère, M.A. en linguistique (Paris X), D.E.A. en linguistique (Clermont II), Ph.D. en linguistique (Montréal), en congé
Rajendra Singh, Ph.D. (Brown University)
Brigitte Stemmer, M.D. (Essen), Ph.D. en linguistique appliquée (Bochum)

* Sont habilités à oeuvrer aux cycles supérieurs les membres du personnel enseignant qui y ont été affectés. Prière de s'informer auprès des autorités directement responsables des programmes d'études ou auprès de la Faculté des études supérieures.

Professeurs agrégésLouise Dagenais, Ph.D. en linguistique (Montréal)
Marthe Faribault, M.A. (Montréal), doctorat de 3^e cycle (Sorbonne, Paris IV)
Christine Tellier, Ph.D. en linguistique (McGill)
Daniel Valois, Ph.D. en linguistique (UCLA)**Professeur adjoint**

Victor Boucher, Ph.D. en linguistique (Laval)

Chercheur invité

Nazam Halaoui, doctorat en linguistique (Paris III)

Professeurs éméritesAndré Clas
Jean-Claude Gémar
Étienne Tiffou**Règlement pédagogique propre à la M.A. (linguistique)****Option « Linguistique »****Objectifs**

Le programme de maîtrise en linguistique vise à initier l'étudiant à la recherche scientifique et à approfondir ses connaissances dans un des domaines de la linguistique.

1. Admission

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au programme de M.A. (linguistique), le candidat doit :

- être titulaire d'un B.A. spécialisé (linguistique) ou d'un B.A. avec sujet majeur ou mineur en linguistique, ou d'un diplôme préparant adéquatement aux études qu'il veut entreprendre, ou bien attester d'une formation jugée équivalente;
- avoir obtenu, au grade de premier cycle, une moyenne minimale correspondant à 3,0 à l'Université de Montréal;
- posséder une connaissance suffisante de l'anglais.
En outre, selon le domaine de la spécialisation, la connaissance d'une 3^e langue peut être exigée.

2. Programme

Le programme de la maîtrise avec mémoire comporte un minimum de 9 crédits de cours de deuxième cycle et 36 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'un mémoire. Exceptionnellement et avec autorisation, le programme pourrait compter 3 crédits de premier cycle pour les candidats qui s'inscrivent dans l'option « Intelligence artificielle » du Ph.D.

3. Choix de cours

Le programme comporte des cours à option et des cours au choix. Le candidat à la maîtrise en linguistique peut choisir les cours de linguistique des programmes d'études allemandes, d'études hispaniques et d'études russes.

Structure du programme**Option « Linguistique »****Bloc A – Option (9 cr.)**

Trois cours LNG de niveau 6000 de 3 crédits.

Bloc B – Recherche et mémoire (36 cr.)

LNG 6949 Mémoire, 36 cr.

Règlement pédagogique propre au Ph.D. (linguistique)**1. Admission**

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au programme de Ph.D. (linguistique), option « Linguistique », option « Intelligence artificielle » ou option « Neuropsychologie », le candidat doit :

- être titulaire d'une maîtrise en linguistique ou d'un diplôme équivalent dans une discipline reconnue et avoir obtenu une moyenne minimale correspondant à 3,3 à l'Université de Montréal; ou
- être titulaire d'un diplôme de premier cycle en linguistique (B.A. ou l'équivalent), avoir complété la scolarité minimale du programme de la maîtrise et avoir satis-

fait aux exigences de l'article 71 du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures.

Le candidat au doctorat doit posséder une connaissance suffisante de l'anglais et de toute autre langue jugée nécessaire à la poursuite de ses recherches.

2. Programme

Option « Linguistique »

Le programme de l'option « Linguistique » comporte un minimum de 90 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'une thèse. Il comporte aussi des cours selon les besoins du candidat.

Option « Intelligence artificielle »

Le programme de l'option « Intelligence artificielle » comprend un minimum de 92 crédits dont les 12 crédits de cours obligatoires du bloc multidisciplinaire et 80 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'une thèse.

Le programme d'études supérieures en intelligence artificielle englobant la maîtrise et le doctorat comprend en plus un minimum de 9 crédits de cours à option à prendre dans le bloc de cours de l'option « Linguistique ». L'étudiant qui ne les aura pas suivis durant sa scolarité de maîtrise devra les suivre au doctorat à titre de cours complémentaires.

Par ailleurs, les candidats admis au doctorat en vertu de l'article 68 du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures, et qui auraient réussi certains des cours du bloc multidisciplinaire pendant leur scolarité de maîtrise, devront y substituer un nombre équivalent de crédits de cours de l'option « Linguistique ».

Option « Neuropsychologie »

Le programme de l'option « Neuropsychologie » comporte un minimum de 12 crédits de cours obligatoires et 78 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'une thèse. Il pourrait comporter aussi des cours à option.

Structure de l'option « Neuropsychologie » (Ph.D.)

Bloc A – Obligatoire (12 cr.)

LNG 6030	Pathologie du langage, 3 cr.
NRL 6051	Neuroembryologie systémique, 3 cr.
PSY 6022	Métho. en psy. cognitive et neuropsych., 3 cr.
PSY 6413	Neuropsychopathologie I, 3 cr.

Si l'étudiant a déjà suivi un cours du bloc obligatoire lors de ses études de maîtrise, ce cours pourra être remplacé par un cours du bloc à option ou tout autre cours jugé approprié. Il est fortement recommandé que le cours NRL 6051 précède les cours LNG 6030 et PSY 6413.

Bloc B – Option

Tous les cours ou séminaires des programmes concernés par le protocole d'entente en neuropsychologie.

Bloc C – Thèse (78 cr.)

LNG 7200	Thèse, 78 cr.
----------	---------------

Littérature, littérature comparée

M.A. (littérature comparée) 2-140-1-0

Ph.D. (littérature) 3-137-1-0

Options du Ph.D. :

« Théorie et épistémologie de la littérature »

« Littérature comparée et générale »

« Littérature allemande »*

« Littérature et cinéma »

« Littérature hispanique »*

Département de littérature comparée

Responsable des études supérieures : Livia Monnet, tél. : 514-343-6340

Membres du Comité des études supérieures

Livia Monnet
Najat Rahman
Éric Savoy

* Ces programmes sont offerts conjointement avec le Département de littératures et de langues modernes.

Directeur : Terry Cochran

Personnel enseignant *

Professeurs titulaires

Amaryll Chanady, Ph.D. (Université d'Alberta)
Terry Cochran, Ph.D. (Minnesota), en congé
Jean-Claude Guédon, Ph.D. (Univ. of Wisconsin-Madison)
Wladimir Krysiniski, doctorat de l'Université (Strasbourg), MSRC
Livia Monnet, Ph.D. (Vienne)

Professeurs agrégés

Jacques Cardinal, Ph.D. (Montréal)
Philippe Despoix, Ph.D. (École des Hautes Études, Paris), thèse d'État (F.U., Berlin)
Tonglin Lu, M.A. (Montréal), Ph.D. (Princeton), en congé
Éric Savoy, Ph.D. (Queen's)

Professeurs adjoints

Najat Rahman, Ph.D. (Wisconsin-Madison)
Julian Vigo, M.A. (New York), Ph.D. (City University of New York)

Professeur associé

Walter Moser, doctorat ès lettres (Zurich)

Professeur émérite

Antonio Gomez-Moriana

Pour le personnel enseignant des options « Littérature allemande » et « Littérature hispanique » du Ph.D. (littérature), voir les programmes d'études allemandes et d'études hispaniques.

Objectifs de la M.A. (littérature comparée)

Ce programme a pour objectifs d'initier l'étudiant aux études littéraires avancées en littérature comparée et lui permettre d'acquérir, par la réalisation d'un mémoire, une compétence de recherche dans ce champ.

Règlement pédagogique propre à la M.A. (littérature comparée)

1. Admission

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au programme de M.A. (littérature comparée), le candidat doit :

- être titulaire d'un B.A. spécialisé, un B.A. bidisciplinaire en littérature comparée et études cinématographiques, en littérature comparée et philosophie, en littérature comparée et études anglaises ou d'un B.A. avec sujet majeur ou mineur en littérature comparée, en littératures de langue française, anglaises ou anciennes et modernes, ou bien attester d'une formation jugée équivalente;
- posséder une connaissance approfondie de deux langues et de deux littératures;
- posséder une moyenne cumulative au premier cycle de 3,0 ou l'équivalent.

2. Programme

Le programme de maîtrise comporte un minimum de 18 crédits de cours de deuxième cycle et 30 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'un mémoire. Le candidat à la maîtrise devra acquérir la connaissance d'une 3^e langue, si elle s'avère nécessaire.

3. Choix de cours

Le programme comporte 6 crédits de cours obligatoires, de 9 à 12 crédits de cours à option et de 0 à 3 crédits de cours au choix.

Objectifs du Ph.D.

Option « Théorie et épistémologie de la littérature »

Par une thèse qui fait preuve d'un apport important à l'avancement de la connaissance du champ de la théorie et épistémologie de la littérature, l'étudiant doit démontrer ses capacités à mener une recherche autonome.

* Sont habilités à oeuvrer aux cycles supérieurs les membres du personnel enseignant qui y ont été affectés. Prière de s'informer auprès des autorités directement responsables des programmes d'études ou auprès de la Faculté des études supérieures.

Option « Littérature comparée et générale »

Par une thèse qui fait preuve d'un apport important à l'avancement de la connaissance du champ de la littérature comparée et générale, l'étudiant doit démontrer ses capacités à mener une recherche autonome.

Option « Littérature allemande »

Par une thèse qui fait preuve d'un apport important à l'avancement de la connaissance du champ de la littérature allemande, l'étudiant doit démontrer ses capacités à mener une recherche autonome.

Option « Littérature hispanique »

Par une thèse qui fait preuve d'un apport important à l'avancement de la connaissance du champ de la littérature hispanique, l'étudiant doit démontrer ses capacités à mener une recherche autonome.

Règlement pédagogique propre au Ph.D. (littérature)

1. Admission

Options « Théorie et épistémologie de la littérature » et « Littérature comparée et générale »

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au programme de Ph.D. (littérature), options « Théorie et épistémologie de la littérature » et « Littérature comparée et générale », le candidat doit être titulaire d'une M.A. (littérature), et doit faire preuve d'une connaissance suffisante d'au moins trois langues, dont le français, et de deux littératures. Dans certains cas, la connaissance d'une 4^e langue peut être exigée.

Option « Littérature allemande »

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au programme de Ph.D. (littérature), option « Littérature allemande », le candidat doit être titulaire de la M.A. (études allemandes) avec mémoire ou attester d'une formation jugée équivalente. Le candidat doit faire preuve d'une excellente connaissance de l'allemand et d'une connaissance suffisante de deux autres langues, dont le français. Dans certains cas, la connaissance d'une 4^e langue peut être exigée.

Option « Littérature et cinéma »

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au programme de Ph.D. (littérature), option « Littérature et cinéma », le candidat doit être titulaire d'une maîtrise (études cinématographiques, études littéraires, études des médias) et doit faire preuve d'une connaissance suffisante d'au moins trois langues, dont le français et l'anglais. Il doit en outre avoir une bonne formation en études cinématographiques.

Option « Littérature hispanique »

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au programme de Ph.D. (littérature), option « Littérature hispanique », le candidat doit être titulaire de la M.A. (études hispaniques) avec mémoire ou attester d'une formation jugée équivalente. Le candidat doit faire preuve d'une excellente connaissance de l'espagnol et d'une connaissance suffisante de deux autres langues, dont le français. Dans certains cas, la connaissance d'une 4^e langue peut être exigée.

2. Programme

Options « Théorie et épistémologie de la littérature » et « Littérature comparée et générale »

Le programme comporte un minimum de 15 crédits de cours et 75 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'une thèse.

Options « Littérature allemande » et « Littérature hispanique »

Le programme comporte un minimum de 18 crédits de cours et 72 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'une thèse.

Option « Littérature et cinéma »

Le programme comporte un minimum de 15 crédits de cours et 75 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'une thèse. Le directeur de thèse peut appartenir au Département de littérature comparée et (ou) à la Section d'études cinématographiques du Département d'histoire de l'art.

3. Choix de cours

Options « Théorie et épistémologie de la littérature » et « Littérature comparée et générale »

Le programme comporte 9 crédits obligatoires et 6 crédits de cours à option. Les candidats qui auront déjà suivi le cours LCO 6670 devront le remplacer par 6 crédits de sigle LCO.

Option « Littérature allemande »

Le programme comporte 6 crédits obligatoires (LCO 6670 Introduction aux études littéraires avancées) et 12 crédits de cours à option parmi les séminaires de l'option « Littérature allemande ».

Option « Littérature et cinéma »

Le programme comporte 9 crédits obligatoires et 6 crédits de cours à option. Les candidats qui auront déjà suivi le cours LCO 6670 devront le remplacer par 6 crédits de sigle LCO.

Option « Littérature hispanique »

Le programme comporte 6 crédits obligatoires (LCO 6670 Introduction aux études littéraires avancées) et 12 crédits de cours à option parmi les séminaires de l'option « Littérature hispanique ».

Pour les séminaires de recherche ou de lectures dirigées de la M.A. (littérature comparée) ainsi que des options « Théorie et épistémologie de la littérature » et « Littérature comparée et générale » (sigle LCO de niveau 6000) du Ph.D. (littérature), de même que pour le répertoire des cours propres aux options « Littérature allemande » (sigle ALL de niveau 6000) et « Littérature hispanique » (sigle ESP de niveau 6000) Ph.D. (littérature), voir le répertoire des cours.

Littératures de langue française

M.A. (littératures de langue française) 2-145-1-5

Ph.D. (littératures de langue française) 3-145-1-5

Département des littératures de langue française

Responsable des programmes : Jean-Philippe Beaulieu, tél. : 514-343-6559

Membres du Comité des études supérieures

Jean-Philippe Beaulieu
Lucie Bourassa
Karim Larose
Ginette Michaud
Pierre Popovic

Directeur : Benoît Melançon**Personnel enseignant *****Professeurs titulaires**

Jean-Philippe Beaulieu, M.A. (Waterloo), Ph.D. (Ottawa)
Lucie Bourassa, M.A. (UQTR), Ph.D. (Montréal)
Micheline Cambron, Ph.D. (Montréal), Secrétaire de Faculté, vice-doyenne
Guy Lafêche, M.A. (Strasbourg), doctorat de 3^e cycle (Paris), en congé
Jean Larose, M.A. (Montréal), doctorat de 3^e cycle (Paris)
Catherine Mavrikakis, Ph.D. (Montréal), en congé
Éric Méchoulan, Ph.D. en littérature comparée (Montréal), doctorat en lettres modernes (Paris III), en congé
Benoît Melançon, Ph.D. (Montréal)
Robert Melançon, doctorat de 3^e cycle (Tours), MSRC
Ginette Michaud, Ph.D. (Montréal)
Elisabeth Nardout-Lafarge, M.A. (Limoges), Ph.D. (McGill)
Christiane Ndiaye, M.A. (Bordeaux), Ph.D. (Montréal)
Pierre Nepveu, M.A. (Montpellier), Ph.D. (Montréal)
Michel Pierssens, D.E.S. (Tours), doctorat de 3^e cycle (Aix-Marseille)
Pierre Popovic, Licence en philologie romane (Liège), Ph.D. (Montréal)
Antoine Soare, Ph.D. (McGill)
Stéphane Vachon, doctorat ès lettres modernes (Paris VIII)

Professeurs agrégés

Jean-François Cottier, doctorat en Lettres (Paris IV)
Gilbert David, Ph.D. (Montréal)
Francis Gingras, doctorat de l'Université (Montpellier), en congé
Marie-Pascale Huglo, Ph.D. (Montréal)
Josias Semujanga, Ph.D. (Laval)
Benjamin Victor, Ph.D. en études classiques (Michigan), en congé

Professeurs adjoints

Jeanne Bovet, M.A. (Laval), Ph.D. (Montréal)
Ugo Dionne, M.A. (Montréal), doctorat en langue et littérature françaises (Paris III)
Gilles Dupuis, M.A. (Ottawa), Ph.D. en littérature comparée (Montréal)
Karim Larose, Ph.D. (Montréal)
Andrea Oberhuber, Ph.D. en philologie romane (Innsbruck)

* Sont habilités à oeuvrer aux cycles supérieurs les membres du personnel enseignant qui y ont été affectés. Prière de s'informer auprès des autorités directement responsables des programmes d'études ou auprès de la Faculté des études supérieures.

Professeurs associés

Nicole Deschamps, doctorat de l'Université (Paris)
Bruno Roy, Ph.D. (Montréal)

Professeurs émérites

Bernard Beugnot
Jacques Brault
Lise Gauvin
Laurent Mailhot
Gilles Marcotte

Objectifs de la M.A. (littératures de langue française)

Le programme de maîtrise en littératures de langue française a pour premier objectif l'acquisition d'une culture littéraire générale permettant aux étudiants une saisie globale des oeuvres principales de la littérature française et de la littérature québécoise ainsi qu'un bon aperçu des autres littératures francophones. Le second objectif est d'équiper les étudiants des outils théoriques et critiques actuels susceptibles de servir une réflexion personnelle sur ces littératures. Le mémoire de maîtrise, comptant entre quatre-vingt et cent pages, permet d'apprécier les acquis des étudiants sur ces deux plans. L'option création poursuit les mêmes objectifs, mais permet aux étudiants de consacrer une partie de leur mémoire à un travail d'écriture.

Règlement pédagogique propre à la M.A. (littératures de langue française)**1. Admission**

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au programme de M.A. (littératures de langue française), le candidat doit :

- a) être titulaire d'un B.A. spécialisé (littératures de langue française) ou d'un B.A. avec sujet majeur en littératures de langue française, ou d'un diplôme préparant adéquatement aux études qu'il veut entreprendre, ou bien attester d'une formation jugée équivalente;
- b) posséder une moyenne cumulative au premier cycle de 3,0;
- c) posséder une connaissance suffisante de l'anglais. La connaissance d'une autre langue sera exigée selon les particularités du programme de recherche du candidat.

2. Programme

Le programme de maîtrise comporte un minimum de 15 crédits de cours du niveau des études supérieures, 30 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'un mémoire, incluant 3 crédits d'activités de lectures dirigées ou de formation à la lecture.

3. Choix de cours

Le programme de la maîtrise comporte 3 crédits de cours obligatoires et 12 crédits de cours à option.

Structure du programme**Bloc A – Obligatoire (3 cr.)**

FRA 6022 Séminaire collectif de maîtrise, 3 cr.

Bloc B – Option (12 cr.)

Quatre séminaires FRA de niveau 6000 de 3 crédits chacun ou tout autre séminaire que le Département juge indispensable à la formation de l'étudiant.

- FRA 6141 Sémiotique narrative, 3 cr.
- FRA 6143 Littérature et savoirs, 3 cr.
- FRA 6144 Littérature française du Moyen Âge, 3 cr.
- FRA 6144A Littérature française du Moyen Âge, 3 cr.
- FRA 6145 Littérature française du XVIIe siècle, 3 cr.
- FRA 6145A Littérature française du XVIIe siècle, 3 cr.
- FRA 6146 Littérature et philosophie, 3 cr.
- FRA 6160 Questions d'histoire de la littérature, 3 cr.
- FRA 6161 Questions d'archives littéraires, 3 cr.
- FRA 6260 Littérature québécoise du XXe siècle, 3 cr.
- FRA 6260A Littérature québécoise du XXe siècle, 3 cr.
- FRA 6261 Littérature québécoise du XIXe siècle, 3 cr.
- FRA 6261A Littérature québécoise du XIXe siècle, 3 cr.
- FRA 6262 Littérature et culture québécoises, 3 cr.

- FRA 6262A Littérature et culture québécoises, 3 cr.
- FRA 6263 Enjeux de l'identitaire, 3 cr.
- FRA 6264 Théâtre québécois, 3 cr.
- FRA 6342 Littérature française du XIXe siècle, 3 cr.
- FRA 6342A Littérature française du XIXe siècle, 3 cr.
- FRA 6343 Écrits des femmes, 3 cr.
- FRA 6347 Littérature française du XVIIIe siècle, 3 cr.
- FRA 6347A Littérature française du XVIIIe siècle, 3 cr.
- FRA 6348 Littérature française du XVIe siècle, 3 cr.
- FRA 6348A Littérature française du XVIe siècle, 3 cr.
- FRA 6349 Littérature française du XXe siècle, 3 cr.
- FRA 6349A Littérature française du XXe siècle, 3 cr.
- FRA 6350 Théâtre français, 3 cr.
- FRA 6351 Littérature contemporaine, 3 cr.
- FRA 6420 Littératures francophones, 3 cr.
- FRA 6420A Littératures francophones, 3 cr.
- FRA 6421 Enjeux d'histoire littéraire francophone, 3 cr.
- FRA 6443 Sociocritique, 3 cr.
- FRA 6444 Théorie littéraire, 3 cr.
- FRA 6480 Rhétorique, 3 cr.
- FRA 6481 Enjeux de la différence sexuelle, 3 cr.
- FRA 6482 La poétique des écrivains, 3 cr.
- FRA 6484 Poétique, 3 cr.
- FRA 6486 Esthétique, 3 cr.
- FRA 6501 Création littéraire, 3 cr.
- FRA 6503 La littérature et les autres arts, 3 cr.
- FRA 6504 Traduction, adaptation, réécriture, 3 cr.
- FRA 6610 Former des lecteurs, 3 cr.
- FRA 6620 Relire et enseigner, 3 cr.

Bloc C – Recherche et mémoire (30 cr.)

- FRA 6916 Projet de mémoire, 3 cr.
- FRA 6926 Rapport d'activités, 3 cr.
- FRA 6936 Mémoire, 24 cr.

Objectifs du Ph.D. (littératures de langue française)

Le programme de doctorat en littératures de langue française vise à former des chercheurs capables d'apporter des connaissances nouvelles dans l'un des secteurs de spécialisation de la discipline (histoire littéraire, théorie de la littérature, poétique, génétique textuelle). La littérature française, la littérature québécoise, les littératures francophones font partie des domaines couverts par le programme de séminaires, ainsi que les principales questions théoriques et méthodologiques. La thèse constitue la pièce maîtresse de la formation et doit pouvoir déboucher sur un essai publiable.

Règlement pédagogique propre au Ph.D. (littératures de langue française)**1. Admission**

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au programme de Ph.D. (littératures de langue française), le candidat doit :

- a) être titulaire d'une M.A. (littératures de langue française ou équivalent) ou faire la preuve d'une formation adéquate;
- b) posséder une connaissance suffisante de l'anglais ainsi que de toute autre langue nécessaire à la réalisation de son projet de thèse.

2. Programme

Le programme de doctorat comporte un minimum de 15 crédits de cours et 75 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'une thèse.

3. Choix de cours

Le programme comporte 3 crédits de cours obligatoires et 12 crédits de cours à option.

Structure du programme

Bloc A – Obligatoire (3 cr.)

FRA 7001 Séminaire collectif de doctorat, 3 cr.

Bloc B – Option (12 cr.)

Quatre séminaires FRA de niveau 6000 de 3 crédits chacun ou tout autre séminaire que le Département juge indispensable à la formation de l'étudiant.

- FRA 6141 Sémiotique narrative, 3 cr.
 FRA 6143 Littérature et savoirs, 3 cr.
 FRA 6144 Littérature française du Moyen Âge, 3 cr.
 FRA 6144A Littérature française du Moyen Âge, 3 cr.
 FRA 6145 Littérature française du XVIIIe siècle, 3 cr.
 FRA 6145A Littérature française du XVIIIe siècle, 3 cr.
 FRA 6146 Littérature et philosophie, 3 cr.
 FRA 6160 Questions d'histoire de la littérature, 3 cr.
 FRA 6161 Questions d'archives littéraires, 3 cr.
 FRA 6260 Littérature québécoise du XXe siècle, 3 cr.
 FRA 6260A Littérature québécoise du XXe siècle, 3 cr.
 FRA 6261 Littérature québécoise du XIXe siècle, 3 cr.
 FRA 6261A Littérature québécoise du XIXe siècle, 3 cr.
 FRA 6262 Littérature et culture québécoises, 3 cr.
 FRA 6262A Littérature et culture québécoises, 3 cr.
 FRA 6263 Enjeux de l'identitaire, 3 cr.
 FRA 6264 Théâtre québécois, 3 cr.
 FRA 6342 Littérature française du XIXe siècle, 3 cr.
 FRA 6342A Littérature française du XIXe siècle, 3 cr.
 FRA 6343 Écrits des femmes, 3 cr.
 FRA 6347 Littérature française du XVIIIe siècle, 3 cr.
 FRA 6347A Littérature française du XVIIIe siècle, 3 cr.
 FRA 6348 Littérature française du XVIe siècle, 3 cr.
 FRA 6348A Littérature française du XVIe siècle, 3 cr.
 FRA 6349 Littérature française du XXe siècle, 3 cr.
 FRA 6949A Littérature française du XXe siècle, 3 cr.
 FRA 6350 Théâtre français, 3 cr.
 FRA 6351 Littérature contemporaine, 3 cr.
 FRA 6420 Littératures francophones, 3 cr.
 FRA 6420A Littératures francophones, 3 cr.
 FRA 6421 Enjeux d'histoire littéraire francophone, 3 cr.
 FRA 6443 Sociocritique, 3 cr.
 FRA 6444 Théorie littéraire, 3 cr.
 FRA 6480 Rhétorique, 3 cr.
 FRA 6481 Enjeux de la différence sexuelle, 3 cr.
 FRA 6482 La poétique des écrivains, 3 cr.
 FRA 6484 Poétique, 3 cr.
 FRA 6486 Esthétique, 3 cr.
 FRA 6501 Création littéraire, 3 cr.
 FRA 6503 La littérature et les autres arts, 3 cr.
 FRA 6504 Traduction, adaptation, réécriture, 3 cr.
 FRA 6610 Former des lecteurs, 3 cr.
 FRA 6620 Relire et enseigner, 3 cr.

Bloc C – Recherche et thèse (75 cr.)

- FRA 7003 Recherche, 3 cr.
 FRA 7915 Projet de thèse, 2 cr.
 FRA 7925 Rapport d'étape, 4 cr.
 FRA 7931 Séminaire collectif de conférences, 0 cr.
 FRA 7936 Thèse, 66 cr.

Localisation

Microprogramme de 2^e cycle en localisation 2-185-6-0

Département de linguistique et de traduction

Responsable du microprogramme : Gilles Bélanger, tél. : 514-343-6024
 Pour renseignements : 514-343-2061

Objectifs du microprogramme de 2^e cycle en localisation

Ce microprogramme en localisation a pour objectif principal d'offrir aux étudiants et professionnels déjà sur le marché du travail une solide formation de base en localisation afin de leur donner les habiletés nécessaires pour affronter de nouveaux défis, et de resserrer l'arrimage entre la formation universitaire et les exigences actuelles de la profession.

Règlement pédagogique propre au microprogramme de 2^e cycle en localisation

1. Admission

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au microprogramme en localisation, le candidat doit être titulaire d'un baccalauréat (ou l'équivalent) spécialisé en traduction ou d'un baccalauréat avec majeur en traduction et avoir obtenu une moyenne cumulative de 3,0 ou l'équivalent.

2. Programme

Le microprogramme en localisation comporte 15 crédits (12 crédits obligatoires et 3 crédits à option).

3. Durée de la scolarité

La durée minimale de la scolarité du microprogramme en localisation est de un trimestre équivalent plein temps. La durée maximale de la scolarité est de deux ans à partir de l'inscription initiale du candidat.

Structure du programme

Bloc A – Obligatoire (12 cr.)

- BLT 6132 Documents structurés, 3 cr.
 TRA 3400G Initiation à la localisation, 3 cr.
 TRA 6301 Atelier de localisation, 3 cr.
 TRA 6302 Projet personnel en localisation, 3 cr.

Bloc B – Option – Complément de formation (3 cr.)

- BLT 6336 Multimédia et hypermédia, 3 cr.
 TRA 6008 Traductive, 3 cr.
 TRA 6112 Traduction informatique, 3 cr.

Mathématiques

M.Sc. (mathématiques) 2-190-1-0

Ph.D. (mathématiques) 3-190-1-0

M.Sc. (statistique) 2-194-1-0

Ph.D. (statistique) 3-194-1-0

Département de mathématiques et de statistique

Responsable des programmes de mathématiques: Marlène Frigon, tél. : 514-343-2316

Responsables des programmes de statistique : Christian Léger, tél. 514-343-7824

Membres du Comité des études supérieures

Programmes de mathématiques :

Octavian Cornea
 Marlène Frigon
 Robert Owens

Programmes de statistique :

Christian Léger
Alejandro Murua
Jonathan Taylor

Directrice : Véronique Hussin

Personnel enseignant ***Professeurs titulaires**

Jean-François Angers, Ph.D. (Purdue)
Paul Arminjon, Ph.D. (Montréal)
Jacques Bélair, Ph.D. (Cornell)
Khalid Benabdallah, Ph.D. (Wayne State)
Martin Bilodeau, Ph.D. (Toronto)
Octavian Cornea, Ph.D. (Rochester)
Michel Delfour, Ph.D. (Case Western Reserve)
Marlène Frigon, Ph.D. (Montréal)
Paul M. Gauthier, Ph.D. (Wayne State)
André Giroux, Ph.D. (Montréal)
Andrew Granville, Ph.D. (Queens, Kingston)
Véronique Hussin, Ph.D. (Liège)
François Lalonde, doctorat d'État (Paris)
Christian Léger, Ph.D. (Stanford)
Yves Lepage, Ph.D. (Montréal)
Sabin Lessard, Ph.D. (Montréal)
Jiri Patera, Ph.D. (Prague)
François Perron, Ph.D. (Montréal)
Qazi Ibadur Rahman, Ph.D. (Londres)
Ivo G. Rosenberg, Ph.D. (J.E. Purkyne, Brno)
Christiane Rousseau, Ph.D. (Montréal)
Gert Sabidussi, Ph.D. (Vienne)
Yvan Saint-Aubin, Ph.D. (Montréal)
Pavel Winternitz, Ph.D. (Joint Inst. Dubna)

Professeurs agrégés

Anne Bourlioux, Ph.D. (Princeton)
Abraham Broer, Ph.D. (R.U. Utrecht)
Louis Doray, Ph.D. (Waterloo)
Pierre Duchesne, Ph.D. (Montréal)
Richard Duncan, Ph.D. (San Diego)
Martin Goldstein, Ph.D. (Wisconsin)
Alejandro Murua, Ph.D. (Brown)
Robert Gwyn Owens, Ph.D. (Wales)
Jonathan E. Taylor, Ph.D. (McGill)
Jean-Marc Terrier, D.Sc. (Zurich)

Professeurs adjoints

Mylène Bédard, Ph.D. (Toronto)
Charles Dugas, Ph.D. (Montréal)
David Haziza, Ph.D. (Carleton)
Manuel Morales, Ph.D. (Concordia)
Iosif Polterovitch, Ph.D. (Weizmann)

Professeurs associés

Robert Brunet, Ph.D. (Londres)
Richard Fournier, Ph.D. (Montréal)
Michel Grundland, Ph.D. (Varsovie)
Anatole Joffe, Ph.D. (Cornell)
Roch Roy, Ph.D. (Montréal)
Dana Schlomiuk, Ph.D. (McGill)

Professeurs émérites

Robert Clérout
Serge Dubuc
Andrzej Granas
Constance Van Eeden

Objectifs de la M.Sc. (mathématiques)

Option « Actuariat »

Compléter la formation en mathématiques actuarielles du candidat tout en l'initiant à la recherche en vue d'études de doctorat ou d'une carrière de mathématicien dans les compagnies d'assurance ou les bureaux d'actuaire.

Option « Mathématiques pures »

Compléter la formation en mathématiques fondamentales du candidat tout en l'initiant à la recherche en vue d'études de doctorat dans le domaine ou des domaines connexes ou d'une carrière dans l'enseignement collégial, ou éventuellement de mathématicien dans l'entreprise privée ou gouvernementale.

Option « Mathématiques appliquées »

Compléter la formation en mathématiques appliquées du candidat tout en l'initiant à la recherche en vue d'études de doctorat dans la discipline ou les domaines d'application tels le génie, l'informatique, les sciences économiques, ou éventuellement d'une carrière de mathématicien dans l'entreprise privée ou gouvernementale.

Option « Mathématiques industrielles »

Compléter la formation en mathématiques appliquées du candidat tout en l'initiant à la recherche en vue d'une carrière de mathématicien dans l'entreprise privée ou gouvernementale.

Règlement pédagogique propre à la M.Sc. (mathématiques)**1. Admission**

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au programme de M.Sc. (mathématiques), le candidat doit être titulaire d'un B.Sc. spécialisé (mathématiques), ou d'un B.Sc. spécialisé bidisciplinaire en Mathématiques et Économie, en Mathématiques et Informatique ou en Mathématiques et Physique, ou d'un baccalauréat avec sujet majeur en mathématiques, ou d'un diplôme de premier cycle préparant adéquatement aux études qu'il veut entreprendre, ou bien attester d'une formation jugée équivalente.

La moyenne du majeur doit être d'au moins 3,0 à moins que le candidat ne soit admis en vertu d'une expérience subséquente à l'obtention du baccalauréat.

2. Programme

Le programme de la maîtrise avec mémoire comporte un minimum de 18 crédits de cours dont au moins 12 crédits du niveau des études supérieures, au moins 12 crédits de sigle MAT ou STT et 27 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'un mémoire (MAT 6906).

Le programme de la maîtrise sans mémoire comporte un minimum de 24 crédits de cours dont au moins 15 crédits du niveau des études supérieures, au moins 15 crédits de sigle MAT ou STT et 21 crédits attribués à un stage (MAT 6908) ou à des travaux dirigés (MAT 6909).

Le Département s'attend à ce que l'étudiant participe régulièrement, et ce tout au long de ses études, au séminaire des étudiants de deuxième et troisième cycles de mathématiques.

3. Choix de cours

Le choix de cours de l'étudiant doit être approuvé par le Comité des études supérieures en mathématiques.

Option « Actuariat »

Tous les cours sont à option mais doivent comprendre au moins 3 crédits de cours de niveau 6000 dans chacun des trois domaines suivants : actuariat, probabilités, statistique.

Option « Mathématiques pures »

Tous les cours sont à option mais doivent comprendre au moins 3 crédits de cours de niveau 6000 dans chacun des trois domaines suivants : algèbre, analyse, topologie et géométrie.

Option « Mathématiques appliquées »

Tous les cours sont des cours à option mais doivent comprendre au moins 3 crédits de cours de niveau 6000 dans au moins trois des cinq domaines suivants : algèbre, analyse, analyse numérique et optimisation, équations différentielles, probabilités.

Option « Mathématiques industrielles » (M.Sc.)

Tous les cours sont des cours à option mais doivent comprendre au moins 3 crédits de cours dans chacun des quatre domaines suivants : analyse numérique et optimisation, équations différentielles, modélisation, probabilités et statistique. L'option comprend un stage industriel obligatoire de 21 crédits.

Jusqu'à 9 crédits de cours complémentaires peuvent être imposés à l'étudiant, soit pour parfaire ses connaissances de base en mathématiques, statistique ou informatique, soit pour l'initier à un domaine d'application particulier.

* Sont habilités à oeuvrer aux cycles supérieurs les membres du personnel enseignant qui y ont été affectés. Prière de s'informer auprès des autorités directement responsables des programmes d'études ou auprès de la Faculté des études supérieures.

Objectifs du Ph.D. (mathématiques)

Option « Mathématiques pures »

Former des chercheurs chevronnés dans les principaux axes de recherche du Département en mathématiques pures : algèbre, analyse, géométrie, combinatoire, logique, en vue d'une carrière de professeur d'université (ou de cégep) ou de chercheur dans l'entreprise privée ou gouvernementale.

Option « Mathématiques appliquées »

Former des chercheurs chevronnés dans les principaux axes de recherche du Département en mathématiques appliquées : probabilités, physique mathématique, biomathématique, équations différentielles, optimisation, analyse numérique. Ces derniers pourront occuper des postes dans le milieu universitaire, l'industrie ou les entreprises gouvernementales.

Option « Mathématiques de l'ingénieur »

Ce programme vise à former des spécialistes dans l'étude de problèmes mathématiques complexes pertinents au domaine de l'ingénierie. La formation est acquise par un ensemble de cours et un programme de recherche substantiel structuré à partir de problèmes réels. Le candidat est appelé à effectuer une démarche de modélisation et à procéder à la création et la validation d'outils appropriés.

Ce programme est conjoint avec l'École Polytechnique et administré par cette dernière.

Règlement pédagogique propre au Ph.D. (mathématiques)

1. Programme

Le programme comporte un minimum de 15 crédits de cours, tous du niveau des études supérieures, et 75 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'une thèse. Le candidat au doctorat doit posséder une connaissance suffisante du français et de l'anglais et faire preuve d'une connaissance suffisante de toute autre langue jugée nécessaire à la poursuite de ses recherches.

2. Choix de cours

Option « Mathématiques pures »

Tous les cours sont à option mais doivent comprendre au moins 12 crédits de cours de sigle MAT. Les exigences de la maîtrise en mathématiques pures doivent être remplies. Le choix de cours doit être approuvé par le Comité des études supérieures en mathématiques. Le Département s'attend à ce que l'étudiant participe régulièrement, et ce tout au long de ses études, au séminaire des étudiants de deuxième et troisième cycles de mathématiques.

Option « Mathématiques appliquées »

Tous les cours sont à option mais doivent comprendre au moins 12 crédits de cours de sigle MAT. Les exigences de la maîtrise en mathématiques appliquées doivent être remplies. Le choix de cours doit être approuvé par le Comité des études supérieures en mathématiques. Le Département s'attend à ce que l'étudiant participe régulièrement, et ce tout au long de ses études, au séminaire des étudiants de deuxième et troisième cycles de mathématiques.

Option « Mathématiques de l'ingénieur »

Tous les cours sont au choix parmi les répertoires des cours des études supérieures décrits dans l'annuaire du Département de mathématiques et génie industriel de l'École Polytechnique et dans celui de la Faculté des études supérieures, en particulier ceux du Département de mathématiques et de statistique et du Département d'informatique et de recherche opérationnelle.

Objectifs de la M.Sc. (statistique)

Compléter la formation en statistique du candidat tout en l'initiant à la recherche en vue d'études supérieures dans la discipline ou d'une carrière de statisticien dans l'entreprise privée ou gouvernementale.

Règlement pédagogique propre à la M.Sc. (statistique)

1. Admission

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au programme de M.Sc. (statistique), le candidat doit être titulaire d'un B.Sc. spécialisé (mathématiques), ou d'un B.Sc. spécialisé bidisciplinaire en Mathématiques et Économie, en Mathématiques et Informatique ou en Mathématiques et Physique, ou d'un baccalauréat avec sujet majeur en mathématiques, ou d'un diplôme de premier cycle préparant adéquatement aux études qu'il veut entreprendre, ou bien attester d'une formation jugée équivalente.

La moyenne du majeur doit être d'au moins 3,0 à moins que le candidat ne soit admis en vertu d'une expérience subséquente à l'obtention du baccalauréat.

La préparation mathématique minimale, pour être considérée admissible, devra inclure un trimestre d'algèbre linéaire, deux trimestres de calcul et d'analyse, un trimestre de probabilité, un trimestre de statistique et un trimestre d'informatique. En outre, le Département peut, à l'admission, imposer des cours préparatoires et des cours complémentaires.

2. Programme

Le programme de la maîtrise avec mémoire comporte un minimum de 18 crédits de cours, dont au moins 12 du niveau des études supérieures, et 27 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'un mémoire. Le programme de la maîtrise sans mémoire comporte un minimum de 24 crédits de cours, dont au moins 18 du niveau des études supérieures, et 21 crédits attribués à un stage ou à des travaux dirigés.

3. Choix de cours

Le choix de cours de l'étudiant doit être approuvé par le Comité des études supérieures en statistique.

Structure du programme

1. MODALITÉ AVEC MÉMOIRE

Bloc A – Obligatoire (3 cr.)

STT 6530 Consultation statistique 1, 1,5 cr.

STT 6531 Consultation statistique 2, 1,5 cr.

Bloc B – Option (15 cr.)

Cinq cours STT de 3 crédits chacun dont au moins trois du niveau des études supérieures.

Bloc C – Mémoire (27 cr.)

STT 6901 Mémoire, 27 cr.

2. MODALITÉ AVEC TRAVAIL DIRIGÉ OU STAGE

Bloc A – Obligatoire (3 cr.)

STT 6530 Consultation statistique 1, 1,5 cr.

STT 6531 Consultation statistique 2, 1,5 cr.

Bloc B – Option (21 cr.)

Sept cours STT de 3 crédits chacun dont au moins cinq du niveau des études supérieures.

Bloc C – Travail dirigé ou stage (21 cr.)

STT 6905 Travaux dirigés et rapport, 21 cr.

ou

STT 6910 Stage et rapport, 21 cr.

Objectifs du Ph.D. (statistique)

Le programme vise à former des chercheurs en statistique mathématique ou appliquée en vue d'une carrière dans le milieu universitaire, industriel, médical ou gouvernemental. Il permet à l'étudiant d'acquérir la méthodologie de pointe utilisée dans les différents domaines de la statistique.

Règlement pédagogique propre au Ph.D. (statistique)

1. Programme

Le programme comporte un minimum de 15 crédits de cours (9 crédits de cours obligatoires et 6 crédits de cours à option), tous du niveau des études supérieures, au moins 12 crédits de sigle STT et 75 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'une thèse.

Le candidat au doctorat doit posséder une connaissance suffisante du français et de l'anglais et faire preuve d'une connaissance suffisante de toute autre langue jugée nécessaire à la poursuite de ses recherches.

2. Choix de cours

Le choix de cours de l'étudiant doit être approuvé par le Comité des études supérieures en statistique. Le programme se compose de 9 crédits de cours obligatoires et de 6 crédits de cours à option.

Structure du programme**Bloc A – Obligatoire (9 cr.)**

STT 6100 Méthodes avancées d'inférence, 3 cr.

STT 6530 Consultation statistique 1*, 1,5 cr.

STT 6531 Consultation statistique 2*, 1,5 cr.

MAT 6717 Probabilités, 3 cr.

Bloc B – Option (6 cr.)

Deux cours STT de niveau 6000 de 3 crédits chacun.

Bloc C – Recherche et thèse (75 cr.)

STT 7902 Thèse, 75 cr.

Philosophie**M.A. (philosophie) 2-195-1-0****Ph.D. (philosophie) 3-195-1-0**

Département de philosophie

Responsable des programmes : Frédéric Bouchard, tél. 514-343-6848

Membres du Comité des études supérieures

Frédéric Bouchard

Anna Ghiglione

Iain Macdonald

Wayne Norman

Christine Tappolet

Directeur: Claude Piché**Personnel enseignant ******Personnel enseignant****Professeurs titulaires**

Richard Bodéüs, agrégation de l'E.S.S. (Belgique), doctorat en philosophie et lettres (Liège), MSRC

Louis-André Dorion, M.A. (Montréal), D.Ph. (Paris I)

François Duchesneau, agrégation de philosophie (Université de France), doctorat 3^e cycle, doctorat d'État ès lettres (Paris I), MSRC

Daniel Dumouchel, M.A. (Montréal), D.Ph. (Paris IV)

Yvon Gauthier, M.A. (Montréal), Ph.D. (Heidelberg), en congé

Jean Grondin, M.A. (Montréal), Ph.D. (Tübingen), MSRC

Daniel Laurier, M.A. (UQAM), D.Ph. (Aix-Marseille I)

François Lepage, D.Ph. logique (Paris V)

Wayne J. Norman, Ph.D. (Londres), chaire de recherche McConnell en éthique des affaires

Claude Piché, M.A. (Montréal), Ph.D. (Heidelberg), en congé

Michel Seymour, M.A. (UQAM), Ph.D. (UQTR)

Daniel Weinstock, M.A. (McGill), D.Ph. (Oxford), chaire de recherche du Canada en éthique et philosophie politique

Professeurs agrégés

Ryoa Chung, Ph.D. (Montréal)

Vayos Liapis, Ph.D. études classiques (Glasgow)

Iain Macdonald, M.A. (Wales), Ph.D. (Essex)

Jean-Pierre Marquis, Ph.D. (McGill)

Christine Tappolet, M.Phil. (Londres), D.Ph. (Genève), chaire de recherche du Canada en éthique et métaéthique

Professeurs adjoints

Bettina Bergo, Ph.D. (Boston)

Frédéric Bouchard, M.A. (Montréal), Ph.D. (Duke)

Peter Dietsch, Lic. économie (Saint-Gall), Ph.D. philosophie (London School of Economics)

* STT 6530 et STT 6531 seront remplacés par un autre cours s'ils ont été suivis à la maîtrise.

** Sont habilités à oeuvrer aux cycles supérieurs les membres du personnel enseignant qui y ont été affectés. Prière de s'informer auprès des autorités directement responsables des programmes d'études ou auprès de la Faculté des études supérieures.

Anna Ghiglione, M.A. langues et littératures orientales-chinoises (Venise), D.Ph. Études de l'Extrême-Orient (Paris VII)

Christian Nadeau, M.A. (UQAM), D.Ph. (Paris X)

David Piché, Ph.D. (Laval), doctorat en philosophie (E.P.H.E., Paris)

Professeurs associés

Egbert J. Bakker, doctorat en études classiques (Leyde)

Steven Davis, Ph.D. (Illinois)

Maurice Lagueux, L.Ph. (Montréal), M.A. sciences économiques (McGill), doctorat en philosophie (Paris)

Professeurs émérites

Venant Cauchy

Vianney Décarie

Paul Lacoste

Charles Le Blanc

Objectifs de la M.A. (philosophie)

Les objectifs du programme de maîtrise en philosophie sont de quatre ordres : approfondir certains aspects de la formation générale acquise au premier cycle; permettre à l'étudiant possédant une solide formation de premier cycle d'acquiescer une compétence plus spécifique sur une question donnée et de montrer qu'il en maîtrise les différentes dimensions; donner à l'étudiant une formation suffisamment solide pour lui permettre d'enseigner la philosophie au collégial; préparer l'étudiant à des études de doctorat.

Règlement pédagogique propre à la M.A. (philosophie)**1. Admission**

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au programme de M.A. (philosophie), le candidat doit :

- être titulaire d'un B.A. spécialisé (philosophie) ou d'un baccalauréat avec sujet majeur ou mineur en philosophie, avec une moyenne de 3,0 (ou l'équivalent), ou d'un diplôme préparant adéquatement aux études qu'il veut entreprendre, ou bien atester d'une formation jugée équivalente;
- faire preuve d'une connaissance suffisante de toute langue jugée nécessaire à la poursuite de ses recherches.

2. Programme

Option « Recherche »

Le programme de l'option « Recherche » comporte soit un minimum de 15 crédits de cours du programme d'études supérieures et 30 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'un mémoire (80 pages sur un sujet qui peut être général), soit 21 crédits de cours dont 6 crédits de lectures dirigées en relation avec le mémoire et 24 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'un court mémoire (50 pages sur un sujet précis).

Option « Philosophie au collégial »

Le programme de l'option « Philosophie au collégial » comporte un minimum de 21 crédits de cours du programme d'études supérieures et 24 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'un court mémoire.

3. Choix de cours

Option « Recherche »

Le programme comporte 15 crédits de cours à option et 6 crédits de cours de lectures dirigées, le cas échéant.

Option « Philosophie au collégial »

Le programme comporte 6 crédits de cours obligatoires et 15 crédits de cours à option.

Structure du programme**Option « Recherche »****Bloc A – Option (15 cr.)**

Cinq cours ou séminaires PHI de niveau 6000

Bloc B – Recherche et mémoire (30 cr.)

PHI 6915 Recherche, 6 cr.

PHI 6925 Recherche, 12 cr.

PHI 6935 Mémoire, 12 cr.

ou

Bloc A – Option (15 cr.)

Cinq cours ou séminaires PHI de niveau 6000

Bloc B – Lectures dirigées (6 cr.)

PHI 6025 Lectures dirigées 1, 3 cr.

PHI 6030 Lectures dirigées 2, 3 cr.

Bloc C – Recherche et mémoire (24 cr.)

PHI 6945 Recherche, 6 cr.

PHI 6955 Recherche, 9 cr.

PHI 6960 Mémoire, 9 cr.

Option « Philosophie au collégial »**Bloc A – Obligatoire (6 cr.)**

PHI 6415 La philosophie au collège, 6 cr.

Bloc B – Option (15 cr.)

4 cours ou séminaires PHI de niveau 6000

PLU 6035 La pratique de l'enseignement supérieur, 3 cr.

Bloc C – Recherche et mémoire (24 cr.)

PHI 6945 Recherche, 6 cr.

PHI 6955 Recherche, 9 cr.

PHI 6960 Mémoire, 9 cr.

Objectifs du Ph.D. (philosophie)

Les objectifs du programme de doctorat en philosophie sont de cinq ordres : permettre à l'étudiant de parfaire sa formation académique; démontrer que l'étudiant est capable de produire une oeuvre apportant une contribution originale à la discipline; donner une formation permettant d'enseigner la philosophie au niveau universitaire; former des consultants professionnels dans des domaines stratégiques (éthique, politique, communication); former des chercheurs de haut niveau.

Règlement pédagogique propre au Ph.D. (philosophie)**1. Programme**

Le programme comporte un minimum de 15 crédits de cours du programme d'études supérieures et 80 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'une thèse. Le candidat au doctorat doit faire preuve d'une connaissance suffisante de toute langue jugée nécessaire à la poursuite de ses recherches.

2. Choix de cours

Le programme comporte des cours à option.

Physique**M.Sc. (physique) 2-200-1-0****Ph.D. (physique) 3-200-1-0**

Département de physique

Responsable des programmes: Daniel Nadeau : 514-343-6676

Gestion académique : Louise Lafortune : 514-343-6111, poste 3168

Renseignements : physique@umontreal.ca

Secrétariat : 514-343-6667

Membres du Comité des études supérieures

Pierre Bastien

Louis-André Hamel

Claude Leroy

Richard Mackenzie

Daniel Nadeau

Directeur : Laurent J. Lewis**Personnel enseignant *****Professeurs titulaires**

Pierre Bastien, Ph.D. (Western Ontario)

Claude Carignan, M.Sc. (Montréal), Ph.D. (Australian Nat. Un.), en congé

Paul Charbonneau, Ph.D. (Montréal), en congé

Gilles Fontaine, Ph.D. (Rochester)

Louis-André Hamel, Ph.D. (Montréal)

Jean-Yves Lapointe, Ph.D. (Montréal)

Richard Leonelli, M.Sc. (Simon Fraser), Ph.D. (Montréal)

Yves Lépine, Ph.D. (Montréal), directeur adjoint, Bureau du personnel enseignant

Claude Leroy, doctorat en sciences (Louvain), MSRC, directeur du Groupe de physique des particules (GPP)

Laurent J. Lewis, M.Sc. (Ottawa), Ph.D. (McGill), responsable du spécialisé bidisciplinaire en Physique et Informatique et du spécialisé bidisciplinaire en Mathématiques et Physique, en congé

David London, Ph.D. (Chicago)

Joëlle Margot, doctorat de 3^e cycle, doctorat en sciences (Paris)

Anthony Moffat, M.Sc. (Toronto), Dr. rer. nat. (Bochum)

Michel Moisan, M.Sc. (Montréal), D.Sc. (Paris)

Daniel Nadeau, Ph.D. (Caltech)

Manu Paranjape, M.Sc. (Alberta), Ph.D. (M.I.T.), en congé

Sjoerd Roorda, Ph.D. (Utrecht)

Nicole St-Louis, M.Sc. (Montréal), Ph.D. (University College London)

Paul Taras, Ph.D. (Toronto)

Alain Vincent, doctorat (Toulouse)

Luc Vinet, Ph.D. (Montréal), recteur

François Wesemael, Ph.D. (Rochester), en congé

Viktor Zacek, Ph.D. (Technical University, Munich)

Professeurs agrégés

Pierre Bergeron, Ph.D. (Montréal)

Michel Côté, Ph.D. (Berkeley)

René Doyon, M.Sc. (Montréal), Ph.D. (Imperial College London)

Richard MacKenzie, Ph.D. (Santa Barbara)

Normand Mousseau, M.Sc. (Montréal), Ph.D. (Michigan State University)

François Schiettekatte, Ph.D. (INRS)

Professeurs adjoints

Rikard Blunck, Dr. rer. nat. (Christian-Albrechts Universität, Allemagne)

Carlos Silva, Ph.D. (Minnesota)

Professeurs associés

Georges Azuelos, Ph.D. (McGill)

Gilles Beaudoin, Ph.D. (Montréal)

Robert W. Cochrane, Ph.D. (Toronto)

Gilles Couture, Ph.D. (UBC)

Serge Demers, Ph.D. (Toronto)

Chandré Dharma-wardana, Ph.D. (Cambridge)

Bernard Goulard, doctorat de 3^e cycle, physique nucléaire (Grenoble), Ph.D. (Pennsylvanie)

Hannes Jeremie, M.Sc. (Hambourg), D.Sc. (Paris)

Louis Lessard, M.Sc. (McGill), Ph.D. (Montréal)

Michael Pearson, Ph.D. (McMaster)

Hubert Reeves, Ph.D. (Cornell)

Jacques Vanier, Ph.D. (McGill)

Ubi Wichoski, Ph.D. (São Paulo)

Chercheurs invités

James Forster, Ph.D. (Liverpool)

Subhash Gujrathi, M.Sc. (Sardar Patel University), Ph.D. (Calcutta)

Alain Houdayer, Ph.D. (McGill)

Bachir Saoudi, Doctorat (Algérie)

Professeurs émérites

Alain Caillé

Pierre Depommier

Raynald Laprade

Georges Michaud

René Racine

Carolyne Van Vliet

* Sont habilités à oeuvrer aux cycles supérieurs les membres du personnel enseignant qui y ont été affectés. Prière de s'informer auprès des autorités directement responsables des programmes d'études ou auprès de la Faculté des études supérieures.

Objectifs de la M.Sc. (physique)

L'objectif du programme de maîtrise est de compléter les connaissances de base du candidat et de l'initier à la recherche dans sa discipline. L'étudiant qui vise une carrière de chercheur poursuit habituellement au doctorat. L'étudiant qui a complété sa maîtrise est bien formé pour l'enseignement au niveau collégial ou encore pour s'intégrer à une équipe de recherche.

Option « Biophysique et physiologie moléculaires »

Cette option est offerte conjointement par les départements de physique et de physiologie aux étudiants cherchant à étudier l'aspect physique des phénomènes biologiques fondamentaux en particulier dans le domaine des membranes biologiques et des protéines membranaires.

Règlement pédagogique propre à la M.Sc. (physique)

1. Admission

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au programme de M.Sc. (physique), le candidat doit être titulaire d'un B.Sc. spécialisé (physique) ou d'un baccalauréat avec majeure en physique pour lequel il a obtenu une moyenne de 3,0, ou d'un diplôme de premier cycle préparant adéquatement aux études qu'il veut entreprendre, ou bien atester d'une formation jugée équivalente.

2. Programme

L'option « Biophysique et physiologie moléculaires » est offerte selon la modalité avec mémoire.

Le programme de la maîtrise avec mémoire comporte un minimum de neuf crédits de cours, dont au moins six du niveau des études supérieures, et 36 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'un mémoire. Les candidats de l'option « Biophysique et physiologie moléculaires » devront compléter trois crédits complémentaires de cours de premier cycle en biophysique.

Le programme sans option de la maîtrise sans mémoire comporte un minimum de 21 crédits de cours, dont au moins 15 du niveau des études supérieures, et 24 crédits attribués à un stage ou à des travaux dirigés.

3. Choix de cours

Le choix de cours est laissé à la discrétion du directeur de recherche parmi les cours offerts au Département de physique (cours à option) et dans d'autres départements (cours au choix).

Le programme de l'option « Biophysique et physiologie moléculaires » comporte trois crédits de cours obligatoires et six crédits de cours au choix.

Structure du programme

Option « Biophysique et physiologie moléculaires »

Cette option comporte 36 crédits pour la recherche et la rédaction d'un mémoire et neuf crédits de cours, dont au moins six du niveau des études supérieures, répartis comme suit :

Bloc A – Obligatoire (3 cr.)

PSL 6020 Structure et transport membranaires, 3 cr.

ou

PSL 6021 Modèles du transport membranaire, 3 cr.

Bloc B – Choix (6 cr.)

Parmi les cours de premier cycle et des cycles supérieurs offerts au Département de physique et des autres départements de sciences fondamentales.

Bloc C – Complémentaire

Trois crédits de cours, à partir de la liste suivante ou selon la recommandation du directeur de recherche, doivent avoir été faits.

BCM 1531 Introduction à la biochimie, 3 cr.

BIO 1101 Biologie moléculaire, 3 cr.

BIO 1153 Biologie cellulaire, 3 cr.

CHM 2995 Physicochimie générale 2, 3 cr.

PHY 2900 Biophysique, 3 cr.

Bloc D – Recherche et mémoire (36 cr.)

PHY 6010 Mémoire, 36 cr.

Objectifs du Ph.D. (physique)

L'objectif du programme de doctorat est de former l'étudiant pour qu'il soit capable de mener de façon autonome un projet de recherche de pointe dans sa discipline. On doit apprendre à l'étudiant à maîtriser un nouveau sujet, à maintenir ses connaissances à jour et à développer ses propres projets de recherche. L'étudiant qui a complété son doctorat devrait être en mesure d'agir de façon autonome au sein d'une équipe et éventuellement de mener ses propres sujets de recherche.

Option « Biophysique et physiologie moléculaires »

Cette option est offerte conjointement par les départements de physique et de physiologie aux étudiants cherchant à étudier l'aspect physique des phénomènes biologiques fondamentaux, en particulier dans le domaine des membranes biologiques et des protéines membranaires.

Règlement pédagogique propre au Ph.D. (physique)

1. Admission

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au programme de Ph.D. (physique), le candidat doit être titulaire d'une M.Sc. (physique) ou l'équivalent.

Le candidat au doctorat doit posséder une connaissance suffisante de l'anglais et faire preuve d'une connaissance suffisante de toute autre langue nécessaire à la poursuite de ses recherches.

2. Programme

Le programme comporte un minimum de neuf crédits de cours du niveau des études supérieures et 81 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'une thèse.

L'option « Biophysique et physiologie moléculaires » comprend un minimum de 11 crédits de cours, dont au moins huit du niveau des études supérieures, et 79 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'une thèse.

Il est à noter que tous les étudiants inscrits au Ph.D. devront avoir réussi les cours PSL 6020 et PSL 6021 durant leurs études supérieures. Les candidats qui n'auraient pas suivi au baccalauréat une formation en biophysique devront, en plus des 11 crédits de cours décrits plus haut, compléter neuf crédits de cours complémentaires offerts au premier cycle (en incluant les cours complémentaires du premier cycle qui auraient été suivis à la maîtrise).

Structure du programme

Option « Biophysique et physiologie moléculaires »

Bloc A – Obligatoire (3 cr.)

PSL 6020 Structure et transport membranaires, 3 cr.

ou

PSL 6021 Modèles du transport membranaire, 3 cr.

N.B. : tous les étudiants inscrits au Ph.D. devront avoir réussi les deux cours ci-dessous pendant leurs études supérieures :

PSL 6061 Biophysique, physiologie moléculaires 1, 1 cr.

PSL 6062 Biophysique, physiologie moléculaires 2, 1 cr.

Bloc B – Choix (6 cr.)

Parmi les cours de premier cycle et des cycles supérieurs offerts au Département de physique et des autres départements de sciences fondamentales.

Bloc C – Recherche et thèse (79 cr.)

PHY 7005 Thèse, 79 cr.

Note

Pour les candidats qui n'auraient pas suivi une option Biophysique ou l'équivalent au baccalauréat, 9 crédits de cours complémentaires du premier cycle (en incluant les cours complémentaires suivis à la maîtrise) devront être choisis à partir de la liste suivante ou selon la recommandation du directeur de recherche :

BCM 1531 Introduction à la biochimie, 3 cr.

BIO 1153 Biologie cellulaire, 3 cr.

CHM 2995 Physicochimie générale 2, 3 cr.

PHY 2900 Biophysique, 3 cr.

Psychoéducation

Microprogramme de 2^e cycle (psychoéducation)	2-210-6-0
M.Sc. (psychoéducation)	2-210-1-1

École de psychoéducation

Responsable du programme : Lyse Turgeon
Secrétariat : 514-343-6111, poste 2540

Membres du Comité des études supérieures
Stéphane Candin
Jean-Sébastien Fallu
Serge Larivée
Lyse Turgeon

Directrice : Sophie Parent

Personnel enseignant *

Professeurs titulaires

Claude Gagnon, L.Th. (Montréal), M.Psed. (Montréal), Ph.D. psychologie (London), en congé
Serge Larivée, M.Psed. (Montréal), doctorat en psychologie (Lausanne)
Sylvie Normandeau, M.Sc. psychoéducation (Montréal), Ph.D. psychologie (UQAM), vice-doyenne, Faculté des arts et des sciences
Linda S. Paganì, M.A. psychologie de l'éducation et counseling (McGill), Ph.D. psychologie de l'éducation et counseling (McGill)
Sophie Parent, M.Sc. psychoéducation (Montréal), Ph.D. psychologie (UQAM)
Frank Vitaro, M.A. psychologie (UQAM), Ph.D. psychologie (Montréal)

Professeurs agrégés

Paul Gendreau, Ph.D. psychologie (North Carolina)
Jacques C. Grégoire, M.Psed. (Montréal), Ph.D. psychologie de l'éducation (Michigan)
Michel Janosz, M.Sc. psychoéducation (Montréal), Ph.D. sciences humaines appliquées (Montréal)
Lyse Turgeon, Ph.D. psychologie (Laval)

Professeurs adjoints

Stéphane Cantin, M.Sc. psychoéducation (Montréal), Ph.D. psychologie (Laval)
Sylvana Côté, Ph.D. psychologie (Montréal)
Sarah Dufour, Ph.D. psychologie (UQAM)
Jean-Sébastien Fallu, Ph.D. psychologie (Montréal)
Julien Morizot, Ph.D. psychologie (Montréal)

Professeurs émérites

Gilles Gendreau
Marc Le Blanc

Objectif du microprogramme de 2^e cycle (psychoéducation)

Le microprogramme de deuxième cycle en psychoéducation offre l'opportunité à des professionnels de la psychoéducation d'approfondir et d'élargir leurs connaissances dans le champ de la psychoéducation. Plus spécifiquement, l'objectif de ce microprogramme est de permettre un approfondissement des connaissances sur l'ontogenèse des difficultés d'adaptation, et sur les modèles et les programmes de prévention et de réadaptation auprès des clientèles à risque et en difficulté d'adaptation psychosociale. L'étudiant qui réussit tous les cours du programme reçoit une attestation d'études.

Règlement pédagogique propre au microprogramme de 2^e cycle (psychoéducation)

1. Admission

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au microprogramme de deuxième cycle en psychoéducation, le candidat doit :

a) être titulaire d'un B.Sc. (psychoéducation) ou bien attester d'une formation jugée équivalente;

* Sont habilités à oeuvrer aux cycles supérieurs les membres du personnel enseignant qui y ont été affectés. Prière de s'informer auprès des autorités directement responsables des programmes d'études ou auprès de la Faculté des études supérieures.

b) posséder une connaissance suffisante de la langue anglaise et de la langue française.

2. Modalités de transfert du microprogramme à la maîtrise (M.Sc.) en psychoéducation

Un candidat peut être admis à la M.Sc. en psychoéducation pendant ou à la fin du microprogramme.

3. Programme

Le programme comporte 15 crédits de cours, dont 12 crédits de cours à option et 3 crédits de cours au choix; il doit être approuvé par le responsable du programme.

4. Durée de la scolarité

La durée minimale de la scolarité est de un trimestre équivalent plein temps. La durée maximale de la scolarité est de deux ans à compter de l'inscription initiale du candidat.

Structure du programme

Bloc A – Option – Problématique (6 cr.)

PSE 6123 Séminaire de recherche, 3 cr.
PSE 6245 Milieux et mésadaptation sociale, 3 cr.
PSE 6253 Cognition et mésadaptation psychosociale, 3 cr.
PSE 6305 Désordres de la conduite à l'enfance, 3 cr.
PSE 6306 Désordres affectifs à l'enfance, 3 cr.
PSE 6307 Mésadaptation sociale à l'adolescence, 3 cr.
PSE 6309 Maltraitance durant l'enfance, 3 cr.

Bloc B – Option – Concepts et méthodologies d'intervention (6 cr.)

PSE 6112 Séminaire sur l'organisation des milieux, 3 cr.
PSE 6121 Étude de la relation psychoéducative, 3 cr.
PSE 6133 Intervention à l'âge préscolaire, 3 cr.
PSE 6134 Intervention à l'âge scolaire, 3 cr.
PSE 6135 Théorie de l'attachement – app.cliniques, 3 cr.
PSE 6172 Diagnostic et étude de cas, 3 cr.
PSE 6244 Cheminement de carrière des intervenants, 3 cr.
PSE 6362 Intervention à l'adolescence, 3 cr.
PSE 6373 Gestion des services pour inadaptés, 3 cr.
PSE 6574 Observation et intervention, 3 cr.
PSE 6583 Évaluation: intervention professionnelle, 3 cr.

Bloc C – Choix (3 cr.)

Les cours des blocs 1 ou 2 ou un cours suivi dans un autre département.

Objectifs de la M.Sc. (psychoéducation)

Le programme de maîtrise avec mémoire vise à former les étudiants à la recherche en psychoéducation en leur offrant un ensemble cohérent et équilibré de cours et séminaires leur permettant d'acquérir des connaissances théoriques et méthodologiques concernant le développement de l'inadaptation psychosociale, la planification, la mise en oeuvre et l'évaluation d'interventions auprès des populations à risque.

Le programme de maîtrise avec stages vise à former les étudiants aux pratiques professionnelles en psychoéducation en leur offrant un ensemble cohérent et équilibré de cours et séminaires leur permettant d'acquérir des connaissances théoriques et méthodologiques concernant le développement de l'inadaptation, la planification psychosociale, la mise en oeuvre et l'évaluation d'interventions auprès des populations à risque.

Règlement pédagogique propre à la M.Sc. (psychoéducation)

1. Admission

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au programme de M.Sc. (psychoéducation), le candidat doit :

a) être titulaire d'un B.Sc. (psychoéducation), ou d'un diplôme préparant adéquatement aux études qu'il veut entreprendre, l'un ou l'autre ayant été réussi avec une moyenne d'au moins 3,2 (ou l'équivalent), ou bien attester d'une formation jugée équivalente;

b) posséder une connaissance suffisante de la langue française et de la langue anglaise;

c) le cas échéant, devoir réussir la maîtrise préparatoire avec une moyenne de 3,2 dans l'ensemble des cours et une moyenne de 3,0 pour chaque cours préparatoire, avant d'entamer la scolarité de maîtrise proprement dite.

2. Programme

Le programme de maîtrise avec mémoire comporte un minimum de 15 crédits de cours, dont au moins 12 de deuxième cycle, et 30 crédits attribués à la rédaction d'un mémoire.

Le programme de maîtrise avec stages en intervention comporte un minimum de 24 crédits de cours, dont au moins 21 de deuxième cycle, 12 crédits de stage et 9 crédits attribués à la rédaction d'un rapport d'analyse d'intervention.

Le programme de maîtrise avec mémoire et stages comporte un minimum de 15 crédits de cours de deuxième cycle, 18 crédits pour les activités de recherche et de mémoire et 12 crédits de stage.

3. Choix de cours

Le programme de maîtrise avec mémoire comporte 3 crédits de cours obligatoires, 12 crédits de cours à option. Le programme de maîtrise avec stages en intervention comporte 9 crédits de cours obligatoires, 15 crédits de cours à option. Le programme de maîtrise avec mémoire et stages comporte 6 crédits de cours obligatoires, 9 crédits de cours à option.

4. Durée de la scolarité

Dans le cas du programme de maîtrise avec stages en intervention ou du programme de maîtrise avec mémoire et stages, la scolarité minimale est de quatre trimestres.

Structure du programme

1. MODALITÉ AVEC MÉMOIRE

Bloc A – Obligatoire (3 cr.)

PSE 6562 Méthodes de recherche en psychoéducation, 3 cr.

Bloc B – Option – Méthodologie (min. 3 cr.; max. 6 cr.)

PSE 6573 Méthodes quantitatives – psychoéducation, 3 cr.

PSE 6575 Méthodologie de la recherche évaluative, 3 cr.

Bloc C – Option – Problématiques (min. 3 cr.; max. 6 cr.)

PSE 6123 Séminaire de recherche, 3 cr.

PSE 6245 Famille, scolarisation et mésadaptation, 3 cr.

PSE 6253 Cognition et mésadaptation psychosociale, 3 cr.

PSE 6305 Désordres de la conduite à l'enfance, 3 cr.

PSE 6307 Mésadaptation sociale à l'adolescence, 3 cr.

PSE 6309 Maltraitance durant l'enfance, 3 cr.

Bloc D – Option – Concepts et méthodologies d'intervention (min. 3 cr.; max. 6 cr.)

PSE 6112 Séminaire sur l'organisation des milieux, 3 cr.

PSE 6121 Étude de la relation psychoéducative, 3 cr.

PSE 6133 Intervention à l'âge préscolaire, 3 cr.

PSE 6134 Intervention à l'âge scolaire, 3 cr.

PSE 6135 Théorie de l'attachement – app.cliniques, 3 cr.

PSE 6172 Diagnostic et étude de cas, 3 cr.

PSE 6244 Cheminement de carrière des intervenants, 3 cr.

PSE 6306 Intervention et troubles intériorisés, 3 cr.

PSE 6362 Intervention à l'adolescence, 3 cr.

PSE 6373 Gestion des services pour inadaptés, 3 cr.

PSE 6574 Observation et intervention, 3 cr.

PSE 6583 Sém. sur l'intervention professionnelle, 3 cr.

PSE 7310 Prévention et inadaptation psychosociale, 3 cr.

Sur recommandation du responsable du programme, un étudiant a la possibilité de suivre un cours de baccalauréat portant sur l'intervention psychoéducative.

Bloc E – Mémoire (30 cr.)

PSE 6621 Mémoire, 30 cr.

2. MODALITÉ AVEC STAGES

Bloc A – Obligatoire (9 cr.)

PSE 6153 Intervention et évaluation 1, 3 cr.

PSE 6154 Intervention et évaluation 2, 3 cr.

PSE 6576 Éthique, intervention en psychoéducation, 3 cr.

Bloc B – Option – Méthodologie (min. 3 cr.; max. 6 cr.)

PSE 6573 Méthodes quantitatives – psychoéducation, 3 cr.

PSE 6575 Méthodologie de la recherche évaluative, 3 cr.

Bloc C – Option – Problématiques (min. 3 cr.; max. 6 cr.)

PSE 6123 Séminaire de recherche, 3 cr.

PSE 6245 Famille, scolarisation et mésadaptation, 3 cr.

PSE 6253 Cognition et mésadaptation psychosociale, 3 cr.

PSE 6305 Désordres de la conduite à l'enfance, 3 cr.

PSE 6307 Mésadaptation sociale à l'adolescence, 3 cr.

PSE 6309 Maltraitance durant l'enfance, 3 cr.

Bloc D – Option – Concepts et méthodologies d'intervention (min. 6 cr.; max. 9 cr.)

PSE 6112 Séminaire sur l'organisation des milieux, 3 cr.

PSE 6121 Étude de la relation psychoéducative, 3 cr.

PSE 6133 Intervention à l'âge préscolaire, 3 cr.

PSE 6134 Intervention à l'âge scolaire, 3 cr.

PSE 6135 Théorie de l'attachement – app.cliniques, 3 cr.

PSE 6172 Diagnostic et étude de cas, 3 cr.

PSE 6244 Cheminement de carrière des intervenants, 3 cr.

PSE 6306 Intervention et troubles intériorisés, 3 cr.

PSE 6362 Intervention à l'adolescence, 3 cr.

PSE 6373 Gestion des services pour inadaptés, 3 cr.

PSE 6574 Observation et intervention, 3 cr.

PSE 6583 Sém. sur l'intervention professionnelle, 3 cr.

PSE 7310 Prévention et inadaptation psychosociale, 3 cr.

Sur recommandation du responsable du programme, un étudiant a la possibilité de suivre un cours de baccalauréat portant sur l'intervention psychoéducative.

Bloc E – Stages (12 cr.)

PSE 6605 Stage 1, 6 cr.

PSE 6606 Stage 2, 6 cr.

Bloc F – Rapport d'analyse d'intervention (9 cr.)

PSE 6607 Rapport d'analyse d'intervention, 9 cr.

Note

Pour les candidats à la M.Sc. en psychoéducation qui ne sont pas titulaires d'un B.Sc. en psychoéducation ou son équivalent :

Stage de propédeutique

PSE 6515 Stage de pratique spécialisée, 6 cr.

PSE 6607 Rapport d'analyse d'intervention, 9 cr.

3. MODALITÉ AVEC MÉMOIRE ET STAGES

Bloc A – Obligatoire (6 cr.)

PSE 6562 Méthodes de recherche en psychoéducation, 3 cr.

PSE 6576 Éthique, intervention en psychoéducation, 3 cr.

Bloc B – Option – Méthodologie (3 cr.)

PSE 6573 Méthodes quantitatives – psychoéducation, 3 cr.

PSE 6575 Méthodologie de la recherche évaluative, 3 cr.

Bloc C – Option – Concepts et méthodologies d'intervention (6 cr.)

PSE 6112 Séminaire sur l'organisation des milieux, 3 cr.

PSE 6121 Étude de la relation psychoéducative, 3 cr.

PSE 6133 Intervention à l'âge préscolaire, 3 cr.

PSE 6134 Intervention à l'âge scolaire, 3 cr.

PSE 6135 Théorie de l'attachement – app.cliniques, 3 cr.

PSE 6172 Diagnostic et étude de cas, 3 cr.

PSE 6244 Cheminement de carrière des intervenants, 3 cr.

PSE 6306	Intervention et troubles intériorisés, 3 cr.
PSE 6362	Intervention à l'adolescence, 3 cr.
PSE 6373	Gestion des services pour inadaptés, 3 cr.
PSE 6574	Observation et intervention, 3 cr.
PSE 6583	Sém. sur l'intervention professionnelle, 3 cr.
PSE 7310	Prévention et inadéquation psychosociale, 3 cr.

Sur recommandation du responsable du programme, un étudiant a la possibilité de suivre un cours de baccalauréat portant sur l'intervention psychoéducative.

Bloc D – Stages (12 cr.)

PSE 6605	Stage 1, 6 cr.
PSE 6608	Stage 2, 6 cr.

Bloc E – Recherche et mémoire (18 cr.)

PSE 6622	Mémoire, 18 cr.
----------	-----------------

Psychologie

M.Sc. (psychologie)	2-220-1-3
Ph.D. (psychologie)	3-220-1-0
Maîtrise en psychologie (M.Ps.)*	2-220-1-1
Ph.D. (psychologie – recherche et intervention)	3-220-1-2

Département de psychologie

Secrétariat des études supérieures, tél. : 514-343-6489

Membres du Comité des études supérieures de la M.Sc. et du Ph.D. (psychologie)

Denis Cousineau
Michèle Robert
Antonio Zadra

Membres du Comité des études supérieures du Ph.D. (psychologie – recherche et intervention)

Jean-Pierre Blondin
Marc-André Bouchard
Luc Brunet
Michelle McKerrall

Directeur : Michel Sabourin

Directeur adjoint : Jean-Pierre Blondin

Personnel enseignant **

Professeurs titulaires

Martin Arguin, Ph.D. (Montréal)
Sylvie Belleville, Ph.D. (McGill)
Jacques Bergeron, Ph.D. (Montréal)
Marc-André Bouchard, Ph.D. (Montréal)
Luc Brunet, Ph.D. (Montréal)
Michel Claes, D.Sc. Péd. (Louvain)
Judith Comeau, Ph.D. (Montréal), directrice des programmes facultaires
Marcelle Cossette-Ricard, Ph.D. (Montréal)
Mireille Cyr, Ph.D. (Montréal)
Hélène David, Ph.D. (Montréal), vice-rectrice adjointe aux études
Julien Doyon, Ph.D. (McGill)
Olga Eizner-Favreau, Ph.D. (McGill)
Andrée Fortin, Ph.D. (Montréal)
Robert Haccoun, Ph.D. (Ohio)
Pierre Jolicoeur, Ph.D. (Harvard)
Serge Larochelle, Ph.D. (Californie)
Jean-Claude Lasry, Ph.D. (Montréal)

Maryse Lassonde, Ph.D. (Stanford), en congé
Conrad Lecomte, Ph.D. (Santa Barbara)
Franco Lepore, Ph.D. (Montréal)
Mireille Mathieu, Ph.D. (Montréal)
Louise Nadeau, Ph.D. (UQAM)
Isabelle Peretz, doctorat en psychologie (Bruxelles)
Michèle Robert, doctorat de 3^e cycle (Université de Paris)
Michel Sabourin, Ph.D. (Montréal)
André Savoie, Ph.D. (Montréal)
Dominique Scarfone, M.D. (Montréal), F.R.C.P. psychiatrie
Ariel Stravynski, Ph.D. (Londres)
Richard E. Tremblay, Ph.D. (Londres)
John Wright, Ph.D. (Wisconsin)

Professeurs agrégés

Huguette Bégin, Ph.D. (Montréal)
Jean-Pierre Blondin, Ph.D. (Montréal)
Julie Carrier, Ph.D. (Montréal)
Denis Cousineau, Ph.D. (Montréal)
Francine Cyr, Ph.D. (Montréal)
Christopher M. Earls, Ph.D. (Kingston)
Frédéric Gosselin, Ph.D. (Glasgow), en congé
Joanne-Lucine Rouleau, Ph.D. (Laval)
Catherine Ruth Solomon-Scherzer, Ph.D. (Montréal)
Antonio Zadra, Ph.D. (McGill)

Professeurs adjoints

Marie Achille, Ph.D. (Colombie-Britannique)
Annie Bernier, Ph.D. (Laval)
Jean-Sébastien Boudrias, Ph.D. (Montréal)
François Chiochio, Ph.D. (Montréal)
Christian Dagenais, Ph.D. (UQAM), prêt de service au CLIPP
Roxane De La Sablonnière, Ph.D. (Ottawa)
Sven Joubert, Ph.D. (Montréal)
Mireille Joussemet, Ph.D. (McGill)
Tania Lecomte, Ph.D. (Montréal)
Serge Lecours, Ph.D. (Montréal)
Geneviève Mageau, Ph.D. (UQAM)
Michelle McKerrall, Ph.D. (Montréal)

Chercheurs adjoints

Lise Bergeron, Ph.D. (Montréal)
Nicole Caza, Ph.D. (Montréal)
Hugo Théorêt, Ph.D. (Montréal)

Professeurs associés

Pascal Belin, Doctorat (Paris)
Alain Brunet, Ph.D. (Montréal)
Arlene Caplan-Dover, Ph.D. (McGill)
John Connolly, Ph.D. (London)
Gilbert Desmarais, Ph.D. (Montréal)
Jean-Paul Guillemot, Ph.D. (Montréal)
Suzanne King, Ph.D. (Virginia Polytechnique Institute)
Michel Landry, Ph.D. (Montréal)
Martin Lepage, Ph.D. (UQAM)
Daniel Paquette, Ph.D. (Montréal)
Zeev Rosberger, Ph.D. (Concordia)
Elisabet Service, Ph.D. (Helsinki)
Michael Sullivan, Ph.D. (Concordia)
Bernard Tétreau, M.A. (Montréal), M.A. et Ph.D. (Columbia)
Paul Veilleux, Ph.D. (Montréal)

Professeurs émérites

David Bélanger
Gabrielle Clerik
Thérèse Gouin-Décarie
Margaret C. Kiely
Vaira Vikis-Freibergs
Stéphanie Zuperko-Dudek

Objectifs de la M.Sc. (psychologie)

Permettre à l'étudiant de se tailler un programme sur mesure lui permettant d'acquiescer des habiletés de recherche de base dans un secteur de recherche de son choix en psychologie.

* Les admissions à ce programme sont suspendues.

** Sont habilités à oeuvrer aux cycles supérieurs les membres du personnel enseignant qui y ont été affectés. Prière de s'informer auprès des autorités directement responsables des programmes d'études ou auprès de la Faculté des études supérieures.

Règlement pédagogique propre à la M.Sc. (psychologie)**1. Admission**

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au programme de M.Sc. (psychologie), le candidat doit être titulaire d'un B.Sc. (spécialisé ou majeur) en psychologie, ou d'un diplôme préparant aux études qu'il veut entreprendre. Dans ce dernier cas, une année préparatoire d'un maximum de 30 crédits de cours de niveau baccalauréat pourra être exigée.

2. Programme

Le programme de maîtrise comporte un minimum de 45 crédits, comprenant un minimum de 12 crédits de cours du niveau des études supérieures et 33 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'un mémoire.

3. Choix de cours

Le programme comprend des cours obligatoires, à option et au choix.

Structure du programme**Bloc A – Obligatoire (3 cr.)**

PSY 6002 Méthodes quantitatives avancées, 3 cr.
 PSY 6007 Analyses corrélationnelles, 3 cr.
 PSY 6008 Méthodes qualitatives avancées, 3 cr.

Bloc B – Option (6 cr.)

À choisir dans le répertoire de cours du Département de psychologie.

Bloc C – Choix (3 cr.)**Bloc D – Mémoire (33 cr.)****Règlement pédagogique propre au Ph.D. (psychologie)**

Ce programme peut aussi être qualifié en sciences cognitive et neuropsychologique.

1. Admission

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au programme de Ph.D. (psychologie), le candidat doit être titulaire d'une M.Sc. en psychologie, ou d'un diplôme de deuxième cycle préparant aux études qu'il veut entreprendre. Dans ce dernier cas, une année préparatoire d'un maximum de 30 crédits de cours de niveau baccalauréat pourra être exigée.

Pour être admissible au programme de Ph.D. option « Psychoéducation », le candidat doit être titulaire d'une M.Sc. en psychoéducation, d'une M.Sc. en psychologie ou d'un diplôme de deuxième cycle préparant aux études qu'il veut entreprendre.

Le candidat au doctorat doit posséder une connaissance suffisante de l'anglais et faire preuve d'une connaissance de toute autre langue jugée nécessaire à la poursuite de ses recherches.

2. Programme

Le programme comporte un minimum de 21 crédits de cours du niveau des études supérieures et 69 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'une thèse.

3. Choix de cours

Le programme comporte des cours obligatoires, à option et au choix en fonction de l'option choisie.

4. Durée de la scolarité

La durée minimale de la scolarité est de six trimestres.

5. Thèse

Avant la fin du 3^e trimestre de sa scolarité, l'étudiant doit enregistrer son sujet de thèse au secrétariat du Département. Le sujet doit être approuvé par le directeur de recherche de l'étudiant et par le directeur du Département. Une copie de ce document doit parvenir à la Faculté.

Structure du programme**Option « Psychoéducation »****Objectifs**

Permettre à l'étudiant d'acquérir des habiletés de recherche de haut niveau dans le champ de l'inadaptation psychosociale avec une perspective de développement et de l'évaluation d'interventions préventives et curatives eu égard à ces difficultés.

Bloc A – Obligatoire (6 cr.)

PSY 7311 Critiques des théories de l'inadaptation, 3 cr.
 PSY 7312 Dév. et inadaptation : Concepts, méthodes 1, 3 cr.

Bloc B – Option (9 cr.)

CRI 6531 Politiques pénales pour mineurs, 3 cr.
 CRI 6001 Méthodologie qualitative en criminologie, 3 cr.
 ETA 6512 L'analyse des données qualitatives, 3 cr.
 PLU 6044A Analyses longitudinales 1, 1 cr.
 PLU 6044B Analyses longitudinales 2, 1 cr.
 PSE 6123 Séminaire de recherche, 3 cr.
 PSE 6245 Milieux et mésadaptation sociale, 3 cr.
 PSE 6305 Désordres de la conduite à l'enfance, 3 cr.
 PSE 6306 Désordres affectifs à l'enfance, 3 cr.
 PSE 6307 Mésadaptation sociale à l'adolescence, 3 cr.
 PSE 6573 Méthodes quantitatives – psychoéducation, 3 cr.
 PSE 7310 Prévention et inadaptation psychosociale, 3 cr.
 PSE 7311 Dév. de programmes en psychoéducation 1, 3 cr.
 PSE 7312 Dév. de programmes en psychoéducation 2, 3 cr.
 PSE 7313 Dév. et inadaptation : concepts, méthodes 2, 3 cr.
 PSY 6002 Méthodes quantitatives avancées, 3 cr.
 PSY 6032 Séminaire de recherche 1, 3 cr.
 PSY 6033 Séminaire de recherche 2, 3 cr.
 PSY 6603 Inadaptation et marginalisation, 3 cr.
 PSY 6606 Psychologie et pluralisme ethnoculturel, 3 cr.
 PSY 6855 Stage de recherche, 3 cr.
 PSY 6902 Étude de cas et multiethnicité, 3 cr.
 SQL 6654 Sociologie des politiques sociales, 3 cr.
 SQL 6690 Approches sociologiques des toxicomanies, 3 cr.
 SVS 7004 Méthodologie : recherche quantitative, 3 cr.
 SVS 7005 Méthodologie de recherche qualitative, 3 cr.

Bloc C – Choix (6 cr.)

À choisir dans la banque de cours de psychologie, de psychoéducation ou d'une discipline connexe.

Bloc D – Thèse (69 cr.)

PSY 7962 Recherche (9 cr.)
 PSY 7963 Thèse (60 cr.)

Option « Sciences cognitive et neuropsychologique »**Objectifs**

Permettre à l'étudiant de se tailler un programme sur mesure lui permettant d'acquérir des habiletés de recherche de haut niveau dans le domaine de la neuropsychologie expérimentale.

Bloc A – Obligatoire (6 cr.)

PSY 6022 Métho. en psy. cognitive et neuropsych., 3 cr.
 PSY 6407 Séminaire en psy. cognitive et neuropsych., 3 cr.

Bloc B – Option (9 cr.)

À choisir dans le répertoire des cours du Département de psychologie.

Bloc C – Choix (6 cr.)**Bloc D – Thèse (69 cr.)**

PSY 7962 Recherche, 9 cr.
 PSY 7963 Thèse, 60 cr.

Sans option**Bloc A – Obligatoire (6 cr.)**

PSY 6924 Psychologie : questions épistémologiques, 3 cr.
et
PSY 6022 Métho. en psy. cognitive et neuropsych., 3 cr.
ou
PSY 6026 Méthodologie avancée en psychologie, 3 cr.
ou
PSY 6918 La conception d'une thèse en psychologie, 3 cr.

Bloc B – Option (9 cr.)

À choisir dans la banque de cours du Département.

Bloc C – Choix (6 cr.)**Bloc D – Recherche et thèse (69 cr.)**

PSY 7962 Recherche, 9 cr.
PSY 7963 Thèse, 60 cr.

Règlement pédagogique propre à la Maîtrise en psychologie (M.Ps.)

Ce programme peut donner accès à l'Ordre des psychologues du Québec. Le programme comprend une option : « Psychologie clinique ».

1. Admission

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au programme de maîtrise en psychologie (M.Ps.), le candidat doit être titulaire d'un B.Sc. (spécialisé ou majeur) en psychologie.

2. Programme

Le programme de maîtrise comporte un minimum de 60 crédits, comprenant un minimum de 30 crédits de cours du niveau des études supérieures, 24 crédits attribués aux stages et internats et 6 crédits attribués à la rédaction d'un rapport de synthèse.

3. Choix de cours

Le programme comprend des cours obligatoires, à option et au choix, et des stages et internats en fonction de l'option choisie. Dans ce programme, un crédit de stage ou d'internat équivaut pour l'étudiant à 3 heures / semaine pendant 15 semaines.

4. Durée de la scolarité

La durée minimale de la scolarité est de quatre trimestres.

Structure du programme**Option « Psychologie clinique »****Bloc A – Obligatoire (15 cr.)**

PSY 6229 Psychopathologie, 3 cr.
PSY 6903 Organisation professionnelle et éthique, 3 cr.
PSY 6905 Évaluation : enfants et adolescents, 3 cr.
PSY 6906 Évaluation : adultes, 3 cr.
PSY 6907 Fondements de l'intervention, 3 cr.

Bloc B – Obligatoire – Stages et internats (24 cr.)

PSY 6954 Internat clinique 1, 6 cr.
PSY 6955 Internat clinique 2, 6 cr.
PSY 6957 Stage clinique 1, 6 cr.
PSY 6958 Stage clinique 2, 6 cr.

Bloc C – Option (12 cr.)

À prendre dans la banque de cours à option du Département.

Bloc D – Choix (3 cr.)**Bloc E – Rapport de synthèse (6 cr.)**

PSY 6851 Rapport de synthèse, 6 cr.

Règlement pédagogique propre au Ph.D. (psychologie – recherche et intervention)

Ce programme peut donner accès à l'Ordre des psychologues du Québec et à la majorité des organismes de contrôle de la profession de psychologue en Amérique du Nord. Le programme comprend trois options : « Neuropsychologie clinique », « Psychologie clinique », « Psychologie du travail et des organisations ».

1. Admission

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au programme de Ph.D. (psychologie – recherche et intervention), le candidat doit être titulaire d'un B.Sc. (spécialisé ou majeur) en psychologie. Le candidat au doctorat doit posséder une connaissance suffisante de l'anglais et faire preuve d'une connaissance suffisante de toute autre langue jugée nécessaire à la poursuite de ses recherches.

2. Programme

Les programmes, options « Neuropsychologie clinique » et « Psychologie industrielle et organisationnelle », comportent un minimum de 39 crédits de cours du niveau des études supérieures, 48 crédits de stage et d'internat et 63 crédits attribués à la recherche.

Le programme option « Psychologie clinique » comporte un minimum de 36 crédits de cours du niveau des études supérieures, 57 crédits de stage et d'internat et 63 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'une thèse.

3. Choix de cours

Le programme comporte des cours obligatoires, à option, au choix, et des stages et internats en fonction de l'option choisie. Dans ce programme, un crédit de stage ou d'internat équivaut pour l'étudiant à 3 heures / semaine pendant 15 semaines.

4. Durée de la scolarité

La durée minimale de la scolarité est de dix trimestres.

5. Thèse

Avant la fin du 6^e trimestre de sa scolarité, l'étudiant doit enregistrer son sujet de thèse au secrétariat du Département. Le sujet doit être approuvé par le directeur de recherche de l'étudiant et par le directeur du Département. Une copie de ce document doit parvenir à la Faculté.

6. Examen de synthèse

L'étudiant doit avoir subi un examen général de synthèse comportant une épreuve écrite et une épreuve orale au plus tard avant la fin du 6^e trimestre suivant son entrée dans le programme, les trimestres de préparation, de suspension et les exemptions de trimestres étant exclus du calcul de cette échéance. S'il y a un ajournement de l'examen, l'échéance est reportée d'un trimestre. Cet examen se tient aux dates fixées par le directeur du programme.

Structure du programme**Option « Neuropsychologie clinique »****Objectifs**

Permettre à l'étudiant d'acquérir des habiletés professionnelles et de recherche de haut niveau dans le secteur de la neuropsychologie clinique.

Bloc A – Obligatoire (24 cr.)

Choisir un des quatre cours suivants :

- PSY 6002 Méthodes quantitatives avancées, 3 cr.
 PSY 6005 Analyse des données de l'expérience, 3 cr.
 PSY 6007 Analyses corrélationnelles, 3 cr.
 PSY 6008 Méthodes qualitatives avancées, 3 cr.
 et
 PSY 6022 Métho. en psy. cognitive et neuropsych., 3 cr.
 PSY 6407 Séminaire en psy. cognitive et neuropsych., 3 cr.
 PSY 6413 Neuropsychopathologie I, 3 cr.
 PSY 6414 Évaluation neuropsychologique, 3 cr.
 PSY 6902 Étude de cas et multiethnicité, 3 cr.
 PSY 6903 Organisation professionnelle et éthique, 3 cr.
 NRL 6051 Neuroembryologie systémique, 3 cr.

Bloc B – Obligatoire – Stages et internats (48 cr.)

- PSY 6948 Stage : relation, 3 cr.
 PSY 6485 Stage d'initiation à la pratique I, 4,5 cr.
 PSY 6486 Stage d'initiation à la pratique II, 4,5 cr.
 PSY 6495 Internat neuropsych. clinique I, 18 cr.
 PSY 6496 Internat neuropsych. clinique II, 18 cr.

Bloc C – Option (6 cr.)

Cours à choisir dans le répertoire de cours du Département à la condition que ce cours porte sur la personnalité, l'évaluation ou le diagnostic.

Bloc D – Choix (9 cr.)

À prendre dans la banque de cours du Département ou de la Faculté des études supérieures.

Bloc E – Thèse (63 cr.)

- PSY 7923 Recherche, 9 cr.
 PSY 7926 Thèse, 54 cr.

Option « Psychologie clinique »**Bloc A – Obligatoire (24 cr.)**

- PSY 6229 Psychopathologie, 3 cr.
 PSY 6902 Étude de cas et multiethnicité, 3 cr.
 PSY 6903 Organisation professionnelle et éthique, 3 cr.
 PSY 6905 Évaluation : enfants et adolescents, 3 cr.
 PSY 6906 Évaluation : adultes, 3 cr.
 PSY 6907 Fondements de l'intervention, 3 cr.
 PSY 6918 La conception d'une thèse en psychologie, 3 cr.
 PSY 6919 Méthodes de recherche en psychoclinique, 3 cr.

Bloc B – Obligatoire – Stages et internats (57 cr.)

- PSY 6948 Stage : relation, 3 cr.
 PSY 6949 Stage à l'évaluation 1, 3 cr.
 PSY 6951 Stage à l'évaluation 2, 3 cr.
 PSY 6952 Stage à l'intervention clinique 1, 6 cr.
 PSY 6953 Stage à l'intervention clinique 2, 6 cr.
 PSY 6956 Internat clinique, 36 cr.

Bloc C – Option (9 cr.)**Bloc C₁ – Option – Méthodes de recherche (3 cr.)**

- PSY 6002 Méthodes quantitatives avancées, 3 cr.
 PSY 6005 Analyse des données de l'expérience, 3 cr.
 PSY 6007 Analyses corrélationnelles, 3 cr.
 PSY 6008 Méthodes qualitatives avancées, 3 cr.

- PSY 6703 Évaluer et élaborer l'instrumentation, 3 cr.

Bloc C₂ – Option – Psychologie (6 cr.)

À prendre dans la banque de cours du Département en fonction des besoins de formation de l'étudiant.

Bloc D – Choix (3 cr.)**Bloc E – Thèse (63 cr.)**

- PSY 7923 Recherche, 9 cr.
 PSY 7926 Thèse, 54 cr.

Option « Psychologie du travail et des organisations »**Objectifs**

Permettre à l'étudiant d'acquérir des habiletés professionnelles et de recherche de haut niveau dans le secteur de la psychologie du travail et des organisations.

Bloc A – Obligatoire (6 cr.)

- PSY 6716 Consulter en milieu de travail, 3 cr.
 PSY 6903 Organisation professionnelle et éthique, 3 cr.

Bloc B – Option restreinte (6 cr.)

- PSY 6712 Évaluer la performance au travail, 3 cr.
 PSY 6717 Diagnostiquer l'organisation, 3 cr.
 PSY 6719 Évaluer le personnel, 3 cr.
 PSY 6799 Favoriser la santé au travail, 3 cr.

Bloc C – Option restreinte (9 cr.)

- PSY 6732 Développer le personnel, 3 cr.
 PSY 6733 Gestion psychologique des conflits, 3 cr.
 PSY 6734 Développer l'organisation, 3 cr.
 PSY 6792 (Ré)organiser le travail, 3 cr.
 PSY 6798 Arrimer carrière et phases de vie, 3 cr.

Bloc D – Option restreinte (6 cr.)

- PSY 6002 Méthodes quantitatives avancées, 3 cr.
 PSY 6007 Analyses corrélationnelles, 3 cr.
 PSY 6008 Méthodes qualitatives avancées, 3 cr.
 PSY 6703 Évaluer et élaborer l'instrumentation, 3 cr.
 PSY 6918 La conception d'une thèse en psychologie, 3 cr.

Bloc E – Obligatoire – Stages et internats (48 cr.)

- PSY 6779 Stage d'initiation à la pratique I, 3 cr.
 PSY 6787 Stage d'initiation à la pratique II, 6 cr.
 PSY 6796 Internat en psychologie trav./org. I, 18 cr.
 PSY 6797 Internat en psychologie trav./org. II, 18 cr.
 PSY 6948 Stage : relation, 3 cr.

Bloc F – Option (6 cr.)

Cours à choisir dans le répertoire de cours du Département en fonction des besoins de formation de l'étudiant.

Bloc G – Choix (6 cr.)**Bloc H – Thèse (63 cr.)**

- PSY 7923 Recherche, 9 cr.
 PSY 7926 Thèse, 54 cr.

Relations industrielles

Diplôme d'études supérieures spécialisées

(relations industrielles) (D.E.S.S.) 2-230-1-2

M.Sc. (relations industrielles) 2-230-1-0

Ph.D. (relations industrielles) 3-230-1-0

École de relations industrielles

Responsable du programme de D.E.S.S. : Marcel Simard, tél. : 514-343-2484
 Responsable du programme de M.Sc. : Marcel Simard, tél. : 514-343-2484

Responsable du programme de Ph.D. : Tania Saba, tél. : 514-343-5992

Membres du Comité des études supérieures

Reynald Bourque
Tania Saba
Marcel Simard
Guylaine Vallée

Directeur : Reynald Bourque

Personnel enseignant *

Professeurs titulaires

Reynald Bourque, doctorat, économie et sociologie du travail (Aix-Marseille II)
Marie-Thérèse Chicha, Ph.D. économie (McGill)
Jean-Michel Cousineau, M.Sc. économique (Montréal), en congé
Pierre Durand, M.Sc. (Laval), M.B.A. (Sherbrooke), Ph.D. épidémiologie (McGill)
Gilles Guérin, M.A. relations industrielles (Montréal), Ph.D. informatique (Montréal)
Gregor Murray, Ph.D. relations industrielles (Warwick)
Tania Saba, Ph.D. relations industrielles (Montréal)
Marcel Simard, Ph.D. sociologie (Montréal)
Guylaine Vallée, M.A. relations industrielles (Laval), doctorat en droit social (Jean Moulin, Lyon III)

Professeurs agrégés

Adnane Belout, M.Sc. Gestion de projets (UQÀM), Ph.D. relations industrielles (Montréal)
Jean-Guy Bergeron, M.A. relations industrielles (Montréal), Ph.D. relations industrielles (Toronto)
Jean Charest, B.A.A. (HEC, Montréal), M.Sc. économique (UQÀM), Ph.D. relations industrielles (Laval)
Michel Coutu, L.L.M. droit (Montréal), L.L.D. (Laval)
Victor Haines, Ph.D. relations industrielles (Montréal)
Stéphane Renaud, M.Sc. relations industrielles (Montréal), Ph.D. relations industrielles (Toronto)
Diane Veilleux, M.A. relations industrielles (Laval), LL.D. (Laval)

Professeurs adjoints

Philippe Barré, Ph.D. sciences du travail (Louvain)
Brahim Boudarbat, Ph.D. sciences économiques (Montréal)
Patrice Jalette, Ph.D. relations industrielles (Montréal)
Alain Marchand, Ph.D. sociologie (Montréal)
Vincent Rousseau, Ph.D. psychologie (Montréal)
Delphine Van Hoorebeke, doctorat sciences de gestion (Aix-Marseille II)

Professeur émérite

Louis-Marie Tremblay

Objectifs du D.E.S.S. (relations industrielles)

L'objectif du programme vise à offrir une base solide de formation dans les grands champs des relations industrielles : gestion des ressources humaines, relations collectives de travail et politiques gouvernementales. Il permettra aux professionnels en exercice de développer une spécialisation plus poussée sur certains aspects des relations industrielles. Ce programme pourra également marquer la première étape d'un cheminement vers la maîtrise en relations industrielles.

Règlement pédagogique propre au D.E.S.S. en relations industrielles

1. Admission

Pour être admissible à titre régulier au programme de D.E.S.S. en relations industrielles, le candidat doit être titulaire d'un B.Sc. spécialisé en relations industrielles, ou d'un diplôme préparant adéquatement aux études en relations industrielles, ou bien attester d'une formation jugée équivalente et avoir au moins deux ans d'expérience de travail pertinente au domaine des relations industrielles.

2. Programme

Le programme du D.E.S.S. en relations industrielles comporte un minimum de 21 crédits de cours de deuxième cycle (12 crédits de cours obligatoires et 9 crédits de

cours à option), un maximum de 3 crédits de cours REI 3000, et 6 crédits attribués à un travail dirigé de recherche.

Structure du programme

Bloc A – Obligatoire (18 cr.)

REI 6600T Théories et modélisation, 3 cr.
REI 6613T Stratégies des ressources humaines, 3 cr.
REI 6616 Stratégies en relations du travail, 3 cr.
REI 6617 L'État et les enjeux contemporains en RI, 3 cr.

Bloc B – Option (min. 9 cr.; max 12 cr.)

DRI 6110 Nouvelles formes d'emploi, 3 cr.
DRI 6120 Rapports collectifs du travail, 3 cr.
DRI 6125 Chartes des droits et travail, 3 cr.
REI 6170 Séminaire en santé-sécurité du travail, 3 cr.
REI 6300 Séminaire sur la négociation collective, 3 cr.
REI 6604 Formation et perfectionnement, 3 cr.
REI 6605 Syndicalisme et représ. des salariés, 3 cr.
REI 6606 La réorganisation du travail, 3 cr.
REI 6607 Stratégies des acteurs et marché du trav, 3 cr.
REI 6608 La gestion du changement, 3 cr.
REI 6609 Développements récents en administration, 3 cr.
REI 6610 Rémunération, équité et performance, 3 cr.
REI 6611 Aspects internationaux des R.I., 3 cr.
REI 6612 Gestion des employés en difficulté, 3 cr.
REI 6614 Équité en emploi et équité salariale, 3 cr.
REI 6615 Problèmes contemporains en R.I., 3 cr.
REI 6618 Planification et gestion de la relève, 3 cr.
REI 6619 Méthodes de résolution des conflits, 3 cr.
REI 6620 Évaluation de politique/programme en RI, 3 cr.
REI 6625 Évaluation de la GRH, 3 cr.
SST 6100 Sciences sociales et SST, 3 cr.
SST 6400 Gestion stratégique de la prévention, 3 cr.

Bloc C – Option (max. 3 cr.)

Cours de niveau REI 3000.

Bloc D – Travail dirigé (6 cr.)

REI 6623 Travail dirigé 1, 6 cr.

Objectifs de la M.Sc. (relations industrielles)

L'objectif du programme de la maîtrise en relations industrielles est de permettre à l'étudiant de développer une capacité d'analyse de situations et problèmes en relations industrielles et ce d'une manière multidimensionnelle, c'est-à-dire qui intègre la diversité des aspects juridico-institutionnel, économique, sociologique, psychologique, administratif et autres.

Règlement pédagogique propre à la M.Sc. (relations industrielles)

1. Admission

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au programme de M.Sc. (relations industrielles) avec mémoire, le candidat doit être titulaire d'un B.Sc. spécialisé (relations industrielles), ou d'un diplôme préparant adéquatement aux études en relations industrielles, ou bien attester d'une formation jugée équivalente. L'étudiant qui détient un grade de premier cycle dans une autre discipline que les relations industrielles est inscrit à une année préparatoire pouvant comprendre jusqu'à 30 crédits incluant 9 crédits de stage en entreprise.

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au programme de M.Sc. (relations industrielles) avec travaux dirigés, le candidat doit être titulaire d'un B.Sc. spécialisé (relations industrielles), ou d'un diplôme préparant adéquatement aux études en relations industrielles, ou bien attester d'une formation jugée équivalente et avoir au moins deux ans d'expérience de travail pertinente au domaine des relations industrielles.

* Sont habilités à oeuvrer aux cycles supérieurs les membres du personnel enseignant qui y ont été affectés. Prière de s'informer auprès des autorités directement responsables des programmes d'études ou auprès de la Faculté des études supérieures.

2. Programme

Le programme de la maîtrise avec mémoire comporte un minimum de 15 crédits de cours de deuxième cycle (6 crédits de cours obligatoires et 9 crédits de cours à option) et 30 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'un mémoire.

Le programme de la maîtrise avec travaux dirigés comprend deux étapes. La première étape comporte un minimum de 21 crédits de cours de deuxième cycle, un maximum de 3 crédits de cours REI 3000 (12 crédits de cours obligatoires et 12 crédits de cours à option), et 6 crédits attribués à un travail dirigé de recherche. Cette étape peut être terminale et donner droit à un DESS en relations industrielles. La seconde étape comprend 9 crédits de cours de deuxième cycle (9 crédits de cours à option) et 6 crédits attribués à un travail dirigé de recherche

Structure du programme

1. MODALITÉ AVEC MÉMOIRE

Bloc A – Obligatoire (6 cr.)

- REI 6600 Théories et modélisation, 3 cr.
REI 6601 Méthodologie et analyse de données, 3 cr.

Bloc B – Option (9 cr.)

- DRI 6110 Nouvelles formes d'emploi, 3 cr.
DRI 6120 Rapports collectifs du travail, 3 cr.
DRI 6125 Chartes des droits et travail, 3 cr.
REI 6170 Séminaire en santé-sécurité du travail, 3 cr.
REI 6300 Séminaire sur la négociation collective, 3 cr.
REI 6604 Formation et perfectionnement, 3 cr.
REI 6605 Syndicalisme et représ. des salariés, 3 cr.
REI 6606 La réorganisation du travail, 3 cr.
REI 6607 Stratégies des acteurs et marché du travail, 3 cr.
REI 6608 La gestion du changement, 3 cr.
REI 6609 Développements récents en administration, 3 cr.
REI 6610 Rémunération, équité et performance, 3 cr.
REI 6611 Aspects internationaux des R.I., 3 cr.
REI 6612 Gestion des employés en difficulté, 3 cr.
REI 6613 Stratégies des ressources humaines, 3 cr.
REI 6614 Équité en emploi et équité salariale, 3 cr.
REI 6615 Problèmes contemporains en R.I., 3 cr.
REI 6618 Planification et gestion de la relève, 3 cr.
REI 6619 Méthodes de résolution des conflits, 3 cr.
REI 6620 Évaluation de politique/programme en RI, 3 cr.
REI 6625 Évaluation de la GRH, 3 cr.
SST 6100 Sciences sociales et SST, 3 cr.
SST 6400 Gestion stratégique de la prévention, 3 cr.

Bloc C – Mémoire (30 cr.)

2. MODALITÉ AVEC TRAVAUX DIRIGÉS

Étape 1 (30 cr.)

Bloc A – Obligatoire (18 cr.)

- REI 6600T Théories et modélisation, 3 cr.
REI 6613T Stratégies des ressources humaines, 3 cr.
REI 6616 Stratégies en relations du travail, 3 cr.
REI 6617 L'État et les enjeux contemporains en RI, 3 cr.

Bloc B – Option – 2^e cycle (min. 9 cr.; max 12 cr.)

- DRI 6110 Nouvelles formes d'emploi, 3 cr.
DRI 6120 Rapports collectifs du travail, 3 cr.
DRI 6125 Chartes des droits et travail, 3 cr.
REI 6170 Séminaire en santé-sécurité du travail, 3 cr.
REI 6300 Séminaire sur la négociation collective, 3 cr.
REI 6604 Formation et perfectionnement, 3 cr.
REI 6605 Syndicalisme et représ. des salariés, 3 cr.
REI 6606 La réorganisation du travail, 3 cr.
REI 6607 Stratégies des acteurs et marché du trav, 3 cr.

- REI 6608 La gestion du changement, 3 cr.
REI 6609 Développements récents en administration, 3 cr.
REI 6610 Rémunération, équité et performance, 3 cr.
REI 6611 Aspects internationaux des R.I., 3 cr.
REI 6612 Gestion des employés en difficulté, 3 cr.
REI 6614 Équité en emploi et équité salariale, 3 cr.
REI 6615 Problèmes contemporains en R.I., 3 cr.
REI 6618 Planification et gestion de la relève, 3 cr.
REI 6619 Méthodes de résolution des conflits, 3 cr.
REI 6620 Évaluation de politique/programme en RI, 3 cr.
REI 6625 Évaluation de la GRH, 3 cr.
SST 6100 Sciences sociales et SST, 3 cr.
SST 6400 Gestion stratégique de la prévention, 3 cr.

Bloc C – Option (max. 3 cr.)

Cours de niveau REI 3000.

Bloc D – Travail dirigé (6 cr.)

- REI 6623 Travail dirigé 1, 6 cr.

Étape 2 (15 cr.)

Bloc A – Option (9 cr.)

Choix de 3 cours parmi la liste précédente des cours à option.

Bloc B – Travail dirigé (6 cr.)

- REI 6624 Travail dirigé 2, 6 cr.

Note

Réservés aux étudiants inscrits à la maîtrise préparatoire.

- REI 6700 Relations du travail, 6 cr.
REI 6701 Gestion des ressources humaines, 6 cr.
REI 6702 Politiques publiques et emploi, 3 cr.
REI 6703 Aspects juridiques des R.I., 3 cr.

+ 9 crédits de stages (REI 3630, 3 cr. et REI 3670, 6 cr.)

+ 3 crédits de cours à option de niveau 3000 du programme de baccalauréat.

Objectifs du Ph.D. (relations industrielles)

Les objectifs du programme de doctorat en relations industrielles sont de permettre à l'étudiant d'acquérir un niveau de connaissance remarquable et une compréhension approfondie du domaine des relations industrielles, ainsi que d'établir sans équivoque ses aptitudes à la recherche avancée. Ce programme, même s'il peut ouvrir d'autres voies, prépare normalement le candidat à l'enseignement supérieur et à une carrière de recherche.

Règlement pédagogique propre au Ph.D. (relations industrielles)

1. Admission

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au programme de Ph.D. (relations industrielles), le candidat doit être titulaire d'une maîtrise ès sciences (relations industrielles) ou d'un diplôme préparant adéquatement aux études en relations industrielles.

2. Programme

Le programme de doctorat en relations industrielles comporte un minimum de 15 crédits de séminaires et de 75 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'une thèse.

Le candidat au doctorat doit faire preuve d'une connaissance suffisante de l'anglais; il doit également faire preuve d'une connaissance suffisante de toute autre langue jugée nécessaire à la poursuite de ses recherches.

3. Choix de cours

Le programme comporte deux séminaires obligatoires de 3 crédits chacun, deux séminaires de 3 crédits chacun dans le champ de concentration majeur et un séminaire de 3 crédits dans le champ de concentration mineur.

Accès direct au Ph.D. en relations industrielles – Règlement pédagogique

1. Admission

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au programme de Ph.D. (relations industrielles), le candidat doit :

- être titulaire d'un baccalauréat ès sciences en relations industrielles ou dans une option appropriée ou d'un diplôme jugé équivalent;
 - avoir obtenu une moyenne minimale au grade de premier cycle correspondant à 3,6 à l'Université de Montréal. Cependant, sur recommandation du directeur de département, le doyen peut conclure que par son expérience ou des études subséquentes à l'obtention du grade de premier cycle, le candidat possède des aptitudes marquées pour la poursuite des études de troisième cycle;
 - fournir deux lettres de recommandation.
- Les pouvoirs conférés au doyen par le présent article sont exercés après recommandation du directeur du programme.

2. Programme

Le programme comporte un minimum de 15 crédits de séminaires et de 75 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'une thèse. Il comporte aussi des cours complémentaires, selon les besoins du candidat.

3. Choix de cours

Le programme comporte deux séminaires obligatoires de 3 crédits chacun, deux séminaires de 3 crédits chacun dans le champ de concentration majeur et un séminaire de 3 crédits dans le champ de concentration mineur.

4. Examen de synthèse

L'étudiant doit avoir subi un examen général de synthèse comportant une épreuve écrite et une épreuve orale au plus tard avant la fin du 7^e trimestre de sa scolarité, les trimestres de préparation et de suspension étant exclus du calcul de cette échéance. S'il y a ajournement de l'examen, l'échéance est reportée d'un trimestre. Cet examen se tient aux dates fixées par le directeur du programme.

Structure du programme

Bloc A – Obligatoire – Théorie et méthodologie en relations industrielles (6 cr.)

- REI 7200 Théories des relations industrielles, 3 cr.
REI 7510 Méthodes de recherche en R.I., 3 cr.

Bloc B – Option (9 cr.)

Bloc B₁ – Gestion administrative et ressources humaines (9 cr.)

- REI 7100 Les théories des organisations, 3 cr.
REI 7110 Théories en gestion des R.H., 3 cr.
REI 7156 La fonction ressources humaines, 3 cr.
REI 7199 Problèmes contemporains en GRH, 3 cr.

Bloc B₂ – Relations du travail et syndicalisme

- REI 7225 Théories et histoire du syndicalisme, 3 cr.
REI 7299 Thèmes en rel. travail et syndicalisme, 3 cr.
REI 7300 Théories de la négociation collective, 3 cr.
REI 7355 Aspects microéconomiques des R.I., 3 cr.
REI 7400 Aspects juridiques des R.I., 3 cr.
REI 7450 Aspects internationaux des R.I., 3 cr.

Bloc B₃ – Politiques gouvernementales et marché du travail

- REI 7220 Rôle de l'État dans les R.I., 3 cr.
REI 7360 Aspects macroéconomiques des R.I., 3 cr.
REI 7380 Formation, développement des compétences, 3 cr.
REI 7399 Thèmes en politique, marché du travail, 3 cr.

Bloc C – Recherche et thèse

- REI 7905 Séminaire de thèse, 3 cr.
Remarque : L'étudiant ne peut s'y inscrire avant d'avoir réussi l'examen général de synthèse.
REI 7916 Recherche, 17 cr.
REI 7925 Thèse, 55 cr.

Science politique

M.Sc. (science politique) 2-245-1-0

Ph.D. (science politique) 3-245-1-0

Département de science politique

Responsable des programmes : Richard Nadeau, tél. : 343-2163
Secrétariat : 514-343-7453

Membres du Comité des études supérieures

André Blais
Martial Foucault
Jane Jenson

Directeur : Philippe Faucher

Personnel enseignant *

Professeurs titulaires

André-J. Bélanger, M.A. (McGill), Ph.D. (Laval)
André Blais, Ph.D. (York)
Gérad Boismenu, M.Sc. (Montréal), doctorat de 3^e cycle en sociologie (E.H.E.S.S., Paris)
Graciela Ducatzenzeiler, M.A. (Buenos Aires), doctorat de 3^e cycle en sociologie (E.H.E.S.S., Paris)
Michel Duquette, M.A. (UQÀM), Ph.D. (McGill)
Diane Éthier, M.A. (UQÀM), doctorat (Paris VIII)
Philippe Faucher, M.A. (McGill), doctorat de 3^e cycle en sociologie (E.H.E.S.S., Paris)
Michel Fortmann, Ph.D. (Montréal)
Jane Jenson, Ph.D. (Rochester)
Laurence McFalls, Ph.D. (Harvard)
Denis Monière, M.A. (Ottawa), doctorat de 3^e cycle (Paris I)
Richard Nadeau, M.A. sciences économiques (Montréal), Ph.D. (Montréal)
Alain Noël, M.Sc. (Montréal), Ph.D. (Denver)
Jean-Philippe Thérien, M.Sc. (Montréal), doctorat (E.H.E.S.S., Paris)

Professeurs agrégés

Charles Blattberg, M.A. (McGill), Ph.D. (Oxford)
Robert Dalpé, Ph.D. (Montréal)
Luc Duhamel, M.A. (Montréal), doctorat (Paris)
Patrick Fournier, Ph.D. (Colombie-Britannique), en congé
Mamoudou Gazibo, Ph.D. (Bordeaux II), en congé
Pierre Martin, Ph.D. (Northwestern), en congé
Louis Massicotte, M.Sc. (Laval), Ph.D. (Carleton)
Éric Montpetit, M.A. (Laval), Ph.D. (McMaster), en congé
Denis Saint-Martin, M.Sc. (Montréal), Ph.D. (Carleton)
Marie-Joëlle Zahar, Ph.D. (McGill), en congé

Professeurs adjoints

Laurence Bherer, Ph.D. (Bordeaux)
Dominique Caouette, Ph.D. government (Cornell)
Pascale Dufour, Ph.D. (Montréal)
Martial Foucault, M.A. (Université de Bourgogne), Ph.D. (Panthéon-Sorbonne, Paris I)
Frédéric Mérand, Ph.D. sociologie (Berkeley)
Christine Rothmayr Allison, Ph.D. (Zurich)
Augustin, Simard, M.A. (Laval), doctorat (E.H.E.S.S., Paris)

Professeurs émérites

James Iain Gow
Panayotis Soldatos

Objectifs de la M.Sc. (science politique)

Le programme a pour objectifs l'acquisition intégrée des modèles d'explication et la capacité d'en faire un usage rigoureux dans la discipline. Au point de vue méthodologique, il vise la capacité de réaliser une observation systématique à partir de modes reconnus : la description, la discussion de concepts, la vérification d'une hypothèse simple et l'usage autonome des instruments acquis au premier cycle. Il correspond au

* Sont habilités à oeuvrer aux cycles supérieurs les membres du personnel enseignant qui y ont été affectés. Prière de s'informer auprès des autorités directement responsables des programmes d'études ou auprès de la Faculté des études supérieures.

premier stade de l'apprentissage de l'étude sur le terrain. L'objectif des deux options de la nouvelle modalité avec stage est de donner aux étudiants une formation orientée vers le marché du travail, c'est-à-dire vers l'acquisition de compétences valorisées en situation d'emploi.

Règlement pédagogique propre à la M.Sc. (science politique)

1. Admission

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au programme de M.Sc. (science politique), le candidat doit être titulaire d'un B.Sc. spécialisé (science politique) ou d'un baccalauréat avec sujet majeur en science politique, ou d'un diplôme préparant adéquatement aux études qu'il veut entreprendre, ou bien attester d'une formation jugée équivalente.

Le candidat qui est titulaire d'un baccalauréat avec sujet mineur en science politique peut se voir imposer des cours préparatoires.

2. Programme

Le programme de la maîtrise avec mémoire comporte un minimum de 15 crédits de cours du niveau des études supérieures et 30 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'un mémoire.

Le programme de la maîtrise avec travail dirigé comporte un minimum de 18 crédits de cours du niveau des études supérieures et 27 crédits attribués à un travail dirigé faisant l'objet d'un rapport.

Dans le cas d'une admission au trimestre d'automne, le projet de recherche doit être complété avant la fin du 2^e trimestre. Dans le cas d'une admission au trimestre d'hiver, le projet de recherche doit être complété avant la fin du 3^e trimestre.

Le programme de la maîtrise avec stage comporte un minimum de 21 crédits du niveau des études supérieures et 24 crédits attribués à un stage et à la rédaction d'un rapport.

3. Choix de cours

Le programme avec mémoire comporte un séminaire obligatoire, de 9 à 12 crédits de cours et séminaires à option, dont 3 crédits de séminaire de synthèse, et un maximum de 3 crédits de cours au choix.

Le programme avec travail dirigé comporte un séminaire obligatoire, de 12 à 15 crédits de cours et séminaires à option, dont 3 crédits de séminaire de synthèse, et un maximum de 3 crédits de cours au choix.

Le programme avec stage, option « Politique internationale et comparée » comporte 9 crédits de cours obligatoires, 9 crédits de cours à option et 3 crédits de cours au choix.

Le programme avec stage, option « Gouvernance et affaires publiques » comporte 9 crédits de cours obligatoires et 12 crédits de cours à option.

Structure du programme

1. MODALITÉ AVEC MÉMOIRE

Bloc A – Obligatoire (3 cr.)

POL 6001 Séminaire de méthodologie, 3 cr.

Bloc B – Option (min. 9 cr.; max. 12 cr.)

Bloc B₁ – Option – Séminaires de synthèse (min. 3 cr.; max. 12 cr.)

POL 6008 Synthèse : idées politiques, 3 cr.

POL 6101 Synthèse : relations internationales, 3 cr.

POL 6308 Synthèse : pol. québécoise et canadienne, 3 cr.

POL 6415 Synthèse : politique comparée, 3 cr.

POL 6502 Synthèse:administration et pol.publiques, 3 cr.

POL 6601 Synthèse : forces et comportements, 3 cr.

Bloc B₂ – Option – Cours et séminaires (max. 9 cr.)

Parmi l'ensemble des cours d'études supérieures du Département de science politique.

Bloc C – Choix (max. 3 cr.)

Parmi l'ensemble des cours offerts par l'Université, ou le cas échéant, dans une autre institution universitaire.

Bloc D – Recherche et mémoire (30 cr.)

POL 6965 Recherche, 3 cr.*

POL 6995 Mémoire, 27 cr.

2. MODALITÉ AVEC TRAVAIL DIRIGÉ

Bloc A – Obligatoire (3 cr.)

POL 6001 Séminaire de méthodologie, 3 cr.

Bloc B – Option (min. 12 cr.; max. 15 cr.)

Bloc B₁ – Option – Séminaires de synthèse (min. 3 cr.; max. 9 cr.)

POL 6008 Synthèse : idées politiques, 3 cr.

POL 6101 Synthèse : relations internationales, 3 cr.

POL 6308 Synthèse : pol. québécoise et canadienne, 3 cr.

POL 6415 Synthèse : politique comparée, 3 cr.

POL 6502 Synthèse:administration et pol.publiques, 3 cr.

POL 6601 Synthèse : forces et comportements, 3 cr.

Bloc B₂ – Option – Cours et séminaires (min. 6 cr.; max. 12 cr.)

Parmi l'ensemble des cours d'études supérieures du Département de science politique.

Bloc C – Choix (max. 3 cr.)

Parmi l'ensemble des cours offerts par l'Université, ou le cas échéant, dans une autre institution universitaire.

Bloc D – Recherche et travail dirigé (27 cr.)

POL 6965 Recherche, 3 cr.*

POL 6006 Travail dirigé, 24 cr.

3. MODALITÉ AVEC STAGE

Option « Politique internationale et comparée »

Objectif

Le programme a pour objectif de donner aux étudiants une formation orientée vers le marché du travail, c'est-à-dire, l'acquisition de compétences valorisées en situation d'emploi. Cette spécialisation implique une formation en science politique, orientée vers l'acquisition d'habiletés concrètes qui préparent à l'exercice d'une fonction dans les domaines des relations internationales et des métiers du développement.

Bloc A – Obligatoire (9 cr.)

POL 6101 Synthèse : relations internationales, 3 cr.

POL 6415 Synthèse : politique comparée, 3 cr.

POL 6509 L'évaluation des politiques publiques, 3 cr.

Bloc B – Option (6 cr.)

POL 6104 Organisations internationales, 3 cr.

POL 6105 Les études stratégiques I, 3 cr.

POL 6111 Développement et régimes internationaux, 3 cr.

POL 6112 Politique de l'intégration européenne, 3 cr.

POL 6130 Économie politique internationale, 3 cr.

POL 6403 Le système politique américain, 3 cr.

POL 6404 Systèmes politiques de la CEI, 3 cr.

POL 6405 L'Amérique latine, 3 cr.

POL 6412 Développement et institutions politiques, 3 cr.

POL 6416 État et société en Europe, 3 cr.

POL 6418 Relations transnation. et mondialisation, 3 cr.

Bloc C – Option – Droit et économie (3 cr.)

DRT 6350 Droit international, 3 cr.

ECN 6423 Macroéconomie du développement, 3 cr.

ECN 6473 Commerce international, 3 cr.

ECN 6478 Finance internationale, 3 cr.

Bloc D – Option (3 cr.)

POL 6205 Analyse des organisations, 3 cr.

POL 6206 La prise de décision, 3 cr.

POL 6209 Gestion de projets, 3 cr.

Bloc E – Stage et rapport (24 cr.)

POL 6211 Stage, 18 cr.

POL 6212 Rapport de stage, 6 cr.

* Dans le cas d'une admission au trimestre d'automne, le projet de recherche doit être complété avant la fin du 2^e trimestre. Dans le cas d'une admission au trimestre d'hiver, le projet de recherche doit être complété avant la fin du 3^e trimestre.

Option « Gouvernance et affaires publiques »**Objectif**

Le programme a pour objectif de donner aux étudiants une formation orientée vers le marché du travail, c'est-à-dire, l'acquisition de compétences valorisées en situation d'emploi. Cette spécialisation implique une formation en science politique et en administration publique, orientée vers le développement de capacités d'intervention, d'analyse politique et de gestion dans les organisations des secteurs public, privé et communautaire.

Bloc A – Obligatoire (9 cr.)

- POL 6502 Synthèse : administration et politiques publiques, 3 cr.
 POL 6509 L'évaluation des politiques publiques, 3 cr.
 POL 6211 Gestion de projets, 3 cr.

Bloc B – Option (6 cr.)

- POL 6205 Analyse des organisations, 3 cr.
 POL 6207 Contrôles de l'administration, 3 cr.
 POL 6209 La prise de décision, 3 cr.
 POL 6512 Villes et politiques publiques, 3 cr.

Bloc C – Option (3 cr.)

Parmi tous les cours d'études supérieures offerts au Département de science politique.

Bloc D – Option – Relations industrielles ou communication (3 cr.)

- COM 6500 Théories de la com. organisationnelle, 3 cr.
 COM 6961 Communication et stratégie de changement, 3 cr.
 COM 6963 Mondialisation et organisations, 3 cr.
 REI 6608 La gestion du changement, 3 cr.
 REI 6609 Développements récents en administration, 3 cr.
 REI 6613T Stratégies des ressources humaines, 3 cr.
 REI 6615 Problèmes contemporains en RI, 3 cr.

Bloc E – Stage et rapport (24 cr.)

- POL 6211 Stage, 18 cr.
 POL 6212 Rapport de stage, 6 cr.

Objectifs du Ph.D. (science politique)

Le programme vise à atteindre la capacité autonome de sélection et de détermination d'un cadre d'analyse, capacité qui permet d'en dégager les fondements, les caractéristiques heuristiques et les propriétés de réalisation possible, compte tenu de ses limites et des instruments de vérification qu'il prévoit. Il vise une maîtrise intégrale et autonome des divers instruments de l'observation rigoureuse : l'élaboration de l'état de la question, le positionnement de l'hypothèse dans son champ théorique, de l'administration de la preuve à partir d'une méthodologie adaptée à son projet. Il correspond au stade de la maîtrise réelle de l'étude sur le terrain.

Règlement pédagogique propre au Ph.D. (science politique)**1. Programme**

Le programme comporte un minimum de 18 crédits de cours du niveau des études supérieures et 72 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'une thèse. Il comporte aussi des cours selon les besoins du candidat. Le projet de recherche doit être complété avant la fin du 6^e trimestre.

Le candidat au doctorat doit posséder une connaissance suffisante de l'anglais et faire preuve d'une connaissance suffisante de toute autre langue jugée nécessaire à la poursuite de ses recherches.

2. Choix de cours

Le programme comporte deux séminaires obligatoires, de 9 à 12 crédits de cours et séminaires à option, dont 6 crédits de séminaires de synthèse, et un maximum de 3 crédits de cours au choix.

Structure du programme**Bloc A – Obligatoire (6 cr.)**

- POL 7005 Séminaire général, 3 cr.
 POL 7045 Séminaire de thèse, 3 cr.

Bloc B – Option (min. 9 cr.; max. 12 cr.)**Bloc B₁ – Option – Séminaires de synthèse (min. 3 cr.; max. 9 cr.)**

- POL 6008 Synthèse : idées politiques, 3 cr.
 POL 6101 Synthèse : relations internationales, 3 cr.
 POL 6308 Synthèse : pol. québécoise et canadienne, 3 cr.
 POL 6415 Synthèse : politique comparée, 3 cr.
 POL 6502 Synthèse : administration et pol. publiques, 3 cr.
 POL 6601 Synthèse : forces et comportements, 3 cr.

Bloc B₂ – Option (min. 3 cr.; max. 9 cr.)

Parmi l'ensemble des cours d'études supérieures du Département de science politique.

Bloc C – Choix (0 à 3 cr.)

Parmi l'ensemble des cours offerts par l'Université, ou le cas échéant, dans une autre institution universitaire.

Bloc D – Recherche et thèse (72 cr.)

- POL 7065 Projet de recherche, 7 cr.**
 POL 7070 Thèse, 65 cr.

Sciences biologiques

M.Sc. (sciences biologiques) 2-235-1-0

Ph.D. (sciences biologiques) 3-235-1-0

Département de sciences biologiques

Responsable des programmes : François-Joseph Lapointe, tél. : 514-343-7999

Membres du Comité des études supérieures

Marc Amyot
 François-Joseph Lapointe
 Jean-François Pflieger
 Jean Rivoal

Administratrice déléguée : Thérèse Cabana**Personnel enseignant *****Professeurs titulaires**

Michel Antil, M.Sc. (Montréal), Ph.D. (Santa Barbara)
 Daniel Boisclair, Ph.D. (McGill)
 André Bernard Bouchard, M.Sc. (McGill), Ph.D. (Cornell)
 Jacques Brodeur, Ph. D. (Laval)
 Luc Brouillet, Ph.D. (Waterloo)
 Anne Bruneau, M.Sc. (Connecticut), Ph.D. (Cornell)
 Thérèse Cabana, M.Sc. (Montréal), Ph.D. (Ohio State)
 Mario Cappadocia, D.Sc. (Rome), D.Sc. (Louvain)
 Richard Carignan, Ph.D. (McGill)
 François-Joseph Lapointe, Ph.D. (Montréal)
 Pierre Legendre, M.Sc. (McGill), Ph.D. (Colorado)
 Daniel Philippe Matton, Ph.D. (Montréal)
 Stéphane Molotchnikoff, M.Sc. (Montréal), Ph.D. (Buffalo)
 David Morse, Ph.D. (McGill)
 Bernadette Pinel-Alloul, Ph.D. (Montréal)

Professeurs agrégés

Marc Amyot, M.Sc. (Montréal), Ph.D. (York)
 Bernard Angers, M.Sc. (UQÀC), Ph.D. (UQAM)
 Jacques Brisson, M.Sc. (Montréal), Ph.D. (San Diego)
 Antonella Cattaneo, D.Sc. (Pavie)
 Anja Geitmann, M.Sc. (Konstanz), Ph.D. (Siena)

Professeurs adjoints

Annie Angers, M.Sc. (Laval), Ph.D. (Montréal)
 Nadia Aubin-Horth, M.Sc. (Montréal), Ph.D. (Laval)
 Christopher Cameron, Ph.D. (Alberta)

** Le projet de recherche doit être complété avant la fin du 6^e trimestre.

* Sont habilités à oeuvrer aux cycles supérieurs les membres du personnel enseignant qui y ont été affectés. Prière de s'informer auprès des autorités directement responsables des programmes d'études ou auprès de la Faculté des études supérieures.

Frédérique Dubois, Ph.D. (Lyon I)
 Mohamed Hijri, Ph.D. (Bourgogne)
 Roxane Maranger, Ph.D. (UQAM)
 Jean-François Pflieger, Ph.D. (Montréal)
 Jean Rivoal, Ph.D. (Bordeaux II)

Responsable de formation professionnelle

Jocelyn Forget, Ph.D. (Montréal)

Professeurs associés

Denis Barabé, M.Sc. (Montréal)
 Alain Cogliastro, Ph.D. (Montréal)
 Christiane Hudon, Ph.D. (Laval)
 Pierre Lachapelle, Ph.D. (Montréal)
 André Martel, M.Sc. (UQAC), Ph.D. (Alberta)
 Stéphanie Pellerin, Ph.D. (Laval)
 Hargurdeep S. Saini, M.Sc. (Punjab), Ph.D. (Adélaïde)
 Marc St-Arnaud, Ph.D. (Montréal)

Chercheur invité

Michel Labrecque, M.Sc. (Montréal)

Professeurs émérites

Jean-Marie Demers
 Raymond McNeil

Objectifs de la M.Sc. (sciences biologiques)

L'objectif principal de la formation à la maîtrise est d'amener les candidats à maîtriser toutes les phases de la méthodologie scientifique dans un champ des sciences biologiques. Sous la supervision d'un directeur de recherche, le candidat doit apprendre à relever la littérature pertinente, à observer, à poser un problème bien défini, à formuler une hypothèse, à effectuer une expérimentation ou une collecte de données appropriées, à analyser les résultats et à en tirer la signification et à rédiger un document scientifique rapportant ses résultats. La maîtrise de recherche constitue le plus souvent une étape vers les études de troisième cycle.

La maîtrise vise en outre à préparer les candidats au marché du travail en leur donnant les outils et connaissances appropriés dans les domaines théoriques et pratiques de leur sujet de spécialisation. On s'attendra du diplômé à ce qu'il puisse conduire de la recherche et du développement avec un certain encadrement. Il devra pouvoir s'exprimer convenablement oralement et par écrit. Autant que possible, la recherche réalisée à la maîtrise devrait mener à la publication d'un article scientifique dans une revue spécialisée avec comité de lecture.

Règlement pédagogique propre à la M.Sc. (sciences biologiques)

1. Admission

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au programme de M.Sc. (sciences biologiques), le candidat doit être titulaire d'un B.Sc. spécialisé (sciences biologiques) ou d'un baccalauréat avec sujet majeur ou mineur en biologie pour lequel il a obtenu la moyenne de 3,0, ou d'un diplôme de premier cycle préparant adéquatement aux études qu'il veut entreprendre, ou bien attester d'une formation jugée équivalente.

2. Programme

Le programme de la maîtrise comprend un minimum de 9 crédits de cours et 36 crédits attribués à la recherche, à la présentation des résultats sous forme de séminaire et à la rédaction d'un mémoire.

3. Choix de cours

Le programme comporte un minimum de 6 crédits de cours du niveau des études supérieures dont 3 au minimum dans les cours offerts par le Département de sciences biologiques. Les autres cours du programme sont au choix.

Objectifs du Ph.D. (sciences biologiques)

L'objectif principal du doctorat est la formation d'un scientifique autonome. À partir d'un projet de recherche défini en collaboration avec un directeur de recherche, l'étudiant-chercheur au doctorat démontrera sa capacité à développer des connaissances originales dans un champ du savoir et acquerra graduellement le plein contrôle sur la démarche scientifique à suivre pour atteindre les objectifs du projet.

La recherche effectuée doit représenter une contribution scientifique significative, originale et de qualité et générer des publications scientifiques dans des re-

vue spécialisée avec comité de lecture. On s'attendra du diplômé à ce qu'il soit suffisamment autonome pour définir et conduire lui-même de nouveaux projets de recherche originaux. Il devra également faire preuve d'une bonne capacité à présenter et à défendre ses idées, puis être capable d'entreprendre une carrière en recherche de pointe dans les milieux universitaires ou gouvernementaux, de même que dans l'industrie.

Règlement pédagogique propre au Ph.D. (sciences biologiques)

1. Programme

Le programme comporte un minimum de 6 crédits de cours et 84 crédits attribués à la recherche, à la présentation des résultats sous forme de séminaire et à la rédaction d'une thèse. Il comporte aussi des cours selon les besoins du candidat. Le candidat au doctorat doit posséder une connaissance de toute autre langue jugée nécessaire à la poursuite de ses recherches.

2. Choix de cours

Le programme comporte un minimum de 6 crédits de cours du niveau des études supérieures dont 3 au minimum dans les cours offerts par le Département de sciences biologiques.

Accès direct au doctorat en sciences biologiques – Règlement pédagogique

1. Admission

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au programme de Ph.D. (sciences biologiques), le candidat doit :

- a) être titulaire d'un B.Sc. spécialisé (sciences biologiques) ou d'un baccalauréat avec sujet majeur ou mineur en biologie ou d'un diplôme de premier cycle préparant adéquatement aux études qu'il veut entreprendre, ou bien attester d'une formation jugée équivalente;
- b) avoir obtenu une moyenne minimale au grade de premier cycle correspondant à 4,0 à l'Université de Montréal, à moins que, de l'avis du doyen, une expérience ou des études subséquentes à l'obtention du grade de premier cycle permettent de conclure que le candidat possède des aptitudes marquées pour la poursuite des études de troisième cycle;
- c) fournir deux lettres de recommandation.

2. Programme

Le programme comprend un minimum de 15 crédits de cours et 75 crédits attribués à la recherche, à la présentation des résultats sous forme de séminaire et à la rédaction d'une thèse.

3. Choix de cours

Le programme comporte un minimum de 12 crédits de cours du niveau des études supérieures dont 3 au minimum offerts par le Département de sciences biologiques.

4. Durée de la scolarité

La scolarité maximale pour un programme de doctorat est de quinze trimestres (cinq ans) pour un étudiant inscrit à plein temps, en excluant les trimestres de suspension ou de préparation. Ce délai peut être prolongé d'un an avec la permission du directeur du Département.

5. Examen de synthèse

L'étudiant doit avoir subi un examen général de synthèse comportant une épreuve écrite et une épreuve orale au plus tard avant la fin du 6^e trimestre de sa scolarité, (septième trimestre pour l'accès direct au doctorat en sciences biologiques) les trimestres de préparation et de suspension étant exclus du calcul de cette échéance. S'il y a un ajournement de l'examen, l'échéance est reportée de six mois. Cet examen se tient aux dates fixées par le directeur du programme.

Sciences de l'information

Maîtrise en sciences de l'information (M.S.I.) 2-055-1-2

Ph.D. (sciences de l'information) 3-055-1-0

École de bibliothéconomie et des sciences de l'information

Responsable des programmes : Jean-Michel Salaün, tél. : 514-343-7400

Membres du Comité des études supérieures

Clément Arsenault
Christine Dufour
Jacques Grimard
Michèle Hudon
Éric Leroux, président
Jean-Michel Salaün

Directeur : Jean-Michel Salaün

Personnel enseignant *

Professeurs titulaires

Jean-Michel Salaün, D.E.A., Doct. information et communication, Doctorat d'État sciences de l'information (Grenoble)
Réjean Savard, M.Bibl. (Montréal), Ph.D. (Toronto)
James Turner, M.L.I.S. (McGill), Ph.D. (Toronto)

Professeurs agrégés

Pierrette Bergeron, M.B.S.I. (Montréal), Ph.D. (Syracuse)
Jacques Grimard, doctorat de 3^e cycle histoire (Paris)
Michèle Hudon, M. Bibl. (Montréal), Ph.D. (Toronto)
Yves Marcoux, Ph.D. informatique (Montréal)

Professeurs adjoints

Clément Arsenault, Ph.D. (Toronto)
Lyne Da Sylva, Ph.D. linguistique (Montréal)
Christine Dufour, Ph.D. sciences de l'information (Montréal)
Forest, Dominic, Ph.D. informatique cognitive (UQAM)
Éric Leroux, Ph.D. histoire (Montréal), M.B.S.I. (Montréal)
Charles Ramangalahy, M.Sc. sciences économiques (Madagascar), M.Sc. économie et gestion P.M.E. (UQTR), Ph.D. administration (HEC, Montréal)

Professeurs associés

Louise Gagnon-Arguin, Ph.D. histoire (Laval)
Suzanne Bertrand-Gastaldy, M.A. lettres classiques (Lyon), M.Bibl. (Montréal)
Marcel Lajeunesse, B.Bibl. (Montréal), Ph.D. histoire (Ottawa)

Règlement pédagogique propre à la Maîtrise en sciences de l'information (M.S.I.)

1. Admission

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au programme de maîtrise en sciences de l'information (M.S.I.), le candidat doit :

- être titulaire d'un baccalauréat de l'Université de Montréal ou d'un diplôme équivalent;
- posséder une excellente connaissance du français;
- posséder une connaissance suffisante de l'anglais écrit;
- obtenir un score de A- ou plus au test préalable de micro-informatique de l'École.

2. Programme

Le programme comporte un minimum de 54 crédits de cours (orientation professionnelle) ou de 33 crédits de cours et 21 crédits de recherche (orientation recherche).

Orientation recherche

Le programme de maîtrise en sciences de l'information avec orientation recherche, option « Recherche », comporte un minimum de 54 crédits, dont un minimum de 48 crédits du niveau des études supérieures, répartis comme suit :

* Sont habilités à oeuvrer aux cycles supérieurs les membres du personnel enseignant qui y ont été affectés. Prière de s'informer auprès des autorités directement responsables des programmes d'études ou auprès de la Faculté des études supérieures.

1^{re} année : 27 crédits de cours obligatoires;

2^e année : 27 crédits, soit 6 crédits de cours et 21 crédits de mémoire.

Orientation professionnelle avec cours

Le programme de maîtrise en sciences de l'information avec orientation professionnelle, options « Bibliothéconomie », « Archivistique », « Gestion de l'information électronique », « Gestion stratégique de l'information », ou sans option, comporte un minimum de 54 crédits, dont un minimum de 48 crédits du niveau des études supérieures, répartis comme suit :

1^{re} année : 27 crédits de cours obligatoires;

2^e année : 27 crédits, soit 12 crédits de cours obligatoires dans l'une ou l'autre des quatre options, 9 crédits de cours à option et 6 crédits de stage.

Orientation professionnelle avec travaux dirigés

Le programme de maîtrise en sciences de l'information avec orientation professionnelle, options « Bibliothéconomie », « Archivistique », « Gestion de l'information électronique » « Gestion stratégique de l'information », ou sans option, comporte un minimum de 54 crédits, dont un minimum de 48 crédits du niveau des études supérieures, répartis comme suit :

1^{re} année : 27 crédits de cours obligatoires;

2^e année : 27 crédits, soit 12 crédits de cours obligatoires dans l'une ou l'autre des quatre options, 3 crédits de cours à option, 6 crédits de travaux dirigés et 6 crédits de stage.

3. Choix de cours

Le programme de maîtrise comporte des cours obligatoires, des cours obligatoires dans les options, des cours à option ainsi que des cours au choix pour un maximum de 6 crédits; l'inscription à ces derniers est sujette à l'approbation du directeur de l'École. Les cours BLT 6051 Information, institutions et société et BLT 6052 Informatique documentaire sont préalables ou concomitants à tous les cours de base obligatoires.

4. Durée de la scolarité

La durée de la scolarité du programme de maîtrise est d'un minimum de quatre trimestres, dans le cas d'une inscription à plein temps. L'inscription initiale se fait au trimestre d'automne et les deux premiers trimestres doivent normalement être à plein temps.

Structure du programme

Maîtrise I

Objectif

Les cours de base ont pour objectif de permettre l'acquisition des connaissances et une compréhension d'ensemble des disciplines et des professions reliées à la gestion de l'information, de même que les interrelations existant entre ces disciplines et professions.

Bloc A – Obligatoire (27 cr.)

BLT 6051	Information, institutions et société, 3 cr.
BLT 6052	Informatique documentaire, 3 cr.
BLT 6054	Analyse, représentation documentaires 1, 3 cr.
BLT 6055	Analyse, représentation documentaires 2, 3 cr.
BLT 6056	Sources et ressources d'information, 3 cr.
BLT 6057	Recherche d'information, 3 cr.
BLT 6058	Gestion d'un service d'information, 3 cr.
BLT 6059	Archivistique, information documentaire, 3 cr.
BLT 6060	Méth. de recherche sc. de l'information, 3 cr.

Maîtrise II – Orientation recherche

Objectif

L'orientation recherche a pour objectif de préparer à la recherche théorique ou appliquée dans le domaine des sciences de l'information.

Option « Recherche »

Bloc A – Option (6 cr.)

Cours à choisir parmi les cours obligatoires des options ou ceux de la banque de cours à option.

Bloc B – Obligatoire (21 cr.)

BLT 6925 Mémoire, 21 cr.

Maîtrise II – Orientation professionnelle**Objectif**

L'orientation professionnelle a pour objectif de permettre l'approfondissement des connaissances en archivistique, en bibliothéconomie, en gestion de l'information électronique ou en gestion stratégique de l'information.

Option « Archivistique »**Objectif**

Dans une perspective de gestion intégrée de l'information documentaire et de mise à profit des outils technologiques, l'option « Archivistique » intègre l'organisation des archives à des fins administratives, patrimoniales et de recherche et s'intéresse aux principes et aux méthodes qui régissent la création, l'évaluation, l'acquisition, la classification, la description, la communication et la conservation des archives.

Bloc A – Obligatoire (6 cr.)

BLT 6865 Stage, 6 cr.

Bloc B – Obligatoire (12 cr.)

BLT 6111 Politique de gestion des archives, 3 cr.

BLT 6112 L'évaluation des archives, 3 cr.

BLT 6113 Description et repérage des archives, 3 cr.

BLT 6114 Typologie des documents d'archives, 3 cr.

Bloc C – Option (9 cr.)

Cours à choisir parmi les cours obligatoires des options ou dans la banque de cours à option.

ou

Bloc D – Option (9 cr.)

BLT 6916 Projet dirigé, 6 cr.

Un cours de 3 crédits à choisir parmi les cours obligatoires des options ou dans la banque de cours à option.

Option « Bibliothéconomie »**Objectif**

L'option « Bibliothéconomie » propose un cadre conceptuel et méthodologique permettant d'identifier, d'acquérir, de conserver, d'organiser, de gérer et de diffuser toute forme d'information consignée pour le bénéfice des clientèles de tous les types de bibliothèques, de centres de documentation ou de toute autre institution similaire. L'approche préconisée par l'option « Bibliothéconomie » vise à former des professionnels et des gestionnaires capables de s'adapter à tous les types de bibliothèques et centres de documentation, dans un contexte professionnel qui se caractérise actuellement par des changements importants liés notamment aux nouvelles technologies de l'information.

Bloc A – Obligatoire (6 cr.)

BLT 6865 Stage, 6 cr.

Bloc B – Obligatoire (12 cr.)

BLT 6121 Organisation : ressources d'information, 3 cr.

BLT 6122 Développement et gestion des collections, 3 cr.

BLT 6123 Services techniques et automatisés, 3 cr.

BLT 6124 Les bibliothèques et leurs publics, 3 cr.

Bloc C – Option (min. 9 cr.)

Cours à choisir parmi les cours obligatoires des options ou dans la banque de cours à option.

ou

Bloc D – Option (9 cr.)

BLT 6916 Projet dirigé, 6 cr.

Un cours de 3 crédits à choisir parmi les cours obligatoires des options ou dans la banque de cours à option.

Option « Gestion de l'information électronique »**Objectif**

L'option « Gestion de l'information électronique » propose un cadre conceptuel et méthodologique pour la conception de systèmes d'information intégrant les outils technologiques requis pour la représentation, le traitement et le transfert de l'information. L'approche préconisée par l'option « Gestion de l'information électronique » se caractérise par l'intégration optimale des traitements humains et par ordinateur, l'exploitation de techniques d'analyse automatique de l'information et une préoccupation marquée pour la structuration de l'information et la normalisation des formats utilisés pour la représenter.

Bloc A – Obligatoire (6 cr.)

BLT 6865 Stage, 6 cr.

Bloc B – Obligatoire (12 cr.)

BLT 6131 Informatique documentaire avancée, 3 cr.

BLT 6132 Documents structurés, 3 cr.

BLT 6133 Analyse documentaire avancée, 3 cr.

BLT 6134 Analyse de textes et ordinateur, 3 cr.

Bloc C – Option (min. 9 cr.)

Cours à choisir parmi les cours obligatoires des options ou dans la banque de cours à option.

ou

Bloc D – Option (9 cr.)

BLT 6916 Projet dirigé, 6 cr.

Un cours de 3 crédits à choisir parmi les cours obligatoires des options ou dans la banque de cours à option.

Option « Gestion stratégique de l'information »**Objectif**

L'option « Gestion stratégique de l'information » propose un cadre conceptuel et méthodologique pour gérer de façon globale et intégrée l'ensemble des ressources d'information d'une organisation, pour utiliser l'information de façon optimale et créative et pour développer des pratiques d'intelligence stratégique de l'organisation.

Bloc A – Obligatoire (6 cr.)

BLT 6865 Stage, 6 cr.

Bloc B – Obligatoire (12 cr.)

BLT 6141 Gestion stratégique de l'information, 3 cr.

BLT 6142 Veille stratégique, 3 cr.

BLT 6143 Comportement info. dans l'organisation, 3 cr.

BLT 6144 Systèmes d'information corporatifs, 3 cr.

Bloc C – Option (min. 9 cr.)

Cours à choisir parmi les cours obligatoires des options ou dans la banque de cours à option.

ou

Bloc D – Option (9 cr.)

BLT 6916 Projet dirigé, 6 cr.

Un cours de 3 crédits à choisir parmi les cours obligatoires des options ou dans la banque de cours à option.

Sans option

Exceptionnellement, un étudiant peut choisir une formation individualisée pour sa seconde année de maîtrise avec l'aide de son conseiller pédagogique et de la coordonnatrice de stages et avec l'approbation du directeur. Il faudra alors tenir compte de la formation antérieure de l'étudiant et ce choix doit être justifié par un projet de formation écrit.

Bloc A – Obligatoire (6 cr.)

BLT 6865 Stage, 6 cr.

Bloc B – Option (min. 21 cr.)

Cours à choisir parmi les cours obligatoires des options ou dans la banque de cours à option.

ou

Bloc A – Obligatoire (6 cr.)

BLT 6865 Stage, 6 cr.

Bloc B – Option (min. 15 cr.)

Cours à choisir parmi les cours obligatoires des options ou dans la banque de cours à option.

Bloc C – Projet dirigé (6 cr.)

BLT 6916 Projet dirigé, 6 cr.

Règlement pédagogique propre au Ph.D. (sciences de l'information)

1. Admission

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au programme de doctorat en sciences de l'information (Ph.D.), le candidat doit être titulaire d'une maîtrise en sciences de l'information (M.S.I.) ou l'équivalent. De même tout candidat au doctorat doit démontrer une aptitude à la recherche.

Au candidat titulaire d'une maîtrise dans un domaine autre que la bibliothéconomie, les sciences de l'information et l'archivistique, on pourrait imposer des cours du programme de maîtrise en sciences de l'information.

2. Programme

Le programme de doctorat comporte un minimum de 18 crédits de cours et 72 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'une thèse.

3. Choix de cours

Le programme comporte 9 crédits de cours obligatoires, 6 crédits de cours à option et 3 crédits de cours au choix.

4. Durée de la scolarité

La scolarité minimale du programme est de six trimestres, dont au moins trois consécutifs de résidence.

Structure du programme**Bloc A – Obligatoire (9 cr.)**

BLT 7000 Séminaire en sciences de l'information, 3 cr.

BLT 7005 Méthodes de recherche – Qualitatives, 3 cr.

BLT 7006 Méthodes de recherche – Quantitatives, 3 cr.

Bloc B – Option (6 cr.)

L'étudiant choisit les deux cours (6 crédits) de l'axe 1 ou de l'axe 2, ce qui contribue à déterminer le contexte de sa recherche en vue de la rédaction de sa thèse.

Axe 1 : Transfert de l'information

BLT 7010 Séminaire transfert de l'information 1, 3 cr.

BLT 7011 Séminaire transfert de l'information 2, 3 cr.

Axe 2 : Systèmes et ressources d'information

BLT 7012 Séminaire systèmes-ressources d'info. 1, 3 cr.

BLT 7013 Séminaire systèmes-ressources d'info. 2, 3 cr.

Bloc C – Choix (3 cr.)

Le cours au choix pourra être suivi soit dans l'axe non retenu, soit parmi les cours suivants : un cours de maîtrise II de l'École de bibliothéconomie et des sciences de l'information; un cours d'un autre département; tout autre cours approuvé par le directeur de recherche ou par le conseiller pédagogique.

Bloc D – Recherche et thèse (72 cr.)

BLT 7020 Proposition de recherche, 9 cr.

BLT 7050 Thèse, 63 cr.

Sciences de la communication

Microprogramme de 2^e cycle (communication dans les organisations en changement)

2-225-6-0

M.Sc. (sciences de la communication)

2-225-1-0

Ph.D. (communication)

3-225-1-0

Département de communication

Responsable du microprogramme de deuxième cycle : Nicole Giroux, tél. : 514-343-7717

Secrétariat : 514-343-6039

Responsable du programme : Catherine Saouter (UQÀM)

Responsable de la maîtrise : Micheline Frenette, tél. : 514-343-2056

Le programme de doctorat est offert conjointement par les départements de communication des universités Concordia, de Montréal et du Québec à Montréal. La direction du programme est assumée par l'UQÀM (jusqu'à la fin mai 2008).

Responsable du programme à l'Université de Montréal : Brian Massumi, tél. : 514-343-6858

Co-responsable du programme à l'Université de Montréal : Daniel Robichaud, tél. : 514-343-7303

Responsable du programme à l'Université Concordia : Chantal Nadeau

Membres du Comité des études supérieures

Milton Campos

Aude Dufresne

Lorna Heaton, présidente

Micheline Frenette

Directeur: François Cooren**Personnel enseignant *****Professeurs titulaires**

André H. Caron, M.Sc. (Boston), Ed.D. (Harvard)

Aude Dufresne, Ph.D. (Montréal)

Luc Giroux, Ph.D. (Montréal), en congé

André A. Lafrance, M.Ed. (Montréal), doctorat de 3^e cycle (Paris VIII)

Brian Massumi, Ph.D. (Yale)

Professeurs agrégés

Thierry Bardini, Ing. Agro. (Montpellier), Ph.D. (Nanterre, Paris X)

Milton Campos, Psy.D. (São Paulo)

François Cooren, Ph.D. (Montréal)

Micheline Frenette, M.Sc. (Montréal), Ed.D. (Harvard)

Nicole Giroux, M.A. (HEC, Montréal), Ph.D. (UQÀM)

Line Grenier, Ph.D. (Montréal)

Carole Groleau, Ph.D. (Concordia)

Claude Martin, M.Sc. (Montréal), doctorat de 3^e cycle (Aix-Marseille II)

Daniel Robichaud, Ph.D. (Montréal)

Professeurs adjoints

Chantal Benoit-Barné, Ph.D. (Colorado)

Boris Brummanns, Ph.D. (Texas)

Lorna Heaton, Ph.D. (Montréal)

Malcolm Cecil, Ph.D. (Concordia)

Dominique Meunier, Ph.D. (Montréal)

Julianne Pidduck, Ph.D. (Concordia)

Professeur émérite

James R. Taylor

Objectifs du microprogramme de 2^e cycle (communication dans les organisations en changement)

L'objectif du microprogramme est d'aborder avec les étudiants des problématiques de l'heure dans le domaine de la communication organisationnelle. Un thème précis a

* Sont habilités à oeuvrer aux cycles supérieurs les membres du personnel enseignant qui y ont été affectés. Prière de s'informer auprès des autorités directement responsables des programmes d'études ou auprès de la Faculté des études supérieures.

été ciblé de manière à offrir une formation intégrée. Le thème choisi est celui de la communication dans les organisations en changement.

Règlement pédagogique propre au microprogramme de 2^e cycle en communication dans les organisations en changement

1. Admission

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au microprogramme de deuxième cycle en communication dans les organisations en changement, le candidat doit être titulaire d'un baccalauréat dans un domaine connexe à la communication organisationnelle, obtenu avec une moyenne de 2,7 ou l'équivalent d'un baccalauréat et posséder une expérience de travail pertinente en communication dans les organisations.

Suite à l'évaluation attentive des dossiers de candidature, des cours préparatoires pourraient être requis afin de s'assurer que les connaissances préalables en communication organisationnelle soient adéquates.

2. Programme

Le programme comporte 15 crédits de cours obligatoire de deuxième cycle, dont 3 crédits attribués à un séminaire d'intégration qui ne pourra être suivi qu'après avoir complété les 12 autres crédits de cours.

3. Choix de cours

Le programme comporte 3 crédits de cours obligatoires et 12 crédits de cours à option.

4. Durée de la scolarité

Ce programme, qui ne peut se suivre qu'à temps partiel, est d'une durée équivalente à un trimestre à plein temps. Sa durée maximale est de 24 mois.

Structure du programme

Bloc A – Obligatoire (3 cr.)

COM 6964 Séminaire d'intégration, 3 cr.

Bloc B – Option (12 cr.)

COM 6505 Pratiques de travail en changement, 3 cr.

COM 6960 Technologies, design et chgt continu, 3 cr.

COM 6961 Communication et stratégie de changement, 3 cr.

COM 6962 Pratiques de direction en communication, 3 cr.

COM 6963 Mondialisation et organisations, 3 cr.

COM 6965 Problématiques discursives en comm. org., 3 cr.

Objectifs de la M.Sc. (sciences de la communication)

Le programme de maîtrise en sciences de la communication vise à offrir aux étudiants et étudiantes une formation théorique et méthodologique qui leur permettra d'analyser, de planifier et d'évaluer les phénomènes communicationnels contemporains et leurs enjeux. Conçu pour s'arrimer à des études de premier cycle, le programme est nettement orienté vers la recherche (fondamentale et appliquée). Il demeure néanmoins sensible aux préoccupations et aux exigences de la pratique professionnelle en communication à laquelle se destine une partie du corps étudiant.

Option « Communication organisationnelle »

L'objectif de cette option est de fournir les outils conceptuels et méthodologiques pour l'étude de la communication interpersonnelle, de groupe, des organisations médiatisées et institutionnelles. Les étudiants pourront y aborder des phénomènes tels que la communication dans différents types d'organisations (finalité, mode de propriété, design) et divers environnements en changement.

Option « Communication médiatique »

L'objectif de cette option est de fournir les outils théoriques et analytiques pour l'étude des objets, des technologies et des processus constitutifs de la communication médiatique (médiats de masse et multimédia) d'un point de vue social, culturel, psychologique et institutionnel. Les étudiants pourront y aborder des phénomènes tels que l'informatique personnelle, l'interaction individu-machine, les industries culturelles, les impacts des nouvelles technologies, les interfaces ainsi que la production et la réception des contenus médiatiques.

Option « Cheminement libre »

L'étudiant peut également poursuivre un cheminement libre. Cette option permet de combiner les outils théoriques et analytiques pour l'étude des médias et les outils

conceptuels et méthodologiques de la communication interpersonnelle et organisationnelle.

Règlement pédagogique propre à la M.Sc. (sciences de la communication)

1. Admission

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au programme de M.Sc. (sciences de la communication), le candidat doit être titulaire d'un B.Sc. spécialisé en communication ou d'un baccalauréat avec majeur en communication, ou d'un diplôme de premier cycle préparant adéquatement aux études qu'il veut entreprendre, ou bien attester d'une formation jugée équivalente.

Les étudiants ayant complété au moins 12 des 15 crédits du microprogramme « La communication dans les organisations en changement » pourront être admis à la maîtrise selon les modalités définies par le Département. Le directeur du programme fixera le plan d'étude de l'étudiant (cours, équivalence, exemption).

Les étudiants ayant un baccalauréat avec un mineur (30 crédits) en communication ou qui sont titulaires d'un baccalauréat sans formation en communication pourront être admis, selon les modalités définies par le Département, mais devront suivre au plus 12 crédits de cours préparatoires en communication.

2. Programme

Le programme comporte deux orientations : maîtrise avec mémoire et maîtrise avec travail dirigé. Le programme maîtrise avec mémoire comporte un minimum de 21 crédits de cours de deuxième cycle et 24 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'un mémoire. Le programme maîtrise avec travail dirigé, comporte un minimum de 30 crédits de cours de deuxième cycle et 15 crédits attribués à la réalisation et à la rédaction d'un travail dirigé.

Le programme laisse le choix à l'étudiant de s'inscrire dans une option (son diplôme en portera alors la mention) ou de poursuivre un cheminement libre. Les options sont : la communication médiatique et la communication organisationnelle.

Quel que soit leur choix, tous les étudiants doivent suivre les séminaires du tronc commun, un séminaire de méthodologie et un séminaire théorique d'option.

L'étudiant pourra modifier son choix (changer d'option, ou adopter un cheminement libre, ou l'inverse) en cours de scolarité. Un changement d'option ou d'inscription dans une option sera possible à condition de suivre le cours théorique correspondant à l'option choisie.

3. Choix de cours

Modalité avec mémoire

Le programme comporte 6 crédits de cours obligatoires du tronc commun, 6 crédits de cours à option restreinte, 6 à 9 crédits de cours à option et 0 à 3 crédits de cours à choix.

Est considéré dans une option, l'étudiant qui a suivi le cours théorique obligatoire de celle-ci et 6 crédits de cours à option du bloc correspondant. Normalement, l'étudiant doit rédiger un mémoire sur une thématique appropriée à cette option.

Modalité avec travail dirigé

Le programme comporte 6 crédits de cours obligatoires du tronc commun, 6 crédits de cours à option restreinte, 15 à 18 crédits de cours à option et 0 à 3 crédits de cours à choix.

Est considéré dans une option, l'étudiant qui a suivi le cours théorique obligatoire de celle-ci et 12 crédits de cours à option du bloc correspondant. Normalement, l'étudiant doit effectuer un travail dirigé sur une thématique appropriée à cette option.

Dans le cas de l'étudiant en cheminement libre, il pourra choisir ses séminaires à option (9 crédits de cours avec mémoire et 18 crédits de cours avec travail dirigé) dans n'importe quel bloc.

4. Durée de la scolarité

L'inscription aux deux premiers trimestres doit être à plein temps.

Structure du programme

1. MODALITÉ AVEC MÉMOIRE

Bloc A – Tronc commun obligatoire (6 cr.)

COM 6020 Théories générales de la communication, 3 cr.

COM 6815 Séminaire d'encadrement, 3 cr.

Bloc B – Option – Méthodologie

Répartition des crédits en fonction de l'option choisie par l'étudiant :

– Communication organisationnelle (min. 3 cr.; max. 6 cr.)

- Communication médiatique (min. 3 cr.; max. 6 cr.)
- Cheminement libre (min. 3 cr.; max. 6 cr.)
- COM 6205 Méthode d'études des messages et images, 3 cr.
- COM 6275 Méthodes d'enquête en communication, 3 cr.
- COM 6285 Méthodes d'études sur le terrain, 3 cr.

Bloc C – Séminaires d'option

Répartition des crédits en fonction de l'option choisie par l'étudiant :

- Communication organisationnelle (min. 3 cr.; max. 6 cr.)
- Communication médiatique (min. 3 cr.; max. 6 cr.)
- Cheminement libre (min. 3 cr.; max. 6 cr.)
- COM 6500 Théories de la com. organisationnelle, 3 cr.
- COM 6501 Théories de la communication médiatique, 3 cr.

Bloc D – Option – Communication organisationnelle

Répartition des crédits en fonction de l'option choisie par l'étudiant :

- Communication organisationnelle (min. 6 cr.; max. 9 cr.)
- Communication médiatique (max. 3 cr.)
- Cheminement libre (max. 9 cr.)
- COM 6192 Industries culturelles, 3 cr.
- COM 6505 Pratiques de travail en changement, 3 cr.
- COM 6525 Stratégies discursives en organisation, 3 cr.
- COM 6840 Séminaire thématique A, 3 cr.
- COM 6915 Gest. des conflits dans les organisations, 3 cr.
- COM 6960 Technologies, design et chgt continu, 3 cr.
- COM 6961 Communication et stratégie de changement, 3 cr.
- COM 6962 Pratiques de direction en communication, 3 cr.
- COM 6963 Mondialisation et organisations, 3 cr.
- COM 6965 Problématiques discursives en com. org., 3 cr.

Bloc E – Option – Communication médiatique

Répartition des crédits en fonction de l'option choisie par l'étudiant :

- Communication organisationnelle (max. 3 cr.)
- Communication médiatique (min. 6 cr.; max. 9 cr.)
- Cheminement libre (max. 9 cr.)
- COM 6174 Histoire médiatique, 3 cr.
- COM 6175 Médias et société, 3 cr.
- COM 6192 Industries culturelles, 3 cr.
- COM 6310 Les médias et leurs usagers, 3 cr.
- COM 6450 Interaction des jeunes avec les médias, 3 cr.
- COM 6475 Ergonomie cognitive en communication, 3 cr.
- COM 6535 Systèmes de communication informatisée, 3 cr.
- COM 6536 Atelier de communication informatisée, 3 cr.
- COM 6537 Statistiques de la culture et des comm., 3 cr.
- COM 6538 Communication, design et esthétique, 3 cr.
- COM 6539 Communautés virtuelles et connaissances, 3 cr.
- COM 6585 Communication, médias et médiation, 3 cr.
- COM 6841 Séminaire thématique B, 3 cr.

Bloc F – Option – Séminaires transversaux

Répartition des crédits en fonction de l'option choisie par l'étudiant :

- Communication organisationnelle (max. 3 cr.)
- Communication médiatique (max. 3 cr.)
- Cheminement libre (max. 9 cr.)
- COM 6331 Communication, pouvoir, contre-pouvoirs, 3 cr.
- COM 6335 Communication et espace public, 3 cr.
- COM 6355 Communication interculturelle, 3 cr.
- COM 6365 Communication internationale, 3 cr.
- COM 6375 Politiques de communication, 3 cr.
- COM 6376 Communication dans les petits groupes, 3 cr.

Bloc G – Travail de maîtrise

- COM 6006 Mémoire, 24 cr.

Bloc H – Choix (3 cr.)

Répartition des crédits en fonction de l'option choisie par l'étudiant :

- Communication organisationnelle (max. 3 cr.)
- Communication médiatique (max. 3 cr.)
- Cheminement libre (max. 3 cr.)

2. MODALITÉ AVEC TRAVAIL DIRIGÉ**Bloc A – Tronc commun obligatoire (6 cr.)**

- COM 6020 Théories générales de la communication, 3 cr.
- COM 6815 Séminaire d'encadrement, 3 cr.

Bloc B – Option – Méthodologie

Répartition des crédits en fonction de l'option choisie par l'étudiant :

- Communication organisationnelle (min. 3 cr.; max. 6 cr.)
- Communication médiatique (min. 3 cr.; max. 6 cr.)
- Cheminement libre (min. 3 cr.; max. 6 cr.)
- COM 6205 Méthode d'études des messages et images, 3 cr.
- COM 6275 Méthodes d'enquête en communication, 3 cr.
- COM 6285 Méthodes d'études sur le terrain, 3 cr.

Bloc C – Séminaires d'option

Répartition des crédits en fonction de l'option choisie par l'étudiant :

- Communication organisationnelle (min. 3 cr.; max. 6 cr.)
- Communication médiatique (min. 3 cr.; max. 6 cr.)
- Cheminement libre (min. 3 cr.; max. 6 cr.)
- COM 6500 Théories de la com. organisationnelle, 3 cr.
- COM 6501 Théories de la communication médiatique, 3 cr.

Bloc D – Option – Communication organisationnelle

Répartition des crédits en fonction de l'option choisie par l'étudiant :

- Communication organisationnelle (min. 12 cr.; max. 18 cr.)
- Communication médiatique (max. 6 cr.)
- Cheminement libre (max. 15 cr.)
- COM 6192 Industries culturelles, 3 cr.
- COM 6505 Pratiques de travail en changement, 3 cr.
- COM 6525 Stratégies discursives en organisation, 3 cr.
- COM 6840 Séminaire thématique A, 3 cr.
- COM 6915 Gest. des conflits dans les organisations, 3 cr.
- COM 6960 Technologies, design et chgt continu, 3 cr.
- COM 6961 Communication et stratégie de changement, 3 cr.
- COM 6962 Pratiques de direction en communication, 3 cr.
- COM 6963 Mondialisation et organisations, 3 cr.
- COM 6965 Problématiques discursives en com. org., 3 cr.

Bloc E – Option – Communication médiatique

Répartition des crédits en fonction de l'option choisie par l'étudiant :

- Communication organisationnelle (max. 6 cr.)
- Communication médiatique (min. 12 cr.; max. 18 cr.)
- Cheminement libre (max. 15 cr.)

- COM 6174 Histoire médiatique, 3 cr.

- COM 6175 Médias et société, 3 cr.

- COM 6192 Industries culturelles, 3 cr.

- COM 6310 Les médias et leurs usagers, 3 cr.

- COM 6450 Interaction des jeunes avec les médias, 3 cr.

- COM 6475 Ergonomie cognitive en communication, 3 cr.

- COM 6535 Systèmes de communication informatisée, 3 cr.

- COM 6536 Atelier de communication informatisée, 3 cr.

- COM 6537 Statistiques de la culture et des comm., 3 cr.

- COM 6538 Communication, design et esthétique, 3 cr.

- COM 6539 Communautés virtuelles et connaissances, 3 cr.

- COM 6585 Communication, médias et médiation, 3 cr.

- COM 6841 Séminaire thématique B, 3 cr.

Bloc F – Option – Séminaires transversaux

Répartition des crédits en fonction de l'option choisie par l'étudiant :

- Communication organisationnelle (max. 6 cr.)
- Communication médiatique (max. 6 cr.)
- Cheminement libre (max. 15 cr.)
- COM 6331 Communication, pouvoir, contre-pouvoirs, 3 cr.
- COM 6335 Communication et espace public, 3 cr.
- COM 6355 Communication interculturelle, 3 cr.
- COM 6365 Communication internationale, 3 cr.
- COM 6375 Politiques de communication, 3 cr.

Bloc G – Travail de maîtrise

- COM 6007 Travail dirigé, 15 cr.

Bloc H – Cours au choix

Répartition des crédits en fonction de l'option choisie par l'étudiant :

- Communication organisationnelle (max. 3 cr.)
- Communication médiatique (max. 3 cr.)
- Cheminement libre (max. 3 cr.)

Objectifs du Ph.D. (communication)

Ce programme bilingue a pour objectifs d'offrir une formation approfondie aux futurs chercheurs et enseignants en communication au Québec; de stimuler des initiatives de recherche dans les secteurs de pointe, en ce qui a trait en particulier aux technologies d'information et de communication tout en tenant compte de leur dimension humaine et sociale; de favoriser la collaboration entre chercheurs de diverses disciplines pour l'étude des phénomènes de communication; de développer chez les étudiants une perspective multidisciplinaire à l'égard des phénomènes de communication.

Six domaines de recherche sont privilégiés : TIC et société; études médiatiques et *cultural studies*; théories et analyses des discours; communication organisationnelle et réseaux de communication; communication internationale et développement; création, design et pratiques médiatiques.

Règlement pédagogique propre au Ph.D. (communication)

1. Admission

Le candidat doit être titulaire d'une maîtrise en communication ou l'équivalent. Il doit aussi avoir un excellent dossier académique, des aptitudes à la recherche et une bonne connaissance des langues française et anglaise. Le candidat doit également déposer, avec sa demande d'admission, l'esquisse d'un projet de recherche.

2. Programme

Le programme comporte un minimum de 90 crédits répartis comme suit : 21 crédits constitués de cours ou de séminaires et 69 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'une thèse.

3. Durée de la scolarité

La scolarité minimale du programme est de six trimestres, dont au moins trois consécutifs de résidence.

Le candidat doit accumuler 21 crédits ainsi répartis :

1^{re} année

- le séminaire d'intégration de 3 crédits du bloc A;
 - trois séminaires de 3 crédits à choisir dans le bloc B.
- Tous les séminaires de 3 crédits sont donnés par un professeur et offerts aux étudiants des trois universités partenaires.

2^e année

- un séminaire de 3 crédits à choisir dans le bloc B;
 - le forum doctoral de 6 crédits.
- Dans tous les cas, le choix des séminaires doit être approuvé par le responsable des études de troisième cycle qui s'assure, par divers moyens (analyse du dossier, imposition de certains cours au besoin), que l'étudiant bénéficie d'une formation méthodologique suffisante.

4. Examen de synthèse

L'étudiant doit passer avec succès un examen portant sur la bibliographie pertinente à son sujet de recherche devant un jury composé de trois professeurs, dont le directeur de thèse de l'étudiant. Après approbation de sa bibliographie, il devra répondre à la partie écrite de son examen dans un délai maximum d'un mois. L'étudiant devra ensuite défendre oralement son texte devant les membres du jury.

L'étudiant devra avoir réussi cet examen de synthèse avant d'être autorisé à déposer son projet de thèse. L'évaluation sera effectuée suivant la notation Succès ou Échec.

5. Thèse

Le candidat doit compléter sa thèse dans un délai de 5 ans à compter de la date de son inscription initiale. Ce délai peut être prolongé d'un an avec permission du directeur de recherche et du comité doctoral interuniversitaire.

Directeur de recherche

Le choix du directeur de thèse doit être effectué au moment de l'admission. Dans des cas exceptionnels, le choix du directeur de recherche pourra être effectué avant la fin du 2^e trimestre de la scolarité. Un conseiller pédagogique sera alors nommé au moment de l'admission.

Projet de thèse

Avant la fin du 6^e trimestre de sa scolarité, l'étudiant doit déposer un projet de thèse.

Ce projet fera l'objet d'une évaluation de la part d'un jury composé de trois professeurs affectés au programme (dont le directeur de thèse de l'étudiant), provenant normalement d'au moins deux des universités participantes. L'étudiant devra de plus défendre oralement son projet devant le jury, en démontrant la pertinence théorique et méthodologique, de même que la faisabilité de la recherche proposée. Le projet peut être accepté tel quel, retourné pour modifications ou refusé. Dans ce dernier cas, l'échec met fin à la candidature. La scolarité de doctorat n'est reconnue qu'une fois le projet de thèse accepté. L'évaluation sera effectuée suivant la notation Succès ou Échec.

Évaluation de la thèse

La composition du jury est déterminée en fonction des normes de l'université où est inscrit le candidat. La thèse pourra être acceptée, retournée au candidat pour modification, ou refusée.

Elle devra de plus faire l'objet d'une soutenance publique.

6. Grade

Le grade est conféré par le Conseil de l'Université sur recommandation du Conseil de la Faculté des études supérieures à l'étudiant régulier qui a satisfait à toutes les exigences imposées pour l'obtention du grade.

Structure du programme

Bloc A – Obligatoire (3 cr.)

- COM 7100 Séminaire d'intégration, 3 cr.

Bloc B – Séminaires spécialisés (12 cr.)

TIC et société

- COM 7110 Technologies de communication et société, 3 cr.
- COM 7111 Industries culturelles, 3 cr.
- COM 7113 Politiques de communication, 3 cr.
- COM 7118 Usages des TIC, 3 cr.
- COM 7119 Communication, démocratie et pouvoir, 3 cr.

Études médiatiques et *cultural studies*

- COM 7112 Réception des médias, 3 cr.
- COM 7171 Historiographie, médias et culture, 3 cr.
- COM 7173 Théories culturelles en communication, 3 cr.
- COM 7174 Culture populaire, 3 cr.
- COM 7176 Les médias alternatifs, 3 cr.

Théories et analyse des discours

- COM 7121 Communication et performance, 3 cr.
- COM 7123 Discours et représentation, 3 cr.
- COM 7124 Analyse du discours social, 3 cr.
- COM 7127 Stratégies et styles de communication, 3 cr.
- COM 7128 Discours et représentation, 3 cr.
- COM 7129 Discours du corps, 3 cr.

Communication organisationnelle et réseaux de communication

- COM 7130 Organisation et réseaux de communication, 3 cr.
- COM 7131 Culture organisationnelle, 3 cr.
- COM 7134 Comm. et changement dans les orgs., 3 cr.
- COM 7137 Communication organisationnelle: théorie, 3 cr.
- COM 7138 Interactions, discours et organisations, 3 cr.

COM 7139 Technologie et organisation, 3 cr.

Communication internationale et développement

COM 7140 Communication et développement, 3 cr.

COM 7144 Mondialisation des communications, 3 cr.

COM 7147 Identités et échanges culturels, 3 cr.

COM 7148 Communication, conflits et paix, 3 cr.

Création, design et pratiques médiatiques

COM 7161 Technologie médiatique et pratique, 3 cr.

COM 7162 Interaction humain-ordinateur, 3 cr.

COM 7163 Épistémologie et création médiatique, 3 cr.

Cours à contenu variable

COM 7191 Séminaire avancé en communication 1, 3 cr.

COM 7192 Séminaire avancé en communication 2, 3 cr.

COM 7193 Séminaire avancé de communication 3, 3 cr.

COM 7194 Séminaire avancé en communication 4, 3 cr.

COM 7195 Séminaire avancé en communication 5, 3 cr.

COM 7196 Séminaire avancé en communication 6, 3 cr.

COM 7197 Séminaire avancé en communication 7, 3 cr.

COM 7198 Séminaire avancé en communication 8, 3 cr.

COM 7199 Atelier de recherche, 3 cr.

Méthodologie

COM 7151 Séminaire avancé de méthodologie 1, 3 cr.

COM 7152 Séminaire avancé de méthodologie 2, 3 cr.

COM 7153 Séminaire avancé de méthodologie 3, 3 cr.

COM 7154 Séminaire avancé de méthodologie 4, 3 cr.

Bloc C – Forum doctoral (6 cr.)

COM 7250 Forum doctoral, 6 cr.

Bloc D – Recherche et thèse (69 cr.)

COM 7275 Projet de thèse, 6 cr.

COM 7501 Thèse, 63 cr.

Emanuela Cardia, Ph.D. (Berkeley)

Leonard Dudley, Ph.D. (Yale)

Jean-Marie Dufour, Ph.D. (Chicago), MSRC, titulaire de la Chaire de recherche en économétrie du Canada

René Garcia, Ph.D. (Princeton), titulaire de la Chaire Hydro-Québec en gestion intégrée des risques et en finance mathématique

Gérard Gaudet, Ph.D. (Pennsylvania)

Abraham J. Hollander, Ph.D. (Minnesota)

André Martens, D.Sc. Econ. (Bruxelles)

Fernand Martin, Ph.D. (McGill)

Claude Montmarquette, Ph.D. (Chicago), MSRC, titulaire de la Chaire Bell-Caisse de dépôt et de placement sur l'économie expérimentale de l'UdeM

Michel Poitevin, Ph.D. (UBC)

Yves Sprumont, Ph.D. (Virginia Polytechnic Institute and State University)

François Vaillancourt, Ph.D. (Queen's), en congé

Professeurs agrégés

Marine Carrasco, Ph.D. (Toulouse)

Rui Castro, Ph.D. (Rochester), en congé

Lars H. Ehlers, Ph.D. (Maastricht)

Silvia Gonçalves, Ph.D. (San Diego), en congé

Nour Meddahi, doctorat en sciences économiques (Toulouse)

Benoit Perron, Ph.D. (Yale)

Francisco J. Ruge, Ph.D. (Virginia)

Professeurs adjoints

Olivier Armantier, Ph.D. (Pittsburg)

Sidhartha Gordon, Ph.D. (Northwestern)

William J. McCausland, Ph.D. (Minnesota)

Onur Özgür, Ph.D. (New York)

Alessandro Riboni, Ph.D. (Rochester)

Professeur associé

Marc J.I. Gaudry, Ph.D. (Princeton), B.Th. (I.C.P.), MSRC

Professeurs émérites

Robert Lacroix

André Raynauld

Rodrigue Tremblay

Règlement pédagogique propre à la M.Sc. (sciences économiques)

1. Admission

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au programme de M.Sc. (sciences économiques), tant maîtrise générale que maîtrise spécialisée, le candidat doit être titulaire d'un baccalauréat spécialisé (sciences économiques) ou d'un baccalauréat avec sujet majeur ou mineur en sciences économiques pour lequel il a obtenu une moyenne d'au moins 3,0 ou d'un diplôme de premier cycle préparant adéquatement aux études qu'il veut entreprendre, ou bien attester d'une formation jugée équivalente.

2. Programme

Le programme de maîtrise comporte un minimum de 45 crédits répartis comme suit, selon le type de maîtrise choisi.

Maîtrise générale

Le programme de la maîtrise générale avec mémoire comprend un minimum de 15 crédits de cours, 3 crédits d'atelier et 27 crédits attribués à la recherche et la rédaction d'un mémoire.

Le programme de la maîtrise générale avec rapport de recherche comprend un minimum de 21 crédits de cours, 3 crédits d'atelier et 21 crédits attribués à des travaux dirigés donnant lieu à un rapport de recherche écrit.

Maîtrise spécialisée avec rapport de recherche

Le programme de maîtrise spécialisée est offert en sept options : « économie du développement » ; « économie du travail »* ; « économie et finances internationales » ; « économie financière » ; « économétrie » ; « économie publique » ; « évaluation de projets ». Chaque option requiert 21 crédits de cours, 3 crédits d'atelier et 21 crédits attribués à des travaux dirigés donnant lieu à un rapport de recherche écrit.

3. Durée

La durée minimale du programme est de trois trimestres à plein temps. La durée maximale de la scolarité est de six trimestres.

Sciences économiques

M.Sc. (sciences économiques) 2-240-1-0

Ph.D. (sciences économiques) 3-240-1-0

Département de sciences économiques

Courriel : sceco-informations@umontreal.ca

Site Web : <http://www.sceco.umontreal.ca>

Secrétariat des études supérieures : tél. : 514-343-7213

Membres du Comité des études supérieures de la M.Sc.

Gérard Gaudet

Sidhartha Gordon

Michel Poitevin

Membres du Comité des études supérieures du Ph.D.

Marine Carrasco

Leonard Dudley

Lars Ehlers

Francisco Ruge-Murcia

Directeur : Michel Poitevin

Personnel enseignant*

Professeurs titulaires

Walter Bossert, Ph.D. (Karlsruhe)

Marcel Boyer, Ph.D. (Carnegie-Mellon), MSRC

* Sont habilités à oeuvrer aux cycles supérieurs les membres du personnel enseignant qui y ont été affectés. Prière de s'informer auprès des autorités directement responsables des programmes d'études ou auprès de la Faculté des études supérieures.

* Non offert en 2007-2008.

Objectif

L'objectif de la maîtrise générale est de former des spécialistes capables d'analyser les réalités économiques et d'appliquer cette analyse pour répondre aux besoins des gouvernements, des entreprises publiques, des institutions financières et des entreprises industrielles et commerciales.

Structure du programme**1. MODALITÉ AVEC MÉMOIRE****Bloc A – Obligatoire (9 cr.)**

ECN 6013 Éléments de microéconomie, 3 cr.

ECN 6118 Éléments de macroéconomie, 3 cr.

ECN 6350 Éléments d'économétrie, 3 cr.

Bloc B – Option (3 cr.)

L'étudiant choisit un atelier dans la liste des ateliers de maîtrise.

Bloc C – Choix (min. 6 cr.; max. 9 cr.)

L'étudiant doit suivre avec succès au minimum deux cours choisis, avec l'approbation du conseiller pédagogique, parmi les cours spécialisés de niveau 6000 du Département ou parmi les cours offerts sur des sujets connexes (y compris des cours offerts par d'autres départements ou par d'autres universités). Un maximum d'un cours de niveau 3000 peut être crédité dans ce programme.

Bloc D – Mémoire (27 cr.)**2. MODALITÉ AVEC RAPPORT DE RECHERCHE****Bloc A – Obligatoire (9 cr.)**

ECN 6013 Éléments de microéconomie, 3 cr.

ECN 6118 Éléments de macroéconomie, 3 cr.

ECN 6350 Éléments d'économétrie, 3 cr.

Bloc B – Option (3 cr.)

L'étudiant choisit un atelier dans la liste des ateliers de maîtrise.

Bloc C – Choix (min. 12 cr.; max. 15 cr.)

L'étudiant doit suivre avec succès au minimum quatre cours choisis, avec l'approbation du conseiller pédagogique, parmi les cours spécialisés de niveau 6000 du Département ou parmi les cours offerts sur des sujets connexes (y compris des cours offerts par d'autres départements ou par d'autres universités). Un maximum d'un cours de niveau 3000 peut être crédité dans ce programme.

Bloc D – Rapport de recherche (21 cr.)**Structure du programme****Option « Économie du développement »****Objectif**

L'objectif de l'option « Économie du développement » est de former des spécialistes capables d'analyser les politiques de croissance, d'ajustement structurel et de stabilisation mises en place par les pays en développement et en transition et pouvant répondre aux besoins d'expertise émanant des organisations internationales, des États et du secteur privé.

Bloc A – Obligatoire (9 cr.)

ECN 6013 Éléments de microéconomie, 3 cr.

ECN 6118 Éléments de macroéconomie, 3 cr.

ECN 6350 Éléments d'économétrie, 3 cr.

Bloc B – Obligatoire – Spécialisation (6 cr.)

ECN 6423 Macroéconomie du développement, 3 cr.

ECN 6428 Microéconomie du développement, 3 cr.

Bloc C – Option (3 cr.)

L'étudiant choisit un atelier dans la liste des ateliers de maîtrise.

Bloc D – Choix (min. 6 cr.; max. 9 cr.)

L'étudiant doit suivre avec succès au minimum deux cours choisis, avec l'approbation du conseiller pédagogique, parmi les cours spécialisés de niveau 6000 du Département ou parmi les cours offerts sur des sujets connexes (y compris des cours offerts par d'autres départements ou par d'autres universités). Un maximum d'un cours de niveau 3000 peut être crédité dans ce programme.

Bloc E – Rapport de recherche (21 cr.)**Option « Économie du travail »*****Objectif**

L'objectif de l'option « Économie du travail » est de former des spécialistes capables d'analyser l'évolution du marché du travail à l'aide de données microéconomiques et macroéconomiques, d'évaluer les mesures d'intervention publiques et d'orienter les modes de rémunération et d'organisation du travail à l'intérieur des firmes.

Bloc A – Obligatoire (9 cr.)

ECN 6013 Éléments de microéconomie, 3 cr.

ECN 6118 Éléments de macroéconomie, 3 cr.

ECN 6350 Éléments d'économétrie, 3 cr.

Bloc B – Obligatoire – Spécialisation (6 cr.)

ECN 6523 Économie du travail A, 3 cr.

ECN 6528 Économie du travail B, 3 cr.

Bloc C – Option (3 cr.)

L'étudiant choisit un atelier dans la liste des ateliers de maîtrise.

Bloc D – Choix (min. 6 cr.; max. 9 cr.)

L'étudiant doit suivre avec succès au minimum deux cours choisis, avec l'approbation du conseiller pédagogique, parmi les cours spécialisés de niveau 6000 du Département ou parmi les cours offerts sur des sujets connexes (y compris des cours offerts par d'autres départements ou par d'autres universités). Un maximum d'un cours de niveau 3000 peut être crédité dans ce programme.

Bloc E – Rapport de recherche (21 cr.)**Option « Économie et finances internationales »****Objectif**

L'objectif de l'option « Économie et finances internationales » est de former des spécialistes capables d'analyser les transactions économiques et financières internationales et d'appliquer cette analyse aux besoins des gouvernements, des entreprises commerciales et des institutions financières.

Bloc A – Obligatoire (9 cr.)

ECN 6013 Éléments de microéconomie, 3 cr.

ECN 6118 Éléments de macroéconomie, 3 cr.

ECN 6350 Éléments d'économétrie, 3 cr.

Bloc B – Obligatoire – Spécialisation (6 cr.)

ECN 6473 Commerce international, 3 cr.

ECN 6478 Finance internationale, 3 cr.

Bloc C – Option (3 cr.)

L'étudiant choisit un atelier dans la liste des ateliers de maîtrise.

Bloc D – Choix (min. 6 cr.; max. 9 cr.)

L'étudiant doit suivre avec succès au minimum deux cours choisis, avec l'approbation du conseiller pédagogique, parmi les cours spécialisés de niveau 6000 du Département ou parmi les cours offerts sur des sujets connexes (y compris des cours offerts par d'autres départements ou par d'autres universités). Un maximum d'un cours de niveau 3000 peut être crédité dans ce programme.

Bloc E – Rapport de recherche (21 cr.)**Option « Économie financière »****Objectif**

L'objectif de l'option « Économie financière » est de former des économistes capables d'appliquer la théorie économique à des problèmes concrets de décision dans le domaine de la finance.

Bloc A – Obligatoire (9 cr.)

ECN 6013 Éléments de microéconomie, 3 cr.

ECN 6118 Éléments de macroéconomie, 3 cr.

ECN 6350 Éléments d'économétrie, 3 cr.

Bloc B – Obligatoire – Spécialisation (6 cr.)

ECN 6573 Économie financière, 3 cr.

* Non offert en 2007-2008.

ECN 6578 Économétrie des marchés financiers, 3 cr.

Bloc C – Option (3 cr.)

L'étudiant choisit un atelier dans la liste des ateliers de maîtrise.

Bloc D – Choix (min. 6 cr.; max. 9 cr.)

L'étudiant doit suivre avec succès au minimum deux cours choisis, avec l'approbation du conseiller pédagogique, parmi les cours spécialisés de niveau 6000 du Département ou parmi les cours offerts sur des sujets connexes (y compris des cours offerts par d'autres départements ou par d'autres universités). Un maximum d'un cours de niveau 3000 peut être crédité dans ce programme.

Bloc E – Rapport de recherche (21 cr.)

Option « Économétrie »

Objectif

L'objectif de l'option « Économétrie » est de former des économistes capables d'appliquer les techniques statistiques appropriées à différents modèles économiques et à différents types de données économiques : données d'enquêtes répétées, séries chronologiques, variables qualitatives.

Bloc A – Obligatoire (9 cr.)

ECN 6013 Éléments de microéconomie, 3 cr.

ECN 6118 Éléments de macroéconomie, 3 cr.

ECN 6350 Éléments d'économétrie, 3 cr.

Bloc B – Obligatoire – Spécialisation (6 cr.)

ECN 6233 Microéconométrie, 3 cr.

ECN 6238 Macroéconométrie, 3 cr.

Bloc C – Option (3 cr.)

L'étudiant choisit un atelier dans la liste des ateliers de maîtrise.

Bloc D – Choix (min. 6 cr.; max. 9 cr.)

L'étudiant doit suivre avec succès au minimum deux cours choisis, avec l'approbation du conseiller pédagogique, parmi les cours spécialisés de niveau 6000 du Département ou parmi les cours offerts sur des sujets connexes (y compris des cours offerts par d'autres départements ou par d'autres universités). Un maximum d'un cours de niveau 3000 peut être crédité dans ce programme.

Bloc E – Rapport de recherche (21 cr.)

Option « Économie publique »

Objectif

L'objectif de l'option « Économie publique » est de former des économistes familiers avec les politiques fiscales et le processus de prise de décisions publiques (taxation et ses effets; biens, clubs, externalités, croissance économique).

Bloc A – Obligatoire (9 cr.)

ECN 6013 Éléments de microéconomie, 3 cr.

ECN 6118 Éléments de macroéconomie, 3 cr.

ECN 6350 Éléments d'économétrie, 3 cr.

Bloc B – Obligatoire – Spécialisation (6 cr.)

ECN 6823 Économie publique (taxation), 3 cr.

ECN 6828 Économie publique (dépenses), 3 cr.

Bloc C – Option (3 cr.)

L'étudiant choisit un atelier dans la liste des ateliers de maîtrise.

Bloc D – Choix (min. 6 cr.; max. 9 cr.)

L'étudiant doit suivre avec succès au minimum deux cours choisis, avec l'approbation du conseiller pédagogique, parmi les cours spécialisés de niveau 6000 du Département ou parmi les cours offerts sur des sujets connexes (y compris des cours offerts par d'autres départements ou par d'autres universités). Un maximum d'un cours de niveau 3000 peut être crédité dans ce programme.

Bloc E – Rapport de recherche (21 cr.)

Option « Évaluation de projets »

Objectif

L'objectif de l'option « Évaluation de projet » est de former des économistes capables d'appliquer la théorie économique à des problèmes concrets de décision dans divers

domaines : transport, énergie, ressources naturelles, développement régional et international, santé, éducation et environnement.

Bloc A – Obligatoire (9 cr.)

ECN 6013 Éléments de microéconomie, 3 cr.

ECN 6118 Éléments de macroéconomie, 3 cr.

ECN 6350 Éléments d'économétrie, 3 cr.

Bloc B – Obligatoire – Spécialisation (6 cr.)

ECN 6873 Évaluation de projets, 3 cr.

ECN 6878 Choix d'investissements, 3 cr.

Bloc C – Obligatoire (3 cr.)

ECN 6883 Atelier d'évaluation de projets, 3 cr.

Bloc D – Choix (min. 6 cr.; max. 9 cr.)

L'étudiant doit suivre avec succès au minimum deux cours choisis, avec l'approbation du conseiller pédagogique, parmi les cours spécialisés de niveau 6000 du Département ou parmi les cours offerts sur des sujets connexes (y compris des cours offerts par d'autres départements ou par d'autres universités). Un maximum d'un cours de niveau 3000 peut être crédité dans ce programme.

Bloc E – Rapport de recherche (21 cr.)

Objectifs du Ph.D. (sciences économiques)

L'objectif du programme de doctorat est de former des diplômés capables de réaliser de la recherche de grande qualité dans les secteurs universitaire, privé ou public. Nos étudiants bénéficient d'une excellente formation dans les domaines fondamentaux de la théorie microéconomique, de la théorie macroéconomique, des méthodes quantitatives et de l'économétrie théorique et appliquée. Le Département leur assure de plus une spécialisation dans deux domaines spécifiques de la science économique leur permettant de contribuer à l'avancement des connaissances dans ces domaines. Une attention particulière est accordée à la méthodologie de la recherche et à la réalisation d'articles scientifiques.

Règlement pédagogique propre au Ph.D. (sciences économiques)

1. Admission

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au programme de Ph.D. (sciences économiques), le candidat doit avoir obtenu une maîtrise en sciences économiques avec une moyenne d'au moins 3,7 à l'Université de Montréal ou attester d'une formation jugée équivalente quant au contenu et quant à la moyenne.

2. Programme

Le programme comporte un minimum de 30 crédits de cours, tous au niveau des études supérieures, et 60 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'une thèse.

3. Durée de la scolarité

La scolarité minimale est de six trimestres (deux ans) à plein temps à l'Université de Montréal (ou en un lieu autorisé par celle-ci); cette scolarité se fait normalement à plein temps. La scolarité maximale est de quinze trimestres (cinq ans) à plein temps.

Structure du programme

Bloc A – Obligatoire (24cr.)

ECN 7040 Microéconomie A, 3 cr.

ECN 7045 Microéconomie B, 3 cr.

ECN 7050 Macroéconomie A, 3 cr.

ECN 7055 Macroéconomie B, 3 cr.

ECN 7060 Probabilités pour économistes, 3 cr.

ECN 7065 Éléments de théorie économétrique, 3 cr.

ECN 7070 Méthodes quantitatives A, 3 cr.

ECN 7075 Méthodes quantitatives B, 3 cr.

ECN 7095 Séminaire de doctorat, 0 cr.

Bloc B – Option (6 cr.)

ECN 7049A Microéconomie avancée, 3 cr.

ECN 7049B Microéconomie avancée, 3 cr.

ECN 7049C Microéconomie avancée, 3 cr.

ECN 7059A	Macroéconomie avancée, 3 cr.
ECN 7059B	Macroéconomie avancée, 3 cr.
ECN 7059C	Macroéconomie avancée, 3 cr.
ECN 7069A	Économétrie avancée, 3 cr.
ECN 7069B	Économétrie avancée, 3 cr.
ECN 7069C	Économétrie avancée, 3 cr.
ECN 7428A	Économie du développement, 3 cr.
ECN 7428B	Économie du développement, 3 cr.
ECN 7473A	Économie internationale, 3 cr.
ECN 7473B	Économie internationale, 3 cr.
ECN 7523A	Économie du travail, 3 cr.
ECN 7523B	Économie du travail, 3 cr.
ECN 7573A	Économie financière, 3 cr.
ECN 7573B	Économie financière, 3 cr.
ECN 7623A	Organisation industrielle, 3 cr.
ECN 7623B	Organisation industrielle, 3 cr.
ECN 7673A	Économie des transports, 3 cr.
ECN 7673B	Économie des transports, 3 cr.
ECN 7823A	Économie publique, 3 cr.
ECN 7823B	Économie publique, 3 cr.
ECN 7900A	Lectures dirigées sur sujets spéciaux, 3 cr.
ECN 7900B	Lectures dirigées sur sujets spéciaux, 3 cr.
ECN 7923A	Sujets spéciaux, 3 cr.
ECN 7923B	Sujets spéciaux, 3 cr.

Bloc C Recherche et thèse (60 cr.)

ECN 7005	Thèse, 60 cr.
----------	---------------

Service social**M.Sc. (service social)**

**Programme avec mémoire ou avec stage
ou avec travail dirigé*** **2-250-1-0**

Programme de qualification professionnelle* **2-250-1-2**

Ph.D. (service social) **3-250-1-0**

École de service social

Pour information : 514-343-6605 (secrétariat)

Membres du Comité des études supérieures

Céline Bellot
Danielle Fournier
Gilbert Renaud

Directrice : Dominique Damant

Personnel enseignant **

Professeurs titulaires

Claire Chamberland, M.A. (UQÀM), Ph.D. psychologie (UQÀM)
Pauline Morissette, M.Sc. service social (Montréal), Ph.D. santé communautaire (Montréal), en congé
Maryse Rinfret-Raynor, M.A. service social (Montréal), D.Ed. (Massachusetts)

Professeurs agrégés

Oscar Firbank, doctorat en sociologie (Paris)
Claude Larivière, M.Sc. service social (Montréal), M.A.P. (ENAP-Québec), Ph.D. sociologie (Montréal)
Jacques Moreau, Ph.D. psychologie (UQÀM)

* Ce programme est également offert en extension à l'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue.

** Sont habilités à oeuvrer aux cycles supérieurs les membres du personnel enseignant qui y ont été affectés. Prière de s'informer auprès des autorités directement responsables des programmes d'études ou auprès de la Faculté des études supérieures.

Guylaine Racine, M.A. service social (Montréal), Ph.D. sciences humaines appliquées (Montréal)
Gilbert Renaud, M.Sc. service social (Montréal), doctorat en sociologie (Paris)
Lourdes Rodriguez Del Barrio, M.A. intervention sociale (UQÀM), Ph.D. sociologie (UQÀM)

Professeurs adjoints

Céline Bellot, maîtrise droit privé (Aix-Marseille), Ph.D. criminologie (Montréal), postdoctorat sociologie (UQÀM)
Sonia Gauthier, M.Sc. service social (UQÀM), Ph.D. sociologie (UQÀM)
Christian Jetté, Ph.D. sociologie (UQÀM)
Anna Kruzynski, M.A. psychologie (McGill), Ph.D. travail social (McGill)
Marie Lacroix, M.S.W. (Carleton), Ph.D. service social (McGill)
Lyse Montminy, Ph.D. service social (Laval)
Marie-Andrée Poirier, M.A. sciences de l'éducation (Sherbrooke), Ph.D. service social (Laval)
Pierre Joseph Ulysse, M.Sc. sociologie (Montréal), maîtrise intervention sociale, Ph.D. sociologie (UQÀM)

Professeurs associés

Denyse Côté, M.A. sciences politiques (Ottawa), Ph.D. sociologie (Paris)
Lionel Groulx, M.Sc. service social (Montréal), Ph.D. sociologie (Paris)
Chantal Lavergne, Ph.D. criminologie (Montréal)
Frédéric Lesemann, M.A. service social (Montréal), doctorat en sociologie (Paris)
Claire Malo, Ph.D. psychologie (UQÀM)
Ricardo Zuniga, Ph.D. psychologie sociale (Harvard)

Professeurs émérites

Jean Panet-Raymond
Gilles Rondeau

Objectifs de la M.Sc. (service social)

Le programme de maîtrise en service social est orienté vers le développement d'une réflexion critique à propos des fondements théoriques et philosophiques du service social, des principes et des méthodes de pratique, ainsi que des conditions institutionnelles de cette pratique. Il permet également l'acquisition d'habiletés techniques et analytiques particulières à une approche ou à un champ spécifique du travail social au moyen d'un stage sur le terrain.

Règlement pédagogique propre à la M.Sc. (service social)**1. Admission**

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au programme de M.Sc. (service social), le candidat doit être titulaire d'un B.Sc. (service social) avec une moyenne d'au moins 3,0 à l'Université de Montréal, ou attester d'une formation jugée équivalente quant au contenu et quant à la moyenne.

Dans le cas du programme de qualification professionnelle, le candidat doit être titulaire d'un B.Sc. dans une discipline connexe avec une moyenne d'au moins 3,0 à l'Université de Montréal, ou une moyenne jugée équivalente pour un diplôme dans une discipline connexe obtenu dans une autre institution.

2. Programme

Le programme de maîtrise avec mémoire comporte un minimum de 15 crédits de cours de deuxième cycle et 30 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'un mémoire.

Le programme de maîtrise avec stage comporte un minimum de 21 crédits de cours dont au moins 15 crédits de deuxième cycle, 9 crédits de stage professionnel et 15 crédits attribués à la rédaction d'un rapport d'analyse de stage.

Le programme de maîtrise avec travail dirigé comporte un minimum de 30 crédits de cours, dont au moins 24 crédits de deuxième cycle, et 15 crédits attribués à un travail dirigé faisant l'objet d'un rapport.

Le programme de qualification professionnelle comporte un minimum de 33 crédits de cours dont au moins 24 crédits de deuxième cycle, 12 crédits de stage de formation pratique et 15 crédits attribués à la rédaction d'un rapport d'analyse de pratiques.

3. Choix de cours

Le programme de maîtrise avec mémoire comporte 3 crédits de cours obligatoires et 12 crédits de cours à option ou au choix. Le maximum de cours au choix est fixé à 6 crédits.

Le programme de maîtrise avec stage comporte 3 crédits de cours obligatoires et 18 crédits de cours à option ou au choix. Le maximum de cours au choix est fixé à 6 crédits.

Le programme de maîtrise avec travail dirigé comporte 3 crédits de cours obligatoires et 27 crédits de cours à option ou au choix. Le maximum de cours au choix est fixé à 9 crédits.

Le programme de qualification professionnelle comporte 12 crédits de cours obligatoires et 21 crédits de cours à option ou au choix. Le maximum des cours au choix est fixé à 6 crédits.

Le doyen de la Faculté des études supérieures peut, sur recommandation du directeur de l'École, accorder, dans le cadre de la scolarité de maîtrise, une équivalence pour un cours de sigle SVS réussi à titre de cours de perfectionnement professionnel; le maximum autorisé est de 3 crédits.

Le candidat peut aussi faire reconnaître ce type de cours comme cours au choix; le maximum autorisé est de 3 crédits.

4. Durée de la scolarité

Dans le cas du programme de qualification professionnelle, la durée minimale de la scolarité est de 4 trimestres; la durée maximale est de 9 trimestres.

Structure du programme

Bloc A – Obligatoire (3 cr.)

SVS 6515 Méthodologie de recherche, 3 cr.

Bloc B – Cours et stages fondamentaux (21 cr.)

Obligatoire pour le programme de maîtrise de qualification professionnelle.

SVS 6002 Stage de pratique spécialisée 1, 6 cr.

SVS 6003 Stage de pratique spécialisée 2, 6 cr.

SVS 6004 Principes et méthodes de l'intervent. I, 3 cr.

SVS 6005 Principes et méthodes de l'intervent. II, 3 cr.

SVS 6006 Historique et champs de pratique, 3 cr.

Bloc C – Option – Méthodes de recherche (min. 3 cr.; max. 6 cr.)

SVS 6512 Recherche-action, 3 cr.

SVS 6520 Méthodes de recherche évaluative, 3 cr.

Bloc D – Option – Analyse des problématiques sociales et des pratiques

– Programme avec mémoire (max. 9 cr.)

– Programme avec stage (min. 6 cr.; max. 15 cr.)

– Programme avec travail dirigé (min. 12 cr.; max. 24 cr.)

– Programme de qualification professionnelle (min. 12 cr.; max. 18 cr.)

Bloc D₁ – Option – Analyse de la problématique sociale

SVS 6045 Lien social et société contemporaine, 3 cr.

SVS 6062 La famille : modèles d'analyse, 3 cr.

SVS 6355 Politiques sociales, 3 cr.

SVS 6770 Santé mentale : perspectives critiques, 3 cr.

Bloc D₂ – Option – Étude de champs et modèles de pratique

SVS 6095 Interventions féministes, 3 cr.

SVS 6161 Médiation familiale, 4 cr.

SVS 6405 Prévention en service social, 3 cr.

SVS 6414 Vieillesse et services sociaux, 3 cr.

SVS 6424 Pratiques d'action communautaire, 3 cr.

SVS 6460 Toxicomanies et étapes de vie, 3 cr.

SVS 6470 Intervention : contexte d'autorité, 3 cr.

SVS 6471 Hommes : masculinités et interventions, 3 cr.

SVS 6472 Service social et éthique appliquée, 3 cr.

SVS 6473 Violence conjugale et intervention, 3 cr.

SVS 6525A-BSujets spéciaux, 3 cr.

SVS 6535 Intervention et maladie mortelle, 3 cr.

SVS 6765 Intervention ethnoculturelle, 3 cr.

Bloc E – Travail de maîtrise

Bloc E₁ – Mémoire

SVS 6915 Mémoire de recherche, 30 cr.

Bloc E₂ – Stage

SVS 6035 Stage de pratique spécialisée, 9 cr.

SVS 6925 Rapport d'analyse de stage, 15 cr.

Bloc E₃ – Travail dirigé

SVS 6930 Travail dirigé, 15 cr.

Bloc E₄ – Rapport d'analyse

SVS 6926 Rapports d'analyse de pratiques, 15 cr.

Bloc F – Choix

– Programme avec mémoire (max. 6 cr.)

– Programme avec stage (max. 6 cr.)

– Programme avec travail dirigé (max. 9 cr.)

– Programme de qualification professionnelle (max. 6 cr.)

Objectif du Ph.D. (service social)

L'objectif de ce programme conjoint est de former des spécialistes de haut niveau en service social capables de réfléchir et d'analyser les principales sources des connaissances théoriques et pratiques sur lesquelles se basent la pratique et la recherche. Le programme est conçu comme une formation à la recherche qui permettra aux travailleurs sociaux professionnels d'entreprendre et de mener des travaux scientifiques contribuant au développement de nouvelles connaissances en travail social en tenant compte de la dimension pratique.

Le programme de doctorat est offert et administré conjointement par l'École de service social de l'Université de Montréal et le McGill School of Social Work. Les étudiants sont soumis au règlement pédagogique cadre de l'université où ils sont inscrits.

La gestion du programme est assurée par un comité.

Le secrétariat du programme est situé à l'École de service social, bureau C-7126, du Pavillon Lionel-Groulx, tél. 514-343-6605.

Personnel enseignant

Les deux universités disposent en commun d'environ une trentaine de professeurs qualifiés pour enseigner et diriger les travaux au niveau doctoral. Pour le personnel enseignant de l'École de service social, voir le programme de M.Sc. (service social).

Règlement pédagogique propre au Ph.D. (service social)

1. Admission

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au programme de Ph.D. (service social),

a) le candidat doit être titulaire d'une maîtrise en service social (M.S.W. ou M.Sc. service social) ou d'un baccalauréat en service social (B.S.W. ou B.Sc. service social) ou exceptionnellement d'une maîtrise dans une discipline connexe pertinente obtenue dans un programme reconnu. Dans ces deux derniers cas, une formation préparatoire devrait normalement être exigée de chaque candidat. Parmi les critères d'admission, mentionnons la qualité du dossier académique, l'expérience de la pratique et, s'il y a lieu, les publications.

b) Le candidat doit démontrer suffisamment d'habileté en français et en anglais pour être en mesure de comprendre les enseignements et les discussions en classe dans les deux langues et effectuer les lectures nécessaires. Cette habileté sera mesurée par le « Test Laval pour les langues secondes » sections compréhension orale et écrite ou par le « Test of English as Foreign Language (TOEFL) ».

c) Le candidat devra présenter l'esquisse d'un projet de recherche et être accepté par un professeur de l'École qui pourrait le diriger dans la préparation de sa thèse.

2. Programme

Le programme comprend un minimum de 90 crédits répartis comme suit : 15 crédits de cours et 75 crédits attribués à la fois à la recherche et à la rédaction d'une thèse.

3. Durée de la scolarité

La scolarité minimale exigée pour un programme de doctorat est de six trimestres (deux ans); cette scolarité se fait normalement à plein temps.

Un minimum de trois trimestres à plein temps est requis, soit à l'Université de Montréal, soit en un lieu autorisé par celle-ci. Le doyen peut, pour des raisons qu'il juge sérieuses, dispenser un étudiant de l'obligation d'effectuer un minimum de trois trimestres à plein temps.

L'étudiant s'inscrit à son programme trimestriellement ou annuellement jusqu'à la réception, par la Faculté, du rapport final du jury d'évaluation et, s'il y a lieu, des exemplaires corrigés de la thèse.

À la requête d'un étudiant et sur recommandation du doyen de la faculté intéressée ou du directeur de l'École, le doyen peut, exceptionnellement, malgré l'article

73, mais en conformité avec l'article 39, non seulement accorder des équivalences pour des cours, mais encore réduire la scolarité.

La scolarité maximale pour un programme de doctorat est de quinze trimestres (cinq ans) pour un étudiant inscrit à plein temps et de dix-huit trimestres (six ans) pour un étudiant inscrit à demi-temps, en excluant les trimestres de suspension ou de préparation.

L'étudiant peut suspendre sa scolarité pour un maximum de trois trimestres si les motifs invoqués en ce sens sont acceptés par le doyen de la faculté intéressée ou par le directeur de l'École. Ces trimestres peuvent être consécutifs ou non, à moins que la structure du programme n'exclue cette possibilité. Il n'est pas nécessaire de présenter une nouvelle demande d'admission.

Pour des raisons exceptionnelles et après consultation du directeur de recherche, le doyen de la faculté intéressée ou le directeur de l'École peut accorder à un étudiant une prolongation de un an au plus pour lui permettre de satisfaire à toutes les exigences du programme. Il doit alors en aviser la Faculté.

4. Examen de synthèse

L'étudiant inscrit à plein temps ou à demi-temps doit avoir subi un examen général de synthèse comportant une épreuve écrite et orale au plus tard avant la fin du 6^e trimestre de sa scolarité.

L'étudiant doit avoir réussi l'examen de synthèse pour pouvoir s'inscrire au séminaire de thèse.

Structure du programme

Bloc A – Obligatoire (6 cr.)

SVS 7000 Évolution de la pensée et des théories, 3 cr.

SVS 7001 Séminaire de thèse, 3 cr.

Bloc B – Option (6 cr.)

Bloc B₁ – Option (3 cr.)

SVS 7002 Séminaire : les pratiques d'intervention, 3 cr.

SVS 7003 Séminaire sur les politiques sociales, 3 cr.

Bloc B₂ – Option (3 cr.)

SVS 7004 Méthodologie : recherche quantitative, 3 cr.

SVS 7005 Méthodologie de la recherche qualitative, 3 cr.

Bloc C – Choix (3 cr.)

SVS **7006**Tutorat, 3 cr.

ou

un cours choisi parmi les cours de M.Sc. offerts dans les écoles de service social ou

un cours de M.Sc. ou Ph.D. offert dans une discipline connexe.

Le cours au choix doit être pertinent au sujet de thèse de l'étudiant et il doit être autorisé par le comité conjoint du programme.

Bloc D – Thèse (75 cr.)

SVS 7910 Thèse, 75 cr.

Sociologie

Microprogramme de 2^e cycle

(méthodologies d'analyse sociologique) 2-255-6-0

M.Sc. (sociologie) 2-255-1-0

Ph.D. (sociologie) 3-255-1-0

Département de sociologie

Responsable des études de deuxième cycle : Claire Durand, tél. : 514-343-7447

Responsable des études de troisième cycle : Pierre Hamel, tél. : 514-343-6423

Technicienne à la gestion des dossiers étudiants: 514-343-6111, poste 3770

Membres du Comité des études supérieures

Sirma Bilge

Anne E. Calvès

Claire Durand, présidente

Pierre Hamel

Directeur : Arnaud Sales

Personnel enseignant

Professeurs titulaires

Paul Bernard, M.A. (Montréal), Ph.D. en sociologie (Harvard)

Andrée Demers, M.Sc. sociologie (Montréal), doctorat de 3^e cycle, économie des ressources humaines (Aix-en-Provence), directrice du GRASP

Claire Durand, Ph.D. psychologie (Montréal)

Marcel Fournier, M.A. (Montréal), doctorat en sociologie (Paris), MSRC

Mona Josée Gagnon, M.A. relations industrielles (Montréal), Ph.D. sociologie (Montréal)

Jacques Hamel, Ph.D. en sociologie (Montréal)

Pierre Hamel, Ph.D. aménagement (Montréal)

Camille Legendre, M.A. (Laval), Ph.D. en sociologie (Michigan State)

Christopher McAll, Ph.D. histoire-études celtiques (Oxford), directeur du CREMIS

Jean Renaud, M.Sc. science politique, Ph.D. en sociologie (Montréal)

Marc Renaud, M.A. (Montréal), Ph.D. en sociologie (Wisconsin, Madison)

Guy Rocher, M.A. (Laval), Ph.D. en sociologie (Harvard), MSRC, détaché au CRDP

Arnaud Sales, Doctorat d'État en sociologie (Denis Diderot, Paris VII), en congé

Jean-Guy Vaillancourt, Ph.D. en sociologie (Berkeley)

Deena White, M.A. sociologie (Concordia), Ph.D. sociologie (Montréal)

Professeurs agrégés

Valérie Amiraux, M.Sc. histoire (Sorbonne, Paris IV), Ph.D. science politique (Institut d'études politiques, Paris)

Anne Emmanuèle Calves, Ph.D. sociologie rurale (Pennsylvania State University), en congé

Marianne Kempeneers, Ph.D. démographie (Montréal)

Paul Sabourin, Ph.D. sociologie (Montréal)

Professeurs adjoints

Sirma Bilge, Ph.D. études du monde anglophone (Sorbonne Nouvelle, Paris III)

Éric Lacourse, Ph.D. psychologie (Montréal)

Céline Lafontaine, Ph.D. sociologie (Panthéon-Sorbonne, Paris I et Montréal)

Stéphane Moulin, ENS Lettres et sciences humaines, (Lyon), Ph.D. (Aix-Marseille II)

Barbara Thériault, Ph.D. sociologie (Erfurt)

Chercheurs adjoints

Évelyne Baillergeau, Ph.D. sociologie urbaine (Université Grenoble 2), CSSS Jeanne Mance

Normand Carpentier, Ph.D. sociologie (Montréal), Institut universitaire de gériatrie

Professeure associée

Marie-Josée Legault, Ph.D. (Montréal), Télé-Université du Québec

Chercheuses invitées

Marguerite Cagnet, Ph.D. sociologie (Denis Diderot, Paris VII)

Hélène David, doctorat de 3^e cycle en sociologie (École Pratique des Hautes Études, Sorbonne)

Professeur émérite

Robert Sévigny

Objectifs du microprogramme de 2^e cycle (méthodologies d'analyse sociologique)

Le microprogramme vise à répondre aux besoins des professionnels des sciences sociales, en ce qui a trait à la formation et à la mise à jour en méthodes de recherche quantitative ou qualitative, particulièrement pour ce qui est des développements récents de méthodes, procédures et logiciels. Le programme peut aussi intéresser des étudiants ayant récemment terminé leurs études de premier cycle qui voudraient se spécialiser en méthodologie, en vue de faire carrière comme agent de recherche.

Règlement pédagogique propre au microprogramme de 2^e cycle (méthodologies d'analyse sociologique)

1. Admission

Pour être admissible au microprogramme de deuxième cycle (méthodologies d'analyse sociologique), le candidat doit être titulaire d'un diplôme de premier cycle dans une discipline des sciences sociales comprenant une formation de base en méthodologie de recherche ou attester d'une formation équivalente. Il doit avoir obtenu une moyenne d'au moins 3,0 dans ce programme. Exceptionnellement, un dossier peut être considéré sur présentation de travaux récents du candidat ou sur démonstration d'une expérience professionnelle pertinente.

2. Programme

Le programme comporte 15 crédits de cycles supérieurs (12 crédits de cours à option et 3 crédits de cours au choix).

3. Durée de la scolarité

La durée minimale est de un trimestre à plein temps. La durée maximale est de trois ans, à compter de l'inscription initiale du candidat.

4. Passage à la maîtrise

L'étudiant peut passer du microprogramme à la maîtrise en complétant sa scolarité, de manière à ce qu'il ait suivi deux séminaires thématiques ou théoriques en sociologie. Pour être admissible à ce passage, l'étudiant doit avoir maintenu une moyenne d'au moins 3,5 dans son microprogramme et il doit remplir les autres conditions d'acceptation à la maîtrise en sociologie. Une propédeutique peut être requise pour les étudiants ayant un baccalauréat dans une autre discipline que la sociologie.

Structure du programme

Les étudiants du programme peuvent se spécialiser en méthodologie quantitative, ou en méthodologie qualitative, ou combiner les deux types de méthodologie. Certains séminaires spécifiques ont par ailleurs recours aux deux types de méthodologie. Le programme comporte 15 crédits (5 séminaires) de cycles supérieurs, dont au minimum 12 crédits en méthodologie. Les trois crédits au choix peuvent être, soit un séminaire théorique ou thématique de sociologie, soit un séminaire de méthodologie d'un autre département ou programme.

Bloc A – Option (min. 9 cr.; max. 15 cr.)

- SOL 6210 Analyse quantitative avancée, 3 cr.
- SOL 6211 Analyse longitudinale de trajectoires, 3 cr.
- SOL 6212 Analyse du discours, 3 cr.
- SOL 6214 Analyse des données institutionnelles, 3 cr.
- SOL 6220 Sociologie mathématique, 3 cr.
- SOL 6447 Épistémologie et méthodol. qualitative, 3 cr.
- SOL 6448 Méthodes de sondage, 3 cr.
- SOL 6449 Analyse des réseaux sociaux, 3 cr.
- SOL 6500 Études de cas, 3 cr.

Bloc B – Choix – Cours complémentaire en sociologie (max. 3 cr.)

Cours choisi parmi les séminaires théoriques et thématiques offerts par le Département de sociologie.

Bloc C – Choix – Cours complémentaire en méthodologie (max. 3 cr.)

Cours choisi parmi les séminaires de méthodologie et analyse de la banque de cours de l'Université de Montréal.

Objectifs de la M.Sc. (sociologie)

Le programme vise à offrir aux étudiants une formation spécialisée menant à la réalisation d'une recherche qui constitue la première étape de l'insertion dans une carrière professionnelle. Les champs de recherche comprennent, entre autres : travail, organisations, syndicalisme, professions; relations ethniques, immigration et racisme; santé et société; économie, développement et environnement; État et politiques sociales; mouvement sociaux; sociologie urbaine; culture et communication; famille et société, statistiques sociales et méthodologie quantitative; méthodologie qualitative; théorie sociologique.

Règlement pédagogique propre à la M.Sc. (sociologie)

1. Admission

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au programme de M.Sc. (sociologie), le candidat doit être titulaire d'un B.Sc. spécialisé en sociologie, ou d'un baccalauréat avec majeure en sociologie, ou d'un baccalauréat bidisciplinaire comprenant la sociologie ou attester d'une formation jugée équivalente. Les étudiants ayant un baccalauréat avec mineur en sociologie ou un baccalauréat sans formation en sociologie peuvent être admis mais leur admission pourra être conditionnelle à la réussite d'un certain nombre de cours de propédeutique fixé par le Comité des études supérieures sur examen du dossier et du profil du candidat.

Le candidat doit avoir complété ses études de premier cycle avec une moyenne de 3,0 ou son équivalent selon les barèmes de l'Université de Montréal. Le Département peut toutefois tenir compte de la progression de l'étudiant au cours de ses études.

L'admission se fait au trimestre d'automne ou au trimestre d'hiver.

2. Programme

Le programme de maîtrise comporte 18 crédits de cours et 30 crédits attribués à la recherche et au mémoire.

Au moins 6 crédits doivent être consacrés à la méthodologie (séminaires, travail dirigé, atelier de recherche, stages dans le milieu). Au moins 6 crédits doivent être consacrés aux cours de théorie ou thématiques. Les autres 6 crédits peuvent être pris en théorie ou en méthodologie.

Au moins 12 crédits de cours sont des cours de deuxième cycle offerts par le Département. Un maximum de six crédits peut être pris au choix, ceci étant fonction du domaine de recherche et des exigences de formation de l'étudiant.

Structure du programme

Bloc A – Option – Cours théoriques et thématiques (min. 6 cr.; max. 12 cr.)

Choisis parmi les séminaires théoriques et thématiques de cycles supérieurs offerts par le Département de sociologie.

Bloc B – Séminaire de méthodologie (min. 3 cr.; max. 9 cr.)

- SOL 6210 Analyse quantitative avancée, 3 cr.
- SOL 6211 Analyse longitudinale de trajectoires, 3 cr.
- SOL 6212 Analyse du discours, 3 cr.
- SOL 6214 Analyse des données institutionnelles, 3 cr.
- SOL 6220 Sociologie mathématique, 3 cr.
- SOL 6447 Épistémologie et méthodol. qualitative, 3 cr.
- SOL 6448 Méthodes de sondage, 3 cr.
- SOL 6449 Analyse des réseaux sociaux, 3 cr.
- SOL 6500 Études de cas, 3 cr.

Bloc C – Choix (min. 0 cr.; max. 3 cr.)

Choisis parmi les séminaires de cycles supérieurs de la banque de cours de l'Université de Montréal ou, le cas échéant, dans une autre institution universitaire.

Bloc D – Recherche (min. 3 cr.; max. 6 cr.)

- SOL 6009 Travaux pratiques dans le milieu, 6 cr.
- SOL 6013 Module de travail dirigé, 3 cr.
- SOL 6021 Atelier de recherche 1, 3 cr.
- SOL 6022 Atelier de recherche 2, 6 cr.
- SOL 6941 Séminaire de recherche II, 3 cr.

Bloc E – Rédaction

- SOL 6905 Mémoire, 30 cr.

Objectifs du Ph.D. (sociologie)

Le programme est organisé autour de la thèse de doctorat. Les activités du programme visent à fournir aux étudiants les moyens d'y travailler. La 1^{re} année du programme est consacrée à l'acquisition de connaissances spécialisées liées au champ de recherche choisi. La 2^e année est quant à elle consacrée à l'élaboration du projet de thèse.

Règlement pédagogique propre au Ph.D. (sociologie)

1. Admission

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au programme de Ph.D. (Sociologie), le candidat doit être titulaire d'un diplôme de deuxième cycle en sociologie ou attester d'une formation jugée équivalente. Les étudiants ayant un diplôme de deuxième cycle dans une autre discipline que la sociologie peuvent être admis mais leur admission peut être conditionnelle à la réussite d'un certain nombre de cours de propédeutique fixé par le Comité des études supérieures sur examen du dossier et du profil des candidats.

Le candidat doit avoir complété ses études de deuxième cycle avec une moyenne de 3,5 ou son équivalent selon les barèmes de l'Université de Montréal. Le Département peut toutefois tenir compte de la progression de l'étudiant au cours de ses études.

L'admission se fait généralement au trimestre d'automne. Le candidat peut être admis exceptionnellement au trimestre d'hiver, entre autres lorsqu'il doit compléter une propédeutique avant de commencer le programme régulier.

2. Programme

Le programme de doctorat comporte 9 crédits de cours obligatoires, 3 crédits de cours à option et 3 crédits de cours au choix. Dix crédits de recherche sont attribués au projet de thèse et 70 crédits à la thèse elle-même.

La 1^{re} année, qui doit être suivie à plein temps, est consacrée au séminaire général de doctorat et à l'examen général de synthèse dont la réussite est obligatoire pour pouvoir poursuivre la scolarité. La 2^e année est consacrée au séminaire de thèse qui mène à la soutenance du projet de thèse. Les étudiants doivent également suivre deux séminaires, un à option et un à choix, durant leur scolarité.

Structure du programme

Bloc A – Obligatoire (9 cr.)

SOL 7010 Séminaire général, 6 cr.

SOL 7020 Séminaire de thèse, 3 cr.

Bloc B – Option (min. 3 cr.; max. 6 cr.)

Choisis parmi les séminaires théoriques et thématiques de cycles supérieurs offerts par le Département de sociologie

ou

SOL 7040 Travaux dirigés, 3 cr.

Bloc C – Choix (min. 0 cr.; max. 3 cr.)

Choisis parmi les séminaires de cycles supérieurs de la banque de cours de l'Université de Montréal ou, le cas échéant, dans une autre institution universitaire.

Bloc D – Recherche et rédaction

SOL 7050 Projet de thèse, 10 cr.

SOL 7060 Thèse, 70 cr.

Statistique

M.Sc. (statistique) 2-194-1-0

Ph.D. (statistique) 3-194-1-0

Pour tout renseignement relatif à ces programmes, voir Mathématiques.

Traduction

Diplôme d'études supérieures spécialisées (traduction) (D.E.S.S.) 2-185-1-2

M.A. (traduction) 2-185-1-1

Ph.D. (traduction) 3-185-1-0

Département de linguistique et de traduction

Pour renseignements : tél. : 514-343-2061

Membres du Comité des études supérieures – Section Traduction

Gilles Bélanger

Hélène Buzelin

Patrick Drouin

Sylvie Vandaele

Directeur : Richard Patry

Personnel enseignant *

Professeurs titulaires

Monique C. Cormier, doctorat en interprétation et en traduction (Sorbonne Nouvelle, Paris III)

Jeanne Dancette, licence d'anglais (Grenoble), licence d'allemand (Grenoble), diplôme de sciences politiques (Grenoble), CAPES sciences économiques et sociales (Paris), M.A. traduction, Ph.D. en linguistique, orientation traduction (Montréal)

Marie-Claude L'Homme, doctorat en linguistique (Laval)

Alexis Nuselovici Nouss, doctorat en littérature française (Sorbonne)

Professeurs agrégés

Georges Bastin, doctorat en sciences de la traduction et de l'interprétation (Sorbonne Nouvelle, Paris III)

Gilles Bélanger, Ph.D. (Sherbrooke)

Judith Lavoie, Ph.D. traduction (McGill)

Jacques Lethuillier, certificat de 3^e cycle en physique supérieure (Caen)

Sylvie Vandaele, M.A. traduction (Montréal), diplôme d'État de doctorat en pharmacie (Marseille), D.Sc. pharmacologie moléculaire (Nice)

Professeurs adjoints

Louise Audet, Ph.D. en linguistique option traduction (Montréal)

Hélène Buzelin, M.A. anglais moderne (Royaume-Uni), Ph.D. traduction (McGill)

Patrick Drouin, Ph.D. en linguistique (Montréal), M.A. (Laval)

Responsable de formation professionnelle

Nycole Bélanger, M.A. traduction (Montréal)

Objectif du D.E.S.S. (traduction)

Offrir un programme autonome de deuxième cycle préparant les étudiants à une carrière professionnelle en traduction ou en interprétation.

Règlement pédagogique propre au Diplôme d'études supérieures spécialisées en traduction (D.E.S.S.)

1. Admission

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au programme de Diplôme d'études supérieures spécialisées en traduction (D.E.S.S.), le candidat doit :

Option « Anglais-français »

- a) faire preuve d'une excellente connaissance du français et de l'anglais à l'écrit;
- b) être titulaire d'un diplôme de premier cycle universitaire (baccalauréat ou l'équivalent);
- c) avoir obtenu une moyenne minimale au grade de premier cycle correspondant à 3,0 à l'Université de Montréal.

2. Programme

Le programme comporte 30 crédits dont 21 du niveau des études supérieures.

Option « Anglais-français »

Ces crédits sont répartis comme suit :

- 18 crédits de cours obligatoires;
- 12 crédits de cours à option.

3. Durée de la scolarité

La durée minimale de la scolarité est de deux trimestres à plein temps. La durée maximale de la scolarité est de six trimestres (deux ans) à partir de l'inscription initiale du candidat.

4. Évaluation

L'évaluation portera sur les éléments inclus dans les objectifs, notamment :

- l'acquisition des connaissances;
- le développement d'habiletés;
- l'intégration des savoirs.

Structure du programme

Option « Anglais-français »

Bloc A – Obligatoire (18 cr.)

TRA 2000 Outils informatiques des langagiers, 3 cr.

TRA 6601 Difficultés du français contemporain, 3 cr.

TRA 6602 Rédaction générale et professionnelle, 3 cr.

TRA 6603 Documentation et terminologie, 3 cr.

TRA 6604 Introduction à la traduction, 3 cr.

TRA 6605 Courants théoriques en traduction, 3 cr.

* Sont habilités à oeuvrer aux cycles supérieurs les membres du personnel enseignant qui y ont été affectés. Prière de s'informer auprès des autorités directement responsables des programmes d'études ou auprès de la Faculté des études supérieures.

Bloc B – Option (12 cr.)**Bloc B₁ – Option – Langues spécialisées (min. 3 cr.; max. 6 cr.)**

TRA 2210	Langues scientifique et technique, 3 cr.
TRA 2220	Langues commerciale et économique, 3 cr.
TRA 2250	Langues juridique et administrative, 3 cr.
TRA 3265	Langues médicale et pharmacologique, 3 cr.

Bloc B₂ – Option – Traduction spécialisée (min. 6 cr.; max. 9 cr.)

TRA 6606	Traduction scientifique et technique, 3 cr.
TRA 6607	Traduction commerciale et économique, 3 cr.
TRA 6608	Traduction juridique et administrative, 3 cr.
TRA 6609	Traduction médico-pharmacologique, 3 cr.
TRA 6610	Traduction littéraire, 3 cr.

Bloc B₃ – Cours recommandés (max. 6 cr.)

TRA 2115	Histoire de la traduction, 3 cr.
TRA 3590	Traduction cinématographique, 3 cr.
TRA 3610	Révision de textes, 3 cr.

Objectifs de la M.A. (traduction)

La maîtrise avec mémoire vise une formation en traduction ou en interprétation davantage orientée vers l'enseignement ou la recherche. La maîtrise avec travail dirigé facultatif vise l'exercice professionnel de la traduction.

Règlement pédagogique propre à la M.A. (traduction)**1. Admission**

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au programme de la M.A. (traduction), le candidat doit :

- faire preuve d'une excellente connaissance du français et de l'anglais;
- être titulaire d'un baccalauréat spécialisé en traduction, d'un majeur en traduction plus un mineur toute discipline, ou un D.E.S.S. en traduction;
- avoir obtenu, au grade de premier cycle ou au grade de D.E.S.S. en traduction, une moyenne minimale correspondant à 3,0 à l'Université de Montréal.

2. Programme

Le programme de maîtrise en traduction comporte 45 crédits dont au moins 39 sont du niveau des études supérieures et comprend quatre options.

Le candidat qui n'a pas une connaissance suffisante d'une 3^e langue vivante, soit l'équivalent de 9 crédits de cours de premier cycle, devra y suppléer en suivant des cours de langue. Ces cours s'ajoutent au programme.

Option « Recherche »

Le programme comporte 18 crédits de cours, dont 6 obligatoires et 12 à option, et 27 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'un mémoire.

Option « Traduction professionnelle anglais-français »

Le programme comporte 9 crédits de cours obligatoires, de 21 à 36 crédits de cours à option, de même que 0 à 15 crédits de formation pratique (travail dirigé).

Structure du programme**Option « Recherche »****Bloc A – Obligatoire (6 cr.)**

TRA 6001	Méthodologie de la recherche, 3 cr.
TRA 6002	Épistémologie, 3 cr.

Bloc B – Option (12 cr.)**Bloc B₁ – Option – Spécialisation (min. 6 cr.; max. 9 cr.)**

TRA 6003	Théories de la traduction, 3 cr.
TRA 6004	Traduction et société, 3 cr.
TRA 6005	Processus de traduction et didactique, 3 cr.
TRA 6007	Langues de spécialité, 3 cr.
TRA 6008	Traductique, 3 cr.

Bloc B₂ – Option – Cours généraux (min. 3 cr.; max. 6 cr.)

Sous réserve de l'approbation du conseiller pédagogique ou du directeur du Département, l'étudiant peut choisir des cours des différentes options de la M.A. en traduc-

tion, des cours de niveau 2000 ou 3000 du B.A. en traduction, des cours de premier ou deuxième cycle des programmes de linguistique ou tout autre cours hors département contribuant à sa spécialisation ou utile à la rédaction de son mémoire, à l'exclusion des cours de perfectionnement du français ou de l'anglais et des cours de 3^e langue.

Le conseiller pédagogique ou le directeur du Département, sur avis du Comité des études supérieures, peut imposer les cours suivants à l'étudiant ayant une formation minimale en traduction :

TRA 6603	Documentation et terminologie, 3 cr.
TRA 6604	Introduction à la traduction, 3 cr.

Bloc C – Mémoire (27 cr.)

TRA 6930	Mémoire, 27 cr.
----------	-----------------

Le programme comporte au plus 6 crédits de cours de premier cycle pour l'ensemble des blocs.

Option « Traduction professionnelle anglais-français »**Bloc A – Obligatoire (9 cr.)**

TRA 6101	Rédaction et révision avancées, 3 cr.
TRA 6804	Acquisition de connaissances thématiques, 3 cr.
TRA 6117	Terminologie appliquée, 3 cr.

Bloc B – Option (min. 21 cr.; max. 36 cr.)**Bloc B₁ – Option – Traduction spécialisée (min. 9 cr.; max. 24 cr.)**

TRA 6104	Traduction scientifique, 3 cr.
TRA 6105	Traduction technique, 3 cr.
TRA 6106	Traduction commerciale, 3 cr.
TRA 6107	Traduction économique, 3 cr.
TRA 6109	Traduction juridique, 3 cr.
TRA 6111	Traduction administrative, 3 cr.
TRA 6112	Traduction informatique, 3 cr.
TRA 6115	Traduction littéraire et comparée, 3 cr.
TRA 6118	Traduction biomédicale, 3 cr.
TRA 6119	Traduction pharmaceutique, 3 cr.
TRA 6515	Projet en milieu professionnel, 6 cr.

Bloc B₂ – Option – Cours généraux (12 cr.)

Sous réserve de l'approbation du conseiller pédagogique ou du directeur du Département, l'étudiant peut choisir des cours des différentes options de la M.A. en traduction, des cours de niveau 2000 ou 3000 du B.A. en traduction, des cours de premier ou deuxième cycle des programmes de linguistique ou tout autre cours hors département contribuant à sa spécialisation ou utile à la rédaction de son travail dirigé, à l'exclusion des cours de perfectionnement du français ou de l'anglais et des cours de 3^e langue.

Le conseiller pédagogique ou le directeur du Département, sur avis du Comité des études supérieures, peut imposer les cours suivants à l'étudiant ayant une formation minimale en traduction :

TRA 6603	Documentation et terminologie, 3 cr.
TRA 6604	Introduction à la traduction, 3 cr.

Bloc C – Formation pratique (max. 15 cr.)

TRA 6935	Travail dirigé, 15 cr.
----------	------------------------

Le cours TRA 6935 est réservé aux étudiants n'ayant pas d'expérience de la traduction en milieu de travail. Le programme comporte au plus 6 crédits de cours de premier cycle pour l'ensemble des blocs.

Objectifs du Ph.D. (traduction)

Le Ph.D. en traduction vise à former des chercheurs et enseignants en Traductologie (par exemple en histoire, théorie, pédagogie, lettres et sciences humaines, sciences et techniques, traductique, études comparatives) ou en Terminologie (par exemple en histoire, théorie, pédagogie, langues de spécialité, terminotique, aménagement linguistique, lexicographie et terminographie).

Règlement pédagogique propre au Ph.D. (traduction)

1. Admission

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au programme de Ph.D. (traduction), option « Traductologie » ou option « Terminologie », le candidat doit :

a) être titulaire d'une maîtrise en traduction ou d'un diplôme équivalent dans une discipline connexe et avoir obtenu une moyenne minimale correspondant à 3,3 à l'Université de Montréal ou

b) être titulaire d'un diplôme de premier cycle en traduction (B.A., majeur ou l'équivalent), avoir terminé la scolarité minimale du programme de la maîtrise et avoir satisfait aux exigences de l'article 71 du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures.

Le candidat au doctorat doit présenter un projet de recherche de 3 à 5 pages.

Le candidat au doctorat doit posséder une excellente connaissance du français et de l'anglais et de toute autre langue jugée nécessaire à la poursuite de ses recherches.

Structure du programme

Option « Traductologie » ou « Terminologie »

Bloc A – Obligatoire (6 cr.)

TRA 7100 Lectures dirigées en traduction, 3 cr.

TRA 7200 Séminaire de thèse, 3 cr.

Bloc B – Option (6 cr.)

À déterminer en fonction des intérêts de recherche de l'étudiant et de ses besoins de formation. Le choix des séminaires devra être approuvé par le directeur de recherche et par le directeur du département.

Bloc C – Thèse (78 cr.)

TRA 7500 Thèse, 78 cr.

Droit

Sous cette rubrique, sont regroupés les programmes d'études supérieures offerts en Droit : une maîtrise (LL. M.), un doctorat (LL. D.), sept diplômes d'études supérieures spécialisées (D.E.S.S.), un diplôme de droit notarial (D.D.N.) et sept microprogrammes de 2^e cycle.

Droit

Diplôme de droit notarial (D.D.N.)	2-330-1-0
Microprogramme de 2^e cycle (Common Law nord-américaine)	2-325-6-2
D.E.S.S. (Common Law nord-américaine)	2-325-1-5
D.E.S.S. (droit)*	2-325-1-2
Microprogramme de 2^e cycle (droit de l'accès à l'information)*	2-325-6-5
Microprogramme de 2^e cycle (droit des affaires)	2-327-6-0
D.E.S.S. (droit des affaires)	2-327-1-0
Microprogramme de 2^e cycle (droit des biotechnologies)*	2-325-6-4
Microprogramme de 2^e cycle (droit des technologies de l'information)	2-325-6-0
D.E.S.S. (droit des technologies de l'information) *	2-325-1-6
Microprogramme de 2^e cycle (droit et travail) **	2-325-6-3
Microprogramme de 2^e cycle (droit international)	2-326-6-0
D.E.S.S. (droit international)	2-326-1-1
D.E.S.S. (liberté de presse en démocratie)*	2-325-1-8
D.E.S.S. (pouvoir judiciaire et systèmes juridiques)*	2-325-1-4
Maîtrise en droit (LL. M.)	
Options :	
« Common Law nord-américaine »	2-325-1-0
« Droit des affaires »	2-325-1-0
« Droit des affaires dans un contexte de globalisation »	2-325-1-0
« Droit des biotechnologies »*	2-325-1-0
« Droit des technologies de l'information »***	2-325-1-0
« Droit international »	2-325-1-0
« Fiscalité »****	2-325-1-3
« Liberté de presse en démocratie »*	2-325-1-0
« Notariat »	2-330-1-1
« Recherche »	2-325-1-0
Doctorat en droit (LL. D.)	3-325-1-0

Directeur des programmes de D.E.S.S., LL. M. et LL. D. : Michel Morin, tél. : 514-343-2409

* Programme fermé à l'admission

** Programme conjoint avec l'École des relations industrielles.

*** Option fermée à l'admission, sauf pour la modalité avec mémoire.

**** Programme conjoint avec HEC Montréal.

Directrice du programme de maîtrise, option « Notariat » : Brigitte Lefebvre, tél. : 514-343-7677

Directrice du programme de maîtrise, option « Fiscalité » : Diane Bruneau, tél. : 514-343-5703

Directeur du programme de maîtrise en commerce électronique : Vincent Gautrais, tél. : 514-343-7534

Personnel enseignant ****

Professeurs titulaires

Karim Benyekhlef, LL. D. (Montréal)
 Anne-Marie Boisvert, LL. M. (Harvard)
 Jean-Maurice Brisson, LL. M. (Montréal) – détaché à la FES
 Diane Bruneau, M. Fisc. (Sherbrooke), D.D.N. (Montréal)
 François Chevrette, D.E.S. (Paris)
 Pierre Ciotola, LL. D. (Montréal)
 François Crépeau, D.E.A. (Paris I), D.E.A. (Paris II), doctorat en droit (Paris I), titulaire de la Chaire de recherche du Canada en droit international des migrations
 Patrice Deslauriers, D.E.A. (Paris), LL. M. (Montréal)
 Hélène Dumont, LL. M. (Montréal), LL. M. (Berkeley)
 Claude Fabien, LL. M. (McGill)
 Jacques Frémont, LL. M. (Osgoode Hall), rectorat – *Provost* et vice-recteur – Affaires académiques
 Ysolde Gendreau, LL. M. (McGill), doctorat en droit (Paris II)
 Gérald Goldstein, Maîtrise en droit (Paris I), D.E.S.S. (Paris I), LL. M. (McGill), D.C.L. (McGill)
 Jean Héту, LL. M. (Harvard)
 Bartha Maria Knoppers, M.A. Comp. Litt. (Alberta), LL. B./B.C.L. (McGill), D.L.S. (Cambridge), doctorat en droit (Paris I), titulaire de la Chaire de recherche du Canada en droit et médecine
 Diane Labrèche, LL. M. (Osgoode Hall)
 Jean Leclair, LL. M. (Montréal)
 Brigitte Lefebvre, Ph.D. (Paris II), LL. M. (Montréal), D.D.N. (Montréal), titulaire de la Chaire du notariat
 Guy Lefebvre, LL. M. (Montréal), LL. M. (Londres)
 Thérèse Leroux, B.Sc. biologie (Sherbrooke), Ph.D. biochimie (Laval), LL. B. (Sherbrooke)
 Didier Lluelles, D.E.S. (Paris), MRSC
 Ejan Mackaay, LL. M., doctorat en droit (Amsterdam), LL. M. (Toronto)
 Patrick A. Molinari, LL. M. (Montréal), MSRC
 Michel Morin, M.Sc. économie (UQAM), LL. B. (Montréal)
 Nanette Neuwahl, LL. M. (Leyde), doctorat en droit (Institut Universitaire Européen)
 Pierre Noreau, M.Sc. (Montréal), doctorat (Institut d'études politiques, Paris)
 Danielle Pinard, LL. M. (Londres)
 Adrian Popovici, D.E.S. (Paris), Dipl. Institut d'études polit. (Paris), Dipl. Institut de droit comparé (Paris), D.E.S. droit comparé (Strasbourg)
 Daniel Poulin, LL. M., M.Sc. informatique (Montréal), titulaire de la Chaire LexUM en informatique juridique
 Guy Rocher, M.A. en sociologie (Laval), Ph.D. en sociologie (Harvard), MSRC, détaché du Département de sociologie au CRDP
 Louise Rolland, LL. M. (Montréal)
 Jeffrey Talpis, LL. D. (Montréal)
 Luc B. Tremblay, LL. M. (UBC), D.Phil. (Oxford)
 Gilles Trudeau, doctorat (Harvard Law School)
 Pierre Trudel, LL. M. (Montréal)
 Daniel Turp, LL. M. (Montréal), D.E.A. (Paris II), Dipl. Intl. Law (Cantab), doctorat d'État (Paris II) – en congé
 Louise Viau, LL. M. (Montréal)
 José Woehrling, LL. M. (Montréal)

Professeurs agrégés

Stéphane Beaulac, LL. M., Ph.D. (Cambridge)
 Isabelle Duplessis, LL. M., LL. D. (Montréal)
 Jean-François Gaudreault-DesBiens, LL. M. (Laval), LL. D. (Ottawa)
 Vincent Gautrais, LL. M., LL. D. (Montréal), titulaire de la Chaire en droit de la sécurité et des affaires électroniques
 Matthew P. Harrington, B. Th. (McGill), J.D. (Boston), LL. M., S.J.D. (Pennsylvania)
 France Houle, LL. M. (Queen's), LL. D. (Montréal)
 Suzanne Lalonde, Ph.D. (Cambridge)
 Ghislain Massé, LL. M. (Montréal)

**** Sont habilités à oeuvrer aux cycles supérieurs les membres du personnel enseignant qui y ont été affectés. Prière de s'informer auprès des autorités directement responsables des programmes d'études ou auprès de la Faculté des études supérieures.

Benoît Moore, LL. M. (Montréal), D.E.A. en droit privé (Paris I), titulaire de la Chaire Jean-Louis-Baudouin en droit civil
 Hugues Parent, LL. M. (Laval), LL. D. (Montréal)
 Louise Hélène Richard, LL. M. (Sherbrooke) – détachée aux Services aux étudiants
 Stéphane Rousseau, LL. M. (Laval), S.J.D. (Toronto), titulaire de la Chaire en droit des affaires et du commerce international
 Alain Roy, LL. M. (Montréal), LL. D. (Laval)
 Pauline Roy, LL. D. (Montréal)
 Hélène Trudeau, D.E.A. (Bordeaux I)

Professeurs adjoints

Élise Charpentier D.S.U., D.E.A. (Paris II), D.C.L. (McGill)
 Emmanuel Sibidi Darankoum, D.E.A., D.D.C. (Strasbourg), D.E.C.L. (Moncton)
 Renée-Claude Drouin, LL. B., LL. M. (Laval), D.Phil. (Cambridge)
 Konstantia Koutouki, LL. B. (Queen's), LL. M. (Ottawa)
 Violaine Lemay, LL. M. (Laval), LL. D. (Montréal)

Chercheuse agrégée

Denise Avar, M.A. (Ottawa), Ph.D. (Cambridge)

Professeurs associés

Jean-Louis Baudouin, doctorat en droit (Paris), MSRC
 Pierre Béliveau, LL. M. (Montréal)
 Claude Laberge, M.D. (Laval), Ph.D. (Baltimore)
 Pierre A. Michaud, B.A., LL. L. (Montréal)

Professeurs émérites

Albert Bohémier, Roger Comtois, Pierre-André Côté, Pierre Martineau, Jacques-Yvan Morin, Yves Ouellette, Gilles Pépin, Jean Pineau

Objectifs du D.D.N. (droit notarial)

Le bachelier en droit qui se dirige vers la profession de notaire doit s'inscrire au programme du Diplôme de droit notarial. Ce diplôme donne accès au stage contrôlé par la Chambre des notaires.

Règlement pédagogique propre au D.D.N. (droit notarial)

1. Admission

Pour être admissible au Diplôme de droit notarial, le candidat doit :

- a) être titulaire d'un baccalauréat en droit de l'Université de Montréal ou d'un diplôme jugé équivalent;
- b) posséder une connaissance suffisante de la langue française et de la langue anglaise;
- c) respecter les conditions d'admissibilité énoncées par le Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures.

2. Programme

Le programme comporte 36 crédits de cours obligatoires.

3. Durée de la scolarité

La scolarité est de deux trimestres consécutifs à plein temps. Dans certains cas, sur recommandation du doyen de la Faculté de droit, le candidat peut être autorisé à s'inscrire à demi-temps. La scolarité maximale est de six trimestres.

4. Examens

Pour obtenir le Diplôme de droit notarial, l'étudiant doit obtenir la note C pour l'ensemble des examens. La note minimale de passage dans un cours est de 1,0.

Structure du programme

Bloc A – Obligatoire (36 cr.)

DRT 6302	Principes de rédaction et d'interp., 3 cr.
DRT 6305	Droit des personnes inaptes, 2 cr.
DRT 6310	Droit de la publicité, 3 cr.
DRT 6315	Rapports (pécuniaires) familiaux, 2 cr.
DRT 6320	Mutations de propriété, 3 cr.
DRT 6325	La propriété, 3 cr.
DRT 6330	Aspects fiscaux de la pratique, 3 cr.
DRT 6335	Contrats et crédits de garanties, 3 cr.
DRT 6340	Droit des sociétés, 3 cr.
DRT 6345	Décès et transmission des biens, 3 cr.
DRT 6350	Droit transnational, 2 cr.

DRT 6355	Examen des titres, 3 cr.
DRT 6360	Droit administratif de la propriété, 2 cr.
DRT 6366	Prévention et gestion des différends, 1 cr.

Objectifs du microprogramme de 2^e cycle (*Common Law* nord-américaine)

Ce microprogramme comporte les objectifs suivants :

- transmettre aux étudiants les connaissances nécessaires à la compréhension des institutions et de l'histoire des systèmes de *Common Law* canadien et américain, de façon à favoriser une comparaison efficace avec les institutions de droit civil;
- permettre aux étudiants d'acquérir des connaissances en droit comparé anglo-canadien et américain dans les grands domaines du droit (contrats, propriété, responsabilité, famille, procédure civile, etc.);
- développer une approche et un regard critiques sur le droit québécois, canadien et américain;
- apprendre aux étudiants à résoudre des problèmes à l'aide de catégories juridiques de systèmes différents, leur permettant ainsi d'apporter des solutions originales à des problèmes complexes.

Règlement pédagogique propre au microprogramme de 2^e cycle (*Common Law* nord-américaine)

1. Admission

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au microprogramme en *Common Law* nord-américaine, le candidat doit :

- a) être titulaire d'un diplôme de 1^{er} cycle décerné par la Faculté de droit de l'Université de Montréal ou d'un diplôme jugé équivalent (une formation de base en droit civil et en *Common Law* constitue un facteur important pour juger de l'équivalence);
- b) posséder une bonne connaissance de la langue française et de la langue anglaise;
- c) respecter les autres conditions d'admissibilité énoncées par le règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures.

2. Programme

Le programme comporte un 1^{er} bloc (bloc A) constitué de 2 crédits de cours obligatoires, un 2^e bloc (bloc B) composé de 15 crédits de cours à option.

3. Durée de la scolarité

La scolarité minimale du microprogramme en *Common Law* nord-américaine est de un trimestre et la scolarité maximale est de neuf trimestres suivant l'inscription initiale; sur permission du doyen de la Faculté de droit, dans les cas exceptionnels, cette scolarité peut être prolongée d'une année.

Structure du microprogramme de 2^e cycle (*Common Law* nord-américaine)

Le programme comporte un total de 17 crédits : deux crédits obligatoires (DRT 6565 et 15 crédits de cours choisis dans le bloc A du D.E.S.S. en *Common Law* nord-américaine. Les exigences liées aux cours préalables devront être respectées.

Objectifs du D.E.S.S. (*Common Law* nord-américaine)

Transmettre aux étudiants les connaissances nécessaires à la compréhension des institutions et de l'histoire des systèmes de *Common Law* canadien et américain, de façon à favoriser une comparaison efficace avec les institutions de droit civil. Permettre aux étudiants d'acquérir des connaissances en droit comparé anglo-canadien et américain dans les grands domaines du droit (contrats, propriété, responsabilité, famille, procédure civile, etc.). Permettre aux étudiants de développer une approche et un regard critiques sur le droit québécois, canadien et américain. Apprendre aux étudiants à résoudre des problèmes à l'aide de catégories juridiques de systèmes différents, leur permettant ainsi d'apporter des solutions originales à des problèmes complexes. Donner aux étudiants une formation qui leur permette, s'ils le désirent, d'avoir accès aux ordres professionnels des autres provinces canadiennes et/ou de pays étrangers.

Règlement pédagogique propre au D.E.S.S. en *Common Law* nord-américaine

1. Admission

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au programme de D.E.S.S. en *Common Law* nord-américaine, le candidat doit :

- a) être titulaire d'un diplôme de 1^{er} cycle décerné par la Faculté de droit de l'Université de Montréal ou d'un diplôme jugé équivalent (une formation de base en droit civil et en *Common Law* constitue un facteur important pour juger de l'équivalence);
- b) posséder une bonne connaissance de la langue française et de la langue anglaise;
- c) respecter les autres conditions d'admissibilité énoncées par le Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures.

2. Programme

Le programme comprend un total de 32 crédits de cours.

3. Choix de cours

Le programme comporte un 1^{er} bloc (Bloc A) constitué de 26 crédits de cours obligatoires, un 2^e bloc (Bloc B) d'un maximum de 6 crédits (minimum de 3 crédits) de cours à option, un 3^e bloc (Bloc C) d'un maximum de 3 crédits (minimum de 0 crédit) de cours à option connexes choisis parmi les cours offerts dans les autres programmes d'études supérieures de la Faculté de droit de l'Université de Montréal.

4. Durée de la scolarité

La scolarité minimale du D.E.S.S. en *Common Law* nord-américaine est de deux trimestres et la scolarité maximale est de douze trimestres suivant l'inscription initiale; sur permission du doyen de la Faculté de droit, dans les cas exceptionnels, cette scolarité peut être prolongée d'une année.

Structure du programme

Bloc A – Obligatoire (26 cr.)

- DRT 6565 Fondements et méthodes de la *Common Law*, 2 cr.
- DRT 6566 Contrats (« Contracts »), 3 cr.
- DRT 6567 Responsabilité civile (« Torts »), 3 cr.
- DRT 6568 Biens immobiliers (« Real property »), 3 cr.
- DRT 6569 Procédure civile, 3 cr.
- DRT 6570 Droit des obligations – Problèmes choisis, 3 cr.
- DRT 6571 Droit des biens – Éléments commerciaux, 3 cr.
- DRT 6572 « Remedies » en droit public et privé, 3 cr.
- DRT 6573 Fiducies et successions (« Trusts-Estates »), 3 cr.

Bloc B – Option (min. 3 cr.; max. 6 cr.)

- DRT 6576 Droit constitutionnel américain, 3 cr.
- DRT 6579 Éléments de droit latino-américain, 3 cr.
- DRT 6580 Droit des intégrations économiques, 3 cr.
- DRT 6581A-J *Common Law* avancée, 3 cr.
- DRT 6582A-J Droit américain avancé, 3 cr.
- DRT 6900 Relations économiques internationales, 3 cr.

Bloc C – Option – Cours connexes (min. 0 cr.; max. 3 cr.)

Offerts dans les autres programmes d'études supérieures à la Faculté de droit de l'Université de Montréal.

Objectifs du microprogramme de 2^e cycle. (droit de l'accès à l'information)

Le microprogramme en droit de l'accès à l'information est destiné aux praticiens qui oeuvrent dans le domaine de l'accès aux documents des organismes publics et de la protection des données personnelles ou aux étudiants qui veulent obtenir une formation dans ce domaine. Il combine l'étude de lois particulières et l'analyse des notions fondamentales qui s'appliquent dans ce secteur, tel le droit à la vie privée ou à l'information. Ainsi, la personne qui réussit ce microprogramme sera en mesure d'identifier les facteurs à prendre en considération, la pondération à leur accorder et la démarche à suivre pour respecter les règles pertinentes dans un cas particulier.

Règlement pédagogique propre au microprogramme de 2^e cycle (droit de l'accès à l'information)

1. Admission

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au microprogramme en droit de l'accès à l'information, le candidat doit :

- a) être titulaire d'un baccalauréat en droit de l'Université de Montréal ou d'un diplôme jugé équivalent;

- b) respecter les autres conditions d'admissibilité énoncées par le règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures, notamment en ce qui concerne la connaissance suffisante du français et de l'anglais.

2. Programme

Le programme comprend un total de 15 crédits de cours.

3. Choix de cours

Un minimum de trois cours (9 cr.) et un maximum de quatre cours (12 cr.) seront choisis parmi les cours à option offerts dans le cadre du microprogramme en droit de l'accès à l'information; un cours (3 cr.) sera choisi parmi les cours des programmes de 2^e cycle de la Faculté de droit ou, avec l'accord du doyen de la Faculté de droit ou de son représentant, d'un autre programme de 2^e cycle; un maximum de un cours (3 cr.) du programme de baccalauréat en droit pourra également être choisi avec l'accord du doyen de la Faculté de droit ou de son représentant.

4. Durée de la scolarité

La scolarité minimale du microprogramme est de un trimestre et la scolarité maximale est de neuf trimestres suivant l'inscription initiale; sur permission du doyen de la Faculté de droit, dans les cas exceptionnels, cette scolarité peut être prolongée d'une année.

Structure du programme

Bloc A – Option (min. 9 cr.; max. 12 cr.)

- DRT 6878 Protection des info. et soins de santé, 3 cr.
- DRT 6902 Droit du cyberspace, 3 cr.
- DRT 6913 Droit de prot. des données personnelles, 3 cr.
- DRT 6914 Droit de l'accès aux documents publics, 3 cr.
- DRT 6916A-J Droit de l'accès à l'information avancé, 3 cr.
- DRT 6923 Technologies de l'information et droit 1, 3 cr.
- DRT 6926 Vie privée et environn. électroniques, 3 cr.
- DRT 6927 Droits fondamentaux de l'information, 3 cr.

Avec l'approbation du doyen de la Faculté de droit, tout autre cours d'études supérieures en droit ou dans une discipline connexe.

Bloc B – Option – Cours connexe (3 cr.)

Cours choisis parmi les cours de 2^e cycle offerts par la Faculté de droit ou, avec l'accord du doyen de celle-ci, cours d'un autre programme de 2^e cycle.

Objectifs du D.E.S.S. (droit)

Le diplôme d'études supérieures spécialisées en droit offre aux diplômés de 1^{er} cycle la possibilité d'approfondir leurs connaissances dans l'une des deux concentrations suivantes : droit civil et droit administratif.

Règlement pédagogique propre au D.E.S.S. en droit

1. Admission

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au programme de diplôme d'études supérieures spécialisées en droit, le candidat doit :

- a) être titulaire d'un baccalauréat en droit de l'Université de Montréal ou d'un diplôme jugé équivalent;
- b) posséder une connaissance suffisante de la langue anglaise.
Le candidat doit en outre avoir obtenu au moins 2,7 au grade de 1^{er} cycle ou l'équivalent agréé par le doyen, à moins que, de l'avis du doyen, une expérience ou des études subséquentes à l'obtention du grade de 1^{er} cycle permettent de conclure que le candidat possède des aptitudes marquées pour la poursuite des études de 2^e cycle.

Les pouvoirs conférés au doyen par le présent article sont exercés après recommandation du doyen de la Faculté de droit.

Le doyen de la Faculté de droit n'est pas tenu de recommander l'admission de tous les candidats qui satisfont aux conditions générales d'admission.

2. Programme

2.1 Le programme du diplôme d'études supérieures spécialisées en droit comporte 32 crédits répartis selon les modalités suivantes :

- a) un minimum de 24 crédits de cours d'études spécialisées à caractère professionnel dans un domaine de concentration
- b) 8 crédits composés de cours hors concentration ou de travaux pratiques.

2.2 Le Conseil de la Faculté de droit détermine chaque année, dans le cadre du répertoire des cours agréé par la Commission des études, les domaines de concentration retenus et les matières qui font l'objet d'un enseignement. Il approuve le contenu des cours.

3. Choix de cours

Le programme comporte des cours à option et des travaux pratiques. Le doyen de la Faculté de droit approuve le plan d'études soumis par le candidat. À la requête d'un candidat, le doyen de la Faculté des études supérieures peut, sur recommandation du doyen de la Faculté de droit, pour des raisons qu'il juge exceptionnelles, permettre à un étudiant inscrit au programme de diplôme d'études supérieures spécialisées en droit de s'inscrire à un cours du programme de maîtrise en droit (LL. M.).

4. Équivalence

Le doyen de la Faculté des études supérieures peut, sur recommandation du doyen de la Faculté de droit, accorder, en tenant compte des objectifs d'un cours, de son contenu et de son niveau, une équivalence ou procéder au transfert d'un cours réussi dans un programme d'études supérieures ou dans un programme de formation professionnelle.

5. Durée de la scolarité

La scolarité minimale du diplôme d'études supérieures spécialisées est de deux années suivant l'inscription initiale; la scolarité maximale est de quatre années suivant l'inscription initiale; sur permission du doyen de la Faculté de droit, dans les cas exceptionnels, cette scolarité peut être prolongée d'une année.

6. Changement de programme

Le candidat inscrit au programme de maîtrise (LL. M.) peut faire une demande d'admission au programme d'études supérieures spécialisées en droit. S'il est admis, le doyen de la Faculté des études supérieures peut, sur recommandation du doyen de la Faculté de droit, lui accorder une exemption de cours jusqu'à concurrence de seize crédits.

Règlement pédagogique propre au microprogramme de 2^e cycle (droit des affaires)

1. Admission

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au microprogramme de 2^e cycle en droit des affaires, le candidat doit :

- a) être titulaire d'un baccalauréat en droit de l'Université de Montréal ou d'un diplôme jugé équivalent;
- b) posséder une connaissance suffisante de la langue française et de la langue anglaise;
- c) respecter les autres conditions d'admissibilité énoncées par le Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures.

2. Modalités de transfert du microprogramme au D.E.S.S. en droit des affaires ou à la maîtrise

Un étudiant du microprogramme peut être admis au D.E.S.S. en droit des affaires ou à la Maîtrise en droit, option « Droit des affaires », à condition de satisfaire aux exigences d'admission de l'un ou l'autre de ces programmes. Tous les cours réussis dans le microprogramme sont crédités au moment du passage d'un programme à l'autre.

3. Programme

Le programme comprend un total de 15 crédits de cours.

4. Choix de cours

Un minimum de trois cours (9 cr.) et un maximum de quatre cours (12 cr.) seront choisis parmi les cours à option en « Droit des affaires » du programme de maîtrise; un cours (3 cr.) sera choisi parmi les cours à option connexes en « Droit des affaires »; un maximum de un cours (3 cr.) du programme de baccalauréat en droit pourra également être choisi avec l'accord du doyen de la Faculté de droit ou de son représentant.

5. Durée de la scolarité

La durée minimale est de un trimestre à plein temps. La durée maximale est de trois ans à compter de l'inscription initiale.

Règlement pédagogique propre au D.E.S.S. (droit des affaires)

1. Admission

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au D.E.S.S. en droit des affaires, le candidat doit :

- a) être titulaire d'un baccalauréat en droit de l'Université de Montréal ou d'un diplôme jugé équivalent;
- b) posséder une connaissance suffisante de la langue française et de la langue anglaise;
- c) respecter les autres conditions d'admissibilité énoncées par le Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures.

2. Programme et choix de cours

Un minimum de six cours (18 cr.) et un maximum de huit cours (24 cr.) seront choisis parmi les cours à option en « Droit des affaires » du programme de maîtrise; deux cours (6 cr.) seront choisis parmi les cours à option connexes en « Droit des affaires »; un maximum de deux cours (6 cr.) du programme de baccalauréat en droit pourra également être choisi avec l'accord du doyen de la Faculté de droit ou de son représentant.

3. Durée de la scolarité

La scolarité minimale du D.E.S.S. est de deux trimestres et la scolarité maximale est de douze trimestres suivant l'inscription initiale; sur permission du doyen de la Faculté de droit, dans les cas exceptionnels, cette scolarité peut être prolongée d'une année.

Règlement pédagogique propre au microprogramme de 2^e cycle (droit des biotechnologies)

1. Admission

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au microprogramme de 2^e cycle en droit des biotechnologies, le candidat doit :

- a) être titulaire d'un baccalauréat en droit ou d'un diplôme jugé équivalent;
- b) respecter les autres conditions d'admissibilité énoncées par le règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures, notamment en ce qui concerne la connaissance suffisante du français et de l'anglais.

2. Programme

Le programme comprend un total de 15 crédits de cours.

3. Choix de cours

Un minimum de trois cours (9 cr.) et un maximum de quatre cours (12 cr.) seront choisis parmi les cours à option en droit des biotechnologies du programme de maîtrise; un cours (3 cr.) sera choisi parmi les cours des programmes de 2^e cycle de la Faculté de droit ou, avec l'accord du doyen de la Faculté de droit ou de son représentant, d'un autre programme de 2^e cycle; un maximum de un cours (3 cr.) du programme de baccalauréat en droit pourra également être choisi, avec l'accord du doyen de la Faculté de droit ou de son représentant.

3. Durée de la scolarité

La scolarité minimale du microprogramme est de un trimestre et la scolarité maximale est de neuf trimestres suivant l'inscription initiale; sur permission du doyen de la Faculté de droit, dans les cas exceptionnels, cette scolarité peut être prolongée d'une année.

Règlement pédagogique propre au microprogramme de 2^e cycle (droit des technologies de l'information)

1. Admission

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au microprogramme de 2^e cycle en droit des technologies de l'information, le candidat doit :

- a) être titulaire d'un baccalauréat en droit de l'Université de Montréal ou d'un diplôme jugé équivalent;
- b) posséder une connaissance suffisante de la langue française et de la langue anglaise;
- c) respecter les autres conditions d'admissibilité énoncées par le Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures.

2. Modalités de transfert du microprogramme au D.E.S.S. en droit des technologies de l'information ou à la maîtrise

Un étudiant du microprogramme peut être admis au D.E.S.S. en droit des technologies de l'information ou à la Maîtrise en droit, option « Droit des technologies de l'information », à condition de satisfaire aux exigences d'admission de l'un ou l'autre de ces programmes. Tous les cours réussis dans le microprogramme sont crédités au moment du passage d'un programme à l'autre.

3. Programme

Le programme comprend un total de 15 crédits de cours.

4. Choix de cours

Un minimum de trois cours (9 cr.) et un maximum de quatre cours (12 cr.) seront choisis parmi les cours à option en « Droit des technologies de l'information » du programme de maîtrise; un cours (3 cr.) sera choisi parmi les cours au choix en « Droit des technologies de l'information »; un maximum de un cours (3 cr.) du programme de baccalauréat en droit pourra également être choisi avec l'accord du doyen de la Faculté de droit ou de son représentant.

5. Durée de la scolarité

La durée minimale est de un trimestre à plein temps. La durée maximale est de trois ans à compter de l'inscription initiale.

Règlement pédagogique propre au D.E.S.S (droit des technologies de l'information)

1. Admission

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au D.E.S.S. en droit des technologies de l'information, le candidat doit :

- être titulaire d'un baccalauréat en droit de l'Université de Montréal ou d'un diplôme jugé équivalent;
- posséder une connaissance suffisante de la langue française et de la langue anglaise;
- respecter les autres conditions d'admissibilité énoncées par le Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures.

2. Programme

Le programme comporte 30 crédits de cours.

3. Choix de cours

Un minimum de six cours (18 cr.) et un maximum de huit cours (24 cr.) seront choisis parmi les cours à option en « Droit des technologies de l'information » du programme de maîtrise; deux cours (6 cr.) seront choisis parmi les cours au choix de cette option; un maximum de deux cours (6 cr.) du programme de baccalauréat en droit pourront également être choisis avec l'accord du doyen de la Faculté de droit ou de son représentant.

4. Durée de la scolarité

La scolarité minimale du D.E.S.S. est de deux trimestres et la scolarité maximale est de douze trimestres suivant l'inscription initiale; sur permission du doyen de la Faculté de droit, dans les cas exceptionnels, cette scolarité peut être prolongée d'une année.

Règlement pédagogique propre au microprogramme (droit et travail)

1. Admission

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au microprogramme, en droit et travail, le candidat doit :

- être titulaire d'un baccalauréat en droit, ou d'un baccalauréat en relations industrielles, ou d'un diplôme jugé équivalent, obtenu avec une moyenne d'au moins 2,7 sur 4,3 ou l'équivalent;
- avoir fait un cours de trois crédits en droit du travail au 1^{er} cycle (ou l'équivalent).

2. Programme

Le programme comprend un total de 15 crédits de cours répartis comme suit :

- un minimum de trois cours (9 cr.) choisis parmi les cours à option offerts dans le cadre du microprogramme (droit et travail);

- un maximum de deux cours (6 cr.) choisis parmi les cours offerts dans les programmes de 2^e cycle en droit ou en relations industrielles;
- un maximum de un cours (3 cr.) choisi dans d'autres programmes de 2^e cycle, avec l'approbation du responsable du programme.

3. Modalités de transfert du microprogramme à la maîtrise en relations industrielles ou à la maîtrise en droit

Un étudiant du microprogramme peut être admis à la maîtrise en droit – option recherche, à condition de satisfaire aux exigences d'admission de ce programme. Tous les cours réussis dans le microprogramme sont alors transférés dans son nouveau programme.

Un étudiant du microprogramme peut être admis à la M.Sc. en relations industrielles, à condition de satisfaire aux exigences d'admission de ce programme. Certains cours réussis dans le microprogramme sont alors transférés dans son nouveau programme, selon les conditions applicables à l'option choisie (avec mémoire ou avec travaux dirigés).

4. Durée de la scolarité

La scolarité minimale du microprogramme est de un trimestre et la scolarité maximale est de neuf trimestres suivant l'inscription initiale; sur permission du doyen de la Faculté de droit, dans les cas exceptionnels, cette scolarité peut être prolongée d'une année.

Structure du programme

Bloc A – Option (min. 9 cr.; max. 15 cr.)

- DRI 6106 Modèles du droit du travail québécois, 3 cr.
- DRI 6110 Nouvelles formes d'emploi, 3 cr.
- DRI 6115 La protection de l'emploi, 3 cr.
- DRI 6120 Rapports collectifs du travail, 3 cr.
- DRI 6125 Chartes des droits et travail, 3 cr.
- DRI 6130 Droit international du travail, 3 cr.

Bloc B – Option – Cours connexes (min. 0 cr.; max. 6 cr.)

Cours choisis parmi les cours de 2^e cycle offerts par la Faculté de droit ou l'École de relations industrielles.

Bloc C – Choix (min. 0 cr.; max. 3 cr.)

Cours choisis dans d'autres programmes de 2^e cycle avec l'approbation des responsables du programme.

Règlement pédagogique propre au microprogramme (droit international)

1. Admission

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au microprogramme (droit international), le candidat doit :

- être titulaire d'un baccalauréat en droit de l'Université de Montréal ou d'un diplôme jugé équivalent;
- respecter les autres conditions d'admissibilité énoncées par le Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures, notamment en ce qui concerne la connaissance suffisante du français et de l'anglais.

2. Programme

Le programme comporte un total de 15 crédits de cours.

3. Choix de cours

Un minimum de trois cours (9 cr.) et un maximum de cinq cours (15 cr.) seront choisis parmi les cours à option en droit transnational ou en droit international public du programme de maîtrise; un maximum de un cours (3 cr.) sera choisi parmi les cours des autres programmes de 2^e cycle de la Faculté de droit ou, avec l'accord du doyen de la Faculté ou de son représentant, d'un autre programme de 2^e cycle; un maximum de un cours (3 cr.) du programme de baccalauréat en droit pourra également être choisi avec l'accord du doyen de la Faculté de droit ou de son représentant.

4. Durée de la scolarité

La scolarité minimale du microprogramme est de un trimestre et la scolarité maximale est de neuf trimestres suivant l'inscription initiale; sur permission du doyen de la Faculté de droit, dans les cas exceptionnels, cette scolarité peut être prolongée d'une année.

Règlement pédagogique propre au D.E.S.S. (droit international)

1. Admission

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au D.E.S.S. (droit international), le candidat doit :

- a) être titulaire d'un baccalauréat en droit de l'Université de Montréal ou d'un diplôme jugé équivalent;
- b) respecter les autres conditions d'admissibilité énoncées par le Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures, notamment en ce qui concerne la connaissance suffisante du français et de l'anglais.

2. Programme

Le programme comporte 30 crédits de cours.

3. Choix de cours

Un minimum de six cours (18 cr.) et un maximum de dix cours (30 cr.) seront choisis parmi les cours à option en droit transnational ou en droit international public du programme de maîtrise; un maximum de deux cours (6 cr.) seront choisis parmi les cours des autres programmes de 2^e cycle de la Faculté de droit ou, avec l'accord du doyen de la Faculté ou de son représentant, d'un autre programme de 2^e cycle; un maximum de deux cours (6 cr.) du programme de baccalauréat en droit pourront également être choisis avec l'accord du doyen de la Faculté de droit ou de son représentant.

4. Durée de la scolarité

La scolarité minimale du D.E.S.S. est de deux trimestres et la scolarité maximale est de douze trimestres suivant l'inscription initiale; sur permission du doyen de la Faculté de droit, dans les cas exceptionnels, cette scolarité peut être prolongée d'une année.

Objectifs du D.E.S.S. (liberté de presse en démocratie)

Ce programme vise à approfondir la réflexion sur la liberté de presse et la bonne gouvernance en contexte démocratique et à former des personnes possédant les qualités et occupant des positions leur permettant d'être perçues comme des modèles dans leurs milieux et qui peuvent contribuer de manière réelle à l'éclosion d'une véritable culture de liberté de presse. Créer un lieu propice aux échanges entre journalistes de différents médias. Former des agents de changement au sein de leurs milieux respectifs.

Destinataires

La clientèle visée est au premier chef celle des personnes possédant un savoir professionnel et qui ont une formation universitaire dans au moins une discipline. Il s'agit d'un programme de perfectionnement. Le milieu des médias dans la région visée (Afrique de l'Ouest) se compose en bonne partie de professionnels en exercice. Le programme de D.E.S.S. vise à former des personnes possédant les qualités et occupant des positions leur permettant d'être perçues comme des modèles dans leurs milieux.

Règlement pédagogique propre au D.E.S.S. (liberté de presse en démocratie)

1. Admission

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au programme de D.E.S.S. en liberté de presse en démocratie, le candidat doit :

- a) être titulaire d'un diplôme de 1^{er} cycle ou d'un diplôme jugé équivalent;
- b) posséder une connaissance suffisante de la langue française;
- c) respecter les autres conditions d'admissibilité énoncées par le Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures.

2. Programme

Le programme comprend un total de 30 crédits de cours de 2^e cycle.

3. Choix de cours

Le programme comporte un bloc de base de 14 crédits obligatoires, un 2^e bloc de 12 crédits à option et un 3^e bloc de 4 crédits obligatoires.

4. Durée de la scolarité

La durée minimale est de deux trimestres à plein temps. La durée maximale est de trois ans à compter de l'inscription initiale.

5. Modalité de passage du D.E.S.S. à la LL. M., option « Liberté de presse en démocratie »

L'étudiant qui a obtenu une moyenne de 3,7 peut être admis à la LL. M. option « Liberté de presse en démocratie ». Une recommandation du doyen de la Faculté de droit est aussi nécessaire. L'étudiant pourra faire reconnaître les 30 crédits du D.E.S.S. pour la maîtrise.

Objectifs du D.E.S.S. (pouvoir judiciaire et systèmes juridiques)

Le programme, proposé à titre expérimental, est destiné à des candidats de pays étrangers où la mise en oeuvre des lois et le fonctionnement du système judiciaire doivent être améliorés. Les objectifs visés consistent :

- à transmettre un cadre conceptuel et des connaissances sur les aspects légaux et judiciaires et la pratique de la règle de droit;
- à sensibiliser les étudiants aux questions de protection des droits humains;
- à développer des capacités de formateurs pour que les diplômés deviennent des formateurs et des agents de changement dans leurs milieux;
- à développer l'expertise judiciaire.

Règlement pédagogique propre au D.E.S.S. (pouvoir judiciaire et systèmes juridiques)

1. Admission

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au programme de D.E.S.S. (Pouvoir judiciaire et systèmes juridiques), le candidat doit :

- a) être titulaire d'un diplôme de 1^{er} cycle en droit ou d'un diplôme jugé équivalent;
- b) posséder une connaissance suffisante de la langue française ou de la langue anglaise, selon la langue d'enseignement du programme;
- c) respecter les autres conditions d'admissibilité énoncées par le Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures.

2. Durée de la scolarité

Le programme est d'une durée de dix mois consécutifs à plein temps et comporte trente crédits obligatoires, répartis en cinq cours de six crédits.

3. Examen

Le candidat doit obtenir la note C pour chacun des cours. La candidature au D.E.S.S. prend fin si l'étudiant subit un échec à un cours du programme.

Structure du programme

Bloc A – Obligatoire (30 cr.)

- DRT 6110 Systèmes juridiques occidentaux 1, 6 cr.
- DRT 6115 Systèmes juridiques occidentaux 2, 6 cr.
- DRT 6120 Théorie du droit, 6 cr.
- DRT 6126 Enseignement du droit, 3 cr.
- DRT 6130 Pratique judiciaire, 6 cr.

Le programme est suivi d'un stage de douze semaines dans un cabinet d'avocat ou de juge.

Objectifs de la Maîtrise en droit (LL. M.)

Le programme de recherche poursuit un double objectif : offrir des cours en vue d'assurer un complément à la formation générale dispensée au 1^{er} cycle; par la rédaction du mémoire, développer la capacité de concevoir et mettre en oeuvre un projet de recherche d'envergure moyenne dans un domaine précis.

Les objectifs de la maîtrise en droit, option « Notariat » sont les suivants : offrir aux étudiantes et aux étudiants une formation pertinente et complète, qui rencontre les exigences de la profession notariale contemporaine; offrir aux étudiantes et aux étudiants la possibilité de se doter d'une formation juridique poussée ou spécialisée dans différents secteurs du droit; offrir aux étudiantes et aux étudiants la possibilité de s'ouvrir à de nouveaux champs de formation et de spécialisation.

La maîtrise en droit, option « Fiscalité », est destinée aux praticiens spécialisés dans le domaine de la fiscalité et vise à offrir une formation de haut calibre, à dé-

velopper le sens critique, à permettre une spécialisation accrue, ainsi qu'à conférer un haut degré d'autonomie professionnelle. Les clientèles visées sont les diplômés en droit ou en sciences comptables qui, avec ou sans expérience de travail, désirent faire de la fiscalité leur domaine principal d'activité.

Règlement pédagogique propre à la Maîtrise en droit (LL. M.)

1. Nature du programme

La maîtrise en droit compte les programmes suivants :

- a) option « *Common Law* nord-américaine », sans mémoire;
- b) option « Droit des affaires », avec ou sans mémoire;
- c) option « Droit des affaires dans un contexte de globalisation », sans mémoire;
- d) option « Droit des biotechnologies », avec mémoire;
- e) option « Droit des technologies de l'information », avec ou sans mémoire;
- f) option « Droit international », avec ou sans mémoire;
- g) option « Fiscalité », sans mémoire;
- h) option « Liberté de presse en démocratie », sans mémoire;
- i) option « Notariat », sans mémoire;
- j) option « Recherche », avec mémoire.

2. Admissibilité

a) Pour être admissible à la maîtrise en droit, option « *Common Law* nord-américaine », le candidat doit :

- être titulaire d'un baccalauréat en droit de l'Université de Montréal ou d'un diplôme jugé équivalent;
- posséder une connaissance suffisante de la langue française et de la langue anglaise;
- respecter les autres conditions d'admissibilité énoncées par le règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures.

Le détenteur d'un Diplôme d'études supérieures spécialisées en *Common Law* nord-américaine de la Faculté de droit de l'Université de Montréal peut obtenir une maîtrise en droit, option « *Common Law* nord-américaine », en complétant, une fois admis au programme, le travail dirigé de 13 crédits. Sa demande d'admission devra être déposée au plus tard dans les dix ans suivant son admission au programme de D.E.S.S.

Le doyen de la Faculté n'est pas tenu de recommander toutes les candidatures qui satisfont aux conditions générales d'admissibilité.

b) Pour être admissible à la maîtrise en droit, option « Droit des affaires », le candidat doit :

- être titulaire d'un baccalauréat en droit de l'Université de Montréal ou d'un diplôme jugé équivalent;
- posséder une connaissance suffisante de la langue française et de la langue anglaise;
- respecter les autres conditions d'admissibilité énoncées par le règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures.

Le détenteur d'un Diplôme d'études supérieures spécialisées en droit des affaires de la Faculté de droit de l'Université de Montréal peut obtenir une maîtrise en droit, option « Droit des affaires », en complétant, une fois admis au programme, le travail dirigé de 15 crédits. Sa demande d'admission devra être déposée au plus tard dans les dix ans suivant son admission au programme de D.E.S.S.

Le doyen de la Faculté de droit n'est pas tenu de recommander toutes les candidatures qui satisfont aux conditions générales d'admissibilité.

c) Pour être admissible à la maîtrise en droit, option « Droit des affaires dans un contexte de globalisation », le candidat doit :

- être titulaire d'un baccalauréat en droit ou d'un diplôme jugé équivalent;
- posséder une connaissance suffisante de la langue anglaise ou de la langue française, selon la langue d'enseignement du programme;
- si sa langue maternelle n'est pas celle de l'enseignement du programme ou si ses études antérieures n'ont pas été faites dans la langue d'enseignement du programme, il devra réussir un test de connaissances (TOEFEL, etc.) avec un résultat jugé satisfaisant par le doyen de la Faculté de droit. Si les résultats à ce test sont trop faibles, le doyen de la Faculté de droit peut refuser de recommander le candidat ou recommander de l'admettre conditionnellement à la réussite d'un ou plusieurs cours de langue avant le début du programme;
- se présenter à une entrevue si elle est jugée nécessaire;

– respecter les autres conditions d'admissibilité énoncées par le règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures.

Le doyen de la Faculté de droit n'est pas tenu de recommander toutes les candidatures qui satisfont aux conditions générales d'admissibilité.

d) Pour être admissible à la maîtrise en droit, option « Droit des biotechnologies », le candidat doit :

- être titulaire d'un baccalauréat en droit de l'Université de Montréal ou d'un diplôme jugé équivalent;
 - posséder une connaissance suffisante de la langue française et de la langue anglaise;
 - respecter les autres conditions d'admissibilité énoncées par le règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures;
- Le doyen de la Faculté de droit n'est pas tenu de recommander toutes les candidatures qui satisfont aux conditions générales d'admissibilité.

e) Pour être admissible à la maîtrise en droit, option « Droit des technologies de l'information », le candidat doit :

- être titulaire d'un baccalauréat en droit de l'Université de Montréal ou d'un diplôme jugé équivalent;
- posséder une connaissance suffisante de la langue française et de la langue anglaise;
- respecter les autres conditions d'admissibilité énoncées par le règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures;

Le détenteur d'un diplôme d'études supérieures spécialisées en droit des technologies de l'information de la Faculté de droit de l'Université de Montréal peut obtenir une maîtrise en droit, option « Droit des technologies de l'information », en complétant, une fois admis au programme, le travail dirigé de 15 crédits.

Sa demande d'admission devra être déposée au plus tard dans les dix ans suivant son admission au programme de D.E.S.S.

Le doyen de la Faculté n'est pas tenu de recommander toutes les candidatures qui satisfont aux conditions générales d'admissibilité.

f) Pour être admissible à la maîtrise en droit, option « Droit international », le candidat doit :

- être titulaire d'un baccalauréat en droit de l'Université de Montréal ou d'un diplôme jugé équivalent;
- posséder une connaissance suffisante de la langue française et de la langue anglaise;
- respecter les autres conditions d'admissibilité énoncées par le règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures.

Le détenteur d'un Diplôme d'études supérieures spécialisées en droit international de la Faculté de droit de l'Université de Montréal peut obtenir une maîtrise en droit, option « Droit international public », en complétant, une fois admis au programme, le travail dirigé de 15 crédits.

Sa demande d'admission devra être déposée au plus tard dans les dix ans suivant son admission au programme de D.E.S.S.

Le doyen de la Faculté de droit n'est pas tenu de recommander toutes les candidatures qui satisfont aux conditions générales d'admissibilité.

g) Pour être admissible à la maîtrise en droit, option « Fiscalité », le candidat doit :

- avoir complété, avec une moyenne de 2,7, la scolarité du Diplôme d'études supérieures spécialisées en fiscalité de l'École HEC Montréal ou une scolarité équivalente (une demande d'équivalence pour les cours suivis au D.E.S.S. devra accompagner la demande d'admission du candidat);
- posséder une connaissance suffisante de la langue française et de la langue anglaise;
- respecter les conditions d'admissibilité énoncées par le règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures;
- Le doyen de la Faculté de droit n'est pas tenu de recommander toutes les candidatures qui satisfont aux conditions générales d'admissibilité.

h) Pour être admissible à la maîtrise en droit, option « Liberté de presse en démocratie », le candidat doit :

- avoir complété, avec une moyenne de 3,7, le diplôme d'études supérieures spécialisées en Liberté de presse en démocratie (une demande d'équivalence pour les cours suivis au D.E.S.S. devra accompagner la demande d'admission du candidat. Il pourra toutefois recouvrer ce droit en indiquant par écrit qu'il abandonne le programme de maîtrise);
- obtenir une recommandation du doyen de la Faculté de droit;
- posséder une connaissance suffisante de la langue française;

– respecter les conditions d'admissibilité énoncées par le règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures. Le doyen de la Faculté de droit n'est pas tenu de recommander toutes les candidatures qui satisfont aux conditions générales d'admissibilité.

i) Pour être admissible à la maîtrise en droit, option « Notariat », le candidat doit :

- être titulaire d'un baccalauréat en droit de l'Université de Montréal ou d'un diplôme jugé équivalent, obtenu avec une moyenne cumulative de 3,0;
- posséder une connaissance suffisante de la langue française et de la langue anglaise;
- respecter les conditions d'admissibilité énoncées par le règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures.

Le titulaire d'un diplôme de droit notarial de l'Université de Montréal obtenu avec une moyenne cumulative de 3,0 ou d'un diplôme jugé équivalent peut également présenter une demande d'admission dans les dix ans suivant son admission au programme en cause. Le doyen de la Faculté de droit n'est pas tenu de recommander toutes les candidatures qui satisfont aux conditions générales d'admissibilité.

j) Pour être admissible à titre d'étudiant régulier à l'option « Recherche » de la maîtrise en droit, le candidat doit :

- être titulaire d'un baccalauréat en droit de l'Université de Montréal ou d'un diplôme jugé équivalent;
- posséder une connaissance suffisante de la langue française et de la langue anglaise;
- respecter les autres conditions d'admissibilité énoncées par le règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures.

3. Programme

a) Le programme de l'option « *Common Law* nord-américaine » comporte 32 crédits faisant partie du D.E.S.S. en *Common Law* nord-américaine et 13 crédits attribués à la rédaction d'un travail dirigé. Le doyen de la Faculté de droit approuve le plan d'études qui a été établi par le candidat et en contrôle l'exécution.

b) Le programme de l'option « Droit des affaires » :

- avec mémoire, comporte un minimum de 15 crédits de cours, dont au moins 12 crédits de 2^e cycle, et 30 crédits attribués à la rédaction d'un mémoire;
 - avec travail dirigé, comporte un minimum de 30 crédits de cours, dont au moins 24 crédits de 2^e cycle, et 15 crédits attribués à la rédaction d'un travail dirigé.
- Le doyen de la Faculté de droit approuve le plan d'études qui a été établi par le candidat et en contrôle l'exécution.

c) Le programme de l'option « Droit des affaires dans un contexte de globalisation » comporte un minimum de 36 crédits de cours de 2^e cycle et 9 crédits attribués à la rédaction d'un travail dirigé. Les membres du jury évaluent le travail dirigé selon la mention « succès ou échec ». Le doyen de la Faculté de droit approuve le plan d'études qui a été établi par le candidat et en contrôle l'exécution.

d) Le programme de l'option « Droit des biotechnologies » comporte un minimum de 15 crédits de cours, dont au moins 12 de 2^e cycles, et 30 crédits attribués à la rédaction d'un mémoire;

e) Le programme de l'option « Droit des technologies de l'information » :

- avec mémoire, comporte un minimum de 15 crédits de cours, dont au moins 12 de 2^e cycle, et 30 crédits attribués à la rédaction d'un mémoire;
 - avec travail dirigé, comporte un minimum de 30 crédits de cours, dont au moins 24 crédits de 2^e cycle, et 15 crédits attribués à la rédaction d'un travail dirigé.
- Le doyen de la Faculté de droit approuve le plan d'études qui a été établi par le candidat et en contrôle l'exécution.

f) Le programme de l'option « Droit international » :

- avec mémoire : le programme comporte un minimum de 15 crédits de cours, dont au moins 12 crédits de 2^e cycle, et 30 crédits attribués à la rédaction d'un mémoire;
- avec travail dirigé : le programme comporte un minimum de 30 crédits de cours, dont au moins 24 crédits de 2^e cycle, et 15 crédits attribués à la rédaction d'un travail dirigé.

Le doyen de la Faculté de droit approuve le plan d'études qui a été établi par le candidat et en contrôle l'exécution.

g) Le programme de l'option « Fiscalité » comporte 45 crédits ainsi répartis : 27 crédits de cours obligatoires (faisant partie du programme de D.E.S.S. en fiscalité), 12 crédits de cours à option de 2^e cycle et 6 crédits pour un travail dirigé.

h) Le programme de l'option « Liberté de presse en démocratie » comporte un minimum de 30 crédits de cours de 2^e cycle et 15 crédits attribués à la rédaction d'un travail dirigé.

i) Le programme de l'option « Notariat » comporte 45 crédits ainsi répartis : 36 crédits de cours obligatoires, 6 crédits de cours à option de 2^e cycle en droit, 3 crédits de travail dirigé.

Le doyen de la Faculté de droit approuve le plan d'études qui a été établi par le candidat et en contrôle l'exécution.

j) Le programme de l'option « Recherche » comporte un minimum de 45 crédits ainsi répartis : un minimum de 15 crédits de cours, dont au moins 9 crédits de cours de 2^e cycle et 30 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'un mémoire.

Le doyen de la Faculté de droit approuve le plan d'études qui a été établi par le candidat et son directeur de recherche et en contrôle l'exécution. Il détermine, chaque année, dans le cadre du programme agréé par la Commission des études, les cours de 2^e cycle qui seront offerts et leur caractère obligatoire ou optionnel.

4. Durée de la scolarité

a) La scolarité maximale de l'option « *Common Law* nord-américaine » est de douze trimestres.

b) La scolarité maximale de l'option « Droit des affaires » est de douze trimestres. Dans certains cas, sur recommandation du doyen de la Faculté de droit, le candidat peut être autorisé à s'inscrire à demi-temps.

c) La scolarité maximale de l'option « Droit des affaires dans un contexte de globalisation » est de quatre trimestres.

d) La scolarité maximale de l'option « Droit des biotechnologies » est de douze trimestres.

e) La scolarité maximale de l'option « Droit des technologies de l'information » est de douze trimestres. Dans certains cas, sur recommandation du doyen de la Faculté de droit, le candidat peut être autorisé à s'inscrire à demi-temps.

f) La scolarité maximale de l'option « Droit international » est de douze trimestres.

g) La scolarité maximale de l'option « Fiscalité » est de douze trimestres.

h) La scolarité maximale de l'option « Liberté de presse en démocratie » est de douze trimestres.

i) La scolarité maximale de l'option « Notariat » est de six trimestres.

j) La scolarité minimale de l'option « Recherche » est de trois trimestres consécutifs accomplis à plein temps. Dans certains cas, sur recommandation du doyen de la Faculté de droit, le candidat peut être autorisé à s'inscrire à demi temps.

Structure de l'option « *Common Law* nord-américaine »

Bloc A – Cours généraux (min. 0 cr.; max. 6 cr.)

DRT 6500	Méthodologie du droit et de la recherche, 3 cr.
DRT 6505	Travaux dirigés, 6 cr.
DRT 6510	Lectures dirigées, 3 cr.
DRT 6515	Stage de recherche, 3 cr.
DRT 6535	Théorie générale du droit, 3 cr.

Bloc B – Obligatoire (26 cr.)

DRT 6565	Fondements et méthodes de la <i>Common Law</i> , 2 cr.
DRT 6566	Contrats ("Contracts"), 3 cr.
DRT 6567	Responsabilité civile ("Torts"), 3 cr.
DRT 6568	Biens immobiliers ("Real property"), 3 cr.
DRT 6569	Procédure civile, 3 cr.
DRT 6570	Droit des obligations-Problèmes choisis, 3 cr.
DRT 6571	Droit des biens – Éléments commerciaux, 3 cr.
DRT 6572	"Remedies" en droit public et privé, 3 cr.
DRT 6573	Fiducies et successions (Trusts-Estates), 3 cr.

Bloc C – Option (min. 0 cr.; max. 6 cr.)

DRT 6576	Droit constitutionnel américain, 3 cr.
DRT 6579	Éléments de droit latino-américain, 3 cr.
DRT 6580	Droit des intégrations économiques, 3 cr.
DRT 6581AàJ	<i>Common Law</i> avancée, 3 cr.
DRT 6582AàJ	Droit américain avancé, 3 cr.
DRT 6900	Relations économiques internationales, 3 cr.

Bloc D – Option – Cours connexes (min. 0 cr.; max. 3 cr.)

Cours offerts dans les autres programmes d'études supérieures à la Faculté de droit de l'Université de Montréal.

Bloc E – Travail dirigé

DRT 6596	Travail dirigé, 13 cr.
----------	------------------------

Structure de l'option « Droit des affaires »**Bloc A – Méthodologie du droit (min 0 cr.; max. 6 cr.)**

DRT 6500	Méthodologie du droit et de la recherche, 3 cr.
DRT 6505	Travaux dirigés, 6 cr.
DRT 6510	Lectures dirigées, 3 cr.
DRT 6515	Stage de recherche, 3 cr.

Bloc B – Option

- pour le programme de maîtrise avec mémoire, un minimum de 9 crédits et un maximum de 15
- pour le programme de maîtrise avec travail dirigé, un minimum de 24 crédits et un maximum de 30

Bloc B₁ – Option – Cours en « Droit des affaires »

L'étudiant dont la formation juridique a été entièrement suivie à l'étranger devra obligatoirement inclure, dans ses cours à option, les cours suivants :

DRT 6501	Système juridique du Québec et du Canada, 3 cr.
DRT 6967	Droit des affaires québécois et canadien, 3 cr.

Parmi les cours de spécialisation suivants, l'étudiant devra également suivre :

- pour la maîtrise avec mémoire, un minimum de deux cours et un maximum de quatre cours, dont un pourra être choisi dans le programme de baccalauréat en droit, avec l'accord du doyen de la Faculté de droit ou de son représentant
- pour la maîtrise sans mémoire, un minimum de six cours et un maximum de huit cours, dont deux pourront être choisis dans le programme de baccalauréat en droit, avec l'accord du doyen de la Faculté de droit ou de son représentant

DRI 6110	Nouvelles formes d'emploi, 3 cr.
DRI 6115	La protection de l'emploi, 3 cr.
DRI 6120	Rapports collectifs du travail, 3 cr.
DRT 6579	Éléments de droit latino-américain, 3 cr.
DRT 6805A-C	Droit international privé avancé, 3 cr.
DRT 6825A-B	Droit du commerce international avancé, 3 cr.
DRT 6826A-J	Harmonisation et unification du droit, 3 cr.
DRT 6827	Litiges internationaux, 3 cr.
DRT 6829	Droit et intégration écon. régionale, 3 cr.
DRT 6870A-C	Propriété intellectuelle, 3 cr.
DRT 6871	Droit de l'intégration européenne, 3 cr.
DRT 6872	Droit européen des relations étrangères, 3 cr.
DRT 6873	Droit européen des affaires, 3 cr.
DRT 6900	Relations économiques internationales, 3 cr.
DRT 6903	Droit du commerce électronique 1, 3 cr.
DRT 6905	Contrat commercial:élaboration-rédaction, 3 cr.
DRT 6909	Prévention et gestion des différends, 3 cr.
DRT 6910	Transactions commerc. internationales 1, 3 cr.
DRT 6912	Transactions commerc. internationales 2, 3 cr.
DRT 6913	Droit de prot. des données personnelles, 3 cr.
DRT 6914	Droit de l'accès aux documents publics, 3 cr.
DRT 6915	La faillite de l'entreprise, 3 cr.
DRT 6920	Financement de l'entreprise, 3 cr.

DRT 6925	Contrats commerciaux, 3 cr.
DRT 6926	Vie privée et environn. électroniques, 3 cr.
DRT 6929A-0	Droit des techn. de l'information avancé, 3 cr.
DRT 6930	Régie d'entreprise: compagnies publiques, 3 cr.
DRT 6935	Droit des sûretés avancé, 3 cr.
DRT 6940	Le contrat de transport, 3 cr.
DRT 6945	Entreprise et droit de l'environnement, 3 cr.
DRT 6950	Droit international privé avancé, 3 cr.
DRT 6955	Droit des valeurs mobilières, 3 cr.
DRT 6960	Droit de la construction, 3 cr.
DRT 6965A-0	Droit des affaires avancé, 3 cr.
DRT 6966	Droit des affaires comparé, 3 cr.

Avec l'approbation du doyen de la Faculté de droit, tout autre cours d'études supérieures en droit ou dans une discipline connexe.

Bloc B₂ – Choix

L'étudiant devra suivre deux cours au choix (ou un seul dans le cadre de la maîtrise avec mémoire ou du microprogramme), soit parmi les cours de 2^e cycle en droit, soit parmi les cours suivants :

HEC Montréal

4-230-94	Finance, 3 cr.
4-435-94	Le management : les milieux et la pratique, 3 cr.
4-930-94	Comptabilité de management et son utilisation, 3 cr.
4-935-95	Information comptable-fondement, analyse, 3 cr.

Faculté des arts et des sciences – Relations industrielles

REI 6700	Relations du travail, 6 cr.
REI 6701	Gestion des ressources humaines, 6 cr.
REI 6702	Politiques publiques et emploi, 3 cr.

Faculté des arts et des sciences – Science politique

POL 6112	L'intégration dans l'Union européenne, 3 cr.
POL 6130	Économie politique internationale, 3 cr.
POL 6502	Synthèse:administration et pol.publiques, 3 cr.
POL 6511	Politiques de l'énergie et environnement, 3 cr.

Faculté des arts et des sciences – Sciences économiques

ECN 6473	Commerce international, 3 cr.
ECN 6478	Finance internationale, 3 cr.
ECN 6573	Économie financière, 3 cr.
ECN 6578	Économétrie des marchés financiers, 3 cr.
ECN 6823	Économie publique (taxation), 3 cr.
ECN 6828	Économie publique (dépenses), 3 cr.

Bloc C – Travail dirigé ou mémoire

DRT 6995	Travail dirigé, 15 cr.
DRT 6999	Mémoire, 30 cr.

Structure de l'option « Droit des affaires dans un contexte de globalisation »**Bloc A – Obligatoire (36 cr.)**

DRT 6450	Systèmes juridiques occidentaux, 3 cr.
DRT 6451	<i>Common Law</i> – Éléments commerciaux, 2 cr.
DRT 6452	Structure de l'entreprise et gouvernance, 3 cr.
DRT 6453	Droit des sûretés et de la faillite, 3 cr.
DRT 6454	Propriété intellectuelle et industrielle, 3 cr.
DRT 6455	Droit du commerce électronique, 2 cr.
DRT 6456	Droit des valeurs mobilières, 2 cr.
DRT 6457	Relations économiques internationales, 2 cr.
DRT 6458	Droit des contrats internationaux, 3 cr.
DRT 6459	Différends commerciaux internationaux, 2 cr.
DRT 6460	Droit du financement international, 2 cr.
DRT 6461	Fiscalité pour juristes d'affaires, 2 cr.
DRT 6462	Mondialisation et économies émergentes, 3 cr.

- DRT 6463 Crimes économiques internationaux, 2 cr.
 DRT 6464 Atelier d'intégration, 2 cr.

Bloc B – Travail dirigé (9 cr.)

- DRT 6465 Travail dirigé, 9 cr.

Structure de l'option « Droit des biotechnologies »**Bloc A – Cours généraux (min 0 cr.; max. 9cr.)**

- DRT 6500 Méthodologie du droit et de la recherche, 3 cr.
 DRT 6505 Travaux dirigés, 6 cr.
 DRT 6510 Lectures dirigées, 3 cr.
 DRT 6515 Stage de recherche, 3 cr.
 DRT 6535 Théorie générale du droit, 3 cr.

Bloc B – Option – Droit des biotechnologies (min. 6 cr.; max. 12 cr.)

L'étudiant dont la formation juridique a été entièrement suivie à l'étranger devra obligatoirement inclure, dans ses cours à option, le cours suivant :

- DRT 6501 Système juridique du Québec et du Canada, 3 cr.

Tout étudiant devra également suivre, parmi les cours du Bloc B, un minimum de 6 crédits et un maximum de 12, dont 3 crédits pourront être choisis dans le programme de baccalauréat en droit, avec l'accord du doyen de la Faculté de droit ou son représentant.

- DRT 6525 Philosophie du droit, 3 cr.
 DRT 6530 Sociologie du droit, 3 cr.
 DRT 6536 Éthique et normativités, 3 cr.
 DRT 6550 Épistémologie du droit, 3 cr.
 DRT 6861 Droit international de l'environnement, 3 cr.
 DRT 6862 Droit international et biodiversité, 3 cr.
 DRT 6870C Propriété intellectuelle, 3 cr.
 DRT 6874 Droit pharmaceutique, 3 cr.
 DRT 6876 Introduction aux biotechnologies, 3 cr.
 DRT 6877 Responsabilité professionnelle et santé, 3 cr.
 DRT 6878 Protection des info. et soins de santé, 3 cr.
 DRT 6879 Biotechnologies et gouvernance, 3 cr.
 DRT 6881 Droit, éthique et génétique humaine, 3 cr.
 DRT 6882A-0 Droit, biotechnologies et société, 3 cr.
 DRT 6885 Cadre juridique de la rech. biomédicale, 3 cr.
 DRT 6890 Droit et politiques de santé au Québec, 3 cr.
 DRT 6891 Droit et sécurité alimentaire, 3 cr.
 DRT 6892 Droit et expérimentation animale, 3 cr.
 DRT 6893 Protection de la santé publique, 3 cr.

Avec l'approbation du doyen de la Faculté de droit, tout autre cours d'études supérieures en droit ou dans une discipline connexe.

Bloc C – Option – Cours connexes

L'étudiant devra suivre au maximum un cours, choisi parmi les cours de 2^e cycle en droit ou, avec l'accord du vice-décanat aux études supérieures, d'un autre programme de 2^e cycle.

Bloc D – Mémoire

- DRT 6999 Mémoire, 30 cr.

Structure de l'option « Droit des technologies de l'information »**Bloc A – Méthodologie du droit (min 0 cr.; max. 6 cr.)**

- DRT 6500 Méthodologie du droit et de la recherche, 3 cr.
 DRT 6505 Travaux dirigés, 6 cr.
 DRT 6510 Lectures dirigées, 3 cr.
 DRT 6515 Stage de recherche, 3 cr.

Bloc B – Option

- pour le programme de maîtrise avec mémoire, un minimum de 9 crédits et un maximum de 15
- pour le programme de maîtrise avec travail dirigé, un minimum de 24 crédits et un maximum de 30

Bloc B₁ – Option – « Droit des technologies de l'information »

L'étudiant dont la formation juridique a été entièrement suivie à l'étranger devra obligatoirement inclure, dans ses cours à option, le cours suivant :

- DRT 6501 Système juridique du Québec et du Canada, 3 cr.

Parmi les cours de spécialisation du Bloc B₁, tout étudiant devra également suivre :

- pour la maîtrise avec mémoire, un minimum de deux cours et un maximum de quatre cours, dont un pourra être choisi dans le programme de baccalauréat en droit, avec l'accord du doyen de la Faculté de droit ou de son représentant
- pour la maîtrise sans mémoire, un minimum de six cours et un maximum de huit cours, dont deux pourront être choisis dans le programme de baccalauréat en droit, avec l'accord du doyen de la Faculté de droit ou de son représentant

- DRI 6110 Nouvelles formes d'emploi, 3 cr.
 DRT 6832 Mondialisation étatique, 3 cr.
 DRT 6870A-C Propriété intellectuelle, 3 cr.
 DRT 6878 Protection des info. et soins de santé, 3 cr.
 DRT 6902 Droit du cyberspace, 3 cr.
 DRT 6903 Droit du commerce électronique 1, 3 cr.
 DRT 6906 Droit de l'audiovisuel, 3 cr.
 DRT 6907 Droit international des télécoms, 3 cr.
 DRT 6909 Prévention et gestion des différends, 3 cr.
 DRT 6913 Droit de prot. des données personnelles, 3 cr.
 DRT 6914 Droit de l'accès aux documents publics, 3 cr.
 DRT 6916A-J Droit de l'accès à l'information avancé, 3 cr.
 DRT 6923 Technologies de l'information et droit 1, 3 cr.
 DRT 6924 Technologies de l'information et droit 2, 3 cr.
 DRT 6926 Vie privée et environn. électroniques, 3 cr.
 DRT 6929A-0 Droit des techn. de l'information avancé, 3 cr.
 DRT 6965A-0 Droit des affaires avancé, 3 cr.

Avec l'approbation du doyen de la Faculté de droit, tout autre cours d'études supérieures en droit ou dans une discipline connexe.

Bloc B₂ – Option – Cours connexes

L'étudiant devra suivre deux cours au choix (ou un seul dans le cadre de la maîtrise avec mémoire ou du microprogramme), soit parmi les autres cours de 2^e cycle en droit, soit parmi les cours suivants :

HEC Montréal

- 4-230-94 Finance, 3 cr.
 4-435-94 Le management : les milieux et la pratique, 3 cr.
 4-705-96 Systèmes d'information en gestion, 3 cr.
 4-930-94 Comptabilité de management et son utilisation, 3 cr.
 4-935-95 Information comptable et analyse, 3 cr.
 4-xxx-00 Commerce électronique
 4-xxx-00 Économie numérique

Faculté des arts et des sciences – Philosophie

- PHI 6515 Fondements historiques de l'éthique, 3 cr.
 PHI 6520 Questions d'éthique contemporaine, 3 cr.
 PHI 6555 Philosophie politique I, 3 cr.

Faculté des arts et des sciences – Relations industrielles

- REI 6700 Relations du travail, 6 cr.
 REI 6701 Gestion des ressources humaines, 6 cr.
 REI 6702 Politiques publiques et emploi, 3 cr.

Faculté des arts et des sciences – Science politique

- POL 6112 L'intégration dans l'Union européenne, 3 cr.
 POL 6130 Économie politique internationale, 3 cr.
 POL 6502 Synthèse: administration et pol.publiques, 3 cr.
 POL 6511 Politiques de l'énergie et environnement, 3 cr.

Faculté des arts et des sciences – Sciences économiques

- ECN 6473 Commerce international, 3 cr.
 ECN 6478 Finance internationale, 3 cr.
 ECN 6573 Économie financière, 3 cr.

ECN 6578	Économétrie des marchés financiers, 3 cr.
ECN 6823	Économie publique (taxation), 3 cr.
ECN 6828	Économie publique (dépenses), 3 cr.
SOL 6861	Culture et société de l'information, 3 cr.

Bloc C – Travail dirigé ou mémoire

DRT 6995	Travail dirigé, 15 cr.
DRT 6999	Mémoire, 30 cr.

Structure de l'option « Droit international »**Bloc A – Cours généraux (min. 0 cr.; max. 9 cr.)**

DRT 6500	Méthodologie du droit et de la recherche, 3 cr.
DRT 6505	Travaux dirigés, 6 cr.
DRT 6510	Lectures dirigées, 3 cr.
DRT 6515	Stage de recherche, 3 cr.
DRT 6535	Théorie général du droit, 3 cr.

Bloc B – Option – Droit transnational

L'étudiant dont la formation juridique a été entièrement suivie à l'étranger devra obligatoirement inclure, dans ses cours à option, le cours suivant :

DRT 6501	Système juridique du Québec et du Canada, 3 cr.
----------	---

Tout étudiant pourra suivre, parmi les cours suivants :

- pour la maîtrise avec mémoire, un minimum de deux cours et un maximum de quatre cours, dont un pourra être choisi dans le programme de baccalauréat en droit, avec l'accord du doyen de la Faculté de droit ou de son représentant
- pour la maîtrise sans mémoire, un minimum de six cours et un maximum de huit cours, dont deux pourront être choisis dans le programme de baccalauréat en droit, avec l'accord du doyen de la Faculté de droit ou de son représentant

DRT 6579	Éléments de droit latino-américain, 3 cr.
DRT 6805A-C	Droit international privé avancé, 3 cr.
DRT 6825A-B	Droit du commerce international avancé, 3 cr.
DRT 6826A-J	Harmonisation et unification du droit, 3 cr.
DRT 6827	Litiges internationaux, 3 cr.
DRT 6828	Arbitrage commercial international, 3 cr.
DRT 6873	Droit européen des affaires, 3 cr.
DRT 6910	Transactions commerc. Internationales 1, 3 cr.
DRT 6912	Transactions commerc. Internationales 2, 3 cr.
DRT 6950	Droit international privé avancé, 3 cr.
DRT 6966	Droit des affaires comparé, 3 cr.

Avec l'approbation du doyen de la Faculté de droit, tout autre cours d'études supérieures en droit ou dans une discipline connexe.

Bloc C – Option – Droit international public

L'étudiant dont la formation juridique a été entièrement suivie à l'étranger devra obligatoirement inclure, dans ses cours à option, le cours suivant :

DRT 6501	Système juridique du Québec et du Canada, 3 cr.
----------	---

Tout étudiant pourra suivre, parmi les cours suivants :

- pour la maîtrise avec mémoire, un minimum de deux cours et un maximum de quatre cours, dont un pourra être choisi dans le programme de baccalauréat en droit, avec l'accord du doyen de la Faculté de droit ou de son représentant
- pour la maîtrise sans mémoire, un minimum de six cours et un maximum de huit cours, dont deux pourront être choisis dans le programme de baccalauréat en droit, avec l'accord du doyen de la Faculté de droit ou de son représentant

DRT 6829	Droit et intégration écon. régionale, 3 cr.
DRT 6830A-C	Droit international public avancé, 3 cr.
DRT 6831	Histoire et théories du droit intern., 3 cr.
DRT 6832	Mondialisation étatique, 3 cr.
DRT 6833	Droit internationat. et constitutionnalisme, 3 cr.
DRT 6834	Institutions internationales, 3 cr.
DRT 6836	Droit international du travail, 3 cr.
DRT 6849	Droit int. des droits de la personne, 3 cr.
DRT 6851	Droit internat. : réfugiés et migrations, 3 cr.
DRT 6852	Droit international des minorités, 3 cr.

DRT 6853	Droit pénal international, 3 cr.
DRT 6854	Droit des conflits armés, 3 cr.
DRT 6855	Le territoire étatique, 3 cr.
DRT 6861	Droit international de l'environnement, 3 cr.
DRT 6862	Droit international bio diversité, 3 cr.
DRT 6863	Droit social international, 3 cr.
DRT 6871	Droit de l'intégration européenne, 3 cr.
DRT 6872	Droit européen des relations étrangères, 3 cr.
DRT 6900	Relations économiques internationales, 3 cr.
DRT 6907	Droit international des télécoms, 3 cr.

Avec l'approbation du doyen de la Faculté de droit, tout autre cours d'études supérieures en droit ou dans une discipline connexe.

Bloc D – Option – Cours connexes

L'étudiant pourra suivre au maximum un cours au choix dans le cadre de la maîtrise avec mémoire et au maximum deux cours au choix dans celui de la maîtrise avec travail dirigé, choisis parmi les cours de 2^e cycle en droit, ou, avec l'accord du vice-décanat aux études supérieures, d'un autre programme de 2^e cycle

Bloc E – Travail dirigé ou mémoire

DRT 6995	Travail dirigé, 15 cr.
DRT 6999	Mémoire, 30 cr.

Structure de l'option « Fiscalité »**Bloc A – Obligatoire (27 cr.)**

DRT 6210	Droit et fiscalité, 3 cr.
DRT 6215	Droit fiscal administratif, 3 cr.
DRT 6220	Planification successorale, 3 cr.
4-908-92	Fiscalité et décisions, 3 cr.
4-910-98	Méthodologie de recherche – droit fiscal, 3 cr.
4-911-92	Politique fiscale, 3 cr.
4-913-92	Principes fiscaux I, 3 cr.
4-914-92	Principes fiscaux II, 3 cr.
4-915-92	Principes fiscaux III, 3 cr.
4-935-95	Information comptable-fondement, analyse, 3 cr.

Bloc B – Option (12 cr.)

DRT 6225	Droit fiscal immobilier, 3 cr.
DRT 6230	Litige fiscal, 3 cr.
DRT 6240	Stage de pratique exclusive en fiscalité, 3 cr.
4-917-92	Taxes à la consommation, 3 cr.
4-925-98	Fiscalité américaine, 3 cr.
4-926-98	Planification fiscale-cadres supérieurs, 3 cr.

Trois ou six crédits dans un autre programme de 2^e cycle de HEC Montréal ou de la Faculté de droit, sur approbation préalable des personnes responsables du programme.

Bloc C – Travail dirigé (6 cr.)

DRT 6250	Travail dirigé, 6 cr.
----------	-----------------------

Structure de l'option « Liberté de presse en démocratie »**Bloc A – Obligatoire (14 cr.)**

Chacun des cours du 1^{er} bloc devra avoir été réussi par le participant.

DRT 6801	Liberté de presse en démocratie, 4 cr.
DRT 6802	Liberté de presse en démocratie: stage 1, 3 cr.
DRT 6803	Liberté de presse et droits concurrents, 4 cr.
DRT 6804	Liberté de presse en démocratie: stage 2, 3 cr.

Bloc B – Option (12 cr.)

Pour s'inscrire, il faut avoir réussi au préalable les quatre cours du Bloc A.

COM 6310	Les médias et leurs usagers, 3 cr.
COM 6375	Politiques de communication, 3 cr.
DRT 6805	Encadrement normatif du journalisme, 4 cr.
DRT 6806	Régime des médias audiovisuels, 4 cr.

DRT 6807	Statut des journalistes, 4 cr.
DRT 6808	État de droit, médias et démocratie, 4 cr.
DRT 6809	Justice et médias, 4 cr.
DRT 6810	Droit et accès à l'information, 4 cr.
DRT 6811	Liberté de presse : expérience étrangère, 4 cr.
DRT 6812	Travaux pratiques, 4 cr.
DRT 6813	Questions choisies en journalisme, 4 cr.
DRT 6814	Technologies et gestion de l'infor. adm., 4 cr.
4-935-95	Information comptable-fondement, analyse, 3 cr.
X-XXX-XX	Gestion et financ. des entr. de presse, 4 cr.
X-XXX-XX	Administration et information, 4 cr.

Bloc C – Obligatoire (4 cr.)

Pour s'inscrire, il faut avoir réussi au préalable les quatre cours du Bloc A et les trois cours à option du Bloc B.

DRT 6815	Stage: liberté de presse, gouv., démocr., 4 cr.
----------	---

Bloc D – Travail dirigé

DRT 6995	Travail dirigé, 15 cr.
----------	------------------------

Structure de l'option « Notariat »**Bloc A – Obligatoire (36 cr.)**

DRT 6302	Principes de rédaction et d'interp., 3 cr.
DRT 6305	Droit des personnes inaptes, 2 cr.
DRT 6310	Droit de la publicité, 3 cr.
DRT 6315	Rapports (pécuniaires) familiaux, 2 cr.
DRT 6320	Mutations de propriété, 3 cr.
DRT 6325	La propriété, 3 cr.
DRT 6330	Aspects fiscaux de la pratique, 3 cr.
DRT 6335	Contrats et crédits de garanties, 3 cr.
DRT 6340	Droit des sociétés, 3 cr.
DRT 6345	Décès et transmission des biens, 3 cr.
DRT 6350	Droit transnational, 2 cr.
DRT 6355	Examen des titres, 3 cr.
DRT 6360	Droit administratif de la propriété, 2 cr.
DRT 6366	Prévention et gestion des différends, 1 cr.

Bloc B – Option (min. 0 cr.; max. 6 cr.)

DRT 6367A-C	Droit notarial avancé, 3 cr.
-------------	------------------------------

Bloc C – Option (min. 0 cr.; max. 6 cr.)

6 crédits choisis parmi les cours de 2^e cycle offerts par la Faculté de droit, sur approbation du doyen de celle-ci.

Bloc D – Travail dirigé (3 cr.)

DRT 6372	Travail dirigé, 3 cr.
----------	-----------------------

Structure de l'option « Recherche »**Bloc A – Méthodologie du droit (min. 0 cr.; max. 15 cr.)**

DRT 6500	Méthodologie du droit et de la recherche, 3 cr.
DRT 6505	Travaux dirigés, 6 cr.
DRT 6510	Lectures dirigées, 3 cr.
DRT 6515	Stage de recherche, 3 cr.

Bloc B – Théories du droit (min. 0 cr.; max. 15 cr.)

DRT 6520	Histoire du droit, 3 cr.
DRT 6525	Philosophie du droit, 3 cr.
DRT 6530	Sociologie du droit, 3 cr.
DRT 6535	Théorie générale du droit, 3 cr.
DRT 6560	Analyse économique du droit, 3 cr.

Bloc C – Cours thématiques (min. 0 cr.; max. 15 cr.)

DRT 6800A-J	Droit civil avancé, 3 cr.
DRT 6805A-C	Droit international privé avancé, 3 cr.
DRT 6810A-B	Procédure civile avancée, 3 cr.
DRT 6815A-B	Droit fiscal avancé, 3 cr.

DRT 6820A-E	Droit commercial avancé, 3 cr.
DRT 6825A-B	Droit du commerce international, 3 cr.
DRT 6830A-C	Droit international public avancé, 3 cr.
DRT 6835A-B	Droit du travail avancé, 3 cr.
DRT 6840A-B	Sécurité du revenu, 3 cr.
DRT 6845A-E	Droit constitutionnel avancé, 3 cr.
DRT 6850A-C	Droits de la personne, 3 cr.
DRT 6855A-C	Droit administratif avancé, 3 cr.
DRT 6859A-J	Droit comparé avancé, 3 cr.
DRT 6860A-C	Droit pénal avancé, 3 cr.
DRT 6865A-C	Droit et nouvelles technologies, 3 cr.
DRT 6870A-C	Propriété intellectuelle, 3 cr.
DRT 6880A-B	Séminaire de professeurs invités, 3 cr.
DRT 6881A-J	Droit et technologies de l'information, 3 cr.
DRT 6882A-J	Droit, biotechnologies et société, 3 cr.

Avec l'approbation du doyen de la Faculté de droit, tout autre cours d'études supérieures en droit ou dans une discipline connexe.

Bloc D – Mémoire (30 cr.)

DRT 6899	Mémoire de maîtrise, 30 cr.
----------	-----------------------------

Objectifs du Doctorat en droit (LL. D.)

Le doctorat en droit offre une formation en recherche juridique. Par l'exigence de la rédaction de la thèse, il vise à développer l'aptitude à concevoir et à mettre en oeuvre un projet de recherche d'envergure qui apporte une contribution originale au développement de la discipline juridique. Il a aussi pour objectif de développer l'aptitude de l'étudiant à exposer de façon claire, ordonnée et convaincante les résultats de sa recherche.

Règlement pédagogique propre au Doctorat en droit (LL. D.)**1. Admission**

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au programme du doctorat en droit, le candidat doit :

- être titulaire d'un diplôme de maîtrise en droit de l'Université de Montréal ou d'un diplôme jugé équivalent; toutefois, un candidat n'ayant jamais étudié le droit au Canada devra suivre trois crédits de cours complémentaires, intitulés DRT6501 – Système juridique du Québec et du Canada;
- fournir deux lettres de recommandation, dont l'une de son directeur de mémoire;
- présenter l'esquisse d'un projet de recherche et accepter qu'un professeur lui serve de directeur de recherche;
- posséder une connaissance suffisante de la langue anglaise.

2. Programme

Le programme comporte 90 crédits : 9 crédits de cours, dont 6 crédits de cours obligatoires, 3 crédits de cours à option et 81 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'une thèse.

3. Examen de synthèse

L'étudiant doit subir un examen de synthèse comportant une épreuve écrite et une épreuve orale avant la fin de son quatrième trimestre de scolarité, non comptés les trimestres de préparation et de suspension. Toutefois, pour des motifs exceptionnels, le doyen de la Faculté de droit peut lui accorder une prolongation d'un trimestre, si une demande motivée est présentée à cette fin avant l'échéance. Les articles 87 B, C et D ainsi que les articles 88 f) et g) du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures s'appliquent à cet examen de synthèse.

Structure du Doctorat en droit (LL. D.)**Bloc A – Obligatoire (6 cr.)**

DRT 7001	Séminaire général de doctorat, 3 cr.
DRT 7002	Séminaire de thèse, 3 cr.

Bloc B – Option (3 cr.)

DRT 7003AàJ	Sémin. de théo. et méthod. juridiques, 1 cr.
-------------	--

Bloc C – Activités de recherche (81 cr.)

DRT 7009 Élab. d'une problématique de recherche, 6 cr.

DRT 7010 Élaboration du projet de thèse, 6 cr.

DRT 7011 Thèse, 69 cr.

Cours complémentaire pour les étudiants ayant subi leur formation juridique entièrement à l'étranger

DRT 6501 Système juridique du Québec et du Canada, 3 cr.

Études supérieures

Sous cette rubrique, sont regroupés les programmes offerts par la Faculté des études supérieures : 10 microprogrammes de 2^e cycle, un diplôme complémentaire en études allemandes dans le contexte européen, 12 diplômes d'études supérieures spécialisées (D.E.S.S.), 3 maîtrises ès arts (M.A.), 5 maîtrises ès sciences (M.Sc.), une maîtrise ès sciences appliquées (M.Sc.A.) et 6 Philosophiæ Doctor (Ph.D.) On y trouve à la fin les séminaires d'intégration interdisciplinaire de sigle PLU.

Programmes individualisés de maîtrise et de doctorat

Maîtrise individualisée

M.A. 2-960-1-0

M.Sc. 2-960-1-5

Doctorat individualisé

Ph.D. 3-960-1-0

Les programmes individualisés de maîtrise et de doctorat sont destinés à répondre à des besoins ou des objectifs de formation pluridisciplinaires, lorsqu'il y a absence de programmes existants appropriés. Deux types d'objectifs spécifiques sont poursuivis : **1.** Répondre aux besoins de candidats qui identifient une voie de formation liée à un plan de carrière bien défini ou à des objectifs d'enrichissement d'une culture personnelle; **2.** Répondre aux besoins communs de groupes de candidats (provenant, par exemple, d'entreprises, d'associations ou d'organismes) qui définissent un cheminement de formation correspondant au développement de qualifications précises.

Programmes individualisés de maîtrise

a) Programme

Le programme comporte 45 crédits, excluant les cours complémentaires qui pourraient être requis. Deux cheminements sont normalement offerts :

- La maîtrise avec mémoire comprenant de 12 à 21 crédits de cours et de 24 à 33 crédits consacrés à la recherche et à la rédaction d'un mémoire.
- La maîtrise avec travail dirigé ou avec stage comprenant de 30 à 36 crédits de cours et de 9 à 15 crédits consacrés à un travail dirigé ou à un stage.

b) Conditions d'admission

Pour être admissible, le candidat doit :

- être titulaire d'un baccalauréat, ou d'un diplôme équivalent, dans un domaine pertinent au champ d'études considéré, ou d'une formation jugée équivalente;
- soumettre, avec l'appui d'un professeur intéressé, un projet d'études qui sera évalué par le Comité de gestion académique du programme individualisé. L'admission est conditionnelle à une recommandation favorable de ce comité.

Programmes individualisés de doctorat

Les programmes individualisés de doctorat sont destinés aux candidats qui ont un dossier académique de très haute qualité. Ils doivent favoriser l'interdisciplinarité ou la pluridisciplinarité et ne pas faire double emploi avec des programmes existants.

a) Programme

Le programme comporte 90 crédits, excluant les cours complémentaires qui pourraient être requis. Deux cheminements sont normalement offerts :

- le doctorat comprenant de 10 à 15 crédits de cours et de 75 à 80 crédits consacrés à la recherche et à la rédaction d'une thèse;
- le doctorat avec stage comprenant de 10 à 18 crédits de cours, 9 à 12 crédits de stage et de 60 à 71 crédits consacrés à la recherche et à la rédaction d'une thèse.

b) Conditions d'admission

Pour être admissible, le candidat doit :

- être titulaire d'une maîtrise, ou d'un diplôme équivalent, dans un domaine pertinent au champ d'études qu'il envisage, ou d'une formation jugée équivalente;
- soumettre, avec l'appui d'un professeur intéressé, un programme d'études qui sera évalué par le Comité de gestion académique du programme individualisé. L'admission est conditionnelle à une recommandation favorable de ce comité.

Attribution du diplôme

L'évaluation de la thèse, du mémoire, du travail dirigé ou du stage est faite conformément au règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures.

Le diplôme décerné porte l'inscription « Maîtrise individualisée » ou « Doctorat individualisé » dans le domaine interdisciplinaire ou pluridisciplinaire choisi.

Administration sociale

Microprogramme de 2^e cycle (administration sociale)

2-259-6-0

D.E.S.S. (administration sociale)

2-259-1-1

Ces programmes sont offerts par la Faculté des études supérieures, avec la responsabilité conjointe :

- des Écoles de criminologie, de psychoéducation, de service social, du Département de psychologie (Faculté des arts et des sciences),
 - et du Département d'administration de la santé (Faculté de médecine).
- La gestion de ces programmes est assurée par Claude Larivière, professeur agrégé à l'École de service social. On peut le joindre au numéro de téléphone suivant : 514-343-7224.

Objectifs du microprogramme (administration sociale)

Ce microprogramme permettra aux étudiants de développer des habiletés essentielles à la gestion d'équipes de travail ou de services sociosanitaires, pénaux ou communautaires dans le contexte actuel.

Règlement pédagogique propre au microprogramme de 2^e cycle (administration sociale)

1. Conditions d'admission

- Être titulaire d'un diplôme de 1^{er} cycle universitaire (baccalauréat) ou de l'équivalent, obtenu avec une moyenne d'au moins 2,7;
- posséder une expérience de travail jugée pertinente d'au moins deux années.

2. Programme

Le microprogramme en administration sociale est constitué de 9 crédits de cours obligatoires, 3 crédits à option et 3 crédits au choix.

3. Durée de la scolarité

Le candidat devra compléter les 15 crédits requis pour l'obtention du diplôme, dans un délai ne dépassant pas deux années à compter de son inscription initiale. Le candidat peut s'inscrire à plein temps, à demi-temps ou à temps partiel.

Structure du programme

Bloc A – Obligatoire (9 cr.)

- APC 6000 Gestion des organisations, 3 cr.
- APC 6004 Gestion des conflits, 3 cr.
- APC 6011 Organisations : gestion du changement, 3 cr.

Bloc B – Option (3 cr.)

- APC 6010A Gestion des équipes multidisciplinaires, 1 cr.
- APC 6010B Gestion des équipes semi-autonomes, 1 cr.
- APC 6010C Mobilisation des équipes de travail, 1 cr.

Bloc C – Choix (3 cr.)

- CRI 6222 Gestion et changement en justice pénale, 3 cr.
- SOL 6444 Sociologie des organisations, 3 cr.

Ou tout autre cours approuvé par le coordonnateur du programme.

Objectifs du D.E.S.S. (administration sociale)

Favoriser l'acquisition de connaissances pertinentes à l'exercice de la gestion et au développement des organisations dans certains secteurs spécifiques de services : sociaux et communautaires, de réadaptation et d'hébergement, pénaux et correctionnels, de santé. Plus particulièrement, favoriser l'approfondissement : des principes et méthodes de gestion des programmes, des ressources humaines, des ressources finan-

cières et des relations de travail; des principes fondamentaux de l'administration sociale, des méthodes de planification et de marketing des services ainsi que des méthodes d'évaluation des programmes et des pratiques; des théories et modèles d'organisation, des principes de résolution de conflits dans une perspective de développement organisationnel et des problèmes de gestion associés à des formes nouvelles d'organisation; des politiques sociales, des problématiques et des caractéristiques des clientèles des secteurs social, sanitaire et pénal, ainsi que des pratiques d'intervention qui s'y rapportent.

Règlement pédagogique propre au D.E.S.S. en administration sociale

1. Admission

- Être titulaire d'un diplôme de 1^{er} cycle universitaire (baccalauréat) ou de l'équivalent, obtenu avec une moyenne d'au moins 2,7;
- posséder une expérience de travail jugée pertinente d'au moins deux ans.

2. Programme

Le programme conduisant au diplôme d'études supérieures spécialisées en administration sociale comporte 30 crédits de cours, dont au moins 27 crédits sont de 2^e cycle. Le programme comprend 18 crédits obligatoires, 6 crédits à option et 6 crédits au choix.

3. Durée de la scolarité

La scolarité du programme est de deux trimestres, équivalent plein temps. Le candidat devra cependant avoir complété les 30 crédits requis pour l'obtention du diplôme dans un délai ne dépassant pas quatre années à compter de son inscription initiale.

Structure du programme

Bloc A – Obligatoire (18 cr.)

- APC 6000 Gestion des organisations, 3 cr.
- APC 6002 Planification et concertation, 3 cr.
- APC 6004 Gestion des conflits, 3 cr.
- APC 6008 Gestion des ressources humaines, 3 cr.
- APC 6009 Habiletés de gestion, 3 cr.
- APC 6011 Organisations : gestion du changement, 3 cr.

Bloc B – Option (6 cr.)

- APC 6010A Gestion des équipes multidisciplinaires, 1cr.
- APC 6010B Gestion des équipes semi-autonomes, 1 cr.
- APC 6010C Mobilisation des équipes de travail, 1 cr.
- APC 6014 Stage supervisé en gestion, 6 cr.

ou tout cours de 2^e cycle, après entente avec le responsable du programme.

Bloc C – Choix (6 cr.)

- CRI 6222 Gestion et changement en justice pénale, 3 cr.
- SOL 6444 Sociologie des organisations, 3 cr.

ou tout cours de 2^e cycle, après entente avec le responsable du programme.

Bioéthique

Microprogramme de 2^e cycle (bioéthique)	2-495-6-0
D.E.S.S. (bioéthique)	2-495-1-0
M.A. (bioéthique)	2-495-1-1

Ces programmes, offerts par la Faculté des études supérieures, sont administrés par un comité de gestion composé de représentants des unités académiques suivantes : droit, médecine, pharmacie, philosophie, sciences de l'éducation, sciences infirmières, théologie.

Ces programmes s'adressent principalement aux professionnels de la santé (chercheurs en laboratoire, infirmières, médecins, pharmaciens, psychologues, travailleurs sociaux, etc.) et aux professionnels des sciences humaines (anthropologues, économistes, juristes, philosophes, sociologues, spécialistes des sciences de l'éducation, théologiens, etc.) oeuvrant dans le domaine de la santé ou simplement désireux de mieux comprendre les enjeux de ce secteur de la vie.

Ces programmes sont sous la direction du professeur Béatrice Godard. Pour information, s'adresser à Andrée Duplantie, coordonnatrice des programmes de bioéthique, tél. : 514-343-7973.

Membres du Comité des études supérieures

Guy Bourgeault, Faculté des sciences de l'éducation
Béatrice Godard, Faculté de médecine
Bryn Williams-Jones, Faculté de médecine

Objectifs du microprogramme de 2^e cycle (bioéthique)

Le microprogramme vise à développer des compétences dans le domaine particulier de la bioéthique.

1. Admission

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier à un microprogramme en bioéthique, le candidat doit :

- a) être titulaire d'un baccalauréat de 1^{er} cycle ou l'équivalent;
- b) avoir obtenu au minimum la note 3,0 dans son bulletin;
- c) présenter un court texte exposant sommairement la nature de sa pratique et expliquant la problématique et les grands axes de son questionnement en rapport avec la bioéthique.

2. Programme

Le microprogramme comporte 15 crédits de cours de niveau des études supérieures.

3. Choix de cours

Le microprogramme comporte 3 crédits de cours obligatoire, 6 crédits de cours spécialisés à option et 6 crédits de cours au choix en bioéthique.

4. Durée de la scolarité

La durée minimale du microprogramme est de un trimestre à temps plein ou l'équivalent. La durée maximale est de 5 trimestres à compter de la première inscription.

5. Passage au programme de D.E.S.S.

Les personnes qui ont complété le microprogramme de 2^e cycle avec une moyenne cumulative de 3,0 sont admissibles au D.E.S.S. en bioéthique. Tous les cours du microprogramme peuvent être intégrés dans le programme de D.E.S.S.

Structure du programme

Bloc A – Obligatoire (3 cr.)

- BIE 6000 Bioéthique : origine, sens et pratiques, 3 cr.

Bloc B – Option (6 cr.)

Trois options de spécialisation sont offertes:

- Éthique clinique
- Éthique de la recherche
- Éthique des politiques de santé

L'étudiant choisit deux cours du Bloc B₁ selon l'option de spécialisation.

Bloc B₁ – La prise de décision

- BIE 6003 Éthique de la recherche, 3 cr.
- BIE 6006 Éthique des politiques de santé, 3 cr.
- BIE 6008 Éthique clinique, 3 cr.

Bloc C – Choix (6 cr.)

L'étudiant choisit deux cours parmi les suivants. Il peut aussi choisir un cours parmi ceux du bloc B₁ et un cours ci-dessous :

- BIE 6001 Bioéthique et début de la vie, 3 cr.
- BIE 6002 Bioéthique, santé et société, 3 cr.
- BIE 6004 Bioéthique et approche de la mort, 3 cr.

Objectifs du D.E.S.S. (bioéthique)

Approfondir la réflexion sur les enjeux éthiques de la pratique et de la recherche dans le domaine de la santé et offrir un complément de formation en vue d'améliorer la qualité du travail des professionnels et former des citoyens plus avertis face aux choix de société. Contribuer à redéfinir la problématique de la déontologie professionnelle dans le monde de la santé. Former des personnes susceptibles de participer adéquatement aux instances éthiques qui se mettent en place dans les milieux de santé. Éventuellement, contribuer à préparer des personnes-ressources en éthique pour le monde de la santé.

Plus spécifiquement, identifier les problèmes éthiques soulevés par la révolution biomédicale dans un monde pluraliste et pluriéthique. Analyser ces problèmes éthiques avec une approche globale et interdisciplinaire. Appliquer un processus de résolution de dilemme éthique. S'impliquer dans un groupe de travail qui a pour tâches d'identifier et d'analyser des problèmes et de prendre des décisions à leur égard. Se construire une vision personnelle des enjeux de la bioéthique.

Règlement pédagogique propre au D.E.S.S. en bioéthique

1. Admission

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au programme de Diplôme d'études supérieures spécialisées (D.E.S.S.) en bioéthique, le candidat ou la candidate doit :

- être titulaire d'un baccalauréat de 1^{er} cycle ou l'équivalent;
- avoir obtenu au minimum la note 3,0 dans son bulletin;
- présenter un court texte exposant sommairement la nature de sa pratique et explicitant la problématique et les grands axes de son questionnement en rapport avec la bioéthique.

2. Programme

Le programme comporte 30 crédits de cours dont au moins 24 du niveau des études supérieures. Ces crédits sont répartis comme suit : 9 crédits de cours obligatoires, 15 crédits de cours à option et 6 crédits de cours au choix.

3. Durée de la scolarité

La scolarité minimale est de deux trimestres à plein temps ou l'équivalent. La durée maximale de la scolarité est de quatre ans à compter de l'inscription initiale.

Structure du programme

Bloc A – Obligatoire (9 cr.)

BIE 6000 Bioéthique : origine, sens et pratiques, 3 cr.

BIE 6009 Séminaire d'intégration, 6 cr.

Bloc B – Option – Cours spécialisés (6 cr.)

Trois champs de spécialisation sont offerts en fonction de l'intérêt de l'étudiant :

- Éthique clinique
- Éthique de la recherche
- Éthique des politiques de santé

L'étudiant choisit un cours du Bloc B₁ et un cours du Bloc B₂ selon le champ de spécialisation.

Bloc B₁ – La prise de décision en bioéthique

BIE 6003 Éthique de la recherche, 3 cr.

BIE 6006 Éthique des politiques de santé, 3 cr.

BIE 6008 Éthique clinique, 3 cr.

Bloc B₂ – Practicum spécialisé

BIE 6013 Practicum en éthique clinique, 3 cr.

BIE 6014 Practicum en éthique de la recherche, 3 cr.

BIE 6015 Practicum en éthique / politiques de santé, 3 cr.

Bloc C – Option – Cours thématiques (9 cr.)

BIE 6001 Bioéthique et début de la vie, 3 cr.

BIE 6002 Bioéthique, santé et société, 3 cr.

BIE 6004 Bioéthique et approche de la mort, 3 cr.

Les cours BIE 6003, BIE 6006 et BIE 6008 du Bloc B₁ sont aussi disponibles.

Bloc D – Choix (6 cr.)

L'étudiant prend deux cours dans les secteurs qui ne sont pas de sa discipline d'origine mais qui sont pertinents avec son projet d'études. Ces choix sont soumis à l'approbation du directeur du programme.

ANT 3055 Anthropologie des problèmes médicaux, 3 cr.

DRT 6530 Sociologie du droit, 3 cr.

DRT 6882C Droit, biotechnologies et société, 3 cr.

HST 2521 Histoire de la médecine et de la santé, 3 cr.

HST 3591 Médecine, santé et société en Europe, 3 cr.

HST 3593 Médecine, santé et société au Québec, 3 cr.

HST 6690 Médecine, sciences et société, 3 cr.

MMD 1126 Notions générales de médecine, 3 cr.

PHI 1400 Problèmes en éthique, 3 cr.

PHI 2405 Théories éthiques modernes, 3 cr.

PHI 2430 La philosophie pratique de Kant, 3cr.

PHI 6520 Questions d'éthique contemporaine, 3 cr.

PHI 6540 Éthique et philosophie sociale, 3 cr.

PLU 6008 Aspects sociaux de la santé, 3 cr.

PLU 6043 Spiritualité et santé, 3 cr.

SRL 2040 Pluralisme religieux et milieux de santé, 3 cr.

SRL 2060 Thanatologie, 3 cr.

THL 6510 Théologie morale, 3 cr.

THL 6520 Questions de théologie morale, 3 cr.

THL 1095 Éthique théologique, 3 cr.

Objectifs de la M.A. (bioéthique)

Former des personnes ressources ayant une solide formation théorique et pratique en bioéthique. Plus spécifiquement, assurer une réflexion théorique et pratique structurée sur les enjeux éthiques liés à la prise de décision dans le domaine de la clinique, de la recherche et des politiques de santé. Favoriser une réflexion critique sur la déontologie et l'éthique professionnelle dans le monde de la santé et contribuer au renouvellement de ces disciplines.

La modalité maîtrise avec travail dirigé vise à former des personnes aptes à jouer un rôle pratique et central en matière d'éthique dans leur milieu de travail.

La modalité maîtrise avec mémoire vise à privilégier le développement de la capacité de recherche sur les enjeux éthiques liés à la prise de décision et à offrir une formation préparant à poursuivre des études doctorales en bioéthique.

Règlement pédagogique propre à la M.A. (bioéthique)

1. Admission

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au programme de M.A. en bioéthique, le candidat doit :

- être titulaire d'un baccalauréat de 1^{er} cycle ou l'équivalent. Une attention spéciale est accordée aux candidats qui ont une expérience dans le monde de la santé (en pratique hospitalière ou en recherche) et à ceux qui sont intéressés à travailler dans ce milieu;
- avoir obtenu au minimum la note 3,3 à l'Université de Montréal (ou une moyenne équivalente);
- présenter un court texte exposant sommairement les motifs de sa demande d'admission, la nature de sa pratique et les grands axes de son questionnement en rapport avec la bioéthique.

Toutes les candidatures seront évaluées par un jury nommé par le directeur du programme et impliqueront une entrevue.

2. Modalités de transfert du D.E.S.S. en bioéthique à la M.A. (bioéthique)

Pour être admissible à la maîtrise, un étudiant du D.E.S.S. en bioéthique doit obtenir une moyenne de 3,3 dans ses cours du D.E.S.S. Une recommandation d'un comité de trois professeurs est nécessaire.

3. Programme

Le programme comporte 45 crédits de cours dont au moins 39 crédits doivent être du niveau des études supérieures.

Le programme de maîtrise avec travail dirigé comprend un minimum de 30 crédits de cours et 15 crédits attribués à la rédaction du travail dirigé. Le programme de maîtrise avec mémoire comprend un minimum de 21 crédits de cours et 24 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'un mémoire.

4. Choix de cours

Le programme de maîtrise avec travail dirigé comporte 9 crédits de cours obligatoires, 15 crédits de cours à option et 6 crédits de cours au choix. Le programme de maîtrise avec mémoire comporte 9 crédits de cours obligatoires, 6 crédits de cours à option et 6 crédits de cours au choix. Les cours de 1^{er} cycle doivent être choisis parmi les cours au choix dans une discipline autre que la discipline d'origine.

Structure du programme

1. MODALITÉ AVEC TRAVAIL DIRIGÉ

Bloc A – Obligatoire (9 cr.)

BIE 6000 Bioéthique : origine, sens et pratiques, 3 cr.

BIE 6104 Méthodes de recherche en bioéthique, 3 cr.

BIE 6106 Séminaire de maîtrise, 3 cr.

Bloc B – Spécialisation (6 cr.)

Trois champs de spécialisation sont offerts en fonction de l'intérêt de l'étudiant :

- Éthique clinique
- Éthique de la recherche
- Éthique des politiques de santé

L'étudiant choisit un cours du Bloc B₁ et un cours du Bloc B₂ selon le champ de spécialisation.

Bloc B₁ – La prise de décision en bioéthique

BIE 6003 Éthique de la recherche, 3 cr.

BIE 6006 Éthique des politiques de santé, 3 cr.

BIE 6008 Éthique clinique, 3 cr.

Bloc B₂ – Practicum spécialisé

BIE 6013 Practicum en éthique clinique, 3 cr.

BIE 6014 Practicum en éthique de la recherche, 3 cr.

BIE 6015 Practicum en éthique / politiques de santé, 3 cr.

Bloc C – Option – Cours thématiques (9 cr.)

BIE 6001 Bioéthique et début de la vie, 3 cr.

BIE 6002 Bioéthique, santé et société, 3 cr.

BIE 6004 Bioéthique et approche de la mort, 3 cr.

Les cours BIE 6003, BIE 6006 et BIE 6008 du Bloc B₁ sont aussi disponibles.

Bloc D – Choix (6 cr.)

L'étudiant prend deux cours dans les secteurs qui ne sont pas de sa discipline d'origine mais qui sont pertinents avec son projet d'études. Ces choix sont soumis à l'approbation du directeur du programme.

ANT 3055 Anthropologie des problèmes médicaux, 3 cr.

DRT 3010 Éthique et droit, 3 cr.

DRT 6530 Sociologie du droit, 3 cr.

DRT 6882C Droit, biotechnologies et société, 3 cr.

HST 2521 Histoire de la médecine et de la santé, 3 cr.

HST 3591 Médecine, santé et société en Europe, 3 cr.

HST 3593 Médecine, santé et société au Québec, 3 cr.

HST 6690 Médecine, sciences et société, 3 cr.

MMD 1126 Notions générales de médecine, 3 cr.

PHI 1400 Problèmes en éthique, 3 cr.

PHI 2405 Théories éthiques modernes, 3 cr.

PHI 2430 La philosophie pratique de Kant, 3 cr.

PHI 6520 Questions d'éthique contemporaine, 3 cr.

PHI 6540 Éthique et philosophie sociale, 3 cr.

PLU 6008 Aspects sociaux de la santé, 3 cr.

PLU 6043 Spiritualité et santé, 3 cr.

SRL 2040 Pluralisme religieux et milieux de santé, 3 cr.

SRL 2060 Thanatologie, 3 cr.

THL 6510 Théologie morale, 3 cr.

THL 6520 Questions de théologie morale, 3 cr.

THL 1095 Éthique théologique, 3 cr.

Bloc E – Travail de maîtrise

BIE 6135 Travail dirigé, 15 cr.

2. MODALITÉ AVEC MÉMOIRE

Bloc A – Obligatoire (9 cr.)

BIE 6000 Bioéthique : origine, sens et pratiques, 3 cr.

BIE 6104 Méthodes de recherche en bioéthique, 3 cr.

BIE 6106 Séminaire de maîtrise, 3 cr.

Bloc B – Option – Spécialisation (6 cr.)

Trois champs de spécialisation sont offerts en fonction de l'intérêt de l'étudiant :

- Éthique clinique
- Éthique de la recherche
- Éthique des politiques de santé

L'étudiant choisit un cours du Bloc B₁ et un cours du Bloc B₂ selon le champ de spécialisation.

Bloc B₁ – La prise de décision en bioéthique

BIE 6003 Éthique de la recherche, 3 cr.

BIE 6006 Éthique des politiques de santé, 3 cr.

BIE 6008 Éthique clinique, 3 cr.

Bloc B₂ – Practicum spécialisé

BIE 6013 Practicum en éthique clinique, 3 cr.

BIE 6014 Practicum en éthique de la recherche, 3 cr.

BIE 6015 Practicum en éthique / politiques de santé, 3 cr.

Bloc C – Choix (6 cr.)

L'étudiant prend deux cours qui sont pertinents avec son projet de recherche. Ces cours peuvent être des cours qui ne sont pas de sa discipline d'origine. Ces choix sont soumis à l'approbation du directeur du programme. La liste qui suit n'est pas exhaustive.

ANT 3055 Anthropologie des problèmes médicaux, 3 cr.

CGE 6002 Aspects éthiques/juridiques de la génét.

DRT 3010 Éthique et droit, 3 cr.

DRT 6530 Sociologie du droit, 3 cr.

DRT 6882C Droit, biotechnologies et société, 3 cr.

HST 2521 Histoire de la médecine et de la santé, 3 cr.

HST 3591 Médecine, santé et société en Europe, 3 cr.

HST 3593 Médecine, santé et société au Québec, 3 cr.

HST 6690 Médecine, sciences et société, 3 cr.

MMD 1126 Notions générales de médecine, 3 cr.

PHI 1400 Problèmes en éthique, 3 cr.

PHI 2405 Théories éthiques modernes, 3 cr.

PHI 2430 La philosophie pratique de Kant, 3 cr.

PHI 6520 Questions d'éthique contemporaine, 3 cr.

PHI 6540 Éthique et philosophie sociale, 3 cr.

PLU 6008 Aspects sociaux de la santé, 3 cr.

PLU 6043 Spiritualité et santé, 3 cr.

SRL 2040 Pluralisme religieux et milieux de santé, 3 cr.

SRL 2060 Thanatologie, 3 cr.

SRL 6200 Sciences de la nature et religion, 3 cr.

THL 1095 Éthique théologique, 3 cr.

THL 6510 Théologie morale, 3 cr.

THL 6520 Questions de théologie morale, 3 cr.

Bloc D – Travail de maîtrise

BIE 6131 Mémoire, 24 cr.

Bio-informatique*

M.Sc. (bio-informatique)

2-468-1-0

Ph.D. (bio-informatique)

3-468-1-0

Programmes offerts par la Faculté des études supérieures, avec le concours de la Faculté de médecine et de la Faculté des arts et des sciences.

Responsable des programmes : Gertraud Burger, tél. : 514-343-7936

Pour information : Elaine Meunier, tél. : 514-343-6111, poste 5192

Objectifs de la M.Sc. et du Ph.D. (bio-informatique)

Ces programmes visent à fournir une formation bidisciplinaire fondamentale en biosciences et en informatique. Le développement récent et rapide de la génomique et de la protéomique a suscité une collaboration de plus en plus étroite entre les spécialistes des sciences de la vie et de l'informatique, tout en mettant en évidence l'importance cruciale de développer de nouvelles approches et méthodes analytiques pour explorer la quantité massive de données biologiques générées. Autant pour répondre

* Cette formation interdisciplinaire est offerte selon les objectifs et les critères établis par les programmes cadre de maîtrise et de doctorat ad hoc dont s'est dotée l'Université de Montréal. À ce titre, elle constitue donc un cheminement spécifique de formation.

aux besoins des secteurs pharmaceutiques ou biotechnologiques qu'à ceux du milieu académique, il est devenu essentiel de former des spécialistes capables d'intégrer les connaissances issues des biosciences et de l'informatique.

Les études au niveau de la maîtrise visent une spécialisation dans un domaine de la bio-informatique au moyen de cours avancés. Elles ont également pour but l'apprentissage de conduire une recherche indépendante et de rédiger un mémoire.

Les études au niveau du doctorat visent l'intégration de l'étudiant dans le domaine de la recherche actuelle. Elles reposent essentiellement sur la rédaction d'une thèse faisant avancer la science bio-informatique.

Règlement pédagogique propre à la M.Sc. (bio-informatique)

1. Admission

1.1 Exigences générales

Pour être admissible à la M.Sc. en bio-informatique, le candidat doit être titulaire d'un baccalauréat obtenu avec une moyenne d'au moins 3,0 dans un programme comportant des composantes informatiques, mathématiques ou biologiques solides, ou bien attester d'une formation jugée équivalente.

1.2 Connaissances préalables requises (min. 24 cr.; max. 28 cr.)

Un candidat ne possédant pas une formation suffisante en bio-informatique devra avoir réussi un choix de cours appropriés (de 24 à 28 crédits) parmi les cours suivants, ou leur équivalent, ou les ajouter à son programme, à titre de cours préparatoires, s'il ne les a pas suivis et réussis :

Informatique et mathématique

IFT 1015	Programmation 1, 3 cr.
IFT 1065	Structures discrètes en informatique, 3 cr.
IFT 6810	Structures de données et algorithmes, 4 cr.
IFT 6821	Algorithmique appliquée, 4 cr. (à suivre avant ou en même temps que les cours réguliers de maîtrise)
MAT 1400	Calcul 1, 4 cr.
MAT 1978	Probabilités et statistiques, 4 cr.

Biosciences

BCM 1501	Origine biochimique de la vie, 3 cr.
BCM 1503	Acides nucléiques et génétique 1, 3 cr.
BCM 1521	Travaux pratiques de biochimie 1, 2 cr.
BCM 2003	Application d'outils bio-informatiques, 3 cr.
BCM 2504	Enzymologie, 2 cr.
BIO 1155	Biologie cellulaire, 3 cr.
CHM 1301	Chimie organique 1, 3 cr.

Intégration

BIN 3002	Intégration biosciences/info., 4 cr.
----------	--------------------------------------

2. Programme

Dans le cas de la modalité avec mémoire, le programme comprend 45 crédits répartis comme suit :

3 crédits de cours obligatoires, 9 à 12 crédits de cours d'intégration à option (incluant 2 crédits d'atelier de recherche obligatoires), 2 à 5 crédits de cours de spécialisation à option, 0 à 4 crédits au choix et 30 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'un mémoire.

Dans le cas de la modalité avec stages, le programme comprend 45 crédits répartis comme suit :

3 crédits de cours obligatoires, 9 à 16 crédits de cours d'intégration à option (incluant 2 crédits d'atelier de recherche obligatoires), 6 à 13 crédits de cours de spécialisation à option, 0 à 8 crédits au choix et 22 crédits attribués aux stages.

3. Durée de la scolarité

Au moins deux trimestres consécutifs doivent être réalisés à temps plein, soit à l'Université de Montréal, soit dans un laboratoire de recherche d'un hôpital ou d'un institut affilié et agréé par les instances appropriées.

Structure du programme

Bloc A – Obligatoire – Éthique (1 cr.)

PLU 6046A	Éthique de la recherche : introduction, 1 cr.
-----------	---

Bloc B – Option – Intégration

– Programme avec mémoire (min. 9 cr.; max. 12 cr.)

– Programme avec stage (min. 9 cr.; max. 16 cr.)

Bloc B₁ – Approches algorithmiques (min. 4 cr.; max. 8 cr.)

BIN 6000 Algorithmes en bio-informatique génomique, 4 cr.

BIN 6001 Algorithmes : bio-informatique moléculaire, 4 cr.

Bloc B₂ – Option – Étude de molécules biologiques (min. 3 cr.; max. 6 cr.)

BIN 6002 Principes d'analyse génomique, 3 cr.

BIN 6003 Analyse 3D : protéines, acides nucléiques, 3 cr.

Bloc B₃ – Obligatoire – Ateliers et conférences (2 cr.)

BIN 6004 Conférences, biosciences et informatique, 0 cr.

BIN 6005 Atelier de recherche 1, 2 cr.

Bloc C – Option – Spécialisation (min. 2 cr.; max. 5 cr.)

– Programme avec mémoire (min. 2 cr.; max. 5 cr.)

– Programme avec stage (min. 6 cr.; max. 13 cr.)

Bloc C₁ – Orientation « Biosciences »

BCM 6023 Régulation de l'expression génétique I, 3 cr.

BCM 6024 Régulation de l'expression génétique II, 2 cr.

BCM 6071 Signalisation et cycle cellulaire, 2 cr.

BCM 6100 Biologie du développement, 2 cr.

BCM 6200 Structure des macromolécules biologiques, 3 cr.

BIO 6045 Méthodes d'analyse phylogénétique, 3 cr.

BIO 6077 Analyse quantitative des données, 4 cr.

GBM 6102 Modélisation biomédicale, 3 cr.

GBM 6118 Imagerie médicale, 3 cr.

PHL 6085 Progrès en pharmacologie moléculaire, 3 cr.

PTM 6674 Épidémiologie I, 3 cr.

Bloc C₂ – Orientation « Informatique »

IFT 6112 Modélisation de solides, 4 cr.

IFT 6243 Concept de bases de données avancées, 4 cr.

IFT 6255 Recherche d'information, 4 cr.

IFT 6299 Sujets en bio-informatique, 4 cr.

IFT 6266 Algorithmes d'apprentissage, 4 cr.

IFT 6390 Fondements de l'apprentissage machine, 4 cr.

IFT 6551 Programmation en nombre entier, 4 cr.

IFT 6561 Simulation aspects stochastiques, 4 cr.

IFT 6580 Sujets en optimisation, 4 cr.

IFT 6840 Infographie 2D, 3 cr.

MAT 6460 Génétique mathématique, 3 cr.

MAT 6717 Probabilité, 3 cr.

MAT 6798 Calcul stochastique, 3 cr.

Bloc D – Choix

Choisir ces cours dans le répertoire des cours en biochimie, informatique, mathématique, ou d'autres disciplines suivant le projet de recherche ou sujets de stage de l'étudiant.

– Programme avec mémoire (max. 4 cr.)

– Programme avec stage (max. 8 cr.)

Bloc E – Travail de maîtrise

Bloc E₁ – Recherche (30 cr.)

BIN 6008 Projet de recherche avec mémoire, 30 cr.

Bloc E₂ – Activités dirigées (22 cr.)

BIN 6007 Stages avec rapport, 22 cr.

Règlement pédagogique propre au Ph.D. (bio-informatique)

1. Admission

Pour être admissible au Ph.D. en bio-informatique, le candidat doit être titulaire d'une maîtrise en bio-informatique, ou bien attester d'une formation jugée équivalente.

2. Programme

Le programme comprend 6 crédits de cours obligatoires et 84 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'une thèse.

Un étudiant n'ayant pas suivi le cours PLU 6046A Éthique de la recherche : introduction devra le réussir.

La participation aux conférences est obligatoire tout au long de la formation de l'étudiant.

Au moins 2 trimestres consécutifs doivent être réalisés à temps plein, soit à l'Université de Montréal, soit dans un laboratoire de recherche d'un hôpital ou d'un institut affilié et agréé par les instances appropriées.

Structure du programme

Bloc A – Obligatoire – Intégration (6 cr.)

BIN 7004 Conférences : biosciences et informatique, 0 cr.

BIN 7005 Atelier de recherche 2, 3 cr.

BIN 7006 Atelier de recherche 3, 3 cr.

Bloc B – Recherche (84 cr.)

BIN 7000 Thèse, 84 cr.

Biologie moléculaire

M.Sc. (biologie moléculaire) 2-466-1-0

Ph.D. (biologie moléculaire) 3-466-1-0

Programmes offerts par la Faculté des études supérieures, avec le concours de la Faculté de médecine, de la Faculté des arts et des sciences et de la Faculté de médecine vétérinaire. Un comité en assure la gestion. Les membres sont nommés par le doyen de la Faculté des études supérieures, après consultation auprès des facultés intéressées.

Responsable des programmes : Trang Hoang

Pour information : Vivianne Jodoin, tél : 514-343-6111, poste 0916

Membres du Comité des études supérieures

Muriel Aubry, Département de biochimie

Richard Bertrand, Département de médecine

Trang Hoang, Département de pharmacologie

Sylvie Mader, Département de biochimie

Jean Vacher, Département de médecine

Personnel enseignant *

Professeurs accrédités aux programmes de biologie moléculaire :

Professeurs titulaires

Daniel Bichet, M.D. (Besançon), M.Sc. (Montréal), Département de médecine

Edward (Ted) Bradley, Ph.D. (Case Western Reserve), Département de médecine

Pierre Chartrand, Ph.D. (Montréal), Département de pathologie et biologie cellulaire

Luc DesGroseillers, Ph.D. (Montréal), Département de biochimie

Pierrette Gaudreau, Ph.D. (Sherbrooke), Département de médecine

Pavel Hamet, M.D. (Prague), Ph.D. (McGill), Département de médecine

Damian Labuda, Ph.D. (Adam Mickiewicz), Département de pédiatrie

Sylvie Mader, Ph.D. (Strasbourg), Département de biochimie

François Major, Ph.D. (Montréal), Département d'informatique et de recherche opérationnelle (DIRO)

Sylvain Meloche, Ph.D. (Montréal), Département de pharmacologie

Anne-Marie Mes-Masson, Ph.D. (McGill), Département de médecine

David Morse, Ph.D. (McGill), Département de sciences biologiques

Claude Perreault, M.D. (Montréal), Département de médecine

Marc Prentki, Doctorat en sciences (Genève), Département de nutrition

Guy A. Rouleau, Ph.D. (Harvard), M.D. (Ottawa), Département de médecine

David William Silversides, D.M.V., Ph.D. physiologie-endocrinologie moléculaire (Saskatchewan), Département de biomédecine vétérinaire, Faculté de médecine vétérinaire

Chercheurs titulaires

Benoit Coulombe, Ph.D. (Montréal), Département de biochimie

Jacques Drouin, D.Sc. (Laval), Département de biochimie

Trang Hoang, Doctorat en pharmacie (Lausanne), Département de pharmacologie

* Sont habilités à oeuvrer aux cycles supérieurs les membres du personnel enseignant qui y ont été affectés. Prière de s'informer auprès des autorités directement responsables des programmes d'études ou auprès de la Faculté des études supérieures.

Paul Jolicoeur, M.D., Ph.D. (Laval), Département de microbiologie et immunologie
Yves Langelier, Ph.D. (Sherbrooke), Département de médecine
Mona Nemer, Ph.D. (McGill), Département de pharmacologie
Timothy L. Reudelhuber, Ph.D. (Texas), Département de médecine
Nabil G. Seidah, Ph.D. (Georgetown), Département de médecine
Marie Trudel, D.Sc. (Pierre-et-Marie-Curie, Paris VI), Département de médecine
André Veillette, M.D. (Laval), Département de médecine

Professeurs agrégés

Muriel Aubry, Ph.D. (Montréal), Département de biochimie
Katherine Borden, Ph.D. (Yale), Département de pathologie et biologie cellulaire
Marie-Josée Hébert, M.D. (Montréal), Département de médecine
Daniel Lajeunesse, Ph.D. (Montréal), Département de médecine
Daniel Matton, Ph.D. (Montréal), Département de sciences biologiques
Stephen Michnick, Ph.D. (Toronto), Département de biochimie
Yves Raymond, Ph.D. (McGill), Département de médecine
Guy Sauvageau, M.D. et M.Sc. (Montréal), Ph.D. (Colombie-Britannique), Département de médecine
Daniel Sinnett, Ph.D. (Montréal), Département de pédiatrie

Professeurs agrégés de clinique

Lambert Busque, M.D. (Montréal), Département de médecine
Jean Raymond, M.D. (Montréal), Département de radiologie, radio-oncologie et médecine nucléaire

Chercheurs agrégés

Richard Bertrand, Ph.D. (Montréal), Département de médecine
Alan Deng, B.Sc. (Yunnan, Chine), Ph.D. (Michigan), Département de médecine
Christian Deschepper, Docteur en médecine (Bruxelles), Département de médecine
Elliot Drobetsky, Ph.D. (York), Département de microbiologie et immunologie
Gerardo Ferbeyre, M.D. (La Havane), Ph.D. (Montréal), Département de biochimie
David Lohnes, Ph.D. (Queen's), Département de médecine
Karim Maghni, Ph.D. (Sherbrooke), Département de médecine
Dindial Ramotar, M.Sc. (Concordia), Ph.D. (McGill), Département de médecine
Martine Raymond, Ph.D. (McGill), Département de médecine
Jean Vacher, Doctorat d'État ès sciences (Paris VII), Département de médecine

Professeurs adjoints

Bernard Brais, M.D. (McGill), M.Sc. (London), Ph.D. (McGill), Département de médecine
Patrick Cossette, M.D. (Montréal), Ph.D. (McGill), Département de médecine
Damien d'Amours, Ph.D. (Royaume-Uni), Département de pathologie et biologie cellulaire
Alain Moreau, M.Sc. (Laval), Ph.D. (Montréal), Département de biochimie
Marc Therrien, Ph.D. (Montréal), Département de médecine

Chercheurs adjoints

El Bachir Affar, Ph.D. (Laval), Département de médecine
Ali Ahmad, D.M.V., M.Sc. (Agriculture à Faisalabad), Ph.D. (Cornell), Département de microbiologie et immunologie
Gregor Andelfinger, M.D. (Germany), Département de pédiatrie
Abdellah Belmaaza, Ph.D. (Montréal), Département de microbiologie et immunologie
Gilbert Bernier, Ph.D. (Montréal), Département d'ophtalmologie
Frédéric Charron, Ph.D. (Montréal), Département de médecine
Jean-François Côté, Ph.D. (McGill), Département de médecine
Hassan Fahmi, doctorat (Paris-Sud), Département de médecine
Jean-Philippe Gratton, Ph.D. (Sherbrooke), Département de médecine
Marko Horb, Ph.D. (New York), Département de médecine
Artur Kania, Ph.D. (Baylor College of Medicine, Houston), Département de médecine
Maja Krajinovic, M.D. (Belgrade), Département de pédiatrie
Jean-Claude Labbé, Ph.D. (Montréal), Département de pathologie et biologie cellulaire
Éric Milot, B.Sc. (Sherbrooke), Ph.D. (Montréal), Département de médecine
François Robert, Ph.D. (Sherbrooke), Département de médecine
Isabelle Royal, Ph.D. (Montréal), Département de médecine
Manuela Santos, B.Sc. (Sofia), M.Sc. (Porto), Ph.D. (Utrecht), Département de médecine

Professeur associé

Bernard Massie, Ph.D. (Montréal), Département de microbiologie et immunologie

Objectifs de la M.Sc. et du Ph.D. (biologie moléculaire)

Ces programmes fournissent au candidat une solide formation dans le domaine de la recherche et permettent l'apprentissage des méthodes et techniques de base qui sont à la fine pointe de l'étude des macromolécules biologiques. Ils visent les champs suivants : génétique moléculaire, régulation de l'activité génétique, cancérologie moléculaire, chimie des macromolécules, virologie, biotechnologie.

Règlement pédagogique propre à la M.Sc. (biologie moléculaire)

1. Admission

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au programme de M.Sc. (biologie moléculaire), le candidat doit être titulaire d'un diplôme de docteur en médecine (M.D.) ou en médecine dentaire (D.M.D.) ou en médecine vétérinaire (D.M.V.) ou d'un baccalauréat ès sciences (B.Sc.) dans une option appropriée, ou d'un diplôme jugé équivalent. Le candidat peut aussi être admissible dans le cadre du programme médecine/recherche de la Faculté de médecine. Si la préparation de l'étudiant est jugée insuffisante, il pourra se voir imposer des cours complémentaires.

2. Programme

Le programme « Option générale » comprend un minimum de 10 crédits de cours du niveau des études supérieures, dont 9 obligatoires et 35 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'un mémoire.

L'option « Biologie des systèmes » comporte 15 crédits de cours obligatoires et 30 crédits attribués à un stage de recherche.

Au moins 2 trimestres consécutifs doivent être accomplis en résidence, soit à l'Université de Montréal, soit dans un laboratoire de recherche d'un hôpital ou d'un institut affilié et agréé par le Conseil de la Faculté des études supérieures selon les recommandations de la direction des programmes.

Structure du programme

Bloc A – Obligatoire (9 cr.)

Bloc A₁ (4 cr.)

BIM 6030 Biologie moléculaire-sujets d'actualité, 3 cr.

BIM 6035 Séminaire de recherche 1, 1 cr.

Choisir le bloc A₂ ou A₃ ci-dessous selon le projet de recherche :

Bloc A₂ (5 cr.)

BIM 6025 Biologie moléculaire et cellulaire, 5 cr.

Bloc A₃ (5 cr.)

BCM 6023 Régulation de l'expression génétique 1, 3 cr.

BCM 6024 Régulation de l'expression génétique 2, 2 cr.

Bloc B – Option

Choisir au moins un cours dans la liste ci-dessous pour obtenir le minimum de 10 crédits requis par le programme :

BCM 6071 Signalisation et cycle cellulaire, 2 cr.

BCM 6100 Biologie du développement, 2 cr.

BIM 6020 Hémato-oncologie moléculaire, 3 cr.

PBC 6085 Cancérologie, 3 cr.

ou tout autre cours jugé adéquat par la direction des programmes.

Bloc C – Mémoire (35 cr.)

BIM 6015 Mémoire, 35 cr.

Option « Biologie des systèmes »

Bloc A – Obligatoire (15 cr.)

BIM 6020 Hémato-oncologie moléculaire, 3 cr.

BIM 6035 Séminaire de recherche 1, 1 cr.

BIM 6064 Biologie des systèmes et cancer 1, 6 cr.

BIM 6065 Biologie des systèmes et cancer 2, 3 cr.

BIM 6070 Pratique de la recherche, 2 cr.

Si la préparation de l'étudiant est jugée insuffisante, il pourra se voir imposer des cours complémentaires.

Bloc B – Stage de recherche (30 cr.)

BIM 6075A Stage avec rapport 1, 15 cr.

BIM 6075B Stage avec rapport 2, 15 cr.

Règlement pédagogique propre au Ph.D. (biologie moléculaire)

1. Admission

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au programme de Ph.D. (biologie moléculaire), le candidat doit :

- être titulaire d'une maîtrise en biologie moléculaire, ou d'une maîtrise ès sciences dans un domaine pertinent dans le cas de l'option « Biologie intégrative », ou l'équivalent. Si l'étudiant a obtenu sa maîtrise en biologie moléculaire dans une autre université ou un autre programme, il doit suivre le cours BIM 6030 (Biologie moléculaire – sujets d'actualité, 3 cr.);
- posséder une connaissance satisfaisante de l'anglais, connaissance dont il doit faire preuve avant d'être promu en 2^e année d'études;
- faire preuve d'une connaissance de toute autre langue jugée nécessaire à la poursuite de ses recherches;
- fournir deux lettres de recommandation et un curriculum vitae.

2. Programme

Le programme sans option comporte deux crédits de cours obligatoires et 88 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'une thèse. Le programme de l'option « Biologie intégrative » comporte 4 crédits de cours obligatoires, 6 crédits de cours à option et 80 crédits attribués à la recherche et à la thèse. Les deux programmes peuvent comporter des cours additionnels selon le besoin du candidat. La recherche doit se faire en résidence, soit à l'Université de Montréal, soit dans un laboratoire de recherche d'un hôpital ou d'un institut affilié et agréé par le Conseil de la Faculté des études supérieures.

3. Durée de la scolarité

La scolarité maximale pour un programme de doctorat est de quinze trimestres (cinq ans) pour un étudiant inscrit à plein temps, en excluant les trimestres de suspension ou de préparation. Ce délai peut être prolongé d'un an avec la permission du Comité d'études supérieures du programme.

4. Examen de synthèse

L'étudiant doit avoir subi un examen général de synthèse comportant une épreuve écrite et une épreuve orale au plus tard avant la fin du sixième trimestre de sa scolarité, les trimestres de préparation et de suspension étant exclus du calcul de cette échéance. S'il y a ajournement de l'examen, l'échéance est reportée d'un trimestre. Cet examen se tient aux dates fixées par le directeur du programme.

Structure du programme

Bloc A – Obligatoire (2 cr.)

BIM 7020 Lectures en biologie moléculaire, 1 cr.

BIM 7015 Séminaire de recherche 2, 1 cr.

Pour l'étudiant qui a obtenu sa maîtrise dans une autre université :

BIM 6030 Biologie moléculaire-sujets d'actualité, 3 cr.

Bloc B – Recherche et thèse (88 cr.)

BIM 7025 Recherche et thèse, 88 cr.

Accès direct au doctorat en biologie moléculaire – Règlement pédagogique

1. Admission

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au programme de Ph.D. (biologie moléculaire), le candidat doit :

- être titulaire d'un diplôme de docteur en médecine (M.D.) ou en médecine dentaire (D.M.D.) ou en médecine vétérinaire (D.M.V.) ou d'un baccalauréat ès sciences (B.Sc.) dans une option appropriée, ou d'un diplôme jugé équivalent;
- avoir obtenu une moyenne minimale au grade de 1^{er} cycle correspondant à 3,7 à l'Université de Montréal, à moins que, de l'avis du doyen, une expérience ou des études subséquentes à l'obtention du grade de 1^{er} cycle permettent de conclure que le candidat possède des aptitudes marquées pour la poursuite des études de 3^e cycle;
- fournir deux lettres de recommandation et un curriculum vitae.
Les pouvoirs conférés au doyen par le présent article sont exercés après recommandation du directeur du programme.

2. Programme

Le programme comprend un minimum de 12 crédits de cours du niveau des études supérieures et 78 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'une thèse. Il comporte aussi des cours selon les besoins du candidat. La recherche doit se faire en résidence, soit à l'Université de Montréal, soit dans un laboratoire de recherche d'un hôpital ou d'un institut affilié et agréé par le Conseil de la Faculté des études supérieures.

3. Durée de la scolarité

La scolarité maximale pour un programme de doctorat est de quinze trimestres (cinq ans) pour un étudiant inscrit à plein temps, en excluant les trimestres de suspension ou de préparation. Ce délai peut être prolongé d'un an avec la permission du Comité d'études supérieures du programme.

4. Examen de synthèse

L'étudiant doit avoir subi un examen général de synthèse comportant une épreuve écrite et une épreuve orale au plus tard avant la fin du septième trimestre de sa scolarité, les trimestres de préparation et de suspension étant exclus du calcul de cette échéance. S'il y a ajournement de l'examen, l'échéance est reportée d'un trimestre. Cet examen se tient aux dates fixées par le directeur du programme.

Structure du programme

Bloc A – Obligatoire (11 cr.)

Bloc A₁ (6 cr.)

- BIM 6030 Biologie moléculaire-sujets d'actualité, 3 cr.
 BIM 6035 Séminaire de recherche 1, 1 cr.
 BIM 7015 Séminaire de recherche 2, 1 cr.
 BIM 7020 Lectures en biologie moléculaire, 1 cr.

Choisir le bloc A₂ ou le bloc A₃ ci-dessous selon le projet de recherche :

Bloc A₂ (5 cr.)

- BIM 6025 Biologie moléculaire et cellulaire, 5 cr.

Bloc A₃ (5 cr.)

- BCM 6023 Régulation de l'expression génétique 1, 3 cr.
 BCM 6024 Régulation de l'expression génétique 2, 2 cr.

Bloc B – Option

Choisir au moins un cours dans la liste ci-dessous pour obtenir le minimum de 12 crédits requis par le programme :

- BCM 6062 Protéines et acides nucléiques, 3 cr.
 BCM 6071 Signalisation et cycle cellulaire, 2 cr.
 BCM 6100 Biologie du développement, 2 cr.
 PBC 6085 Cancérologie, 3 cr.

ou tout autre cours jugé adéquat par la direction des programmes.

Bloc C – Recherche et thèse (78 cr.)

- BIM 7040 Recherche et thèse, 78 cr.

Option « Biologie intégrative »*

Bloc A – Obligatoire (4 cr.)

- BIM 6045 Biologie cellulaire intégrative, 3 cr.
 ce cours devra être suivi après la réussite des cours à option.
 BIM 7015 Séminaire de recherche 2, 1 cr.

Bloc B – Option (3 à 6 cr.)

Pour les étudiants ayant une formation de base en sciences biologiques :

- GBM 6102 Modélisation biomédicale, 3 cr.
 BIM 6055 Méthodes de modélisation, 3 cr.

Pour les étudiants ayant une formation de base en sciences physico-mathématiques :

- BCM 6023 Régulation de l'expression génétique I, 3 cr.
 BIM 6060 Biologie cellulaire, 3 cr.

ou des cours équivalents jugés appropriés par la direction du programme, notamment :

- BIO 6605 Neurobiologie avancée, 3 cr.
 NRL 6060 Neurobiologie cellulaire, 3 cr.

- PBC 6000 Biologie cellulaire, 3 cr.
 PHL 6085 Progrès en pharmacologie moléculaire, 3 cr.
 PHY 6930 Chapitres choisis de biophysique, 3 cr.
 PHY 6940 Biophysique, 3 cr.
 PSL 6020 Structure et transport membranaires, 3 cr.
 PSL 6021 Modèles du transport membranaire, 3 cr.

Bloc C – Choix (0 à 3 cr.)

Cours visant à renforcer la formation interdisciplinaire de l'étudiant et jugé approprié par la direction du programme.

Bloc D – Recherche et thèse (80 cr.)

- BIM 7045 Recherche et thèse, 80 cr.

Si la préparation de l'étudiant est jugée insuffisante, il pourra se voir imposer des cours complémentaires.

Le cheminement de l'étudiant devrait impliquer une rotation entre au moins deux laboratoires au début des études. Les règles et les modalités de cette rotation seront définies, en temps opportun, par la direction du programme.

Conseil génétique

Microprogramme de 2^e cycle (conseil génétique) 2-534-6-0

D.E.S.S. (conseil génétique) 2-534-1-2

M.Sc., Maîtrise individualisée (conseil génétique) 2-960-1-5

Programmes offerts par la Faculté des études supérieures, avec le concours de la Faculté des arts et des sciences, de la Faculté de droit, de la Faculté de médecine et de la Faculté des sciences infirmières.

Responsable des programmes : Teresa Costa, tél. : 514-345-4727

Secrétariat : Monique Gratton, tél. : 514-345-7734

Membres du Comité des études supérieures

Valérie Désilets, Département de pédiatrie
 André Ferron, Faculté de médecine
 Béatrice Godard, Programmes de bioéthique
 Sonia Nizard, Département de pédiatrie
 Andrea Richter, Département de pédiatrie
 Frédérique Tihy, Département de pédiatrie

Objectifs du microprogramme de 2^e cycle (conseil génétique)

Le microprogramme de 2^e cycle en conseil génétique vise à fournir, dans un cadre multidisciplinaire et dans une perspective de formation continue, les connaissances de base en conseil génétique. Il peut soit constituer la première étape d'une spécialisation qui mènera l'étudiant au D.E.S.S. ou offrir au candidat en milieu de travail une occasion de se familiariser avec les concepts et les problématiques de base en conseil génétique.

Règlement pédagogique propre au microprogramme de 2^e cycle (conseil génétique)

1. Admission

Exigences générales

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au microprogramme de 2^e cycle en conseil génétique, le candidat doit :

- être titulaire d'un diplôme de grade de 1^{er} cycle dans un domaine pertinent (par exemple, sciences biomédicales, sciences infirmières, psychoéducation), ou bien attester d'une formation jugée équivalente;
- avoir une connaissance suffisante de la langue française et de la langue anglaise;
- posséder des connaissances préalables adéquates en biologie, biochimie, embryologie, épidémiologie, biostatistiques et psychologie.

2. Programme

Le microprogramme de 2^e cycle en conseil génétique comprend 15 crédits de cours du niveau des études supérieures.

* Les admissions à cette option sont suspendues.

3. Durée de la scolarité

La durée minimale de la scolarité est de un trimestre équivalent plein temps. La scolarité maximale est de neuf trimestres à compter de l'inscription initiale.

Structure du programme

Bloc A – Obligatoire (12 cr.)

- CGE 6001 Principes de génétique médicale, 3 cr.
 CGE 6002 Aspects éthiques/juridiques de la génét., 3 cr.
 CGE 6003 Aspects psychologiques du conseil génét., 3 cr.
 CGE 6004 Génét. des pop. et épidémio. génét., 3 cr.

Bloc B – Option (3 cr.)

Droit

- DRT 6882A Droit, biotechnologie et société, 3 cr.
 DRT 6882C Droit, biotechnologie et société, 3 cr.
 DRT 6882E Droit, biotechnologie et société, 3 cr.

Biochimie

- BCM 6100 Biologie du développement, 3 cr.
 BCM 6023 Régulation de l'expression génétique I, 3 cr.

Bioéthique

- BIE 6001 Bioéthique et début de la vie, 3 cr.
 BIE 6002 Bioéthique et santé, maladie, 3 cr.
 BIE 6003 Éthique de la recherche, 3 cr.
 BIE 6008 Éthique clinique, 3 cr.

Médecine sociale et préventive

- MSO 6001 Concepts de base en épidémiologie, 3 cr.
 MSO 6005 Séminaire en santé communautaire, 3 cr.
 MSO 6027 Épidémiologie clinique, 5 cr.
 MSO 6038 Fondements et éthique en santé publique, 3 cr.
 MSO 6062 Méthodes d'échantillonnage, 3 cr.
 MSO 6063A-C Méthodes d'échantillonnage, 1 cr.
 MSO 6064A-C Sujets spécifiques en biostatistique II, 1 cr.
 MSO 6071 Gestion de projets de santé I, 3 cr.
 MSO 6072 Administration et santé communautaire, 3 cr.
 MSO 6073 Gestion de la santé communautaire, 3 cr.
 MSO 6074 Gestion de projets de santé II, 3 cr.

Pathologie et biologie cellulaire

- PBC 6300 Cytogénétique médicale, 3 cr.

Sciences cliniques

- SMC 6041 Biologie cellulaire et moléculaire, 5 cr.
 SMC 6061 Génétique médicale, 3 cr.

Objectifs du D.E.S.S. (conseil génétique)

Le programme de D.E.S.S. en conseil génétique vise à développer chez l'étudiant les compétences requises pour comprendre les principaux enjeux du conseil génétique. L'accent est mis, à la faveur d'une approche multidisciplinaire, sur les principales thématiques de base liées au conseil génétique et à ses applications en différents milieux. Il s'adresse surtout à des praticiens du domaine de la santé (médecins, psychologues, infirmières, dentistes, travailleurs sociaux, etc.) pour mieux les préparer à collaborer avec des conseillers en génétique.

Règlement pédagogique propre au D.E.S.S. (conseil génétique)

1. Admission

Exigences générales

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au D.E.S.S. en conseil génétique, le candidat doit :

- être titulaire d'un grade de 1^{er} cycle dans un domaine pertinent (par exemple, sciences biomédicales, sciences infirmières, psychoéducation), ou bien attester d'une formation jugée équivalente;
- avoir une connaissance suffisante de la langue française et de la langue anglaise;

5-120

c) posséder des connaissances préalables adéquates en biologie, biochimie, embryologie, épidémiologie, biostatistiques et psychologie;

d) le comité d'admission pourra demander à tout candidat de se présenter à une entrevue et de fournir des lettres de référence.

2. Programme

Le programme de D.E.S.S. en conseil génétique comprend 30 crédits du niveau des études supérieures.

3. Durée de la scolarité

La durée minimale de la scolarité est de deux trimestres équivalents plein temps. La scolarité maximale est de quatre ans à compter de l'inscription initiale.

4. Passage du microprogramme au D.E.S.S.

L'étudiant qui a conservé une moyenne de B dans les cours du microprogramme peut demander un transfert au D.E.S.S. en conseil génétique ou d'un autre D.E.S.S. pertinent. Les crédits accumulés peuvent être reconnus, en autant que les exigences du programme de D.E.S.S. sont satisfaites.

Structure du programme

Bloc A – Obligatoire (12 cr.)

- CGE 6001 Principes de génétique médicale, 3 cr.
 CGE 6002 Aspects éthiques/juridiques de la génét., 3 cr.
 CGE 6003 Aspects psychologiques du conseil génét., 3 cr.
 CGE 6004 Génét. des pop. et épidémio. génét., 3 cr.

Bloc B – Option (min. 12 cr.; max. 18 cr.)

Se référer à la liste de cours à option du bloc B du microprogramme.

Le choix des cours devra être approuvé par le responsable du programme qui veillera à ce que la formation de l'étudiant ait une exposition interdisciplinaire suffisante et soit bien équilibrée.

Bloc C – Travail dirigé (6 cr.)

- CGE 6007 Travail dirigé, 6 cr.

Objectifs de la M.Sc., maîtrise individualisée (conseil génétique)

Le programme de maîtrise vise à former des spécialistes du conseil génétique. On veut développer chez l'étudiant les habiletés d'analyse et de synthèse lui permettant d'étudier, en s'appuyant sur l'interdisciplinarité, les questions liées au conseil génétique. Les stages cliniques sont destinés à développer des compétences relatives à l'application des connaissances théoriques dans tous les milieux où il aura éventuellement à œuvrer. La modalité avec mémoire oriente l'étudiant vers la pratique de la recherche.

Règlement pédagogique propre à la M.Sc., maîtrise individualisée (conseil génétique)

1. Admission

Exigences générales

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier à la maîtrise individualisée en conseil génétique, le candidat doit :

- être titulaire d'un diplôme de grade de 1^{er} cycle dans un domaine pertinent (par exemple, sciences biomédicales, sciences infirmières, psychoéducation), ou bien attester d'une formation jugée équivalente;
- avoir une connaissance suffisante de la langue française et de la langue anglaise;
- posséder des connaissances préalables adéquates en biologie, biochimie, embryologie, épidémiologie, biostatistiques et psychologie;
- le comité d'admission pourra demander à tout candidat de se présenter à une entrevue et de fournir des lettres de référence.

2. Programme

Le programme de maîtrise comprend un minimum de 45 crédits. Le candidat doit choisir entre trois modalités de formation :

- maîtrise centrée sur une formation au transfert des connaissances en milieu de travail, comprenant 15 crédits de cours et 30 crédits de stages et d'ateliers;
- maîtrise centrée sur la formation à la recherche, comprenant 15 crédits de cours et 30 crédits de recherche et mémoire;

– maîtrise centrée sur la formation en spécialisation avancée, comprenant 30 crédits de cours et 15 crédits de travail dirigé.

3. Durée de la scolarité

La durée minimale de la scolarité est de 3 trimestres à plein temps.

4. Passage du microprogramme ou du D.E.S.S. à la maîtrise

L'étudiant qui a conservé une moyenne de B dans les cours du microprogramme ou du D.E.S.S. peut demander un transfert à la maîtrise. Les crédits accumulés peuvent être reconnus, en autant que les exigences du programme de maîtrise sont satisfaites.

Structure du programme

Bloc A – Obligatoire (12 cr.)

- CGE 6001 Principes de génétique médicale, 3 cr.
- CGE 6002 Aspects éthiques/juridiques de la génét., 3 cr.
- CGE 6003 Aspects psychologiques du conseil génét., 3 cr.
- CGE 6004 Génét. des pop. et épidémiol. génét., 3 cr.

Bloc B – Option

- Modalité avec stages et ateliers : 3 cr.
 - Modalité avec mémoire : 3 cr.
 - Modalité avec travail dirigé : 18 cr.
- Se référer à la liste de cours à option du bloc B du microprogramme.

Le choix des cours devra être approuvé par le responsable du programme qui veillera à ce que la formation de l'étudiant ait une exposition interdisciplinaire suffisante et soit bien équilibrée.

Bloc C – Activités dirigées

- Modalité avec stages et ateliers
 - CGE 6009 Atelier en conseil génétique 1, 3 cr.
 - CGE 6010 Atelier en conseil génétique 2, 3 cr.
 - CGE 6020 Stage en milieu pédiatrique, 5 cr.
 - CGE 6021 Stage en milieu adulte, 5 cr.
 - CGE 6022 Stage en diagnostic prénatal, 5 cr.
 - CGE 6023 Stage en laboratoires diagnostiques, 5 cr.
 - CGE 6024 Stage en conseil génétique, 4 cr.
- Durant toute la durée des stages, les études sont à plein temps.
- Modalité avec mémoire
 - CGE 6008 Mémoire, 30 cr.

Environnement et prévention

D.E.S.S. (environnement et prévention) 2-410-1-1

Ce programme est offert par la Faculté des études supérieures, avec la collaboration de professeurs provenant des facultés, départements et écoles de l'Université de Montréal. Faculté des arts et des sciences : géographie, sciences biologiques; Faculté de médecine, Faculté de l'aménagement et HEC Montréal.

Différents experts du milieu de travail viendront y participer.

Ce programme est sous la direction du Dr Joseph Zayed. Pour information, tél. : 514-343-6134, télécopieur : 514-343-2200.

Objectifs du D.E.S.S. (environnement et prévention)

Réaligner l'expertise des spécialistes de l'environnement de façon à leur permettre d'intervenir dans le milieu à partir des objectifs spécifiques suivants : comprendre la complexité de la réalité environnementale; développer des aptitudes en matière d'évaluation de moyens de contrôles; évaluer et doser les impacts environnementaux; être aptes à travailler au sein d'équipes interdisciplinaires et à promouvoir la recherche.

Règlement pédagogique propre au D.E.S.S. en environnement et prévention

1. Admission

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au programme de Diplôme d'études supérieures spécialisées (D.E.S.S.) en environnement et prévention, le candidat doit être

titulaire d'un diplôme de 1^{er} cycle dans une discipline appropriée ou d'un diplôme jugé équivalent.

2. Programme et choix de cours

Le programme comporte 30 crédits de cours du niveau du 2^e cycle. Ils se répartissent comme suit : 21 crédits obligatoires, y compris les 6 crédits d'étude de cas, et 9 crédits à option.

3. Durée de la scolarité

La scolarité est de deux trimestres à plein temps ou l'équivalent. La durée maximale de scolarité est de quatre ans à compter de l'inscription initiale du candidat ou de la candidate.

Structure du programme

Ce programme est constitué d'un bloc de cours obligatoires (21 crédits), d'un bloc de cours à option (9 crédits); ce qui fait un total de 30 crédits, lesquels comprennent les cours suivants :

Bloc A – Obligatoire (21 cr.)

- ENV 6000 Modélisation et environnement, 3 cr.
- ENV 6002 Les impacts environnementaux, 3 cr.
- ENV 6003 La protection de l'environnement, 3 cr.
- ENV 6010 Étude de cas, 6 cr.
- HEC 6111 Dévelop., politiques environ. et gestion, 3 cr.
- MSN 6115 Santé et environnement I, 3 cr.

Bloc B – Option (9 cr.)

Ces cours à option sont puisés dans la banque de cours de l'Université de Montréal, lesquels sont organisés autour des axes suivants :

Santé et environnement

- MSN 6111 Hygiène industrielle I, 3 cr.
- MSO 6001 Concepts de base en épidémiologie, 3 cr.
- MSO 6122 Gestion d'agressions dans une population, 3 cr.

Gestion et environnement

- CIV 6210 Gestion des déchets solides, 2 cr.
- CIV 6305 Gestion des ressources hydriques, 3 cr.
- MSN 6144 Perception et communication du risque, 3 cr.
- MSN 6148 Gestion de crises environnementales, 3 cr.

Aménagement et environnement

- URB 6771 Développement urbain durable, 3 cr.
- URB 6772 Éval. environnementale / planif. de projet, 3 cr.
- URB 6773 Gestion environnementale du territoire, 3 cr.

Écologie et environnement

- AME 6113 Écologie du paysage, 3 cr.
- TXL 6010 Introduction à la toxicologie, 3 cr.
- TXL 6014 Toxicologie de l'environnement, 3 cr.

Études allemandes dans le contexte européen

Diplôme complémentaire en études allemandes dans le contexte européen 2-088-1-5

Ce programme interdisciplinaire est offert avec la collaboration du Centre canadien d'études allemandes et européennes.

Responsable du programme : Philippe Despoix, directeur du CCEAE
Pour information : Brigitte Boulay, tél. : 514-343-6763

Membres du Comité des études supérieures

Philippe Despoix, Département de littérature comparée
Dietmar Köveker, professeur invité DAAD
Barbara Thériault, Département de sociologie

Objectifs du Diplôme complémentaire

Le programme vise à favoriser, dans un contexte interdisciplinaire, le développement de compétences complémentaires aux plans académique, politique, administratif, commercial, journalistique ou culturel.

Règlement pédagogique propre au Diplôme complémentaire en études allemandes dans le contexte européen

1. Admission

Pour être admissible au programme du Diplôme complémentaire en études allemandes dans le contexte européen, le candidat doit :

- a) être admis à la maîtrise ou au doctorat dans une discipline académique jugée pertinente eu égard aux objectifs du Diplôme complémentaire;
- b) avoir son directeur ou codirecteur de recherche parmi les professeurs membres ou associés du Centre canadien d'études allemandes et européennes et avoir inscrit un sujet de thèse ou de mémoire pertinent aux études allemandes dans le contexte européen;
- c) soumettre, avec l'appui de son directeur de recherche (et codirecteur le cas échéant) et du directeur du programme régulier, un projet d'études qui sera évalué par le Comité de gestion académique du Diplôme complémentaire.

L'admission sera recommandée par le Comité de gestion académique du programme du Diplôme complémentaire en études allemandes dans le contexte européen.

2. Programme

Le programme comporte 15 crédits ainsi répartis : 6 crédits obligatoires – incluant la participation aux activités d'animation – et 9 crédits attribués à un stage ou à un travail dirigé.

L'étudiant doit démontrer une connaissance suffisante de la langue allemande (minimum 12 crédits de cours de langue allemande ou connaissances jugées équivalentes). Si le Comité de gestion académique juge insuffisantes les connaissances en allemand de l'étudiant, il pourra lui imposer l'inscription à des cours supplémentaires en langue allemande.

3. Durée du programme

La scolarité minimale est de un trimestre équivalent plein temps. L'étudiant complètera le programme pendant ses études de maîtrise ou de doctorat. L'inscription au programme se fait normalement à temps partiel.

4. Conditions d'obtention du Diplôme complémentaire

Pour obtenir le Diplôme complémentaire en études allemandes dans le contexte européen, le candidat doit :

- a) avoir satisfait à toutes les exigences de la maîtrise ou du doctorat;
- b) avoir rempli toutes les exigences du programme du Diplôme complémentaire.

Structure du programme

Bloc A – Obligatoire (6 cr.)

- EAE 6041A L'Allemagne dans le contexte européen 1, 3 cr.
ou
EAE 6041B L'Allemagne dans le contexte européen 2, 3 cr.
EAE 6000 Activités d'animation, 0 cr.
EAE 6004 Séminaire de recherche, 3 cr.

Bloc B – Option (9 cr.)

- EAE 6001 Stage, 9 cr.
EAE 6002 Travail dirigé, 9 cr.

Études internationales

Microprogramme de 2^e cycle (études internationales)	2-072-6-0
D.E.S.S. (études internationales)	2-072-1-1
M.Sc. (études internationales)**	2-072-1-0

La gestion de ces programmes est assurée par un comité. Graciela Ducatenzeiler, professeur titulaire au Département de science politique, en est responsable.

Tél. : 514-343-7877

Courriel : mscetudesint@umontreal.ca

Site web : <http://www.cerium.ca/>

Membres du Comité des études supérieures

Amaryll Chanady, Département de littérature comparée

André-Pierre Contandriopoulos, Faculté de médecine, Administration de la santé

François Crépeau, Faculté de droit

Nicole Dubreuil, vice-doyenne, Faculté des études supérieures

Michel Morin, Faculté de droit

Objectifs du microprogramme de 2^e cycle (études internationales)

Ce microprogramme, à structure très souple, permet à l'étudiant d'aborder, dans leur ensemble, certaines des grandes problématiques internationales actuelles ou encore de les appliquer à une aire géographique particulière. Il peut constituer la première étape d'une spécialisation qui mènera l'étudiant au D.E.S.S., puis à la maîtrise. Il peut offrir au candidat en milieu de travail une occasion de compléter ses connaissances et de rehausser ses compétences. Cette perspective de formation continue débouche aussi sur le D.E.S.S.

Règlement pédagogique propre au microprogramme de 2^e cycle (études internationales)

1. Admission

1.1 Exigences générales

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au microprogramme de 2^e cycle en études internationales, le candidat doit :

- a) être titulaire d'un baccalauréat en études internationales ou encore d'un baccalauréat ou d'un diplôme préparant adéquatement aux études qu'il veut entreprendre, ou bien attester d'une formation jugée équivalente;
- b) avoir obtenu une moyenne générale de 2,7 au baccalauréat.
- c) avoir une connaissance suffisante de la langue française et de la langue anglaise, et posséder une bonne connaissance d'une autre langue moderne qu'il devra perfectionner au cours de ses études;
- d) pour un passage au D.E.S.S., devoir obtenir une moyenne de 3,2 à la fin de la scolarité du microprogramme;
- e) soumettre les documents suivants :
trois lettres de recommandation;
un curriculum vitae;
une lettre de motivation de 250 mots.

1.2 Connaissances préalables requises

Pour être admissible, le candidat devra posséder des connaissances préalables adéquates en science politique, en économie, en droit, en histoire et en études culturelles. Il devra avoir réussi un choix de cours appropriés (15 crédits), c'est-à-dire les cours suivants, ou leur équivalent, ou les ajouter à son programme, à titre de cours préparatoires, s'il ne les a pas suivis et réussis:

DRT 2100 Droit international public général, 3 cr.

FAS 1000 Introduction à l'interculturel, 3 cr.

HEC 2-856-97 Environnement économique international, 3 cr.

HST 1042 L'Europe contemporaine, 3 cr.

POL 1600 Relations internationales, 3 cr.

De plus, le candidat devra avoir complété de 3 à 6 crédits universitaires d'apprentissage d'une langue moderne autre que l'anglais ou le français, ou l'équivalent.

** Cette formation interdisciplinaire est offerte selon les objectifs et les critères établis par le programme cadre de maîtrise ad hoc dont s'est dotée l'Université de Montréal. À ce titre, elle constitue donc un cheminement spécifique de formation.

2. Programme

Le microprogramme de 2^e cycle en études internationales comporte 15 crédits du niveau des études supérieures.

3. Durée de la scolarité

La durée minimale de la scolarité est de un trimestre équivalent plein temps. La scolarité maximale est de 3 ans à compter de l'inscription initiale du candidat.

Structure du programme

Bloc A – Tronc commun – Obligatoire (min. 3 cr.; max. 9 cr.)

- INT 6010 Historique du système-monde, 3 cr.
- INT 6020 Économie politique internationale, 3 cr.
- INT 6030 Culture, diversité et globalisation, 3 cr.
- INT 6040 Gouvernance et mondialisation, 3 cr.

Bloc B – Option – Problématiques internationales (max. 12 cr. dans une concentration)

Ces cours sont proposés, à titre préliminaire, pour préciser le contenu de chacune des grandes problématiques internationales envisagées. Le choix de cours à option n'est pas limité à cette liste et les étudiants peuvent suivre des cours connexes qui ne se retrouvent pas dans cette liste. Toutefois, le choix devra être vérifié et corrigé au besoin par les responsables du programme. Il va de soi que tout étudiant qui voudrait s'inscrire à l'un ou à l'autre de ces cours devra avoir les connaissances préalables requises.

Bloc B₁ – Relations internationales

- DRT 6830A-C Droit international public avancé, 3 cr.
- DRT 6860A-C Droit pénal avancé, 3 cr.
- POL 6101 Synthèse : Relations internationales, 3 cr.
- POL 6104 Organisations internationales, 3 cr.
- POL 6415 Synthèse : Politique comparée, 3 cr.
- POL 6008 Synthèse : Idées politiques, 3 cr.

Bloc B₂ – Développement et économie internationale

- AME 6233 Système international de la conservation, 3 cr.
- DRT 6805A-C Droit international privé avancé, 3 cr.
- DRT 6825A-C Droit du commerce international, 3 cr.
- DRT 6900 Relations économiques internationales, 3 cr.
- DRT 6903 Droit du commerce électronique 1, 3 cr.
- DRT 6910 Transactions commerciales internationales, 3 cr.
- DRT 6945 Entreprise et droit de l'environnement, 3 cr.
- DRT 6950 Droit international privé avancé, 3 cr.
- DRT 6965A-J Droit des affaires avancé, 3 cr.
- GEO 6285 Dynamique des régions métropolitaines, 3 cr.
- GEO 6289 Problèmes de croissance urbaine, 3 cr.
- GEO 6292 Géographie comparée du développement, 3 cr.
- REI 6611 Aspects internationaux des relations industrielles, 3 cr.
- REI 6606 La réorganisation du travail, 3 cr.
- SOL 6312 Sociologie du développement, 3 cr.
- SOL 6313 L'État et l'économie, 3 cr.
- URB 6031 Atelier III – Pays en développement, 3 cr.
- HEC 6-021-96 Analyse : firme multinationale, 3 cr.
- HEC 6-089-00 Marchés internationaux des capitaux : mondialisation et transformation, 3 cr.
- HEC 6-152-81 Gestion / transferts internationaux de technologie, 3 cr.
- HEC 6-801-85 Séminaire d'économie internationale, 3 cr.
- ECN 6423 Macroéconomie du développement, 3 cr.
- ECN 6428 Microéconomie du développement, 3 cr.
- ECN 6473 Commerce international, 3 cr.
- ECN 6478 Finance internationale, 3 cr.
- POL 6130 Économie politique internationale, 3 cr.
- POL 6111 Développement et régimes internationaux, 3 cr.

Bloc B₃ – Santé internationale

- ANT 6054 Séminaire : systèmes médicaux comparés, 3 cr.

- ASA 6012 Sociologie de la santé, 3 cr.
- ASA 6021 Aspects politiques des services de santé, 3 cr.
- ASA 6101 Cadre pour l'analyse du système de santé, 1 cr.
- ASA 6105 Mutations des systèmes sociosanitaires, 3 cr.
- BIE 6000 Bioéthique/Nature et coordonnées de base, 3 cr.
- BIE 6003 Bioéthique et expérimentation, 3 cr.
- DRT 6882A-J Droit, biotechnologie et société, 3 cr.
- HST 6690 Médecine, sciences et société, 3 cr.
- MSO 6040 Analyse comparative des systèmes de santé, 3 cr.
- PLU 6008 Aspects sociaux de la santé, 3 cr.
- SOL 6651 Sociologie de la santé, 3 cr.

Bloc B₄ – Systèmes socioculturels, espace, population, éducation

- ANT 6117 Ethnicité, culture et globalisation, 3 cr.
- COM 6175 Médias et société, 3 cr.
- COM 6192 Industries culturelles, 3 cr.
- COM 6355 Communication interculturelle, 3 cr.
- COM 6365 Communication internationale, 3 cr.
- COM 6420 Médias et technologies nouvelles, 3 cr.
- DRT 6530 Sociologie du droit, 3 cr.
- DRT 6907 Droit international des télécoms, 3 cr.
- DRT 6929A-J Droit des technologies de l'information avancé, 3 cr.
- GEO 6284 Géographie culturelle, 3 cr.
- HST 6692 Sciences et contexte international, 3 cr.
- LCO 6447 La modernité, 3 cr.
- LCO 6111 Féminismes, 3 cr.
- PLU 6022 Ethnicité et société, 3 cr.
- PSY 6093 Psychologie interculturelle, 3 cr.
- PLU 6039 Musiques et sociétés, 3 cr.
- REL 6200 Configurations religieuses actuelles, 3 cr.
- REL 6201 Religion et spiritualités nouvelles, 3 cr.
- TRA 6004 Traduction et société, 3 cr.
- SOL 6830 Sociologie des systèmes symboliques, 3 cr.
- ANT 6037 Migration, famille et ethnicité, 3 cr.
- ANT 6046 Domination et mouvements indiens, 3 cr.
- DRT 6830A-C Droit international public avancé, 3 cr.
- PSY 6606 Psychologie et pluralisme ethnoculturel, 3 cr.
- SOL 6510 Classes sociales et mouvements sociaux, 3 cr.
- SOL 6658 Sociétés et vieillissement, 3 cr.
- SOL 6915 Relations ethniques, 3 cr.
- ETA 6904 Théories et modèles éducatifs, 3 cr.
- ETA 6917 Étude comparée en administration de l'éducation, 3 cr.
- ETA 6940 Gestion du changement et intervention, 3 cr.
- ETA 6104 L'éducation dans le monde d'aujourd'hui, 3 cr.
- ETA 6300 L'éducation comparée, 3 cr.
- ETA 6312 Systèmes d'éducation étrangers 3 cr.
- PLU 6040 Éducation / Const. des rapports ethniques, 3 cr.

Bloc C – Option – Aires régionales (max. 12 cr. dans une aire régionale)

Bloc C₁ – Asie

- ETA 6315 Séminaire sur l'éducation en Chine, 3 cr.
- HST 6680 Culture populaire et révolution chinoise, 3 cr.
- LCO 6112 Orientalismes, 3 cr.
- PHI 6290 Philosophie orientale, 3 cr.
- PLU 6032 Asie de l'Est / Enjeux et place du Canada, 3 cr.

Bloc C₂ – Amérique Latine et Amérique du Nord

- HST 6550 Historiographie – Amériques, 3 cr.
- HST 6650 Société américaine préind., 1607-1850, 3 cr.
- HST 6651 Immigration et ethnicité aux États-Unis, 3 cr.
- HST 6655 L'Amérique latine et les États-Unis, 3 cr.

POL 6307	La représentation au Canada, 3 cr.
POL 6308	Synthèse : pol. québécoise et canadienne, 3 cr.
POL 6403	Le système politique américain, 3 cr.
POL 6405	L'Amérique latine, 3 cr.
SOL 6043	La sociologie aux États-Unis, 3 cr.

Bloc C₃ – Europe

ANT 6125	Séminaire : idéologies, mémoires et histoires, 3 cr.
HST 6540	Historiographie – Europe contemporaine, 3 cr.
HST 6530	Historiographie – Europe moderne, 3 cr.
HST 6640	Histoire socioéconomique de la France, 3 cr.
HST 6641	Grande-Bretagne : histoire économique, 3 cr.
HST 6645	Politique et économie en France, 3 cr.
HST 6646	L'Allemagne dans l'Europe contemporaine, 3 cr.
POL 6112	L'intégration dans l'Union européenne, 3 cr.
POL 6404	Systèmes politiques de la CEI, 3 cr.

Objectifs du D.E.S.S. (études internationales)

L'objectif du programme de D.E.S.S. en études internationales est de développer chez l'étudiant une connaissance générale des rapports et des échanges internationaux, de même qu'une compréhension adéquate des actions, des événements et des situations relevant de ce contexte global. Le module de base permet à l'étudiant de couvrir un ensemble large de thématiques à caractère international. Il peut ensuite approfondir une problématique donnée ou appliquer ses connaissances à une région particulière. Le programme s'inscrit à la fois dans une perspective de spécialisation académique et de formation continue.

Règlement pédagogique propre au D.E.S.S. (études internationales)**1. Admission****1.1 Exigences générales**

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au programme de D.E.S.S. en études internationales, le candidat doit :

- être titulaire d'un baccalauréat en études internationales ou encore d'un baccalauréat ou d'un diplôme préparant adéquatement aux études qu'il veut entreprendre, ou bien attester d'une formation jugée équivalente;
- avoir une connaissance suffisante de la langue française et de la langue anglaise, et posséder une bonne connaissance d'une autre langue moderne qu'il devra perfectionner au cours de ses études.
- avoir obtenu une moyenne générale de 3,2 au baccalauréat;
- le cas échéant, avoir réussi le microprogramme en études internationales avec une moyenne générale de 3,2. Pour un passage à la M.Sc., devoir obtenir une moyenne de 3,2 à la fin de la scolarité du D.E.S.S.;
- soumettre les documents suivants :
trois lettres de recommandation;
un curriculum vitae
une lettre de motivation de 250 mots.

1.2 Connaissances préalables requises

Pour être admissible, le candidat devra posséder des connaissances préalables adéquates en science politique, en économie, en droit, en histoire et en études culturelles. Il devra avoir réussi un choix de cours appropriés (15 crédits), c'est-à-dire les cours suivants, ou leur équivalent, ou les ajouter à son programme, à titre de cours préparatoires, s'il ne les a pas suivis et réussis :

DRT 2100	Droit international public général, 3 cr.
FAS 1000	Introduction à l'interculturel, 3 cr.
HEC 2-856-97	Environnement économique international, 3 cr.
HST 1042	L'Europe contemporaine, 3 cr.
POL 1600	Relations internationales, 3 cr.

De plus, le candidat devra avoir complété de 3 à 6 crédits universitaires d'apprentissage d'une langue moderne autre que l'anglais ou le français, ou l'équivalent.

2. Programme

Le programme de D.E.S.S. en études internationales comporte 30 crédits du niveau des études supérieures.

3. Durée de la scolarité

La durée minimale de la scolarité est de deux trimestres équivalent plein temps. La scolarité maximale est de 4 ans à compter de l'inscription initiale du candidat.

4. Passage du microprogramme au D.E.S.S. ou à la maîtrise

L'étudiant qui a conservé une moyenne de 3,2 dans les cours du microprogramme peut demander un transfert au D.E.S.S. Les crédits accumulés peuvent être reconnus, en autant que les exigences du programme de D.E.S.S. ou de maîtrise sont satisfaites.

Structure du programme**Bloc A – Tronc commun – Obligatoire (min. 9 cr.; max. 12 cr.)**

INT 6010	Historique du système-monde, 3 cr.
INT 6020	Économie politique internationale, 3 cr.
INT 6030	Culture, diversité et globalisation, 3 cr.
INT 6040	Gouvernance et mondialisation, 3 cr.

Bloc B – Option – Problématiques internationales (9 à 21 cr. dans une concentration)

Voir Bloc B – Problématiques internationales, dans la structure du microprogramme ci-dessus.

Bloc C – Option – Aires régionales (max. 12 cr. dans une aire régionale)

Voir Bloc C – Aires régionales, dans la structure du microprogramme ci-dessus.

Objectifs de la M.Sc. (études internationales)

Le programme de maîtrise en études internationales vise à développer chez l'étudiant une compétence internationale plus poussée. L'accent est mis, à la faveur d'une approche interdisciplinaire, sur l'acquisition de capacités d'analyse et de synthèse qui permettent de comprendre la dynamique complexe des rapports et des échanges internationaux. La modalité avec mémoire initie l'étudiant à la recherche, en lui apprenant à manipuler les méthodes, les concepts et les habiletés discursives qui servent à la production et à la diffusion du savoir. La modalité avec travail dirigé ou stage vise à développer chez l'étudiant une compétence complémentaire à sa formation de base ou un renforcement de cette dernière. Il lui permet de diversifier son expertise et ses champs d'intervention et le familiarise avec le transfert de connaissances.

Règlement pédagogique propre à la M.Sc. (études internationales)**1. Admission****1.1 Exigences générales**

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier à la maîtrise en études internationales, le candidat doit :

- être titulaire d'un baccalauréat en études internationales ou encore d'un baccalauréat ou d'un diplôme préparant adéquatement aux études qu'il veut entreprendre, ou bien attester d'une formation jugée équivalente;
- avoir une connaissance suffisante de la langue française et de la langue anglaise, et posséder une bonne connaissance d'une autre langue moderne qu'il devra perfectionner au cours de ses études;
- avoir obtenu une moyenne générale de 3,2 au baccalauréat;
- le cas échéant, avoir réussi le microprogramme et le D.E.S.S. en études internationales avec une moyenne générale de 3,2;
- soumettre les documents suivants :
trois lettres de recommandation;
un curriculum vitae;
une lettre de motivation de 250 mots.

1.2 Connaissances préalables requises

Pour être admissible, le candidat devra posséder des connaissances préalables adéquates en science politique, en économie, en droit, en histoire et en études culturelles. Il devra avoir réussi un choix de cours appropriés (15 crédits), c'est-à-dire les cours suivants, ou leur équivalent, ou les ajouter à son programme, à titre de cours préparatoires, s'il ne les a pas suivis et réussis :

DRT 2100	Droit international public général, 3 Ocr.
FAS 1000	Introduction à l'interculturel, 3 cr.
HEC 2-856-97	Environnement économique international, 3 cr.
HST 1042	L'Europe contemporaine, 3 cr.
POL 1600	Relations internationales, 3 cr.

De plus, le candidat devra avoir complété de 3 à 6 crédits universitaires d'apprentissage d'une langue moderne autre que l'anglais ou le français, ou l'équivalent.

2. Programme

Le programme de la modalité avec mémoire comprend 15 crédits de cours du niveau des études supérieures et 30 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'un mémoire.

Le programme de la modalité avec stage comprend 18 crédits de cours du niveau des études supérieures et 27 crédits attribués à un stage et à la rédaction d'un essai de stage.

L'étudiant sera tenu de poursuivre son apprentissage linguistique au cours de sa formation, à la satisfaction du Comité de gestion du programme, en inscrivant des activités appropriées dans son programme d'études.

3. Durée de la scolarité

La durée minimale de la scolarité est de trois trimestres équivalent plein temps.

4. Passage du microprogramme ou du D.E.S.S. à la maîtrise

L'étudiant qui a conservé une moyenne de 3,2 dans les cours du microprogramme ou du D.E.S.S. peut demander un transfert à la maîtrise. Les crédits accumulés peuvent être reconnus, en autant que les exigences du programme de maîtrise sont satisfaites.

5. Cours préalables

Pour être admissible, le candidat devra posséder des connaissances préalables adéquates en science politique, en économie, en droit, en histoire et en études culturelles. Il devra avoir réussi 15 crédits parmi les cours suivants, ou leur équivalent, ou les ajouter à son programme, à titre de cours préparatoires :

DRT 2100	Droit international public général, 3 cr.
FAS 1000	Introduction à l'interculturel, 3 cr.
HEC 2-856-97	Environnement économique international, 3 cr.
HST 1042	L'Europe contemporaine, 3 cr.
POL 1600	Relations internationales, 3 cr.

Structure du programme

Bloc A – Tronc commun – Obligatoire

Répartition des crédits en fonction de la modalité choisie par l'étudiant :

Modalité avec mémoire (6 à 12 cr.)

Modalité avec stage (9 à 12 cr.)

INT 6010	Historique du système-monde, 3 cr.
INT 6020	Économie politique internationale, 3 cr.
INT 6030	Culture, diversité et globalisation, 3 cr.
INT 6040	Gouvernance et mondialisation, 3 cr.
INT 6050	Aspects juridiques internationaux, 3 cr.

Bloc B – Option – Méthodologie

Répartition des crédits en fonction de la modalité choisie par l'étudiant :

Modalité avec mémoire (3 cr.)

Modalité avec stage (0 cr.)

INT 6100	Séminaire de recherche, 3 cr.
----------	-------------------------------

Bloc C – Option – Problématiques internationales

Ces cours sont proposés, à titre préliminaire, pour préciser le contenu de chacune des grandes problématiques internationales envisagées. Le choix de cours à option n'est pas limité à cette liste et les étudiants peuvent suivre des cours connexes qui ne se retrouvent pas dans cette liste. Toutefois, le choix devra être vérifié et corrigé au besoin par les responsables des banques de cours. Il va de soi que tout étudiant qui voudrait s'inscrire à l'un ou à l'autre de ces cours devra avoir les connaissances préalables requises.

Répartition des crédits en fonction de la modalité choisie par l'étudiant :

Modalité avec mémoire (0 à 6 cr.)

Modalité avec stage (0 à 9 cr.)

Bloc C₁ – Politique et économie internationales

DMO 6430	Population et développement, 3 cr.
DRT 6805A-C	Droit international privé avancé, 3 cr.
DRT 6830A-C	Droit international public avancé, 3 cr.
DRT 6900	Relations économiques internationales, 3 cr.
DRT 6907	Droit international des télécoms, 3 cr.

DRT 6910	Transactions commerciales internationales, 3 cr.
DRT 6950	Droit international privé avancé, 3 cr.
ECN 6423	Macroéconomie du développement, 3 cr.
ECN 6428	Microéconomie du développement, 3 cr.
ECN 6473	Commerce international, 3 cr.
ECN 6478	Finance internationale, 3 cr.
GEO 6289	Problèmes de croissance urbaine, 3 cr.
GEO 6292	Géographie comparée du développement, 3 cr.
POL 6101	Synthèse : relations internationales, 3 cr.
POL 6116	Les guerres civiles, 3 cr.
POL 6415	Synthèse : politique comparée, 3 cr.
POL 6417	Systèmes politiques africains, 3 cr.
SOL 6312	Sociologie du développement, 3 cr.
SOL 6313	L'État et l'économie, 3 cr.
HEC 6-021-96	Analyse de la firme multinationale, 3 cr.
HEC 6-089-00	Marchés internationaux des capitaux : mondialisation et transformation, 3 cr.
HEC 6-152-81	Gestion des transferts internationaux de technologies, 3 cr.
HEC 6-801-85	Séminaire d'économie internationale, 3 cr.
HEC 6-810-97	Développement et institutions économiques, 3 cr.

Bloc C₂ – Enjeux sociaux et culturels

ANT 6037	Migration, famille et ethnicité, 3 cr.
ANT 6046	Domination et mouvements indiens, 3 cr.
ANT 6054	Systèmes médicaux comparés, 3 cr.
ANT 6117	Globalisation, culture et identités, 3 cr.
ANT 6120	Lieux et temps : les mondes contemporains, 3 cr.
ASA 6012	Sociologie de la santé, 3 cr.
ASA 6021	Aspects politiques des services de santé, 3 cr.
ASA 6105	Mutations des systèmes sociosanitaires, 3 cr.
BIE 6000	Bioéthique/Nature et coordonnées de base, 3 cr.
COM 6175	Médias et société, 3 cr.
COM 6192	Industries culturelles, 3 cr.
COM 6365	Communication internationale, 3 cr.
COM 6375	Politiques de communication, 3 cr.
COM 6963	Mondialisation et organisations, 3 cr.
ETA 6104	L'éducation dans le monde d'aujourd'hui, 3 cr.
ETA 6300	L'éducation comparée, 3 cr.
GEO 6284	Géographie culturelle, 3 cr.
GEO 6285	Dynamique des régions métropolitaines, 3 cr.
HST 6690	Médecine, sciences et société, 3 cr.
HST 6692	Sciences et contexte international, 3 cr.
MSO 6070	Santé internationale, 3 cr.
PHI 6575	Problèmes en éthique internationale, 3 cr.
PLU 6008	Aspects sociaux de la santé, 3 cr.
PLU 6022	Ethnicité et société, 3 cr.
PLU 6039	Musiques et sociétés, 3 cr.
PLU 6040	Éducation/Const. des rapports ethniques, 3 cr.
PSY 6093	Psychologie interculturelle, 3 cr.
SOL 6510	Classes sociales et mouvements sociaux, 3 cr.
SOL 6654	Sociologie des politiques sociales, 3 cr.
SOL 6915	Relations ethniques, 3 cr.
SOL 6930	Ville et métropolisation, 3 cr.
SRL 6130	Islam et modernité, 3 cr.
SRL 6201	Religion et spiritualités nouvelles, 3 cr.
SRL 6203	Religion, culture et société, 3 cr.
TRA 6004	Traduction et société, 3 cr.
URB 6850	Urbanisme dans les PED, 3 cr.
URB 6857	Projets et financement international, 3 cr.

N.B. : Certains cours non inclus dans le Bloc C pourraient également être choisis avec l'accord de la direction du programme.

Bloc D – Option – Aires régionales

Répartition des crédits en fonction de la modalité choisie par l'étudiant :

Modalité avec mémoire (0 à 6 cr.)

Modalité avec stage (0 à 9 cr.)

Bloc D₁ – Asie

HST 6680 Culture populaire et révolution chinoise, 3 cr.

LCO 6112 Orientalismes, 3 cr.

PHI 6290 Philosophie orientale, 3 cr.

PLU 6032 Asie de l'Est/Enjeux et place du Canada, 3 cr.

Bloc D₂ – Amériques

HST 6550 Historiographie – Amériques, 3 cr.

POL 6308 Synthèse : politique québécoise et canadienne, 3 cr.

POL 6403 Le système politique américain, 3 cr.

POL 6405 L'Amérique latine, 3 cr.

Bloc D₃ – Europe

ANT 6125 Idéologies, mémoires et histoires, 3 cr.

HST 6530 Historiographie – Europe moderne, 3 cr.

HST 6540 Historiographie – Europe contemporaine, 3 cr.

HST 6645 La France aux XIXe et XXe siècles, 3 cr.

HST 6646 L'Allemagne dans l'Europe contemporaine, 3 cr.

PHI 6621 Problèmes de philosophie européenne, 3 cr.

POL 6112 L'intégration dans l'Union européenne, 3 cr.

POL 6404 Systèmes politiques de la CEI, 3 cr.

Bloc E – Activités dirigées

– Modalité avec mémoire

INT 6600 Projet de recherche, 6 cr.

INT 6700 Mémoire, 24 cr.

– Modalité avec stage

INT 6800 Stage, 15 cr.

INT 6850 Essai de stage, 12 cr.

Génie biomédical

D.E.S.S. (génie biomédical) 2-535-1-1

M.Sc.A. (génie biomédical) 2-535-1-0

Ph.D. (génie biomédical) 3-535-1-0

Ces programmes interdisciplinaires sont offerts conjointement par la Faculté des études supérieures et l'École Polytechnique de Montréal avec le concours de la Faculté de médecine et de la Faculté des arts et des sciences. La gestion du programme est assurée par un comité de gestion.

Responsable des programmes : Aimé-Robert LeBlanc

Courriel : leblanc@igb.umontreal.ca

Renseignements : 514-343-6357

Site web : www.igb.umontreal.ca

Coordonnateur des programmes d'études supérieures : Aimé-Robert LeBlanc

Personnel enseignant* des programmes de l'Institut de génie biomédical

Professeurs titulaires

Carl-Éric Aubin, Ph.D. (Poly, Montréal), École Polytechnique

Jacques Bélair, Ph.D. (Cornell), Université de Montréal

Michel Bertrand, Ph.D. (Londres), École Polytechnique

Michael Buschmann, Ph.D. (M.I.T., Boston), École Polytechnique

Christian Casanova, Ph.D. (McGill), Université de Montréal

Guy Cloutier, Ph.D. (Poly, Montréal), Université de Montréal

Jean Dansereau, Ph.D. (Vermont), École Polytechnique

Jacques DeGuise, Ph.D. (Poly, Montréal), ÉTS

Anatol G. Feldman, Ph.D. (Moscou), Université de Montréal

André Garon, Ph.D. (Poly, Montréal), École Polytechnique

Yves Goussard, Doctorat (Paris XI), École Polytechnique

Robert Guardo, Ph.D. (Londres), École Polytechnique

Hubert Labelle, M.D. (Montréal), FRCS (C), Université de Montréal

Aimé-Robert LeBlanc, D.Sc.A. (Poly, Montréal), Université de Montréal

Pierre-A. Mathieu, D.Sc.A. (Poly, Montréal), Université de Montréal

Jean Meunier, Ph.D. (Poly, Montréal), Université de Montréal

Michel Meunier, Ph.D. (M.I.T., Boston), École Polytechnique

Réjean Plamondon, Ph.D. (Laval), École Polytechnique

Charles-Hilaire Rivard, M.D. (Laval), FRCS (C), Université de Montréal

Pierre Savard, Ph.D. (Poly, Montréal), École Polytechnique

Mohamad Sawan, Ph.D. (Sherbrooke), École Polytechnique

Aboufazel Shirazi-Adl, Ph.D. (McGill), École Polytechnique

Gilles Soulez, M.D. (Paris), Université de Montréal

L'Hocine Yahia, Ph.D. (Poly, Montréal), École Polytechnique

Xiaoxia Zhu, Ph.D. (McGill), Université de Montréal

Professeurs agrégés

Farida Cheriet, Ph.D. (Montréal), École Polytechnique

Julio C. Fernandes, M.D. (Brésil), Université de Montréal

Caroline Hoemann, Ph.D. (MIT, Boston), École Polytechnique

Sylvain Martel, Ph.D. (McGill), École Polytechnique

Rosaire Mongrain, Ph.D. (Poly, Montréal), Université McGill

Yoanna Skrobik, M.D. (Montréal), Université de Montréal

Alain Vinet, Ph.D. (Montréal), Université de Montréal

Professeurs adjoints

Gregory De Crescenzo, Ph.D. (McGill), École Polytechnique

Vasile Diaconu, Ph.D. (Montréal), Université de Montréal

Olivier T. Guenat, Ph.D. (Harvard), École Polytechnique

François Harel, M.D. (Montréal), Université de Montréal

Richard Hoge, Ph.D. (McGill), Université de Montréal

Isabelle Villemure, Ph.D. (Montréal), École Polytechnique

Chercheurs

Gilles Beaudoin, Ph.D. (Montréal), Université de Montréal

Yvan Boulanger, Ph.D. (Ottawa), Université de Montréal

Louis-Gilles Durand, Ph.D. (Poly, Montréal), Université de Montréal

Ryszard Grygorczyk, Ph.D. (Wroclaw), Université de Montréal

Sophie Lerouge, Ph.D. (Poly, Montréal), Université de Montréal

Frédéric Lesage, Ph.D. (Paris-Sud), École Polytechnique

Roch Maurice, Ph.D. (Montréal), Université de Montréal

Membres associés

Rachid Aïssaoui, D.Ing. (Algérie), D.E.A., Doctorat (Grenoble), ÉTS

Bertrand Arsenault, M.Sc., Ph.D. (Waterloo), Université de Montréal

Yves Berthiaume, M.D., M.Sc. (Sherbrooke), Université de Montréal

Daniel Bourbonnais, Ph.D. (UdeMontréal), Université de Montréal

Isabelle Brunette, M.D. (Montréal), Université de Montréal

René Cardinal, Ph.D. (McGill), Université de Montréal

Louis Cartilier, D.Sc.Pharm. (Bruxelles), Université de Montréal

Sylvie Doré, Ph.D. (McGill, Montréal), ÉTS

Jocelyn Faubert, Ph.D. (Concordia), Université de Montréal

Thomas M. Hemmerling, M.D., DEAA (Allemagne), McGill

Luigi Lepanto, M.D. (Montréal), Université de Montréal

Jean-Christophe Leroux, D.Sc.Pharm. (Genève), Université de Montréal

Jean-Norbert McMullen, Ph.D. (Florida), Université de Montréal

Pierre Moreau, Ph.D. (Montréal), Université de Montréal

Réginald Nadeau, M.D. (Montréal), Université de Montréal

Chantal Pharand, Pharm.D. (Pennsylvanie), Université de Montréal

Jean Raymond, M.D. (Montréal), Université de Montréal

Serge Rossignol, Ph.D. (McGill), Université de Montréal

Jean-Paul Soucy, M.D., M.Sc. (Montréal), Université de Montréal

Objectifs du D.E.S.S. (génie biomédical)

Ce programme permet à l'étudiant d'acquérir une formation en génie biomédical dans plusieurs axes de spécialisation (biomatériaux et génie tissulaire, biomécanique, électrophysiologie, génie clinique, ingénierie de la réadaptation, instrumentation et imagerie biomédicale, sciences de l'information en santé). Ce programme offre en outre de nouvelles possibilités de formation continue pour les travailleurs de la santé en cours d'emploi ou en réorientation.

* Sont habilités à oeuvrer aux cycles supérieurs les membres du personnel enseignant qui y ont été affectés. Prière de s'informer auprès des autorités directement responsables des programmes d'études ou auprès de la Faculté des études supérieures.

Règlement pédagogique propre au D.E.S.S. (génie biomédical)

1. Admission

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au programme de D.E.S.S. (génie biomédical), le candidat doit être titulaire d'un baccalauréat en sciences, en sciences appliquées ou en ingénierie, ou d'un doctorat en médecine (M.D.), en médecine vétérinaire (D.M.V.) ou en médecine dentaire (D.M.D.). Le baccalauréat en sciences couvre les départements des sciences de la Faculté des arts et des sciences, les départements de sciences de la santé des facultés de médecine, de sciences infirmières, de pharmacie et de médecine dentaire. L'École d'optométrie et le Département de kinésiologie offrent aussi des baccalauréats admissibles. Une moyenne cumulative de 2,7/4,3 dans des études de premier cycle, ou l'équivalent agréé par la Faculté des études supérieures, est une condition d'admission.

2. Programme

Le D.E.S.S. offre une formation de 30 crédits de cours, dont au moins 21 crédits doivent être du niveau des études supérieures.

3. Choix de cours

Le programme comporte un crédit de cours obligatoire, de 14 à 29 crédits de cours à option en génie biomédical ou tout autre cours (max. 15 cr.) approuvé par le directeur d'études de l'étudiant.

Un cours de sciences fondamentales du domaine biologique et/ou médical (Physiologie, Biochimie, Anatomie, Biologie cellulaire, Pathologie, ...) sera exigé de la part du directeur d'études ou de recherche, selon la formation antérieure du candidat et si un tel cours au niveau baccalauréat n'a pas été suivi antérieurement. Ce cours doit recevoir l'accord du Responsable académique des études supérieures (RAÉS) du programme de génie biomédical.

4. Durée de la scolarité

La durée minimale de la scolarité est de deux trimestres à plein temps ou l'équivalent. La scolarité maximale est de quatre ans à compter de l'inscription initiale.

Structure du programme

Bloc A – Obligatoire (1 cr.)

GBM 6125 Bases du génie biomédical, 1 cr.

Bloc B – Option (min. 14 cr.; max. 29 cr.)

- GBM 1610 Biochimie pour ingénieur, 3 cr.
- GBM 3000 Physiologie, systèmes et technologies, 3 cr.
- GBM 6101 Oscillations et rythmes, 3 cr.
- GBM 6102 Modélisation biomédicale, 3 cr.
- GBM 6103 Traitement de données, images et signaux, 4 cr.
- GBM 6105 Principes de bioélectricité, 3 cr.
- GBM 6106 Méthodes des systèmes en physiologie, 3 cr.
- GBM 6107 Principes d'instrumentation biomédicale, 4 cr.
- GBM 6112 Services de santé et hospitaliers, 3 cr.
- GBM 6114 Principes de biomécanique, 3 cr.
- GBM 6115 Introduction aux biomatériaux, 3 cr.
- GBM 6116 Évaluation des technologies de la santé, 3 cr.
- GBM 6118 Imagerie médicale, 3 cr.
- GBM 6155 Biocompatibilité et sc. des biomatériaux, 3 cr.
- MEC 6314 Techniques de modélisation en biomécanique, 3 cr.
- GCH 6312 Phénomènes d'échanges en génie tissulaire et en biotechnologie, 3 cr.

Bloc C – Choix (max. 15 cr.)

Ces cours sont choisis parmi d'autres programmes compatibles avec le génie biomédical. Le candidat doit éviter les cours qui ont un contenu analogue. Les cours choisis sont sujets à l'approbation du directeur de programme.

Objectifs de la M.Sc.A. (génie biomédical)

Ce programme s'adresse à des candidats possédant un diplôme de 1^{er} cycle de nature scientifique et désirant acquérir une formation en génie biomédical.

Le profil avec mémoire a pour but l'approfondissement des connaissances technologiques et scientifiques en génie biomédical. Ce profil favorise le développement de la composante scientifique de la formation et constitue une initiation à la re-

cherche. Elle est la voie habituelle pour poursuivre des études au Ph.D. en génie biomédical.

Le profil sans mémoire (avec projet et possibilité de stage) a pour but l'approfondissement des connaissances technologiques et scientifiques en génie biomédical. Ce profil favorise l'acquisition d'une formation spécialisée en vue de la pratique professionnelle.

Règlement pédagogique propre à la M.Sc.A. (génie biomédical)

1. Admission

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au programme de M.Sc.A. (génie biomédical), le candidat doit être titulaire d'un baccalauréat en sciences, en sciences appliquées ou en ingénierie, ou d'un doctorat en médecine (MD), en médecine vétérinaire (DMV) ou en médecine dentaire (DMD). Le baccalauréat doit être pertinent à l'axe de spécialisation souhaité et couvrir les départements des sciences de la Faculté des arts et des sciences, les départements de sciences de la santé des facultés de médecine, de sciences infirmières, de pharmacie et de médecine dentaire. L'École d'optométrie et le Département de kinésiologie offrent aussi des baccalauréats admissibles. Une moyenne cumulative de 3,0/4,3 dans des études de premier cycle, ou l'équivalent agréé par la Faculté des études supérieures, est une condition d'admission. Un dossier académique admissible ne garantit pas l'accès au programme de maîtrise. Le candidat doit obtenir l'appui d'un professeur qui accepte de diriger ses travaux.

2. Programme

Le profil recherche (avec mémoire) comporte 15 crédits de cours : 2 crédits obligatoires et 13 crédits de spécialisation au choix. Au plus 6 crédits peuvent être de premier cycle et au moins 8 crédits doivent être des cours de génie biomédical. 30 crédits sont attribués à la recherche et à la rédaction d'un mémoire.

Le profil cours (sans mémoire) comporte 2 crédits obligatoires et de 28 à 34 crédits de spécialisation au choix. Au plus 9 crédits peuvent être de premier cycle et au moins 15 crédits doivent être des cours de génie biomédical. Pour compléter, un travail dirigé de 9 ou 12 crédits et un stage de 6 crédits peuvent faire partie de la formation.

Pour les axes de spécialisation Génie clinique et Sciences de l'information en santé, le profil sans mémoire comporte un minimum de 27 crédits de cours dont un minimum de 18 du niveau des études supérieures, 6 crédits pour un stage en milieu hospitalier ou industriel et 12 crédits attribués à un projet faisant l'objet d'un rapport.

3. Choix de cours

Le programme comprend deux crédits de cours obligatoires. Le profil avec mémoire comporte 13 crédits de cours formés de cours à option, spécifiques à l'axe de spécialisation et à la formation antérieure du candidat et des cours au choix, pertinents à l'axe de spécialisation. Le cours MMD 6100 Carrière de chercheur en santé (3 cr.) est recommandé (hors programme) pour les étudiants en maîtrise recherche. Il est suggéré qu'il soit suivi à la fin du programme.

Le profil sans mémoire comporte 30 crédits de cours à option, spécifiques à l'axe de spécialisation et à la formation antérieure du candidat et des cours au choix, pertinents à l'axe de spécialisation.

Un cours de sciences fondamentales du domaine biologique et/ou médical (Physiologie, Biochimie, Anatomie, Biologie cellulaire, Pathologie ...) sera exigé de la part du directeur d'études ou de recherche, selon la formation antérieure du candidat et si un tel cours au niveau baccalauréat n'a pas été suivi antérieurement. Ce cours doit recevoir l'accord du Responsable académique des études supérieures (RAÉS) du programme de génie biomédical.

Structure du programme

Le programme de maîtrise en génie biomédical est structuré selon des axes de spécialisation. Certains de ces axes de spécialisation sont restreints aux étudiants ayant une formation antérieure en sciences pures ou appliquées (*), tandis que d'autres axes de spécialisation sont avec ou sans mémoire.

1. Biomécanique (maîtrise avec ou sans mémoire) : études et modélisation biomécanique du système cardiovasculaire, du système musculo-squelettique et du corps humain, analyse des mouvements.
2. Électrophysiologie* (maîtrise avec mémoire) : études expérimentales et cliniques. Modélisation des phénomènes bioélectriques, cardiaques et musculaires.
3. Génie tissulaire et biomatériaux (maîtrise avec mémoire) : développement et caractérisation des tissus biologiques, des biomatériaux, des polymères, greffes d'implants, implantation des cellules, libération contrôlée des médicaments et de composés.

4. Ingénierie de la réadaptation (maîtrise avec ou sans mémoire) : études expérimentales et cliniques en réadaptation, conception d'orthèses, de prothèses, d'aides techniques et d'outils d'évaluation.

5. Instrumentation et imagerie biomédicale* (maîtrise avec ou sans mémoire) : développement de nouvelles méthodes d'acquisition et de traitement des signaux et d'images biomédicales pour supporter la recherche, l'investigation clinique et le diagnostic, le traitement et le suivi.

6. Sciences de l'information en santé (maîtrise sans mémoire) : technologies informatiques, télématiques et informationnelles, i.e. personnel de support dans les établissements de santé et dans l'industrie, personnel de développement dans les organisations et l'industrie.

7. Génie clinique* (maîtrise sans mémoire) : gestion, évaluation, sécurité concernant les technologies de la santé dans le système de santé.

Bloc A – Obligatoire (2 cr.)

GBM 6125 Bases du génie biomédical, 1 cr.

GBM 6904 Séminaire de génie biomédical, 1 cr.

Bloc B – Cours de spécialisation à option et au choix

– Profil avec mémoire, 13 cr.

– Profil sans mémoire, 28 à 34 cr.

1. Biomécanique

Cours à option spécifiques à l'axe

GBM 6102 Modélisation biomédicale, 3 cr.

GBM 6114 Principes de biomécanique, 3 cr.

GBM 6115 Introduction aux biomatériaux, 3 cr.

MEC 6314 Techniques de modélisation en biomécanique, 3 cr.

Cours au choix spécifiques à l'axe

ING 8901 Méthodologie de la recherche, 1 cr.

MEC 3230 Éléments finis en thermofluide, 3 cr.

MEC 3400 Éléments finis en mécanique du solide, 3 cr.

MEC 6401 Mécanique des corps déformables, 3 cr.

MTH 6201 Méthodes numériques, 3 cr.

PHS 1101A Mécanique pour ingénieur, 3 cr.

PBC 1045 Anatomie de l'appareil locomoteur, 4 cr.

ou tout autre cours pertinent approuvé par le directeur de recherche.

2. Électrophysiologie*

Cours à option spécifiques à l'axe

GBM 3000 Physiologie, systèmes et technologie, 3 cr.

GBM 6101 Oscillations et rythmes, 3 cr.

GBM 6102 Modélisation biomédicale, 3 cr.

GBM 6105 Principes de bioélectricité, 3 cr.

GBM 6106 Méthodes des systèmes en physiologie, 3 cr.

Cours au choix spécifiques à l'axe

ING 8901 Méthodologie de la recherche, 1 cr.

MTH 6201 Méthodes numériques, 3 cr.

ou tout autre cours pertinent approuvé par le directeur de recherche.

3. Génie tissulaire et biomatériaux

Cours à option spécifiques à l'axe

GBM 1610 Biochimie pour ingénieur, 3 cr.

GBM 6114 Principes de biomécanique, 3 cr.

GBM 6115 Introduction aux biomatériaux, 3 cr.

GBM 6155 Biocompatibilité et sc. des biomatériaux, 3 cr.

GCH 6312 Phénomènes d'échanges en génie tissulaire et en biotechnologie, 3 cr.

Cours au choix spécifiques à l'axe

BIO 1101 Biologie moléculaire, 2 cr.

GCH 3510 Phénomènes d'échanges, 4 cr.

ING 8901 Méthodologie de la recherche, 1 cr.

MTR 1035C Matériaux, 2 cr.

ou tout autre cours pertinent approuvé par le directeur de recherche.

4. Ingénierie de la réadaptation

Cours à option spécifiques à l'axe

GBM 6114 Principes de biomécanique, 3 cr.

GBM 6115 Introduction aux biomatériaux, 3 cr.

Cours au choix spécifiques à l'axe

ING 8901 Méthodologie de la recherche, 1 cr.

KIN 1039 Anatomie fonctionnelle et exercice, 3 cr.

PBC 1030 Pathologie générale en réadaptation, 2 cr.

PBC 1044 Anatomie générale pour réadaptation, 2 cr.

PBC 1045 Anatomie de l'appareil locomoteur, 4 cr.

ou tout autre cours pertinent approuvé par le directeur de recherche.

5. Instrumentation et imagerie biomédicale*

Cours à option spécifiques à l'axe

GBM 3000 Physiologie, systèmes et technologies, 3 cr.

GBM 6102 Modélisation biomédicale, 3 cr.

GBM 6103 Traitement de données, images et signaux, 4 cr.

GBM 6106 Méthodes des systèmes en physiologie, 3 cr.

GBM 6107 Principes d'instrumentation biomédicale, 4 cr.

GBM 6118 Imagerie médicale, 3 cr.

Cours au choix spécifiques à l'axe

IFT 6150 Traitements d'images, 4 cr.

ING 8901 Méthodologie de la recherche, 1 cr.

PHY 6639 Physique : rayonnement en milieu médical, 3 cr.

ou tout autre cours pertinent approuvé par le directeur de recherche.

6. Sciences de l'information en santé

Cours à option spécifiques à l'axe

GBM 3000 Physiologie, systèmes et technologies, 3 cr.

GBM 6103 Traitement de données, images et signaux, 4 cr.

GBM 6112 Services de santé et hospitaliers, 3 cr.

GBM 6118 Imagerie médicale, 3 cr.

Cours au choix spécifiques à l'axe

ELE 8901 Technologies de l'information, 3 cr.

INF 3401 Réseaux téléinformatiques, 3 cr.

INF 6401 Architecture des réseaux, 3 cr.

INF 8420 Sécurité informatique, 3 cr.

ou tout autre cours pertinent approuvé par le directeur de recherche.

7. Génie clinique*

(Axe de spécialisation contingenté dont l'accessibilité est réservée aux ingénieurs et physiciens. Préférence pour le début des études au trimestre d'automne.)

Cours obligatoires (17 cr.)

GBM 3000 Physiologie, systèmes et technologie, 3 cr.

GBM 6103 Traitement de données, images et signaux, 4 cr.

GBM 6107 Principes d'instrumentation biomédicale, 4 cr.

GBM 6112 Services de santé et hospitaliers, 3 cr.

GBM 6116 Évaluation des technologies de la santé, 3 cr.

Cours à option

GBM 6105 Principes de bioélectricité, 3 cr.

GBM 6106 Méthodes des systèmes en physiologie, 3 cr.

GBM 6114 Principes de biomécanique, 3 cr.

GBM 6115 Introduction aux biomatériaux, 3 cr.

GBM 6118 Imagerie médicale, 3 cr.

GBM 6155 Biocompatibilité et sc. des biomatériaux, 3 cr.

Cours au choix

ASA 6116 Aspects sociopolitiques des technologies, 3 cr.

IND 6130 Processus et configuration de projets technologiques, 3 cr.

INF 6401 Architecture des réseaux, 3 cr.

ou tout autre cours pertinent approuvé par le directeur de recherche.

Bloc C – Profil sans mémoire**Projets et stages (min. 9 cr.; max. 18 cr.)**

– Pour l'axe de spécialisation génie clinique et sciences de l'information en santé :

GBM 6113 Stage en génie biomédical, 6 cr.

GBM 6903 Projet dirigé, 12 cr.

– Pour les autres axes de spécialisation :

GBM 6902 Projet de maîtrise II, 9 cr.

GBM 6903 Projet dirigé, 12 cr.

Bloc D – Profil avec mémoire

GBM 6188 Mémoire, 30 cr.

Objectifs du Ph.D. (génie biomédical)

Ce programme a pour but de développer un haut niveau de connaissance, de rigueur intellectuelle, de curiosité scientifique et de créativité tant dans les activités professionnelles de pointe que dans la recherche scientifique. Le programme permet d'approfondir les connaissances sur un sujet et d'en repousser les frontières, de comprendre et d'évaluer la littérature scientifique et de développer la maîtrise de méthodes rigoureuses de raisonnement et d'expérimentation. Les principales orientations sont les biomatériaux et le génie tissulaire, la biomécanique, l'électrophysiologie, l'ingénierie de la réadaptation, l'instrumentation et l'imagerie médicale.

Règlement pédagogique propre au Ph.D. (génie biomédical)**1. Admission**

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au programme de Ph.D. (génie biomédical), le candidat doit être titulaire d'une maîtrise en génie biomédical ou être titulaire d'un diplôme équivalent qui témoigne d'une formation appropriée. Un dossier académique admissible ne garantit pas l'accès au programme de Ph.D. Le candidat doit obtenir l'appui d'un professeur qui accepte de diriger ses travaux.

2. Programme

Le Ph.D. en génie biomédical comprend 3 crédits de cours obligatoires et 87 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'une thèse.

Pour les candidats ayant été admis directement au doctorat sur la base de leur diplôme de baccalauréat (ou l'équivalent) ou qui ne détiennent pas une maîtrise ou une formation de cycles supérieurs en génie biomédical, une formation complémentaire minimale de 12 crédits de cycles supérieurs dans le domaine du génie ou des sciences biomédicales sera exigée.

Un cours de sciences fondamentales du domaine biologique et/ou médical (Physiologie, Biochimie, Anatomie, Biologie cellulaire, Pathologie...) sera exigé de la part du directeur d'études ou de recherche, selon la formation antérieure du candidat, et si un tel cours au niveau du baccalauréat n'a pas été suivi antérieurement. Ce cours doit recevoir l'accord du Responsable académique des études supérieures (RAÉS) du programme de génie biomédical. Si le cours exigé est de niveau baccalauréat ou 1er cycle, il sera considéré hors programme.

Structure du programme**Bloc A – Obligatoire (3 cr.)**

GBM 6125* Bases du génie biomédical, 1 cr.

GBM 7904 Séminaire de doctorat en génie biomédic., 1 cr.

ING 8901* Méthodologie de la recherche, 1 cr.

* Cours à suivre en début de programme à moins qu'il n'ait été réussi antérieurement.

Note : Le cours MMD 6100 Carrière de chercheur en santé est recommandé et à suivre en rédaction de thèse. Le cours MMD 6005 Éthique et recherche en santé est aussi recommandé. À suivre à tout moment au cours de la formation.

Bloc B – Thèse (87 cr.)

GBM 7025 Thèse, 87 cr.

Mobilité et posture**Microprogramme complémentaire (mobilité et posture)****2-743-6-0**

Ce programme est offert à la Faculté des études supérieures, conjointement avec l'École Polytechnique.

Coordonnatrice du programme : Nathalie Jourdain

Tél. : 514-345-4931, poste 5057

Courriel : nathalie.jourdain@recherche-ste-justine.qc.ca

Responsable du microprogramme : Hubert Labelle

Tél. : 514-345-4931, poste 5057

Courriel : hubert.labelle@recherche-ste-justine.qc.ca

Membres du Comité des études supérieures

Carl-Éric Aubin, École Polytechnique

Hubert Labelle, Faculté de médecine

Sylvie Nadeau, École de réadaptation

Objectifs du microprogramme complémentaire (mobilité et posture)

Ce microprogramme complémentaire s'adresse principalement aux étudiants de génie ou des sciences de la santé, inscrits dans un programme de maîtrise avec mémoire ou un programme de doctorat, et qui souhaitent :

- se doter de connaissances complémentaires et multidisciplinaires dans le domaine des sciences du mouvement et des troubles de la mobilité et de la posture, et plus précisément dans les axes de recherche suivants : les déformations et traumatismes musculo-squelettiques, les déficits neuromusculaires ainsi que l'arthrose;
- parfaire leur aptitude à la recherche scientifique de calibre international dans ce même domaine, c'est-à-dire :

- a) la capacité d'aborder une problématique de recherche sous un angle multidisciplinaire;
- b) l'aptitude au travail en équipe;
- c) l'utilisation éclairée des nouvelles technologies, y compris les technologies de l'information;
- d) l'habileté à mener un projet, analyser et communiquer des informations de manière rigoureuse;
- e) la connaissance des règles de la propriété intellectuelle et des normes éthiques en recherche en santé.

Règlement pédagogique propre au microprogramme complémentaire (mobilité et posture)**1. Admission**

Le microprogramme complémentaire en mobilité et posture doit être suivi parallèlement à un programme régulier de maîtrise ou de doctorat. Pour être admissible, le candidat doit :

- a) être inscrit à un programme de maîtrise ou de doctorat pertinent au domaine de la mobilité et de la posture;
- b) avoir inscrit un sujet de mémoire ou de thèse faisant appel à l'utilisation de savoirs multidisciplinaires.

Le comité d'admission, constitué du professeur responsable du microprogramme et de deux autres professeurs, pourra demander à tout candidat de se présenter à une entrevue.

2. Programme

Le programme comprend un minimum de 6 crédits de cours de cycles supérieurs auxquels doivent s'ajouter 3 crédits supplémentaires qui pourront être puisés à même la scolarité du programme de maîtrise ou de doctorat de l'étudiant.

3. Durée de la scolarité

La durée minimale du microprogramme est de deux trimestres à temps partiel, soit l'équivalent d'un demi-trimestre. L'étudiant devra compléter le microprogramme pendant ses études de maîtrise ou de doctorat.

4. Conditions de réussite du microprogramme

Pour obtenir la mention complémentaire, le candidat doit :

- a) avoir satisfait à toutes les exigences de son programme de maîtrise ou de doctorat;
- b) avoir rempli toutes les exigences du microprogramme complémentaire.

Structure du programme

Bloc A – Obligatoire (3 cr.)

- MMD 6600 Stage en mobilité et posture, 2 cr.
 PLU 6049 Troubles de la mobilité et de la posture, 1 cr.

Bloc B – Option – Méthodologie et éthique de la recherche (min. 3 cr.)

- GBM 6125 Bases du génie biomédical, 1 cr.
 INF 6900 Communication scientifique et technique, 1 cr.
 ING 8901 Méthodologie de la recherche, 1 cr.
 KIN 6800 Méthodologie de la recherche, 3 cr.
 MMD 6005 Éthique et recherche en santé, 1 cr.
 MMD 6100 Carrière de chercheur en santé, 3 cr.
 MTH 6301 Planification et analyse statistique d'expériences, 3 cr.
 PLU 6035 La pratique de l'enseignement supérieur, 3 cr.
 PLU 6046A Éthique de la recherche – Introduction, 1 cr.
 SOI 6103 Recherche en sciences infirmières, 3 cr.
 SOI 7001 Méthodes de recherche en sc. infirmières, 3 cr.

Bloc C – Choix (min. 3 cr.)

Le cours sera choisi parmi des cours existants qui sont pertinents au domaine de la mobilité et de la posture et devra être approuvé par le directeur du microprogramme.

- a) Trois crédits de l'ensemble constitué des blocs B et C peuvent faire partie du programme régulier de maîtrise ou de doctorat de l'étudiant;
- b) Pour obtenir la mention complémentaire, un candidat inscrit à l'École Polytechnique dans ce microprogramme devra avoir réussi un minimum de 6 crédits de cours de cycles supérieurs (tirés du bloc A et blocs B ou C) et obtenir une attestation officielle du responsable du microprogramme spécifiant que le candidat en question a réussi 3 crédits ou plus de cours pertinent au microprogramme dans le cadre de son programme de maîtrise ou de doctorat.

Yves Deschamps, Département d'histoire de l'art et d'études cinématographiques
 Gilles Deschatelets, École de bibliothéconomie et des sciences de l'information
 Nicole Dubreuil, Département d'histoire de l'art et d'études cinématographiques
 Élise Dubuc, Département d'histoire de l'art et d'études cinématographiques
 Colette Dufresne-Tassé, Département de psychopédagogie et d'andragogie
 Jean-Claude Guédon, Département de littérature comparée
 Johanne Lamoureux, Département d'histoire de l'art et d'études cinématographiques
 Louise Marchand, Département de psychopédagogie et d'andragogie
 Jean-Claude Muller, Département d'anthropologie
 Louise I. Paradis, Département d'anthropologie
 Paul Tolstoy, Département d'anthropologie
 Jean Trudel, Département d'histoire de l'art et d'études cinématographiques

Université du Québec à Montréal

Liste de professeurs ayant oeuvré en muséologie et qui sont susceptibles de collaborer au programme :

Michel Allard, Département des sciences de l'éducation
 Yves Bergeron, Département d'histoire de l'art
 Paul Carle, Département des communications
 Robert Derome, Département d'histoire de l'art
 Louise Dussault-Letocha, Département d'histoire de l'art
 Raymonde Gauthier, Département d'histoire de l'art
 Laurier Lacroix, Département d'histoire de l'art
 Michel Lessard, Département d'histoire de l'art
 Pierre Mayrand, Département d'histoire de l'art
 Anick Meunier, Département d'éducation et pédagogie
 Raymond Montpetit, Département d'histoire de l'art
 Charles Perraton, Département des communications
 Geneviève Racette, Département des sciences de l'éducation
 Yves Robillard, Département d'histoire de l'art
 Bernard Schiele, Département des communications

Objectifs de la M.A. (muséologie)

Assurer une formation professionnelle de 2^e cycle aux personnes qui interviennent dans le domaine muséologique. Cette maîtrise se veut un lieu de mise à jour, de réflexion et de renouvellement des pratiques professionnelles et de la recherche muséologique qui a pour but de répondre au mieux aux besoins de la société. L'organisation de la formation favorise des liens étroits entre le milieu universitaire et le milieu des musées.

Règlement pédagogique propre à la M.A. (muséologie)

1. Admission

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au programme de M.A. (muséologie), le candidat doit être titulaire d'un baccalauréat ou de l'équivalent. Une connaissance suffisante de l'anglais est aussi requise.

2. Programme

Le programme de maîtrise comprend un minimum de 45 crédits répartis comme suit : 24 crédits de cours de 2^e cycle, 9 crédits de stage, 9 crédits de travaux dirigés et 3 crédits attribués à un séminaire de synthèse.

3. Choix de cours

Le programme comprend 12 crédits de cours obligatoires dont 6 crédits seront suivis dans une université et 6 crédits dans l'autre; 9 crédits de cours à option dont 6 crédits seront suivis à l'université d'attache et 3 crédits dans l'autre; 3 crédits de cours de second cycle relevant de la formation du candidat au niveau du baccalauréat ou, exceptionnellement, un cours de 1^{er} cycle dans un champ d'études connexe.

4. Durée de la scolarité

La durée minimale de la scolarité est de quatre trimestres.

Muséologie

M.A. (muséologie)

2-131-1-0

Programme administré conjointement par la Faculté des études supérieures (Université de Montréal) et par le Décanat des études avancées et de la recherche (Université du Québec à Montréal).

Responsables du programme :

Colette Dufresne-Tassé, Université de Montréal, tél. : 514-343-7351

Bernard Schiele, Université du Québec à Montréal, tél. : 514-987-8506

Pour renseignements à l'Université de Montréal : secrétariat, pavillon Lionel-Groulx, bureau C-5050, tél. : 514-343-7351

Membres du Comité des études supérieures

Pierre André, Département de géographie
 André Delisle, directeur général, Musée du Château Ramesay
 Nicole Dubreuil, vice-doyenne, Faculté des études supérieures
 Colette Dufresne-Tassé, Département de psychopédagogie et d'andragogie
 Johanne Lamoureux, Département d'histoire de l'art
 Louise I. Paradis, Département d'anthropologie
 Denyse Roy, École de design industriel

Personnel enseignant *

Université de Montréal

Liste de professeurs ayant oeuvré en muséologie et qui sont susceptibles de collaborer au programme :

Pierre André, Département de géographie
 Luc Courchesne, École de design industriel
 Luis de Moura Sobral, Département d'histoire de l'art et d'études cinématographiques

* Sont habilités à oeuvrer aux cycles supérieurs les membres du personnel enseignant qui y ont été affectés. Prière de s'informer auprès des autorités directement responsables des programmes d'études ou auprès de la Faculté des études supérieures.

Petite enfance

Microprogramme de 2^e cycle (petite enfance)* 2-253-6-0

D.E.S.S. (petite enfance)* 2-253-1-0

Ces programmes sont offerts par la Faculté des études supérieures, en collaboration avec la Faculté des arts et des sciences, la Faculté des sciences de l'éducation et la Faculté de médecine.

Information : Catherine Fouron 514-345-4931, poste 6789

La direction des programmes est assurée par Julie Gosselin, tél. : 514-345-4931, poste 4180.

Membres du Comité de gestion du programme

Jacques Bélaïr, vice-doyen, Faculté des études supérieures
François Bowen, Département de psychopédagogie et d'andragogie
Céline Goulet, Faculté des sciences infirmières
Guylaine Laforde, Faculté de l'éducation permanente
Jacques Moreau, École de service social
Sylvie Normandeau, École de psychoéducation

Objectifs du microprogramme de 2^e cycle (petite enfance)

Le microprogramme de 2^e cycle en petite enfance a pour objectif de transmettre à l'étudiant les principales connaissances sur les problèmes de développement et les démarches d'évaluation et d'intervention concernant les jeunes enfants de 0 à 6 ans et leur famille, dans une perspective interdisciplinaire.

Destinataires

Le programme s'adresse aux personnes qui ont une formation de 1^{er} cycle dans un domaine ou l'autre des sciences de la santé et des sciences sociales.

Règlement pédagogique propre au microprogramme de 2^e cycle (petite enfance)

1. Admission

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au microprogramme de 2^e cycle en petite enfance, le candidat doit :

- a) être titulaire d'un baccalauréat ou d'un diplôme préparant adéquatement aux études qu'il veut entreprendre, ou bien attester d'une formation jugée équivalente;
- b) avoir une expérience de travail pertinente;
- c) posséder une connaissance suffisante de la langue française et de la langue anglaise.

2. Programme

Le programme comporte 15 crédits de cours obligatoires de 2^e cycle.

3. Durée de la scolarité

La durée minimale de la scolarité est de un trimestre équivalent plein temps.

4. Modalité de passage du microprogramme au D.E.S.S.

L'étudiant qui a maintenu une moyenne de B (3,0) peut être admis au D.E.S.S. en petite enfance pendant ou au terme du microprogramme. L'étudiant pourra faire reconnaître les crédits du microprogramme pour le D.E.S.S.

Structure du programme

Bloc A – Obligatoire (15 cr.)

- PEF 6001 Activité d'orientation, 1 cr.
- PEF 6002 Prob. développ./jeunes enfants, famille, 3 cr.
- PEF 6003 Eval. interdisciplinaire : jeune enfant, 3 cr.
- PEF 6004 Interdisciplinarité et réseau, 2 cr.
- PEF 6005 Prévention et intervention, 3 cr.
- PEF 6006 Gestion de cas et interdisciplinarité, 3 cr.

Objectifs du D.E.S.S. (petite enfance)

L'objectif du premier module est la transmission des principales connaissances fondamentales sur le thème de la petite enfance et de la famille. Dans le deuxième mo-

dule, l'étudiant est amené à intégrer ces connaissances selon une perspective d'évaluation et d'intervention auprès des jeunes enfants et de leur famille ou selon une perspective de coordination et de gestion des interventions et des services.

Destinataires

Le programme s'adresse aux personnes qui ont une formation de 1^{er} cycle dans un domaine ou l'autre des sciences de la santé et des sciences sociales.

Règlement pédagogique propre au D.E.S.S. (petite enfance)

1. Admission

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au D.E.S.S. en petite enfance, le candidat doit :

- a) être titulaire d'un baccalauréat ou d'un diplôme préparant adéquatement aux études qu'il veut entreprendre, ou bien attester d'une formation jugée équivalente;
- b) avoir une expérience de travail pertinente;
- c) posséder une connaissance suffisante de la langue française et de la langue anglaise.

2. Programme

Le programme comporte 30 crédits de 2^e cycle : 24 crédits de cours dont 15 crédits obligatoires et 9 crédits à option, et 6 crédits pour un travail dirigé. Le programme comprend deux options :

Évaluation et intervention auprès des jeunes enfants et de leur famille
Coordination et gestion des interventions et des services.

3. Choix de cours

Le programme comporte 15 crédits de cours obligatoires et 9 crédits de cours à option.

4. Durée de la scolarité

La scolarité minimale est de deux trimestres équivalent plein temps. La durée maximale est de quatre ans à compter de l'inscription initiale.

Structure du programme de D.E.S.S.

Option « Évaluation et intervention auprès des jeunes enfants et de leur famille »

Bloc A – Obligatoire (15 cr.)

- PEF 6001 Activité d'orientation, 1 cr.
- PEF 6002 Prob. développ./jeunes enfants, famille, 3 cr.
- PEF 6003 Eval. interdisciplinaire : jeune enfant, 3 cr.
- PEF 6004 Interdisciplinarité et réseau, 2 cr.
- PEF 6005 Prévention et intervention, 3 cr.
- PEF 6006 Gestion de cas et interdisciplinarité, 3 cr.

Bloc B – Option (9 cr.)

- PEF 6008 Problémat. spécifique en petite enfance, 3 cr.
- PEF 6009A-C Approche spécifique en petite enfance, 1 cr.
- PPA 6262 Apprentissage : facteurs cognitifs, 3 cr.
- PPA 6269 Problématique de la petite enfance, 3 cr.
- PPA 6271 Jeu et apprentissage, 3 cr.
- PPA 6275 Apprentissage et socialisation, 3 cr.
- PSE 6133 Intervention à l'âge préscolaire, 3 cr.
- PSE 6135 Théorie de l'attachement – app.cliniques, 3 cr.
- PSE 6245 Milieux et mésadaptation sociale, 3 cr.
- PSE 6305 Désordres de la conduite à l'enfance, 3 cr.
- PSE 6309 Maltraitance durant l'enfance, 3 cr.
- PSY 6091 Développement cognitif et socio-affectif, 3 cr.
- PSY 6092 Le jeu : son rôle dans le développement, 3 cr.
- PSY 6253 Thérapies familiales, 3 cr.
- PSY 6329 Mauvais traitements envers les enfants, 3 cr.
- PSY 6607 Évaluation neuropsychologique : enfant/adolescent, 3 cr.
- PSY 6633 Enfant et problèmes familiaux, 3 cr.
- PSY 6925 Normalité, enfant, famille et culture, 3 cr.

* Programme fermé à l'admission pour l'année 2007-2008.

SVS6 6424 Pratiques d'action communautaire, 3 cr.

SVS 6470 Intervention : contexte d'autorité, 3 cr.

SVS 6765 Intervention ethnoculturelle, 3 cr.

Bloc C – Travail dirigé (6 cr.)

PEF 6007 Projet d'intégration, 6 cr.

Option « Coordination et gestion des interventions et des services »**Bloc A – Obligatoire (15 cr.)**

PEF 6001 Activité d'orientation, 1 cr.

PEF 6002 Prob. développ./jeunes enfants, famille, 3 cr.

PEF 6003 Eval. interdisciplinaire : jeune enfant, 3 cr.

PEF 6004 Interdisciplinarité et réseau, 2 cr.

PEF 6005 Prévention et intervention, 3 cr.

PEF 6006 Gestion de cas et interdisciplinarité, 3 cr.

Bloc B – Option (9 cr.)

APC 6000 Gestion des organisations, 3 cr.

APC 6002 Planification et concertation, 3 cr.

APC 6004 Gestion des conflits, 3 cr.

APC 6008 Gestion des ressources humaines, 3 cr.

ASA 6120 Fondement du management, 3 cr.

ASA 6151 Gestion des ressources humaines, 2 cr.

ASA 6161 Évaluation normative, 1 cr.

ASA 6162 Gestion de la production des services, 1 cr.

ASA 6163 Gestion des systèmes d'information, 1 cr.

ASA 6173 Applications en gestion de la production, 1 cr.

ASA 6178 Méthodes d'évaluation, 3 cr.

ASA 6402 Gestion de la qualité des soins, 3 cr.

ASA 6602 Accréditation des organismes de santé, 1 cr.

ASA 6603 Amélioration continue de la qualité, 4 cr.

PEF 6008 Problémat. spécifique en petite enfance, 3 cr.

PEF 6009A-C Approche spécifique en petite enfance, 1 cr.

PSE 6575 Méthodologie de la recherche évaluative, 3 cr.

Bloc C – Travail dirigé (6 cr.)

PEF 6007 Projet d'intégration, 6 cr.

Phénomène des drogues**Microprogramme de 2^e cycle
(phénomène des drogues)****2-420-6-1****D.E.S.S. (phénomène des drogues)****2-420-1-1****M.Sc., Maîtrise individualisée
(phénomène des drogues)****2-960-1-5**

Ces programmes sont offerts par la Faculté des études supérieures, en collaboration avec divers départements de la Faculté des arts et des sciences et de la Faculté de médecine.

Pour information : tél. : 514-343-6605

Objectifs du microprogramme de 2^e cycle (phénomène des drogues)

Totalisant 15 crédits de cours obligatoires, le microprogramme vise à transmettre, dans un cadre interdisciplinaire, les connaissances qui constituent les fondements de la réflexion et de l'approche méthodologique concernant le phénomène des drogues. Le diplômé sera en mesure d'assimiler les résultats de recherche, de les transférer à la pratique et de poursuivre, par la suite, la mise à jour régulière de ses connaissances de façon autonome.

Règlement pédagogique propre au microprogramme de 2^e cycle (phénomène des drogues)**1. Admission**

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au microprogramme de 2^e cycle (phénomène des drogues), le candidat doit :

- a)** être titulaire d'un diplôme de 1^{er} cycle universitaire dans un domaine pertinent au phénomène des drogues (sciences biomédicales, sciences infirmières, psychologie, psychoéducation, sociologie, service social, etc.), ou bien attester d'une formation jugée équivalente. Avoir obtenu son diplôme de 1^{er} cycle avec une moyenne de 2,7 (ou l'équivalent). Une expérience pratique pertinente au phénomène des drogues dans le domaine de l'intervention ou de la gestion serait un atout;
- b)** avoir une connaissance suffisante de la langue française et de la langue anglaise;
- c)** le comité d'admission pourra demander à tout candidat de se présenter à une entrevue et de fournir des lettres de références.

2. Connaissances préalables

Tout candidat devra posséder des connaissances adéquates en méthodologie de recherche (cours EDP 1001 ou KIN 3018 ou l'équivalent) et sur les effets des substances psychotropes (cours TXM 1221 ou l'équivalent).

3. Programme

Le programme comporte 15 crédits de cours obligatoires.

3. Durée de la scolarité

Pour les étudiants inscrits à plein temps, la durée minimale de la scolarité est de un trimestre. La durée maximale de la scolarité est de 3 ans.

4. Passage au D.E.S.S. (phénomène des drogues)

Un étudiant admis au microprogramme pourra être admis directement au programme de D.E.S.S. au terme des 15 crédits de ce programme.

Structure du programme**Bloc A – Obligatoire (15 cr.)**

TXM 6005 Psychotropes, dimensions neurobiologiques, 3 cr.

TXM 6016 Les usages et les interdits des drogues, 3 cr.

TXM 6017 Enjeux normatifs et éthiques, 3 cr.

TXM 6018 Méth. recherche et phénom. des drogues, 3 cr.

TXM 6019 Expériences novatrices et analyse critique, 3 cr.

Objectifs du D.E.S.S. (phénomène des drogues)

Le programme de D.E.S.S. totalisant 30 crédits, vise à permettre aux étudiants de développer une compréhension approfondie et réfléchie du phénomène des drogues dans sa globalité. Ces connaissances permettront aux diplômés de mieux appuyer, en tenant compte de données probantes, les activités d'intervention (éducation, prévention, réadaptation) ou de gestion.

Règlement pédagogique propre au D.E.S.S. (phénomène des drogues)**1. Admission**

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au programme de D.E.S.S. (phénomène des drogues), le candidat doit :

- a)** être titulaire d'un diplôme de 1^{er} cycle universitaire dans un domaine pertinent au phénomène des drogues (sciences biomédicales, sciences infirmières, psychologie, psychoéducation, sociologie, service social, etc.), ou bien attester d'une formation jugée équivalente. Avoir obtenu son diplôme de 1^{er} cycle avec une moyenne de 2,7 (ou l'équivalent). Une expérience pratique pertinente au phénomène des drogues dans le domaine de l'intervention ou de la gestion serait un atout;
- b)** avoir une connaissance suffisante de la langue française et de la langue anglaise;
- c)** le comité d'admission pourra demander à tout candidat de se présenter à une entrevue et de fournir des lettres de références.

2. Connaissances préalables

Tout candidat devra posséder des connaissances adéquates en méthodologie de recherche (cours EDP1001 ou KIN3018 ou l'équivalent) et sur les effets des substances psychotropes (cours TXM1221 ou l'équivalent).

3. Programme

Le programme est de 30 crédits, soit 21 crédits de cours obligatoires, 6 à 9 crédits de cours à option et 0 à 3 crédits de cours au choix.

4. Durée de la scolarité

La scolarité minimale est de deux trimestres dans le cas d'une inscription à plein temps. La durée maximale est de quatre ans à compter de l'inscription initiale du candidat.

5. Passage à la maîtrise individualisée (phénomène des drogues)

Un candidat peut être admis à la maîtrise individualisée (phénomène des drogues) pendant ou à la fin de la scolarité du D.E.S.S., après avoir réussi les cours obligatoires du programme (bloc A). Une recommandation du directeur du programme sera alors nécessaire.

Structure du programme

Bloc A – Obligatoire (15 cr.)

- TXM 6005 Psychotropes, dimensions neurobiologiques, 3 cr.
- TXM 6016 Les usages et les interdits des drogues, 3 cr.
- TXM 6017 Enjeux normatifs et éthiques, 3 cr.
- TXM 6018 Méth. recherche et phénom. des drogues, 3 cr.
- TXM 6019 Expériences novatrices et analyse critique, 3 cr.

Bloc B – Option (min. 6 cr.; max. 9 cr.)

- BIE 6104 Méthodes de recherche en bioéthique, 3 cr.
- CRI 6532 Les drogues et la question criminelle, 3 cr.
- MSO 6001 Concepts de base en épidémiologie, 3 cr.
- MSO 6038 Fondements et éthique en santé publique, 3 cr.
- MSO 6059 La pratique de l'éducation pour la santé, 3 cr.
- MSO 6134 Comportement individuel / santé publique, 3 cr.
- PSY 6568 Toxicomanies, 3 cr.
- SOI 6171 Approches de recherche qualitative, 3 cr.
- SOL 6690 Approches sociologiques des toxicomanies, 3 cr.
- SVS 6460 Toxicomanies et étapes de vie, 3 cr.

Ou tout autre cours jugé approprié par la direction du programme.

Bloc C – Option (max. 3 cr.)

- TXM 1331 Prévention des toxicomanies : théorie, 3 cr.
- TXM 1441 Étiologie et modèles d'intervention, 3 cr.
- TXM 2300 Jeunes, prévention et toxicomanies, 3 cr.
- TXM 2551 Santé mentale et traitement en toxico, 3 cr.
- TXM 3400 Conception d'un programme de prévention, 3 cr.
- TXM 3500 Approches motivationnelles, 3 cr.
- TXM 3530 Évaluation en toxicomanie, 3 cr.

Bloc D – Obligatoire – Intégration des connaissances (6 cr.)

- TXM 6020 Projet d'intégration, 6 cr.

Bloc E – Choix (max. 3 cr.)

Objectifs de la M.Sc., maîtrise individualisée (phénomène des drogues)

Le programme s'intéresse à la compréhension du phénomène des drogues à partir de multiples perspectives (c.-à-d. historique, anthropologique, économique, sociologique) dans sa globalité et sa complexité; il est axé sur la fine pointe des connaissances et met l'accent sur la signification sociale autant qu'individuelle des conduites de consommation de substances psychoactives, sur les nouvelles tendances de consommation et de dépendance, sur la compréhension dans des sous-cultures particulières et sur les expériences novatrices d'intervention qui forment le paysage du domaine des drogues.

Règlement pédagogique propre à la maîtrise individualisée (phénomène des drogues)

1. Admission

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au cheminement de maîtrise sur le phénomène des drogues, le candidat doit avoir été admis au programme de D.E.S.S., avoir réussi les cours obligatoires du programme de D.E.S.S. (bloc A) et satisfaire aux exigences du règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures concernant l'admissibilité à la maîtrise.

L'étudiant inscrit au programme de D.E.S.S. pourrait également être admis à d'autres programmes de maîtrise comme la maîtrise en santé communautaire ou la maîtrise de qualification professionnelle en service social, s'il répond aux exigences spécifiques de ces programmes.

2. Programme

Le cheminement de maîtrise sur le phénomène des drogues, totalisant 45 crédits, comprend le programme de D.E.S.S. de 30 crédits comme première composante. Il s'ajoute au D.E.S.S. un travail dirigé de 15 crédits pour permettre à l'étudiant d'effectuer une intégration plus poussée des connaissances acquises.

Structure du programme

Bloc A – Obligatoire (30 cr.)

Le programme de D.E.S.S. de 30 crédits

Bloc B – Travail dirigé (15 cr.)

TXL 6025 Travail dirigé, 15 cr.

Santé environnementale et santé au travail

Microprogramme de 2^e cycle

(santé environnementale et santé au travail)

2-488-6-0

Ce programme est offert par la Faculté des études supérieures, en collaboration avec la Faculté de médecine. La direction du programme est assurée par Adolf Vyskocil.

Pour information, tél. : 514-343-6134, télécopieur : 514-343-2200

Objectifs du microprogramme de 2^e cycle (santé environnementale et santé au travail)

Le microprogramme de 2^e cycle (santé environnementale et santé au travail) vise l'enrichissement des connaissances et l'amélioration des qualifications de professionnels oeuvrant dans un domaine relié à la santé, à l'environnement ou à la toxicologie. Il permettra, dans un contexte de formation continue, la mise à jour et le développement de nouvelles compétences. Il permettra l'insertion dans les programmes de D.E.S.S. en environnement et prévention, en toxicologie et analyse du risque ainsi qu'à la maîtrise en santé environnementale et santé au travail dans le respect de la structure de ces programmes.

Règlement pédagogique propre au microprogramme de 2^e cycle (santé environnementale et santé au travail)

1. Admission

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au microprogramme de 2^e cycle en santé environnementale et santé au travail, le candidat doit être titulaire d'un diplôme de 1^{er} cycle dans un domaine des sciences de la santé, des sciences biologiques, en chimie, en physique, en génie chimique, en géologie, en géographie physique ou de tout autre diplôme jugé équivalent.

2. Programme et choix de cours

Le programme comporte 15 crédits de cours de 2^e cycle. Ils se répartissent comme suit : un bloc de 6 crédits obligatoires et un bloc de 9 crédits à option.

3. Durée de la scolarité

La durée minimale de la scolarité est de un trimestre à temps plein et la durée maximale est de deux ans à compter de l'inscription initiale.

4. Passage au diplôme (D.E.S.S.) ou à la maîtrise

Les étudiants admis au microprogramme avec une moyenne de 2,7 au 1^{er} cycle sont aussi admissibles au D.E.S.S. en environnement et prévention ou en toxicologie et

analyse du risque ou à la maîtrise en santé environnementale et santé au travail avec travail dirigé ou avec stage.

Dans les autres cas, une moyenne de 2,7 au terme du microprogramme rend admissible pour le passage au D.E.S.S.

Structure du programme

Bloc A – Obligatoire (6 cr.)

TXL 6010 Introduction à la toxicologie, 3 cr.

MSN 6115 Santé et environnement I, 3 cr.

Bloc B – Option (9 cr.)

Parmi les cours des répertoires de santé environnementale et santé au travail (MSN), des diplômes en environnement et prévention (ENV) ou en toxicologie et analyse du risque (TXL).

ENV 6000 Modélisation et environnement, 3 cr.

ENV 6002 Les impacts environnementaux, 3 cr.

ENV 6003 La protection de l'environnement, 3 cr.

MSN 6018 Toxicologie industrielle, 3 cr.

MSN 6111 Hygiène industrielle I, 3 cr.

MSN 6112 Hygiène industrielle 2, 3 cr.

MSN 6136 Principes de l'analyse du risque, 3 cr.

MSN 6138 Incertitude et caractérisation du risque, 3 cr.

MSN 6143 Sécurité chimique et organismes mondiaux, 1 cr.

MSN 6144 Perception et communication du risque, 3 cr.

MSN 6146 Modèles en analyse du risque, 3 cr.

MSN 6401 Stage en gestion de crise, 1 cr.

TXL 6002 Méthodes analytiques en toxicologie, 3 cr.

TXL 6012 Toxicologie des médicaments, 3 cr.

TXL 6014 Toxicologie de l'environnement, 3 cr.

TXL 6016 Toxicologie agro-alimentaire, 3 cr.

TXL 6030 Évaluation du risque toxique 1, 3 cr.

TXL 6031 Évaluation du risque toxique 2, 3 cr.

Santé et sécurité du travail

D.E.S.S. (santé et sécurité du travail)

2-402-1-0

Ce programme est offert par la Faculté des études supérieures avec le concours des facultés, départements et écoles de l'Université de Montréal. Faculté des arts et des sciences : École de relations industrielles; Faculté de droit; Faculté de médecine : École d'orthophonie et d'audiologie, Département de santé environnementale et santé au travail; Faculté des sciences infirmières; Faculté de l'éducation permanente; HEC Montréal.

La gestion du programme est assurée par un comité. Marcel Simard, professeur titulaire de l'École de relations industrielles, est responsable du programme. On peut le joindre au numéro de téléphone suivant : 514-343-2484.

Pour renseignements : tél. : 514-343-7315

Membres du Comité de gestion du programme

Gaëtan Carrier, Faculté de médecine

Jean-François Chanlat, HEC Montréal

Sylvie Normandeau, vice-doyenne, Faculté des arts et sciences

Jean-Marc Robert, École Polytechnique

Marcel Simard, responsable du programme

Deux représentants étudiants

Objectifs du D.E.S.S. (santé et sécurité du travail)

Ce programme vise, entre autres : à former des professionnels généralistes capables d'intégrer les divers aspects de la santé et de la sécurité du travail aux philosophies et pratiques de gestion des entreprises et à l'organisation technique et humaine du travail; à permettre une intégration optimale des diverses composantes disciplinaires inhérentes à la santé et à la sécurité du travail; à développer l'habileté à interagir avec des cadres ou à assumer des fonctions de gestion dans le domaine de la santé et de la sécurité du travail.

Règlement pédagogique propre au D.E.S.S. en santé et sécurité du travail

1. Conditions d'admission

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au programme de D.E.S.S. (santé et sécurité du travail), le candidat doit :

- être titulaire d'un diplôme de 1^{er} cycle universitaire (baccalauréat) ou de l'équivalent;
- avoir obtenu une moyenne d'au moins 2,7;
- posséder, de préférence, une expérience sur le marché du travail. Les admissions se font aux sessions d'automne et d'hiver.

2. Programme et choix de cours

Le programme conduisant au diplôme d'études supérieures spécialisées en santé et sécurité du travail comporte 30 crédits de cours et de séminaires, dont au moins 24 sont de 2^e cycle. Ils se répartissent comme suit : 18 crédits de cours obligatoires, 6 à 12 crédits de cours à option et 0 à 6 crédits de cours au choix de 1^{er} cycle.

3. Durée de la scolarité

La scolarité minimale du programme est de deux trimestres à plein temps ou l'équivalent. La scolarité maximale est de quatre ans à partir de l'inscription initiale.

4. Cours préparatoires (max. 6 cr.)

À l'intention des étudiants dont la préparation est jugée insuffisante. Choisir un cours par bloc ou un cours équivalent.

Bloc A

SST 1087 Sécurité du travail, 3 cr.

Bloc B

REI 3261 SST et approche ergonomique, 3 cr.

REI 3265 Gestion de la SST, 3 cr.

SST 3052 Gestion intégrée de la SST, 3 cr.

Bloc C

DRT 3604 Dr. de la santé et de la séc. au trav., 3 cr.

SST 1042 Droit de la SST, 2 cr.

SST 1045 Loi et SST, 3 cr.

Bloc D

SST 1050 Physiologie du travail et ergonomie, 3 cr.

SST 2000 Hygiène du travail, 3 cr.

Structure du programme

Bloc A – Obligatoire (18 cr.)

SST 6000 Séminaire d'intégration, 1 cr.

SST 6100 Sciences sociales et SST, 3 cr.

SST 6200 Problém. des maladies professionnelles, 3 cr.

SST 6300 Droit et gestion de la réparation, 3 cr.

SST 6400 Gestion stratégique de la prévention, 3 cr.

SST 6450 Gestion financière de la SST, 3 cr.

SST 6500 Projet d'intervention, 2 cr.

Le cours SST6500 sera suivi après les cours à option.

Bloc B – Option (min. 6 cr.; max. 12 cr.)

L'étudiant choisit un minimum de 3 crédits en ergonomie et un maximum de 6 crédits par bloc.

Bloc B₁ – Sciences de la gestion

CIV 6214 Gestion de catastrophe et environnement, 3 cr.

HEC 6499 Crises et organisations (6-420-93), 3 cr.

REI 6170 Séminaire en santé-sécurité du travail, 3 cr.

REI 6175 Psychodynamique du travail, 3 cr.

Bloc B₂ – Santé au travail

MSN 6018 Toxicologie industrielle, 3 cr.

MSN 6111 Hygiène industrielle 1, 3 cr.

MSN 6136 Principes de l'analyse du risque, 3 cr.

Bloc B₃ – Ergonomie

- ERN 6001 Conception de postes de travail, 3 cr.
 ERN 6004 Ergonomie et sécurité, 3 cr.
 ERN 6006 Interfaces humains-ordinateurs, 3 cr.
 ERN 6007 Ergonomie cognitive, 3 cr.
 IND 6204 Techniques d'organisation industrielle, 3 cr.

Bloc C – Choix (max. 6 cr.)**Sciences humaines appliquées****Ph.D. (sciences humaines appliquées) 3-241-1-0**

Directeur : Claude Lessard

Pour renseignements : secrétariat, pavillon Lionel-Groulx, bureau C-5050, tél. : 343-7165

Membres du Comité de gestion du programme

Gérard Boismenu, Département de science politique
 Claire Chamberland, École de service social
 Nicole Dubreuil, vice-doyenne, Faculté des études supérieures
 Claude Gagnon, École de psychoéducation
 Béatrice Godard, Département de bioéthique
 Sylvie Normandeau, vice-doyenne, Faculté des arts et sciences
 Jean Poupart, École de criminologie
 Norbert Robitaille, Département de démographie
 André Savoie, Département de psychologie
 Laurent Simon, HEC Montréal
 Barbara Thériault, Département de sociologie

Représentants des équipes de recherche

Catherine Garnier, Groupe d'étude sur l'interdisciplinarité et les représentations sociales
 Pierre Noreau, Centre de recherche en droit public

Membres du Comité des études supérieures

Gilles Bibeau, Département d'anthropologie
 Béatrice Godard, Département de bioéthique
 Marianne Kempeneers, Département de sociologie
 Violaine Lemay, Faculté de droit et SHA
 Jean Poupart, École de criminologie

Objectif

Ce programme de doctorat interdisciplinaire vise à former des personnes qui souhaitent pouvoir intégrer les apports de plus d'une discipline et en appliquer les connaissances à la compréhension des phénomènes humains et sociaux.

Offert par la Faculté des études supérieures, le programme est associé en priorité à neuf départements et écoles de la Faculté des arts et des sciences : anthropologie, criminologie, démographie, psychoéducation, psychologie, science politique, sciences économiques, service social et sociologie.

Règlement pédagogique propre au Ph.D. (sciences humaines appliquées)**1. Admission**

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au programme de Ph.D. (sciences humaines appliquées), le candidat doit :

- être titulaire d'une maîtrise dans un domaine pertinent ou de l'équivalent;
- posséder une formation ou une expérience de recherche adéquate;
- dans le cas d'une candidature à l'option « Bioéthique », avoir complété 21 crédits dans le cadre du D.E.S.S. en bioéthique (un maximum de 9 de ces 21 crédits peut être complété à titre de crédits complémentaires dans le programme de Ph.D. après qu'au moins les 12 premiers aient été complétés).

2. Programme

Le programme comporte un minimum de 15 crédits de cours du niveau des études supérieures et 75 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'une thèse.

3. Choix de cours

Le programme comporte 12 crédits de cours obligatoires et 3 crédits de cours à option. Le programme option « Bioéthique » comporte 15 crédits de cours obligatoires.

Structure du programme**Bloc A – Obligatoire**

Trois séminaires obligatoires (9 crédits) doivent être suivis au cours des trois premiers trimestres suivant l'inscription au programme :

- SHA 7015 Épistémologie: sc. humaines appliquées, 3 cr.
 SHA 7040 Méthodologies de la recherche appliquée, 3 cr.
 SHA 7055 Séminaire sur l'interdisciplinarité, 3 cr.

Bloc B – Option

Un séminaire ou cours (3 crédits) à option choisi parmi les séminaires ou cours accessibles aux étudiants du doctorat dans les disciplines contribuant au programme ou pertinents au projet de thèse.

Bloc C – Thèse

Un séminaire obligatoire (3 crédits), auquel le candidat s'inscrit normalement après avoir complété l'examen de synthèse.

- SHA 7100 Séminaire de thèse, 3 cr.
 SHA 7060 Thèse, 75 cr.

Option « Bioéthique »**Bloc A – Obligatoire**

Quatre séminaires obligatoires (12 crédits) doivent être suivis au cours des trois premiers trimestres suivant l'inscription au programme :

- BIE 6500 Épistémologie de la bioéthique, 3 cr.
 SHA 7015 Épistémologie: sc. humaines appliquées, 3 cr.
 SHA 7040 Méthodologies de la recherche appliquée, 3 cr.
 SHA 7055 Séminaire sur l'interdisciplinarité, 3 cr.

Bloc B – Thèse

Un séminaire obligatoire (3 crédits), auquel le candidat s'inscrit normalement après avoir complété l'examen de synthèse :

- BIE 6700 Séminaire de thèse, 3 cr.
 SHA 7060 Thèse, 75 cr.

Statistiques sociales*

Microprogramme (statistiques sociales) 2-194-6-0

D.E.S.S. (statistiques sociales) 2-194-1-1

M.Sc. (statistiques sociales) 2-194-1-2

Ph.D. (statistiques sociales) 3-194-1-1

Renseignements : tél. : 514-343-6426 ou à l'adresse
 fes-admission@fes.umontreal.ca

Objectifs du microprogramme

Le programme vise à renforcer les connaissances de base en statistiques sociales. Il peut constituer la première étape d'une spécialisation qui mènera l'étudiant au D.E.S.S., puis à la maîtrise. Il peut offrir au candidat en milieu de travail une occasion de compléter ses connaissances et de rehausser ses compétences. Cette perspective de formation continue débouche aussi sur le D.E.S.S.

Règlement pédagogique propre au microprogramme de 2^e cycle (statistiques sociales)**1. Admission**

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au microprogramme de 2^e cycle en statistiques sociales, le candidat doit :

- être titulaire d'un baccalauréat dans une discipline pertinente ou pouvoir attester d'une formation jugée équivalente;
- avoir une connaissance suffisante de la langue française et de la langue anglaise.

2. Programme

Le microprogramme de 2^e cycle en statistiques sociales comporte 15 crédits du niveau des études supérieures.

* Aucun de ces programmes n'est offert en 2007-2008.

3. Choix de cours

Le microprogramme comporte 6 crédits de cours obligatoires et 9 crédits de cours à option, dont au moins trois crédits de cours en méthodes quantitatives.

4. Durée de la scolarité

La durée minimale de la scolarité est de un trimestre équivalent plein temps. La scolarité maximale est de 3 ans à compter de l'inscription initiale du candidat.

Structure du programme

Bloc A – Obligatoire (6 cr.)

PLU 6016 Méthodes quantitatives, 3 cr.
STS 6010 Stat. sociales et politiques publiques, 3 cr.

Bloc B – Option – Spécialisation (9 cr.)

Le cours STS 6015 (Analyse longitudinale des stat. sociales) peut aussi être choisi. Au moins un cours de 3 crédits doit être choisi dans le bloc B₁. Les autres cours choisis dans ce bloc ne doivent pas être semblables.

Bloc B₁ – Méthodes quantitatives

APC 6006 Indicateurs sociaux et gestion sociale, 3 cr.
DMO 6301 Compléments d'analyse démographique, 3 cr.
DMO 6371 Méthodes statistiques en démographie, 3 cr.
DMO 6380 Démographie mathématique et modèles, 3 cr.
DMO 6405 Analyse des biographies et transitions, 3 cr.
ECN 6323 Méthodes quantitatives A, 3 cr.
ECN 6328 Méthodes quantitatives B, 3 cr.
ETA 6505 Les méthodes quantitatives en éducation, 3 cr.
ETA 6521 Méthodes quantitatives et comparaison en éducation, 3 cr.
ETA 6526 Méthodes quantitatives et prédiction en éducation, 3 cr.
ETA 6551 Méthodologie de la mesure en éducation, 3 cr.
EUR 9114 Séminaire méthodologique (INRS), 3 cr.
EUR 8112 Méthodes de recherche en études urbaines (INRS), 3 cr.
GEO 6331 Analyse spatiale, 3 cr.
GEO 6351 Techniques quantitatives avancées, 3 cr.
MSO 6028 Introduction aux théories de la mesure, 3 cr.
MSO 6053 L'enquête : méthodes et pratiques, 3 cr.
MSO 6060 Concepts de base en biostatistiques, 3 cr.
MSO 6061 Introduction à la biostatistique, 3 cr.
MSO 6062 Méthodes d'échantillonnage, 3 cr.
MSO 6063A-C Sujets spécifiques en biostatistiques I, 1 cr.
MSO 6064A-C Sujets spécifiques en biostatistiques II, 1 cr.
MSO 6066 Analyse de données catégorielles, 3 cr.
MSO 6067 Introduction aux modèles linéaires, 3 cr.
MSO 6068A-C Sujets spécifiques en biostatistiques III, 1 cr.
MSO 6140 Analyse multidimensionnelle confirmative, 3 cr.
MSO 6141 Analyse multidimensionnelle exploratoire, 3 cr.
POL 6002 Méthodes quantitatives, 3 cr.
PSE 6573 Méthodes quantitatives – psychoéducation, 3 cr.
PSE 6575 Méthodologie de la recherche évaluative, 3 cr.
PSY 6002 Méthodes quantitatives avancées, 3 cr.
PSY 6007 Analyses corrélationnelles, 3 cr.
PSY 6238 Mesure et évaluation : enfants, 3 cr.
PSY 6703 Instruments de mesure en psy IO, 3 cr.
PSY 6707 Statistiques avancées en psy IO, 3 cr.
SOL 6210 Méthodologie 1 : analyse quantitative, 3 cr.
SOL 6214 Méthodologie 3 : données institutionnelles, 3 cr.
SOL 6220 Sociologie mathématique, 3 cr.
SPU 7003 Séminaire en épidémiologie, 3 cr.
SVS 7004 Méthodologie : recherche quantitative, 3 cr.

Bloc B₂ – Divers

Les cours doivent être choisis dans les répertoires de cours des programmes suivants :
Département de démographie

Département de géographie
Département de psychologie
Département de santé communautaire
Département de science politique
Département de sciences économiques
Département de sociologie
École de psychoéducation
École de service social
Faculté de médecine (Ph.D. santé publique)
Faculté des études supérieures (D.E.S.S. administration sociale)
Faculté des sciences de l'éducation (études en éducation et administration de l'éducation)

Objectif du D.E.S.S. (statistiques sociales)

L'objectif du programme de D.E.S.S. en statistiques sociales est de transmettre à l'étudiant des connaissances avancées en statistiques sociales et de le rendre capable d'envisager des applications. Les cours du tronc commun permettent à l'étudiant de couvrir les principales thématiques de base des statistiques sociales. Il peut ensuite approfondir une problématique donnée ou appliquer ses connaissances à un domaine particulier. Le programme s'inscrit à la fois dans une perspective de spécialisation et de formation continue.

Règlement pédagogique propre au D.E.S.S. (statistiques sociales)

1. Admission

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au programme de D.E.S.S. en statistiques sociales, le candidat doit :

- être titulaire d'un baccalauréat dans une discipline pertinente ou pouvoir attester d'une formation jugée équivalente;
- avoir une connaissance suffisante de la langue française et de la langue anglaise.

2. Programme

Le programme de D.E.S.S. en statistiques sociales comporte 30 crédits du niveau des études supérieures.

3. Choix de cours

Le programme comporte 12 crédits de cours obligatoires et 18 crédits de cours à option, dont au moins trois crédits de cours en méthodes quantitatives.

4. Durée de la scolarité

La durée minimale de la scolarité est de un trimestre équivalent plein temps. La scolarité maximale est de 3 ans à compter de l'inscription initiale du candidat.

5. Modalités de transfert du microprogramme au D.E.S.S.

L'étudiant qui a conservé une moyenne de 2.7 dans les cours du microprogramme peut demander un transfert au D.E.S.S. Les crédits accumulés peuvent être reconnus, en autant que les exigences du programme de D.E.S.S. sont satisfaites.

Structure du programme

Bloc A – Obligatoire (12 cr.)

PLU 6016 Méthodes quantitatives, 3 cr.
STS 6010 Stat. sociales et politiques publiques, 3 cr.
STS 6015 Analyse longitudinale des stat. sociales, 3 cr.
STS 6020 Séminaire de projet, 3 cr.

Bloc B – Option – Spécialisation (9 cr.)

Voir Structure du microprogramme (statistiques sociales) – Bloc B.

Objectifs de la M.Sc. (statistiques sociales)

Le programme vise à former des spécialistes en statistiques sociales. L'accent est mis, à la faveur d'une approche interdisciplinaire, sur l'acquisition de capacités d'analyse et de synthèse qui permettent de comprendre la dynamique et la portée des statistiques sociales. La modalité avec mémoire prépare l'étudiant à poursuivre une formation de chercheur en lui apprenant à manipuler des méthodes, des concepts et des habiletés discursives qui servent à la production et à la diffusion du savoir. La modalité avec travail dirigé ou stage vise soit à développer chez l'étudiant une compétence complémentaire à sa formation de base ou un renforcement de cette dernière, soit à

diversifier son expertise et ses champs d'intervention ou soit à le familiariser avec le transfert des connaissances.

Règlement pédagogique propre à la M.Sc. (statistiques sociales)

1. Admission

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier à la maîtrise en statistiques sociales, le candidat doit :

- être titulaire d'un baccalauréat dans une discipline pertinente ou pouvoir attester d'une formation jugée équivalente;
- avoir une connaissance suffisante de la langue française et de la langue anglaise.

2. Programme

Le programme de la modalité avec mémoire comprend 21 crédits de cours du niveau des études supérieures et 24 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'un mémoire.

Le programme de la modalité avec travail dirigé ou avec stage comprend 30 crédits de cours du niveau des études supérieures et 15 crédits attribués à un travail dirigé ou à un stage.

3. Choix de cours

Le programme avec mémoire comporte 12 crédits de cours obligatoires et 9 crédits de cours à option, dont au moins trois crédits de cours en méthodes quantitatives.

Le programme avec stage ou avec travail dirigé comporte 12 crédits de cours obligatoires et 18 crédits de cours à option, dont au moins trois crédits de cours en méthodes quantitatives.

4. Durée de la scolarité

La durée minimale de la scolarité est de trois trimestres équivalent plein temps.

5. Modalités de transfert du D.E.S.S. à la maîtrise

L'étudiant qui a conservé une moyenne de 2.7 dans les cours du microprogramme ou du D.E.S.S. peut demander un transfert à la maîtrise. Les crédits accumulés peuvent être reconnus, en autant que les exigences du programme de maîtrise sont satisfaites.

Structure du programme

Bloc A – Obligatoire (12 cr.)

- PLU 6016 Méthodes quantitatives, 3 cr.
- STS 6010 Stat. sociales et politiques publiques, 3 cr.
- STS 6015 Analyse longitudinale des stat. sociales, 3 cr.
- STS 6020 Séminaire de projet, 3 cr.

Bloc B – Option – Spécialisation

- Modalité avec mémoire : (9 cr.)
- Modalité avec travail dirigé ou stage : (18 cr.)

Voir Structure du microprogramme (statistiques sociales) – Bloc B.

Bloc C – Activités dirigées

- Modalité avec mémoire :
 - STS 6900 Mémoire, 24 cr.
- Modalité avec stage ou travail dirigé :
 - STS 6910 Travail dirigé, 15 cr.
 - ou
 - STS 6915 Stage, 15 cr.

Objectifs du Ph.D. (statistiques sociales)

Le programme vise à développer chez l'étudiant une compétence de haut niveau en statistiques sociales. L'accent est mis, à la faveur d'une approche interdisciplinaire, sur l'acquisition de capacités à réaliser, de façon autonome, des travaux originaux de recherche qui seront présentés dans une thèse. Cette formation prépare le diplômé à entreprendre une carrière de recherche, d'enseignement ou de recherche/développement.

Règlement pédagogique propre au Ph.D. (statistiques sociales)

1. Admission

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au programme de doctorat en statistiques sociales, le candidat doit :

- être titulaire d'une maîtrise en statistiques sociales ou pouvoir attester d'une formation jugée équivalente;
- avoir une connaissance suffisante de la langue française et de la langue anglaise.

2. Programme

Le programme de doctorat comporte un séminaire obligatoire de 3 crédits et 87 crédits attribués à la recherche et à la rédaction de la thèse.

3. Durée de la scolarité

La durée minimale de la scolarité est de six trimestres équivalent plein temps.

Structure du programme

Bloc A – Obligatoire (3 cr.)

STS 7010 Séminaire de thèse, 3 cr.

Bloc B – Recherche et thèse (87 cr.)

STS 7900 Recherche et thèse, 87 cr.

Toxicologie et analyse du risque

D.E.S.S. (toxicologie et analyse du risque) 2-486-1-2

Ce programme est sous la direction de Robert Tardif, assisté d'un comité du programme. Outre le directeur, le comité du programme se compose de Bernadette Pinel-Alloul et de France Varin.

Pour information, tél. : 514-343-6134; télécopieur : 514-343-2200

Personnel enseignant

Le personnel enseignant de ce programme est constitué de professeurs de la Faculté de médecine, de la Faculté de pharmacie, de la Faculté de médecine vétérinaire et de la Faculté des arts et des sciences.

Objectifs du D.E.S.S. (toxicologie et analyse du risque)

Les objectifs généraux du programme d'études supérieures spécialisées en toxicologie et analyse du risque sont de former des scientifiques possédant une connaissance des principes et de la méthodologie propres à la toxicologie générale et à l'analyse du risque et qui seront capables de reconnaître les problèmes causés par l'exposition à des agents chimiques, d'évaluer les propriétés toxiques de ces agents, de caractériser le risque toxicologique et d'intervenir de façon utile dans la solution des problèmes toxicologiques. Ce programme de D.E.S.S. s'adresse à des candidats possédant déjà une formation dans un champ d'activités spécialisées en sciences de la santé humaine ou animale, en sciences biomédicales ou en sciences naturelles (chimie, par exemple), ou en voie d'acquies une formation spécialisée. Il leur permettra d'enrichir leurs connaissances dans le domaine de la toxicologie et de l'analyse du risque en vue d'une utilisation dans leur sphère de spécialisation.

Règlement pédagogique propre au D.E.S.S. en toxicologie et analyse du risque

1. Admission

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au programme de Diplôme d'études supérieures spécialisées en toxicologie et analyse du risque, le candidat doit :

- être titulaire d'un diplôme de 1^{er} cycle, soit en sciences biologiques, en chimie, dans l'une des disciplines des sciences de la santé, soit dans toute autre discipline appropriée, ou d'un diplôme jugé équivalent,
- avoir amorcé un cheminement de carrière dans un domaine de pratique professionnelle ou de recherche relié à la toxicologie.

Selon ses antécédents et son expérience antérieure, le candidat pourra être appelé à suivre un programme de formation complémentaire.

2. Programme

Le programme de 30 crédits de cours comporte les options suivantes :

Analyse du risque
Toxicologie générale

3. Choix de cours

Le programme comporte 21 crédits de cours obligatoires et 9 crédits de cours à option dont un maximum de 3 crédits du niveau du 1^{er} cycle. Le choix des cours à option dépend de la formation préalable de l'étudiant et doit être sanctionné par le comité pédagogique.

4. Évaluation

L'évaluation des cours est faite en conformité avec celle fixée par le règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures en ce qui concerne les cours de maîtrise. Les dispositions de ce règlement s'appliquent aussi au cas d'échec et au calcul de la moyenne.

Le candidat doit obtenir une moyenne générale d'au moins 2,7 pour se voir attribuer le diplôme.

5. Durée de la scolarité

La scolarité est de deux trimestres à plein temps ou l'équivalent. La durée maximale de scolarité est de quatre ans à compter de l'inscription initiale.

Structure du programme

Option « Analyse du risque »

Bloc A – Obligatoire (21 cr.)

MSN 6021	Gestion des risques en santé environn., 3 cr.
MSN 6136	Principes de l'analyse du risque, 3 cr.
MSN 6138	Incertitude et caractérisation du risque, 3 cr.
MSN 6146	Modèles en analyse du risque, 3 cr.
TXL 6002	Méthodes analytiques en toxicologie
TXL 6010	Introduction à la toxicologie, 3 cr.
TXL 6014	Toxicologie de l'environnement, 3 cr.

Bloc B – Option (9 cr.)

Parmi les cours des répertoires des facultés et départements participants.

Option « Toxicologie générale »

Bloc A – Obligatoire (21 cr.)

MSN 6018	Toxicologie industrielle, 3 cr.
MSN 6136	Principes de l'analyse du risque, 3 cr.
TXL 6002	Méthodes analytiques en toxicologie
TXL 6010	Introduction à la toxicologie, 3 cr.
TXL 6012	Toxicologie des médicaments, 3 cr.
TXL 6014	Toxicologie de l'environnement, 3 cr.
TXL 6016	Toxicologie agro-alimentaire, 3 cr.

Bloc B – Option (9 cr.)

Parmi les cours des répertoires des facultés et départements participants.

Vieillessement, santé et société*

Microprogramme (vieillessement, santé et société)

2-377-6-0

D.E.S.S. (vieillessement, santé et société)

2-377-1-0

M.Sc., Maîtrise individualisée (vieillessement, santé et société)**

2-960-1-5

Responsable des programmes : Paule Lebel

Renseignements : 514-343-6426 ou à l'adresse fesadmission@fes.umontreal.ca

Objectifs du microprogramme (vieillessement, santé et société)

Ce programme vise à l'intégration, dans un cadre interdisciplinaire, de compétences de base en vieillissement, santé et société. Il peut constituer la première étape d'une spécialisation qui mènera l'étudiant au D.E.S.S. Il peut offrir au candidat en milieu de travail une occasion de compléter ses connaissances et de rehausser ses compétences.

1. Admission

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au microprogramme de 2^e cycle en vieillissement, santé et société, le candidat doit :

a) être titulaire d'un diplôme de 1^{er} cycle ou d'un baccalauréat dans des domaines comme la psychologie, la sociologie, le service social, le droit, la médecine, la nutrition, la réadaptation, la pharmacie et les sciences infirmières et avoir obtenu une moyenne globale de 2,7;

b) avoir une connaissance suffisante de la langue française et de la langue anglaise;

c) après étude de son dossier, le candidat pourrait avoir à suivre d'autres cours, notamment lorsque des faiblesses sur le plan méthodologique sont apparentes. Il devra préciser par écrit sa motivation à s'inscrire au programme ainsi que les conditions qui favoriseront ses études.

Des activités de formation en ligne (WebCT) sont utilisées en complément aux cours donnés en classe. Les étudiants doivent avoir accès à un ordinateur et posséder des habiletés de base en traitement de texte. Un atelier de formation d'une demi-journée pour la formation en ligne sera offert avant le début de la session d'automne. Également, un atelier d'une demi-journée pour la formation à la recherche documentaire informatisée sera disponible.

2. Programme

Le microprogramme de 2^e cycle en vieillissement, santé et société comporte 15 crédits du niveau des études supérieures.

3. Choix de cours

Le microprogramme de 2^e cycle en vieillissement, santé et société comporte 12 crédits de cours obligatoires et 3 crédits de cours à option choisis dans la liste des cours à option restreinte.

4. Durée de la scolarité

La durée minimale de la scolarité est de un an à demi-temps. La scolarité maximale est de 3 ans à compter de l'inscription initiale du candidat.

Structure du programme

Bloc A – Obligatoire (12 cr.)

VSS 6001	Qu'est-ce que vieillir?, 3 cr.
VSS 6002	La personne vieillissante, 3 cr.
VSS 6003	Pers. vieillissantes/Aspects soc. santé, 3 cr.
VSS 6004	Approches/pers. âgées et leurs aidants, 3 cr.

Bloc B – Option (3 cr.)

ASA 6302	Évolution vers des systèmes intégrés, 1 cr.
ASA 6303	Prise en charge institutionnelle, 1 cr.
ASA 6304	Services dans la communauté, 1 cr.
ASA 6305	Outils d'évaluation, 1 cr.
ASA 6306	Évaluation des systèmes intégrés, 2 cr.

Objectifs du D.E.S.S. (vieillessement, santé et société)

Ce programme vise à développer chez l'étudiant les compétences requises pour aborder l'analyse de problèmes complexes et contribuer à leur solution en utilisant des résultats de recherche. L'accent est mis, à la faveur d'une approche interdisciplinaire, sur les principales thématiques de base, sur les méthodes d'études et sur le transfert des résultats de recherche à la pratique en matière de vieillissement, santé et société. Le programme s'inscrit à la fois dans une perspective de spécialisation et de formation continue.

* Les admissions à ces programmes sont suspendues temporairement.

** Une formation de maîtrise est accessible par un cheminement individualisé.

Règlement pédagogique propre au D.E.S.S. (vieillesse, santé et société)

1. Admission

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au D.E.S.S. de 2^e cycle en vieillissement, santé et société, le candidat doit:

- a) être titulaire d'un diplôme de 1^{er} cycle ou d'un baccalauréat dans des domaines comme la psychologie, la sociologie, le service social, le droit, la médecine, la nutrition, la réadaptation, la pharmacie et les sciences infirmières;
- b) avoir une connaissance suffisante de la langue française et de la langue anglaise;
- c) après étude de son dossier, le candidat pourrait avoir à suivre d'autres cours, notamment lorsque des faiblesses sur le plan méthodologique sont apparentes. Il devra préciser, par lettre, sa motivation à s'inscrire au programme. Deux lettres de recommandation de professeurs ou d'employeurs devront appuyer sa candidature.

Des activités de formation en ligne (WebCT) sont utilisées en complément aux cours donnés en classe. Les étudiants doivent avoir accès à un ordinateur et posséder des habiletés de base en traitement de texte. Un atelier de formation d'une demi-journée pour la formation en ligne sera offert avant le début de la session d'automne. Également, un atelier d'une demi-journée pour la formation à la recherche documentaire informatisée sera disponible.

2. Choix de cours

Le diplôme d'études supérieures spécialisées en vieillissement, santé et société comporte 30 crédits de cours du niveau des études supérieures.

3. Programme

Le programme de D.E.S.S. comporte 18 crédits de cours obligatoires et 12 crédits de cours à option dont 3 crédits choisis dans la liste des cours à option restreinte.

4. Durée de la scolarité

La durée minimale du programme de D.E.S.S. en vieillissement, santé et société est de quatre trimestres à demi-temps. La scolarité maximale est de 4 ans à compter de l'inscription initiale du candidat.

5. Passage du microprogramme au D.E.S.S.

L'étudiant qui a conservé une moyenne de 3,0 dans les cours du microprogramme peut demander un transfert au D.E.S.S. Les crédits accumulés peuvent être reconnus, en autant que les exigences du programme de D.E.S.S. sont satisfaites.

Structure du programme

Bloc A – Obligatoire (18 cr.)

- VSS 6001 Qu'est-ce que vieillir?, 3 cr.
- VSS 6002 La personne vieillissante, 3 cr.
- VSS 6003 Pers. vieillissantes/Aspects soc. santé, 3 cr.
- VSS 6004 Approches/pers. âgées et leurs aidants, 3 cr.
- VSS 6006 Santé, vieillissement: méth. rech. appl., 3 cr.
- VSS 6007 Séminaire d'intégration, 3 cr.

Bloc B – Option (3 cr.)

- ASA 6302 Évolution vers des systèmes intégrés, 1 cr.
- ASA 6303 Prise en charge institutionnelle, 1 cr.
- ASA 6304 Services dans la communauté, 1 cr.
- ASA 6305 Outils d'évaluation, 1 cr.
- ASA 6306 Évaluation des systèmes intégrés, 2 cr.

Bloc C – Option – Spécialisation (9 cr.)

Bloc C₁ – Santé publique et système de santé

- ASA 6101 Cadre pour l'analyse du système de santé, 1 cr.
- ASA 6102 Santé de la population et déterminants, 1 cr.
- ASA 6104 Utilisation des services sociosanitaires, 1 cr.
- ASA 6105 Mutations des systèmes sociosanitaires, 1 cr.
- ASA 6120 Fondements du management, 3 cr.
- ASA 6161 Évaluation normative, 1 cr.
- ASA 6162 Gestion de la production des services, 1 cr.
- ASA 6163 Gestion des systèmes d'information, 1 cr.
- ASA 6301 La fragilité des personnes âgées, 1 cr.

- MSO 6083 Pratiques de la santé publique, 3 cr.
- MSO 6134 Comportement individuel / santé publique, 3 cr.

Bloc C₂ – Aspects sociaux

- SVS 6414 Vieillesse et services sociaux, 3 cr.
- SVS 6535 Intervention et maladie mortelle, 3 cr.
- SVS 7003 Séminaire sur les politiques sociales, 3 cr.
- SOL 6651 Sociologie de la santé, 3 cr.
- SOL 6658 Sociétés et vieillissement, 3 cr.

Bloc C₃ – Aspects biologiques et psychologiques

- OPP 6044 Déficience visuelle: aspect psychosocial, 3 cr.
- PHM 6504 Pharmacothérapie gériatrique, 3 cr.
- PSY 6264 Psychologie de la mort, 3 cr.
- PSY 6412 Neuropsychologie de la mémoire, 3 cr.
- PSY 6415 Neuropsychologie de la sénescence, 3 cr.

Bloc C₄ – Dimensions éthiques

- BIE 6002 Bioéthique, santé et société, 3 cr.
- BIE 6003 Bioéthique et expérimentation, 3 cr.
- BIE 6004 Bioéthique et approche de la mort, 3 cr.
- DRT 6882C Droit, biotechnologies et société, 3 cr.
- MMD 6005 Éthique et recherche en santé, 1 cr.
- MSO 6038 Fondements et éthique en santé publique, 3 cr.

Bloc C₅ – Interventions auprès de l'individu et son milieu

- MSO 6059 La pratique de l'éducation pour la santé, 3 cr.
- SOI 6113 Séminaire en chronicité et réadaptation, 3 cr.
- SOI 6121 Approche systémique familiale, 3 cr.
- SOI 6127 Approche communautaire, 3 cr.
- SOI 6128 Intervention en santé communautaire, 3 cr.
- SOI 6129 Perspectives internationales et soins, 3 cr.
- SOI 6147 Dimensions sociales des soins de santé, 3 cr.
- SOI 6167 Probl. et interv. à la personne âgée, 6 cr.

Bloc C₆ – Approches et dimensions méthodologiques

- MSO 6001 Concepts de base en épidémiologie, 3 cr.
- MSO 6039 Sc. humaines/sociales en santé publique, 3 cr.
- MSO 6060 Concepts de base en biostatistique, 3 cr.
- MSO 6071 Gestion de projets de santé I, 3 cr.
- MSO 6086 La recherche qualitative en santé, 3 cr.
- MSO 6130 Design pédagogique – éducation sanitaire, 3 cr.
- PSY 6827 Psychologie ergonomique, 3 cr.

Tout autre cours pertinent au programme peut être approuvé par le directeur du programme.

Objectifs de la M.Sc. (vieillesse, santé et société)

Le programme de maîtrise vise à développer chez l'étudiant les compétences d'analyse et de synthèse lui permettant d'étudier, en s'appuyant sur l'interdisciplinarité, des questions liées à la problématique vieillissement, santé et société. La modalité avec mémoire est destinée à initier l'étudiant à la pratique de la recherche en le rendant apte à utiliser adéquatement certaines méthodes de recherche et à présenter correctement les résultats de ses travaux. La modalité avec travail dirigé vise à permettre à l'étudiant de diversifier son expertise et ses champs d'intervention dans une perspective interdisciplinaire en transférant ses connaissances sur le plan des applications.

Règlement pédagogique propre à la M.Sc. (vieillesse, santé et société)

1. Admission

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au programme de maîtrise en vieillissement, santé et société, le candidat doit :

- a) être titulaire d'un diplôme de 1^{er} cycle ou d'un baccalauréat dans des domaines comme la psychologie, la sociologie, le service social, le droit, la médecine, la nutrition, la réadaptation, la pharmacie et les sciences infirmières;
- b) avoir une connaissance suffisante de la langue française et de la langue anglaise;

c) après étude de son dossier, le candidat pourrait avoir à suivre d'autres cours, notamment lorsque des faiblesses sur le plan méthodologique sont apparentes. Il devra préciser, par lettre, sa motivation à s'inscrire au programme. Deux lettres de recommandation de professeurs ou d'employeurs devront appuyer sa candidature.

d) Avoir conservé une moyenne cumulative de 3,0 dans ses études de 1^{er} cycle à l'Université de Montréal, ou une note équivalente.

Des activités de formation en ligne (WebCT) sont utilisées en complément aux cours donnés en classe. Les étudiants doivent avoir accès à un ordinateur et posséder des habiletés de base en traitement de texte. Un atelier de formation d'une demi-journée pour la formation en ligne sera offert avant le début de la session d'automne. Également, un atelier d'une demi-journée pour la formation à la recherche documentaire informatisée sera disponible.

2. Programme

Le programme avec mémoire comprend 21 crédits de cours du niveau des études supérieures et 24 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'un mémoire.

Le programme de la modalité avec travail dirigé comprend 30 crédits de cours du niveau des études supérieures et 15 crédits attribués à un travail dirigé.

3. Choix de cours

Le programme avec mémoire comprend 18 crédits de cours obligatoires et 3 crédits de cours à option choisis dans la liste des cours à option restreinte.

Le programme avec travail dirigé comporte 18 crédits de cours obligatoires et 12 crédits de cours à option dont 3 crédits choisis dans la liste des cours à option restreinte.

4. Durée de la scolarité.

La durée minimale de la scolarité est de quatre trimestres à demi-temps.

5. Passage du microprogramme ou du D.E.S.S. à la maîtrise

L'étudiant qui a conservé une moyenne de 3,0 dans les cours du microprogramme ou du D.E.S.S. peut accéder au cheminement de maîtrise. Les crédits accumulés peuvent être reconnus, en autant que les exigences du cheminement de maîtrise sont satisfaites.

Structure du programme

Bloc A – Obligatoire (18 cr.)

- VSS 6001 Qu'est-ce que vieillir? 3 cr.
- VSS 6002 La personne vieillissante, 3 cr.
- VSS 6003 Pers. vieillissantes/Aspects soc. santé, 3 cr.
- VSS 6004 Approches/pers. âgées et leurs aidants, 3 cr.
- VSS 6006 Santé, vieillissement : méth. rech. appl., 3 cr.
- VSS 6007 Séminaire d'intégration, 3 cr.

Bloc B – Option (3 cr.)

- ASA 6302 Évolution vers des systèmes intégrés, 1 cr.
- ASA 6303 Prise en charge institutionnelle, 1 cr.
- ASA 6304 Services dans la communauté, 1 cr.
- ASA 6305 Outils d'évaluation, 1 cr.
- ASA 6306 Évaluation des systèmes intégrés, 2 cr.

Bloc C – Option – Spécialisation (9 cr.)

– Modalité avec travail dirigé : (9 cr.)

Bloc C₁ – Santé publique et système de santé

- ASA 6101 Cadre pour l'analyse du système de santé, 1 cr.
- ASA 6102 Santé de la population et déterminants, 1 cr.
- ASA 6104 Utilisation des services sociosanitaires, 1 cr.
- ASA 6105 Mutations des systèmes sociosanitaires, 1 cr.
- ASA 6120 Fondements du management, 3 cr.
- ASA 6161 Évaluation normative, 1 cr.
- ASA 6162 Gestion de la production des services, 1 cr.
- ASA 6163 Gestion des systèmes d'information, 1 cr.
- ASA 6301 La fragilité des personnes âgées, 1 cr.
- MSO 6083 Pratiques de la santé publique, 3 cr.
- MSO 6134 Comportement individuel / santé publique, 3 cr.

Bloc C₂ – Aspects sociaux

- SVS 6414 Vieillesse et services sociaux, 3 cr.
- SVS 6535 Intervention et maladie mortelle, 3 cr.
- SVS 7003 Séminaire sur les politiques sociales, 3 cr.
- SOL 6651 Sociologie de la santé, 3 cr.
- SOL 6658 Sociétés et vieillissement, 3 cr.

Bloc C₃ – Aspects biologiques et psychologiques

- OPP 6044 Déficience visuelle: aspect psychosocial, 3 cr.
- PHM 6504 Pharmacothérapie gériatrique, 3 cr.
- PSY 6264 Psychologie de la mort, 3 cr.
- PSY 6412 Neuropsychologie de la mémoire, 3 cr.
- PSY 6415 Neuropsychologie de la sénescence, 3 cr.

Bloc C₄ – Dimensions éthiques

- BIE 6002 Bioéthique, santé et société, 3 cr.
- BIE 6003 Bioéthique et expérimentation, 3 cr.
- BIE 6004 Bioéthique et approche de la mort, 3 cr.
- DRT 6882C Droit, biotechnologies et société, 3 cr.
- MMD 6005 Éthique et recherche en santé, 1 cr.
- MSO 6038 Fondements et éthique en santé publique, 3 cr.

Bloc C₅ – Interventions auprès de l'individu et son milieu

- MSO 6059 La pratique de l'éducation pour la santé, 3 cr.
- SOI 6113 Séminaire en chronicité et réadaptation, 3 cr.
- SOI 6121 Approche systémique familiale, 3 cr.
- SOI 6127 Approche communautaire, 3 cr.
- SOI 6128 Intervention en santé communautaire, 3 cr.
- SOI 6129 Perspectives internationales et soins, 3 cr.
- SOI 6147 Dimensions sociales des soins de santé, 3 cr.
- SOI 6167 Probl. et interv. à la personne âgée, 6 cr.

Bloc C₆ – Approches et dimensions méthodologiques

- MSO 6001 Concepts de base en épidémiologie, 3 cr.
- MSO 6039 Sc. humaines/sociales en santé publique, 3 cr.
- MSO 6060 Concepts de base en biostatistique, 3 cr.
- MSO 6071 Gestion de projets de santé I, 3 cr.
- MSO 6086 La recherche qualitative en santé, 3 cr.
- MSO 6130 Design pédagogique – éducation sanitaire, 3 cr.
- PSY 6827 Psychologie ergonomique, 3 cr.

Bloc D – Activités dirigées

– Modalité avec mémoire

- VSS 6900 Mémoire, 24 cr.

– Modalité avec travail dirigé

- VSS 6008 Travail dirigé, 15 cr.

Séminaires interdisciplinaires

Pour toute question administrative reliée à ces séminaires, s'adresser au Secteur des études de la Faculté des études supérieures, tél. : 514-343-6111, poste 1538.

PLU

- PLU 6000 Les transports, 3 cr.
- PLU 6008 Aspects sociaux de la santé, 3 cr.
- PLU 6009 Intelligence artificielle, 3 cr.
- PLU 6010 Divers aspects de la santé des femmes, 3 cr.
- PLU 6014 L'aménagement linguistique, 3 cr.
- PLU 6015 Rhétoriques du texte et de l'image, 3 cr.
- PLU 6022 Ethnicité et société, 3 cr.
- PLU 6028 Asie de l'Est/Échanges avec le Canada, 3 cr.
- PLU 6031 Japon et Corée/La politique économique, 3 cr.
- PLU 6032 Asie de l'Est/Enjeux et place du Canada, 3 cr.
- PLU 6034 Littérature, cinéma et médias, 3 cr.

PLU 6035	La pratique de l'enseignement supérieur, 3 cr.
PLU 6039	Musiques et sociétés, 3 cr.
PLU 6040	Éducation/Const. des rapports ethniques, 3 cr.
PLU 6042	Problématiques de l'intermédialité, 3 cr.
PLU 6043	Spiritualité et santé, 3 cr.
PLU 6044	Formation en expérimentation animale, 1 cr.
PLU 6044A	Analyse longitudinale 1, 1 cr.
PLU 6044B	Analyse longitudinale 2, 1 cr.
PLU 6044C	Analyse longitudinale 3, 1 cr.
PLU 6045	Questions thématiques en bioéthique, 3 cr.
PLU 6046A	Éthique de la recherche : introduction, 1 cr.
PLU 6046B	Sujets humains en recherche, 1 cr.
PLU 6046C	Problématiques/Éthique de la recherche, 1 cr.
PLU 6047	Santé et justice sociale, 3 cr.
PLU 6048	Connaissances et changements en santé, 3 cr.
PLU 6049	Troubles de la mobilité et de la posture, 1 cr
PLU 6050	Panels et évaluation des politiques, 1 cr
PLU 6051	Enjeux des soins cliniques de première ligne, 3 cr
PLU 6053	Penser l'histoire culturelle du Québec, 3 cr.
PLU 6054	Communication scientifique écrite I, 1 cr.
PLU 6055	Communication scientifique orale 1, 1 cr.
PLU 6056	Travail scientifique en équipe, 1 cr.
PLU 6057	Chine contemporaine : défis et enjeux, 3 cr.
PLU 6058	Rechercher et exploiter la documentation, 1 cr.

Kinésiologie

Sous cette rubrique, sont regroupés les programmes d'études supérieures offerts en Kinésiologie : un microprogramme et un D.E.S.S. (activité physique et promotion de la santé), un microprogramme, un D.E.S.S. et une maîtrise ès sciences (M.Sc.) (kinésiologie), une maîtrise ès sciences (M.Sc.) et un Philosophiæ Doctor (Ph.D.) (Sciences de l'activité physique).

Activité physique et promotion de la santé*

Microprogramme de 2^e cycle (activité physique et promotion de la santé)	2-351-6-0
D.E.S.S. (activité physique et promotion de la santé)	2-351-1-0

Kinésiologie

Microprogramme de 2^e cycle (kinésiologie)	2-352-6-0
D.E.S.S. (kinésiologie)	2-352-1-1
M.Sc. (kinésiologie)	2-352-1-0

Sciences de l'activité physique

M.Sc. (sciences de l'activité physique)	2-350-1-0
Ph.D. (sciences de l'activité physique) *	3-350-1-0

Responsables du microprogramme et du D.E.S.S. (activité physique et promotion de la santé) : Lise Gauvin, Département de médecine sociale et préventive, tél. : 514-343-6087 et Suzanne Laberge, Département de kinésiologie, tél. : 514-343-7934

Responsable du microprogramme, du D.E.S.S. et de la M.Sc. (kinésiologie) : Suzanne Laberge, Département de kinésiologie, tél. : 514-343-7934

Responsable des programmes de M.Sc. et de Ph.D. (Sciences de l'activité physique) : Luc Proteau, tél. 514-343-2039

Information sur les programmes : Francine Normandeau, Département de kinésiologie, tél. : 514-343-6152

Membres du Comité des études supérieures

Suzanne Laberge
François Prince
Luc Proteau

Directeur : François Prince

Directeur adjoint : Luc Proteau

Personnel enseignant **

Professeurs titulaires

Claude Alain, Ph.D. (Alberta)
Paul Allard, Ph.D. génie mécanique (Montréal)
Louise Béliveau, Ph.D. (Montréal)
Marie-France Daniel, Ph.D. éducation (UQÀM)
Suzanne Laberge, Ph.D. anthropologie (Montréal)
Jean-Marc Lavoie, Ph.D. (Wisconsin)
Luc Léger, Ph.D. (Alberta)
François Péronnet, Ph.D. physiologie (Montréal)

* Ces programmes sont offerts conjointement avec le Département de médecine sociale et préventive.

** Sont habilités à oeuvrer aux cycles supérieurs les membres du personnel enseignant qui y ont été affectés. Prière de s'informer auprès des autorités directement responsables des programmes d'études ou auprès de la Faculté des études supérieures.

François Prince, Ph.D. (Montréal)

Luc Proteau, Ph.D. (Montréal)

Professeurs agrégés

Raynald Bergeron, Ph.D. (Montréal)
Wayne R. Halliwell, Ph.D. (Florida State)
Sophie Laforest, Ph.D. épidémiologie et biostatistique (McGill)
Julie Messier, Ph.D. physiologie (Montréal)

Professeurs adjoints

Olivier Birot, Ph.D. physiologie et biologie cellulaire (Claude Bernard)
Laurent Bosquet, Ph.D. sciences et techniques des activités physiques et sportives (Poitiers) et sciences de l'activité physique (Montréal)
Yan Burelle, Ph.D. (Montréal)
Dave Ellemberg, Ph.D. (Montréal)

Professeurs accrédités

Martin Juneau, M.D. (Sherbrooke)
Michel White, M.D. (Laval)

Professeurs associés

Bruno Cormery, Ph.D. (Aix-Marseille II)
Phillip Gardiner, Ph.D. (Alberta)
Claude Lajoie, Ph.D. (Montréal)
Thibault, Guy, Ph.D. (Montréal)

Professeures invitées

Jacinthe Hovington, M.Sc. sciences biomédicales (Montréal)
Guylaine Messier, M.Sc. nutrition (Montréal)

Professeure chercheuse adjointe

Véronique Pépin, Ph.D. (Arizona)

Objectifs du microprogramme (activité physique et promotion de la santé)

L'objectif est d'initier les candidats aux problématiques de la promotion de la santé par l'activité physique dans un milieu scolaire ou dans un milieu communautaire.

Destinataires

Le microprogramme de 2^e cycle en activité physique et promotion de la santé a été conçu pour répondre aux besoins de formation de plusieurs clientèles potentielles, notamment : les enseignants en éducation physique, les intervenants en activité physique, les spécialistes de l'activité physique travaillant dans le réseau de la santé publique, les diplômés en kinésiologie et les diplômés d'autres disciplines médicales et paramédicales.

Règlement pédagogique propre au microprogramme de 2^e cycle (activité physique et promotion de la santé)

1. Admission

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au microprogramme de 2^e cycle en activité physique et promotion de la santé, le candidat doit être titulaire d'un diplôme de B.Sc. en kinésiologie, en éducation physique ou en éducation à la santé, d'un diplôme de 1^{er} cycle dans un domaine pertinent pour la santé, ou d'un diplôme jugé équivalent. Il doit avoir une connaissance suffisante du français parlé et écrit, et une connaissance suffisante de l'anglais écrit. Une expérience de travail dans un domaine pertinent est un atout. Le candidat peut être invité à une entrevue.

2. Programme

Le programme comprend 15 crédits de cours, soit 9 crédits de cours obligatoires et 6 crédits de cours à option.

3. Choix de cours

Le programme comporte 9 crédits de cours obligatoires et 6 crédits de cours à option approuvés par le directeur du programme.

4. Durée du programme

La durée minimale de la scolarité du microprogramme de 2^e cycle en activité physique et promotion de la santé est de un trimestre à plein temps. La durée maximale est de six trimestres.

5. Évaluation

L'évaluation se fait en conformité avec le règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures.

6. Passage au Diplôme d'études supérieures spécialisées (D.E.S.S.) en activité physique et promotion de la santé

L'étudiant qui a maintenu une moyenne de 2,7 dans le microprogramme de 2^e cycle en activité physique et promotion de la santé peut être admis au diplôme d'études supérieures spécialisées en activité physique et promotion de la santé et se faire reconnaître les crédits réalisés dans le cadre du microprogramme aux fins de l'obtention du diplôme d'études supérieures spécialisées en activité physique et promotion de la santé.

Structure du microprogramme

Bloc A – Obligatoire (9 cr.)

KIN 6500	Activité physique et santé, 3 cr.
KMS 6100	Perspectives interdisciplinaires, 3 cr.
MSO 6038	Fondements et éthique en santé publique, 3 cr.

Bloc B – Option (6 cr.)

KIN 6375	Séminaire sur l'étude des cas cliniques, 3 cr.
KIN 6510	Activité phys. conditions pathologiques, 3 cr.
KIN 6515	Équilibre postural et locomotion, 3 cr.
KIN 6520	Évaluation, entraînement et prescription, 3 cr.
KIN 6825	Psycho. du sport et activité physique, 3 cr.
KIN 6866	Sociologie des pratiques corporelles, 3 cr.
MSO 6039	Sc. humaines/sociales en santé publique, 3 cr.
MSO 6048	Santé des enfants et des adolescents, 3 cr.
MSO 6059	La pratique de l'éducation pour la santé, 3 cr.
MSO 6130	Design pédagogique – éducation sanitaire, 3 cr.
MSO 6131	Stratégies en promotion de la santé, 3 cr.

Objectifs du D.E.S.S. (activité physique et promotion de la santé)

L'objectif est de former des diplômés capables de formuler et d'actualiser un plan efficace de promotion de la santé par l'activité physique dans un milieu scolaire ou dans un milieu communautaire.

Destinataires

Le programme de D.E.S.S. en activité physique et promotion de la santé a été conçu pour répondre aux besoins de formation de plusieurs clientèles potentielles, notamment : les enseignants en éducation physique, les intervenants en activité physique, les spécialistes de l'activité physique travaillant dans le réseau de la santé publique, les diplômés en kinésiologie, les diplômés d'autres disciplines médicales et paramédicales.

Règlement pédagogique propre au D.E.S.S. (activité physique et promotion de la santé)

1. Admission

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au programme de Diplôme d'études supérieures spécialisées en activité physique et promotion de la santé, le candidat doit être titulaire d'un diplôme de B.Sc. en kinésiologie, en éducation physique ou en éducation à la santé, d'un diplôme de 1^{er} cycle dans un domaine pertinent pour la santé, ou d'un diplôme jugé équivalent. Il doit avoir une connaissance suffisante du français parlé et écrit, et une connaissance suffisante de l'anglais écrit. Une expérience de travail dans un domaine pertinent est un atout. Le candidat peut être invité à une entrevue.

2. Programme

Le programme comprend 30 crédits de cours, soit 18 crédits de cours obligatoires et 12 crédits de cours à option.

3. Choix de cours

Le programme comporte 18 crédits de cours obligatoires et 12 crédits de cours à option approuvés par le directeur du programme. Après examen du dossier, certains cours préparatoires pourraient être exigés selon la formation initiale du candidat.

4. Durée du programme

La durée minimale de la scolarité du programme du Diplôme d'études supérieures spécialisées en activité physique et promotion de la santé est de deux trimestres à

plein temps ou l'équivalent. La durée maximale est de neuf trimestres (trois ans) à compter de l'inscription initiale.

5. Évaluation

L'évaluation se fait en conformité avec le règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures.

6. Passage à la Maîtrise en santé communautaire ou en sciences de l'activité physique

L'étudiant voulant être admis à un programme de maîtrise relevant de l'un ou l'autre des départements devra suivre les procédures d'admission et règlements pédagogiques propres à ces programmes.

Structure du programme

Bloc A – Obligatoire (18 cr.)

KIN 6500	Activité physique et santé, 3 cr.
KIN 6505	Activité physique et dynamiques sociales, 3 cr.
KMS 6100	Perspectives interdisciplinaires, 3 cr.
KMS 6900	Activité physique/promotion de la santé, 3 cr.
MSO 6134	Comportement individuel / santé publique, 3 cr.
MSO 6038	Fondements et éthique en santé publique, 3 cr.

Bloc B – Option (min. 3 cr.; max. 6 cr.)

MSO 6059	La pratique de l'éducation pour la santé, 3 cr.
MSO 6130	Design pédagogique – éducation sanitaire, 3 cr.

Bloc C – Option (min. 3 cr.; max. 6 cr.)

KIN 6510	Activité phys. conditions pathologiques, 3 cr.
KIN 6515	Équilibre postural et locomotion, 3 cr.
KIN 6520	Évaluation, entraînement et prescription, 3 cr.

Bloc D – Option (min. 3 cr.; max. 6 cr.)

KIN 6375	Séminaire sur l'étude des cas cliniques, 3 cr.
KIN 6825	Psycho. du sport et activité physique, 3 cr.
KIN 6866	Sociologie des pratiques corporelles, 3 cr.
MSO 6039	Sc. humaines/sociales en santé publique, 3 cr.
MSO 6048	Santé des enfants et des adolescents, 3 cr.
MSO 6131	Stratégies en promotion de la santé, 3 cr.

Objectifs du microprogramme (kinésiologie)

L'objectif général visé par ce programme est d'améliorer chez les étudiants les connaissances et habiletés nécessaires pour formuler, actualiser, encadrer, animer ou évaluer un programme d'activités physiques dans un but de promotion de la santé, de prévention primaire ou secondaire, ou de performance. Les milieux dans lesquels les diplômés pourront évoluer varieront en fonction de leur cheminement académique mais pourront inclure les milieux scolaire, communautaire, sportif ou de la santé. Par rapport au baccalauréat en kinésiologie ou en éducation physique et santé, ce programme représente une spécialisation.

Pour atteindre ces objectifs, plusieurs thèmes seront abordés dont : l'éducation à la santé, la promotion de l'activité physique, les effets de la pratique d'activités physiques sur la santé, la prescription d'activités physiques chez des clientèles spécifiques, etc.

Le programme se veut souple et propose essentiellement des cours à option, de façon à permettre aux étudiants de se tailler une formation sur mesure, en fonction de leurs objectifs de carrière.

Règlement pédagogique propre au microprogramme de 2^e cycle (kinésiologie)

1. Admission

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au microprogramme de 2^e cycle en kinésiologie, le candidat doit être titulaire d'un diplôme de B.Sc. en kinésiologie, en éducation physique ou en éducation à la santé, d'un diplôme de 1^{er} cycle dans un domaine pertinent ou d'un diplôme jugé équivalent. Il doit avoir une connaissance suffisante du français parlé et écrit et une connaissance suffisante de l'anglais écrit. Une expérience de travail dans un domaine pertinent est un atout. Le candidat peut être invité à une entrevue.

2. Programme

Le programme comprend 15 crédits de cours dont 3 crédits de cours obligatoires et 12 crédits de cours à option.

Après examen du dossier, certains cours préparatoires pourraient être exigés selon la formation initiale du candidat.

3. Durée du programme

La durée minimale de la scolarité du microprogramme de 2^e cycle en kinésiologie est de un trimestre à plein temps. La durée maximale est de six trimestres.

4. Évaluation

L'évaluation se fait en conformité avec le règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures.

5. Passage au D.E.S.S. ou à la maîtrise en kinésiologie

L'étudiant peut être admissible au diplôme ou à la maîtrise en kinésiologie et faire reconnaître les crédits réalisés dans le cadre de ce programme.

Structure du programme

Bloc A – Obligatoire (3 cr.)

KIN 6500 Activité physique et santé, 3 cr.

Bloc B – Option (12 cr.)

ETA 6031 Pratique professionnelle et recherche, 3 cr.
 KIN 6375 Séminaire sur l'étude des cas cliniques, 3 cr.
 KIN 6505 Activité physique et dynamiques sociales, 3 cr.
 KIN 6510 Activité phys. conditions pathologiques, 3 cr.
 KIN 6515 Équilibre postural et locomotion, 3 cr.
 KIN 6520 Évaluation, entraînement et prescription, 3 cr.
 KIN 6530 Exercices et prob. musculosquelettiques, 3 cr.
 KIN 6825 Psycho. du sport et activité physique, 3 cr.
 KIN 6831 Contrôle du mouvement chez l'humain, 3 cr.
 KIN 6832 Apprentissage du mouvement humain, 3 cr.
 KIN 6842 Physiologie de l'exercice, 3 cr.
 KIN 6843 Exercice et métabolisme, 3 cr.
 KIN 6845 Muscle et contrôle à l'effort, 3 cr.
 KIN 6848 Promotion de l'act. phys. et de la santé, 3 cr.
 KIN 6866 Sociologie des pratiques corporelles, 3 cr.
 KMS 6100 Perspectives interdisciplinaires, 3 cr.
 MSO 6038 Fondements et éthique en santé publique, 3 cr.
 MSO 6039 Sc. humaines/sociales en santé publique, 3 cr.
 MSO 6059 La pratique de l'éducation pour la santé, 3 cr.
 MSO 6130 Design pédagogique – éducation sanitaire, 3 cr.
 MSO 6131 Stratégies en promotion de la santé, 3 cr.
 MSO 6134 Comportement individuel/santé publique, 3 cr.
 PPA 6224 Pédagogie et intégration des TIC, 3 cr.
 PSL 6170 Physiologie cardiovasculaire, 3 cr.

Objectifs du D.E.S.S. (kinésiologie)

L'objectif général visé par ce programme est de former des diplômés possédant les connaissances et habiletés nécessaires pour formuler, actualiser, encadrer, animer ou évaluer un programme d'activités physiques dans un but de promotion de la santé, de prévention primaire ou secondaire, ou de performance. Les milieux dans lesquels les diplômés pourront évoluer varieront en fonction de leur cheminement académique mais pourront inclure les milieux scolaire, communautaire, sportif ou de la santé. Par rapport au baccalauréat en kinésiologie ou en éducation physique et santé, ce programme représente une spécialisation.

Pour atteindre ces objectifs, plusieurs thèmes seront abordés dont : l'éducation à la santé, la promotion de l'activité physique, les effets de la pratique d'activités physiques sur la santé, la prescription d'activités physiques chez des clientèles spécifiques, etc.

Le programme se veut très souple et propose plusieurs cours à option, de même qu'un cours au choix, de façon à permettre aux étudiants de se tailler une formation sur mesure, en fonction de leurs objectifs de carrière.

Règlement pédagogique propre au D.E.S.S. (kinésiologie)

1. Admission

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au diplôme d'études supérieures spécialisées en kinésiologie, le candidat doit être titulaire d'un diplôme de B.Sc. en kinésiologie, en éducation physique ou en éducation à la santé, d'un diplôme de 1^{er} cycle dans un domaine pertinent ou d'un diplôme jugé équivalent. Il doit avoir une connaissance suffisante du français parlé et écrit et une connaissance suffisante de l'anglais écrit. Une expérience de travail dans un domaine pertinent est un atout. Le candidat peut être invité à une entrevue.

2. Programme

Le programme comprend 30 crédits de cours dont 3 crédits de cours obligatoires, 24 crédits de cours à option et 3 crédits de cours au choix. L'étudiant peut s'inscrire à un maximum de 6 crédits de cours de 1^{er} cycle approuvés par le directeur du programme.

Après examen du dossier, certains cours préparatoires pourraient être exigés selon la formation initiale du candidat.

3. Durée du programme

La durée minimale de la scolarité du D.E.S.S. en kinésiologie est de deux trimestres à plein temps ou l'équivalent. La durée maximale est de neuf trimestres (trois ans), à compter de l'inscription initiale.

4. Évaluation

L'évaluation se fait en conformité avec le règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures.

5. Passage à la maîtrise en kinésiologie

L'étudiant peut être admissible à la maîtrise en kinésiologie et faire reconnaître les crédits réalisés dans le cadre de ce programme.

Structure du programme

Bloc A – Obligatoire (3 cr.)

KIN 6500 Activité physique et santé, 3 cr.

Bloc B – Option (24 cr.)

ETA 6031 Pratique professionnelle et recherche, 3 cr.
 ETA 6512 L'analyse des données qualitatives, 3 cr.
 KIN 6375 Séminaire sur l'étude des cas cliniques, 3 cr.
 KIN 6505 Activité physique et dynamiques sociales, 3 cr.
 KIN 6510 Activité phys. conditions pathologiques, 3 cr.
 KIN 6515 Équilibre postural et locomotion, 3 cr.
 KIN 6520 Évaluation, entraînement et prescription, 3 cr.
 KIN 6530 Exercices et prob. musculosquelettiques, 3 cr.
 KIN 6800 Méthodologie de la recherche, 3 cr.
 KIN 6825 Psycho. du sport et activité physique, 3 cr.
 KIN 6831 Contrôle du mouvement chez l'humain, 3 cr.
 KIN 6832 Apprentissage du mouvement humain, 3 cr.
 KIN 6842 Physiologie de l'exercice, 3 cr.
 KIN 6843 Exercice et métabolisme, 3 cr.
 KIN 6845 Muscle et contrôle à l'effort, 3 cr.
 KIN 6848 Promotion de l'act. phys. et de la santé, 3 cr.
 KIN 6866 Sociologie des pratiques corporelles, 3 cr.
 KMS 6100 Perspectives interdisciplinaires, 3 cr.
 KMS 6900 Activité physique/promotion de la santé, 3 cr.
 MSO 6038 Fondements et éthique en santé publique, 3 cr.
 MSO 6039 Sc. humaines/sociales en santé publique, 3 cr.
 MSO 6059 La pratique de l'éducation pour la santé, 3 cr.
 MSO 6130 Design pédagogique – éducation sanitaire, 3 cr.
 MSO 6131 Stratégies en promotion de la santé, 3 cr.
 MSO 6134 Comportement individuel/santé publique, 3 cr.
 PHL 1952 Principes généraux de pharmacologie, 3 cr.
 PPA 6224 Pédagogie et intégration des TIC, 3 cr.
 PSL 6170 Physiologie cardiovasculaire, 3 cr.

- PSY 2115 Psychopathologie : introduction, 3 cr.
 PSY 6106 Contributions psychologiques à la santé, 3 cr.

Bloc C – Choix (3 cr.)

Cours à choisir dans la banque de cours à option.

Objectifs de la M.Sc. (kinésiologie)

L'objectif général visé par ce programme est de former des diplômés capables de formuler, d'actualiser, d'encadrer, d'animer et d'évaluer un programme d'activités physiques dans un but de promotion de la santé, de prévention primaire ou secondaire, ou de performance. De plus, ces diplômés devront avoir une capacité de réflexion et un regard critique par rapport à leur pratique. Les milieux dans lesquels les diplômés pourront évoluer varieront en fonction de leur cheminement académique mais pourront inclure les milieux scolaire, communautaire, sportif ou de la santé. Par rapport au baccalauréat en kinésiologie ou en éducation physique et santé, ce programme représente une spécialisation. Par rapport au programme de D.E.S.S., il ajoute un volet important de mise en application, par des stages et travaux dirigés.

Pour atteindre ces objectifs, plusieurs thèmes seront abordés dont : l'éducation à la santé, la promotion de l'activité physique, les effets de la pratique d'activités physiques sur la santé, la prescription d'activités physiques chez des clientèles spécifiques, etc.

Le programme se veut très souple et propose plusieurs cours à option, ainsi que la possibilité de prendre jusqu'à deux cours au choix, de façon à permettre aux étudiants de se tailler une formation sur mesure, en fonction de leurs objectifs de carrière.

Règlement pédagogique propre à la M.Sc. (kinésiologie)**1. Admission**

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au programme de maîtrise en kinésiologie, le candidat doit être titulaire d'un diplôme de B.Sc. en kinésiologie, en éducation physique ou en éducation à la santé, d'un diplôme de 1^{er} cycle dans un domaine pertinent ou d'un diplôme jugé équivalent. Il doit avoir une connaissance suffisante du français parlé et écrit et une connaissance suffisante de l'anglais écrit. Une expérience de travail dans un domaine pertinent est un atout. Le candidat peut être invité à une entrevue.

2. Programme

Le programme de maîtrise en kinésiologie comprend 45 crédits de cours dont 3 crédits de cours obligatoires, 18 à 36 crédits de cours à option, 6 à 18 crédits de cours de formation pratique, 0 à 6 crédits de cours au choix. L'étudiant peut s'inscrire à un maximum de 6 crédits de cours de 1^{er} cycle approuvés par le directeur du programme.

Après examen du dossier, certains cours préparatoires pourraient être exigés selon la formation initiale du candidat.

Durée de la scolarité

La durée minimale de la scolarité est de trois trimestres équivalent plein temps.

Modalité de transfert du D.E.S.S. à la maîtrise

L'étudiant peut être admissible à la maîtrise en kinésiologie et faire reconnaître les crédits réalisés dans le cadre de ce programme.

Structure du programme**Bloc A – Obligatoire (3 cr.)**

- KIN 6500 Activité physique et santé, 3 cr.

Bloc B – Option (min. 18 cr.; max. 36 cr.)

- ETA 6031 Pratique professionnelle et recherche, 3 cr.
 ETA 6512 L'analyse des données qualitatives, 3 cr.
 KIN 6375 Séminaire sur l'étude des cas cliniques, 3 cr.
 KIN 6505 Activité physique et dynamiques sociales, 3 cr.
 KIN 6510 Activité phys. conditions pathologiques, 3 cr.
 KIN 6515 Équilibre postural et locomotion, 3 cr.
 KIN 6520 Évaluation, entraînement et prescription, 3 cr.
 KIN 6530 Exercices et prob. musculosquelettiques, 3 cr.
 KIN 6800 Méthodologie de la recherche, 3 cr.
 KIN 6805 Séminaire de lectures dirigées, 3 cr.
 KIN 6808 Projets spéciaux, 3 cr.

- KIN 6825 Psycho. du sport et activité physique, 3 cr.
 KIN 6831 Contrôle du mouvement chez l'humain, 3 cr.
 KIN 6832 Apprentissage du mouvement humain, 3 cr.
 KIN 6842 Physiologie de l'exercice, 3 cr.
 KIN 6843 Exercice et métabolisme, 3 cr.
 KIN 6845 Muscle et contrôle à l'effort, 3 cr.
 KIN 6848 Promotion de l'act. phys. et de la santé, 3 cr.
 KIN 6866 Sociologie des pratiques corporelles, 3 cr.
 KMS 6100 Perspectives interdisciplinaires, 3 cr.
 KMS 6900 Activité physique/promotion de la santé, 3 cr.
 MSO 6038 Fondements et éthique en santé publique, 3 cr.
 MSO 6039 Sc. humaines/sociales en santé publique, 3 cr.
 MSO 6059 La pratique de l'éducation pour la santé, 3 cr.
 MSO 6130 Design pédagogique – éducation sanitaire, 3 cr.
 MSO 6131 Stratégies en promotion de la santé, 3 cr.
 MSO 6134 Comportement individuel/santé publique, 3 cr.
 PHL 1952 Principes généraux de pharmacologie, 3 cr.
 PPA 6224 Pédagogie et intégration des TIC, 3 cr.
 PSL 6170 Physiologie cardiovasculaire, 3 cr.
 PSY 2115 Psychopathologie : introduction, 3 cr.
 PSY 6106 Contribution psychologiques à la santé, 3 cr.

Bloc C – Formation pratique (min. 6 cr.; max. 18 cr.)

- KIN 6811 Stage en kinésiologie, 3 cr.
 KIN 6812 Stage en kinésiologie, 6 cr.
 KIN 6813 Stage en kinésiologie, 9 cr.
 KIN 6814 Travail dirigé, 3 cr.
 KIN 6815 Travail dirigé, 6 cr.
 KIN 6816 Travail dirigé, 9 cr.

Bloc D – Choix (min. 0 cr.; max. 6 cr.)

Cours à choisir dans la banque de cours à option.

Objectifs de la M.Sc. et du Ph.D. (sciences de l'activité physique)

Programmes axés sur la formation de chercheurs; maîtrise des méthodes de recherches et de la connaissance propres aux champs d'intérêt du personnel enseignant : apprentissage moteur, biomécanique, évaluation, histoire, pédagogie, physiologie, psychologie, sociologie.

Règlement pédagogique propre à la M.Sc. (sciences de l'activité physique)**1. Admission**

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au programme de M.Sc. (sciences de l'activité physique), le candidat doit être titulaire d'un baccalauréat ès sciences (éducation physique ou kinésiologie) ou de l'équivalent.

2. Programme

Le programme de maîtrise ès sciences (sciences de l'activité physique) comporte un minimum de 11 crédits de cours, dont 2 crédits de cours obligatoires, 9 crédits de cours à option, ainsi que 34 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'un mémoire.

3. Durée de la scolarité

La scolarité minimale est de trois trimestres en résidence à l'Université.

Structure du programme**Bloc A – Obligatoire (2 cr.)**

- KIN 6810 Séminaire de recherche en kinésiologie 1, 1 cr.
 KIN 6820 Séminaire de recherche en kinésiologie 2, 1 cr.

Bloc B – Option (max. 9 cr.)

- KIN 6375 Séminaire sur l'étude des cas cliniques, 3 cr.
 KIN 6500 Activité physique et santé, 3 cr.

KIN 6505	Activité physique et dynamiques sociales, 3 cr.
KIN 6510	Activité phys. conditions pathologiques, 3 cr.
KIN 6515	Équilibre postural et locomotion, 3 cr.
KIN 6520	Évaluation, entraînement et prescription, 3 cr.
KIN 6800	Méthodologie de la recherche, 3 cr.
KIN 6805	Séminaire de lectures dirigées, 3 cr.
KIN 6808	Projets spéciaux, 3 cr.
KIN 6825	Psycho. du sport et activité physique, 3 cr.
KIN 6831	Contrôle du mouvement chez l'humain, 3 cr.
KIN 6832	Apprentissage du mouvement humain, 3 cr.
KIN 6839	Cinétique et cinématique du mouvement, 3 cr.
KIN 6842	Physiologie de l'exercice, 3 cr.
KIN 6843	Exercice et métabolisme, 3 cr.
KIN 6845	Muscle et contrôle à l'effort, 3 cr.
KIN 6866	Sociologie des pratiques corporelles, 3 cr.

Ou tout autre cours approuvé par le directeur du programme.

Bloc C – Recherche et mémoire (34 cr.)

KIN 6416	Mémoire, 34 cr.
----------	-----------------

Règlement pédagogique propre au Ph.D. (sciences de l'activité physique)

1. Admission

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au programme de Ph.D. (sciences de l'activité physique), le candidat doit être titulaire d'une maîtrise dans un domaine pertinent ou de l'équivalent.

2. Programme

Le programme comporte un minimum de 8 crédits de cours, dont 2 crédits de cours obligatoires, 6 crédits de cours à option, ainsi que 82 crédits attribués à la recherche et à la rédaction de la thèse.

3. Durée de la scolarité

La scolarité minimale est de six trimestres en résidence à l'Université.

Structure du programme

Bloc A – Obligatoire (2 cr.)

KIN 7810	Séminaire de recherche en kinésiologie 1, 1 cr.
KIN 7820	Séminaire de recherche en kinésiologie 2, 1 cr.

Bloc B – Option (max. 6 cr.)

KIN 6375	Séminaire sur l'étude des cas cliniques, 3 cr.
KIN 6500	Activité physique et santé, 3 cr.
KIN 6505	Activité physique et dynamiques sociales, 3 cr.
KIN 6510	Activité phys. conditions pathologiques, 3 cr.
KIN 6515	Équilibre postural et locomotion, 3 cr.
KIN 6520	Évaluation, entraînement et prescription, 3 cr.
KIN 6800	Méthodologie de la recherche, 3 cr.
KIN 6805	Séminaire de lectures dirigées, 3 cr.
KIN 6808	Projets spéciaux, 3 cr.
KIN 6825	Psycho. du sport et activité physique, 3 cr.
KIN 6831	Contrôle du mouvement chez l'humain, 3 cr.
KIN 6832	Apprentissage du mouvement humain, 3 cr.
KIN 6839	Cinétique et cinématique du mouvement, 3 cr.
KIN 6842	Physiologie de l'exercice, 3 cr.
KIN 6843	Exercice et métabolisme, 3 cr.
KIN 6845	Muscle et contrôle à l'effort, 3 cr.
KIN 6866	Sociologie des pratiques corporelles, 3 cr.

Ou tout autre cours approuvé par le directeur du programme.

Bloc C – Recherche et thèse (82 cr.)

KIN 7416	Thèse, 82 cr.
----------	---------------

Médecine

Sous cette rubrique, sont regroupés les programmes d'études supérieures offerts en Médecine : 14 microprogrammes de 2^e cycle (administration des services de santé, bases scientifiques de l'anesthésiologie, compétence professionnelle et innovations en soins de santé de première ligne, échocardiographie transœsophagienne péri-opératoire (ÉTO), formation générale en médecine d'assurance et expertise en sciences de la santé, gestion de la qualité en santé, médecine d'assurance et d'expertise médico-légale, médecine d'assurance et expertise en sciences de la santé, nutrition, résonance magnétique – abdomino-vasculaire, résonance magnétique – musculosquelettique, résonance magnétique – neuroradiologie, santé communautaire, santé publique, un diplôme complémentaire (gestion du système de santé), un diplôme complémentaire en analyse et évaluation des interventions en santé (AnÉIS), un diplôme d'études professionnelles approfondies en santé publique, 12 maîtrises ès sciences (M.Sc.), deux maîtrises à vocation professionnelle (M.P.O., M.P.A.), 10 Philosophiæ Doctor (Ph.D.), 7 diplômes d'études supérieures spécialisées (D.E.S.S.), un Diplôme d'études postdoctorales (D.E.P.D.) et les 21 programmes du Diplôme d'études spécialisées (D.E.S.).

Médecine/recherche

Responsable du programme Médecine/recherche : Yves Berthiaume courriel : yves.berthiaume@umontreal.ca

Président du comité M.D./M.Sc. et M.D./Ph.D. : Yves Berthiaume, yves.berthiaume@umontreal.ca

Secrétariat : tél. : 514-343-6111-1-0933

Règlement pédagogique propre au programme médecine-recherche

1. Admission

Ce programme s'adresse aux étudiants inscrits au programme du 1^{er} cycle en médecine qui sont en même temps admissibles (titulaires d'un diplôme de Baccalauréat ou l'équivalent) à un programme de maîtrise ainsi qu'aux résidents inscrits au D.E.S. en médecine.

2. Programme

Le Programme médecine-recherche pourra conduire à l'obtention d'une maîtrise ès sciences (M.Sc.) et d'un doctorat (Ph.D.) dans l'un ou l'autre des champs d'études supérieures représentés à la faculté de médecine.

La formation des étudiants du Programme médecine-recherche devra répondre aux exigences propres à chacun des programmes d'études supérieures concernés. Les projets de recherche et les cours choisis au niveau des études supérieures seront ceux des programmes respectifs, complétés au besoin par un ou des cours spécifiques au Programme médecine-recherche. En ce qui concerne les exigences de la formation aux études supérieures, l'étudiant relèvera complètement du programme auquel il est inscrit.

Le Programme médecine-recherche sera géré par son propre Comité d'études. Celui-ci verra à la sélection des candidats et remplira le rôle d'un comité d'études supérieures en rapport avec ses objectifs spécifiques. Une attention particulière sera accordée au suivi de l'encadrement étudiant et à l'évaluation des progrès réalisés. Le Comité d'études médecine-recherche assurera aussi la coordination avec les divers comités de programme, ainsi qu'avec les vice-décanats aux études de 1^{er} cycle, aux études médicales postdoctorales et aux études supérieures.

Ce comité est constitué des deux sous-comités, à savoir M.D./M.Sc. et M.D./Ph.D.

Maîtrise

Les étudiants pourront s'inscrire simultanément à temps plein au 1^{er} cycle en médecine et à temps partiel à la maîtrise. L'inscription à la maîtrise pourra être à temps plein au cours des trimestres d'été où il y a relâche de la formation au 1^{er} cycle en médecine.

Les résidents inscrits à un D.E.S. poursuivront généralement leur formation en maîtrise au cours d'une période minimale de 12 mois à temps plein, dans le cadre des stages à option prévus dans les différents programmes de D.E.S. Le mémoire devra être déposé au plus tard un an après l'obtention du D.E.S.

Ph.D.

En règle générale, la formation au Ph.D. débutera après les deux premières années en médecine et sera acquise d'abord à temps plein, durant une période de deux ou trois années consécutives essentiellement consacrées à la recherche, puis à temps partiel durant les deux dernières années des études de M.D.

Accès direct aux programmes de doctorat de la Faculté de médecine – Règlement pédagogique

1. Admission

Pour être directement admissible à titre d'étudiant régulier à l'un des programmes de Ph.D., le candidat doit :

- satisfaire aux conditions définies pour l'admission au programme de 2^e cycle du champ d'études envisagé. Les champs d'études n'offrant pas de programme de 2^e cycle peuvent définir les conditions d'admission propres à leur programme (voir virologie, par exemple);
- avoir obtenu une moyenne de 3,7 pour un 1^{er} cycle à l'Université de Montréal, ou une moyenne équivalente agréée par le doyen, à moins que, de l'avis du doyen, une expérience ou des études subséquentes à l'obtention du grade de 1^{er} cycle permettent de conclure que le candidat possède des aptitudes marquées pour la poursuite des études de 3^e cycle;
- fournir deux lettres de recommandation.

2. Programme

Le programme de Ph.D. comprend un minimum de 6 crédits de cours de 2^e ou 3^e cycle. Le nombre maximum de crédits de cours exigés pourra varier selon le champ d'études, sans dépasser 30 crédits, le nombre de crédits attribué à la recherche et la rédaction de la thèse ne devant pas être inférieure à 60 crédits, pour un total de 90 crédits.

Des crédits de cours complémentaires peuvent être ajoutés selon les besoins du candidat. La recherche doit se faire en résidence pendant au moins trois ans, soit à l'Université de Montréal, soit dans un laboratoire de recherche d'un hôpital ou d'un institut affilié et agréé par le Conseil de la Faculté de médecine.

3. Durée de la scolarité

La scolarité maximale pour un programme de doctorat est de quinze trimestres (cinq ans) pour un étudiant inscrit à plein temps, en excluant les trimestres de suspension ou de préparation. Ce délai peut être prolongé d'un an avec la permission du doyen de la Faculté de médecine, sur recommandation du Comité du programme.

4. Examen de synthèse

L'étudiant doit avoir subi un examen général de synthèse comportant une épreuve écrite et une épreuve orale au plus tard avant la fin du 6^e trimestre de sa scolarité, les trimestres de préparation et de suspension étant exclus du calcul de cette échéance. S'il y a ajournement de l'examen, le délai accordé au candidat ne peut dépasser six mois.

Administration de la santé

Microprogramme de 2^e cycle (administration des services de santé)	2-770-6-0
D.E.S.S. (administration des services de santé)	2-770-1-3
M.Sc. (administration des services de santé)	2-770-1-1
M.Sc. (évaluation des technologies de la santé)*	2-770-1-5
Microprogramme de 2^e cycle (gestion de la qualité en santé)	2-770-6-1
Diplôme complémentaire (gestion du système de santé)	2-770-1-6
Microprogramme de 2^e cycle (santé publique) **	2-481-6-1
Ph.D. (santé publique) **	3-481-1-1
Diplôme complémentaire en analyse et évaluation des interventions en santé (AnÉIS) **	3-770-1-0
D.E.P.A. (Diplôme d'études professionnelles approfondies en santé publique) **	3-481-1-7

Département d'administration de la santé***

Responsable des programmes de M.Sc., D.E.S.S. et du microprogramme (administration des services de santé) : Nicole Dedobbeleer, tél. : 514-343-5631

Responsable de l'option « Gestion de la qualité » : Marie-Pascale Pomey, tél. : 514-343-6111-1-1364

Responsable du programme de la M.Sc. (évaluation des technologies de la santé) : Mira Johri, tél. : 514-343-7318

Responsable du microprogramme (santé publique) : Céline Farley, tél. : 514-864-1600, poste 3736

Responsable du programme de doctorat : Nicole Leduc, tél. : 514-343-5633

Responsable du diplôme complémentaire en analyse et évaluation des interventions en santé (AnÉIS) : Astrid Brousselle, tél. : 514-343-6111-1-0539

Responsable de l'option « Gestion des services de santé » : Claude Sicotte, tél. : 514-343-5611

Responsable de l'option « Organisation des soins de santé » : Régis Blais, tél. : 514-343-5907

Membres du Comité des programmes de 2^e cycle

Renaldo Battista, directeur; François Béland; Pierre Boyle; Astrid Brousselle; François Champagne; Ghislaine Cleret de Langavant; André-Pierre Contandriopoulos; Damien Contandriopoulos; Khiem-Thien Dao; Nicole Dedobbeleer, responsable des programmes; Jean-Louis Denis; Claude Desjardins; Marie-Hélène Desrosiers; Lambert Farand; Marie-Josée Fleury; Mira Johri; François Lagarde; Paul Lamarque; Lise Lamothe; Nicole Leduc; Pascale Lehoux; Anne Lemay; Georges L'Espérance; Kobena Kra Bini, représentant étudiant; Marie-Pascale Pomey; Nicole Roberge, technicienne gestion des dossiers étudiants; Louise Rousseau; Denis-Richard Roy; Claude Sicotte

Personnel enseignant ****

Directeur et professeur titulaire

Renaldo Battista, M.D. (Montréal), M.P.H., Ph.D. (Harvard)

* Ce programme est offert en collaboration avec l'Université McGill, l'Université d'Ottawa, l'Université de Barcelone et l'Université catholique de Rome. Cette formation interdisciplinaire est offerte selon les objectifs et les critères établis par le programme cadre de maîtrise ad hoc dont s'est dotée l'Université de Montréal. À ce titre, elle constitue donc un cheminement spécifique de formation.

** Programmes multidisciplinaires présentés sous la rubrique « Santé publique » de cette section facultaire.

*** Outre les programmes énumérés ci-dessus, le Département d'administration de la santé collabore à l'option santé de la maîtrise en administration des affaires offerte par HEC Montréal.

**** Sont habilités à œuvrer aux cycles supérieurs les membres du personnel enseignant qui y ont été affectés. Prière de s'informer auprès des autorités directement responsables des programmes d'études ou auprès de la Faculté des études supérieures.

Professeurs titulaires

François Béland, B.Sc. (Montréal), Ph.D. (Laval)
Régis Blais, M.Ps. (Montréal), Ph.D. (UQAM)
Pierre Boyle, M.Sc. (Ottawa), Ph.D. (McGill)
François Champagne, M.H.A. (Ottawa), Ph.D. (Montréal)
André-Pierre Contandriopoulos, Ph.D. (Montréal)
Nicole Dedobbeleer, M.A. (Montréal), L.Sc. (Louvain), D.Sc. (Baltimore)
Jean-Louis Denis, M.Sc., Ph.D. (Montréal)
Paul Lamarque, M.A.H. (Montréal), Ph.D. (Michigan)
Nicole Leduc, M.Sc., Ph.D. (Montréal)
Claude Sicotte, M.A.S., Ph.D. (Montréal)

Professeurs agrégés

Lambert Farand, M.D. (Montréal), Ph.D. (McGill)
Mira Johri, Ph.D. (McGill), M.P.H. (Yale)
Lise Lamothe, M.B.A. (HEC, Montréal), Ph.D. (McGill)
Pascale Lehoux, M.Sc., Ph.D. (Montréal)

Professeure adjointe

Marie-Pascale Pomey, M.D. (Paris VI), M.Sc. (Paris V), Ph.D. (Montréal)

Professeurs adjoints de clinique

Anne Lemay, M.Sc., Ph.D. (Montréal)
Georges L'Espérance, M.D. (Nancy I), M.Sc. (Montréal)
Louise Rousseau, B.Pharm. (Laval), Ph.D. (Montréal)

Chercheurs adjoints

Astrid Brousselle, M.Sc. (Montréal), Ph.D. (Montréal)
Damien Contandriopoulos, M.Sc., Ph.D. (Montréal)

Chargés d'enseignement de clinique

Khiem-Thien Dao, M.A. (Montréal), M.B.A. (HEC, Montréal)
Claude Desjardins, M.Sc. (Montréal)
Marie-Hélène Desrosiers, B.Sc. inf. (Montréal), M.Sc. (HEC, Montréal)

Responsables de formation professionnelle

Daniel Adam, M.A.S. (Montréal)
Arvind K. Joshi, M.D. (Dublin), M.B.A. (Montréal)
Caroline Barbir, M.Sc., B.Sc. (Montréal)
Luce Beauregard, M.A.P. (ÉNAP), M.Sc. Psycho. (Montréal)
Yves Benoit, M.Sc., B.Sc. (Montréal)
Luc Boileau, M.D. (Sherbrooke), M.Sc. Administration de la santé (Montréal)
Robert Busilacchi, B.Sc. Sc.sociales (Ottawa), M.A.P. (ÉNAP)
Jacques Cotton, M.A.P. (ÉNAP), D.A.P. (ÉNAP)
Khiem-Thien Dao, M.B.A. (HEC), M.A.S. (Montréal)
Carole Deschambault, M.Sc. Sciences infirmières (Montréal)
Claude Desjardins, M.A.H. (Montréal), Études en sciences commerciales (HEC)
Yves Desjardins, Ph.D. santé publique (Montréal), M.Sc. en administration (Sherbrooke)
Marie-Hélène Desrosiers, M.B.A., option marketing (HEC)
Danielle Dubois, M.Sc. (Montréal)
Henri Elbaz, M.A.A. (Concordia)
Irène Giannetti, M.Sc. administration de la santé (Montréal), Bachelor of Commerce (McGill)
Mauricio Gomez-Zamudio, D.M.D. (Colombie), M.Sc. (Montréal)
Rachel Gravel-Corneille, M.A.P. (ÉNAP)
Najia Hachimi-Idrissi, M.Sc. Administration de la santé (Montréal)
Jacques Hendlisz, D.E.S.G., B.A. (Montréal)
Anne Lemay, Ph.D. Santé communautaire, M.Sc. Sciences économiques (Montréal)
André Lemieux, Licence en droit (Montréal), Diplôme en Sc. Administratives (HEC)
David Levine, M.Sc. en administration (Montréal), M.Sc. philosophie en génie biomédical (Londres)
Jacques Lorion, M.B.A. (HEC, Montréal), M.Sc. (Montréal)
Danielle McCann, M.B.A. (HEC), B.Sc. Sc. de l'éducation (Montréal)
Marie-France Noël, M.Sc. Santé publique (Montréal), M.Sc. en éducation (Montréal)
Jacques Nolet, M.Péd. (Miami), M.A.H. (Ottawa)
Yves Poirier, M.A.P. (ÉNAP), B.A. (UQAM)
Raymond Roberge, M.Sc. gestion de projets (UQAM)
Denis-Richard Roy, M.D., M.B.A. (Ottawa)
Hugh Scott, M.D. (Queen), M.A. (Michigan)
Suzanne Tremblay, D.A.P. (ÉNAP)

Professeurs associés

Howard Bergman, M.D. (McGill)
Luc Boileau, M.D. (Sherbrooke), LMCC, CSPQ, M.Sc. administration de la santé (Montréal)
Raymond Carignan, M.D., M.Sc. administration hospitalière (Montréal)
Ghislaine Cleret de Langavant, M.Sc., Ph.D. (Montréal)

Pierre Dagenais, M.D. (Montréal), LMCC, CSPQ, FRCPC, M.Sc. sciences clin. (Sherbrooke), M.Sc. éval., gest. des technologies de la santé (Montréal), Ph.D. bio. cellulaire (Sherbrooke)
 Dussault, François-Pierre, M.Sc., Ph.D. (Montréal)
 Marie-Josée Fleury, B.A., M.A., Ph.D. (Montréal)
 Benoît Gaumer, M.D. (Paris), M.Sc., Ph.D. (Montréal)
 Pierre-Gerlier Forest, B.A. & M.A. science politique (Laval), Ph.D. histoire et sociopolitiques des sciences (Montréal)
 François Lagarde, B.Sc. (UQAM), M.A. (McGill)
 Ann Langley-Laporte, B.A. (Oxford), M.A. (Lancaster), Ph.D. (HEC, Montréal)
 Éric Latimer, M.Sc. (Montréal), Ph.D. (Pennsylvania)
 Rosario Charo Rodriguez, M.D., M.Sc., M.P.H. (Alicante, Espagne); Ph.D. (Montréal)
 Jean Rochon, B.A. & LL.L. (Montréal), M.D. (Laval), M.P.H. & Dr P.H. (Harvard)
 Denis-Richard Roy, M.B.A. (Ottawa), CSPQ, FRCP (McGill), M.D. (Ottawa)
 Franco Sassi, Ph.D. Philosophy (London)

Objectifs du microprogramme de 2^e cycle (administration des services de santé)

Ce microprogramme est destiné aux étudiants qui désirent obtenir une introduction au fonctionnement des systèmes de santé et au management spécifique à ce domaine.

Règlement pédagogique propre au microprogramme de 2^e cycle (administration des services de santé)

1. Admission

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au microprogramme de 2^e cycle en administration des services de santé, il faut :

- être titulaire d'un diplôme de 1^{er} cycle de l'Université de Montréal ou d'un diplôme jugé équivalent;
- avoir une connaissance suffisante du français écrit et parlé;
- avoir une connaissance de l'anglais écrit;
- une expérience de travail est un atout.

Le comité d'admission pourra demander à tout candidat de se présenter pour une entrevue.

2. Durée de la scolarité

La durée minimale de la scolarité est de un trimestre à plein temps.

3. Passage du microprogramme de 2^e cycle au D.E.S.S. ou à la Maîtrise en administration des services de santé

L'étudiant qui a maintenu une moyenne de B peut être admis au D.E.S.S. ou à la maîtrise en administration des services de santé. Une recommandation du responsable des programmes de 2^e cycle sera alors nécessaire. L'étudiant pourra faire reconnaître les 15 crédits du microprogramme pour le D.E.S.S. ou pour la maîtrise.

Structure du programme

Le programme comprend au moins 15 crédits de cours de 2^e cycle, dont un bloc de base de 6 crédits de cours obligatoires et un 2^e bloc de 9 crédits de cours à option.

Le programme peut être offert selon deux modalités : cours de 3 crédits sur le campus et cours de 1 crédit en milieu de travail au sein de cohortes fermées.

Bloc A – Obligatoire (6 cr.)

ASA 6701 Analyse du système de santé, 3 cr.

ou

ASA 6101 Cadre pour l'analyse du système de santé, 1 cr.

ASA 6103 Ressources, organisation, régulation, 1 cr.

ASA 6105 Mutations des systèmes sociosanitaires, 1 cr.

ASA 6120 Fondements du management, 3 cr.

ou

ASA 6714A Management des organisations professionnelles I, 1 cr.

ASA 6714B Management des organisations professionnelles II, 1 cr.

ASA 6714C Management des organisations professionnelles III, 1 cr.

Bloc B – Option (9 cr.)

ASA 6012 Nouvelles pratiques sociales et santé, 3 cr.

ASA 6021 Aspects politiques de l'administration de la santé, 3 cr.

ASA 6121 Gestion du réseau sociosanitaire, 3 cr.

ASA 6132 Marketing social, 3 cr.

ASA 6703 Économie de la santé, 3 cr.

ASA 6709 Lectures dirigées, 3 cr.

ASA 6710 Aspects juridiques, 3 cr.

ASA 6713 Modélisation des systèmes de santé, 3 cr.

ASA 6133A Analyse de cas 1, 1 cr.

ASA 6133B Analyse de cas 2, 1 cr.

ASA 6134A Résolution de problèmes 1, 1 cr.

ASA 6134B Résolution de problèmes 2, 1 cr.

ASA 6134C Résolution de problèmes 3, 1 cr.

ASA 6145 Processus de planification budgétaire, 1 cr.

ASA 6151A Gestion des ressources humaines 1, 1 cr.

ASA 6151B Gestion des ressources humaines 2, 1 cr.

ASA 6161 Évaluation normative, 1 cr.

ASA 6163 Gestion des systèmes d'information, 1 cr.

ASA 6164 Gestion de l'utilisation des services, 1 cr.

ASA 6173 Application en gestion de la production, 1 cr.

ASA 6174 Implantation des systèmes d'information, 1 cr.

ASA 6715 Le changement et sa gestion, 1 cr.

ASA 6716A Leadership et direction 1, 1 cr.

ASA 6716B Leadership et direction 2, 1 cr.

Objectifs du D.E.S.S. (administration des services de santé)

Le D.E.S.S. est destiné aux étudiants qui désirent obtenir une solide formation de base en administration de la santé. Ce programme est offert prioritairement à des professionnels de la santé qui désirent développer une compréhension des systèmes de santé, de l'environnement de ces systèmes et des organisations qui les constituent.

Règlement pédagogique propre au D.E.S.S. (administration des services de santé)

1. Admission

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au D.E.S.S. en administration des services de santé, il faut :

- être titulaire d'un diplôme de 1^{er} cycle de l'Université de Montréal ou d'un diplôme jugé équivalent;
- avoir une connaissance suffisante du français écrit et parlé;
- avoir une connaissance de l'anglais écrit;
- une expérience de travail est un atout.

Le comité d'admission pourra demander à tout candidat de se présenter à une entrevue.

2. Modalités de transfert du D.E.S.S. à la Maîtrise en administration des services de santé

Un candidat peut être admis à la maîtrise en administration des services de santé pendant ou à la fin de la scolarité du D.E.S.S. Une recommandation du responsable des programmes de 2^e cycle sera alors nécessaire.

3. Choix de cours

Le programme comporte 30 crédits de cours dont 24 crédits de cours obligatoires et 6 crédits de cours à option. Les cours obligatoires se répartissent en un tronc commun de 15 crédits de cours suivis par tous les étudiants et de 9 crédits choisis parmi une courte liste. Les étudiants inscrits dans l'option « Gestion des services sociosanitaires pour les personnes âgées dépendantes » doivent choisir leurs 6 crédits de cours à option parmi la liste des cours paraissant sous la rubrique « Organisation des soins et services de santé pour les personnes âgées » (voir liste des cours à option).

4. Durée de la scolarité

La scolarité minimale est de deux trimestres à plein temps ou l'équivalent. La durée maximale de la scolarité est de quatre ans à partir de l'inscription initiale.

Structure du programme

Bloc A – Obligatoire (24 cr.)

Bloc A₁ – Analyse des systèmes sociosanitaires (9 cr.)

- ASA 6178 Méthodes d'évaluation, 3 cr.
 ASA 6701 Analyse du système de santé 1, 3 cr.
 ASA 6702 Analyse du système de santé 2, 3 cr.

Bloc A₂ – Administration des services de santé (6 cr.)

- ASA 6120 Fondements du management, 3 cr.
 ASA 6705 Théorie et pratique de la stratégie, 3 cr.

Bloc A₃ – Outils quantitatifs de décision (3 cr.)

- MSO 6061 Introduction à la biostatistique, 3 cr.

Bloc A₄ – Grilles d'analyse de l'admin. des services de santé (6 cr.)

- ASA 6012 Nouvelles pratiques sociales et santé, 3 cr.
 ASA 6021 Aspects politiques des services de santé, 3 cr.
 ASA 6116 Aspects sociopolitiques des technologies, 3 cr.
 ASA 6703 Économie de la santé, 3 cr.

Bloc B – Option (6 cr.)

Bloc B₁ – Analyse et gestion des services sociosanitaires

- ASA 6121 Gestion du réseau sociosanitaire, 3 cr.
 ASA 6709 Lectures dirigées, 3 cr.
 ASA 6710 Aspects juridiques, 3 cr.
 SOL 6444 Sociologie des organisations, 3 cr.
 SOL 6654 Sociologie des politiques sociales, 3 cr.

Bloc B₂ – Outils et méthodes

- ASA 6132 Marketing social, 3 cr.
 ASA 6175 Méthodes d'évaluation économique, 3 cr.
 ASA 6711 Pratique de la consultation, 3 cr.
 MSO 6011 L'analyse épidémiologique, 3 cr.

Bloc B₃ – Perspectives internationales et comparaison de systèmes de santé

- ANT 6054 Séminaire : systèmes médicaux comparés, 3 cr.
 ASA 6712 Consultation dans l'axe Nord-Sud, 3 cr.
 ASA 6713 Modélisation des systèmes de santé, 3 cr.
 MSO 6070 Santé internationale, 3 cr.

Bloc B₄ – Organisation des soins et services de santé pour les personnes âgées dépendantes

- ASA 6301 La fragilité des personnes âgées, 1 cr.
 ASA 6302 Évolution vers des systèmes intégrés, 1 cr.
 ASA 6303 Prise en charge institutionnelle, 1 cr.
 ASA 6304 Services dans la communauté, 1 cr.
 ASA 6305 Outils d'évaluation, 1 cr.
 ASA 6306 Évaluation des systèmes intégrés, 2 cr.

Objectifs du programme de la M.Sc. (administration des services de santé)

À l'issue de cette formation, les étudiants pourront faire carrière comme gestionnaires, conseillers, analystes ou planificateurs aux différents niveaux d'intervention des systèmes de santé, à l'échelle locale, régionale, provinciale, nationale ou internationale. Le programme peut également conduire à une carrière en recherche dans le domaine des services de santé et des services sociaux, par la poursuite d'études de 3^e cycle.

Règlement pédagogique propre à la M.Sc. (administration des services de santé)

1. Admission

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier, il faut :

- être titulaire d'un diplôme de 1^{er} cycle de l'Université de Montréal ou d'un diplôme jugé équivalent;
- avoir suivi un cours de biostatistique dans les 5 dernières années. En l'absence de ce cours, l'étudiant devra s'inscrire à un cours de 3 crédits complémentaires au début de sa formation;

- avoir une connaissance suffisante du français écrit et parlé;
- avoir une connaissance de l'anglais écrit;
- une expérience de travail est un atout.

Le comité d'admission pourra demander à tout candidat de se présenter à une entrevue.

2. Programme

Le programme de maîtrise en administration des services de santé est constitué de 45 crédits et offre 3 options : « Analyse et évaluation du système de santé », « Gestion de la qualité » et « Gestion du système de santé ».

L'option « **Analyse et évaluation du système de santé** », avec mémoire, comporte 24 crédits de cours (15 crédits de cours obligatoires et 9 crédits de cours à option) et 21 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'un mémoire.

L'option « **Gestion de la qualité** » comporte 30 crédits de cours, 15 crédits accordés à la réalisation et la rédaction d'un travail dirigé.

L'option « **Gestion du système de santé** » comporte un préalable d'admission de 3 crédits en biostatistique ou l'équivalent, 39 crédits de cours communs obligatoires, 9 crédits (3 obligatoires et 6 à option) dans un diplôme complémentaire en gestion du système de santé qui doit être complété en même temps que le programme de maîtrise et 6 crédits accordés, soit à un stage et séminaire d'intégration, soit à la réalisation et la rédaction d'un travail dirigé. Le diplôme complémentaire comporte 2 options : « Évaluation » et « Santé et société ».

Le choix des cours à option s'effectue en collaboration avec le directeur de recherche de l'étudiant. L'étudiant peut choisir d'autres cours avec l'autorisation du responsable des programmes de 2^e cycle.

Le choix d'une option dans le diplôme complémentaire s'effectue en collaboration avec le tuteur de l'étudiant, au plus tard au 2^e trimestre d'inscription à la maîtrise. L'étudiant inscrit dans l'option « Gestion du système de santé » est automatiquement admis au diplôme complémentaire en gestion du système de santé de 9 crédits.

Structure du programme

Option « Analyse et évaluation du système de santé »

Ce programme est constitué de 15 crédits de cours obligatoires et 9 crédits de cours à option, ainsi que 21 crédits de mémoire.

Bloc A – Tronc commun (15 cr.)

- ASA 6120 Fondements du management, 3 cr.
 ASA 6177 Méthodologie de la recherche, 3 cr.
 ASA 6701 Analyse du système de santé 1, 3 cr.
 ASA 6704 Introduction à la recherche qualitative, 3 cr.
 MSO 6061 Introduction à la biostatistique, 3 cr.

Bloc B – Option (9 cr.)

1 cours dans la banque de cours « Outils et méthodes »;
 2 cours dans la banque de cours « Analyse et gestion / santé et société / personnes âgées / perspectives internationales »

Analyse et gestion des services sociosanitaires

- ASA 6021 Aspects politiques des services de santé, 3 cr.
 ASA 6116 Aspects sociopolitiques des technologies, 3 cr.
 ASA 6121 Gestion du réseau sociosanitaire, 3 cr.
 ASA 6132 Marketing social, 3 cr.
 ASA 6703 Économie de la santé, 3 cr.
 ASA 6705 Théorie et pratique de la stratégie, 3 cr.
 ASA 6709 Lecture dirigées, 3 cr.
 ASA 6710 Aspects juridiques, 3 cr.
 SOL 6444 Sociologie des organisations, 3 cr.
 SOL 6654 Sociologie des politiques sociales, 3 cr.

Santé et société

- ASA 6012 Nouvelles pratiques sociales et santé, 3 cr.
 ASA 6116 Aspects sociopolitiques des technologies, 3 cr.
 GEO 6287 Espaces urbains et faits sociaux, 3 cr.
 PLU 6008 Aspects sociaux de la santé, 3 cr.

Organisation des soins et des services de santé pour personnes âgées

- ASA 6717 Systèmes intégrés pour personnes âgées, 3 cr.
 ASA 6718 Organisation des services aux aînés, 3 cr.
 VSS 6001 Qu'est-ce que vieillir ? 3 cr.

Outils et méthodes

- ASA 6175 Méthodes d'évaluation économique, 3 cr.
 ASA 6178 Méthodes d'évaluation, 3 cr.
 ASA 6704 Introduction à la recherche qualitative, 3 cr.
 ASA 6711 Pratique de la consultation, 3 cr.
 ASA 6732 Évaluation des technologies de la santé, 3 cr.
 GEO 6897 Écosystèmes globaux et santé, 3 cr.
 MSO 6001 Concepts de base en épidémiologie, 3 cr.
 MSO 6028 Introduction aux théories de la mesure, 3 cr.
 MSO 6063A Méthodes spécifiques en biostatistique I, 1 cr.
 MSO 6063B Méthodes spécifiques en biostatistique I, 1 cr.
 MSO 6064A Sujets spécifiques en biostatistique II, 1 cr.
 MSO 6064B Sujets spécifiques en biostatistique II, 1 cr.
 MSO 6065 Traitement de données, 3 cr.
 MSO 6067 Introduction aux modèles linéaires, 3 cr.
 MSO 6068A-B-C Sujets spécifiques en biostatistique III, 1 cr.
 MSO 6140 Analyse multidimensionnelle confirmative, 3 cr.
 MSO 6141 Analyse multidimensionnelle exploratoire, 3 cr.
 MSO 6061 Introduction à la biostatistique, 3 cr.
 MSO 6065 Traitement de données, 3 cr.
 MSO 6067 Introduction aux modèles linéaires, 3 cr.
 PHM 6032 Pharmacoéconomie, 3 cr.
 PLU 6016 Méthodes quantitatives, 3 cr.
 PLU 6048 Connaissances et changements en santé, 3 cr.

Perspectives internationales et comparaison de systèmes de santé

- ANT 6054 Anthropologie médicale 2, 3 cr.
 ASA 6712 Consultation dans l'axe Nord-Sud, 3 cr.
 ASA 6713 Modélisation des systèmes de santé, 3 cr.
 MSO 6070 Santé internationale, 3 cr.
 PLU 6047 Santé et justice sociale, 3 cr.

Bloc C – Mémoire (21 cr.)

- ASA 6729 Mémoire de recherche, 21 cr.

Option « Gestion de la qualité »

Ce programme est constitué de 27 crédits de cours obligatoires répartis en 4 blocs et de 18 crédits d'activités d'intégration.

Bloc A – Obligatoire – Qualité et évaluation dans les systèmes de santé (6 cr.)

- ASA 6105 Mutations des systèmes sociosanitaires, 1 cr.
 ASA 6161 Évaluation normative, 1 cr.
 ASA 6402 Gestion de la qualité des soins, 3 cr.
 ASA 6405 Éthique et allocation des ressources, 1 cr.

Bloc B – Obligatoire – Outils et méthodes en qualité (5 cr.)

- ASA 6134A Résolution de problèmes 1, 1 cr.
 ASA 6134B Résolution de problèmes 2, 1 cr.
 ASA 6134C Résolution de problèmes 3, 1 cr.
 ASA 6162 Gestion de la production des services, 1 cr.
 ASA 6173 Applications en gestion de la production, 1 cr.

Bloc C – Obligatoire – Gestion de la qualité dans les établissements de santé (8 cr.)

- ASA 6176 Outils de gestion du sociosanitaire, 3 cr.
 ASA 6603 Amélioration continue de la qualité, 4 cr.
 ASA 6605 Gestion des risques en établ. de santé, 1 cr.

Bloc D – Obligatoire – Développement organisationnel dans les établissements de santé (8 cr.)

- ASA 6120 Fondements du management, 3 cr.
 ASA 6175 Méthodes d'évaluation économique, 3 cr.
 ASA 6601 Système de santé : gestion du changement, 1 cr.
 ASA 6602 Accréditation des organismes de santé, 1 cr.

Bloc E – Activités d'intégration (18 cr.)

- ASA 6607 Qualité en action, 3 cr.
 ASA 6707 Travail dirigé, 15 cr.

Option « Gestion du système de santé »

Le programme est constitué de cours obligatoires totalisant 39 crédits, de 9 crédits de cours obligatoires dans le diplôme complémentaire en gestion du système de santé et de 6 crédits de stage avec séminaire d'intégration, ou de travail dirigé.

Bloc A – Obligatoire (39 cr.)**Analyse du système de santé**

- ASA 6701 Analyse du système de santé 1, 3 cr.
 ASA 6702 Analyse du système de santé 2, 3 cr.
 ASA 6703 Économie de la santé, 3 cr.
 ASA 6710 Aspects juridiques, 3 cr.

Gestion du système de santé

- ASA 6120 Fondements du management, 3 cr.
 ASA 6121 Gestion du réseau sociosanitaire, 3 cr.
 ASA 6132 Marketing social, 3 cr.
 ASA 6152 Gestion des ressources humaines en santé, 3 cr.
 ASA 6705 Théorie et pratique de la stratégie, 3 cr.
 ASA 6724 Comptabilité et gestion financière, 3 cr.
 ASA 6731 Rech. opérationnelle et gestion qualité, 3 cr.
 HEC 6021 Habilités de direction, 3 cr.

Bloc B – Stage ou travail dirigé (6 cr.)

- ASA 6037 Séminaire d'intégration, 3 cr.
 ASA 6730 Stage, 3 cr.
 ou
 ASA 6733 Travail dirigé, 6 cr.

Objectifs du programme de la M.Sc. (évaluation des technologies de la santé)

Les objectifs pédagogiques sont : **1)** de savoir distinguer, définir et apprécier l'efficacité, la sûreté, les coûts, les dimensions sociales, éthiques et légales des technologies; **2)** d'être en mesure de contribuer significativement à l'évaluation d'une technologie ou d'une politique d'acquisition, de remboursement ou de diffusion fondée sur l'évaluation des technologies de la santé; et **3)** d'acquiescer les habiletés nécessaires pour communiquer clairement des résultats d'évaluation et des décisions fondées sur l'évaluation des technologies de la santé.

Destinataires

Le programme s'adresse à des personnes occupant déjà des fonctions cliniques ou administratives, principalement dans les milieux hospitaliers, communautaires, gouvernementaux et industriels.

Règlement pédagogique propre à la M.Sc. (évaluation des technologies de la santé)**1. Admission**

- Pour être admissible à titre d'étudiant régulier, il faut :
- être titulaire d'un diplôme de 1^{er} cycle de l'Université de Montréal ou d'un diplôme jugé équivalent;
 - avoir une connaissance suffisante du français écrit et parlé;
 - avoir une connaissance de l'anglais écrit et parlé;
 - une expérience de travail pertinente.

Le comité d'admission pourra demander à tout candidat de se présenter à une entrevue.

2. Choix de cours

Le programme comporte 45 crédits selon deux profils : **1)** Profil « producteur d'évaluation » : l'étudiant complètera 21 crédits de cours et un mémoire de 24 crédits; et **2)** Profil « utilisateur de résultats d'évaluation » : l'étudiant complètera 30 crédits de cours et effectuera un stage (15 crédits) ou un projet d'analyse et intervention (15 crédits).

3. Durée de la scolarité

La scolarité minimale est de trois trimestres équivalent plein temps. La durée maximale est de quatre ans à partir de l'inscription initiale.

Structure du programme

1. AVEC MÉMOIRE

Profil « producteur d'évaluation »

Bloc A – Obligatoire (6 cr.)

ASA 6116 Aspects sociopolitiques des technologies, 3 cr.
GBM 6116 Évaluation des technologies de la santé, 3 cr.

Bloc B – Option (15 cr.)

ASA 6120 Fondements du management, 3 cr.
ASA 6175 Méthodes d'évaluation économique, 3 cr.
ASA 6701 Analyse du système de santé 1, 3 cr.
BIE 6002 Bioéthique, santé et société, 3 cr.
DRT 6882A Droit, biotechnologies et société, 3 cr.
MSO 6001 Concepts de base en épidémiologie, 3 cr.

Bloc C – Mémoire (24 cr.)

ASA 6706 Mémoire de recherche, 24 cr.

2. AVEC STAGE OU PROJET

Profil « utilisateur de résultats d'évaluation »

Bloc A – Obligatoire (6 cr.)

ASA 6116 Aspects sociopolitiques des technologies, 3 cr.
GBM 6116 Évaluation des technologies de la santé, 3 cr.

Bloc B – Option (24 cr.)

Bloc B₁ (15 cr.)

ASA 6120 Fondements du management, 3 cr.
ASA 6175 Méthodes d'évaluation économique, 3 cr.
ASA 6701 Analyse du système de santé, 3 cr.
BIE 6002 Bioéthique, santé et société, 3 cr.
DRT 6882A Droit, biotechnologies et société, 3 cr.
MSO 6001 Concepts de base en épidémiologie, 3 cr.

Bloc B₂ (9 cr.)

ASA 6012 Nouvelles pratiques sociales et santé, 3 cr.
ASA 6405 Éthique et allocation des ressources, 1 cr.
ASA 6709 Lectures dirigées, 3 cr.
ASA 6710 Aspects juridiques, 3 cr.
DRT 6882B Droit, biotechnologies et société, 3 cr.
MSO 6009 Méta-analyse dans le domaine de la santé, 3 cr.
MSO 6061 Introduction à la biostatistique, 3 cr.
MSO 6086 La recherche qualitative en santé, 3 cr.
PHM 6025 Principes de pharmacoépidémiologie, 3 cr.
PHM 6032 Pharmacoéconomie, 3 cr.
SOL 6570 Sociologie des professions, 3 cr.
SOL 6651 Sociologie de la santé, 3 cr.

Bloc C – Activités d'intégration (15 cr.)

ASA 6200 Stage, 15 cr.

ou

ASA 6707 Travail dirigé, 15 cr.

Objectifs du microprogramme de 2^e cycle (gestion de la qualité en santé)

L'obligation, pour les établissements de santé du Québec, de disposer d'un commis-saire aux plaintes et à la qualité a mené à la création d'une formation courte en gestion de la qualité en santé.

Règlement pédagogique propre au microprogramme de 2^e cycle (gestion de la qualité en santé)

1. Admission

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au microprogramme (gestion de la qualité en santé), il faut :

- être titulaire d'un diplôme de 1^{er} cycle de l'Université de Montréal ou d'un diplôme équivalent;
- subir un test d'aptitudes aux études supérieures en gestion selon les modalités prévues par le Département;
- avoir une connaissance de l'anglais écrit et parlé;
- avoir une connaissance suffisante du français écrit et parlé;
- une expérience de travail est un atout.

Le comité d'admission pourra demander à tout candidat de se présenter à une entrevue.

2. Programme

Le microprogramme comporte 14 crédits de cours de 2^e cycle obligatoires. La formation est constituée d'un enseignement effectué en cours (présentiel de 20 jours) et à distance (pré et post-présentiel de 4 semaines chacun).

3. Durée de la scolarité

La durée minimale est de deux trimestres à temps partiel. La durée maximale de la scolarité est de 2 ans, à partir de la date de l'inscription initiale.

4. Passage du microprogramme de 2^e cycle à la maîtrise (administration des services de santé)

Tous les cours du microprogramme (gestion de la qualité en santé) sont contenus dans l'option « Gestion de la qualité » de la maîtrise en administration des services de santé. Aussi, tous les cours pourront être transférables dans le cas où un étudiant souhaiterait s'inscrire à cette orientation.

Structure du programme

Bloc A – Obligatoire (6 cr.)

ASA 6105 Mutations des systèmes sociosanitaires, 1 cr.
ASA 6120 Fondements du management, 3 cr.
ASA 6161 Évaluation normative, 1 cr.
ASA 6175 Méthodes d'évaluation économique, 3 cr.
ASA 6402 Gestion de la qualité des soins, 3 cr.
ASA 6405 Éthique et allocation des ressources, 1 cr.
ASA 6601 Système de santé : gestion du changement, 1 cr.
ASA 6602 Accréditation des organismes de santé, 1 cr.

Objectifs du diplôme complémentaire (gestion du système de santé)

Ce programme vise à rencontrer les exigences de l'accréditation du programme en administration des services de santé et, de plus, élargir le contenu de la formation professionnelle offerte dans l'option « Gestion du système de santé » de 45 crédits, par un diplôme complémentaire de 9 crédits, obligatoire pour les étudiants de cette option.

Règlement pédagogique propre au diplôme complémentaire (gestion du système de santé)

1. Admission

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au diplôme complémentaire (gestion du système de santé), il faut :

- être déjà admis à la maîtrise en administration des services de santé de l'option « Gestion du système de santé » ; les candidats s'inscrivent au diplôme complémentaire en gestion du système de santé à la session d'hiver, après avoir été admis au programme 2-770-1-1 à la session d'automne;
- avoir une connaissance suffisante du français écrit et parlé;
- avoir une connaissance de l'anglais écrit;
- une expérience de travail est un atout;
- le comité d'admission pourra demander à tout candidat de se présenter à une entrevue.

2. Programme

Le diplôme complémentaire en gestion du système de santé est obligatoire à l'option «Gestion du système de santé» de la maîtrise en administration des services de santé. Le diplôme se compose de 3 crédits obligatoires et de 6 crédits de cours à option choisis dans une des deux options suivantes :

Évaluation

Santé et société

Deux cours sont choisis dans l'option sélectionnée par l'étudiant. Le choix de l'option et des cours s'effectue en collaboration avec le tuteur de l'étudiant.

Structure du programme

Bloc A – Obligatoire

ASA 6725 Initiation à la recherche scientifique, 3 cr.

Les étudiants devront choisir 2 cours de 3 crédits dans l'option choisie.

Option « Évaluation »

Bloc A – Choix (6 cr.)

ASA 6175 Méthodes d'évaluation économique, 3 cr.

ASA 6178 Méthodes d'évaluation, 3 cr.

ASA 6704 Introduction à la recherche qualitative, 3 cr.

ASA 6732 Évaluation des technologies de la santé, 3 cr.

PLU 6048 Connaissances et changements en santé, 3 cr.

Option « Santé et société »

Bloc A – Choix (6 cr.)

ASA 6002 Planification des interventions en santé, 3 cr.

ASA 6012 Nouvelles pratiques sociales et santé, 3 cr.

ASA 6717 Systèmes intégrés pour personnes âgées, 3 cr.

PLU 6008 Aspects sociaux de la santé, 3 cr.

PLU 6047 Santé et justice sociale, 3 cr.

Un étudiant peut choisir d'autres cours à option avec l'autorisation du responsable de programme.

Biochimie

M.Sc. (biochimie) 2-465-1-0

Ph.D. (biochimie) 3-465-1-0

D.E.P.D. (biochimie clinique) 3-465-1-1

Département de biochimie

Responsable des programmes de M.Sc. et de Ph.D. : Luc DesGroseillers, tél. : 514-343-5802

Responsable du programme de D.E.P.D. : Bernard Vinet, tél. : 514-890-8000, poste 25795

Secrétariat : 514-343-6374

Membres du Comité de la M.Sc. et du Ph.D.

Léa Brakier-Gingras

Luc DesGroseillers, président

Nathalie Grandvaux

Franz Bernd Lang

Pascale Legault

Stephen Michnick

Alain Moreau

Personnel enseignant *

Directrice et professeure titulaire

Muriel Aubry, Ph.D. (Montréal)

* Sont habilités à œuvrer aux cycles supérieurs les membres du personnel enseignant qui y ont été affectés. Prière de s'informer auprès des autorités directement responsables des programmes d'études ou auprès de la Faculté des études supérieures.

Professeurs titulaires

Guy Boileau, Ph.D. (Montréal)

Michel Bouvier, Ph.D. (Montréal)

Normand Brisson, M.Sc. (Montréal), Ph.D. (McGill)

Philippe Crine, Ph.D. (Montréal)

Luc DesGroseillers, Ph.D. (Montréal)

Franz Bernd Lang, Doctorat en sc. naturelles (Munich)

Sylvie Mader, M.Sc., D.E.A. microbiologie (Pierre et Marie Curie, Paris VI), Doctorat (Louis Pasteur, Strasbourg)

Stephen Michnick, Ph.D. (Toronto)

James Gerard Omichinsky, Ph.D. (Seattle)

Martine Raymond, Ph.D. (McGill)

Luis Alberto Rokeach, D.Sc. (Bruxelles)

Jurgen Sygusch, M.Sc. (McGill), Ph.D. (Montréal)

Professeurs titulaires de clinique

Edgard Delvin, Ph.D. (Montréal)

Bernard Vinet, Ph.D. (Montréal)

Chercheurs titulaires

Benoit Coulombe, Ph.D. (Montréal)

Jacques Drouin, D.Sc. (Laval)

Professeurs agrégés

Tony Antakly, Doctorat d'Université, D.Sc. (Paris VI)

Gertraud Burger, doctorat d'État (I.M.V., Munich)

Pascale Legault, Ph.D. (Colorado)

Alain Moreau, M.Sc. (Laval), Ph.D. (Montréal)

Hervé Philippe, Ph.D. (Paris)

Professeur agrégé de clinique

Raymond Lepage, Ph.D. (Montréal)

Chercheurs agrégés

Jacques Archambault, Ph.D. (Toronto)

Serguei Chteinberg, M.Sc. (Leningrad), Ph.D. (Moscou)

Gerardo Ferbeyre, M.D. (La Havane), Ph.D. (Montréal)

Professeurs adjoints de clinique

Jean-Pierre Émond, Ph.D. (Laval)

Roger Sanfaçon, D.Sc. (Laval)

Chercheurs adjoints

Pascal Chartrand, Ph.D. (Montréal)

Mounib Elchebly, M.D. (Damas), Doctorat (Claude Bernard, Lyon)

Nathalie Grandvaux, Ph.D. (Grenoble)

Nikolaus Heveker, Ph.D. (Humboldt)

Chargés d'enseignement de clinique

Pierre Allard, Ph.D. (Montréal)

François Lessard, M.D. (Laval)

Attachée de recherche

Barbara Karska-Wysocki, Ph.D. (Université de Varsovie)

Professeurs associés

Yves Aubin, M.Sc. (Montréal), Ph.D. (Yale)

Yves Durocher, Ph.D. (Montréal)

Robert Ménard, Ph.D. (Montréal)

Denis Riendeau, M.Sc. (Montréal), Ph.D. (McGill)

Manon Valiquette, Ph.D. (Montréal)

Professeurs émérites

Léa Brakier-Gingras

Kenneth D. Roberts

Objectifs de la M.Sc. (biochimie)

Avec mémoire

Ce programme permet aux titulaires d'un diplôme de 1^{er} cycle en biochimie ou dans un domaine connexe d'approfondir leurs connaissances théoriques en biochimie et en biologie moléculaire et de participer à la recherche scientifique dans ces mêmes domaines (préparation d'un mémoire).

Avec Stage

Le cheminement de M.Sc. avec stage vise l'acquisition d'une formation multidisciplinaire, tant au niveau des techniques modernes en biochimie qu'à celui de la dimension économique des activités scientifiques. Ce programme de spécialisation avancée permet de former des travailleurs prêts à faire leur entrée sur le marché du travail, grâce à l'expérience acquise lors de stages obligatoires.

Règlement pédagogique propre à la M.Sc. (biochimie)**1. Admission**

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au programme de M.Sc. (biochimie), le candidat doit être titulaire du diplôme de baccalauréat ès sciences (B.Sc.) en biochimie ou dans une option appropriée, ou de docteur en médecine (M.D.), ou bien d'un diplôme jugé équivalent.

Dans le cas des étudiants en médecine, pré- ou post-M.D., voir aussi le règlement cadre du programme Médecine-Recherche.

Le nombre total d'inscriptions dans le programme M.Sc. – Volet Stage pourrait être contingenté selon la capacité d'accueil déterminée par la quantité de stages disponibles. Le programme de maîtrise avec stage est offert seulement au trimestre d'automne. La date limite pour l'admission au programme avec stage est le 1^{er} février. Si le contingentement n'était pas atteint, nous pourrions considérer des admissions au 1^{er} mai. Dans cette éventualité, le comité d'admission des études supérieures sera chargé d'évaluer les dossiers d'inscription afin de prioriser les candidats à admettre.

2. Programme

Le programme minimum comprend :

Avec mémoire

10 crédits de cours du niveau des études supérieures et 35 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'un mémoire. La participation au cours de séminaire est obligatoire tout au long de la formation de l'étudiant;

Avec stage

33 crédits de cours du niveau des études supérieures et 12 crédits attribués à un stage.

Au moins 2 trimestres consécutifs doivent être accomplis en résidence, soit à l'Université de Montréal, soit dans un laboratoire de recherche d'un hôpital ou d'un institut affilié et agréé par le Conseil de la Faculté de médecine. Le comité des études supérieures du département de biochimie sanctionne les lieux des stages en industrie.

3. Choix de cours

Le programme comporte des cours obligatoires et des cours au choix.

Structure du programme**1. AVEC MÉMOIRE****Bloc A – Obligatoire (6 cr.)****Bloc A₁ (1 cr.)**

BCM 6051 Séminaire de recherche I, 1 cr.

Bloc A₂ (5 cr.)

BCM 6023 Régulation de l'expression génétique I, 3 cr.

BCM 6024 Régulation de l'expression génétique II, 2 cr.

ou

Bloc A₃ (5 cr.)

SMC 6041 Biologie cellulaire et moléculaire, 5 cr.

Bloc B – Choix (4 cr.)

Choisir ces cours dans le répertoire des cours ci-dessous ou suivant le projet de recherche ou de stage de l'étudiant, le choix étant sujet à l'approbation du Comité des études supérieures du Département.

BCM 6010 Bio-informatique appliquée, 3 cr.

BCM 6012 Études de cas en biochimie, 3 cr.

BCM 6062 Protéines et acides nucléiques 1, 3 cr.

BCM 6071 Signalisation du cycle cellulaire, 2 cr.

BCM 6100 Biologie du développement, 2 cr.

BCM 6200 Structure des macromolécules biologiques, 3 cr. (offert aux 2 ans)

Bloc C – Mémoire (35 cr.)

BCM 6905 Mémoire, 35 cr.

2. AVEC STAGE**Bloc A – Obligatoire (27 cr.)****Bloc A₁ – Cours théoriques (14 cr.)**

BCM 6062 Protéines et acides nucléiques 1, 3 cr.

BCM 6010 Bioinformatique appliquée, 3 cr.

SMC 6041 Biologie cellulaire et moléculaire, 5 cr.

BCM 6012 Études de cas en biochimie, 3 cr.

Bloc A₂ – Formation pratique (6 cr.)

BCM 6013 Techniques en instrumentation, 6 cr.

Bloc A₃ – Cours théoriques en gestion (7 cr.)

HEC4-422-01 Création d'entreprise, 3 cr.

HEC4-435-94 Management : les milieux et la pratique, 3 cr.

HEC70-900-00Propédeutique en comptabilité, 1 cr.

Bloc B – Choix (6 cr.)

Choisir ces cours dans le répertoire des cours ci-dessous ou suivant le projet de recherche ou de stage de l'étudiant, le choix étant sujet à l'approbation du Comité des études supérieures du Département.

DRT 6882A Droit, biotechnologies et société, 3 cr.

PHL 6081 Métabolisme des médicaments, 3 cr.

PHL 6011 Pharmacodynamie, 3 cr.

PHL 6085 Progrès en pharmacologie moléculaire, 3 cr.

MCB 6081 Introduction au clonage génique, 3 cr.

MCB 6012 Microbiologie fondamentale, 3 cr.

ENV 6000 Modélisation et environnement, 3 cr.

BIE 6001 Bioéthique et début de la vie, 3 cr.

HEC3610199 Business Communications Level 1, 3 cr.

HEC3610299 Business Communications Level 2, 3 cr.

HEC3610399 Business Communications Level 3, 3 cr.

HEC3610499 Business Communications Level 4, 3 cr.

HEC3610599 Business Communications Level 5, 3 cr.

Bloc C – Activités dirigées (12 cr.)

BCM 6915 Stage, 12 cr.

Objectifs du Ph.D. (biochimie)

Ce programme constitue un apprentissage à la recherche scientifique en biochimie et biologie moléculaire. Chaque étudiant est encadré par un professeur ou chercheur chevronné qui l'accueille dans son laboratoire et le guide dans son projet de recherche. Au terme de ses travaux, qui durent habituellement entre deux et cinq ans, le diplômé peut entrer directement sur le marché du travail ou poursuivre sa formation pendant un stage postdoctoral en vue d'accéder ultérieurement à un poste de recherche.

Règlement pédagogique propre au Ph.D. (biochimie)**1. Admission**

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au programme de Ph.D. (biochimie), le candidat doit :

- être titulaire d'un diplôme de maîtrise en biochimie ou dans une option appropriée, ou bien d'un diplôme ou d'une formation jugé équivalent;
- être titulaire du diplôme de baccalauréat ès sciences (B.Sc.) en biochimie ou dans une option appropriée, ou de docteur en médecine (M.D.), ou bien d'un diplôme jugé équivalent. Dans ce cas, l'étudiant doit avoir obtenu une moyenne minimale au grade de 1^{er} cycle correspondant à 3,4 à l'Université de Montréal (inscription directe au Ph.D.) ou une moyenne minimale au grade de 2^e cycle correspondant à 3,4 à l'Université de Montréal (passage direct au Ph.D.), ainsi qu'une expérience en recherche;
- fournir deux lettres de recommandation et un curriculum vitae.

2. Programme

a) Pour les étudiants titulaires d'un diplôme de maîtrise ou d'une formation jugée équivalente, ou qui ont réussi les cours du programme de maîtrise (passage direct au Ph.D.), le programme comporte deux crédits de cours obligatoires et 88 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'une thèse. Il peut aussi comporter des cours additionnels selon les besoins du candidat. La participation aux cours de séminaire est obligatoire tout au long de la formation de l'étudiant.

b) Pour les étudiants titulaires d'un diplôme de baccalauréat ou d'une formation jugée équivalente, le programme comporte douze crédits de cours obligatoires (les deux crédits de cours obligatoires de doctorat et les 10 crédits prévus dans le programme régulier de maîtrise) et 78 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'une thèse. Il peut aussi comporter des cours additionnels selon les besoins du can-

didat. La participation aux cours de séminaire est obligatoire tout au long de la formation de l'étudiant.

La recherche doit se faire en résidence, soit à l'Université de Montréal, soit dans un laboratoire de recherche d'un hôpital ou d'un institut affilié et agréé par le Conseil de la Faculté de médecine.

3. Durée de la scolarité

La scolarité maximale pour un programme de doctorat est de quinze trimestres (cinq ans) pour un étudiant inscrit à plein temps, en excluant les trimestres de suspension ou de préparation. Ce délai peut être prolongé d'un an avec la permission du Comité des études supérieures du programme.

4. Examen de synthèse

L'étudiant doit avoir subi un examen général de synthèse comportant une épreuve écrite et une épreuve orale au plus tard avant la fin du 6^e trimestre de sa scolarité, les trimestres de préparation et de suspension étant exclus du calcul de cette échéance. Un 7^e trimestre peut être accordé aux étudiants qui s'inscrivent au Ph.D. directement à partir du B.Sc. S'il y a ajournement de l'examen, l'échéance est reportée d'un trimestre.

Structure du programme régulier

Bloc A – Obligatoire (2 cr.)

BCM 6052 Séminaire de recherche II, 1 cr.

BCM 6053 Séminaire de recherche III, 1 cr.

Bloc B – Thèse (88 cr.)

BCM 7910 Thèse, 88 cr.

Structure du programme d'accès direct au Ph.D. (biochimie)

Bloc A – Obligatoire (8 cr.)

Bloc A₁ (3 cr.)

BCM 6051 Séminaire de recherche I, 1 cr.

BCM 6052 Séminaire de recherche II, 1 cr.

BCM 6053 Séminaire de recherche III, 1 cr.

Bloc A₂ (5 cr.)

BCM 6023 Régulation de l'expression génétique I, 3 cr.

BCM 6024 Régulation de l'expression génétique II, 2 cr.

ou

Bloc A₃ (5 cr.)

SMC 6041 Biologie cellulaire et moléculaire, 5 cr.

Bloc B – Choix (4 cr.)

Choisir ces cours dans le répertoire des cours de biochimie ou d'autres disciplines suivant le projet de recherche ou sujets de stage de l'étudiant, le choix étant sujet à l'approbation du Comité des études supérieures du Département.

Bloc C – Thèse (78 cr.)

BCM 7905 Thèse, 78 cr.

Objectifs du D.E.P.D. (biochimie clinique) 3-465-1-1

Préparer des Ph.D. (biochimie) à l'exercice de la biochimie clinique en milieu hospitalier. Les principaux objectifs sont : d'acquérir des connaissances élargies en physiopathologie; d'apprendre à gérer un département, un service ou un secteur de biochimie au point de vue administratif (finances et ressources humaines) et analytique (choix des tests, des techniques et de l'instrumentation; contrôle de la qualité); de collaborer avec les médecins à l'interprétation des résultats et à l'utilisation rationnelle des tests de laboratoire; de participer à des activités de recherche et de développement méthodologique; de participer à des activités de recherche clinique ou fondamentale selon la vocation de l'établissement; d'assurer la formation continue du personnel technique de laboratoire et d'aider à la formation des médecins et des autres professionnels de la santé.

Membres du Comité des programmes

Edgar Delvin

Roger Sansfaçon

Bernard Vinet, directeur

Règlement pédagogique propre au D.E.P.D. en biochimie clinique

Catégories d'étudiants

Article 1

Les candidats admis au programme de diplôme d'études postdoctorales (D.E.P.D.) en biochimie clinique doivent être inscrits à plein temps.

Admission

Article 2

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au programme de Diplôme d'études postdoctorales (D.E.P.D.) en biochimie clinique, le candidat doit :

a) Posséder une connaissance suffisante de la langue française. Un test de connaissance du français peut être imposé. Par ailleurs, les étudiants qui ne peuvent facilement lire l'anglais s'exposent à de sérieuses difficultés dans leurs études, étant donné le nombre considérable de livres, d'articles de référence et de manuels techniques publiés dans cette langue.

b) Être titulaire, depuis moins de 5 ans, d'un doctorat (Ph.D.) en biochimie décerné par une université québécoise, ou l'équivalent. Le candidat qui est titulaire d'un diplôme de Ph.D. en biochimie, ou l'équivalent, depuis plus de 5 ans, devra fournir une description détaillée du programme suivi. Une formation postdoctorale pertinente pourra être prise en compte dans l'étude du dossier.

c) Être inscrit à l'Ordre des chimistes du Québec, puisqu'il sera appelé à poser des actes professionnels dans le cadre de sa formation. Tout candidat qui n'est pas membre de l'Ordre des chimistes du Québec pourra se voir imposer la réussite aux examens d'admission de l'Ordre avant d'être admis au programme.

Article 3

Tout candidat dont la préparation est jugée insuffisante pourra se voir imposer une année d'études préparatoires avant d'être admis au programme.

Demande d'admission

Article 4

a) Toute demande d'admission au programme doit être faite, avant la date limite, en utilisant le formulaire officiel de l'Université de Montréal. La demande doit être accompagnée de toutes les pièces requises.

b) Le fait de satisfaire aux conditions d'admissibilité ne garantit pas nécessairement l'admission.

c) Le candidat qui désire obtenir une équivalence pour une formation de même niveau dans une autre institution reconnue doit en faire la demande avec pièces à l'appui au moment où il présente sa demande d'admission.

Article 5

a) Tout candidat doit fournir la preuve qu'un biochimiste clinicien, membre de l'Ordre des chimistes du Québec, a accepté de diriger le stage de formation requis par le programme. Ce stage doit être effectué dans un laboratoire d'un centre hospitalier universitaire ou affilié.

b) La direction du programme se réserve le droit de désigner le centre hospitalier et le directeur de stage du candidat.

Article 6

L'admission au programme du Diplôme d'études postdoctorales en biochimie clinique ne devient définitive qu'après son acceptation par les autorités administratives du centre hospitalier auquel le candidat est recommandé par le Département de biochimie de l'Université et l'obtention d'une carte de stage de spécialisation de l'Ordre des chimistes du Québec.

Inscription

Article 7

a) Le candidat qui a reçu une offre d'admission doit se soumettre, dans les délais prescrits, aux formalités d'inscription à l'Université. Il doit également se réinscrire à chaque trimestre pour la durée de sa candidature.

b) L'inscription ou la réinscription n'est complétée que lorsque les frais de scolarité sont acquittés selon les modalités prévues par l'Université.

Programme, choix de cours et stage

Article 8

Le programme comprend 24 crédits de cours, dont 12 crédits obligatoires et 12 crédits à option, et 45 crédits attribués au stage. Au moins 6 crédits de cours à

option doivent être du niveau des études supérieures. Le stage ne peut se faire qu'à temps plein et sa durée est de un an.

Durée de la scolarité

Article 9

La durée maximale de la scolarité à temps plein est de deux ans.

Équivalence

Article 10

a) La direction du programme peut, pour des motifs valables, permettre à un étudiant de passer jusqu'à une année de sa scolarité dans une autre institution que celle identifiée au moment de l'inscription initiale. La demande doit être faite selon les règles établies par la Faculté des études supérieures.

b) Sur recommandation de la direction du programme, la Faculté des études supérieures peut accorder une équivalence maximale d'un an pour une formation acquise dans une autre université.

Évaluation

Article 11

a) Pour être autorisé à poursuivre, le candidat doit recevoir la mention « Réussi » dans chacune des évaluations du stage auquel il est inscrit. Il doit obtenir une note d'au moins C dans ses cours, et conserver une moyenne générale de 2,7 pour l'ensemble des cours de son programme.

b) Un échec dans plus de six crédits de cours de son programme, ou deux échecs consécutifs dans une même cours, sont éliminatoires.

Article 12

L'organisation des examens relève de la direction du programme, sous l'autorité du doyen de la Faculté de médecine.

Article 13

Tout candidat qui ne se présente pas à un examen se voit attribuer la note F (échec), à moins qu'il n'ait fourni une justification sérieuse, auquel cas il peut être autorisé à subir un examen spécial.

Article 14

En cas d'échec à un ou des examens, l'étudiant a droit de reprise aux dates indiquées par la direction du programme. Lors de la reprise d'un examen, la note attribuée ne tient pas compte du résultat obtenu aux examens périodiques et ne peut en aucun cas dépasser C.

Article 15

Les cas d'échec dans plus de 6 crédits de cours, les cas d'échec à la reprise d'un examen et les cas de rapport d'appréciation de stage défavorable avec recommandation d'annulation d'inscription sont soumis au comité d'admission-évaluation du programme. Sur recommandation de ce comité, la direction du programme peut recommander à la Faculté des études supérieures de soumettre le candidat à une épreuve complémentaire, de lui faire reprendre une portion du stage ou d'annuler son inscription.

Article 16

Le plagiat et la participation au plagiat entraînent l'attribution de la note F. La Faculté des études supérieures peut imposer les sanctions prévues, allant jusqu'à l'exclusion du programme, conformément au Règlement disciplinaire sur le plagiat ou la fraude concernant les étudiants.

Article 17

a) Tout étudiant qui s'absente doit en informer son directeur de stage et le chef du département ou service de biochimie de l'institution où il effectue son stage. S'il s'absente pour plus d'une semaine, il doit en outre en informer le directeur du programme par écrit et lui en donner les raisons, il doit également adresser copie de cette lettre au directeur du Département de biochimie de l'Université et à l'Ordre des chimistes du Québec.

b) Dans le cas d'absences répétées et prolongées, le doyen de la Faculté peut, après consultation du comité d'admission-évaluation, exiger la prolongation ou la reprise du stage.

Éthique et déontologie

Article 18

a) Les cas de manquement grave aux règles d'éthique et de déontologie de l'Ordre des chimistes du Québec et du centre hospitalier dans lequel l'étudiant est affecté, sont soumis au comité d'admission-évaluation du programme et peuvent entraîner des sanctions pouvant aller jusqu'à l'exclusion.

b) Le candidat doit se soumettre aux règlements des stages du centre hospitalier et de l'Ordre des chimistes du Québec.

c) La Faculté peut informer l'Ordre des chimistes de tout manquement à l'éthique ou à la déontologie ou de toute faute disciplinaire.

Diplôme

Article 19

Le Conseil de l'Université, sur recommandation du Conseil de la Faculté des études supérieures, après avis favorable du Conseil de la Faculté de médecine, délivre le diplôme d'études postdoctorales aux candidats qui ont satisfait à toutes les exigences du diplôme.

Structure du programme

Les cours théoriques totalisent 24 crédits, dont au moins 18 du niveau des cycles supérieurs. La liste suivante indique le sigle, le titre, le nombre de crédits et le contenu abrégé de chacune de ces activités. Le stage est d'une durée minimale de 1 an (45 crédits de niveau avancé).

Bloc A – Obligatoire (12 cr.)

BCM 6041	Biochimie clinique complémentaire, 2 cr.
BCM 6151	Protéines des liquides biologiques, 2 cr.
BCM 6160	Biochimie clinique I, 3 cr.
BCM 6170	Biochimie clinique II, 2 cr.
BCM 6180	Biochimie clinique : aspects analytiques, 3 cr.

Bloc B – Stage (45 cr.)

BCM 7003 Stage, 45 cr.
Ce stage est de un an au total à plein temps. Il doit être réalisé dans un laboratoire d'accueil en milieu hospitalier universitaire ou affilié. Il est dédié à l'apprentissage pratique de tous les aspects de la biochimie clinique, sous la direction du directeur de stage, spécialiste en biochimie clinique.

Bloc C – Option (12 cr.)

Au moins 6 crédits doivent être du niveau des études supérieures.

CHM 6140	Spectrométrie de masse, 3 cr.
GBM 6112	Services de santé et hospitaliers, 3 cr.
MCB 6034	Immunologie médicale, 3 cr.
NUT 6092	Métabolisme des lipoprotéines, 3 cr.
NUT 6639	Nutrition et maladie I, 3 cr.
NUT 6641	Nutrition et maladie II, 3 cr.
PBC 6085	Cancérologie, 3 cr.
PHL 6060	Pathologie et thérapeutique, 3 cr.
PHL 6081	Métabolisme des médicaments, 3 cr.
SMC 6011	Néphrologie : physiologie rénale, 3 cr.
SMC 6023	Endocrinologie, 3 cr.
TXL 6002	Méthodes analytiques en toxicologie, 3 cr.

Épidémiologie

Ph.D. (santé publique)

3-481-1-1

Responsable de l'option Jack Siemiatycki, tél. : 514-343-2035 ou 514-890-8166

Pour tout renseignement relatif à cette option du programme, voir le Ph.D. (santé publique) présenté par ordre alphabétique de nom de programme à la lettre S de cette section facultaire.

Gestion des services de santé

Ph.D. (santé publique)

3-481-1-1

Responsable de l'option : Claude Sicotte, 343-5611

Pour tout renseignement relatif à cette option du programme, voir le Ph.D. (santé publique) présenté par ordre alphabétique de nom de programme à la lettre S de cette section facultaire.

Microbiologie et immunologie

M.Sc. (microbiologie et immunologie)	2-500-1-0
Ph.D. (microbiologie et immunologie)	3-500-1-0
Ph.D. (virologie et immunologie)	3-503-1-1

Département de microbiologie et immunologie

Responsable des programmes : George Szatmari, tél. : 514-343-5767
Secrétariat : 514-343-6111-1-3129

Membres du Comité des études supérieures

Pierre Belhumeur
France Daigle
Marc Drolet
Hugo Soudeyns
Sébastien Faucher, étudiant
Hugo Soudeyns
George Szatmari, président

Personnel enseignant *

Directeur et professeur titulaire

Pierre Belhumeur, M.Sc., Ph.D. (Montréal)

Professeurs titulaires

Fernando Alvarez, diplôme de Médecine (Buenos Aires)
Pierre Auger, M.D., M.Sc. (Montréal)
Jean Barbeau, Ph.D. (Laval)
Éric Cohen, Ph.D. (Montréal)
François Coutlée, M.D. (Montréal)
Louis De Repentigny, M.D., M.Sc. (Montréal)
Marc Drolet, Ph.D. (Montréal)
Patrick Hallenbeck, Ph.D. (Berkeley, California)
Guy Lemay, M.Sc. (Montréal), Ph.D. (McGill)
Françoise Le Deist, M.D. (Paris VII), Ph.D. (Paris VI)
José P.C.A. Menezes, D.M.V. (Perouse), Ph.D. (Ottawa)
Serge Montplaisir, M.D., M.Sc. (Montréal)
Richard Morisset, M.D., M.Sc. (Montréal)
Rafick-Pierre Sekaly, M.Sc. (Montréal), D.Sc. (Lausanne)

Professeurs titulaires de clinique

Anne-Marie Bourgault, M.D. (Sherbrooke)
Christiane Gaudreau, M.D. (Montréal)
François Lamothe, M.D., M.Sc. (Montréal)
Michel Laverdière, M.D., M.Sc. (Montréal)
Emil Toma, Docteur en médecine (Bucarest)
Pierre L. Turgeon, M.D., M.Sc. (Montréal)
Jean Vincelette, M.D., M.Sc. (Montréal)

Chercheurs titulaires

Paul Jolicoeur, M.D., Ph.D. (Laval)
Yves Langelier, Ph.D. (Sherbrooke)
Tarik Mörröy, Ph.D. (Allemagne)

Professeurs agrégés

Michel Roger, M.D., Ph.D. (Montréal)
George Szatmari, Ph.D. (McGill)
Jacques Thibodeau, M.Sc. (Sherbrooke), Ph.D. (Laval)

Professeurs agrégés de clinique

Paul Bayardelle, M.D. (Strasbourg)
Claire Béliveau, M.D. (Montréal)
Jocelyn Delorme, M.D. (Montréal)
Elie Haddad, M.D. (Paris)
Céline Laferrière, M.D. (Laval)
Claude Lemieux, M.D. (Montréal)
Denis Phaneuf, M.D., M.Sc. (Montréal)
Michel Poisson, M.D. (Montréal)
Madeleine Ravaoarino, M.Sc. (Sherbrooke), Ph.D. (Montréal)
Jean Robert, M.D., M.Sc. (Montréal)
Danielle Rouleau, M.D., M.Sc. (Montréal)

Pierre St-Antoine, M.D. (Montréal)
Karl Weiss, M.D., M.Sc. (Montréal)

Chercheurs agrégés

Ali Ahmad, D.M.V., M.Sc. agriculture (Faisalabad), Ph.D. (Cornell)
Carolina Alfieri, Ph.D. (Montréal)
Elliott Drobetsky, Ph.D. (York)
Sophie Laberge, M.D. (Laval)
Hugo Soudeyns, Ph.D. (McGill)

Professeures adjointes

France Daigle, Ph.D. (Montréal)
Cécile Tremblay, M.D. (Montréal)

Professeurs adjoints de clinique

Guy Albert, M.D. (Montréal)
Anne-Marie Demers, M.D. (Montréal)
Yves Girouard, M.D. (Montréal)
Louise Labrecque, M.D. (Montréal), Ph.D. (London)
Annie-Claude Labbé, M.D. (Sherbrooke)
Pierre-Jean Laflamme, M.D. (Montréal)
Brigitte Malette, Ph.D. (Montréal)
Richard Marchand, M.D. (Montréal)
Claudine Matte, Ph.D. (Laval)
Grégoire Noël, M.D. (Mexico), M.Sc. (Montréal)
Gilbert Pichette, M.D. (Montréal)
Louise Poirier, M.D. (McGill)
Johanne Poudrier, Ph.D. (Montréal)
Fabien Rallu, Ph.D. (Pierre-et-Marie Curie, Paris VI)
Lise-Anne St-Jean, M.D. (Montréal)

Chercheurs adjoints

Petronela Ancuta, Ph.D. (Paris-Sud, Paris XI)
Abdellah Belmaaza, Ph.D. (Montréal)
Idriss Djilali-Saiah, Ph.D. (Paris-Sud, Paris XI)
Sylvie Lesage, Ph.D. (McGill)

Chargés d'enseignement de clinique

Claude Fortin, M.D. (Montréal)
Céline Rousseau, M.D. (Laval)
Benoit Thivierge, M.D. (Montréal)
Carlos Vega-Jacome, M.D. (U. Nationale de la Colombie), M.Sc. (Montréal)

Responsable de formation clinique

Monique Goyette, M.D. (Montréal)

Attachés de recherche

Elias El Haddad, Ph.D. (McGill)
Dominique Gauchat-Feiss, Doctorat (Genève)

Professeurs associés

Roland Brousseau, Ph.D. (Massachusetts)
Luchino Cohen, (Paris-Sud, Paris XI)
Diane Fournier, Ph.D. (UQ à Québec)
Lyne Gagnon, Ph.D. (Sherbrooke)
Anne Gatignol, Ph.D. (Toulouse)
Serge Guiot, Doctorat en sciences de l'environnement (Fondation universitaire Luxembourgeoise)
Georg Hollander, M.D. (Suisse)
Bernard Massie, Ph.D. (Montréal)
Luke Masson, B.Sc. (Waterloo), Ph.D. (McGill)
Andrew Moulund, Ph.D. (McGill)
Alaka Mullick, Ph.D. (Illinois, État)
Bouchra Sehrir, Ph.D. (Montréal)
Marc Vaillancourt, Ph.D. (Montréal)

Professeurs émérites

Sorin Sonea
Fernand Turgeon

Objectifs de la M.Sc. (microbiologie et immunologie)

Les objectifs généraux du programme de maîtrise ès sciences en microbiologie et immunologie sont d'effectuer un apprentissage de la recherche au niveau intellectuel et technique; plus spécifiquement, l'étudiant doit se familiariser avec la démarche qui consiste à bâtir une hypothèse de recherche et le cheminement pour vérifier expérimentalement l'hypothèse; il doit acquérir les habiletés techniques nécessaires à son travail expérimental, développer son sens critique et apprendre à communiquer oralement et par écrit les résultats de son travail. En outre, l'étudiant doit acquérir des connaissances approfondies dans les domaines de la microbiologie et de l'immunologie.

* Sont habilités à œuvrer aux cycles supérieurs les membres du personnel enseignant qui y ont été affectés. Prière de s'informer auprès des autorités directement responsables des programmes d'études ou auprès de la Faculté des études supérieures.

Règlement pédagogique propre à la M.Sc. (microbiologie et immunologie)

1. Admission

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au programme de M.Sc. (microbiologie et immunologie), le candidat doit être titulaire du diplôme de docteur en médecine (M.D.) ou en médecine dentaire (D.M.D.) ou en médecine vétérinaire (D.M.V.) ou du baccalauréat ès sciences (B.Sc.) dans une option appropriée, ou bien d'un diplôme jugé équivalent.

Dans le cas des étudiants en médecine, pré- ou post-M.D., voir aussi le règlement cadre du programme Médecine-Recherche.

2. Programme

Le programme de maîtrise avec mémoire comporte un minimum de 7 crédits de cours de niveau des études supérieures et 38 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'un mémoire, incluant 1 crédit attribué à un cours d'éthique. La participation à l'unité de séminaire demeure obligatoire tout au long de la formation de l'étudiant.

Au moins 2 trimestres consécutifs doivent être accomplis en résidence, soit à l'Université de Montréal, soit dans un laboratoire de recherche d'un hôpital ou d'un institut affilié et agréé par le Conseil de la Faculté de médecine.

3. Choix de cours

Le programme comporte un séminaire obligatoire de 1 crédit et 6 crédits de cours à option.

Structure du programme

Bloc A – Obligatoire (1 cr.)

MCB 6051 Séminaire de recherche I, 1 cr.

Bloc B – Option (6 cr.)

Parmi les cours de niveau des études supérieures du Département de microbiologie et immunologie ou d'autres départements, sujet à l'approbation du Comité des études supérieures du Département.

Bloc C – Mémoire (38 cr.)

MMD 6005R Éthique et recherche en santé, 1 cr.

MCB 6915 Mémoire, 37 cr.

Objectifs du Ph.D. (microbiologie et immunologie)

Les objectifs généraux du programme de doctorat en microbiologie et immunologie sont de former des chercheurs autonomes dans cette discipline. L'étudiant doit produire un travail de recherche original, apprendre à présenter ses résultats de recherche à des congrès scientifiques et à les publier dans des revues avec révision par les pairs, être capable de bâtir une hypothèse de recherche originale et d'exposer le cheminement pour la vérifier expérimentalement. Il doit posséder les habiletés techniques nécessaires à une carrière de chercheur et avoir développé un excellent sens critique pour interpréter ses résultats. Au terme de sa formation, il devrait être capable, suite à une formation postdoctorale, de compétitionner pour l'obtention de subventions de recherche dans le domaine de la microbiologie et de l'immunologie.

Règlement pédagogique propre au Ph.D. (microbiologie et immunologie)

1. Admission

Le candidat au Ph.D. doit posséder une connaissance satisfaisante de l'anglais, connaissance dont il doit faire preuve avant d'être promu en 2^e année d'études. Il doit également faire preuve d'une connaissance de toute autre langue jugée nécessaire à la poursuite de ses recherches.

2. Programme

Le programme comprend trois crédits de cours obligatoires et un minimum de 87 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'une thèse. Il comporte aussi des cours additionnels selon les besoins du candidat. La participation à une des unités de séminaires du Département demeure obligatoire tout au long de la formation de l'étudiant.

La recherche doit se faire en résidence, soit à l'Université de Montréal, soit dans un laboratoire de recherche d'un hôpital ou d'un institut affilié et agréé par le Conseil de la Faculté de médecine, soit dans un laboratoire de la Faculté de médecine vétérinaire.

Structure du programme

Bloc A – Obligatoire (3 cr.)

MCB 7001 Lectures dirigées en microbiologie, 1 cr.

MCB 7052 Séminaire de recherche 2, 1 cr.

MCB 7053 Séminaire de recherche 3, 1 cr.

Bloc B – Thèse (87 cr.)

MCB 7902 Thèse, 87 cr.

Ph.D. (virologie et immunologie)

3-503-1-1

Voir sous le bandeau Virologie et immunologie.

Nutrition

Microprogramme de 2^e cycle (nutrition) 2-320-6-0

D.E.S.S. (nutrition) 2-320-1-4

M.Sc. (nutrition)

Maîtrise avec mémoire 2-320-1-0

Maîtrise avec travail dirigé 2-320-1-2

Ph.D. (nutrition) 3-320-1-0

Département de nutrition

Responsable des programmes de M.Sc. et de Ph.D. : Olivier Receveur, tél. : 514-343-7023

Secrétariat : 514-343-6548

Membres du Comité des études supérieures

Hélène Delisle

Marielle Ledoux

Émile Levy

Marie Marquis

Olivier Receveur

Personnel enseignant *

Directeur et professeur titulaire

Dominique Garrel, M.D. (Lyon)

Adjoint au directeur et professeur agrégé

Olivier Receveur, Ph.D. (Californie), responsable du programme d'études supérieures

Adjointe au directeur et professeure titulaire

Marielle Ledoux, Ph.D. (McGill), responsable du programme de 1^{er} cycle

Professeurs titulaires

Hélène Delisle, Maîtrise en droit (Grenoble), M.Sc. (McGill), Ph.D. (Montréal)

Christine Des Rosiers, Ph.D. (Laval)

Jean-Marie Ékoé, Ph.D. (Suisse)

Guylaine Ferland, Ph.D. (Montréal)

Victor Gavino, M.Sc. (Minnesota), Ph.D. (Ohio)

Parviz Ghadirian, M.Sc. (Nebraska), Ph.D. (Londres)

Émile Levy, Ph.D. (Jérusalem)

Marc Prentki, Doctorat en sciences (Genève)

Olivier Receveur, M.Sc., Ph.D. (Berkeley, Californie)

Irène Strychar, M.Ed. (Ottawa), Ed.D. (B.C.)

Professeurs agrégés

Marie Marquis, M.Sc. (Montréal), Ph.D. (UQÀM)

Bryna Shatenstein, Bacc. (McGill) M.Sc., Ph.D. (Montréal)

Chercheuse agrégée

Jane Aimée Montgomery, Ph.D. (McGill)

Professeurs adjoints

Guylaine Bouchard, Ph.D. (Montréal)

Rémi Rabasa-Lhoret, Ph.D. (Montpellier)

Professeur adjoint de clinique

Robert Dufour, M.D. (Montréal)

* Sont habilités à œuvrer aux cycles supérieurs les membres du personnel enseignant qui y ont été affectés. Prière de s'informer auprès des autorités directement responsables des programmes d'études ou auprès de la Faculté des études supérieures.

Chercheure adjointe

Blandine Comte, Ph.D. (Lyon)

Responsables de formation clinique

Christina Blais, M.Sc. (Davis, California)

Manon Bureau, Bacc. (Montréal), M.Sc. (HEC, Montréal)

Marguerite Desaulniers, M.Sc. (Laval)

Danielle Lepage, M.Sc. (Montréal)

France Nolin, M.Sc. (McGill)

Édith Painchaud, M.Sc. (Montréal)

Micheline Poliquin, M.Sc. (Montréal)

Louise St-Denis, M.Sc. (Montréal)

Annie Vallières, Bacc. (Laval)

Professeures associées

Michèle Houde-Nadeau, D.Sc. (Laval)

Antony Karelis, Ph.D. (Montréal)

Professeures émérites

Monique Daigneault

Estelle Mongeau

Objectifs du microprogramme de 2^e cycle (nutrition)

Ce programme permettra un enrichissement des connaissances et l'amélioration des qualifications de professionnels œuvrant dans le domaine de la nutrition, dans les champs de pratique reliés à la prévention et la nutrition publique, au marketing de l'alimentation et des services et à la nutrition internationale. Il permettra, dans un contexte de formation continue, la mise à jour et le développement de nouvelles compétences.

Règlement pédagogique propre au microprogramme de 2^e cycle (nutrition)**1. Admission**

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au microprogramme de 2^e cycle, il faut :

- être titulaire d'un baccalauréat ès sciences (nutrition) ou d'un B.Sc. spécialisé en sciences biologiques : biochimie, physiologie, etc. ou d'un diplôme jugé équivalent;
- avoir une connaissance suffisante du français écrit et parlé.

2. Programme

Le microprogramme comporte 15 crédits de cours de 2^e cycle, dont 4 crédits de cours obligatoires et 11 crédits de cours à option.

3. Durée de la scolarité

La scolarité minimale est de un trimestre à plein temps. La durée maximale est de deux ans.

4. Passage au D.E.S.S. ou à la maîtrise en nutrition

L'étudiant peut être admissible au diplôme ou à la maîtrise en nutrition et faire reconnaître les 15 crédits du microprogramme.

Structure du programme**Bloc A – Obligatoire (4 cr.)**

MMD 6005 Éthique et recherche en santé, 1 cr.

NUT 6650 Séminaires, 3 cr.

Bloc B – Option (11 cr.)

Le choix devra être fait parmi les cours suivants :

Bloc B₁

NUT 6026 Régulation du métabolisme intermédiaire, 3 cr.

NUT 6092 Métabolisme des lipoprotéines, 3 cr.

NUT 6604 Marketing des services et alimentation, 3 cr.

NUT 6605 Marketing et alimentation, 3 cr.

NUT 6606 Comportement du consommateur, 3 cr.

NUT 6607 Épidémiologie de la nutrition, 3 cr.

NUT 6608 Interaction Nutriments-Médicaments, 1 cr.

NUT 6610 Sciences et technologies des aliments, 3 cr.

NUT 6626 Problèmes contemporains de nutrition, 3 cr.

NUT 6627 Bases des besoins en macronutriments, 3 cr.

NUT 6628 Bases des besoins en micronutriments, 3 cr.

NUT 6666 Éducation et comportement, 3 cr.

NUT 6670 Nutrition internationale, 3 cr.

NUT 6671 Séminaires de nutrition publique, 3 cr.

NUT 6672 Gestion de la malnutrition grave, 1 cr.

Bloc B₂ – Accessible aux titulaires d'un B.Sc. (nutrition)

NUT 6639 Nutrition et maladie I, 3 cr.

NUT 6641 Nutrition et maladie II, 3 cr.

NUT 6653 Enquête par sondage, 1 cr.

NUT 6654 Recherches qualitatives en nutrition, 1 cr.

NUT 6656 Analyse des données nutritionnelles, 1 cr.

NUT 6657 Anthropométrie et état nutritionnel, 1 cr.

NUT 6658 Exploration de l'état nutritionnel, 1 cr.

Objectifs du D.E.S.S. (nutrition)

Ce programme permettra un enrichissement des connaissances et l'amélioration des qualifications de professionnels œuvrant dans le domaine de la nutrition, dans les champs de pratique reliés à la prévention et la nutrition publique, au marketing de l'alimentation et des services et à la nutrition internationale. Il permettra, dans un contexte de formation continue, la mise à jour et le développement de nouvelles compétences.

Règlement pédagogique propre au D.E.S.S. (nutrition)**1. Admission**

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au diplôme d'études supérieures spécialisées en nutrition, il faut :

- être titulaire d'un baccalauréat ès sciences en nutrition ou dans un domaine des sciences biologiques : biochimie, physiologie, sciences biomédicales, etc. ou d'un diplôme jugé équivalent;
- avoir une connaissance suffisante du français écrit et parlé.

2. Programme

Le programme de D.E.S.S. en nutrition comporte 30 crédits de cours dont un bloc A de 13 crédits de cours obligatoires, un bloc B, C ou D de 14 crédits de cours à option et un bloc E de 3 crédits de cours au choix. Il y a trois concentrations possibles dans ce programme : « nutrition préventive et clinique », « nutrition publique et internationale », « marketing de l'alimentation ». Le programme comporte au moins 27 crédits de cours de 2^e cycle.

3. Durée de la scolarité

La scolarité minimale est de 2 trimestres à plein temps ou l'équivalent. La durée maximale de la scolarité est de quatre ans à partir de la date d'inscription.

4. Passage à la maîtrise

L'étudiant peut être admissible à la maîtrise en nutrition et faire reconnaître les crédits réalisés dans le cadre de ce programme.

Structure du programme**Bloc A – Obligatoire (13 cr.)**

ASA 6177 Méthodologie de la recherche, 3 cr.

MMD 6005 Éthique et recherche en santé, 1 cr.

NUT 6626 Problèmes contemporains de nutrition, 3 cr.

ou

NUT 6670 Nutrition internationale, 3 cr.

NUT 6650 Séminaires, 3 cr.

NUT 6666 Éducation et comportement, 3 cr.

Bloc B – Option (14 cr.)

À choisir dans l'un ou l'autre des blocs B₁, B₂, B₃.

Bloc B₁ – Nutrition préventive et clinique

NUT 6026 Régulation du métabolisme intermédiaire, 3 cr.

NUT 6092 Métabolisme des lipoprotéines, 3 cr.

NUT 6607 Épidémiologie de la nutrition, 3 cr.

NUT 6608	Interaction Nutriments-Médicaments, 1 cr.
NUT 6610	Sciences et technologies des aliments, 3 cr.
NUT 6627	Bases des besoins en macronutriments, 3 cr.
NUT 6628	Bases des besoins en micronutriments, 3 cr.
NUT 6639	Nutrition et maladie I, 3 cr.
NUT 6641	Nutrition et maladie II, 3 cr.
NUT 6653	Enquête par sondage, 1 cr.
NUT 6654	Recherches qualitatives en nutrition, 1 cr.
NUT 6655	Méthodologie de recherche en nutrition, 1 cr.
NUT 6656	Analyse des données nutritionnelles, 1 cr.
NUT 6657	Anthropométrie et état nutritionnel, 1 cr.
NUT 6658	Exploration de l'état nutritionnel, 1 cr.

Bloc B₂ – Nutrition publique et internationale

MSO 6001	Concepts de base en épidémiologie, 3 cr.
MSO 6060	Concepts de base en biostatistique, 3 cr.
MSO 6070	Santé internationale, 3 cr.
MSO 6071	Gestion de projets de santé I, 3 cr.
NUT 6607	Épidémiologie de la nutrition, 3 cr.
NUT 6653	Enquête par sondage, 1 cr.
NUT 6654	Recherches qualitatives en nutrition, 1 cr.
NUT 6655	Méthodologie de recherche en nutrition, 1 cr.
NUT 6656	Analyse des données nutritionnelles, 1 cr.
NUT 6657	Anthropométrie et état nutritionnel, 1 cr.
NUT 6658	Exploration de l'état nutritionnel, 1 cr.
NUT 6670	Nutrition internationale, 3 cr.
NUT 6671	Séminaires de nutrition publique, 3 cr.
NUT 6672	Gestion de la malnutrition grave, 1 cr.

Bloc B₃ – Marketing de l'alimentation

NUT 6604	Marketing des services et alimentation, 3 cr.
NUT 6605	Marketing et alimentation, 3 cr.
NUT 6606	Comportement du consommateur, 3 cr.
NUT 6610	Sciences et technologies des aliments, 3 cr.
NUT 6627	Bases des besoins en macronutriments, 3 cr.
NUT 6653	Enquête par sondage, 1 cr.
NUT 6654	Recherches qualitatives en nutrition, 1 cr.
NUT 6656	Analyse des données nutritionnelles, 1 cr.

Bloc c – Choix (3 cr.)

Le choix est fait à partir des cours offerts au Département de nutrition et dans d'autres départements ou facultés de l'Université.

Objectifs de la M.Sc. (nutrition, maîtrise avec mémoire)

Le programme s'adresse aux titulaires d'un baccalauréat ès sciences (nutrition) ou d'un B.Sc. spécialisé en sciences biologiques, biochimie, physiologie, etc. qui désirent approfondir leurs connaissances en nutrition et s'initier à la recherche scientifique. Il est destiné tout spécialement à ceux qui envisagent une carrière en enseignement ou en recherche.

Règlement pédagogique propre à la M.Sc. (nutrition, maîtrise avec mémoire)**1. Admission**

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au programme de M.Sc. (nutrition, maîtrise avec mémoire), le candidat doit être titulaire d'un diplôme de docteur en médecine (M.D.) ou en médecine dentaire (D.M.D.) ou en médecine vétérinaire (D.M.V.) ou d'un baccalauréat ès sciences (B.Sc.) dans une option appropriée, ou d'un diplôme jugé équivalent.

Dans le cas des étudiants en médecine, pré- ou post-M.D., voir aussi le règlement cadre du programme Médecine-Recherche.

2. Programme

Le programme comprend un minimum de 12 crédits de cours du niveau des études supérieures (4 crédits de cours obligatoires, 6 crédits de cours à option choisis parmi

les cours offerts par le Département de nutrition et 2 crédits de cours au choix), et 33 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'un mémoire.

Au moins deux trimestres consécutifs doivent être accomplis en résidence, soit à l'Université de Montréal, soit dans un laboratoire de recherche d'un hôpital ou d'un institut affilié et agréé par le Conseil de la Faculté de médecine.

Structure du programme**Bloc A – Obligatoire (4 cr.)**

MMD 6005	Éthique et recherche en santé, 1 cr.
NUT 6650	Séminaires, 3 cr.

Bloc B – Option (6 cr.)

Le choix est fait parmi les cours du Département de nutrition.

Bloc C – Choix (2 cr.)**Bloc D – Mémoire (33 cr.)**

NUT 6926	Mémoire, 33 cr.
----------	-----------------

Objectifs de la M.Sc. (nutrition, maîtrise avec travail dirigé)

Le programme a pour but de permettre au bachelier en nutrition ou en diététique d'accroître sa compétence professionnelle et ainsi de contribuer plus efficacement à améliorer l'état nutritionnel de la population. Le programme offre au candidat la responsabilité de développer une expertise particulière dans l'un ou l'autre des principaux champs d'action de la diététique soit : nutrition clinique; nutrition internationale; nutrition préventive; gestion de services et de programmes.

Règlement pédagogique propre à la M.Sc. (nutrition, maîtrise avec travail dirigé)**1. Admission**

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au programme de M.Sc. (nutrition, maîtrise avec travail dirigé), le candidat doit :

- être titulaire d'un diplôme de 1^{er} cycle universitaire dans une discipline pertinente;
- avoir une expérience pratique pertinente.

2. Programme

Le programme minimum comporte 33 crédits de cours, dont au moins 27 du niveau des études supérieures, et 12 crédits attribués à un travail dirigé faisant l'objet d'un rapport.

3. Choix de cours

Le programme comprend 10 crédits de cours communs obligatoires, 6 crédits de cours à option choisis dans le bloc B et 3 crédits de cours à option choisis dans le bloc C, 14 crédits de cours au choix.

Structure du programme

Le programme offre quatre options :

- Gestion de services et de programmes
- Nutrition préventive
- Nutrition internationale
- Nutrition clinique

Bloc A – Tronc commun obligatoire (10 cr.)

ASA 6177	Méthodologie de la recherche, 3 cr.
MMD 6005	Éthique et recherche en santé, 1 cr.
MSO 6060	Concepts de base en biostatistique, 3 cr.
NUT 6650	Séminaires, 3 cr.

Bloc B – Option**Bloc B₁ – Option (min. 6 cr.)**

NUT 6626	Problèmes contemporains de nutrition, 3 cr.
NUT 6627	Bases des besoins en macronutriments, 3 cr.
NUT 6628	Bases des besoins en micronutriments, 3 cr.
NUT 6666	Éducation et comportement, 3 cr.
NUT 6670	Nutrition internationale, 3 cr.

Bloc B₂ – Option (min. 3 cr.)

NUT 6653	Enquête par sondage, 1 cr.
NUT 6654	Recherches qualitatives en nutrition, 1 cr.
NUT 6655	Méthodologie de recherche en nutrition, 1 cr.
NUT 6656	Analyse des données nutritionnelles, 1 cr.
NUT 6657	Anthropométrie et état nutritionnel, 1 cr.
NUT 6658	Exploration de l'état nutritionnel, 1 cr.
NUT 6672	Gestion de la malnutrition grave, 1 cr.

Bloc C – Choix (14 cr.)

Le choix est fait à partir de listes propres à chaque orientation et qui sont tirées du répertoire des cours du Département de nutrition et de cours offerts dans d'autres départements ou facultés de l'Université.

Bloc D – Travail dirigé (12 cr.)

NUT 6955	Travail dirigé, 12 cr.
----------	------------------------

Le travail dirigé permet à l'étudiant d'appliquer ses connaissances à un problème de nutrition humaine et de s'initier à la recherche. Il s'effectue normalement en un trimestre et donne lieu à un rapport.

Objectifs du Ph.D. (nutrition)

Former des chercheurs dans le domaine de la nutrition humaine. L'Université de Montréal oriente ses recherches vers les relations entre la nutrition et la santé. Des études en cours sur des aspects fondamentaux, cliniques et épidémiologiques de la nutrition, notamment sur les sujets suivant : aspects nutritionnels, métaboliques et hormonaux de l'obésité et de l'anorexie nerveuse; aspects nutritionnels, métaboliques et hormonaux du diabète; métabolisme des lipides et des corps cétoniques; rôle des lipides dans les hyperlipidémies et l'athérosclérose; effets de la nutrition et du vieillissement sur la fonction hépatique; facteurs impliqués dans la cholestase; rôle des nutriments dans l'alimentation parentérale; nutrition et cancer; épidémiologie de l'état nutritionnel dans des populations à risque au Canada ou dans les pays en voie de développement; étude des facteurs nutritionnels reliés à l'obésité, au diabète, aux cancers; nutrition du sportif; éducation en matière de nutrition.

Règlement pédagogique propre au Ph.D. (nutrition)**1. Admission**

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au programme de Ph.D. (nutrition), le candidat doit être titulaire d'une maîtrise (M.Sc.) en nutrition ou d'un diplôme équivalent dans une discipline appropriée.

2. Programme

Le programme de doctorat comprend 6 crédits de cours obligatoires et 84 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'une thèse. Le programme de chaque candidat est établi en fonction de sa préparation antérieure et de l'orientation de ses recherches. Tout candidat qui n'aura pas suivi le cours MMD 6005 ou son équivalent se verra ajouter ce cours à son programme.

Structure du programme**Bloc A – Obligatoire (6 cr.)**

NUT 7050	Séminaires en nutrition, 3 cr.
NUT 7051	Séminaires de recherche, 3 cr.

Bloc B – Thèse (84 cr.)

NUT 7900	Thèse, 84 cr.
----------	---------------

Organisation des soins de santé**Ph.D. (santé publique)****3-481-1-1**

Responsable de l'option : Régis Blais, tél. : 514-343-5907

Pour tout renseignement relatif à cette option du programme, voir le Ph.D. (santé publique) présenté par ordre alphabétique de nom de programme à la lettre S de cette section facultaire.

Orthophonie et audiologie**D.E.S.S. en orthophonie*** **2-752-1-1****Maîtrise professionnelle en audiologie (M.P.A.)** **2-751-1-0****Maîtrise professionnelle en orthophonie (M.P.O.)** **2-752-1-0**

École d'orthophonie et d'audiologie

Responsable des programmes : Renée Béland, tél. : 514-343-7022, poste 1643; télécopieur : 514-343-2115

Membres du Comité des études supérieures

Renée Béland, responsable

Sylvie Hébert

David McFarland

Personnel enseignant ***Directrice et professeure titulaire**

Louise Getty, M.A. (Montréal)

Professeurs titulaires

Renée Béland, M.A. (Laval), D.E.A. (Grenoble), Ph.D. (Montréal)

Martha Crago, M.Sc., Ph.D. (McGill)

Jean-Pierre Gagné, M.Sc. (McGill), Ph.D. (Washington)

Yves Joannette, Ph.D. (Montréal)

Guylaine Le Dorze, M.Sc. (McGill), Ph.D. (Montréal)

Michel Picard, Ph.D. (Illinois)

Bernadette Ska, D.Ps. (Louvain)

Professeurs agrégés

Julie Fortier Blanc, M.Sc. (Syracuse), Ph.D. (McGill)

Sylvie Hébert, Ph.D., (Montréal)

David McFarland, M.A. (California), Ph.D. (Purdue)

Nicole Normandin, M.O.A. (Montréal), Ph.D. (Virginie)

Ann Sutton, M.A. (Toronto), M.Sc. (Boston), Ph.D. (McGill)

Professeurs adjoints

Claire Croteau, Ph.D. (Montréal)

Benoit Jutras, Ph.D. (Montréal)

Tony Leroux, M.Sc. (Montréal), Ph.D. (Carleton)

Phaedra Royle, Ph.D. (Montréal)

Natacha Trudeau, Ph.D. (Montréal)

Chercheuse adjointe

Ana Inés Ansaldo, Ph.D. (Montréal)

Responsables de formation clinique

Isabelle Billard, M.O.A. (Montréal)

Louise Boulanger, M.O.A. (Montréal)

Paul-André Gallant, M.P.O. (Montréal)

Guy Philippe Légaré, M.O.A. (Montréal)

Sylvie Martin, M.O.A. (Montréal)

Professeure émérite

Louise Coderre

Objectifs du D.E.S.S. en orthophonie

Ce programme vise la mise à jour et le développement de nouvelles compétences dans le but de mieux répondre aux besoins des clients des services d'orthophonie. Il permettra également aux candidats d'exercer pleinement leurs responsabilités de professionnels en assurant un ancrage des pratiques d'évaluation et d'intervention dans le contexte multiculturel et multidisciplinaire nord-américain.

Règlement pédagogique propre au D.E.S.S. en orthophonie**1. Admission**

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au programme de D.E.S.S. en orthophonie, le candidat doit être titulaire d'un baccalauréat en orthophonie ou audiologie de l'École d'orthophonie et d'audiologie, ou d'un diplôme en orthophonie jugé équivalent.

* Les admissions à ce programme sont suspendues.

* Sont habilités à œuvrer aux cycles supérieurs les membres du personnel enseignant qui y ont été affectés. Prière de s'informer auprès des autorités directement responsables des programmes d'études ou auprès de la Faculté des études supérieures.

2. Programme

Le programme comporte 30 crédits à option dont le module de 15 crédits « Troubles de la parole » ou le module de 15 crédits « Troubles du langage » ainsi que 15 autres crédits de sigle ORT à option.

3. Durée de la scolarité

La durée minimale du programme est de deux trimestres équivalent plein temps et sa durée maximale est de quatre ans à compter de l'inscription initiale du candidat.

Structure du programme

Bloc A (15 cr.)

Bloc B – Option (5 cr.)

ORT 6557 Système de santé et d'éducation, 2 cr.

ORT 6629 Orthophonie en milieu scolaire, 3 cr.

Ou tout autre cours totalisant 5 crédits pertinent au parcours de l'étudiant et approuvé par le directeur du programme.

Bloc c – Option (10 cr.)

ORT 6021 Séminaire d'intégration 2, 1 cr.

ORT 6022 Séminaire d'intégration 3, 1 cr.

ORT 6558 Stage en orthophonie, 8 cr.

Objectifs de la M.P.A. (maîtrise professionnelle en audiologie)

Les objectifs généraux de ce programme sont de permettre :

- a) l'acquisition des connaissances et des habiletés d'intervention auprès des nouveaux-nés, des enfants d'âge préscolaire et scolaire, des adolescents, des adultes et des personnes âgées ayant des déficiences, des incapacités ou vivant des situations de handicap nécessitant des services d'audiologie;
- b) une connaissance des approches scientifiques utilisées en audiologie permettant d'analyser d'un point de vue critique les recherches scientifiques portant sur ces sujets et d'apprécier à leur juste valeur ces dernières.

Règlement pédagogique propre à la M.P.A.

1. Admission

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au programme de Maîtrise professionnelle en audiologie (M.P.A.), le candidat doit être titulaire du B.Sc. spécialisé en audiologie de l'École d'orthophonie et d'audiologie, ou d'un diplôme en audiologie jugé équivalent.

2. Programme

Le programme est de 45 crédits et comprend deux modalités : avec travail dirigé (9 crédits), avec rapport de stage (3 crédits).

3. Choix de cours

M.P.A. avec travail dirigé

Le programme de maîtrise avec travail dirigé comporte un minimum de 45 crédits. Neuf crédits sont accordés à la réalisation d'un travail dirigé, 21 crédits sont des cours et stages obligatoires et 15 crédits sont des cours à option de 2^e cycle.

M.P.A. avec rapport de stage

Le programme de maîtrise avec rapport de stage comporte un minimum de 45 crédits. Trois crédits sont accordés à la réalisation d'un rapport de stage, 21 des crédits sont des cours et stages obligatoires et 21 des crédits sont des cours à option de 2^e cycle.

Structure du programme

Bloc A – Tronc commun obligatoire (21 cr.)

AUD 6010 Stage en audiologie 1, 2 cr.

AUD 6011 Stage en audiologie 2, 2 cr.

AUD 6012 Stage en audiologie 3, 8 cr.

AUD 6020 Séminaire d'intégration 1, 1 cr.

AUD 6021 Séminaire d'intégration 2, 1 cr.

AUD 6022 Séminaire d'intégration 3, 1 cr.

ORA 6001 Counseling en orthophonie et audiologie, 3 cr.

ORA 6030 Méthodes de recherche, 3 cr.

Bloc B – Modalité avec travail dirigé

AUD 6700 Travail dirigé en audiologie, 9 cr.

Cours à option : 15 crédits à prendre dont 3 (minimum) proviennent du Bloc à option D₁ et dont 3 (minimum) proviennent du Bloc à option D₂.

Bloc C – Modalité avec rapport de stage

AUD 6032 Rapport de stage en audiologie, 3 cr.

Cours à option : 21 crédits à prendre dont 6 (minimum) proviennent du Bloc à option D₁ et dont 6 (minimum) proviennent du Bloc à option D₂.

Bloc D₁ – Option

AUD 6638 Bruit et audition, 3 cr.

ORA 6627 Processus de planification de programme, 3 cr.

ORA 6653 Réadaptation de la personne adulte/aînée, 3 cr.

ORA 6670 Enfant déficient auditif et réadaptation, 3 cr.

ORT 6671 Méthodes de communication non orale, 3 cr.

D'autres choix de cours dans une discipline connexe à l'audiologie sont possibles sur approbation du comité des études supérieures pour un maximum de 3 crédits. Ils peuvent exceptionnellement être de 1^{er} cycle.

Bloc D₂ – Option

AUD 6817 Stage de recherche en audiologie, 3 cr.

AUD 6839 Problèmes contemporains en audiologie, 3 cr.

AUD 6852 Séminaire en audiologie, 3 cr.

ORA 6854 Évaluation des services en réadaptation, 3 cr.

ORA 6868 Lectures dirigées, 3 cr.

D'autres choix de cours dans une discipline connexe à l'audiologie sont possibles sur approbation du comité des études supérieures pour un maximum de 3 crédits.

Objectifs de la M.P.O. (maîtrise professionnelle en orthophonie)

Les objectifs généraux de ce programme sont de permettre :

- a) l'acquisition des connaissances et des habiletés d'intervention auprès des enfants d'âge préscolaire et scolaire, des adolescents, des adultes et des personnes âgées ayant des déficiences, des incapacités ou vivant des situations de handicap nécessitant des services d'orthophonie;
- b) une connaissance des approches scientifiques utilisées en orthophonie permettant d'analyser d'un point de vue critique les recherches scientifiques portant sur ces sujets et d'apprécier à leur juste valeur ces dernières.

Règlement pédagogique propre à la M.P.O.

1. Admission

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au programme de Maîtrise professionnelle en orthophonie (M.P.O.), le candidat doit être titulaire du B.Sc. spécialisé en orthophonie de l'École d'orthophonie et d'audiologie, ou d'un diplôme jugé équivalent.

2. Programme

Le programme est de 45 crédits et comprend deux modalités : avec travail dirigé (9 crédits), avec rapport de stage (3 crédits).

3. Choix de cours

M.P.O. avec travail dirigé

Le programme de maîtrise avec travail dirigé comporte un minimum de 45 crédits. Neuf crédits sont accordés à la réalisation d'un travail dirigé, 21 crédits sont des cours et stages obligatoires et 15 crédits sont des cours à option de 2^e cycle.

M.P.O. avec rapport de stage

Le programme de maîtrise avec rapport de stage comporte un minimum de 45 crédits. Trois crédits sont accordés à la réalisation d'un rapport de stage, 21 des crédits sont des cours et stages obligatoires et 21 des crédits sont des cours à option de 2^e cycle.

Structure du programme

Bloc A – Tronc commun obligatoire (21 cr.)

ORA 6001 Counseling en orthophonie et audiologie, 3 cr.

ORA 6030 Méthodes de recherche, 3 cr.

ORT 6010 Stage en orthophonie 1, 2 cr.

- ORT 6011 Stage en orthophonie 2, 2 cr.
 ORT 6012 Stage en orthophonie 3, 8 cr.
 ORT 6020 Séminaire d'intégration 1, 1 cr.
 ORT 6021 Séminaire d'intégration 2, 1 cr.
 ORT 6022 Séminaire d'intégration 3, 1 cr.

Bloc B – Modalité avec travail dirigé

- ORT 6700 Travail dirigé en orthophonie, 9 cr.

Cours à option : 15 crédits à prendre dont 3 (minimum) proviennent du Bloc à option D1 et dont 3 (minimum) proviennent du Bloc à option D2.

Bloc C – Modalité avec rapport de stage

- ORT 6032 Rapport de stage en orthophonie, 3 cr.

Cours à option : 21 crédits à prendre dont 6 (minimum) proviennent du Bloc à option D₁ et dont 6 (minimum) proviennent du Bloc à option D₂.

Bloc D₁ – Option

- ORA 6627 Processus de planification de programme, 3 cr.
 ORA 6653 Réadaptation de la personne adulte/aînée, 3 cr.
 ORA 6670 Enfant déficient auditif et réadaptation, 3 cr.
 ORT 6626 Troubles acquis du langage, 3 cr.
 ORT 6628 Orthophonie auprès de l'enfant, 3 cr.
 ORT 6629 Orthophonie en milieu scolaire, 3 cr.
 ORT 6655 Troubles de la parole, 3 cr.
 ORT 6660 Intervention clinique, 3 cr.
 ORT 6671 Méthodes de communication non orale, 3 cr.

D'autres choix de cours dans une discipline connexe à l'orthophonie sont possibles sur approbation du comité des études supérieures pour un maximum de 3 crédits. Ils peuvent exceptionnellement être de 1^{er} cycle.

Bloc D₂ – Option

- ORA 6854 Évaluation des services en réadaptation, 3 cr.
 ORA 6868 Lectures dirigées, 3 cr.
 ORT 6817 Stage de recherche en orthophonie, 3 cr.
 ORT 6857 L'efficacité des interventions, 3 cr.
 ORT 6858 Dyslexie développementale et acquise, 3 cr.
 ORT 6860 Séminaire thématique, 3 cr.
 ORT 6871 Compréhension et production du langage, 3 cr.
 ORT 6873 Séminaire en neuropsychologie du langage, 3 cr.

D'autres choix de cours dans une discipline connexe à l'orthophonie sont possibles sur approbation du comité des études supérieures pour un maximum de 3 crédits.

Pathologie et biologie cellulaires

M.Sc. (pathologie et biologie cellulaires) 2-512-1-0

Ph.D. (pathologie et biologie cellulaires) 3-512-1-0

Département de pathologie et biologie cellulaire

Responsable des programmes : Nicole Leclerc, tél.: 514-343-5657; télécopieur : 514-343-5755

Membres du Comité des études supérieures

Michel Desjardins
 Pierre Drapeau, directeur
 Adriana Di Polo
 Guy Doucet
 Nicole Leclerc
 Nicole Lemieux
 Robert Lippé
 Jacques Paiement
 Marc-R. Pelletier

Personnel enseignant ***Directeur et professeur titulaire**

Pierre Drapeau, Ph.D. (McGill)

Professeurs titulaires

Moïse Bendayan, Ph.D. (Montréal)
 Pierre Chartrand, Ph.D. (Montréal)
 Laurent Descarries, M.D. (Montréal)
 Guy Doucet, Ph.D. (Montréal)
 Janos G. Filep, M.D. (Hongrie)
 Lise Giroux, M.D. (Montréal)

Professeurs titulaires de clinique

Yves Robitaille, M.D. (Montréal)
 Walter Schürch, M.D. (Berne), Doctorat en médecine (Zurich)

Professeurs agrégés

Katherine Borden, Ph.D. (Yale)
 Michel Desjardins, Ph.D. (Montréal)
 Jean Déziel, M.D. (Montréal)
 Louis Gaboury, M.D. (Montréal), Ph.D. (B.C.)
 Dorin Lucian Ghitescu, Ph.D. (Montréal)
 Victor Gisiger, Dipl. Fédéral de Médecine, M.D. (Lausanne)
 Nicole Leclerc, Ph.D. (Laval)
 Nicole Lemieux, Ph.D. (Montréal)
 Luc Laurier Oigny, M.D., M.Sc. (McGill)
 Jacques Paiement, Ph.D. (McGill)
 Marc Pelletier, M.Sc. (McGill), Ph.D. (Sherbrooke)
 Marc Therrien, Ph.D. (Montréal)
 Alain Verreault, Ph.D. (Cambridge)
 Maria Leiza Vitale, Licence et Doctorat (Buenos Aires)

Professeurs agrégés de clinique

Guy Allaire, M.D. (Montréal)
 Pierre Brochu, M.D. (Montréal)
 Jean Côté, M.D. (Montréal), D.C.P. (Londres)
 Gilles Gariépy, M.D. (Montréal)
 Pierre-Paul Turgeon, M.D. (Montréal)

Professeurs adjoints

Damien D'Amours, Ph.D. (Angleterre)
 Jean-Christophe Fournet, M.D. (Paris)
 Roger Lippé, M.Sc. (McMaster), Ph.D. (B.C.)
 Bich Ngoc Nguyen, M.D. (Sherbrooke)
 Philippe Roux, Ph.D. (McGill)

Professeurs adjoints de clinique

France Berthelet, M.D., M.Sc. (Montréal)
 Danielle Bouffard, M.D. (Sherbrooke)
 Josée Doyon, M.D. (Montréal)
 Raouf Fetni, Ph.D. (Montréal)
 Isabelle Gorska-Flijpot, Ph.D. (Gdansk)
 Andrew Mitchell, M.D. (Saskatchewan)
 Anny Sauvageau, M.D. (Montréal)

Chercheuse agrégée

Adriana Di Polo, Ph.D. (California)

Chercheur adjoint

Karl Fernandes, Ph.D. (B.C.)
 Jean-Claude Labbé, Ph.D. (Montréal)
 Saint-Amant Louis, Ph.D. (McGill)

Chargés d'enseignement de clinique

Annie Belisle, M.D. (Montréal)
 Yvan Boivin, M.D. (Ottawa)
 André Bourgault, M.D. (Montréal)
 Dorothee Dal Soglio, M.Sc., M.D. (Paris)
 José Ferreira, B.Sc. (McGill), M.D. (Montréal)
 Rachid Hadjeres, M.D. (Alger)
 Michelle Houde, M.D. (Montréal)
 Victor Kokta, M.D. (Sherbrooke)
 Jean-Luc Laporte, D.E.A. (Paris VII), Dipl. d'État de docteur en médecine (Paris VI, Faculté de médecine Saint-Antoine)
 André Lauzon, M.D. (Montréal)
 Christian Lussier, M.D. (Montréal)

* Sont habilités à œuvrer aux cycles supérieurs les membres du personnel enseignant qui y ont été affectés. Prière de s'informer auprès des autorités directement responsables des programmes d'études ou auprès de la Faculté des études supérieures.

Caroline Meunier, M.D. (Montréal)
Serge Nolet, M.Sc. (Sherbrooke), Ph.D. (Montréal)
Hervé Sartelet, M.D., D.E.A. (France)

Responsables de formation clinique

Pascale Lanneville, M.D. (Laval)
Perron, Robert, M.D. (Laval)

Professeurs associés

Carole Lavigne, M.D. (Moncton)
Lisa McKerracher, Ph.D. (York)
Ivan Robert Nabi, Ph.D. (Israël)
François Rousseau, M.D., M.Sc. (Laval)

Professeurs émérites

Pierre Bois
Pierre Jean
Jean-Gilles Latour
Claude-Lise Richer
René Simard

Objectifs de la M.Sc. (pathologie et biologie cellulaires)

Les objectifs du programme de maîtrise ès sciences en pathologie et biologie cellulaires sont d'acquérir les connaissances et la méthodologie de pointe nécessaires à la poursuite d'activités de recherche en biologie cellulaire, biopathologie des cancers, cytogénétique, biopathologie cardiovasculaire et neuropathologie.

Règlement pédagogique propre à la M.Sc. (pathologie et biologie cellulaires)

1. Admission

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au programme de M.Sc. (pathologie et biologie cellulaires), le candidat doit être titulaire du diplôme de docteur en médecine (M.D.) ou en médecine dentaire (D.M.D.) ou en médecine vétérinaire (D.M.V.) ou du baccalauréat ès sciences (B.Sc.) dans une option appropriée, ou bien d'un diplôme jugé équivalent.

Dans le cas des étudiants en médecine, pré- ou post-M.D., voir aussi le règlement cadre du programme Médecine-Recherche.

2. Programme

Le programme comprend un minimum de 8 crédits de cours du niveau des études supérieures et 37 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'un mémoire.

La recherche doit se faire en résidence soit à l'Université de Montréal, soit dans un laboratoire de recherche d'un hôpital ou d'un institut affilié et agréé par le Conseil de la Faculté de médecine.

Le programme comporte les options suivantes :

Biologie cellulaire
Biologie du cancer
Biopathologie cardiovasculaire
Cytogénétique
Système nerveux

Structure du programme

Bloc A – Obligatoire (5 cr.)

Bloc A₁ – Toutes les options

PBC 6051 Séminaires, 2 cr.

Bloc A₂ – Obligatoire Biologie cellulaire

PBC 6000 Biologie cellulaire, 3 cr.

Bloc A₃ – Obligatoire Biopathologie cardiovasculaire

PBC 6041 Biopathologie cardiovasculaire, 3 cr.

Bloc A₄ – Obligatoire Système nerveux

PBC 6061 Aspect moléculaire des neuropathologies, 3 cr.

Bloc A₅ – Obligatoire Biologie du cancer

PBC 6085 Cancérologie, 3 cr.

Bloc A₆ – Obligatoire Cytogénétique

PBC 6300 Cytogénétique médicale, 3 cr.

Bloc B – Option (3 cr.)

BCM 6023 Régulation de l'expression génétique I, 3 cr.

BCM 6024 Régulation de l'expression génétique II, 2 cr.

BCM 6036 Techniques modernes de biochimie, 3 cr.
BCM 6061 Protéines et acides nucléiques 2, 2 cr.
BCM 6071 Signalisation et cycle cellulaire, 2 cr.
BCM 6100 Biologie du développement, 2 cr.
BCM 6200 Structure des macromolécules biologiques, 3 cr.
BIM 6030 Biologie moléculaire-sujets d'actualité, 3 cr.
MCB 6045 Virologie fondamentale, 4 cr.
MMD 6100 Carrière de chercheur en santé, 3 cr.
MSO 6061 Introduction à la biostatistique, 3 cr.
NRL 6040 Colloques en sciences neurologiques, 2 cr.
NRL 6051 Neurosciences des systèmes, 3 cr.
NRL 6060 Neurobiologie cellulaire, 3 cr.
NRL 6070 Neurophysiologie fonctionnelle, 3 cr.
NRL 6081 Nouveautés en sciences neurologiques I, 3 cr.
NRL 6082 Nouveautés en sciences neurologiques II, 3 cr.
NRL 6091 Impact clinique des neurosciences, 3 cr.
NUT 6092 Métabolisme des lipoprotéines, 3 cr.
PBC 6050 Données récentes, 0 cr.
PBC 6072 Neuroanatomie fonctionnelle, 2 cr.
PBC 6101 Microscopie électron. 1 Asp. théoriques, 2 cr.
PBC 6102 Microscopie électron. 2 Asp. théoriques, 2 cr.
PBC 6400 Médecine légale et sciences judiciaires, 3 cr.
PBC 6650 Séminaires en sciences judiciaires, 3 cr.
PHL 6041 Toxicologie cellulaire et moléculaire, 3 cr.
PHL 6064 Méthodes statistiques-pharmacologie II, 3 cr.
PHL 6071 Pharmacologie cardiovasculaire, 3 cr.
PHL 6072 Techniques pharmacologiques II, 3 cr.
PSL 6170 Physiologie cardiovasculaire, 3 cr.
SMC 6041 Biologie cellulaire et moléculaire, 5 cr.
SMC 6061 Génétique médicale, 3 cr.

D'autres choix sont possibles sur approbation du Comité des études supérieures.

Bloc C – Mémoire (37 cr.)

PBC 6910 Mémoire, 37 cr.

Objectifs du Ph.D. (pathologie et biologie cellulaires)

Les objectifs du programme de doctorat en pathologie et biologie cellulaires sont de développer des aptitudes de recherche autonome dans les domaines de la biologie cellulaire, biologie du cancer, cytogénétique, biopathologie cardiovasculaire et neuropathologie.

Règlement pédagogique propre au Ph.D. (pathologie et biologie cellulaires)

1. Admission

Le candidat au Ph.D. doit posséder une connaissance satisfaisante de l'anglais, connaissance dont il doit faire preuve avant d'être promu en 2^e année d'études.

Il doit également faire preuve d'une connaissance de toute autre langue jugée nécessaire à la poursuite de ses recherches.

Pour être admissible au Ph.D., le candidat doit satisfaire à l'une des conditions suivantes :

- être titulaire d'une maîtrise en pathologie et biologie cellulaires dans l'option choisie ou une formation équivalente;
- être admissible à un accès direct au Ph.D. en pathologie et biologie cellulaires selon le règlement pédagogique relatif à l'accès direct aux programmes de doctorat de la Faculté de médecine.

2. Programme

Lorsque l'étudiant admis est titulaire d'une maîtrise, le programme comporte un minimum de 3 crédits de cours du niveau des études supérieures, pertinents pour son domaine de formation ou de recherche, et 87 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'une thèse. Au besoin, des cours complémentaires pourront être imposés aux candidats, selon leur formation antérieure et les exigences de leur recherche.

Lorsque l'étudiant admis effectue un accès direct au Ph.D., le programme comprend un minimum de 11 crédits de cours du niveau des études supérieures et 79 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'une thèse.

La recherche doit se faire en résidence, soit à l'Université de Montréal, soit dans un laboratoire de recherche d'un hôpital ou d'un institut affilié et agréé par le Conseil de la Faculté de médecine.

Le programme comporte les options suivantes :

Biologie cellulaire
Biologie du cancer
Biopathologie cardiovasculaire
Cytogénétique
Système nerveux

Structure du programme

Bloc A – Option (min. 3 cr.)

Choisir parmi les cours de maîtrise pertinents à l'option choisie.

Bloc B – Thèse (87 cr.)

PBC 7910 Thèse, 87 cr.

Structure du programme d'accès direct au Ph.D. (pathologie et biologie cellulaires)

Bloc A – Obligatoire (5 cr.)

Cours de maîtrise obligatoires propres à l'option choisie.

Bloc B – Option (min. 6 cr.)

Choisir, parmi les cours à option, les cours permettant de totaliser au moins 11 crédits, tel qu'exigé par le programme.

Bloc c – Thèse (79 cr.)

PBC 7915 Thèse, 79 cr.

Pharmacologie

M.Sc. (pharmacologie) 2-520-1-0

Ph.D. (pharmacologie) 3-520-1-0

Département de pharmacologie

Responsable des programmes : René Cardinal, tél. : 514-343-6111-1-3083

Assistante à la gestion des dossiers étudiants : Sylvie Caron, tél. : 514-343-6111-1-3051

Membres du Comité des études supérieures

René Cardinal, président
Audrey Claing
André De Léan
Louis-Éric Trudeau

Personnel enseignant *

Directeur et professeur titulaire

Patrick du Souich, M.D., Ph.D. (Barcelone)

Professeurs titulaires

René Cardinal, Ph.D. (McGill)
Denis DeBlois, Ph.D. (Laval)
André De Léan, M.D., Ph.D. (Laval)
Louis Dumont, Ph.D. (Montréal)
Pierre S. Haddad, Ph.D. (Montréal)
Trang Hoang, Ph.D. (Lausanne)
Chantal Lambert, Ph.D. (Montréal)
Pierre Larochelle, M.D. (Laval), Ph.D. (McGill)
Pierre-André Lavoie, Ph.D. (McGill)
Sylvain Meloche, M.D., Ph.D. (Montréal)
Richard-L. Momparker, Ph.D. (Vermont)

* Sont habilités à œuvrer aux cycles supérieurs les membres du personnel enseignant qui y ont été affectés. Prière de s'informer auprès des autorités directement responsables des programmes d'études ou auprès de la Faculté des études supérieures.

Chercheurs titulaires

Marielle Gascon-Barré, Ph.D. (Montréal)
Mona Nemer, Ph.D. (McGill)
Peter W. Schiller, Ph.D. (Zurich)

Professeurs agrégés

Pierre Beaulieu, M.D. (Bordeaux), Ph.D. (Montréal)
Jean-François Gauchat, Ph.D. (Genève)
Teresa Kus, M.D., Ph.D. (McGill)
Louis P. Perrault, M.D. (Montréal), Ph.D. (Strasbourg)
Vincent Pichette, M.D., Ph.D. (Montréal)
Martin G. Sirois, Ph.D. (Sherbrooke)
Louis-Éric Trudeau, Ph.D. (Montréal)

Chercheurs agrégés

Audrey Claing, Ph.D. (Sherbrooke)
Maja Krajinovic, M.D., Ph.D. (Belgrade)
Guy Rousseau, Ph.D. (Montréal)

Chercheurs adjoints

Christian Beauséjour, Ph.D. (Montréal)
Yves Théorêt, Ph.D. (McGill)

Professeurs associés

Robert Élie, M.D. (Lausanne), Ph.D. (Montréal)
James Féthière, M.D., Ph.D. (Montréal)
Jean Spénard, Ph.D. (Montréal)

Professeur émérite

Gabriel L. Plaa

Objectifs de la M.Sc. (pharmacologie)

Les objectifs généraux du programme de maîtrise ès sciences en pharmacologie sont d'initier les étudiants à la recherche pharmacologique et de leur donner une formation de base dans cette discipline. La formation de ces étudiants implique les éléments suivants : acquérir des connaissances générales de la pharmacologie; apprendre à mener à terme un projet de recherche en pharmacologie.

Règlement pédagogique propre à la M.Sc. (pharmacologie)

1. Admission

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au programme de M.Sc. (pharmacologie), le candidat doit être titulaire d'un diplôme de docteur en médecine (M.D.) ou en médecine dentaire (D.M.D.) ou en médecine vétérinaire (D.M.V.) ou d'un baccalauréat ès sciences (B.Sc.) dans une option appropriée, ou d'un diplôme jugé équivalent.

Dans le cas des étudiants en médecine, pré- ou post-M.D., voir aussi le règlement cadre du programme Médecine-Recherche.

2. Programme

Le programme comprend un minimum de 9 crédits de cours du niveau des études supérieures et 36 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'un mémoire.

Au moins 2 trimestres consécutifs doivent être accomplis en résidence, soit à l'Université de Montréal, soit dans un laboratoire de recherche d'un hôpital ou d'un institut affilié et agréé par le Conseil de la Faculté de médecine.

3. Choix de cours

Le programme comporte 2 cours obligatoires, PHL 6051 (2 crédits) et PHL 6052 (1 crédit), ainsi que 6 crédits de cours à option.

Structure du programme

Bloc A – Obligatoire (3 cr.)

PHL 6051 Séminaires de pharmacologie, 2 cr.

PHL 6052 Séminaire des étudiants, 1 cr.

Bloc B – Option (6 cr.)

PHL 6011 Pharmacodynamie, 3 cr.

PHL 6020 Techniques pharmacologiques I, 1 cr.

PHL 6025 Principes de l'expérimentation animale, 1 cr.

PHL 6031 Neuropharmacologie, 3 cr.

PHL 6035 Pharmacologie de la douleur, 3 cr.

PHL 6041 Toxicologie cellulaire et moléculaire, 3 cr.

PHL 6060 Pathologie et thérapeutique, 3 cr.

PHL 6064 Méthodes statistiques-pharmacologie II, 3 cr.

PHL 6071	Pharmacologie cardiovasculaire, 3 cr.
PHL 6072	Techniques pharmacologiques II, 3 cr.
PHL 6075	Pharmacologie clinique, 3 cr.
PHL 6076	Pharmacologie spécialisée-néphrologie, 3 cr.
PHL 6077	Pharmacologie spécialisée-cardiologie, 3 cr.
PHL 6078	Pharmacogénomique, 3 cr.
PHL 6081	Métabolisme des médicaments, 3 cr.
PHL 6085	Progrès en pharmacologie moléculaire, 3 cr.
PHL 6090	Genèse et réglementation des médicaments, 2 cr.
PHL 6092	Pharmacovigilance, 3 cr.
PHL 6093	Immunopharmacologie, 3 cr.

Bloc C – Mémoire (36 cr.)

PHL 6902	Mémoire, 36 cr.
----------	-----------------

Option « Pharmacogénomique »**Bloc A – Obligatoire (6 cr.)**

PHL 6051	Séminaires de pharmacologie, 2 cr.
PHL 6052	Séminaire des étudiants, 1 cr.
PHL 6078	Pharmacogénomique, 3 cr.

Bloc B – Option (3 cr.)

PHL 6011	Pharmacodynamie, 3 cr.
PHL 6041	Toxicologie cellulaire et moléculaire, 3 cr.
PHL 6081	Métabolisme des médicaments, 3 cr.
PHL 6085	Progrès en pharmacologie moléculaire, 3 cr.
BIN 6002	Principes d'analyse génomique, 3, cr.
BCM 6010	Bioinformatique appliquée, 3 cr.

Bloc C – Mémoire (36 cr.)

PHL 6902	Mémoire, 36 cr.
----------	-----------------

Objectifs du Ph.D. (pharmacologie)

Les objectifs généraux du programme de doctorat en pharmacologie sont de former des chercheurs autonomes qui possèdent une excellente connaissance de la discipline incluant les divers domaines connexes. Ces individus devraient être capables de poursuivre une carrière dans un milieu académique, industriel ou gouvernemental. La formation de ces chercheurs implique les éléments suivants : acquérir des connaissances approfondies de la pharmacologie et des sciences connexes; être capable de formuler une hypothèse de recherche originale et d'exposer le cheminement pour la vérifier expérimentalement; exécuter un travail de recherche original; présenter ses résultats de recherche à des congrès scientifiques et les publier dans des revues de haut calibre.

Règlement pédagogique propre au Ph.D. (pharmacologie)**1. Admission**

Le candidat au Ph.D. doit posséder une connaissance satisfaisante de l'anglais, connaissance dont il doit faire preuve avant d'être promu en 2^e année d'études. Il doit également faire preuve d'une connaissance de toute autre langue jugée nécessaire à la poursuite de ses recherches.

2. Programme

Le programme comporte un minimum de 90 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'une thèse. Il comporte aussi des cours selon les besoins du candidat. La recherche doit se faire en résidence, soit à l'Université de Montréal, soit dans un laboratoire de recherche d'un hôpital ou d'un institut affilié et agréé par le Conseil de la Faculté de médecine.

Physiologie**M.Sc. (physiologie)****2-525-1-0****Ph.D. (physiologie)****3-525-1-0****Département de physiologie**

Responsable des programmes : Réjean Couture, tél. : 514-343-7060 ou 514-343-3330

Membres du Comité des études supérieures

Alfred Berteloot
 Angelino Calderone
 Réjean Couture, président
 Pierrette Gaudreau
 Josette Noël
 Allan Smith, directeur

Personnel enseignant ***Directeur et professeur titulaire**

Allan M. Smith, Ph.D. (McGill)

Professeurs titulaires

Madhu Anand-Srivastava, M.Sc. (Delhi), Ph.D. (Manitoba)
 Alfred Berteloot, Ing. (Lyon), Ph.D. (Sherbrooke)
 Jacques Billette, M.D., Ph.D. (Montréal)
 Vincent Castellucci, Ph.D. (Washington)
 Réjean Couture, Ph.D. (Sherbrooke)
 Trevor Bernard Drew, Ph.D. (Bristol)
 Anatol G. Feldman, Ph.D., D.Sc. (Moscou)
 Jean-Pierre Gossard, M.Sc., Ph.D. (Montréal)
 John Francis Kalaska, Ph.D. (Toronto)
 Michel Lavallée, Ph.D. (Montréal)
 Aimé-Robert LeBlanc, Ing., D.Sc.A. (Poly, Montréal)
 Dominic Maestracchi, Ing. (Lyon), Ph.D. (Sherbrooke)
 Christiane Malo, Ph.D. (Sherbrooke)
 Pierre-A. Mathieu, Ing., D.Sc.A. (Poly, Montréal)
 Lucie Parent, M.Sc. (Sherbrooke), Ph.D. (Montréal)
 Serge Rossignol, M.D. (Montréal), Ph.D. (McGill)
 Rémy Sauvé, M.Sc. (Montréal), Ph.D. (New York)
 Richard Robitaille, Ph.D. (Laval)
 Jean-Louis Schwartz, IEG. (Grenoble), M.Sc.A., Ph.D. (Ottawa)
 Allan Smith, Ph.D. (McGill)

Chercheur titulaire

Jacques de Champlain, M.D. (Montréal), Ph.D. (McGill)

Professeurs agrégés

Angelo Calderone, Ph.D. (Montréal)
 André Ferron, Ph.D. (Montréal)
 Pierre Gauthier, Ph.D. (Montréal)
 Jean-Pierre Gossard, M.Sc., Ph.D. (Montréal)
 Josette Noël, Ph.D. (Montréal)
 Jean-Pierre Raynauld, Ph.D. (Johns Hopkins)
 Alain Vinet, M.Sc., Ph.D. (Montréal)

Chercheur adjoint

Paul Cisek, Ph.D. (Boston)

Professeurs associés

Richard Béliveau, Ph.D. (Laval)
 Réjean Dubuc, M.Sc. (Sherbrooke), Ph.D. (Montréal)
 James Percy Lund, B.D.S. (Adelaïde), Ph.D. (Western Ontario)
 Wayne S. Sossin, Ph.D. (Stanford)

Professeur émérite

Jacques de Champlain

Objectifs de la M.Sc. (physiologie)

Le programme de maîtrise en physiologie vise l'acquisition d'une formation de base dans cette discipline et l'initiation des étudiants à la recherche dans l'un ou l'autre des champs d'étude de la physiologie : physiologie cellulaire et transport membranaire,

* Sont habilités à œuvrer aux cycles supérieurs les membres du personnel enseignant qui y ont été affectés. Prière de s'informer auprès des autorités directement responsables des programmes d'études ou auprès de la Faculté des études supérieures.

physiologie des systèmes cardiovasculaire, respiratoire, rénal, digestif et endocrinien. Au cours de leur formation, ces étudiants devraient acquérir les connaissances générales de la physiologie et des connaissances approfondies dans le domaine de leur spécialisation, apprendre à mener à terme un projet de recherche, et développer leur capacité de communication orale et écrite. Au terme de leur formation, ces candidats devraient être capables de poursuivre des études au doctorat, de travailler comme assistant de recherche au sein d'une équipe, ou d'enseigner la physiologie au niveau collégial.

Objectifs de l'option « Physiologie et biophysique moléculaires »

Le programme de maîtrise en physiologie, option « Physiologie et biophysique moléculaires », vise à fournir à un certain nombre d'étudiants qualifiés les données de base et les ressources nécessaires pour développer leurs talents créatifs à l'intérieur d'un projet de recherche à la fine pointe des connaissances actuelles, en ce qui a trait tant à la structure et au rôle des membranes biologiques qu'à la structure et à la fonction des différentes protéines membranaires en conditions normales et physiopathologiques. Elle est construite pour permettre à chaque étudiant de se tailler une formation sur mesure lui permettant d'acquérir les habiletés de recherche et d'enseignement dans un secteur de son choix en physiologie et biophysique moléculaires.

Règlement pédagogique propre à la M.Sc. (physiologie)

1. Admission

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au programme de M.Sc. (physiologie), le candidat doit être titulaire d'un diplôme de docteur en médecine (M.D.) ou en médecine dentaire (D.M.D.) ou en médecine vétérinaire (D.M.V.) ou d'un baccalauréat ès sciences (B.Sc.) dans une option appropriée, ou d'un diplôme jugé équivalent.

Dans le cas des étudiants en médecine, pré- ou post-MD, voir aussi le règlement cadre du programme Médecine-Recherche.

2. Programme

Le programme comprend un minimum de 7 crédits de cours de niveau supérieur et 38 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'un mémoire. Deux options sont offertes : une option de « Cheminement libre » et une option de « Physiologie et biophysique moléculaires ».

Au moins 2 trimestres consécutifs doivent être accomplis en résidence, soit à l'Université de Montréal, soit dans un laboratoire de recherche d'un hôpital ou d'un institut affilié et agréé par le Conseil de la Faculté de médecine.

3. Choix de cours

L'option « Cheminement libre » du programme de maîtrise comporte 1 crédit de cours obligatoire et 6 crédits de cours au choix. L'option « Physiologie et biophysique moléculaires » comporte 4 crédits de cours obligatoires et 3 crédits de cours au choix.

Structure du programme

Option « Cheminement libre »

Bloc A – Obligatoire (1 cr.)

PSL 6051 Séminaire de maîtrise, 1 cr.

Bloc B – Choix (6 cr.)

À choisir parmi les cours disponibles du département ou tout autre cours jugé pertinent à la formation du candidat.

Bloc C – Mémoire (38 cr.)

PSL 6901 Mémoire, 38 cr.

Option « Physiologie et biophysique moléculaires »

Bloc A – Obligatoire (4 cr.)

PSL 6051 Séminaire de maîtrise, 1 cr.

Trois crédits supplémentaires pour l'un des deux cours suivants :

PSL 6020 Structure et transport membranaires, 3 cr.

ou

PSL 6021 Modèles du transport membranaire, 3 cr.

Bloc B – Choix (3 cr.)

Trois crédits seulement parmi la liste des cours disponibles en physiologie ou autres départements des sciences fondamentales selon la pertinence par rapport au projet de recherche.

Bloc C – Mémoire (38 cr.)

PSL 6901 Mémoire, 38 cr.

Objectifs du Ph.D. (physiologie)

Le programme de doctorat en physiologie a pour objectif de former des chercheurs autonomes capables de mener des recherches originales et d'apporter une contribution significative dans l'un ou l'autre des champs d'étude de la physiologie : physiologie cellulaire et transport membranaire, physiologie des systèmes cardiovasculaire, respiratoire, rénal, digestif et endocrinien. Au cours de leur formation, ces étudiants devraient acquérir des connaissances approfondies dans leur domaine de spécialisation et dans des domaines connexes, réaliser un travail de recherche original, et développer des habiletés de communication orale et écrite. Au terme de leur formation, ces candidats devraient être capables de poursuivre une carrière en recherche et en enseignement.

Objectifs de l'option « Physiologie et biophysique moléculaires »

Le programme de doctorat en physiologie, option « Physiologie et biophysique moléculaires », vise à fournir les connaissances approfondies et les ressources nécessaires pour développer leurs talents créatifs à l'intérieur d'un projet de recherche à la fine pointe des connaissances actuelles, en ce qui a trait tant à la structure et au rôle des membranes biologiques qu'à la structure et à la fonction des différentes protéines membranaires en conditions normales et physiopathologiques.

Règlement pédagogique propre au Ph.D. (physiologie)

1. Admission

Le candidat au Ph.D. doit posséder une connaissance satisfaisante de l'anglais, connaissance dont il doit faire preuve avant d'être promu en 2^e année d'études. Il doit également faire preuve d'une connaissance de toute autre langue jugée nécessaire à la poursuite de ses recherches.

2. Programme

Le programme de l'option « Cheminement libre » comporte un minimum de 8 crédits de cours et 82 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'une thèse. Il peut aussi comporter d'autres cours selon les besoins du candidat.

Le programme de l'option « Physiologie et biophysique moléculaires » comprend un minimum de 11 crédits de cours dont 8 au moins du niveau des études supérieures et 79 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'une thèse.

La recherche doit se faire en résidence, soit à l'Université de Montréal, soit dans un laboratoire de recherche d'un hôpital ou d'un institut affilié et agréé par le Conseil de la Faculté de médecine.

3. Choix de cours

Le programme de doctorat « Cheminement libre » comporte 2 crédits de cours obligatoires et 6 crédits de cours au choix. L'option « Physiologie et biophysique moléculaires » comporte 5 crédits de cours obligatoires et 6 crédits de cours au choix.

Structure du programme

Option « Cheminement libre »

Bloc A – Obligatoire (2 cr.)

PSL 6052 Séminaires de doctorat, 1 cr.

PSL 6053 Séminaires de doctorat, 1 cr.

Bloc B – Cours au choix (6 cr.)

Parmi la liste des cours disponibles ou tout autre cours jugé pertinent à la formation du candidat.

Bloc C – Thèse (82 cr.)

PSL 7902 Thèse, 82 cr.

Option « Physiologie et biophysique moléculaires »

Bloc A – Obligatoire (5 cr.)

Deux crédits pour les cours suivants :

PSL 6061 Biophysique, physiologie moléculaires 1, 1 cr.

PSL 6062 Biophysique, physiologie moléculaires 2, 1 cr.

et 3 crédits pour l'un des deux cours suivants :

PSL 6020 Structure et transport membranaires, 3 cr.

PSL 6021 Modèles du transport membranaire, 3 cr.

Bloc B – Choix (6 cr.)

Six crédits parmi la liste des cours disponibles en physiologie ou autres départements des sciences fondamentales selon la pertinence par rapport au projet de recherche.

Bloc C – Thèse (79 cr.)

PSL 7903 Thèse, 79 cr.

Promotion de la santé

Ph.D. (santé publique)**3-481-1-1**

Responsable de l'option : Louise Potvin, tél. : 514-343-6142

Pour tout renseignement relatif à cette option du programme, voir le Ph.D. (santé publique) présenté par ordre alphabétique de nom de programme à la lettre S de cette section facultaire.

Santé communautaire

Microprogramme de 2^e cycle**(santé communautaire)****2-481-6-0****D.E.S.S. (santé communautaire)****2-481-1-2****M.Sc. (santé communautaire)****2-481-1-0**

Département de médecine sociale et préventive

Responsable des programmes de M.Sc. et de Diplôme : Lise Gauvin, tél. : 514-343-6087

Secrétariat : 514-343-6139

Membres du Comité des études supérieures

Nicole Bernier
Irma Clapperton
Pierre Fournier
Lise Gauvin, présidente
Lise Goulet
Slim Haddad
Marie-France Raynault
Louise Séguin

Personnel enseignant ***Directrice et professeure agrégée**

Marie-France Raynault, M.D. (Montréal), M.Sc. (McGill)

Professeurs titulaires

Jean-Marc Brodeur, D.D.S., Ph.D. (Montréal)
Clément Dassa, M.A. (Montréal), M.Sc. (McGill), Ph.D. (Toronto)
Pierre Fournier, M.D. (Nice), M.Sc. (Montréal)
William Fraser, M.D. (Dalhousie), M.Sc. (Calgary) – appartenance secondaire
Lise Gauvin, Ph.D. (Montréal)
Lise Goulet, M.D. (Laval), M.Sc. (Montréal), Ph.D. (McGill)
Slim Haddad, M.D. (Tunis), M.Sc. (Montréal), Ph.D. (Lyon)
Jean Lambert, M.Sc. (Montréal), Ph.D. (Michigan)
Brigitte Maheux, M.D. (Sherbrooke), M.P.H. (Hawaii), Ph.D. (Michigan)
Pierre Philippe, Ph.D. (Montréal)
Louise Potvin, M.A. (Concordia), Ph.D. (Montréal)
Michèle Rivard, M.Sc. (Montréal), D.Sc. (Harvard)
Louise Séguin, M.D. (Montréal), M.P.H. (Californie)
Jack Siemiatycki, Ph.D. (McGill)
Maria Victoria Zunzunegui, M.Sc., Ph.D. (California)

Professeurs agrégés

Christine Colin, M.D. (Nice), M.Sc. (Montréal)
Mark Daniel, M.Sc. (Manitoba), Ph.D. (Colombie-Britannique)
Debbie Ehrmann-Feldman, M.Sc., Ph.D. – appartenance secondaire
Béatrice Godard, M.Sc. (Ottawa), Ph.D. (Montréal)

Paule Lebel, M.D., M.Sc. (Montréal), CSPQ, FRCP – appartenance secondaire
François Madore, M.D. (Montréal), Ph.D. (Harvard), FRCP – appartenance secondaire
Vinh-Kim Nguyen, M.D. (Montréal), M.Sc., Ph.D. (McGill)

Professeures adjointes

Katherine Frohlich, M.Sc., Ph.D. (Montréal)
Marie Hatem, M.Sc., Ph.D. (Montréal)
Bryn Williams-Jones, M.Sc. (McGill), Ph.D. (Colombie-Britannique)

Professeurs agrégés de clinique

Louise Fournier, M.Sc. (UQAM), Ph.D. (Montréal)
Louis Jacques, M.D. (Sherbrooke), M.O.H. (Harvard), C.S.P.Q., F.R.C.P.
Richard Lessard, M.D. (Sherbrooke), M.P.H. (Hawaii), M.A. (Michigan)
Julio C. Soto, M.D., M.Sc. (Cayetano Heredia), Ph.D. (Montréal)

Professeure titulaire de clinique

Céline Mercier, M.Sc. (Laval), Ph.D. (Louis-Pasteur)

Chercheur titulaire

Raynald Pineault, M.D. (Laval), M.A.H. (Montréal), Ph.D. (Michigan)

Chercheuse agrégée

Denyse Gauthier, M.Sc. (Londres), Ph.D. (McGill) – appartenance secondaire

Professeurs adjoints de clinique

Robert Allard, M.D., M.Sc. (McGill)
Marie-Josée Aubin, M.D. (McGill), M.Sc. (Montréal), M.Sc. (London) – appartenance secondaire
Mike Bénigéri, D.D.S. (Paris VII), M.Sc., Ph.D. (Montréal)
Angèle Bilodeau, M.Sc. (Laval), Ph.D. (Montréal)
Ingeborg Blancquaert, M.D. (Belgique), Ph.D. (McGill)
Paul Brassard, M.D. (Montréal), M.Sc. (McGill)
Sylvie Cardin, M.Sc., Ph.D. (McGill)
Nicole Damestoy, M.D. (McGill), M.Sc. (Montréal)
Véronique Déry, M.D., M.Sc. (Sherbrooke)
Louis Drouin, M.D. (Montréal), M.P.H. (Harvard)
Aline Émond, M.Sc. (Montréal)
Andrée Gilbert, M.D. (Sherbrooke), M.Sc. (Montréal)
Johanne Laguë, M.D. (Sherbrooke), M.Sc. (Montréal)
Marie-Claire Laurendeau, M.Sc., Ph.D. (UQAM)
Alain Poirier, M.D. (Sherbrooke), M.Sc. (Montréal), en congé
Selim Rashed, M.D. (Sherbrooke), M.Sc. (Montréal) – appartenance secondaire
Paul Rivest, M.D., M.Sc. (Montréal)
Yves Robert, M.D. M.Sc. (Montréal), en congé
Yvonne Robitaille, M.A. (Montréal), Ph.D. (McGill)
Denis Roy, M.D. (Laval), M.P.H. (California), M.Sc. (McGill)
Élise Roy, M.D. (Sherbrooke), M.Sc. (Montréal)
Marc Steben, M.D., D.E.S.S. (Montréal)
Thérèse St-Laurent-Gagnon, M.D. (Montréal), M.Sc. (McMaster), Ph.D. (Montréal), FRCP – appartenance secondaire
Susan Stock, M.D., M.Sc. (McMaster)
Louise Valiquette, M.D., M.Sc. (Montréal)

Chercheurs adjoints

Nicole F. Bernier, M.Sc. (Concordia), Ph.D. (Montréal)
Isabel Fortier, M.Sc. (UQAM), Ph.D. (Laval)
Karen Leffondré, M.Sc. (Rennes), Ph.D. (Paris-Sud)
Yan Kestens, M.Sc., Ph.D. (Laval)

Chargés d'enseignement de clinique

Nathalie Auger, M.D. (Colombie-Britannique), M.Sc. (McGill), F.R.C.P.
Robert Bastien, M.A., Ph.D. (Montréal)
Alex Battaglini, M.Sc. (Montréal)
Nicole Beaudet, M.Sc. (Montréal)
Lucie Bédard, M.Sc. (San Diego), M.P.H. (California)
Anne Bruneau, M.D., M.Sc. (Montréal)
Robert Choinière, M.Sc. (Montréal)
Irma Clapperton, M.D. (Sherbrooke), M.Sc. (Montréal)
Suzanne DeBlois, M.D. (Sherbrooke), M.Sc. (Montréal)
Marthe Deschênes, M.Sc. (Laval), Ph.D. (Montréal)
Michèle Dupont, M.D., M.Sc. (Montréal), Cert. 2^e cycle, santé comm. (Laval)
Céline Farley, M.Sc. (Montréal), Ph.D. (Stockholm)
Sylvie Gravel, M.Sc. (Montréal)
Nicole Hébert-Croteau, M.D., Ph.D. (Montréal), M.Sc. (California)
Marie Julien, M.A., Ph.D. (UQAM)
France Labrèche, M.Sc. (Montréal), Ph.D. (McGill)
Ginette Lafontaine, M.Sc. (Montréal)
Mireille Lajoie, M.D. (Sherbrooke)
Gilles Lambert, M.D. (Laval)

* Sont habilités à œuvrer aux cycles supérieurs les membres du personnel enseignant qui y ont été affectés. Prière de s'informer auprès des autorités directement responsables des programmes d'études ou auprès de la Faculté des études supérieures.

Marie-José Legault, M.D. (Montréal)
 Paul Le Guerrier, M.D. (Montréal)
 Jean-Frédéric Lévesque, M.D.
 Doïna Malaï, M.D. (Roumanie), M.Sc. (Montréal)
 Lyne Mongeau, M.Sc., Ph.D. (Montréal)
 Carole Morrissette, M.D. (Montréal)
 Sandra Palmieri, M.D. (Montréal)
 Nicole Perreault, M.Sc., Ph.D. (Montréal)
 Pierre A. Pilon, M.D. (Montréal)
 Blandine Piquet-Gauthier, M.D. (Lyon I), M.Sc. (Montréal)
 Léo-Roch Poirier, M.Sc. (Montréal)
 Julie Poissant, Ph.D. (UQAM)
 Sylvie Provost, M.D., M.Sc. (Montréal)
 Michel Savard, M.D., M.Sc. (Montréal)
 Michèle Tremblay, M.D., M.Sc. (Montréal), C.S.P.Q., F.R.C.P.
 Michèle Tremblay, M.D. (Laval)
 Sylvie Venne, M.D., M.Sc. (Montréal)

Professeurs associés

Christophe Bedos, D.M.D. (Paris), M.Sc., Ph.D. (Montréal)
 Michel Camus, M.Sc., Ph.D. (McGill) – appartenance secondaire
 Jeannie Haggerty, M.Sc., Ph.D. (McGill)
 Joe Oppenheimer, Ph.D. (Maryland)
 Joanne Otis, M.Sc., Ph.D. (Montréal)
 Fred Paccaud, M.D. (Lausanne)
 Gilles Paradis, M.D. (Montréal), M.Sc. (McGill)
 Marie-Élise Parent, M.Sc. (Toronto), Ph.D. (Montréal)
 Michel Rossignol, M.D. (Sherbrooke), M.Sc. (McGill)
 Marie-Claude Rousseau, M.Sc., Ph.D. (McGill)

Professeurs émérites

Georges Desrosiers
 Milos Jenicek
 Reynald Pineault

Objectifs du microprogramme de 2^e cycle (santé communautaire)

Au terme de sa formation, l'étudiant sera initié à des connaissances de base de la santé publique, dont certaines quantitatives, et aura acquis des connaissances complémentaires dans différents thèmes ou dans un thème en particulier.

Règlement pédagogique propre au microprogramme de 2^e cycle (santé communautaire)

1. Admission

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au microprogramme de 2^e cycle en santé communautaire, le candidat doit :

- être titulaire d'un diplôme de 1^{er} cycle dans un domaine pertinent pour la santé publique ou d'un diplôme jugé équivalent;
- avoir une connaissance suffisante du français parlé et écrit;
- avoir une compréhension suffisante de l'anglais écrit;
- une expérience de travail est un atout.

Le comité d'admission pourra demander à tout candidat de se présenter à une entrevue.

2. Programme

Le microprogramme de 2^e cycle en santé communautaire comporte un bloc de base de six crédits obligatoires et un 2^e bloc de neuf crédits à option.

3. Choix de cours

Le microprogramme comporte un bloc de base de 6 crédits obligatoires à choisir parmi certains cours obligatoires de la maîtrise en santé communautaire. Trois de ces crédits devront être choisis parmi les cours d'épidémiologie ou de biostatistique offerts parmi les cours obligatoires de la maîtrise en santé communautaire. Les cours à option seront choisis, soit à l'intérieur d'un thème pour une attestation thématique, soit parmi les cours de l'un ou l'autre thème ou du tronc commun pour une attestation générale.

4. Durée de la scolarité

La durée minimale de la scolarité du microprogramme de 2^e cycle en santé communautaire est de un trimestre à plein temps.

5. Passage au D.E.S.S. (santé communautaire)

L'étudiant qui a réussi 9 crédits de cours dans le microprogramme en santé communautaire et a conservé une moyenne cumulative de 3,2 peut présenter une demande écrite de transfert au D.E.S.S. en santé communautaire à la direction des programmes de 2^e cycle du Département qui examinera l'ensemble du dossier afin de décider de recommander ou non le transfert. Le comité d'admission pourra demander à tout candidat de se présenter à une entrevue.

Structure du programme

Bloc A – Obligatoire (6 cr.)

Trois des crédits obligatoires choisis parmi les cours suivants :

MSO 6038	Fondements et éthique en santé publique, 3 cr.
MSO 6039	Sc. humaines/sociales en santé publique, 3 cr.
MSO 6116	Planification et évaluation en santé, 3 cr.
MSN 6115	Santé et environnement I, 3 cr.

Trois crédits obligatoires doivent être choisis en épidémiologie ou en biostatistique, parmi les cours suivants :

MSO 6001	Concepts de base en épidémiologie, 3 cr.
MSO 6011	L'analyse épidémiologique, 3 cr.
MSO 6060	Concepts de base en biostatistique, 3 cr.
MSO 6061	Introduction à la biostatistique, 3 cr.

Bloc B – Option (9 cr.)

Parmi les cours des répertoires des programmes de maîtrise de médecine sociale et préventive, d'administration de la santé, de santé environnementale et santé au travail, ou de l'extérieur, sujets à l'approbation du directeur du programme.

Bloc B₁ – Planification et gestion en santé communautaire

MSO 6072	Administration et santé communautaire, 3 cr.
ou	
ASA 6120	Fondements du management, 3 cr.
MSO 6115	Planification de la santé, 3 cr.
MSO 6059	La pratique de l'éducation pour la santé, 3 cr.
MSO 6071	Gestion de projets de santé, 3 cr.
MSO 6136A-C	Sujets spécifiques de santé publique, 1 cr.
MSO 6137A-C	Prob. Contemporaines de santé publique, 1 cr.
MSO 6138A-C	Enjeux de santé publique, 1 cr.
ASA 6161	Évaluation normative, 1 cr.
ASA 6171	Modélisation et évaluation, 1 cr.

ou tout autre cours approuvé par la direction du programme.

Bloc B₂ – Promotion de la santé

MSO 6059	La pratique de l'éducation pour la santé, 3 cr.
MSO 6130	Design pédagogique – éducation sanitaire, 3 cr.
MSO 6131	Stratégies en promotion de la santé, 3 cr.
MSO 6132	Séminaire en promotion de la santé, 3 cr.
ANT 6056	Cultures et santé mentale, 3 cr.
ASA 6132	Marketing social, 3 cr.
MSO 6047	Périnatalité en santé communautaire, 3 cr.
MSO 6048	Santé des enfants et des adolescents, 3 cr.
PPA 6676	Planification du changement social, 3 cr.
SOL 6656	Le développement communautaire, 3 cr.

ou tout autre cours approuvé par la direction du programme.

Bloc B₃ – Protection de la santé

MSO 6001	Concepts de base en épidémiologie, 3 cr.
MSO 6011	L'analyse épidémiologique, 3 cr.
MSO 6023	Épidémiologie des infections, 3 cr.
MSO 6122	Gestion d'agressions dans une population, 3 cr.
MSO 6123	Séminaire en protection de la santé, 3 cr.
MSN 6018	Toxicologie industrielle, 3 cr.
MSN 6111	Hygiène industrielle I, 3 cr.

MSN 6115 Santé et environnement I, 3 cr.
 MSN 6136 Principes de l'analyse du risque, 3 cr.
 ou tout autre cours approuvé par la direction du programme.

Bloc B₄ – Population, santé et développement

MSO 6047 Périnatalité en santé communautaire, 3 cr.
 MSO 6070 Santé internationale, 3 cr.
 MSO 6071 Gestion de projets de santé, 3 cr.
 ANT 6054 Systèmes médicaux comparés, 3 cr.
 DMO 6430 Population et développement, 3 cr.
 NUT 6670 Nutrition internationale, 3 cr.

ou tout autre cours approuvé par la direction du programme.

Bloc B₅ – Santé dentaire publique

SAB 6501 Organisation des services dentaires, 1 cr.
 SAB 6504 Nutrition et santé dentaire publique, 2 cr.
 SAB 6505 Épidémiologie, prévention et recherche, 3 cr.
 SAB 6507 Santé dentaire des populations à risque, 3 cr.
 SAB 6508 Promotion de la santé dentaire, 1 cr.
 MSO 6200 Séminaire en santé dentaire publique, 3 cr.

ou tout autre cours approuvé par la direction du programme.

Bloc B₆ – Méthodologie de la recherche

MSO 6001 Concepts de base en épidémiologie, 3 cr.
 MSO 6011 L'analyse épidémiologique, 3 cr.
 MSO 6014 Méthodes de recherche en épidémiologie, 3 cr.
 MSO 6028 Introduction aux théories de la mesure, 3 cr.
 MSO 6053 L'enquête : méthodes et pratiques, 3 cr.
 MSO 6060 Concepts de base en biostatistique, 3 cr.
 MSO 6061 Introduction à la biostatistique, 3 cr.
 MSO 6062 Méthodes d'échantillonnage, 3 cr.
 MSO 6063A-C Méthodes spécifiques en biostatistique I, 1 cr.
 MSO 6064A-C Sujets spécifiques en biostatistique II, 1 cr.
 MSO 6066 Analyse de données catégorielles, 3 cr.
 MSO 6067 Introduction aux modèles linéaires, 3 cr.
 MSO 6068A-C Sujets spécifiques en biostatistique III, 1 cr.
 MSO 6086 La recherche qualitative en santé, 3 cr.
 MSO 6140 Analyse multidimensionnelle confirmative, 3 cr.
 MSO 6141 Analyse multidimensionnelle exploratoire, 3 cr.
 ASA 6160 Recherche opérationnelle en santé, 3 cr.
 ASA 6161 Évaluation normative, 1 cr.
 ASA 6171 Modélisation et évaluation, 1 cr.
 ASA 6177 Méthodologie de la recherche, 3 cr.

ou tout autre cours approuvé par la direction du programme.

Objectifs du D.E.S.S. (santé communautaire)

Au terme de sa formation, l'étudiant aura intégré les connaissances de base requises pour la pratique de la santé publique et pour la conception des interventions en santé publique.

Règlement pédagogique propre au D.E.S.S. en santé communautaire

1. Admission

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au programme de Diplôme d'études supérieures spécialisées en santé communautaire, le candidat doit :

- être titulaire d'un diplôme de 1^{er} cycle dans un domaine pertinent pour la santé publique ou d'un diplôme jugé équivalent;
- avoir une connaissance suffisante du français parlé et écrit;
- avoir une compréhension suffisante de l'anglais écrit;
- une expérience de travail est un atout.

Le comité d'admission pourra demander à tout candidat de se présenter à une entrevue.

2. Programme

Le programme comprend au moins 30 crédits de cours, dont 27 crédits de cours de 2^e cycle.

3. Choix de cours

Le programme comporte 18 crédits de cours obligatoires et 12 crédits de cours à option approuvés par le directeur du programme.

4. Évaluation

L'évaluation des cours est faite en conformité avec celle fixée par le règlement pédagogique de la FES en ce qui concerne les cours de maîtrise. Les dispositions de ce règlement s'appliquent aussi au cas d'échec et au calcul de la moyenne. Le candidat doit obtenir une moyenne générale d'au moins 2,7 pour se voir attribuer le diplôme.

5. Durée de la scolarité

La scolarité est de deux trimestres à plein temps ou l'équivalent. La durée maximale de la scolarité est de neuf trimestres (trois ans) à compter de l'inscription initiale.

6. Passage à la Maîtrise (santé communautaire)

L'étudiant qui a réussi 15 crédits de cours dans le programme de D.E.S.S. en santé communautaire et a conservé une moyenne cumulative de 3,2 peut présenter une demande écrite de transfert à la maîtrise en santé communautaire à la direction des programmes de 2^e cycle du Département qui examinera l'ensemble du dossier afin de décider de recommander ou non le transfert. Le comité d'admission pourra demander à tout candidat de se présenter à une entrevue.

Structure du programme

Bloc A – Obligatoire (18 cr.)

MSO 6038 Fondements et éthique en santé publique, 3 cr.
 MSO 6039 Sc. humaines/sociales en santé publique, 3 cr.
 MSO 6116 Planification et évaluation en santé, 3 cr.
 MSN 6115 Santé et environnement I, 3 cr.
 MSO 6060 Concepts de base en biostatistique, 3 cr.
 ou
 MSO 6061 Introduction à la biostatistique, 3 cr.
 MSO 6001 Concepts de base en épidémiologie, 3 cr.
 ou
 MSO 6011 L'analyse épidémiologique, 3 cr.

Bloc B – Option (12 cr.)

Parmi les cours des répertoires des programmes de médecine sociale et préventive, d'administration de la santé, de santé environnementale et santé au travail, ou de l'extérieur, sujets à l'approbation du directeur du programme. Au moins 9 crédits de ces cours devront être du niveau du 2^e cycle.

Objectifs de la M.Sc. (santé communautaire)

Au terme de sa formation, l'étudiant, conscient des enjeux éthiques en santé publique, sera capable : d'approfondir un sujet du domaine de la santé communautaire; de démontrer une capacité de conceptualisation dans la formulation d'un problème de recherche en santé communautaire; de choisir des outils méthodologiques appropriés à un sujet de recherche relié à la santé communautaire; de recueillir, d'analyser et d'interpréter des données en utilisant les méthodes appropriées; de communiquer la problématique de la recherche, les méthodes et les résultats sous diverses formes : articles, affiches, communications, mémoire.

Règlement pédagogique propre à la M.Sc. (santé communautaire)

1. Admission

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au programme de M.Sc. (santé communautaire), le candidat doit :

- être titulaire d'un diplôme de 1^{er} cycle dans un domaine pertinent pour la santé publique ou d'un diplôme jugé équivalent. Une moyenne cumulative minimale de 3,2 (ou l'équivalent) est exigée.
- avoir une connaissance suffisante du français parlé et écrit;
- avoir une compréhension suffisante de l'anglais écrit;
- une expérience de travail est un atout.

Le comité d'admission pourra demander à tout candidat de se présenter à une entrevue.

2. Programme

Le programme de maîtrise avec mémoire comporte 54 crédits : 24 crédits de cours, dont 21 crédits de cours de 2^e cycle, et 30 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'un mémoire.

Le programme de maîtrise avec stage ou travail dirigé comporte 54 crédits : 39 crédits de cours, dont 36 crédits de cours de 2^e cycle, et 15 crédits attribués à un stage ou un travail dirigé, l'un et l'autre faisant l'objet d'un rapport écrit.

3. Choix de cours

Programme avec mémoire

Le programme avec mémoire comporte 21 crédits de cours obligatoires et 3 crédits de cours à option.

Programme avec stage ou travail dirigé

Le programme avec stage ou travail dirigé comporte 21 crédits de cours obligatoires et 18 crédits de cours à option dont 3 crédits portant sur une problématique, une population ou un contexte particulier. Certains cours à option peuvent être exceptionnellement remplacés par des cours au choix sujets à l'approbation du directeur du programme. Un de ces cours au choix peut être de 1^{er} cycle. Après examen du dossier, certains cours préparatoires pourraient être exigés selon la formation initiale du candidat ou la durée d'arrêt des études.

4. Durée de la scolarité

La durée minimale de la scolarité du programme de maîtrise en santé communautaire est de trois trimestres et la durée maximale est de neuf trimestres (trois ans) à compter de la date d'inscription initiale, excluant les trimestres de suspension ou de préparation. Pour des raisons exceptionnelles, acceptées par le doyen de la Faculté de médecine, trois trimestres de prolongation peuvent être accordés.

5. Évaluation

L'évaluation des cours est faite en conformité avec le règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures en ce qui concerne les cours de maîtrise.

Structure du programme

1. AVEC MÉMOIRE

Bloc A – Obligatoire (22 cr.)

MSO 6001 Concepts de base en épidémiologie, 3 cr.

ou

MSO 6011 L'analyse épidémiologique, 3 cr.

MSO 6002 Atelier de biostatistique, 1 cr.

MSO 6003 Raisonnement scientifique/santé publique, 1 cr.

MSO 6038 Fondements et éthique en santé publique, 3 cr.

MSO 6084 Séminaire de mémoire en santé publique, 2 cr.

MSO 6028 Introduction aux théories de la mesure, 3 cr.

MSO 6061 Introduction à la biostatistique, 3 cr.

ou l'un des quatre cours suivants :

MSO 6067 Introduction aux modèles linéaires, 3 cr.

MSO 6069 Régression logistique/analyse de survie, 3 cr.

MSO 6140 Analyse multidimensionnelle confirmative, 3 cr.

MSO 6141 Analyse multidimensionnelle exploratoire, 3 cr.

MSO 6086 La recherche qualitative en santé, 3 cr.

ou

ASA 6178 Méthodes d'évaluation, 3 cr.

ou l'un des trois cours suivants :

MSO 6116 Planification et évaluation en santé, 3 cr.

MSO 6134 Comportement individuel/santé publique, 3 cr.

MSN 6115 Santé et environnement I, 3 cr.

Bloc B – Option (2 cr.)

Bloc C – Mémoire (30 cr.)

MSO 6092 Mémoire, 30 cr.

2. AVEC STAGE OU TRAVAIL DIRIGÉ

Bloc A – Obligatoire (23 cr.)

MSO 6002 Atelier de biostatistique, 1 cr.

MSO 6003 Raisonnement scientifique/santé publique, 1 cr.

MSO 6038 Fondements et éthique en santé publique, 3 cr.

MSO 6116 Planification et évaluation en santé, 3 cr.

MSO 6134 Comportement individuel/santé publique, 3 cr.

MSN 6115 Santé et environnement I, 3 cr.

MSO 6060 Concepts de base en biostatistique, 3 cr.

ou

MSO 6061 Introduction à la biostatistique, 3 cr.

MSO 6001 Concepts de base en épidémiologie, 3 cr.

ou

MSO 6011 L'analyse épidémiologique, 3 cr.

MSO 6083 Pratiques de la santé publique, 3 cr.

Bloc B – Option (16 cr.)

Dont 3 crédits fortement recommandés en approches qualitatives :

MSO 6086 La recherche qualitative en santé, 3 cr.

ou

ETA 6512 L'analyse des données qualitatives, 3 cr.

Parmi les cours à option, au moins trois crédits doivent porter sur une population, une problématique ou un contexte particulier.

Bloc C – Stage ou travail dirigé (15 cr.)

MSO 6093 Stage, 15 cr.

Thèmes de stage : prévention et promotion de la santé; protection de la santé; organisation des soins de santé; évaluation.

ou

MSO 6094 Travail dirigé, 15 cr.

Santé environnementale et santé au travail

M.Sc. (santé environnementale et santé au travail)

2-488-1-0

Département de santé environnementale et santé au travail

Responsable du programme : Adolf Vyskocil, tél. : 514-343-6146

Secrétariat : 514-343-6134

Responsable de l'option « Analyse du risque » : Robert Tardif, tél. : 514-343-6111-1-1515

Responsable de l'option « Toxicologie générale » : Robert Tardif, tél. : 514-343-6111-1-1515

Responsable de l'option « Environnement et prévention » : Joseph Zayed, tél. : 514-343-5912

Membres du Comité de la maîtrise

Robert Tardif

Adolf Vyskocil

Joseph Zayed

Personnel enseignant *

Directeur et professeur titulaire

Michel Gérin, Ph.D. (McGill)

Professeurs titulaires

Gaétan Carrier, M.D. (Montréal), Ph.D. (Montréal)

Kannan Krishnan, M.Sc. (McGill), Ph.D. (Montréal)

Robert Tardif, M.Sc., Ph.D. (Montréal)

Claude Viau, M.Sc. (Montréal), Doctorat en sciences méd. (Louvain)

Joseph Zayed, M.Ed., M.Sc.A., Ph.D. (Montréal)

* Sont habilités à œuvrer aux cycles supérieurs les membres du personnel enseignant qui y ont été affectés. Prière de s'informer auprès des autorités directement responsables des programmes d'études ou auprès de la Faculté des études supérieures.

Professeur agrégé

Adolf Vyskocil, Ph.D. (Prague)

Professeure adjointe

Michèle Bouchard, M.Sc., Ph.D. (Montréal)

Professeure agrégée de clinique

Ginette Truchon, Ph.D. (Montréal)

Professeures adjointes de clinique

Yvette Bonvalot, D.E.A., Diplôme de doctorat (Paris VII)

Louise De Guire, M.D. (Montréal), M.Sc. (Laval)

Monique Isler, M.D. (Montréal), D.O.H.S. (McMaster)

Ginette Truchon, Ph.D. (Montréal)

Chargés d'enseignement de clinique

Fatiha Haouara, M.D., (Alger), D.E.S.S. (Montréal)

Lise Laplante, M.D., M.Sc. (Montréal)

Luc Lefebvre, M.Sc. (Montréal)

Mylène Trottier, M.D. (Montréal)

Professeurs associés

Pierre Band, M.D. (Montréal)

Michel Camus, Ph.D. (McGill)

Jan Deadman, Ph.D. (McGill)

Jean-Philippe Weber, Ph.D. (Laval)

Professeur émérite

Jules Brodeur

Objectifs de la M.Sc. (santé environnementale et santé au travail)

Acquérir des connaissances fondamentales et pratiques en santé environnementale et santé au travail; se familiariser avec la méthodologie scientifique; se spécialiser dans une ou plusieurs activités de recherche en santé et environnement; acquérir une formation d'intervenant ou de cadre dans les secteurs public, parapublic et privé.

Règlement pédagogique propre à la M.Sc. (santé environnementale et santé au travail)**1. Admission**

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au programme de maîtrise avec mémoire ou au programme avec travail dirigé ou avec stage, le candidat doit être titulaire d'un diplôme de 1^{er} cycle dans un domaine des sciences de la santé, des sciences biologiques, de chimie, ou dans un domaine connexe, ou bien d'un diplôme jugé équivalent. Une moyenne minimale de 3,0 (Université de Montréal) ou l'équivalent pour les étudiants venant des autres universités est exigée.

Dans le cas de la maîtrise avec travail dirigé ou avec stage, le candidat peut aussi être admis 1) à la fin du microprogramme; 2) pendant ou à la fin de sa scolarité de diplôme d'études supérieures spécialisées (D.E.S.S.) en environnement et prévention ou en toxicologie et analyse du risque. Pour déposer une demande de changement de programme (passage du microprogramme ou du D.E.S.S. à la M.Sc.), l'étudiant doit avoir obtenu une moyenne minimale de 3,0 au terme du microprogramme (15 crédits). De même, l'étudiant inscrit au D.E.S.S. doit avoir obtenu une moyenne minimale de 3,0 au terme d'au moins 15 crédits complétés. Par ailleurs, il devra avoir complété 27 crédits du D.E.S.S. avant de débiter le stage ou le travail dirigé.

2. Modalités de transfert du D.E.S.S. et du Microprogramme de 2^e cycle à la Maîtrise

Un candidat peut être admis à la M.Sc. avec travail dirigé ou avec stage pendant ou à la fin de la scolarité du D.E.S.S. en toxicologie et analyse du risque ou du D.E.S.S. en environnement et prévention ou du Microprogramme de 2^e cycle en santé environnementale et santé au travail. Une recommandation du directeur du programme sera alors nécessaire. Une demande d'équivalence pour les cours suivis au D.E.S.S. ou au Microprogramme devra accompagner la demande d'admission.

3. Programme

Le programme de maîtrise avec mémoire comporte un minimum de 8 crédits de cours du niveau des études supérieures, 37 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'un mémoire incluant 1 crédit attribué à un cours d'éthique.

Le programme de maîtrise avec travail dirigé ou avec stage comporte 30 crédits de cours, dont au moins 27 du niveau des études supérieures, et 15 crédits

attribués à un travail dirigé ou à un stage faisant l'objet d'un rapport. Il comporte les trois options suivantes :

Analyse du risque
Toxicologie générale
Environnement et prévention

4. Choix de cours

Le programme de maîtrise avec mémoire comporte 8 crédits de cours obligatoires. Le programme de maîtrise avec travail dirigé ou avec stage comporte 21 crédits de cours obligatoires et 9 crédits de cours à option dont un maximum de 3 crédits du niveau de 1^{er} cycle. Le choix des cours à option doit être approuvé par le directeur du programme.

5. Évaluation du travail dirigé et stage

Le jury du travail dirigé et du stage est composé du directeur du travail dirigé ou du responsable de stage, du codirecteur éventuel et d'un professeur rattaché au département. Les candidats doivent de plus présenter les résultats de leurs travaux dans le cadre d'un exposé verbal.

6. Durée de la scolarité

La durée minimale de la scolarité du programme de maîtrise est de trois trimestres – voir article 46 du règlement pédagogique de la FES.

La durée maximale de la scolarité du programme de maîtrise avec mémoire, avec travail dirigé ou avec stage est de six trimestres (deux ans) pour un étudiant inscrit à plein temps et de neuf trimestres (trois ans) pour un étudiant inscrit à demi-temps, en excluant les trimestres de préparation ou de suspension.

Pour les candidats admis à la maîtrise avec travail dirigé ou avec stage, après avoir terminé le programme de Diplôme d'études supérieures spécialisées en toxicologie et analyse du risque ou en environnement et prévention ou le Microprogramme de 2^e cycle en santé environnementale et santé au travail, la durée maximale de la scolarité est de trois ans et comprend la durée de la scolarité du Diplôme ou du Microprogramme. Il sera possible, avec l'autorisation du Comité des études supérieures du programme, d'ajouter un délai additionnel de un an pour compléter le travail dirigé ou le stage.

Structure du programme**1. AVEC MÉMOIRE****Bloc A – Tronc commun obligatoire (6 cr.)**

MSN 6115 Santé et environnement I, 3 cr.

TXL 6010 Introduction à la toxicologie, 3 cr.

Bloc B – Obligatoire (2 cr.)

MSN 6004 Séminaires, 2 cr.

Bloc C – Recherche et mémoire (37 cr.)

MSN 6200 Mémoire, 36 cr.

MMD 6005R Éthique et recherche en santé, 1 cr.

2. AVEC TRAVAIL DIRIGÉ OU STAGE**Option « Analyse du risque »****Bloc A – Tronc commun obligatoire (6 cr.)**

MSN 6115 Santé et environnement I, 3 cr.

TXL 6010 Introduction à la toxicologie, 3 cr.

Bloc B – Obligatoire (15 cr.)

MSN 6136 Principes de l'analyse du risque, 3 cr.

MSN 6138 Incertitude et caractérisation du risque, 3 cr.

MSN 6144 Perception et communication du risque, 3 cr.

MSN 6146 Modèles en analyse du risque, 3 cr.

MSO 6001 Concepts de base en épidémiologie, 3 cr.

Option « Toxicologie générale »**Bloc A – Tronc commun obligatoire (6 cr.)**

MSN 6115 Santé et environnement I, 3 cr.

TXL 6010 Introduction à la toxicologie, 3 cr.

Bloc B – Obligatoire (15 cr.)

MSN 6018 Toxicologie industrielle, 3 cr.

MSN 6136 Principes de l'analyse du risque, 3 cr.

- TXL 6012 Toxicologie des médicaments, 3 cr.
 TXL 6014 Toxicologie de l'environnement, 3 cr.
 TXL 6016 Toxicologie agro-alimentaire, 3 cr.

Option « Environnement et prévention »

Bloc A – Tronc commun obligatoire (6 cr.)

- TXL 6010 Introduction à la toxicologie, 3 cr.
 MSN 6115 Santé et environnement I, 3 cr.

Bloc B – Obligatoire (15 cr.)

- ENV 6000 Modélisation et environnement, 3 cr.
 ENV 6002 Les impacts environnementaux, 3 cr.
 ENV 6003 La protection de l'environnement, 3 cr.
 MSN 6148 Gestion de crises environnementales, 3 cr.
 HEC 6111 Dévelop., politiques environ. et gestion, 3 cr.

Bloc C – Option (9 cr.)

S'applique à chacune des options. Cours de 2^e cycle pris dans les sigles MSN, TXL et ENV ainsi que les cours suivants :

- AME 6113 Écologie du paysage, 3 cr.
 CIV 6210 Gestion des déchets solides, 2 cr.
 CIV 6305 Gestion des ressources hydriques, 3 cr.
 MSN 6021 Gestion des risques en santé environn., 3 cr.
 MSO 6001 Concepts de base en épidémiologie, 3 cr.
 MSO 6060 Concepts de base en biostatistique, 3 cr.
 MSO 6061 Introduction à la biostatistique, 3 cr.
 MSO 6122 Gestion d'agressions dans une population, 3 cr.
 URB 6771 Développement urbain durable, 3 cr.
 URB 6772 Éval. environnementale/planif. de projet 3 cr.
 URB 6773 Gestion environnementale du territoire, 3 cr.

Ainsi que tout autre cours de 2^e cycle pris dans d'autres départements, facultés, Écoles (Poly, HEC), ou d'autres universités, sujets à l'approbation du comité pédagogique.

Bloc D – Travail dirigé ou stage (15 cr.)

S'applique à chacune des options.

- MSN 6900 Travail dirigé, 15 cr.
 MSN 6910 Stage, 15 cr.

Le stage ou le travail dirigé portera sur un sujet relié à un des trois thèmes suivants correspondant à l'option de la maîtrise dans laquelle l'étudiant est inscrit (analyse du risque, toxicologie industrielle ou environnementale, santé environnementale ou au travail, envisagée sous l'angle de la prévention). Si un étudiant désire faire un stage ou un travail dirigé hors du thème de l'option dans laquelle il est inscrit, il devra recevoir l'assentiment du comité de programme.

Santé publique

Microprogramme de 2^e cycle (santé publique) 2-481-6-1

Responsable du microprogramme : Céline Farley, tél. : 514-864-1600, poste 3736

Membres du Comité des études supérieures

N.

Objectifs du microprogramme de 2^e cycle (santé publique)

L'objectif visé est de former des généralistes de santé publique confrontés aux enjeux de première ligne, de les rendre capables d'utiliser les approches populationnelles pour améliorer l'état de santé et de bien-être et de réaliser des activités liées aux fonctions essentielles de santé publique. L'analyse des problèmes de santé, la planification à l'intérieur d'un continuum des services de prévention, d'évaluation et de dépistage et les stratégies de promotion de la santé font l'objet d'un traitement particulier.

Règlement pédagogique propre au microprogramme de 2^e cycle (santé publique)

1. Admission

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au microprogramme en santé publique, le candidat doit être titulaire d'un diplôme de 1^{er} cycle pertinent pour la santé (diplôme menant à une profession à laquelle on confie des responsabilités de santé publique dans le code des professions incluant la kinésiologie et l'éducation physique), ou d'un diplôme jugé équivalent. Il doit être à l'emploi d'un CSSS ou d'une organisation délivrant des services de santé publique depuis au moins une année ou posséder une expérience équivalente. Il doit avoir une connaissance suffisante du français parlé et écrit et une connaissance suffisante de l'anglais écrit.

2. Programme

Le programme comprend 16 crédits de cours, soit 14 crédits de cours obligatoires et 2 crédits de cours à option approuvés par le directeur du programme.

3. Durée de la scolarité

La durée minimale du microprogramme à l'intention des praticiens de santé publique est de un trimestre à plein temps et la durée maximale est de 6 trimestres (2 ans).

4. Évaluation

L'évaluation se fait en conformité avec le règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures.

5. Passage au diplôme d'études supérieures spécialisées (D.E.S.S.) en santé communautaire

Le passage se fait selon les critères d'admission du D.E.S.S. et les règles pédagogiques de la Faculté des études supérieures.

Structure du programme

Bloc A – Obligatoire (14 cr.)

- MSO 6300 Introduction à la santé publique, 1 cr.
 MSO 6310 Méthodes d'analyse et de synthèse, 3 cr.
 MSO 6320 Surveillance de l'état de santé, 2 cr.
 MSO 6330 Protection de la santé, 2 cr.
 SCL 709* Programme de santé : planification, organisation et évaluation, 3 cr.
 COM 7814** Prévention/promotion de la santé et la communication, 3 cr.

Bloc B – Option (2 cr.)

- MSO 6136 Sujets spécifiques en santé publique, 1 cr.
 MSO 6340 Intersectorialité-partenariat en santé, 1 cr.
 MSO 6350 Communication et santé publique, 1 cr.

Santé publique

Ph.D. (santé publique)

3-481-1-1

Directrice du programme de Ph.D. : Nicole Leduc, tél. : 514-343-5633

Membres du Comité d'admission et d'évaluation

Régis Blais, Département d'administration de la santé
 Kannan Krishnan, Département de santé environnementale et santé au travail
 Nicole Leduc, Département d'administration de la santé
 France Pinsonnault, adjointe à la coordination
 Louise Potvin, Département de médecine sociale et préventive
 Claude Sicotte, Département d'administration de la santé
 Jack Siemiatycki, Département de médecine sociale et préventive

Professeurs du programme

Les professeurs de ce programme comprenant cinq options proviennent du département d'administration de la santé, du département de médecine sociale et préventive et du département de santé environnementale et santé au travail.

* Cours offert par l'Université de Sherbrooke, Faculté de médecine et des sciences de la santé, département des sciences de la santé communautaire.

** Cours offert par l'Université du Québec à Montréal, Faculté de communication, département de communication sociale et publique.

Objectifs du Ph.D. (santé publique)

Les objectifs généraux du programme de doctorat en santé publique sont de former : des chercheurs qui maîtriseront un champ disciplinaire tout en sachant maintenir une vision globale de la santé publique; des professeurs qualifiés capables de former, à leur tour, des étudiants aux trois cycles des études universitaires dans le domaine de la santé publique; des chercheurs et des chefs de file capables d'œuvrer dans les réseaux de soins de santé et de services sociaux en y apportant une capacité d'analyse des systèmes de soins, mais aussi une vision synthétique.

Règlement pédagogique propre au Ph.D. (santé publique)

1. Admission

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au programme de Ph.D. (santé publique), le candidat doit être titulaire d'une maîtrise (M.Sc.) ou d'un diplôme équivalent dans une discipline appropriée. De plus, selon les antécédents du candidat et la nature de son programme, une formation complémentaire pourra être requise dans une des disciplines de base ou dans le domaine des techniques quantitatives.

2. Programme

Le programme de doctorat offre cinq options :

- Épidémiologie
- Gestion des services de santé
- Organisation des soins de santé
- Promotion de la santé
- Toxicologie de l'environnement

Le programme de doctorat comprend un minimum de 9 crédits de cours et 81 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'une thèse. Le programme de chaque candidat est établi en fonction de sa préparation antérieure et de l'orientation de ses recherches.

Option « Épidémiologie »

Responsable Jack Siemiatycki, tél. : 514-343-2035 et 514-890-8166

Objectifs

L'épidémiologie est une discipline de recherche qui s'intéresse aux causes, aux facteurs de risque et aux facteurs pronostiques de la maladie chez l'humain. À la base de la prise de décision en santé publique, l'épidémiologie est mise à contribution dans la description des problèmes de santé et de leurs déterminants, dans la surveillance de l'état de santé des populations et dans la compréhension de l'histoire naturelle des maladies. Les domaines de la recherche épidémiologique sont multiples : l'environnement social, les marqueurs génétiques, les déterminants de nature biologique, physique et chimique liés aux habitudes de vie, au milieu de travail ou à l'environnement, les maladies infectieuses ou chroniques et l'utilisation des services de santé.

La formation en épidémiologie comprend des cours avancés de biostatistique et de méthodologie de la recherche quantitative. Le plan d'études de l'étudiant est personnalisé, en ce sens qu'il est adapté à sa formation et à son expérience antérieures et qu'il favorise l'acquisition d'une expertise de contenu par rapport au sujet de recherche choisi. De plus, le plan d'études établi pour et avec lui devra permettre à l'étudiant de développer son sens critique quant à la place de l'épidémiologie en santé publique et de s'ouvrir aux autres disciplines de recherche mises à contribution dans l'étude des problématiques de santé publique.

Option « Gestion des services de santé »

Responsable : Claude Sicotte, tél. : 514-343-5611

Objectifs

L'option « Gestion des services de santé » du programme s'intéresse fondamentalement aux organisations et aux acteurs qui y œuvrent. Dans le premier cas, l'organisation devient le sujet principal d'analyse. Cette sorte de recherche porte notamment sur les caractéristiques propres à diverses catégories d'organisation, sur les structures organisationnelles, sur les mécanismes de coordination et de contrôle, sur les rapports interorganisationnels. Ce type de recherche peut également étudier un phénomène important en management, à savoir les modes de gestion; parmi les plus récentes, citons l'amélioration continue de la qualité, la gestion par programme, la réingénierie des processus ou la régionalisation. Dans le deuxième cas, la recherche se tourne vers les acteurs, pris individuellement ou comme groupe de travail. Ce genre de recherche se préoccupe alors d'enjeux majeurs comme le leadership organisationnel, la motivation au travail, le travail en équipe pluridisciplinaire.

Une autre façon de présenter la recherche en gestion des services de santé est de faire appel aux divers champs d'expertise qui composent la gestion, notamment la comptabilité, le comportement humain, le développement organisationnel, les finances, la gestion des ressources humaines, la production, la recherche opérationnelle,

la stratégie, les systèmes d'information. Chacun de ces champs peut servir de tremplin à la formulation et à la réalisation d'une recherche en gestion des services de santé.

Au plan des méthodes, la recherche en gestion fera tout autant appel à des méthodes quantitatives que qualitatives. Elle peut également se fonder sur le recours à une combinaison de ces deux grandes approches méthodologiques. Ainsi, chacun des thèmes de recherche présentés dans les deux paragraphes précédents peut être investigué selon l'une ou l'autre de ces stratégies ou conformément à leur combinaison. C'est la nature des objectifs de la recherche qui guidera le choix de l'approche méthodologique la plus appropriée.

Option « Organisation des soins de santé »

Responsable : Régis Blais, tél. : 514-343-5907

Objectifs

Cette option s'intéresse essentiellement à l'utilisation des services de santé dans la population en se préoccupant à la fois des structures, processus et résultats de soins. Elle touche plus particulièrement l'étude du financement, de l'organisation, de la planification et de l'évaluation de différents niveaux d'intervention de la santé (techniques, pratiques, programmes et politiques). L'analyse du comportement des différents acteurs (patients, professionnels, gestionnaires, organisations et autres publics) y occupe aussi une place prépondérante, de même que l'analyse de la relation entre utilisation des services et état de santé et les problèmes de mesure de l'état de santé. La perspective d'analyse est fondamentalement sociale; une attention particulière est portée aux aspects sociaux, politiques et économiques.

La formation se fonde sur un principe d'immersion à la fois dans l'étude des concepts et méthodes d'analyse des systèmes de santé et dans l'étude d'une discipline connexe. Elle se fonde aussi sur le principe de triangulation, c'est-à-dire l'emploi de multiples théories, méthodes et procédures de collecte et d'analyse de données pour l'étude d'un problème.

Option « Promotion de la santé »

Responsable : Louise Potvin, tél. : 514-343-6142

Objectifs

Émanant d'une pluralité de disciplines des sciences sociales et de la santé, le champ de la promotion de la santé propose un vaste agenda de recherche et d'intervention visant la prise en charge de leur santé et de ses déterminants par les individus et les communautés. Dans la poursuite de cet objectif, le mouvement de promotion de la santé reconnaît la complémentarité des approches basées sur les changements individuels avec celles qui ciblent les changements structurels. Reflet de ses fondements pluridisciplinaires, le champ de la promotion de la santé s'appuie aussi sur une diversité d'approches et de concepts et se trouve à la jonction d'un programme de recherche fondamentale et appliquée qui regroupe trois univers de question.

Un premier groupe de questions participe aux développements théoriques fondamentaux autour de trois axes qui permettent de dégager des modèles de changement autant des individus que des structures qui influencent la santé. Ces travaux touchent : **1)** les processus individuels de changement des comportements; **2)** les interactions entre les personnes et leurs milieux de vie et leur influence sur la santé; **3)** les interactions entre la santé et les environnements plus larges que constituent les communautés et le domaine des politiques publiques.

Un deuxième univers de recherche s'attache au développement des modèles et des théories de l'intervention qui permettent éventuellement aux intervenants de mieux structurer leur action en promotion de la santé. La recherche sur les interventions reconnaît généralement les différences entre les approches dites de population et les approches cliniques, de même que leur nécessaire intégration dans des approches écologiques.

Un troisième univers de recherche se définit autour de questions d'évaluation et participe autant à la recherche théorique qu'à la recherche sur les interventions. La promotion de la santé étant un champ d'étude appliquée, la recherche évaluative contribue au développement d'un corpus de connaissances générales concernant les mécanismes de changements influencés par les programmes de promotion. Elle participe aussi, d'une façon plus ponctuelle, à l'amélioration de programmes spécifiques.

Option « Toxicologie de l'environnement »

Responsable : Kannan Krishnan, tél. : 514-343-6581

Secrétariat : 514-343-6144

Objectifs

Cette option s'intéresse aux impacts sur la santé humaine de la pollution chimique de notre environnement général, nourriture, air, eau et sol. Des recherches fondamentales et appliquées en toxicologie sont réalisées dans le but d'établir le lien qui existe entre l'exposition humaine à des substances toxiques et l'apparition d'effets toxiques.

Les travaux réalisés portent principalement sur trois préoccupations : **1)** le développement d'outils d'évaluation de l'exposition humaine à diverses substances toxiques (méthodes d'échantillonnage de l'environnement et biomarqueurs de l'exposition interne à diverses substances toxiques); **2)** la connaissance de la relation dose-réponse de ces substances chez l'humain qui passe par l'étude de la toxicocinétique de ces substances toxiques, des mécanismes d'action aux organes cibles, des effets toxiques qu'engendrent certaines substances, de l'impact de l'exposition à des mélanges complexes et de la relation concentration-effets ; **3)** les applications des résultats de ces travaux en santé au travail et en santé environnementale en s'alliant aux approches cliniques et épidémiologiques.

Les chercheurs du département de santé environnementale et santé au travail réalisent, dans des laboratoires bien équipés, des recherches fondamentales chez l'animal et l'humain sur la cinétique des substances toxiques, les effets toxiques sur le système reproducteur, les systèmes respiratoire et nerveux, la mutagenicité et le cancer. Un autre volet porte sur l'intégration des connaissances actuelles en hygiène, en toxicologie et en épidémiologie pour la réalisation d'études des risques des agents toxiques pour la santé humaine en milieu de travail et dans l'environnement en général.

Santé publique

Diplôme complémentaire en analyse et évaluation des interventions en santé (AnÉIS)

Responsable du programme : Astrid Brousselle, tél. : 514-343-6111-1-0539

Membres du Comité des études supérieures

Astrid Brousselle
Paul Lamarche
Nicole Leduc

Objectifs

Le programme de formation vise deux objectifs généraux : accroître la capacité de recherche en analyse et évaluation des interventions en santé et améliorer la capacité d'échange et de transfert des connaissances entre les communautés de recherche et de pratique.

Règlement pédagogique propre au Diplôme complémentaire en analyse et évaluation des interventions en santé (AnÉIS)

1. Admission

Le programme de diplôme complémentaire peut être suivi parallèlement à un programme régulier de doctorat ou encore dans le cadre d'un stage post-doctoral. De façon exceptionnelle, le programme pourrait aussi être suivi par un candidat déjà détenteur d'un diplôme de 3^e cycle et désirant acquérir une formation complémentaire en analyse et évaluation des interventions en santé. Pour être admissible, le candidat doit :

- développer une thèse doctorale ou mener un projet de recherche dans le domaine de l'analyse et de l'évaluation des interventions en santé;
- le comité d'admission pourra demander à tout candidat de se présenter à une entrevue.

2. Programme

Le programme comprend 12 crédits de cours de cycles supérieurs dont 6 crédits peuvent être puisés à même la scolarité du programme de doctorat de l'étudiant.

3. Durée de la scolarité

La durée minimale de la scolarité est de 2 trimestres à temps partiel, soit l'équivalent d'un trimestre. L'étudiant devra compléter le programme pendant ses études de doctorat ou à l'intérieur de 3 ans s'il est stagiaire post-doctoral.

4. Conditions d'obtention du diplôme

Pour obtenir le diplôme complémentaire en AnÉis, le candidat doit :

- avoir satisfait à toutes les exigences de son programme de doctorat s'il est inscrit à l'Université de Montréal;
- avoir rempli toutes les exigences du programme complémentaire.

Structure du programme

Bloc préalable : cours de base en éthique

PLU 6046A Éthique de la recherche : introduction, 1 cr.
ou
MMD 6005 Éthique et recherche en santé, 1 cr.
ou l'équivalent

Bloc A – Obligatoire – Évaluation, synthèse et transfert des connaissances (9 cr.)

ASA 6178 Méthodes d'évaluation, 3 cr.
SPU 7501 Évaluation des interventions en santé, 3 cr.
PLU 6048 Connaissances et changement en santé, 3 cr.
ou l'équivalent

Bloc B – Choix – Domaine de spécialisation en évaluation (min. 3 cr.)

ASA 6116 Aspects sociopolitiques des technologies, 3 cr.
ASA 6175 Méthodes d'évaluation économique, 3 cr.
ASA 6402 Gestion de la qualité des soins,
EPIB 656 Health Technology Assessment (Principles and Practices in HTA), 3 cr.
PHM 6025 Principes de pharmacoépidémiologie, 3 cr.
PHM 6032 Pharmacoéconomie, 3 cr.
MSN 6136 Principes De l'analyse du risque, 3 cr.
SOM 7000 La programmation et l'évaluation, 3 cr.

ou tout autre cours pertinent au domaine de l'analyse et de l'évaluation des interventions en santé, sur approbation du responsable du programme.

Santé publique

Diplôme d'études professionnelles approfondies en santé publique (D.E.P.A.)

Responsable du programme : Lise Lamothe, tél. 514-343-6111-1-3141

Membres du Comité des études supérieures

Renaldo Battista, Département d'administration de la santé
Marie-France Raynault, Département de médecine sociale et préventive
Michel Gérin, Département de santé environnementale
Jean-Louis Denis, Département d'administration de la santé
Louise Potvin, Département de médecine sociale et préventive
Nicole Leduc, Département d'administration de la santé
Michel Rossignol, Direction de la santé publique
Marcel Villeneuve
Claude Viau, Département de santé environnementale

Objectifs

Le programme vise à former des praticiens capables d'œuvrer dans les réseaux de santé et de services sociaux en y apportant une capacité d'analyse des systèmes de santé, mais aussi une vision synthétique. Ainsi, par l'acquisition de nouvelles connaissances, par des activités réflexives sur la conduite d'interventions terrain, ce programme vise à permettre aux candidats de développer des capacités de compréhension, de transfert et d'adaptation des modèles théoriques aux problématiques vécues dans l'environnement de la santé tout en construisant sur leurs expériences de travail antérieures.

Destinataires

La clientèle visée est large du fait qu'elle compte des personnes œuvrant dans divers établissements et organismes de l'environnement de la santé sur la scène locale et internationale.

Structure du programme

Le programme comporte 30 crédits de cours du niveau des études supérieures, dont 15 crédits de cours obligatoires ainsi que 15 autres crédits de cours au choix.

Bloc A – Obligatoire (15 cr.)

PLU 6048 Connaissances et changements en santé, 3 cr.
SPU 7011 Analyser et comprendre le système de santé, 3 cr.

SPU 7013 La recherche en santé publique, 3 cr.

SPU 7014 Séminaire d'intégration, 6 cr.

Bloc B – Choix (15 cr.)

MMD 6005 Éthique et recherche en santé, 1 cr.

MSN 6115 Santé et environnement I, 3 cr.

MSN 6136 Principes de l'analyse du risque, 3 cr.

PLU 6046A Éthique de la recherche : introduction, 1 cr.

PLU 6046B Sujets humains en recherche, 1 cr.

PLU 6046C Problématiques/Éthique de la recherche, 1 cr.

SPU 7006 Séminaire en gestion des organisations, 3 cr.

SPU 7016 Séminaire sur la programmation et l'évaluation, 3 cr.

SPU 7017 Analyse des politiques et des décisions publiques, 3 cr.

SPU 7019 Population, santé et développement, 3 cr.

Sciences biomédicales

M.Sc. (sciences biomédicales) 2-484-1-0

Ph.D. (sciences biomédicales) 3-484-1-0

Département de chirurgie – Département de médecine –
Département d'anesthésiologie – Département d'obstétrique
gynécologie – Département d'ophtalmologie – Département
de pédiatrie – Département de psychiatrie – Département de
radiologie, radio-oncologie et médecine nucléaire – École
d'orthophonie et d'audiologie – École de réadaptation –
Faculté de médecine dentaire – Faculté de médecine
vétérinaire

Directeur des programmes : Daniel Lajeunesse, Ph.D. (Montréal)

Techniciennes à la gestion des dossiers étudiants, tél. : 514-343-5778 (M.Sc.);
343-6111-1-14134 (Ph.D.)

Membres du Comité des études supérieures

Bruce Allen

Renée Béland

Elaine C. Chapman

Marie Dumont

Daniel Lajeunesse

François Madore

Alain Moreau

Puttaswamy Manjunath

Eugénio Rasio

Pour l'option « Bioéthique »

Béatrice Godard, Département de bioéthique

Bernadette Ska, Institut de gériatrie

Personnel enseignant *

Les professeurs des départements cités en rubrique participent à l'enseignement des programmes de sciences biomédicales. Pour consulter la liste de ce personnel enseignant, veuillez vous référer aux numéros de page indiqués entre parenthèses, à la suite du nom de chacun des départements ou facultés.

Objectifs de la M.Sc. (sciences biomédicales)

Les objectifs généraux de la maîtrise ès sciences en sciences biomédicales sont d'initier l'étudiant à la recherche clinique ou à la recherche fondamentale dans un milieu clinique.

* Sont habilités à œuvrer aux cycles supérieurs les membres du personnel enseignant qui y ont été affectés. Prière de s'informer auprès des autorités directement responsables des programmes d'études ou auprès de la Faculté des études supérieures.

Règlement pédagogique propre à la M.Sc. (sciences biomédicales)

1. Admission

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au programme de M.Sc. (sciences biomédicales), le candidat doit être titulaire d'un diplôme de docteur en médecine (M.D.) ou en médecine dentaire (D.M.D.) ou en médecine vétérinaire (D.M.V.) ou d'un baccalauréat ès sciences (B.Sc.) dans une option appropriée, ou d'un diplôme jugé équivalent.

Dans le cas des étudiants en médecine, pré- ou post-M.D., voir aussi le règlement cadre du programme Médecine-Recherche.

Option « Médecine d'assurance et expertise en sciences de la santé »

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au programme de M.Sc. en sciences biomédicales, option « Médecine d'assurance et expertise en sciences de la santé », le candidat doit être titulaire d'un diplôme universitaire donnant accès à l'exercice d'une profession de la santé ou posséder un LL.B. en droit ou toute autre formation jugée équivalente.

Option « Réadaptation »

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au programme de M.Sc. en sciences biomédicales option « Réadaptation », le candidat doit être titulaire d'un baccalauréat (B.Sc.) en ergothérapie ou en physiothérapie ou encore dans un domaine connexe à la réadaptation.

Option « Sciences psychiatriques »

La demande d'admission sera accompagnée d'une lettre d'un professeur qui accepte de diriger le travail de maîtrise.

2. Programme

Option « Générale »

Le programme comprend un minimum de 10 crédits de cours du niveau des études supérieures, dont 1 crédit de cours obligatoire et 9 crédits de cours à option et 35 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'un mémoire.

Au moins deux trimestres consécutifs doivent être accomplis en résidence, soit à l'Université de Montréal, soit dans un laboratoire de recherche d'un hôpital ou d'un institut affilié et agréé par le Conseil de la Faculté de médecine.

Option « Médecine d'assurance et expertise en sciences de la santé »

Le programme comporte un minimum de 7 crédits de cours et 38 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'un mémoire.

Option « Réadaptation »

Le programme comporte un minimum de 10 crédits de cours et 35 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'un mémoire.

Option « Recherche clinique biomédicale »

Le programme comporte un minimum de 13 crédits de cours et 32 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'un mémoire. La recherche doit obligatoirement s'effectuer chez l'humain.

Option « Sciences psychiatriques »

Le programme comporte un minimum de 8 crédits de cours et 37 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'un mémoire.

Structure du programme

Option « Générale »

Bloc A – Obligatoire (1 cr.)

MMD 6005 Éthique et recherche en santé, 1 cr.

Bloc B – Option (9 cr.)

Trois crédits minimum de cours à option doivent être pris obligatoirement dans cette banque de cours :

BCM 6023 Régulation de l'expression génétique I, 3 cr.

MCB 6031 Immunologie fondamentale, 3 cr.

MCB 6034 Immunologie médicale, 3 cr.

MMD 6001 Médecine moléculaire, 3 cr.

MSO 6011 L'analyse épidémiologique, 3 cr.

MSO 6061 Introduction à la biostatistique, 3 cr.

NRL 6060 Neurobiologie cellulaire, 3 cr.

NRL 6070 Neurophysiologie fonctionnelle, 3 cr.

NRL 6081 Nouveautés en sciences neurologiques I, 3 cr.

PHL 6031 Neuropharmacologie, 3 cr.

PHL 6035	Pharmacologie de la douleur, 3 cr.
PHL 6071	Pharmacologie cardiovasculaire, 3 cr.
PHL 6075	Pharmacologie clinique, 3 cr.
PHL 6081	Métabolisme des médicaments, 3 cr.
PSL 6020	Structure et transport membranaires, 3 cr.
PSL 6090	Mécanismes régulateurs en physiologie, 3 cr.
PSL 6170	Physiologie cardiovasculaire, 3 cr.
SMC 6011	Néphrologie : physiologie rénale, 3 cr.
SMC 6015	Physiologie, physiopathologie digestives, 3 cr.
SMC 6018	Physiologie de la reproduction, 2 cr.
SMC 6023	Endocrinologie, 3 cr.
SMC 6041	Biologie cellulaire et moléculaire, 5 cr.
SMC 6061	Génétique médicale, 3 cr.

6 autres crédits de cours à option doivent être pris dans la banque de cours de la Faculté de médecine.

Bloc C – Mémoire (35 cr.)

SMC 6908 Mémoire, 35 cr.

Option « Médecine d'assurance et expertise en sciences de la santé »

Bloc A – Obligatoire (1 cr.)

MMD 6005 Éthique et recherche en santé, 1 cr.

Bloc B – Option (6 cr.)

Cours recommandés pour les résidents permanents au Canada

Médecine d'expertise

MMD 6200 Médecine d'expertise, 3 cr.
MMD 6201 Aspects pratiques de l'expertise, 3 cr.

Médecine d'assurance

MMD 6202 Médecine d'assurance, 3 cr.
MMD 6203 Assurances : sélection et réclamations, 3 cr.

Cours recommandés pour les non résidents permanents au Canada

Médecine d'expertise

MSO 6138A Enjeux de santé publique, 1 cr.
MMD 6209 Médecine d'expertise générale A, 3 cr.
MMD 6210 Médecine d'expertise générale B, 2 cr.

Médecine d'assurance

MSO 6138A Enjeux de santé publique, 1 cr.
MMD 6203 Assurances : sélection et réclamations, 3 cr.
MMD 6211 Médecine d'assurance générale, 2 cr.

Bloc C – Mémoire (38 cr.)

SMC 6915 Mémoire, 38 cr.

Le projet doit être accepté par le directeur du programme de médecine d'assurance et expertise.

Option « Réadaptation »

Bloc A – Obligatoire (4 cr.)

MMD 6005 Éthique et recherche en santé, 1 cr.
REA 6004 Recherches en réadaptation, 3 cr.

Bloc B – Option (6 cr.)

Ces cours peuvent être choisis parmi la liste des cours de sigle REA décrits dans l'annuaire ou tout autre cours jugé pertinent à la formation du candidat. Au moins trois crédits doivent être pris dans la banque de cours REA. Les choix de ces cours doivent être approuvés par le responsable de l'option et le directeur de recherche. Ces cours doivent être du niveau de cycles supérieurs.

La banque des cours REA comprend les cours suivants :

REA 6002	Théories avancées d'électromyographie, 3 cr.
REA 6005	Notions avancées d'électromyographie, 3 cr.
REA 6006	Électromyographie du système locomoteur, 3 cr.
REA 6007	Évaluation en réadaptation, 3 cr.

REA 6008	Notions avancées de pathokinésiologie, 3 cr.
REA 6009	Problématique spécifique en réadaptation, 3 cr.

Bloc c – Mémoire (35 cr.)

SMC 6910 Mémoire, 35 cr.

Option « Recherche clinique biomédicale »

Bloc A – Obligatoire (10 cr.)

MMD 6005 Éthique et recherche en santé, 1 cr.
MSO 6011 L'analyse épidémiologique, 3 cr.*
MSO 6015 Recherche clinique biomédicale, 3 cr.
MSO 6061 Introduction à la biostatistique, 3 cr.*

Bloc B – Option (3 cr.)

Cours au choix dans la banque de cours d'études supérieures de l'option :

ASA 6161	Évaluation normative, 1 cr.
ASA 6175	Méthodes d'évaluation économique, 3 cr.
ASA 6177	Méthodologie de la recherche, 3 cr.
ASA 6701	Analyse du système de santé 1, 3 cr.
MSO 6009	Méta-analyse dans le domaine de la santé, 3 cr.
MSO 6023	Épidémiologie des infections, 3 cr.
MSO 6026	Évaluation de la qualité des soins, 4 cr.
MSO 6028	Introduction aux théories de la mesure, 3 cr.
MSO 6053	L'enquête : méthodes et pratiques, 3 cr.
MSO 6062	Méthodes d'échantillonnage, 3 cr.
MSO 6066	Analyse des données catégorielles, 3 cr.
MSO 6067	Introduction aux modèles linéaires, 3 cr.
MSO 6086	La recherche qualitative en santé, 3 cr.
PHL 6064	Méthodes statistiques-pharmacologie II, 3 cr.
PHL 6090	Genèse et réglementation des médicaments, 2 cr.
PHL 6092	Pharmacovigilance, 3 cr.
PHM 6011	Médicament : aspects cliniques, 3 cr.
PHM 6019	Devis expérimental et biostatistique, 3 cr.
PHM 6025	Principes de pharmacoépidémiologie, 3 cr.
PHM 6032	Pharmacoeconomie, 3 cr.

Bloc c – Mémoire (32 cr.)

SMC 6901 Mémoire, 32 cr.

Option « Sciences psychiatriques »

Bloc A – Obligatoire (5 cr.)

MMD 6005 Éthique et recherche en santé, 1 cr.
PST 6100 Thèmes de recherche en psychiatrie, 3 cr.
PST 6120 Science et sémiologie psychiatrique, 1 cr.

Bloc B – Option (3 cr.)

Trois crédits de cours aux études supérieures.

Bloc c – Mémoire (37 cr.)

SMC 6904 Mémoire, 37 cr.

Objectifs du Ph.D. (sciences biomédicales)

Les objectifs généraux du programme de doctorat en sciences biomédicales sont de former des chercheurs autonomes capables de réaliser un programme de recherche original et autonome dans un cadre multidisciplinaire comprenant de la recherche clinique, fondamentale ou épidémiologique.

Règlement pédagogique propre au Ph.D. (sciences biomédicales)

1. Admission

Pour être admissible au programme de Ph.D. en sciences biomédicales, le candidat doit être titulaire d'une maîtrise (M.Sc.) en sciences biomédicales ou d'un diplôme équivalent dans la discipline appropriée. Le candidat doit également posséder une

* Ou tout autre cours jugé équivalent.

connaissance satisfaisante de l'anglais, connaissance dont il doit faire preuve avant d'être promu en 2^e année d'études.

Option « Bioéthique »

Pour être admissible au programme de Ph.D. en sciences biomédicales, option « Bioéthique », le candidat doit être titulaire d'une maîtrise (M.Sc.) en sciences biomédicales ou l'équivalent. Il doit de plus compléter 21 crédits de cours de bioéthique, dont un minimum de 12 crédits dans le cadre d'une inscription au D.E.S.S. en bioéthique. En vertu de l'article 80, 9 de ces 21 crédits préalables exigés pourront être suivis à titre de cours complémentaires durant la scolarité du Ph.D. À la demande de l'étudiant et sur recommandation du directeur du programme, le doyen de la FES pourra inscrire l'étudiant simultanément au Ph.D. et au D.E.S.S. en bioéthique pour la poursuite des cours préalables.

Option « Médecine d'assurance et expertise en sciences de la santé »

Pour être admissible au programme de Ph.D. en sciences biomédicales, option « Médecine d'assurance et expertise en sciences de la santé », le candidat doit être titulaire d'un diplôme universitaire de 2^e cycle donnant accès à l'exercice d'une profession de la santé ou posséder un diplôme de 2^e cycle en droit ou toute autre formation jugée équivalente.

Option « Orthophonie » ou « Audiologie »

Le programme de doctorat avec option « Orthophonie » ou « Audiologie » vise à former des chercheurs autonomes capables de mener des recherches originales et d'apporter une contribution significative dans leur domaine. Au cours de leur formation, les étudiants devraient acquérir des connaissances approfondies, réaliser un travail de recherche original et développer des habiletés de communication orale et écrite. Au terme de leur formation, les candidats devraient être capables de poursuivre une carrière en recherche et en enseignement.

Option « Réadaptation »

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au programme de Ph.D. en sciences biomédicales option « Réadaptation », le candidat doit être titulaire d'une maîtrise dans un domaine pertinent à la réadaptation. Le candidat doit également posséder une connaissance satisfaisante de l'anglais.

Option « Sciences psychiatriques »

La demande d'admission sera accompagnée d'une lettre d'un professeur qui accepte de diriger le travail de doctorat.

2. Programme

Le programme comporte un minimum de 90 crédits. La recherche doit se faire en résidence, soit à l'Université de Montréal, soit dans un laboratoire de recherche d'un hôpital ou d'un institut affilié et agréé par le Conseil de la Faculté de médecine.

Option « Bioéthique »

Le programme comporte un minimum de 12 crédits de cours, dont 6 crédits en bioéthique (BIE 6500 et BIE 6700), 6 crédits au choix dans le domaine des sciences biomédicales, et 78 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'une thèse. La thèse est dirigée conjointement par un bioéthicien et un spécialiste du domaine scientifique de la thèse. Le programme pourra comporter aussi des cours selon les besoins du candidat.

Option « Médecine d'assurance et expertise en sciences de la santé »

L'option « médecine d'assurance et expertise en sciences de la santé » du programme Ph.D. (sciences biomédicales) comporte un minimum de 12 crédits de cours et 78 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'une thèse.

Option « Neuropsychologie »

Le programme comporte un minimum de 12 crédits de cours obligatoires et 78 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'une thèse. Il pourrait comporter aussi des cours à option.

Option « Orthophonie » ou « Audiologie »

Le programme comporte un minimum de 12 crédits de cours dont 3 crédits obligatoires, 6 crédits à option et 3 crédits au choix, et 78 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'une thèse. Il peut comporter aussi d'autres cours selon les besoins du candidat.

Option « Réadaptation »

Le programme comporte un minimum de 10 crédits de cours du niveau des études supérieures et 80 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'une thèse.

Option « Sciences psychiatriques »

Le programme comporte un minimum de 11 crédits de cours, dont 8 crédits obligatoires, 3 crédits de cours au choix, et 79 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'une thèse. Le programme peut comporter des cours additionnels selon les besoins du candidat.

Sciences biomédicales (sans option)

Le programme comporte 3 crédits pour un cours obligatoire et 87 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'une thèse. Il peut comporter aussi des cours selon les besoins du candidat.

Structure de l'option « Bioéthique »

Objectifs

Cette option a pour but de former des spécialistes capables de faire carrière à titre de consultants, professeurs, chercheurs en bioéthique et de stimuler la production de recherches originales en bioéthique (éthique de la recherche, éthique clinique, enjeux éthiques des choix administratifs, légaux et sociaux).

Bloc A – Obligatoire (6 cr.)

BIE 6500 Épistémologie de la bioéthique, 3 cr.

BIE 6700 Séminaire de thèse, 3 cr.

Bloc B – Cours au choix (6 cr.)

L'étudiant choisira les cours d'études supérieures dans le domaine des sciences biomédicales.

Bloc C – Thèse (78 cr.)

SMC 7010 Thèse, 78 cr.

Structure de l'option « Médecine d'assurance et expertise en sciences de la santé »

Bloc A – Obligatoire (6 cr.)

MSO 6001 Concepts de base en épidémiologie, 3 cr.

MSO 6061 Introduction à la biostatistique, 3 cr.

Bloc B – Option (6 cr.)

Ces cours peuvent être choisis dans la liste ci-dessous ou encore tout autre cours du niveau des cycles supérieurs, si pertinents à la formation du candidat et approuvés par le directeur de la recherche et le responsable de l'option.

Cours recommandés pour les résidents permanents au Canada

Les étudiants qui ont suivi la maîtrise en sciences biomédicales avec l'orientation expertise devront suivre les cours MMD 6206-6207. Pour les étudiants ayant suivi l'orientation assurance, ils devront compléter 6 crédits de cours à option, approuvés par le directeur de la recherche et du programme.

Médecine d'expertise

MMD 6200 Médecine d'expertise, 3 cr.

MMD 6201 Aspects pratiques de l'expertise, 3 cr.

MMD 6206 Médecine d'expertise avancée : partie A, 3 cr.

MMD 6207 Médecine d'expertise avancée : partie B

Médecine d'assurance

MMD 6202 Médecine d'assurance, 3 cr.

MMD 6203 Assurances : sélection et réclamations, 3 cr.

Cours recommandés pour les non résidents permanents au Canada

Les étudiants qui ont suivi la maîtrise en sciences biomédicales avec orientation expertise devront suivre les cours MMD 6212-6213. Pour les étudiants ayant suivi l'orientation assurance, ils devront compléter 6 crédits de cours à option, approuvés par le directeur de la recherche et du programme.

Médecine d'expertise

MMD 6005 Éthique et recherche en santé, 1 cr.

MMD 6209 Médecine d'expertise générale A, 3 cr.

MMD 6210 Médecine d'expertise générale B, 2 cr.

MMD 6212 Méd. d'expertise complexe générale, 3 cr.

MMD 6213 Form. en médecine légale générale, 2 cr.

Médecine d'assurance

MMD 6005 Éthique et recherche en santé, 1 cr.

MMD 6203 Assurances : sélection et réclamations, 3 cr.

MMD 6211 Médecine d'assurance générale, 2 cr.

Bloc C – Thèse (78 cr.)

SMC 7020 Thèse, 78 cr.

Structure de l'option « Neuropsychologie »**Bloc A – Obligatoire (12 cr.)**

- LNG 6030 Pathologie du langage, 3 cr.
 NRL 6051 Neurosciences des systèmes, 3 cr.
 PSY 6022 Métho. en psy. cognitive et neuropsych., 3 cr.
 PSY 6413 Neuropsychopathologie I, 3 cr.

Si l'étudiant a déjà suivi un cours du bloc obligatoire lors de ses études de maîtrise, ce cours pourra être remplacé par un cours du bloc à option ou tout autre cours jugé approprié. Il est fortement recommandé que le cours NRL 6051 précède les cours LNG 6030 et PSY 6413.

Bloc B – Option

Tous autres cours et séminaires des programmes concernés par le protocole d'entente en neuropsychologie.

Bloc C – Thèse (78 cr.)

- SMC 7905 Thèse, 78 cr.

Structure de l'option « Orthophonie » ou « Audiologie »**Bloc A – Obligatoire (3 cr.)**

- MMD 6005 Éthique et recherche en santé, 1 cr.
 ORA 7010 Séminaire de doctorat I, 1 cr.
 ORA 7020 Séminaire de doctorat II, 1 cr.

Bloc B – Option (6 cr.)

- AUD 6817 Stage de recherche en audiologie, 3 cr.
 AUD 6839 Problèmes contemporains en audiologie, 3 cr.
 AUD 6852 Séminaire en audiologie, 3 cr.
 MSO 6011 Analyse épidémiologique, 3 cr.
 MSO 6061 Introduction à la biostatistique, 3 cr.
 ORA 6030 Méthodes de recherche, 3 cr.
 ORT 6817 Séminaire de recherche en orthophonie, 3 cr.
 ORT 6856 Séminaire en orthophonie, 3 cr.
 ORT 6872 Problèmes contemporains en orthophonie, 3 cr.
 ORT 6873 Séminaire en neuropsychologie du langage, 3 cr.
 PSY 6002 Méthodes quantitatives avancées, 3 cr.
 PSY 6007 Analyses corrélationnelles, 3 cr.
 PSY 6022 Méthodes de recherche en psychologie cognitive et en neuropsychologie, 3 cr.

Ou tout autre cours jugé pertinent à la formation du candidat.

Bloc C – Choix (3 cr.)

À choisir parmi la liste de cours disponibles ou tout autre cours jugé pertinent à la formation du candidat.

Bloc D – Thèse (78 cr.)

- SMC 7030 Thèse, 78 cr.

Structure de l'option « Réadaptation »**Bloc A – Obligatoire (4 cr.)**

- REA 6004 Recherches en réadaptation, 3 cr.
 MMD 6005 Éthique et recherche en santé, 1 cr.

N.B. : Si l'étudiant a déjà réussi les cours obligatoires durant les cinq années précédant son admission au programme de doctorat, il n'est pas tenu de les reprendre. Dans ce cas, il y aura une équivalence accordée au bulletin pour ces deux cours.

Bloc B – Option (6 cr.)

Ces cours peuvent être choisis parmi la liste des cours de sigle REA ou tout autre cours jugé pertinent à la formation du candidat. Au moins 3 crédits doivent être pris dans la banque de cours REA. Le choix de ces cours doit être approuvé par le responsable de l'option et le directeur de recherche. Ces cours doivent être de niveau 2^e ou 3^e cycle.

La banque des cours REA comprend les cours suivants :

- REA 6002 Théories sensorimotrices en réadaptation, 3 cr.
 REA 6005 Notions avancées d'électromyographie, 3 cr.
 REA 6006 Électromyographie du système locomoteur, 3 cr.
 REA 6007 Évaluation en réadaptation, 3 cr.

- REA 6008 Notions avancées de pathokinésiologie, 3 cr.
 REA 6009 Problématique spécifique en réadaptation, 3 cr.
 REA 7000 Critique d'approches en réadaptation, 3 cr.

Bloc C – Thèse (80 cr.)

- SMC 7011 Thèse, 80 cr.

Structure de l'option « Sciences psychiatriques »**Objectifs**

Les objectifs spécifiques de l'option « Sciences psychiatriques » sont d'offrir à ses étudiants l'encadrement et les ressources nécessaires à l'acquisition d'une solide formation de chercheur en santé mentale, sous ses divers aspects fondamental, clinique, évaluatif ou épidémiologique, ainsi qu'une connaissance approfondie des avancées récentes dans le domaine. Au terme de leur formation, les diplômés devraient être capables de concevoir, planifier et réaliser des projets de recherche et d'enseignement supérieur dans les domaines de la santé mentale et des maladies psychiatriques.

Bloc A – Obligatoire (8 cr.)

- MMD 6005 Éthique et recherche en santé, 1 cr.
 PST 6100 Thèmes de recherche en psychiatrie, 3 cr.
 PST 6120 Sciences et sémiologie psychiatrique, 1 cr.
 PST 7000 Séminaire de thèse, 3 cr.

Si l'étudiant a déjà réussi un cours obligatoire lors de ses études de maîtrise, ce cours pourra être remplacé par un cours du bloc à option ou tout autre cours jugé approprié.

Bloc B – Option (3 cr.)

- MSO 6001 Concepts de base en épidémiologie, 3 cr.
 MSO 6011 L'analyse épidémiologique, 3 cr.
 MSO 6061 Introduction à la biostatistique, 3 cr.
 MSO 6026 Évaluation de la qualité des soins, 4 cr.
 MSO 6048 Santé des enfants et des adolescents, 3 cr.
 MSO 6053 L'enquête : méthodes et pratiques, 3 cr.
 MSO 6080 Santé mentale, 3 cr.
 NRL 6051 Neurosciences des systèmes, 3 cr.
 NRL 6060 Neurobiologie cellulaire, 3 cr.
 NRL 6070 Neurophysiologie fonctionnelle, 3 cr.
 NRL 6091 Impact clinique des neurosciences, 3 cr.
 PHL 6031 Neuropharmacologie, 3 cr.
 PHM 6507 Chronopharmacologie, 3 cr.
 PST 6200 Le sommeil, la chronobio. et les rêves, 3 cr.
 PSY 6422 Psychopharmacologie clinique, 3 cr.

Bloc C – Thèse (79 cr.)

- SMC 7911 Thèse, 79 cr.

Structure du Ph.D. (sciences biomédicales) (sans option)**Bloc A – Obligatoire (3 cr.)**

- MMD 6100R Carrière de chercheur en santé, 3 cr.

Bloc B – Thèse – (87 cr.)

- SMC 7910 Thèse, 87 cr.

Sciences neurologiques**M.Sc. (sciences neurologiques)****2-530-1-0****Ph.D. (sciences neurologiques)****3-530-1-0**

Département de physiologie

Responsable des programmes : John Kalaska, tél. : 514-343-6349

Membres du Comité des études supérieures

Noémie Bérubé-Carrière, étudiante, Département de physiologie
 Adriane DiPolo, Département de pathologie et biologie cellulaire
 Trevor Drew, Département de physiologie
 Jean-Pierre Gossard, Département de physiologie

John Kalaska, Département de physiologie
 Pierre Rainville, Département de stomatologie
 Allan Smith, Département de physiologie

Personnel enseignant *

Voir le corps professoral des programmes du Département de physiologie.

Membres du Centre de recherche en sciences neurologiques affectés aux programmes de sciences neurologiques

Michel Anctil, professeur titulaire, Département de sciences biologiques
 Hugues Barbeau, professeur associé, Département de physiologie
 Mario Beauregard, chercheur adjoint, Département de radiologie, radio-oncologie et médecine nucléaire
 Pierre Blanchet, professeur adjoint, Département de stomatologie
 Jean-François Bouchard, professeur adjoint, École d'optométrie
 Daniel Bourbonnais, professeur titulaire, École de réadaptation
 Bernard Brais, professeur adjoint, Département de médecine
 Roger F. Butterworth, professeur titulaire, Département de médecine
 Thérèse Cabana, professeure titulaire, Département de sciences biologiques
 Lionel Carmant, professeur agrégé, Département de pédiatrie
 Julie Carrier, chercheuse adjointe, Département de psychologie
 Christian Casanova, professeur titulaire, École d'optométrie
 C. Elaine Chapman, professeure titulaire, École de réadaptation
 Luc DesGroseillers, professeur titulaire, Département de biochimie
 Guy Doucet, professeur agrégé, Département de pathologie et biologie cellulaire
 Réjean Dubuc, professeur associé, Département de physiologie
 Marie Dumont, professeure agrégée, Département de psychiatrie
 Gary Duncan, professeur titulaire, Département de stomatologie
 Pierre Duquette, professeur titulaire, Département de médecine
 Jocelyn Faubert, professeur titulaire, École d'optométrie
 Anatol G. Feldman, professeur titulaire, Département de physiologie
 Robert Forget, professeur titulaire, École de réadaptation
 Victor Gisiger, professeur agrégé, Département de pathologie et biologie cellulaire
 Roger Godbout, professeur agrégé, Département de psychiatrie
 Yves Joannette, professeur titulaire, École d'orthophonie et d'audiologie
 Arlette Kolta, chercheuse agrégée, Département de stomatologie
 Robert Lalonde, chercheur adjoint, Département de médecine
 Maryse Lassonde, professeure titulaire, Département de psychologie
 Gilles Lavigne, professeur titulaire, Département de santé buccale
 Louise-Hélène Lebrun, professeure agrégée de clinique, Département de médecine
 Nicole Leclerc, chercheuse agrégée, Département de pathologie et biologie cellulaire
 Franco Lepore, professeur titulaire, Département de psychologie
 Mindy Levin, professeure agrégée, École de réadaptation
 James Percy Lund, professeur associé, Département de physiologie
 Sonia Lupien, professeure associée, Département de physiologie
 Jacques Michaud, chercheur adjoint, Département de pédiatrie
 Stéphane Molotchnikoff, professeur titulaire, Département de sciences biologiques
 Jacques Yves Montplaisir, professeur titulaire, Département de psychiatrie
 Tore André Nielsen, professeur agrégé, Département de psychiatrie
 Réjean Plamondon, professeur titulaire et directeur général, École Polytechnique
 Alexandre Pratt, professeur adjoint, Faculté de médecine – médecine et spécialités médicales
 Maurice Ptito, professeur titulaire, École d'optométrie
 Philippe Robaey, chercheur titulaire, Département de psychiatrie
 Pierre-Paul Rompré, professeur agrégé, Département de psychiatrie
 Guy Rouleau, professeur titulaire, Faculté de médecine – médecine et spécialités médicales
 Louis-Éric Trudeau, chercheur adjoint, Département de pharmacologie
 Richard Warren, chercheur agrégé, Département de psychiatrie

Membres du Centre de recherche en sciences neurologiques accrédités aux programmes de sciences neurologiques et qui peuvent diriger des étudiants en codirection

André Bellavance, adjoint de clinique, Département de médecine, Université de Sherbrooke
 Diane Boivin, professeure adjointe et directrice, Département de psychiatrie, Université McGill
 Daniel Guitton, professeur titulaire, Département de neurologie et neurochirurgie, Université McGill
 François Richer, professeur titulaire, Département de psychologie, UQÀM

Objectifs de la M.Sc. (sciences neurologiques)

Ce programme fondé sur l'acquisition de connaissances de base et la réalisation d'un travail de recherche initie l'étudiant à l'un ou l'autre des champs d'étude scientifique du système nerveux : neurobiologie cellulaire et moléculaire, neuroanatomie, neurochimie, neurophysiologie, neuropharmacologie, neuroendocrinologie et neuropsychologie.

Règlement pédagogique propre à la M.Sc. (sciences neurologiques)

1. Admission

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au programme de M.Sc. (sciences neurologiques), le candidat doit être titulaire d'un diplôme de docteur en médecine (M.D.) ou en médecine dentaire (D.M.D.) ou en médecine vétérinaire (D.M.V.) ou d'un baccalauréat ès sciences (B.Sc.) dans une option appropriée, ou d'un diplôme jugé équivalent. Dans le cas des étudiants en médecine, pré- ou post-M.D., voir aussi le règlement cadre du programme Médecine-Recherche.

2. Programme

Le programme comprend un minimum de 10 crédits de cours du niveau des études supérieures et 35 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'un mémoire.

Au moins 2 trimestres consécutifs doivent être accomplis en résidence, soit à l'Université de Montréal, soit dans un laboratoire de recherche d'un hôpital ou d'un institut affilié et agréé par le Conseil de la Faculté de médecine.

Structure du programme

Bloc A – Choix (10 cr.)

À choisir parmi la liste des cours ci-dessous ou tout autre cours jugé pertinent à la formation du candidat.

NRL 6040	Colloques en sciences neurologiques, 4 cr.
NRL 6051	Neurosciences des systèmes, 3 cr.
NRL 6060	Neurobiologie cellulaire, 3 cr.
NRL 6070	Neurophysiologie fonctionnelle, 3 cr.
PBC 6061	Aspect moléculaire des neuropathologies, 3 cr.

Bloc B – Recherche et mémoire (35 cr.)

NRL 6906	Mémoire, 35 cr.
----------	-----------------

Objectifs du Ph.D. (sciences neurologiques)

Ce programme vise l'acquisition de connaissances approfondies et la réalisation d'un travail de recherche original dans l'un ou l'autre des champs d'étude scientifique du système nerveux. Il prépare essentiellement à la carrière de chercheur, d'enseignant et de praticien dans les domaines suivants : neurobiologie cellulaire et moléculaire, neuroanatomie, neurochimie, neurophysiologie, neuropharmacologie, neuroendocrinologie et neuropsychologie.

Règlement pédagogique propre au Ph.D. (sciences neurologiques)

1. Admission

Pour être admissible au programme de Ph.D. en sciences neurologiques, le candidat doit être titulaire d'une maîtrise (M.Sc.) en sciences neurologiques ou d'un diplôme équivalent dans la discipline appropriée. Le candidat doit également posséder une connaissance satisfaisante de l'anglais, connaissance dont il doit faire preuve avant d'être promu en 2^e année d'études.

2. Programme

Sans option

Le programme comporte un minimum de 6 crédits de cours de niveau supérieur et 84 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'une thèse. Il peut aussi comporter d'autres cours selon les besoins du candidat. La recherche doit se faire en résidence, soit à l'Université de Montréal, soit dans un laboratoire de recherche d'un hôpital ou d'un institut affilié et agréé par le Conseil de la Faculté de médecine.

Option « Neuropsychologie »

Le programme comporte un minimum de 12 crédits de cours obligatoires et 78 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'une thèse. Il pourrait comporter aussi des cours à option.

* Sont habilités à œuvrer aux cycles supérieurs les membres du personnel enseignant qui y ont été affectés. Prière de s'informer auprès des autorités directement responsables des programmes d'études ou auprès de la Faculté des études supérieures.

Structure du programme

Sans option

Bloc A – Choix (6 cr.)

Parmi la liste des cours ci-dessous ou tout autre cours jugé pertinent à la formation du candidat.

NRL 6081	Nouveautés en sciences neurologiques I, 3 cr.
NRL 6082	Nouveautés en sciences neurologiques II, 3 cr.
NRL 6083	Neurophysiologie cellulaire, moléculaire, 3 cr.
NRL 6084	Neurosciences computationnelles, 3 cr.
NRL 6091	Impact clinique des neurosciences, 3 cr.

Bloc B – Thèse (84 cr.)

NRL 7904	Thèse, 84 cr.
----------	---------------

Option « Neuropsychologie »

Bloc A – Obligatoire (12 cr.)

LNG 6030	Pathologie du langage, 3 cr.
NRL 6051	Neurosciences des systèmes, 3 cr.
PSY 6022	Métho. en psy. cognitive et neuropsy., 3 cr.
PSY 6413	Neuropsychopathologie I, 3 cr.

Si l'étudiant a déjà suivi un cours du bloc obligatoire lors de ses études de maîtrise, ce cours pourra être remplacé par un cours du bloc à option ou tout autre cours jugé approprié. Il est fortement recommandé que le cours NRL 6051 précède les cours LNG 6030 et PSY 6413.

Bloc B – Option

Tous les cours ou séminaires des programmes concernés par le protocole d'entente en neuropsychologie.

Bloc C – Thèse (78 cr.)

NRL 7905	Thèse, 78 cr.
----------	---------------

Toxicologie de l'environnement

Ph.D. (santé publique)

3-481-1-1

Responsable de l'option : Kannan Krishnan, tél. : 514-343-6581

Pour tout renseignement relatif à cette option du programme, voir le Ph.D. (santé publique) présenté par ordre alphabétique de nom de programme à la lettre S de cette section facultaire.

Virologie et immunologie

Ph.D. (virologie et immunologie)

3-503-1-1

Département de microbiologie et immunologie, Institut Armand-Frappier et Faculté de médecine vétérinaire

Responsable du programme : George Szatmari, tél. : 514-343-5767
Secrétariat : 514-343-6111-1-3129

Personnel enseignant *

Directeur et professeur titulaire

Pierre Belhumeur, M.Sc., Ph.D. (Montréal)

Professeurs titulaires

Éric Cohen, Ph.D. (Montréal)

François Coutlée, M.D. (Montréal)

Yousef ElAzhary, D.M.V. (Gand), M.Sc. pathologie et microbiologie vétérinaires (Montréal), Ph.D. virologie (Guelph) – Faculté de médecine vétérinaire

Guy Lemay, M.Sc. (Montréal), Ph.D. (McGill)

José P.C.A. Menezes, D.M.V. (Perouse), Ph.D. (Ottawa)

* Sont habilités à œuvrer aux cycles supérieurs les membres du personnel enseignant qui y ont été affectés. Prière de s'informer auprès des autorités directement responsables des programmes d'études ou auprès de la Faculté des études supérieures.

Françoise Le Deist, M.D. (Paris VII), Ph.D. (Paris VI)
Amer N. Silim, D.M.V. (Brno), M.Sc. microbiologie (Guelph), Ph.D. virologie (Guelph) – Faculté de médecine vétérinaire
Rafick-Pierre Sekaly, M.Sc. (Montréal), D.Sc. (Lausanne)

Chercheurs titulaires

Paul Jolicoeur, M.D., Ph.D. (Laval)

Yves Langelier, Ph.D. (Sherbrooke)

Professeur agrégé

Michel Roger, M.D. (Montréal), Ph.D. (Montréal)

Chercheurs agrégés

Ali Ahmad, D.M.V., M.Sc. (Agriculture à Faisalabad), Ph.D. (Cornell)

Carolina Alfieri, Ph.D. (Montréal)

Hugo Soudeyns, Ph.D. (McGill)

Professeurs agrégés de clinique

Claire Béliveau, M.D. (Montréal)

Danielle Rouleau, M.D., M.Sc. (Montréal)

Professeurs adjoints de clinique

Louise Labrecque, M.D. (Montréal), Ph.D. (London)

Claudine Matte, Ph.D. (Laval)

Professeure adjointe

Cécile Tremblay, M.D. (Montréal)

Chercheurs adjoints

Petronela Ancuta, Ph.D. (Paris-Sud, Paris XI)

Abdellah Belmaaza, Ph.D. (Montréal)

Idriss Djilali-Saiah, Ph.D. (Paris-Sud, Paris XI)

Sylvie Lesage, Ph.D. (McGill)

Professeurs associés

Bernard Massie, Ph.D. (Montréal)

Andrew Moulard, Ph.D. (McGill)

Lyne Gagnon, Ph.D. (Sherbrooke)

Anne Gatignol, Ph.D. (Toulouse)

Objectifs du Ph.D. (virologie et immunologie)

Les objectifs généraux du programme de doctorat en virologie et immunologie sont de former des chercheurs autonomes dans cette discipline. L'étudiant doit produire un travail de recherche original, apprendre à présenter ses résultats de recherche à des congrès scientifiques et à les publier dans des revues avec révision par les pairs, être capable de bâtir une hypothèse de recherche originale et d'exposer le cheminement pour la vérifier expérimentalement. Il doit posséder les habiletés techniques nécessaires à une carrière de chercheur et avoir développé un excellent sens critique pour interpréter ses résultats. Au terme de sa formation, l'étudiant devrait être capable, suite à une formation postdoctorale, de compétitionner pour l'obtention de subventions de recherche dans le domaine de la virologie et immunologie.

Règlement pédagogique propre au Ph.D. (virologie et immunologie)

1. Admission

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au programme de Ph.D. (virologie et immunologie), le candidat doit être titulaire d'une Maîtrise ès sciences en virologie, en microbiologie et immunologie, ou en immunologie ou attester d'une formation jugée équivalente dans les domaines de la virologie ou de l'immunologie.

Il doit également faire preuve d'une connaissance de toute autre langue jugée nécessaire à la poursuite de ses recherches.

2. Programme

Le programme comporte 3 crédits de cours obligatoires et 87 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'une thèse. La participation à l'unité de séminaire demeure obligatoire tout au long de la formation de l'étudiant. Le programme comporte aussi des cours selon les besoins du candidat.

La recherche doit se faire en résidence, soit à la Faculté de médecine de l'Université de Montréal, soit dans un laboratoire de recherche d'un hôpital ou d'un institut affilié et agréé par le Conseil de la Faculté de médecine, soit dans un laboratoire de la Faculté de médecine vétérinaire.

Structure du programme**Bloc A – Obligatoire (3 cr.)**

- MCB 6052 Séminaire de recherche II, 1 cr.
 MCB 6053 Séminaire de recherche III, 1 cr.
 MCB 7001 Lectures dirigées en microbiologie, 1 cr.

Bloc B – Thèse (87 cr.)

- VIR 7904 Thèse, 87 cr.

Accès direct au Ph.D. en virologie et immunologie – Règlement pédagogique**1. Admission**

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au programme de Ph.D. (virologie et immunologie), le candidat doit :

- a)** être titulaire d'un diplôme de docteur en médecine (M.D.) ou en médecine dentaire (D.M.D.) ou en médecine vétérinaire (D.M.V.) ou d'un baccalauréat ès sciences (B.Sc.) dans une option appropriée, ou d'un diplôme jugé équivalent;
b) avoir obtenu une moyenne minimale au grade de 1^{er} cycle correspondant à 3,4 à l'Université de Montréal. Cependant, sur recommandation du Comité du programme, le doyen peut conclure que, par son expérience ou des études subséquentes à l'obtention du grade de 1^{er} cycle, le candidat possède des aptitudes marquées pour la poursuite d'études de 3^e cycle;
c) fournir deux lettres de recommandation.

2. Programme

Le programme comprend un minimum de 12 crédits de cours du niveau des études supérieures et 78 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'une thèse. La participation à l'unité de séminaire est obligatoire à partir de la 2^e année de la formation de l'étudiant. Le programme comporte aussi des cours selon les besoins du candidat.

La recherche doit se faire en résidence, pendant au moins trois ans, soit à l'Université de Montréal, soit dans un laboratoire de recherche d'un hôpital ou d'un institut affilié et agréé par le Conseil de la Faculté de médecine, soit dans un laboratoire de la Faculté de médecine vétérinaire.

3. Durée de la scolarité

La scolarité maximale pour un programme de doctorat est de quinze trimestres (cinq ans) pour un étudiant inscrit à plein temps, en excluant les trimestres de suspension ou de préparation. Ce délai peut être prolongé d'un an avec la permission du doyen de la Faculté de médecine, sur recommandation du Comité du programme.

4. Examen de synthèse

L'étudiant doit avoir subi un examen général de synthèse comportant une épreuve écrite et une épreuve orale au plus tard avant la fin du 7^e trimestre de sa scolarité, les trimestres de préparation et de suspension étant exclus du calcul de cette échéance. S'il y a ajournement de l'examen, l'échéance est reportée d'un trimestre. Cet examen se tient aux dates fixées par le directeur du programme.

Structure du programme**Bloc A – Obligatoire (9 cr.)**

- MCB 6040 Virologie et techniques virologiques, 3 cr.
 MCB 6052 Séminaire de recherche II, 1 cr.
 MCB 6053 Séminaire de recherche III, 1 cr.
 MCB 7001 Lectures dirigées en microbiologie, 1 cr.

Bloc B – Option (min. 3 cr.)

- BIM 6030 Biologie moléculaire-sujets d'actualité, 3 cr.
 MCB 6044 Virologie expérimentale, 1 cr.
 PBC 6085 Cancérologie, 3 cr.
 SMC 6041 Biologie cellulaire et moléculaire, 5 cr.

Selon les besoins de l'étudiant, le cours à option peut être choisi dans un autre répertoire de cours.

Bloc C – Thèse (78 cr.)

- VIR 7905 Thèse, 78 cr.

Études spécialisées

Microprogramme de 2^e cycle (bases scientifiques de l'anesthésiologie)	2-460-6-0
Microprogramme de 2^e cycle (compétence professionnelle et innovations en soins de santé de première ligne) *	2-483-6-0
Microprogramme de 2^e cycle (échocardiographie transœsophagienne péri-opératoire – ÉTO)	2-457-6-0
Microprogramme de 2^e cycle (formation générale en médecine d'assurance et expertise en sciences de la santé)	2-452-6-2
Microprogramme (médecine d'assurance et d'expertise médicolégale) (en langue anglaise)	2-452-6-3
Microprogramme de 2^e cycle (médecine d'assurance et expertise en sciences de la santé)	2-452-6-1
D.E.S.S. (médecine d'assurance et d'expertise médicolégale) (en langue anglaise)	2-452-1-1
D.E.S.S. (médecine d'assurance et expertise en sciences de la santé)	2-452-1-0
D.E.S.S. (perfusion extracorporelle)	2-454-1-0
Microprogramme de 2^e cycle (résonance magnétique – abdomino-vasculaire)	2-547-6-0
Microprogramme de 2^e cycle (résonance magnétique – musculosquelettique)	2-547-6-1
Microprogramme de 2^e cycle (résonance magnétique – neuroradiologie)	2-547-6-2
Diplôme d'études spécialisées (D.E.S.) (Études médicales professionnelles postdoctorales)	

Secteur des études médicales postdoctorales

Responsable du secteur : Pierre Boyle, vice-doyen à la recherche et aux études supérieures

Responsable du microprogramme (bases scientifiques de l'anesthésiologie) : François Girard, tél. : 514-890-8000, poste 26876

Pour information : Johanne Godin, tél. : 514-343-6466

Responsable du microprogramme (compétence professionnelle et innovations en soins de santé de première ligne) : Marie-Dominique Beaulieu, tél. : 514-343-6497

Pour information : Brigitte Bonnamy, tél. : 514-343-2085

Responsable du microprogramme (échocardiographie transœsophagienne péri-opératoire – ÉTO) : André Denault, tél. : 514-376-3330, poste 3732

Pour information : Johanne Godin, tél. : 514-343-6466

Responsable du microprogramme (formation générale en médecine d'assurance et expertise en sciences de la santé), du microprogramme et du D.E.S.S. (médecine d'assurance et expertise en sciences de la santé) : François Sestier, tél. : 514-343-7606

Responsable du D.E.S.S. (perfusion extracorporelle) : Louis Perrault, tél. : 514-376-3330, poste 3471. Courriel : louis.perrault@icm-mhi.org

Responsable du microprogramme (résonance magnétique – abdomino-vasculaire) : Pascale Audet, tél. : 514-890-8150

Pour information : France Leblanc, tél. : 514-343-5855

* Ce microprogramme ne sera pas offert en 2007-2008.

Responsable du microprogramme (résonance magnétique – musculosquelettique) : Étienne Cardinal, tél. : 514-890-8350

Pour information : France Leblanc, tél. : 514-343-5855

Responsable du microprogramme (résonance magnétique – neuroradiologie) : Manon Bélaïr, tél. : 514-890-8250

Pour information : France Leblanc, tél. : 514-343-5855

Objectifs du microprogramme de 2^e cycle (bases scientifiques de l'anesthésiologie)

Ce programme vise à donner aux résidents en anesthésiologie, aux anesthésiologistes et aux étudiants gradués intéressés à l'anesthésie, des notions fondamentales dans les domaines suivants : les bases scientifiques qui sous-tendent la pratique de l'anesthésiologie; la physiologie des systèmes cardiovasculaire, pulmonaire et nerveux appliqués à l'anesthésie; les principes des méthodes de monitoring utilisées pour la surveillance des patients; la pharmacologie des agents anesthésiques et des médicaments utilisés couramment en anesthésiologie; les problèmes reliés aux transfusions; les complications spécifiques reliées à l'anesthésie; les problèmes éthiques rencontrés dans la pratique de l'anesthésiologie.

Règlement pédagogique propre au microprogramme de 2^e cycle (bases scientifiques de l'anesthésiologie)

1. Admission

Pour être admissible à ce programme, l'étudiant doit être :

- médecin en formation spécialisée en anesthésiologie ou
- médecin détenteur d'un diplôme de spécialité en anesthésiologie ou
- médecin en formation spécialisée dans un domaine connexe à l'anesthésiologie (urgence, soins intensifs, etc.) ou
- inscrit à la M.Sc. ou au Ph.D. dans un domaine connexe à l'anesthésiologie ou
- stagiaire postdoctoral en anesthésiologie ou dans un domaine connexe.

2. Programme

Le microprogramme comporte huit cours, dont la durée est de 180 heures (12 crédits). Un seul cours est donné à la fois, à raison de trois heures toutes les deux semaines. Il y a un examen comportant des questions à choix de réponses ou à court développement. Le cycle est de trois ans, ce qui permet à chaque résident de suivre tous les cours à un moment ou l'autre durant sa formation. L'enseignement est de type magistral, mais avec forte interaction de la part des 20 à 25 participants. Des vignettes cliniques sont abordées et discutées. Chaque professeur suggère les lectures recommandées qui se rapportent à son cours.

3. Durée de la scolarité

L'ensemble du programme se donne sur un cycle de trois ans, aux trimestres d'automne, d'hiver et d'été, à raison de trois heures de cours toutes les deux semaines. Les cours sont donnés de façon séquentielle. L'étudiant peut entamer le cycle avec n'importe quel cours. Normalement, un seul cours est donné à la fois.

Structure du programme

Bloc A – Obligatoire (12 cr.)

MMD 6510	Pharmacologie appliquée à l'anesthésie, 2 cr.
MMD 6511	Anesthésie pour chirurgie majeure, 2 cr.
MMD 6512	Anesthésie et système cardiovasculaire, 2 cr.
MMD 6513	Anesthésie et système nerveux, 2 cr.
MMD 6514	Éthique en anesthésiologie, 1 cr.
MMD 6515	Anesthésie et système respiratoire, 1 cr.
MMD 6516	Équipement d'anesthésie et monitoring, 1 cr.
MMD 6517	Complications reliées à l'anesthésie, 1 cr.

Objectifs du microprogramme de 2^e cycle (compétence professionnelle et innovations en soins de santé de première ligne)

Ce programme sert de support au développement professionnel de ceux qui poursuivent une carrière académique. Il est conçu pour répondre aux besoins de professionnels qui souhaitent poursuivre une formation en même temps qu'ils exercent leur activité principale de clinicien ou d'enseignant. Il s'adresse aux professionnels intéressés

par l'organisation et la planification des soins de santé, par la formation initiale et continue des praticiens et par les aspects de recherche qui s'y rattachent.

Règlement pédagogique propre au microprogramme de 2^e cycle (compétence professionnelle et innovations en soins de santé de première ligne)

1. Admission

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au microprogramme de 2^e cycle en compétence professionnelle et innovations en soins de santé de première ligne, le candidat doit :

- soit être titulaire d'un diplôme d'études spécialisées (D.E.S.) dans un domaine des sciences de la santé;
- soit être titulaire d'un diplôme universitaire de 1^{er} cycle et d'un permis d'exercice professionnel dans un domaine des sciences de la santé;
- après étude du dossier académique et avis favorable du responsable de programme, un candidat inscrit au programme d'études spécialisées en médecine familiale (D.E.S.) pourrait être intégré au microprogramme.

2. Programme

Le microprogramme comporte 15 crédits de cours obligatoires.

3. Durée de la scolarité

La durée minimale de la scolarité est de deux ans à temps partiel. La durée maximale est de quatre ans à compter de l'inscription initiale du candidat. Présentement, il est prévu d'offrir le microprogramme de la façon suivante :

- a) l'enseignement des blocs I à III sera présenté à raison d'un bloc par trimestre;
- b) les travaux individuels des blocs IV et V pourront être entrepris concurremment ou à la suite des blocs précédents.

Structure du programme

Bloc A – Obligatoire (15 cr.)*

MDF 6010	Compétence professionnelle : essor, 3 cr.
MDF 6011	Pratique professionnelle et scientifique, 3 cr.
MDF 6012	Responsabilités et rôles professionnels, 3 cr.
MDF 6013	Projet d'intégration 1, 3 cr.
MDF 6014	Projet d'intégration 2, 3 cr.

Objectifs du microprogramme de 2^e cycle (échocardiographie transœsophagienne péri-opératoire – ÉTO)

Ce certificat s'adresse aux anesthésiologistes en pratique dont le département auquel ils sont rattachés a, ou aura dans un avenir rapproché, accès à l'ÉTO péri-opératoire. Le but du programme est donc d'offrir une structure organisationnelle aux anesthésiologistes, qui désirent parfaire leurs connaissances en ÉTO, une formation au terme de laquelle ils pourront :

- utiliser l'ÉTO comme outil de monitoring péri-opératoire;
- produire un rapport de l'examen enregistré;
- réussir l'examen de l'ABE en ÉTO péri-opératoire.

Règlement pédagogique propre au microprogramme de 2^e cycle (ÉTO)

1. Admission

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au microprogramme de 2^e cycle en échocardiographie transœsophagienne péri-opératoire – ÉTO, il faut être :

- titulaire d'un diplôme en médecine spécialisée ou médecin en formation en anesthésiologie;
- être membre en règle du Collège des médecins du Québec;
- détenteur d'un permis d'exercice de la médecine du Collège des médecins du Québec.

2. Programme

Le microprogramme comporte 17 crédits répartis comme suit :

Bloc A : 45 heures de cours portant sur les notions fondamentales (3 cr.)

Bloc B : 640 heures (12 semaines) de stage et de travaux pratiques (14 cr.)

* Les cinq cours correspondent respectivement aux blocs I à V.

3. Durée de la scolarité

Le programme s'échelonne sur une période d'une année incluant les 12 semaines de stage dans un centre en ÉTO péri-opératoire.

Structure du programme

Bloc A – Obligatoire (3 cr.)

MMD 6500 Principes de l'échocardiographie transœsophagienne péri-opératoire, 3 cr.

Bloc B – Obligatoire (14 cr.)

MMD 6501 Échocardiographie transœsophagienne péri-opératoire (applications cliniques), 14 cr.

Objectifs du microprogramme de 2^e cycle (formation générale en médecine d'assurance et expertise en sciences de la santé)

Le but du bloc de formation en médecine d'expertise est d'assurer aux professionnels de la santé qui désirent faire de l'expertise médicale, une formation didactique qui leur permettra d'accomplir cette tâche médico-légale dans les meilleures conditions.

Règlement pédagogique propre au microprogramme de 2^e cycle (formation générale en médecine d'assurance et expertise en sciences de la santé)

1. Admission

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au microprogramme de 2^e cycle (formation générale en médecine d'assurance et expertise en sciences de la santé), le candidat doit être titulaire d'un diplôme de 1^{er} cycle universitaire, ou inscrit à un programme de résidence d'une faculté de médecine. Tout autre professionnel de la santé, avec un diplôme de 1^{er} cycle est également admissible. D'autres candidats pourraient être admis si leur formation est jugée appropriée par le directeur du programme.

2. Programme

Le programme comporte un minimum de 10 crédits et un maximum de 12 crédits, selon le cheminement de formation de l'étudiant. Les crédits obligatoires constituent un tronc commun aux deux cheminements.

Le cheminement en médecine d'expertise générale comporte 7 crédits obligatoires et 3 crédits à option;

Le cheminement en médecine d'assurance générale comporte 7 crédits obligatoires et 5 crédits à option.

3. Durée de la scolarité

L'enseignement du microprogramme (formation générale en médecine d'assurance et expertise en sciences de la santé) peut s'échelonner sur 3 ans à temps partiel et sera donné chaque année à l'automne; l'ensemble des 4 blocs peut être suivi à distance par les étudiants.

Structure du programme

Le microprogramme (formation générale en médecine d'assurance et expertise en sciences de la santé) comprend 2 blocs obligatoires de 5 et 2 crédits respectivement :

Bloc A – Obligatoire – Médecine d'expertise générale (5 cr.)

MMD 6209 Médecine d'expertise générale A, 3 cr.

MMD 6210 Médecine d'expertise générale B, 2 cr.

Bloc B – Obligatoire – Médecine légale (2 cr.)

MMD 6213 Form. en médecine légale générale, 2 cr.

Le microprogramme (formation générale en médecine d'assurance et expertise en sciences de la santé) comprend 2 blocs à option de 5 et 3 crédits respectivement :

Bloc C – Option – Médecine d'assurance générale (5 cr.)

MMD 6203 Assurances : sélection et réclamations, 3 cr.

MMD 6211 Médecine d'assurance générale, 2 cr.

ou

Bloc D – Option – Expertise complexe générale (3 cr.)

MMD 6212 Méd. d'expertise complexe générale, 3 cr.

Objectifs du microprogramme de 2^e cycle (médecine d'assurance et d'expertise médico-légale) (en langue anglaise)

L'objectif principal du microprogramme en médecine d'assurance et d'expertise médico-légale est d'offrir aux professionnels de la santé une formation qui leur permettra d'améliorer leurs connaissances et habiletés dans le domaine médico-légal.

Règlement pédagogique propre au microprogramme de 2^e cycle (médecine d'assurance et d'expertise médico-légale)

1. Admission

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au microprogramme (médecine d'assurance et d'expertise médico-légale), le candidat doit être titulaire d'un diplôme universitaire donnant accès à l'exercice d'une profession de la santé ou posséder un LL.B. en droit ou toute autre formation jugée équivalente.

2. Programme

Le programme comporte 12 crédits de 2^e cycle.

3. Durée de la scolarité

La scolarité minimale est de 1 trimestre à temps plein. La scolarité maximale est de 2 ans.

Structure du programme

Bloc A – Obligatoire (6 cr.)

MMD 6220 Médecine d'ass., expertise médico-légale, 3 cr.

MMD 6221 Aspects légaux, 3 cr.

Bloc B – Option (6 cr.)

MMD 6222 Médecine d'assurance, 3 cr.

MMD 6223 Sélections et réclamations, 3 cr.

Bloc C – Option (6 cr.)

MMD 6224 Expertise médico-légale avancée, partie 1, 3 cr.

MMD 6225 Expertise médico-légale avancée, partie 2, 3 cr.

On trouvera la description complète des cours en anglais à l'adresse : http://www.mae.umontreal.ca/anglo/prog_anglo_en.htm

Objectifs du microprogramme de 2^e cycle (médecine d'assurance et expertise en sciences de la santé)

Offrir une formation didactique en médecine d'assurance et d'expertise, de même qu'une connaissance plus approfondie du droit s'appliquant à leur champ d'expertise, aux médecins experts et médecins-conseils des compagnies d'assurance afin de leur permettre de produire des expertises indépendantes et bien fondées.

Règlement pédagogique propre au microprogramme de 2^e cycle (médecine d'assurance et expertise en sciences de la santé)

1. Admission

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au microprogramme de 2^e cycle en médecine d'assurance et expertise en sciences de la santé, le candidat doit être titulaire d'un diplôme universitaire donnant accès à l'exercice d'une profession de la santé ou d'une autre formation universitaire jugée appropriée.

2. Programme

Le programme comporte 17 crédits de cours de 2^e cycle (dont 11 crédits de cours obligatoires et 6 crédits de cours à option) répartis comme suit :

– Bloc obligatoire de médecine d'expertise : 2 cours de 3 cr.

– Bloc obligatoire de formation en médecine légale : 2 cours totalisant 5 cr.

– Bloc à option de médecine d'assurance : 2 cours de 3 cr.

– Bloc à option de médecine d'expertise complexe : 2 cours de 3 cr.

3. Durée de la scolarité

L'enseignement du microprogramme peut s'échelonner sur 3 ans (étudiant à temps partiel) et sera redonné chaque année.

4. Passage au D.E.S.S. (médecine d'assurance et expertise en sciences de la santé)

L'étudiant ayant réussi son microprogramme peut être admissible au D.E.S.S. (médecine d'assurance et expertise en sciences de la santé) et faire reconnaître les 17 crédits obtenus dans le cadre du microprogramme.

Structure du programme

Le microprogramme de médecine d'assurance et d'expertise comprend deux blocs obligatoires de 6 et 5 crédits respectivement.

Bloc A – Obligatoire – Médecine d'expertise (6 cr.)

MMD 6200 Médecine d'expertise, 3 cr.

MMD 6201 Aspects pratiques de l'expertise, 3 cr.

Bloc B – Obligatoire – Médecine légale (5 cr.)

MMD 6204 Droit, médecine d'assurance, d'expertise, 3 cr.

MMD 6205 Formation pratique en médecine légale, 2 cr.

Bloc C – Option (6 cr.)

Le microprogramme de médecine d'assurance et d'expertise comprend un bloc à option de 6 crédits qui peut être le bloc de médecine d'assurance ou le bloc de médecine d'expertise complexe.

Bloc c₁ – Médecine d'assurance

MMD 6202 Médecine d'assurance, 3 cr.

MMD 6203 Assurances : sélection et réclamations, 3 cr.

Bloc c₂ – Médecine d'expertise complexe

MMD 6206 Médecine d'expertise complexe – Partie A, 3 cr.

MMD 6207 Médecine d'expertise complexe – Partie B, 3 cr.

MMD 6214 Médecine légale clinique, 1 cr.

(L'étudiant s'inscrit à ce cours à titre hors programme.)

MMD 6215 Accueil et suivi des enfants maltraités, 1 cr.

MMD 6216 Les victimes d'agressions sexuelles, 1 cr.

Objectifs du D.E.S.S. (médecine d'assurance et d'expertise médico-légale) (en langue anglaise)

L'objectif principal du D.E.S.S. en médecine d'assurance et d'expertise médico-légale est d'offrir aux professionnels de la santé une formation qui leur permettra d'améliorer leurs connaissances et habiletés dans le domaine médico-légal.

Règlement pédagogique propre au D.E.S.S. (médecine d'assurance et d'expertise médico-légale)

1. Admission

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au D.E.S.S. (médecine d'assurance et d'expertise médico-légale), le candidat doit être titulaire d'un diplôme universitaire donnant accès à l'exercice d'une profession de la santé ou posséder un LL.B. en droit ou toute autre formation jugée équivalente.

2. Programme

Le programme comporte 30 crédits de 2^e cycle.

3. Durée de la scolarité

La scolarité minimale est de 2 trimestres à temps plein. La scolarité maximale est de 3 ans.

Structure du programme

Bloc A – Obligatoire (24 cr.)

MMD 6220 Médecine d'ass., expertise médico-légale, 3 cr.

MMD 6221 Aspects légaux, 3 cr.

MMD 6226 Expertise médico-légale avancée, partie 3, 3 cr.

MMD 6227 Expertise médico-légale avancée, partie 4, 2 cr.

MMD 6228 Travail dirigé, publ. d'ass. ou d'exp., 13 cr.

Bloc B – Option (6 cr.)

MMD 6222 Médecine d'assurance, 3 cr.

MMD 6223 Sélections et réclamations, 3 cr.

MMD 6224 Expertise médico-légale avancée, partie 1, 3 cr.

MMD 6225 Expertise médico-légale avancée, partie 2, 3 cr.

On trouvera la description complète des cours en anglais à l'adresse : http://www.mae.umontreal.ca/anglo/prog_anglo_en.htm

Objectifs du D.E.S.S. (médecine d'assurance et expertise en sciences de la santé)

Le but du bloc de formation en médecine d'expertise est d'assurer aux professionnels de la santé qui désirent faire de l'expertise médicale, une formation didactique qui leur permettra d'accomplir cette tâche médico-légale dans les meilleures conditions.

Règlement pédagogique propre au D.E.S.S. (médecine d'assurance et expertise en sciences de la santé)

1. Admission

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au D.E.S.S. (médecine d'assurance et expertise en sciences de la santé), le candidat doit être titulaire d'un diplôme universitaire donnant accès à l'exercice d'une profession de la santé.

2. Programme

Le programme de D.E.S.S. comporte les 17 crédits du microprogramme de 2^e cycle (formation générale en médecine d'assurance et expertise en sciences de la santé) et un travail dirigé de 13 crédits (MMD 6208).

3. Durée de la scolarité

Le travail dirigé du D.E.S.S. pourrait être suivi, soit à temps plein, sur une période de 4 mois, durant le semestre d'hiver ou d'automne, ou à temps partiel, pour un maximum de 12 mois. La scolarité minimale est de 2 trimestres à temps plein. La scolarité maximale est de 4 ans.

Structure du programme

Bloc A – Obligatoire (11 cr.)

MMD 6200 Médecine d'expertise, 3 cr.

MMD 6201 Aspects pratiques de l'expertise, 3 cr.

MMD 6204 Droit, médecine d'assurance, d'expertise, 3 cr.

MMD 6205 Formation pratique en médecine légale, 2 cr.

Bloc B – Option (6 cr.)

MMD 6202 Médecine d'assurance, 3 cr.

MMD 6203 Assurances : sélection et réclamations, 3 cr.

MMD 6206 Médecine d'expertise avancée : partie A, 3 cr.

MMD 6207 Médecine d'expertise avancée : partie B, 3 cr.

MMD 6214 Médecine légale clinique, 1 cr.

(L'étudiant s'inscrit à ce cours à titre hors programme.)

MMD 6215 Accueil et suivi des enfants maltraités, 1 cr.

MMD 6216 Les victimes d'agressions sexuelles, 1 cr.

Bloc C – Obligatoire – Travail dirigé (13 cr.)

MMD 6208 Trav. dirigé de méd. d'ass. ou d'expert.

Objectifs du D.E.S.S. (perfusion extracorporelle)

Le D.E.S.S. (perfusion extracorporelle) vise à développer, chez les étudiants, les compétences pour la pratique en tant que perfusionniste, telles qu'énoncées et définies par la Société canadienne de perfusion clinique.

Règlement pédagogique propre au D.E.S.S. (perfusion extracorporelle)

1. Admission

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au D.E.S.S. (perfusion extracorporelle), le candidat doit être titulaire d'un baccalauréat en sciences biomédicales avec orientation perfusion extracorporelle ou d'un diplôme jugé équivalent. Le doyen peut, sur recommandation du directeur de programme, imposer des cours à un candidat lorsqu'il juge que la préparation antérieure de celui-ci ne satisfait pas aux exigences du programme auquel il demande son admission. Ces cours s'ajoutent au programme. Le doyen peut imposer, pour la réussite de ces cours, des exigences supérieures aux exigences usuelles.

2. Programme

Le programme de D.E.S.S. comporte 30 crédits obligatoires.

3. Durée de la scolarité

Le programme est d'une durée de trois trimestres et les étudiants admis à ce programme sont inscrits selon le statut plein temps.

Structure du programme

Bloc A – Obligatoire (15 cr.)

PHL 6071	Pharmacologie cardiovasculaire, 3 cr.
PSL 6170	Physiologie cardiovasculaire, 3 cr.
CHI 6900	Techniques de CEC pédiatrique, 9 cr.
CHI 6901	Maîtrise de pratique de CEC adulte, 15.

Objectifs du microprogramme de 2^e cycle (résonance magnétique – abdomino-vasculaire)

Acquérir les connaissances nécessaires pour l'interprétation des examens de base en résonance magnétique. Développer les habiletés techniques nécessaires au protocole des examens et pouvoir modifier les paramètres techniques afin d'obtenir des examens de qualité supérieure.

Règlement pédagogique propre au microprogramme de 2^e cycle (résonance magnétique – abdomino-vasculaire)

1. Admission

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au microprogramme de 2^e cycle en résonance magnétique, le candidat doit être titulaire d'un diplôme de médecin et de radiologiste.

2. Programme

Le microprogramme de 2^e cycle en résonance magnétique abdomino-vasculaire comporte 15 crédits de 2^e cycle qui se répartissent comme suit :

- Cours théorique de 1 cr. ou l'équivalent
- Stage abdomino-vasculaire de 14 cr. (3 mois).

3. Durée de la scolarité

L'enseignement du microprogramme s'échelonne sur 3 mois. La durée minimale du stage est de 3 mois. La durée maximale de la scolarité est d'une année. Le microprogramme peut se faire à temps complet ou à temps partiel. Dans la dernière possibilité, le microprogramme doit comprendre un minimum de 4 semaines, répétées deux fois à l'intérieur d'une année.

Structure du programme

Bloc A – Obligatoire (15 cr.)

RAD 6000	Princ. d'imagerie par résonance magnét., 1 cr.
RAD 6030	Stage d'IRM en abdomino-vasculaire, 14 cr.

Objectifs du microprogramme de 2^e cycle (résonance magnétique – musculosquelettique)

Acquérir les connaissances nécessaires pour l'interprétation des examens de base en résonance magnétique. Développer les habiletés techniques nécessaires au protocole des examens et pouvoir modifier les paramètres techniques afin d'obtenir des examens de qualité supérieure.

Règlement pédagogique propre au microprogramme de 2^e cycle (résonance magnétique – musculosquelettique)

Admission

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au microprogramme de 2^e cycle en résonance magnétique, le candidat doit être titulaire d'un diplôme de médecin et de radiologiste.

2. Programme

Le microprogramme de 2^e cycle en résonance magnétique musculosquelettique comporte 15 crédits de 2^e cycle qui se répartissent comme suit :

- Cours théorique de 1 cr. ou l'équivalent
- Stage musculosquelettique de 14 cr. (3 mois).

3. Durée de la scolarité

L'enseignement du microprogramme s'échelonne sur 3 mois. La durée minimale du stage est de 3 mois. La durée maximale de la scolarité est d'une année. Le microprogramme peut se faire à temps complet ou à temps partiel. Dans la dernière possibilité, le microprogramme doit comprendre un minimum de 4 semaines, répétées deux fois à l'intérieur d'une année.

Structure du programme

Bloc A – Obligatoire (15 cr.)

RAD 6000	Princ. d'imagerie par résonance magnét., 1 cr.
RAD 6020	Stage d'IRM en musculosquelettique, 14 cr.

Objectifs du microprogramme de 2^e cycle (résonance magnétique – neuroradiologie)

Acquérir les connaissances nécessaires pour l'interprétation des examens de base en résonance magnétique. Développer les habiletés techniques nécessaires au protocole des examens et pouvoir modifier les paramètres techniques afin d'obtenir des examens de qualité supérieure.

Règlement pédagogique propre au microprogramme de 2^e cycle (résonance magnétique – neuroradiologie)

1. Admission

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au microprogramme de 2^e cycle en résonance magnétique, le candidat doit être titulaire d'un diplôme de médecin et de radiologiste.

2. Programme

Le microprogramme de 2^e cycle en résonance magnétique neuroradiologie comporte 15 crédits de 2^e cycle qui se répartissent comme suit :

- Cours théorique de 1 cr. ou l'équivalent
- Stage en neuroradiologie de 14 cr. (3 mois).

3. Durée de la scolarité

L'enseignement du microprogramme s'échelonne sur 3 mois. La durée minimale du stage est de trois mois. La durée maximale de la scolarité est d'une année. Le microprogramme peut se faire à temps complet ou à temps partiel. Dans la dernière possibilité, le microprogramme doit comprendre un minimum de 4 semaines, répétées deux fois à l'intérieur d'une année.

Structure du programme

Bloc A – Obligatoire (15 cr.)

RAD 6000	Princ. d'imagerie par résonance magnét., 1 cr.
RAD 6010	Stage d'IRM en neuroradiologie, 14 cr.

Diplômes d'études spécialisées (D.E.S.)

Anatomo-pathologie : 5 ans

Option :

« Neuropathologie » : 6 ans

Anesthésiologie : 5 ans

Biochimie médicale (programme-réseau) : 5 ans

Chirurgie : 5-6-7 ans

Options :

« Chirurgie cardiaque » : 6 ans

« Chirurgie générale » : 5 ans

« Chirurgie générale pédiatrique » : 7 ans*

« Chirurgie orthopédique » : 5 ans

« Chirurgie plastique et esthétique » : 5 ans

* Le programme de l'option « chirurgie générale pédiatrique » peut être réduit à 6 ans si le résident a suivi les options de chirurgie pédiatrique lors de sa formation en chirurgie générale.

- « Chirurgie thoracique » : 7 ans
- « Chirurgie vasculaire » : 6 – 7 ans
- « Neurochirurgie » : 6 ans
- « Oto-rhino-laryngologie » : 5 ans
- « Urologie » : 5 ans

Génétique médicale : 5 ans

Médecine

Options :

- « Cardiologie » : 6 ans
- « Dermatologie » : 5 ans
- « Endocrinologie » : 5 ans
- « Gastro-entérologie » : 5 ans
- « Gériatrie » : 5 ans
- « Hématologie » : 5 ans
- « Médecine interne » : 5 ans
- « Néphrologie » : 5 ans
- « Neurologie » : 5 ans
- « Oncologie médicale » : 5 ans
- « Pharmacologie clinique » : 5 ans
- « Physiatry » : 5 ans
- « Pneumologie » : 5 ans
- « Rhumatologie » : 5 ans

Médecine d'urgence : 5 ans

Médecine familiale : 2 ans

Médecine familiale et d'urgence : 3 ans

Médecine familiale et soins aux personnes âgées : 3 ans

Médecine familiale et soins palliatifs : 3 ans

Médecine nucléaire : 5 ans

Microbiologie médicale et infectiologie : 5 ans

Obstétrique-gynécologie : 5 ans

Options :

- « Endocrinologie gynécologique de la reproduction et de l'infertilité » : 7 ans
- « Médecine maternelle et fœtale » : 7 ans
- « Oncologie gynécologique » : 7 ans

Ophtalmologie : 5 ans

Pédiatrie

Options :

- « Cardiologie infantile » : 5 ans
- « Endocrinologie » : 5 ans
- « Gastro-entérologie » : 5 ans
- « Hématologie – oncologie » : 6 ans
- « Maladies infectieuses » : 5 ans
- « Médecine néonatale et périnatale » : 5 ans
- « Médecine d'urgence pédiatrique » : 5 ans
- « Néphrologie pédiatrique » : 5 ans
- « Neurologie » : 5 ans
- « Pédiatrie générale » : 5 ans
- « Pneumologie » : 5 ans

Psychiatrie : 5 ans

Radiologie diagnostique : 5 ans

Options :

- « Neuro-radiologie » : 5 ans
- « Radiologie pédiatrique » : 6 ans

Radio-oncologie : 5 ans

Santé communautaire : 5 ans

Soins intensifs : 5 ans

RÈGLEMENT DES ÉTUDES MÉDICALES POSTDOCTORALES

Article 1 DISPOSITIONS GÉNÉRALES

Les études médicales postdoctorales consistent en un ensemble de stages effectués dans le cadre d'un programme universitaire agréé par le Collège des médecins du Québec, le Collège des médecins de famille du Canada et le Collège royal des médecins et chirurgiens du Canada. Le présent règlement a pour objet de déterminer les règles relatives aux études médicales postdoctorales à l'Université de Montréal.

Article 2 DÉFINITIONS

À moins que le contexte n'indique un sens différent, on entend par :

2.1 Année de formation

L'année de formation comprend treize périodes de quatre semaines; elle débute le 1^{er} juillet et se termine le 30 juin. Dans certains cas, sur décision de l'autorité compétente, la date du début de l'année de formation peut être modifiée.

2.2 Autorité compétente

Tout officier de la faculté, autre que le doyen, ou toute autre personne qui, en raison des Statuts ou d'un règlement de l'Université, est autorisé à exercer un pouvoir ou une prérogative conféré au doyen.

2.3 Conseil de la Faculté

Le Conseil de la Faculté de médecine.

2.4 Cours

Un ensemble d'activités de formation théorique ou pratique pouvant constituer un élément d'un ou de plusieurs programmes.

2.5 Crédit

Une unité qui permet à l'Université d'attribuer une valeur numérique à la charge de travail exigée d'un étudiant pour atteindre les objectifs d'une activité d'enseignement ou de recherche.

2.6 Département

Un département universitaire relevant de la Faculté de médecine auquel le programme concerné est rattaché

2.7 Directeur de programme

Le directeur du programme de résidence concerné.

2.8 Doyen

Le doyen de la Faculté de médecine.

2.9 Étudiant

Une personne inscrite à un programme d'études médicales postdoctorales. Il y a trois catégories d'étudiants : l'étudiant régulier, l'étudiant libre et l'étudiant visiteur.

a) l'étudiant régulier

L'étudiant régulier est l'étudiant admis à un programme et inscrit, ou pouvant s'inscrire, à un ou à des cours de ce programme. L'étudiant régulier peut aussi avoir accès à des cours hors programme. Un étudiant ne peut être à la fois régulier dans un programme et libre dans un autre programme.

b) l'étudiant libre

L'étudiant libre est l'étudiant inscrit à un ou à quelques cours; il ne postule ni certificat, ni diplôme, ni grade, mais il doit se soumettre à l'évaluation des apprentissages. L'étudiant libre est admis pour une année ou moins, sa réadmission est exceptionnelle. L'étudiant libre est soumis à la même réglementation que l'étudiant régulier.

c) l'étudiant visiteur

L'étudiant visiteur est l'étudiant admis à un programme dans une autre université ou dans un établissement de niveau universitaire et qui, en vue de satisfaire à certaines exigences de ce programme, est inscrit à un ou à quelques cours à l'Université de Montréal en vertu d'une entente officielle ou dans le cadre d'un programme d'échanges. L'étudiant visiteur ne postule ni certificat, ni diplôme, ni grade à l'Université de Montréal; il est néanmoins soumis à la réglementation de cette dernière.

2.10 Faculté

La Faculté de médecine.

2.11 Officier

Le doyen, un vice-doyen, le secrétaire de la Faculté, un directeur de département ou d'école.

2.12 Organisme d'agrément

Le Collège des médecins du Québec, le Collège des médecins de famille du Canada ou le Collège royal des médecins et chirurgiens du Canada.

2.13 Professeur

Tout professeur, chargé de cours ou toute autre personne responsable d'un cours ou d'un enseignement.

2.14 Programme

Un ensemble défini, structuré et cohérent de cours, de stages et d'autres activités de formation qui permettent l'acquisition, par les titulaires d'un diplôme de médecine, des compétences nécessaires à la pratique professionnelle, en médecine de famille ou dans une des spécialités de la médecine.

Dans le cadre du présent règlement, le terme « programme » signifie programme de formation médicale postdoctorale.

2.15 Résident

Tout étudiant inscrit dans un programme de formation médicale postdoctorale à l'Université.

2.15 Responsable de stage

Un professeur qui assure la supervision du stage clinique dans un établissement, un département ou un service.

2.17 Scolarité

Le temps normal requis pour compléter un programme.

2.18 Stage

Un cours qui se déroule dans un milieu professionnel ou dans un laboratoire de recherche sous la responsabilité académique de l'Université. La durée d'un stage peut varier de une à plusieurs périodes. Lorsqu'un stage dure plus de trois périodes, il est divisé en segments d'au plus trois périodes.

2.19 Vice-doyen

Le vice-doyen aux études médicales postdoctorales de la Faculté de médecine.

Article 3 STRUCTURE ADMINISTRATIVE DES ÉTUDES MÉDICALES POSTDOCTORALES

Le vice-doyen est responsable de l'ensemble de la conduite et de la supervision de la formation médicale postdoctorale.

3.1 Le Comité des études médicales postdoctorales

Le Comité des études médicales postdoctorales est responsable de l'élaboration et de la révision de tous les aspects de la formation médicale postdoctorale. Il a notamment pour fonctions l'établissement de politiques générales en matière d'éducation médicale postdoctorale, la mise en place et le maintien de mécanismes de liaison appropriés avec les directeurs des programmes de résidence et les milieux de formation, l'établissement de politiques de sélection, d'évaluation, de promotion et de renvoi des résidents dans tous les programmes et la supervision de leur mise en vigueur, et l'établissement de politiques permettant d'assurer une supervision appropriée des résidents. Le Comité des études médicales postdoctorales est constitué :

- du vice-doyen, qui le préside;
- de professeurs de la Faculté, nommés par le vice-doyen;
- d'un résident en médecine de famille, élu ou nommé par ses pairs;
- d'un résident d'un programme de spécialité, élu ou nommé par ses pairs;
- d'un représentant, siégeant à titre d'observateur, du Collège des médecins du Québec.

3.2 Le Comité d'agrément des programmes

Les programmes de formation médicale postdoctorale sont soumis aux normes d'agrément du Collège des médecins du Québec, et du Collège des médecins de famille du Canada ou du Collège royal des médecins et chirurgiens du Canada.

Le Comité d'agrément des programmes a pour mandat, notamment, la préparation, la tenue et le suivi des visites internes d'agrément. Il contribue aussi à la formation des directeurs de programme et des comités de programme en vue des visites d'agrément. Le vice-doyen en est membre d'office.

Il est constitué :

- d'un président, nommé par le vice-doyen après consultation du Comité des études médicales postdoctorales;
- de professeurs de la Faculté, nommés par le vice-doyen;
- d'un résident, élu ou nommé par ses pairs.

3.3 Le directeur de programme

Chaque programme de résidence est sous la responsabilité d'un directeur, qui en assure la gestion et la supervision.

Il est nommé par le Conseil de la Faculté, sur recommandation du directeur de département concerné et du Comité des études médicales postdoctorales.

Il rend compte au vice-doyen et au directeur de département concerné.

3.4 Le comité de programme

Pour chaque programme est institué un comité de programme qui a pour mandat de planifier, d'organiser et de superviser la formation.

Le comité est constitué :

- du directeur de programme, qui le préside;
- de professeurs représentant chacun des principaux établissements participant au programme, nommés par le directeur de programme;
- d'au moins un résident du programme, élu ou nommé par ses pairs.

3.5 Le comité d'admission du programme

Chaque programme comprend un comité d'admission qui a pour fonction d'établir les modalités d'admission au programme, d'étudier les demandes d'admission et d'émettre une recommandation quant à l'acceptation ou au refus de chacun des candidats, de planifier les entrevues d'admission, s'il y a lieu, et d'établir un ordre de priorité de recrutement.

Le comité d'admission est constitué :

- de professeurs de la Faculté, nommés par le directeur de programme;
- d'au moins un représentant des résidents, élu ou nommé par ses pairs.

En l'absence d'un comité d'admission du programme, le comité de programme peut agir à sa place.

3.6 Le comité d'évaluation du programme

Chaque programme comprend un comité d'évaluation qui a pour fonction d'établir les critères et les modalités de l'évaluation et de se prononcer sur l'évaluation de chacun des résidents.

Le comité d'évaluation fait des recommandations au doyen ou à l'autorité compétente concernant la reprise d'un ou plusieurs stages, ou d'une année de formation par un résident, sa promotion ou son exclusion.

Le comité d'évaluation est constitué :

- de professeurs de la Faculté désignés par le directeur de programme;
- d'au moins un représentant des résidents, élu ou désigné par ses pairs.

En l'absence d'un comité d'évaluation du programme, le comité de programme peut agir à sa place.

3.7 Le Comité de révision des études médicales postdoctorales

Le Comité de révision relève du doyen.

Ce Comité est constitué :

- de huit professeurs nommés par le Conseil de la Faculté, dont l'un agit comme président;
- d'un résident en fin de formation, élu ou nommé par ses pairs.

Trois membres, dont le résident, forment le quorum du comité.

Le Comité peut, au besoin, nommer des membres substitués, pour un mandat d'une durée équivalente à celle des membres réguliers.

Le Comité de révision étudie les demandes de révision de l'évaluation ainsi que les recommandations d'exclusion.

Article 4 LES PROGRAMMES DE FORMATION MÉDICALE POSTDOCTORALE**4.1 Objectifs des programmes**

Les programmes permettent l'acquisition, par les titulaires d'un diplôme de médecine, des compétences nécessaires à la pratique professionnelle de la médecine. Les programmes respectent les normes des organismes d'agrément de telle sorte que le résident qui complète un programme peut postuler en vue de l'obtention du certificat ou de l'attestation décerné par ces organismes.

Certains programmes permettent aussi aux détenteurs d'une attestation en médecine de famille ou d'un certificat de spécialiste de poursuivre une formation supplémentaire dans une discipline spécifique.

4.2 Responsabilités relatives aux programmes

Les programmes sont sous la responsabilité de la Faculté. Un programme peut cependant comprendre des cours qui sont sous la responsabilité d'une autre faculté que la Faculté de médecine.

Conformément aux Statuts de l'Université, le doyen dirige les études dans sa faculté et voit à l'application du présent règlement touchant les programmes et les cours de sa faculté ainsi que les programmes multi-facultaires dont la responsabilité a été attribuée à sa faculté par entente inter-facultaire ou interuniversitaire.

4.3 Structure d'un programme

La formation postdoctorale consiste dans un ensemble de stages de formation en médecine de famille ou en spécialité effectués dans des milieux de formation agréés ou approuvés par le Collège des médecins du Québec, ainsi que d'autres formes de cours tels que des cours théoriques, ateliers, séminaires et autres activités d'apprentissage.

La structure d'un programme comprend la liste des cours obligatoires et à option et précise, s'il y a lieu, leur répartition selon l'année de formation.

4.4 Scolarité

Pour tout résident, la scolarité minimale est déterminée par la Faculté. La scolarité maximale, en excluant les périodes de suspension, est de :

- deux ans, pour un programme dont la durée prévue est de un an;
- quatre ans, pour un programme dont la durée prévue est de deux ou trois ans;
- sept ans, pour un programme dont la durée prévue est de quatre ou cinq ans;
- huit ans, pour un programme dont la durée prévue est de six ans;
- neuf ans, pour un programme dont la durée prévue est de plus de six ans.

Article 5 ADMISSION À UN PROGRAMME

L'admission est un processus au terme duquel le doyen ou l'autorité compétente accorde, à une personne ayant satisfait à certaines conditions, le droit d'être admis dans un programme.

Le fait de satisfaire aux conditions d'admissibilité ne garantit pas nécessairement l'admission.

5.1 Responsabilité de l'admission

Le doyen ou l'autorité compétente est responsable de l'admission. Le Comité d'admission du programme étudie les demandes d'admission et transmet ses recommandations au doyen ou à l'autorité compétente.

5.2 Procédure

La procédure d'admission est établie par la Faculté et est soumise aux conditions imposées par les organismes d'agrément et les décrets gouvernementaux.

Le candidat à l'admission doit présenter une demande suivant la procédure établie et fournir les documents requis dans les délais prescrits pour l'admission à un programme. Les formulaires à compléter varient selon la nature de l'admission.

La procédure d'admission applicable aux différentes catégories de candidats est présentée sur le site Internet des études médicales postdoctorales.

5.3 Conditions d'admission**a) Conditions d'admissibilité**

Pour être admissible, le candidat doit :

- être titulaire d'un diplôme de médecine d'une université du Québec, du Canada ou des États-Unis, ou d'une équivalence du diplôme de médecine reconnue par le Collège des médecins du Québec, ou d'une lettre d'admissibilité du Collège des médecins du Québec;
- satisfaire aux conditions d'admissibilité propres au programme choisi.

La Faculté peut exiger une preuve d'immunisation contre des maladies transmissibles, des examens de dépistage, et un examen médical par un médecin de son choix avant d'admettre un candidat. L'état de santé d'un candidat peut justifier un refus si celui-ci est incompatible avec l'atteinte des objectifs du programme ou comporte un danger pour les patients, d'autres personnes, ou pour lui-même.

b) Restrictions

Le doyen ou l'autorité compétente n'est pas tenu d'offrir l'admission à tous les candidats qui satisfont aux conditions d'admissibilité. Notamment, le doyen ou l'autorité compétente peut refuser l'admission pour les motifs suivants :

- le nombre de candidats admissibles excède la capacité d'accueil d'un programme;
- le rendement scolaire est insuffisant;
- le dossier académique est non compétitif;
- la formation, le diplôme ou les cours préalables requis pour l'admission datent de plus de deux ans.

c) Année de qualification

Le doyen ou l'autorité compétente peut imposer une année de qualification, dans un programme d'appoint ou dans un programme connexe, à tout candidat dont la formation a été acquise en dehors du réseau collégial ou universitaire québécois afin de pouvoir mieux évaluer

le potentiel du candidat pour une admission dans un programme contingenté et de favoriser une meilleure intégration dans le cursus des études médicales postdoctorales.

5.4 Conditions relatives à la langue française

Pour être admissible, le candidat doit satisfaire aux conditions relatives à la connaissance et, le cas échéant, à la maîtrise de la langue française.

a) Connaissance de la langue française

Le candidat doit démontrer qu'il a la capacité de communiquer en français jugée suffisante pour suivre un programme d'études dans une institution universitaire francophone. Le doyen ou l'autorité compétente peut imposer à tout candidat dont la langue maternelle n'est pas le français ou qui n'a pas antérieurement fait d'études en français de se soumettre préalablement à un test de français. Le candidat qui a échoué au test de français n'est pas autorisé à s'inscrire au programme auquel il est admis tant qu'il ne peut démontrer, en reprenant et en réussissant le test, qu'il a une connaissance suffisante du français pour suivre avec profit les cours du programme auquel il a été admis.

b) Cours de mise à niveau

Lorsqu'un candidat possède une maîtrise insuffisante de la langue française, le doyen ou l'autorité compétente peut lui imposer de s'inscrire, à ses frais, à des cours de mise à niveau comme condition préalable à son admission.

5.5 Connaissance de l'anglais

Dans certains programmes, la connaissance de l'anglais est indispensable et le résident peut être invité à soumettre des travaux ou à présenter des exposés dans cette autre langue.

Dans ce cas, un test de connaissance de cette langue peut être imposé au candidat par la Faculté.

5.6 Étude des dossiers d'admission

Dans l'évaluation du dossier d'admission, les résultats scolaires étudiés sont ceux disponibles à la date limite officielle pour le dépôt de la demande d'admission, à moins que ceux-ci ne permettent pas de porter un jugement pertinent, auquel cas des résultats postérieurs à cette date sont pris en compte.

5.7 Tests et entrevues

Le candidat qui satisfait aux conditions d'admissibilité relatives aux études antérieures et, le cas échéant, qui a été présélectionné, peut être invité à se présenter à une entrevue et à subir un ou des tests d'admission ou un examen.

a) Conditions de l'entrevue

L'entrevue est menée par au moins deux personnes désignées par le doyen ou l'autorité compétente. Le contenu de l'entrevue est établi en fonction des critères fixés par le programme.

b) Absence

Un candidat qui, pour un motif indépendant de sa volonté, ne peut se présenter à une entrevue, à un test ou à un examen auquel il est convoqué et pour lequel il a confirmé sa présence, doit en aviser la Faculté, par écrit, dans les meilleurs délais avant ou suivant le jour de l'entrevue. Si le motif est jugé valable, le candidat sera convoqué de nouveau.

5.8 Décision

Selon le cas, le vice-doyen transmet au candidat, pour chacun des programmes de formation médicale postdoctorale inscrits dans sa demande d'admission:

a) une offre d'admission définitive

Si celui-ci satisfait à toutes les conditions d'admissibilité propres au programme. L'avis d'admission précise les conditions additionnelles que le candidat doit remplir dans les délais prescrits.

b) une offre d'admission sous engagement

S'il y a présomption que le candidat aura satisfait aux conditions d'admissibilité dans les délais prescrits. L'avis d'admission précise les conditions additionnelles que le candidat doit remplir dans les délais prescrits.

c) une offre d'inscription sur une liste d'attente

Une telle offre peut être suivie d'une offre d'admission définitive ou d'une offre d'admission sous engagement si, en raison de désistements, la capacité d'accueil d'un programme n'est pas atteinte.

d) une offre d'admission conditionnelle

À titre exceptionnel, dans certains programmes, le doyen ou l'autorité compétente peut admettre un candidat qui ne satisfait pas à toutes les conditions d'admissibilité. Le doyen ou l'autorité compétente impose alors des conditions que le candidat doit remplir dans les délais prescrits.

e) un avis de refus

Un refus à un programme est sans appel, mais n'exclut pas la possibilité que le candidat soit admis à un autre programme.

5.9 Acceptation d'une offre

a) Délais de réponse

Le candidat qui reçoit une offre d'admission définitive, une offre d'admission sous engagement ou une offre d'inscription sur une liste d'attente doit faire part de son acceptation ou de son refus de l'offre dans les délais indiqués dans l'avis.

b) Délais pour satisfaire aux conditions d'une admission

Le candidat admis sous engagement doit satisfaire aux conditions de son admission dans les délais prescrits et en faire la preuve le plus tôt possible en transmettant les documents appropriés au vice-doyen.

5.10 Poste de résident

L'admission à un programme de résidence ne devient définitive qu'après son acceptation par les autorités administratives de l'établissement auquel le candidat est recommandé par la Faculté et l'obtention d'une carte de stages émise par le Collège des médecins du Québec.

La Faculté désigne l'établissement auquel le candidat sera recommandé à un poste de résident.

5.11 Désistement

Le candidat peut se désister à tout moment du processus d'admission.

Il y a désistement automatique dans les cas suivants :

a) Offre d'admission à un autre programme

Le candidat a reçu une offre d'admission définitive ou une offre d'admission sous engagement à un autre programme pour lequel il avait indiqué une préférence (choix prioritaire).

b) Défaut de répondre à une offre d'admission

Le candidat omet de répondre à une offre d'admission définitive, à une offre d'admission sous engagement ou à une offre d'inscription sur une liste d'attente dans les délais prescrits. Il en est alors averti.

c) Défaut de se présenter à une entrevue, à un test ou à un examen

Le candidat ne se présente pas à une entrevue, à un test ou à un examen auquel il est convoqué, sans motif valable.

d) Défaut de satisfaire aux conditions d'admission

Le candidat ne satisfait pas aux conditions de son admission.

e) Défaut de s'inscrire

Le candidat omet de s'inscrire au programme auquel il a été admis.

5.12 Prolongation d'engagement

Exceptionnellement, le doyen ou l'autorité compétente peut prolonger d'un maximum de onze mois le délai accordé à un candidat pour satisfaire à l'engagement d'obtenir son diplôme de médecine ou de terminer un cours préalable.

5.13 Réadmission

a) Demande

Le résident qui a abandonné ses études dans un programme ou qui en a été exclu pour des raisons autres que le renvoi en vertu d'un règlement disciplinaire peut présenter une nouvelle demande. Il doit alors satisfaire aux conditions d'admissibilité en vigueur au moment du dépôt de la demande de réadmission et démontrer à la satisfaction du doyen ou de l'autorité compétente qu'il a amélioré ses possibilités de réussite.

b) Conditions à la réadmission

Pour une réadmission dans un programme contingenté, le doyen ou l'autorité compétente tient également compte du nombre de places et de la valeur comparative du dossier du candidat à la réadmission.

Le doyen ou l'autorité compétente peut imposer des conditions à la réadmission.

5.14 Nullité d'une admission

Est nulle l'admission reposant sur un faux diplôme, sur un document falsifié, sur des déclarations mensongères ou sur toute autre forme de fraude.

5.15 Effets d'une admission ou d'une réadmission

L'admission d'un candidat à un programme de formation médicale postdoctorale lui confère le statut d'étudiant régulier, d'étudiant libre ou d'étudiant visiteur pour la version en vigueur de ce programme, statut qu'il maintient jusqu'à la réussite, l'abandon ou l'exclusion du programme. L'étudiant doit procéder à son inscription selon les modalités et dans les délais qui lui sont indiqués.

5.16 Changement de programme

La Faculté n'a pas l'obligation d'accepter une demande de changement de programme. Lorsqu'elle accepte de le faire, elle doit prendre en considération les lois, règlements et autres actes gouvernementaux. Elle tient également compte de la valeur comparative du dossier du candidat.

Le doyen ou l'autorité compétente peut imposer des conditions au changement de programme.

5.17 Transfert d'université

La Faculté n'a pas l'obligation d'accepter une demande de transfert d'un résident en provenance d'une autre université. Dans l'étude d'une telle demande, elle doit prendre en considération les lois, règlements et autres actes gouvernementaux. Elle tient également compte de la valeur comparative du dossier du candidat.

Le doyen ou l'autorité compétente peut imposer des conditions au transfert d'université.

5.18 Formation complémentaire

La Faculté n'a pas l'obligation d'accepter une demande de formation complémentaire. Dans l'étude d'une telle demande, elle doit prendre en considération les lois, règlements et autres actes gouvernementaux. Elle tient également compte de la valeur comparative du dossier du candidat.

5.19 Admission de l'étudiant libre à titre d'étudiant régulier

L'étudiant libre ne peut changer son statut pour celui d'étudiant régulier. Il peut cependant faire une demande d'admission à titre d'étudiant régulier.

Article 6 LES COURS

Suivant les objectifs visés, le cours peut prendre diverses formes, notamment de stage clinique, de stage de recherche, de leçon magistrale, d'atelier, de séminaire, de laboratoire.

6.1 Responsabilités relatives aux cours

La Faculté est responsable des cours. Elle en définit les contenus et les modalités d'insertion dans chacun des programmes.

Les activités de formation sont sous la responsabilité des professeurs dans le respect du cadre établi par le doyen et des règlements et politiques de l'Université.

6.2 Modalité d'insertion d'un cours dans un programme**a) Cours obligatoire**

Le cours obligatoire est imposé à tous les résidents inscrits à un programme ou, le cas échéant, à une orientation d'un programme.

b) Cours à option

Le cours à option est choisi par le résident parmi un certain nombre de cours faisant partie de blocs structurés; l'Université se réserve le droit de modifier l'offre de cours à option d'une version de programme.

c) Cours au choix

Le cours au choix est choisi par le résident dans l'ensemble des cours offerts par l'Université. La Faculté peut imposer des restrictions à la liste des cours qui peuvent être choisis à ce titre par le résident.

6.3 Cours hors programme

Le cours hors programme est un cours choisi par le résident dans l'ensemble des cours offerts par l'Université. Il ne fait cependant pas partie du programme du résident.

6.4 Autres caractéristiques des cours**a) Cours équivalent**

Est dit équivalent un cours qui comporte un recoupement significatif de la matière avec un autre cours. Un seul des cours dits équivalents peut être crédité dans le programme du résident.

b) Cours préalable

Est dit préalable un cours qui doit obligatoirement avoir été suivi avant un autre.

c) Cours concomitant

Est qualifié de concomitant un cours qui doit être suivi parallèlement à un autre; ce cours peut avoir été suivi préalablement.

d) Cours de mise à niveau

Un cours imposé au candidat par le doyen ou l'autorité compétente à titre de cours préparatoire ou un cours imposé à la suite d'un résultat insatisfaisant à un test d'admission requis par la Faculté, est dit cours de mise à niveau. Sauf exception, ce cours est obligatoirement considéré hors programme.

e) Cours éliminatoire

Est dit éliminatoire un cours dont l'échec n'admet aucune reprise et, de ce fait, exclut la poursuite des études dans le programme.

6.5 Langue d'enseignement

La langue d'enseignement est le français sauf exception justifiée par la nature du programme ou du cours, ou encore, par la présence d'un conférencier ou d'un professeur invité. Les ouvrages de références obligatoires sont en français, de préférence, ou en anglais. Il n'y a cependant pas de restriction quant à la langue des ouvrages suggérés aux résidents dans les listes bibliographiques.

Article 7 INSCRIPTION

Selon le contexte, on distingue l'inscription à un programme et l'inscription à un cours.

a) L'inscription à un programme réfère au statut de l'étudiant par rapport au programme auquel il a été admis.

b) L'inscription à un cours est un processus comportant deux étapes :

- i) l'indication par l'étudiant de son intention de suivre un cours;
- ii) l'autorisation et l'enregistrement par l'Université.

7.1 Disposition générale

Nul n'est autorisé à suivre un cours ou à se soumettre aux évaluations s'il n'est dûment inscrit au cours.

Une inscription à un cours n'est valide que pour la durée du cours.

7.2 Offre de cours

a) Liste de cours offerts

La Faculté n'est pas tenue d'offrir tous les cours de sa banque de cours à chaque trimestre, voire à chaque année de formation. De plus, la Faculté peut retirer de l'horaire un cours si, compte tenu des circonstances, il devient impossible ou déraisonnable de l'offrir.

La Faculté n'est pas tenue d'offrir une version de programme au-delà du temps normalement requis pour compléter un programme ou si, compte tenu des circonstances, il devient impossible ou déraisonnable de l'offrir.

b) Accessibilité aux cours

La Faculté indique quels cours peuvent recevoir des étudiants libres et des étudiants visiteurs, elle précise également les cours auxquels des étudiants réguliers peuvent s'inscrire à titre de cours au choix et de cours hors programme.

Article 8 INSCRIPTION DE L'ÉTUDIANT RÉGULIER**8.1 Obligation d'inscription**

Le candidat admis doit être inscrit. Pour maintenir son inscription au programme, il doit être réinscrit à chaque année, sans quoi il est réputé avoir abandonné son programme.

8.2 Autorisation

Le doyen ou l'autorité compétente entérine l'inscription de l'étudiant.

Sauf exception autorisée par le doyen ou l'autorité compétente, un étudiant ne peut s'inscrire à plus d'un programme à la fois.

8.3 Régimes d'inscription

Sauf exception autorisée par le doyen ou l'autorité compétente, l'étudiant s'inscrit à temps plein.

8.4 Prescriptions d'inscription – inscription concurrente à deux programmes

Le résident inscrit dans deux programmes concurrentement doit s'inscrire aux cours en respectant les structures de chacun des programmes et les exigences propres aux cours. Il doit également tenir compte de la scolarité de chacun des programmes.

8.5 Prescriptions d'inscription – cours de mise à niveau

L'étudiant qui, en raison de résultats non satisfaisants à un test de français ou à tout autre test, doit suivre un ou des cours de mise à niveau, doit s'y inscrire dans les délais prescrits par le doyen ou l'autorité compétente et, le cas échéant, se soumettre aux prescriptions particulières d'inscription.

L'étudiant admis conditionnellement à la réussite d'un cours offert à l'Université doit s'y inscrire dans les délais prescrits par le doyen ou l'autorité compétente et, le cas échéant, se soumettre aux prescriptions particulières d'inscription.

8.6 Prescriptions d'inscription – stage

Les milieux de stage sont assignés par la Faculté. Tout lieu de stage qui ne l'est pas doit avoir reçu l'approbation préalable du doyen ou de l'autorité compétente.

8.7 Inscription à un cours hors établissement

En vertu d'ententes interuniversitaires, le doyen ou l'autorité compétente peut permettre à un étudiant régulier de s'inscrire à un ou plusieurs cours dans un autre établissement universitaire.

Le cours suivi dans le cadre de l'Entente relative au transfert de crédits académiques entre les établissements universitaires du Québec est considéré au même titre qu'un cours substitut.

Le cours suivi dans le cadre d'une entente interprovinciale ou internationale est considéré au même titre qu'un cours équivalent ou qu'un cours substitut, selon les termes de l'entente conclue entre l'Université et l'autre établissement.

Le maximum de cours hors établissement auxquels un étudiant peut s'inscrire est déterminé par la Faculté.

8.8 Inscription à des cours hors programme

L'étudiant régulier peut s'inscrire à des cours hors programme. La Faculté peut imposer des restrictions à la liste des cours qui peuvent être choisis à ce titre par l'étudiant. La Faculté peut limiter le nombre de cours hors programme auxquels peut s'inscrire un résident aussi bien pendant une année de formation que dans l'ensemble de son programme.

8.9 Modification d'inscription

Le résident peut modifier son choix de cours avant la date limite fixée dans le calendrier facultaire ou, le cas échéant, dans le délai fixé pour chacun des cours. L'autorisation du doyen ou de l'autorité compétente est requise.

Tout changement de choix de cours doit être fait dans le respect des délais d'inscription.

8.10 Abandon d'un cours

a) Demande

Le résident qui, pour un motif valable, désire abandonner un cours alors que le délai de modification de l'inscription est écoulé, doit présenter une demande écrite et motivée au plus tard avant la date limite fixée dans le calendrier facultaire ou, le cas échéant, dans le délai fixé pour chacun des cours. Le doyen ou l'autorité compétente responsable du programme auquel est inscrit le résident juge du bien-fondé de la demande.

b) Abandon autorisé

Si le doyen ou l'autorité compétente agréée la demande, la mention « abandon » est inscrite au dossier du résident. Il peut alors exiger que le résident se réinscrive au cours dans un délai qu'il prescrit.

c) Abandon non autorisé

Si la demande est refusée ou si le résident abandonne le cours sans se conformer à la procédure décrite, le cours reste inscrit au dossier et l'évaluation finale du cours porte la mention « échec ».

8.11 Abandon du programme

a) Le résident qui désire abandonner ses études doit faire parvenir un avis écrit à l'autorité compétente de la Faculté et y joindre sa carte d'étudiant. L'abandon prend effet le jour de la réception de cet avis. Au dossier du résident, la mention « abandon » est inscrite en regard des cours non complétés si l'abandon survient un mois ou plus avant la fin des cours. La mention « échec par absence » est portée au dossier du résident si l'abandon survient après ce délai.

b) Le résident qui abandonne ses études sans se conformer à cette exigence est réputé inscrit jusqu'à la fin du trimestre ou du stage en cours et la mention « échec » est inscrite au dossier en regard des cours non complétés. Son inscription est ensuite annulée automatiquement.

c) Le résident dont l'inscription est annulée doit, pour être réadmis, soumettre une nouvelle demande d'admission.

8.12 Suspension temporaire de l'inscription à un programme et dérogation aux prescriptions d'inscription

a) Suspension de l'inscription à un programme

Le résident qui désire suspendre temporairement son inscription doit présenter une demande écrite et motivée au doyen ou à l'autorité compétente. Celui-ci peut permettre la suspension pour une période ne dépassant pas treize périodes. Au terme de ce délai, le résident peut

reprendre sa formation sans qu'il lui soit nécessaire de présenter une nouvelle demande d'admission. Dans le cas d'un stage clinique ou de recherche, le retour s'effectue en début de période.

b) Dérogation aux prescriptions d'inscription

L'étudiant qui désire déroger aux prescriptions d'inscription doit présenter une demande écrite et motivée au doyen ou à l'autorité compétente avant la date limite pour une modification d'inscription.

Article 9 INSCRIPTION DE L'ÉTUDIANT LIBRE ET DE L'ÉTUDIANT VISITEUR

9.1 Autorisation d'inscription

Le doyen ou l'autorité compétente autorise l'inscription à un programme à titre d'étudiant libre ou d'étudiant visiteur à la personne qu'il estime avoir la formation suffisante pour suivre avec profit le cours choisi.

L'étudiant visiteur inscrit en vertu de l'Entente relative au transfert de crédits académiques entre les établissements universitaires du Québec ou de toute autre entente interuniversitaire doit en respecter les dispositions.

9.2 Modalités d'inscription

L'étudiant s'inscrit par cours et, le cas échéant, par trimestre ou par année de formation, dans les délais indiqués par la Faculté. Celle-ci détermine le nombre de cours auxquels l'étudiant libre ou l'étudiant visiteur peut s'inscrire.

9.3 Modification d'un choix de cours

L'étudiant libre ou l'étudiant visiteur qui désire modifier son choix de cours peut le faire avant la date limite indiquée au calendrier universitaire. Le doyen ou l'autorité compétente autorise toute nouvelle inscription.

9.4 Abandon d'un cours

L'étudiant libre ou l'étudiant visiteur qui désire abandonner un cours alors que le délai de changement du choix de cours est écoulé, doit en aviser le doyen ou l'autorité compétente au plus tard avant la date limite fixée dans le calendrier universitaire ou, le cas échéant, dans le délai fixé pour chacun des cours. La mention « abandon » est inscrite au dossier. Si l'étudiant abandonne le cours hors délai ou s'il le fait sans se conformer à la procédure décrite, le cours reste inscrit au dossier et l'évaluation finale du cours porte la mention « échec ».

9.5 Nullité d'une inscription

Est nulle l'inscription reposant sur un faux diplôme, sur un document falsifié, sur des déclarations mensongères ou sur toute autre forme de fraude.

Article 10 RECONNAISSANCE D'ÉQUIVALENCES DE FORMATION

10.1 Généralités

Le résident n'est pas tenu de suivre un cours et de le réussir si, au jugement du doyen ou de l'autorité compétente, il a autrement atteint les objectifs du cours. Les crédits du cours lui sont alors accordés par équivalence ou exemption selon le cas. Le doyen ou l'autorité compétente peut aussi permettre à un résident de s'inscrire à un autre cours en substitution d'un cours du programme.

10.2 Équivalence de cours

a) Définition

Il y a équivalence de cours lorsqu'un ou des cours réussis par un étudiant satisfont aux exigences d'un cours inscrit à son programme. Le cas échéant, la Faculté peut exiger un examen pour évaluer les connaissances et les compétences avant d'accorder l'équivalence, ou n'accorder l'équivalence qu'après une période d'observation dans le programme.

b) Maximum autorisé

L'équivalence de cours, que ceux-ci aient ou non servi à l'obtention d'un grade, ne doit pas dépasser la moitié des crédits d'un programme.

c) Indication au dossier du résident

Le dossier du résident fait état de l'équivalence de cours accordée. Le cours pour lequel on a reconnu une équivalence demeure au dossier.

10.3 Exemption

a) Définition

Il y a exemption de cours lorsque la formation ou l'expérience d'un étudiant justifie de l'autoriser à ne pas suivre un cours inscrit à son programme. Le cas échéant, la Faculté peut imposer un examen ou tout autre mode d'évaluation pour vérifier les connaissances et les compétences du résident avant de lui accorder l'exemption.

- b) Maximum autorisé
L'exemption de cours ne peut être accordée pour plus de la moitié des crédits d'un programme.
- c) Indication au dossier du résident
Le dossier du résident fait état de l'exemption de cours accordée. Le cours pour lequel on a reconnu une exemption demeure au dossier, mais l'indication « exemption » tient lieu de résultat d'évaluation.

10.4 Cumul d'équivalences et d'exemptions

Le total des équivalences et exemptions ne peut dépasser la moitié des crédits d'un programme. Dans tous les cas, le résident doit suivre au moins le tiers de la formation du programme à l'Université, exclusion faite des cours au choix.

10.5 Transfert de cours

- a) Définition
Il y a transfert lorsqu'un cours suivi à l'Université de Montréal est reporté d'un programme à un autre, mais sans faire l'objet d'une demande d'équivalence ou d'exemption, ou lorsque des cours suivis à titre d'étudiant libre à l'Université sont reportés au programme du résident.
- b) Maximum autorisé
Le nombre maximal de cours qui peuvent faire l'objet d'un transfert est déterminé par la structure et les objectifs du programme.
La Faculté détermine le nombre de cours suivis à titre d'étudiant libre qui peuvent être transférés au programme du résident.
Aucun transfert de cours ne peut être accordé pour un cours ayant servi à l'obtention d'un grade.
- c) Indication au dossier du résident
La note du cours transféré est portée au dossier du résident.

10.6 Substitution de cours

- a) Définition
Il y a substitution de cours lorsqu'un cours offert à l'Université remplace un autre cours du même programme.
Le doyen ou l'autorité compétente peut aussi permettre à un résident de s'inscrire à un autre cours en substitution d'un cours du programme. Il y a nécessairement substitution de cours lorsque, compte tenu de l'offre de cours, le résident ne peut compléter les cours obligatoires de la version de programme dans laquelle il a été admis.
- b) Maximum autorisé
Le nombre maximal de cours qui peuvent faire l'objet d'une substitution est déterminé en fonction de la structure du programme.
- c) Indication au dossier du résident
Le dossier du résident fait état de la substitution accordée. La note du cours de substitution est inscrite au dossier avec indication du cours substitué.
Aux fins d'une indication au dossier du résident, le cours suivi dans le cadre de *l'Entente relative au transfert de crédits académiques entre les établissements universitaires du Québec* est considéré au même titre qu'un cours substitué. Le cours suivi dans un autre établissement en vertu d'ententes interprovinciales ou internationales peut être considéré comme un cours de substitution si l'entente entre l'Université et l'autre établissement le prévoit.
- d) Procédure de reconnaissance d'équivalence de formation
- i) Demande
L'étudiant qui désire obtenir une équivalence de cours, une exemption de cours ou qui entend suivre un cours en substitution à un cours de son programme doit en faire la demande par écrit au vice-doyen et, selon le cas, fournir les pièces justificatives appropriées ou justifier le bien-fondé de sa demande dans les délais prescrits par la Faculté responsable du programme. Le transfert de cours est automatique.
 - ii) Approbation
L'équivalence, l'exemption et la substitution doivent être approuvés par l'autorité compétente.
Dans le cas d'équivalence, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours; elle dépend en outre du temps écoulé depuis la réussite du cours.

Pour qu'un cours puisse faire l'objet d'une équivalence, il doit avoir été réussi avec une note conforme ou supérieure aux attentes.

10.7 Nullité d'une équivalence ou d'une exemption

Est nulle l'équivalence, ou l'exemption reposant sur un faux diplôme, sur un document falsifié, sur des déclarations mensongères ou sur toute autre forme de fraude.

Article 11 ÉVALUATION DES APPRENTISSAGES

11.1 Généralités

Chaque programme de résidence comporte des objectifs d'apprentissage écrits qui sont communiqués aux résidents. Le processus d'évaluation est fondé sur ces objectifs.

Tout résident doit se soumettre aux évaluations des apprentissages du programme auquel il est inscrit. Le résident a la responsabilité de se familiariser avec les objectifs d'apprentissage et les règles régissant l'évaluation.

Le résident est soumis à l'évaluation de ses connaissances, de ses attitudes et de ses habiletés, ainsi qu'à l'évaluation de son comportement en milieu professionnel.

11.2 Responsabilité de l'évaluation

Les professeurs évaluent le niveau de compétence atteint pour un stage donné ou pour toute autre activité de formation. Le comité d'évaluation est responsable de la décision normative à la fin de chaque stage et du suivi de l'ensemble des évaluations.

11.3 Langue

Sauf exception justifiée par la nature du stage, les travaux et les examens sont présentés en français. Toutefois, durant une période d'adaptation définie par le doyen ou l'autorité compétente, celle-ci peut autoriser un résident dont la langue maternelle ou la langue d'usage n'est pas le français et qui en fait la demande à présenter des travaux et des examens en anglais. Quelle que soit la langue utilisée, la qualité de la langue compte parmi les critères d'évaluation.

L'évaluation tient également compte de la capacité à utiliser la terminologie et le style propres à la discipline ou au champ d'études, et à la profession.

11.4 Forme des évaluations

En fonction de la nature et des objectifs du cours et de l'enseignement donné, l'évaluation se fait selon une ou plusieurs des formes décrites aux paragraphes ci-dessous ou sous toute autre forme que le comité d'évaluation du programme détermine.

a) Évaluation sous forme d'observation

L'évaluation sous forme d'observation porte sur la démonstration de l'acquisition par le résident de compétences en fonction du niveau de performance attendu :

- i) dans le cadre d'un cours offert sous forme de stage ou sous une autre forme, conformément aux modalités prévues dans le plan de cours ou les objectifs de stage;
- ii) dans un ensemble de stages ou d'autres formes de cours, pour une période prédéfinie du cheminement dans le programme et, s'il y a lieu, dans toute autre activité de formation. L'évaluation est faite conformément aux modalités prévues aux exigences de formation additionnelles du programme; elle tient également compte des exigences des règlements et politiques universitaires ou de codes d'éthique professionnels ou facultaires.

b) Évaluation sous forme de travaux

L'évaluation sous forme de travaux porte sur les travaux imposés pendant la durée d'un ou de plusieurs cours (dissertations, travaux dirigés, exposés oraux, travaux pratiques, travaux cliniques, laboratoires, participation à un travail de groupe, participation à des activités, portfolio etc.).

Dans le cas d'un travail de groupe, chaque résident doit être évalué individuellement, sauf si un objectif du cours justifie une évaluation collective.

c) Évaluation sous forme d'examens

L'évaluation sous forme d'examens (examen écrit sous surveillance, examen oral, examen pratique ou autre) porte sur une partie ou la totalité de la matière d'un ou de plusieurs cours (stage clinique ou de recherche, notes de cours, lectures, laboratoires, etc.).

Avant chaque séance d'examen, le professeur ou son représentant donne aux résidents les consignes particulières appropriées à cet examen.

11.5 Évaluation des stages

Pendant un stage, chaque professeur observe le résident dont la formation lui est confiée, afin de se faire une opinion quant à ses connaissances, attitudes et habiletés, ainsi qu'à l'atteinte des compétences associées au stage. Il fait part au résident de ses observations et de ses recommandations

a) Évaluation écrite

À la fin de chaque stage, le résident reçoit une évaluation écrite. Cette évaluation est consignée sur une fiche d'appréciation de stage clinique. L'évaluation écrite est préparée par le responsable de stage ou par un des professeurs ayant supervisé le résident au cours de son stage ou segment de stage, et est communiquée au résident. Le cas échéant, cette évaluation est réputée refléter l'opinion de la majorité des professeurs ayant travaillé avec le résident.

Lorsqu'un stage a une durée de plus de trois périodes, une évaluation écrite est faite à la suite de segments d'au plus trois périodes ainsi qu'à la fin du stage.

Le résident doit sans délai prendre connaissance de son évaluation et la signer en indiquant s'il est en accord ou en désaccord avec celle-ci.

b) Mention au dossier

Le comité d'évaluation se prononce sur chaque évaluation de stage et accorde une mention globale de « succès », « échec » ou « inférieur aux attentes » qui sera inscrite au dossier du résident. Dans sa décision, le comité d'évaluation tient compte de la fiche d'appréciation de stage ainsi que de toute autre forme d'évaluation faite en cours de stage. La mention « échec » ou « inférieur aux attentes » constitue une évaluation de stage défavorable.

Pour obtenir la mention « succès », le résident doit avoir complété au moins les trois quarts de son stage.

c) Stage incomplet

Pour qu'un stage soit valide, le résident doit y avoir été présent pendant au moins les trois quarts de sa durée. Dans le cas contraire, le comité d'évaluation décide si ce stage doit être ultérieurement complété ou repris en entier.

11.6 Évaluation des autres formes de cours

Lorsqu'il évalue le résident, le comité d'évaluation tient également compte des évaluations relatives aux autres activités d'apprentissage (notamment les cours théoriques, ateliers, séminaires, laboratoires).

a) Attribution d'une note

Le professeur responsable de l'évaluation attribue les notes selon le système de notation qu'il a annoncé au début du cours. Toutefois, la note finale est exprimée en termes de « succès » ou « échec ».

b) Mention au dossier

Dans un délai raisonnable après une évaluation, le comité d'évaluation en examine le résultat et arrête la mention finale qui sera inscrite au dossier du résident.

11.7 Révision de l'évaluation

En cas d'échec, le résident qui s'estime lésé et est en mesure de présenter des faits nouveaux de nature à modifier cette décision peut soumettre une demande de révision, écrite et motivée, au doyen ou à l'autorité compétente, dans les dix jours ouvrables suivant la date où le résultat de l'évaluation lui a été communiqué.

a) Demande recevable

Si le doyen ou l'autorité compétente juge la demande recevable, il en saisit le Comité de révision. Le Comité de révision, après avoir donné au résident l'opportunité de se faire entendre, peut recommander au doyen ou à l'autorité compétente de maintenir la mention globale d'échec, ou la transformer en mention « inférieur aux attentes » ou « succès ». Le doyen ou l'autorité compétente informe le résident par écrit de sa décision. La décision du doyen ou de l'autorité compétente est sans appel.

b) Demande rejetée

Si le doyen ou l'autorité compétente rejette la demande de révision, il doit le faire par écrit et avec motifs à l'appui et ce, dans les 10 jours ouvrables suivant la date de réception de la demande. Ce refus est sans appel.

11.8 Défaut de se soumettre à une évaluation

a) Évaluation continue

Dans les cours où l'évaluation est continue, la mention globale « échec » est attribuée au résident lorsque, en raison d'une absence prolongée ou d'absences répétées, il s'avère impossible de l'évaluer, à moins qu'il n'ait justifié l'absence auquel cas il y a report de l'évaluation. Celui-ci doit alors combler ses absences selon les modalités et dans les délais fixés par le comité d'évaluation.

b) Évaluation sous forme d'examen

Une mention « échec » est attribuée au résident qui ne se présente pas à une évaluation, à moins qu'il ne justifie valablement son absence auprès du directeur de programme ou de l'autorité compétente conformément aux modalités établies à l'article 11.10.

La mention « échec » est attribuée au résident présent à une séance d'examen s'il ne remet aucune copie ou s'il refuse de répondre à l'ensemble des questions d'une épreuve orale.

c) Évaluation sous forme de travaux

Lorsque le résident omet de remettre un travail dans le délai prescrit, le comité d'évaluation peut soit fixer un nouveau délai et requérir que la correction du travail soit alors faite en tenant compte du retard, ou bien attribuer une mention « échec » pour ce travail.

11.9 Évaluation différée

Si le résident est absent à une évaluation pour un motif valable et s'il a respecté les procédures prévues au paragraphe 11.10, le comité d'évaluation impose une évaluation différée ou remplace cette évaluation par d'autres évaluations.

11.10 Justification d'une absence à une évaluation

Le résident doit motiver, par écrit, toute absence à une évaluation dès qu'il constate qu'il ne pourra être présent et fournir les pièces justificatives. Dans les cas de force majeure, il doit le faire le plus rapidement possible par téléphone ou par courriel et fournir les pièces justificatives dans les cinq jours ouvrables suivant l'absence.

Le doyen ou l'autorité compétente détermine si le motif est acceptable conformément aux règles, politiques et normes applicables à l'Université.

Les pièces justificatives doivent être dûment datées et signées. De plus, le certificat médical doit préciser les activités auxquelles l'état de santé interdit de participer, la date et la durée de l'absence, il doit également permettre l'identification du médecin.

Le doyen ou l'autorité compétente se réserve le droit de vérifier la véracité des pièces justificatives.

11.11 Plagiat

Le plagiat, le copiage ou la fraude, ou toute tentative de commettre ces actes, ou toute participation à ces actes, à l'occasion d'une activité faisant l'objet d'une évaluation, est régi par le *Règlement disciplinaire sur le plagiat ou la fraude concernant les étudiants*.

11.12 Progression dans un programme

Au fur et à mesure que progresse sa formation, le résident se voit confier des responsabilités professionnelles croissantes qui nécessitent d'avoir atteint un niveau attendu de compétence. Le résident est autorisé à progresser normalement dans le programme s'il rencontre les conditions suivantes :

a) avoir réussi tous les cours auxquels il était inscrit;

b) avoir acquis l'ensemble des compétences requises pour son niveau de formation.

Au terme de chaque stage ou segment de stage, ainsi qu'à tout autre moment que le directeur de programme ou un officier facultaire juge approprié, le comité d'évaluation évalue la progression du résident. Il peut réviser le dossier complet du résident et peut en tout temps demander à le rencontrer. Il prend alors l'une ou l'autre des décisions suivantes :

a) le résident est autorisé à poursuivre son programme;

b) le résident est autorisé à poursuivre son programme à des conditions que le comité précise;

c) le résident doit reprendre un ou plusieurs stages;

Le comité peut aussi recommander l'exclusion du résident de son programme de formation.

Avant de formuler une recommandation d'exclusion, le comité doit entendre le résident. Il rédige par la suite un rapport qui explique les motifs de sa recommandation. Il transmet sa recommandation au directeur du programme qui l'achemine au doyen, pour décision. Le doyen examine la recommandation et informe le résident par écrit, de sa décision. Si le résident est exclu, sur recommandation du comité d'évalua-

tion, le doyen peut retirer le résident de son programme jusqu'à ce qu'il se soit prévalu, le cas échéant, de son droit de révision et qu'une décision finale ait été rendue.

11.13 Réussite dans un programme

Le résident réussit dans un programme s'il réussit à tous les cours du programme, s'il progresse adéquatement dans son programme et s'il satisfait aux autres exigences du programme.

Article 12 REPRISE

12.1 Droit de reprise

À moins qu'il ne soit exclu de son programme conformément au présent règlement, le résident qui subit un échec à un cours a droit de reprise.

12.2 Reprise d'un stage clinique ou de recherche

Le résident qui obtient une mention « échec » pour un cours offert sous forme de stage doit le reprendre.

Le résident qui obtient une mention « inférieur aux attentes » pour un cours offert sous forme de stage peut être tenu de le reprendre.

Les conditions suivantes s'appliquent à la reprise d'un cours offert sous forme de stage de clinique ou de recherche :

- le comité d'évaluation détermine les modalités entourant la reprise, y compris le milieu dans lequel celle-ci s'effectuera;
- le résident doit se soumettre aux mesures d'aide jugées appropriées par le comité d'évaluation;
- le stage de reprise doit être complété avec succès avant la promotion à l'année de formation suivante.

Le résident qui subit un échec à la reprise du stage est exclu du programme auquel il est inscrit.

12.3 Reprise d'un cours obligatoire ou d'un cours de rattrapage

Le résident qui a subi un échec à un cours obligatoire ou à un cours de rattrapage (à l'exception des cours de rattrapage en français) doit reprendre, dans l'année qui suit cet échec ou dès que le cours sera offert ultérieurement, le même cours ou l'équivalent ou subir un examen de reprise, selon la décision du comité d'évaluation du programme. Le résident qui subit un échec à la reprise du cours, ou qui ne se présente pas à un examen de reprise, est exclu du programme auquel il est inscrit.

12.4 Reprise d'un cours à option

Le résident qui a subi un échec à un cours à option doit reprendre le même cours ou, avec l'approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours à option dans l'année qui suit cet échec ou subir un examen de reprise, selon la décision du comité d'évaluation du programme. Le résident qui subit un échec à la reprise du cours, ou qui ne se présente pas à un examen de reprise est exclu du programme auquel il est inscrit.

12.5 Reprise d'un cours au choix

Le résident qui a subi un échec à un cours au choix peut le reprendre ou, avec l'approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours au choix ou subir un examen de reprise selon les modalités de reprise prévues au règlement pédagogique de la faculté responsable du cours. Le résident qui subit un échec à la reprise du cours, ou qui ne se présente pas à un examen de reprise, peut être exclu du programme auquel il est inscrit.

Article 13 EXCLUSION

13.1 Exclusion

Un résident peut être exclu du programme dans les cas suivants:

- le résident obtient une mention « échec » à la reprise d'un stage; dans l'application de cette règle, la reprise du stage consécutive à l'attribution de la mention « inférieur aux attentes » n'est pas comptabilisée;
- le résident obtient une mention « échec » à la reprise d'un cours obligatoire, d'un cours à option ou d'un cours au choix;
- le résident obtient une mention « échec » à un 2^e stage au cours de sa formation postdoctorale;
- le résident obtient une mention « échec » à un 2^e cours obligatoire au cours de sa formation postdoctorale;
- l'évaluation globale du résident est jugée insatisfaisante par le comité d'évaluation;
- la progression du résident est jugée insatisfaisante par le comité d'évaluation;
- le résident refuse de se soumettre aux conditions entourant une reprise de stage;

- le résident ne répond pas à une exigence spécifiée dans les dispositions réglementaires propres au programme;
- le résident n'a pas rempli toutes les exigences du programme au terme de sa scolarité;
- l'état de santé du résident est incompatible avec la poursuite de son programme de résidence; à cette fin, le doyen ou l'autorité compétente peut exiger au besoin que le résident se soumette à un examen médical par un médecin qu'il désigne;
- le résident a une connaissance insuffisante du français.

13.2 Droit de révision

Le résident qui souhaite en appeler d'une décision d'exclusion doit en faire la demande par écrit au doyen dans les quinze jours ouvrables suivant le moment où cette décision lui a été communiquée. Le doyen en saisit le Comité de révision, qui entend le directeur de programme, ainsi que toute autre personne qu'il juge approprié, en présence du résident. Le Comité recommande ensuite au doyen la levée ou le maintien de l'exclusion. Le doyen informe le résident de sa décision. La décision du doyen est sans appel.

Article 14 RÈGLEMENT DISCIPLINAIRE

Le *Règlement disciplinaire concernant les membres du personnel enseignant et les étudiants* s'applique aux résidents inscrits dans un programme d'études médicales postdoctorales.

Article 15 ABSENCES

Tout résident qui s'absente doit en informer le responsable de l'enseignement hospitalier ou, en son absence, le chef du département ou du service hospitalier. S'il s'absente pour plus d'une semaine, il doit en outre en informer son directeur de programme par écrit et lui en donner les raisons. Il doit également adresser une copie de cette lettre au vice-doyen et au directeur de l'enseignement du milieu de formation où il est assigné.

Article 16 PROLONGATION EXCEPTIONNELLE

Pour des raisons exceptionnelles, et après consultation du directeur de programme, le doyen ou l'autorité compétente peut accorder à un résident qui le demande une prolongation d'au plus un an pour lui permettre de satisfaire à toutes les exigences du programme.

Article 17 OCTROI DE DIPLÔMES

Pour recevoir un diplôme, le résident doit :

- avoir réussi tous ses stages;
- avoir progressé adéquatement dans son programme;
- avoir satisfait aux autres exigences du programme;
- dans le cas de formation faite en partie dans une autre Université, avoir réussi à l'Université de Montréal au moins la moitié des années de formation de son programme.

Article 18 RÈGLEMENT PROPRE À CHAQUE PROGRAMME

Des exigences particulières peuvent être fixées par le règlement propre à chaque programme.

Article 19 DISPOSITIONS DIVERSES

Le présent règlement régit les études médicales postdoctorales à compter de son adoption.

Il s'applique dès ce moment et pour l'avenir, à tous les résidents déjà admis ou inscrits dans un programme d'études médicales postdoctorales.

Il remplace toute version antérieure du *Règlement pédagogique des études médicales postdoctorales* et toutes les Règles de procédure internes qui y ont été rattachées.

Programme d'anatomo-pathologie 6-510-1-0

Département de pathologie et biologie cellulaire

Responsable du programme : Bich N. Nguyen, tél. : 514-343-6111-1-6314

Personnel enseignant ***Directeur et professeur titulaire**

Pierre Drapeau, Ph.D. (McGill)

Professeurs titulaires

Moïse Bendayan, Ph.D. (Montréal)

Pierre Chartrand, Ph.D. (Montréal)

Laurent Descarries, M.D. (Montréal)

Guy Doucet, Ph.D. (Montréal)

Janos G. Filep, M.D. (Hongrie)

Lise Giroux, M.D. (Montréal)

Professeurs titulaires de clinique

Yves Robitaille, M.D. (Montréal)

Walter Schürch, M.D. (Berne), Doctorat en médecine (Zurich)

Professeurs agrégés

Katherine Borden, Ph.D. (Yale)

Michel Desjardins, Ph.D. (Montréal)

Jean Déziel, M.D. (Montréal)

Louis Gaboury, M.D. (Montréal), Ph.D. (B.C.)

Dorin Lucian Ghitescu, Ph.D. (Montréal)

Victor Gisiger, Dipl. Fédéral de Médecine, M.D. (Lausanne)

Nicole Leclerc, Ph.D. (Laval)

Nicole Lemieux, Ph.D. (Montréal)

Luc Laurier Oigny, M.D., M.Sc. (McGill)

Jacques Paiement, Ph.D. (McGill)

Marc Pelletier, M.Sc. (McGill), Ph.D. (Sherbrooke)

Marc Therrien, Ph.D. (Montréal)

Alain Verreault, Ph.D. (Cambridge)

Maria Leiza Vitale, Licence et Doctorat (Buenos Aires)

Professeurs agrégés de clinique

Guy Allaire, M.D. (Montréal)

Pierre Brochu, M.D. (Montréal)

Jean Côté, M.D. (Montréal), D.C.P. (Londres)

Gilles Gariépy, M.D. (Montréal)

Pierre-Paul Turgeon, M.D. (Montréal)

Professeurs adjoints

Damien D'Amours, Ph.D. (Angleterre)

Jean-Christophe Fournet, M.D. (Paris)

Roger Lippé, M.Sc. (McMaster), Ph.D. (B.C.)

Bich Ngoc Nguyen, M.D. (Sherbrooke)

Philippe Roux, Ph.D. (McGill)

Professeurs adjoints de clinique

France Berthelet, M.D., M.Sc. (Montréal)

Danielle Bouffard, M.D. (Sherbrooke)

Josée Doyon, M.D. (Montréal)

Raouf Fetni, Ph.D. (Montréal)

Isabelle Gorska-Flipot, Ph.D. (Gdansk)

Andrew Mitchell, M.D. (Saskatchewan)

Anny Sauvageau, M.D. (Montréal)

Chercheuse agrégée

Adriana Di Polo, B.Sc. (Venezuela), Ph.D. (California)

Chercheur adjoint

Karl Fernandes, Ph.D. (B.C.)

Jean-Claude Labbé, Ph.D. (Montréal)

Saint-Amant Louis, Ph.D. (McGill)

Chargés d'enseignement de clinique

Annie Belisle, M.D. (Montréal)

Yvan Boivin, M.D. (Ottawa)

André Bourgault, M.D. (Montréal)

Dorothee Dal Soglio, M.Sc., M.D. (Paris)

José Ferreira, B.Sc. (McGill), M.D. (Montréal)

Rachid Hadjeres, M.D. (Alger)

Michelle Houde, M.D. (Montréal)

Victor Kokta, M.D. (Sherbrooke)

Jean-Luc Laporte, D.E.A. (Paris VII), Dipl. d'État de docteur en médecine (Paris VI, Faculté de médecine Saint-Antoine)

André Lauzon, M.D. (Montréal)

Christian Lussier, M.D. (Montréal)

Caroline Meunier, M.D. (Montréal)

Serge Nolet, M.Sc. (Sherbrooke), Ph.D. (Montréal)

Hervé Sartelet, M.D., D.E.A. (France)

Responsables de formation clinique

Pascale Lanneville, M.D. (Laval)

Perron, Robert, M.D. (Laval)

Professeurs associés

Carole Lavigne, M.D. (Moncton)

Lisa McKerracher, Ph.D. (York)

Ivan Robert Nabi, Ph.D. (Israël)

François Rousseau, M.D., M.Sc. (Laval)

Professeurs émérites

Pierre Bois

Pierre Jean

Jean-Gilles Latour

Claude-Lise Richer

René Simard

Structure du programmePHASE I – 1^{re} ANNÉE – 13 PÉRIODES**Stages cliniques en médecine – 6 périodes****Obligatoires**

Gastro-entérologie – 1 pér.

Dermatologie – 1 pér.

Hématologie-oncologie – 2 pér.

Deux périodes au choix

Neurologie – 1 pér.

Pneumologie – 1 pér.

Cardiologie – 1 pér.

Néphrologie – 1 pér.

Rhumatologie – 1 pér.

Endocrinologie – 1 pér.

Stages cliniques en chirurgie générale – 5 périodes**Stages cliniques en gynécologie – 2 périodes**

Gynécologie – 1 pér.

Oncologie gynécologique – 1 pér.

PHASE II – 2^e ANNÉE

Pathologie médicale et chirurgicale I – 12 pér.

Introduction à la dermatopathologie – 1 pér.

PHASE II – 3^e ANNÉE

Pathologie médicale et chirurgicale II – 12 pér.

Cytopathologie – 1 pér.

PHASE II – 4^e ANNÉE

Cytopathologie – 2 pér.

Neuropathologie – 2 pér.

Pathologie pédiatrique – 2 pér.

Pathologie cytogénétique – 1 pér.

Pathologie judiciaire – 2 pér.

Stages de spécialité à option – 4 pér.

PHASE III – 5^e ANNÉE

Spécialités de pathologie

Recherche – Sciences fondamentales

Spécialités de laboratoire

Spécialités médicales et chirurgicales

Obstétrique et gynécologie

Pédiatrie

Cours et stages

* Sont habilités à œuvrer aux cycles supérieurs les membres du personnel enseignant qui y ont été affectés. Prière de s'informer auprès des autorités directement responsables des programmes d'études ou auprès de la Faculté des études supérieures.

PBC

Le programme d'anatomo-pathologie comporte des stages obligatoires et à option pendant au moins 5 années avec la possibilité d'une 6^e année complémentaire.

Les étudiants admis à ce programme sont inscrits selon le statut d'étudiant plein temps ou demi-temps.

La description détaillée des stages peut être obtenue en s'adressant au secrétariat des études médicales postdoctorales de la Faculté de médecine.

Options du programme

Le programme est d'une durée de 6 ans.

Neuropathologie

1^{re} ANNÉE – 13 PÉRIODES

Rotations cliniques

2^e ANNÉE – 13 PÉRIODES

neurologie, neurochirurgie, neuroradiologie et autres spécialités (médicale, chirurgicale ou de laboratoire)

Stages cliniques en anatomo-pathologie

3^e ANNÉE – 13 PÉRIODES

anatomo-pathologie – 11 pér.

pathologie médico-légale – 2 pér.

4^e ANNÉE – 13 PÉRIODES

pathologie pédiatrique – 5 pér.

cytologie – 2 pér.

pathologie médicale et chirurgicale avancée – 6 pér.

Neuropathologie

5^e et 6^e ANNÉES – 26 PÉRIODES

neuropathologie chirurgicale et autopsique (muscles) – 13 pér.

neuropathologie pédiatrique (muscles et nerfs, maladies dégénératives) – 13

pér.

ou

neuropathologie chirurgicale et autopsique (muscles) – 19 pér.

neuropathologie pédiatrique (muscles et nerfs, maladies dégénératives) – 7

pér.

COURS THÉORIQUES OBLIGATOIRES**Histoséminaires de l'Université de Montréal**

Louis Gaboury, Denis Rodrigue et collaborateurs

Chaque histoséminaire, d'une durée de deux heures et demie, se tient au Département de pathologie et biologie cellulaire de l'Université de Montréal. Il comporte cinq cas d'intérêt académique provenant de l'hôpital universitaire en charge de la présentation. Les pathologistes et résidents des hôpitaux du Montréal métropolitain reçoivent les coupes et les histoires de cas. Les diagnostics différentiels sont discutés puis la démonstration se poursuit aussi souvent que possible par un résident au moyen des techniques les plus modernes. Des séances conjointes se tiennent deux fois par année avec les membres de l'Université McGill pour un total annuel de six séances. Des attestations de recyclage sont distribuées à chacun au prorata de ses heures de présence. Les comptes rendus sont distribués à tous les participants.

Pathologie générale et systémique avancée

Bich N. Nguyen et collaborateurs

Cours destiné à tous les résidents et aussi, dans le cadre des activités d'éducation continue, à tous les pathologistes intéressés. Ce cours s'étale sur trois ans puis est répété par la suite. Il porte sur différents aspects de la pathologie générale et de la pathologie systémique avec emphase sur des notions de pointe qui complètent les connaissances acquises durant l'entraînement des résidents du programme de pathologie.

De plus, chaque année, les résidents sont invités à faire une présentation lors de la Journée de la Recherche du Département de pathologie et biologie cellulaire au début du mois de juin. Ils sont également invités à présenter au Congrès de l'Association des Pathologistes du Québec qui se tient à l'automne de chaque année. Enfin, ils doivent assister à un congrès international chaque année.

COURS THÉORIQUES RECOMMANDÉS

PBC 6000 Biologie cellulaire, 3 cr.

PBC 6041 Biopathologie cardiovasculaire, 3 cr.

PBC 6051 Séminaires, 2 cr.

PBC 6061 Aspect moléculaire des neuropathologies, 3 cr.

PBC 6072 Neuroanatomie fonctionnelle, 2 cr.

PBC 6085 Cancérologie, 3 cr.

PBC 6300 Cytogénétique médicale, 3 cr.

Programme d'anesthésiologie**6-460-1-0****Département d'anesthésiologie**

Responsable du programme : François Girard, tél. : 514-343-6466

Membres du Comité des études supérieures

Martin Dickner

Joanne Fortier

François Girard

Jean-François Hardy

Christophe Heylbroeck

Bruno Petit

Baqir Qizilbash

Sophie Saindon

Édith Villeneuve

Personnel enseignant ***Directeur et professeur agrégé**

Pierre Drolet, M.D. (Laval)

Professeurs titulaires

Gilbert Blaise, M.D. (Liège)

François Donati, M.D. (McGill), Ph.D. (Toronto)

Michel Girard, M.D. (Montréal), M.H.P.E. (Illinois)

Jean-François Hardy, M.D. (Montréal)

Professeurs agrégés

Pierre Beaulieu, Diplôme d'État de docteur en médecine (Bordeaux II), Ph.D. (Montréal)

Manon Choinière, Ph.D. (McGill)

François Girard, M.D. (Montréal)

Professeurs agrégés de clinique

Sylvain Bélisle, M.D. (Montréal)

Aline Boulanger, M.D. (Laval), M.P.H. (Harvard)

Jacques Couture, M.D. (Montréal), Ph.D. (McGill)

André Denault, M.D. (Montréal)

Joanne Guay, M.D. (Montréal)

Jean Taillefer, M.D. (Montréal)

Normand A. Tremblay, M.D. (Ottawa)

Professeurs adjoints de clinique

Daniel Audy, M.D. (Laval)

Robert Blain, M.D. (Montréal)

Jean-Luc Boileau, M.D. (Montréal)

Daniel Boudreault, M.D. (Montréal)

Benoît Bouré, M.D. (Montréal)

David Bracco, M.D. (Lausanne)

Jean Charest, M.D. (Montréal)

Philippe Chouinard, M.D. (Montréal)

Jennifer Cogan, B.Sc. (Ottawa), M.Sc. (McGill), M.D. (McMaster)

Pierre Couture, M.D. (Montréal)

Chantal Crochetière, M.D. (Laval)

Marie-Josée Crowe, M.D. (Montréal)

Louise Cyrenne, M.D. (Montréal)

Alain Deschamps, M.D. (Montréal) Ph.D. (McGill)

Joanne Fortier, M.D. (Montréal)

Louis-Philippe Fortier, M.Sc. (Laval), M.D. (Montréal)

François Fugère, M.D. (Laval)

Alain Gauthier, M.D. (McGill)

Dominique Girard, M.D. (Montréal)

Yvan Grenier, M.D. (Sherbrooke)

Huu Tram Anh Nguyen, M.D. (Sherbrooke)

Claude Perreault, M.D. (McGill)

Bruno Petit, M.D. (Sherbrooke)

Pierre-Yvon Rousseau, M.D. (Montréal)

Vargas-Dreyer, Maria Grisell M.D. (Universidad Central de Venezuela)

Yves Veillette, M.D. (Laval)

* Sont habilités à œuvrer aux cycles supérieurs les membres du personnel enseignant qui y ont été affectés. Prière de s'informer auprès des autorités directement responsables des programmes d'études ou auprès de la Faculté des études supérieures.

Édith Villeneuve, M.D. (Montréal)
 Daniel Vischoff, M.D. (Lausanne)
 Stephan Williams, B.Sc. (Ottawa), M.D., Ph.D. (Montréal)
 Françoise Zaharia, M.D. (Pierre et Marie Curie, Paris VI), M.Sc. (Sherbrooke)

Chargés d'enseignement de clinique

Geneviève Arcand, M.D. (Montréal)
 André Archambault, M.D. (Montréal)
 Patrice Aubin, M.D. (Montréal)
 Denis Babin, B.Sc., M.Sc. (UQÀM), Inh.
 Guy Beaubien, B.Sc. (UQTR), M.D., M.Sc. (Montréal)
 Danielle Beaulieu, M.D. (Montréal)
 Guy Besner, M.D. (Montréal)
 Yves Brossard, M.D. (Montréal)
 André Cardinal, M.D. (Montréal)
 Charles Caron, M.D. (Montréal)
 Paul Caron, M.D. (Montréal)
 Andrée Chevalier, M.D. (Montréal)
 Madeleine Chicha-Dzineku, M.D. (Beyrouth)
 Jean-Luc Choinière, M.D. (Montréal)
 Claudia Coimbra, M.D. (Montréal)
 Tudor Costachescu, M.D. (Montréal)
 Martin Dickner, B.Sc., M.D. (Montréal)
 Diane Dumas, M.D. (Montréal)
 Roger Duverseau, M.D. (Mexico)
 Anna Fabrizi, M.D. (Montréal)
 Josée-Anne Fortin, M.D. (Montréal)
 Gilles Girouard, M.D. (Montréal)
 Margaret Haig, M.D. (McMaster)
 Richard Henri, M.D. (Montréal)
 Chantal Hickey, M.D. (Montréal)
 Dominique Jean, M.D. (Laval)
 Claude Johnson, M.D. (Laval)
 Suzan Kaprelian, M.D. (Montréal)
 Annie Lagacé, M.D. (Sherbrooke)
 Alexandre Lallo, M.D. (Montréal)
 Nicole Landry, M.D. (Montréal)
 Robert Lattik, M.D. (McGill)
 Claire Lavoie, M.D. (Montréal)
 Nicole Lavoie, M.D. (Montréal)
 Anh Tai Le, M.D. (Sherbrooke)
 Caroline Lepage, B.Mus. (Laval), M.D. (Montréal)
 Marie-Aline Lepage, M.D. (Laval)
 Nicole Lessard, M.D. (Laval)
 Jean-Charles Lévesque, M.D. (Sherbrooke)
 Patrick Limoges, M.D. (Montréal)
 Luc Massicotte, M.D. (Montréal)
 Nathalie Massicotte, M.D. (Montréal)
 Sylvain Mathews, M.D. (Montréal)
 Jocelyne Maucotel, M.D. (Montréal)
 Sylvie McKenty, M.D. (Montréal)
 Danielle Pelletier-Léveillé, M.D. (Montréal)
 Michel-Antoine Perrault, M.D. (Montréal)
 François Plante, M.D. (Montréal)
 Baqir Qizilbash, B.Sc. (Queen's), M.D. (McGill)
 François Rochon, M.D. (Sherbrooke)
 Jean-Denis Roy, B.Sc. (Ottawa), M.D. (Montréal)
 Pierre Ruest, M.D. (Montréal)
 Sophie Saindon, M.D. (Laval)
 Jean-François Saint-Germain, M.D. (Montréal)
 Luce Santerre, M.D. (Laval)
 Suzanne Tourville, M.D. (Montréal)

Responsable de formation clinique

Isabelle Tremblay, M.D. (Sherbrooke)

Professeurs associés

Fred-Alain Nago Humbert, Diplôme de docteur en biologie humaine (Lyon I)
 Serge Marchand, B.Ed. (UQAT), M.Sc. (UQTR), Ph.D. (Montréal)
 Éric Troncy, D.V. (Lyon I), M.Sc., Ph.D. (Montréal)

Cours et stages**ANR**

Le programme d'anesthésiologie comporte des stages obligatoires et à option pendant au moins 5 années avec la possibilité d'une 6^e année complémentaire.

Les étudiants admis à ce programme sont inscrits selon le statut d'étudiant plein temps.

La description détaillée des stages peut être obtenue en s'adressant au secrétariat du Département au 343-6466, ou en consultant le site internet www.anesth.umontreal.ca

Cours théoriques

Ce programme comporte des cours présentés sous forme de leçons magistrales, tables rondes, présentations de films, etc., avec la participation active des étudiants.

Programme de biochimie médicale (programme-réseau)**6-465-1-0****Département de médecine**

Responsable du programme à Québec : Jean-Claude Forest, tél. : 418-525-4438

Responsable du programme à Montréal : François Larivière, tél. : 514-890-8000, poste 15392

Personnel enseignant ***Professeurs titulaires de clinique**

Raymond Lepage, Ph.D. (Montréal)
 Bernard Vinet, Ph.D. (Montréal)

Professeurs agrégés de clinique

François Larivière, M.D. (Montréal)
 Jean-Marie Boutin, M.D. (Sherbrooke), Ph.D. (McGill)

Professeurs adjoints de clinique

Nadine Kadri, M.D. (McGill), M.Sc. (Laval)
 Éline Letendre, Ph.D. (Montréal), M.D. (Montréal)
 Farouk Radwan, M.D. (Laval), Ph.D. (Sherbrooke)

Chargés d'enseignement de clinique

Jean-Pierre Émond, Ph.D. (Laval)
 François Lessard, M.D. (Laval)

Cours

Contenu répertorié parmi un nombre considérable de références judicieusement choisies par les responsables du programme et colligées à l'intention des résidents et de ceux qui ont la charge de leur enseignement.

Programme de chirurgie**6-470-1-0****Département de chirurgie**

Responsable pédagogique du programme : Jacqueline Gauvin, tél. : 514-343-7040

Personnel enseignant ***Directeur et professeur titulaire**

Gilles Beauchamp, M.D. (Montréal)

Professeurs titulaires

Paul Allard, M.D. (Montréal)
 Denis Bernard, M.D. (Montréal)
 Louise Caouette-Laberge, M.D. (Laval)
 Michel Carrier, M.D. (Sherbrooke)
 Bernard Charlin, Dipl. d'État de docteur en médecine (Montpellier), M.A. (Sherbrooke)
 Pierre Daloze, M.D. (Louvain)
 Serge Dubé, M.D. (Montréal)

* Sont habilités à œuvrer aux cycles supérieurs les membres du personnel enseignant qui y ont été affectés. Prière de s'informer auprès des autorités directement responsables des programmes d'études ou auprès de la Faculté des études supérieures.

* Sont habilités à œuvrer aux cycles supérieurs les membres du personnel enseignant qui y ont été affectés. Prière de s'informer auprès des autorités directement responsables des programmes d'études ou auprès de la Faculté des études supérieures.

André Duranceau, M.D. (Montréal)
 Hubert Labelle, M.D. (Montréal)
 Pierre Pagé, M.D. (Montréal)
 Jean-Marie Paquin, M.D. (Montréal)
 Michel Pellerin, M.D. (Laval)
 Charles-Hilaire Rivard, M.D. (Laval)
 André Robidoux, M.D. (Montréal)
 André Roy, M.D. (Montréal)
 Fred Saad, M.D. (Montréal)
 Dickens Saint-Vil, M.D. (McGill)
 Luc Valiquette, M.D. (Montréal)
 Ramses Wassef, M.D. (Montréal), M.Sc. (Toronto)

Chercheur titulaire

Hui Fang Chen, M.D., D.Sc. (Shanghai)

Professeurs titulaires de clinique

Arié Léon Bensoussan, M.D. (Marseille)
 Guy Bouvier, M.D. (Montréal)
 Raymond Cartier, M.D. (Montréal)
 Robert Cossette, M.D. (Montréal)
 Léon Dontigny, M.D. (Montréal)
 Morris Duhaime, M.D. (Montréal)
 Robert Girard, M.D. (Montréal)
 Anne-Marie Houle, M.D. (Laval)
 Réal Lapointe, M.D. (Laval)
 Louis Conrad Pelletier, M.D. (Montréal)
 Jean-Paul Perreault, M.D. (Montréal)
 Benoît Poitras, M.D. (Laval)
 Erik Schick, M.D. (Louvain)
 Alain Verdant, M.D. (Montréal)
 Salam Yazbeck, M.D. (Lyon)

Professeurs agrégés

Michel Bojanowski, M.D. (Montréal)
 Julio C. Fernandes, M.D. (Université fédérale de Parana) M.Sc. Montréal
 Pasquale Ferraro, M.D. (Montréal)
 Patrick Harris, M.D. (McGill)
 Louis Paul Perrault, M.D. (Montréal)
 Claude Potvin, M.D. (Montréal)
 Richard Ratelle, M.D. (Montréal)
 Éric Thorin, M.D. (France)

Professeurs agrégés de clinique

Henri Atlas, M.D. (Louvain)
 Juan Diego Barrietas, M.D. (Montréal)
 Pierre H. Beaumont, M.D. (Laval)
 François Bénard, M.D. (Montréal)
 Sarah Bouchard, M.D. (Montréal)
 Alain Bouthillier, M.D., M.Sc. (Montréal)
 Ali Charghi, M.D. (Genève)
 Michel Dagenais, M.D. (Montréal)
 Ronald Denis, M.D. (Montréal)
 Martin Desrosiers, M.D. (Montréal)
 Guy Drouin, M.D. (Montréal)
 Jean-Jacques Dufour, M.D. (Laval)
 Patricia Egerszegi, M.D., M.Sc. (McGill)
 Michel Fallaha, M.D. (Montréal)
 Sylvain Gagnon, M.D. (McGill)
 Pierre B. Ghosn, M.D. (St-Joseph, Beyrouth)
 Claude Godin, M.D. (Montréal)
 Guy Grimard, M.D. (Sherbrooke)
 Alain Jodoin, M.D. (Montréal)
 Georges-Henri Laflamme, M.D. (Laval), M.Sc. (Minnesota)
 Steven Lapointe, M.D. (Montréal)
 Ginette Martin, M.D. (Montréal), M.Sc. (McGill)
 Claude Mercier, M.D. (Montréal)
 Benoit Morin, M.D. (Montréal)
 Richard Moufarrège, M.D. (St-Joseph, Beyrouth)
 Robert Moumdjian, M.D. (American U. of Beirut), M.Sc. (McGill)
 Edgard Nassif, M.D. (Montréal)
 Nicholas M. Newman, M.D. (Manitoba)
 Jacques Papillon, M.D. (Laval)
 Nancy Poirier, M.D. (Montréal)
 Ignacio Prieto, M.D. (Salamanca)
 Antoine Rabbat, M.B., Ch.B. (Alexandrie)

Pierre Ranger, M.D. (Montréal)
 Alain Roy, M.D. (Montréal)
 Constantin Stanciu, M.D. (Montréal)
 Gilles R. Tremblay, M.D., M.Sc. (McGill)

Chercheurs agrégés

John Sotirios Sampalis, Ph.D. (McGill)
 Éric Thorin, M.Sc. (Poitiers), Ph.D. (Nancy I)

Professeurs adjoints de clinique

Elias Abdounour, M.D. (St-Joseph, Beyrouth)
 Anthony Abela, M.D. (St-Joseph, Beyrouth)
 Christian Ahmarani, M.D. (Montréal)
 Pierre-Honoré Arcand, M.D. (Ottawa)
 Philippe Arjane, M.D. (Sherbrooke)
 Antoine Azar, M.D. (Alexandrie)
 Azemi Barama, M.D. (Algers)
 Fadi Basile, M.D. (St-Joseph, Beyrouth)
 Édouard Bastien, M.D. (Montréal)
 Nathalie Beaudoin, M.D. (Montréal)
 Gilles Beaugregard, M.D. (Laval)
 Jean-François Bellemare, M.D. (Laval)
 Jean-François Blair, M.D., D.E.S. (Montréal)
 David Blanchette, M.D. (Sherbrooke)
 Patricia Bortoluzzi, M.D. (Montréal)
 Denis Bouchard, M.D. (McGill)
 Luc Bruneau, M.D. (Montréal)
 Jean-Paul Brutus, M.D. (Bruxelles)
 Marie-Andrée Cantin, M.D. (Laval)
 André Chollet, M.D. (Montréal)
 Hugo Ciaburro, M.D. (Montréal)
 Marc I. Clairoux, M.D. (Montréal)
 Éric De Broux, M.D. (Montréal)
 Philippe Demers, M.D. (Montréal)
 André Lucien Desjardins, M.D. (Montréal)
 Pierre Dubé, M.D. (Montréal)
 Louise Duranceau, M.D. (Ottawa)
 Stéphane Elkouri, M.D. (Montréal)
 Guy Forget, M.D. (Montréal)
 Julie Franc-Guimond, M.D. (Montréal)
 Pierre Yves Garneau, M.D. (Laval)
 Rafik Ghali, M.D. (Laval)
 Chantal Giguère, M.D. (McGill)
 Jean-François Giguère, M.D., Ph.D. (Montréal)
 Louis Guertin, M.D. (Sherbrooke)
 Yves Hébert, M.D. (Montréal)
 Gisèle Hellou, M.D. (Montréal)
 Margaret Henri, M.D. (Montréal)
 Françoise Heyen, M.D. (Montréal)
 Marc H. Isler, M.D. (Montréal)
 Chantal Janelle, M.D. (Montréal)
 Hugues Jeanmart, M.D. (Laval)
 Martine Jolivet-Tremblay, M.D. (Montréal)
 Denis Ladouceur, M.D. (Sherbrooke)
 Georges Y. Laflamme, M.D. (Sherbrooke)
 Edwin Lafontaine, M.D. (Sherbrooke)
 Michel Lallier, M.D. (Montréal)
 Annie Lapointe, M.D. (Laval)
 Daniel Larochelle, M.D. (Laval)
 Yvan Larocque, M.D. (Montréal)
 Jean Lassonde, M.D. (Montréal)
 Jean-François Latulippe, M.D. (Laval)
 François Lavigne, M.D. (Sherbrooke)
 Martin Lavigne, M.D. (Sherbrooke)
 Line Leboeuf, M.D. (Montréal)
 Yves-Eugène Leclerc, M.D. (Laval)
 Richard Létourneau, M.D. (Montréal)
 Michel Malo, M.D. (Montréal)
 Jocelyne Martin, M.D. (Montréal)
 François Mauffette, M.D. (Montréal)
 Gilles R. Maurais, M.D. (Laval)
 Michael McCormack, M.D. (Montréal)
 Bernard Montreuil, M.D. (Montréal)
 Michel Morin, M.D. (Montréal)
 Stephen Nicolaidis, M.D. (McGill)

Nicolas Noiseux, M.D. (Montréal)
 Andréas Nikolis, M.D. (McGill)
 Marie-Jo Olivier, M.D. (McGill)
 Denise Ouellette, M.D. (Ottawa)
 Alain Ouimet, M.D. (Sherbrooke)
 Stéfan Parent, M.D. (McGill)
 Érica Patocskai, M.D. (McGill)
 François Péloquin, M.D. (Sherbrooke)
 Louis Péloquin, M.D. (Montréal)
 Paul Perrotte, M.D. (Montréal)
 Daniel Pharand, M.D. (Montréal)
 Luc Pilon, M.D. (Montréal)
 Marylène Plasse, M.D. (Laval)
 Nancy Poirier, B.Sc. (McGill), M.D. (Montréal)
 Mate Poljicak, M.D. (Zagreb)
 Marie-Claude Quintal, M.D. (Sherbrooke)
 Akran Rahal, M.D. (Montréal)
 Éric Renaud, M.D. (Montréal)
 Carole Richard, M.D. (Montréal)
 Jean-Yves Saint-Laurent, M.D. (Laval)
 Issam Saliba, M.D. (Liban)
 Herawaty Sebahang, M.D. (Montréal)
 Daniel Shéhid, M.D. (Laval)
 Lucas Sidéris, M.D. (Laval)
 Jean-Claude Tabet, M.D. (Montréal)
 Jocelyne Tessier, M.D. (Montréal)
 Patrice Tétreault, M.D. (McGill)
 Franck Vandenbroucke, M.D. (France)
 Pascal Vendittoli, M.D. (Laval)
 Suzanne Jitka Vobecky, M.D. (Sherbrooke)
 Sami Youssef, M.D. (Hebrew)

Professeur adjoint

Pierre Karakiewicz, M.D. (McGill)

Chercheurs adjoints

Éric Beaumont, M.D. (Montréal)
 Mohamed Benderdour, M.D. (Nancy)
 Danielle Laudy, Ph.D. sc. pol. (Montréal)
 Shijie Qi, M.D. (Chine)

Chargés d'enseignement de clinique

Carlos Martin Ansaldo, M.D. (Buenos Aires)
 Vijayabalan Balasingam, M.D. (McGill)
 Guy Bélair, M.D. (Montréal)
 Sarah Bellemare, M.D. (Montréal)
 Yves Bendavid, M.D. (Montréal)
 Éric Bensimon, M.D. (Laval)
 Louise Choinière, M.D. (Montréal)
 Carlos Cordoba, M.D. (McGill)
 Faramarze Dehnade, M.D. (Montpellier)
 André Desjardins, M.D. (Montréal)
 Lyne Desnoyers, M.D. (Montréal)
 Quoc Bao Do, M.D. (Laval)
 Lucie Duclos, M.D. (Laval)
 Jacques-Pierre Fontaine, M.D. (McGill)
 Gilles Frenette, M.D. (Montréal)
 Guy Girard, M.D. (Sherbrooke)
 Marie-Hélène Girouard, M.D. (Montréal)
 Marc F. Giroux, M.D. (Sherbrooke)
 Charles Guertin, M.D. (Montréal)
 Ezat Hashim, M.D. (McGill)
 Joe Helou, M.D. (Ottawa)
 Timothy Arnold Heron, M.D. (McGill)
 Nadim Korban, M.D. (St-Joseph, Beyrouth)
 Sophie Lacharité, M.D. (Sherbrooke)
 Guy Leblanc, M.D. (Montréal)
 Carlos Antion Lopez-Valle, M.D. (Rio de Janeiro, Brésil)
 Rasmy Loungnarath, M.D. (Montréal)
 Pierre Major, M.D. (Montréal)
 Brenda Allison Markland, M.D. (McGill)
 Bernard Montreuil, M.D. (Montréal)
 Alain Moukheiber, M.D. (Liban)
 Christian Gavin-Morin, M.D. (Montréal)
 Louis Normandin, M.D. (Montréal)
 Stéphane Panic, M.D. (Sherbrooke)

Johanne Pelletier, M.D. (Laval)
 Jean Poirier, M.D. (Montréal)
 L. Normand Poirier, M.D. (Montréal)
 Claude Proulx, M.D. (Montréal)
 Dominique Rouleau, M.D. (Montréal)
 Pierre Sabouret, M.D. (Aix-Marseille)
 Pierre Ste-Marie, M.D. (Sherbrooke)
 Jacques Toueg, M.D. (Montréal)

Professeurs associés

Carl-Éric Aubin, Ph.D. (Poly, Montréal)
 Richard Béliveau, Ph.D. (Montréal)
 Jacques DeGuise, Ph.D. (Poly, Montréal)
 Reggie Hamdy, M.D., M.Sc. (Alexandrie)
 Heydar Sadeghi, Ph.D. (Montréal)
 L'hocine Yahia, Bacc. Technique (Lycée Technique d'État), Ph.D. (Poly, Montréal)

Responsables de formation clinique

Valérie Bédard, M.D. (Laval)
 Daniel Bourgoïn, M.D. (Laval)
 Sébastien Carignan, M.D. (Laval)
 Annabelle Doyen, M.D. (Laval)
 Michel Gosselin, M.D. (Montréal)
 Jean-Luc Houde, M.D. (Montréal)
 Pierre Leclerc, M.D. (Laval)
 Lucie Lessard, M.D. (Laval)
 Bruno Mastropasqua, M.D. (Montréal)
 Teanoosh Zadeh, M.D. (Laval)

Stagiaire de recherche

Benoit Benoit, M.D. (Laval)

Attaché de recherche

Qin Shi, B.Sc. (Chine)

Professeurs émérites

Claude Bertrand
 Hervé Blanchard
 Jean-Paul Cholette
 Jules Hardy
 Louis Conrad Pelletier

Cours et stages**CHI**

Le programme de chirurgie comporte des stages obligatoires et à option pendant 5 ou 6 années avec la possibilité d'une année complémentaire.

La description des stages peut être obtenue en s'adressant au secrétariat des études médicales postdoctorales de la Faculté de médecine.

Options du programme

Chirurgie cardiaque
 Chirurgie générale
 Chirurgie orthopédique
 Chirurgie plastique et esthétique
 Neurochirurgie
 Oto-rhino-laryngologie
 Urologie
 Chirurgie vasculaire
 Chirurgie thoracique
 Chirurgie générale pédiatrique

Le programme comporte 3 phases :

PHASE I – Chirurgie fondamentale
 Tronc commun (2 ans)
 PHASE II – Spécialités chirurgicales primaires
 Option chirurgie cardiaque (6 ans)
 Option chirurgie générale
 Option chirurgie orthopédique
 Option chirurgie plastique et esthétique
 Option neurochirurgie (6 ans)
 Option oto-rhino-laryngologie
 Option urologie

PHASE III – Surspécialités chirurgicales
Chirurgie vasculaire
Chirurgie thoracique
Chirurgie générale pédiatrique

Les étudiants admis à ce programme sont inscrits selon le statut d'étudiant plein temps ou demi-temps.

Phase I – Chirurgie fondamentale

Directeur du programme : Edwin Lafontaine

Ce programme comporte des cours théoriques, des laboratoires et des ateliers.

Sous la direction de professeurs des départements de chirurgie, de médecine et d'anesthésie-réanimation, les résidents sont initiés aux sciences de base chirurgicales qui sont présentées sous forme de cours, d'ateliers de travail et de laboratoires.

Introduction aux urgences

Sous la direction de professeurs et collaborateurs, l'introduction aux urgences comprend une série de 12 cours avec introduction aux urgences les plus fréquentes dans chaque spécialité, laboratoire et démonstration. Les cours en urgence sont :

- Urgences en chirurgie générale
- Urgences en chirurgie thoracique
- Urgences en chirurgie plastique
- Urgences en chirurgie urologique
- Urgences en chirurgie ORL
- Urgences en chirurgie orthopédique
- Urgences en neurochirurgie
- Urgences en chirurgie vasculaire
- Urgences en chirurgie cardiaque
- Urgences en imagerie neuroradiologique
- Urgences en imagerie thoracique
- Urgences en imagerie abdominale

Évaluation médicale pré et postopératoire

Sous la direction de professeurs, le volet « Évaluation médicale pré et postopératoire » comprend quatre cours touchant les évaluations cardiaque, endocrinienne, pulmonaire et HTA et fonction rénale.

Information et chirurgie

Sous la direction de professeurs, ce cours comprend l'initiation à l'informatique, ainsi qu'un volet perfectionnement. Information sur les ressources informatiques disponibles à l'Université.

Hémodynamie et choc

Sous la direction de professeurs, le « monitoring » cardio-pulmonaire est présenté sous forme d'ateliers de travail suivis d'une période de discussion.

Les grands brûlés

Sous la direction d'un professeur, ce cours est présenté sous forme d'ateliers de travail suivis d'une période de discussion et traite notamment de l'évaluation des brûlures, de la physiopathologie du choc et de l'œdème ainsi que du traitement médical et chirurgical des plaies.

L'infection

Sous la direction de professeurs, ce cours est présenté sous forme d'ateliers de travail suivis d'une période de discussion. Il traite, entre autres, des mécanismes de défenses de l'hôte et des infections virales en chirurgie.

Semaine de techniques chirurgicales

Sous la direction de professeurs et collaborateurs, cette semaine se présente sous la forme d'ateliers, de table ronde et de travail en laboratoire. Les résidents sont initiés aux techniques chirurgicales de même qu'à l'endoscopie.

Atelier d'initiation à la recherche en chirurgie

Sous la direction d'un professeur et collaborateurs, cet atelier d'une journée initie les résidents à l'éthique et aux différentes facettes de la recherche disponible dans le département de chirurgie.

Désordres électrolytiques

Sous la direction d'un professeur, ce cours est présenté sous forme d'ateliers de travail suivis d'une période de discussion. Entre autres, l'évaluation de la natrémie et de la kaliémie et des désordres hypo et hyper ainsi que de l'hypocalcémie et de l'hypercalcémie sont traités.

Transfusion

Sous la direction de professeurs, le cours « Transfusion » est présenté sous forme d'ateliers de travail suivis d'une période de discussion. Le contenu du cours porte sur les groupes sanguins et le bilan prétransfusionnel, sur les indications et critères transfusionnels, les réactions transfusionnelles, ainsi que des alternatives à la transfusion.

Guérison des plaies

Sous la direction de professeurs, ce cours touche les volets plastie et orthopédie et est présenté sous forme d'ateliers de travail suivis d'une période de discussion.

Biologie moléculaire

Sous la direction d'un professeur, ce cours consiste en une présentation sur les principes de base en biologie moléculaire et de ses applications.

Immunologie et transplantation

Sous la direction de professeurs, ce cours est présenté sous forme d'ateliers de travail suivis d'une période de discussion. Entre autres, les points traités touchent les tests à effectuer en vue d'une greffe d'organes et des médicaments à utiliser pour prévenir le rejet.

Épidémiologie clinique et biostatistiques

Sous la direction d'un professeur et de collaborateurs, ce cours d'une durée de deux jours comprend des cours magistraux, des ateliers de travail avec lectures et exercices à effectuer ainsi que des discussions de groupes.

Économie et chirurgie

Sous la direction d'un professeur et de collaborateurs, les sujets traités, entre autres, sont le budget d'un hôpital et la chirurgie, les prévisions pour de techniques nouvelles et la façon de mesurer la performance dans l'évaluation en économie.

Initiation à la laparoscopie

Sous la direction de professeurs, ce cours d'une durée d'un jour s'adresse aux résidents 2 de chirurgie générale et d'urologie. Ce cours magistral porte sur le fonctionnement des appareils et le branchement des tubulures, la manipulation libre des instruments, des complications en laparoscopie et d'une partie pratique en laboratoire exercée sur des cochons sous anesthésie.

Introduction à la bioéthique

Sous la direction d'un professeur, les étudiants doivent participer à des ateliers de travail ainsi qu'à des périodes de discussions. Entre autres, les sujets « Qu'est-ce qu'un dilemme éthique » et « Comment analyser un cas clinique difficile au plan éthique » sont soumis aux résidents pour réflexions et échanges.

Introduction aux soins palliatifs

Sous la direction d'un professeur, ce cours traite, entre autres, de ce que sont les soins palliatifs et des urgences en soins palliatifs et comment annoncer au patient et à sa famille une mauvaise nouvelle.

Introduction à la traumatologie (ATLS)

Sous la direction d'un professeur et de collaborateurs, le contenu de ce cours de trois jours est sous forme de cours théoriques et d'ateliers. Les résidents sont initiés à la traumatologie et à la réanimation des polytraumatisés.

Métabolisme et nutrition

Sous la direction de professeurs, ce cours est présenté sous forme d'ateliers de travail suivis de périodes de discussion. Ce cours traite, entre autres, des changements métaboliques et des besoins nutritionnels des patients hospitalisés, de la nutrition entérale et parentérale, de la nutrition d'un patient grand brûlé, ainsi qu'un patient atteint d'état septique.

La douleur

Sous la direction de professeurs, ce cours est présenté sous forme d'ateliers de travail suivis de discussions. Ce cours traite, entre autres, des syndromes douloureux post-chirurgicaux et de l'impact des différentes modalités d'analgésie.

Qualité de l'acte

Ce cours est sous la direction d'un professeur du Collège des médecins du Québec.

Traumatologie

Sous la direction d'un professeur, ce cours a pour but de présenter et discuter des nouveautés ou traitements spécifiques de certaines pathologies qui vont au-delà du cours d'ATLS.

Désordres acido-basiques aigus

Sous la direction d'un professeur, ce cours est présenté sous forme d'ateliers de travail suivis d'une période de discussion. Les sujets d'acidose métabolique et d'hypoxémie ainsi que d'alcalose métabolique sont traités, entre autres, durant ce cours.

Oncologie

Sous la direction d'un professeur, les sciences de base en oncologie sont présentées sous forme d'ateliers de travail suivis d'une période de discussion. Les résidents sont appelés, entre autres, à discuter des principes généraux de la croissance et de la dissémination du cancer, ainsi que ceux de la génétique et de la biologie des cancers héréditaires.

La communication

Sous la direction d'un professeur, ce cours est présenté sous forme d'ateliers de travail suivis d'une période de discussion.

Coagulation

Sous la direction de professeurs, ce cours est présenté sous forme d'ateliers de travail suivis d'une période de discussion. Les points traités, entre autres, touchent la cascade et les tests de la coagulation, ainsi que la pharmacologie et les médicaments affectant la coagulation.

Le poumon

Sous la direction de professeurs, ce cours est présenté sous forme d'ateliers de travail suivis d'une période de discussion. Ce cours souligne, entre autres, l'évaluation de la fonction respiratoire en pré opératoire, l'insuffisance respiratoire post opératoire, ainsi que les indications d'intubation versus la ventilation non invasive.

Session sur le Greenfield

Session de questions et réponses sur les sciences de base en chirurgie.

Phase II – Spécialités chirurgicales primaires

- Option chirurgie générale
- Option chirurgie orthopédique
- Option chirurgie plastique et esthétique
- Option neurochirurgie
- Option oto-rhino-laryngologie
- Option urologie

Ces options comportent des cours théoriques et une formation pratique échelonnés sur une période de trois années de formation incluant un programme scientifique, des séances d'autoévaluation et d'analyses critiques en accord avec les organismes d'agrément. Des cours complémentaires en bioéthique et l'aspect médico-légal de la pratique sont suivis conjointement par tous les résidents.

Phase III – Surspécialités chirurgicales

- Option chirurgie vasculaire
- Option chirurgie thoracique
- Option chirurgie générale pédiatrique

Ces options comportent des cours théoriques et une formation pratique échelonnés sur une période de deux années de formation incluant un programme scientifique, des séances d'autoévaluation et d'analyses critiques en accord avec les organismes d'agrément.

Programme de génétique médicale**6-534-1-0****Département de pédiatrie**

Responsable du programme : D^{re} Emmanuelle Lemyre, tél. : 514-345-4931, poste 3585

La durée de ce programme de spécialisation est de 5 ans. Il comporte des stages obligatoires et à option et des cours théoriques.

Les étudiants admis à ce programme sont inscrits selon le statut plein temps.

Personnel enseignant *

Les professeurs suivants ont une responsabilité importante de supervision des résidents dans le programme de génétique médicale :

Département de biochimie**Chargé d'enseignement**

Pierre Allard, Ph.D. (Montréal)

Département de médecine**Professeure agrégée de clinique**

Daphna Fenyves, M.D. (McMaster)

Professeure adjointe de clinique

Élaine Letendre, Ph.D. (McGill), M.D. (Montréal)

Professeurs adjoints

Bernard Brais, M.D. (McGill), M.Sc. (London), Ph.D. (McGill)

Christine Maugard, M.D., Ph.D. (France)

Guy Rouleau, M.D. (Ottawa), Ph.D. (Harvard)

Département d'obstétrique-gynécologie**Chargée de projet en clinique**

Andrée Sansregret, M.D. (McGill), Msc.

Département de pathologie et biologie cellulaire**Professeur adjoint de clinique**

Raouf Fetni, Ph.D. (Montréal)

Professeure agrégée

Nicole Lemieux, Ph.D. (Montréal)

Département de pédiatrie**Professeurs titulaires**

Damian Labuda, Ph.D. (Adam Mickiewicz)

Marie Lambert, M.D. (Montréal)

Grant Mitchell, M.D. (Saskatchewan)

Alexei Pshezhetsky, Ph.D. (Moscou)

Professeur agrégé

Daniel Sinnett, Ph.D. (Montréal)

Professeures agrégées de clinique

Emmanuelle Lemyre, B.Sc. (Montréal), M.D. (McGill)

Catherine Farrell, M.D. (Queen's)

Professeures adjointes de clinique

Valérie Désilets, M.D. (Laval)

Sonia Nizard, M.D. (Paris)

Frédérique Tihy, PhD (Paris)

Chercheurs agrégés

Jacques Michaud, M.D., M.Sc. (Montréal)

Andréa Richter, M.Sc. (McGill), Ph.D. (Montréal)

Département de psychiatrie**Professeure adjointe de clinique**

Suzanne Lépine, MD

Structure du programme**Stages obligatoires**

Pédiatrie, médecine, obstétrique-gynécologie (grossesse à risque élevé), génétique clinique et génétique de laboratoire.

Stage à option

Recherche ou travail clinique

Cours théoriques

CGE 6001 Principes de génétique médicale, 3 cr.

CGE 6004 Génét. des pop. et épidémio. génét., 3 cr.

SMC 6041 Biologie cellulaire et moléculaire, 5 cr.

SMC 6061 Génétique médicale, 3 cr.

PBC 6300 Cytogénétique médicale, 3 cr.

Programme de médecine**6-490-1-0****Département de médecine**

Responsable pédagogique du programme : Geneviève Grégoire, tél. : 514-338-2222, poste 2115

Personnel enseignant ***Directeur et professeur titulaire**

Denis Roy, M.D. (Montréal)

Professeurs titulaires

Joseph Ayoub, M.D. (Alexandrie)

Yves Berthiaume, M.D., M.Sc. (Sherbrooke)

Daniel Bichet, M.D. (Besançon), M.Sc. (Montréal)

Gilbert Blaise, M.D. (Belgique)

* Sont habilités à œuvrer aux cycles supérieurs les membres du personnel enseignant qui y ont été affectés. Prière de s'informer auprès des autorités directement responsables des programmes d'études ou auprès de la Faculté des études supérieures.

* Sont habilités à œuvrer aux cycles supérieurs les membres du personnel enseignant qui y ont été affectés. Prière de s'informer auprès des autorités directement responsables des programmes d'études ou auprès de la Faculté des études supérieures.

Edward (Ted) Bradley, Ph.D. (Case Western Reserve)
 Paul Brazeau, Ph.D. (Sherbrooke)
 Roger F. Butterworth, Ph.D. (Londres)
 Jean-Louis Chiasson, M.D. (Laval)
 Pierre D'Amour, M.D. (Montréal)
 Guy J.T. Delespesse, M.D. (Bruxelles)
 Pierre Duquette, M.D. (Montréal)
 Pierrette Gaudreau, Ph.D. (Sherbrooke)
 André Gougoux, M.D., M.Sc. (Montréal)
 Alejandro Grassino, M.D. (U. del Littoral, Argentine)
 Jolanta Gutkowska, M.Sc. (Varsovie), Ph.D. (Montréal)
 Jean-Pierre Hallé, M.D. (Montréal)
 Pavel Hamet, M.D. (Charles), Ph.D. (McGill)
 André Lacroix, M.D. (Montréal)
 Daniel Lajeunesse, Ph.D. (Montréal)
 Daniel Lamarre, Ph.D. (Sherbrooke)
 Jacques Le Lorier, M.D. (Mexico), Ph.D. (Minnesota)
 Jean-Luc Malo, M.D. (Montréal)
 Denis Marleau, M.D. (Montréal), M.Sc. (McGill)
 Johanne Martel-Pelletier, Ph.D. (Montréal)
 Anne-Marie Mes-Masson, Ph.D. (McGill)
 Stanley Nattel, M.D. (McGill)
 Jean-Pierre Pelletier, M.D. (Montréal)
 Claude Perreault, M.D. (Montréal)
 Pierre Poitras, M.D. (Laval)
 Gilles Pomier-Layrargues, M.D. (Montpellier)
 Eugenio Rasio, M.D., Ph.D. (Belgique)
 Yves Raymond, Ph.D. (McGill)
 Guy Rouleau, M.D. (Ottawa) Ph.D. (Massachusetts)
 Jean-L. Rouleau, M.D. (Ottawa)
 Denis Roy, M.D. (Montréal)
 Denis-Claude Roy, M.D. (Montréal)
 Paolo Renzi, M.D. (Montréal)
 Marie Sarfati, M.D. (Bruxelles), Ph.D. (Manitoba)
 Jean-Luc Sénécal, M.D. (Montréal)
 Omar Serri, M.D. (France), Ph.D. (Montréal)
 Mario Talajic, M.D. (Ottawa)
 Johanne Tremblay, Ph.D. (Montréal)
 Jean-Pierre Villeneuve, M.D., M.Sc. (Montréal)
 Patrick Vinay, M.D., Ph.D. (Montréal)
 Bernard Willems, M.D. (Louvain)

Professeurs titulaires de clinique

André P. Archambault, M.D. (Montréal)
 Claude Beaudry, M.D. (Montréal)
 Raymond Beaulieu, M.D. (Montréal), M.Sc. (Oregon)
 Hugues Beauregard, M.D. (Montréal)
 Michel Boivin, M.D. (Montréal)
 Martial Bourassa, M.D. (Laval)
 André Cartier, M.D. (Montréal)
 Ronald Comtois, M.D. (Montréal)
 Raymond Dandavino, M.D. (Montréal)
 Jean Davignon, M.D. (Montréal), M.Sc. (McGill)
 Richard Leclair, M.D. (Montréal)
 Réginald Nadeau, M.D. (Montréal)
 André Pasternac, M.D., M.Sc. (Toulouse)
 Jean-Victor Patenaude, M.D. (Montréal)
 Giles Raymond, M.D. (Montréal)
 François Sestier, M.D. (Nancy), Ph.D. (McGill)
 Maurice Somma, M.D. (St-Joseph, Beyrouth), M.Sc. (Montréal)
 Jean-Marc St-Hilaire, M.D. (Laval)
 Jeanne Teitelbaum, M.D. (Montréal)
 Pierre Théroux, M.D. (Montréal)
 Maurice Verdy, M.D. (Montréal)
 Bernard Willems, M.D. (Louvain)

Chercheurs titulaires

Joseph Ayoub, M.D. (Alexandrie)
 Pangala V. Bhat, Ph.D. (Mysore)
 John S.D. Chan, Ph.D. (Manitoba)
 Louis-Gilles Durand, Ing. et B.Sc.A., Ph.D. (Montréal)
 Yves Langelier, Ph.D. (Sherbrooke)
 Claude Lazure, M.Sc. (Montréal), Ph.D. (Sherbrooke)
 Puttaswamy Manjunath, Ph.D. (Karnataka, Inde)
 Yahye Merhi, M. Sc. (UQÀM), Ph.D. (Laval)

Serguei Orlov, Ph.D., D.Sc. (Moscou)
 Timothy L. Reudelhuber, Ph.D. (Texas)
 David Roy, L.Ph. (Rome), D.Th. (Münster)
 Malur R. Sairam, Ph.D. (Bangalore)
 Nabil G. Seidah, Ph.D. (Georgetown)
 Marie Trudel, D.Sc. (Pierre et Marie Curie, Paris VI)
 André Veillette, M.D. (Laval)
 Jianping Wu, Ph.D. (Manitoba)

Professeurs agrégés

Raphaël Bélanger, M.D. (Montréal), M.Sc. (McGill)
 Richard Bertrand, Ph.D. (Montréal)
 Pierre J. Blanchette, M.D. (Montréal), Ph.D. (Laval)
 Alain Bonnardeaux, M.D. (Montréal)
 Jocelyn Dupuis, M.D. (Montréal), Ph.D. (McGill)
 Jean Éthier, M.D. (Montréal)
 Jean-Paul Ferron, M.D. (Montréal)
 Daniel Gaudet, M.D., Ph.D. (Laval)
 Richard Gauthier, M.D., M.Sc. (Montréal)
 Jean-Gilles Guimond, M.D. (Sherbrooke)
 Marie-Josée Hébert, M.D. (Montréal)
 Marcel Julien, M.D. (Montréal)
 Jeannine Kassis, M.D. (Montréal)
 Marie-Jeanne Kergoat, M.D. (Sherbrooke)
 Guy Lalonde, M.D. (Montréal)
 Martine Leblanc, M.D. (Montréal)
 Catherine Lemièrre, Doctorat en médecine (Aix-Marseille II), M.Sc. (Montréal)
 Jean-François Letendre, M.D. (Montréal)
 François Madore, M.D. (Montréal), M.Sc. (Harvard)
 Vincent Pichette, M.D. (Montréal)
 Serge Quérin, M.D. (Montréal)
 Alain Rivard, M.D. (Montréal)
 Guy Sauvageau, M.D., M.Sc. (Montréal), Ph.D. (Colombie Britannique)
 Jean-François Tanguay, M.D. (Montréal)
 Jean-Claude Tardif, M.D. (Montréal)
 Michael White, M.D. (Laval)

Professeurs agrégés de clinique

Robert Amyot, M.D. (Montréal)
 Jacques Baillargeon, M.D. (Laval)
 Arsène Basmadjian, M.D. (Montréal)
 Alain Beaupré, M.D. (Montréal)
 Robert Bélanger, M.D. (Montréal)
 Claude Blondin, M.D. (Montréal)
 Dan Boghen, M.D. (Montréal)
 Philippe Bolduc, M.D. (Montréal), Ph.D. (Londres)
 Raoul Bonan, M.D. (Paris)
 Andrée Boucher, M.D. (Montréal)
 Anne Boucher, M.D. (Sherbrooke)
 Yves-Louis Boulanger, M.D. (Rennes)
 Jean-Marie Boutin, M.D. (Sherbrooke), Ph.D. (McGill)
 Joseph Braidy, M.D. (St-Joseph, Beyrouth)
 James Brophy, M.D., M.Sc. (McMaster)
 Jean-Hugues Brossard, M.D. (Montréal)
 Lambert Busque, M.D. (Montréal)
 Louise Charron, M.D. (Sherbrooke)
 Richard Clermont, M.D. (Montréal)
 Patrick D'Amico, M.D. (Montréal)
 Pierre Delorme, M.D. (Montréal), M.Sc. (McGill)
 Alain Desjardins, M.D. (Montréal)
 Jean Gino Diodati, M.D. (Montréal)
 Annie Dore, M.D. (Sherbrooke)
 Serge Doucet, M.D. (Montréal)
 Marc Dubuc, M.D. (Montréal)
 Anique Ducharme, M.D. M.Sc. (Montréal)
 Michel Émond, M.D. (Montréal)
 Pierre Falardeau, M.D., M.Sc. (Sherbrooke)
 Daphna Fenyves, M.D. (McMaster)
 Michel Gagnon, M.D. (Montréal)
 Roger Marie Gagnon, M.D. (Montréal)
 Claude Girard, M.D. (Montréal)
 Denis Gossard, M.D. (Montréal)
 Boulos Haraoui, M.D. (St-Joseph, Beyrouth)
 Gilles Jobin, M.D. (Montréal)
 Martin Juneau, M.Ps. (Montréal), M.D. (Sherbrooke)

- Catherine Kissel, M.D. (Bordeaux)
 Raymond Lahaie, M.D. (Sherbrooke)
 Jules C.C. Lam-Yuk-Tseung, M.D. (McGill)
 François Larivière, M.D. (Montréal)
 Judith Latour, M.D. (Sherbrooke)
 Philippe Lavoie-L'Allier, M.D. (Sherbrooke)
 Louise-Hélène Lebrun, M.D. (Montréal)
 Monique Lefebvre-D'Amour, M.D. (Montréal)
 Michel Lemoyne, M.D. (Sherbrooke)
 Jacques Malo, M.D. (Montréal)
 Luc Marchand, M.D. (Montréal)
 Hélène Masson, M.D. (Montréal)
 Jean-Pierre Moquin, M.D. (Montréal)
 Martin Morissette, M.D. (Laval)
 Diem-Quyen Nguyen, M.D. (Montréal)
 Denis Ouimet, M.D. (Sherbrooke)
 Michel Panisset, M.D. (Montréal)
 Jean Paradis, M.D. (Montréal)
 Louise Passerini, M.D. (Montréal)
 Jean-L. Perrault, M.D. (Montréal)
 Jean-Marie Peyronnard, M.D. (Lyon)
 Robert E. Primeau, M.D. (Montréal)
 Normand Racine, M.D. (Montréal)
 François Reeves, M.D. (Montréal)
 Evelyne Rey, M.D. (Montréal)
 Jean Roy, M.D. (Laval)
 Louise Roy, M.D. (Montréal)
 Erik Schampaert, M.D. (Montréal)
 Yoanna Skrobik, M.D. (Montréal)
 Louis-Georges Ste-Marie, M.D. (Montréal)
 Bernard Thibault, M.D. (Montréal)
 Claude Thuot, M.D. (Montréal)
- Chercheurs agrégés**
 Bruce G. Allen, Ph.D. (British Columbia)
 Marc Bilodeau, M.D. (Laval)
 Alan Deng, B.Sc. (Yunnan, Chine), Ph.D. (Michigan)
 Christian Deschepper, Docteur en médecine (Bruxelles)
 Denyse Gautrin, M.Sc. (Londres), Ph.D. (McGill)
 Ryszard Grygorczyk, M.Sc., Ph.D. (Pologne)
 Marek Jankowski, M.Sc. (Varsovie), Doctorat ès sciences (Inst. Nat. d'Hygiène, Varsovie)
 Edouard Kouassi, M. Sc., Ph.D. (Montréal)
 Guy Leclerc, M.D. (Montréal)
 Karim Maghni, M. Sc.(Paris VII), Doctorat d'état (Montpellier), Ph.D. (Sherbrooke)
 Christine Maugard, M.D., Ph.D. (France)
 Suhayla Mukaddam-Daher, Ph.D. (American U. of Beirut)
 Dindial Ramotar, M.Sc. (Concordia), Ph.D. (McGill)
 Martine Raymond, Ph.D. (McGill)
 Reboul Pascal, M.Sc., Ph.D. (Lyon, France)
 Geneviève Renier, M.D. (Belgique), Ph.D. (Montréal)
 Anand Sahai, M.Sc., M.D. (Montréal)
 Ashok Srivastava, M.Sc. (Lucknow), Ph.D. (Kanpur)
 Rhian Merry Touyz, M.B., B.Ch., Ph.D. (Witwatersrand)
 Gaétan Thibault, Ph.D. (Montréal)
 Jean Vacher, Doctorat d'État ès sciences (Paris VII)
 Zhiguo Wang, M.Sc. (Zhongsham), Ph.D. (McGill)
 Muhammad Zafarullah, M.Sc. (Islamabad), D.Sc. (Bruxelles)
- Professeurs adjoints**
 Danuta Balicki, M.D. (Montréal)
 Bernard Brais, M.D. (McGill), M.Sc. (London), Ph.D. (McGill)
 Patrick Cossette, M.D., Ph.D. (Montréal)
 Paul Khairy, M.D. (McGill), Ph.D. (Montréal)
 Réjean Lapointe, Ph.D. (Laval)
 Sylvain Lanthier, M.D. (Montréal)
 Christine Maugard, M.D., Ph.D. (France)
 Alexandre Prat, M.D. (Montréal), Ph.D. (McGill)
 Manuela Santos, B.Sc. (Sofia), M.Sc. (Porto), Ph.D. (Utrecht)
 Claude Sauvé, M.D. (Montréal)
 Cara Tannenbaum, M.D. (McGill)
- Professeurs adjoints de clinique**
 Martin Albert, M.D. (Montréal)
 Robert Amyot, M.D. (Montréal)
- Stefania Argentin, M.D., Ph.D. (McGill)
 Mahla Aris-Jilwan, M.D. (Angers)
 Pierre Aslanian, M.D. (Montréal)
 Guy Aumais, M.D. (Montréal)
 Jean-Pierre Ayoub, B.Sc. (Montréal), M.D. (McGill)
 Rani Azar, M.D. (American Univ. of Beirut)
 François Beaudet, M.D. (Montréal)
 Julie Beaudet, M.D. (Montréal)
 André Beaudoin, M.D. (Montréal)
 Marc Beaudoin, M.D. (Montréal)
 Nicole Beaudoin, M.D. (Montréal)
 Yanick Beaulieu, M.D. (McGill)
 Catherine Beauregard, M.D. (McGill)
 Daniel Bélanger, M.D. (Montréal)
 Karl Bélanger, M.D. (Montréal)
 Patrick Bellemare, M.D. (Montréal)
 Antranik Benohanian, M.B., Ch.B. (Alexandrie)
 Céline Bergeron, B.Sc. (UQAM), M. Sc. (Montréal) M.D. (Laval)
 Edmond-Jean Bernard, M.D. (Montréal)
 Claude Bernier, M.D. (Sherbrooke)
 Steven Bernstein, M.D. (McGill)
 Michel Bertrand, M.D. (Montréal)
 Luc Bilodeau, M.D. (Laval)
 Guy Biron, M.D. (Montréal)
 Bernard Bissonnette, M.D. (Montréal)
 Louis Blair, M.D. (Montréal)
 Martin Blaquière, M.D. (Montréal) M.Sc. (Laval)
 Christian Bocti, M.D. (Montréal)
 Jean Boileau, M.D. (Montréal)
 Redouane Bouali, Diplôme et doctorat de médecine (Université d'Alger)
 Lucie Boucher, M.D. (Laval)
 Mickael Bouin, Cert. de maîtrise (Rouen), Dipl. d'État. app. (Paris VII), Dipl. d'État de docteur en médecine (Caen)
 Isabelle Bourdeau, M.D. (Montréal)
 Dominique Bourrelle, M.D. (Montréal)
 Denis Burelle, M.D. (Sherbrooke)
 Jean-François Cailhier M.D. (Montréal)
 Héloïse Cardinal, M.D. (Sherbrooke)
 André Caron, M.D. (Montréal)
 Daniel Caron, M.D. (Montréal)
 Pierre Cartier, M.D., M.Sc. (Montréal)
 Yves Caussignac, M.D. (Montréal)
 Isabelle Chagnon, M.D. (Montréal)
 Danielle Charpentier, M.D. (Montréal)
 Suzanne Chartier, M.D. (Montréal)
 Marc Chassé, M.D. (Ottawa)
 Annick Chatillon, M.D. (Ottawa)
 Céline Chayer, M.D. (Montréal)
 Sylvain Chouinard, M.D. (Montréal)
 Sandra Cohen, M.D. (Sherbrooke)
 Benoit Côté, M.D. (Montréal)
 Maryse Courteau, M.D. (Montréal)
 Benoit Coutu, M.D. (Montréal)
 Nicole Daneault, M.D. (Montréal)
 Pierre De Guise, M.D. (Montréal)
 Benoît Deligne, Docteur en médecine, chirurgie et accouchements (U. catholique de Louvain)
 Éric Deslandres, M.D. (Montréal)
 Manuel Dominguez, M.D. (Séville)
 Michel Doucet, M.D., C.M. (McGill)
 Marc-Jacques Dubois, M.D. (Montréal), B.Sc. (Sherbrooke)
 Mario Dugas, M.D. (Montréal)
 Annick Dupras, M.D. (Sherbrooke)
 André Durocher, M.D. (Montréal)
 Louis-Philippe Durocher, M.D. (Montréal)
 Josée Fafard, M.D. (McGill)
 Marc Favreau, M.D. (McGill)
 Josée Filion, M.D. (Montréal)
 Douglas Fish, M.D. (Montréal)
 Jean Fleury, M.D. (Montréal)
 Louise Fortin, M.D. (Montréal)
 Luc Fortin, M.D. (Montréal), M.Sc. (McGill)
 Hélène Fournier, M.D. (Montréal)

Daniel Froment, M.D. (Montréal)
 Michel Gascon, M.D. (Montréal)
 Guylaine Gaudet, M.D. (Montréal)
 André J.G. Gervais, M.D. (McGill)
 George Ghattas, M.D. (Montréal)
 Marc Giasson, M.D. (Montréal)
 J.-Marc Girard, M.D. (Montréal)
 Catherine Girardin, M.D. (Montréal)
 Caroline Girouard, M.D. (Montréal)
 François Gobeil, M.D. (Sherbrooke)
 Gilbert Gosselin, M.D. (McGill)
 Jacques Gratton, M.D. (Montréal)
 Geneviève Grégoire, M.D. (Montréal)
 Jean Grégoire, M.D. (Montréal)
 Tamara Grodzicky, M.D. (Montréal)
 Anne-Marie Grothe, M.D. (Montréal)
 Peter Guerra, M.D. (McGill)
 Ziad Hassoun, M.D. (Belgique)
 Josée Hébert, M.D. (Montréal)
 Maggy Hérou, M.D. (Beyrouth)
 Marc Houde, M.D. (Montréal)
 Sylvie Houde, M.D. (Sherbrooke)
 Reda Ibrahim, M.D. (Montréal)
 Rita Jean-François, M.D. (Bruxelles)
 Alphonse Jeanneret-Grosjean, M.D. (Lausanne)
 France Joyal, M.D., M.Sc. (Montréal)
 Michel Joyal, M.D. (Sherbrooke)
 Nadine Kadri, M.D. (McGill), M.Sc. (Laval)
 Thomas Kiss, M.D. (Suisse)
 André Kokis, M.D. (Montréal)
 Manon Labrecque, M.D. (Montréal)
 Raymonde Labrecque, M.D. (Montréal)
 Jacques Lachapelle, M.D. (Montréal)
 Pierre Lacombe, M.D. (Montréal)
 Martine Lafleur, M. Sc., M.D. (Montréal)
 Chantal Lafond, M.D. (Montréal)
 Colin Lagrenade-Verdant, M.D. (Montréal)
 Céline Lamarre, M.D. (Laval)
 Maxime Lamarre-Cliche, M.D. (Montréal)
 Martin Lamontagne, M.D. (Laval)
 Jacques Laplante, M.D. (Montréal)
 Pierre Laplante, M.D., M.Sc. (Montréal)
 Yves Lapointe, M.D. (Montréal)
 Pierre Laramée, M.D. (Montréal)
 Yves Latour, M.D. (Montréal)
 Brian Laufer, M.D. (Montréal)
 Annick Lavoie, M.D. (Montréal)
 Hélène Lavoie, M.D. (Montréal)
 Réal Lebeau, M.D. (Montréal)
 André Lebrun, M.D. (Montréal)
 Raymond Leduc, M.D. (Montréal)
 Gabriel-Charles Léger, M.D. (McGill)
 Jacques LeMay, M.D. (Montréal)
 Robert Lemay, M.D. (Montréal)
 François Lemire, M.D. (Laval)
 Bernard Lespérance, M.D. (Montréal)
 Éleine Letendre, Ph.D. (McGill), M.D. (Montréal)
 François Letendre, M.D. (Montréal)
 Michel Léveillé, M.D. (Montréal)
 Renée Lévesque, B. Sc. (Laval), M.D. (Montréal)
 Hélène Lord, M.D. (Montréal)
 Michèle Mahone, M.Sc. (McGill), M.D. (Montréal)
 Laurent Macle, M.D. (Sherbrooke)
 Anne-Marie Mansour, M.Sc., M.D. (Montréal)
 Samer Mansour, M.D. (Liban)
 François Marcotte, M.D. (Montréal)
 Pierre Marsolais, M.D. (Montréal)
 Fadi Massoud, M.D. (Montréal)
 Nadim Matar, M.D. (St-Joseph, Beyrouth)
 Jean-Pierre Mathieu, M.D. (Montréal)
 Pierre Mayer, M.D. (Montréal)
 Lise-Andrée Mercier, M.D. (Montréal)
 Hortensia Mircescu, B.Sc. (McGill), M.D. (Montréal)
 Marie-Josée Miron, M.D., M.Sc. (Montréal)
 Luigina Mollica, M.Sc., M.D. (Montréal)
 Marie-Josée Monette, M.D. (Montréal)
 Claude Morin, M.D. (Montréal)
 François Nepveu, M.D. (Montréal)
 Dang Khoa Nguyen, M.D. (Montréal)
 Doan-Trang Nguyen, M.D. (Montréal)
 Anil Nigam, M.D. (Ottawa), M.Sc. (Montréal)
 Anne-Marie Nutini, M.D. (Paris)
 Harold J. Olney, M.D. (McGill)
 Eileen O'Meara, M.D. B.Sc., M.D. (Montréal)
 Donald Palisais, M.D. (Sherbrooke)
 Michel R. Pâquet, M.Sc., M.D. (Sherbrooke), Ph.D. (Toronto)
 Louis Paradis, M.D. (Montréal)
 Guy Pelletier, M.D. (McGill)
 Michel Pelletier, M.D. (Montréal)
 Schiller Pierre-Louis, M.D. (Valencia, Espagne)
 Pierre Plante, M.D. (Montréal)
 Charles D. Poirier, M.D. (Ottawa)
 Farouk Radwan, M.D. (Laval), Ph.D. (Sherbrooke)
 Denis Raymond, M.D. (Sherbrooke)
 Jean-Pierre Raynauld, M.D. (Montréal)
 Éric Rich, M.D. (Montréal)
 Philippe Rico, M.D. (McGill)
 Stéphane Rinfret, M.D. (Montréal), M.Sc. (Harvard)
 Alain Robillard, M.D. (Montréal)
 Danielle Robitaille, M.D. (Sherbrooke)
 Andrée Ross-Chouinard, M.D. (Montréal)
 André Roussin, M.D. (Montréal)
 Josée-Anne Roy, M.D. (Montréal)
 Louis E. Roy, M.D. (Montréal)
 Monique Saint-Martin, M.D. (Montréal)
 Daniel Savard, M.D. (Montréal)
 Lynn Sénécal, M.D. (Montréal)
 Valérie Soland, M.D. (Sherbrooke)
 Denis Soulières, M.D., M.Sc. (Laval)
 Gilles St-Louis, M.D. (Montréal)
 Jean St-Louis, M.D. (McGill)
 Pierre Tessier, M.D., M.Sc. (Montréal)
 Jacques Tremblay, M.D. (Montréal)
 Stephan Troyanov, M.D. (Montréal)
 Roger Vadeboncoeur, M.D. (Laval)
 Sophie Vallette-Kasic, M.D., Ph.D. (France)
 Paul Van Nguyen, M.D. (Sherbrooke)
 Bertrand Veilleux, M.D. (Montréal)
 Catherine Vincent, M.D. (Montréal)
 Florence Weber, M.D. (Montréal)
 Xiaoduan Weng, M.D. (Chine), Ph.D. (France)
 Renaud Whittom, M.D. (Laval)
 Robert Wistaff, M.D. (Montréal)
 Louise Yelle, M.D. (Montréal)
 Michel Zumner, M.Sc. (Queen's), M.D. (Laval)

Chercheurs adjoints
 Nathalie Arbour, B. Sc. (McGill), Ph.D. (UQAM)
 Emmanuelle Brochiero, M.Sc., Ph.D., (France)
 Euridice Carmona, M.Sc., Ph.D. (Brésil)
 Michel Cayouette, B.Sc., M.Sc., Ph.D. (Laval)
 Frédéric Charron, B.Sc. (Montréal), Ph.D. (McGill)
 Lise Coderre, Ph.D. (Montréal)
 Jean-François Côté, B.Sc. (Montréal), M.Sc. (UQAM)
 Ph.D. (McGill)
 Vibhuti Davé, Ph.D. (Bombay)
 Marie-Pierre Dubé, B.Sc. et Ph.D. (Mc Gill)
 Hassan Fahmi, M.Sc., Ph.D. (Paris)
 Jean-Philippe Gratton, M.Sc., Ph.D. (Sherbrooke)
 Sophie Gratton, Ph.D. (McGill)
 Deng-Fu Guo, Ph.D. (Hokkaido)
 Zaher S. Hanna, M.Sc. (Brock), Ph.D. (Ottawa)
 Alan Stewart Hazell, M.Sc. (London), Ph.D. (McGill)
 Marko Horb, Ph.D. (New York)
 David Hipfner, B.Sc., Ph.D. (Ontario)
 Maria Kmita, B.Sc., M.Sc., Ph.D. (France)
 Nathalie Labrecque, Ph.D. (Montréal)
 Robert Lalonde, Ph.D. (Montréal)
 Julie Lavoie, M. Sc., Ph.D. (Montréal)

Andrew Makrigiannis, Ph.D. (Nova-Scotia)
 Jean Mathieu, M.D. (Montréal) M.Sc. (Laval)
 Éric Milot, B.Sc. (Sherbrooke), Ph.D. (Montréal)
 Zdenka Pausova, M.D. (J.E. Purkine)
 François Robert, B.Sc., Ph.D. (Sherbrooke)
 Isabelle Royal, B.Sc., Ph.D. (Montréal)
 Jadranka Spahija, B.Sc. M.Sc. (McGill)
 Ginette Tardif, B.Sc. (Sherbrooke), Ph.D. (Toronto)
 Shao-Ling Zhang, M.D. (Chine), Ph.D. (Montréal)

Chargés d'enseignement de clinique

Stéphane Ahern, M.D. (Montréal)
 André Bachand, M.D. (Montréal)
 Bruno Benzaquen, M.D. (McGill)
 Michel Berjat, M.D. (Paris)
 Francis Bernard, M.D. (Montréal)
 Sandra Bernardin, M.D. (Montréal)
 Gilles Bernier, M.D. (Montréal)
 Jeannine Bernier-Buzzanga, M.D. (Laval)
 Carole Bertrand, M.D. (Montréal)
 Lyne Bérubé, M.D. (Montréal)
 Normand Blais, M.D. (Sherbrooke)
 Chantal Bolduc, M.D. (Montréal)
 Lucie Boucher, M.D. (Laval)
 Donald Breton, B.Sc. (McGill), M.D. (Montréal)
 Raymond Charland, M.D. (Montréal)
 Marco Charneau, M.D. (Montréal)
 Thierry Charron, M.D. (Sherbrooke)
 Yves Choquet, M.D. (Montréal)
 Sylvie Chouinard, M.D. (Montréal), M.Sc. (Laval)
 Christian Constance, M.D. (Montréal)
 Bernard Daigneault, M.D. (Montréal)
 Mario Dallaire, M.D. (Sherbrooke)
 Barbara Désir, M.D. (Montréal)
 Razvan Diaconescu, B.Sc. (Ottawa)
 Maria Di Lorenzo, M.D. (McGill)
 Barbara Duda, M.D. (Montréal)
 Denis Duranleau, M.D. (Sherbrooke)
 Gidej Durivage, M.D. (Montréal)
 Claire Faucher, M.D. (Paris VI)
 Marc Filiatrault, M.D. (Montréal)
 Geneviève Fortier-Riberdy, M.D. (Montréal)
 Christine Fournier, M.D. (Sherbrooke)
 Marc Frenette, M.D. (Montréal)
 Dominique Friedmann, M.D. (Montréal)
 Betty Gabay, M.D. et B.Sc. (Montréal)
 André Gagnon, M.D. (Montréal)
 Michel A. Gagnon, D.M.V. (Montréal), M.D. (Laval)
 Pascale Garneau, M.D. (Sherbrooke)
 Guy Goudreau, M.D. (Montréal), Ph.D. (McGill)
 Gilles Goulet, M.D. (Sherbrooke)
 Jean-Richard Goulet, M.D. (Sherbrooke), M.Sc. (Montréal)
 Pierre Grégoire, M.D. (Sherbrooke)
 David Grunbaum, M.D. (Israël)
 Denis Hamel, M.D. (Montréal)
 Roger Huot, M.D. (Montréal)
 Bruno Imbeault, M.D. (Montréal)
 Géraldine Jacquelin, M.D. (Montréal)
 Vincent Jobin, M.D. (Montréal)
 Marcel Jodoin, M.D. (Montréal)
 Jean-René Lachance, M.D. (Laval)
 Alexandre Laforest-Rénald, M.D. (Laval)
 Nadine Lahoud, M.D. (Saint-Joseph), M.B.A. (McGill)
 Dalila Laïb-Barama, M. Sc. (France), M.D. (Algérie)
 Richard Lambert, M.D. (Montréal)
 André Lapiere, M.D. (Montréal)
 Jacques Lapointe, M.D. (Montréal)
 Benoît Laramée, M.D. (Montréal)
 Michel Laurier, M.D. (Montréal)
 David Laverdière, M.D. (Montréal)
 Michel (André) Laverdière, M.D. (Montréal)
 Bernard E. Leduc, M.D. (Montréal)
 Martin Légaré, M.D. (Laval)
 Bernard Lemieux, M.D. (Montréal)
 Sophie Ligier, M.D. (McGill)

Elizabeth Ling, M.D. (Laval)
 Jean-François Lizé, M.D., B.Sc. (Montréal)
 Catherine Maari, M.D. (McGill)
 Bernard Malo, M.D. (Montréal)
 Isabelle Marcil, M.D. (Montréal)
 François Marquis, M.D. (Montréal)
 Geneviève Mathieu, M.D. (Montréal)
 André Ménard, M.D. (Montréal)
 Gilles Michaud, M.D. (Montréal)
 Nicole Michon, M.D. (Montréal)
 Francine Morin, M.D. (McGill)
 Nathalie Neveu, M.D. (McGill)
 Ngoc Bich Thuy Nguyen, M.D. (Montréal)
 Tuong-Phong Nguyen, M.D. (McGill)
 Simon Nigen, M.D. (Montréal)
 Louise Numainville, M.D. (Montréal)
 Michèle Ohayon, M.D. (Montréal)
 Gilles Ouellet, M.D. (Laval)
 Sarto Paquin, M.D. (Montréal)
 Simon Parenteau, M.D. (Montréal)
 Roxanne Pichette, M.D. (Montréal)
 Claude Poirier, M.D. (Sherbrooke)
 Marc Poliquin, M.D. (McGill)
 Vu-Hung Quan, M.D. (Sherbrooke)
 Marie Richard, M.D. (Montréal)
 Louis-Charles Rioux, M.D. (Montréal)
 Julie Rousseau, M.D. (Montréal)
 André Roy, M.Sc. (Laval), M.D. (Montréal)
 Sidney Sabbah, M.D. (Montréal)
 Anne St-Pierre, M.D. (Montréal)
 Patrizia Santagata, B.Sc. M.D. (Montréal)
 Vicky Soulière, M.D. (Sherbrooke)
 Elena Spacek, M.D. (Sherbrooke)
 Erika Stumpf, M.D. (Montréal), B.Sc. (McGill), M.Sc. (B.C.)
 Márcio Lerch Stürmer, M.D. (Brésil)
 Axel Tosikyan, M.D. (McGill)
 Jean-François Tremblay, M.D. (Montréal)
 Jean-François Tremblay, M.D. (McGill)
 Jean-Luc Tremblay, M.D. (Montréal)
 Germain Trempe, M.D. (Montréal)
 Yves Troyanov, M.D. (Laval)
 Ngoc-Uyen Truong, M.D. (Laval)
 Nicole Van Rossum, M.D. (Sherbrooke)
 Philippe Voglimacci, M.D. (Montréal)
 Zeina Yared, M.D. (Montréal), B.Sc. (McGill)

Attachés de recherche

Ghayath Baroudi, M.Sc., Ph.D. (Laval)
 Pierre Chagnon, M.Sc., Ph.D. (Montréal)
 André Dagenais, B.Sc., Ph.D. (Montréal)
 Dragan Jovanovic, M.D., M.Sc. (Yougoslavie)
 Malgorzata Labuda, Ph.D. (Pologne)
 Laura Monetta, M.Sc. (Argentine), Ph.D. (Montréal)
 Éric Racine, B.Sc. (Ottawa), Ph.D. (Montréal)
 Eric Rheume B.Sc., Ph.D. (Laval)
 Isabelle Rouleau, Ph.D. (Montréal)
 Christine Vande Velde, B.Sc. et Ph.D. (Manitoba)
 Woong-Kyung Suh, B.Sc., M.Sc. (Corée), Ph.D. (Toronto)

Responsables de formation clinique

Thérèse Botez-Marquard, M.Sc. (Montréal)
 Jocelyne Matte, M.D. (Montréal)

Professeurs associés

Diane Brisson, B.Sc. (Laval), M.Sc. (UQAC)
 Essebag Vidal, M.Sc., M.D., Ph.D. (McGill)
 Catherine Laprise, B.Sc. (UQAC), M.Sc. et Ph.D. (Laval)
 Rosaire Mongrain, M.Sc., Ph.D. (Montréal)
 Martha Santuré, B.Sc., M.Sc. (Laval)
 Dario Trojan, M.D. (Connecticut), M.Sc. (McGill)

Professeurs émérites

Lucien Campeau
 Serge Carrière
 Alcide Chapdelaine
 Michel Chrétien

Roger Gariépy
Jacques Genest
Otto Kuchel
André-Roch Lecours
Jean Mathieu
De Guise Vaillancourt

Cours et stages

MED

Les programmes de médecine comportent, selon les normes du Collège Royal des médecins et chirurgiens du Canada et du Collège des médecins du Québec, des stages obligatoires et à option pendant au moins 5 années avec la possibilité d'une 6^e année complémentaire. Font exception, les options « médecine interne » et « neurologie » qui comportent des stages obligatoires et à option pendant au moins 4 années avec la possibilité d'une 5^e année complémentaire, et « cardiologie » dont les stages obligatoires et à option totalisent 6 ans.

Les étudiants admis à ces programmes sont inscrits selon le statut d'étudiant plein temps ou demi-temps.

La description détaillée des stages peut être obtenue en s'adressant au secrétariat du Département au 514-343-5932.

Options du programme

Allergie*
Cardiologie
Dermatologie
Endocrinologie
Gastro-entérologie
Gériatrie
Hématologie
Médecine interne
Néphrologie
Neurologie
Oncologie médicale
Pharmacologie clinique
Physiatrie
Pneumologie
Rhumatologie

Les programmes comportent 2 phases, sauf pour Médecine interne qui n'a qu'une seule phase. Pour Dermatologie, la phase de médecine interne peut être remplacée par la Pédiatrie.

Phase I – Médecine interne

Cette phase du programme comporte un cours théorique du niveau des études médicales postdoctorales, couvrant les diverses spécialités médicales, donné une fois par mois dans les hôpitaux participant au programme, et des ateliers en éthique médicale. De plus, lors de la 1^{re} année de formation, les résidents reçoivent un cours d'initiation à la recherche clinique durant 2 jours consécutifs.

Phase II – Spécialités médicales

Gastro-entérologie, Hématologie, Pneumologie

Ces spécialités comportent des cours théoriques et deux ans de formation clinique dans les hôpitaux affiliés et deux périodes de formation dans un hôpital communautaire.

cardiologie

Cette option comporte des cours présentés sous forme de séminaires avec la participation active des étudiants.

Dermatologie

Cette option comporte les cours théoriques qui se regroupent sous forme d'une séance académique hebdomadaire d'une demi-journée constituée de présentations cliniques, de cours magistraux, de conférences, de séminaires, de cours de dermatopathologie, de séances de morphologie clinique, de thérapeutique, de revue de la littérature et des sciences fondamentales, de cours offerts par les associations québécoise, canadienne et américaine.

Endocrinologie

Cours théoriques sur la signalisation hormonale, récepteurs membranaires et nucléaires.

SMC 6021 Endocrinologie : hormones stéroïdes, 2 cr.

SMC 6022 Endocrinologie : hormones protéiques, 2 cr.

Option gastrologie

SMC 6015 Physiologie, physiopathologie digestives, 3 cr.

Option gériatrie

Leçons sur le processus du vieillissement physiologique. Leçons sur les grands problèmes pathologiques, soit : la confusion, la démence, l'incontinence, les chutes et l'homéostasie.

Option hématologie

Ateliers portant sur les sciences fondamentales et cliniques (une quinzaine par année).

Option néphrologie

SMC 6011 Néphrologie : physiologie rénale, 3 cr.

Option neurologie

NRL 6060 Neurobiologie cellulaire, 3 cr. obligatoires

Option oncologie médicale

PBC 6085 Cancérologie, 3 cr. obligatoires

Option pharmacologie clinique

PHL 2100 Principes de pharmacologie, 3 cr.

PHL 6060 Pathologie et thérapeutique, 3 cr.

PHL 6064 Méthodes statistiques-pharmacologie II, 3 cr.

PHL 6072 Techniques pharmacologiques II, 3 cr.

PHL 6081 Métabolisme des médicaments, 3 cr.

PHL 6085 Progrès en pharmacologie moléculaire, 3 cr.

PHL 6092 Pharmacovigilance, 3 cr.

Option physiatrie

Cette option comporte les cours théoriques qui se regroupent sous forme :

- d'une séance hebdomadaire d'une demi-journée d'enseignement programmé sur 3 ans en présence du physiatre responsable;
- de présentations faites lors des réunions scientifiques hebdomadaires des divers services hospitaliers;
- de journées d'éducation médicale continue de l'Association des Physiatres du Québec;
- de certains cours intensifs offerts par d'autres universités;
- de cours offerts par les associations américaines, canadiennes ou internationales.
- d'un cours d'initiation à la recherche à raison d'une session hebdomadaire sur 2 mois.

Option pneumologie

Revue des principaux mécanismes de fonctionnement de l'appareil respiratoire.

Option rhumatologie

MCB 6034 Immunologie médicale, 3 cr.

Programme de médecine d'urgence 6-453-1-0

Programme de médecine familiale 6-483-1-0

Programme de médecine familiale et d'urgence 6-483-1-1

Programme de médecine familiale et soins aux personnes âgées 6-483-1-3

Programme de médecine familiale soins palliatifs 6-483-1-2

Département de médecine familiale

Responsable des programmes de médecine familiale : Louise Authier, tél. 514-343-2085

Responsable du programme de médecine d'urgence : Raoul Daoust, tél. : 514-338-2222, poste 3234

* Ce programme n'est plus offert.

Responsable du programme de médecine familiale et d'urgence : Isabelle Montplaisir, tél. : 514-338-2222, poste 3234

Responsable du programme de médecine familiale et soins aux personnes âgées : Christiane Lepage, tél. : 514-340-3514

Responsable du programme de médecine familiale et soins palliatifs : Roger Ladouceur, tél. : 514-362-1000, poste 2276

Le comité des études supérieures du programme de médecine familiale assure la gestion des programmes.

Membres du Comité des études supérieures

Caroline Béique, CHUM, Pavillon Notre-Dame
Sylvain Bianki, CLSC du Marigot
François Collette, Secteur urgence – H.S.C.
Stéphane Di Tommaso, CLSC des Faubourgs
David Dunn, Verdun
Carl Fournier, H.M.R.
Fabienne Grou, Secteur régions éloignées H.S.C.
Suzanne Laurin, H.S.C.
Valérie Lavoie, H.M.R.
Jean-Philippe Lebel, résident II, CHUM Pavillon Notre-Dame
François Lehmann, directeur du département
Christiane Lepage, Secteur gériatrie – IUGM
Manon Paquette, CLSC Saint-Hubert
Jean Pelletier, directeur du programme de résidence
Thérèse Pétraglia, CLSC Bordeaux – Angrignon
Stéphane Poulin, CLSC Nord-de-l'Île
Jean Rivest, Cité de la santé de Laval

Personnel enseignant *

Directeur et professeur agrégé de clinique

François Lehmann, M.D. (McGill)

Professeurs titulaires

Marie-Dominique Beaulieu, M.D. (Montréal), M.Sc. (Laval)
Bernard Millette, M.D. (Montréal), M.Sc. (McGill)
Raymond Lalande, M.D., M.A. (Montréal)

Professeurs agrégés

André Bourque, M.D. (Ottawa)
Julie Bruneau, M.D. (Montréal)
Marquis Fortin, M.D. (Sherbrooke)
Paule Lebel, M.D., M.Sc. (Montréal)
Marie-Thérèse Lussier, M.D., M.Sc. (Montréal)

Professeurs agrégés de clinique

Nathalie Champoux, M.D. (Montréal)
Michel Garner, M.D. (Montréal)
Fabienne Grou, M.D. (Montréal)
Roger Ladouceur, M.D., M.Sc. (Montréal)
Michel Marcil, M.D. (Ottawa), M.Sc. (Montréal)
Isabel Rodrigues, M.D. (Montréal), M.P.H. (Johns Hopkins)

Professeur adjoint

Serge Daneault, M.D. (Sherbrooke), M.Sc. (Montréal), Ph.D. (UQAM)

Professeurs adjoints de clinique

Pierre Alarie, M.D. (Montréal)
Luce Amyot, M.D. (Montréal)
Louise Authier, M.D. (Montréal)
Caroline Béique, M.D. (McGill)
Christian Bourdy, M.D. (Montréal)
Nathalie Blouin, M.D. (Montréal)
Raymond-Michel Brabant, M.D. (Montréal)
Suzanne Brissette, M.D., M.Sc. (Montréal)
Marco, Charneux M.D. (Montréal)
Jean Marc, Chauny M.D. (Montréal)
François Collette, M.D. (Montréal)
Lise Cusson, M.D. (Montréal)
Michelle Dallaire, M.D. (Sherbrooke)
Raoul Daoust, M.D. (Montréal)
Pierre Desaulniers, M.D. (Laval)
Steven Di Tommaso, M.D. (McGill)
Renée Dugas, M.D. (Montréal)

Eva Földes, M.D. (Semmelweis)
Carl Fournier, M.D. (Montréal)
François Goulet, M.D. (Montréal), M.A. (Laval)
Magued Ishak, M.D. (Montréal)
Martin Labelle, M.D. (Montréal)
Paul-André Lachance, M.D. (McGill)
Julie Lajeunesse, M.D. (Montréal)
Yvette Lajeunesse, M.D. (Montréal)
Yves Lambert, M.D. (Montréal)
Michel Lapierre, M.D. (Sherbrooke)
Suzanne Laurin, M.D. (Montréal)
Suzanne Leclerc, M.D. (Laval)
François Lemieux, M.D. (Laval)
Johanne Magnan, M.D. (Montréal)
Robert Marchand, M.D. (Ottawa)
Bernard Mathieu, M.D. (Montréal)
Jean-François Mathieu, M.D., M.Sc. (Montréal)
Marie-Françoise Mégie, M.D. (Haïti)
Daniel Murphy, M.D. (McGill)
Éric Notebaert, M.D. (Montréal)
Jean Pelletier, M.D. (Laval)
Ernest Prigent, M.D. (Montréal)
Michel Racine, M.D. (Laval)
Jean Rodrigue, M.D. (Sherbrooke), M.Sc. (Montréal)
Diane Roger-Achim, M.D. (Sherbrooke)
Gilbert Sanche, M.D. (Montréal)
Benoit Trottier, M.D. (Montréal)
Alain Vadeboncoeur, M.D. (Montréal)

Chargés d'enseignement de clinique

Alexandre Ackaoui, M.Sc.A., M.D. (Montréal)
François Allison, M.D. (Laval)
Yasmina Ammara, M.D. (Montréal)
Tony Assouline, M.D. (Grenoble, France)
Louise Aubertin, M.A. (UQAM)
Audétat Marie-Claude, OPQ
Marie Authier, M.Sc. (UQAM), Ph.D. (Montréal)
Elizabeth Azuelos, M.D. (Montréal)
Johanne Bacon, B.Sc. (Montréal)
Carmen Baltazar, M.D. (Montréal)
Jean Guy Baril, M.D. (Montréal)
Réal Barrette, M.D. (Montréal)
Jocelyn Barriault, M.D. (Montréal)
Allan Barsauskas, M.D. (Ottawa)
Yvon Beauchamp, M.D. (Montréal)
Nicole Beaudry, M.D. (Montréal)
Véronique Beaudry, M.D. (Montréal)
Thierry Bégin, M.D. (Laval)
Normand Béland, M.D. (Montréal)
Luc Belleau, M.D. (Montréal)
Marc Belley, M.D. (Montréal)
Anne Bhéreur, M.D. (Montréal)
Sylvain Bianki, M.D. (Montréal)
W.-Michel Bichai, M.D. (Montréal)
Josée Boissonneault, M.D. (Montréal)
Sylvie Bouchard, M.D. (Montréal)
Pierre Boucher, M.D. (Montréal)
Jeanne Bouisset, M.D. (Montréal)
Danielle Boulay, M.D. (Montréal)
Marc Boulet, M.D. (Montréal)
Sylvie Boulianne, M.D. (Montréal)
Annie Bouthillier, M.D. (Montréal)
Michel-Claude Bracka, M.D. (Montréal)
Nathalie Caire Fon, M.D. (Montréal)
Luc Carmel, M.D. (Montréal)
Martin Champagne, M.D. (Montréal)
Louis Charbonneau M.D. (McGill)
Hélène Chénard, M.D. (Montréal)
Martin Chénier, M.D. (Montréal)
Jean Philippe Chouinard, M.D. (Montréal)
Nathalie Cormier, M.D. (Montréal)
Marie-Françoise Côté, M.Sc. (Sherbrooke)
Louis Coutu, M.D. (Laval)
Josée Couture, M.D. (Montréal)
Christian Croteau, M.D. (Montréal)

* Sont habilités à œuvrer aux cycles supérieurs les membres du personnel enseignant qui y ont été affectés. Prière de s'informer auprès des autorités directement responsables des programmes d'études ou auprès de la Faculté des études supérieures.

Georges Dadour, M.D. (Lyon)
 Josiane D'Amico, M.D. (Montréal)
 Geneviève Dechêne, M.D. (Laval)
 Anne De Médicis, M.D. (Montréal)
 Céline Delorme, M.D. (Laval)
 Alexandra De Pokomandy, M.D. (McGill)
 François Desbiens, M.D. (Laval)
 Marie Desmarais, M.D. (Montréal)
 Lise Desormeaux, M.D. (Montréal)
 Chantale Desrochers, M.D. (Montréal)
 Line Desrosiers, M.D. (Montréal)
 Pauline Desrosiers, M.D. (Montréal)
 Dominique Dion, M.D. (Montréal)
 Ly Huong Doan, M.D. (Montréal)
 Pascale Dubois, M.D. (Sherbrooke)
 Benoit Dubuc, M.D. (Sherbrooke)
 Manon Duchesne, M.D. (Montréal)
 François Duguay, M.D. (Montréal)
 Jean Daniel Duhaime, M.D. (Montréal)
 Magdalena Duniewicz, M.D. (Montréal)
 David Dunn, M.D. (McGill)
 Serge Dupont M.D. (Montréal)
 Michèle Dussault, M.D. (Montréal)
 Patricia Ferri, M.D. (Montréal)
 Marie-Chantal Forget, M.D. (Montréal)
 Ginette Fortier, M.D. (Montréal)
 Denise Fréchette, M.D. (Montréal)
 Éric Gagnon, M.D. (Montréal)
 Sophie Galarneau, M.D. (Sherbrooke)
 Félix Xavier Garneau, M.D. (Montréal)
 Manon Gêlinas, M.D. (Montréal)
 Raymond Gendreau, M.D. (Montréal)
 Chantal Gervais, M.D. (Montréal)
 Daniel Gervais, M.D. (Montréal)
 Yves Gervais, M.D. (Montréal)
 Marc Ghannoum, M.D. (McGill)
 Jean-François Girard, M.D. (Montréal)
 Guylaine Girard, M.D. (Montréal)
 François Pierre Gladu, M.D. (Montréal)
 Alain Goudreau, M.D. (Montréal)
 Sylvianne Guitard, M.D. (Montréal)
 Daphné Handanos, M.D. (Montréal)
 Mark Hazeltine, M.D. (Montréal)
 Dinh Le Thao Hoang, M.D. (Sherbrooke)
 Viviane Hoduc, M.D. (Montréal)
 Patrick Houle, M.D. (Sherbrooke)
 Vérilibe Huard, M.D. (Montréal)
 Eveline Hudon, M.D. (Montréal)
 Valérie Hurteloup, M.D. (Montréal)
 Paul Jacquemin, M.D. (Université catholique de Louvain)
 Lyne Jodoin, M.D. (Montréal)
 Emmanuelle Jourdenais, M.D. (Laval)
 Marie-Suzanne Joyal, M.D., M.Sc. (Montréal)
 Leyla Korany, M.D. (Montréal)
 Elisabeth Kounde-Tognidé, Doctorat en médecine (Pierre et Marie Curie, Paris VI)
 Daniel L'Abbé, M.D. (Montréal)
 Michèle Alexandra Labrecque, M.D. (Montréal)
 Daniel Lafond, M.D. (Montréal)
 Jacques Lafortune, M.D. (Montréal)
 Éric Lalonde, M.D. (Sherbrooke)
 Suzanne Lalonde, M.D. (Montréal)
 Viateur Lalonde, M.D. (Montréal)
 Angèle Lamarre, M.D. (Montréal)
 Manon Lamoureux, M.D. (Montréal)
 Isabelle Langlois, M.D. (Montréal)
 Éric Laperrière Nguyen, M.D. (McGill)
 Lucie Laplante, M.D. (Laval)
 Luc Lapointe, M.D. (Montréal)
 Lyne Laurendeau, M.D. (Montréal)
 Jean-Pierre Laurens, M.D. (Sherbrooke)
 Pierre Lauzon, M.D. (Montréal)
 Yannick Lavoie, M.D. (Sherbrooke)
 Danielle Leblanc, M.D. (Laval)
 Marie-Claude Leblanc, M.D. (Montréal)
 Claude Leduc, M.D. (Montréal)
 Marie Claude Lefebvre, M.D. (Montréal)
 Christiane Lepage, M.D. (Laval)
 Sylvie Lespérance, M.D. (Montréal)
 Dominique Mandeville, M.D. (Montréal)
 Ingrid Marchand, M.D. (Montréal)
 Rose Marie Mécarbané, M.D. (Montréal)
 Lyne Ménard, M.D. (Montréal)
 Bohdan Mereniuk, M.D. (Montréal)
 Alexandre Messier, M.D. (Montréal)
 Julie Michaud, M.D. (Laval)
 Isabelle Montplaisir, M.D. (Laval)
 Michèle Moreau, M.D. (Montréal)
 Claudette Moriconi, M.D. (Montréal)
 Patricia Murphy, M.D. (Montréal)
 Diem Hong Nguyen, M.D. (Montréal)
 Thituong Nguyen Nguyen, M.D. (Montréal)
 John O'Driscoll, M.D. (Queen's)
 Huguette Ohayon-Gabbay, M.D. (Paris-Sud)
 Gérard Orlup, M.D. (McGill)
 Jacques Ouellet, M.D. (Montréal)
 Alain Papineau, M.D. (Montréal)
 Nadine Paquet, M.D. (McGill)
 Claudie Paquette, M.Sc.(UQAM), M.D. (Montréal)
 Manon Paquette, M.D. (Montréal)
 Pierre Pascual, M.D. (Montpellier, France)
 Marie-France Pelland, M.D. (Montréal)
 Térésa Pétraglia, M.D. (Montréal)
 Lyne Picard, M.D. (Sherbrooke)
 Claude Piette, M.D. (Montréal)
 Dominique Pilon, M.D. (Montréal)
 Michel Pitre, M.D. (Montréal)
 Michel Plante, M.A., Ph.D. (UQAM)
 Manon Proulx, M.D. (Montréal)
 Daniel Racine, M.D. (Montréal)
 Claude Rajotte, M.D. (Montréal)
 Sammy-Ant. Renda, M.D. (Montréal)
 Jean Rivest, M.D. (Montréal)
 Michelle M. Robert, M.D. (Laval)
 Isabelle Robitaille, M.D. (Laval)
 Stéphane Roulier, M.D. (Montréal)
 Marie Andrée Roy, M.D. (Sherbrooke)
 Martine Roy, M.D. (Montréal)
 Lucie Sarrazin-Vincelette, M.D. (Montréal)
 Claude Saucier, M.D. (Montréal)
 Yolaine Sauvageau, M.D. (Laval)
 Rachel Savage, M.D. (Montréal)
 Josée Savoie, M.D. (Montréal)
 Line Savoie, M.D. (Sherbrooke)
 François Scarborough, M.D. (Laval)
 Feryal Sharabyani, M.D. (Montréal)
 Frédéric Simard, M.D. (Laval)
 Luc Simoncelli, M.D. (Montréal)
 Chérif Tadros, M.D. (Montréal)
 Rosaria Tanferna, M.D. (Montréal)
 Isabelle Tardif, M.D. (Montréal)
 Dominique Tessier, M.D. (Montréal)
 Maurice Thibault, M.D. (Montréal)
 Geneviève Tondreau, M.D. (Montréal)
 François Tremblay, M.D. (Montréal)
 Dominique Trempe, M.D. (Montréal)
 Alain Turcotte, M.D. (Montréal)
 Olga Valdivia, M.D. (Montréal)
 Maxime Valois, M.D. (Sherbrooke)
 Stéphane Vanier, M.D. (Montréal)
 Mariette Varvarikos, M.D. (Montréal)
 Jean-Pierre Villeneuve, M.D. (Montréal)
 Martin Vincent, M.D. (Montréal)

Responsables de formation clinique
 Christian Assaf, M.D. (Montréal)
 David Barbeau, M.D. (Sherbrooke)
 Yolande Bary Charles, M.D. (France)
 Pierre Bastien, M.D. (Montréal)
 François Bertrand, M.D. (McGill)

Alicia Bedkowska, M.D. (Académie de médecine de Cracovie)
 Yvan Bernier, M.D. (Laval)
 Sadok Besrouer, Diplôme de Docteur (Lyon)
 Madeleine Biron Sutto, M.D. (Montréal)
 Julie Boivin, M.D. (Sherbrooke)
 Richard Boisvert, M.D. (Montréal)
 Wilfrid Boisvert, M.D. (Montréal)
 Karine Boucher, M.D. (Montréal)
 Guy Boudreau, M.D. (Montréal)
 Jean Bougard, M.D. (Montréal)
 Karine Bouillon, M.D. (Montréal)
 Michel Bourbeau, M.D. (Montréal)
 Nicole Bricault, B.Sc. (Montréal)
 Martin Brizard, M.D. (Montréal)
 Gaëtan Brouillard, M.D. (Montréal)
 Anne Bruneau, M.D. (Laval)
 Nicolas Chan Wai Ling, M.D. (McGill)
 Marc-André Charron, M.D. (Sherbrooke)
 Alex Chatelier, M.D. (Montréal)
 Christian Clavel, M.D. (Montréal)
 Annie Cloutier, M.D. (Montréal)
 Louise Corneille, M.D. (Montréal)
 Pierre Côté, M.D. (Laval)
 Céline Crowe, M.D. (Montréal)
 Josée D'Astous, M.D. (Montréal)
 Éric Delage, M.D. (Montréal)
 Annie Demers, M.D. (Montréal)
 Daniel Demers, M.D. (Montréal)
 Yves Demers, M.D. (Laval)
 Catherine Demontigny, M.D. (Montréal)
 Jean-Luc Desmarais, M.D. (Montréal)
 Jean Duckett, M.D. (Montréal)
 Serge Dufresne, M.Sc. (UQAM), M.D. (Montréal)
 Mario Dumas, B.Sc. (Montréal)
 Serge Dumont, M.D. (Montréal)
 Julie Dupont, M.D. (Laval)
 Daniel Émond, M.D. (Montréal)
 Raymonde Fortin, B.Sc. (Ottawa), B.Sc. (Montréal)
 Jacques Fournier, M.D. (Montréal)
 Guy Frenette, M.D. (Laval)
 Louise Gagnon, M.D. (Montréal)
 Claire Gaudreault, M.D. (Sherbrooke)
 Neil Gaul, M.D. (Montréal)
 Nathalie Gauvin, M.D. (Laval)
 Stéphane Gendron, M.D. (Montréal)
 Pascale Gingras, M.D. (Laval)
 Francis Gossard, M.D., Ph.D. (Montréal)
 Isabelle Gosselin, M.D. (Sherbrooke)
 Julie Grégoire, B.Sc. (McGill), M.D. (Montréal)
 Maroussia Groleau, M.D. (Montréal)
 Samuel Harper, M.D. (Montréal)
 Banafcheh Hejazi, M.D. (Montréal)
 Le Uyen Anh Hoang, M.D. (Montréal)
 Roger Hobden, M.D. (Montréal)
 Nathalie Ifergan, M.D. (Montréal)
 Geneviève Jacob, M.D. (McGill)
 Philippe Karazivan, M.D. (Montréal)
 Isabelle Jolicoeur, M.D. (Sherbrooke)
 Yves Lachance, M.D. (Laval)
 NgocNga (Alexia) Lam, M.D. (Sherbrooke)
 Danielle Lanoue, M.D. (Montréal)
 Daniel Laurin, M.D. (Montréal)
 Guy Lauzon, M.D. (Sherbrooke)
 Renée-Marthe Leblanc, M.D. (Montréal)
 Jean Sébastien Leduc, M.D. (Montréal)
 Francine Léger, M.D. (Montréal)
 Guylaine Lemay, M.D. (Montréal)
 Marthe Lessard, M.D. (Laval)
 Thuy Linh Le Quoc, M.D. (Sherbrooke)
 Lise Lussier, maîtrise en arts (UQAM)
 Caroline Noory, M.D. (Sherbrooke)
 Martine Montigny, M.D. (Louvain), M.Sc. (Montréal)
 Geneviève Ostiguy, M.D. (Montréal)
 Michel Paquin, M.D. (Laval)

Yves Parent, M.D. (Montréal)
 Paul Pelletier, M.D. (Montréal)
 Micheline Pelletier, M.D. (Montréal)
 Yves Piché, M.D. (Montréal)
 Charles Pless, M.D. (Montréal)
 Diane Poirier, M.D. (Montréal)
 Josée Provencher, M.D. (Montréal)
 Louis Prud'homme, M.D. (Montréal)
 Marie-Claude Raymond, M.D. (Montréal)
 Martine Raymond, M.D. (Montréal)
 Christyne Ricard, M.D. (Montréal)
 Claude Rivard, M.D. (Montréal)
 John Sikiniotis, M.D. (Sherbrooke)
 Fanny Sutto, B.Sc., M.D. (Montréal)
 Geneviève Talbot, M.D. (Sherbrooke)
 Sébastien Thibault, M.D. (Montréal)
 Sabine Trahan, M.D. (Montréal)
 Xia-Hoé Tran, M.D. (Sherbrooke)
 Louise Trépanier, M.D. (Montréal)
 Ung Muoy, M.D. (Montréal)
 Suzie Vermette, M.D. (Montréal)
 Diane Villeneuve, M.D. (Montréal)

Professeur associé

Hassan Soubhi, M.D. (Montréal)

Stages

La description détaillée des stages de ces divers programmes peut être obtenue en s'adressant au secrétariat du Département au 514-343-2085.

MDF

Le programme de médecine familiale comporte des stages obligatoires de formation : l'équivalent de huit périodes de quatre semaines à l'unité de médecine familiale. Parmi les stages à option, on retrouvera nécessairement la périnatalité, les soins aux personnes âgées, la santé mentale, la toxicomanie, les soins aux personnes atteintes de VIH, les soins intensifs, la médecine tropicale, les soins palliatifs et les soins d'urgence. Le résident pourra également effectuer des stages à option dans différents secteurs d'intérêt selon ses objectifs de formation. Il aura également la possibilité de choisir des stages orientés vers l'enseignement/recherche. Le programme a une durée de 3 années.

Les étudiants admis à ce programme sont inscrits selon le statut d'étudiant plein temps ou demi-temps.

Ce programme comporte des cours théoriques.

Les programmes de médecine familiale et d'urgence, de médecine familiale et soins aux personnes âgées, de soins palliatifs comportent une année supplémentaire de stages obligatoires et à option.

Ces programmes comportent des cours théoriques. Pour être éligibles, les étudiants doivent avoir complété la résidence en médecine familiale ou un équivalent.

Les étudiants admis à ces programmes sont inscrits selon le statut d'étudiant plein temps ou demi-temps.

Le programme de médecine d'urgence est un programme essentiellement composé de stages cliniques.

Programme de médecine nucléaire 6-555-1-0

Programme de radiologie diagnostique 6-545-1-0

Programme de radio-oncologie 6-550-1-0

Département de radiologie, radio-oncologie et médecine nucléaire

Responsable du programme de médecine nucléaire : Michel Picard, tél. : 514-890-8000, poste 36226

Responsable du programme de radiologie diagnostique : Josée Dubois, tél. : 514-345-4637

Responsable du programme de radio-oncologie : Carole Lambert, tél. : 514-890-8000, poste 25875

Le comité des études supérieures des programmes de médecine nucléaire, de radiologie diagnostique et de radio-oncologie assure la gestion des programmes.

Membres du Comité des études supérieures

Marie-Josée Berthiaume, Hôpital Notre-Dame
Renée Déry, Hôpital St-Luc
Josée Dubois, Hôpital Ste-Justine
Laurent Garel, Hôpital Ste-Justine
François Guilbert, Hôpital Notre-Dame
Chantale Lapierre, Hôpital Ste-Justine
Odile Prosmann, Hôpital Hôtel-Dieu
Daniel Roy, Hôpital Notre-Dame
Caroline Samson, Hôpital du Sacré-Cœur
Patricia Ugolini, Institut de cardiologie de Montréal

Personnel enseignant ***Directeur et professeur titulaire de clinique**

Pierre M. Bourgouin, M.D. (Montréal)

Professeurs titulaires

Guy Breton, M.D. (Sherbrooke)
Guy Cloutier, M.Sc.A., Ph.D. (Poly, Montréal)
Josée Dubois, M.D. (Sherbrooke)
Michel Lafortune, M.D. (Montréal)
Jean Raymond, M.D. (Montréal)
Louise Samson, M.D. (Sherbrooke)
Gilles Soulez, M.D. (Paris)

Professeurs titulaires de clinique

Jean Chalaoui, M.D. (Liban)
Raymonde Chartrand, M.D. (Montréal)
Denis Filiatrault, M.D. (Montréal)
Laurent Garel, M.D. (Paris)
Andrée Grignon, M.D. (Montréal)
Gilles Hudon, M.D. (Laval)
Jacques Lespérance, M.D. (Montréal)
Jean Lette, M.D. (McGill)
Jean Léveillé, M.D. (Montréal)
Dominique Marton, M.D. (Montréal)
Vincent Oliva, M.D. (Sherbrooke)
Denise Ouimet-Oliva, M.D. (Montréal)
Daniel Picard, M.D. (Montréal), M.Sc. (London)
Daniel Roy, M.D. (Montréal)
Jean-Paul Soucy, M.D. (Montréal)
Raymond Taillefer, M.D. (Montréal)
Éric Therasse, M.D. (Laval)

Chercheur titulaire

Yvan Boulanger, Ph.D. (Ottawa)

Professeurs agrégés de clinique

Jean-Paul Bahary, M.D. (Montréal)
Céline Bard, M.D. (Ottawa)
Jacques Boisvert, M.D. (Montréal)
Nathalie Bureau, M.D. (Montréal)
Étienne Cardinal, M.D. (Montréal)
Carl Chartrand-Lefebvre, M.D. (Montréal)
Marie-Pierre Cordeau, M.D. (Montréal)
Guy Cousineau, M.D. (Montréal)
Jean-Claude Décarie, M.D. (Montréal)
Renée Déry, M.D. (Laval)
Serge Éthier, M.D. (Montréal)
Marie-Claire Eybalin, M.D. (Montréal)
Robert Fillion, M.D. (Montréal)
Suzanne Fontaine, M.D. (Montréal)
Michel Gélinas, M.D. (Montréal)
David Gianfelice, M.D. (McGill)
Ronald Guérin, M.D. (Laval)
Raymond Lambert, M.D. (Sherbrooke)
François Lamoureux, M.D. (Sherbrooke), M.Sc. (Londres)
Jean Laperrrière, M.D. (Montréal)
Roger Ledoux, M.D. (Montréal)
Lise Lemarbre, M.D. (Montréal)
Raymond-Jean Lemieux, M.D. (Ottawa)
Luigi Lepanto, M.D. (Montréal)
André Levasseur, M.D. (Laval)

* Sont habilités à œuvrer aux cycles supérieurs les membres du personnel enseignant qui y ont été affectés. Prière de s'informer auprès des autorités directement responsables des programmes d'études ou auprès de la Faculté des études supérieures.

Viviane Nicolet, M.D. (Sherbrooke)
Éléonore Paquet, M.D. (Laval)
Michel Picard, M.D. (Montréal)
Odile Prosmann, M.D. (Montréal)
Pierre Robillard, M.D. (Montréal)
Françoise Rypens, B.Sc., M.D. (Université libre de Bruxelles)
Pierre Rousseau, M.D. (Sherbrooke)
Alain Weill, Dipl. d'État de docteur en médecine (René-Descartes, Paris V)

Chercheur agrégé

Mario Beaugard, Ph.D. (Montréal)

Professeurs adjoints de clinique

André Arsenault, M.D. (Montréal)
Benoit Aubin, M.D. (Montréal)
Daniel Beauchamp, M.D. (Montréal)
Sylvain Beaulieu, M.D. (Laval)
Danielle Bédard, M.D. (Laval)
Manon Bélaïr, M.D., M.Sc. (Montréal)
Charles Bernard, M.D. (Montréal)
Marie-Josée Berthiaume, M.D. (Montréal)
Jocelyn Blais, M.D. (Laval)
Luc Boucher, M.D. (Montréal)
Pierre André Boulianne, M.D. (Montréal)
France Bourdon-Conochie, M.D. (McGill)
Louis Carignan, M.D. (Laval)
Raymond Carrier, M.Sc. (Montréal)
Michel Cerino, M.D. (Montréal)
Simon Charlebois, M.D. (Montréal)
Christian Cohade, M.D. (Laval)
Pauline Daigle, M.D. (Laval)
Pierre Del Vecchio, M.D. (Montréal)
Neil Denbow, M.D. (McGill)
David Donath, M.D. (McGill)
Michel-Pierre Dufresne, M.D. (Sherbrooke)
Vagharchag Ehamdjian, M.B., Ch.B. (Alexandrie)
Pierre Gagné, M.D. (Sherbrooke)
Danielle Gilbert, M.D. (Sherbrooke)
Marie-France Giroux, M.D. (Sherbrooke)
Nicole Gougeon, M.D. (Montréal)
Jean Grégoire, M.D. (Montréal)
Jean-Pierre Guay, M.D. (Montréal)
François Guilbert, M.D. (Sherbrooke)
François Harel, M.D. (Laval)
Marjorie Jolicoeur, M.D. (Montréal), M.Sc. (UQÀM)
Viviane Khoury, M.D. (McGill)
Louis Laflamme, M.D. (Laval)
Lucie Lalonde, M.D. (Montréal)
Carole Lambert, M.D. (Sherbrooke)
Chantale Lapierre, M.D. (Sherbrooke)
Sophie Laplante, M.D. (Montréal)
Gilles Lavallée, M.D. (Montréal)
Jacques Lesage, M.D. (Laval)
Jean-Philippe Mercier, M.D. (Laval)
Francis Méthot, M.D. (Montréal)
Marie-Claude Miron, M.D. (Montréal)
Christian Morin, M.D. (Montréal)
Thu-Van Nguyen-Huynh, M.D. (Montréal)
Phuc Félix Nguyen-Tan, M.D. (McGill)
Pierre Perreault, M.D. (Sherbrooke)
Julie Prénovault, M.D. (Manitoba)
Danielle Raymond, M.D. (Montréal)
Isabelle Roy, M.D. (Montréal)
Guy Saint-Georges, M.D. (Montréal)
Caroline Samson, M.D. (Laval)
Daniel Tausky, M.D. (Suisse)
Micheline Thibodeau, M.D. (Montréal)
Isabelle Trop, M.D. (McGill)
Sophie Turpin, M.D. (Montréal)

Chercheurs adjoints

Gilles Beaudoin, Ph.D. (Montréal)
Sophie Lerouge, M.Sc., Ph.D. (Montréal)
Roch Litz Maurice, Ph.D. (Montréal)
Oury Monchy, M.Sc. et Ph.D. (London, Angleterre)

Chargés d'enseignement de clinique

Claude Albaret, M.Sc. (McGill)
 Pascale Audet, M.D. (Montréal)
 Jean-Martin Baillargeon, M.D. (Laval)
 Gaëtan Barrette, M.D. (Montréal)
 Marie-Claude Beauchemin, M.D. (Sherbrooke)
 Nancy Béchar, M.D. (Sherbrooke)
 Dominic Béliveau-Nadeau, M.Sc. (Laval)
 Réal Besner, M.Sc. (Montréal)
 Noël Blais, Ph.D. (McGill)
 Hugo Bouchard, M.Sc. (McGill)
 Louis Bouchard, M.D. (Montréal)
 Chantal Boudreau, M.Sc. (McGill)
 Christian Boukaram, M.D. (Montréal)
 Stéphane Carignan, M.D. (Montréal)
 Jean-François Carrier, Ph.D. (Laval)
 Pierre Chabot, M.D. (Laval)
 Jean-Charles Côté, Ph.D. (Montréal)
 Geneviève Coulombe, M.D. (Montréal)
 Iona Maria Danet, M.D. (Montréal)
 Julie David, M.D. (Montréal)
 Sandrine David, M. de physique (Franche-Comté)
 Marie-Claire Descary, M.D. (Montréal)
 Sylvain Deschesnes, Ph.D. (Laval)
 Éric Desmarais, M.D. (McGill)
 Francine Dinelle, Ph.D. (Poly, Montréal)
 Nasser Djennaoui, Ph.D. (Angleterre)
 Robert Doucet, M.Sc. (McGill)
 Michel Dubé, M.D. (Montréal)
 Bernard Fortin, M.D. (Montréal)
 Marie-André Fortin, M.D. (Sherbrooke)
 Alain Gauvin, M.Sc. (McGill)
 Marc Girard, M.D. (Laval)
 Pierre Goulet, Ph.D. (Toronto)
 Yannick Hervieux, M.D. (Montréal)
 Martin Hinse, Ph.D. (McGill)
 Fadi Hobeila, M.Sc. (McGill); M.Sc. (Montréal)
 Denis Houde, M.D. (Laval)
 Benoit Laliberté, M.D. (Montréal)
 Alexandre Lamarre, M.D. (Sherbrooke)
 Stéphanie Lassalle, M.Sc. (Toulouse, France)
 Sophie Lavertu, M.D. (Laval)
 Pierre-David Lefebvre, M.Sc. (McGill), M.D. (Laval)
 Céline Lemaire, M.D. (Montréal)
 Monique Lessard, M.D. (Laval)
 Charles Martel, M.Sc. (Sherbrooke)
 Anne Martin, M.D. (Montréal)
 Maryse Mondat, M.Sc. (McGill)
 Jessica Murphy-Lavallée, M.D. (McGill)
 Thuy Khanh Nguyen, M.D. (McGill)
 Lysanne Normandeau, B.Sc. (Montréal)
 Robert Ouellet, M.Sc. (Laval)
 Karina Pérusse, M.D. (Laval)
 Michel Philie, M.D. (Montréal)
 Joséphine Pressacco, M.D. (Toronto)
 Slimane Rahmani, M.Sc. (Montréal)
 Antoine Robillard, M.D. (Laval)
 Michel Rochon, M.D. (Montréal)
 Isabelle Rousseau, M.D. (Montréal)
 Jean-François Talbot, M.Sc. (Poly, Montréal)
 An Tang, M.D. (Sherbrooke)
 Hugo Tremblay, M.Sc. (McGill)
 Patricia Ugolini, M.D. (Montréal)
 Martin Veilleux, M.D. (Laval)
 Jean-Marc Villemare, M.D. (Montréal)
 Wieslaw Wierzbicki, M.Sc. (Varsovie), Ph.D. (Montréal)

Cours et stages

La description détaillée des stages de ces divers programmes peut être obtenue en s'adressant au secrétariat des études médicales postdoctorales de la Faculté de médecine.

Les étudiants admis à ces programmes sont inscrits selon le statut d'étudiant plein temps ou demi-temps.

MNU

Le programme de médecine nucléaire comporte des stages obligatoires et à option pendant au moins 5 années avec la possibilité d'une 6^e année complémentaire. Ce programme comporte les cours théoriques suivants :

Physique nucléaire
 Instrumentation
 Dosimétrie et radioprotection
 Système endocrinien
 Système génito-urinaire
 Système musculo-squelettique
 Système pulmonaire
 Radiopharmacie
 Informatique – théorie
 Système nerveux
 Système cardiovasculaire
 Système gastro-intestinal
 Thérapie par radionucléides
 Statistiques et mathématiques
 Radiobiologie et radioprotection
 Syst. Hémato. : RAimmuno, onco, infection
 Pédiatrie nucléaire
 Administration, gestion et éthique
 Technique et étude de film
 Cyclotron et positon

RAD

Le programme de radiologie diagnostique comporte des stages obligatoires et à option pendant au moins 5 années avec la possibilité d'une 6^e année complémentaire.

Options du programme**Neuroradiologie**

Si le candidat décide de prendre l'option neuroradiologie, la 5^e année du programme de radiologie-diagnostique, avec ses stages à option, devient la 1^{re} année du programme de neuroradiologie.

Radiologie pédiatrique

Si le candidat décide de se spécialiser en radiologie pédiatrique, la 5^e année du programme de radiologie diagnostique, avec ses stages à option, devient la 1^{re} année du programme de radiologie pédiatrique.

Radiologie diagnostique

RAD 6040 Radiologie génito-urinaire – Doppler, 1 cr.
 RAD 6050 Radiologie gastro-intestinale, 1 cr.
 RAD 6060 Radiologie musculosquelettique, 1 cr.
 RAD 6070 Neuroradiologie, 1 cr.
 RAD 6080 Échographie obstétrique, 1 cr.
 RAD 6100 Radiologie cardiaque, 1 cr.
 RAD 6110 Radiologie pulmonaire, 1 cr.
 RAD 6120 Radiologie vasculaire, 1 cr.
 RAD 6130 Physique de la radiologie classique, 3 cr.
 RAD 6135 Physique de la radiologie moderne, 3 cr.

Pour obtenir l'horaire de ces cours, s'adresser à France Leblanc, tél. : 514-343-5855 ou france.leblanc@umontreal.ca

RAO

Le programme de radio-oncologie comporte des stages obligatoires et à option pendant au moins 5 années avec la possibilité d'une 6^e année complémentaire.

L'année complémentaire peut se dérouler dans les spécialités de la radiothérapie neuro-oncologique, gynécologique ou en brachythérapie. Cours théoriques :

Radio-physique
 Dosimétrie
 Radio-biologie
 Statistiques
 Épidémiologie
 Bioéthique

Communication
Radiothérapie neuro-oncologique
Radiothérapie O.R.L.
Radiothérapie thoracique
Radiothérapie et cancers du sein
Radiothérapie digestive
Radiothérapie gynécologique
Radiothérapie urologique
Radiothérapie pédiatrique
Radiothérapie et sarcomes
Radiothérapie hématologique
Brachythérapie

Programme de microbiologie médicale et infectiologie

6-500-1-0

Département de microbiologie et immunologie

Responsable du programme : Claire Béliveau
Secrétariat : tél. : 514-343-6111-1-3129

Le comité des études supérieures du département de Microbiologie et immunologie assure la gestion des programmes.

Membres du Comité des études supérieures

Claire Béliveau
Jocelyn Delorme
Christiane Gaudreau
Louise Labrecque
Guy Lemay
Danielle Rouleau
Benoît Thivierge
Nathalie Turgeon

Personnel enseignant *

Directeur et professeur titulaire

Pierre Belhumeur, M.Sc., Ph.D. (Montréal)

Professeurs titulaires

Fernando Alvarez, diplômé de Médecine (Buenos Aires)
Pierre Auger, M.D., M.Sc. (Montréal)
Jean Barbeau, Ph.D. (Laval)
Éric Cohen, Ph.D. (Montréal)
François Coullée, M.D. (Montréal)
Louis De Repentigny, M.D., M.Sc. (Montréal)
Marc Drolet, Ph.D. (Montréal)
Patrick Hallenbeck, Ph.D. (Berkeley, California)
Guy Lemay, M.Sc. (Montréal), Ph.D. (McGill)
Françoise Le Deist, M.D. (Paris VII), Ph.D. (Paris VI)
José P.C.A. Menezes, D.M.V. (Perouse), Ph.D. (Ottawa)
Serge Montplaisir, M.D., M.Sc. (Montréal)
Richard Morisset, M.D., M.Sc. (Montréal)
Rafick-Pierre Sekaly, M.Sc. (Montréal), D.Sc. (Lausanne)

Professeurs titulaires de clinique

Anne-Marie Bourgault, M.D. (Sherbrooke)
Christiane Gaudreau, M.D. (Montréal)
François Lamothe, M.D., M.Sc. (Montréal)
Michel Laverdière, M.D., M.Sc. (Montréal)
Emil Toma, Docteur en médecine (Bucarest)
Pierre L. Turgeon, M.D., M.Sc. (Montréal)
Jean Vincelette, M.D., M.Sc. (Montréal)

Chercheurs titulaires

Paul Jolicoeur, M.D., Ph.D. (Laval)
Yves Langelier, Ph.D. (Sherbrooke)
Tarik Möröy, Ph.D. (Allemagne)

Professeurs agrégés

Michel Roger, M.D., Ph.D. (Montréal)
George Szatmari, Ph.D. (McGill)
Jacques Thibodeau, M.Sc. (Sherbrooke), Ph.D. (Laval)

Professeurs agrégés de clinique

Paul Bayardelle, M.D. (Strasbourg)
Claire Béliveau, M.D. (Montréal)
Jocelyn Delorme, M.D. (Montréal)
Elie Haddad, M.D. (Paris)
Céline Laferrière, M.D. (Laval)
Claude Lemieux, M.D. (Montréal)
Denis Phaneuf, M.D., M.Sc. (Montréal)
Michel Poisson, M.D. (Montréal)
Madeleine Ravaoarino, M.Sc. (Sherbrooke), Ph.D. (Montréal)
Jean Robert, M.D., M.Sc. (Montréal)
Danielle Rouleau, M.D., M.Sc. (Montréal)
Pierre St-Antoine, M.D. (Montréal)
Karl Weiss, M.D., M.Sc. (Montréal)

Chercheurs agrégés

Ali Ahmad, D.M.V., M.Sc. agriculture (Faisalabad), Ph.D. (Cornell)
Carolina Alfieri, Ph.D. (Montréal)
Elliott Drobetsky, Ph.D. (York)
Sophie Laberge, M.D. (Laval)
Hugo Soudeyns, Ph.D. (McGill)

Professeures adjointes

France Daigle, Ph.D. (Montréal)
Cécile Tremblay, M.D. (Montréal)

Professeurs adjoints de clinique

Guy Albert, M.D. (Montréal)
Anne-Marie Demers, M.D. (Montréal)
Yves Girouard, M.D. (Montréal)
Louise Labrecque, M.D. (Montréal), Ph.D. (London)
Annie-Claude Labbé, M.D. (Sherbrooke)
Pierre-Jean Laflamme, M.D. (Montréal)
Brigitte Malette, Ph.D. (Montréal)
Richard Marchand, M.D. (Montréal)
Claudine Matte, Ph.D. (Laval)
Grégoire Noël, M.D. (Mexico), M.Sc. (Montréal)
Gilbert Pichette, M.D. (Montréal)
Louise Poirier, M.D. (McGill)
Johanne Poudrier, Ph.D. (Montréal)
Fabien Rallu, Ph.D. (Pierre-et-Marie Curie, Paris VI)
Lise-Anne St-Jean, M.D. (Montréal)

Chercheurs adjoints

Petronela Ancuta, Ph.D. (Paris-Sud, Paris XI)
Abdellah Belmaaza, Ph.D. (Montréal)
Idriss Djilali-Saïah, Ph.D. (Paris-Sud, Paris XI)
Sylvie Lesage, Ph.D. (McGill)

Chargés d'enseignement de clinique

Claude Fortin, M.D. (Montréal)
Céline Rousseau, M.D. (Laval)
Benoit Thivierge, M.D. (Montréal)
Carlos Vega-Jacome, M.D. (U. Nationale de la Colombie), M.Sc. (Montréal)

Responsable de formation clinique

Monique Goyette, M.D. (Montréal)

Attachés de recherche

Elias El Haddad, Ph.D. (McGill)
Dominique Gauchat-Feiss, Doctorat (Genève)

Professeurs associés

Roland Brousseau, Ph.D. (Massachusetts)
Luchino Cohen, (Paris-Sud, Paris XI)
Diane Fournier, Ph.D. (UQ à Québec)
Lyne Gagnon, Ph.D. (Sherbrooke)
Anne Gatignol, Ph.D. (Toulouse)
Serge Guiot, Doctorat en sciences de l'environnement (Fondation universitaire Luxembourgeoise)
Georg Hollander, M.D. (Suisse)
Bernard Massie, Ph.D. (Montréal)
Luke Masson, B.Sc. (Waterloo), Ph.D. (McGill)
Andrew Moulard, Ph.D. (McGill)
Alaka Mullick, Ph.D. (Illinois, État)
Bouchra Sehrir, Ph.D. (Montréal)
Marc Vaillancourt, Ph.D. (Montréal)

* Sont habilités à œuvrer aux cycles supérieurs les membres du personnel enseignant qui y ont été affectés. Prière de s'informer auprès des autorités directement responsables des programmes d'études ou auprès de la Faculté des études supérieures.

Professeurs émérites

Sorin Sonea
Fernand Turgeon

Cours et stages**MCB**

Le programme de microbiologie médicale et infectiologie comporte des stages obligatoires et à option pendant au moins 5 années avec la possibilité d'une 6^e année complémentaire.

Les étudiants admis à ce programme sont inscrits selon le statut d'étudiant plein temps ou demi-temps.

La description détaillée des stages peut être obtenue en s'adressant au secrétariat du Département au 514-343-6111-1-3129.

Les cours théoriques du programme s'échelonnent sur une période de trois années. Ces cours sont présentés sous forme de leçons magistrales, tables rondes, séminaires, club de lecture, lectures dirigées, ou autres avec participation active des résidents favorisant l'auto-apprentissage. Ces cours comportent un examen écrit obligatoire avec droit de reprise.

Bactériologie

- MCB 6011 Bactériologie expérimentale, 1 cr.
MCB 6012 Microbiologie fondamentale, 3 cr.
MCB 6020 Systématique bactérienne, 3 cr.
MCB 6081 Introduction au clonage génique, 2 cr.

Mycologie

- MCB 6070 Mycologie médicale, 3 cr.

Immunologie

- MCB 6031 Immunologie fondamentale, 3 cr.
MCB 6033 Immunologie expérimentale, 3 cr.
MCB 6034 Immunologie médicale, 3 cr.

Parasitologie

- MCB 6068 Parasitologie médicale, 3 cr.

Virologie

- MCB 6040 Virologie et techniques virologiques, 3 cr.
MCB 6044 Virologie expérimentale, 1 cr.
MCB 6045 Virologie fondamentale, 4 cr.
MCB 6090 Virologie médicale, 3 cr.

Synthèses

- MCB 6210 Microorganismes–pathogénicité, immunité, 3 cr.
MCB 8091 Maladies infectieuses, 6 cr.

Principales maladies infectieuses chez l'adulte et l'enfant : physiopathologie, diagnostic clinique et de laboratoire, prévention et traitement.

Cours en administration

Ce cours est obligatoire pour tous les candidats du programme et se donne aux trois ans. Les sujets suivants sont enseignés : structure administrative et médicale d'un centre hospitalier et leurs implications, le plan des effectifs médicaux, le fonctionnement médico-administratif d'un service ou d'un département de microbiologie.

Programme d'obstétrique-gynécologie 6-505-1-0**Département d'obstétrique-gynécologie**

Responsable du programme : Marie-Josée Dupuis, tél. : 514-343-5829

Membres du Comité des études supérieures

Jacques Bourque
Johanne Dubé
Julie Dumont
Marie-Josée Dupuis
Suzanne Fortin, représentante des résidents
William Fraser
Philippe Gauthier
Valérie Héту
Lynda Hudon

Line Leduc
Nathalie Leroux
Stéphane Ouellet
Chantal Rivard
Andrée Sansregret

Personnel enseignant ***Directeur et professeur titulaire**

William Fraser, M.D. (Dalhousie), M.Sc. (Calgary)

Professeurs titulaires

Serge Bélisle, M.D. (Montréal)
Gilles Bleau, Ph.D. (Montréal)
Marc Boucher, M.D. (Montréal)
Pierre Drouin, M.D. (Ottawa)
Diane Michèle Provencher, M.D. (Montréal)
Jean St-Louis, Ph.D. (Sherbrooke)

Professeurs titulaires de clinique

Robert Gauthier, M.D. (Montréal)
Pierre Fugère, M.D. (Montréal)

Professeurs agrégés

François Maurice Audibert, M.D. (Paris)
Michèle Brochu, M.D. (Laval)
Alexandre Dumont, M.D. (Paris)
Marie-Josée Dupuis, M.D. (Montréal)
Philippe Gauthier, M.D. (Montréal)
Bernard Lambert, M.D. (Montréal)
Line Leduc, M.D. (Montréal)

Professeurs agrégés de clinique

Joanne Benoit, M.D. (Montréal)
François Bissonnette, M.D. (Montréal)
Diane Francoeur, M.D. (Laval)
Philippe Gauthier, M.D. (Montréal)
Linda Hudon, M.D. (Montréal)
Julien Lord, M.D. (Laval)
André Masse, M.D. (Montréal)
Bertrand Michon, M.D. (Montréal)
Lucie Morin, M.D. (Sherbrooke)

Chercheur agrégé

François Dubé, Ph.D. (Montréal)

Professeures adjointes

Marie-Josée Bédard, M.D. (McGill)
Marie-Hélène Mayrand, M.D. (Montréal)

Professeurs adjoints de clinique

Guylaine Asselin, M.D. (Montréal)
Louis Beaumont, M.D. (Montréal)
Jacques Bourque, M.D. (Montréal)
Christine Cadrin, M.D. (Laval)
Johanne Dubé, LL.B. (Sherbrooke), M.D. (Montréal)
Suzy Gascon, M.D. (Montréal)
Louis R. Granger, M.D. (Montréal)
Jacques Kadoch, M.D. (Montréal)
Daniel Landry, M.D. (Montréal)
Louise Lapensée, M.D. (Laval)
Marie-Claude Lemieux, M.D. (McGill)
Pierre Miron, M.D. (Sherbrooke)
Stéphane Ouellet, M.D. (Montréal)
Robert Pichet, M.D. (Montréal)
Chantal Rivard, M.D. (Montréal)
Geneviève Roy, M.D. (Montréal)
Robert Sabbah, M.D. (Montréal)
Philippe G. Sauthier, M.D. (Montréal)
Marie-Soleil Wagner, M.D. (Montréal)
Michel Welt, M.D. (Montréal)

Chercheurs adjoints

Zoha Kibar, M.Sc. (Beyrouth), Ph.D. (McGill)
André Tremblay, B.Sc. (UQAM), M.Sc. (Montréal), Ph.D. (Sherbrooke)
Luo Zhong-Cheng, M.D. (Montréal)

* Sont habilités à œuvrer aux cycles supérieurs les membres du personnel enseignant qui y ont été affectés. Prière de s'informer auprès des autorités directement responsables des programmes d'études ou auprès de la Faculté des études supérieures.

Chargés d'enseignement de clinique

François Beaudoin, M.D. (Montréal)
 Martine Bernard, M.D. (Sherbrooke)
 Rania Bou Habib, M.D. (Paris)
 René Chemaly, M.D. (Beyrouth)
 Jocelyne Desjardins, M.D. (Montréal)
 Anne Di Zazzo, M.D. (Montréal)
 Louise Duperron, M.D. (Montréal)
 Julie Guimond, M.D. (Montréal)
 Yves Korcaz, Doctorat en médecine (Grenoble), M.Sc. (Montréal)
 Annick Laroche, M.D. (Montréal)
 Nathalie Leroux, M.D. (Montréal)
 Omer Poulin, B.Pharm. (Montréal), M.D. (Louvain), M.A. (UQÀM)
 Andrée Sansregret, M.D. (Montréal)

Professeurs associés

Emmanuel Bujold, M.D. (Montréal)
 Julie Lafond, B.Sc. (Laval), Ph.D. (Montréal)

Cours et stages**OGY**

Le programme d'obstétrique-gynécologie comporte des stages obligatoires et à option pendant cinq, six ou sept ans avec la possibilité d'une année complémentaire.

Les étudiants admis à ce programme sont inscrits selon le statut d'étudiant plein temps ou demi-temps.

La description détaillée des stages peut être obtenue en s'adressant au secrétariat du Département au 514-343-5829.

Les aspects biologiques de l'infertilité

Le Fellow sera initié aux différents aspects biologiques sous-jacents au diagnostic et au traitement de l'infertilité. L'accent sera mis sur les différentes techniques en andrologie et en reproduction médicalement assistée.

Reproduction humaine

Ce cours décrit les bases fondamentales des processus impliqués dans la reproduction humaine ainsi que les causes et mécanismes responsables des pathologies du système reproducteur.

Introduction à la recherche clinique

Ce cours porte sur l'introduction à la recherche clinique et vise à initier à la méthodologie de la recherche ainsi qu'à une critique adéquate de la revue de la littérature.

Cours obligatoire en médecine maternelle et fœtale.

Séminaire de recherche en périnatalogie

Présentation de recherches en cours par les spécialistes, les fondamentalistes et les étudiants gradués de médecine maternelle et fœtale et de néonatalogie.

Cours de biologie moléculaire

Ce cours de douze heures porte sur l'introduction à la biologie moléculaire et est offert au centre de recherche de l'Hôpital Sainte-Justine.

Cours obligatoire en oncologie gynécologique

PBC 6085 Cancérologie, 3 cr.

Programme d'ophtalmologie**6-475-1-0****Département d'ophtalmologie**

Responsable du programme : Patrick Hamel, tél. : 514-343-7094

Personnel enseignant ***Directrice et professeure titulaire**

Hélène Boisjoly, M.D. (Sherbrooke), M.P.H. (Johns Hopkins University)

Professeur titulaire

Pierre Labelle, M.D. (Montréal)

Professeurs agrégés

Isabelle Brunette, M.D. (Montréal)
 Christine Corriveau, M.D. (Montréal)
 Leonard Levin, M.D. (Harvard), Ph.D. (Harvard)

* Sont habilités à œuvrer aux cycles supérieurs les membres du personnel enseignant qui y ont été affectés. Prière de s'informer auprès des autorités directement responsables des programmes d'études ou auprès de la Faculté des études supérieures.

Professeurs agrégés de clinique

Alfred Assalian, M.D. (Montréal)
 Marie-Carole Boucher, M.D. (Montréal)
 Jean-Louis Jacob, M.D. (Montréal)
 Isabelle Hardy, M.D. (Montréal)
 Mark Lesk, M.D. (McGill), M.Sc. (Weizmann Institute of Science)
 Nicole Robillard, M.D. (Montréal)
 Paul Thompson, M.D. (Montréal)

Professeurs adjoints de clinique

Jean-Daniel Arbour, M.D. (Montréal)
 Maryam Aroichane, M.D. (Montréal)
 Marie-Josée Aubin, M.D. (McGill), M.Sc. (University College, London)
 Pierre Brais, M.D. (Montréal)
 Line Chevette, M.D. (Montréal)
 François Codère, M.D. (Sherbrooke)
 Louis A. Corriveau, M.D. (Montréal)
 Jean André De Groot, M.D. (Montréal)
 Pierre Demers, M.D. (McGill)
 Jean Duperré, M.D. (Laval)
 Nicole Fallaha, M.D. (Sherbrooke)
 Éric Fortin, M.D. (Laval)
 Patrick Hamel, M.D. (Laval)
 Paul Harasymowycz, M.D. (McGill), M.Sc. (Montréal)
 Pierre Laflamme, M.D. (Montréal)
 Salim Lahoud, M.D. (American University of Beirut)
 Michèle Mabon, M.D. (Manitoba)
 Gilles Marcil, M.D. (Montréal)
 Francine Mathieu-Millaire, M.D. (Montréal)
 Jacqueline Orquin, M.D. (Paris)
 Conrad-R. Pelletier, M.D. (Montréal)
 Mikael Sebag, M.D. (Montréal)

Chercheurs adjoints

Gilbert Bernier, Ph.D. (Montréal)
 Marie-Sylvie Roy, Ph.D. (Montréal)
 Dave St-Amour, Ph.D. (Montréal)

Chargés d'enseignement de clinique

Marie-Lyne Bélair, M.D. (Montréal)
 Richard F. Bergeron, M.D. (Montréal)
 Patrick Boulos, M.D. (Montréal)
 Louise Brossard-Jaimes, M.D. (Montréal)
 Renée Carignan, M.D. (Montréal)
 Louise Charbonneau, M.D. (Montréal)
 Ghassan Cordahi, M.D. (St-Joseph, Beyrouth)
 Daniel Desjardins, M.D. (Sherbrooke)
 Danny Gauthier, B.Sc. (McGill), M.D. (Montréal)
 Michel Gravel, M.D. (Montréal)
 Lucie Khouri, M.D. (Montréal)
 Sophie Leduc, M.Sc., M.D. (Montréal)
 Frédéric Lord, M.D. (Montréal)
 Jeannine Méchaly-Chokron, M.D. (Paris)
 Thao T.B. Nguyen, M.D. (Montréal)
 Tuan Quynh Tram Nguyen, M.D. (Montréal)
 Sébastien Olivier, M.D. (Montréal)
 Luis H. Ospina, M.D. (Pontificia Universidad Javeriana, Bogota, Colombie)
 Manuel Perrier, M.D. (Montréal)
 Michel Podtetenev, M.D. (Montréal)
 Michael Quigley, M.D. (Dalhousie)
 Louis Racine, M.D. (Montréal)
 Alexandre Silvestri, M.D. (Montréal)
 Rosanne Superstein, M.D. (McGill)
 Denis Tardif, M.D. (Laval)
 Pierre-Marie Tassot, M.D. (St-Joseph, Beyrouth)
 Marie-Claude Tremblay, M.D. (Montréal)
 Jamie Wong, B.Sc. (Cambridge), M.D. (Boston)

Cours et stages

Le programme d'ophtalmologie comporte des stages obligatoires et à option pendant au moins 5 années avec la possibilité d'une 6^e année complémentaire.

Les étudiants admis à ce programme sont inscrits selon le statut d'étudiant plein temps et demi-temps.

La description détaillée des stages peut être obtenue en s'adressant au secrétariat du Département au 514-343-7094.

Sciences de base Toronto

Assistance obligatoire au cours de Toronto en embryologie et anatomie, physiologie, optique et réfraction, pathologie oculaire et surspécialités.

- Examen du malade
- Techniques d'ophtalmologie
- Physiologie
- Introduction à la réfraction
- Urgence en ophtalmologie (cours théoriques et confrontations cliniques donnés sur une base de quatre ans)
- Atelier d'éthique
- Neuro-ophtalmologie
- Oculoplastie
- Optique, réfraction et basse vision
- Ophtalmologie pédiatrique
- Glaucome
- Segment postérieur
- Segment antérieur
- Chirurgie oculaire
- Recherche et épidémiologie – chirurgie ophtalmique
- Microscope opératoire et instruments
- Préparation du malade
- Anesthésie en ophtalmologie
- Complications chirurgicales

Programme de pédiatrie**6-515-1-0**

Département de pédiatrie

Responsable du programme : Catherine Farrell, tél. : 514-345-4674

Personnel enseignant ***Directeur et professeur agrégé de clinique**

Marc A. Girard, M.D. (Laval)

Professeurs titulaires

Fernando Alvarez, diplôme de Médecine (Buenos Aires)
 Harry Bard, M.D. (Lausanne)
 Sylvain Chemtob, M.D. (Montréal), Ph.D. (McGill)
 Jean-Claude Fournon, M.D. (Haïti)
 Jean-Yves Frappier, M.D. (Montréal)
 Marie Gauthier-Chouinard, M.D. (Laval)
 Damian Labuda, Ph.D. (Adam Mickiewicz)
 Jacques Lacroix, M.D. (Montréal)
 Marie Lambert, M.D. (Montréal)
 Normand Lapointe, M.D., M.Sc. (Montréal)
 Émile Lévy, Ph.D. (Israël), appartenance secondaire
 Grant Mitchell, M.D. (Saskatchewan)
 Andrée-Marie Rasquin-Weber, M.D. (Louvain)
 Pierre Robitaille, M.D. (Montréal), M.Sc. (McGill)
 Élisabeth Rousseau, M.D. (Strasbourg)
 Daniel Sinnett, Ph.D. (Montréal)
 François Teasdale, M.D. (Montréal)
 Richard Tremblay, Ph.D. (London, Angleterre), appartenance secondaire
 Michel Vanasse, M.D. (Montréal)
 Guy Van Vliet, M.D. (Bruxelles)
 Jean Wilkins, M.D. (Montréal)

Professeurs titulaires de clinique

Gloria Jeliu, M.D. (Paris)
 Albert Larbrisseau, M.D. (Montréal)
 Georges-Étienne Rivard, M.D. (Montréal)

Chercheur titulaire

Alexey Pshezhetsky, M.Sc., Ph.D. (Moscou)

Professeurs agrégés

René Carbonneau Ph.D. (Montréal)
 Lionel Carmant, M.D. (Sherbrooke)
 Michèle David, M.D. (Montréal)
 Cheri L. Deal, Ph.D. (McGill), M.D. (Montréal)
 Sophie Laberge, M.D. (Laval)
 Jean-Guy Lapierre, M.D. (Montréal)
 Jacques Michaud, M.D., M.Sc. (Montréal)
 Linda Spigelblatt, M.D. (McGill)
 Robert L. Thivierge, M.D. (Laval)

Professeurs agrégés de clinique

Claire Allard-Dansereau, M.D. (Sherbrooke)
 Benoit Bailey, M.D., M.Sc. (Montréal)
 Anne-Claude Bernard-Bonnin, M.D. (Montréal)
 Christine Boutin, M.D. (Sherbrooke)
 Ana-Maria Carceller-Blanchard, M.D., Ph.D. (Barcelone)
 Josette Champagne, M.D. (Sherbrooke)
 Martin A. Champagne, M.D. (Sherbrooke)
 Teresa Costa, M.D. (Ottawa)
 Éric Drouin, M.D. (Montréal)
 Robert Dubé, M.D. (Sherbrooke)
 Catherine Farrell, M.D. (Queen's)
 Christophe Faure, Dipl. d'État de docteur en médecine (Paris V)
 Anne Fournier, M.D. (Montréal)
 Pierre Gaudreault, M.D. (Laval)
 Elie Haddad, M.D. (Paris)
 Nancy Haley, M.D. (McMaster)
 Heather Hume, M.D. (Queen's)
 Céline Huot, M.D. (McGill)
 Marc Lebel, M.D. (Montréal)
 Jean-Marie Leclerc, M.D. (Montréal)
 Francine Lefebvre, M.D. (Montréal)
 Emmanuelle Lemyre, B.Sc. (Montréal), M.D. (McGill)
 Danielle Marcoux, M.D. (Montréal)
 Steven R. Martin, M.D. (Calgary)
 Catherine McCuaig, M.D. (Queen's)
 Joachim Miro, M.D. (Montréal)
 Albert Moghrabi, M.D. (Montréal)
 Julie Powell, M.D. (Sherbrooke)
 François Proulx, M.D. (Montréal)
 Robert Rosenfeld, M.D. (Genève)
 Jacques Saintonge, M.D. (Montréal)
 Bruce Tapiero, M.D. (Montréal)
 Jean Turgeon, M.D. (Montréal)
 Nicolaas H. Van Doesburg, M.D. (Montréal)

Chercheurs agrégés

Maja Krajinovic, M.D. (Belgrade)
 Andrea Richter, M.Sc. (McGill), Ph.D. (Montréal)
 Hugo Soudeyans, Ph.D. (McGill), appartenance secondaire

Professeure adjointe

Graziella Di Cristo, Ph.D. (Italie)

Professeurs adjoints de clinique

Nathalie Alos, M.D. (Bordeaux, France)
 Isabelle Amyot, M.D. (Montréal)
 Michael Arseneault, M.D. (Ottawa)
 Stéphane Barrette, M.D. (Laval)
 Sylvie Bergeron, M.D. (Sherbrooke)
 Denis Bérubé, M.D. (McGill)
 Jean-Luc Bigras, M.D. (Montréal)
 Myriam Brassard, M.D. (McGill)
 Benoit Carrière, M.D. (Montréal)
 Gilles Chabot, M.D. (Montréal)
 Isabelle Chevalier, M.D. (McGill)
 Jean-François Chicoine, M.D. (Montréal)
 Marie-José Clermont, M.D. (Montréal)
 Dominique Cousineau, M.D. (Montréal)
 Barbara Joy Cummins-McManus, M.D. (McMaster)
 Nagib S. Dahdah, Diplôme de docteur en médecine (St-Joseph, Beyrouth)
 Hélène Decaluwe, M.D. (McGill)
 Valérie Désilets, M.D. (Laval)
 Colette Deslandres, M.D. (Montréal)
 Anne Des Roches, M.D. (Laval)
 Paola Diadori, M.Sc. (McGill), M.D. (Laval)

* Sont habilités à œuvrer aux cycles supérieurs les membres du personnel enseignant qui y ont été affectés. Prière de s'informer auprès des autorités directement responsables des programmes d'études ou auprès de la Faculté des études supérieures.

Martha Dirks, B.Sc. (Western Ontario), M.D. (McGill)
 Michel Duval, M.Sc. (René-Descartes), Diplôme d'État de docteur en médecine (Pierre et Marie Curie, Paris VI)
 Gilles Fortin, M.D. (Montréal)
 France Gauvin, M.D., M.Sc. (Montréal)
 Louis Geoffroy, M.D. (Sherbrooke)
 Thierry Gillain, M.D. (Belgique)
 Jean Bernard Girodias, M.D. (Lyon)
 Monique Gonthier, M.D. (Sherbrooke)
 Serge Gouin, M.D. (McGill)
 Denise Herzog, M.D., M.Sc. (Bâle)
 Sheila Jacob, M.D. (Toronto)
 Philippe Juvet, M.D. (Paris VII)
 Christian Lachance, M.D. (Montréal)
 Valérie Lamarre, M.D. (McGill)
 Anne-Laure Lapeyraque, M.D. (Paris V)
 Caroline Laverdière, M.D. (Montréal)
 Mireille Le May, M.D. (Ottawa)
 Catherine Litalien, M.D. (McGill)
 Anne Lortie, M.D. (Montréal)
 Jacques-Édouard Marcotte, M.D. (Laval)
 Aicha Merouani, M.D. (Alger)
 Uyen-Phuong Nguyen, M.D. (Sherbrooke)
 Sonia Nizard, M.D., Ph.D. (France)
 Anne Monique Nuyt, M.D. (Montréal)
 Philippe Ovetchkin, M.Sc. (Paris VII), M.D. (Pierre-et-Marie Curie, Paris VI)
 Véronique Phan, M.D. (McGill)
 Marie-Noël Primeau, M.D. (Sherbrooke)
 Selim Rashed, M.D. (Sherbrooke), M.Sc. (Montréal)
 Monique Robert, M.D. (Sherbrooke)
 Claire H. Saint-Cyr, M.D. (Laval)
 Thérèse St-Laurent-Gagnon, M.D. (Montréal), M.Sc. (McMaster)
 Danielle Taddeo, M.D. (Montréal)
 Frédérique Tihy, Ph.D. (Paris XI)
 Baruch Toledano, M.D. (McGill)
 Marisa Tucci, B.Sc. (McGill), M.D. (Montréal)
 Annie Veilleux, M.D. (Laval)
 Rochelle Winikoff, B.Sc., M.D. (McGill)

Chercheurs adjoints

Devendra Amre, Ph.D. (McGill)
 Gregor Andelfinger, M.D. (Allemagne)
 Alzbeta Chorvatova, Ph.D. (Claude Bernard, Lyon I)
 Sylvie Fortin, Ph.D. (Montréal)
 Pierre Hardy, M.D. (Laval), Ph.D. (Montréal)
 Jean-Claude Lavoie, Ph. D. (Montréal)
 Éric Wagner, Ph.D. (Laval)

Chargés d'enseignement de clinique

Céline Belhumeur, M.D., M.Sc. (Laval)
 Brahim Bensouda, M.D. (Maroc)
 Suzanne Brunet, M.D. (Laval)
 Maria Buithieu, M.D. (Montréal)
 Chantal Buteau, M.D. (Laval)
 Antonio D'Angelo, M.D. (Queen's, Ontario)
 Guy D'Anjou, M.D. (Laval)
 Negib Debs, M.D. (St-Joseph, Beyrouth)
 Otilia-Maria Dobrescu, M.D. (Bucarest)
 Julie Dubé, M.D. (Sherbrooke)
 Frédéric Faucher, M.D. (Montréal)
 Christiane Gagnon, M.D. (Montréal)
 Jocelyn Gravel, M.D. (Montréal)
 Charles Hamaoui, M.D. (Montréal)
 Karen Harrington, M.D., Ph.D. (McGill)
 Afshin Hatami, M.D. (Montréal)
 Catherine Hervouet-Zeiber, M.D. (McGill)
 Olivier Jamouille, M.D., Ph.D. (Belgique)
 Marie Laberge-Malo, M.D. (Montréal)
 Jean Lachapelle, M.D. (Montréal)
 Guylaine Larose, M.D., Ph.D. (Montréal)
 Tuyet-Diem Le, M.D. (Hue, Viêt Nam)
 Hélène Leblond, M.D. (Laval)
 Arielle Lévy, M.D. (Montréal)
 Nathalie Lucas, M.D. (Laval)
 Valérie Marchand, M.D. (Sherbrooke)

Élise Martin, M.D. (Montréal)
 Bich Hong Nguyen, M.D. (Montréal)
 Angela Noble, M.D., Ph.D. (Terre-Neuve)
 Dominique Panet-Raymond, B.Sc. (Queen's, Ontario), M.Sc. (McGill), M.D. (Montréal)
 Antoine Payot, M.D. (Genève)
 Caroline Pedneault, M.D. (Sherbrooke)
 Véronique Pelletier, M.D. (Laval)
 Louise Piché, M.D. (McGill)
 Nancy Robitaille, M.D. (Montréal)
 Michel Roy, M.D. (Montréal)
 Robert Saint-Jacques, M.D. (Montréal)
 Nora Setton-Dahan, M.D. (Montréal)
 Alain Sirard, M.D. (Montréal)
 Sanja Stojanovic, M.D. (René Descartes, Paris V)
 Katerina Théodoropoulos, M.D. (Montréal)
 Tahmouresse Toussi, M.D. (Lausanne)
 Mélanie Vincent, M.D. (McGill)

Professeurs associés

Louis Dallaire, M.D. (Laval), Ph.D. (McGill)
 Francis H. Glorieux, M.D. (Louvain), M.Sc. (Montréal), Ph.D. (McGill)
 Laurent Legault, M.D. (Montréal)
 Caterina Psarropoulou, Ph.D. (Putras)
 Ijaz Aslam Qureshi, Ph.D. (Montréal)

Responsables de formation clinique

Véronique Bédard, M.D. (Sherbrooke)
 Marie-Hélène Caumartin, M.D. (Sherbrooke)
 François Chrétien, M.D. (Sherbrooke)
 Claude Fecteau, M.D. (Sherbrooke)
 Gilles Julien, M.D. (Laval)
 Caroline Lacerte, M.D. (Laval)

Professeurs émérites

Robert Collu
 Louis Dallaire
 André Davignon
 Gloria Jeliu
 Claude C. Roy

Cours et stages

PDT

Le programme de pédiatrie comporte, pour la neurologie, des stages obligatoires et à option pendant au moins 4 années avec la possibilité d'une 5^e année complémentaire, et pour les options pédiatrie générale, cardiologie infantile, endocrinologie, gastro-entérologie, hématologie-oncologie, médecine néonatale et périnatale, médecine d'urgence pédiatrique, néphrologie pédiatrique et pneumologie, des stages obligatoires et à option pendant au moins 5 années avec la possibilité d'une 6^e année complémentaire.

Les étudiants admis à ce programme sont inscrits selon le statut d'étudiant plein temps.

La description détaillée des stages peut être obtenue en s'adressant au secrétariat du Département au 514-345-4674. Le programme comporte 2 phases :

Phase I – Pédiatrie fondamentale

Les cours théoriques sont à raison d'une séance d'une heure par semaine sur une période de quatre années.

Phase II – Spécialités pédiatriques

Les options : pédiatrie générale, gastro-entérologie, hématologie-oncologie, maladies infectieuses chez l'enfant, médecine néonatale et périnatale, pneumologie ne comportent pas de cours théoriques.

cardiologie infantile

Cette option comporte des cours présentés sous forme de séminaires avec la participation active des étudiants.

Endocrinologie

SMC 6023 Endocrinologie, 3 cr.

Néphrologie pédiatrique

SMC 6011 Néphrologie : physiologie rénale, 3 cr.

MCB 6034 Immunologie médicale, 3 cr.

Option neurologie

NRL 6060 Neurobiologie cellulaire, 3 cr.

Programme de psychiatrie**6-540-1-0**

Département de psychiatrie

Responsable du programme : Paul Lespérance, tél. : 514-343-7756

Membres du Comité des études supérieures

Bernard Boileau
 Annie Breault
 Gilles Chagnon
 Marie-Ève Cotton
 Benoit Sassyva
 José-Luis Fabian
 Jean Hébert
 Paul Lespérance
 Marie-Pierre Mailhot, représentante des résidents
 André Masse
 Robin Ouellet, représentant des résidents
 Mijouk Sarrat-Vézina, représentante des résidents

Personnel enseignant ***Directeur et professeur adjoint de clinique**

Jean Hébert, M.D. (Montréal)

Professeurs titulaires

Arthur Amyot, M.D. (Montréal)
 Guy Chouinard, M.D., M.Sc. (Montréal)
 Marie Dumont, M.Sc. (Laval), Ph.D. (Montréal)
 Roger Godbout, M.A. (Ottawa), Ph.D. (Montréal)
 Pierre Lalonde, M.D. (Montréal)
 Michel Louis Lemay, M.D. (Rennes), Doctorat ès Lettres (Nanterre)
 Alain Lesage, M.D. (Sherbrooke), Master of Philosophy (London)
 Jacques Monday, M.D. (Montréal)
 Jacques Yves Montplaisir, M.D., Ph.D. (Montréal)
 Laurent Mottron, M.D. (Tours), Doctorat (Paris)
 Tore André Nielsen, Ph.D. (Alberta)
 Pierre-Paul Rompré, Ph.D. (Ottawa)
 David Norman Weisstub, M.A. (Toronto), J.D. (Yale Law School)

Professeurs titulaires de clinique

François Borgeat, M.D. (Laval), M.Sc. (McGill)
 Jean-Charles Crombez, M.D. (Lille)

Chercheurs titulaires

Philippe Robaey, M.D. (Bruxelles), D.Sc. (Paris)
 Jean-François Saucier, M.D. (Laval), Ph.D. (Columbia)

Professeurs agrégés

Georges Aird, M.D. (Montréal)
 Julie Bruneau, Ph.D. (Montréal)
 Hugues Cormier, M.D. (Sherbrooke), Ph.D. (Harvard)
 Pierre Drapeau, M.D. (Laval)
 François Lespérance, M.D. (Montréal)
 Manuel Serrano, M.D. (Madrid)
 Emmanuel Stip, M.D. (Angers)
 Ursula Streit-Forest, Ph.D. (Zurich)

Professeurs agrégés de clinique

Jocelyn Aubut, M.D. (Montréal)
 Jean-Jacques Breton, M.D. (Laval)
 Louise Demers, M.D. (Montréal)
 Roger-A. Dufresne, M.D. (Montréal)
 Jean-Guy Fontaine, M.D. (Laval)
 Patricia Garel-Blanche, M.D. (Paris)
 Jean-Marc Guilé, Diplôme d'Université de 3^e cycle (Aix-Marseille II), Diplôme d'État de docteur en médecine (Paris-Sud, Paris XI)
 Jean Leblanc, M.D. (Laval)
 Paul Lespérance, M.D., M.Sc. (Montréal)
 Jacques Mackay, M.D. (Montréal)

Frédéric Millaud, M.D. (Lyon)
 Georges-Franck Pinard, M.D. (Montréal)
 Albert Plante, M.D. (Montréal)
 Gilles C. Plante, M.D. (Ottawa)
 Marie-Carmen Plante, M.D., M.Sc. (Montréal)
 Yves Quenneville, M.D. (Laval)
 Wilfrid Reid, M.D. (Montréal)
 Suzane Renaud, M.D. (Laval)
 Pierre H. Tremblay, M.D. (Laval)
 Jean-Pierre Valla, M.D. (Paris)
 Pierre Verrier, M.D. (Sherbrooke)

Chercheurs agrégés

Richard Boyer, M.A. (UQÀM), Ph.D. (California)
 Marc E. Lavoie, Ph.D. (Montréal)
 Kieron O'Connor, M.Phil. (Sussex), Ph.D. (London)
 Jean-Richard Séguin, Ph.D. (McGill)
 Richard Warren, B.Sc. (UQÀM), Ph.D. (McGill)

Professeurs adjoints de clinique

Amal Abdel-Baki, M.D. (Laval)
 Lahcen Ait Bentaleb, M.D. (Hassan 2), M.Sc. (Sherbrooke)
 Samia Attia-Galand, M.D. (Paris)
 Nagy Charles Bedwani, M.D. (Alexandrie)
 Odette Bernazzani, M.D., M.Sc. (Montréal)
 Jacques Bernier, M.D. (Sherbrooke)
 Christiane Bertelli, M.D. (Laval)
 Déborah Naomi Black, Ph.D., M.Sc. (Mc Gill)
 Bernard Boileau, M.D. (Ottawa)
 Johanne Boivin, M.D. (Montréal)
 Daniel Bordeleau, M.D. (Laval), M.A. (UQÀM)
 Jocelyne Brault, M.D. (Montréal)
 Lise Brochu, M.D. (Laval), D.S.A. (HEC, Montréal)
 Marie-Andrée Bruneau, M.D., M.Sc. (Montréal)
 Louis Chaloult, M.D. (Laval)
 Gilles Chamberland, M.D. (Montréal)
 Maryse Charron, M.D. (Montréal)
 Doris Clerc, M.D. (Sherbrooke)
 Marie-Ève Cotton, M.D. (Sherbrooke)
 Jocelyne Cournoyer, M.D. (Montréal)
 Andrée Daigneault, M.D. (Sherbrooke)
 Benoit Dassylva, M.D. (Montréal)
 Pierre David, M.D. (Montréal)
 Sylvaine De Plaen, M.D. (Montréal)
 Marie-Claude Delisle, B.Sc. (UQÀM), Ph.D., M.D. (Montréal)
 Jean-Luc Dubreucq, M.D., C.E.S. (Lille)
 Antoine Durivage, M.D. (Montréal)
 José Luis Fabian, M.D. (Montréal)
 Michel Fillion, M.D. (Montréal)
 Yvon Forget, M.D. (Montréal)
 Renée Fugère, M.D. (Laval)
 Jacques R. Gagnon, M.D. (Montréal)
 Adrienne Gaudet, M.D. (Montréal)
 Bernard Gauthier, M.D. (Montréal)
 Jacques Gauthier, M.D. (Laval)
 Serge Gauthier, M.D. (Montréal)
 Martin Gignac, M.D. (McGill)
 Jean Goulet, M.D., M.Sc. (Montréal)
 Béatrice Granger, M.D. (Montréal)
 Gaétan Grondin, M.D. (Laval)
 Louise Guay, M.D. (Montréal)
 Marcel Hudon, M.D. (Laval)
 Paul-André Lafleur, M.D. (Montréal)
 Philippe Lageix, M.D. (Paris)
 Pierre Landry, Ph.D. (Laval), M.D. (Montréal)
 Robert Langlois, M.D. (Montréal)
 Odile Lapière, M.D. (Montréal)
 Léon-Maurice Larouche, M.D. (Laval)
 Denis Laurendeau, M.D. (Montréal)
 Alain Label, M.D. (Montréal)
 Roger Leduc, M.D. (Laval)
 Jacques Lesage, M.D. (Montréal)
 Viviane Lew, M.D. (Montréal)
 Olivier Lipp, M.D. (Sherbrooke)
 Marc Lonergan, M.D. (McGill)

* Sont habilités à œuvrer aux cycles supérieurs les membres du personnel enseignant qui y ont été affectés. Prière de s'informer auprès des autorités directement responsables des programmes d'études ou auprès de la Faculté des études supérieures.

André Luyet, M.D. (Montréal)
 Nicole Mainguy, M.D. (Laval)
 François Maranda, M.D. (Laval)
 Claude Marquette, M.D. (Montréal)
 André Masse, M.D. (Montréal)
 Javad Moamai, M.D. (Univ. nationale d'Iran), M.Sc. (Montréal)
 Francine Morin, Ph.D. (Montréal), M.Sc. B.Sc. (Ottawa)
 Louis Morissette, M.D. (Laval)
 Raymond Morissette, M.D. (Laval)
 Jean-Pierre Mottard, M.D. (Laval)
 Nicole Nadeau, M.D. (Laval)
 Luc Nicole, M.D. (Montréal)
 Sylvain Palardy, M.D. (Montréal)
 Isabelle Paquette, M.D., M.Sc. (Montréal)
 Gilles Pelletier, M.D. (Laval)
 Yvan Pelletier, M.D. (Sherbrooke)
 Jean-Pierre Pépin, M.D. (Montréal)
 Roger-Michel Poirier, M.D. (Montréal)
 Robert Poitras, M.D. (Montréal)
 France Proulx, M.D., M.Sc. (Montréal)
 Rosita Puntí, M.D. (Sherbrooke)
 Johanne Renaud, M.D., M.Sc. (Montréal)
 Renée Roy, M.D. (Montréal)
 Martin Saint-André, M.D. (McGill)
 Daniel Saint-Laurent, M.D. (France)
 Marc Sasseville, M.D. (Montréal)
 Diane Sauriol, M.D. (Montréal)
 Pierre Savard, B.Sc. (Québec), M.D. (Laval), Ph.D. (Montréal)
 Hugues Simard, M.D. (Laval)
 Hélène St-Jacques, M.D. (Montréal)
 Geneviève Tellier, M.D. (Montréal)
 Christo Todorov, M.D. (Leningrad)
 Smadar Valérie Tourjman, M.D. (McGill)
 Martin Tremblay, M.D., M.Sc. (Montréal)
 Jean-Robert Turcotte, M.D. (Sherbrooke), M.P.H. (Harvard)
 Julie Turcotte, M.D. (Laval)
 Claude Vanier, M.D. (Montréal)
 Nancy Vasil, M.D. (Sherbrooke)
 Claude Villeneuve, M.D. (Montréal)

Chercheurs adjoints

Raymond Baillargeon, M.Sc. (Laval), Ph.D. (York, Ontario)
 Lise Bergeron, Ph.D. (Montréal)
 Sandra Boye, B.Sc., M.Sc., Ph.D. (Concordia)
 Bianca D'Antono, B.Sc., Ph.D. (McGill)
 Anne Décary, B.Sc. (Concordia), Ph.D. (UQAM)
 Jean-François Gagnon, B.Sc., M.Sc. (Laval), Ph.D. (Montréal)
 Gabriella Gobbi, M.D. (Université Catholique du Sacré-Cœur, Rome), Ph.D. (Cagliari, Italie)
 Stéphane Guay, Ph.D. (Laval)
 François Guillem, D.E.A., Doctorat – sc. cognitives (Bordeaux II)
 Boutheina Jemel, B.Sc., M.Sc. (Tunisie), Ph.D. (Paris VI)
 Sylvia Kairouz, Diplôme d'études univ. générales (Paris), M.Sc., B.Sc. (Montréal)
 Adrianna Mendreck, Ph.D. (Vancouver)
 Graciela Pineyro, Docteur en médecine (Montevideo, Uruguay), Ph.D. (McGill)
 Ron Sullivan, B.Sc., B. Educ. (St-François Xavier), Ph.D. (McMaster)
 Tomoka Takeuchi, M.A. (Waseda, Japon), Ph.D. (Hiroshima)

Chargés d'enseignement de clinique

Évangéline Lila Amirali, M.D. (Grèce), M.Sc. (McGill)
 Marie-Claire Baril, M.D. (Montréal)
 Kim Bédard-Charrette, M.D. (Montréal)
 Marie-Claude Bélisle, M.D. (Montréal)
 Frédéric Benoit, M.D., M.Sc. (Montréal)
 Louis Bérard, M.D. (Montréal)
 Nicolas Bergeron, M.D. (Montréal)
 Guy Blouin, M.D. (Montréal)
 Anne Boudreau, M.D. (Montréal)
 Annie Breault, Ph.D. (Laval)
 Georges-Étienne Cartier, M.D. (Montréal)
 Gilles Chagnon, M.D. (Montréal)
 Florence Chanut, M.D. (Sherbrooke)
 Manon Charbonneau, Ph.D. (Montréal)
 Jean Cloutier, M.D. (Laval)
 Sébastien Colette, M.D., M.Sc. (Montréal)

Pierre Coupal, M.D. (Montréal)
 Joanne Cyr, M.D. (Montréal)
 Alina Czarlinska, B.Sc. (McGill), M.D. (Montréal)
 Monique Desjardins, B.Sc. (McGill), M.D. (Montréal)
 Gilbert Desmarais, D.Ps. (Montréal)
 Natacha Dufour, Ph.D., M.Sc. (Montréal)
 Daniel Dumont, M.D. (Montréal)
 Johanne Fréchette, M.D. (Montréal)
 Guylaine Gagné, M.D. (Laval)
 Serge Gagné, M.D. (Montréal)
 Stéphane Gagnier, M.D. (Montréal)
 André Gamache, M.D. (Laval)
 Antoine Jilwan, M.D. (Angers)
 Sylvain-Louis Lafontaine, M.D. (Montréal)
 Marc-André Laliberté, M.D. (Laval)
 Monique Lamarre, M.D. (Montréal)
 Ginette Lavoie, M.D. (Montréal)
 Michel Lavoie, M.D. (Montréal)
 Denis Lazure, M.D. (Montréal)
 Suzanne Leclair, M.D. (Sherbrooke)
 Louis Legault, M.D. (Montréal)
 Pierre Léouffre, M.D. (Nice)
 Suzanne Lépine, M.D. (Sherbrooke)
 Guy Léveillée, M.D. (Laval)
 Sylvie Lortie, M.D. (Sherbrooke)
 Jean-Jacques Marier, M.D. (Sherbrooke)
 Carolle Marullo, B.Sc., M.Sc. M.D. (Montréal)
 Pascale Masson, M.D. (Montréal)
 Geoffroy Melançon, M.D. (Montréal)
 Réjean Messier, M.D. (Montréal)
 Gérard Montagne, M.D., M.Sc. (Montréal)
 Carole Murphy, M.D. (Montréal)
 Mutsuko Nakamura-Émond, Ph.D. (Japon)
 Thanh-Lan Ngo, M.D. (Montréal)
 Isabelle Paiement, M.D. (Montréal)
 Michel Paradis, M.D. (Montréal)
 Clifford Perrin, M.D. (Montréal)
 Stéphane Proulx, B.Sc. (Laval), M.D. (Montréal)
 Anne-Marie Provencher, M.D. (Montréal)
 Claude Richer, M.D. (Sherbrooke)
 Pierre Rochette, B.Sc. (Laval), M.D. (Montréal)
 Michelle Rochon, M.O.A., M.D. (Montréal)
 Louise Rousseau, M.D. (Montréal)
 Gabriel Safadi, M.D. (Montréal)
 Pierre Saint-Denis, M.D. (Montréal)
 José Adolfo Segura, M.D. (Chili)
 Nathalie Shamlan, B.Sc., M.D. (Montréal)
 Nicole Smolla, B.Sc., M.Sc. (Montréal), Ph.D. (Laval)
 Claudine Tremblay-Jolicoeur, M.D. (Sherbrooke)
 France Turcot, M.D. (Montréal)
 Marcel Wolfe, M.D. (Montréal)
 Marianna Zarrelli, M.D. (Montréal)

Professeurs associés

Gilles Côté, Ph.D. (Montréal)
 Nancy Frasure-Smith, Ph.D. (Johns Hopkins)
 André Marchand, Ph.D. (UQAM)

Professeurs invités

Edmon Gilliéron, Docteur en médecine (Lausanne)
 Viviane Kovess, Docteure en médecine (Faculté Hôtel-Dieu Broussais, Paris)

Professeur émérite

Yvon Gauthier

Cours et stages**PST**

Le programme de psychiatrie comporte des stages obligatoires et à option pendant au moins 5 années avec la possibilité d'une 6^e année complémentaire.

Les étudiants admis à ce programme sont inscrits selon le statut d'étudiant plein temps ou demi-temps.

La description détaillée des stages peut être obtenue en s'adressant au secrétaire du Département au 514-343-7756.

Résidence I – Introduction

Introduction à la psychiatrie – 5 cours
Psychiatrie clinique fondamentale – 20 cours
Développement de la pensée psychiatrique – 3 cours

Résidence II – Système psychique

Psychothérapie cognitivo-comportementale – 23 cours
Théories – Applications psychanalytiques – 15 cours
Introduction à la pédopsychiatrie – 9 cours

Résidence III – Système biologique

Bases scientifiques en psychiatrie – 15 cours
PST- 6100 Thèmes de recherche en psychiatrie – 26 cours

Résidence IV – Système social

Système social – 15 cours
Approches systémiques et ethnopsychiatrie – 21 cours

Résidence V (à option)

Psychodynamique – Pratique psychiatrique – 11 cours

Programme de santé communautaire

6-481-1-0

Département de médecine sociale et préventive

Responsable du programme : Marie-France Raynault, tél. : 514-343-7994

Personnel enseignant *

Directrice et professeure agrégée

Marie-France Raynault, M.D. (Montréal), M.Sc. (McGill)

Professeurs titulaires

Jean-Marc Brodeur, D.D.S., Ph.D. (Montréal)
Clément Dassa, M.A. (Montréal), M.Sc. (McGill), Ph.D. (Toronto)
Pierre Fournier, M.D. (Nice), M.Sc. (Montréal)
William Fraser, M.D. (Dalhousie), M.Sc. (Calgary), appartenance secondaire
Lise Gauvin, Ph.D. (Montréal)
Lise Goulet, M.D. (Laval), M.Sc. (Montréal), Ph.D. (McGill)
Jean Lambert, M.Sc. (Montréal), Ph.D. (Michigan)
Brigitte Maheux, M.D. (Sherbrooke), M.P.H. (Hawaii), Ph.D. (Michigan)
Pierre Philippe, Ph.D. (Montréal)
Louise Potvin, M.A. (Concordia), Ph.D. (Montréal)
Michèle Rivard, M.Sc. (Montréal), D.Sc. (Harvard)
Louise Séguin, M.D. (Montréal), M.P.H. (Californie)
Jack Siemiatycki, Ph.D. (McGill)
Maria Victoria Zunzunegui, M.Sc., Ph.D. (California)

Professeurs agrégés

Christine Colin, M.D. (Nice), M.Sc. (Montréal)
Mark Daniel, M.Sc. (Manitoba), Ph.D. (Colombie-Britannique)
Debbie Ehrmann-Feldman, M.Sc., Ph.D., appartenance secondaire
Béatrice Godard, M.Sc. (Ottawa), Ph.D. (Montréal)
Slim Haddad, M.D. (Tunis), M.Sc. (Montréal), Ph.D. (Lyon)
François Madore, M.D. (Montréal), Ph.D. (Harvard), appartenance secondaire

Professeures adjointes

Katherine Frohlich, M.Sc., Ph.D. (Montréal)
Marie Hatem, M.Sc., Ph.D. (Montréal)
Marie-Hélène Mayrand, M.D., M.Sc. (Montréal), appartenance secondaire
Bryn Williams-Jones, M.Sc. (McGill), Ph.D. (Colombie-Britannique)

Professeurs agrégés de clinique

Louise Fournier, M.Sc. (UQAM), Ph.D. (Montréal)
Louis Jacques, M.D. (Sherbrooke), M.O.H. (Harvard), C.S.P.Q., F.R.C.P.
Richard Lessard, M.D. (Sherbrooke), M.P.H. (Hawaii), M.A. (Michigan)
Julio C. Soto, M.D., M.Sc. (Cayetano Heredia), Ph.D. (Montréal)

Professeure titulaire de clinique

Céline Mercier, M.Sc. (Laval), Ph.D. (Louis-Pasteur)

Chercheur titulaire

Raynald Pineault, M.D. (Laval), M.A.H. (Montréal), Ph.D. (Michigan)

Chercheurs agrégés

Denyse Gautrin, M.Sc. (Londres), Ph.D. (McGill), appartenance secondaire
Lise Renaud, M.Sc. (UQAM), Ph.D. (Montréal)

Professeurs adjoints de clinique

Robert Allard, M.D., M.Sc. (McGill)
Marie-Josée Aubin, M.D. (McGill), M.Sc. (Montréal), M.Sc. (London), appartenance secondaire
Angèle Bilodeau, M.Sc. (Laval), Ph.D. (Montréal)
Ingeborg Blancquaert, M.D. (Belgique), Ph.D. (McGill)
Paul Brassard, M.D. (Montréal), M.Sc. (McGill)
Sylvie Cardin, M.Sc., Ph.D. (McGill)
Brigitte Côté, M.D., M.Sc. (Montréal), Dipl. Epid. & Biostat. (McGill)
Nicole Damestoy, M.D. (McGill), M.Sc. (Montréal)
Véronique Déry, M.D., M.Sc. (Sherbrooke)
Louis Drouin, M.D. (Montréal), M.P.H. (Harvard)
Marie-Claude Guertin, Ph.D. (Montréal)
Johanne Laguë, M.D. (Sherbrooke), M.Sc. (Montréal)
Marie-Claire Laurendeau, M.Sc., Ph.D. (UQAM)
Gilles Paradis, M.D. (Montréal), M.Sc. (McGill)
Alain Poirier, M.D. (Sherbrooke), M.Sc. (Montréal), en congé
Selim Rashed, M.D. (Sherbrooke), M.Sc. (Montréal), appartenance secondaire
Paul Rivest, M.D., M.Sc. (Montréal)
Yves Robert, M.D. M.Sc. (Montréal), en congé
Yvonne Robitaille, M.A. (Montréal), Ph.D. (McGill)
Denis Roy, M.D. (Laval), M.P.H. (California), M.Sc. (McGill)
Élise Roy, M.D. (Sherbrooke), M.Sc. (Montréal)
Louise Valiquette, M.D., M.Sc. (Montréal)

Chercheuses adjointes

Denise Avaré, M.A. (Ottawa), Ph.D. (Cambridge), appartenance secondaire
Nicole F. Bernier, M.Sc. (Concordia), Ph.D. (Montréal)
Isabel Fortier, M.Sc. (UQAM), Ph.D. (Laval)
Karen Leffondré, M.Sc. (Rennes), Ph.D. (Paris-Sud)

Chargés d'enseignement de clinique

André Allard, M.D., M.Sc. (Montréal)
Nathalie Auger, M.D. (Colombie-Britannique), M.Sc. (McGill), F.R.C.P.
Robert Bastien, M.A., Ph.D. (Montréal)
Alex Battaglini, M.Sc. (Montréal), en congé
Nicole Beaudet, M.Sc. (Montréal)
Lucie Bédard, M.Sc. (San Diego), M.P.H. (California)
Mike Bénigéri, D.D.S. (Paris VII), M.Sc., Ph.D. (Montréal)
Anne Bruneau, M.D., M.Sc. (Montréal), en congé
Robert Choinière, M.Sc. (Montréal)
Irma Clapperton, M.D. (Sherbrooke), M.Sc. (Montréal)
Suzanne DeBlois, M.D. (Sherbrooke), M.Sc. (Montréal)
Marthe Deschênes, M.Sc. (Laval), Ph.D. (Montréal)
Michèle Dupont, M.D., M.Sc. (Montréal), Cert. 2^e cycle, santé comm. (Laval)
Céline Farley, M.Sc. (Montréal), Ph.D. (Stockholm)
Andrée Gilbert, M.D. (Sherbrooke), M.Sc. (Montréal)
Sylvie Gravel, M.Sc. (Montréal)
Nicole Hébert-Croteau, M.D., Ph.D. (Montréal), M.Sc. (California)
Marie Julien, M.A., Ph.D. (UQAM)
France Labrèche, M.Sc. (Montréal), Ph.D. (McGill)
Ginette Lafontaine, M.Sc. (Montréal)
Mireille Lajoie, M.D. (Sherbrooke)
Gilles Lambert, M.D. (Laval)
Marie-Josée Legault, M.D. (Montréal)
Paul Le Guerrier, M.D. (Montréal)
Lynne Mongeau, M.Sc., Ph.D. (Montréal)
Carole Morrissette, M.D. (Montréal)
Sandra Palmieri, M.D. (Montréal)
Nicole Perreault, M.Sc., Ph.D. (Montréal)
Pierre A. Pilon, M.D. (Montréal)
Blandine Piquet-Gauthier, M.D. (Lyon I), M.Sc. (Montréal)
Léo-Roch Poirier, M.Sc. (Montréal)
Sylvie Provost, M.D., M.Sc. (Montréal)
Michel Savard, M.D., M.Sc. (Montréal)
Marc Steben, M.D., D.E.S.S. (Montréal)
Michèle Tremblay, M.D., M.Sc. (Montréal), C.S.P.Q., F.R.C.P.
Michèle Tremblay, M.D. (Laval)
Sylvie Venne, M.D., M.Sc. (Montréal)

Professeurs associés

Christophe Bedos, D.M.D. (Paris), M.Sc., Ph.D. (Montréal)
Michel Camus, M.Sc., Ph.D. (McGill), appartenance secondaire

* Sont habilités à œuvrer aux cycles supérieurs les membres du personnel enseignant qui y ont été affectés. Prière de s'informer auprès des autorités directement responsables des programmes d'études ou auprès de la Faculté des études supérieures.

Vinh-Kim Nguyen, M.D. (Montréal), M.Sc., Ph.D. (McGill)
 Joanne Otis, M.Sc., Ph.D. (Montréal)
 Fred Paccaud, M.D. (Lausanne)
 Marie-Élise Parent, M.Sc. (Toronto), Ph.D. (Montréal)
 Michel Rossignol, M.D. (Sherbrooke), M.Sc. (McGill)
 Marie-Claude Rousseau, M.Sc., Ph.D. (McGill)

Professeurs émérites

Georges Desrosiers
 Milos Jenicek
 Raynald Pineault

Stages

La description détaillée des stages de ce programme peut être obtenue en s'adressant au secrétariat du Département au 514-343-7994.

MSO

Le programme de santé communautaire comporte des stages obligatoires et à option pendant au moins cinq années avec la possibilité d'une 6^e année complémentaire.

Les étudiants admis à ce programme sont inscrits selon le statut d'étudiant plein temps ou demi-temps.

Ce programme comporte des cours théoriques. La description de ces cours figure au répertoire des cours.

Programme de soins intensifs

6-560-1-0

Départements d'anesthésie, de chirurgie, de médecine et de pédiatrie

Responsable du programme (volet adulte) : Dr Marc-Jacques Dubois, tél. : 514-890-8000, poste 15108

Responsable du programme (volet pédiatrique) : Baruch Toledano, tél. : 514-345-4931, poste 3260

La durée de ce programme de spécialisation est de 2 ans. Pour être admissible, le candidat doit avoir complété au minimum 3 années dans sa spécialité de base, soit en anesthésie, chirurgie, médecine, médecine d'urgence pour les soins intensifs adultes ou 3 années dans sa spécialité de base, soit en anesthésie, chirurgie, médecine, médecine d'urgence et pédiatrie pour les soins intensifs pédiatriques.

Personnel enseignant

Les professeurs des quatre départements précités participent à l'enseignement de ce programme.

Structure du programme

Soins intensifs (volet adulte) – 24 périodes

12 périodes dont 1 obligatoirement en soins intensifs traumatologiques

4 périodes en soins intensifs chirurgicaux

4 périodes en soins intensifs médicaux

4 périodes au choix

3 périodes de recherche

9 périodes au choix mais qui doivent obligatoirement être pertinentes aux soins intensifs

Soins intensifs (volet pédiatrique) – 24 périodes

12 périodes

4-6 périodes en soins intensifs chirurgie cardiaque

4-6 périodes en soins intensifs médicaux

1-2 périodes en anesthésie

9 périodes de recherche

3 périodes au choix mais doivent obligatoirement être pertinentes aux soins intensifs.

Médecine dentaire

Sous cette rubrique, sont regroupés les programmes d'études supérieures offerts en Médecine dentaire : deux maîtrises ès sciences (M.Sc.) et deux certificats.

Sciences bucco-dentaires

M.Sc. (sciences bucco-dentaires) 2-306-1-0

Médecine dentaire

M.Sc. (médecine dentaire) 2-300-1-0

Options :

- « Dentisterie pédiatrique »
- « Orthodontie »
- « Réhabilitation prosthodontique »

Résidence en médecine dentaire

Certificat de résidence multidisciplinaire en médecine dentaire 2-303-1-0

Certificat de résidence approfondie en médecine dentaire et en stomatologie 2-303-1-1

Responsable du programme de M.Sc. (sciences bucco-dentaires) : Jean Barbeau, tél. : 514-343-2366

Responsables de l'option « Dentisterie pédiatrique » du programme de M.Sc. (médecine dentaire) : Hélène Buithieu, tél. : 514-343-2262 et Lionel Cudzinowski, tél. : 514-343-5904

Responsable de l'option « Orthodontie » du programme de M.Sc. (médecine dentaire) : Claude Remise, tél. : 514-343-7133 et coordonnateur de la recherche : Stéphane Roy, tél. : 514-343-6111, poste 1780

Responsables de l'option « Réhabilitation prosthodontique » du programme de M.Sc. (médecine dentaire) : Pierre de Grandmont, tél. : 514-343-2268 et Gilles Gauthier, tél. : 514-343-7122

Responsables du programme de Certificat de résidence multidisciplinaire en médecine dentaire : Richard Mercier, tél. : 514-343-6111, poste 3453 et Benoît Lalonde, tél. : 514-343-7132

Responsable du programme de Certificat de résidence approfondie en médecine dentaire et en stomatologie : Benoît Lalonde, tél. : 514-343-7132

Membres du Comité des études supérieures

Hélène Buithieu
Pierre De Grandmont
Adel Kauzman
Arlette Kolta
Pierre Rainville
Claude Remise
Stéphane Roy
Le responsable du programme
Le responsable du cours concerné

Personnel enseignant *

Département de dentisterie de restauration

Directeur : Patrice Milot

Professeurs titulaires

Pierre Boudrias, D.M.D. (Montréal), M.S.D. (Washington)
Daniel Fortin, D.M.D. (Montréal), M.S. (Iowa)
Claude Lamarche, D.M.D. (Montréal), M.S. (San Francisco)
André Prévost, D.D.S. (Montréal), M.S. (Iowa)
Salam Sakkal, D.M.D. (Montréal), M.S. (Chicago)

Professeurs agrégés

Pierre de Grandmont, D.M.D. (Montréal), Cert. prosthodontie (Toronto), M.Sc. (Montréal)
Louis De Koninck, D.M.D., M.Sc. réhabilitation prosthodontique (Montréal)
Gilles Gauthier, D.M.D. (Montréal), M.H.E. (Georgia)
Geneviève Guertin, D.M.D., Cert. résidence multidisciplinaire (Montréal), Cert. prosthodontie (Californie)
Patrice Milot, D.M.D. (Montréal), M.S.D. (Boston)
Richard Silbert, D.D.S. (Montréal), Cert. endodontie, M.S.D. endodontie (Boston)
Annie St-Georges, D.M.D. (Montréal), M.S. (North Carolina)

Professeur adjoint

Hugo Ciaburo, D.M.D., M.Sc. réhabilitation prosthodontique (Montréal)

Chargé d'enseignement

Yves Sitbon, D.C.D., D.U.P.F., D.E.A.B.M.

Responsable de formation clinique

Richard Mercier, D.M.D. (Montréal)

Département de santé buccale

Directeur : Daniel Kandelman

Professeurs titulaires

Robert Charland, D.D.S., Cert. pédodontie (Montréal)
Monique Julien, B.Sc. (Laval), M.Sc. nut. (Montréal), M.P.H., Dr. P.H. (Johns Hopkins)
Daniel Kandelman, D.M.D. (Genève), M.P.H. (Boston)
Gilles Lavigne, D.M.D., M.Sc. (Montréal)
Claude Remise, D.D.S. (Montréal), M.S. (Indiana)
Morris Wechsler, D.D.S. (McGill), Cert. orthodontie (Montréal), F.R.C.D. (C)

Professeurs agrégés

Léonardo Abelardo, D.M.D. (Manila), Cert. pédodontie (Rochester)
Hélène Buithieu, D.M.D., Cert. pédodontie (Montréal), M.S.D. (Boston), F.R.C.D. (C)
Anne Charbonneau, D.M.D., M.Sc. (Montréal)
Lionel Cudzinowski, D.D.S. (Montréal), Cert. pédodontie (Rochester), F.R.C.D. (C)
Jack Turkewicz, D.D.S. (McGill), M.Sc. (Connecticut)
René Voyer, D.M.D. (Laval), M.Sc. (North Carolina)

Professeurs adjoints

Icham El-Khatib, D.M.D., Cert. résidence multidisciplinaire, M.Sc. (Montréal)
Athena Papadakis, B.Sc. (Liverpool), M.Sc. (Montréal)
Angeliki Papioannou, D.D.S. (Athènes), Cert. orthodontie, M.S. (Massachusetts), Fellowship (Texas)

Responsable de formation clinique

Patrick Canonne, D.D.S. (Montréal), Cert. pédodontie (Montréal)

Professeur émérite

Jean-Paul Lussier

Département de stomatologie

Directrice : Monique Michaud

Professeurs titulaires

Jean Barbeau, B.Sc., M.Sc., Ph.D. (Laval)
William B. Donohue, D.D.S. (McGill), M.Sc. (Montréal), Dip A.B.O.S., F.R.C.D. (C)
Gary Duncan, D.D.S., Ph.D. (University of North Carolina)

* Sont habilités à oeuvrer aux cycles supérieurs les membres du personnel enseignant qui y ont été affectés. Prière de s'informer auprès des autorités directement responsables des programmes d'études ou auprès de la Faculté des études supérieures.

Pierre Duquette, D.D.S. (Montréal), M.S.D. (Indiana)
 Arlette Kolta, B.Sc., M.Sc., Ph.D. (Montréal)
 Monique Michaud, D.D.S. (Montréal), M.S.D. (Indiana)
 Antonio Nanci, Ph.D. (McGill)

Professeurs agrégés

Pierre Blanchet, M.D. (Montréal), Cert. (McGill), Ph.D. (Laval)
 Aldo Camarda, D.D.S., M.Sc. (McGill)
 Benoît Lalonde, D.M.D. (Montréal), M.S.D. (Washington)
 Florina Moldovan, M.D. (Yougoslavie), Ph.D. (Paris)
 Alain Moreau, B.Sc. biologie (Montréal), M.Sc. biologie (UQAM), Ph.D. microbiologie (Montréal)
 Pierre Rainville, B.Sc. biologie (UQAM), Ph.D. psychologie (Montréal)
 Stéphane Roy, B.Sc. Biology (Ottawa), Ph.D. biologie (McGill)

Professeurs adjoints

Adel Kauzman, D.M.D. (Montréal), M.Sc. (Toronto)
 Manon Paquette, D.M.D. (Montréal), Cert. Dental Diagnostic Science, M.S. (Texas)

Professeur associé

Marc Lavoie, Ph.D (Montréal)

Chargés d'enseignement

Jean-Charles Doucet, D.M.D. (Montréal)
 Ziad Halabi, D.M.D. (Montréal)
 Nathalie Rei, D.M.D. (Montréal)

Chercheur titulaire

Charles-Edward Smith, D.D.S., Ph.D. (McGill)

Professeurs émérites

Arto Demirjian
 Denis Forest
 Gérard de Montigny
 Christiane Mascrès
 Solange Simard-Savoie

Des professeurs et chercheurs de la Faculté peuvent diriger des étudiants inscrits au programme de maîtrise et de Ph.D. en sciences biomédicales, en psychologie, en biochimie.

Règlement pédagogique propre à la M.Sc. (sciences bucco-dentaires)

1. Admission

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au programme de M.Sc. (sciences bucco-dentaires), le candidat doit être titulaire d'un diplôme de docteur en médecine dentaire de l'Université de Montréal ou d'un B.Sc. spécialisé (biologie) ou de son équivalent. Dans le cas d'une candidature à ce programme, le candidat doit en outre avoir obtenu au moins 3,0 au grade de premier cycle ou l'équivalent agréé par le doyen, à moins que, de l'avis du doyen, une expérience ou des études subséquentes à l'obtention du grade de premier cycle permettent de conclure que le candidat possède des aptitudes marquées pour la poursuite des études du deuxième cycle.

2. Programme

Le programme de la maîtrise comporte un minimum de 6 crédits de cours du niveau des études supérieures, dont 1 crédit de cours obligatoire et 5 crédits de cours au choix, et 39 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'un mémoire.

Structure du programme

Bloc A – Obligatoire (1 cr.)

MMD 6005 Éthique et recherche en santé, 1 cr.

ou

PLU 6046A Éthique de la recherche : introduction, 1 cr.

Bloc B – Choix (5 cr.)

Parmi la liste des cours disponibles ou tout autre cours jugé pertinent.

Bloc C – Recherche et mémoire (39 cr.)

STO 6900 Recherche, 5 cr.

STO 6901 Recherche, 4 cr.

STO 6902 Recherche, 15 cr.

STO 6903 Mémoire, 15 cr.

Objectifs de la M.Sc. (médecine dentaire)

L'option « Dentisterie pédiatrique » vise la formation d'excellents cliniciens compétents en recherche, capables d'enseigner et d'évaluer la recherche qui se fait en dentisterie pédiatrique. L'option « Orthodontie » vise la formation de cliniciens solides, de chercheurs et d'enseignants qualifiés et sensibilisés à la recherche qui se fait en orthodontie. L'option « Réhabilitation prosthodontique » vise à former des praticiens spécialisés et sensibilisés à la recherche qui se poursuit dans la restauration dentaire.

Règlement pédagogique propre à la M.Sc. (médecine dentaire)

1. Admission *

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au programme de M.Sc. (médecine dentaire), options « Dentisterie pédiatrique », « Orthodontie » et « Réhabilitation prosthodontique », le candidat doit :

- être titulaire d'un doctorat en médecine dentaire de l'Université de Montréal ou l'équivalent. Son dossier avec bulletin officiel cumulé de notes doit établir que ses études antérieures le rendent apte à poursuivre avantageusement des études avancées et avoir obtenu au moins 3,0 au grade de premier cycle ou un dossier jugé de niveau équivalent;
- avoir fait un minimum d'une année soit comme interne dans un hôpital, soit en pratique privée, soit dans l'enseignement clinique; (facultatif pour l'option « Dentisterie pédiatrique »)
- se présenter à une entrevue si elle est jugée nécessaire et subir des tests de dextérité si besoin est;
- fournir les lettres de recommandation prévues au règlement de régie interne de la Faculté de médecine dentaire;
- posséder une connaissance suffisante du français parlé et écrit. La compréhension de l'anglais écrit est nécessaire pour consulter des ouvrages scientifiques.

2. Durée de la scolarité

La scolarité du programme est de neuf trimestres consécutifs. Le programme opère sur une base de trois trimestres par année. Une période de quatre semaines de vacances est permise, généralement au cours du mois de juillet. Les dates de ces vacances sont déterminées par le Département. Les études ne peuvent se faire qu'à plein temps. Le côté clinique du programme ne permet pas de suspension de scolarité de manière prolongée. Si un candidat doit suspendre sa scolarité, l'entraînement clinique devra être repris à zéro pour lui permettre d'acquérir l'ensemble des connaissances cliniques indispensables à la maîtrise de son art.

3. Programme

Le programme de la maîtrise comporte 124 crédits de cours dans l'option « Dentisterie pédiatrique », 128 crédits de cours dans l'option « Orthodontie » et 128 crédits dans l'option « Réhabilitation prosthodontique », dont 30 crédits sont attribués à la recherche et à la rédaction d'un mémoire. Tous les crédits sont obligatoires. Le mémoire doit être soumis, au plus tard, à la fin du huitième trimestre. Le mémoire est soit du type conventionnel, soit par article, et doit se conformer aux lignes directrices pour les maîtrises à orientation clinique de la Faculté de médecine dentaire.

4. Examens

Le candidat à la maîtrise en médecine dentaire doit passer des examens sur tous les cours auxquels il est inscrit en conservant C des points alloués à chaque matière. Un échec dans plus de deux matières ou deux échecs consécutifs dans la même matière sont éliminatoires. La moyenne est calculée sur la note obtenue après la reprise. La note accordée à l'examen de reprise ne peut être supérieure à C.

5. Inscription

Tout candidat admis à la maîtrise option « Dentisterie pédiatrique » doit compléter son inscription avant le 1^{er} juillet.

6. Salaire

L'étudiant, s'il est titulaire d'un permis d'exercer dans la Province de Québec, peut être éligible au salaire accordé aux résidents à partir du quatrième trimestre du programme de maîtrise option « Dentisterie pédiatrique » seulement.

7. Diplôme

Le candidat qui remplit toutes les exigences du programme obtient le diplôme de M.Sc. (médecine dentaire), option « Dentisterie pédiatrique », option « Orthodontie » ou option « Réhabilitation prosthodontique ».

* Toute demande d'admission doit être déposée au Registrariat avant le 1^{er} septembre.

Structure du programme**Option « Dentisterie pédiatrique »****Bloc A – Obligatoire (38 cr., dont 10 cr. de recherche)**

ASA 6177	Méthodologie de la recherche, 3 cr.
DER 6033	Matériaux dentaires 1, 1 cr.
DER 6034	Matériaux dentaires 2, 1 cr.
DER 6120	Bioéthique et dentisterie légale, 1 cr.
SAB 6062	Céphalométrie, 2 cr.
SAB 6071	Techniques avancées, 2 cr.
SAB 6307	Orthodontie interceptive, 2 cr.
SAB 6325	Croissance et développement, 4 cr.
SAB 6334	Sédation et anesthésie générale, 1 cr.
SAB 6344	Travaux bibliographiques, 1 cr.
SAB 6401	Appareils myofonctionnels, 1 cr.
SAB 6405	Évaluation : littérature scientifique, 2 cr.
SAB 6604	Séminaires de recherche, 1 cr.
SAB 6616	Projet de recherche, 10 cr.
STO 6041	Pharmacologie bucco-dentaire avancée, 1 cr.
STO 6300	Pathologie buccale avancée, 2 cr.
STO 6303	Anatomie de la tête et du cou, 1 cr.
STO 6304	Génétique médicale, 1 cr.
STO 6312	Microbiologie bucco-dentaire avancée, 1 cr.

Bloc B – Obligatoire (49,5 cr., dont 10 cr. de recherche)

DER 6074	Endodontie pédiatrique avancée clinique, 1,5 cr.
DER 6075	Endodontie pédiatrique avancée théorique, 2 cr.
DER 6230	Multidisciplinarité et traitement, 1 cr.
PDT 4952	Introduction à la pédiatrie, 3 cr.
PDT 4954	Pédiatrie clinique 1, 1 cr.
SAB 6065	Fentes palatines et labiales, 1 cr.
SAB 6069	Orthophonie, 1 cr.
SAB 6100	Préclinique orthodontique-pédiatrique, 1 cr.
SAB 6101	Diagnostic orthodontique-pédiatrique, 2 cr.
SAB 6102	Biomécanique orthodontique pédiatrique, 2 cr.
SAB 6290	Orthodontie pédiatrique, 1 cr.
SAB 6300	Dentisterie préventive, 2 cr.
SAB 6311	Photographie et dentisterie, 1 cr.
SAB 6314	Analyse de cas 1, 1 cr.
SAB 6340	Dentisterie pédiatrique 1, 3 cr.
SAB 6341	Cliniques et tournées dirigées 1, 10 cr.
SAB 6345	Urgence dentaire pédiatrique, 5 cr.
SAB 6613	Recherche, 10 cr.
STO 6310	Chirurgie pédiatrique, 1 cr.

Bloc C – Obligatoire (27,5 cr.)

PDT 4956	Pédiatrie clinique 2, 1 cr.
SAB 6317	Analyse de cas 2, 1 cr.
SAB 6342	Dentisterie pédiatrique 2, 2 cr.
SAB 6343	Cliniques et tournées dirigées 2, 13,5 cr.
SAB 6614	Mémoire, 10 cr.

Bloc D – Option (9 cr. : 3 cr. en D₁, 3 cr. en D₂, 3 cr. au choix)**Bloc D₁ – Méthodologie (3 cr.)**

MSO 6001	Concepts de base en épidémiologie, 3 cr.
MSO 6048	Santé des enfants et des adolescents, 3 cr.
MSO 6060	Concepts de base en biostatistique, 3 cr.
MSO 6061	Introduction à la biostatistique, 3 cr.
MSO 6065	Traitement de données, 3 cr.

Bloc D₂ – Lié au sujet de la maîtrise (3 cr.)

DER 6130	Expertises, 1 cr.
DER 6195	Dentisterie esthétique, 2 cr.
SAB 6338	Notions théoriques des douleurs, 1 cr.
SAB 6504	Nutrition et santé dentaire publique, 2 cr.
SAB 6505	Épidémiologie, prévention et recherche, 3 cr.
SAB 6507	Santé dentaire des populations à risque, 3 cr.
SAB 6508	Promotion de la santé dentaire, 1 cr.
STO 6000	Imagerie cranio-faciale, 1 cr.
STO 6306	Le tissu osseux, 1 cr.
STO 6307	Physiologie neuromusculaire, 2 cr.

Option « Orthodontie »**Bloc 1^{re} année – Obligatoire (46 cr.)**

SAB 6062	Céphalométrie, 2 cr.
SAB 6065	Fentes palatines et labiales, 1 cr.
SAB 6165	Séminaires d'orthodontie 1, 2 cr.
SAB 6307	Orthodontie interceptive, 2 cr.
SAB 6311	Photographie et dentisterie, 1 cr.
SAB 6321	Enseignement de la technique edgewise, 2 cr.
SAB 6325	Croissance et développement, 4 cr.
SAB 6326	Orthodontie préclinique, 1 cr.
SAB 6329	Laboratoire d'orthodontie clinique, 3 cr.
SAB 6330	Cliniques d'orthodontie 1, 12 cr.
SAB 6365	Diagnostic et plan de traitement 1, 2 cr.
SAB 6367	Biomécanique dentaire 1, 3 cr.
SAB 6368	Biomécanique dentaire 2, 4 cr.
SAB 6369	Diagnostic et plan de traitement 2, 2 cr.
SAB 6401	Appareils myofonctionnels, 1 cr.
SAB 6403	Principes d'orthodontie clinique, 1 cr.
SAB 6405	Évaluation : littérature scientifique, 2 cr.
SAB 6610	Méthodologie de la recherche, 1 cr.

Bloc 2^e année – Obligatoire (32 cr.)

DER 6033	Matériaux dentaires 1, 1 cr.
DER 6034	Matériaux dentaires 2, 1 cr.
SAB 6040	L'équilibrage d'occlusion, 1 cr.
SAB 6064	Contention orthodontique, 1 cr.
SAB 6069	Orthophonie, 1 cr.
SAB 6166	Séminaires d'orthodontie 2, 2 cr.
SAB 6308	Séminaires de techniques orthodontiques, 3 cr.
SAB 6332	Cliniques d'orthodontie 2, 12 cr.
SAB 6336	Orthodontie préparatoire à la chirurgie, 4 cr.
SAB 6337	Clinique de douleurs, 1 cr.
SAB 6338	Notions théoriques des douleurs, 1 cr.
SAB 6604	Séminaires de recherche, 1 cr.
STO 6306	Le tissu osseux, 1 cr.
STO 6307	Physiologie neuromusculaire, 2 cr.

Bloc 3^e année – Obligatoire (50 cr.)

SAB 6327	Séminaires d'orthodontie 3, 2 cr.
SAB 6333	Cliniques d'orthodontie 3, 9 cr.
SAB 6339	Multidisciplinarité et orthodontie, 1 cr.
SAB 6404	Administration pratique, 1 cr.
SAB 6601	Recension des écrits, 1 cr.
SAB 6603	Analyses de cas traités, 2 cr.
SAB 6611	Projet de recherche et rédaction de mémoire, 30 cr.
STO 6300	Pathologie buccale avancée, 2 cr.
STO 6303	Anatomie de la tête et du cou, 1 cr.
STO 6304	Génétique médicale, 1 cr.

Option « Réhabilitation prosthodontique »

DER 6033	Matériaux dentaires 1, 1 cr.
DER 6034	Matériaux dentaires 2, 1 cr.
DER 6102	Préclinique de prosthodontie, 5 cr.
DER 6114	Séminaires de prosthodontie 1, 3 cr.
DER 6120	Bioéthique et dentisterie légale, 1 cr.
DER 6130	Expertises, 1 cr.
DER 6140	Cliniques de prosthodontie dirigées 1, 12 cr.
DER 6150	Implantologie, 2 cr.
DER 6182	Prothèse totale, 1 cr.
DER 6195	Dentisterie esthétique, 2 cr.
DER 6200	Séminaires : techniques prosthodontiques, 3 cr.
DER 6212	Séminaire de prosthodontie 2, 3 cr.
DER 6214	Séminaire de prosthodontie 3, 3 cr.
DER 6222	Initiation à la dentisterie factuelle, 1 cr.
DER 6230	Multidisciplinarité et traitement, 1 cr.
DER 6280	Prothèse partielle fixée, 2 cr.
DER 6292	Prothèse maxillo-faciale, 2 cr.
SAB 6000	Thérapie préprothétique 1, 1 cr.
SAB 6065	Fentes palatines et labiales, 1 cr.
SAB 6311	Photographie et dentisterie, 1 cr.
SAB 6405	Évaluation : littérature scientifique, 2 cr.
SAB 6604	Séminaires de recherche, 1 cr.
STO 6000	Imagerie cranio-faciale, 1 cr.
STO 6303	Anatomie de la tête et du cou, 1 cr.
STO 6304	Génétique médicale, 1 cr.
STO 6306	Le tissu osseux, 1 cr.
DER 6170	Prothèse partielle amovible, 2 cr.
DER 6242	Clinique de prosthodontie dirigées 2, 15 cr.
DER 6272	Principes d'occlusion, 2 cr.
SAB 6069	Orthophonie, 1 cr.
SAB 6337	Clinique de douleurs, 1 cr.
SAB 6338	Notions théoriques des douleurs, 1 cr.
STO 6011	Gérodontologie, 1 cr.
STO 6015	Thérapie préprothétique 2, 1 cr.
STO 6041	Pharmacologie bucco-dentaire avancée, 1 cr.
STO 6300	Pathologie buccale avancée, 2 cr.
STO 6307	Physiologie neuromusculaire, 2 cr.
DER 6342	Cliniques de prosthodontie dirigées 3, 15 cr.
DER 6800	Recherche et présentation de mémoire, 30 cr.

Certificat de résidence multidisciplinaire en médecine dentaire**1. Objectif**

Le programme de résidence multidisciplinaire a pour objectif général de permettre à l'étudiant d'acquérir les connaissances, les attitudes et le comportement nécessaires à un professionnel destiné à dispenser des soins à un groupe de patients atteints d'un handicap physique ou mental, temporaire ou permanent, et à des personnes âgées.

2. Admission

En plus de satisfaire aux conditions d'admissibilité du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures, le candidat doit :

- avoir obtenu son diplôme de doctorat en médecine dentaire de l'Université de Montréal ou l'équivalent. Son dossier scolaire doit établir que par ses études antérieures, il est apte à poursuivre avantageusement des études avancées;
- posséder un permis d'exercice émis par l'Ordre des Dentistes du Québec;
- posséder une connaissance suffisante de la langue française.

3. Inscription

Comme le programme du certificat débute avant l'ouverture officielle des cours, la date d'inscription établie par la Faculté de médecine dentaire sera portée à la connaissance du candidat au moment de son acceptation.

4. Durée de la scolarité

Le programme est d'une durée de douze mois consécutifs. En résidence, le contrat comprend quatre semaines de vacances.

Le programme comprend trente-neuf crédits obligatoires dont douze crédits de cours et vingt-sept crédits de stages.

L'étudiant ne peut s'inscrire à temps partiel au programme du certificat.

L'étudiant est soumis aux normes du centre hospitalier dans lequel il poursuit ses études, de même qu'à celles pouvant découler du contrat d'affiliation entre l'Université et le centre hospitalier. Il fait approuver par son directeur de programme le choix des options à l'intérieur des cours proposés. Le directeur est responsable de l'orientation.

5. Examens

Le candidat au Certificat de résidence multidisciplinaire doit conserver C des points alloués à chaque matière. Un échec dans plus de deux matières ou deux échecs consécutifs dans la même matière sont éliminatoires. La moyenne est calculée sur la note obtenue après la reprise. La note accordée après reprise ne peut être supérieure à C.

6. Diplôme

Le candidat qui remplit toutes les exigences du programme obtient le Certificat de résidence multidisciplinaire en médecine dentaire. Le diplôme est décerné sans mention de distinction.

Structure du programme**Bloc A – Obligatoire – Programme de un an (12 cr.)**

SRS 6001	Sciences fondamentales et connexes 1, 2 cr.
SRS 6002	Sciences fondamentales 2, 1 cr.
SRS 6003	Sciences médicales 1, 2 cr.
SRS 6004	Sciences médicales 2, 2 cr.
SRS 6005	Sciences dentaires 1, 2 cr.
SRS 6006	Sciences dentaires 2, 3 cr.

Bloc B – Stages (27 cr.)

SRS 6007	Stages en médecine 1, 4 cr.
SRS 6008	Stages en médecine 2, 4 cr.
SRS 6009	Stages en médecine dentaire, 19 cr.

Objectif du Certificat de résidence approfondie en médecine dentaire et en stomatologie

Le programme de résidence approfondie en médecine dentaire et en stomatologie a pour objectif d'offrir une année de résidence spécialisée au terme de laquelle les cliniciens seront en mesure de traiter les patients médicalement compromis (ex. : séropositifs, greffés d'organes, traités en chimiothérapie) ou atteints de maladies dégénératives ou immuno-dermatologiques (ex. : ostéo-arthrite, syndrome de Sjögren et de xérostomie, lichen plan, pemphigus ou herpès de muqueuses buccales).

1. Admission

En plus de satisfaire aux conditions d'admissibilité du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures, le candidat doit :

- avoir obtenu son diplôme de doctorat en médecine dentaire de l'Université de Montréal ou l'équivalent. Son dossier scolaire doit établir que par ses études antérieures, il est apte à poursuivre avantageusement des études avancées;
- posséder un permis d'exercice émis par l'Ordre des Dentistes du Québec;
- posséder une connaissance suffisante de la langue française;
- le candidat devra en outre avoir complété une année de certificat de résidence multidisciplinaire en médecine dentaire ou l'équivalent.

2. Inscription

Comme le programme du certificat débute avant l'ouverture officielle des cours, la date d'inscription établie par la Faculté de médecine dentaire sera portée à la connaissance du candidat au moment de son acceptation.

3. Durée de la scolarité

Le programme de résidence approfondie en médecine dentaire et en stomatologie est de douze mois consécutifs. Une période de quatre semaines de vacances est permise.

Le programme comprend trente-neuf crédits dont trente crédits de stages obligatoires et neuf crédits de cours à option.

Les études se font à plein temps.

L'étudiant est soumis aux normes du centre hospitalier dans lequel il poursuit ses études, de même qu'à celles pouvant découler du contrat d'affiliation entre l'Université et le centre hospitalier. Il fait approuver par son directeur de programme le choix des options à l'intérieur des cours proposés. Le directeur est responsable de l'orientation.

4. Examens

Le candidat au Certificat de résidence approfondie en médecine dentaire et en stomatologie doit conserver la note C dans chaque matière. Un échec dans plus de deux matières ou deux échecs consécutifs dans la même matière sont éliminatoires. La moyenne est calculée sur la note obtenue après la reprise. La note accordée après reprise ne peut être supérieure à C.

5. Diplôme

Le candidat qui remplit toutes les exigences du programme obtient le Certificat de résidence approfondie en médecine dentaire et en stomatologie. Ce certificat ne conduit pas à la reconnaissance au titre de spécialiste décerné par la corporation professionnelle.

Structure du programme

Bloc A – Obligatoire – Stages (30 cr.)

SRS 6010 Stages en médecine 3, 15 cr.

SRS 6011 Stages approfondis en médecine dentaire, 15 cr.

Bloc B – Option (9 cr.)

DER 6120 Bioéthique et dentisterie légale, 1 cr.

DER 6130 Expertises, 1 cr.

SAB 6311 Photographie et dentisterie, 1 cr.

SAB 6337 Clinique de douleurs, 1 cr.

SAB 6338 Notions théoriques des douleurs, 1 cr.

SAB 6405 Évaluation : littérature scientifique, 2 cr.

STO 6000 Imagerie cranio-faciale, 1 cr.

STO 6020 Histologie et embryologie dentaire, 1 cr.

STO 6041 Pharmacologie bucco-dentaire avancée, 1 cr.

STO 6300 Pathologie buccale avancée, 2 cr.

STO 6303 Anatomie de la tête et du cou, 1 cr.

STO 6304 Génétique médicale, 1 cr.

STO 6307 Physiologie neuromusculaire, 2 cr.

STO 6312 Microbiologie bucco-dentaire avancée, 1 cr.

Médecine vétérinaire

Sous cette rubrique, sont regroupés les programmes d'études supérieures offerts en Médecine vétérinaire : une maîtrise ès sciences (M.Sc.), un Philosophiæ Doctor (Ph.D.), un diplôme d'études spécialisées (D.E.S.), un certificat (I.P.S.A.V.) ainsi qu'un microprogramme et un D.E.S.S. en technologie et salubrité des viandes.

La Faculté de médecine vétérinaire participe également au programme de Ph.D. en virologie et immunologie offert conjointement par la Faculté de médecine et l'Institut Armand-Frappier.

En outre, la Faculté de médecine vétérinaire collabore au Diplôme en toxicologie offert par la Faculté des études supérieures, ainsi qu'aux programmes de M.Sc. et de Ph.D. en biologie moléculaire offerts par la Faculté des études supérieures, avec le concours également de la Faculté de médecine et de la Faculté des arts et des sciences.

Des professeurs de la Faculté peuvent diriger des étudiants inscrits aux programmes de Ph.D. offerts par la Faculté de médecine, notamment le Ph.D. en sciences biomédicales et le Ph.D. en microbiologie et immunologie.

Programmes de formation en recherche

M.Sc. (sciences vétérinaires) 2-581-1-0

Options de la modalité avec mémoire :

- « Biomédecine »
- « Épidémiologie »
- « Médecine des animaux de laboratoire »
- « Microbiologie »
- « Pathologie »
- « Reproduction »
- « Sciences cliniques »

Option de la modalité sans mémoire :

- « Pathologie et microbiologie »

Ph.D. (sciences vétérinaires) 3-581-1-0

Options :

- « Épidémiologie »
- « Microbiologie »
- « Pathologie »
- « Pharmacologie »
- « Reproduction »

Programmes de formation professionnelle

Certificat d'internat de perfectionnement en sciences appliquées vétérinaires (I.P.S.A.V.)

Options du Département de sciences cliniques : 2-590-1-1

- « Médecine des animaux de compagnie »
- « Médecine bovine »
- « Médecine équine »
- « Médecine porcine »
- « Médecine zoologique »
- « Thériogénologie »

Option du Département de pathologie et microbiologie : 2-595-1-1

- « Diagnostic en laboratoire »

Diplôme d'études spécialisées en médecine vétérinaire (D.E.S.)

Option « Biomédecine vétérinaire » 2-594-1-0*

- médecine des animaux de laboratoire

* Les admissions à ce programme sont suspendues.

Option « Diagnostic en laboratoire » 2-597-1-0

- concentration : Microbiologie vétérinaire
- concentration : Pathologie clinique

Option « Pathologie vétérinaire » 2-596-1-0

Option « Sciences cliniques vétérinaires » 2-590-1-2

- concentration : Anesthésiologie
- concentration : Chirurgie (grands ou petits animaux)
- concentration : Dermatologie
- concentration : Imagerie médicale
- concentration : Médecine de population animale (bovins laitiers)
- concentration : Médecine interne (grands ou petits animaux)
- concentration : Médecine zoologique
- concentration : Neurologie
- concentration : Thériogénologie
- concentration : Urgentologie et soins intensifs
- concentration : Comportement animal 2-590-1-3

Microprogramme de 2^e cycle (technologie et salubrité des viandes)* 2-598-6-0**

D.E.S.S. (technologie et salubrité des viandes) 2-598-1-0*

Options :

- « Technologie des viandes »
- « Salubrité des viandes »

Le Comité des études supérieures de la Faculté de médecine vétérinaire assure la gestion des programmes.

Renseignements : 514-345-8521

- Programmes de formation en recherche : poste 8520
- Programmes de formation professionnelle : poste 8224

Membres du Comité des études supérieures

Diane Blais
Christiane Girard
Mario Jacques, président
Normand Larivière
Sylvain Quessy
André Vrins

Personnel enseignant ***

Département de biomédecine vétérinaire

Directeur : Normand Larivière

Professeurs titulaires

André Bisailon, D.M.V., M.Sc.V. anatomie et physiologie vétérinaires (Montréal)
Paul D. Carrière, D.M.V. (Montréal), M.Sc. pathologie (Guelph), Ph.D. pathobiologie (McGill)
Alan K. Goff, B.Sc. physiologie, Ph.D. endocrinologie (Sheffield)
Normand Larivière, D.M.V., M.Sc. anatomie et physiologie vétérinaires (Montréal), Ph.D. médecine expérimentale (McGill)
Jacques G. Lussier, B.Sc. biochimie, D.M.V. (Montréal), M.Sc. physiologie de la reproduction (Sherbrooke), Ph.D. endocrinologie et physiologie animales (Saskatchewan)
Bruce D. Murphy, B.Sc. zoologie, M.Sc. physiologie (Colorado), Ph.D. physiologie de la reproduction (Saskatchewan)
Christopher A. Price, B.Sc. sciences animales (Nottingham), Ph.D. physiologie animale (Édimbourg)
David W. Silversides, B.Sc. biochimie, D.M.V., Ph.D. physiologie et endocrinologie moléculaire (Saskatchewan)
Jean Sirois, D.M.V., M.Sc. sciences cliniques vétérinaires (Montréal), Ph.D. physiologie de la reproduction (Cornell)

* Le microprogramme conduit à une attestation d'études.

** Les admissions à ce programme sont suspendues.

*** Sont habilités à oeuvrer aux cycles supérieurs les membres du personnel enseignant qui y ont été affectés. Prière de s'informer auprès des autorités directement responsables des programmes d'études ou auprès de la Faculté des études supérieures.

Lawrence C. Smith, D.M.V. (São Paulo), M.Sc. sciences animales, Ph.D. physiologie animale (Édimbourg)

Professeurs agrégés

André Blouin, D.M.V., M.Sc. pharmacologie, Ph.D. pharmacologie (Montréal)
 Jérôme del Castillo, D.M.V., M.Sc. sciences cliniques vétérinaires, Ph.D. sciences pharmaceutiques (Montréal)
 Bernard Delorme, B.Sc. biologie expérimentale, M.Sc. biochimie (Sherbrooke), D.Sc. biochimie (Laval)
 Michèle Y. Doucet, D.M.V., I.P.S.A.V. médecine équine (Montréal), D.V.Sc. médecine interne (Guelph), Dipl. A.C.V.I.M., Dipl. A.C.V.C.P.
 Vincent Girard, B.Sc. agriculture, M.Sc. agriculture, Ph.D. agriculture (Zürich)
 Christine Théorêt, D.M.V., I.P.S.A.V. médecine équine (Montréal), Cert. Rés. chirurgie des grands animaux, M.Sc. chirurgie vétérinaire, Ph.D. chirurgie vétérinaire (Saskatchewan), Dipl. A.C.V.S.
 Éric Troncy, D.M.V. (Lyon), M.Sc. sciences cliniques vétérinaires (Montréal), Ph.D. sciences biomédicales (Montréal-Louis-Pasteur, Strasbourg)
 Pascal Vachon, B.Sc. kinésiologie (Waterloo), M.Sc. kinanthropologie (Sherbrooke), Ph.D. sciences neurologiques, D.M.V. (Montréal)

Professeur adjoint

Derek Boerboom, B.Sc. biochimie, M.Sc. biochimie (McGill), Ph.D. biologie moléculaire, D.M.V. (Montréal)

Professeurs associés

Luigi Faucitano, B.Sc. production animale, Ph.D. sciences animales (Bologne)
 Stéphane Godbout, B.Sc. génie agroenvironnemental, M.Sc. génie environnemental, Ph.D. génie civil (Laval)

Département de pathologie et microbiologie

Directeur : Sylvain Quessy

Professeurs titulaires

Denise Bélanger, D.M.V. (Montréal), M.P.V.M., Ph.D. épidémiologie (Californie)
 Michel Bigras-Poulin, B.Sc. informatique, D.M.V. (Montréal), M.Sc. épidémiologie, Ph.D. épidémiologie (Guelph)
 Michel Desnoyers, D.M.V., I.P.S.A.V. diagnostic en laboratoire (Montréal), M.V.Sc. pathologie vétérinaire (Saskatchewan), Dipl. A.C.V.P.
 Monique Doré, D.M.V., I.P.S.A.V. diagnostic en laboratoire, M.Sc. pathologie et microbiologie vétérinaires (Montréal), Ph.D. pathologie vétérinaire (Cornell), Dipl. A.C.V.P.
 Richard Drolet, D.M.V., I.P.S.A.V. diagnostic en laboratoire, M.Sc. pathologie et microbiologie vétérinaires (Montréal), Cert. Rés. pathologie (Minnesota), Dipl. A.C.V.P.
 Daniel J. Dubreuil, B.Sc. microbiologie (McGill), M.Sc. microbiologie et immunologie, Ph.D. microbiologie et immunologie (Montréal)
 John M. Fairbrother, B.V.Sc. (Sidney), Ph.D. microbiologie vétérinaire (Cornell)
 Christiane Girard, D.M.V., M.Sc. pathologie et microbiologie vétérinaires (Montréal), Dipl. A.C.V.P.
 Marcelo Gottschalk, D.M.V. (Buenos Aires), Ph.D. microbiologie et immunologie (Montréal)
 Josée Harel, B.Sc. sciences biologiques, M.Sc. microbiologie et immunologie (Montréal), Ph.D. microbiologie (McGill)
 Mario Jacques, B.Sc. sciences biologiques, M.Sc. microbiologie et immunologie, Ph.D. microbiologie et immunologie (Montréal)
 Réal Lallier, B.Sc. zoologie, Ph.D. sciences biocellulaires (Sherbrooke)
 Daniel Martineau, D.M.V., I.P.S.A.V. diagnostic en laboratoire, M.Sc. pathologie et microbiologie vétérinaires (Montréal), Ph.D. pathologie (Cornell), Dipl. A.C.V.P.
 Serge Messier, D.M.V., M.Sc. pathologie et microbiologie vétérinaires (Montréal), Ph.D. microbiologie (Iowa State), Dipl. A.C.V.M.
 Khyali R. Mittal, B.V.Sc., M.V.Sc. microbiologie vétérinaire (Agar), Ph.D. microbiologie et immunologie (Guelph)
 Michel Morin, D.M.V. (Montréal), Ph.D. pathologie (Missouri), Dipl. A.C.V.P.
 Sylvain Quessy, D.M.V., M.Sc. pathologie et microbiologie vétérinaires, Ph.D. microbiologie et immunologie (Montréal)
 Daniel T. Scholl, B.S. sciences vétérinaires, D.M.V., M.P.V.P. épidémiologie (Californie), Ph.D. épidémiologie (Utrecht)
 Amer N. Silim, D.M.V. (Brno), M.Sc. microbiologie, Ph.D. virologie (Guelph)

Professeurs agrégés

Béatrice Doizé, D.M.V. (Liège), M.Sc. anatomie et physiologie vétérinaires (Montréal), Ph.D. anatomie (McGill)
 Pierre Hélie, D.M.V., I.P.S.A.V. diagnostic en laboratoire, M.Sc. pathologie et microbiologie vétérinaires (Montréal), Dipl. A.C.V.P.
 R. Alexander Thompson, B.A. économie, D.M.V. (Minnesota), Ph.D. épidémiologie (Louisiana State)

Alain Villeneuve, B.Sc. sciences biologiques, D.M.V., M.Sc. pathologie et microbiologie vétérinaires, Ph.D. microbiologie et immunologie, D.E.S.S. toxicologie (Montréal)

Professeurs adjoints

Marie Archambault, D.M.V., M.Sc. pathologie et microbiologie vétérinaires, Ph.D. microbiologie et immunologie (Montréal)
 Christian Bédard, B.Sc. biologie (Laval), M.Sc. (Waterloo), D.M.V., M.Sc. sciences vétérinaires en pathologie, D.E.S. diagnostic en laboratoire en pathologie clinique (Montréal)
 Carl A. Gagnon, D.M.V. (Montréal), Ph.D. virologie et immunologie (Institut Armand-Frappier-Université du Québec)
 Malcolm Gains, D.M.V., D.V.Sc. (Guelph), Dipl. A.C.V.P.
 Michaël Mourez, Ing. chimie organique et biomédecine (Palaiseau), Ing. Agro. biochimie et biomédecine (Paris-Grignon), D.Sc. bactériologie fondamentale (Paris XI)

Chercheurs adjoints

Ann Letellier, B.Sc. biologie (Sherbrooke), M.Sc. pathologie et microbiologie vétérinaires, Ph.D. microbiologie et immunologie (Montréal)
 Éric Nadeau, D.M.V., M.Sc. sciences vétérinaires en biomédecine, Ph.D. sciences vétérinaires en microbiologie (Montréal)

Attachés de recherche

Sylvette Laurent Lewandovski, B.Sc. biochimie, M.Sc. microbiologie, Ph.D. biochimie (Sherbrooke)
 Grant Tomita, B.Sc. sciences animales, M.Sc. sciences animales (Hawaï), Ph.D. sciences animales (Ohio)

Professeurs associés

Jacques Galipeau, M.D. (Montréal)
 Alain Houde, B.Sc. biochimie, B.Sc. microbiologie (Laval), M.Sc. microbiologie, Ph.D. microbiologie (Sherbrooke)
 Pascal Michel, D.M.V., I.P.S.A.V. médecine bovine (Montréal), M.P.V.M. (Californie), Ph.D. épidémiologie (Guelph)
 Nicholas H. Ogden, B.V.Sc. (Liverpool), Cert. conservation de la nature (Newcastle), Ph.D. zoologie (Oxford)
 André Ravel, D.M.V. (Lyon) M.Sc. sciences cliniques vétérinaires, Ph.D. sciences biomédicales (Montréal)
 Yves Robinson, D.M.V., I.P.S.A.V. diagnostic en laboratoire, M.Sc. pathologie et microbiologie vétérinaires (Montréal)
 Linda Saucier, B.Sc.A. sciences et technologie des aliments, M.Sc. sciences et technologie des aliments (Laval), Ph.D. microbiologie (Alberta)
 Carole Simard, D.M.V. (Montréal), M.Sc. virologie (Institut Armand-Frappier-Université du Québec), Ph.D. biologie moléculaire (Montréal)
 Brian G. Talbot, B.Sc. biochimie (Bath), Ph.D. chimie (Calgary)

Cliniciens

André D. Dallaire, D.M.V., M.Sc. anatomie et physiologie vétérinaires (Montréal)
 Seyyed Mehdy Elahi, D.M.V. (Téhéran), M.Sc. pathologie et microbiologie vétérinaires, Ph.D. virologie (Montréal)
 Caroline Piché, D.M.V., I.P.S.A.V. médecine des petits animaux, D.E.S. en diagnostic en laboratoire en pathologie clinique
 F. Carl Uhland, D.M.V. (Illinois), I.P.S.A.V. espèces aquatiques (Île-du-Prince-Édouard), D.E.S. diagnostic en laboratoire en microbiologie vétérinaire (Montréal), Dipl. A.C.V.M.

Cliniciens associés

Sonia Chénier, D.M.V., D.E.S. pathologie vétérinaire (Montréal)
 Isabelle Lanthier, D.M.V., D.E.S. pathologie vétérinaire (Montréal)
 Doris Sylvestre, D.M.V., M.Sc. hygiène du travail et de l'environnement, I.P.S.A.V. diagnostic en laboratoire (Montréal)

Professeur invité

Daniel Perron, D.M.V., D.M.V.P. (Montréal), M.Sc. agroalimentaire (Laval)

Professeurs émérites

André Lagacé
 Serge Larivière
 Raymond S. Roy

Département de sciences cliniques**Directrice : Diane Blais****Professeurs titulaires**

Diane Blais, D.M.V. (Montréal), Cert. Rés. anesthésiologie (Cornell)
 Émile Bouchard, D.M.V., I.P.S.A.V. médecine bovine (Montréal), Cert. Rés. médecine de population, M.P.V.M. (Californie)
 Martine Boulianne, D.M.V. (Montréal), Ph.D. pathologie aviaire (Guelph), Dipl. A.C.P.V.
 Michel Carrier, D.M.V., I.P.S.A.V. médecine des petits animaux, M.Sc. sciences cliniques vétérinaires (Montréal), Cert. Rés. ophtalmologie (Floride), Dipl. A.C.V.O.
 Sophie Cuveliez, D.M.V. (Liège), I.P.S.A.V. médecine équine (Montréal), M.Sc. sciences vétérinaires, Cert. Rés. anesthésiologie vétérinaire (Wisconsin), Dipl. A.C.V.A., Dipl. E.C.V.A.
 Sylvie D'Allaire, D.M.V., M.Sc. anatomie et physiologie vétérinaires (Montréal), Ph.D. (Minnesota)
 Luc DesCôteaux, D.M.V., I.P.S.A.V. médecine bovine, M.Sc. sciences cliniques vétérinaires (Montréal), Dipl. A.B.V.P.
 André Desrochers, D.M.V., I.P.S.A.V. médecine bovine (Montréal), M.Sc. chirurgie des grands animaux (Kansas), Dipl. A.C.V.S.
 Rocky DiFruscia, D.M.V. (Montréal), Cert. Rés. médecine interne (Cornell), Dipl. A.C.V.I.M.
 Pascal Dubreuil, D.M.V. (Montréal), M.Sc. physiologie digestive, Ph.D. endocrinologie (Sherbrooke)
 Gilles Fecteau, D.M.V., I.P.S.A.V. médecine bovine (Montréal), Cert. Rés. médecine des animaux de consommation (Californie), Dipl. A.C.V.I.M.
 Denis Harvey, D.M.V., M.Sc. sciences cliniques vétérinaires (Montréal), Doctorat technologie de l'enseignement (Laval)
 Sheila Laverty, M.V.B. et M.R.C.V.S. (Dublin), Cert. Rés. chirurgie équine (Californie), Dipl. A.C.V.S.
 Jean-Pierre Lavoie, D.M.V., I.P.S.A.V. médecine équine (Montréal), Cert. Rés. médecine interne des grands animaux (Californie), Dipl. A.C.V.I.M.
 Marcel Marcoux, D.M.V., M.Sc.V. sciences cliniques vétérinaires (Montréal)
 Manon Paradis, D.M.V., I.P.S.A.V. médecine des petits animaux (Montréal), Cert. Rés. médecine interne des petits animaux, M.Sc.V. reproduction des petits animaux (Saskatchewan), Dipl. A.C.V.D.
 Joane Parent, D.M.V. (Montréal), M.Sc.V. médecine interne (Saskatchewan) Dipl. A.C.V.I.M. neurologie
 Denis Vaillancourt, D.M.V. (Montréal), I.P.S.A.V. sciences cliniques vétérinaires (Saskatchewan), Cert. Rés. thériogénologie, M.Sc. thériogénologie (Missouri), Dipl. A.C.T.
 Jean-Pierre Vaillancourt, D.M.V., M.Sc. sciences cliniques vétérinaires (Montréal), Ph.D. (Minnesota)
 André Vriens, D.M.V. (Liège), I.P.S.A.V. médecine équine (Montréal), Cert. Rés. médecine interne (Californie)

Professeurs agrégés

Marilyn Dunn, D.M.V., I.P.S.A.V. médecine des petits animaux (Montréal), M.V.Sc. médecine interne des petits animaux (Saskatchewan), Dipl. A.C.V.I.M.
 Diane Frank, D.M.V. (Montréal), Rés. comportement animal (Cornell), Dipl. A.C.V.B.
 Daniel Jean, D.M.V., I.P.S.A.V. médecine équine, M.Sc. sciences cliniques vétérinaires, D.E.S. sciences cliniques vétérinaires en médecine interne des grands animaux (Montréal), Ph.D. sciences de la vie (Paris XII), Dipl. A.C.V.I.M.
 Stéphane Lair, D.M.V., I.P.S.A.V. pathologie aviaire, D.E.S. pathologie vétérinaire (Montréal), D.V.Sc. médecine et pathologie des animaux de zoo (Guelph), Dipl. A.C.Z.M.
 Thérèse Lanthier, D.M.V., I.P.S.A.V. médecine des petits animaux (Montréal), D.V.Sc. chirurgie des petits animaux (Guelph)
 Réjean C. Lefebvre, D.M.V., I.P.S.A.V. obstétrique et reproduction (Montréal), Ph.D. physiologie de la reproduction (Cornell), Dipl. A.C.T.
 Bertrand Lussier, D.M.V., M.Sc. sciences cliniques vétérinaires (Montréal), D.E.S. chirurgie des petits animaux (Cornell), Dipl. A.C.V.S.
 Yves Rossier, D.M.V., I.P.S.A.V. médecine équine (Montréal), Cert. Rés. médecine interne des grands animaux (Pennsylvanie), Dipl. A.C.V.I.M.

Professeurs adjoints

Kate Alexander, D.M.V. (Montréal), I.P.S.A.V. médecine interne et chirurgie des grands animaux (Guelph), M.Sc. imagerie médicale vétérinaire, Résidence imagerie vétérinaire (Ohio State)
 Pascale Aubry, B.Sc. chimie, D.M.V. (Montréal), Cert. Rés. médecine ambulatoire et médecine de population bovine (Cornell)
 Laura Batista, D.M.V. (Mexico), Ph.D. sciences cliniques et médecine de population (Minnesota)

Marie-Claude Bélanger, D.M.V., D.E.S. sciences cliniques vétérinaires en médecine interne des petits animaux, M.Sc. sciences vétérinaires en sciences cliniques (Montréal), Dipl. A.C.V.I.M.
 Søren R. Boysen, D.M.V. (Saskatchewan), Internat médecine et chirurgie des petits animaux (Île-du-Prince-Édouard), Rés. urgentologie (Tufts)
 Sébastien Buczniski, D.M.V. (Alfort), D.E.S. en sciences cliniques vétérinaires en médecine interne des grands animaux (Montréal)
 Marc-André d'Anjou, D.M.V., I.P.S.A.V. médecine des petits animaux (Montréal), Rés. imagerie vétérinaire (Tufts)
 Alexander de Oliveira El Warrak, D.M.V. (Rio de Janeiro), M.Sc. chirurgie vétérinaire (Santa Maria), Ph.D. chirurgie vétérinaire (Zürich), Rés. chirurgie des petits animaux (Illinois)
 David Francoz, D.M.V. (Nantes), D.E.S. sciences cliniques vétérinaires en médecine interne des grands animaux, M.Sc. sciences vétérinaires en sciences cliniques (Montréal), Dipl. A.C.V.I.M.
 Sophie Morisset, D.M.V., I.P.S.A.V. médecine équine (Montréal), M.Sc. pharmacologie (Sherbrooke), Doctorat sciences cliniques (Colorado), Dipl. A.C.V.S.
 Marie-Ève Nadeau, D.M.V. (Montréal), Cert. Rés. médecine et chirurgie des petits animaux, Rés. oncologie (Illinois), Dipl. A.C.V.I.M.
 Jean-Philippe Roy, D.M.V., M.Sc. sciences vétérinaires en sciences cliniques (Montréal)

Chargé d'enseignement

Sylvain Nichols, D.M.V., I.P.S.A.V. médecine bovine (Montréal)

Professeure invitée

Martine Denicourt, D.M.V. (Montréal), M.Sc. sciences cliniques vétérinaires (Montréal)

Professeurs associés

Paul Baillargeon, D.M.V., M.Sc. sciences vétérinaires en sciences cliniques (Montréal)
 Cyril Désévaux, D.M.V. (Alfort), M.Sc. sciences vétérinaires en sciences cliniques (Montréal), Ph.D. sciences pharmaceutiques (Montréal)
 Francine Goulet, B.Sc. chimie, M.Sc. médecine expérimentale, Ph.D. médecine expérimentale, Ph.D. physiothérapie (Laval)
 Olivier Lepage, D.M.V. (Liège), I.P.S.A.V. médecine équine, M.Sc. sciences cliniques vétérinaires, D.E.S. sciences cliniques vétérinaires en chirurgie des grands animaux (Montréal), Dipl. E.C.V.S.
 Lena N. Measures, B.Sc. zoologie, M.Sc. zoologie, Ph.D. zoologie (Guelph)
 Philippe Pibarot, D.M.V. (Lyon), I.P.S.A.V. médecine des petits animaux, M.Sc. sciences cliniques vétérinaires, Ph.D. sciences biomédicales (Montréal)

Cliniciens

Marie Babkine, D.M.V. (Alfort), D.E.S. sciences cliniques vétérinaires en chirurgie des grands animaux (Montréal)
 Mauricio Badillo, M.V. (Bogotá), D.M.V. (Montréal)
 Anne-Marie Bélanger, D.M.V., I.P.S.A.V. médecine bovine (Montréal)
 Marcel Brodeur, D.M.V., M.Sc. sciences vétérinaires en sciences cliniques (Montréal)
 Geneviève Bussièrès, D.M.V., I.P.S.A.V. médecine équine, M.Sc. sciences vétérinaires en biomédecine (Montréal)
 Isabelle Caron, D.M.V. (Montréal) Internat en animaux de compagnie (Centre vétérinaire D.M.V., Montréal), Rés. médecine interne des animaux de compagnie (Guelph), Dipl. A.C.V.I.M.
 Anne-Marie Couture, D.M.V. (Montréal) Internat en animaux de compagnie (Centre vétérinaire D.M.V., Montréal)
 Florent David, D.M.V. (Lyon), I.P.S.A.V. médecine équine, D.E.S. sciences cliniques vétérinaires en chirurgie des grands animaux (Montréal)
 Myriam De Carufel, D.M.V., I.P.S.A.V. médecine des petits animaux (Montréal)
 Guy Fitzgerald, D.M.V., M.Sc. sciences cliniques vétérinaires (Montréal)
 Marie-Sophie Gilbert, D.M.V. (Montréal), I.P.S.A.V. médecine équine (Montréal)
 Josiane Houle, D.M.V., I.P.S.A.V. médecine des petits animaux (Montréal)
 Jean-Jacques Kona-Boun, D.M.V., D.E.S. sciences cliniques vétérinaires en anesthésiologie, M.Sc. sciences vétérinaires en sciences cliniques (Montréal)
 Isabelle Langlois, D.M.V. (Montréal), I.P.S.A.V. médecine et chirurgie des petits animaux (Saskatoon), Rés. médecine et chirurgie des oiseaux et animaux exotiques (Tennessee), Dipl. A.B.V.P.
 Marie Le Cornec, D.M.V., I.P.S.A.V. médecine des petits animaux (Montréal)
 Manon Lécuycy, D.M.V., D.E.S. sciences cliniques vétérinaires en médecine interne des petits animaux (Montréal), Dipl. A.C.V.I.M.
 Suzie Lemay, D.M.V., I.P.S.A.V. médecine des petits animaux (Montréal)
 Susana Maria Moutinho Neves Macieira, D.M.V. (Liège), I.P.S.A.V. médecine équine, D.E.S. sciences cliniques vétérinaires en médecine interne des grands animaux (Montréal)
 Véronique Martin-Bouyer, D.M.V., Internat en petits animaux (Liège), Rés. anesthésiologie (Gand)

Pierre-Yves Mulon, D.M.V. (Nantes), I.P.S.A.V. médecine bovine, D.E.S. sciences cliniques vétérinaires en médecine interne des grands animaux (Montréal)
 Pierre Poitras, D.M.V., M.Sc. sciences cliniques vétérinaires (Montréal), Cert. spécialiste en thériogénologie-O.M.V.Q.
 Frédéric Sauvé, D.M.V., I.P.S.A.V. médecine des petits animaux, M.Sc. sciences vétérinaires en sciences cliniques, D.E.S. sciences cliniques vétérinaires en dermatologie (Montréal)
 Matthew Tedstone, D.M.V., I.P.S.A.V. médecine des petits animaux (Montréal)
 Charlotte Thorneloe, D.M.V., I.P.S.A.V. médecine des petits animaux (Montréal)

Responsable de formation clinique

Louise St-Germain, D.M.V., D.E.S. sciences cliniques vétérinaires en chirurgie des petits animaux (Montréal)

Centre de recherche avicole (CRA)

Directeur : Jean-Pierre Vaillancourt, D.M.V., M.Sc., Ph.D.

Centre de recherche en infectiologie porcine (CRIP)

www.crip.umontreal.ca

Directeur : Marcelo Gottschalk, D.M.V., Ph.D.

Centre de recherche en reproduction animale (CRAA)

www.medvet.umontreal.ca/craa

Directeur : Bruce D. Murphy, B.Sc., M.Sc., Ph.D.

Chaire de recherche du Canada en biologie moléculaire ovarienne et génomique fonctionnelle

Titulaire : Derek Boerboom, B.Sc., M.Sc., Ph.D., D.M.V.

Chaire de recherche du Canada en clonage et biotechnologie de l'embryon

www.medvet.umontreal.ca/craa/Smith.htm

Titulaire : Lawrence C. Smith, D.M.V., M.Sc., Ph.D.

Chaire de recherche du Canada sur les maladies animales d'origine bactérienne

www.mapageweb.umontreal.ca/mourezm/web.htm

Titulaire : Michaël Mourez, Ing. Agro., D.Sc.

Chaire de recherche en salubrité des viandes

Titulaire : Ann Letellier, B.Sc., M.Sc., Ph.D.

Chaire en recherche avicole

Titulaire : Martine Boulianne, D.M.V., Ph.D., Dipl. A.C.P.V.

Groupe de recherche en épidémiologie des zoonoses et santé publique (GREZOSP)

www.medvet.umontreal.ca/grezosp/grezosp_f.htm

Directeur : Michel Bigras-Poulin, B.Sc. D.M.V., M.Sc., Ph.D.

Groupe de recherche en médecine équine du Québec (GREMEQ)

www.medvet.umontreal.ca/gremeq

Directrice : Sophie Morisset, D.M.V., I.P.S.A.V., M.Sc. Doctorat, Dipl.

A.C.V.S.

Groupe de recherche en pharmacologie animale du Québec (GREPAQ)

Coordonnateur : Pascal Vachon, B.Sc., M.Sc., Ph.D., D.M.V.

Groupe de recherche et développement en gestion informatisée de la santé animale (DSA R&D)

Directeur : Émile Bouchard, D.M.V., I.P.S.A.V., Cert. Rés., M.P.V.M.

Groupe de recherche sur les animaux de compagnie (GRAC)

Directrice : Manon Paradis, D.M.V., I.P.S.A.V. Cert. Rés., M.Sc.V., Dipl.

A.C.V.D.

Groupe de recherche sur les maladies infectieuses du porc (GREMIP)

www.medvet.umontreal.ca/gremip

Directeur : Marcelo Gottschalk, D.M.V., Ph.D.

Groupe vétérinaire en thérapie génique (GVGTG)

Coordonnateur : Daniel Martineau, D.M.V., I.P.S.A.V., M.Sc., Ph.D., Dipl. A.C.V.P.

Plate-forme agroenvironnementale REPA

Directeur scientifique : Vincent Girard, B.Sc., M.Sc., Ph.D.

Réseau canadien de recherche sur la mammité bovine (RCRMB)

www.reseaumammite.org

Directeur : Daniel T. Scholl, B.S., D.M.V., M.P.V.P., Ph.D.

Réseau d'intervenants en santé ovine et caprine

www.medvet.umontreal.ca/reseau_ovins_caprins/default.asp

Responsable : Julie Arseneault, D.M.V., M.Sc.

Objectifs du programme de maîtrise

Programme d'initiation à la recherche visant à développer chez les étudiants la capacité : d'élaborer une hypothèse scientifique vérifiable; d'élaborer un protocole scientifique permettant de vérifier une hypothèse; d'analyser les résultats de travaux de recherche et d'en faire ressortir leur pertinence; de rédiger une publication scientifique ou présenter oralement les résultats de travaux scientifiques; d'utiliser les principales techniques ou méthodologies de recherche de la discipline choisie. La modalité sans mémoire de la M.Sc. (pathologie et microbiologie vétérinaires) est un programme de formation professionnelle permettant à l'étudiant de parfaire ses connaissances dans le domaine de la médecine préventive. Dans le cadre des travaux dirigés, l'étudiant met en application ses connaissances théoriques à des cas pratiques du domaine.

Règlement pédagogique propre à la M.Sc. (sciences vétérinaires)

1. Admission

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au programme de M.Sc. (sciences vétérinaires), le candidat doit être titulaire du diplôme de docteur en médecine vétérinaire (D.M.V.), ou d'un baccalauréat ès sciences, ou d'un diplôme jugé équivalent. Le droit de pratique de la médecine vétérinaire au Québec pourra être exigé selon le projet de recherche. Pour être admissible à l'option « Médecine des animaux de laboratoire », le candidat doit être titulaire du diplôme de docteur en médecine vétérinaire (D.M.V.)

2. Programme

Le programme de maîtrise avec mémoire, comporte un minimum de 45 crédits répartis ainsi : un minimum de 9 crédits de cours de 2^e cycle et 36 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'un mémoire. En plus des options reliées à cette modalité, ce programme comporte un cheminement sans option.

Le programme de maîtrise sans mémoire, comporte 45 crédits répartis ainsi : de 28 à 30 crédits de cours de 2^e cycle et de 15 à 17 crédits attribués à des travaux dirigés faisant l'objet de rapport.

3. Choix de cours

Le programme de maîtrise avec mémoire comporte 3 crédits de cours obligatoires (« Séminaires de recherche » et « Propédeutique en recherche biomédicale »), un minimum de 3 crédits de cours à option et un minimum de 3 crédits de cours au choix. Un maximum de 14 crédits, incluant les cours hors programme, est autorisé. Le programme de maîtrise sans mémoire comporte des cours à option.

Structure du programme

1. MODALITÉ AVEC MÉMOIRE

Bloc A – Obligatoire (3 cr.)

MMV 6675Z Séminaires de recherche, 2 cr.

MMV 6689 Propédeutique en recherche biomédicale, 1 cr.

Bloc B – Option (3 cr.)

Bloc C – Choix (3 cr.)

Bloc D – Recherche et mémoire (36 cr.)

2. MODALITÉ SANS MÉMOIRE

Bloc A – Option (min. 28 cr.; max. 30 cr.)

Bloc B – Travaux dirigés (min. 15 cr.; max. 17 cr.)

Objectifs du programme de doctorat

Le programme de doctorat permettra à l'étudiant de développer sa capacité : d'élaborer une hypothèse scientifique; d'élaborer un protocole scientifique permettant de vérifier une hypothèse; d'analyser les résultats de travaux de recherche et d'en faire ressortir leur pertinence; de rédiger une publication scientifique ou présenter oralement les résultats de travaux scientifiques; d'utiliser les principales techniques ou méthodologies de recherche de la discipline choisie. Pour ce faire, l'étudiant doit acquérir une solide formation de base dans la discipline choisie, participer à des exercices d'analyses de travaux de recherche, effectuer des travaux de recherche d'un niveau élevé, présenter des conférences et préparer des articles scientifiques.

Règlement pédagogique propre au Ph.D. (sciences vétérinaires)

1. Admission

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au programme de Ph.D. (sciences vétérinaires), le candidat doit être titulaire d'un diplôme de 2^e cycle dans un domaine des sciences biologiques ou attester d'une formation jugée équivalente par le doyen sur recommandation du doyen de la Faculté de médecine vétérinaire.

2. Programme

Le programme de l'étudiant comporte 4 crédits de cours obligatoires et 86 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'une thèse. Il peut aussi comporter des cours complémentaires selon les besoins du candidat. En plus des options reliées à ce programme, celui-ci comporte également un cheminement sans option.

Les travaux de recherche sont réalisés en résidence à la Faculté de médecine vétérinaire ou dans un laboratoire de recherche agréé par le Comité des études supérieures de cette Faculté. Dans ce dernier cas, le candidat doit effectuer un minimum de trois trimestres en résidence à la Faculté de médecine vétérinaire.

3. Durée de la scolarité

L'étudiant doit présenter les résultats de ses travaux de recherche dans une thèse, dans un délai maximum de 15 trimestres (cinq ans) à compter de l'inscription initiale, les trimestres de préparation et de suspension étant exclus du calcul de cette échéance. Le délai peut être prolongé de trois trimestres (un an) suite à la recommandation du doyen de la Faculté de médecine vétérinaire.

Structure du programme

Bloc A – Obligatoire (4 cr.)

MMV 7000 Ateliers de recherche, 2 cr.

MMV 7001 Séminaires de recherche, 2 cr.

Bloc B – Recherche et thèse (86 cr.)

Objectifs du programme de Certificat (I.P.S.A.V.)

Programme de formation professionnelle court chez une espèce ou un groupe d'espèces animales domestiques (médecine des animaux de compagnie, médecine bovine, médecine équine, médecine porcine et médecine zoologique) ou dans une discipline (diagnostic en laboratoire et thériogénologie). Ce programme de formation professionnelle vise à développer chez les étudiants : la capacité d'identifier et de solutionner des problèmes médicaux; l'aptitude à la communication orale et écrite; la capacité d'utiliser les outils informatiques; la capacité à repérer l'information requise pour identifier et solutionner des problèmes; le sens de l'organisation.

Règlement pédagogique du Certificat d'internat de perfectionnement en sciences appliquées vétérinaires (I.P.S.A.V.)

1. Admission

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au programme d'internat de perfectionnement en sciences appliquées vétérinaires (I.P.S.A.V.), le candidat doit être titulaire

d'un diplôme de docteur en médecine vétérinaire (D.M.V.) ou d'un diplôme jugé équivalent.

2. Durée de la scolarité

a) Durée de la scolarité :

La durée de la scolarité du programme d'I.P.S.A.V. est de trois trimestres en résidence à l'Université.

b) Programme :

Au Département de sciences cliniques, ce diplôme est offert dans les six options suivantes : « Médecine des animaux de compagnie », « Médecine bovine », « Médecine équine », « Médecine porcine », Médecine zoologique, « Thériogénologie ».

Au Département de pathologie et microbiologie, ce diplôme est offert dans l'option « Diagnostic en laboratoire ».

Le programme de chacune des options comporte 6 crédits de cours de 2^e cycle et 24 crédits de stage.

c) Choix de cours :

Le programme comporte 6 crédits de cours obligatoires pour toutes les options et 24 crédits de stage dans chacune des options.

La Faculté impose des évaluations pour chacun des cours et elle tient compte des évaluations de chaque stage aux cliniques ou aux laboratoires de l'hôpital d'enseignement. Pour réussir, l'étudiant doit obtenir au minimum la note C dans chacun des cours et des stages.

L'étudiant qui n'obtient pas une évaluation satisfaisante pour un cours ou un stage doit le reprendre selon les modalités fixées par la Faculté de médecine vétérinaire.

3. Diplôme

Le candidat qui a satisfait aux exigences du programme reçoit de l'Université de Montréal un Certificat d'internat de perfectionnement en sciences appliquées vétérinaires, avec mention de l'option choisie.

Structure du programme

Bloc A – Obligatoire – (6 cr.)

MMV 6475 Séminaires de sciences cliniques, 2 cr.

MMV 6400A Ateliers de sciences cliniques, 2 cr.

MMV 6400B Ateliers de sciences cliniques, 2 cr.

Bloc B – Option – Stages (24 cr.)

Objectifs du programme de D.E.S. (médecine vétérinaire)

Programme de formation professionnelle long permettant aux étudiants de développer : la capacité d'identifier et de solutionner des problèmes médicaux complexes par l'utilisation d'une technologie de pointe dans une spécialité reconnue; l'aptitude à encadrer et à servir d'appui à ses collègues de première ligne; l'aptitude à la communication orale et écrite et la capacité de rédiger des articles scientifiques; la capacité d'utiliser les outils informatiques et à repérer l'information requise pour identifier et solutionner les problèmes; le sens de l'organisation; l'habileté à travailler en équipe. Ce programme de formation professionnelle long peut conduire à la certification par les organismes professionnels reconnus.

Règlement pédagogique propre au Diplôme d'études spécialisées en médecine vétérinaire (D.E.S.)

1. Admission

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au programme de Diplôme d'études spécialisées en médecine vétérinaire, le candidat doit :

a) posséder une connaissance suffisante de la langue française. Un test de connaissance de cette langue peut être imposé;

b) être titulaire du diplôme de docteur en médecine vétérinaire (D.M.V.), ou d'un diplôme jugé équivalent et posséder un permis de pratique de l'Ordre des médecins vétérinaires du Québec.

c) Dans les concentrations de l'option « Sciences cliniques vétérinaires », l'internat (I.P.S.A.V.) ou une expérience pratique équivalente est requise.

2. Programme

Le programme comporte 108 crédits du niveau des études supérieures. Il comprend des cours, des stages et des activités de recherche répartis normalement sur une période de trois ans (neuf trimestres).

Le programme est offert en quatre options : l'option « Biomédecine vétérinaire » qui comprend la concentration Médecine des animaux de laboratoire, l'option « Diagnostic en laboratoire » qui regroupe les concentrations Microbiologie vétérinaire et Pathologie clinique, l'option « Pathologie vétérinaire », et l'option « Sciences cliniques vétérinaires » qui regroupe les concentrations Anesthésiologie, Chirurgie – grands ou petits animaux, Comportement animal, Dermatologie, Imagerie médicale, Médecine de population animale – bovins laitiers, Médecine interne – grands ou petits animaux, Médecine zoologique, Neurologie, Thériogénologie, ainsi qu'Urgentologie et soins intensifs.

3. Choix de cours

Le programme de l'option « Biomédecine vétérinaire » est constitué de 6 crédits de cours obligatoires, de 12 crédits de cours à option, de 6 crédits de cours au choix, de 57 crédits de stages au choix, de 15 crédits de travaux dirigés et de 12 crédits attribués à la recherche.

Le programme de l'option « Diagnostic en laboratoire » concentrations Microbiologie vétérinaire et Pathologie clinique est constitué de 6 crédits de cours obligatoires, de 15 crédits de cours à option, de 3 crédits de cours au choix, de 60 crédits de stages à option, de 12 crédits de stages au choix et de 12 crédits attribués à la recherche.

Le programme de l'option « Pathologie vétérinaire » est constitué de 6 crédits de cours obligatoires, de 15 crédits de cours à option, de 9 crédits de cours au choix, de 54 crédits de stages à option, de 12 crédits de stages au choix et de 12 crédits attribués à la recherche.

Le programme de l'option « Sciences cliniques vétérinaires » est constitué de 6 crédits de cours obligatoires, de 6 crédits de cours à option, de 6 crédits de cours au choix, de 60 crédits de stages à option, de 18 crédits de stages au choix et de 12 crédits attribués à la recherche.

4. Scolarité

La scolarité du programme est de neuf trimestres (trois ans) en excluant les trimestres de suspension ou de préparation.

5. Évaluation

- a) L'évaluation est effectuée en conformité avec le Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures (section VI, articles 21 à 36).
- b) L'évaluation de chaque stage clinique est effectuée selon les règles de procédures internes de la Faculté de médecine vétérinaire.
- c) En cas d'échec à un ou plusieurs examens, l'étudiant a droit de reprise aux dates indiquées par le doyen de la Faculté de médecine vétérinaire.
- d) Les cas d'échec à la moitié ou plus des examens d'une année universitaire, les cas d'échec à la reprise d'un examen et les cas de rapport d'appréciation défavorable d'un stage sont soumis au Comité des études supérieures de la Faculté de médecine vétérinaire. Sur recommandation de ce Comité, la Faculté de médecine vétérinaire peut exiger une épreuve complémentaire ou la reprise d'un ou de plusieurs examens ou stages, elle peut même décider d'annuler l'inscription de l'étudiant ou lui refuser toute inscription ultérieure au programme de D.E.S.
- e) Le plagiat et la participation au plagiat entraînent l'attribution de la note F. Le Conseil de la Faculté, après consultation du Comité des études supérieures, peut imposer toute sanction pouvant aller jusqu'à l'exclusion.
- f) Tout étudiant qui s'absente doit en informer le responsable du stage. Dans le cas d'absences répétées et prolongées, le doyen de la Faculté de médecine vétérinaire peut, après consultation du Comité des études supérieures, exiger la prolongation ou la reprise d'un stage.

6. Révision et révision exceptionnelle de l'évaluation

La vérification et la révision de l'évaluation sont effectuées en conformité avec le Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures (section VII, articles 37 et 38).

7. Diplôme

Le Conseil de l'Université, sur recommandation du Conseil de la Faculté des études supérieures décerne le Diplôme d'études spécialisées aux étudiants qui ont satisfait à toutes les exigences du programme et qui ont obtenu une moyenne générale d'au moins 2,7.

Structure du programme

Le programme comporte 108 crédits répartis entre les cours, les stages et l'initiation à la recherche selon les modalités suivantes :

Option « Biomédecine vétérinaire »

Cette option, offerte dans la concentration Médecine des animaux de laboratoire, comporte :

Bloc A – Obligatoire (6 cr.)

MMV 6682 Séminaires d'études spécialisées, 3 cr.

MMV 6685 Techniques : laboratoire et diagnostic, 3 cr.

Bloc B – Option (12 cr.)

Bloc C – Choix (6 cr.)

Bloc D – Choix – Stages (57 cr.)

Bloc E – Travaux dirigés (15 cr.)

Bloc F – Recherche clinique (12 cr.)

Option « Diagnostic en laboratoire »

Cette option, offerte dans les concentrations Microbiologie vétérinaire et Pathologie clinique, comporte :

Bloc A – Obligatoire (6 cr.)

MMV 6682 Séminaires d'études spécialisées, 3 cr.

MMV 6685 Techniques : laboratoire et diagnostic, 3 cr.

Bloc B – Option (15 cr.)

Bloc C – Choix (3 cr.)

Bloc D – Recherche clinique (12 cr.)

Bloc E – Option – Stages (60 cr.)

Bloc F – Choix – Stages (12 cr.)

Option « Pathologie vétérinaire »

Cette option comporte :

Bloc A – Obligatoire (6 cr.)

MMV 6682 Séminaires d'études spécialisées, 3 cr.

MMV 6685 Techniques : laboratoire et diagnostic, 3 cr.

Bloc B – Option (15 cr.)

Bloc C – Choix (9 cr.)

Bloc D – Recherche clinique (12 cr.)

Bloc E – Option – Stages (54 cr.)

Bloc F – Choix – Stages (12 cr.)

Option « Sciences cliniques vétérinaires »

Cette option, offerte dans les concentrations Anesthésiologie, Chirurgie – grands ou petits animaux, Comportement animal, Dermatologie, Imagerie médicale, Médecine de population animale – bovins laitiers, Médecine interne grands ou petits animaux, Médecine zoologique, Neurologie, Thériogénologie, ainsi qu'Urgentologie et soins intensifs, comporte :

Bloc A – Obligatoire (6 cr.)

MMV 6682 Séminaires d'études spécialisées, 3 cr.

MMV 6685 Techniques : laboratoire et diagnostic, 3 cr.

Bloc B – Option (6 cr.)

Bloc C – Choix (6 cr.)

Bloc D – Recherche clinique (12 cr.)

Bloc E – Option – Stages (60 cr.)

Bloc F – Choix – Stages (18 cr.)

Objectifs du microprogramme de 2^e cycle (technologie et salubrité des viandes)

L'objectif principal du microprogramme est de permettre à des candidats, déjà titulaires d'un diplôme de 1^{er} cycle dans un domaine pertinent, d'approfondir leurs connaissances scientifiques et leur maîtrise des aspects biotechnologiques liés à la transformation industrielle des viandes, aux méthodes de contrôle de qualité, à l'analyse de la qualité des produits carnés et de leur état de salubrité et à l'analyse du risque à chacune des étapes de la production et de la transformation des viandes.

Règlement pédagogique propre au microprogramme de 2^e cycle (technologie et salubrité des viandes)

1. Admission

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au microprogramme de 2^e cycle (technologie et salubrité des viandes), le candidat doit être titulaire d'un diplôme de 1^{er} cycle en médecine vétérinaire, en sciences biologiques ou en sciences agronomiques, ou dans toute autre discipline jugée équivalente ou d'un diplôme et d'une expérience jugés équivalents.

2. Programme et choix de cours

Le programme comporte un minimum de 12 crédits, dont 3 crédits obligatoires et 9 crédits de cours à option.

3. Durée de la scolarité

Pour les étudiants à plein temps, la durée minimale de la scolarité est de un trimestre. La durée maximale de la scolarité est de deux ans.

4. Passage au D.E.S.S. (technologie et salubrité des viandes)

Un étudiant inscrit au microprogramme de 2^e cycle (technologie et salubrité des viandes) peut être admis au programme de D.E.S.S. (technologie et salubrité des viandes) pendant ou à la fin du microprogramme. Les cours réussis dans le microprogramme sont crédités au moment du transfert au D.E.S.S.

Structure du programme

Bloc A – Obligatoire (3 cr.)

MMV 6612 Analyse du risque, 3 cr.

Bloc B – Option (min. 9 cr.)

MMV 6614 Analyse en contrôle de qualité, 3 cr.

MMV 6615 Microbiologie des viandes, 3 cr.

MMV 6616 Procédés de conservation des aliments, 3 cr.

MMV 6617 Systèmes HACCP et ISO 9000, 3 cr.

MMV 6618 Transformation des viandes, 3 cr.

PTM 6687A Science et hygiène des viandes 1, 2 cr.

PTM 6687B Science et hygiène des viandes 1, 2 cr.

PTM 6687C Science et hygiène des viandes 1, 2 cr.

Objectifs du D.E.S.S. (technologie et salubrité des viandes)

L'objectif principal du Diplôme d'études supérieures spécialisées (technologie et salubrité des viandes) est de permettre à des candidats, déjà titulaires d'un diplôme de 1^{er} cycle dans un domaine pertinent, d'approfondir leurs connaissances scientifiques et leur maîtrise des aspects biotechnologiques liés à la transformation industrielle des viandes, aux méthodes de contrôle de qualité, à l'analyse de la qualité des produits carnés et de leur état de salubrité et à l'analyse du risque à chacune des étapes de la production et de la transformation des viandes.

Règlement pédagogique propre au D.E.S.S. (technologie et salubrité des viandes)

1. Admission

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au D.E.S.S. en technologie et salubrité des viandes, le candidat doit être titulaire d'un diplôme de 1^{er} cycle en médecine vétérinaire, en sciences biologiques ou en sciences agronomiques, ou dans toute autre discipline jugée équivalente ou d'un diplôme et d'une expérience jugés équivalents.

2. Programme et choix de cours

Le programme comporte deux options, chacune ayant un minimum de 30 crédits, dont 18 crédits de cours obligatoires et 12 crédits de cours à option.

3. Durée de la scolarité

La durée minimale est de deux trimestres équivalent plein temps. La durée maximale est de quatre ans à compter de l'inscription initiale. Les études se font à temps partiel.

4. Passage au programme de maîtrise sans mémoire

Un étudiant inscrit au D.E.S.S. en technologie et salubrité des viandes peut être autorisé à poursuivre ses études dans le programme de maîtrise sans mémoire en autant

qu'il satisfasse aux conditions d'admissibilité dans ce programme. Les cours réussis dans le programme de D.E.S.S. sont crédités lors du transfert.

Structure du programme

Bloc A – Tronc commun obligatoire (6 cr.)

MMV 6600 Séminaire interdisciplinaire, 3 cr.

MMV 6612 Analyse du risque, 3 cr.

Option « Technologie des viandes »

Bloc B – Obligatoire (6 cr.)

MMV 6620 Viande : consommation et santé humaine, 3 cr.

MMV 6621 Muscle et propriétés alimentaires, 3 cr.

Bloc C – Option (min. 12 cr.)

MMV 6613 Hygiène, nettoyage et désinfection, 3 cr.

MMV 6614 Analyse en contrôle de qualité, 3 cr.

MMV 6615 Microbiologie des viandes, 3 cr.

MMV 6616 Procédés de conservation des aliments, 3 cr.

MMV 6617 Systèmes HACCP et ISO 9000, 3 cr.

MMV 6618 Transformation des viandes, 3 cr.

MMV 6619 Toxicologie agroalimentaire, 3 cr.

MMV 6622 Biologie moléculaire alimentaire, 3 cr.

MMV 6686 Concepts de recherche et communication, 3 cr.

MMV 6688 Principes de toxicologie, 3 cr.

PAA 6616 Problèmes en sciences biomédicales 1, 3 cr.

PTM 6554 Parasitoses des animaux de compagnie, 2 cr.

PTM 6687A Science et hygiène des viandes 1, 2 cr.

PTM 6687B Science et hygiène des viandes 1, 2 cr.

PTM 6687C Science et hygiène des viandes 1, 2 cr.

Bloc D – Obligatoire (6 cr.)

MMV 6606 Rapport – synthèse, 3 cr.

MMV 6608 Stage : industrie des viandes, 3 cr.

Option « Salubrité des viandes »

Bloc B – Obligatoire (6 cr.)

MMV 6614 Analyse en contrôle de qualité, 3 cr.

MMV 6615 Microbiologie des viandes, 3 cr.

Bloc C – Option (min. 12 cr.)

MMV 6616 Procédés de conservation des aliments, 3 cr.

MMV 6620 Viande : consommation et santé humaine, 3 cr.

MMV 6622 Biologie moléculaire alimentaire, 3 cr.

MMV 6686 Concepts de recherche et communication, 3 cr.

PTM 6554 Parasitoses, 2 cr.

PTM 6559 Épidémiologie des zoonoses, 3 cr.

PTM 6604 Pathogénèse bactérienne 1, 3 cr.

PTM 6605 Pathogénèse bactérienne 2, 3 cr.

PTM 6637A Production animale et santé publique 1, 2 cr.

PTM 6637B Production animale et santé publique 1, 2 cr.

PTM 6637C Production animale et santé publique 1, 2 cr.

PTM 6638A Production animale et santé publique 2, 2 cr.

PTM 6638B Production animale et santé publique 2, 2 cr.

PTM 6638C Production animale et santé publique 2, 2 cr.

PTM 6650 Pathobiologie, 3 cr.

PTM 6687A Science et hygiène des viandes 1, 2 cr.

PTM 6687B Science et hygiène des viandes 1, 2 cr.

PTM 6687C Science et hygiène des viandes 1, 2 cr.

Bloc D – Obligatoire (6 cr.)

MMV 6606 Rapport – synthèse, 3 cr.

MMV 6609 Stage : science et salubrité des viandes, 3 cr.

Musique

Sous cette rubrique, sont regroupés les programmes d'études supérieures offerts en Musique : une maîtrise ès arts (M.A.), deux maîtrises à vocation professionnelle (M.Mus.), trois Diplômes d'études supérieures spécialisées (D.E.S.S.), un Philosophiæ Doctor (Ph.D.) et deux doctorats (D.Mus.).

Musique

M.A. (musique)	2-600-1-1
Options :	
« Musicologie »	
« Ethnomusicologie »	
Ph.D. (musique)	3-600-1-2
Options :	
« Musicologie »	
« Ethnomusicologie »	
Maîtrise en musique (composition) (M.Mus.)	2-610-1-1
Options	
« Musiques d'applications audiovisuelles »	
« Musiques de création »	
Doctorat en musique (composition) (D.Mus.)	3-610-1-1
Maîtrise en musique (interprétation) (M.Mus.)	2-605-1-1
Options :	
« Voix et instruments »	
« Direction d'orchestre »	
Doctorat en musique (interprétation) (D.Mus.)	3-605-1-1
Options :	
« Voix et instruments »	
« Direction d'orchestre »	
Diplôme d'études supérieures spécialisées (interprétation) (D.E.S.S.)	2-605-1-2
Diplôme d'études supérieures spécialisées (répertoire d'orchestre) (D.E.S.S.)	2-606-1-0
Diplôme d'études supérieures spécialisées (répertoire d'orchestre 2) (D.E.S.S.)	2-606-1-1

Pour information : Secrétariat des études supérieures, tél. : 514-343-7998

Membres du Comité des études supérieures

Sylvain Caron
Monique Leblanc
Mark Pedrotti
Caroline Traube

Personnel enseignant *

Professeurs titulaires

Alan Belkin, M.A. théorie et analyse (McGill), D.M.A. composition (The Juilliard School, New York)
Lise Daoust, 1^{er} prix de flûte (Conservatoire national de France à Orléans)
Monique Desroches, Ph.D. musicologie (Montréal), Postdoctorat en ethnomusicologie (London et Aix-Marseille)
Marc Durand, M.Mus. piano (Montréal), Master of Music piano (Temple University, Philadelphie)
José Evangelista, L.Sc. composition (Valence), M.Mus. composition (Montréal), D.Mus. composition (McGill)
Marcelle Guertin, M.A. musicologie (Montréal), Ph.D. musicologie (Laval)
Marie-Thérèse Lefebvre, Ph.D. musicologie (Montréal)

* Sont habilités à œuvrer aux cycles supérieurs les membres du personnel enseignant qui y ont été affectés. Prière de s'informer auprès des autorités directement responsables des programmes d'études ou auprès de la Faculté des études supérieures.

Robert Leroux, B.Mus. percussion (Montréal)
Michel Longtin, D.Mus. composition (Montréal)
Jean-Jacques Nattiez, licence ès lettres, licence en linguistique (Aix-en-Provence), M.A. lettres modernes (Aix-en-Provence), doctorat en sémiologie musicale (Paris VIII)
Isabelle Panneton, 1^{er} prix de composition, d'analyse musicale, de fugue, d'harmonie et de contrepoint (Conservatoire de musique de la Province de Québec)
Jean Piché, M.A. communication (Simon Fraser University, Vancouver)
Réjean Poirier, 1^{er} prix d'orgue (Conservatoire de musique de la Province de Québec), 1^{er} prix (Concours international d'orgue de Bruges)
Jean-François Rivest, Post-Graduate Diploma – violin (The Juilliard School, New York)
Philip Tagg, Ph.D. musicologie (Göteborg, Suède)
Lorraine Vaillancourt, pianiste, chef d'orchestre

Professeurs agrégés

Luce Beaudet, L.Mus. (Montréal)
Paolo Bellomia, Postdoctorat direction d'orchestre (Carleton, Ottawa), D.Mus. interprétation (Montréal)
Sylvain Caron, D. Mus. orgue (Montréal)
François De Médicis, M.A. musicologie (Montréal), Ph.D. musicologie (McGill)
Reno De Stefano, Ph.D. musicologie, option jazz (Montréal)
Albert Devito, 1^{er} prix de trombone (Conservatoire de musique de la Province de Québec)
Michel Duchesneau, Ph.D. musicologie (Laval)
Denis Gougeon, M.Mus. composition (Montréal)
Rosemarie Landry, L.Mus. chant (Laval), diplôme de perfectionnement (Toronto)
Vladimir Landsman, Diplôme de dernier cycle (Conservatoire de Moscou), 1^{er} prix de violon (Concours international de Montréal)
Peter McCutcheon, B.Mus. (Montréal), 1^{er} prix de guitare (Conservatoire national supérieur de musique de Paris)
André Moisan, clarinette basse et saxophone solo à l'OSM
Robert Normandeau, D.Mus. composition (Montréal)
Mark Pedrotti, Diplôme en performance d'opéra (Toronto)
Raymond Perrin, 1^{er} prix d'orgue (Conservatoire de musique de la Province de Québec)
Johanne Perron, 1^{er} prix de violoncelle et 1^{er} prix de musique de chambre (Conservatoire de musique du Québec), Master of Music (Yale University)
Richard Provençal, batteur, musicien de jazz et de musique populaire spécialisé en travail de studio et de télévision
Claude Richard, Artist Diploma (Cleveland) 1^{er} prix de violon (Conservatoire de musique de la Province de Québec)
Pierre Roland, B.Mus. hautbois (New England Conservatory of Music, Boston)
Jean Saulnier, D.Mus. piano (Montréal)
Jean-Eudes Vaillancourt, 1^{er} prix de piano (Conservatoire de musique de la Province de Québec)

Professeurs adjoints

Marie-Alexis Colin, Diplôme de docteur de musique (Université de Tours)
Nathalie Fernando, Diplôme de docteur [histoire de la musique et musicologie] (Université de Paris-Sorbonne Paris IV)
Maneli Pirzadeh, D.Mus. piano (Montréal)
Jutta Puchhammer, M.Mus. alto (Eastman School of Music, Rochester, New York)
Paul Stewart, B.Mus. piano (McGill)
Caroline Traube, Ph.D. Music Technology (McGill)
Robin Wheeler, Diplôme de perfectionnement accompagnement piano (Toronto)

Professeurs associés

Mireille Barrière, Ph.D. en histoire (Laval)
Carmelle Bégin, D.Mus. histoire et langues (Montréal)
Frank Dobbins, D.Phil. (Oxford University)
Ghyslaine Guertin, Ph.D. philosophie (sémiologie-musique) (Montréal)
Bruce Haynes, Ph.D. musicologie (Montréal)
Sylvia L'Écuyer, Ph.D. musicologie (Montréal)
Zach Settler, D.Mus. composition (Montréal)
Sabina Teller-Ratner, Ph.D. musicologie (U. of Michigan)

Professeurs invités

Jimmy Brière, D.Mus. piano (Montréal)
François-Hugues Leclair, D.Mus. composition (Montréal)
Michael Meraw, M.Mus. (McGill)

Ensembles en résidence

Giri Kedaton (Gamelan balinais)
Le Nouvel Ensemble Moderne (NEM)

Professeures émérites

Maryvonne Kendergi
Natalie Pepin

Personnel enseignant ayant assumé, en 2006-2007, les cours suivants :**Instruments**

Alto : Jutta Puchhammer, Eleonora Turovsky, Neal Gripp

Basse électrique et acoustique : Michel Donato, Denis Labrosse, Jean-François Martel

Basson : Martin Mangrum

Batterie : Paul Brochu, Gilbert Fradette

Chant : Gail Desmarais, France Dion, Rosemarie Landry, Suzie LeBlanc, Michael Meraw, Yolande Parent, Mark Pedrotti, Adrienne Savoie, Catherine Sévigny, César Ulloa

Chant jazz : Lana Carbonneau, Vincent Morel

Clarinette : Martin Carpentier, André Moisan, Jean-François Normand

Clarinette jazz : Simon Stone

Clavecin : Réjean Poirier, Catherine Todorovski

Connaissance du clavier : Claudette Berthiaume

Contrebasse : Marc Denis

Contrebasse jazz : Michel Donato, Jean-François Martel

Cor : Jean Gaudreault, Paul Marcotte

Flûte à bec : Francis Colpron

Flûte traversière : Denis Bluteau, Lise Daoust, Francine Voyer

Guitare : Peter McCutcheon, Bruno Perron

Guitare jazz : Nick Di Tomaso, Michael A. Gauthier, Michael Pucci

Guitare baroque : Sylvain Bergeron

Harpe : N.

Hautbois : Lise Beauchamp, Pierre-Vincent Plante

Luth : Sylvain Bergeron

Orgue : Réjean Poirier, Catherine Todorovski

Percussion : Julien Grégoire, Robert Leroux

Piano : Claudette Berthiaume, Dang Thai Son, Marc Durand, Christian Parent, Maneli Pirzadeh, Jean Saulnier, Paul Stewart, Jimmy Brière

Piano jazz : Luc Beaugrand, Pierre Leduc

Saxophone : Jean-Marc Bouchard, Jean-François Guay

Saxophone jazz : Dany Roy, Simon Stone

Trombone : Albert Devito

Trombone jazz : Muhammad Abdul Al-Khabyr

Trompette : Lise Bouchard, Jean-Louis Chatel

Trompette jazz : Ron Di Lauro

Tuba : Yan Sallafranque

Viole de gambe : Margaret Little

Violon : Vladimir Landsman, Claude Richard, Anne Robert, Eleonora Turovsky

Violon jazz : Mireille Proulx

Violoncelle : Thérèse Motard, Johanne Perron, Yuli Turovsky

Ateliers et ensembles

Atelier d'accompagnement : Jean-Eudes Vaillancourt

Atelier d'accompagnement vocal jazz : Vincent Morel

Atelier d'improvisation : Jean-Marc Bouchard

Atelier d'opéra : Robin Wheeler

Atelier de musique baroque : Margaret Little

Atelier de musique contemporaine : Lorraine Vaillancourt

Atelier de percussion : Robert Leroux, Julien Grégoire

Chœur d'opéra : Robin Wheeler, Raymond Perrin

Chorale : Raymond Perrin

Chorale jazz : Vincent Morel

Combo : Luc Beaugrand, Ron Di Lauro, Michel Donato, Michael A. Gauthier, Pierre Leduc, Vincent Morel, Richard Provençal, Michael Pucci, Dany Roy, Simon Stone

Ensemble claviers : Jean-Eudes Vaillancourt

Ensemble cuivres : Albert Devito

Ensemble guitares : Peter McCutcheon

Ensemble jazz (Big Band) : Ron Di Lauro

Ensemble musique de chambre : Peter McCutcheon, Johanne Perron, Jutta Puchhammer, Jean-Eudes Vaillancourt

Ensemble vocal jazz : Vincent Morel

Gamelan : Sylvain Mathieu

Orchestre : Jean-François Rivest

Quatuor à cordes : Johanne Perron, Jutta Puchhammer

Sigle des cours d'instrument (MUI)**Programmes de 2^e cycle**

L'inscription à un cours d'instrument se fait au trimestre, avec un sigle et un numéro de quatre chiffres suivi d'une lettre.

Le premier chiffre indique le niveau du cours

6 = 2^e cycle

Les 2^e et 3^e chiffres indiquent le code numérique identifiant l'instrument (la liste des codes figure dans la section Répertoire des cours)

Le 4^e chiffre correspond au nombre alloué de crédits.

Les lettres indiquent respectivement les trimestres d'inscription (A et B pour les programmes de D.E.S.S. et A, B et C pour le programme de maîtrise).

Programmes de 3^e cycle

L'inscription à un cours d'instrument se fait annuellement, avec un sigle et un numéro de quatre chiffres.

Le 1^{er} chiffre indique le niveau du cours

7 = 3^e cycle

Les 2^e et 3^e chiffres indiquent le code numérique identifiant l'instrument (la liste des codes figure dans la section Répertoire des cours)

Le 4^e chiffre (1 ou 2) indique l'année d'inscription.

Sigle des cours d'atelier et d'ensemble (MUE)

Participation à diverses formations instrumentales ou vocales de la Faculté de musique : ces formations sont précisées chaque année selon les besoins et les possibilités.

Au moment de s'inscrire, l'étudiant complète lui-même le sigle MUE en y ajoutant un numéro de 4 chiffres et en tenant compte de ce qui suit :

Le 1^{er} chiffre indique le cycle

Les 2^e et 3^e chiffres indiquent le code numérique identifiant l'atelier ou l'ensemble choisi (la liste des codes figure dans la section Répertoire des cours)

Le 4^e chiffre indique le ou les trimestres d'inscription autorisés (de 1 à 5) pour cet atelier ou cet ensemble.

Règlement pédagogique propre à la M.A. (musique)**1. Admission**

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au programme de M.A. (musique), option « Musicologie » ou « Ethnomusicologie », le candidat doit :

a) être titulaire, avec une moyenne d'au moins 3,0 ou l'équivalent, d'un B.Mus., option « Musicologie », ou d'un baccalauréat préparant adéquatement aux études qu'il veut entreprendre, ou bien attester d'une formation jugée équivalente;

b) posséder une connaissance suffisante du français et de l'anglais.

De plus, lors d'une demande au programme de maîtrise avec mémoire, le candidat doit soumettre la description de son projet ou du champ de recherche dans lequel il souhaite se spécialiser (cinq pages).

2. Choix de cours

Le programme de maîtrise avec mémoire comporte un minimum de 15 crédits de cours de 2^e cycle comprenant les 3 crédits du séminaire de recherche et 30 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'un mémoire.

Le programme de maîtrise sans mémoire comporte un minimum de 21 crédits de cours de 2^e cycle, comprenant les 3 crédits du séminaire de recherche, et 24 crédits attribués à deux travaux et lectures dirigés de 12 crédits chacun.

Le programme comporte les options suivantes :

- Musicologie
- Ethnomusicologie

Objectifs

Le programme de la maîtrise avec mémoire permet d'acquérir une méthodologie de recherche, d'acquérir des connaissances sur les grands courants musicologiques ou ethnomusicologiques, de se familiariser avec les outils de recherche et la documentation spécialisée, de développer l'esprit critique, le sens de la synthèse et des habiletés de communication orale et écrite, de réaliser une première recherche en tenant compte des développements les plus récents de la musicologie ou de l'ethnomusicologie.

Le programme de la maîtrise sans mémoire permet d'acquérir une méthodologie de travail adaptée à la discipline, d'actualiser ses connaissances musicales, de développer le sens critique et des habiletés de communication orale et écrite.

Destinataires

Le programme de la maîtrise avec mémoire s'adresse aux candidats qui souhaitent développer des habiletés de chercheur, possèdent une formation musicale adéquate, orientent leurs intérêts dans l'un des domaines de la discipline.

Le programme de la maîtrise sans mémoire s'adresse aux candidats qui possèdent une formation musicale adéquate, cherchent à actualiser leurs connaissances par un retour aux études ou une réorientation de carrière, souhaitent poursuivre une carrière dans les domaines connexes sans pour autant envisager de poursuivre des études doctorales.

Structure du programme**1. PROGRAMME AVEC MÉMOIRE****Bloc A – Obligatoire (3 cr.)**

MUL 6216 Séminaire de recherche, 3 cr.

Bloc B – Option (12 cr.)

Ces cours de 3 crédits chacun sont choisis parmi un ensemble de cours, séminaires, travaux et lectures dirigés ou sujets spéciaux offerts chaque année.

Bloc C – Mémoire (30 cr.)

MUL 6960 Mémoire, 30 cr.

2. PROGRAMME SANS MÉMOIRE**Bloc A – Obligatoire (3 cr.)**

MUL 6216 Séminaire de recherche, 3 cr.

Bloc B – Option (18 cr.)

Ces cours de 3 crédits chacun sont choisis parmi un ensemble de cours, séminaires, travaux et lectures dirigés ou sujets spéciaux offerts chaque année.

Bloc C – Travaux dirigés (24 cr.)

MUL 6949 Travaux et lectures dirigés 1, 12 cr.

MUL 6950 Travaux et lectures dirigés 2, 12 cr.

Objectifs du programme de Ph.D. (musique)

Ce programme permet d'approfondir les connaissances des grands courants de la musicologie ou de l'ethnomusicologie ; d'acquérir une autonomie dans le travail de la recherche, de maîtriser des habiletés de communication orale et écrite ; de réaliser une recherche originale sur l'un des multiples aspects de la discipline et de contribuer ainsi aux débats actuels.

Destinataires

Ce programme s'adresse aux candidats qui souhaitent se spécialiser dans l'un des volets de la musicologie ou de l'ethnomusicologie ; qui sont actifs dans la vie musicale ou s'intéressent à un groupe culturel particulier.

Règlement pédagogique propre au Ph.D. (musique)**1. Admission**

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au programme de Ph.D. (musique), option « Musicologie » ou « Ethnomusicologie », le candidat doit :

- être titulaire, avec une moyenne d'au moins 3,3 ou l'équivalent, d'un diplôme de 2^e cycle en musique (ethnomusicologie ou musicologie), ou d'un diplôme de 2^e cycle préparant adéquatement aux études qu'il veut entreprendre, ou bien attester d'une formation jugée équivalente;
- soumettre un projet de recherche d'environ cinq pages : présentation du sujet et mise en contexte dans le domaine; bibliographie sélective;
- remettre une copie de son mémoire de maîtrise ou deux travaux dirigés;
- posséder une connaissance suffisante du français et de l'anglais.

Option « Musicologie »

Se présenter à une entrevue pour y exposer son projet, en défendre l'originalité et la méthodologie. Le comité vérifie ses connaissances générales en histoire, analyse et répertoire.

Option « Ethnomusicologie »

Se présenter à une entrevue pour y exposer son projet. Le comité vérifie ses connaissances générales en ethnomusicologie ainsi que les raisons et intérêts qui motivent le choix du sujet et de la discipline.

2. Choix de cours

Le programme comporte un minimum de 12 crédits de cours de 2^e cycle comprenant les 3 crédits du séminaire de recherche et 78 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'une thèse.

Le programme comporte les options suivantes :

- Musicologie
- Ethnomusicologie

Structure du programme**Bloc A – Obligatoire (3 cr.)**

MUL 7216 Séminaire de recherche, 3 cr.

Bloc B – Option (9 cr.)

Ces cours de 3 crédits chacun sont choisis parmi un ensemble de cours, séminaires, travaux et lectures dirigés ou sujets spéciaux offerts chaque année.

Bloc C – Thèse (78 cr.)

MUL 7960 Thèse, 78 cr.

Objectifs de la M.Mus. (composition)**Option « Musiques d'applications audiovisuelles »**

Ce programme vise à faire acquérir des connaissances liées aux musiques d'applications audiovisuelles (cinéma, vidéo, musique de scène, etc.) et à développer l'autonomie du candidat dans diverses techniques de composition tout en approfondissant divers styles et des habiletés d'analyse liées au contexte. Le programme permet principalement au candidat de réaliser la musique pour une production audiovisuelle en musique instrumentale, mixte ou électroacoustique et de développer le sens critique et celui de la communication écrite et orale

Option « Musiques de création »

Ce programme vise à faire acquérir des connaissances plus spécifiques à la création et à développer l'autonomie du candidat dans diverses techniques de composition tout en approfondissant un langage personnel et des habiletés d'analyse. Le programme permet principalement au candidat de réaliser une création en musique instrumentale, mixte ou électroacoustique et de développer le sens critique et celui de la communication écrite et orale.

Destinataires**Option « Musiques d'applications audiovisuelles »**

Ce programme s'adresse aux candidats qui possèdent une excellente compétence des techniques de composition et qui souhaitent maîtriser les outils adaptés au domaine de l'audiovisuel.

Option « Musiques de création »

Ce programme s'adresse aux candidats qui possèdent une bonne compétence des techniques de composition et qui souhaitent maîtriser les outils adaptés à leur choix esthétique.

Règlement pédagogique propre à la M.Mus. (composition)**1. Admission****Option « Musiques d'applications audiovisuelles »**

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au programme de M.Mus (composition), option « Musiques d'applications audiovisuelles » le candidat doit :

- être titulaire d'un diplôme de 1^{er} cycle en composition instrumentale, composition mixte, composition électroacoustique ou en écriture, ou de 3^e cycle du Conservatoire en composition, avec une moyenne d'au moins 3,0 (ou l'équivalent) ou toute autre formation jugée équivalente par le doyen;
- soumettre un projet (environ cinq pages) et déposer deux œuvres (partition et enregistrement);
- Les étudiants provenant de l'électroacoustique devront avoir des notions de composition instrumentale et ceux provenant d'écriture devront avoir suivi des cours de composition. Tous les candidats devront soumettre des compositions pour leur dossier d'admission.

d) Cours préalables:

Musique et images en mouvement, MUL 2109

Musique et médiatique 1 ou 2 (MUS 2314 ou 2315)

Intro. aux logiciels d'édition musicale (MUS 1126) ou l'équivalent

Option « Musiques de création »

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au programme de M. Mus (composition), option « Musiques de création », le candidat doit :

a) être titulaire d'un diplôme de 1^{er} cycle en composition instrumentale, composition mixte, composition électroacoustique ou en écriture, ou de 3^e cycle du Conservatoire en composition, avec une moyenne d'au moins 3,0 (ou l'équivalent) ou toute autre formation jugée équivalente par le doyen;

b) soumettre un projet (environ cinq pages) et déposer deux œuvres (partition et enregistrement);

c) maîtriser les outils informatiques appropriés.

2. Choix de cours**Option « Musiques d'applications audiovisuelles »**

Le programme comporte 27 crédits de cours de deuxième cycle, dont 15 crédits de composition et 12 crédits de cours ou séminaires, ainsi que 18 crédits attribués à trois travaux dirigés accompagnés d'une analyse succincte et d'un enregistrement sonore de ces œuvres.

Option « Musiques de création »

Le programme comporte un minimum de 27 crédits de cours de deuxième cycle, dont 15 crédits de composition et 12 crédits de cours ou séminaires, ainsi que 18 crédits attribués à une composition finale d'envergure, ou à deux œuvres équivalentes accompagnées d'une analyse succincte et d'un enregistrement sonore d'une exécution ou d'une simulation par ordinateur de ces œuvres.

Structure du programme**Option « Musiques d'applications audiovisuelles »****Bloc A – Obligatoire (15 cr.)**

MCT 6401 Composition 1, 5 cr.

MCT 6402 Composition 2, 5 cr.

MCT 6403 Composition 3, 5 cr.

Bloc B – Option – Musiques d'applications (min. 6 cr.; max. 9 cr.)

MTE 6320A Écriture en musiques d'applications, 3 cr.

MTE 6320B Écriture en musiques d'applications B, 3 cr.

MTE 6320C Écriture en musiques d'applications C, 3 cr.

MUS 6320A Conception sonore en audiovisuel A, 3 cr.

MUS 6320B Conception sonore en audiovisuel B, 3 cr.

MUS 6320C Conception sonore en audiovisuel C, 3 cr.

MUL 6320A Étude des musiques d'applications A, 3 cr.

MUL 6320B Étude des musiques d'applications B, 3 cr.

MUL 6320C Étude des musiques d'applications C, 3 cr.

Bloc C – Option – Musique et cinéma (min. 3 cr.; max. 6 cr.)

Ces cours de 3 crédits chacun sont choisis parmi un ensemble de cours ou séminaires offerts au Département d'histoire de l'art et d'études cinématographiques et à la Faculté de musique (sigles CIN, MUS, MUL ou MTE).

Bloc D – Travaux dirigés (18 cr.)

MUS 6271 Travail dirigé 1, 6 cr.

MUS 6272 Travail dirigé 2, 6 cr.

MUS 6273 Travail dirigé 3, 6 cr.

Option « Musiques de création »**Bloc A – Obligatoire (15 cr.)**

MCT 6401 Composition 1, 5 cr.

MCT 6402 Composition 2, 5 cr.

MCT 6403 Composition 3, 5 cr.

Bloc B – Option (12 cr.)

Ces cours de 3 crédits chacun sont choisis parmi un ensemble de séminaires, cours d'écriture ou sujets spéciaux offerts chaque année.

Bloc C – Composition finale (18 cr.)

MCT 6960 Composition finale, 18 cr.

Objectifs du D.Mus. (composition)

Ce programme entend favoriser l'acquisition d'une autonomie professionnelle en développant une perspective originale sur le geste créateur par la composition d'œuvres d'envergure et par le biais d'une recherche théorique approfondie. Il permet ainsi au candidat de contribuer de façon significative à la réflexion esthétique s'y rattachant.

Destinataires

Ce programme de création s'adresse aux candidats qui possèdent une excellente maîtrise des techniques de composition, ont écrit plusieurs pièces et s'orientent vers l'exercice d'une activité artistique et (ou) d'enseignement.

Règlement pédagogique propre au D.Mus. (composition)**1. Admission**

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au programme de D.Mus. (composition), le candidat doit :

a) être titulaire d'un diplôme de maîtrise en composition ou d'un Prix du Conservatoire ou autre formation jugée équivalente par le doyen;

b) soumettre un projet et déposer deux œuvres (partition et enregistrement).

Composition instrumentale

Se présenter à une entrevue comportant une discussion sur le projet et une vérification des connaissances liées au projet de composition : histoire, analyse, écriture, répertoire. Vérification de la maîtrise des technologies MIDI.

Composition électroacoustique

Se présenter à une entrevue comportant une discussion sur le projet et une vérification des connaissances en histoire, en analyse et du répertoire dans le domaine électroacoustique. Vérification de la maîtrise des technologies pertinentes.

2. Choix de cours

Le programme comporte un minimum de 6 crédits de cours ou séminaires du niveau des études supérieures, 18 crédits de tutorat, 12 crédits pour une première composition et 54 crédits attribués à la recherche et à des compositions originales accompagnées d'une analyse et d'un enregistrement sonore d'une exécution ou d'une simulation par ordinateur de ces œuvres.

Structure du programme**Bloc A – Option (6 cr.)**

Ces cours de 3 crédits chacun sont choisis parmi un ensemble de cours, séminaires, travaux et lectures dirigés ou sujets spéciaux offerts chaque année.

Bloc B – Obligatoire – Tutorat (18 cr.)

MCT 7130 Tutorat, 9 cr.

MCT 7131 Tutorat, 9 cr.

Bloc C – Compositions finales (66 cr.)

MCT 7958 Composition 1, 12 cr.

MCT 7960 Recherche et compositions finales, 54 cr.

Ce bloc comprend également une conférence ou un concert non évalué.

Objectifs de la M.Mus. (interprétation)**Option « Voix et instruments »**

Ce programme permet au candidat d'acquérir la maîtrise de son instrument dans un choix d'œuvres de concert où il peut développer son autonomie et sa propre personnalité artistique par l'acquisition de connaissances touchant les différents paramètres du processus de recherche-crédation (connaissances théoriques, compréhension, techniques d'exécution). Par son volet théorique, ce programme ouvre la porte aux études doctorales.

Option « Direction d'orchestre »

Ce programme permet au candidat d'acquérir la maîtrise de la direction d'orchestre dans un répertoire d'œuvres (allant de Bach à Stravinsky et Bartók) où il peut

développer son autonomie et sa personnalité artistique par l'acquisition de connaissances touchant les différents paramètres du processus de recherche-crédation (connaissances théoriques, compréhension, techniques d'exécution). Par son volet théorique, ce programme ouvre la porte aux études doctorales.

Destinataires

Option « Voix et instruments »

Ce programme s'adresse aux interprètes qui souhaitent acquérir une excellente maîtrise de leur instrument dans une perspective de carrière de musicien professionnel.

Option « Direction d'orchestre »

Ce programme s'adresse aux interprètes qui souhaitent acquérir une excellente maîtrise de la direction orchestrale dans une perspective de carrière de chef d'orchestre.

Règlement pédagogique propre à la M.Mus. (interprétation)

1. Admission

Option « Voix et instruments »

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au programme de M.Mus. (interprétation) option « Voix et instruments », le candidat doit être titulaire d'un diplôme de 1^{er} cycle dans la discipline ou de 3^e cycle du Conservatoire avec une moyenne d'au moins 3,0 (ou l'équivalent) ou autre formation académique jugée équivalente par le doyen. Une audition est requise à l'admission.

Option « Direction d'orchestre »

Être titulaire d'un baccalauréat en musique ou l'équivalent. Le candidat devra maîtriser le jeu d'un instrument et posséder un dossier étoffé dans les disciplines d'écriture; il devra démontrer des aptitudes pour la communication et faire preuve d'une expérience pratique en direction (chorale ou orchestrale).

2. Choix de cours

Option « Voix et instruments »

Le programme comporte un minimum de 27 crédits de cours de 2^e cycle dont 15 crédits d'instrument, 9 crédits de cours ou séminaires et 3 crédits de musique d'ensemble, 6 crédits pour un récital de 1^{re} année et 12 crédits pour un récital final.

Option « Direction d'orchestre »

Le programme comporte un minimum de 30 crédits de cours de 2^e cycle dont 27 crédits de cours spécialisés obligatoires et 3 crédits de cours ou séminaires à option. À cela s'ajoutent 5 crédits pour un récital de 1^{re} année et 10 crédits pour un récital final.

Structure du programme

Option « Voix et instruments »

Bloc A – Option (9 cr.)

Ces cours de 3 crédits chacun sont choisis parmi un ensemble de cours, séminaires, travaux et lectures dirigés ou sujets spéciaux offerts chaque année.

Bloc B – Option – Cours spécialisés (18 cr.)

Bloc B₁ – Instrument (15 cr.)

MUI 6..5A Instrument principal I, 5 cr.

MUI 6..5B Instrument principal II, 5 cr.

MUI 6..5C Instrument principal III, 5 cr.

Bloc B₂ – Musique d'ensemble (3 cr.)

MUE 6..Y Atelier ou ensemble, 1 cr.

MUE 6..Y Atelier ou ensemble, 1 cr.

MUE 6..Y Atelier ou ensemble, 1 cr.

La participation aux grands ensembles est obligatoire si demandée par le doyen.

Bloc C – Récital final (18 cr.)

MIN 6959 Récital de première année, 6 cr.

MIN 6960 Récital final, 12 cr.

Option « Direction d'orchestre »

Bloc A – Obligatoire (27 cr.)

MIN 6372A Étude de la partition 1, 2 cr.

MIN 6372B Étude de la partition 2, 2 cr.

MIN 6372C Étude de la partition 3, 2 cr.

MIN 6382A Technique de direction 1, 2 cr.

MIN 6382B Technique de direction 2, 2 cr.

MIN 6382C Technique de direction 3, 2 cr.

MIN 6383A Outils de direction 1, 3 cr.

MIN 6383B Outils de direction 2, 3 cr.

MIN 6383C Outils de direction 3, 3 cr.

MUI 6382A Atelier de direction 1, 2 cr.

MUI 6382B Atelier de direction 2, 2 cr.

MUI 6382C Atelier de direction 3, 2 cr.

Bloc B – Option (3 cr.)

Ce cours de 3 crédits est choisi parmi un ensemble de cours et de séminaires offerts chaque année.

Bloc C – Récital final (15 cr.)

MIN 6969 Récital de première année, 5 cr.

MIN 6970 Récital final, 10 cr.

Objectifs du D.Mus. (interprétation)

Option « Voix et instruments »

Ce programme de formation professionnelle vise à favoriser l'autonomie de l'étudiant dans la recherche d'un jeu instrumental personnel à travers un répertoire de haut niveau. Par son volet académique, ce programme lui offre la possibilité de faire des liens entre les aspects théoriques et pratiques de la musique et d'approfondir des habiletés écrites et orales.

Option « Direction d'orchestre »

Ce programme de formation professionnelle vise à favoriser l'autonomie de l'étudiant dans la recherche d'une approche musicale personnelle dans un répertoire allant de Richard Strauss à aujourd'hui. Ce programme lui offre la possibilité de faire des liens entre les aspects théoriques et pratiques de la musique et d'approfondir des habiletés écrites et orales.

Destinataires

Option « Voix et instruments »

Ce programme s'adresse à des interprètes exceptionnellement doués qui souhaitent, outre travailler auprès d'un maître, réaliser, dans le cadre de ces études, une recherche originale reliée aux diverses problématiques de l'interprétation.

Option « Direction d'orchestre »

Ce programme s'adresse à des musiciens exceptionnellement doués qui souhaitent développer leur plein potentiel comme chefs d'orchestre.

Règlement pédagogique propre au D.Mus. (interprétation)

1. Admission

Option « Voix et instruments »

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au programme de D.Mus. (interprétation) option « Voix et instruments », le candidat doit :

- être titulaire d'un diplôme de maîtrise en interprétation ou d'un Prix du Conservatoire ou autre formation académique jugée équivalente par le doyen;
- soumettre un projet de recherche en interprétation lié à un répertoire spécifique;
- se présenter à une audition instrumentale (45 minutes). Le programme de l'audition, accompagné de commentaires écrits, doit être remis un mois avant l'audition;
- se présenter à une entrevue (30 minutes) au cours de laquelle le comité vérifie les connaissances en analyse et en histoire à partir du répertoire présenté ainsi que la connaissance du répertoire pour l'instrument.

Option « Direction d'orchestre »

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au programme de D.Mus. (interprétation) option « Direction d'orchestre », le candidat doit :

- a) être titulaire d'une maîtrise en musique (direction d'orchestre) ou l'équivalent. Le candidat devra posséder d'excellentes aptitudes à la communication et une expérience appréciable en direction.
- b) soumettre un projet de recherche en interprétation lié à un répertoire spécifique;
- c) se présenter à une audition instrumentale (45 minutes). Le programme de l'audition, accompagné de commentaires écrits, doit être remis un mois avant l'audition;
- d) se présenter à une entrevue (30 minutes) au cours de laquelle le comité vérifie les connaissances en analyse et en histoire à partir du répertoire présenté ainsi que la connaissance du répertoire pour orchestre.

2. Choix de cours**Option « Voix et instruments »**

Le programme comporte un minimum de 12 crédits de cours ou de séminaires du niveau des études supérieures, 18 crédits de tutorat et 60 crédits attribués à la recherche et à des récitals finals se répartissant comme suit : 12 crédits pour un récital de 1^{re} année, 12 crédits pour un récital de 2^e année et 36 crédits pour la présentation d'un récital final.

Option « Direction d'orchestre »

Le programme comporte 27 crédits de cours obligatoires (incluant 9 crédits de tutorat), 3 crédits à option de cours ou séminaires de niveau des études supérieures et 60 crédits attribués à la recherche et aux récitals se répartissant comme suit : 12 crédits pour un récital de 1^{re} année, 12 crédits pour un récital de 2^e année et 36 crédits pour le récital final.

Structure du programme**Option « Voix et instruments »****Bloc A – Option (12 cr.)**

Ces cours de 3 crédits chacun sont choisis parmi un ensemble de cours, séminaires, travaux et lectures dirigés ou sujets spéciaux offerts chaque année.

Bloc B – Obligatoire – Tutorat (18 cr.)

MUI 7..1 Tutorat 1, 9 cr.

MUI 7..2 Tutorat 2, 9 cr.

Bloc C – Récital final (60 cr.)

MIN 7958 Récital I, 12 cr.

MIN 7959 Récital II, 12 cr.

MIN 7960 Récital final, 36 cr.

Ce bloc comprend également deux récitals non évalués.

Option « Direction d'orchestre »**Bloc A – Obligatoire (27 cr.)**

MIN 7372A Étude de la partition 1, 2 cr.

MIN 7372B Étude de la partition 2, 2 cr.

MIN 7382A Technique de direction 1, 2 cr.

MIN 7382B Technique de direction 2, 2 cr.

MIN 7383A Outils de direction 1, 3 cr.

MIN 7383B Outils de direction 2, 3 cr.

MUI 7381 Tutorat, 9 cr.

MUI 7382A Atelier de direction 1, 2 cr.

MUI 7382B Atelier de direction 2, 2 cr.

Bloc B – Option (3 cr.)

Ce cours de 3 crédits est choisi parmi un ensemble de cours et séminaires offerts chaque année.

Bloc C – Récital final (60 cr.)

MIN 7968 Récital de première année, 12 cr.

MIN 7969 Récital de deuxième année, 12 cr.

MIN 7970 Récital final, 36 cr.

Objectifs du D.E.S.S. (interprétation)

Ce diplôme de courte durée permet au candidat de perfectionner ses acquis professionnels propres à son instrument.

Destinataires

Ce programme s'adresse aux musiciens qui ont acquis une excellente maîtrise de leur instrument et qui s'orientent vers une carrière d'interprète professionnel.

Règlement pédagogique propre au D.E.S.S. en musique (interprétation)**1. Admission**

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au programme du Diplôme d'études supérieures spécialisées en musique (interprétation), le candidat doit être titulaire d'un diplôme de 1^{er} cycle dans la discipline ou de 3^e cycle du Conservatoire avec une moyenne d'au moins 2,7 (ou l'équivalent) ou autre formation académique jugée équivalente par le doyen.

Une audition est requise à l'admission ainsi que des exigences instrumentales de haut niveau.

2. Choix de cours

Le programme comporte un minimum de 11 crédits de cours de 2^e cycle (dont 6 crédits d'instrument, 3 crédits de cours à option, 2 crédits de musique d'ensemble) 7 crédits pour un premier récital et 12 crédits pour un récital final.

3. Durée de la scolarité

La durée minimale de la scolarité à plein temps est de deux trimestres. La durée maximale de la scolarité est de trois trimestres à compter de l'inscription initiale de l'étudiant.

Structure du programme**Bloc A – Option (3 cr.)**

Ce cours de 3 crédits est choisi parmi un ensemble de cours, séminaires, travaux et lectures dirigés ou sujets spéciaux offerts chaque année.

Bloc B – Option – Cours spécialisés (8 cr.)**Bloc B₁ – Instrument (6 cr.)**

MUI 6..3A Tutorat 1, 3 cr.

MUI 6..3B Tutorat 2, 3 cr.

Bloc B₂ – Musique d'ensemble (2 cr.)

MUE 6..Y Atelier ou ensemble, 1 cr.

MUE 6..Y Atelier ou ensemble, 1 cr.

La participation aux grands ensembles est obligatoire si demandée par le doyen.

Bloc C – Activités reliées au récital final (19 cr.)

MIN 6799 Récital I, 7 cr.

MIN 6800 Récital, 12 cr.

Objectifs du D.E.S.S. (répertoire d'orchestre)

Ce diplôme de courte durée permet au candidat de perfectionner ses acquis professionnels dans le répertoire d'orchestre propre à son instrument en vue de se préparer aux auditions d'orchestre.

Destinataires

Ce programme s'adresse aux interprètes qui ont acquis une excellente maîtrise de leur instrument et qui s'orientent vers une carrière de musicien d'orchestre.

Règlement pédagogique propre au D.E.S.S. en musique (répertoire d'orchestre)**1. Admission**

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au programme du Diplôme d'études supérieures spécialisées en répertoire d'orchestre (D.E.S.S.), le candidat doit être

titulaire d'un diplôme de 1^{er} cycle dans la discipline ou de 3^e cycle du Conservatoire avec une moyenne d'au moins 2,7 (ou l'équivalent) ou autre formation académique jugée équivalente par le doyen.

Une connaissance pratique suffisante du répertoire d'orchestre propre à l'instrument est vérifiée au moment de l'audition requise à l'admission.

2. Choix de cours

Le programme comporte un minimum de 30 crédits répartis comme suit : 6 crédits sous forme de tutorat, 2 crédits d'atelier d'interprétation et 22 crédits attribués sur la base de trois évaluations périodiques d'audition (5 crédits) et d'une audition finale (7 crédits).

3. Durée de la scolarité

La durée minimale du programme est de deux trimestres à compter de l'inscription initiale du candidat. La durée maximale est de trois trimestres. Les études se font à plein temps seulement.

Structure du programme

Bloc A – Obligatoire (2 cr.)

MIN 6445 Atelier d'interprétation 1, 1 cr.

MIN 6446 Atelier d'interprétation 2, 1 cr.

Bloc B – Tutorat (6 cr.)

MUI 6..3A Tutorat 1, 3 cr.

MUI 6..3B Tutorat 2, 3 cr.

La participation aux grands ensembles est obligatoire si demandée par le doyen.

Bloc C – Auditions (22 cr.)

MIN 6541 Audition 1, 5 cr.

MIN 6542 Audition 2, 5 cr.

MIN 6543 Audition 3, 5 cr.

MIN 6545 Audition 4, 7 cr.

Objectifs du D.E.S.S. (répertoire d'orchestre 2)

Ce diplôme de courte durée permet au candidat de perfectionner ses acquis professionnels dans le répertoire d'orchestre propre à son instrument en vue de se préparer aux auditions d'orchestre.

Destinataires

Ce programme s'adresse aux interprètes qui ont acquis une excellente maîtrise de leur instrument et qui s'orientent vers une carrière de musicien d'orchestre.

Règlement pédagogique propre au D.E.S.S. en musique (répertoire d'orchestre 2)

1. Admission

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au programme du Diplôme d'études supérieures spécialisées en répertoire d'orchestre 2 (D.E.S.S.), le candidat doit être titulaire d'un diplôme de 1^{er} cycle dans la discipline ou de 3^e cycle du Conservatoire avec une moyenne d'au moins 2,7 (ou l'équivalent) ou autre formation académique jugée équivalente par le doyen.

Une connaissance pratique suffisante du répertoire d'orchestre propre à l'instrument est vérifiée au moment de l'audition requise à l'admission.

2. Choix de cours

Le programme comporte un minimum de 30 crédits répartis comme suit : 6 crédits sous forme de tutorat, 2 crédits d'atelier d'interprétation et 22 crédits attribués sur la base de trois évaluations périodiques d'audition (5 crédits) et d'une audition finale (7 crédits).

3. Durée de la scolarité

La durée minimale du programme est de deux trimestres à compter de l'inscription initiale du candidat. La durée maximale est de trois trimestres. Les études se font à plein temps seulement.

Structure du programme

Bloc A – Obligatoire (2 cr.)

MIN 6447 Atelier d'interprétation 1, 1 cr.

MIN 6448 Atelier d'interprétation 2, 1 cr.

Bloc B – Tutorat (6 cr.)

MUI 6..3A Tutorat 1, 3 cr.

MUI 6..3B Tutorat 2, 3 cr.

La participation aux grands ensembles est obligatoire si demandée par le doyen.

Bloc C – Auditions (22 cr.)

MIN 6546 Audition 1, 5 cr.

MIN 6547 Audition 2, 5 cr.

MIN 6548 Audition 3, 5 cr.

MIN 6549 Audition 4, 7 cr.

Optométrie

Sous cette rubrique, sont regroupés les programmes d'études supérieures offerts en Optométrie : une maîtrise ès sciences (M.Sc.), un certificat de résidence et un diplôme d'études supérieures spécialisées (D.E.S.S.).

Sciences de la vision

M.Sc. (sciences de la vision)	2-656-1-0
D.E.S.S. (intervention en déficience visuelle)	2-658-1-1
Certificat de résidence en optométrie	2-655-1-2

École d'optométrie

Responsable des programmes en sciences de la vision : Christian Casanova

Responsable du programme de D.E.S.S. (intervention en déficience visuelle et intervention en orientation et mobilité) : Julie-Anne Couturier

Responsable du certificat de résidence en optométrie et de l'option « Sciences cliniques » : Jacques Gresset

Technicienne en gestion des dossiers étudiants : tél. : 514-343-6325

Membres du Comité des études supérieures

Jean-François Bouchard

Christian Casanova

Julie-Anne Couturier

Sébastien Desgent

Claude Giasson

Jacques Gresset, président

Olga Overbury

Personnel enseignant *

Directeur : Jacques Gresset

Professeurs titulaires

Christian Casanova, Ph.D. (Montréal)

Jocelyn Faubert, Ph.D. (Concordia)

Jacques Gresset, O.D., M.Sc. (Montréal), Ph.D. (Laval)

Hélène Kergoat, L.Sc.O. (Montréal), M.Sc., Ph.D. (Waterloo)

John V. Lovasik, B.Sc. (McGill), O.D., M.Sc., Ph.D. (Waterloo)

Maurice Ptito, D.M. (Danemark), Ph.D. (Montréal)

Pierre Simonet, O.D., M.Sc. (Montréal), Ph.D. (Waterloo)

Professeurs agrégés

Etty Bitton, B.Sc. (McGill), O.D. (Waterloo), M.Sc. (Montréal)

Julie-Anne Couturier, B.Sc.Ed. (Sherbrooke), M.A. (Western Michigan), M.Sc. (Pennsylvania College of Optometry)

Danielle de Guise, O.D., M.Sc. (Montréal)

Pierre Forcier, O.D., M.Sc. (Montréal)

Benoît Frenette, M.Sc. (UQAM), O.D. (Montréal)

Claude Giasson, O.D., M.Sc. (Montréal), Ph.D. (University of California, Berkeley)

Langis Michaud, O.D., M.Sc. (Montréal)

Olga Overbury, B.A. (Montréal), Ph.D. (Concordia)

Nadia-Marie Quesnel, O.D., M.Sc. (Montréal)

Elvire Vaucher, Maîtrise en biologie cellulaire et Magistère de biologie (Pierre et Marie Curie, Paris VI), D.E.A. et Doctorat en neurosciences (Pierre et Marie Curie, Paris VI)

Professeurs adjoints

Jean-François Bouchard, B.Pharm., Ph.D. (Montréal)

Vasile Diaconu, M.Sc. (Bucarest), M.Sc., Ph.D. (Montréal)

Caroline Faucher, O.D., M.Sc. (Montréal)

Julie-Andrée Marinier, O.D., M.Sc. (Montréal)

Judith Renaud, O.D. (Montréal), Residency Primary Care Optometry (Pennsylvania College of Optometry), M.Sc. (Montréal)

Professeurs invités

Julie Brûlé, O.D., M.Sc. (Montréal)

Marie-Ève Corbeil, O.D. (Montréal)

Steven Duffy, B.Sc., O.D. (Montréal)

Nicolas Fontaine, O.D. (Montréal)

Mylène Roy, O.D. (Montréal)

Professeurs associés

Denis Boire, B.Sc.biologiques, Ph.D. (Montréal)

Habib Hamam, Ing. Univ. Dipl. (Munich), Doctorat en physique (Rennes I)

Kenneth Knoblauch, B.A. (Philadelphie), Ph.D. (Brown)

Pierre Lachapelle, Ph.D. (Montréal)

Agathe Ratelle, B.Sc. (Montréal), M.A. (Western Michigan)

François Vital-Durand, Doctorat de 3^e cycle, D.Sc. (Claude Bernard, Lyon)

Services cliniques

Chef des services cliniques : Dr André Lachance

Clinique d'anisopie : Dr Nicolas Fontaine

Clinique de basse-vision : D^{re} Julie-Andrée Marinier

Clinique d'électrodiagnostic : Dr John V. Lovasik

Clinique d'ergonomie visuelle : Dr Benoit Frenette

Clinique d'optométrie pédiatrique : N.

Clinique générale : D^{re} Julie-Andrée Marinier

Clinique de gériatrie : D^{re} Hélène Kergoat

Clinique de lentilles cornéennes : Dr Langis Michaud

Clinique de santé oculaire : Dr Pierre Forcier

Clinique de services optiques : Dr André Lachance

Clinique de vision binoculaire et orthoptique : D^{re} Danielle de Guise

Stages externes

Directrice des stages externes : D^{re} Etty Bitton

Règlement pédagogique propre à la M.Sc. (sciences de la vision)

1. Admission

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au programme de M.Sc. (sciences de la vision), le candidat doit être titulaire d'un doctorat en optométrie (O.D.), ou d'un diplôme de 1^{er} cycle préparant adéquatement aux études qu'il veut entreprendre, ou d'un diplôme équivalent.

2. Programme

Le programme comprend 45 crédits. Il comporte trois options.

– Option « Sciences fondamentales et appliquées »

Dans le cadre de l'option « Sciences fondamentales et appliquées », le programme comporte 3 crédits de cours obligatoires, 1 crédit de cours à option, un minimum de 5 crédits de cours au choix du niveau des études supérieures et 36 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'un mémoire.

– Option « Sciences cliniques »

Le programme comporte 3 modules non séquentiels.

– Le module de Formation spécialisée comprend 12 crédits, soit 3 cours à option de 3 crédits chacun dans une des concentrations cliniques ainsi qu'un cours au choix de 3 crédits.

– Le module de Stages cliniques est constitué de 18 crédits répartis entre 2 stages de 6 crédits chacun dans la concentration clinique choisie, un stage de 3 crédits en première ligne de soins et un séminaire clinique de 3 crédits.

– Le module Recherche et interventions cliniques en sciences de la vision comprend 2 crédits de cours obligatoires, 8 crédits répartis comme suit : de 0 à 5 crédits de cours à option, de 0 à 8 crédits de stages de recherche, de 0 à 3 crédits de cours au choix et 5 crédits obligatoires de travail de recherche dirigé.

– Option « Intervention en déficience visuelle »

Le programme comporte 3 modules :

– Le module 1 est constitué de deux cours de 3 crédits et deux cours de 2 crédits destinés à donner une formation générale sur l'intervention en déficience visuelle.

– Le module 2a ou 2b est constitué d'un minimum de 20 crédits de formation spécialisée en fonction de la concentration choisie.

– Le module 3 comporte 15 crédits, soit 2 crédits de cours obligatoires, 8 crédits répartis comme suit : de 0 à 5 crédits de cours à option, de 0 à 8 crédits de stage de recherche, de 0 à 3 crédits de cours au choix et 5 crédits obligatoires de travail de recherche dirigé. Ce module vise à permettre aux intervenants d'acquérir les outils et les habiletés nécessaires pour mener des recherches de type appliqué au domaine de l'intervention en déficience visuelle.

* Sont habilités à oeuvrer aux cycles supérieurs les membres du personnel enseignant qui y ont été affectés. Prière de s'informer auprès des autorités directement responsables des programmes d'études ou auprès de la Faculté des études supérieures.

3. Choix de cours

Le programme de l'option « Sciences fondamentales et appliquées » comporte 3 crédits de cours obligatoires, 1 crédit de cours à option et 5 crédits de cours au choix.

Le programme de l'option « Sciences cliniques » comporte 5 crédits de cours obligatoires, 9 à 17 crédits de cours à option ou stages à option. 3 à 6 crédits de cours au choix et 15 crédits de stage auxquels s'ajoutent 5 crédits de travail de recherche dirigé.

Le programme de l'option « Intervention en déficience visuelle » comporte :

- Pour la concentration « Orientation et mobilité »: 12 crédits de cours obligatoires, de 12 à 20 crédits de cours à option, de 0 à 3 crédits de cours au choix, de 0 à 8 crédits de stages de recherche et 8 crédits de stages d'intervention.
- Pour la concentration « Réadaptation en déficience visuelle »: 12 crédits de cours obligatoires, de 14 à 22 crédits de cours à option, de 0 à 3 crédits de cours au choix, de 0 à 8 crédits de stages de recherche et 6 crédits de stages d'intervention.
- Pour chacune des concentrations, s'ajoutent 5 crédits de travail de recherche dirigé.

Le choix de cours doit être approuvé par le Comité des études supérieures.

Objectif de l'option « Sciences fondamentales et appliquées »

Cette option vise, par la réalisation d'un travail de recherche, à former des candidats désirant poursuivre une carrière dans les sciences de la vision à un niveau fondamental ou appliqué.

Structure de l'option

Bloc A – Obligatoire (3 cr.)

- SCV 6001 Séminaire de recherche, 1 cr.
SCV 6002 Conférences en sciences de la vision, 2 cr.

Bloc B – Option (min. 1 cr.)

- PLU 6044 Formation en expérimentation animale, 1 cr.
MMD 6005 Éthique et recherche en santé, 1 cr.
PLU 6046A Éthique de la recherche : introduction, 1 cr.

Bloc C – Choix (min. 5 cr.)

Choix à effectuer dans la banque de cours des études supérieures de l'Université de Montréal, sur approbation du directeur de recherche.

Bloc D – Recherche et mémoire (36 cr.)

- SCV 6900 Recherche, 3 cr.
SCV 6901 Recherche, 3 cr.
SCV 6902 Recherche, 12 cr.
SCV 6903 Recherche, 6 cr.
SCV 6904 Mémoire, 12 cr.

Objectif de l'option « Sciences cliniques »

Cette option vise à former des praticiens spécialisés aptes par leurs connaissances approfondies à favoriser l'évolution de l'aspect clinique des sciences de la vision et à favoriser la recherche clinique.

Structure du module Formation spécialisée

Bloc A – Option (9 cr.)

L'étudiant doit choisir un minimum de 9 crédits associés à l'une des quatre concentrations données.

Bloc A₁ – Optométrie pédiatrique et orthoptique

- OPM 6001 Les fonctions visuelles du jeune enfant, 3 cr.
OPM 6002 Déséquilibres oculo-moteurs de l'enfant, 3 cr.
OPM 6003 Amblyopie, 3 cr.

Bloc A₂ – Physiologie cornéenne et lentilles cornéennes

- SCV 6013 Physiologie et métabolisme de la cornée, 3 cr.
OPM 6004 Lentilles cornéennes – Cas spéciaux, 3 cr.
OPM 6005 Chirurgies réfractives – Aspects cliniques, 3 cr.

Bloc A₃ – Réadaptation du handicap visuel

- OPM 6006 Handicap visuel – Approche multidiscipl., 3 cr.
OPM 6007 Intervention en basse vision, 3 cr.
IDV 6017 Déficience visuelle: aspect psychosocial, 3 cr.

Bloc A₄ – Santé oculaire

- OPM 6008 Pharmacologie oculaire, 3 cr.
OPM 6009 Santé oculaire 1, 3 cr.
OPM 6010 Santé oculaire 2, 3 cr.

Bloc B – Choix (min. 3 cr.)

Le choix de ces cours doit être approuvé par le coordonnateur de l'option.

Structure du module Stages cliniques

Bloc A – Stages et séminaires cliniques obligatoires (18 cr.)

L'étudiant doit effectuer 2 stages cliniques dans la concentration qu'il a choisie.

- OPM 6011A Stage – Optométrie pédiatrique 1, 6 cr.
OPM 6011B Stage – Optométrie pédiatrique 2, 6 cr.
OPM 6012A Stage – Réadaptation du handicap visuel 1, 6 cr.
OPM 6012B Stage – Réadaptation du handicap visuel 2, 6 cr.
OPM 6013A Stage – Lentilles cornéennes 1, 6 cr.
OPM 6013B Stage – Lentilles cornéennes 2, 6 cr.
OPM 6014A Stage – Santé oculaire 1, 6 cr.
OPM 6014B Stage – Santé oculaire 2, 6 cr.

L'étudiant doit également compléter le stage suivant et un séminaire de 3 crédits.

- OPM 6015 Séminaires cliniques, 3 cr.
OPM 6016A Stage – Première ligne de soins 1, 3 cr.

Structure du module Recherche et interventions cliniques en sciences de la vision

Bloc A – Obligatoire (2 cr.)

- SCV 6001 Séminaire de recherche, 1 cr.
MMD 6005 Éthique et recherche en santé, 1 cr.
ou
PLU 6046A Éthique de la recherche : introduction, 1 cr.

L'étudiant doit compléter 8 crédits parmi les cours des blocs B, C, D.

Bloc B – Option (min. 0 cr. ; max. 5 cr.)

- MSO 6060 Concepts de base en biostatistique, 3 cr.
ou
MSO 6061 Introduction à la biostatistique, 3 cr.
MSO 6086 La recherche qualitative en santé, 3 cr.
ou
ETA 6512 L'analyses des données qualitatives, 3 cr.

Bloc C – Choix (min. 0 cr. ; max. 3 cr.)

Le choix de ce cours doit être approuvé par le coordonnateur de l'option.

Bloc D – Stages de recherche (min. 0 cr. ; max. 8 cr.)

- SCV 6005 Practicum de recherche, 2 cr.
SCV 6006A Stage de recherche 1, 3 cr.
SCV 6006B Stage de recherche 2, 3 cr.

Bloc E – Travail dirigé de recherche (5 cr.)

- SCV 6012 Travail dirigé de recherche, 5 cr.

Objectif de l'option « Intervention en déficience visuelle »

Cette option vise à former des praticiens intervenant auprès de personnes atteintes de déficiences visuelles et à favoriser la recherche appliquée à ce domaine d'intervention.

Structure du module 1 – Formation générale pour l'intervention en déficience visuelle

Bloc A – Obligatoire (10 cr.)

- IDV 6001 Fonctions visuelles : ses atteintes, 2 cr.
IDV 6005 Séminaire multidisciplinaire, 2 cr.

IDV 6017 Déficience visuelle : aspect psychosocial, 3 cr.

IDV 6018 Réseau de services – Déficience visuelle

L'étudiant doit avoir suivi un minimum de 20 crédits dans la concentration choisie 2a) ou 2b).

Structure du module 2a – Formation spécialisée en orientation et mobilité

Bloc A – Obligatoire (min. 20 cr.; max. 23 cr.)

IDV 6003 Fondements en orientation et mobilité, 3 cr.

IDV 6004 Stratégies d'intervention : O et M, 3 cr.

IDV 6006 Simulations et techniques de déplacement, 4 cr.

IDV 6007A Stages en orientation et mobilité 1, 2 cr.

IDV 6007B Stages en orientation et mobilité 2, 6 cr.

IDV 6016 Basse vision et déplacements, 3 cr.

KIN 6870 Kinésiologie et intégration sensorielle, 2 cr.

Structure du module 2b – Formation spécialisée en réadaptation en déficience visuelle

Bloc A – Obligatoire (min. 20 cr.; max. 23 cr.)

IDV 6008 Croissance, développement et adaptation, 3 cr.

IDV 6009 Déficience visuelle et vie journalière, 2 cr.

IDV 6010 Communication 1, aides conventionnelles, 2 cr.

IDV 6011 Communication 2, informatique, 3 cr.

IDV 6012 Brl 1, Introduction et braille intégral, 2 cr.

IDV 6013 Brl 2, Pédagogie et braille abrégé, 2 cr.

IDV 6014 Stratégies en basse vision, 3 cr.

IDV 6015 Stage réadaptation déficience visuelle, 6 cr.

Structure du module 3 – Recherche et intervention cliniques en sciences de la vision

Bloc A – Obligatoire (2 cr.)

SCV 6001 Séminaire de recherche, 1 cr.

MMD 6005 Éthique et recherche en santé, 1 cr.

ou

PLU 6046A Éthique de la recherche : introduction, 1 cr.

L'étudiant doit compléter 8 crédits parmi les cours des blocs B, C, D.

Bloc B – Option (min. 0 cr.; max. 5 cr.)

MSO 6060 Concepts de base en biostatistique, 3 cr.

ou

MSO 6061 Introduction à la biostatistique, 3 cr.

MSO 6086 La recherche qualitative en santé, 3 cr.

ou

ETA 6512 L'analyses des données qualitatives, 3 cr.

Bloc C – Choix (min. 0 cr.; max. 3 cr.)

Le choix de ce cours doit être approuvé par le coordonnateur de l'option.

Bloc D – Stages de recherche (min. 0 cr.; max. 8 cr.)

SCV 6005 Practicum de recherche, 2 cr.

SCV 6006A Stage de recherche 1, 3 cr.

SCV 6006B Stage de recherche 2, 3 cr.

Bloc E – Travail dirigé de recherche (5 cr.)

SCV 6012 Travail dirigé de recherche, 5 cr.

Objectifs du D.E.S.S. (intervention en déficience visuelle)

Ce programme vise à former des praticiens intervenant auprès de personnes atteintes de déficience visuelle en vue de faire acquérir à ces dernières les capacités de se déplacer et de s'orienter de manière autonome.

Règlement pédagogique propre au D.E.S.S. (intervention en déficience visuelle)

1. Admission

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au programme de D.E.S.S. (Intervention en déficience visuelle), le candidat doit être titulaire d'un baccalauréat préparant adéquatement aux études qu'il veut entreprendre, ou d'un diplôme équivalent.

2. Modalités de transfert du diplôme d'études spécialisées (D.E.S.S.) à la maîtrise

Le candidat peut être admis à la Maîtrise ès sciences (Sciences de la vision), option « Intervention en déficience visuelle », pendant ou à la fin de la scolarité du D.E.S.S. Une recommandation du directeur de l'École, après consultation du Comité des études supérieures, sera alors nécessaire.

3. Programme

Le programme comporte 30 crédits de cours obligatoires du 2^e cycle. Il est constitué des modules 1 et 2a pour la concentration orientation et mobilité, et des modules 1 et 2b pour la concentration réadaptation en déficience visuelle.

– Le module 1 de formation générale est constitué de deux cours de 3 crédits et deux cours de 2 crédits destinés à donner une formation générale sur l'intervention en déficience visuelle.

– Le module 2a de formation spécialisée en orientation mobilité est constitué d'un maximum de 8 crédits destinés à acquérir les capacités en vue d'une intervention professionnelle dans le domaine de l'orientation et de la mobilité des personnes atteintes de déficiences visuelles et de 12 crédits de formation pratique.

– Le module 2b de formation spécialisée en réadaptation en déficience visuelle, comprend un maximum de 14 crédits de cours de formation spécialisée et 6 crédits de stage de formation pratique destinés à acquérir les capacités en vue d'une intervention professionnelle dans le domaine de la réadaptation en déficience visuelle.

4. Durée de la scolarité

À compter de la date de l'inscription initiale du candidat, la durée minimale de la scolarité est de deux trimestres ou l'équivalent, pour un étudiant inscrit à temps complet. La durée maximale est de quatre ans pour un étudiant inscrit à temps partiel.

Structure du module 1 – Formation générale pour l'intervention en déficience visuelle

Bloc A – Obligatoire (8 cr.)

IDV 6001 Fonction visuelle : ses atteintes, 2 cr.

IDV 6005 Séminaire multidisciplinaire, 2 cr.

IDV 6017 Déficience visuelle : aspect psychosocial, 3 cr.

IDV 6018 Réseau de services – Déficience visuelle, 3 cr.

Structure du module 2a – Formation spécialisée en orientation et mobilité

Bloc A – Obligatoire (max. 20 cr.)

IDV 6003 Fondements en orientation et mobilité, 3 cr.

IDV 6004 Stratégies d'intervention : O et M, 3 cr.

IDV 6006 Simulations et techniques de déplacement, 4 cr.

IDV 6007A Stages en orientation et mobilité 1, 2 cr.

IDV 6007B Stages en orientation et mobilité 2, 6 cr.

IDV 6016 Basse vision et déplacements, 3 cr.

KIN 6870 Kinésiologie et intégration sensorielle, 2 cr.

Structure du module 2b – Formation spécialisée en réadaptation en déficience visuelle

Bloc A – Obligatoire (max. 20 cr.)

IDV 6008 Croissance, développement et adaptation, 3 cr.

IDV 6009 Déficience visuelle et vie journalière, 2 cr.

IDV 6010 Communication 1, aides conventionnelles, 2 cr.

IDV 6011 Communication 2, informatique, 3 cr.

IDV 6012 Brl 1 : Introduction et braille intégral, 2 cr.

IDV 6013 Brl 2 : Pédagogie et braille abrégé, 2 cr.

- IDV 6014 Stratégies en basse vision, 3 cr.
 IDV 6015 Stage réadaptation déficience visuelle, 6 cr.

Objectif du Certificat de résidence en optométrie

Le programme de résidence a pour objectif de permettre à l'étudiant d'acquérir les connaissances, les habiletés et les attitudes que doit posséder un professionnel démontrant une expertise reconnue dans un des champs de la pratique optométrique.

Règlement pédagogique propre au Certificat de résidence en optométrie

1. Admission

En plus de satisfaire aux conditions d'admissibilité du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures, le candidat doit :

- a) avoir obtenu son diplôme de doctorat en optométrie de l'Université de Montréal ou l'équivalent. Son dossier scolaire doit établir que, par ses études antérieures, il est apte à poursuivre avantageusement des études avancées;
- b) posséder un permis d'exercice général émis par l'Ordre des optométristes du Québec ainsi que le permis l'habilitant à utiliser les médicaments à des fins diagnostiques et thérapeutiques.

Toute demande d'admission doit être déposée au Registrariat avant le 1^{er} février. Le programme commence au trimestre d'été.

2. Programme

Le programme comprend 39 crédits dont 9 crédits de cours, 3 crédits de séminaires et 27 crédits de stages.

3. Choix de cours

Le programme comporte 6 crédits de cours obligatoires, de 9 à 12 crédits de cours à option ainsi que de 6 à 9 crédits de cours au choix.

4. Durée de la scolarité

Le programme est d'une durée de 12 mois consécutifs. En résidence, l'étudiant dispose de 4 semaines de vacances prises pendant des périodes déterminées avec l'accord du responsable du programme.

L'étudiant ne peut pas s'inscrire à temps partiel au programme du certificat.

L'étudiant est soumis aux normes de l'établissement d'accueil dans lequel il poursuit ses études, de même qu'à celles pouvant découler du contrat d'affiliation entre l'Université et cet établissement.

5. Diplôme

Le candidat qui remplit toutes les conditions du programme obtient le Certificat de résidence en optométrie. Le diplôme est décerné sans mention de distinction.

Structure du programme

Bloc A – Cours obligatoire (3 cr.)

- OPP 6045 Séminaires cliniques, 3 cr.

Bloc B – Option (9 cr.)

Le résident doit choisir 9 crédits associés à une concentration donnée.

Bloc B₁ – Concentration en optométrie pédiatrique et orthoptique

- OPP 6022 Les fonctions visuelles du jeune enfant, 3 cr.
 OPP 6023 Déséquilibres oculo-moteurs de l'enfant, 3 cr.
 OPP 6024 Amblyopie, 3 cr.

Bloc B₂ – Concentration en physiologie cornéenne et lentilles cornéennes

- OPP 6025 Physiologie et métabolisme de la cornée, 3 cr.
 OPP 6026 Lentilles cornéennes – cas spéciaux, 3 cr.
 OPP 6027 Chirurgies réfractives – aspects cliniques, 3 cr.

Bloc B₃ – Concentration en réadaptation du handicap visuel

- OPP 6029 Handicap visuel – approche multidiscipl., 3 cr.
 OPP 6030 Intervention en basse vision, 3 cr.
 OPP 6044 Déficience visuelle: aspect psychosocial, 3 cr.

Bloc B₄ – Concentration en santé oculaire

- OPP 6031 Pharmacologie oculaire, 3 cr.
 OPP 6032 Santé oculaire 1, 3 cr.
 OPP 6033 Santé oculaire 2, 3 cr.

Bloc C – Stages (27 cr.)

Le résident doit effectuer 3 stages cliniques de 6 crédits chacun dans la concentration qu'il a choisie.

- OPP 6034A Stage – Optométrie pédiatrique 1, 6 cr.
 OPP 6034B Stage – Optométrie pédiatrique 2, 6 cr.
 OPP 6034C Stage – Optométrie pédiatrique 3, 6 cr.
 OPP 6035A Stage – Réadaptation du handicap visuel 1, 6 cr.
 OPP 6035B Stage – Réadaptation du handicap visuel 2, 6 cr.
 OPP 6035C Stage – Réadaptation du handicap visuel 3, 6 cr.
 OPP 6036A Stage – Lentilles cornéennes 1, 6 cr.
 OPP 6036B Stage – Lentilles cornéennes 2, 6 cr.
 OPP 6036C Stage – Lentilles cornéennes 3, 6 cr.
 OPP 6037A Stage – Santé oculaire 1, 6 cr.
 OPP 6037B Stage – Santé oculaire 2, 6 cr.
 OPP 6037C Stage – Santé oculaire 3, 6 cr.

Il doit aussi effectuer trois stages cliniques de trois crédits chacun en première ligne de soins.

- OPP 6046A Stage – Première ligne de soins 1, 3 cr.
 OPP 6046B Stage – Première ligne de soins 2, 3 cr.
 OPP 6046C Stage – Première ligne de soins 3, 3 cr.

Pharmacie

Sous cette rubrique, sont regroupés les programmes d'études supérieures offerts en Pharmacie : deux microprogrammes de 2^e cycle, pharmacien – maître de stage et soins pharmaceutiques; trois diplômes d'études supérieures spécialisées (D.E.S.S.), pharmacien – maître de stage, soins pharmaceutiques et développement du médicament; une maîtrise ès sciences en pratique pharmaceutique, une maîtrise ès sciences et un Philosophiæ Doctor (Ph.D.) en sciences pharmaceutiques.

Programmes de perfectionnement professionnel

Microprogramme de 2^e cycle (pharmacien – maître de stage)	2-675-6-2
D.E.S.S. (pharmacien – maître de stage)	2-675-1-4
Microprogramme de 2^e cycle (soins pharmaceutiques)	2-675-6-0
D.E.S.S. (soins pharmaceutiques)	2-675-1-2

Programmes de formation professionnelle

D.E.S.S. (développement du médicament)	2-670-1-0
M.Sc. (pratique pharmaceutique)	2-675-1-0
Options :	
« Pratique communautaire »	
« Pratique en établissement de santé »	

Programmes de formation en recherche

M.Sc. (sciences pharmaceutiques)	2-700-1-0
Options du programme avec mémoire :	
« Analyse »	
« Chimie médicinale »	
« Médicament et santé des populations »	
« Pharmacogénomique »	
« Pharmacologie »	
« Technologie pharmaceutique »	
Option du programme sans mémoire :	
« Développement du médicament »	
Ph.D. (sciences pharmaceutiques)	3-700-1-0
Options :	
« Analyse »	
« Chimie médicinale »	
« Médicament et santé des populations »	
« Pharmacologie »	
« Technologie pharmaceutique »	

Responsable des programmes de perfectionnement professionnel : Guylaine Bertrand, tél. : 514-343-6461

Responsable du programme de D.E.S.S. (développement du médicament) et de la M.Sc. (sciences pharmaceutiques), option « Développement du médicament » : Robert-Georges Paradis, tél. : 514-343-6111, poste 3867

Responsable de la M.Sc. (pratique pharmaceutique), option « Pratique communautaire » : Guylaine Bertrand, tél. : 514-343-6461

Responsable de la M.Sc. (pratique pharmaceutique), option « Pratique en établissement de santé » : Nathalie Turgeon, tél. : 514-343-6111, poste 3624

Responsable des autres options à la maîtrise et du programme de doctorat : Daniel Lamontagne, tél. : 514-343-5909

Membres des Comités des études supérieures et de la recherche

Lucie Blais
Liz-Ann Gilbert, étudiante
Daniel Lamontagne, président
Huy Ong
Mohamad Samer Moukassi, étudiant
Marc Servant
Marie-Claude Vanier

Personnel enseignant*

Professeurs titulaires

Albert Adam, D. Sc. Bio. (Liège)
Suzanne Bisailon, Ph. D., LL.B. (Montréal)
Jean-Louis Brazier, Doctorat d'État en Sci. Pharm. (Lyon)
Louis Cartilier, D. Sc. Pharm. (Bruxelles)
Daniel Lamontagne, Ph. D. (Montréal)
Claudine Laurier, Ph. D. (Montréal)
Claude Mailhot, Pharm. D. (Utah)
Jean-Norbert McMullen, Ph. D. (Florida)
Huy Ong, Ph. D. (Montréal)
Jacques Turgeon, Ph. D. (Laval) en détachement, vice-recteur, Vice-rectorat à la recherche
France Varin, Ph. D. (Montréal)
Françoise Winnik, Ph. D. (Toronto)

Professeurs agrégés

Lucie Blais, Ph. D. (McGill)
Johanne Collin, Ph. D. (UQAM)
Céline Fiset, Ph. D. (Laval)
Suzanne Giasson, Ph. D. (France et Western Ontario)
Patrice Hildgen, Ph. D. (Montréal)
Martin Latterich Ph. D. (Durham)
Jean-Christophe Leroux, D. Sc. Pharm. (Genève)
Daniel Lévesque, Ph. D. (Laval)
Sylvie Marleau, Ph. D. (Montréal)
Pierre Moreau, Ph. D. (Montréal)
Yola Moride, Ph. D. (McGill)
Sylvie Perreault, Ph. D. (Montréal)
Chantal Pharand, Pharm. D. (Pennsylvanie)

Professeurs adjoints

Anick Bérard, Ph. D. (McGill)
Simon DeDenus M. Sc. (Montréal)
Line Labbé, Ph. D. (Laval)
Jean Lachaine, Ph. D. (Montréal)
Lyne Lalonde, Ph. D. (McGill)
Fahima Nekka, Ph. D. (Montréal)
Marc Servant, Ph. D. (Montréal)

Professeure titulaire de clinique

Louise Mallet, Pharm. D. (Boston)

Professeurs agrégés de clinique

Marie-France Beauchesne, Pharm. D. (Colombie-Britannique)
Jean-François Bussièrès, M. Sc. (Laval), M. B. A. (McGill)
Ema Ferreira, Pharm. D. (Colombie-Britannique)
Diane Lamarre, M. Sc. (Montréal)

Professeurs adjoints de clinique

Annie Lavoie, M. Sc. (Montréal)
Marc Perreault, Pharm. D. (State University of New York)
Nancy Sheehan, M. Sc. (Laval)
Daniel Jia G. Thirion, Pharm. D. (Wayne State)
Marie-Claude Vanier, M. Sc. (Laval)
David Williamson, M. Sc. (Montréal)

Responsables de formation clinique

Anne Fillion, M. Sc. (Montréal)
Isabelle Landry, M.Sc. (Montréal)
Denis Lebel, M. Sc. (Montréal)
Nathalie Letarte, M. Sc. (Montréal)

* Sont habilités à oeuvrer aux cycles supérieurs les membres du personnel enseignant qui y ont été affectés. Prière de s'informer auprès des autorités directement responsables des programmes d'études ou auprès de la Faculté des études supérieures.

Julie Roy, Ph. D. (Montréal)
Michel Savoie, M. Sc. (Montréal)

Responsables de formation professionnelle

David Bensemana, Ph. D. (Montréal)
Marc Champagne, B. Pharm. (Montréal)
Germain Chartier, B. Pharm. (Montréal)
Tania Choquette, B. Pharm. (Montréal)
Eva Cohen, M. Sc. (Montréal)
Julie Couture, B. Pharm. (Montréal)
Danielle Desroches, M. Sc. (Montréal)
Marie Dubois, D. P. H. (Montréal)
Daphné Girardot, Ph. D. (Montréal)
Jude Goulet, Pharm. D. (Caroline du Sud)
Jean-François Guévin, B. Pharm. (Montréal), M. B. A. (Sherbrooke)
Jérôme Landry, B. Pharm. (Montréal)
Cécile Lecours, D. P. H., M. B. A. (Montréal)
Céline Léveillé-Imbeault, M. Sc. (Montréal)
Karine Patry, B. Pharm. (Montréal)
Sylvie Robert, Pharm. D (Caroline du Sud)
Francine Lussier-Labelle, D. P. H. (Montréal)
Nathalie Turgeon, B. Pharm. (Laval)
Marc Vallée, M. Sc. (Montréal)
Johanne Vinet, M. Sc. (Montréal)

Professeurs associés

Sophie-Dorothée Clas, Ph. D. (McGill)
Julie Ducharme, Ph. D. (Montréal)
Murray Ducharme, Pharm. D. (Déroit)
Mallé Jurima-Romet, Ph. D. (Toronto)
Salmaan Kanji, Pharm. D. (Wayne State)
Elizabeth Kwong, Ph. D. (Colombie-Britannique)
Maxime Ranger, Ph. D. (Laval)
Roch Thibert, Ph. D. (Montréal)

Professeure invitée

Michelle Savoie, Ph. D. (Montréal)

Professeurs émérites

André Archambault
Robert Goyer
Rashad Tawashi

Objectifs du microprogramme de 2^e cycle (pharmacien – maître de stage)

Le microprogramme de 2^e cycle (pharmacien – maître de stage) prépare le pharmacien à superviser un étudiant pendant son stage, à acquérir des habiletés dans l'évaluation et l'encadrement d'un étudiant et lui permet de maintenir à jour ses connaissances en pharmacothérapie appliquées à la pratique.

Destinataires

Ce programme s'adresse à des pharmaciens ayant obtenu leur baccalauréat qui sont impliqués dans la prestation directe de soins pharmaceutiques et qui désirent superviser des étudiants dans le cadre de stages. Le candidat pourra choisir une formation sur mesure, selon son expertise en encadrement.

Règlement pédagogique propre au microprogramme de 2^e cycle (pharmacien – maître de stage)

1. Admission

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au microprogramme de 2^e cycle (pharmacien – maître de stage), le candidat doit :

- être titulaire d'un diplôme de 1^{er} cycle en pharmacie;
- posséder une expérience professionnelle jugée satisfaisante dans le domaine de la pharmacie;
- posséder un permis d'exercice de la pharmacie au Canada (ou être en voie de l'obtenir).

2. Programme

Le programme comporte 15 crédits de cours, dont 4 crédits de cours obligatoires et 11 crédits de cours à option. Dans plusieurs des cours, les travaux nécessitent que l'étudiant ait accès à un milieu de pratique.

3. Durée de la scolarité

Ce microprogramme est un programme offert à temps partiel. À compter de la date de l'inscription initiale du candidat, la durée maximale est de trois ans.

4. Passage au D.E.S.S.

Un étudiant admis au microprogramme de 2^e cycle « pharmacien – maître de stage » pourra être admis directement au programme de D.E.S.S. au terme de 12 crédits de ce microprogramme.

Structure du programme

Bloc A – Obligatoire (4 cr.)

PHM 6600 Appliquer les soins pharmaceutiques, 1 cr.
PHM 6601 Évaluation des apprentissages en stage, 1 cr.
PHM 6602 Communication en pharmacie 1, 1 cr.
PHM 6637 Documenter l'intervention en pharmacie, 1 cr.

Bloc B – Option (11 cr.)

Bloc B₁ – Pédagogie en pharmacie (min. 2 cr.)

PHM 6606 Accompagner un stagiaire en pharmacie, 1 cr.
PHM 6630 Supervision en pharmacie 1, 1 cr.
PHM 6631 Supervision en pharmacie 2, 1 cr.
PHM 6632 Supervision en pharmacie 3, 1 cr.
PHM 6633 Supervision en pharmacie 4, 1 cr.
PHM 6634 Supervision en pharmacie 5, 1 cr.
PHM 6635 Recherche documentaire en pharmacie, 1 cr.
PHM 6636 Analyse critique d'écrits scientifiques, 1 cr.

Bloc B₂ – Mise à jour

PHM 6150 Organisation des milieux de pratique, 1 cr.
PHM 6500 Soins pharmaceutiques ambulatoires, 3 cr.
PHM 6501 Soins pharmaceutiques mère-enfant, 3 cr.
PHM 6502 Prod. de santé naturels : asp. cliniques, 3 cr.
PHM 6504 Pharmacothérapie gériatrique, 3 cr.
PHM 6506D Biopharmacie et pharmacocinétique, 2 cr.
PHM 6507 Chronopharmacologie, 3 cr.
PHM 6508 CYP450 et interactions médicamenteuses, 1 cr.
PHM 6509 Pharmacothérapie pédiatrique, 2 cr.
PHM 6510 Pharmacie : loi et système de soins, 3 cr.
PHM 6603 Communication en pharmacie 2, 1 cr.
PHM 6610 Soins pharm. comm. notions cliniques 1, 1 cr.
PHM 6611 Soins pharm. comm. notions cliniques 2, 1 cr.
PHM 6612 Soins pharm. comm. notions cliniques 3, 1 cr.
PHM 6613 Soins pharm. comm. atelier intégration 1, 1 cr.
PHM 6614 Soins pharm. comm. atelier intégration 2, 1 cr.
PHM 6615 Soins pharm. comm. et automédication, 1 cr.
PHM 6617 Soins pharm. comm. dermatologie, 1 cr.
PHM 6618 Soins pharm. comm. endocrinologie, 1 cr.
PHM 6619 Soins pharm. comm. gastro-entérologie, 1 cr.
PHM 6620 Soins pharm. comm. gynéco-obst/urologie, 1 cr.
PHM 6621 Soins pharm. comm. infectiologie, 1 cr.
PHM 6623 Soins pharm. comm. psychiatrie, 1 cr.
PHM 6624 Soins pharm. comm. rhumato/orthopédie, 1 cr.
PHM 6625 Soins pharm. comm. syst. nerveux central, 1 cr.
PHM 6627 Soins pharm. comm. à domicile/inst. méd., 1 cr.
PHM 6628 Soins pharm. comm. problèmes actuels 1, 1 cr.
PHM 6629 Soins pharm. comm. problèmes actuels 2, 1 cr.
PHM 6638 Soins pharm. comm. cardiologie, 1 cr.
PHM 6639 Soins pharm. comm. hémato. et coagulation, 1 cr.
PHM 6640 Soins pharm. comm. diabète, 1 cr.
PHM 6641 Soins pharm. comm. ophtalmologie, 1 cr.
PHM 6642 Soins pharm. comm. pneumologie, 1 cr.

- PHM 6643 Soins pharm. comm. oncologie, 1 cr.
 PHM 6644 Soins pharm. comm. soins palliatifs, 1 cr.

Objectifs du D.E.S.S. (pharmacien – maître de stage)

Le D.E.S.S. (pharmacien – maître de stage) offre l'opportunité à des pharmaciens d'approfondir leurs connaissances en supervision de stage et d'améliorer leurs habiletés dans l'évaluation et l'encadrement d'un étudiant, tout en maintenant à jour leurs connaissances en pharmacothérapie appliquées à la pratique professionnelle. À la fin de ce programme, le pharmacien connaîtra mieux les mesures d'évaluation permettant de prévoir l'impact de ses interventions.

Destinataires

Ce programme s'adresse à des pharmaciens ayant obtenu leur baccalauréat qui sont impliqués dans la prestation directe de soins pharmaceutiques et qui désirent superviser des étudiants dans le cadre de stages. Le candidat pourra choisir une formation sur mesure, selon son expertise en encadrement.

Règlement pédagogique propre au D.E.S.S. (pharmacien – maître de stage)

1. Admission

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au D.E.S.S. (pharmacien – maître de stage), le candidat doit :

- être titulaire d'un diplôme de 1^{er} cycle en pharmacie;
- posséder une expérience professionnelle jugée satisfaisante dans le domaine de la pharmacie;
- posséder un permis d'exercice de la pharmacie au Canada (ou être en voie de l'obtenir).

2. Programme

Le programme comporte 30 crédits de cours, dont 8 crédits de cours obligatoires et 22 crédits de cours à option. Pour plusieurs des cours, les travaux nécessitent que l'étudiant ait accès à un milieu de pratique.

3. Durée de la scolarité

Ce D.E.S.S. est un programme offert à temps partiel. À compter de la date de l'inscription initiale du candidat, la durée maximale est de cinq ans.

Structure du programme

Bloc A – Obligatoire (8 cr.)

- PHM 6600 Appliquer les soins pharmaceutiques, 1 cr.
 PHM 6601 Évaluation des apprentissages en stage, 1 cr.
 PHM 6602 Communication en pharmacie 1, 1 cr.
 PHM 6607 Intro. à la recherche en pharmacie, 2 cr.
 PHM 6635 Recherche documentaire en pharmacie, 1 cr.
 PHM 6636 Analyse critique d'écrits scientifiques, 1 cr.
 PHM 6637 Documenter l'intervention en pharmacie, 1 cr.

Bloc B – Option (22 cr.)

Bloc B₁ – Pédagogie en pharmacie (min. 2 cr.)

- PHM 6606 Accompagner un stagiaire en pharmacie, 1 cr.
 PHM 6630 Supervision en pharmacie 1, 1 cr.
 PHM 6631 Supervision en pharmacie 2, 1 cr.
 PHM 6632 Supervision en pharmacie 3, 1 cr.
 PHM 6633 Supervision en pharmacie 4, 1 cr.
 PHM 6634 Supervision en pharmacie 5, 1 cr.

Bloc B₂ – Mise à jour (min. 4 cr.)

- ASA 6175 Méthodes d'évaluation économique, 3 cr.
 PHM 6019 Devis expérimental et biostatistique, 3 cr.
 PHM 6025 Principes de pharmacoépidémiologie, 3 cr.
 PHM 6032 Pharmacoéconomie, 3 cr.
 PHM 6150 Organisation des milieux de pratique, 1 cr.
 PHM 6500 Soins pharmaceutiques ambulatoires, 3 cr.
 PHM 6501 Soins pharmaceutiques mère-enfant, 3 cr.
 PHM 6502 Prod. de santé naturels : asp. cliniques, 3 cr.

- PHM 6504 Pharmacothérapie gériatrique, 3 cr.
 PHM 6506D Biopharmacie et pharmacocinétique, 2 cr.
 PHM 6507 Chronopharmacologie, 3 cr.
 PHM 6508 CYP450 et interactions médicamenteuses, 1 cr.
 PHM 6509 Pharmacothérapie pédiatrique, 2 cr.
 PHM 6510 Pharmacie : loi et système de soins, 3 cr.
 PHM 6603 Communication en pharmacie 2, 1 cr.
 PHM 6610 Soins pharm. comm. notions cliniques 1, 1 cr.
 PHM 6611 Soins pharm. comm. notions cliniques 2, 1 cr.
 PHM 6612 Soins pharm. comm. notions cliniques 3, 1 cr.
 PHM 6613 Soins pharm. comm. atelier intégration 1, 1 cr.
 PHM 6614 Soins pharm. comm. atelier intégration 2, 1 cr.
 PHM 6615 Soins pharm. comm. et automédication, 1 cr.
 PHM 6617 Soins pharm. comm. dermatologie, 1 cr.
 PHM 6618 Soins pharm. comm. endocrinologie, 1 cr.
 PHM 6619 Soins pharm. comm. gastro-entérologie, 1 cr.
 PHM 6620 Soins pharm. comm. gynéco-obst/urologie, 1 cr.
 PHM 6621 Soins pharm. comm. infectiologie, 1 cr.
 PHM 6623 Soins pharm. comm. psychiatrie, 1 cr.
 PHM 6624 Soins pharm. comm. rhumato/orthopédie, 1 cr.
 PHM 6625 Soins pharm. comm. syst. nerveux central, 1 cr.
 PHM 6627 Soins pharm. comm. à domicile/inst. méd., 1 cr.
 PHM 6628 Soins pharm. comm. problèmes actuels 1, 1 cr.
 PHM 6629 Soins pharm. comm. problèmes actuels 2, 1 cr.
 PHM 6638 Soins pharm. comm. cardiologie, 1 cr.
 PHM 6639 Soins pharm. comm. hémato. et coagulation, 1 cr.
 PHM 6640 Soins pharm. comm. diabète, 1 cr.
 PHM 6641 Soins pharm. comm. ophtalmologie, 1 cr.
 PHM 6642 Soins pharm. comm. pneumologie, 1 cr.
 PHM 6643 Soins pharm. comm. oncologie, 1 cr.
 PHM 6644 Soins pharm. comm. soins palliatifs, 1 cr.

Bloc C – Intégration des connaissances (min. 3 cr.)

- PHM 6608 Séminaire, 3 cr.
 ou
 PHM 6609 Travail dirigé, 6 cr.

Objectifs du microprogramme de 2^e cycle (soins pharmaceutiques)

Le microprogramme de 2^e cycle (soins pharmaceutiques) offre l'opportunité à des pharmaciens d'approfondir leurs connaissances en pharmacothérapie et de développer les habiletés requises pour l'application des soins pharmaceutiques en milieu communautaire.

Destinataires

Ce programme s'adresse principalement à des pharmaciens du milieu communautaire, mais aussi à des pharmaciens désireux de réorienter leur carrière vers la pratique des soins pharmaceutiques.

Règlement pédagogique propre au microprogramme de 2^e cycle en soins pharmaceutiques

1. Admission

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au microprogramme de 2^e cycle (soins pharmaceutiques), le candidat doit :

- être titulaire d'un diplôme de 1^{er} cycle en pharmacie;
- posséder une expérience professionnelle jugée satisfaisante dans le domaine de la pharmacie.

2. Programme

Le programme comporte 12 crédits de cours, dont 2 crédits de cours obligatoires et 10 crédits de cours à option. Dans plusieurs des cours, les travaux nécessitent que l'étudiant ait accès à un milieu de pratique.

3. Durée de la scolarité

Ce microprogramme est un programme offert à temps partiel. À compter de la date de l'inscription initiale du candidat, la durée maximale est de trois ans.

4. Passage au D.E.S.S.

Un étudiant admis au microprogramme de 2^e cycle en soins pharmaceutiques pourra être admis directement au programme de D.E.S.S. au terme de 10 crédits de ce microprogramme.

Structure du programme**Bloc A – Obligatoire (2 cr.)**

PHM 6610 Soins pharm. comm. notions cliniques 1, 1 cr.
PHM 6611 Soins pharm. comm. notions cliniques 2, 1 cr.

Bloc B – Option (10 cr.)**Bloc B₁ – Mise à jour en pharmacothérapie (min. 6 cr.)**

PHM 6612 Soins pharm. comm. notions cliniques 3, 1 cr.
PHM 6613 Soins pharm. comm. atelier intégration 1, 1 cr.
PHM 6614 Soins pharm. comm. atelier intégration 2, 1 cr.
PHM 6615 Soins pharm. comm. et automédication, 1 cr.
PHM 6617 Soins pharm. comm. dermatologie, 1 cr.
PHM 6618 Soins pharm. comm. endocrinologie, 1 cr.
PHM 6619 Soins pharm. comm. gastro-entérologie, 1 cr.
PHM 6620 Soins pharm. comm. gynéco-obst/urologie, 1 cr.
PHM 6621 Soins pharm. comm. infectiologie, 1 cr.
PHM 6623 Soins pharm. comm. psychiatrie, 1 cr.
PHM 6624 Soins pharm. comm. rhumato/orthopédie, 1 cr.
PHM 6625 Soins pharm. comm. syst. nerveux central, 1 cr.
PHM 6627 Soins pharm. comm. à domicile/inst.méd., 1 cr.
PHM 6628 Soins pharm. comm. problèmes actuels 1, 1 cr.
PHM 6629 Soins pharm. comm. problèmes actuels 2, 1 cr.
PHM 6638 Soins pharm. comm. cardiologie, 1 cr.
PHM 6639 Soins pharm. comm. hémato. et coagulation, 1 cr.
PHM 6640 Soins pharm. comm. diabète, 1 cr.
PHM 6641 Soins pharm. comm. ophtalmologie, 1 cr.
PHM 6642 Soins pharm. comm. pneumologie, 1 cr.
PHM 6643 Soins pharm. comm. oncologie, 1 cr.
PHM 6644 Soins pharm. comm. soins palliatifs, 1 cr.

Bloc B₂ – Autres problématiques (min. 1 cr.)

PHM 6150 Organisation des milieux de pratique, 1 cr.
PHM 6500 Soins pharmaceutiques ambulatoires, 3 cr.
PHM 6501 Soins pharmaceutiques mère-enfant, 3 cr.
PHM 6502 Prod. de santé naturels : asp. cliniques, 3 cr.
PHM 6504 Pharmacothérapie gériatrique, 3 cr.
PHM 6506D Biopharmacie et pharmacocinétique, 2 cr.
PHM 6507 Chronopharmacologie, 3 cr.
PHM 6508 CYP450 et interactions médicamenteuses, 1 cr.
PHM 6509 Pharmacothérapie pédiatrique, 2 cr.
PHM 6510 Pharmacie : loi et système de soins, 3 cr.
PHM 6600 Appliquer les soins pharmaceutiques, 1 cr.
PHM 6602 Communication en pharmacie 1, 1 cr.
PHM 6603 Communication en pharmacie 2, 1 cr.
PHM 6635 Recherche documentaire en pharmacie, 1 cr.
PHM 6636 Analyse critique d'écrits scientifiques, 1 cr.
PHM 6637 Documenter l'intervention en pharmacie, 1 cr.

Objectifs du programme de D.E.S.S. (soins pharmaceutiques)

Le D.E.S.S. (soins pharmaceutiques) offre l'opportunité à des pharmaciens d'approfondir et d'intégrer leurs connaissances en pharmacothérapie, de développer les habiletés requises pour l'application des soins pharmaceutiques en milieu communautaire

et de mieux connaître les mesures permettant de suivre les résultats des interventions pharmaceutiques sur la santé des malades.

Règlement pédagogique propre au D.E.S.S. (soins pharmaceutiques)**1. Admission**

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au D.E.S.S. (soins pharmaceutiques), le candidat doit :

- être titulaire d'un diplôme de 1^{er} cycle en pharmacie;
- posséder une expérience professionnelle jugée satisfaisante dans le domaine de la pharmacie.

2. Programme

Le programme comporte 30 crédits de cours, dont 7 crédits de cours obligatoires et 23 crédits de cours à option. Pour plusieurs des cours, les travaux nécessitent que l'étudiant ait accès à un milieu de pratique.

3. Durée de la scolarité

Ce D.E.S.S. est un programme offert à temps partiel. À compter de la date de l'inscription initiale du candidat, la durée maximale est de cinq ans.

Structure du programme**Bloc A – Obligatoire (7 cr.)**

PHM 6607 Intro. à la recherche en pharmacie, 2 cr.
PHM 6610 Soins pharm. comm. notions cliniques 1, 1 cr.
PHM 6611 Soins pharm. comm. notions cliniques 2, 1 cr.
PHM 6635 Recherche documentaire en pharmacie, 1 cr.
PHM 6636 Analyse critique d'écrits scientifiques, 1 cr.
PHM 6637 Documenter l'intervention en pharmacie, 1 cr.

Bloc B – Option (23 cr.)**Bloc B₁ – Mise à jour en pharmacothérapie (min. 6 cr.)**

PHM 6612 Soins pharm. comm. notions cliniques 3, 1 cr.
PHM 6613 Soins pharm. comm. atelier intégration 1, 1 cr.
PHM 6614 Soins pharm. comm. atelier intégration 2, 1 cr.
PHM 6615 Soins pharm. comm. et automédication, 1 cr.
PHM 6617 Soins pharm. comm. dermatologie, 1 cr.
PHM 6618 Soins pharm. comm. endocrinologie, 1 cr.
PHM 6619 Soins pharm. comm. gastro-entérologie, 1 cr.
PHM 6620 Soins pharm. comm. gynéco-obst/urologie, 1 cr.
PHM 6621 Soins pharm. comm. infectiologie, 1 cr.
PHM 6623 Soins pharm. comm. psychiatrie, 1 cr.
PHM 6624 Soins pharm. comm. rhumato/orthopédie, 1 cr.
PHM 6625 Soins pharm. comm. syst. nerveux central, 1 cr.
PHM 6627 Soins pharm. comm. à domicile/inst.méd., 1 cr.
PHM 6628 Soins pharm. comm. problèmes actuels 1, 1 cr.
PHM 6629 Soins pharm. comm. problèmes actuels 2, 1 cr.
PHM 6638 Soins pharm. comm. cardiologie, 1 cr.
PHM 6639 Soins pharm. comm. hémato. et coagulation, 1 cr.
PHM 6640 Soins pharm. comm. diabète, 1 cr.
PHM 6641 Soins pharm. comm. ophtalmologie, 1 cr.
PHM 6642 Soins pharm. comm. pneumologie, 1 cr.
PHM 6643 Soins pharm. comm. oncologie, 1 cr.
PHM 6644 Soins pharm. comm. soins palliatifs, 1 cr.

Bloc B₂ – Autres problématiques (min. 3 cr.)

ASA 6175 Méthodes d'évaluation économique, 3 cr.
PHM 6019 Devis expérimental et biostatistique, 3 cr.
PHM 6025 Principes de pharmacoépidémiologie, 3 cr.
PHM 6032 Pharmacoeconomie, 3 cr.
PHM 6150 Organisation des milieux de pratique, 1 cr.
PHM 6500 Soins pharmaceutiques ambulatoires, 3 cr.
PHM 6501 Soins pharmaceutiques mère-enfant, 3 cr.

PHM 6502	Prod. de santé naturels : asp. cliniques, 3 cr.
PHM 6504	Pharmacothérapie gériatrique, 3 cr.
PHM 6506D	Biopharmacie et pharmacocinétique, 2 cr.
PHM 6507	Chronopharmacologie, 3 cr.
PHM 6508	CYP450 et interactions médicamenteuses, 1 cr.
PHM 6509	Pharmacothérapie pédiatrique, 2 cr.
PHM 6510	Pharmacie : loi et système de soins, 3 cr.
PHM 6600	Appliquer les soins pharmaceutiques, 1 cr.
PHM 6602	Communication en pharmacie 1, 1 cr.
PHM 6603	Communication en pharmacie 2, 1 cr.

Bloc C – Intégration des connaissances (min. 3 cr.)

PHM 6608	Séminaire, 3 cr.
ou	
PHM 6609	Travail dirigé, 6 cr.

Objectifs du D.E.S.S. (développement du médicament)

Le programme d'études supérieures en développement du médicament est un programme de spécialisation et de perfectionnement qui offre à ses diplômés une formation qualifiante pour travailler dans le domaine du médicament, que ce soit dans le secteur biopharmaceutique, gouvernemental ou autre.

Au terme du programme, les diplômés sauront identifier les exigences scientifiques et gouvernementales spécifiques aux diverses étapes du développement du médicament. Ils comprendront les problèmes et les difficultés inhérents à chacune d'elles et leurs implications, ainsi que les façons de les surmonter. Ils auront intégré les connaissances acquises et les traduiront en compétences opérationnelles dans leur travail.

Destinataires

Ce programme s'adresse prioritairement à des candidats qui désirent œuvrer dans le domaine du développement du médicament ou qui occupent déjà un poste cadre ou professionnel relié au développement du médicament en milieu académique, gouvernemental, hospitalier ou industriel, et qui veulent se spécialiser dans un secteur particulier : clinique, galénique et analytique, pharmacoéconomique et épidémiologique, ou réglementaire.

Personnel enseignant

Le personnel enseignant de ce programme est constitué de professeurs de la Faculté de pharmacie, avec la collaboration d'autres professeurs ou d'experts des milieux académique, gouvernemental, hospitalier ou industriel, familiers avec le développement du médicament.

Règlement pédagogique propre au D.E.S.S. en développement du médicament

1. Admission

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au programme de Diplôme d'études supérieures spécialisées en développement du médicament (D.E.S.S.), le candidat doit :

a) être titulaire d'un baccalauréat de 1^{er} cycle ou l'équivalent dans un domaine pertinent au médicament et selon l'option choisie.

Pour référence, voici les principaux baccalauréats ou doctorats professionnels recevables à l'admission selon l'option choisie :

Chimie et fabrication : pharmacie, chimie, biochimie, génie chimique;
Impacts économique ou épidémiologique : pharmacie, pharmacologie, médecine, sciences biomédicales, biologie médicale, biochimie;

Recherche clinique : pharmacie, pharmacologie, médecine, sciences infirmières, microbiologie, sciences biomédicales, biologie humaine, biologie médicale, biochimie;
Réglementation : pharmacie, pharmacologie, médecine, sciences biomédicales, biochimie, biologie humaine;

b) avoir obtenu au minimum la note 2,7 ou l'équivalent pour son diplôme de 1^{er} cycle universitaire;

c) avoir une maîtrise suffisante du français et une bonne connaissance de l'anglais.

Le candidat devra également posséder des connaissances préalables adéquates en biostatistique, pharmacocinétique, pharmacologie et toxicologie du médicament. À défaut, il devra les ajouter à son programme à titre de cours préparatoires.

Le candidat doit joindre à sa demande d'admission un curriculum vitae à jour, ainsi qu'une lettre de motivation.

Les candidats présélectionnés sur la base de la qualité du dossier académique seront invités à se soumettre à une entrevue. Dans le cas de candidats résidant à l'étranger au moment du processus de sélection, la Faculté se réserve le droit de procéder à une entrevue téléphonique.

2. Capacité d'accueil et admission unique

La capacité d'accueil dans ce programme est de 75 étudiants par année et le programme n'admet de nouveaux étudiants qu'au trimestre d'automne de chaque année.

3. Programme

Le programme comporte 30 crédits de cours, dont au moins 24 du niveau des études supérieures. Ces crédits sont répartis comme suit : 18 crédits de cours obligatoires, 9 à 12 crédits de cours à option et de 0 à 3 crédits de cours au choix.

4. Durée de la scolarité

À compter de la date de l'inscription initiale du candidat, la durée minimale de la scolarité est de deux trimestres ou l'équivalent, pour un étudiant inscrit à temps complet. La durée maximale est de quatre ans pour un étudiant inscrit à temps partiel. Pour tous les étudiants, le programme proprement dit débute au trimestre d'automne.

Cours préparatoires

Le candidat devra posséder des connaissances préalables adéquates en biostatistique, pharmacocinétique, pharmacologie et toxicologie du médicament. Il devra avoir réussi un choix de cours approprié parmi les suivants, ou leur équivalent, ou les ajouter à son programme, à titre de cours préparatoires, s'il ne les a pas suivis et réussis. Un de ces cours pourra être considéré comme cours au choix (maximum 3 crédits) :

MSO 6060	Concepts de base en biostatistique, 3 cr.
PHM 1962	Principes généraux de pharmacologie, 3 cr.
ou	
PHM 2953	Pharmacologie générale, 3 cr.
PHM 6506D	Biopharmacie et pharmacocinétique, 2 cr.
TXL 6012	Toxicologie des médicaments, 3 cr.

L'inscription à ces cours préparatoires est régie par la Direction du programme, en lien avec les unités concernées.

Objectifs de l'option « Chimie et fabrication »

Responsable : Jean-Norbert McMullen

L'étudiant ayant complété le D.E.S.S. en développement du médicament, option « Chimie et fabrication » : connaîtra et maîtrisera la réglementation canadienne et internationale concernant la chimie et la fabrication d'une nouvelle entité thérapeutique ; aura intégré les notions de chimie, de physicochimie, d'analyse et de technologie pharmaceutiques pour la compréhension de ces exigences réglementaires ; aura développé et déploiera les compétences nécessaires à la constitution d'un dossier de chimie et de fabrication pour une nouvelle entité thérapeutique.

Cours préparatoires

Le candidat qui choisit cette option devra posséder des connaissances préalables adéquates en chimie analytique et en physico-chimie. Il devra avoir suivi un choix de cours appropriés parmi les cours suivants, ou leur équivalent, en respectant les préalables de cheminement ou les ajouter à son programme, à titre de cours préparatoires, s'il ne les a pas suivis et réussis :

CHM 1101	Chimie analytique I, 3 cr.
CHM 1401	Chimie physique 1, 3 cr.
CHM 2102	Chimie analytique 2, 3 cr.
ou	
PHM 1131	Pharmacie physico-chimique 1, 3 cr.
PHM 1232	Pharmacie physico-chimique 2, 3 cr.
PHM 1240	Qualité du médicament, 4 cr.

L'inscription à ces cours préparatoires est régie par la Direction du programme, en lien avec les unités concernées. L'accès aux cours PHM1131, 1232, 1240 est restreint, la Faculté de pharmacie n'acceptant pas d'étudiants libres dans ces cours de baccalauréat.

Structure du programme**Bloc A – Obligatoire (18 cr.)**

- PHM 6007 Biodisponibilité et bioéquivalence, 3 cr.
 PHM 6010 Développement du médicament, 3 cr.
 PHM 6015 Médicament : réglementation canadienne, 3 cr.
 PHM 6019 Devis expérimental et biostatistique, 3 cr.
 PHM 6153 L'équipe-projet en dév. du méd., 2 cr.
 PHM 6154 Planification en dév. du méd., 1 cr.
 PHM 6155 Projet de fin d'études, 3 cr.

Bloc B – Option (min. 9 cr.; max. 12 cr.)

- PHM 6029 Médicament : chimie et fabrication, 3 cr.
 PHM 6038 Aspects industriels des formes pharm., 3 cr.
 PHM 6084 Bonnes pratiques de fabrication, 2 cr.
 PHM 6086 Applications en pharmacie industrielle, 1 cr.
 PHM 7016 Analyse des médicaments, 3 cr.
 PHM 7036 Pharmacotechnie, 3 cr.
 PHM 7039 Conservation des formes pharmaceutiques, 2 cr.

Bloc C – Option (max. 3 cr.)

- PHM 6011 Médicament : aspects cliniques, 3 cr.
 PHM 6020 Travail dirigé individuel, 3 cr.
 PHM 6028 Médicament et société, 3 cr.
 PHM 6156 Atelier thématique, 1 cr.

Bloc D – Choix (max. 3 cr.)

Le choix de ces cours doit être approuvé par le responsable de l'option.

Objectifs de l'option « Pharmacoeconomie et pharmacoépidémiologie »

Responsable : Michelle Savoie

L'étudiant ayant complété le D.E.S.S. en développement du médicament, option « Pharmacoeconomie et pharmacoépidémiologie » : aura été initié à l'analyse épidémiologique et économique des effets du médicament et de son utilisation ; connaîtra et maîtrisera les méthodologies permettant d'évaluer les risques et les bénéfices des médicaments dans les conditions naturelles d'utilisation ; connaîtra et maîtrisera les méthodes de base utilisées pour les évaluations économiques ; aura été sensibilisé aux politiques de santé publique relatives à l'utilisation des médicaments et en connaîtra la portée et les limites.

Structure du programme**Bloc A – Obligatoire (18 cr.)**

- PHM 6010 Développement du médicament, 3 cr.
 PHM 6011 Médicament : aspects cliniques, 3 cr.
 PHM 6015 Médicament : réglementation canadienne, 3 cr.
 PHM 6019 Devis expérimental et biostatistique, 3 cr.
 PHM 6153 L'équipe-projet en dév. du méd., 2 cr.
 PHM 6154 Planification en dév. du méd., 1 cr.
 PHM 6155 Projet de fin d'études, 3 cr.

Bloc B – Option (min. 9 cr.; max. 12 cr.)

- ASA 6175 Méthodes d'évaluation économique, 3 cr.
 PHL 6092 Pharmacovigilance, 3 cr.
 PHM 6008 Applications pharmacoépidémiologiques, 1 cr.
 PHM 6009 Applications pharmacoéconomiques, 1 cr.
 PHM 6014 Évaluation critique de l'essai clinique, 1 cr.
 PHM 6025 Principes de pharmacoépidémiologie, 3 cr.
 PHM 6028 Médicament et société, 3 cr.
 PHM 6032 Pharmacoeconomie, 3 cr.

Bloc C – Option (max. 3 cr.)

- PHM 6010 Travail dirigé individuel, 3 cr.
 PHM 6156 Atelier thématique, 1 cr.

Bloc D – Choix (max. 3 cr.)

Le choix de ces cours doit être approuvé par le responsable de l'option.

Objectifs de l'option « Recherche clinique »

Responsable : Sylvie Robert

L'étudiant ayant complété le D.E.S.S. en développement médicament, option « Recherche clinique » : aura été initié à l'approche méthodologique particulière à l'essai clinique d'un médicament en phase d'investigation clinique et maîtrisera cette méthodologie ; sera capable de définir les objectifs d'une étude en fonction de la phase clinique et d'évaluer son impact sur la planification générale ; saura identifier et appliquer rigoureusement les divers éléments qui composent un protocole clinique et les démarches à entreprendre lors de l'amorce, de la conduite et de l'analyse d'une étude clinique.

Structure du programme**Bloc A – Obligatoire (18 cr.)**

- PHM 6010 Développement du médicament, 3 cr.
 PHM 6011 Médicament : aspects cliniques, 3 cr.
 PHM 6015 Médicament : réglementation canadienne, 3 cr.
 PHM 6019 Devis expérimental et biostatistique, 3 cr.
 PHM 6153 L'équipe-projet en dév. du méd., 2 cr.
 PHM 6154 Planification en dév. du méd., 1 cr.
 PHM 6155 Projet de fin d'études, 3 cr.

Bloc B – Option (min. 9 cr.; max. 12 cr.)

- BIE 6003 Éthique de la recherche, 3 cr.
 PHM 6007 Biodisponibilité et bioéquivalence, 3 cr.
 PHM 6012 Applications cliniques, 1 cr.
 PHM 6013 Problème clinique, 1 cr.
 PHM 6014 Évaluation critique de l'essai clinique, 1 cr.
 PHM 6016 Applications réglementaires, 1 cr.
 PHM 6025 Principes de pharmacoépidémiologie, 3 cr.
 PHM 6032 Pharmacoeconomie, 3 cr.

Bloc C – Option (max. 3 cr.)

- ASA 6175 Méthodes d'évaluation économique, 3 cr.
 DRT 6882A Droit, biotechnologies et société, 3 cr.
 PHM 6005 Stages d'initiation, 3 cr.
 PHM 6020 Travail dirigé individuel, 3 cr.
 PHM 6028 Médicament et société, 3 cr.
 PHM 6156 Atelier thématique, 1 cr.
 PHM 6157 Introd. à la réglem. internat., 1 cr.

Bloc D – Choix (max. 3 cr.)

Le choix de ces cours doit être approuvé par le responsable de l'option.

Objectifs de l'option « Réglementation des médicaments »

Responsable : Madeleine Bélisle

L'étudiant ayant complété le D.E.S.S. en développement du médicament, option « Réglementation des médicaments » : connaîtra les exigences scientifiques et réglementaires, ainsi que leurs interrelations en matière :

- de qualité, d'innocuité et d'efficacité d'un nouveau médicament;
 - d'autorisation d'études cliniques (CTA) ou de leur mise en marché (NDS);
 - de constitution des dossiers CTA et NDS et de leur évaluation par les autorités gouvernementales;
 - de commercialisation et de son suivi.
- En outre, l'étudiant sera en mesure d'appliquer rigoureusement ces réglementations.

Structure du programme**Bloc A – Obligatoire (18 cr.)**

- PHM 6010 Développement du médicament, 3 cr.
 PHM 6011 Médicament : aspects cliniques, 3 cr.
 PHM 6015 Médicament : réglementation canadienne, 3 cr.
 PHM 6019 Devis expérimental et biostatistique, 3 cr.
 PHM 6153 L'équipe-projet en dév. du méd., 2 cr.

PHM 6154 Planification en dév. du méd., 1 cr.

PHM 6155 Projet de fin d'études, 3 cr.

Bloc B – Option (min. 9 cr.; max. 12 cr.)

DRT 6882A Droit, biotechnologies et société, 3 cr.

PHM 6007 Biodisponibilité et bioéquivalence, 3 cr.

PHM 6014 Évaluation critique de l'essai clinique, 1 cr.

PHM 6016 Applications réglementaires, 1 cr.

PHM 6017 Problème réglementaire, 1 cr.

PHM 6025 Principes de pharmacopidémiologie, 3 cr.

PHM 6157 Introd. à la réglem. internat., 1 cr.

Bloc C – Option (max.; 3 cr.)

ASA 6175 Méthodes d'évaluation économique, 3 cr.

BIE 6003 Éthique de la recherche, 3 cr.

PHM 6020 Travail dirigé individuel, 3 cr.

PHM 6028 Médicament et société, 3 cr.

PHM 6156 Atelier thématique, 1 cr.

Bloc D – Choix (max. 3 cr.)

Le choix de ces cours doit être approuvé par le responsable de l'option.

Objectifs de la M.Sc. (pratique pharmaceutique)

Les objectifs généraux du programme sont de permettre au pharmacien d'acquiescer et d'appliquer de nouvelles connaissances, ainsi que de favoriser le développement de son leadership et de sa créativité, afin qu'il puisse répondre de façon optimale et proactive aux besoins de la société en matière de soins pharmaceutiques.

Règlement pédagogique propre à la M.Sc. (pratique pharmaceutique)

Le candidat qui postule à la maîtrise ès sciences (pratique pharmaceutique) doit poursuivre son programme à la Faculté de pharmacie et dans les milieux de pratique agréés par la Faculté.

1. Admission

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au programme de M.Sc. (pratique pharmaceutique), options « Pratique communautaire » et « Pratique en établissement de santé », le candidat doit :

a) être titulaire d'un baccalauréat en pharmacie obtenu selon le programme de l'année de la demande d'admission, avec une moyenne cumulative d'au moins 3,0, ou d'un diplôme jugé équivalent;

b) avoir réussi les cours PHM 2420 – Produits stériles et PHM 4810 – Laboratoire de produits stériles ou leurs équivalents.

Les candidats sont admis en fonction de critères de sélection établis par le Conseil de Faculté. La Faculté de pharmacie ne s'engage pas à accepter tous les candidats admissibles.

2. Durée de la scolarité

La scolarité exigée pour la M.Sc. (pratique pharmaceutique) est d'une durée minimale de 67 semaines consécutives. L'étudiant s'y inscrit à plein temps.

3. Programme

Le programme comporte 60 crédits comprenant 18 crédits de cours, 1 crédit d'ateliers, 34 crédits d'enseignement clinique et 7 crédits attribués à un travail dirigé en pratique pharmaceutique.

Structure du programme

Option « Pratique communautaire »

Cette option du programme s'adresse aux candidats qui s'orientent vers une carrière de pharmacien en milieu communautaire.

Bloc A – Obligatoire (18 cr.)

PHM 6101 Pathophysiologie et pharmacothérapie, 7 cr.

PHM 6102 Pharmacocinétique clinique, 2 cr.

PHM 6105 Recherche en pratique pharmaceutique, 6 cr.

PHM 6152 Gestion pharmaceutique en officine, 3 cr.

Bloc B – Ateliers (1 cr.)

PHM 6111 Ateliers en pratique pharmaceutique, 1 cr.

Bloc C – Enseignement clinique (34 cr.)

Les exigences particulières aux stages sont décrites dans le Guide de l'étudiant édité chaque année par la Faculté de pharmacie.

PHM 6120 Ens. clin. 1 : Centre d'information (4 semaines), 4 cr.

PHM 6142 Ens. clin. 2 : Patients ambulatoires (4 semaines), 3 cr.

PHM 6143 Ens. clin. 3 : Patients ambulatoires (8 semaines), 7 cr.

PHM 6144 Ens. clin. 4 : Patients ambulatoires (8 semaines), 7 cr.

PHM 6145 Ens. clin. 5 : Patients ambulatoires (8 semaines), 7 cr.

PHM 6147 Ens. clin. 6 : Patients hospitalisés (4 semaines), 3 cr.

PHM 6148 Ens. Clin. 7 : Patients hospitalisés (4 semaines), 3 cr.

Bloc D – Travail dirigé (7 cr.)

PHM 6125 Travail dirigé, 7 cr.

Option « Pratique en établissement de santé »

Cette option du programme s'adresse aux candidats qui s'orientent vers une carrière de pharmacien en établissement de santé.

Bloc A – Obligatoire (18 cr.)

PHM 6101 Pathophysiologie et pharmacothérapie, 7 cr.

PHM 6102 Pharmacocinétique clinique, 2 cr.

PHM 6105 Recherche en pratique pharmaceutique, 6 cr.

PHM 6151 Gestion pharmaceutique en établissement, 3 cr.

Bloc B – Ateliers (1 cr.)

PHM 6111 Ateliers en pratique pharmaceutique, 1 cr.

Bloc C – Enseignement clinique (34 cr.)

Les exigences particulières aux stages sont décrites dans le Guide de l'étudiant édité chaque année par la Faculté de pharmacie.

PHM 6120 Ens. clin. 1 : Centre d'information (4 semaines), 4 cr.

PHM 6132 Ens. clin. 2 : Patients hospitalisés (4 semaines), 3 cr.

PHM 6133 Ens. clin. 3 : Patients hospitalisés (8 semaines), 7 cr.

PHM 6134 Ens. clin. 4 : Patients hospitalisés (8 semaines), 7 cr.

PHM 6135 Ens. clin. 5 : Patients hospitalisés (8 semaines), 7 cr.

PHM 6137 Ens. clin. 6 : Patients ambulatoires (4 semaines), 3 cr.

PHM 6138 Ens. clin. 7 : Patients ambulatoires (4 semaines), 3 cr.

Bloc D – Travail dirigé (7 cr.)

PHM 6125 Travail dirigé, 7 cr.

Objectifs de la M.Sc. (sciences pharmaceutiques)

La maîtrise avec mémoire est une initiation à la recherche. La formation au niveau de la M.Sc. en sciences pharmaceutiques comprend des cours avancés et une composante prédominante en recherche expérimentale (planification, réalisation et interprétation), qui se concrétise par la rédaction et la présentation d'un mémoire.

L'objectif de la maîtrise avec stage ou travail dirigé est de former des spécialistes capables de contribuer à la conduite et à l'évaluation d'études scientifiques ou d'activités liées au développement d'un médicament ou de son suivi, que ce soit en milieu industriel, hospitalo-universitaire ou gouvernemental.

Règlement pédagogique propre à la M.Sc. (sciences pharmaceutiques)

1. Admission

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au programme de maîtrise **avec mémoire** dans une des options suivantes : « Analyse », « Chimie médicinale », « Médicament et santé des populations », « Pharmacologie », « Pharmacogénomique », « Technologie pharmaceutique », le candidat doit être titulaire du B.Pharm., ou d'un diplôme préparant adéquatement aux études qu'il veut entreprendre, avec une moyenne d'au moins 3,0 ou l'équivalent pour son diplôme de 1^{er} cycle universitaire, ou bien attester d'une formation jugée équivalente.

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au programme de maîtrise **sans mémoire** avec stage ou travail dirigé dans l'option « Développement du médicament », le candidat doit avoir complété, avec une moyenne d'au moins 3,0, la scolarité du D.E.S.S. en développement du médicament. (Une demande d'équivalence pour les cours suivis au D.E.S.S. devra accompagner la demande d'admission du candidat.)

Pour le volet avec stage, chaque candidature sera évaluée par un comité de sélection établi par la Faculté. Le stage est réservé au candidat ne possédant pas d'expérience dans le milieu de stage choisi. La capacité d'accueil dans ce volet est de 20 places.

Le volet avec travail dirigé est réservé au candidat œuvrant déjà dans un milieu de pratique. Le sujet proposé pour le travail dirigé devra être approuvé par un comité d'évaluation établi par la Faculté.

Tous les candidats admissibles ne seront pas nécessairement admis.

2. Programme

Les options « Analyse », « Chimie médicale », « Médicament et santé des populations », « Pharmacologie », « Technologie pharmaceutique » du programme avec mémoire, comporte un minimum de 8 crédits de cours du niveau des études supérieures et 37 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'un mémoire.

L'option « Pharmacogénomique » du programme avec mémoire comporte un minimum de 9 crédits de cours du niveau des études supérieures et 36 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'un mémoire.

3. Choix de cours

Le programme avec mémoire comporte 2 crédits obligatoires dans les options suivantes : « Analyse », « Chimie médicinale », « Médicament et santé des populations », « Pharmacologie », « Technologie pharmaceutique », 6 crédits obligatoires dans l'option « Pharmacogénomique », ainsi que des cours à option ou au choix.

Pour chacune des concentrations du programme sans mémoire, se référer à l'option du même nom du programme de D.E.S.S. en développement du médicament.

4. Durée de la scolarité

La scolarité minimale du programme avec mémoire est de trois trimestres à temps plein.

À compter de l'inscription à la maîtrise, la durée minimale du programme avec stage est de un trimestre à temps plein ou l'équivalent. La durée maximale est de 2 trimestres. À compter de l'inscription à la maîtrise, la durée minimale du programme avec travail dirigé est de 2 trimestres à demi-temps, ou l'équivalent. La durée maximale est de 4 trimestres.

Structure du programme

1. MAÎTRISE AVEC MÉMOIRE

Option « Analyse »

L'objectif de cette option vise à initier l'étudiant au développement des méthodologies analytiques pour déterminer la quantification des médicaments et des substances bioactives.

Bloc A – Obligatoire (2 cr.)

PHM 6088 Séminaires de sciences pharmaceutiques 1, 2 cr.

Bloc B – Option (0 à 3 cr.)

PHM 7016 Analyse des médicaments, 3 cr.

Bloc C – Choix (3 à 6 cr.)

Le choix de ces cours doit être approuvé par le responsable.

Option « Chimie médicinale »

L'objectif de cette option vise à initier l'étudiant au développement de nouveaux agents thérapeutiques.

Bloc A – Obligatoire (2 cr.)

PHM 6088 Séminaires de sciences pharmaceutiques 1, 2 cr.

Bloc B – Option (max. 6 cr.)

PHM 7005 Principes physiques en chimie médicinale, 2 cr.

PHM 7006 Progrès récents en chimie médicinale, 2 cr.

PHM 7010 Étude des produits naturels, 2 cr.

Bloc C – Choix (max. 6 cr.)

Le choix de ces cours doit être approuvé par le responsable.

Option « Médicament et santé des populations »

L'objectif de cette option vise à initier l'étudiant à la recherche de type évaluatif portant sur l'utilisation des médicaments.

Bloc A – Obligatoire (2 cr.)

PHM 6088 Séminaires de sciences pharmaceutiques 1, 2 cr.

Bloc B – Option (max. 6 cr.)

PHM 6028 Médicament et société, 3 cr.

PHM 6032 Pharmacoeconomie, 3 cr.

PHM 6050 Séminaire : utilisation du médicament, 3 cr.

Bloc C – Choix (max. 6 cr.)

Le choix de ces cours doit être approuvé par le responsable.

Option « Pharmacogénomique »

L'objectif de cette option vise à initier l'étudiant à la recherche en pharmacogénomique.

Bloc A – Obligatoire (6 cr.)

PHM 6052 Séminaires de pharmacogénomique, 1 cr.

PHM 6088 Séminaires de sciences pharmaceutiques 1, 2 cr.

PHL 6078 Pharmacogénomique, 3 cr.

Bloc B – Option (max. 3 cr.)

PHM 7040 Pharmacocinétique, 3 cr.

PHM 7065 Thérapies cardiovasculaires de l'avenir, 3 cr.

PHL 6081 Métabolisme des médicaments, 3 cr.

BIN 6002 Principes d'analyse génomique, 3 cr.

BCM 6010 Bioinformatique appliquée, 3 cr.

Bloc C – Choix (max. 3 cr.)

Le choix de ces cours doit être approuvé par le responsable.

Option « Pharmacologie »

L'objectif de cette option vise à initier l'étudiant à la recherche en pharmacologie fondamentale ou clinique.

Bloc A – Obligatoire (2 cr.)

PHM 6088 Séminaires de sciences pharmaceutiques 1, 2 cr.

Bloc B – Option (max. 6 cr.)

PHM 6033 Molécules d'adhérence cellulaire, 2 cr.

PHM 6034 Cytokines et facteurs de croissance, 3 cr.

PHM 6085 Récepteurs des agents pharmacologiques, 3 cr.

PHM 7040 Pharmacocinétique, 3 cr.

PHM 7065 Thérapies cardiovasculaires de l'avenir, 3 cr.

Bloc C – Choix (max. 6 cr.)

Le choix de ces cours doit être approuvé par le responsable.

Option « Technologie pharmaceutique »

L'objectif de cette option vise à initier l'étudiant au développement de la production et du contrôle des formes pharmaceutiques.

Bloc A – Obligatoire (2 cr.)

PHM 6088 Séminaires de sciences pharmaceutiques 1, 2 cr.

Bloc B – Option (max. 6 cr.)

PHM 6035 Technologie pharmaceutique expérimentale, 4 cr.

PHM 6036 Caractérisation des matériaux pharm., 2 cr.

PHM 6037 Radiopharmacie : aspects pharmaceutiques, 3 cr.

PHM 6043 Le ciblage des médicaments, 3 cr.

PHM 7036 Pharmacotechnie, 3 cr.

PHM 7039 Conservation des formes pharmaceutiques, 2 cr.

PHM 7046 Chimie de surface des syst. pharm., 3 cr.

Bloc C – Choix (max. 6 cr.)

Le choix de ces cours doit être approuvé par le responsable.

2. MAÎTRISE AVEC STAGE OU TRAVAIL DIRIGÉ

Option « Développement du médicament »

Concentration « Chimie et fabrication »

Responsable : Jean-Norbert McMullen

Analyser de façon critique et appliquer les approches méthodologiques particulières à la synthèse du médicament, le développement de la forme pharmaceutique, sa fabrication et son conditionnement. Définir les objectifs d'une étude en fonction du processus de développement de la forme pharmaceutique. Savoir développer une stratégie de développement galénique en tenant compte de son impact sur l'ensemble du développement du médicament. Participer à la rédaction des études de développement et leur gestion. Analyser et intégrer les résultats des diverses études scientifiques pertinentes au domaine.

A. Programme du D.E.S.S. (développement du médicament), option « Chimie et fabrication » (30 cr.)

B. Stage ou travail dirigé (15 cr.)

PHM 6041 Stage, 15 cr.

PHM 6042 Travail dirigé, 15 cr.

Concentration « Pharmacoeconomie et pharmacoépidémiologie »

Coordonnatrice : Michelle Savoie

Initier les étudiants à l'analyse économique et épidémiologique des effets du médicament et de son utilisation. Connaître les méthodologies permettant d'évaluer les risques et les avantages des médicaments dans les conditions réelles d'utilisation. Discuter des politiques de santé publique relatives à l'utilisation des médicaments.

A. Programme du D.E.S.S., (développement du médicament), option Pharmacoeconomie et pharmacoépidémiologie » (30 cr.)

B. Stage ou travail dirigé (15 cr.)

PHM 6041 Stage, 15 cr.

PHM 6042 Travail dirigé, 15 cr.

Concentration « Recherche clinique »

Coordonnatrice : Louise Fortier

Analyser de façon critique les particularités des approches méthodologiques propres à l'essai clinique d'un médicament en phase d'investigation clinique. Définir les objectifs d'une étude en fonction de la phase clinique. Savoir évaluer la portée d'une étude et son impact sur la stratégie de développement clinique. Participer à la rédaction de protocoles cliniques et à la gestion d'études cliniques. Analyser et intégrer les résultats de diverses études en recherche pharmaceutique.

A. Programme du D.E.S.S. (développement du médicament), option « Recherche clinique » (30 cr.)

B. Stage ou travail dirigé (15 cr.)

PHM 6041 Stage, 15 cr.

PHM 6042 Travail dirigé, 15 cr.

Concentration « Réglementation des médicaments »

Coordonnatrice : Madeleine Bélisle

Intégrer les connaissances multidisciplinaires acquises et exercer un regard critique dans l'application des exigences scientifiques et réglementaires correspondant à chaque étape de la recherche pharmaceutique lors de la soumission des dossiers IND et NDS d'un nouveau médicament aux autorités gouvernementales; de sa commercialisation et de son suivi.

A. Programme du D.E.S.S. (développement du médicament), option « Réglementation des médicaments » (30 cr.)

B. Stage ou travail dirigé (15 cr.)

PHM 6041 Stage, 15 cr.

PHM 6042 Travail dirigé, 15 cr.

Objectif du Ph.D. (sciences pharmaceutiques)

L'objectif du doctorat est de former des chercheurs autonomes par l'acquisition des connaissances appropriées et par la réalisation d'un travail de recherche original dans l'une ou l'autre des options du programme des sciences pharmaceutiques. Il prépare les chercheurs à une carrière académique, industrielle ou gouvernementale.

Règlement pédagogique propre au Ph.D. (sciences pharmaceutiques)

1. Admission

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au programme de Ph.D. (sciences pharmaceutiques), le candidat doit :

- a) être titulaire du diplôme de Maîtrise en sciences pharmaceutiques avec mémoire, ou d'un diplôme préparant adéquatement aux études qu'il veut entreprendre, ou bien attester d'une formation jugée équivalente;
- b) posséder une connaissance suffisante de l'anglais; il doit également faire preuve d'une connaissance suffisante de toute autre langue jugée nécessaire à la poursuite de ses recherches.

2. Programme

Le programme comporte un minimum de 6 crédits de cours du niveau des études supérieures et 84 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'une thèse.

Structure du programme

Options « Analyse », « Chimie médicinale », « Médicament et santé des populations », « Pharmacologie », « Technologie pharmaceutique »

Les objectifs spécifiques de chaque option visent à approfondir les connaissances dans les orientations spécifiques à chaque option décrite dans le programme de M.Sc. en sciences pharmaceutiques.

Bloc A – Obligatoire (3 cr.)

PHM 7090 Séminaire de sciences pharmaceutiques 2, 3 cr.

Bloc B – Option (3 cr.)

Le choix de ce cours se fait en accord avec le directeur de recherche, pour la préparation de l'examen général de synthèse.

Bloc C – Activités de recherche et thèse (84 cr.)

PHM 7091 Recherche, 12 cr.

PHM 7095 Recherche, 45 cr.

PHM 7094 Thèse, 27 cr.

Sciences de l'éducation

Sous cette rubrique, sont regroupés les programmes d'études supérieures offerts en Sciences de l'éducation : Microprogrammes de 2^e cycle : administration de l'éducation, administration des systèmes d'éducation et de formation, approfondissement en administration de l'éducation, didactique, didactique et intégration des matières, éducation, évaluation des compétences, formation à l'enseignement postsecondaire, gestion du changement en éducation, insertion à la fonction de direction, insertion professionnelle en enseignement, intégration pédagogique des TIC. Diplôme d'études supérieures spécialisées : administration de l'éducation (D.É.S.S.), administration des systèmes d'éducation et de formation (D.É.S.S.), éducation (D.É.S.S.) qui comporte 3 options. Une maîtrise ès arts (M.A.) qui comporte 7 options. Une maîtrise à vocation professionnelle (M.Éd.) qui comporte 4 options. Un Philosophiæ Doctor (Ph.D.) qui comporte 6 options. Un programme court de 3^e cycle, le Diplôme d'études professionnelles approfondies (D.É.P.A.).

Formation professionnelle en éducation

Microprogramme de 2^e cycle (administration de l'éducation)	2-801-6-0
D.É.S.S. (administration de l'éducation)	2-801-1-2
Microprogramme de 2^e cycle (administration des systèmes d'éducation et de formation)	2-801-6-1
D.É.S.S. (administration des systèmes d'éducation et de formation)	2-801-1-3
Microprogramme (approfondissement en administration de l'éducation)	2-801-6-4
Microprogramme de 2^e cycle (didactique)	2-811-6-1
Microprogramme de 2^e cycle (didactique et intégration des matières)	2-811-6-0
Microprogramme de 2^e cycle (éducation)	2-812-6-0
D.É.S.S. (éducation)	
Options :	
« Générale »	2-812-1-2
« Didactique »	2-811-1-2
« Intervention éducative »	2-823-1-2
Diplôme d'études professionnelles approfondies en éducation (D.É.P.A.)**	3-812-1-7
Microprogramme de 2^e cycle (évaluation des compétences)	2-801-6-2
Microprogramme de 2^e cycle (formation à l'enseignement postsecondaire)	2-832-6-0
Microprogramme de 2^e cycle (gestion du changement en éducation)	2-801-6-3
Microprogramme de 2^e cycle (insertion à la fonction de direction)	2-801-6-5
Microprogramme de 2^e cycle (insertion professionnelle en enseignement)	2-823-6-1
Microprogramme de 2^e cycle (intégration pédagogique des TIC)	2-823-6-0
Maîtrise en éducation (M.Éd.)	
Options :	
« Administration de l'éducation »	2-801-1-1
« Didactique »	2-811-1-1

** Les admissions à ce programme sont suspendues.

« Générale »	2-812-1-3
« Intervention éducative »	2-823-1-1

Formation à la recherche en éducation

M.A. (sciences de l'éducation)

Options :	
« Administration de l'éducation »	2-801-1-0
« Andragogie »	2-805-1-0
« Didactique »	2-811-1-0
« Éducation comparée et fondements de l'éducation »	2-817-1-0
« Mesure et évaluation en éducation »	2-850-1-0
« Pédagogie universitaire des sciences médicales »	2-814-1-0
« Psychopédagogie »	2-813-1-0

Ph.D. (sciences de l'éducation)

Options :	
« Administration de l'éducation »	3-801-1-0
« Andragogie »	3-805-1-0
« Didactique »	3-811-1-0
« Éducation comparée et fondements de l'éducation »	3-817-1-0
« Mesure et évaluation en éducation »	3-850-1-0
« Psychopédagogie »	3-813-1-0

Membres du Comité des études supérieures

– Département d'administration et fondements de l'éducation

Marc-André Deniger
Philippe Dupuis
Roselyne Garon
Jean-Marie Van der Maren
Frédéric Yvon

– Département de didactique

Marc-André Ethier
Pierre Nonnon
Louise Poirier
Marcel Thouin

– Département de psychopédagogie et d'andragogie

France Beaugregard
Mario Cantin
Roch Chouinard
Nadia Desbiens
Manon Théorêt

Personnel enseignant***

Département d'administration et fondements de l'éducation

Directeur : Jean-Marie Van der Maren

Professeurs titulaires

Jean-Guy Blais, M.Sc. mathématiques (stat.), Ph.D. sciences de l'éducation (mes. et éval.) (Montréal)
Guy Bourgeault, L.Ph. (Montréal), D.Th. (Rome)
Manuel Crespo, M.A. sciences religieuses (Montréal), Ph.D. sociologie (McGill)
Marc-André Deniger, Ph.D. sociologie (Montréal)
Philippe Dupuis, Ph.D. Educational Administration (Alberta)
Michel D. Laurier, M.A. linguistique appliquée (Ottawa), Ph.D. Education (Toronto)
Claude Lessard, M.A. sociologie (Montréal), Ph.D. Educational Theory (Toronto)
Marie Mc Andrew, Ph.D. sciences de l'éducation (éduc. comp.) (Montréal)

*** Sont habilités à œuvrer aux cycles supérieurs les membres du personnel enseignant qui y ont été affectés. Prière de s'informer auprès des autorités directement responsables des programmes d'études ou auprès de la Faculté des études supérieures.

Jean-Pierre Proulx, Ph.D. théologie (Montréal)
 Maurice Tardif, M.A. philosophie, Ph.D. fondements de l'éducation (Montréal), détaché, recteur HEP, Bejune (Suisse)
 Jean-Marie Van der Maren, Licence en pédagogie, Doctorat en psychologie (Louvain)

Professeurs agrégés

Louise Allaire, Ph.D. psychologie (Montréal)
 Jean Archambault, Ph.D. éducation (Montréal)
 Pierre Bordeleau, M.A. sciences de l'éducation (tech. éduc.) (Montréal), Doctorat de 3^e cycle en psychologie (Strasbourg)
 Serge Racine, Ph.D. sciences de l'éducation (mes. et éval.) (Montréal)

Professeurs adjoints

Martial Dembélé, Ph.D. éducation (Michigan State University)
 Hugette Drouin, Ph.D. éducation (Montréal)
 Micheline-Johanne Durand, Ph.D. éducation (UQÀM)
 Roseline Garon, Ph.D. psychologie (Montréal)
 Pierre Lapointe, Ph.D. psychologie (UQÀM)
 Jake Murdoch, Ph.D. éducation (Bourgogne)
 Frédéric Yvon, M.A. philosophie (Paris X), Ph.D. (CNAM, France)

Professeurs invités

Robert Bisaillon
 Gabriel Boileau
 Richard Boudreault
 Ginette Casavant

Professeur émérite

Harold Stolovitch

Département de didactique**Directrice : Louise Poirier****Professeurs titulaires**

Françoise Armand, Maîtrise de français langue étrangère (Aix-Marseille), Ph.D. didactique (Montréal)
 Jean-Pierre Charland, Ph.D. histoire, Ph.D. didactique (Laval)
 Monique Noël-Gaudreault, Maîtrise en lettres françaises (Sorbonne), Ph.D. littérature québécoise (Laval)
 Pierre Nonnon, M.A. psychologie (UQÀM), Ph.D. technologie de l'éducation (Laval)
 Régine Pierre, Ph.D. psychologie (Montréal)
 Louise Poirier, M.A. psychologie, Ph.D. éducation (UQÀM)
 Diane Saint-Jacques, M.A. études théâtrales (Paris), Ph.D. sc. médiévales – théâtre (Montréal)
 Marcel Thouin, Ph.D. sciences de l'éducation (mes. et éval.) (Montréal)

Professeurs agrégés

Marc-André Éthier, M.A. histoire, Ph.D. sciences de l'éducation (Montréal)
 Patricia Lamarre, M.A. didactique (UBC), Ph.D. sociologie de l'éducation (UBC)
 Réal Larose, Ph.D. sciences de l'éducation (tech. éduc.) (Montréal)
 Pascale Lefrançois, M.A. sciences de l'éducation (Sherbrooke), Ph.D. didactique (Montréal)
 Isabelle Montesinos-Gelet, Maîtrise de psychologie, D.E.A., Doctorat en psychologie (Lyon)
 Jean Portugais, Doctorat en sciences de l'éducation (Genève)
 Ewa Puchalska, Doctorat en didactique des mathématiques (Varsovie)
 Sophie René de Cotret, Maîtrise en mathématiques (enseignement) (UQÀM), Doctorat en didactique des mathématiques (Grenoble I)
 Philippe R. Richard, Maîtrise en sciences de l'éducation, Ph.D. didactique (UAB, Espagne)
 Jesús Vázquez-Abad, Ph.D. sciences de l'éducation (tech. éduc.) (Montréal)

Professeurs adjoints

Ahlem Ammar, M.A. arts (Concordia), Ph.D. philosophie (McGill)
 Marie-Claude Boivin, M.A. linguistique (UQÀM), Ph.D. linguistique (M.I.T.)
 France Caron, M.Sc.A. mathématiques appliquées (Poly, Montréal), Ph.D. didactique (Montréal)
 Daniel Daigle, M.A. linguistique (UQÀM), Ph.D. didactique (Montréal)
 Anne-Marie Émond, Maîtrise en arts plastiques (UQÀM), Doctorat Art Ed (Concordia)
 Alejandro Gonzalez-Martin, Ph.D. mathématiques (La Laguna)
 Manon Hébert, M.A. éducation (Montréal), Ph.D. éducation (Montréal)

Professeure associée

Gisèle Lemoyne, Ph.D. psychologie (Montréal)

Professeurs émérites

Jacques Bergeron
 Pierre Dagenais
 Alison d'Anglejan

Département de psychopédagogie et d'andragogie**Directrice : Manon Théorêt****Professeurs titulaires**

François Bowen, Ph.D. psychologie (UQÀM)
 Roch Chouinard, Ph.D. psychologie (UQÀM)
 Colette Dufresne-Tassé, Ph.D. psychologie (Montréal), Doctorat de 3^e cycle en sociologie (Paris)
 Jean Gaudreau, D.Ps. (Montréal)
 Thierry Karsenti, M.Éd. didactique des langues (McGill), M.A. sciences de l'éducation, Ph.D. sciences de l'éducation (UQÀM)
 Jacques Langevin, M.A. sciences de l'éducation (ortho.) (Montréal), Doctorat en psychologie (Paris-Vincennes)
 Claudie Solar, Ph.D. sciences de l'éducation (andr.) (Montréal)
 Jacques Viens, M.S. sciences de l'éducation (tech. éduc.) (Montréal), Ph.D. Education (Toronto)

Professeurs agrégés

Sylvie Cartier, M.Éd. éducation spécialisée (Sherbrooke), Ph.D. sciences de l'éducation (psychopédagogie) (Montréal)
 Estelle Chamberland, Ph.D. sciences de l'éducation (ortho.) (Montréal)
 Nadia Desbiens, Ph.D. psychopédagogie (Laval)
 Colette Gervais, Ph.D. sciences de l'éducation (didactique) (Montréal)
 Mohamed Hrimech, Ph.D. sciences de l'éducation (andr.) (Montréal)
 Fasal Kanouté, Ph.D. psychopédagogie (Montréal)
 Francisco A. Loiola, M.Sc. éducation (Ceará, Brésil), Ph.D. psychopédagogie (Laval)
 Jrene Rahm, Ph.D. Education (Colorado)
 Sylvie Rocque, Ph.D. éducation (UQÀM)
 Manon Théorêt, Ph.D. psychologie (UQÀM)

Professeurs adjoints

Robert David, M.A. sciences de l'éducation (Sherbrooke), Ph.D. psychopédagogie (Laval)
 Cecilia Maria Ferreira-Borges, Maîtrise en sciences de l'éducation (Brésil), Ph.D. sciences humaines, Éducation (Brésil)
 Serge J. Larrivée, Ph.D. éducation (UQÀM)
 Nathalie Trépanier, Ph.D. sciences de l'éducation (Montréal)

Professeures associées

Johanne Bédard, M.A. sciences de l'éducation (Sherbrooke), D. en pédagogie (Fribourg)
 Marie-Françoise Legendre, Ph.D. psychopédagogie (Laval)

Professeurs invités

Richard Angeloro
 Michel Lepage
 Carole Séguin
 Gérald Sigouin
 Lise-Anne St.Vincent

Professeure émérite

Huguette Caglar

Objectifs du microprogramme de 2^e cycle (administration de l'éducation)

Ce microprogramme vise à offrir au personnel de l'éducation une ouverture à une formation de 2^e cycle en gestion de l'éducation de façon à le préparer à œuvrer dans ce domaine tout en favorisant la poursuite des études vers l'obtention d'un D.É.S.S. ou d'une maîtrise.

Règlement pédagogique propre au microprogramme de 2^e cycle (administration de l'éducation)**1. Admission**

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au microprogramme de 2^e cycle en administration de l'éducation, le candidat doit être titulaire d'un diplôme de 1^{er} cycle et posséder une moyenne à l'UdeM de 2,7 ou d'un autre diplôme de 1^{er} cycle préparant adéquatement aux études qu'il veut entreprendre, ou bien attester d'une formation équivalente.

2. Modalités de transfert du microprogramme au D.É.S.S. en administration de l'éducation ou à la M.Éd., option « Administration de l'éducation »

Les étudiants admis au microprogramme avec une moyenne à l'UdeM de 2,7 au 1^{er} cycle sont aussi admissibles au D.É.S.S. ou à la M.Éd.

Dans les autres cas, une moyenne à l'UdeM de 2,7 au terme du microprogramme rend admissible pour le passage au D.É.S.S.

Les cours réussis au microprogramme de 2^e cycle en administration de l'éducation peuvent être transférés au D.É.S.S., à la M.Éd. ou à la M.A. en administration de l'éducation.

3. Programme

Le microprogramme comporte un total de 15 crédits de cours du niveau des études supérieures. Il comporte 3 crédits de cours obligatoires et 12 crédits de cours à option.

4. Choix de cours

Le microprogramme comporte 3 crédits de cours obligatoires, 9 à 12 crédits de cours à option, 0 à 3 crédits de cours au choix.

5. Durée de la scolarité

La durée minimale est de un trimestre à plein temps. La durée maximale est de trois ans à compter de l'inscription initiale du candidat.

Structure du programme

Bloc A – Obligatoire (3 cr.)

- ETA 6900 Intro. à l'administration de l'éducation, 3 cr.
- ETA 6900A Intro. à l'administration de l'éducation, 3 cr.
- ETA 6900B Intro. à l'administration de l'éducation, 3 cr.

Bloc B – Option (min. 12 cr.; max. 12 cr.)

- ETA 6031 Pratique professionnelle et recherche, 3 cr.
- ETA 6060 Élaboration et évaluation de programmes, 3 cr.
- ETA 6070 Projet éduc. et éval. de l'établissement, 3 cr.
- ETA 6120 Analyse des politiques en éducation, 3 cr.
- ETA 6655 Pratique professionnelle et éthique, 3 cr.
- ETA 6904 Théories et modèles éducatifs, 3 cr.
- ETA 6906 Théories des organisations d'éducation, 3 cr.
- ETA 6912 Gestion des ressources humaines en éduc., 3 cr.
- ETA 6915 Financement de l'éducation, 3 cr.
- ETA 6917 Étude comparée en adm. de l'éduc., 3 cr.
- ETA 6925 Leadership et animation, 3 cr.
- ETA 6932 L'établissement et son environnement, 3 cr.
- ETA 6934 Enjeux des systèmes d'éducation, 3 cr.
- ETA 6935 Prise de décision en adm. de l'éducation, 3 cr.
- ETA 6937 Pouvoir et politiques en éducation, 3 cr.
- ETA 6940 Gestion du changement et intervention, 3 cr.
- ETA 6947 Méthodes de planification, 3 cr.
- ETA 6959 Analyse d'expériences administratives 1, 3 cr.
- ETA 6959A Analyse d'expériences administratives 1, 3 cr.
- ETA 6959B Analyse d'expériences administratives 1, 3 cr.
- ETA 6961 Pratique professionnelle 1, 3 cr.
- ETA 6961A Pratique professionnelle 1, 3 cr.
- ETA 6961B Pratique professionnelle 1, 3 cr.
- ETA 6962 Stage en administration de l'éducation, 3 cr.
- ETA 6962A Stage en administration de l'éducation, 3 cr.
- ETA 6962B Stage en administration de l'éducation, 3 cr.
- ETA 6964 Pratique professionnelle 2, 3 cr.
- ETA 6964A Pratique professionnelle 2, 3 cr.
- ETA 6964B Pratique professionnelle 2, 3 cr.
- ETA 6965 Adm. de l'éduc. et législations 2, 3 cr.
- ETA 6966 Analyse d'expériences administratives 2, 3 cr.
- ETA 6966A Analyse d'expériences administratives 2, 3 cr.

- ETA 6966B Analyse d'expériences administratives 2, 3 cr.
- ETA 6969 Gestion de projets de formation, 3 cr.
- ETA 6972 Gestion des conflits en éducation, 3 cr.
- ETA 6977 Gestion informatisée en éducation, 3 cr.
- ETA 6978 Gestion de l'environnement éducatif, 3 cr.
- ETA 6978A Gestion de l'environnement éducatif, 3 cr.
- ETA 6978B Gestion de l'environnement éducatif, 3 cr.
- ETA 6979 Pol. d'encadrement, services adaptés, 3 cr.
- ETA 6979A Pol. d'encadrement, services adaptés, 3 cr.
- ETA 6979B Pol. d'encadrement, services adaptés, 3 cr.
- ETA 6980 Gestion des activités éducatives 2, 3 cr.
- ETA 6980A Gestion des activités éducatives 2, 3 cr.
- ETA 6980B Gestion des activités éducatives 2, 3 cr.
- ETA 6981A Savoirs institutionnels 1, 3 cr.
- ETA 6981B Savoirs institutionnels 1, 3 cr.
- ETA 6982 Gestion des inf. et de la communication, 3 cr.
- ETA 6983A Savoirs institutionnels 2, 3 cr.
- ETA 6983B Savoirs institutionnels 2, 3 cr.
- ETA 6984 Gestion des ressources mat. et fin., 3 cr.
- ETA 6986 Étude de problèmes de gestion, 3 cr.
- ETA 6986A Étude de problèmes de gestion, 3 cr.
- ETA 6986B Étude de problèmes de gestion, 3 cr.
- ETA 6992 L'aide au dév. prof. en adm. de l'éduc., 3 cr.
- ETA 6996 Comportement org. en milieu d'éducation, 3 cr.
- ETA 6997 Sem. thématique en administration 1, 3 cr.
- ETA 6997A Sem. thématique en administration 1, 3 cr.
- ETA 6997 B Sem. thématique en administration 1, 3 cr.
- ETA 6998 Sem. thématique en administration 2, 3 cr.
- ETA 6998A Sem. thématique en administration 2, 3 cr.
- ETA 6998B Sem. thématique en administration 2, 3 cr.

Objectifs du D.É.S.S. (administration de l'éducation)

Les objectifs de la formation professionnelle de 2^e cycle en gestion de l'éducation sont : développer chez l'étudiant l'aptitude à gérer efficacement, soit à titre de dirigeant, soit à un autre titre, des organismes d'éducation; socialiser l'étudiant à la culture de l'administration publique et plus spécifiquement à celle des organismes d'éducation.

Plus spécifiquement, elle se propose d'aider l'étudiant à prendre conscience des différents facteurs qui influencent (ou influenceront) son comportement comme administrateur, à se former une conception dynamique de l'administration en éducation et à acquérir les habiletés administratives (faites d'habiletés conceptuelles humaines et techniques) nécessaires à l'administration des organismes d'éducation.

Règlement pédagogique propre au D.É.S.S. en administration de l'éducation

1. Admission

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au Diplôme d'études supérieures spécialisées en administration de l'éducation, le candidat doit être titulaire d'un diplôme de 1^{er} cycle de l'Université de Montréal, ou d'un autre diplôme de 1^{er} cycle préparant adéquatement aux études qu'il veut entreprendre, ou bien attester d'une formation jugée équivalente.

Le candidat doit, en outre, avoir obtenu son 1^{er} diplôme avec une moyenne à l'UdeM de 2,7 ou l'équivalent, à moins que l'expérience professionnelle acquise par le candidat ne démontre ses aptitudes particulières à l'administration de l'éducation ou que des études subséquentes à l'obtention d'un grade ou d'un diplôme de 1^{er} cycle permettent de conclure que le candidat possède des aptitudes marquées pour la poursuite d'études de 2^e cycle.

2. Programme

Le programme comporte 30 crédits de 2^e cycle, incluant 3 crédits de cours obligatoires, 3 crédits de stage ou de pratique, 3 crédits d'activités d'intégration (à la fin du D.É.S.S.) et 21 crédits de cours à option.

Cheminement dans le programme

Les étudiants qui n'occupent pas une fonction de direction suivent les cours ETA 6962 et ETA 6959; les étudiants qui occupent une fonction de direction suivent les cours ETA 6961 et ETA 6966. Tous les étudiants commencent le programme par les Blocs A et B; ils terminent le programme par le Bloc C.

3. Choix de cours

Le programme d'études du candidat comporte 3 crédits de cours obligatoires, 6 crédits de stage ou de laboratoire, un minimum de 18 crédits de cours à option et au plus 3 crédits de cours au choix.

4. Durée de la scolarité

La scolarité minimale du Diplôme est de deux trimestres à plein temps. La scolarité maximale est de quatre ans à compter de la date de l'inscription initiale; sur recommandation, le directeur de Département peut accorder une prolongation d'un an au maximum.

5. Modalité de transfert du D.É.S.S. en administration de l'éducation aux autres programmes de 2^e cycle en administration de l'éducation

Les cours réussis au D.É.S.S. en administration de l'éducation peuvent être transférés à la M.A., la M.Éd. ou au microprogramme en administration de l'éducation.

Structure du programme

Bloc A – Obligatoire (3 cr.)

ETA 6900 Intro. à l'administration de l'éducation, 3 cr.

Bloc B – Option (min. 3 cr.; max. 3 cr.)

ETA 6961 Pratique professionnelle 1, 3 cr.

ETA 6962 Stage en administration de l'éducation, 3 cr.

Bloc C – Option (min. 3 cr.; max. 3 cr.)

ETA 6959 Analyse d'expériences administratives 1, 3 cr.

ETA 6966 Analyse d'expériences administratives 2, 3 cr.

Bloc D – Option (min. 21 cr.; max. 21 cr.)

ETA 6060 Élaboration et évaluation de programmes, 3 cr.

ETA 6070 Projet éduc. et éval. de l'établissement, 3 cr.

ETA 6120 Analyse des politiques en éducation, 3 cr.

ETA 6655 Pratique professionnelle et éthique, 3 cr.

ETA 6904 Théories et modèles éducatifs, 3 cr.

ETA 6906 Théories des organisations d'éducation, 3 cr.

ETA 6912 Gestion des ressources humaines en éduc., 3 cr.

ETA 6915 Financement de l'éducation, 3 cr.

ETA 6917 Étude comparée en adm. de l'éduc., 3 cr.

ETA 6925 Leadership et animation, 3 cr.

ETA 6932 L'établissement et son environnement, 3 cr.

ETA 6934 Enjeux des systèmes d'éducation, 3 cr.

ETA 6935 Prise de décision en adm. de l'éducation, 3 cr.

ETA 6937 Pouvoir et politiques en éducation, 3 cr.

ETA 6940 Gestion du changement et intervention, 3 cr.

ETA 6947 Méthodes de planification, 3 cr.

ETA 6964 Pratique professionnelle 2, 3 cr.

ETA 6965 Adm. de l'éduc. et législations 2, 3 cr.

ETA 6969 Gestion de projets de formation, 3 cr.

ETA 6972 Gestion des conflits en éducation, 3 cr.

ETA 6977 Gestion informatisée en éducation, 3 cr.

ETA 6978 Gestion de l'environnement éducatif, 3 cr.

ETA 6979 Pol. d'encadrement, services adaptés, 3 cr.

ETA 6980 Gestion des activités éducatives 2, 3 cr.

ETA 6981 Savoirs institutionnels 1, 3 cr.

ETA 6982 Gestion des inf. et de la communication, 3 cr.

ETA 6983 Savoirs institutionnels 2, 3 cr.

ETA 6984 Gestion des ressources mat. et fin., 3 cr.

ETA 6986 Étude de problèmes de gestion, 3 cr.

ETA 6992 L'aide au dév. prof. en adm. de l'éduc., 3 cr.

ETA 6996 Comportement org. en milieu d'éducation, 3 cr.

ETA 6997 Sem. thématique en administration 1, 3 cr.

ETA 6998 Sem. thématique en administration 2, 3 cr.

Objectifs du microprogramme de 2^e cycle (administration des systèmes d'éducation et de formation)

Ce microprogramme vise à offrir aux cadres des commissions scolaires, aux analystes des divers services et aux cadres des cégeps, une formation adaptée aux problèmes de gestion et au niveau d'interventions caractéristiques de ces fonctions. Ce programme peut également s'adresser à des cadres en fonction ou à de futurs cadres des systèmes d'éducation d'autres pays (Afrique, Amérique du sud).

Règlement pédagogique propre au microprogramme de 2^e cycle (administration des systèmes d'éducation et de formation)

1. Admission

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au microprogramme de 2^e cycle en administration des systèmes d'éducation et de formation, le candidat doit être titulaire d'un diplôme de 1^{er} cycle universitaire préparant adéquatement aux études qu'il veut entreprendre, ou bien attester d'une formation équivalente.

Le candidat doit avoir obtenu son 1^{er} diplôme avec une moyenne à l'UdeM de 2,7 ou l'équivalent, à moins que l'expérience professionnelle acquise par le candidat ne démontre ses aptitudes à entreprendre des études de 2^e cycle en administration des systèmes d'éducation et de formation.

2. Programme

Le programme comporte un total de 15 crédits de cours de 2^e cycle, dont 6 crédits de cours obligatoires et 9 crédits de cours à option.

3. Durée de la scolarité

La scolarité minimale est de un trimestre équivalent plein temps. La durée maximale est de 3 ans à compter de l'inscription initiale du candidat.

Structure du programme

Bloc A – Obligatoire (6 cr.)

ETA 6906 Théories des organisations d'éducation, 3 cr.

ETA 6961 Pratique professionnelle 1, 3 cr.

Bloc B – Option (min. 9 cr.; max. 9 cr.)

ETA 6070 Projet éduc. et éval. de l'établissement, 3 cr.

ETA 6120 Analyse des politiques en éducation, 3 cr.

ETA 6312 Systèmes d'éducation étrangers, 3 cr.

ETA 6655 Pratique professionnelle et éthique, 3 cr.

ETA 6912 Gestion des ressources humaines en éduc., 3 cr.

ETA 6917 Étude comparée en adm. de l'éducation, 3 cr.

ETA 6925 Leadership et animation, 3 cr.

ETA 6934 Enjeux des systèmes d'éducation, 3 cr.

ETA 6935 Prise de décision en adm. de l'éducation, 3 cr.

ETA 6937 Pouvoir et politiques en éducation, 3 cr.

ETA 6940 Gestion du changement et intervention, 3 cr.

ETA 6947 Méthodes de planification, 3 cr.

ETA 6956 Adm. de l'ens. collégial et universitaire, 3 cr.

ETA 6964 Pratique professionnelle 2, 3 cr.

ETA 6969 Gestion de projets de formation, 3 cr.

ETA 6986 Étude de problèmes de gestion, 3 cr.

ETA 6997 Sém. thématique en administration 1, 3 cr.

ETA 6998 Sém. thématique en administration 2, 3 cr.

Bloc C – Choix (max. 3 cr.)

À choisir dans la banque de cours de 2^e cycle de la Faculté des études supérieures.

Objectifs du D.É.S.S. (administration des systèmes d'éducation et de formation)

L'objectif de ce programme est d'offrir aux cadres des commissions scolaires, aux analystes des divers services et aux cadres des cégeps, une formation adaptée aux problèmes de gestion et au niveau d'interventions caractéristiques de ces fonctions. Ce programme peut également s'adresser à des cadres en fonction ou à de futurs cadres des systèmes d'éducation d'autres pays (Afrique, Amérique du sud).

Règlement pédagogique propre au D.É.S.S. en administration des systèmes d'éducation et de formation

1. Admission

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au Diplôme d'études supérieures spécialisées en administration des systèmes d'éducation et de formation, le candidat doit être titulaire d'un diplôme de 1^{er} cycle de l'Université de Montréal, ou d'un autre diplôme de 1^{er} cycle préparant adéquatement aux études qu'il veut entreprendre, ou bien attester d'une formation équivalente.

Le candidat doit, en outre, avoir obtenu son 1^{er} diplôme avec une moyenne à l'UdeM de 2,7 ou l'équivalent, à moins que l'expérience professionnelle acquise par le candidat ne démontre ses aptitudes particulières à l'administration des systèmes d'éducation et de formation ou que des études subséquentes à l'obtention d'un grade ou d'un diplôme de 1^{er} cycle permettent de conclure que le candidat possède des aptitudes marquées pour la poursuite d'études de 2^e cycle.

2. Programme

Le programme comporte 30 crédits de cours de 2^e cycle, dont 6 crédits de cours obligatoires et 24 crédits de cours à option.

Cheminement dans le programme

Dans les Blocs B et C, les étudiants occupant une fonction de cadre suivent les cours ETA 6961 et ETA 6964; les étudiants n'occupant pas une fonction de cadre suivent les cours ETA 6981 et ETA 6996. Les étudiants terminent obligatoirement le programme par le cours ETA 6966 (activité d'intégration).

3. Durée de la scolarité

La scolarité minimale est de deux trimestres équivalent plein temps. La scolarité maximale est de quatre ans à compter de l'inscription initiale du candidat.

Structure du programme

Bloc A – Obligatoire (6 cr.)

ETA 6906 Théories des organisations d'éducation, 3 cr.
ETA 6966 Analyse d'expériences administratives 2, 3 cr.

Bloc B – Option (min. 3 cr.; max. 3 cr.)

ETA 6961 Pratique professionnelle 1, 3 cr.
ETA 6981 Savoirs institutionnels 1, 3 cr.

Bloc C – Option (min. 3 cr.; max. 3 cr.)

ETA 6964 Pratique professionnelle 2, 3 cr.
ETA 6996 Comportement org. en milieu d'éducation, 3 cr.

Bloc D – Option (min. 18 cr.; max. 18 cr.)

ETA 6070 Projet éduc. et éval. de l'établissement, 3 cr.
ETA 6120 Analyse des politiques en éducation, 3 cr.
ETA 6312 Systèmes d'éducation étrangers, 3 cr.
ETA 6655 Pratique professionnelle et éthique, 3 cr.
ETA 6912 Gestion des ressources humaines en éduc., 3 cr.
ETA 6917 Étude comparée en adm. de l'éducation, 3 cr.
ETA 6925 Leadership et animation, 3 cr.
ETA 6934 Enjeux des systèmes d'éducation, 3 cr.
ETA 6935 Prise de décision en adm. de l'éducation, 3 cr.
ETA 6937 Pouvoir et politiques en éducation, 3 cr.
ETA 6940 Gestion du changement et intervention, 3 cr.
ETA 6947 Méthodes de planification, 3 cr.
ETA 6956 Adm. de l'ens. collégial et universitaire, 3 cr.
ETA 6969 Gestion de projets de formation, 3 cr.
ETA 6986 Étude de problèmes de gestion, 3 cr.

ETA 6997 Sem. thématique en administration 1, 3 cr.
ETA 6998 Sem. thématique en administration 2, 3 cr.

Objectifs du microprogramme de 2^e cycle (approfondissement en administration de l'éducation)

Le microprogramme de 2^e cycle (approfondissement en administration de l'éducation) s'adresse aux étudiants qui ont terminé un D.É.S.S. et souhaitent poursuivre leurs études pour obtenir une M.Éd. (administration de l'éducation).

Règlement pédagogique propre au microprogramme de 2^e cycle (approfondissement en administration de l'éducation)

1. Admission

Pour être admis à titre d'étudiant régulier au microprogramme de 2^e cycle (approfondissement en administration de l'éducation), le candidat doit avoir complété au moins un D.É.S.S. en administration de l'éducation, ou un D.É.S.S. en administration des systèmes d'éducation et de formation, avec une moyenne de 3,0.

2. Programme

Le programme comporte 15 crédits de 2^e cycle répartis de la manière suivante : 6 crédits obligatoires, de 6 à 9 crédits à option et de 0 à 3 crédits au choix.

3. Durée de la scolarité

La durée minimale est de un trimestre à plein temps. La durée maximale est de sept trimestres.

Structure du programme

Bloc A – Obligatoire (6 cr.)

ETA 6907 Séminaire d'essai professionnel, 6 cr.

Bloc B – Option (min. 6 cr.; max. 9 cr.)

À choisir dans la banque de cours de 2^e cycle du Département d'administration et fondements de l'éducation.

Bloc C – Choix (min. 0 cr.; max. 3 cr.)

À choisir dans la banque de cours de 2^e cycle de la Faculté des sciences de l'éducation.

Objectifs du microprogramme de 2^e cycle (didactique)

Offrir une formation continue par petits blocs aux enseignants et aux conseillers pédagogiques, compte tenu des exigences de leur profession.

Règlement pédagogique propre au microprogramme de 2^e cycle (didactique)

1. Admission

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au microprogramme de 2^e cycle en didactique, le candidat doit être titulaire d'un diplôme de 1^{er} cycle préparant adéquatement aux études qu'il veut entreprendre, ou bien attester d'une formation équivalente.

Le candidat doit avoir obtenu son diplôme de 1^{er} cycle avec une moyenne à l'UdeM de 2,7 ou l'équivalent et doit posséder des aptitudes marquées pour la poursuite d'études de 2^e cycle en didactique.

2. Programme

Le programme comporte 15 crédits de cours de 2^e cycle, dont 3 crédits de cours obligatoires, un minimum de 9 crédits de cours à option et au plus 3 crédits de cours au choix.

3. Durée de la scolarité

La durée minimale est de un trimestre à plein temps. La durée maximale est de trois ans, à compter de l'inscription initiale du candidat.

Structure du programme

Bloc A – Obligatoire (3 cr.)

DID 6052 Planification de la formation, 1 cr.
DID 6053 Résolution de problèmes en éducation, 1 cr.
DID 6054 Synthèse et intégration, 1 cr.

Bloc B – Option (min. 9 cr.; max. 12 cr.)

Cours choisis dans la banque de cours des études supérieures du Département de didactique.

Bloc C – Choix (max. 3 cr.)

Cours choisis dans la banque de cours des études supérieures de la Faculté des sciences de l'éducation (sur approbation du responsable de la formation continue du Département de didactique).

Objectifs du microprogramme de 2^e cycle (didactique et intégration des matières)*

Répondre aux besoins en formation des enseignants et des conseillers pédagogiques dans le domaine de l'intégration des matières et le développement, chez les élèves, de compétences transversales.

Règlement pédagogique propre au microprogramme de 2^e cycle (didactique et intégration des matières)**1. Admission**

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au microprogramme de 2^e cycle en didactique et intégration des matières, le candidat doit être titulaire d'un diplôme de 1^{er} cycle préparant adéquatement aux études qu'il veut entreprendre, ou bien attester d'une formation équivalente.

Le candidat doit avoir obtenu son diplôme de 1^{er} cycle avec une moyenne à l'UdeM de 2,7 ou l'équivalent et doit posséder des aptitudes marquées pour la poursuite d'études de 2^e cycle en didactique.

2. Programme

Le programme comporte 15 crédits de cours de 2^e cycle, dont 9 crédits de cours obligatoires, un minimum de 3 crédits de cours à option et au plus 3 crédits de cours au choix.

3. Durée de la scolarité

La durée minimale est de un trimestre à plein temps. La durée maximale est de trois ans, à compter de l'inscription initiale du candidat.

Structure du programme**Bloc A – Obligatoire (9 cr.)**

- DID 6070 Enseignement des matières scolaires, 3 cr.
 DID 6075 Labo. d'analyse et conception didactique, 3 cr.
 DID 6080 Didactique et intégration des matières, 3 cr.

Bloc B – Option (min. 3 cr.; max. 6 cr.)

Cours choisis dans la banque de cours des études supérieures du Département de didactique.

Bloc C – Choix (max. 3 cr.)

Cours choisis dans la banque de cours des études supérieures de la Faculté des sciences de l'éducation (sur approbation du responsable de la formation continue du Département de didactique).

Objectifs du microprogramme de 2^e cycle (éducation)

Ce microprogramme vise à offrir au personnel de l'éducation une ouverture aux études supérieures à l'intérieur d'une formation courte, à augmenter la clientèle pour le D.É.S.S., à cibler des problématiques pour lesquelles la formation continue est urgente dans le contexte de la réforme en éducation et à se préparer à l'implantation de la politique du M.É.L.S. sur la formation continue du personnel scolaire.

Règlement pédagogique propre au microprogramme de 2^e cycle (éducation)**1. Admission**

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au microprogramme de 2^e cycle en éducation, le candidat doit être titulaire d'un diplôme de 1^{er} cycle le préparant adéquatement aux études qu'il veut entreprendre, ou bien attester d'une formation jugée équivalente.

2. Modalités de transfert du microprogramme au D.É.S.S., option « Générale »

Les étudiants admis au microprogramme avec une moyenne de 2,7 au 1^{er} cycle sont aussi admissibles au D.É.S.S. ou à la M.Éd. Dans les autres cas, une moyenne de 2,7 au terme du microprogramme rend admissible pour le passage au D.É.S.S.

3. Programme

Le microprogramme comporte un total de 15 crédits de cours du niveau des études supérieures.

4. Choix de cours

Le microprogramme comporte 3 crédits de cours obligatoires, 9 à 12 crédits de cours à option, 0 à 3 crédits de cours au choix. Le cours au choix peut être pris soit pendant le microprogramme, soit pendant le D.É.S.S. Cela signifie qu'il existe une seule possibilité de cours au choix (3 cr.) sur 30 crédits.

5. Durée de la scolarité

La durée minimale est de un trimestre à plein temps. La durée maximale est de trois ans à compter de l'inscription initiale du candidat.

Objectifs du D.É.S.S. (éducation)

Ce programme poursuit les mêmes objectifs de formation continue que la maîtrise en éducation. Le D.É.S.S. vise une mise à jour des connaissances, une prise de recul par rapport à la pratique. Il permet, plus spécifiquement : de comprendre les enjeux de l'éducation dans le monde d'aujourd'hui; d'examiner les rapports entre l'école et les problématiques sociales en évolution; de réfléchir à son développement professionnel; de développer de nouvelles habiletés liées à l'enseignement, à l'apprentissage et à la formation.

Le D.É.S.S. en éducation est offert sous forme de trois options permettant de répondre aux besoins particuliers par un choix puisé à neuf domaines des sciences de l'éducation : administration de l'éducation, andragogie, didactique, éducation comparée et fondements de l'éducation, mesure et évaluation en éducation, orthopédagogie, psychopédagogie, technologie éducationnelle et ingénierie de la formation.

Règlement pédagogique propre au D.É.S.S. en éducation**1. Admission**

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au programme du Diplôme d'études supérieures spécialisées en éducation, option « Didactique », le candidat doit être titulaire d'un diplôme de 1^{er} cycle.

Dans le profil enseignement primaire, le diplôme peut être celui du baccalauréat en éducation préscolaire et enseignement primaire ou l'équivalent.

Dans le profil enseignement secondaire, le diplôme peut être celui composé d'un majeur ou d'un baccalauréat disciplinaire associé à un certificat en enseignement au secondaire ou l'équivalent.

Dans le profil collégial, le diplôme est celui d'un baccalauréat disciplinaire ou l'équivalent.

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au programme du Diplôme d'études supérieures spécialisées en éducation, option « Intervention éducative », le candidat doit être titulaire d'un B.Sc. préparant adéquatement aux études qu'il veut entreprendre ou attester d'une formation équivalente.

Pour toutes les options, le candidat doit, en outre, avoir obtenu son diplôme de 1^{er} cycle avec une moyenne de 2,7 ou une mention équivalente, à moins que l'expérience professionnelle acquise par le candidat ne démontre ses aptitudes particulières dans le domaine choisi.

2. Modalités de transfert du D.É.S.S. à la M.Éd.

Un candidat peut être admis à la maîtrise en éducation pendant ou à la fin de la scolarité du D.É.S.S. Une recommandation du directeur du Département sera alors nécessaire.

3. Programme

Le programme comporte un minimum de 30 crédits de cours, dont au minimum 27 du niveau des études supérieures.

4. Choix de cours**Option « Générale »**

Le programme comporte 3 crédits de cours obligatoires, 24 à 27 crédits de cours à option en respectant un maximum de 12 crédits par domaine, 0 à 3 crédits de cours au choix.

* Réservé à des cohortes.

Options « Didactique » et « Intervention éducative »

Le programme comporte 3 crédits de cours obligatoires, 24 à 27 crédits de cours à option et 0 à 3 crédits de cours au choix.

5. Durée de la scolarité

La scolarité minimale est de deux trimestres à plein temps ou l'équivalent. La durée maximale est de quatre ans à compter de l'inscription initiale du candidat.

Objectifs du Diplôme d'études professionnelles approfondies D.É.P.A. (éducation)*

L'objectif du D.É.P.A. est de permettre à des professionnels, déjà engagés dans un champ particulier de la pratique éducative et ayant une formation de 2^e cycle, de se doter d'une pratique experte en résolution de problèmes éducatifs complexes. Celle-ci implique l'approfondissement de connaissances et d'habiletés reliées à la conception et à la conduite de projets de recherche scientifique ancrés dans la pratique professionnelle de chaque candidat ainsi qu'à l'analyse des résultats obtenus en termes d'implications théoriques et pratiques.

Règlement pédagogique propre au D.É.P.A. (éducation)**1. Admission**

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au programme de D.É.P.A., le candidat doit posséder une formation de 2^e cycle (M.Éd. ou M.A. en éducation ou dans une discipline enseignée) et être en exercice professionnel dans l'enseignement ou la formation; il doit aussi maintenir un lien avec son activité professionnelle dans l'enseignement, la formation, et plus largement, dans la consultation ou la gestion des ressources humaines en éducation ou en entreprise; disposer, aux fins de la recherche, d'un certificat d'éthique valide établi en accord avec le milieu d'intervention du candidat.

Le candidat doit déposer, avec la demande d'admission, un document donnant une description du contexte de travail du candidat; l'identification de problèmes tirés de la pratique et décrits brièvement; une lettre de la direction de l'établissement ou du milieu d'intervention qui indique son intérêt pour la démarche du candidat.

2. Durée de la scolarité

La durée maximale du programme est de 3 ans.

Structure du programme

Ce programme totalise 30 crédits de 3^e cycle. Il est centré sur la conception, la conduite et l'évaluation d'un projet d'intervention ancré dans la pratique professionnelle du candidat. La structure du programme comporte trois blocs obligatoires qui regroupent les activités selon le tableau ci-dessous.

Bloc A – Contextualisation et conception (9 cr.)

Séminaire 1 Analyse du problème et cahier des charges (DID 7801, ETA 7801 ou PPA 7801), 3 cr.

Séminaire 2 Conception, instrumentation et planification (DID 7802, ETA 7802 ou PPA 7802), 6 cr.

Bloc B – Intervention (12 cr.)

Séminaire 3 Intervention 1 et analyse (DID 7803, ETA 7803 ou PPA 7803), 6 cr.

Séminaire 4 Intervention 2 et évaluation (DID 7804, ETA 7804 ou PPA 7804), 6 cr.

Bloc C – Synthèse (9 cr.)

Séminaire 5 Rédaction du rapport et diffusion des résultats (DID 7805, ETA 7805 ou PPA 7805), 9 cr.

Les démarches relatives aux séminaires sont présentées de manière séquentielle par contrainte de mise en pages. Le déroulement des activités impliquera, dans les faits, des retours en arrière et des chevauchements. Ainsi, la planification prévue au Séminaire 2 implique nécessairement une reprise du cahier des charges (Séminaire 1) pour le corriger et en spécifier les détails techniques avant de passer à l'intervention.

Objectifs du microprogramme de 2^e cycle (évaluation des compétences)

L'objectif de ce programme vise à offrir une formation courte aux enseignants et aux conseillers pédagogiques qui souhaitent acquérir des habiletés pour effectuer l'évaluation des compétences, sans pour autant devenir des spécialistes de l'évaluation.

* Admissions suspendues.

Règlement pédagogique propre au microprogramme de 2^e cycle (évaluation des compétences)**1. Admission**

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au microprogramme de 2^e cycle en évaluation des compétences, le candidat doit être titulaire d'un diplôme de 1^{er} cycle universitaire préparant adéquatement aux études qu'il veut entreprendre, ou bien attester d'une formation équivalente. Le candidat doit avoir obtenu ce diplôme avec une moyenne de 2,7 (ou l'équivalent), à moins que l'expérience professionnelle acquise par le candidat ne démontre ses aptitudes à entreprendre des études de 2^e cycle en évaluation des compétences.

2. Programme

Le programme comporte un total de 15 crédits de cours de 2^e cycle, dont 6 crédits de cours obligatoires, 6 à 9 crédits de cours à option, 0 à 3 crédits de cours au choix.

3. Durée de la scolarité

La scolarité minimale est de un trimestre équivalent plein temps. La durée maximale est de 3 ans, à compter de l'inscription initiale du candidat.

Structure du programme**Bloc A – Obligatoire (6 cr.)**

ETA 6065 Évaluation et compétences, 3 cr.

ETA 6521 Analyse d'expériences en évaluation, 3 cr.

Bloc B – Option (min. 6 cr.; max. 9 cr.)

ETA 6538 TIC et évaluation, 3 cr.

ETA 6541 Instruments pour l'évaluation, 3 cr.

ETA 6568 Aspects éthiques de l'évaluation, 3 cr.

PPA 6228 Psychopéd. et dévelop. de compétences, 3 cr.

Bloc C – Choix (max. 3 cr.)

À choisir dans la banque de cours de 2^e cycle de la Faculté des études supérieures.

Objectifs du microprogramme de 2^e cycle (formation à l'enseignement postsecondaire)

Le microprogramme de 2^e cycle en formation à l'enseignement postsecondaire a pour objectif de sensibiliser les étudiants à la pédagogie de l'enseignement postsecondaire (didactique de sa discipline, théories de l'apprentissage, méthodes d'enseignement, évaluation, encadrement); assurer les bases d'une formation initiale à l'enseignement postsecondaire; instrumenter les professeurs dans leurs fonctions d'enseignement.

Règlement pédagogique propre au microprogramme de 2^e cycle (formation à l'enseignement postsecondaire)**1. Admission**

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au microprogramme de 2^e cycle en formation à l'enseignement postsecondaire, le candidat doit être titulaire d'un diplôme de 1^{er} cycle universitaire préparant adéquatement aux études qu'il veut entreprendre, ou bien attester d'une formation jugée équivalente.

Le candidat doit en outre avoir obtenu son diplôme de 1^{er} cycle avec une moyenne de 2,7 (ou l'équivalent).

2. Programme

Le programme comporte un total de 15 crédits de cours de 2^e cycle.

3. Choix de cours

Le programme comporte 3 crédits de cours obligatoires et 12 crédits de cours à option.

4. Durée de la scolarité

La durée minimale est d'au moins deux trimestres. La durée maximale est de trois ans, à compter de l'inscription initiale du candidat.

Objectifs du microprogramme de 2^e cycle (gestion du changement en éducation)

L'objectif de ce programme est d'offrir aux personnels cadres et de direction des établissements scolaires une formation complémentaire axée sur les problèmes reliés à l'implantation de réformes et à la gestion du changement.

Règlement pédagogique propre au microprogramme de 2^e cycle (gestion du changement en éducation)

1. Admission

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au microprogramme de 2^e cycle en gestion du changement en éducation, le candidat doit être titulaire d'un diplôme de 1^{er} cycle universitaire préparant adéquatement aux études qu'il veut entreprendre, ou bien attester d'une formation équivalente. Le candidat doit avoir obtenu ce diplôme avec une moyenne de 2,7 (ou l'équivalent), à moins que l'expérience professionnelle acquise par le candidat ne démontre ses aptitudes à entreprendre des études de 2^e cycle en gestion du changement en éducation.

2. Programme

Le programme comporte un total de 15 crédits de cours de 2^e cycle, dont 6 crédits de cours obligatoires, 6 à 9 crédits de cours à option, 0 à 3 crédits de cours au choix.

3. Durée de la scolarité

La scolarité minimale est de un trimestre équivalent plein temps. La durée maximale est de 3 ans, à compter de l'inscription initiale du candidat.

Structure du programme

Bloc A – Obligatoire (6 cr.)

ETA 6940 Gestion du changement et intervention, 3 cr.
ETA 6966 Analyse d'expériences administratives, 3 cr.

Bloc B – Option (min. 6 cr.; max. 9 cr.)

ETA 6060 Élaboration et évaluation de programmes, 3 cr.
ETA 6070 Projet éducatif et éval. de l'établissement, 3 cr.
ETA 6904 Théories et modèles éducatifs, 3 cr.
ETA 6961 Pratique professionnelle 1, 3 cr.
ETA 6964 Pratique professionnelle 2, 3 cr.
ETA 6969 Gestion de projets de formation, 3 cr.
ETA 6986 Étude de problèmes de gestion, 3 cr.

Bloc C – Choix (max. 3 cr.)

À choisir dans la banque de cours de 2^e cycle de la Faculté des sciences de l'éducation.

Objectifs du microprogramme de 2^e cycle (insertion à la fonction de direction)

Le microprogramme de 2^e cycle (insertion à la fonction de direction) s'adresse aux étudiants occupant depuis peu un poste de cadre d'un établissement de direction et ayant déjà obtenu un D.É.S.S. en administration de l'éducation ou en administration des systèmes d'éducation et de formation. Il vise à leur permettre de s'approprier les éléments de la culture de leur organisation ainsi que les principes, attitudes et procédures nécessaires à l'exercice de leurs nouvelles fonctions, selon les phases d'une année scolaire.

Règlement pédagogique propre au microprogramme de 2^e cycle (insertion à la fonction de direction)

1. Admission

Pour être admis à titre d'étudiant régulier au microprogramme de 2^e cycle (insertion à la fonction de direction), le candidat doit avoir complété au moins un D.É.S.S. en administration de l'éducation ou un D.É.S.S. en administration des systèmes d'éducation et de formation avec une moyenne de 3,0 et occupant une fonction de direction ou de cadre.

2. Programme

Le programme comporte 15 crédits de 2^e cycle répartis de la manière suivante : 9 crédits obligatoires, de 3 à 6 crédits à option et de 0 à 3 crédits au choix.

3. Durée de la scolarité

La durée minimale est de un trimestre à plein temps. La durée maximale est de sept trimestres.

Structure du programme

Bloc A – Obligatoire (9 cr.)

ETA 6981 Savoirs institutionnels 1, 3 cr.
ETA 6998 Sém. thématique en administration 2, 3 cr.
ETA 6999 Séminaire de projet professionnel, 3 cr.

Bloc B – Option (min. 3 cr.; max. 6 cr.)

À choisir dans la banque de cours de 2^e cycle du Département d'administration et fondements de l'éducation.

Bloc C – Choix (min. 0 cr.; max. 3 cr.)

À choisir dans la banque de cours de 2^e cycle de la Faculté des sciences de l'éducation.

Objectifs du microprogramme de 2^e cycle (insertion professionnelle en enseignement)*

Répondre aux demandes du milieu en matière de soutien à l'insertion professionnelle, compte tenu du pourcentage important des nouveaux enseignants (25 à 33%) qui quittent la profession dans les cinq premières années de pratique.

Règlement pédagogique propre au microprogramme de 2^e cycle (insertion professionnelle en enseignement)

1. Admission

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au microprogramme de 2^e cycle en insertion professionnelle en enseignement, le candidat doit être titulaire d'un diplôme de 1^{er} cycle universitaire préparant adéquatement aux études qu'il veut entreprendre, ou bien attester d'une formation équivalente.

Profil Enseignants : le candidat doit avoir obtenu un diplôme de 1^{er} cycle en enseignement.

Profil Mentors : le candidat doit avoir obtenu son 1^{er} diplôme avec une moyenne de 2,7 (ou l'équivalent).

Le candidat doit se situer dans un contexte d'insertion professionnelle dans la profession enseignante (profil Enseignants) ou être un enseignant ou un professionnel de l'éducation expérimenté (profil Mentors).

2. Programme

Le programme comprend 15 crédits de cours de 2^e cycle. Le profil Enseignants comporte 15 crédits de cours obligatoires, soit les Blocs A et B, et aucun cours à option ni au choix. Le profil Mentors comporte 15 crédits de cours obligatoires, soit les Blocs A et C, et aucun cours à option ni au choix.

3. Durée de la scolarité

La durée minimale est de un trimestre équivalent plein temps. La durée maximale est de trois ans, à compter de l'inscription initiale du candidat.

Structure du programme

Bloc A – Tronc commun obligatoire (4 cr.)

PPA 6062 Résolution de problèmes en contexte d'IP, 3 cr.
PPA 6066 Synthèse des apprentissages en IP, 1 cr.

Bloc B – Obligatoire – Profil enseignants (11 cr.)

PPA 6061 Entraide en insertion professionnelle, 3 cr.
PPA 6063 Projet de développement professionnel, 2 cr.
PPA 6064 Mise en œuvre d'un projet de Dév. Prof., 3 cr.
PPA 6065 Construction du réseau professionnel, 3 cr.

Bloc C – Obligatoire – Profil mentors (11 cr.)

PPA 6081 Accompagnement en insertion prof., 3 cr.
PPA 6082 Création de situations d'apprentissage, 2 cr.
PPA 6083 Accompagnement d'un projet de Dév. Prof., 3 cr.
PPA 6084 La communauté d'apprentissage, 3 cr.

* Ouvert seulement pour cohorte hors campus.

Objectifs du microprogramme de 2^e cycle (intégration pédagogique des TIC)*

Les objectifs de ce programme sont de permettre aux enseignants et aux formateurs de préciser leurs besoins en matière de technologie et de se rencontrer en vue de créer un réseautage. Le programme vise l'amélioration de la pratique par l'intégration pédagogique des technologies de l'information et de la communication. Il favorise en outre la poursuite des études vers l'obtention d'un D.É.S.S. en éducation ou d'une maîtrise en éducation.

Règlement pédagogique propre au microprogramme de 2^e cycle (intégration pédagogique des TIC)

1. Admission

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au microprogramme de 2^e cycle en intégration pédagogique des TIC, le candidat doit être titulaire d'un diplôme de 1^{er} cycle universitaire préparant adéquatement aux études qu'il veut entreprendre ou bien attester d'une formation équivalente. Le candidat doit avoir obtenu son 1^{er} diplôme avec une moyenne de 2,7 (ou l'équivalent), à moins que l'expérience professionnelle acquise par le candidat ne démontre ses aptitudes à entreprendre des études de 2^e cycle en intégration pédagogique des TIC.

2. Programme

Le programme comprend un total de 15 crédits de cours de 2^e cycle (15 crédits de cours obligatoires et aucun cours à option ou au choix).

3. Durée de la scolarité

La durée minimale est de un trimestre équivalent plein temps. La durée maximale est de trois ans, à compter de l'inscription initiale du candidat.

Structure du programme

Bloc A – Obligatoire (15 cr.)

PPA 6005	Séminaire: développement professionnel 1, 1 cr.
PPA 6006	Séminaire: développement professionnel 2, 1 cr.
PPA 6007	Séminaire: développement professionnel 3, 1 cr.
PPA 6224	Pédagogie et intégration des TIC, 3 cr.
PPA 6226	Recherches, tendances en technopédagogie, 3 cr.
PPA 6256	Analyse de pratiques pédagogiques, 3 cr.
PPA 6609	Formation à distance: planif/encadrement, 3 cr.

Règlement pédagogique propre à la Maîtrise en éducation (M.Éd.)

La maîtrise en éducation est offerte dans les options suivantes : « Administration de l'éducation », « Didactique », « Générale », « Intervention éducative » comportant trois profils : a) formation des adultes; b) orthopédagogie; c) psychopédagogie.

Objectif de l'option « Administration de l'éducation »

D'une manière globale, cette option vise à développer la compétence à gérer des organismes d'éducation ou à agir comme cadre de service dans ce genre d'organisme. D'une manière plus spécifique, elle s'adresse aux personnes qui, ayant obtenu un D.É.S.S. correspondant aux exigences ministérielles minimales pour exercer une fonction de direction ou de cadre, veulent se perfectionner dans la perspective d'un développement de carrière.

1. Admission

Pour être admissible au programme de maîtrise, option « Administration de l'éducation », l'étudiant avoir complété le D.É.S.S. en administration de l'éducation ou le D.É.S.S. en administration des systèmes d'éducation et de formation, avec une moyenne de 3,0.

2. Programme

Le programme de la M.Éd., option « Administration de l'éducation », comporte 45 crédits dont 30 crédits qui auront déjà été obtenus par l'étudiant au cours du D.É.S.S. en administration de l'éducation ou du D.É.S.S. en administration des systèmes d'éducation et de formation. Les 15 crédits complémentaires à l'un des D.É.S.S. sont ceux qui composent un des microprogrammes d'approfondissement en administration de l'éducation (2-801-6-4) ou d'insertion à la fonction de direction (2-801-6-5).

Objectif de l'option « Didactique »

Cette option permet à l'étudiant d'approfondir ses connaissances et de développer ses habiletés dans le domaine de l'enseignement et de l'apprentissage du français, des mathématiques, des sciences, des sciences humaines, des langues secondes et étrangères et des arts, au primaire, au secondaire et au collégial ainsi que dans le domaine des difficultés d'apprentissage de ces différentes matières.

Objectif de l'option « Générale »

Cette option de la maîtrise professionnelle entend répondre à la mission d'enseignement de l'Université de Montréal en donnant aux étudiants une formation qui les conduise à la fine pointe des connaissances scientifiques et des pratiques professionnelles en éducation; permettre de mieux comprendre les enjeux de l'éducation dans le monde d'aujourd'hui, de réaliser des projets qui ont une signification dans leur milieu et d'approfondir leurs compétences professionnelles; permettre de se constituer un programme d'études qui réponde à des besoins particuliers en puisant dans des cours et des programmes de domaines aussi variés que : administration de l'éducation et des systèmes en éducation, gestion du changement en éducation, didactique, didactique et intégration des matières, intégration pédagogique des technologies, évaluation des compétences, enseignement postsecondaire, insertion professionnelle en enseignement, etc. Ce programme permet donc de se donner une formation universitaire de deuxième cycle en éducation caractérisée par une grande souplesse afin de répondre le mieux possible aux besoins de la clientèle.

1. Admission

Pour être admissible à titre d'étudiant au programme de maîtrise en éducation, option « Générale », le candidat doit avoir complété au moins deux microprogrammes ou un D.É.S.S. offerts par la Faculté des sciences de l'éducation, obtenus chacun avec une moyenne de 3,0.

2. Programme

Le programme de la maîtrise en éducation, option « Générale », comporte 45 crédits dont 30 crédits qui auront déjà été obtenus par l'étudiant au cours d'un D.É.S.S. ou au cours de l'un ou de deux microprogrammes avec une moyenne de 3,0. Les 45 crédits réalisés doivent comprendre 6 crédits de cours ou d'activités d'intégration des apprentissages, soit les cours EDU 6010 et EDU 6015, ou 6 crédits jugés équivalents après l'examen de l'activité pour en vérifier la conformité avec les objectifs des cours qu'elles remplaceront.

3. Condition d'obtention du diplôme

Une moyenne de 2,7 pour l'ensemble de ces 45 crédits de cours et d'activités est requise pour obtenir le grade de maîtrise en éducation, option « Générale ».

Structure du programme

Bloc A – Obligatoire (min. 6 cr.; max. 6 cr.)

EDU 6010	Intégration des apprentissages 2, 3 cr.
EDU 6015	Intégration des apprentissages 2, 3 cr.

Bloc B – Option (min. 30 cr.; max. 39 cr.)

À choisir dans la banque de cours de 2^e cycle de la Faculté des sciences de l'éducation

Bloc C – Choix (min. 0 cr.; max. 9 cr.)

Objectif de l'option « Intervention éducative »

Cette option permet à l'étudiant de contextualiser sa formation en fonction des orientations suivantes : professionnalisation et formation continue, réforme du système éducatif et compétence professionnelle, centration sur le projet de la personne en formation continue. Elle vise également à rendre l'étudiant apte à analyser sa pratique professionnelle avec sens critique, à résoudre efficacement des problèmes contextualisés issus de situations pédagogiques et éducatives réelles, à intervenir de manière adaptée aux besoins des jeunes ou des adultes, à faire preuve d'autonomie et d'initiative dans sa pratique professionnelle et à prendre en charge sa formation continue.

1. Admission

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier à la M.Éd. option « Intervention éducative », le candidat doit être titulaire d'un diplôme de 1^{er} cycle préparant adéquatement aux études qu'il veut entreprendre ou attester d'une formation équivalente. Le candidat doit, en outre, avoir obtenu son 1^{er} diplôme universitaire avec une moyenne à l'UdeM de 3,0 ou une mention équivalente, à moins que l'expérience professionnelle acquise ne démontre des aptitudes particulières.

* Ouvert seulement pour cohorte hors campus.

2. Programme

Le programme de l'option « Intervention éducative » de la M.Éd. comporte 45 crédits ainsi répartis : 36 crédits de cours, dont au moins 30 crédits de 2^e cycle, et 9 crédits attribués à un travail dirigé.

3. Choix de cours

Le programme comporte 6 crédits de cours obligatoires, 24 crédits de cours à option et 6 crédits de cours au choix.

4. Scolarité

La scolarité maximale pour la M.Éd. est de six trimestres (deux ans) pour une personne inscrite à plein temps, de neuf trimestres (trois ans) pour une personne inscrite à demi-temps et de douze trimestres (quatre ans) pour une personne inscrite à temps partiel, en excluant les trimestres de suspension ou de préparation.

Règlement pédagogique propre à la M.A. (sciences de l'éducation)

Objectif de l'option « Administration de l'éducation »

Le programme de M.A. en administration de l'éducation est un programme de formation à la recherche et par la recherche. D'un côté, il vise à initier le candidat à la recherche en administration de l'éducation. À cet égard, le programme constitue une voie privilégiée d'accès au doctorat. D'un autre côté, le programme vise aussi à développer chez le candidat la compétence à gérer un organisme d'éducation ou à agir comme conseiller dans ce type d'organisme. Selon cet objectif, il se présente comme un parcours de formation par la recherche.

Règlement pédagogique propre à l'option « Administration de l'éducation »

1. Admission

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au programme de l'option « Administration de l'éducation » de la maîtrise en éducation, le candidat doit être titulaire d'un diplôme de 1^{er} cycle de l'Université de Montréal, ou d'un autre diplôme de 1^{er} cycle préparant adéquatement aux études qu'il veut entreprendre, ou bien attester d'une formation jugée équivalente.

Le candidat doit, en outre, avoir obtenu son 1^{er} diplôme avec une moyenne à l'UdeM de 3,0 ou l'équivalent, à moins que l'expérience professionnelle acquise par le candidat ou des études subséquentes à l'obtention d'un grade ou d'un diplôme de 1^{er} cycle permettent de conclure que le candidat possède des aptitudes marquées pour la poursuite d'études de 2^e cycle.

2. Programme

Le programme de l'option « Administration de l'éducation » comporte 45 crédits dont un minimum de 21 crédits de cours de 2^e cycle (9 crédits de cours obligatoires et 12 crédits de cours à option) et 24 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'un mémoire.

3. Modalités de transfert aux autres programmes de 2^e cycle en administration de l'éducation

Les cours réussis à la M.A., option « Administration de l'éducation », peuvent être transférés à la M.Éd., au D.É.S.S. ou au microprogramme en administration de l'éducation.

Structure du programme

Bloc A – Obligatoire (9 cr.)

ETA 6000 Séminaire de recherche, 3 cr.
ETA 6900 Intro. à l'administration de l'éducation, 3 cr.
ETA 6996 Comportement org. en milieu d'éducation, 3 cr.

Bloc B – Option (min. 3 cr.; max. 6 cr.)

DID 6009 Recherche en DID : concepts fondamentaux, 3 cr.
ETA 6009 Recherche en AFE : concepts fondamentaux, 3 cr.
ETA 6032 Méthodes de recherche en éducation, 3 cr.
PPA 6009 Recherche en PPA : concepts fondamentaux, 3 cr.

Bloc C – Option (min. 3 cr.; max. 6 cr.)

ETA 6505 Méthodes quantitatives en éducation, 3 cr.
ETA 6512 L'analyse des données qualitatives, 3 cr.

Bloc D – Option (max. 6 cr.)

À choisir dans la banque de cours des programmes de 2^e cycle en administration de l'éducation.

Bloc E – Obligatoire (24 cr.)

ETA 6991 Projet de recherche, 12 cr.
ETA 6993 Mémoire de maîtrise, 12 cr.

Objectif de l'option « Andragogie »

Les andragogues œuvrent au sein d'une foule d'institutions et d'organismes. Ils s'intéressent aussi bien à l'éducation formelle qu'informelle et aux activités associatives. On les retrouve aujourd'hui dans une multitude de secteurs. Certains travaillent dans les industries, les entreprises publiques ou les banques, où ils s'occupent entre autres des activités de formation pour le personnel. D'autres sont à l'emploi de centres culturels, de bibliothèques, d'organismes de sport et de loisirs. Les andragogues exercent aussi leurs fonctions dans le domaine de la santé : ils prennent en charge, par exemple, les cours prénataux. Ils occupent des postes dans les prisons, les forces armées, les mass médias, les organismes religieux, les agences de développement communautaire ou les organismes de coopération internationale. Les groupes populaires et les associations volontaires de toutes sortes, groupes de femmes, groupes du troisième âge, associations de bénévoles, syndicats, font aussi appel à eux.

Règlement pédagogique propre à l'option « Andragogie »

1. Admission

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au programme de M.A. (sciences de l'éducation), le candidat doit être titulaire d'un diplôme de 1^{er} cycle de la Faculté des sciences de l'éducation, ou d'un autre diplôme de 1^{er} cycle préparant adéquatement aux études qu'il veut entreprendre, ou bien attester d'une formation jugée équivalente.

2. Programme

Le programme de l'option « Andragogie » comporte un minimum de 15 crédits de cours, dont 3 crédits de cours obligatoire et 12 crédits de cours à option de 2^e cycle et 30 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'un mémoire.

Structure du programme

Bloc A – Obligatoire (3 cr.)

PPA 6000 Séminaire de recherche, 3 cr.

Bloc B – Option (min. 3 cr.; max. 6 cr.)

DID 6009 Recherche en DID : concepts fondamentaux, 3 cr.
ETA 6009 Recherche en AFE : concepts fondamentaux, 3 cr.
ETA 6032 Méthodes de recherche en éducation, 3 cr.
PPA 6009 Recherche en PPA : concepts fondamentaux, 3 cr.

Bloc C – Option (min. 3 cr.; max. 6 cr.)

ETA 6505 Méthodes quantitatives en éducation, 3 cr.
ETA 6512 L'analyse des données qualitatives, 3 cr.

Bloc D – Option (max. 6 cr.)

À choisir dans la banque de cours des programmes de 2^e cycle en psychopédagogie et andragogie.

Bloc E – Obligatoire (30 cr.)

PPA 6690 Recherche, 15 cr.
PPA 6695 Mémoire, 15 cr.

Objectif de l'option « Didactique »

La M.A. en didactique vise à former des chercheurs dans le domaine de l'enseignement et de l'apprentissage des différentes matières scolaires : français, mathématiques, sciences, sciences humaines, langues secondes et étrangères, arts, ainsi que dans le domaine des difficultés d'apprentissage reliées à l'une ou l'autre matière.

Règlement pédagogique propre à l'option « Didactique »

1. Admission

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au programme de M.A. (sciences de l'éducation), le candidat doit être titulaire d'un diplôme de 1^{er} cycle de la Faculté des sciences de l'éducation, ou d'un autre diplôme de 1^{er} cycle préparant adéquatement aux études qu'il veut entreprendre, ou bien attester d'une formation jugée équivalente et posséder une moyenne à l'UdeM de 3,0.

2. Programme

Le programme de l'option « Didactique » comporte un minimum de 15 crédits de cours, dont 3 crédits de cours obligatoire et un minimum de 12 crédits de cours à option de 2^e cycle et 30 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'un mémoire.

Structure du programme

Bloc A – Obligatoire (3 cr.)

DID 6000 Séminaire de recherche, 3 cr.

Bloc B – Option (min. 3 cr.; max. 6 cr.)

DID 6009 Recherche en DID : concepts fondamentaux, 3 cr.

ETA 6009 Recherche en AFE : concepts fondamentaux, 3 cr.

ETA 6032 Méthodes de recherche en éducation, 3 cr.

PPA 6009 Recherche en PPA : concepts fondamentaux, 3 cr.

Bloc C – Option (min. 3 cr.; max. 6 cr.)

ETA 6505 Méthodes quantitatives en éducation, 3 cr.

ETA 6512 L'analyse des données qualitatives, 3 cr.

Bloc D – Option (max. 6 cr.)

À choisir dans la banque de cours des programmes de 2^e cycle en didactique.

Bloc E – Obligatoire (30 cr.)

DID 6090 Recherche, 15 cr.

DID 6095 Mémoire, 15 cr.

Objectif de l'option « Éducation comparée et fondements de l'éducation »

Le programme de M.A. en éducation comparée et fondements de l'éducation est un programme de formation à la recherche et par la recherche. Tout en se voulant une initiation à la recherche en éducation, il vise à doter le candidat d'une formation complémentaire en éducation par l'étude des différents problèmes d'éducation et de leurs enjeux ainsi que par l'analyse des politiques en éducation sous l'angle des différents fondements de l'éducation et à l'aide de comparaisons entre les différents systèmes d'éducation.

Règlement pédagogique propre à l'option « Éducation comparée et fondements de l'éducation »

1. Admission

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au programme de M.A. (sciences de l'éducation), le candidat doit être titulaire d'un diplôme de 1^{er} cycle de la Faculté des sciences de l'éducation, ou d'un autre diplôme de 1^{er} cycle préparant adéquatement aux études qu'il veut entreprendre, ou bien attester d'une formation jugée équivalente et posséder une moyenne à l'UdeM de 3,0.

2. Programme

Le programme de l'option « Éducation comparée et fondements de l'éducation » comporte 45 crédits, dont un minimum de 21 crédits de cours de 2^e cycle, 12 crédits attribués au projet de recherche et 12 crédits attribués à la rédaction d'un mémoire. Le programme d'études du candidat est établi en fonction de ses études antérieures et de son orientation. Il comporte un cours obligatoire et des cours à option.

Structure du programme

Bloc A – Obligatoire (3 cr.)

ETA 6000 Séminaire de recherche, 3 cr.

Bloc B – Option (min. 3 cr.; max. 6 cr.)

DID 6009 Recherche en DID : concepts fondamentaux, 3 cr.

ETA 6009 Recherche en AFE : concepts fondamentaux, 3 cr.

ETA 6032 Méthodes de recherche en éducation, 3 cr.

PPA 6009 Recherche en PPA : concepts fondamentaux, 3 cr.

Bloc C – Option (min. 3 cr.; max. 6 cr.)

ETA 6505 Méthodes quantitatives en éducation, 3 cr.

ETA 6512 L'analyse des données qualitatives, 3 cr.

Bloc D – Option (min. 6 cr.; max. 12 cr.)

ETA 6010 Programme de lectures individuelles, 3 cr.

ETA 6101 Séminaire thématique 1, 3 cr.

ETA 6102 Séminaire thématique 2, 3 cr.

ETA 6104 L'éducation dans le monde d'aujourd'hui, 3 cr.

ETA 6937 Pouvoir et politiques en éducation, 3 cr.

Aussi possibilité de suivre l'un ou l'autre cours non compris dans la liste qui précède et qui se retrouve dans la M.Éd. (option générale) ou dans le D.É.S.S. (option générale).

Bloc E – Obligatoire (24 cr.)

ETA 6191 Projet de recherche, 12 cr.

ETA 6993 Mémoire de maîtrise, 12 cr.

Objectif de l'option « Mesure et évaluation en éducation »

Le programme de M.A. en mesure et évaluation est un programme de formation à la recherche et par la recherche. À cet égard, il constitue une voie d'accès privilégiée au doctorat. Le programme vise aussi à perfectionner le candidat dans le domaine de la mesure et de l'évaluation pour, éventuellement, agir comme conseiller. Le programme s'intéresse tout autant à l'évaluation des apprentissages qu'à celle de l'enseignement, des programmes et des établissements.

Règlement pédagogique propre à l'option « Mesure et évaluation en éducation »

1. Admission

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au programme de M.A. (sciences de l'éducation), le candidat doit être titulaire d'un diplôme de 1^{er} cycle de la Faculté des sciences de l'éducation, ou d'un autre diplôme de 1^{er} cycle préparant adéquatement aux études qu'il veut entreprendre, ou bien attester d'une formation jugée équivalente.

2. Programme

Le programme de l'option « Mesure et évaluation en éducation » comporte 45 crédits dont un minimum de 21 crédits de cours de 2^e cycle (3 crédits de cours obligatoires et 18 crédits de cours à option) et 24 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'un mémoire.

Structure du programme

Bloc A – Obligatoire (3 cr.)

ETA 6000 Séminaire de recherche, 3 cr.

Bloc B – Option (min. 3 cr.; max. 6 cr.)

DID 6009 Recherche en DID : concepts fondamentaux, 3 cr.

ETA 6009 Recherche en AFE : concepts fondamentaux, 3 cr.

ETA 6032 Méthodes de recherche en éducation, 3 cr.

PPA 6009 Recherche en PPA : concepts fondamentaux, 3 cr.

Bloc C – Option (min. 3 cr.; max. 6 cr.)

ETA 6505 Méthodes quantitatives en éducation, 3 cr.

ETA 6512 L'analyse des données qualitatives, 3 cr.

Bloc D – Option (min. 6 cr.; max. 12 cr.)

ETA 6010 Programme de lectures individuelles, 3 cr.

ETA 6032 Méthodes de recherche en éducation, 3 cr.

ETA 6060 Méthodes de recherche en éducation, 3 cr.

ETA 6070 Projet éducatif et évaluatif de l'établissement, 3 cr.

ETA 6521 Analyse d'expériences en évaluation, 3 cr.

ETA 6538 TIC et évaluation, 3 cr.

ETA 6541 Instruments pour l'évaluation, 3 cr.

ETA 6551 Méthodologie de la mesure en évaluation, 3 cr.

ETA 6581 Évaluation de l'enseignement, 3 cr.

Bloc E – Obligatoire (24 cr.)

ETA 6591 Projet de recherche, 12 cr.

ETA 6593 Mémoire de maîtrise, 12 cr.

Objectif de l'option « Pédagogie universitaire des sciences médicales »*

L'option « Pédagogie universitaire des sciences médicales » vise spécifiquement à former des professionnels qui auront les habiletés nécessaires pour planifier, réaliser

* En collaboration avec la Faculté de médecine.

et publier un projet de recherche en éducation dans leur milieu de pratique, tout en étant capables de justifier chacun des choix méthodologiques effectués.

Destinataires

L'option « Pédagogie universitaire des sciences médicales » du programme de maîtrise en éducation s'adresse principalement aux personnes qui possèdent une expérience d'enseignement en sciences médicales.

Règlement pédagogique propre à l'option « Pédagogie universitaire des sciences médicales »

1. Admission

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au programme de M.A. (sciences de l'éducation), option « Pédagogie universitaire des sciences médicales », le candidat doit être titulaire d'un diplôme de 1^{er} cycle de la Faculté des sciences de l'éducation ou en sciences médicales, ou pouvoir attester d'une formation équivalente. Le candidat doit avoir obtenu ce diplôme avec une moyenne de 3,0 (ou l'équivalent). Le candidat doit également avoir une expérience d'enseignement postsecondaire des sciences médicales.

2. Programme

Le programme comporte 45 crédits répartis comme suit : 15 crédits de cours de 2^e cycle, 15 crédits attribués au projet de recherche et 15 crédits à la rédaction du mémoire.

Structure du programme

Bloc A – Obligatoire (6 cr.)

MMD 6300 Apprentissage en ens. en sc. de la santé, 3 cr.

MMD 6301 Sem. de rech./éduc. des sc. médicales, 3 cr.

Bloc B – Option (min. 3 cr.; max. 3 cr.)

DID 6009 Recherche en DID : concepts fondamentaux, 3 cr.,

ETA 6009 Recherche en ETA : concepts fondamentaux, 3 cr.

ETA 6032 Méthodes de recherche en éducation, 3 cr.

PPA 6009 Recherche en PPA : concepts fondamentaux, 3 cr.

Bloc C – Option (min. 3 cr.; max. 3 cr.)

ETA 6505 Méthodes quantitatives en éducation, 3 cr.

ETA 6512 L'analyse des données qualitatives, 3 cr.

Bloc D – Option (min. 3 cr.; max. 3 cr.)

MMD 6303 Lecture dirigée : éduc./sc. de la santé, 3 cr.

ou tout cours de la banque de cours de la Faculté des sciences de l'éducation ou de la Faculté de médecine, avec l'accord du directeur de programme.

Cheminement proposé

Les étudiants devraient, dans un premier temps, suivre le cours ETA 6033 et un cours du Bloc B (ETA 6032, PPA 6009, ETA 6009 OU DID 6009)

Le cours MMD 6301 Sém. de rech./éduc. des sc. médicales sera pris en fin de formation après que les étudiants aient acquis les outils nécessaires et défini leur projet de mémoire.

Bloc E – Obligatoire (30 cr.)

ETA 6090 Recherche, 15 cr.

EDU 6095 Mémoire, 15 cr.

Objectif de l'option « Psychopédagogie »

Cette maîtrise permet à l'étudiant d'acquérir des connaissances plus approfondies sur l'apprenant et sur l'enseignant et sur toutes les formes d'actions qui améliorent l'intervention éducative.

Règlement pédagogique propre à l'option « Psychopédagogie »

1. Admission

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au programme de M.A. (sciences de l'éducation), le candidat doit être titulaire d'un diplôme de 1^{er} cycle de la Faculté des sciences de l'éducation, ou d'un autre diplôme de 1^{er} cycle préparant adéquatement aux études qu'il veut entreprendre, ou bien attester d'une formation jugée équivalente.

2. Programme

Le programme de l'option « Psychopédagogie » comporte un minimum de 15 crédits de cours, dont 3 crédits de cours obligatoire et un minimum de 12 crédits de cours à option de 2^e cycle et 30 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'un mémoire.

Structure du programme

Bloc A – Obligatoire (3 cr.)

PPA 6000 Séminaire de recherche, 3 cr.

Bloc B – Option (min. 3 cr.; max. 6 cr.)

DID 6009 Recherche en DID : concepts fondamentaux, 3 cr.

ETA 6009 Recherche en AFE : concepts fondamentaux, 3 cr.

ETA 6032 Méthodes de recherche en éducation, 3 cr.

PPA 6009 Recherche en PPA : concepts fondamentaux, 3 cr.

Bloc C – Option (min. 3 cr.; max. 6 cr.)

ETA 6505 Méthodes quantitatives en éducation, 3 cr.

ETA 6512 L'analyse des données qualitatives, 3 cr.

Bloc D – Option (max. 6 cr.)

De la banque de cours des programmes de 2^e cycle en psychopédagogie et andragogie.

Bloc E – Obligatoire (30 cr.)

PPA 6290 Recherche, 15 cr.

PPA 6295 Mémoire, 15 cr.

Règlement pédagogique propre au Ph.D. (sciences de l'éducation)

Objectifs

Option « Administration de l'éducation »

Le programme de Ph.D. en sciences de l'éducation, option « Administration de l'éducation », vise trois objectifs : une connaissance approfondie du champ d'études qu'est l'administration de l'éducation; une spécialisation dans l'un des domaines de l'administration de l'éducation; une compétence reconnue en recherche scientifique dans le domaine de l'administration de l'éducation.

Option « Andragogie »

L'objectif premier du Ph.D. en sciences de l'éducation, option « Andragogie », est de permettre aux étudiants de parfaire leur formation à titre de chercheur et de contribuer au développement de cette discipline du domaine de l'éducation. L'andragogie est un domaine de connaissance et de pratique sociale dont l'objet spécifique est la relation d'aide éducative à l'apprentissage, entendu comme un changement délibérément recherché par les adultes. Plus concrètement, l'andragogie s'intéresse à toutes les questions théoriques et pratiques qui touchent l'éducation des adultes.

Option « Didactique »

L'objectif premier du Ph.D. en sciences de l'éducation, option « Didactique », est de permettre aux étudiants de parfaire leur formation à titre de chercheur et de contribuer au développement de cette discipline du domaine de l'éducation. La didactique s'intéresse à l'enseignement et à l'apprentissage des matières scolaires. C'est un champ de savoirs, de savoir-faire et de recherches qui comporte en particulier : les buts, les contenus et les conditions de l'enseignement de chacune de ces disciplines; l'élaboration et l'amélioration des méthodes et des moyens pratiques d'enseignement appropriés à chacune de ces disciplines; l'étude des problèmes propres à l'enseignement, à l'apprentissage et à l'évaluation des apprentissages dans chacune des disciplines; l'élaboration des méthodes d'enseignement propres aux clientèles ayant des problèmes d'apprentissage spécifiques reliés à une discipline.

Option « Éducation comparée et fondements de l'éducation »

L'objectif premier du Ph.D. en sciences de l'éducation, option « Éducation comparée et fondements de l'éducation », est de permettre au candidat de parfaire sa formation à titre de chercheur et de contribuer au développement de ce domaine de connaissances. Le programme porte sur l'étude des différents problèmes d'éducation et de leurs enjeux ainsi que sur l'analyse des politiques en éducation sous l'angle des différents fondements de l'éducation et à l'aide de comparaisons entre les différents systèmes d'éducation.

Option « Mesure et évaluation en éducation »

L'objectif premier du Ph.D. en sciences de l'éducation, option « Mesure et évaluation en éducation », est de permettre aux candidats de parfaire leur formation à titre de chercheur et de contribuer au développement de cette discipline du domaine de

l'éducation. Le programme s'intéresse tout autant à l'évaluation des apprentissages qu'à celle de l'enseignement des programmes et des établissements.

Option « Psychopédagogie »

L'objectif premier du Ph.D. en sciences de l'éducation, option « Psychopédagogie », est de permettre aux étudiants de parfaire leur formation à titre de chercheur et de contribuer au développement de cette discipline du domaine de l'éducation. Le champ d'études de la psychopédagogie est constitué d'ensembles validés de concepts, de connaissances et de modèles qui aident à mieux comprendre la personne en situation d'apprentissage ainsi que l'éducateur qui intervient auprès de qui veut apprendre. On étudie également les modèles généraux d'enseignement et d'apprentissage qui commandent des stratégies éducatives spécifiques.

1. Programme

Le programme comporte un minimum de 6 crédits de cours de 2^e cycle ou de doctorat et 84 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'une thèse.

2. Choix de cours

Le programme d'études du candidat est établi en fonction de ses études antérieures et de son orientation. Le programme comporte des cours à option.

Sciences infirmières

Sous cette rubrique, figurent les programmes d'études supérieures offerts en Sciences infirmières : un microprogramme (prévention et contrôle des infections), deux diplômes d'études supérieures spécialisées (D.É.S.S.), une maîtrise ès sciences (M.Sc.), un diplôme complémentaire et un Philosophiæ Doctor (Ph.D.).

Sciences infirmières

Microprogramme de 2^e cycle (prévention et contrôle des infections)	2-630-6-1
D.É.S.S. (prévention et contrôle des infections)	2-630-1-3
D.É.S.S. (sciences infirmières)	2-630-1-2

M.Sc. (sciences infirmières)

Options :

« Administration des services infirmiers »	2-630-1-1
« Formation en soins infirmiers »	2-630-1-1
« Expertise-conseil en soins infirmiers »	2-630-1-1
« Pratique infirmière avancée »	2-630-1-1

Diplôme complémentaire de pratique infirmière avancée

Options :

« Cardiologie »	2-630-1-8
« Néphrologie »	2-630-1-8

Ph.D. (sciences infirmières)

3-630-1-0

Responsable des programmes de 2^e et 3^e cycles en sciences infirmières : Francine Gratton

Renseignements : 514-343-6111-1-2701

Membres du Comité des études supérieures

Francine Girard, doyenne
Francine Gratton, vice-doyenne à la recherche et aux études supérieures
Carl-Ardy Dubois
Francine Ducharme
Caroline Larue
Suzanne Pinel
Lucie Richard

Personnel enseignant *

Professeurs titulaires

Francine Ducharme, M. Sc. sc. infirmières (Montréal), Ph. D. (McGill)
Fabie Duhamel, M.N., Ph. D. Educational Psychology-Counseling (Calgary)
Louise Gagnon, M. Sc. sc. infirmières, Ph. D. sciences cliniques (Montréal)
Céline Goulet, M.A. (Sherbrooke), Ph. D. Health Sciences (Toronto)
Francine Gratton, M. Nurs. (Montréal), Ph. D. sociologie (UQAM)
Raymond Grenier, M. Nurs. (Montréal), Ph. D. mesure et évaluation (Laval)
Jacinthe Pepin, M. Sc. sc. infirmières (Montréal), Ph. D. Nursing (Rochester, N.Y.)
Nicole Ricard, M. Nurs. (Montréal), Ph. D. counseling (Laval)
Jocelyne St-Arnaud, Ph. D. philosophie (Montréal)
Bilkis Vissandjee, M. Sc. sc. infirmières (Montréal), Ph. D. Public Health (Michigan)

Professeures agrégées

Louise Bouchard, M. Sc. sc. infirmières (Montréal), Ph. D. (New York University)
Chantal Cara, M. Sc. sc. infirmières (Montréal), Ph. D. Nursing (Colorado)
Claire Chapados, M. Sc. sc. infirmières (Montréal), Ph. D. éducation (Laval)
Sylvie Cossette, Ph. D. sc. infirmières (McGill)
José K. Côté, M. Sc. sc. infirmières (Montréal), Ph. D. (McGill)
Danielle D'Amour, M. Sc. sc. infirmières (Montréal), Ph. D. santé publique (Montréal)
Hélène Lefebvre, M. Éd., Ph. D. éducation (Montréal)
Annette Leibing, Ph. D. anthropologie médicale (Hambourg)

* Sont habilités à oeuvrer aux cycles supérieurs les membres du personnel enseignant qui y ont été affectés. Prière de s'informer auprès des autorités directement responsables des programmes d'études ou auprès de la Faculté des études supérieures.

Professeurs adjoints

Marie Alderson, Ph. D. sc. infirmières (Montréal)
Jean-Pierre Bonin, M. Sc. sc. infirmières, Ph. D. santé publique (Montréal)
Chantal Caux, M. Sc. didactique des sciences (Québec), Ph. D. santé publique (Montréal)
Carl-Ardy Dubois, M. Sc. administration de la santé, Ph. D. santé publique (Montréal)
Sylvie Gendron, Ph. D. santé publique (Montréal)
Johanne Goudreau, M. Sc. sc. infirmières, Ph. D. santé publique (Montréal)
Caroline Larue, M. Sc. ès sciences, Ph. D. sc. de l'éducation (Montréal)
Sylvie Le May, M. Sc. sc. infirmières, Ph. D. sciences cliniques (Montréal)
Alain Legault, M. Sc. gérontologie (Sherbrooke), Ph. D. sc. infirmières (Montréal)
Denise Malo, Ph. D. sc. infirmières (Montréal)
Sylvie Noiseux, Ph. D. sc. infirmières (Montréal)

Chargées d'enseignement

Marilyn Aita, M. Sc. sc. infirmières, Ph. D. sc. infirmières (cand.), (Montréal)
Sylvie Dubois, MBA, M. Éd. (Montréal), Ph. D. sc. infirmières (cand.), (McGill)
France Dupuis, M. Sc. sc. infirmières, Ph. D. sc. infirmières (cand.), (Montréal)
Pilar Ramirez, M. Sc. sc. infirmières, Ph. D. sc. infirmières (cand.), (Montréal)

Professeurs invités

Louise Boyer, M. Éd. andragogie (Montréal)
Sophie Charland, M. Sc. sc. infirmières (Montréal), Certificat infirmière praticienne en soins de santé primaires (Ottawa)
Réjeanne Dubeau, M. Sc. sc. infirmières (Montréal)
Arlette Dumonceau, M. Sc. sc. infirmières (Montréal)
Louise Francoeur, M. Sc. sc. infirmières (Montréal)
Nicole Tremblay, M. Sc. sc. infirmières (Montréal)

Professeurs associés

Sean Clarke, Ph. D. Nursing (McGill)
Andréa-Maria Laizner, M. Sc. sc. infirmières (McGill), Ph. D. sc. infirmières (Pennsylvanie)
Ariella Lang, M. Sc. sc. infirmières (McGill), Ph. D. (Montréal)
Sylvie Lauzon, M. Sc. sc. infirmières (Montréal), Ph. D. (Case Western Reserve University)
Cécile Michaud, Ph. D. sc. infirmières (Montréal)

Professeures émérites

Evelyn Adam, Fabienne Fortin, Suzanne Kérouac, Louise Lévesque, Diane Pelchat, Marie-Élisabeth Taggart, Marie-France Thibaudeau

Objectifs généraux des programmes de 2^e cycle en sciences infirmières

Acquérir de nouvelles connaissances et développer des habiletés d'intervention en sciences infirmières; accroître la capacité d'analyse et de synthèse en vue d'un renouvellement des pratiques de soins; développer une réflexion critique sur la pratique infirmière dans le contexte des transformations du système de santé.

Objectif du microprogramme de 2^e cycle (prévention et contrôle des infections)

Ce microprogramme vise à offrir aux infirmières une expertise en prévention et contrôle des infections liée aux soins en secteur hospitalier ou dans la communauté.

Règlement pédagogique propre au microprogramme de 2^e cycle (prévention et contrôle des infections)

1. Admission

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au microprogramme en prévention et contrôle des infections, le candidat doit :

- être titulaire d'un baccalauréat en sciences infirmières ou l'équivalent ;
- posséder une connaissance suffisante de la langue française et une capacité de lire l'anglais;
- avoir obtenu un diplôme de premier cycle avec une moyenne de 3,0 ou une mention équivalente, à moins que l'expérience professionnelle acquise ou le dossier du candidat ne démontre des aptitudes particulières à poursuivre des études supérieures en sciences infirmières;
- posséder une expérience clinique d'une durée minimum de deux années (équivalent temps plein).

2. Programme

Le programme comporte 15 crédits de cours obligatoires de 2^e cycle (12 crédits de cours obligatoires en sciences infirmières et 3 crédits de cours obligatoires en microbiologie).

3. Modalités de transfert du microprogramme au D.É.S.S. ou à la maîtrise

Un candidat peut être admis au D.É.S.S. ou à la maîtrise pendant ou après la scolarité du microprogramme en prévention et en contrôle des infections. Une recommandation du doyen de la Faculté des sciences infirmières ou de son représentant sera alors nécessaire. Le candidat devra suivre les cours obligatoires à la maîtrise s'il ne les a pas faits. Seule l'option « Expertise-conseil en soins infirmiers » permet la reconnaissance de l'ensemble des cours suivis dans le microprogramme.

4. Durée de la scolarité

La scolarité minimale est de un trimestre à plein temps ou l'équivalent. La durée maximale est de neuf trimestres à compter de l'inscription initiale du candidat.

Structure du programme

Bloc A – Obligatoire (9 cr.)

MCB 6214	Microbiologie clinique, 3 cr.
SOI 6177	Développ. progr. et gestion de projets, 3 cr.
SOI 6215	Concepts en prévention des infections, 3 cr.
SOI 6216	Environnement et prév. des infections, 3 cr.
SOI 6217	Stratégies en prévention des infections, 3 cr.

Objectif du D.É.S.S. (prévention et contrôle des infections)

Le programme vise à permettre aux infirmières de développer des compétences à intervenir en prévention et contrôle des infections, en contexte hospitalier et communautaire, en réponse aux besoins propres à chaque milieu. Le programme vise aussi le développement d'une pratique novatrice basée sur l'utilisation des données probantes et de la recherche dans le domaine.

Règlement pédagogique propre au D.É.S.S. en prévention et contrôle des infections

1. Admission

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au programme de Diplôme d'études supérieures spécialisées en prévention et contrôle des infections (D.É.S.S.), le candidat doit :

- être titulaire d'un baccalauréat en sciences infirmières ou l'équivalent;
- posséder une connaissance suffisante de la langue française et une capacité de lire l'anglais;
- avoir obtenu son diplôme de 1^{er} cycle avec une moyenne de 3,0 ou une mention équivalente, à moins que l'expérience professionnelle acquise ou le dossier du candidat ne démontre des aptitudes particulières à poursuivre ses études en sciences infirmières; ou avoir complété des cours du microprogramme « Prévention et contrôle des infections », avec une moyenne de 3,0 ou une mention équivalente;
- posséder une expérience clinique en soins infirmiers, d'une durée minimum de deux années (équivalent temps complet), acquise dans les cinq dernières années.
- si un microprogramme en prévention et contrôle des infections a été complété, le temps entre la fin de ce programme et le début du D.É.S.S. doit être de cinq ans ou moins.

2. Programme

Le programme de diplôme d'études spécialisées en prévention et contrôle des infections comporte 30 crédits obligatoires répartis en trois blocs : A « Cours généraux », B « Cours spécialisés » et C « Intervention dans le milieu ».

3. Choix de cours

Le programme comporte 30 crédits de cours obligatoires (24 crédits de cours en sciences infirmières, 3 crédits de cours en microbiologie et 3 crédits en épidémiologie) de deuxième cycle.

4. Modalités de transfert du D.É.S.S. (prévention et contrôle des infections) à la M.Sc. (sciences infirmières)

Un candidat peut être admis à la maîtrise pendant la scolarité du D.É.S.S. Une recommandation du doyen de la Faculté des sciences infirmières ou de son représentant sera alors nécessaire. Le candidat devra prendre les cours obligatoires à la maîtrise s'il ne les a pas faits.

Le titulaire du D.É.S.S. (prévention et contrôle des infections) poursuivant ses études à la maîtrise peut faire reconnaître des cours suivis dans le cadre du diplôme d'études supérieures spécialisées. Pour ce qui est de la M.Sc. sciences infirmières –

option « Expertise-conseil en soins infirmiers » avec stage, l'ensemble des cours du D.É.S.S. est reconnu.

5. Durée de la scolarité

La scolarité minimale est de deux trimestres à plein temps ou l'équivalent. La durée maximale est de quatre ans à compter de l'inscription initiale du candidat.

Structure du programme

Bloc A – Obligatoire – Cours généraux (6 cr.)

MCB 6214	Microbiologie clinique, 3 cr.
MSO 6001	Concepts de base en épidémiologie, 3 cr.

Bloc B – Obligatoire – Cours spécialisés (12 cr.)

SOI 6177	Développ. progr. et gestion de projets, 3 cr.
SOI 6215	Concepts en prévention des infections, 3 cr.
SOI 6216	Environnement et prév. des infections, 3 cr.
SOI 6217	Stratégies en prévention des infections, 3 cr.

Bloc C – Obligatoire – Intervention dans le milieu (12 cr.)

SOI 6218	Sem. discipline inf. et prév. infections, 3 cr.
SOI 6219	Intervention inf. en prév. infections, 9 cr.

Objectif du D.É.S.S. (sciences infirmières)

Le programme vise la mise à jour et l'approfondissement de connaissances en sciences infirmières et dans des domaines connexes.

Règlement pédagogique propre au D.É.S.S. en sciences infirmières

1. Admission

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au programme de Diplôme d'études supérieures spécialisées en sciences infirmières (D.É.S.S.), le candidat doit :

- être titulaire d'un baccalauréat en sciences infirmières ou l'équivalent;
- posséder une connaissance suffisante de la langue française et une capacité de lire l'anglais;
- avoir obtenu son diplôme de 1^{er} cycle avec une moyenne de 3,0 ou une mention équivalente, à moins que l'expérience professionnelle acquise ou le dossier du candidat ne démontre des aptitudes particulières à poursuivre ses études en sciences infirmières.

2. Programme

Le programme comporte 30 crédits de cours, dont un minimum de 24 crédits de cours du niveau des études supérieures et un maximum de 6 crédits de cours de 1^{er} cycle en sciences infirmières. Ces cours de 1^{er} cycle seront identifiés suite à une évaluation de la formation antérieure et de l'expérience du candidat.

3. Choix de cours

Le programme comporte 9 crédits de cours obligatoires en sciences infirmières, 9 à 21 crédits de cours à option parmi les cours du programme de maîtrise en sciences infirmières (un maximum de 6 crédits de ces cours à option pourraient être des cours de 1^{er} cycle en sciences infirmières) et 0 à 12 crédits de cours au choix.

4. Modalités de transfert du D.É.S.S. (sciences infirmières) à la M.Sc. (sciences infirmières)

Un candidat peut être admis à la maîtrise pendant la scolarité du D.É.S.S. Une recommandation du doyen de la Faculté des sciences infirmières ou de son représentant sera alors nécessaire. Le candidat devra prendre les cours obligatoires à la maîtrise s'il ne les a pas faits.

L'étudiant doit faire sa demande de transfert au programme de maîtrise en sciences infirmières avant d'avoir accumulé 12 crédits pour la modalité avec mémoire et 18 crédits pour la modalité avec stage ou travail dirigé. Cette modalité de transfert est requise car l'étudiant doit identifier le plus rapidement possible l'orientation de son projet de maîtrise avant de terminer sa scolarité. Lors de la demande de transfert, l'étudiant doit faire des démarches pour trouver son directeur de recherche, de stage ou travail dirigé.

5. Durée de la scolarité

La scolarité minimale est de deux trimestres à plein temps ou l'équivalent. La durée maximale est de quatre ans à compter de l'inscription initiale du candidat.

Structure du programme

Bloc A – Obligatoire (9 cr.)

- SOI 6100 Étude de la discipline infirmière, 3 cr.
 SOI 6103 Recherche en sciences infirmières, 3 cr.
 SOI 6177 Développ. prog. et gestion de projets, 3 cr.

Bloc B – Option (min. 9 cr.; max. 21 cr.)

- SOI 6121 Approche systémique familiale, 3 cr.
 SOI 6127 Approche communautaire, 3 cr.
 SOI 6128 Intervention en santé communautaire, 3 cr.
 SOI 6139 Thèmes spéciaux en sciences infirmières, 3 cr. *
 SOI 6147 Dimensions sociales des soins de santé, 3 cr.
 SOI 6161 Probl. et interv. inf. en périnatalité, 6 cr.
 SOI 6162 Probl. et interv. inf. : enfant et adol., 6 cr.
 SOI 6163 Probl. et interventions chez l'adulte, 6 cr.
 SOI 6165 Probl. et interventions en psychiatrie, 6 cr.
 SOI 6167 Probl. et interv. à la personne âgée, 6 cr.
 SOI 6168 Interv. supervisée auprès de la famille, 6 cr.
 SOI 6202 Éthique et conceptions des soins, 3 cr.
 SOI 6230 Amélioration de la qualité des soins, 3 cr. *

Bloc C – Choix (min. 0 cr.; max. 12 cr.)

Dans un domaine jugé pertinent parmi les programmes d'études supérieures.

Objectif de la M.Sc. (sciences infirmières)

Le programme vise à préparer des infirmières expertes capables d'assumer un leadership professionnel pour l'amélioration continue de la qualité des soins et des services de santé dans une variété de milieux de pratique et capables de contribuer au développement des sciences infirmières.

Règlement pédagogique propre à la M.Sc. (sciences infirmières)

1. Admission

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au programme de M.Sc. (sciences infirmières), le candidat doit :

- être titulaire d'un baccalauréat en sciences infirmières ou l'équivalent;
- posséder une connaissance suffisante du français oral et écrit est une condition d'admission aux études de 2^e cycle. La maîtrise du français est la capacité de s'exprimer avec compétence en français oral et écrit. Elle est attestée par l'atteinte du seuil fixé à une évaluation ou à un test imposé par la Faculté. L'étudiant doit également démontrer sa capacité à lire l'anglais;
- avoir obtenu son diplôme de 1^{er} cycle avec une moyenne de 3,0 (ou l'équivalent), à moins que l'expérience professionnelle acquise ou le dossier du candidat ne démontre des aptitudes particulières à poursuivre ses études en sciences infirmières;
- Pour l'option « Pratique infirmière avancée », une expérience clinique en soins infirmiers est requise, d'une durée minimum de deux années (équivalent temps complet), acquise dans les cinq dernières années et pertinente au domaine de spécialisation.

2. Programme

Le programme de maîtrise en sciences infirmières offre quatre options : « Administration des services infirmiers », « Formation en soins infirmiers », « Expertise-conseil en soins infirmiers » et « Pratique infirmière avancée ».

Le programme est de 45 crédits, soit un minimum de 21 crédits de cours de 2^e cycle et 24 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'un mémoire, soit un minimum de 30 crédits de cours de 2^e cycle et 15 crédits attribués à un stage avec rapport de stage ou à un travail dirigé.

L'option « Pratique infirmière avancée » ne donne accès qu'à la modalité avec stage. Dans ce cas, le programme comporte 26 crédits de cours de 2^e cycle et 19 crédits attribués à un stage.

Dans l'option « Pratique infirmière avancée », le développement de la compétence professionnelle sera complété par l'obtention d'un diplôme complémentaire de 22 à 24 crédits, obtenu concurremment au programme de maîtrise et correspondant au domaine de spécialité de pratique infirmière avancée. Le diplôme

* Dans certains domaines spécialisés (néonatalogie, pédiatrie, oncologie, etc.) le préfixe du sigle peut changer selon le degré de responsabilité des Facultés des sciences infirmières et de médecine.

de maîtrise sera émis seulement lorsque l'étudiante aura satisfait les exigences du programme de diplôme complémentaire.

3. Choix de cours

Le programme de maîtrise avec stage, pour l'option « Pratique infirmière avancée », comporte 26 crédits de cours et 19 crédits de stage. Tous ces crédits sont obligatoires.

Le programme de maîtrise avec mémoire, pour les options, « Administration des soins infirmiers », « Formation en soins infirmiers » et « Expertise-conseil en soins infirmiers », comporte 9 crédits de cours obligatoires, 3 crédits de cours généraux à option, 9 crédits de cours spécialisés à option et 24 crédits pour la réalisation du mémoire.

Le programme de maîtrise avec stage ou travail dirigé, pour l'option « Expertise-conseil en soins infirmiers », comporte 9 crédits de cours obligatoires, 3 à 9 crédits de cours généraux à option, 9 à 15 crédits de cours spécialisés à option, 0 à 3 crédits de cours au choix et 15 crédits pour le stage ou le travail dirigé.

Le programme de maîtrise avec stage ou travail dirigé, pour les options « Administration des services infirmiers » et « Formation en soins infirmiers », comporte 9 crédits de cours obligatoires, 3 à 9 crédits de cours généraux à option, 9 à 12 crédits de cours spécialisés à option, 0 à 3 crédits de cours au choix et 15 crédits pour le stage ou le travail dirigé.

Au moment de l'inscription, un conseiller pédagogique prépare, avec la participation de l'étudiant, un programme de cours s'étalant sur toute la durée des études, en tenant compte du profil académique, du choix d'option et de toute autre information pertinente.

Structure du programme

Option « Administration des services infirmiers »

Bloc A – Obligatoire (9 cr.)

- SOI 6100 Étude de la discipline infirmière, 3 cr.
 SOI 6103 Recherche en sciences infirmières, 3 cr.
 MSO 6061 Introduction à la biostatistique, 3 cr.
 ou
 STT 6971 Méthodes de biostatistique, 3 cr.

Bloc B – Option – Cours généraux

Avec mémoire (3 cr.)

Avec stage ou travail dirigé (min. 3 cr.; max. 9 cr.)

- SOI 6121 Approche systémique familiale, 3 cr.
 SOI 6127 Approche communautaire, 3 cr.
 SOI 6128 Intervention en santé communautaire, 3 cr.
 SOI 6139 Thèmes spéciaux en soins infirmiers, 3 cr.
 SOI 6147 Dimensions sociales des soins de santé, 3 cr.
 SOI 6171 Approches de recherche qualitative, 3 cr.
 SOI 6173 Rôles de l'inf. en pratique avancée, 3 cr.
 SOI 6202 Éthique et conceptions des soins, 3 cr.

Ou tout autre cours SOI jugé approprié par la direction du programme.

Bloc C – Option – Cours spécialisés

Avec mémoire (9 cr.)

Avec stage ou travail dirigé (min. 9 cr.; max. 12 cr.)

- SOI 6177 Développ. prog. et gestion de projets, 3 cr.
 SOI 6230 Amélioration de la qualité des soins, 3 cr.
 SOI 6900 Organisation des services infirmiers, 3 cr.
 ASA 6120 Fondements du management, 3 cr.
 ASA 6121 Gestion du réseau sociosanitaire, 3 cr.
 ASA 6701 Analyse du système de santé 1, 3 cr.
 ASA 6702 Analyse du système de santé 2, 3 cr.
 NUR 2720 Nursing Workforce Plannig, Management, 3 cr. (McGill)
 PLU 6048 Connaissances et changements en santé, 3 cr.
 SIN 66047 Politiques relatives à l'administration des services infirmiers, 3 cr. (Laval)
 04-330-94 Gestion des ressources humaines, 3 cr. (HEC)

Ou tout autre cours en administration jugé approprié par la direction du programme.

Bloc D – Choix

Un maximum de 3 crédits pour la modalité avec stage ou travail dirigé.

Bloc E – Travail de maîtrise**Avec mémoire (24 cr.)**

- SOI 6141 Séminaire de mémoire, 3 cr.
 SOI 6156 Recherche (projet de mémoire), 3 cr.
 SOI 6143 Mémoire, 18 cr.

Avec stage (15 cr.)

- SOI 6191 Sémin. d'intégration en administration, 3 cr.
 SOI 6302 Stage spécial. en admin. des serv. inf., 12 cr.
 ou

Avec travail dirigé (15 cr.)

- SOI 6265 Travail dirigé, 15 cr.

Option « Formation en soins infirmiers »**Bloc A – Obligatoire (9 cr.)**

- SOI 6100 Étude de la discipline infirmière, 3 cr.
 SOI 6103 Recherche en sciences infirmières, 3 cr.
 MSO 6061 Introduction à la biostatistique, 3 cr.
 ou
 STT 6971 Méthodes de biostatistique, 3 cr.

Bloc B – Option – Cours généraux**Avec mémoire (3 cr.)****Avec stage ou travail dirigé (min. 3 cr.; max. 9 cr.)**

- SOI 6121 Approche systémique familiale, 3 cr.
 SOI 6127 Approche communautaire, 3 cr.
 SOI 6128 Intervention en santé communautaire, 3 cr.
 SOI 6139 Thèmes spéciaux en soins infirmiers, 3 cr.
 SOI 6147 Dimensions sociales des soins de santé, 3 cr.
 SOI 6171 Approches de recherche qualitative, 3 cr.
 SOI 6173 Rôles de l'inf. en pratique avancée, 3 cr.
 SOI 6177 Développ. progr. et gestion de projets, 3 cr.
 SOI 6202 Éthique et conceptions des soins, 3 cr.
 SOI 6230 Amélioration de la qualité des soins, 3 cr.

Ou tout autre cours SOI jugé approprié par la direction du programme.

Bloc C – Option – Cours spécialisés**Avec mémoire (9 cr.)****Avec stage ou travail dirigé (min. 9 cr.; max. 12 cr.)**

- SOI 6031 Enseignement clinique en soins inf., 3 cr.
 ETA 6065 Évaluation et compétences, 3 cr.
 PPA 6015 Méthodes d'enseignement et TIC, 3 cr.
 PPA 6075 Processus d'apprentissage en ens. sup., 3 cr.
 PLU 6035 La pratique de l'enseignement supérieur, 3 cr.

Ou tout autre cours, dans le domaine de l'éducation, jugé approprié par la direction du programme.

Bloc D – Choix

Un maximum de 3 crédits pour la modalité avec stage ou travail dirigé.

Bloc E – Travail de maîtrise**Avec mémoire (24 cr.)**

- SOI 6141 Séminaire de mémoire, 3 cr.
 SOI 6156 Recherche (projet de mémoire), 3 cr.
 SOI 6143 Mémoire, 18 cr.

Avec stage (15 cr.)

- SOI 6190 Séminaire d'intégration en enseignement, 3 cr.
 SOI 6301 Stage spécialisé en enseignement, 12 cr.
 ou

Avec travail dirigé (15 cr.)

- SOI 6265 Travail dirigé, 15 cr.

Option « Expertise-conseil en soins infirmiers »**Bloc A – Obligatoire (9 cr.)**

- SOI 6100 Étude de la discipline infirmière, 3 cr.
 SOI 6103 Recherche en sciences infirmières, 3 cr.
 MSO 6061 Introduction à la biostatistique, 3 cr.
 ou
 STT 6971 Méthodes de biostatistique, 3 cr.

Bloc B – Option – Cours généraux**Avec mémoire (3 cr.)****Avec stage ou travail dirigé (min. 3 cr.; max. 9 cr.)**

- SOI 6121 Approche systémique familiale, 3 cr.
 SOI 6127* Approche communautaire, 3 cr.
 SOI 6128* Intervention en santé communautaire, 3 cr.
 SOI 6139 Thèmes spéciaux en soins infirmiers, 3 cr.
 SOI 6147 Dimensions sociales des soins de santé, 3 cr.
 SOI 6171 Approches de recherche qualitative, 3 cr.
 SOI 6202 Éthique et conceptions des soins, 3 cr.
 SOI 6230 Amélioration de la qualité des soins, 3 cr.

Ou tout autre cours SOI jugé approprié par la direction du programme.

* Exceptionnellement, ces cours pourraient être considérés comme cours spécialisés à option.

Bloc C – Option – Cours spécialisés**Avec mémoire (9 cr.)****Avec stage ou travail dirigé (min. 9 cr.; max. 15 cr.)**

- MCB 6214 Microbiologie clinique, 3 cr.
 SOI 6161 Probl. et interv. inf. en périnatalité, 6 cr.
 SOI 6162 Probl. et interv. inf. : enfant et adol., 6 cr.
 SOI 6163 Probl. et interventions chez l'adulte, 6 cr.
 SOI 6165 Probl. et interventions en psychiatrie, 6 cr.
 SOI 6167 Probl. et interv. à la personne âgée, 6 cr.
 SOI 6168 Interv. supervisée auprès de la famille, 6 cr.
 SOI 6173* Rôles de l'inf. en pratique avancée, 3 cr.
 SOI 6177* Développ. progr. et gestion de projets, 3 cr.
 SOI 6215 Concepts en prévention des infections, 3 cr.
 SOI 6216 Environnement et prév. des infections, 3 cr.
 SOI 6217 Stratégies en prévention des infections, 3 cr.

* Le cours SOI 6177 est obligatoire pour la modalité avec stage ou travail dirigé. Le cours SOI 6173 ou SOI 6177 est obligatoire pour la modalité avec mémoire.

Bloc D – Choix

Un maximum de 3 crédits pour la modalité avec stage ou travail dirigé.

Bloc E – Travail de maîtrise**Avec mémoire (24 cr.)**

- SOI 6141 Recherche (séminaire de mémoire), 3 cr.
 SOI 6156 Recherche (projet de mémoire), 3 cr.
 SOI 6143 Mémoire, 18 cr.

Avec stage (15 cr.)

- SOI 6144 Sém. stage: inf. clinicienne spécialisée, 3 cr.
 SOI 6157 Stage de pratique spécialisée. 12 cr.
 SOI 6218* Sém. discipline inf. et prév. infections, 3 cr.
 SOI 6219* Intervention inf. en prév. infections, 9 cr.
 SOI 6231* Pratique réflexive et perspectives, 3 cr.
 Ces cours sont réservés aux titulaires du D.É.S.S. (prévention et contrôle des infections).

Avec travail dirigé (15 cr.)

- SOI 6265 Travail dirigé, 15 cr.

Option « Pratique infirmière avancée »**Bloc A – Obligatoire (9 cr.)**

SOI 6100 Étude de la discipline infirmière, 3 cr.
 SOI 6103 Recherche en sciences infirmières, 3 cr.
 STT 6971 Méthodes de biostatistique, 3 cr.
 ou
 MSO 6061 Introduction à la biostatistique, 3 cr.

Bloc C₂ – Obligatoire – Cours spécialisés (17 cr.)

SOI 6168 Interv. supervisée auprès de la famille, 6 cr.
 SOI 6173 Rôles de l'inf. en pratique avancée, 3 cr.
 SOI 6500 Évaluation clinique avancée, 5 cr.
 SOI 6202 Éthique et conceptions des soins, 3 cr.

Bloc E – Stages (19 cr.)

SOI 6415 Séminaire de stage : inf. praticienne, 3 cr.
 SOM 6420 Stage infirm. praticienne-néphrologie 1, 16 cr.
 ou
 SOM 6422 Stage infirm. praticienne-cardiologie 1, 16 cr.

Le programme de diplôme complémentaire (22 à 24 cr.) devra être complété concurrentement au programme de maîtrise.

Objectif du Diplôme complémentaire de pratique infirmière avancée

Acquérir des connaissances et des habiletés complémentaires à celles acquises dans le cadre du programme de M.Sc. (sciences infirmières), option « Pratique infirmière avancée », dans le but d'obtenir une formation approfondie en sciences biomédicales dans l'une des options suivantes: option « Cardiologie » ou option « Néphrologie ».

Règlement pédagogique propre au Diplôme complémentaire de pratique infirmière avancée**1. Admission**

Pour être admissible au programme du Diplôme complémentaire de pratique infirmière avancée, le candidat doit être admis à la maîtrise en sciences infirmières, option « Pratique infirmière avancée ». Il doit détenir une expérience clinique en soins infirmiers, d'une durée minimale de deux années (équivalent temps complet), acquise dans les cinq dernières années et pertinente au domaine de spécialisation.

Le Comité des études supérieures de la Faculté des sciences infirmières ne s'engage pas à admettre tous les candidats admissibles.

2. Programme

Le programme se divise en 2 options : option « Cardiologie » et option « Néphrologie ». L'option « Cardiologie » comporte 23 crédits (17 crédits de cours spécialisés et 6 crédits de stage), alors que l'option « Néphrologie » comporte 21 crédits (17 crédits de cours spécialisés et 4 crédits de stage). Tous les cours sont obligatoires.

3. Durée de la scolarité

La scolarité minimale est de un trimestre équivalent plein temps. L'étudiant complètera son programme concurrentement à ses études de maîtrise.

4. Conditions d'obtention du diplôme complémentaire

Pour obtenir le diplôme complémentaire de pratique infirmière avancée, le candidat doit :

- avoir satisfait à toutes les exigences de la M.Sc. (sciences infirmières), option « Pratique infirmière avancée »;
- avoir rempli toutes les exigences du programme de Diplôme complémentaire. Le diplôme complémentaire sera émis seulement lorsque l'étudiant aura satisfait aux exigences du programme de maîtrise.

Structure du programme**Bloc A – Obligatoire (8 cr.)**

PHL 6075 Pharmacologie clinique, 3 cr.
 PAT 66577 Pathophysiologie et mesures diagnostiques, 5 cr. (Laval)

Option « Cardiologie »**Bloc B – Obligatoire – Cours spécialisés (9 cr.)**

PHL 6077 Pharmacologie spécialisée-cardiologie, 3 cr.
 MMD 6410B Physiopathologie avancée-cardiologie, 6 cr.

Bloc C – Stage spécialisé (6 cr.)

SOM 6423 Stage infirm. praticienne-cardiologie 2, 6 cr.

Option « Néphrologie »**Bloc B – Obligatoire – Cours spécialisés (9 cr.)**

PHL 6076 Pharmacologie spécialisée-néphrologie, 3 cr.
 MMD 6410A Physiopathologie avancée-néphrologie, 6 cr.

Bloc C – Stage spécialisé (4 cr.)

SOM 6421 Stage infirm. praticienne-néphrologie 2, 4 cr.

Ph.D. sciences infirmières

Le programme de doctorat est offert et administré conjointement par la Faculté des sciences infirmières de l'Université de Montréal et l'École de Nursing de l'Université McGill. Les étudiants sont soumis au règlement pédagogique cadre de l'université où ils sont inscrits.

Objectifs du Ph.D. (sciences infirmières)

Ph.D. option générale

Former des diplômés qui vont contribuer, par la recherche et le développement de la théorie, à l'avancement des connaissances en sciences infirmières et à l'accomplissement d'un rôle de leadership dans la profession et le système des soins de santé.

Ph.D. option « Administration des services infirmiers »

Former des diplômés qui vont contribuer, par la recherche appliquée en administration des services infirmiers, à l'avancement des connaissances et au transfert de ces connaissances pour la prévention et la solution de problématiques liées aux services de soins, de même que pour l'orientation des politiques de santé.

Personnel enseignant

Les deux universités disposent en commun d'environ 30 professeurs qualifiés pour enseigner et diriger les travaux au niveau doctoral.

Règlement pédagogique propre au Ph.D. (sciences infirmières)**1. Admission**

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au programme conjoint de Ph.D. (sciences infirmières), le candidat doit :

- être titulaire d'une maîtrise en sciences infirmières, avec une préparation en recherche ou l'équivalent;
- avoir obtenu au moins B+ (G.P.A. de 3,3) dans l'ensemble des matières du programme de maîtrise;
- posséder le droit d'exercice de la profession au Canada ou avoir la préparation qui permette d'obtenir ce droit d'exercice, si nécessaire;
- posséder une bonne connaissance de la langue française et de la langue anglaise.

2. Programme

Le programme option générale comporte un minimum de 15 crédits de cours de cycles supérieurs, dont 9 crédits de cours obligatoires, 0 à 6 crédits de cours à option, 0 à 6 crédits de cours au choix, et 75 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'une thèse.

Le programme option « Administration des services infirmiers » comporte un minimum de 18 crédits de cours, dont 9 crédits de cours obligatoires, 6 à 9 crédits de cours à option, 0 à 3 crédits de cours au choix, et 72 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'une thèse.

3. Durée de la scolarité

La durée minimale du programme est de six trimestres (deux ans) à plein temps.

Structure du programme**Option générale****Bloc A – Séminaires obligatoires (9 cr.)**

SOI 7000 Théorie en sciences infirmières, 3 cr.

SOI 7001 Méthodes de recherche en sc. infirmières, 3 cr.

SOI 7003 Séminaire avancé en sciences infirmières, 3 cr.

Bloc B – Option (max. 6 cr.)

Les cours à option doivent être en lien avec le domaine d'intérêt de l'étudiant et le sujet de la thèse. Ils doivent également être approuvés par le directeur de recherche et la direction de la Faculté des sciences infirmières.

Bloc C – Choix (max. 6 cr.)

Les cours au choix doivent être en lien avec le domaine d'intérêt de l'étudiant et le sujet de la thèse. Ils doivent également être approuvés par le directeur de recherche et la direction de la Faculté des sciences infirmières.

Bloc D – Thèse (75 cr.)

SOI 7020 Thèse, 75 cr.

Option « Administration des services infirmiers »**Bloc A – Séminaires obligatoires (9 cr.)**

SOI 7000 Théorie en sciences infirmières, 3 cr.

SOI 7001 Méthodes de recherche en sc. infirmières, 3 cr.

SOI 7003 Séminaire avancé en sciences infirmières, 3 cr.

Bloc B – Option (min. 6 cr.; max. 9 cr.)

NUR 2720 Nursing workforce: Planning & management, 3 cr.

PLU 6048 Connaissances et changements en santé, 3 cr.

SOI 6900 Organisation des services infirmiers, 3 cr.

ULA 9229A Politiques et administration des services inf., 3 cr.

Bloc C – Choix (max. 3 cr.)

Les cours au choix doivent être en lien avec le domaine d'intérêt de l'étudiant et le sujet de la thèse. Ils doivent également être approuvés par le directeur de recherche et la direction de la Faculté des sciences infirmières.

Bloc D – Thèse (72 cr.)

SOI 7025 Thèse, 72 cr.

Théologie et sciences des religions

Sous cette rubrique, sont regroupés les programmes d'études supérieures offerts en Théologie et sciences des religions : quatre microprogrammes, un diplôme d'études supérieures spécialisées (D.É.S.S.), une licence (L.Th.) – (grade canonique), un doctorat (D.Th.) – (grade canonique), trois maîtrises ès arts (M.A.) et quatre Philosophiae Doctor (Ph.D.).

Sciences des religions

Microprogramme de 2^e cycle (sciences des religions) **2-905-6-1**

M.A. (sciences des religions) **2-905-1-1**

Options :

« Anthropologie »

« Histoire »

« Philosophie »

« Sociologie »

Ph.D. (sciences des religions) **3-905-1-1**

Théologie

Microprogramme de 2^e cycle (théologie) **2-885-6-1**

M.A. (théologie) **2-885-1-0**

Options :

« Études bibliques »

« Études théologiques »

« Théologie juive »*

« Traduction de la Bible »

Ph.D. (théologie) **3-885-1-0**

Licence en théologie (L.Th.) **2-885-1-1**

Doctorat en théologie (D.Th.) **3-885-1-1**

Théologie – études bibliques

Ph.D. (études bibliques) **3-890-1-0**

Théologie pratique

Microprogramme de 2^e cycle (santé, spiritualité et bioéthique) **2-895-6-1**

D.É.S.S. (santé, spiritualité et bioéthique) **2-885-1-3**

Microprogramme de 2^e cycle (théologie pratique) **2-885-6-2**

M.A. (théologie pratique)* **2-885-1-2**
Option

« Santé, spiritualité et bioéthique »

Ph.D. (théologie pratique)* **3-885-1-2**

Responsable des programmes : Alain Gignac, tél. : 514-343-6840 ou 514-343-7080

Membres du Comité des études supérieures

Olivier Bauer

Alain Gignac

Solange Lefebvre

Pierre Létourneau

Jean-François Roussel

Personnel enseignant **

Professeurs titulaires

Michel Beaudin, Ph.D. théologie (Montréal)

Jean-Marc Charron, M.Th., Ph.D. théologie – études pastorales (Montréal)

Jean Duhaime, M.Th., M.Sc. sociologie (Montréal), E.D.E.B.A.F. (Jérusalem)

Solange Lefebvre, D.E.S. musique (Conservatoire du Québec), Ph.D. théologie (Montréal), D.É.A. anthropologie sociale et ethnologie (Paris)

Odette Mainville, Ph.D. théologie – études bibliques (Montréal)

Jean-Guy Nadeau, M.A. philosophie (Ottawa), Ph.D. (Montréal)

Professeurs agrégés

Jean-Claude Breton, B.Ph., M.Th. (Ottawa), Ph.D. (Montréal)

Patrice Brodeur, M.A. études islamiques (McGill), M.A. et Ph.D. études religieuses (Harvard)

Denise Couture, Ph.D. théologie (Montréal)

Robert David, Ph.D. théologie – études bibliques (Montréal)

Jean-Marc Gauthier, B.A. philosophie, M.A. théologie (Ottawa), Ph.D. théologie (Montréal)

Alain Gignac, D.S.E.B. études bibliques, D.É.A. histoire des religions et anthropologie religieuse (Paris), Ph.D. théologie – études bibliques (Montréal)

Béatrice Godard, Licence sociologie (Nantes), M.A. sociologie (Ottawa), Ph.D. sociologie (Montréal)

Pierre Létourneau, M.A. théologie (Laval), Lic. Écriture Sainte (Rome), Ph.D. théologie (Laval)

Jean-François Roussel, Ph.D. théologie (Montréal)

Guy-Robert St-Arnaud, M.A. théologie (UQTR), D.Th. (Strasbourg), D.É.A. psychanalyse (Paris)

Professeur adjoint

Olivier Bauer, Licence en théologie (Université de Neuchâtel, Suisse), Doctorat en théologie (Université de Lausanne, Suisse)

Responsables de formation professionnelle

André Désautels, M.A. théologie (Paris)

Annie Laporte, M.Éd. enseignement secondaire et collégial (Montréal), M.A. théologie (Sherbrooke)

Phyllis Smyth, Ph.D. études bibliques (University of St-Andrews, Écosse)

Professeurs associés

Pamela Bright, B.A. histoire (Queensland), Ph.D. patristique (Notre-Dame)

Henri Derrotte, Doctorat (Université Catholique de Louvain, Belgique)

Anne Fortin, Maîtrise en théologie (Laval), Doctorat en sciences théologiques (Institut Catholique de Paris), Doctorat en histoire des religions et anthropologie religieuse (Sorbonne)

Charles Kannengiesser, Doctorat ès sciences religieuses (Strasbourg), Doctorat en théologie (Institut Catholique de Paris), Doctorat d'État ès Lettres et Sciences humaines, (Sorbonne)

Professeurs invités

Hubert Doucet, L.Th. (Ottawa), Doctorat en sciences religieuses (Strasbourg)

Manuel Jinbachian, M.A. études arabes (Univ. Américaine du Caire), Ph.D. théologie (Strasbourg)

Professeurs émérites

Richard Bergeron

Guy Couturier

Guy Durand

* Les programmes de M.A. et de Ph.D. (théologie pratique) sont également offerts en extension à l'Université du Québec à Chicoutimi.

** Sont habilités à œuvrer aux cycles supérieurs les membres du personnel enseignant qui y ont été affectés. Prière de s'informer auprès des autorités directement responsables des programmes d'études ou auprès de la Faculté des études supérieures.

* Les admissions à ce programme sont temporairement suspendues.

Olivette Genest
Jacques Grand'Maison

Objectifs du microprogramme de 2^e cycle (sciences des religions)

Se familiariser avec des perspectives interdisciplinaires sur le fait religieux et ses manifestations. Explorer diverses dimensions de ce phénomène dans les sociétés anciennes ou modernes et leurs rapports avec les autres composantes de la culture. Vérifier son intérêt et ses aptitudes à poursuivre des recherches avancées dans ce domaine.

Destinataires

Ce microprogramme répond aux besoins d'une formation d'appoint ou d'un ressourcement pour les personnes qui souhaitent approfondir leur connaissance du fait religieux, dans sa diversité, pour des raisons culturelles, personnelles ou professionnelles. Il s'adresse particulièrement aux personnes intervenant dans des milieux où existe une diversité religieuse ayant des incidences sur leur pratique (intervenants sociaux, éducateurs, professionnels des milieux de la santé, etc.).

Règlement pédagogique propre au microprogramme de 2^e cycle en sciences des religions

1. Admission

Pour être admissible au microprogramme de 2^e cycle en sciences des religions, le candidat doit :

- a) être titulaire d'un baccalauréat universitaire comportant une formation équivalente à un certificat en sciences des religions ou l'équivalent;
- b) avoir obtenu une moyenne cumulative d'au moins 2,7 au grade de 1^{er} cycle ou l'équivalent agréé par le doyen de la Faculté des études supérieures, à moins que, de l'avis du doyen, une expérience ou des études subséquentes à l'obtention du grade de 1^{er} cycle permettent de conclure que le candidat possède les aptitudes requises pour la poursuite de études de 2^e cycle;
- c) posséder une connaissance suffisante de la langue anglaise.

2. Programme

Ce microprogramme comprend de 9 à 12 crédits de cours à option et de 0 à 3 crédits de cours au choix.

3. Inscription et durée de la scolarité

L'inscription à ce microprogramme peut se faire à plein temps ou à temps partiel. La durée maximale du microprogramme est de trois ans à compter de l'inscription initiale du candidat.

4. Passage au programme de maîtrise

Les personnes qui ont complété le microprogramme avec une moyenne cumulative de 3,0 sont admissibles à la M.A. en sciences des religions. Les cours de cycles supérieurs du microprogramme sont intégrés dans ce programme s'ils en font partie. L'étudiant qui passe à la maîtrise doit compléter les 45 crédits du programme dont les 27 crédits de recherche du programme.

Structure du programme

Bloc A – Option – Théorie et problématique générale (min. 3 cr.; max. 6 cr.)

- SRL 6120 Théorie de la religion 1, 3 cr.
- SRL 6203 Religion, culture et société, 3 cr.

Bloc B – Option – Problématiques particulières (min. 6 cr.; max. 9 cr.)

- SRL 6110 Phénoménologie de la religion, 3 cr.
- SRL 6130 Islam et modernité, 3 cr.
- SRL 6200 Sciences de la nature et religion, 3 cr.
- SRL 6201 Religion et spiritualités nouvelles, 3 cr.
- SRL 6202 Psychanalyse, identité et religion, 3 cr.
- SRL 6204 Sciences des religions (t.d.), 3 cr.
- SRL 6205 Sectes et nouveaux mouvements religieux, 3 cr.
- SRL 6210 Religion, politique et droit, 3 cr.
- SRL 6220 Éducation et religion, 3 cr.
- SRL 6230 Traumatismes, croyances et spiritualités, 3 cr.
- SRL 6240 Femmes et religions, 3 cr.

- SRL 6250 Identités, pouvoirs et dialogues, 3 cr.
- SRL 6301 Textes religieux du Proche-Orient ancien, 3 cr.
- SRL 6400 Séminaire de professeur invité, 3 cr.
- SRL 6401 Questions spéciales, 3 cr.
- SRK 6402 Lectures dirigées en sc. des religions, 3 cr.

Bloc C – Choix (max. 3 cr.)

Objectifs de la M.A. (sciences des religions)

La maîtrise en sciences des religions a pour objectifs l'étude de la question religieuse, l'apprentissage des méthodes de recherche en sciences des religions et le développement de compétences nécessaires pour entreprendre une recherche dans le domaine de l'analyse et de l'interprétation des phénomènes religieux.

Règlement pédagogique propre à la M.A. (sciences des religions)

1. Admission

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au programme de M.A. (sciences des religions), le candidat doit :

- a) être titulaire d'un baccalauréat avec un mineur ou l'équivalent en sciences des religions ou en théologie;
- b) être titulaire d'un mineur ou l'équivalent dans la discipline de l'option choisie, s'il y a une option, parmi les quatre disciplines suivantes : anthropologie, histoire, philosophie ou sociologie;
- c) avoir obtenu une moyenne cumulative d'au moins 3,0 au grade de 1^{er} cycle;
- d) posséder une connaissance suffisante de la langue française et de la langue anglaise et faire preuve de connaissance de toute autre langue, ancienne ou moderne, jugée nécessaire à la poursuite de ses études.

2. Programme et choix de cours

Le programme de la maîtrise en sciences des religions comprend un minimum de 45 crédits répartis comme suit : 15 crédits de cours, dont 6 crédits de cours obligatoires et 30 crédits de recherche, dont 20 pour le mémoire.

La M.A. « Sans option » comporte 6 crédits de cours obligatoires et 9 crédits de cours dans la banque de cours en sciences des religions. L'étudiant peut choisir une option parmi les quatre disciplines, « Anthropologie », « Histoire », « Philosophie » ou « Sociologie », qui est indiquée sur le diplôme, si les 9 crédits de cours à option sont pris dans une même discipline. Au terme de la maîtrise avec option, l'étudiant pourrait être admissible dans le programme de doctorat de la discipline concernée à condition de satisfaire aux exigences définies à ce programme.

3. Durée du programme

La scolarité minimale est de trois trimestres pour l'étudiant inscrit à plein temps et de six trimestres pour l'étudiant inscrit à demi-temps. En excluant les trimestres de suspension, la durée maximale de la scolarité est de six trimestres à plein temps et de neuf trimestres à demi-temps.

4. Gestion du parcours avec option

Pour la M.A. avec option en anthropologie, en histoire, en philosophie ou en sociologie, le directeur de recherche est choisi en fonction du champ d'intérêt et de l'approche disciplinaire. Le directeur ou le codirecteur de recherche doit être un professeur du département de l'option choisie. Le jury de mémoire est composé d'au moins un membre œuvrant en sciences des religions à la Faculté de théologie et d'un membre du département de la discipline (anthropologie, histoire, philosophie ou sociologie).

Structure du programme

Bloc A – Obligatoire (6 cr.)

- SRL 6120 Théorie de la religion 1, 3 cr.
- SRL 6203 Religion, culture et société, 3 cr.

Bloc B – Option (9 cr.)

Bloc B₁ – M.A. sans option (9 cr.)

Pour la M.A. « Sans option », le directeur de programme peut recommander de choisir deux cours dans la banque de cours SRL (6 crédits) et un cours dans la banque des options en « Anthropologie », « Histoire », « Philosophie » ou « Sociologie » (3 crédits).

- SRL 6110 Phénoménologie de la religion, 3 cr.
- SRL 6130 Islam et modernité, 3 cr.

SRL 6200	Sciences de la nature et religion, 3 cr.
SRL 6201	Religion et spiritualités nouvelles, 3 cr.
SRL 6202	Psychanalyse, identité et religion, 3 cr.
SRL 6205	Sectes et nouveaux mouvements religieux, 3 cr.
SRL 6210	Religion, politique et droit, 3 cr.
SRL 6220	Éducation et religion, 3 cr.
SRL 6230	Traumatismes, croyances et spiritualités, 3 cr.
SRL 6240	Femmes et religions, 3 cr.
SRL 6250	Identités, pouvoirs et dialogues, 3 cr.
SRL 6301	Textes religieux du Proche-Orient ancien, 3 cr.
SRL 6400	Séminaire de professeur invité, 3 cr.
SRL 6401	Questions spéciales, 3 cr.
SRL 6402	Lectures dirigées en sc. des religions, 3 cr.

Bloc B₂ – Option Anthropologie (9 cr.)

ANT 6020	Séminaire : l'imaginaire, 3 cr.
ANT 6038	Étude de la religion et modernité, 3 cr.
ANT 6054	Séminaire : système médicaux comparés, 3 cr.
ANT 6114	Le structuralisme de Lévi-Strauss, 3 cr.
ANT 6626	Mythe et poétique, 3 cr.

Bloc B₃ – Option Histoire (9 cr.)

HGL 6400	Mythe et épopée à Rome, 3 cr.
HST 6010	Sciences et pratiques historiques, 3 cr.
HST 6605	Histoire socioculturelle du XIX ^e siècle, 3 cr.
HST 6610	Histoire et mythologie gréco-romaines, 3 cr.
HST 6630	Histoire socioreligieuse comparée, 3 cr.
HST 6676	Histoire intellectuelle du Québec, 3 cr.
HST 6680	Culture populaire et révolution chinoise, 3 cr.
HST 6692	Sciences dans le contexte international, 3 cr.

Bloc B₄ – Option Philosophie (9 cr.)

PHI 6215	Philosophie hellénistique et romaine, 3 cr.
PHI 6240	Philosophie médiévale, 3 cr.
PHI 6260	Philosophie moderne, 3 cr.
PHI 6515	Fondements historiques de l'éthique, 3 cr.
PHI 6605	Ontologie et herméneutique, 3 cr.
PHI 6620	Phénoménologie et herméneutique, 3 cr.
PHI 6670	Philosophie de la religion, 3 cr.

Bloc B₅ – Option Sociologie (9 cr.)

SOL 6014	Fondements théoriques I, 3 cr.
SOL 6043	La sociologie aux États-Unis, 3 cr.
SOL 6210	Méthodologie 1 : analyse quantitative, 3 cr.
SOL 6212	Méthodologie 2 : analyse du discours, 3 cr.
SOL 6510	Classes sociales et mouvements sociaux, 3 cr.
SOL 6654	Sociologies des politiques sociales, 3 cr.
SOL 6915	Relations ethniques, 3 cr.
SOL 6945	Séminaire de professeur invité, 3 cr.
SOL 6946	Séminaire de professeur invité, 3 cr.

Bloc C – Recherche et mémoire (30 cr.)

SRL 6815	Recherche 1, 3 cr.
SRL 6820	Recherche 2, 3 cr.
SRL 6825	Projet de mémoire, 4 cr.
SRL 6840	Mémoire, 20 cr.

Objectifs du Ph.D. (sciences des religions)

Les objectifs du programme de Ph.D. (sciences des religions) sont de faire produire des œuvres originales qui contribuent à l'avancement des connaissances dans la discipline; de former des chercheurs capables de réaliser des recherches de haut niveau dans les secteurs universitaire, privé ou public; de former des professionnels dans des domaines sectoriels pertinents tels les enjeux posés par les milieux multireligieux ou par la place du religieux dans la société et dans les organisations.

Règlement pédagogique propre au Ph.D. (sciences des religions)**1. Admission**

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au programme du Ph.D. (sciences des religions), le candidat doit :

- être titulaire d'un grade de maîtrise en sciences des religions ou en théologie ou attester d'une formation jugée équivalente;
- posséder une connaissance suffisante de la langue anglaise et faire preuve d'une connaissance suffisante de toute autre langue, ancienne ou moderne, jugée nécessaire à la poursuite de ses recherches.

2. Programme

Le programme du Ph.D. (sciences des religions) compte un minimum de 9 crédits de cours du programme d'études supérieures et 81 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'une thèse.

3. Choix de cours

Le programme comporte un minimum de 3 crédits de cours obligatoires et 6 crédits de cours à option.

Structure du programme**Bloc A – Obligatoire (3 cr.)**

SRL 7400	Théorie de la religion 2, 3 cr.
----------	---------------------------------

Bloc B – Option (6 cr.)

SRL 6110	Phénoménologie de la religion, 3 cr.
SRL 6120	Théorie de la religion 1, 3 cr.
SRL 6130	Islam et modernité, 3 cr.
SRL 6200	Sciences de la nature et religion, 3 cr.
SRL 6201	Religion et spiritualités nouvelles, 3 cr.
SRL 6202	Psychanalyse et processus identitaires, 3 cr.
SRL 6203	Religion, culture et société, 3 cr.
SRL 6204	Sciences des religions (t.d.), 3 cr.
SRL 6205	Sectes et nouveaux mouvements religieux, 3 cr.
SRL 6210	Religion, politique et droit, 3 cr.
SRL 6220	Éducation et religion, 3 cr.
SRL 6230	Traumatismes, croyances et spiritualités, 3 cr.
SRL 6240	Femmes et religions, 3 cr.
SRL 6250	Identités, pouvoirs et dialogues, 3 cr.
SRL 6301	Textes religieux du Proche-Orient ancien, 3 cr.
SRL 6400	Séminaire de professeur invité, 3 cr.
SRL 6401	Questions spéciales, 3 cr.
SRL 6402	Lectures dirigées en sc. des religions, 3 cr.

Bloc C – Recherche et thèse (81 cr.)

SRL 7110	Recherche 1, 3 cr.
SRL 7120	Recherche 2, 3 cr.
SRL 7130	Projet de thèse, 14 cr.
SRL 7200	Thèse, 61 cr.

Objectifs du microprogramme de 2^e cycle (théologie)

Acquérir une formation d'appoint ou une formation continue, de niveau de 2^e cycle, en études bibliques ou en études théologiques. Approfondir des questions actuelles dans ces secteurs d'étude pour des raisons culturelles, personnelles ou professionnelles. Vérifier son intérêt et ses aptitudes à poursuivre à la maîtrise dans le domaine.

Destinataires

Ce microprogramme en théologie est destiné aux personnes qui veulent se donner un perfectionnement d'appoint de 2^e cycle en théologie; recherchent une formation générale dans ce domaine, par intérêt personnel ou pour répondre à des exigences professionnelles; souhaitent vérifier leurs capacités ou mettre à jour leurs connaissances avant de poursuivre dans un programme de maîtrise.

Le microprogramme s'adresse également à des groupes à qui on peut offrir un parcours profilé correspondant à des besoins de formation d'appoint d'une cohorte particulière.

Règlement pédagogique propre au microprogramme de 2^e cycle en théologie

1. Admission

Pour être admissible au microprogramme de 2^e cycle en théologie, le candidat doit :

- a) être titulaire d'un baccalauréat spécialisé ou d'un baccalauréat avec sujet majeur ou avec sujet mineur en théologie ou en sciences religieuses, ou l'équivalent;
- b) avoir obtenu une moyenne cumulative d'au moins 2,7 au grade de 1^{er} cycle ou l'équivalent agréé par le doyen de la Faculté des études supérieures, à moins que, de l'avis du doyen, une expérience ou des études subséquentes à l'obtention du grade de 1^{er} cycle permettent de conclure que le candidat possède les aptitudes requises pour la poursuite d'études de 2^e cycle;
- c) posséder une connaissance suffisante de la langue française et de la langue anglaise.

2. Programme

Ce microprogramme comporte 12 crédits de cours, dont au moins 9 de cycles supérieurs; il comprend de 9 à 12 crédits de cours à option et de 0 à 3 crédits de cours au choix.

3. Inscription et durée de la scolarité

L'inscription à ce microprogramme peut se faire à plein temps ou à temps partiel. La durée maximale du microprogramme est de trois ans à compter de l'inscription initiale du candidat.

4. Passage au programme de maîtrise en théologie

L'étudiant ayant une moyenne cumulative de 3,0 au microprogramme peut être admis à la maîtrise en théologie. À l'option « Études bibliques », il doit respecter l'exigence d'admission de connaissance de l'hébreu ou du grec biblique équivalant à 6 crédits de 1^{er} cycle. Les cours du microprogramme sont intégrés à son programme de maîtrise ou de licence, dans la mesure où ils en respectent les exigences.

Structure du programme

Bloc A – Option (min. 9 cr.; max. 12 cr.)

À choisir parmi les cours THB (études bibliques) ou THL (études théologiques) de 2^e cycle, avec l'approbation de la personne responsable du microprogramme.

Bloc B – Choix (max. 3 cr.)

L'étudiant qui prévoit faire un passage à la M.A. aurait intérêt à faire son choix de cours à partir de la structure du programme de la maîtrise.

Objectifs de la M.A. (théologie)

La maîtrise en théologie a pour objectifs d'acquérir les connaissances pertinentes à un secteur de spécialisation dans le champ de la théologie; de s'initier à un travail méthodologique qui réponde aux exigences des études de 2^e cycle; de s'inscrire dans une problématique de recherche actuelle; de développer des compétences, en vue d'une recherche autonome sur des questions théologiques contemporaines ou historiques.

Les étudiants inscrits à la maîtrise en théologie choisissent parmi les quatre options suivantes :

L'option « Études bibliques » vise l'acquisition des habiletés nécessaires à l'analyse méthodique de la Bible et à son interprétation. Elle est offerte aux personnes désirant se doter d'outils théoriques et méthodologiques pour développer une compétence en recherche dans le domaine biblique.

L'option « Études théologiques » favorise l'articulation d'une réflexion et d'un discours théologiques au cœur de l'expérience humaine actuelle, d'une part, et une appropriation, une relecture et une évaluation aussi bien des références fondatrices de la tradition chrétienne que des interprétations qui en ont été faites à travers les âges et les cultures, d'autre part.

L'option « Théologie juive » vise à permettre aux personnes intéressées d'avoir accès à un enseignement universitaire supérieur en théologie juive, sous la forme d'une option dans le programme de maîtrise en théologie. L'option est offerte en partenariat avec le Grand Rabinat du Québec, dans un esprit de collaboration interreligieuse.

L'option « Traduction de la Bible » entend former des personnes qui, au terme de leurs études, seront aptes à traduire les textes bibliques de l'Ancien Testament ou du Nouveau Testament et pourront ainsi œuvrer comme traducteurs ou traductrices au sein des diverses Sociétés bibliques à travers le monde.

Règlement pédagogique propre à la M.A. (théologie)

1. Admission

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au programme de M.A. (théologie), le candidat doit :

- a) être titulaire d'un baccalauréat spécialisé en théologie ou d'un baccalauréat avec sujet majeur ou mineur en théologie, ou attester d'une formation jugée équivalente (à défaut de quoi s'ajoute une propédeutique en théologie);
- b) avoir obtenu une moyenne cumulative d'au moins 3,0 au grade de 1^{er} cycle ou au microprogramme de 2^e cycle ou l'équivalent agréé par le doyen de la Faculté des études supérieures;
- c) faire preuve d'une connaissance suffisante de la langue française de la langue anglaise, ainsi que de toute autre langue, ancienne ou moderne, jugée nécessaire à la poursuite de ses recherches.
- d) en outre, pour être admissible à l'option « Études bibliques » ou « Traduction de la Bible », le candidat doit posséder une connaissance de l'hébreu ou du grec biblique équivalent à 6 crédits de premier cycle (à défaut d'une telle connaissance, un cours de 6 crédits d'hébreu ou de grec biblique s'ajoute à la scolarité comme cours complémentaire);
- e) pour être admissible à l'option « Théologie juive », posséder une connaissance de base de la tradition juive, de l'avis du comité de coordination du programme.

2. Programme

Le programme de la maîtrise avec mémoire comporte un minimum de 15 crédits de cours de 2^e cycle et 30 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'un mémoire.

3. Choix de cours

À l'option « Études bibliques », le programme comprend 3 crédits de cours obligatoires et 12 crédits de cours à option.

À l'option « Études théologiques », le programme comprend 3 crédits de cours obligatoires, 6 crédits de cours à option et 6 crédits de cours au choix.

À l'option « Théologie juive », le programme comprend 12 crédits de cours à option et 3 crédits de cours au choix.

À l'option « Traduction de la Bible », le programme comprend 45 crédits et se répartit en 9 crédits de cours obligatoires, 21 crédits de cours à option et 15 crédits de production pratique.

4. Durée de la scolarité

La scolarité minimale est de trois trimestres pour l'étudiant inscrit à plein temps et de six trimestres pour l'étudiant inscrit à demi-temps. La durée maximale de la scolarité est de six trimestres à plein temps et de neuf trimestres à demi-temps.

5. Gestion académique de l'option « Théologie juive »

La gestion académique de l'option « Théologie juive » est confiée à un Comité de coordination composé du vice-doyen de la Faculté de théologie ou du responsable du programme de M.A. (théologie) de l'Université de Montréal, d'une part, et du responsable des études supérieures au Grand Rabinat du Québec ou de son représentant, dûment affecté aux études supérieures à l'Université de Montréal, d'autre part. Ils exercent leur responsabilité dans les limites des règlements et conventions en vigueur à l'Université de Montréal.

Structure du programme

Option « Études bibliques »

Bloc A – Obligatoire – Herméneutique (3 cr.)

THL 6100 Interprétation théologique et biblique, 3 cr.

Bloc B – Option – Méthodologie (min. 3 cr.; max. 6 cr.)

THB 6110 Méthode historico-critique, 3 cr.

THB 6120 Méthodes synchroniques, 3 cr.

Bloc C – Option – Langues (min. 3 cr.; max. 6 cr.)

THB 6130 Hébreu biblique avancé, 3 cr.

THB 6140 Grec biblique avancé, 3 cr.

Bloc D – Option – Cours et séminaires (min. 3 cr.; max. 6 cr.)

THB 6210 Dieu dans l'expérience d'Israël, 3 cr.

THB 6220 Jugement et espérance chez les prophètes, 3 cr.

THB 6230 Voies spirituelles : psaumes et sagesse, 3 cr.

THB 6310 Regards bibliques sur Jésus, Christ, 3 cr.

THB 6320	Identité et agir chrétiens chez Paul, 3 cr.
THB 6330	La théologie de Jean, 3 cr.
THB 6410	Théologies bibliques, 3 cr.
THB 6420	Littérature juive en marge de la Bible, 3 cr.
THB 6430	La Bible questionnée par l'archéologie, 3 cr.
THB 6460	Lectures dirigées en exégèse biblique, 3 cr.
THL 6480	Nag Hammadi et la gnose, 3 cr.
THB 6520	Questions spéciales, 3 cr.
THB 6550	Séminaire de professeur invité, 3 cr.
THP 6304	Bible et éducation de la foi, 3 cr.

Bloc E – Choix (max. 3 cr.)

Cours à choisir dans les banques de cours de 2^e cycle d'études théologiques, de sciences des religions ou de théologie pratique; ou un cours hors Faculté approuvé par le responsable de programme.

Bloc F – Recherche et mémoire (30 cr.)

THB 6815	Recherche 1, 3 cr.
THB 6820	Recherche 2, 3 cr.
THB 6825	Projet de mémoire, 4 cr.
THB 6840	Mémoire, 20 cr.

Option « Études théologiques »**Bloc A – Obligatoire – Herméneutique (3 cr.)**

THL 6100	Interprétation théologique et biblique, 3 cr.
----------	---

Bloc B – Option – Cours et séminaires (6 cr.)

THL 6160	Dieu en question, 3 cr.
THL 6170	Figures de Jésus et messianismes, 3 cr.
THL 6180	Église et sacrements, 3 cr.
THL 6260	Histoire et théologie de la spiritualité, 3 cr.
THL 6270	Anthropologie et singularité chrétienne, 3 cr.
THL 6280	Questions d'éthique théologique, 3 cr.
THL 6360	Mondialisation, Églises et théologie, 3 cr.
THL 6370	L'inconscient dans la praxis théologique, 3 cr.
THL 6380	Théologies et dialogue interreligieux, 3 cr.
THL 6390	La violence comme défi au christianisme, 3 cr.
THL 6470	Théologies et éthiques contextuelles, 3 cr.
THL 6480	Nag Hammadi et la gnose, 3 cr.
THL 6550	Séminaire de professeur invité, 3 cr.
THL 6560	Théologie systématique 1, 3 cr.
THL 6570	Théologie systématique 2, 3 cr.
THL 6590	Lectures dirigées, 3 cr.

Bloc C – Choix (6 cr.)

Cours à choisir dans les banques de cours de 2^e cycle d'études bibliques, de sciences des religions ou de théologie pratique, ou un cours hors Faculté approuvé par le responsable de programme.

Bloc D – Recherche et mémoire (30 cr.)

THL 6815	Recherche 1, 3 cr.
THL 6820	Recherche 2, 3 cr.
THL 6825	Projet de mémoire, 4 cr.
THL 6840	Mémoire, 20 cr.

Option « Théologie juive »***Bloc A – Option (12 cr.)**

9 à 12 crédits parmi les cours suivants et 0 à 3 crédits désignés par le Comité de coordination du programme, dans le répertoire des cycles supérieurs de la Faculté de théologie :

THL 6710	Interprétation juive de la Bible, 3 cr.
THL 6720	Théologie juive, 3 cr.
THL 6730	Éthique juive, 3 cr.
THL 6740	Aux sources de la mystique juive, 3 cr.

* Les admissions à ce programme sont temporairement suspendues.

Bloc B – Choix (3 cr.)

Un cours de la Faculté de théologie (THB, THL, THP ou SRL) ou un cours hors Faculté dont le choix est approuvé par le Comité de coordination.

Bloc C – Recherche et mémoire (30 cr.)

THL 6815	Recherche 1, 3 cr.
THL 6820	Recherche 2, 3 cr.
THL 6825	Projet de mémoire, 4 cr.
THL 6840	Mémoire, 20 cr.

Option « Traduction de la Bible »**Bloc A – Obligatoire – Théories de la traduction (9 cr.)**

THL 6100	Interprétation théologique et biblique, 3 cr.
THB 6600	Traduction biblique, hier et aujourd'hui, 3 cr.
TRA 6605	Courants théoriques en traduction, 3 cr.

Bloc B – Option – Méthodes exégétiques (min. 3 cr.; max. 6 cr.)

THB 6110	Méthode historico-critique, 3 cr.
THB 6120	Méthodes synchroniques, 3 cr.

Bloc C – Option – Langues anciennes (min. 3 cr.; max. 6 cr.)

THB 6130	Hébreu biblique avancé, 3 cr.
THB 6140	Grec biblique avancé, 3 cr.

Bloc D – Option – Sciences humaines (min. 6 cr.; max. 9 cr.)**Traduction (min. 3 cr.; max. 6 cr.)**

TRA 2000	Outils informatiques des langagiers, 3 cr.
TRA 2115	Histoire de la traduction, 3 cr.
TRA 3150	Problématiques de la traduction, 3 cr.
TRA 6003	Théories de la traduction, 3 cr.
TRA 6004	Traduction et société, 3 cr.
TRA 6610	Traduction littéraire, 3 cr.

Anthropologie (min. 3 cr.; max. 6 cr.)

ANT 6020	Séminaire : l'imaginaire, 3 cr.
ANT 6600	Séminaire d'ethnolinguistique, 3 cr.
ANT 6611	Dynamique sociolinguistique, 3 cr.
ANT 6626	Mythe et poétique, 3 cr.
ANT 6635	Langage de femmes, langage d'hommes, 3 cr.

Bloc E – Option – Séminaires thématiques en études bibliques (min. 3 cr.; max. 6 cr.)

THB 6210	Dieu dans l'expérience d'Israël, 3 cr.
THB 6220	Jugement et espérance chez les prophètes, 3 cr.
THB 6230	Voies spirituelles : psaumes et sagesse, 3 cr.
THB 6310	Regards bibliques sur Jésus, Christ, 3 cr.
THB 6320	Identité et agir chrétiens chez Paul, 3 cr.
THB 6330	La théologie de Jean, 3 cr.
THB 6410	Théologies bibliques, 3 cr.
THB 6420	Littérature juive en marge de la Bible, 3 cr.
THB 6460	Lectures dirigées en exégèse biblique, 3 cr.
THB 6520	Questions spéciales, 3 cr.
THB 6550	Séminaire de professeur invité, 3 cr.
THP 6304	Bible et éducation de la foi, 3 cr.

Bloc F – Option – Théorie et pratique en traduction biblique

THB 6610	Traduction du Premier (Ancien) Testament, 3 cr.
THB 6620	Traduction du Second (Nouveau) Testament, 3 cr.

Bloc G – Recherche et mémoire court (15 cr.)

THB 6835	Essai en traduction biblique, 15 cr.
----------	--------------------------------------

Objectifs du Ph.D. (théologie)

Les objectifs du programme de Ph.D. (théologie) sont de faire produire des œuvres originales qui apportent une contribution à la discipline; de former des chercheurs de haut niveau; de donner une formation pouvant conduire à enseigner la théologie à un niveau universitaire; de former des spécialistes qui pourront agir à titre d'intervenants ou de consultants

Règlement pédagogique propre au Ph.D. (théologie)

1. Admission

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au programme du Ph.D. (théologie), le candidat doit :

- a) être titulaire de la maîtrise ès arts (théologie) ou de la licence en théologie, ou attester d'une formation jugée équivalente;
- b) avoir obtenu une moyenne cumulative d'au moins 3,3 au grade de 2^e cycle ou l'équivalent agréé par le doyen de la Faculté des études supérieures;
- c) faire preuve d'une connaissance suffisante des langues française et anglaise, ainsi que de toute autre langue, ancienne ou moderne, jugée nécessaire à la poursuite de ses recherches.

2. Programme

Le programme du Ph.D. (théologie) comporte un minimum de 9 crédits de cours du programme d'études supérieures et 81 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'une thèse.

3. Choix de cours

Le programme comporte un minimum de 6 crédits de cours à option et 3 crédits de cours au choix.

4. Durée de la scolarité

La durée de la scolarité est de six trimestres, soit trois trimestres consécutifs à plein temps (résidence) et trois autres trimestres à plein temps ou six trimestres à demi-temps. L'étudiant dispose d'un délai maximum de quinze trimestres (plein temps) ou de dix-huit trimestres (demi-temps), à compter de la date d'inscription initiale pour déposer sa thèse doctorale.

Structure du programme

Bloc A – Option (6 cr.)

THL 7001 Élaboration d'une synthèse théologique, 3 cr.

Cours à choisir parmi les THL de 2^e cycle.

Bloc B – Choix (3 cr.)

Cours choisi parmi les cours de 2^e ou de 3^e cycle en études bibliques, études théologiques, théologie pratique ou en sciences des religions.

Bloc C – Recherche et thèse (81 cr.)

THL 7110 Séminaire de doctorat 1, 3 cr.

THL 7111 Recherche, 3 cr.

THL 7120 Séminaire de doctorat 2, 3 cr.

THL 7140 Projet de thèse, 12 cr.

THL 7240 Thèse, 60 cr.

Objectifs de la Licence en théologie (L.Th.) – (grade canonique)

La licence en théologie est un programme canonique dont l'administration et la ratification relèvent ultimement des autorités ecclésiastiques. Ce programme poursuit essentiellement les mêmes objectifs que la Maîtrise en théologie. Il s'adresse, par contre, à une clientèle spécifique, en particulier aux personnes désirant poursuivre des études supérieures dans une institution canonique qui exige un tel grade ou se préparant à y dispenser un enseignement.

Règlement pédagogique propre à la Licence en théologie (L.Th.) – (grade canonique)

1. Admission

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au programme de la licence en théologie, l'étudiant doit :

- a) être titulaire d'un baccalauréat spécialisé en théologie ou d'un baccalauréat avec sujet majeur en théologie, ou attester d'une formation jugée équivalente;
- b) avoir obtenu une moyenne cumulative d'au moins 3,0 au grade de 1^{er} cycle ou au microprogramme de 2^e cycle ou l'équivalent agréé par le doyen de la Faculté des études supérieures;
- c) faire preuve d'une connaissance suffisante de la langue française et de la langue anglaise, ainsi que de toute autre langue, ancienne ou moderne, jugée nécessaire à la poursuite de ses recherches;

d) si l'étudiant choisit la spécialisation des « études bibliques », posséder une connaissance de l'hébreu ou du grec biblique équivalant à 6 crédits de 1^{er} cycle. À défaut d'une telle connaissance, un cours de 6 crédits d'hébreu ou de grec biblique s'ajoute à la scolarité comme cours complémentaire.

2. Programme

L'étudiant peut s'inscrire à la fois au grade civil de M.A. et au grade canonique de licence (L.Th.). Il doit alors remplir les exigences des deux programmes. Il obtient le grade de M.A. après l'acceptation du mémoire de maîtrise et la licence après l'acceptation du projet de fin d'étude ou du projet de recherche doctorale si l'étudiant poursuit au 3^e cycle. Dans ce cas, lorsque l'étudiant a obtenu le grade de M.A., il peut s'inscrire en première année de Ph.D. tout en complétant la 3^e année de son programme de licence.

La licence est un programme de 60 crédits qui comporte un minimum de 24 crédits de cours et 36 crédits attribués à la recherche dont la rédaction d'un mémoire (30 crédits) et d'un projet de synthèse théologique (THL 7110 et THL 7111, 6 crédits).

3. Choix de cours

Le programme comporte un minimum de 18 crédits de cours à option et 6 crédits de cours au choix.

4. Durée de la scolarité

La durée minimale de la scolarité est de six trimestres pour l'étudiant inscrit à plein temps et de douze trimestres pour l'étudiant inscrit à demi-temps.

La durée maximale de la scolarité est de neuf trimestres pour l'étudiant inscrit à plein temps et de quinze trimestres pour l'étudiant inscrit à demi-temps, en excluant les trimestres de suspension ou de préparation.

Structure du programme

S'il est inscrit à la fois au grade civil et au grade canonique, l'étudiant qui a complété les blocs A, B et C reçoit son grade civil de M.A. et peut être admis au Ph.D., tout en poursuivant les activités de la licence des blocs D, E et F.

Bloc A – Option (12 cr.)

À choisir parmi les cours de 2^e cycle, avec l'approbation de la personne responsable du programme.

Bloc B – Choix (3 cr.)

À choisir parmi les cours de 2^e cycle en études bibliques, en études théologiques, en théologie pratique ou en sciences des religions.

Bloc C – Obligatoire – Recherche (30 cr.)

THL 6815 Recherche 1, 3 cr.

THL 6820 Recherche 2, 3 cr.

THL 6825 Projet de mémoire, 4 cr.

THL 6840 Mémoire, 20 cr.

Bloc D – Option (6 cr.)

À choisir parmi les cours de 2^e ou de 3^e cycle, avec l'approbation de la personne responsable du programme.

Bloc E – Choix (3 cr.)

À choisir parmi les cours de 2^e ou de 3^e cycle en études bibliques, en études théologiques, en théologie pratique ou en sciences des religions.

Bloc F – Obligatoire – Recherche (6 cr.)

THL 7110 Séminaire de doctorat 1, 3 cr.

THL 7111 Recherche, 3 cr.

Objectifs du Doctorat en théologie (D.Th.) – (grade canonique)

Le doctorat en théologie est un programme canonique dont l'administration et la ratification relèvent ultimement des autorités ecclésiastiques. Ce programme poursuit essentiellement les mêmes objectifs que le Ph.D. en théologie. Il s'adresse, par contre, à une clientèle spécifique, en particulier aux personnes désirant dispenser un enseignement dans le cadre d'une institution canonique qui exige un tel grade ou se préparant à y dispenser un enseignement.

Règlement pédagogique propre au Doctorat en théologie (D.Th.) – (grade canonique)

1. Admission

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au programme de doctorat en théologie, le candidat doit :

- a) être titulaire d'une licence en théologie de la Faculté de théologie ou attester d'une formation jugée équivalente;
- b) avoir obtenu une moyenne cumulative d'au moins 3,3 au grade de 2^e cycle ou l'équivalent agréé par le doyen de la Faculté des études supérieures;
- c) faire preuve d'une connaissance suffisante de la langue française et anglaise, ainsi que de toute autre langue, ancienne ou moderne, jugée nécessaire à la poursuite de ses recherches.

2. Programme

Le programme de doctorat comporte 75 crédits de recherche. L'étudiant peut s'inscrire pour obtenir à la fois le grade civil de Ph.D. et le grade canonique de D.Th. Il doit remplir les exigences des deux programmes.

3. Durée de la scolarité

La durée de la scolarité est de trois trimestres à plein temps ou de six trimestres à demi-temps. L'étudiant dispose d'un délai maximum de douze trimestres (plein temps) ou de quinze trimestres (demi-temps), à compter de la date d'inscription initiale pour déposer sa thèse doctorale.

5. Condition d'obtention du grade

Le grade de docteur en théologie n'est décerné que lorsque la thèse est publiée en tout ou en partie.

Structure du programme

Bloc A – Recherche

- THL 7110 Séminaire de doctorat 1, 3 cr.
- THL 7140 Projet de thèse, 12 cr.
- THL 7240 Thèse, 60 cr.

Objectifs du Ph.D. (études bibliques)

Les objectifs du programme de Ph.D. (études bibliques) sont de former des spécialistes en exégèse biblique qui maîtrisent différentes méthodes d'exégèse; de faire produire des œuvres originales dans l'application des méthodes exégétiques à un problème particulier qui contribuent à l'avancement des connaissances dans la discipline; de former des chercheurs de haut niveau; de donner une formation permettant d'enseigner l'exégèse biblique à un niveau universitaire; de former des spécialistes qui pourront agir à titre d'intervenants ou de consultants.

Règlement pédagogique propre au Ph.D. (études bibliques)

1. Admission

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au programme du Ph.D. (études bibliques), le candidat doit :

- a) être titulaire de la maîtrise ès arts en théologie, option « Études bibliques », de la Faculté ou attester d'une formation jugée équivalente;
- b) avoir obtenu une moyenne cumulative d'au moins 3,3 au grade de 2^e cycle ou l'équivalent agréé par le doyen de la Faculté des études supérieures;
- c) démontrer une connaissance des méthodes d'exégèse historico-critique ou synchroniques, à défaut de quoi on pourra exiger que l'étudiant suive le cours THB 6110 Méthode historico-critique ou THB 6120 Méthodes synchroniques, comme cours complémentaire au programme;
- d) faire preuve d'une connaissance suffisante des langues française et anglaise, ainsi que de toute autre langue, ancienne ou moderne, jugée nécessaire à la poursuite de ses recherches; faire preuve, en particulier, d'une connaissance approfondie de l'hébreu ou du grec biblique, à défaut de quoi on pourra exiger que l'étudiant suive le cours THB 6130 Hébreu biblique avancé ou THB 6140 Grec biblique avancé, comme cours complémentaire au programme.

2. Programme

Le programme du Ph.D. (études bibliques) comporte un minimum de 15 crédits de cours du programme d'études supérieures et 75 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'une thèse.

3. Choix de cours

Le programme comporte un minimum de 12 crédits de cours à option et de 3 crédits de cours au choix.

4. Durée de la scolarité

La durée de la scolarité est de six trimestres, soit trois trimestres consécutifs à plein temps (résidence) et trois autres trimestres à plein temps ou six trimestres à demi-temps. L'étudiant dispose d'un délai maximum de quinze trimestres (plein temps) ou de dix-huit trimestres (demi-temps), à compter de la date d'inscription initiale pour déposer sa thèse doctorale.

Structure du programme

Bloc A – Option (6 cr.)

THB 7001 Séminaire d'exégèse biblique, 3 cr.

Cours à choisir parmi les THB de 2^e cycle.

Bloc B – Option – Méthodologie (3 cr.)

THB 6110 Méthode historico-critique, 3 cr.

THB 6120 Méthodes synchroniques, 3 cr.

Bloc C – Option – Langues (3 cr.)

THB 6130 Hébreu biblique avancé, 3 cr.

THB 6140 Grec biblique avancé, 3 cr.

Bloc D – Choix (3 cr.)

Cours à choisir parmi les cours de 2^e ou de 3^e cycle en études bibliques, en études théologiques, en théologie pratique ou en sciences des religions.

Bloc E – Recherche et thèse (75 cr.)

THB 7110 Séminaire de doctorat 1, 3 cr.

THB 7111 Recherche, 3 cr.

THB 7120 Séminaire de doctorat 2, 3 cr.

THB 7130 Projet de thèse, 6 cr.

THB 7240 Thèse, 60 cr.

Objectifs du microprogramme de 2^e cycle (santé, spiritualité et bioéthique)

Se doter d'une formation d'appoint de 2^e cycle dans le secteur de l'animation pastorale en milieu de santé. Explorer les questions bioéthiques et théologiques reliées aux milieux de santé. Développer des compétences et des habiletés pour l'accompagnement spirituel des malades.

La formation de ce microprogramme est reconnue par l'Association des intervenants et intervenantes en soins spirituels du Québec (AISSSQ).

Destinataires

Ce microprogramme répond aux besoins d'une formation d'appoint ou d'un ressourcement pour les personnes qui détiennent déjà une formation universitaire de 1^{er} cycle et qui interviennent dans le secteur de la santé, comme professionnels de la santé ou à un autre titre, en pastorale ou dans l'accompagnement spirituel des malades; qui s'intéressent à une intégration de la spiritualité et de la bioéthique avec leur travail comme infirmière, travailleur social ou autres professionnels de la santé; qui veulent vérifier leur intérêt ou leur aptitude pour une formation de niveau de maîtrise dans le secteur.

Règlement pédagogique propre au microprogramme de 2^e cycle (santé, spiritualité et bioéthique)

1. Admission

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au microprogramme de 2^e cycle (santé, spiritualité et bioéthique) :

- a) être titulaire d'un baccalauréat universitaire en théologie ou d'un baccalauréat avec sujet majeur ou mineur en théologie, ou attester d'une formation équivalente;
- b) avoir obtenu une moyenne cumulative d'au moins 2,7 au grade de 1^{er} cycle ou l'équivalent agréé par le doyen de la Faculté des études supérieures, à moins que, de l'avis du doyen, une expérience ou des études subséquentes à l'obtention du grade de 1^{er} cycle permettent de conclure que la candidat possède les aptitudes requises pour la poursuite des études de 2^e cycle;
- c) intervenir de façon régulière en milieu de santé ou avoir une expérience d'accompagnement des malades;

d) faire preuve d'une connaissance suffisante de la langue française et de la langue anglaise.

2. Programme

Ce microprogramme totalise 12 crédits de cours à option.

3. Inscription et durée de la scolarité

L'inscription à ce microprogramme peut se faire à plein temps ou à temps partiel. La durée maximale du microprogramme est de trois ans, à compter de l'inscription initiale du candidat.

4. Passage au programme de maîtrise

L'étudiant ayant une moyenne cumulative de 3,0 au microprogramme peut être admis à la M.A. en théologie pratique, option « Santé, spiritualité et bioéthique » et il peut être admis à la M.A. en bioéthique, s'il remplit les autres exigences d'admissibilité du programme visé. Les cours du microprogramme sont intégrés à son programme de maîtrise dans la mesure où ils en respectent les exigences.

Structure du programme

Bloc A – Option – Santé, religion et spiritualité (min. 3 cr.; max. 6 cr.)

PLU 6043	Spiritualité et santé, 3 cr.
SRL 6200	Sciences de la nature et religion, 3 cr.
SRL 6203	Religion, culture et société, 3 cr.
THL 6260	Pastorale et souffrance humaine, 3 cr.
THL 6260	Histoire et théologie de la spiritualité, 3 cr.
THL 6280	Questions d'éthique théologique, 3 cr.
THP 6203	Pastorale et milieux de santé, 3 cr.
THP 6206	Pratiques sacramentelles, foi et culture, 3 cr.
THP 6301	La souffrance, interpellation radicale, 3 cr.
THP 6303	Agir pastoral et culture contemporaine, 3 cr.

Bloc B – Option – Bioéthique (min. 3 cr.; max. 6 cr.)

BIE 6000	Bioéthique : origines, sens, pratiques, 3 cr.
BIE 6001	Bioéthique et début de la vie, 3 cr.
BIE 6002	Bioéthique, santé et société, 3 cr.
BIE 6004	Bioéthique et approche de la mort, 3 cr.
BIE 6008	Éthique clinique, 3 cr.

Bloc C – Option – Habiletés d'intervention (max. 3 cr.)

THP 6400	Séminaire d'études de cas, 3 cr.
THP 6403	Accompagnement spirituel, 3 cr.

Objectifs du D.É.S.S. (santé, spiritualité et bioéthique)

Le DESS (santé, spiritualité et bioéthique) a pour objectif de former des intervenants dans le secteur de l'intervention en soins spirituels (ou en pastorale) en milieux de santé. La formation pratique en milieu hospitalier est conforme aux normes de l'Association des intervenants et intervenantes en soins spirituels du Québec (AISSSQ).

Les objectifs spécifiques du programme sont d'apprendre à maîtriser des outils d'évaluation des besoins spirituels; de développer des habiletés de consultation éthique et bioéthique en milieu de santé; de connaître des concepts anthropologiques liés à la quête spirituelle ainsi que les liens entre culture et religion; d'apprendre à problématiser la théologie qui sous-tend et inspire une fonction d'animation ou un ministère; d'acquérir une connaissance de l'approche systémique dans l'intervention auprès des familles.

Destinataires

Le DESS (santé, spiritualité et bioéthique) s'adresse à l'étudiant qui voudrait occuper un poste d'intervenant en soins spirituels (ou d'animateur de pastorale) dans un milieu de santé.

Règlement pédagogique propre au D.É.S.S. en santé, spiritualité et bioéthique

1. Admission

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au programme de D.É.S.S. en santé, spiritualité et bioéthique, le candidat doit :

a) être titulaire d'un baccalauréat spécialisé en théologie ou en sciences des religions, ou attester d'une formation jugée équivalente;

b) avoir obtenu une moyenne cumulative d'au moins 3,0 au grade de premier cycle ou au microprogramme de deuxième cycle ou l'équivalent agréé par le doyen de la Faculté des études supérieures, à moins que, de l'avis du doyen, une expérience ou des études subséquentes à l'obtention du grade de premier cycle permettent de conclure que le candidat possède les aptitudes requises pour la poursuite des études au programme de D.É.S.S.;

c) faire preuve d'une connaissance suffisante de la langue française et de la langue anglaise;

d) après entrevue, avoir été accepté au stage en milieu de santé.

2. Programme

Ce programme d'études supérieures de 30 crédits comporte, soit 6 crédits de cours et 24 crédits de stage, soit 18 crédits de cours et 12 crédits de stage.

3. Durée de la scolarité

La scolarité minimale est de deux trimestres temps plein. Toutefois, pour ceux qui choisissent de suivre deux stages, on peut prévoir de s'inscrire à deux trimestres demi-temps et à un trimestre plein temps.

4. Passage au programme de maîtrise

L'étudiant ayant complété le D.É.S.S. avec une moyenne cumulative de 3,0 peut être admis à la M.A. en théologie pratique option « Santé, spiritualité et bioéthique ».

L'étudiant peut aussi être admis à la M.A. en bioéthique, s'il remplit les autres exigences d'admissibilité du programme visé.

Structure du programme

Bloc A – Santé, religion et spiritualité (min. 3 cr.; max. 12 cr.)

PLU 6043	Spiritualité et santé, 3 cr.
SRL 6200	Sciences de la nature et religion, 3 cr.
SRL 6203	Religion, culture et société, 3 cr.
THL 6260	Histoire et théologie de la spiritualité, 3 cr.
THL 6280	Questions d'éthique théologique, 3 cr.
THP 6206	Pratiques sacramentelles, foi et culture, 3 cr.
THP 6301	La souffrance, interpellation radicale, 3 cr.
THP 6303	Agir pastoral et culture contemporaine, 3 cr.

Bloc B – Bioéthique (min. 3 cr.; max. 12 cr.)

BIE 6000	Bioéthique : origines, sens, pratiques, 3 cr.
BIE 6001	Bioéthique et début de la vie, 3 cr.
BIE 6002	Bioéthique, santé et société, 3 cr.
BIE 6004	Bioéthique et approche de la mort, 3 cr.
BIE 6008	Éthique clinique, 3 cr.

Bloc C – Stages cliniques (min. 12 cr.; max. 24 cr.)

THP 6610	Stage clinique en milieu de santé 1, 12 cr.
THP 6610I	Stage clinique en milieu de santé 1, 12 cr.
THP 6620	Stage clinique en milieu de santé 2, 12 cr.
THP 6620I	Stage clinique en milieu de santé 2, 12 cr.

Objectifs du microprogramme de 2^e cycle (théologie pratique)

Acquérir une formation d'appoint ou une formation continue, de niveau de 2^e cycle, dans le secteur de la théologie pratique. Approfondir des questions actuelles dans ce secteur pour des raisons culturelles, personnelles ou professionnelles. Vérifier son intérêt et ses aptitudes à poursuivre des recherches avancées dans le domaine.

Destinataires

Ce microprogramme est destiné aux personnes qui veulent se donner un perfectionnement d'appoint de 2^e cycle en théologie pratique; recherchent une formation générale dans ce secteur, par intérêt personnel ou pour répondre à des exigences professionnelles; souhaitent vérifier leurs capacités ou mettre à jour leurs connaissances avant de poursuivre dans un programme de maîtrise.

Le microprogramme peut être offert, avec un parcours approprié, à des groupes ayant des besoins de formation spécifique.

Règlement pédagogique propre au microprogramme de 2^e cycle en théologie pratique

1. Admission

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au microprogramme de 2^e cycle en théologie pratique, le candidat doit :

- a) être titulaire d'un baccalauréat spécialisé ou d'un baccalauréat avec sujet majeur ou avec sujet mineur en théologie ou en sciences religieuses, ou l'équivalent;
- b) avoir obtenu une moyenne cumulative d'au moins 2,7 au grade de 1^{er} cycle ou l'équivalent agréé par le doyen de la Faculté des études supérieures, à moins que, de l'avis du doyen, une expérience ou des études subséquentes à l'obtention du grade de 1^{er} cycle permettent de conclure que le candidat possède les aptitudes requises pour la poursuite des études de 2^e cycle;
- c) posséder une connaissance suffisante de la langue française et de la langue anglaise.

2. Programme

Ce microprogramme comporte 12 crédits de cours, dont au moins 9 de cycles supérieurs; il comprend de 9 à 12 crédits de cours à option et de 0 à 3 crédits de cours au choix.

3. Inscription et durée de la scolarité

L'inscription à ce microprogramme peut se faire à temps plein ou à temps partiel. La durée maximale du microprogramme est de trois ans, à compter de l'inscription initiale du candidat.

4. Passage au programme de maîtrise

L'étudiant ayant une moyenne cumulative de 3,0 au microprogramme peut être admis à la maîtrise en théologie pratique. Les cours du microprogramme sont intégrés au programme de maîtrise, dans la mesure où ils en respectent les exigences.

Structure du programme

Bloc A – Option (min. 9 cr.; max. 12 cr.)

À choisir parmi les cours THP (théologie pratique) au 2^e cycle, avec l'approbation de la personne responsable du microprogramme.

Bloc B – Choix (max. 3 cr.)

L'étudiant qui prévoit faire un passage à la M.A. en théologie pratique aurait intérêt à faire son choix de cours à partir de la structure du programme de la maîtrise.

Objectifs de la M.A. (théologie pratique)

À la maîtrise en théologie pratique, l'étudiant est invité à choisir entre deux modalités : avec mémoire ou avec stages. La modalité avec stages est un programme de 2^e cycle final qui ne conduit pas à des études de Ph.D.

L'option « Santé, spiritualité et bioéthique » est un programme avec stage(s) et essai qui permet d'accéder au doctorat en théologie pratique.

Objectifs de la modalité avec mémoire

La maîtrise en théologie pratique avec mémoire vise à développer une habileté d'articulation critique de la théorie et de la pratique dans une perspective praxéologique et théologique, normalement à partir de pratiques concrètes, et à développer des compétences d'observation, d'analyse, d'interprétation théologique, d'évaluation et d'élaboration de pratiques pertinentes et responsables.

L'obtention du grade maîtrise en théologie pratique rend la personne admissible aux programmes de 3^e cycle en théologie et en études bibliques, dans la mesure où les autres conditions d'admission sont remplies pour ces programmes.

Objectifs de la modalité avec stage

La maîtrise en théologie pratique avec stages vise à former des intervenants efficaces, critiques, responsables et à l'écoute de leur milieu; à développer, chez l'intervenant, une conscience critique de son agir. Dans une perspective praxéologique, théologique ou biblique, elle vise à développer des habiletés d'analyse, d'interprétation théologique et d'intervention dans des pratiques pertinentes et responsables.

Objectifs de l'option « Santé, spiritualité et bioéthique »

L'option « Santé, spiritualité et bioéthique » à la maîtrise en théologie pratique a pour objectif de former des intervenants dans le secteur des soins spirituels en milieu de santé (premier et deuxième stages); elle habilite aussi les candidats à exercer le rôle de coordonnateur d'une équipe d'intervenants (deuxième stage, séminaire d'intégration et essai); elle initie à la recherche dans le secteur « spiritualité et santé » (séminaire d'intégration et essai). La formation pratique en milieu de santé est conforme aux normes de l'Association des intervenants et intervenantes en soins spirituels du Québec (AIISQ).

Les objectifs spécifiques du programme sont d'apprendre à maîtriser des outils d'évaluation des besoins spirituels; de développer des habiletés de consultation éthique et bioéthique en milieu de santé; de connaître des concepts anthropologiques liés à la quête spirituelle ainsi que les liens entre culture et religion; d'apprendre à problématiser la théologie qui sous-tend et inspire une fonction d'animation ou un ministère; de s'habiller à utiliser la méthode qualitative en recherche; d'acquérir une connaissance de l'approche systémique dans l'intervention auprès des familles; d'approfondir divers modèles d'organisation et de gestion des soins spirituels en Amérique du nord et en Europe; de développer une capacité d'analyse et de réflexion à propos des problèmes que pose la mise en œuvre et la gestion d'un service de soins spirituels.

Destinataires de l'option « Santé, spiritualité et bioéthique »

L'option « Santé, spiritualité et bioéthique » à la maîtrise en théologie pratique s'adresse à l'étudiant qui voudrait :

- occuper un poste comme intervenant en soins spirituels ou animateur de pastorale dans un établissement de santé;
- occuper un poste comme responsable (chef de service) de la pastorale dans un établissement de santé;

Règlement pédagogique propre à la M.A. (théologie pratique)

1. Admission

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au programme de M.A. (théologie pratique), le candidat doit :

- a) être titulaire d'un baccalauréat spécialisé en théologie ou en sciences des religions, ou d'un baccalauréat avec sujet majeur ou mineur en théologie ou en sciences des religions, ou attester d'une formation jugée équivalente;
- b) avoir obtenu une moyenne cumulative d'au moins 3,0 au grade de 1^{er} cycle ou au microprogramme de 2^e cycle ou l'équivalent agréé par le doyen de la Faculté des études supérieures, à moins que, de l'avis du doyen, une expérience ou des études subséquentes à l'obtention du grade de 1^{er} cycle permettent de conclure que le candidat possède les aptitudes requises pour la poursuite des études au programme de maîtrise;
- c) faire preuve d'une connaissance suffisante de la langue française et de la langue anglaise, ainsi que de toute autre langue, ancienne ou moderne, jugée nécessaire à la poursuite de ses recherches;
- d) En outre, pour être admis à l'option « Santé, spiritualité et bioéthique », il faut satisfaire à deux conditions spécifiques : 1) être titulaire d'un baccalauréat spécialisé en théologie ou en sciences des religions, ou attester d'une formation jugée équivalente; 2) après entrevue, avoir été accepté au stage clinique en milieu de santé.

2. Programme

- a) Formule I : modalité avec mémoire
Cette modalité comporte un minimum de 15 crédits de cours du niveau des études supérieures et 30 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'un mémoire.
- b) Formule II : modalité avec stages
Cette modalité comporte un minimum de 21 crédits de cours, dont 18 du niveau des études supérieures et 24 crédits de stage. À l'option « Santé, spiritualité et bioéthique », la formule I, avec stage et essai, comporte 15 crédits de cours, 12 crédits de stages et 18 crédits de recherche. La formule II, avec stages, comporte un minimum de 21 crédits de cours, dont 18 du niveau des études supérieures et 24 crédits de stage.

3. Choix de cours

- a) Formule I : avec mémoire
Cette modalité comporte un minimum de 6 crédits de cours obligatoires, de 3 à 6 crédits de cours à option et de 3 à 6 crédits de cours au choix.
- b) Formule II : avec stages
Cette modalité comporte un minimum de 9 crédits de cours obligatoires, de 3 à 9 crédits de cours à option et de 3 à 9 crédits de cours au choix dont 3 crédits peuvent être pris au 1^{er} cycle. À l'option « Santé, spiritualité et bioéthique », la formule I, avec stage et essai, comporte de 9 à 12 crédits de cours à option et de 3 à 6 crédits de cours au choix; la formule II, avec stages, comporte un minimum de 12 à 18 crédits de cours à option et de 3 à 9 crédits de cours au choix dont 3 crédits peuvent être pris au 1^{er} cycle.

4. Durée de la scolarité

La scolarité minimale est de trois trimestres pour l'étudiant inscrit à plein temps et de six trimestres pour l'étudiant inscrit à demi-temps. La durée maximale de la scolarité est de six trimestres à plein temps et de neuf trimestres à demi-temps.

Structure du programme**Formule I avec mémoire**

Cette modalité comprend 15 crédits de cours et 30 crédits de recherche.

Bloc A – Obligatoire – Méthodologie (6 cr.)

- THP 6110 Théologie et sc. des religions, 3 cr.
THP 6111 Herméneutique théologique de l'action, 3 cr.

Bloc B – Option – Cours et séminaires (min. 3 cr.; max. 6 cr.)

- THP 6112 La communication en pastorale, 3 cr.
THP 6200 Jeunes, rapp. de génération, spiritual., 3 cr.
THP 6201 Communauté, service et ministères, 3 cr.
THP 6202 Pastorale de communautés culturelles, 3 cr.
THP 6203 Pastorale et milieux de santé, 3 cr.
THP 6204 Enjeux socio-politiques et pastorale, 3 cr.
THP 6205 Christianisme et transmission, 3 cr.
THP 6206 Pratiques sacramentelles, foi et culture, 3 cr.
THP 6207 Pratiques catéchétiques, 3 cr.
THP 6301 La souffrance, interpellation radicale, 3 cr.
THP 6302 Pastorale et abus sexuels, 3 cr.
THP 6303 Agir pastoral et culture contemporaine, 3 cr.
THP 6304 Bible et éducation de la foi, 3 cr.
THP 6305 Pastorale et enjeux éthiques, 3 cr.
THP 6400 Séminaire d'études de cas, 3 cr.
THP 6402 Animation de groupe en pastorale, 3 cr.
THP 6403 Accompagnement spirituel, 3 cr.
THP 6501 Théologie pratique 1, 3 cr.
THP 6502 Théologie pratique 2, 3 cr.
THP 6504 Lectures dirigées, 3 cr.
THP 6550 Séminaire de professeur invité, 3 cr.

Bloc C – Choix (min. 3 cr.; max. 6 cr.)

Cours à choisir dans les banques de cours d'études bibliques, études théologiques, sciences des religions ou théologie pratique, ou hors Faculté avec l'approbation du responsable de programme.

Bloc D – Recherche et mémoire (30 cr.)

- THP 6815 Recherche 1, 3 cr.
THP 6820 Recherche 2, 3 cr.
THP 6825 Projet de mémoire, 4 cr.
THP 6840 Mémoire, 20 cr.

Formule II avec stages

Cette modalité comprend 21 crédits de cours et 24 crédits de stages.

Bloc A – Obligatoire – Méthodologie (9 cr.)

- THP 6110 Théologie et sc. des religions, 3 cr.
THP 6111 Herméneutique théologique de l'action, 3 cr.
THP 6400 Séminaire d'études de cas, 3 cr.

Bloc B – Option – Cours et séminaires (min. 3 cr. ; max. 9 cr.)

- THP 6112 La communication en pastorale, 3 cr.
THP 6200 Jeunes, rapp. de génération, spiritual., 3 cr.
THP 6201 Communauté, service et ministères, 3 cr.
THP 6202 Pastorale de communautés culturelles, 3 cr.
THP 6203 Pastorale et milieux de santé, 3 cr.
THP 6204 Enjeux socio-politiques et pastorale, 3 cr.
THP 6205 Christianisme et transmission, 3 cr.
THP 6206 Pratiques sacramentelles, foi et culture, 3 cr.
THP 6207 Pratiques catéchétiques, 3 cr.
THP 6301 La souffrance, interpellation radicale, 3 cr.

- THP 6302 Pastorale et abus sexuels, 3 cr.
THP 6303 Agir pastoral et culture contemporaine, 3 cr.
THP 6304 Bible et éducation de la foi, 3 cr.
THP 6305 Pastorale et enjeux éthiques, 3 cr.
THP 6402 Animation de groupe en pastorale, 3 cr.
THP 6403 Accompagnement spirituel, 3 cr.
THP 6501 Théologie pratique 1, 3 cr.
THP 6502 Théologie pratique 2, 3 cr.
THP 6504 Lectures dirigées, 3 cr.
THP 6550 Séminaire de professeur invité, 3 cr.

Bloc C – Choix (min. 3 cr.; max. 9 cr.)

Cours à choisir dans les banques de cours d'études bibliques, études théologiques, sciences des religions ou théologie pratique, ou hors Faculté avec l'approbation du responsable de programme.

Bloc D – Stages et rapports de stages (24 cr.)

- THP 6601 Stage 1, 6 cr.
THP 6602 Stage 2, 6 cr.
THP 6650 Rapport de stages, 12 cr.

Option « Santé, spiritualité et bioéthique »

Cette option comporte 3 crédits de cours obligatoires, 6 ou 18 crédits de cours à option, 12 ou 24 crédits de stages et un essai de 12 crédits.

Bloc A – Santé, religion et spiritualité (min. 3 cr.; max. 12 cr.)

- PLU 6043 Spiritualité et santé, 3 cr.
SRL 6200 Sciences de la nature et religion, 3 cr.
SRL 6203 Religion, culture et société, 3 cr.
THL 6260 Histoire et théologie de la spiritualité, 3 cr.
THL 6280 Questions d'éthique théologique, 3 cr.
THP 6206 Pratiques sacramentelles, foi et culture, 3 cr.
THP 6301 La souffrance, interpellation radicale, 3 cr.
THP 6303 Agir pastoral et culture contemporaine, 3 cr.

Bloc B – Option – Bioéthique (min. 3 cr.; max. 12 cr.)

- BIE 6000 Bioéthique : origines, sens, pratiques, 3 cr.
BIE 6001 Bioéthique et début de la vie, 3 cr.
BIE 6002 Bioéthique, santé et société, 3 cr.
BIE 6004 Bioéthique et approche de la mort, 3 cr.
BIE 6008 Éthique clinique, 3 cr.

Bloc C – Stages cliniques (min. 12 cr.; max. 24 cr.)

- THP 6610 Stage clinique en milieu de santé 1, 12 cr.
THP 6610I Stage clinique en milieu de santé 1, 12 cr.
THP 6620 Stage clinique en milieu de santé 2, 12 cr.
THP 6620I Stage clinique en milieu de santé 2 12 cr.

Bloc D – Obligatoire – Intégration (3 cr.)

- THP 6203 Soins spirituels et milieux de santé, 3 cr.

Bloc E – Obligatoire – Essai (12 cr.)

- THP 6830 Essai, 12 cr.

Objectifs du Ph.D. (théologie pratique)

Les objectifs du programme de Ph.D. (théologie pratique) sont de former des chercheurs autonomes et polyvalents, spécialisés dans l'analyse et l'interprétation des pratiques dans une perspective praxéologique, socioculturelle et théologique; de faire produire des œuvres originales qui contribuent à l'avancement des connaissances dans la discipline; de donner une formation pouvant conduire à enseigner la théologie à un niveau universitaire; de former des spécialistes qui pourront agir à titre d'intervenants ou de consultants.

Règlement pédagogique propre au Ph.D. (théologie pratique)

1. Admission

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au programme du Ph.D. (théologie pratique), le candidat doit :

- a) être titulaire de la maîtrise ès arts (théologie pratique) de la Faculté ou attester d'une formation jugée équivalente;
- b) avoir obtenu une moyenne cumulative d'au moins 3,3 au grade de 2^e cycle ou l'équivalent agréé par le doyen de la Faculté des études supérieures;
- c) faire preuve d'une connaissance suffisante des langues française et anglaise, ainsi que de toute autre langue, ancienne ou moderne, jugée nécessaire à la poursuite de ses recherches.

2. Programme

Le programme du Ph.D. (théologie pratique) comporte un minimum de 9 crédits de cours du programme d'études supérieures et 81 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'une thèse.

3. Choix de cours

Le programme comporte un minimum de 6 crédits de cours à option et 3 crédits de cours au choix.

4. Durée de la scolarité

La durée de la scolarité est de six trimestres, soit trois trimestres consécutifs à plein temps (résidence) et trois autres trimestres à plein temps ou six trimestres à demi-temps. L'étudiant dispose d'un délai maximum de quinze trimestres (plein temps) ou de dix-huit trimestres (demi-temps), à compter de la date d'inscription initiale pour déposer sa thèse doctorale.

Structure du programme

Cours préalables

Les étudiants inscrits au Ph.D. en théologie pratique doivent obligatoirement suivre les deux cours de praxéologie, s'ils ne l'ont pas déjà fait à la maîtrise :

THP 6110 Théologie et sc. des religions, 3 cr.

THP 6111 Herméneutique de l'action, 3 cr.

Bloc A – Option (6 cr.)

THP 7001 Questions de théologie pratique, 3 cr.

Cours à choisir parmi les THP de 2^e cycle.

Bloc B – Choix (3 cr.)

Cours à choisir parmi les cours de 2^e ou de 3^e cycle en études bibliques, études théologiques, théologie pratique ou en sciences des religions.

Bloc C – Recherche et thèse (81 cr.)

THP 7110 Séminaire de recherche 1, 3 cr.

THP 7111 Recherche, 3 cr.

THP 7120 Séminaire de doctorat 2, 3 cr.

THP 7140 Projet de thèse, 12 cr.

THP 7240 Thèse, 60 cr.